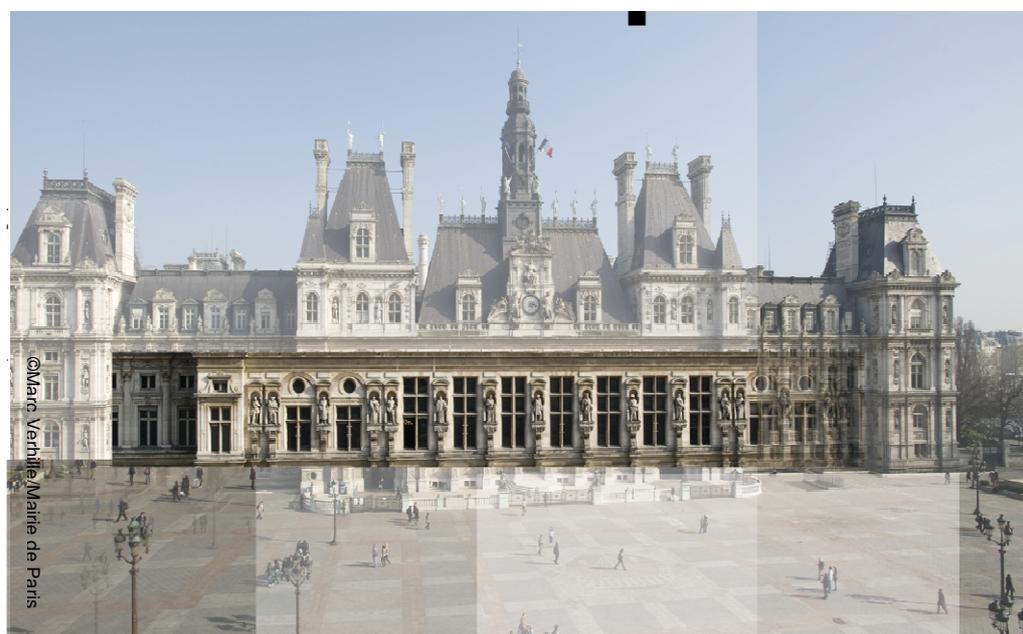


Conseil municipal et départemental



**Séance des mercredi 2, jeudi 3 et
vendredi 4 mai 2018**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 1er juin 2018

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la valorisation numérique des œuvres dans les établissements culturels....	8
Hommage.....	3	Suspension et reprise de la séance.....	54
Condoléances.....	4	2018 DAC 550 - Communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage (suite).....	55
Adoption de comptes rendus.....	6	Compte rendu de la 7e Commission.....	57
Rappel au règlement.....	6	2018 DGRI 12 - DPE - 3e avenant à la convention avec la Municipalité de Jéricho pour le projet "Appui au renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud et assistance technique".....	58
2018 DAC 550 - Communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage.....	7	2018 DGRI 20 - Convention (MoU) avec la Banque interaméricaine de développement (B.I.D.).....	59
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au lieu "La Place" et à la place des femmes dans la culture hip-hop.....	7	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au traité de libre-échange "Europe-Mercosur".....	61
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la simplification des démarches administratives pour l'organisation d'événements culturels sur l'espace public....	8	2018 DJS 168 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2018 du bassin-école du centre sportif Louis-Lumière (20e) et de la baignade dans le bassin de La Villette (19e).....	62
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la culture de proximité.....	8	2018 SG 20 - Subvention (200.000 euros) et convention avec le C.O. "France handball" pour l'accueil à Paris du championnat d'Europe de handball féminin en 2018.....	64
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au soutien aux entreprises culturelles indépendantes qui favorisent la diversité culturelle.....	8	2018 SG 21 - Accord d'adhésion du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques au contrat de ville hôte.....	66
Vœu déposé par le groupe DP relatif aux expositions itinérantes.....	8	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la maîtrise budgétaire des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.....	66
Vœu déposé par le groupe DP relatif à la médiation du street art.....	8	2018 SG 22 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français.....	72
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un comité d'engagement pour le "1 % marché de l'art".....	8	Vœu déposé par Mme DASPET, les groupes Ecologiste de Paris et PCF-FG relatif au déroulement du semi-marathon et du marathon.....	73
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'ateliers d'artistes.....	8	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au contrat de naming du Palais omnisport Paris-Bercy.....	75
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un bleu budgétaire Culture.....	8	2018 DICOM 17 - Conventions de partenariats pour la Fête de l'Europe.....	76
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une déclinaison par arrondissement du Plan inclusion par les arts et la culture.....	8	Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Démocrates et Progressistes, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des conseils de quartiers.....	78
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'opération "Plus Belle Paris".....	8		
Vœu déposé par le groupe LRI relatif au recensement et à la restauration des œuvres d'art sur l'espace public.....	8		
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la rénovation des orgues et des œuvres d'art inventoriées au sein du patrimoine culturel.....	8		
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la publicité du tirage au sort pour la sélection des conservatoires municipaux.....	8		

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au suivi du dispositif "Pass Jeunes".....	80	2018 DAE 179 - Subventions, cotisation (980.500 euros), et convention avec l'association "Paris Initiative Entreprise" (P.I.E.)	103
Compte rendu de la 1ère Commission.....	81	2018 DPE 11 - Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du P.L.P.D.M.A. parisien.	105
2018 DAE 173 - Avenant à la convention avec l'association "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée" et "13 Avenir", et adhésion (500 euros) à l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée".....	82	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la suppression de tous les plastiques évitables à Paris.	108
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de l'Etat à la Mission locale de Paris.	84	Vœu déposé par l'Exécutif.	108
Vœu déposé par Mme PETIT, M. CHERKI, les groupes PCF-FG et GEP relatif à la fermeture de bureaux de poste.....	85	Vœu déposé par M. CHERKI, Mme DASPET, les groupes GEP et PCF-FG relatif à la promotion des espaces de gratuité et de l'échange non marchand.	110
Vœu déposé par Mme CALANDRA, MM. BARGETON, GLEIZES et Mme PRIMET relatif à l'emploi dans le quartier Saint-Blaise.....	87	Vœu déposé par M. AURIACOMBE, Mme BLADIER-CHASSAIGNE, les groupes LRI et UDI-MODEM relatif à la lutte contre les prospectus.	112
2018 DRH 6 - Statut particulier applicable au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.....	88	2018 DAE 136 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (2.618 euros). Conventions afférentes à deux indemnités.....	113
2018 DRH 7 - Statut particulier du corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.....	88	2018 DAE 141 - Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.....	117
2018 DRH 9 - Échelonnement indiciaire du corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.....	88	2018 DAE 146 - Prolongement du tramway T3 porte de la Chapelle - porte d'Asnières (18e, 17e) : communication du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable.	122
2018 DRH 10 - Échelonnement indiciaire applicable aux corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.....	88	Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux nouveaux modes de vente et de livraison.....	123
2018 DRH 11 - Modifications des statuts particuliers des ingénieurs hydrologues et hygiénistes et des ingénieurs économistes de la construction de la Commune de Paris.	88	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au développement des supérettes et supermarchés et à la concurrence.....	123
2018 DRH 28 - Fixation des ratios promus-promouvables pour les corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes et pour les ingénieurs, cadres supérieurs d'administrations parisiennes, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.....	88	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux commerces de proximité et aux véhicules de livraison....	123
Vœu déposé par le GEP relatif au devenir des emplois en contrats aidés.....	97	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture des magasins à 21 heures hors Z.T.I.	123
2018 DFA 18 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Budget supplémentaire 2018. - Modification du montant des dotations.....	98	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'extension de Paris en zone touristique unique.....	128
2018 DFA 26 - Communication de la synthèse relative au diagnostic global d'entrée établi par la F.I.J. (Cour des comptes et C.R.C.) dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.....	99	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône.	129
Vœu déposé par le GEP relatif à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air.	100	Vœu déposé par l'Exécutif.	129
Vœu déposé par le groupe DP relatif à l'application "Dans ma rue".....	101	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'évolution du Règlement municipal des étalages et terrasses.....	131
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la publication du budget 2018.	102	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants, UDI-MODEM, Démocrates et Progressistes, Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et M. TIBERI relatif au classement de l'activité des bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.	132
		Vœu déposé par l'Exécutif.	132
		Compte rendu de la 2e Commission.	134

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la circulation du métro la nuit.....	135	2018 DAC 551 - Subvention (35.200.000 euros) pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.....	153
Vœu déposé par les groupes Démocrates et Progressistes et Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la protection des personnes contre le G.H.B.	136	Souhaits de bienvenue	154
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une campagne de sensibilisation sur le G.B.L. dans les établissements de nuit.	136	2018 DAC 551 - Subvention (35.200.000 euros) pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris (suite).	155
Vœu déposé par l'Exécutif.....	136	Vœu déposé par le GEP relatif à la préemption du cinéma "La Clef".....	157
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au surcoût postal pour les libraires et éditeurs indépendants.....	140	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la fermeture du cinéma "La Clef".	157
2018 DAC 20 - Contribution (1.500.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Maison des Métalos" (11e).	141	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au Tarmac.	159
2018 DAC 25 - Subventions (1.050.000 euros) et avenants à convention avec les lieux de création et de diffusion des 18e et 19e arrondissements.	142	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la reprise du théâtre de la Vieille Grille.....	160
2018 DAC 94 - Subvention (6.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public "Cité de la musique - Philharmonie de Paris" (19e).	143	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif à l'espace Krajcberg.....	161
Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à une exposition sur l'œuvre de Pierre Henry.....	143	Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'avenir du musée Carnavalet.	162
2018 DAC 141 - Subvention (170.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Le Bal" (18e).	145	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au déménagement du Tribunal d'Instance.	164
2018 DAC 181 - Subventions (6.000 euros) à deux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.	146	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements.	164
2018 DAC 212 - Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés.	147	Vœu déposé par l'Exécutif.	164
2018 DAC 226 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Cinémas indépendants parisiens" (4e).	148	2018 DAC 431 - Subventions (20.000 euros) à sept associations historiques.	167
2018 DAC 319 - DJS - DDCT - Subventions (45.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "Paris Macadam - Quartiers d'Art" (18e).	149	2018 DAC 439 - Subvention (3.000 euros) à l'association "HF Ile de France".	167
2018 DAC 344 - Approbation de conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives.....	150	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la façade de l'église Saint-Pierre de Chaillot.	168
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux conservatoires municipaux.....	150	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la verbalisation des vendeurs de cadenas à la sauvette.	170
Suspension et reprise de la séance.....	152	2018 DAC 449 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Shoah d'origine judéo-espagnole, 7, rue Popincourt (11e).	171
Journée mondiale pour la liberté de la presse. - Hommage à Shah Marai, aux journalistes décédés et aux journalistes d'A.F.P de Kaboul.	152	2018 DAC 493 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Noël Rota dit "Helno", 13, rue de l'Ourcq (19e).	172
Suspension et reprise de la séance.....	152	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réalisation d'une stèle en hommage à Maurice Audin.	173
Rappel au règlement.	153	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à une dénomination en hommage à Pierre Hadot.	174
		Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à Jacques Higelin.	175
		Vœu déposé par le groupe DP relatif à une dénomination en hommage à Jacques Higelin.	175

Vœu déposé par le groupe DP relatif à une dénomination en hommage à Mireille Knoll.	177	VII - Question d'actualité posée par M. AQUA, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux interventions des forces de l'ordre dans les universités... 199	199
Vœu déposé par le groupe PPCI relative à une dénomination en hommage à Mireille Knoll.....	177	VIII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la mobilité à Paris.	202
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une dénomination en hommage au colonel Arnaud Beltrame.	178	IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la privatisation du nettoyage de 17 bibliothèques.	204
Vœu déposé par M. POZZO di BORGIO relatif à une dénomination en hommage à Arnaud Beltrame.	178	2018 UDI-MODEM 1 - Création d'une Commission parisienne des activités foraines et circassiennes à Paris.	206
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'apposition d'une plaque commémorative rue Olivier-de-Serres.	180	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accueil des migrant.e.s et réfugié.e.s.....	215
Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Jim Morrison.....	181	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des repas pour les migrant.e.s.....	215
Dépôt de questions d'actualité.....	182	Vœu déposé par Mmes MAQUOI, PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux migrant.e.s.	215
Suspension et reprise de la séance.....	182	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'hébergement des personnes migrantes.	215
I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux moyens humains déployés pour garantir la propreté et la sécurité des parcs, canaux, voies sur berges, suite à leur ouverture prolongée.	182	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un dispositif d'urgence pour l'accueil des réfugiés.	215
II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la manifestation du 1er mai 2018.....	184	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux exilés de la Villette.	215
III - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux violences en marge de la manifestation du 1er mai.	184	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la situation sanitaire au campement du Millénaire.	215
VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux manifestations parisiennes du 1er mai.....	184	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir du C.H.U. Jean Quarré de la place des Fêtes.....	215
Souhaits de bienvenue.....	193	Vœu déposé par l'Exécutif.	216
II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la manifestation du 1er mai 2018.....	193	Compte rendu de la 3e Commission.	232
III - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux violences en marge de la manifestation du 1er mai.	193	2018 DEVE 23 - Adoption de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable.	232
VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux manifestations parisiennes du 1er mai (suite).	193	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une l'alimentation non carnée dans la restauration commerciale.	232
IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au service Vélip'.	194	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la création d'un marché alimentaire découvert dédié à l'agriculture urbaine dans le 17e.	232
V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au rapport de M. Jean-Louis BORLOO sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à l'engagement de Paris pour les quartiers populaires.	197	Vœu déposé par l'Exécutif.	232
		2018 DEVE 78 - Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication	248
		Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste	

de Paris relatif à l'état du bassin de la Villette et des canaux de l'Ourcq et Saint-Denis.	249	2018 PP 38 - Fourniture de denrées alimentaires pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (B.S.P.P.).....	271
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement du compteur Linky.	251	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des distributeurs automatiques de billets.....	272
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rendez-vous de pose des compteurs "Linky".....	251	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux joueurs de Bonneteau.	274
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à des réunions d'informations sur le compteur "Linky".....	251	Vœu déposé par l'Exécutif.	274
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la communication des informations de consommation des compteurs "Linky".....	251	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au quartier de l'Étoile.	276
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux coûts et économies liés au compteur "Linky".....	251	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la vidéo-protection sur les quais bas rive gauche.	277
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au déploiement d'un afficheur déporté lors du remplacement des compteurs électriques.	251	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accès des riverains à leur domicile lors des manifestations.	279
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compteurs "Linky".....	251	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au trafic de stupéfiant rue de La Jonquière.....	281
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la péniche Demoiselle.....	257	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux ventes à la sauvette.	283
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la péniche Demoiselle.	257	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux crimes et délits "anti-L.G.B.T.".....	285
Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux barrages hydroélectriques.	258	2018 DEVE 71 - Convention de partenariat avec le C.N.F.P.T. et l'A.D.A.F.A. pour la formation d'apprentis de collectivités territoriales au sein de l'Ecole Du Breuil.....	287
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au projet de la Bassée.	260	2018 DEVE 74 - Subventions (11.790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières".....	289
2018 DDCT 68 - Subventions (341.500 euros) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018.....	261	Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés relatif à l'ouverture à la promenade la Petite ceinture dans le 19e.....	293
2018 DDCT 70 - Mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires" voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de huit locaux associatifs (652.092 euros).....	264	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la Petite ceinture (12e).	294
Suspension et reprise de la séance.....	266	2018 DVD 41 - Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'événementiel dans Paris intramuros.....	297
2018 DDCT 72 - Subventions (63.100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des fonds de participation des habitants (F.P.H.).	266	Vœu déposé par Mmes DATI, BERTHOUT, M. LEGARET, Mme d'HAUTESERRE, M. GOUJON et Mme DAUVERGNE relatif aux tournages.	297
2018 DDCT 73 - Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils citoyens.....	266	2018 DVD 58 - Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une campagne de mesures d'émissions réelles des polluants atmosphériques des véhicules motorisés en circulation dans Paris.	300
2018 DPSP 1 - Subventions (264.280 euros) et conventions à 16 associations et S.C.I.C. dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2018.	268	2018 DVD 65 - Conventions pour l'encaissement et le reversement de recettes privées pour le stationnement sur voirie payé par téléphone mobile et Internet.	304
		2018 DVD 66 - Plan d'action contre la pollution atmosphérique et l'amélioration de la qualité de l'air. Dispositif d'aides complété.....	308

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la pollution sonore des deux roues motorisés.....	308	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien de la voirie.....	331
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la fermeture de certains accès de la station Barbès-Rochechouart.....	310	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux dysfonctionnements de Vélib' 2.....	333
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accès du métro Barbès Rochechouart.....	310	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux compensations prévues en raison du retard de déploiement du réseau Vélib'.....	333
Anniversaires.....	313	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la continuité du service public de Vélib'.....	333
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gratuité des transports lors des pics de pollution.....	313	Vœu déposé par l'Exécutif.....	333
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux prix des transports en commun.....	315	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la requalification de l'avenue de Clichy.....	336
Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une tarification sociale des transports en commun.....	315	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy et de l'avenue de Saint-Ouen.....	337
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux aires piétonnes : Les Halles (1er), Montorgueil Saint-Denis (2e), Sainte-Avoye (3e), et Saint-Merri (4e).....	317	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des accès aux quais bas rive gauche.....	338
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux déplacements à vélo.....	317	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au calendrier de restructuration du réseau de bus.....	340
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux aires piétonnes : Les Halles (1er), Montorgueil Saint-Denis (2e), Sainte-Avoye (3e), et Saint-Merri (4e). (Suite).....	319	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au nouveau plan bus parisien.....	340
Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes MAQUOI, DASPET et PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux mobilisations contre la réforme de la S.N.C.F.....	321	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un comité des engagements financiers pour la mise en œuvre des opérations de réaménagement ayant un impact sur le réseau de bus.....	340
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au service public ferroviaire et à la R.A.T.P.....	321	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la réalisation des aménagements de voirie pour le nouveau plan bus.....	340
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à Autolib'.....	323	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la transformation des stations-service à Paris.....	343
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la délégation de service public Autolib'.....	323	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'embellissement et la végétalisation de la rue de La Jonquière.....	345
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au déploiement des scooters trois-roues en libre-service.....	325	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au déroulement de carrière des agents de la DPE.....	346
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au contrat avec "Streeteo".....	326	Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la pollution sonore place de la bataille de Stalingrad et autour du bassin de la Vilette.....	347
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux cartes de stationnement résidentielles et professionnelles.....	327	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux cantines sans plastique.....	348
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement à l'institut Curie et à la Maison des parents Irène Joliot-Curie.....	328	Compte rendu de la 4e Commission.....	350
Suspension et reprise de la séance.....	330	2018 DDCT 43 - Subventions (265.000 euros) à 22 associations, 10 conventions et 7 avenants aux	
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une extension du stationnement professionnel mobile.....	330		

conventions, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.	351	Compte rendu de la 5e Commission.	377
2018 DASES 137 G - Subvention (16.000 euros) à l'association Ceraf Solidarités et signature d'une convention pour une expérimentation d'une année.....	355	2018 DLH 60 - Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.	378
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au protocole d'arrivée du Tour de France sur l'avenue des Champs-Élysées.	357	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la communication d'informations complémentaires.	378
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Maudy Piot-Jacomet.	358	2018 DLH 97 - Réalisation 2 bis rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de création de 5 logements étudiants PLUS - Modification de la garantie de la Ville (365.586 euros) demandée par REHABAIL.	385
2018 DASES 14 - Approbation du principe de la création du groupement hospitalo-universitaire "Paris-Psychiatrie & Neurosciences".	359	2018 DU 123 - Appel à projets IMGP - Porte Brancion (15e) - Désignation du lauréat. Principe de déclassement - Promesses de bail à construction - Conventions de Projet Urbain Partenarial pour les travaux de voirie.	386
2018 DASES 69 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Comede" (94 Le Kremlin Bicêtre).	361	2018 DLH 126 - Réalisation 98-102 rue des Orteaux, 45-47 rue de la Croix Saint-Simon, 32-34 rue des Rasselins (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 307 logements sociaux par la S.N.I.	388
2018 DASES 93 G - Subventions (200.280 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de l'appel à projets "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs".	362	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accessibilité dans les logements sociaux.	388
2018 DASES 114 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association pour la promotion et le développement du centre de ressources européen en clinique transculturelle (14e).....	363	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux locataires du 123, rue du Chemin Vert.	390
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une campagne de prévention des allergies au pollen.....	364	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux locataires du 123, rue du Chemin Vert.....	390
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal-Saint-Louis.	366	Vœu déposé par l'Exécutif.	390
Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UID-MODEM relatif à l'organisation d'un débat sur l'A.P.-H.P.	366	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants.....	392
Vœu déposé par l'Exécutif.	366	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la transformation des bureaux vacants en logements sociaux.	392
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la formation aux gestes de premiers secours.	369	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un nouveau plan de transformation de bureaux en logements.....	392
Vœu déposé par les groupes Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la prise en charge de l'endométriose.	370	Vœu déposé par l'Exécutif.	392
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs.	371	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des réhabilitations labellisées "plan climat".	394
Vœu déposé par les groupes Démocrates et Progressistes et Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la présence des enfants à la rue.	373	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux impacts du projet de loi dit "Elan".	395
Vœu déposé par l'Exécutif.	373	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la vente de logements sociaux.	396
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux jeunes mineurs isolés.	375	Vœu déposé par les groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à un plan pluriannuel de cession des logements H.L.M. aux locataires.....	396
Vœu déposé par l'Exécutif.	375	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la transparence dans l'attribution des logements sociaux.	401

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mobilité dans le logement social.	404	Gauche et Démocrates et Progressistes relatif à la rentrée scolaire 2018/2019 dans le 20e.	427
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux plateformes de meublés touristiques.	405	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux vacances "Arc-en-ciel".	428
Vœu déposé par l'Exécutif.	405	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.	430
2018 DU 60 APUI - sur le site Pershing (17e) - Convention d'études et de travaux pour la mise en compatibilité du réseau Eau de Paris nécessaire à la réalisation du projet Mille Arbres.	406	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la réalisation de travaux à l'école Chabrol.	431
2018 DU 127 - Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure applicable aux supports de publicité dépendant de contrats ou de conventions et assujettis à redevance d'occupation du domaine public.	407	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ONISEP et aux C.I.O.	433
2018 SG 2 G - Versement de la cotisation 2018 au syndicat mixte ouvert "Le Forum métropolitain du Grand Paris" (300.000 euros).	410	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la dénomination des écoles maternelles.	434
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet "EuropaCity".	412	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salles d'études pour les étudiant.e.s.	436
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la révision du R.L.P. et à son diagnostic environnemental.	413	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien aux mobilisations étudiantes.	436
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la requalification de l'échangeur de Bercy.	414	Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, MM. BELLIARD et CONTASSOT relatif au soutien du mouvement étudiant.	436
Compte rendu de la 6e Commission.	415	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au mouvement étudiant.	436
2018 DASCO 24 - Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en oeuvre dans les écoles publiques au titre des temps d'activités périscolaires.	416	Suspension et reprise de la séance.	440
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une évaluation des rythmes scolaires.	416	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien aux mobilisations étudiantes.	440
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.	416	Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, MM. BELLIARD et CONTASSOT relatif au soutien du mouvement étudiant.	440
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la consultation.	416	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au mouvement étudiant. (Suite).	441
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la scolarisation des enfants de 3 ans.	416	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salles d'études pour les étudiant.e.s.	441
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'obligation de scolarité des enfants de plus de trois ans.	425	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	443
Vœu déposé par l'Exécutif.	425	Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	444
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Gabriel Fauré.	426	Clôture de la séance.	444
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de		Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	444
		QE 2018-08 Question de Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au stationnement pour les professionnels.	444

QE 2018-09 Question de M. Jérôme COUMET et de
Mme Annick OLIVIER à M. le Préfet de police relative aux
modalités de transmission des comptes rendus de visite
des établissements scolaires par la Commission de
sécurité.....445

Votes spécifiques.....445

Votes spécifiés.....450

Projets de délibération adoptés par un vote
d'ensemble de l'Assemblée.....450

Comptes rendus des Commissions.....463

Listes des membres présents473

Annexe n° 1 - Conférence citoyenne : "Comment
continuer à rendre accessible aux classes moyennes le
logement à Paris ?".....478

Tableau des vœux et amendements déposés en
Commission.....501

Tableau des votes des groupes politiques.....512

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bienvenue à ce Conseil de Paris, la pendule est tombée en panne ce dimanche soir. Elle va donc être réparée, mais nous ouvrons ce Conseil à l'heure.

Hommage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Comme chaque Conseil de Paris, nous sommes amenés à évoquer la mémoire de celles et ceux qui meurent dans des attentats, ici et ailleurs, et ce dernier mois a été marqué encore par des attentats terribles qui ont fait perdre la vie à de très nombreuses victimes. Je pense notamment aux attentats de Kaboul, mais plus près de nous, je voudrais ce matin rendre hommage à deux êtres, Arnaud Beltrame et Mireille Knoll, morts tous les deux assassinés lâchement, le même jour, le 23 mars dernier.

Je souhaite ici les associer. Je souhaite ici que des élus de Paris s'associent à la peine de leurs familles et de leurs proches, que les élus de Paris témoignent, rassemblés comme nous le faisons toujours en de telles circonstances, de notre attachement viscéral à ce qui nous lie. A ce qui nous lie à jamais au destin de ces êtres si différents mais emportés par une même haine.

Ce qui nous lie, c'est un attachement inconditionnel à notre République, à ses valeurs, à sa devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Arnaud Beltrame, gendarme, héros, il a sa vie durant servi, aimé servir son pays, ses concitoyens. Il a donné sa vie pour épargner celle des otages, d'une otage, dans ce supermarché de l'Aude. Avant lui, le terroriste, l'assassin, avait fait d'autres victimes, tuant et blessant. Ce terroriste adhérait à cette haine de ce qui fait de nous un peuple aimant la liberté. Sa cible, comme toujours, des innocents, ce peuple, mais aussi l'autorité et son incarnation, ce qu'était Arnaud Beltrame.

Arnaud Beltrame est mort en héros et l'hommage national qui lui a été rendu aux Invalides par le Président de la République restera gravé dans nos mémoires comme le nom d'Arnaud Beltrame.

Mais au-delà de son inscription dans nos cœurs et nos mémoires, un lieu de Paris devra lui être dédié. Comme il est de coutume à Paris, ce lieu sera décidé avec la famille d'Arnaud Beltrame et avec la gendarmerie nationale avec laquelle j'ai eu l'occasion de m'entretenir.

Je proposerai au prochain Conseil de Paris ce lieu, après en avoir discuté avec la famille, mais avec Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, nous souhaiterions que ce lieu soit aussi symbolique, un lieu qui rappelle la présence de la gendarmerie à Paris et si la famille l'accepte, si les autorités de la gendarmerie nationale l'acceptent, ce lieu pourrait être un jardin.

Ce jardin qui sera créé à l'endroit même où des générations de gendarmes ont vécu, au cœur de Paris, au cœur de la Capitale, au sein de la caserne des Minimes. Nous reviendrons devant le Conseil pour valider ce choix si la famille elle-même en est d'accord.

Mais ce même 23 mars, Mireille Knoll était assassinée. Mireille Knoll, une si belle personne, aimée des siens, je pense ici bien sûr à ses enfants, à ses petits-enfants, elle était aimée de tous, de ses voisins que j'ai pu rencontrer, avec lesquels j'ai pu discuter lorsque nous avons planté un arbre en son honneur, avec le maire du 11e arrondissement dans cette cité, cette résidence qu'elle aimait tant. Une belle dame âgée, généreuse, attentive, aimant son quartier, aimant cette cité dans laquelle elle avait tant d'amis et de souvenirs.

Ce 11e arrondissement de Paris où elle avait élevé ses enfants. Ce 11e arrondissement de Paris animé, populaire, chaleureux, à son image. Elle y était chez elle, mais le 23 mars, elle était sauvagement assassinée. La haine antisémite s'était exprimée une fois de plus. L'antisémitisme a été retenu comme motivation de l'acte de son assassin. Cette haine qui a servi de terreau à la Shoah dont elle, Mireille Knoll, avait réchappé. Survivre à la rafle du Vel d'Hiv parce qu'elle avait pu fuir avant d'être emportée et être assassinée à 80 ans passés par cette même haine des Juifs, cela a été le destin de Mireille Knoll.

Cette haine qui a tué à Paris aussi, Ilan Halimi, Sarah Halimi, mais le 23 mars, Mireille Knoll.

Nous étions nombreux, rassemblés, unis, une foule déterminée à ne pas se taire, une foule silencieuse et en colère. L'antisémitisme tue, il prend de nouvelles formes, il gangrène les esprits, et il est court ce chemin de la parole aux actes.

Paris, les élus que nous sommes, les citoyens que nous représentons s'élèveront toujours chaque fois qu'un de ses enfants sera attaqué, menacé pour ce qu'il est. Menacé en l'occurrence parce que Mireille Knoll était juive.

En tuant Mireille Knoll, c'est une part de chacun d'entre nous que les assassins ont atteinte. C'est une part de nous-mêmes. Combattre l'antisémitisme partout et à chaque instant, c'est le serment que nous faisons, c'est ce que nous faisons, parce ce que nous n'acceptons pas ces actes antisémites bien sûr, mais c'est ce que nous faisons aussi lorsque nous combattons cet antisémitisme qui se confond avec la haine d'Israël, et ce passage de l'antisémitisme à l'antisionisme est un passage, un chemin dangereux et nous savons que beaucoup l'ont emprunté et il faut qu'ils s'arrêtent là.

Nous combattons par tous les moyens, les moyens qui sont ceux de l'autorité publique bien sûr, ceux de la justice, mais aussi ceux de l'éducation. Tous les moyens de la démocratie et de la République pour combattre ceux qui veulent porter atteinte à la démocratie et à la République en nous privant de celles et ceux qui la composent dans leur grande diversité. Attaquer les Juifs, en France et à Paris, c'est attaquer notre idéal républicain et nos valeurs.

Là aussi, je me suis engagée auprès de la famille de Mireille, de ses fils, à donner le nom de Mireille Knoll à un lieu de Paris. J'ai demandé à François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement, en accord avec les enfants de Mireille Knoll, d'inscrire ce lieu dans le 11^e. Cet arrondissement qu'elle aimait tant.

Nous reviendrons là aussi devant notre Conseil pour voter ce projet de délibération, qui nous engagera à inscrire Mireille Knoll dans la trame de Paris.

Mireille Knoll, Arnaud Beltrame, deux êtres magnifiques, deux êtres qui rayonneront, deux êtres qui aimaient la vie et s'inscriront à jamais dans notre histoire. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Egalement, mes chers collègues, puisque nous avons appris en fin de semaine dernière que le corps d'Amandine Giraud, policière de la Brigade fluviale disparue le 5 janvier, avait été retrouvé, je souhaite ici bien sûr lui rendre hommage en votre présence, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Nous avons appris avec beaucoup d'émotion que le corps d'Amandine Giraud, cette jeune policière de la Brigade fluviale disparue le 5 janvier dernier, lors d'un exercice effectué dans la Seine, avait été retrouvé à quelques centaines de mètres du lieu de l'accident, près du pont des Arts.

Nous souhaitons apporter à ses proches, à sa famille, à ses collègues, notre soutien dans l'épreuve qu'ils traversent et leur adresser nos plus sincères condoléances.

Amandine Giraud venait de prendre ses fonctions à la Brigade fluviale, elle aimait ce métier, elle était passionnée. Elle est aujourd'hui disparue. Les policiers parisiens font un travail formidable, dans des conditions souvent extrêmes, et je veux à travers cet hommage à Amandine Giraud, leur dire également notre engagement au quotidien, notre admiration pour ce qu'ils font à Paris. Ils œuvrent auprès de nous chaque jour pour assurer notre sécurité et nous les en remercions vivement.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci, mes chers collègues.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons aussi appris avec tristesse la disparition, ces dernières semaines, de deux anciens conseillers de Paris, MM. Jean-Jacques Danton et Jean Wlos.

Jean-Jacques Danton avait été élu sur la liste "Paris s'éveille" du 15^e arrondissement de Paris en 1995. Il avait accédé au Conseil de Paris suite à la démission d'un conseiller de Paris en 1998. Il avait siégé de 1998 à 2001 sur

les bancs du groupe Socialiste et Apparentés et avait participé aux travaux de la Commission de l'Administration générale, du personnel, du contentieux et de l'informatique. Jean-Jacques Danton était avant tout un fervent militant qui ne transigeait pas avec ses convictions. Il a œuvré pendant des décennies pour les défendre dans sa section socialiste du 15^e arrondissement de Paris - c'est là que je l'ai connu -, tout en privilégiant toujours le dialogue avec ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Il était amateur de grands espaces. Il s'était retiré dans sa campagne auvergnate et a combattu la maladie, et c'est là qu'il a fini sa vie.

Jean Wlos est né dans le 18^e arrondissement de Paris. Il y avait vécu sa jeunesse et bien sûr aussi les années sombres de la guerre et les persécutions antisémites, en échappant de peu à la rafle du Vél' d'Hiv. Il était demeuré fidèle à cet arrondissement au point d'y fonder sa famille, dont je salue les membres présents aujourd'hui : Micheline, Alain et Emilie WLOSZCZOWSKI, et d'y mener, bien sûr, toute sa vie politique après son adhésion au Parti communiste en 1946. Il avait alors 16 ans. Employé à la CGT durant près de vingt ans, il avait gravi les échelons au sein du Parti communiste en intégrant sa fédération parisienne en 1969, puis son siège, où il fut chargé du secteur "élections" dès 1982.

Enfin, il avait rejoint le Comité national du Parti communiste de 1990 à 2000. Elu du 18^e arrondissement au Conseil de Paris en 1995 sur la liste d'Union de la gauche emmenée par Daniel VAILLANT, il a siégé sur les bancs du groupe Communiste et participé aux travaux de la Commission des affaires financières et budgétaires et des subventions. Il demeurera dans la mémoire des habitants du 18^e arrondissement par la force de ses convictions, son militantisme sans faille et ses grandes qualités humaines.

Au nom de tous les Parisiens, des élus de Paris, nous rendons hommage aujourd'hui à ces deux collègues décédés. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions, notamment au sujet de l'hommage que nous venons de faire à nos collègues Conseillers de Paris disparus ?

Monsieur BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Front de Gauche, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ma chère Micheline, chère Emilie, cher Alain, c'est évidemment avec une profonde émotion que je prends la parole devant vous pour évoquer la mémoire de Jean. Vous le savez, comme président du groupe Communiste au Conseil de Paris, mes camarades et moi-même plaçons nos pas dans les pas des communistes qui ont siégé avant nous dans cette enceinte. Jean y a siégé un mandat de 1995 à 2001, marquant ainsi la victoire de la gauche dans six arrondissements de Paris, dans le 18^e arrondissement. Nous étions d'ailleurs au cimetière du Père Lachaise pour lui rendre un dernier hommage avec de nombreux élus. Je pense à Eric LEJOINDRE, Annick LEPETIT, Mme BOUYGUES, Catherine VIEU-CHARIER et moi-même.

Vous l'avez dit, Jean était membre de la 1^{ère} Commission, en charge des finances et du personnel, un lieu privilégié pour examiner la politique de la Ville, à l'époque où Jean TIBERI dirigeait Paris.

Jean est né rue Boinod en 1930 dans ce 18^e arrondissement populaire qui vit au rythme des trains, des cris des marchands des quatre saisons de ce Paris d'avant-guerre où, déjà, communistes et militants d'extrême-droite font le coup de poing.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! C'est un hommage. Je vous propose d'écouter le président du groupe qui parle d'un de nos anciens collègues.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

C'est dans ce Paris qui semble un refuge pour de nombreuses familles juives polonaises, qui ont fui les pogroms et l'antisémitisme, que la famille de Jean va prendre racine. Ils sont ouvriers, tailleurs, chapeliers, fourreurs, artisans et petits commerçants. Le père de Jean, communiste déjà en Pologne, veut croire que la France sera un rempart contre le fascisme et sa famille n'imagine pas que la patrie des droits de l'Homme va connaître pendant quatre ans un régime collaborationniste qui va éditer le statut des juifs - faut-il le rappeler ? - sans que les nazis ne le leur demandent. Quelques familles juives parisiennes pourront échapper à la rafle du Vél' d'Hiv. Jean est de ceux-là. Son frère, Ernest, est au maquis en Dordogne. Jean, à sa manière, commit un acte de résistance en arrachant l'étoile jaune que les autorités françaises l'obligeaient à porter. Il a 14 ans quand Paris est libérée et, comme beaucoup de jeunes Parisiens, ses yeux se tournent vers le communisme.

Dès 1946, il prendra toute sa place au sein des Jeunesses communistes. Parallèlement, il trouve un travail à la Société générale et ensuite dans une entreprise d'aviation à Issy-les-Moulineaux. Repéré, comme on le disait à l'époque, il travaille à la CGT de 1949 à 1968. Il sera de tous les combats, de toutes les solidarités : pour les cheminots qui, en 1953, connaissent une grève de longue durée ; pour la solidarité avec les familles de mineurs en 1963 ; et puis pour les luttes parisiennes dans les banques ou les grands magasins, ou encore dans les usines du 15^e arrondissement. Paris est encore une ville ouvrière et d'employés ; les luttes y sont nombreuses. Il y a 50 ans, Jean devient permanent de la Fédération de Paris du Parti communiste. Il y restera jusqu'en 1982. C'est l'époque où, à gauche, les communistes sont majoritaires, où son ami, Louis Baillot, défend Paris et le 18^e arrondissement sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Nombre de militants et d'amis souligneront son caractère combatif et volontaire, parfois un peu rugueux dans le contact, surtout le matin. Jean reste discret, simple, accessible, mais toujours attentif à la vie de son parti et de ses militants. C'est après la campagne de 1977 et les soubresauts que connaît la Fédération de Paris que Jean, avec Henri Malberg, Alfred Gerson, Louis Baillot, Paul Laurent, Martine Durlach et tant d'autres, vont s'atteler à la reconquête de Paris. La situation a changé. Le parti est affaibli mais la volonté que notre ville bouge, que la spéculation cesse, que les classes populaires ne soient plus jetées hors les murs, est forte. La victoire dans le 18^e arrondissement en 1995 sera une grande joie pour Jean, lui qui connaît son 18^e sur le bout des doigts, fait du porte-à-porte et tient les points de rencontre. Il mène, avec les socialistes, avec M. VAILLANT, qui deviendra maire à cette époque, une négociation difficile mais son sens du compromis et son ancrage dans ce quartier populaire montrent combien est importante la place des communistes dans cette victoire.

Durant tout son mandat, il tiendra permanence et aidera les habitants du 18^e à se battre pour les droits. Il siègera pendant dix ans au Comité central puis au Comité national. Il aura en charge notamment la formation et sera co-directeur d'école de quatre mois, comme on le disait à l'époque.

Nous retiendrons de la vie de Jean que l'histoire n'est pas écrite, que la lutte et l'engagement paient, qu'un élu communiste reste d'abord et avant tout un militant, un homme disponible pour ses camarades et les habitants de son arrondissement.

Nous pensons à Micheline, à Didier, à Alain, à Emilie, à tous les membres de sa famille qui l'ont accompagné dans ses luttes et sur les bancs du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, je vais donner tout à l'heure la parole mais, avant, nous rentrons dans le Conseil de Paris.

Le compte rendu sommaire de la séance des 20, 21 et 22 mars 2018 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Ils sont adoptés.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la Présidente du groupe les Républicains, vous avez demandé la parole. Je vous la donne.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais faire un rappel au règlement me fondant sur l'article 2 et l'article 14 de notre règlement, qui traitent respectivement de l'organisation de la conférence d'organisation et des vœux. Nous avons eu, Madame la Maire, une conférence d'organisation qui s'est tenue le 20 avril dernier. J'en profite, d'ailleurs, pour rendre hommage à son président, Mao PENINOÛ, à son sens du dialogue et du pragmatisme. Encore faudrait-il que les décisions que nous

prenons, Monsieur le Président, ne soient pas remises en cause de manière, maintenant, un peu systématique, par des décisions qui sont prises - en termes d'organisation, bien sûr - en dehors de cette conférence des présidents.

Le 27 avril, nous apprenons, par un "mail" qui est adressé aux secrétaires généraux des groupes - collaborateurs respectables, appréciés, certes, mais qui ne font pas partie de la conférence des présidents -, que vous envisagez d'organiser - je cite - "un petit débat sur l'accueil des réfugiés migrants à Paris". Peut-être qu'effectivement, cela pouvait être une bonne idée, sauf que cela n'a pas été acté par la conférence des présidents.

Puis après, le lundi 30 avril, toujours par "mail" adressé aux secrétaires généraux des groupes - on ne sait pas à quoi servent les présidents de groupe -, nous apprenons que ce débat va avoir lieu le 3 mai, après l'examen de la proposition de délibération de nos collègues UDI-MODEM.

Je crois qu'on ne peut pas continuer à improviser des débats sans réunir la conférence d'organisation. Je me permets de vous rappeler que la dernière improvisation en date fut, avec le succès que l'on sait, le débat sur les voies sur berges. Je demande simplement, Madame la Maire, que nous en débattions comme le prévoit notre règlement et j'en profite pour porter un vœu oral. C'est qu'enfin, vous réunissiez une commission représentant tous les groupes qui essaierait de toiler et, si possible, d'améliorer aussi le règlement intérieur de nos travaux pour que l'on puisse organiser davantage les choses. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Mao PENINO, dont vous avez loué le sens de l'écoute, le pragmatisme. Nous vous rejoignons vraiment sur ce point. Mao, qui a en charge l'organisation du Conseil de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la Maire.

Je vais d'abord répondre sur votre deuxième point pour vous donner satisfaction immédiatement puisque, comme vous le savez, la réforme du statut de Paris intervenue au Parlement va nous obliger à changer un certain nombre de choses dans notre règlement intérieur puisque le Conseil départemental de Paris disparaît. Je réunirai donc prochainement la conférence des présidents. Je ne peux qu'abonder dans votre sens pour souhaiter que celle-ci puisse amener à une meilleure régulation de notre Conseil, et notamment de ses vœux, mais je dois vous dire que je le fais avec un espoir relativement restreint ayant d'expérience, depuis le début de cette mandature, constaté que c'est un exercice très difficile, mais vous y serez évidemment bienvenue et toutes vos qualités pourront nous aider, je l'espère, à progresser de ce point de vue.

Deuxième élément de réponse suite à votre première question. Ecoutez, c'est assez simple. Entre le moment où nous organisons la conférence des présidents et le Conseil, se déroulent les commissions. Avec les commissions, se déroule le dépôt des vœux. Nous avons constaté, comme c'est déjà arrivé - vous l'avez déjà souligné - que beaucoup de vœux se portent aujourd'hui sur la question des migrants et en particulier sur la question aujourd'hui toujours irrésolue du campement dit "du Millénaire", et nous serons amenés à en parler, mais qui porte de véritables risques, y compris en termes humains. Beaucoup de vœux ont été déposés.

Le plus simple pour gérer à la fois notre temps de parole mais aussi pour y accorder l'importance politique que ces vœux manifestent au sein de notre Conseil, était de pouvoir faire ce débat organisé, qui est une meilleure gestion de notre temps, qui est un débat autour d'un vœu, qui n'est pas un débat organisé classique puisque les temps de parole n'y sont pas répartis en fonction de la taille des groupes, mais qui est un temps de débat organisé autour d'un vœu, comme nous l'avons fait déjà à plusieurs reprises dans ce Conseil, avec des temps de parole égaux pour l'ensemble des groupes pour pouvoir se prononcer sur cette question.

C'est le déroulé de la préparation de notre Conseil qui fait que nous ne connaissons les vœux et le nombre de vœux qu'au moment des commissions et qui nous amène à faire cette démarche. C'est d'un point de vue pratique que nous prévenons les secrétaires généraux des groupes qui ont l'habitude de pouvoir faire circuler les informations extrêmement rapidement. Mais je prends note de votre remarque. Et si nous sommes amenés à prendre de telles décisions dans l'avenir, je veillerai à prévenir personnellement les présidents de groupe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, très bien. Mais je pense qu'effectivement, cela doit être un message direct aux présidents des groupes et pas à travers les collaborateurs qui font un travail extraordinaire, mais l'information directe à l'élu est absolument indispensable. Je vous rejoins.

2018 DAC 550 - Communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au lieu "La Place" et à la place des femmes dans la culture hip-hop.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la simplification des démarches administratives pour l'organisation d'événements culturels sur l'espace public.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la culture de proximité.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au soutien aux entreprises culturelles indépendantes qui favorisent la diversité culturelle.

Vœu déposé par le groupe DP relatif aux expositions itinérantes.

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la médiation du street art.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un comité d'engagement pour le "1 % marché de l'art".

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'ateliers d'artistes.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un bleu budgétaire Culture.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une déclinaison par arrondissement du Plan inclusion par les arts et la culture.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'opération "Plus Belle Paris".

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au recensement et à la restauration des œuvres d'art sur l'espace public.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la rénovation des orgues et des œuvres d'art inventoriées au sein du patrimoine culturel.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la publicité du tirage au sort pour la sélection des conservatoires municipaux.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la valorisation numérique des œuvres dans les établissements culturels.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très chers collègues, nous allons à présent engager un débat organisé à partir d'une communication sur la politique culturelle de Paris, les arts et la culture à Paris. Le titre : "D'infinies richesses en partage". La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème et donc, ce débat, bien sûr, va inclure les temps de parole définis et notamment la présentation des vœux qui doit être contenue dans ces temps de parole.

Mes chers collègues, l'art et la culture sont de puissants leviers d'expression, d'émancipation, d'innovation, en particulier dans cette grande capitale artistique et culturelle qu'est Paris. C'est pourquoi nous les avons placés, dès 2014, au cœur de notre projet politique. J'ai souhaité, d'ailleurs, que la culture, les arts soient portés par mon premier adjoint, Bruno JULLIARD, que je tiens ici à remercier de son implication et du travail qui est le sien. Mais, art et culture, c'est l'ADN de Paris et c'est pour cela que je souhaitais vraiment que ce soit porté au plus haut niveau. Il est, bien sûr, aujourd'hui, accompagné par d'autres adjoints, dont je veux saluer le travail : Frédéric HOCQUARD, Véronique LEVIEUX et Catherine VIEU-CHARIER qui, à travers les questions de mémoire, intervient également sur ces sujets.

Donc, nous avons placé la culture, l'art au cœur de notre projet politique, non pas au sens partisan du terme, mais au sens vie de la cité. Face aux mutations et aux opportunités nouvelles de la société parisienne, nous avons souhaité franchir un nouveau cap en faisant de la politique culturelle un enjeu démocratique, une réponse aussi aux

crispations identitaires, au malaise civique qui, parfois, conduit jusqu'au meurtre. Nous l'avons dit précédemment dans l'hommage rendu notamment à Mireille Knoll. Cette priorité est notamment de permettre à chaque Parisien, quels que soient son âge, son origine, son quartier, d'accéder aux arts et à la culture, et d'en faire un acteur à la fois de sa propre pratique et de la construction d'un destin partagé.

Pour ce faire, Paris se doit de puiser dans toutes ses richesses, dans tous ses milieux, dans toutes ses cultures, au plus près des territoires et de leurs habitants. Enquête après enquête, les Parisiens témoignent de leur attachement à l'offre infiniment riche et diverse de notre ville qui est portée par un réseau d'acteurs culturels sans égal : plus de 400 écrans, 350 théâtres, 173 musées, un millier de galeries, 750 libraires et 60 disquaires ou 10.000 mètres carrés dédiés aux collectifs d'artistes. La singularité de Paris ne s'est pas faite en un jour. Cela s'est fait, bien sûr, grâce à tous les acteurs culturels, grâce à l'énergie de cette ville, mais aussi grâce à une mobilisation constante, depuis longtemps, une stratégie de long terme qui a été poursuivie par les élus de cette ville, notamment depuis 2001.

Je veux saluer aussi Christophe GIRARD qui a été l'adjoint à la culture dans les premiers mandats de Bertrand DELANOË. Je veux saluer les maires d'arrondissement qui portent également cette ambition culturelle au cœur de leurs engagements de maire dans la proximité, et ils font vivre, et ils accompagnent, et ils impulsent, et ils innovent. Ils surprennent, et tant mieux. C'est cela, Paris. La singularité de Paris, c'est vraiment ce dialogue fécond que nous entretenons depuis maintenant 2001 avec l'ensemble des acteurs. Depuis 2014, l'essentiel des chantiers a été engagé. De très nombreuses réalisations profitent déjà aux Parisiens quand d'autres seront livrées dans les prochaines années.

Je veux aussi, ici, vous présenter des initiatives inédites que nous allons porter d'ici à la fin de cette mandature et qui donnent corps aux méthodes innovantes qui sont les nôtres :

- faire coopérer des acteurs très divers ;
- privilégier l'ouverture et le décloisonnement ;
- mobiliser les habitants à l'échelle des territoires ;
- favoriser la pratique artistique et culturelle de tous les habitants.

C'est notamment dans cet esprit les quatre contrats culture d'arrondissements pilotes et un plan d'orientation "Lire à Paris" que nous présentons aussi à ce Conseil.

Tout d'abord, nous voulons faire en sorte que Paris reste un territoire de création et non seulement, même si c'est essentiel, de diffusion et de circulation des œuvres.

Pour s'épanouir, la création, l'imagination, les idées nouvelles ont besoin de temps, d'espace et de moyens. J'insiste de "moyens" parce que tout cela sans moyens, c'est quand même plus compliqué et on passe beaucoup d'énergie à rechercher des moyens plutôt qu'à s'engager dans la création.

Nous sommes ainsi attachés à développer une infrastructure pour la création professionnelle artistique à Paris. La Ville de Paris participe, bien sûr, au financement de plusieurs centaines de structures qui constituent des premiers soutiens des artistes et qui sont reconnues pour leur professionnalisme et leur engagement. Avec ces structures, nous travaillons à créer les conditions permettant aux artistes de continuer à répéter, travailler, inventer notre ville parce que c'est du travail et ce travail doit être soutenu également financièrement.

A côté de la Philharmonie de Paris, de La Place à vocation métropolitaine et nationale, nous aurons inauguré, d'ici 2020, quatre nouvelles fabriques culturelles dont Les Plateaux Sauvages et la rue Watt. Nous poursuivrons notre politique d'aide directe aux créateurs, avec l'accompagnement de projets et de résidences, autant d'espaces qui sont aussi des lieux de rencontres entre les artistes et les citoyens.

Nos établissements, comme Le Centquatre ou Le Monfort, font émerger de nouveaux talents. Ce sont des lieux majeurs pour la création à Paris, mais nous avons aussi à cœur d'apporter un soutien particulier aux jeunes artistes, notamment par le F.M.A.C., et aux différentes disciplines telles que les arts de la marionnette, les arts de la rue, la bande dessinée ou les musiques actuelles.

Dans le prolongement de cette initiative, nous porterons cinq initiatives inédites :

D'abord, avec le Crédit municipal de Paris, nous inviterons les grandes maisons de vente aux enchères à s'engager à nos côtés dans un 1 % marché de l'art pour financer la création.

Nous réfléchissons aussi à la mise en œuvre d'un fonds parisien de production pour le spectacle vivant afin de permettre à nos théâtres de produire leurs propres spectacles.

En outre, nous organiserons, dès 2019, une journée Portes Ouvertes des lieux de création à destination des Parisiens - par exemple, les 1.200 ateliers d'artistes financés par la Ville de Paris.

Nous prenons également l'engagement d'atteindre la parité femmes/hommes dans les nominations effectuées dans la mandature. Depuis 2014, sur 22 nominations à la tête d'établissements culturels parisiens, décidées par la Ville de Paris ou les Conseil d'Administration de ces institutions, 12 sont des femmes.

Enfin, nous organiserons, en octobre prochain, les rencontres de la culture à Paris, ouvertes aux professionnels comme au public, afin de construire avec nos partenaires les politiques publiques de demain.

Notre deuxième priorité : protéger, valoriser, transmettre notre précieux patrimoine à tous et à toutes, en particulier, bien sûr, à notre jeunesse dans un dialogue permanent entre l'histoire et le temps présent. C'est le sens de la campagne de sauvegarde des hommages dédiés aux victimes de novembre 2015, qui est conduite par les Archives de Paris et les services de la Propreté.

Nous avons fait le choix majeur aussi d'un investissement dans le patrimoine de Paris, avec plus de 220 millions d'euros apportés par la Ville. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre ambitieux plan pour le patrimoine culturel et celui de la rénovation de nos musées. C'est un montant de plus de 100 millions d'euros. Ces musées connaissent un succès croissant - je veux saluer ici les succès de "Paris Musées" depuis sa création - et sont de plus en plus accessibles, accueillants, avec des parcours et des médiations adaptés.

Des offres spécifiques faites aux familles avec le dispositif "Paris Musées OFF" ou la mise en accessibilité et l'attention portée aux personnes en situation de handicap sont autant de moyens d'élargir le public et de le diversifier.

Nous continuons, bien sûr, à enrichir le patrimoine de notre ville en faisant confiance aux architectes contemporains et en développant l'art dans l'espace public.

A la fin de la mandature, ce seront 38 œuvres qui auront été installées. Tous les quartiers sont concernés, des plus populaires - par exemple, la grande fresque de Lazoo à Stalingrad - aux plus aisés : les nouvelles décorations des fontaines du rond-point des Champs-Élysées qui seront inaugurées en octobre prochain.

D'ici à la fin de la mandature, nous porterons quatre nouvelles initiatives. Nous souhaitons d'abord que Paris devienne une ville refuge pour les œuvres menacées dans le monde entier et ce, grâce au Crédit municipal qui dispose d'espaces de conservation.

Nous organiserons aussi un hackathon pour mobiliser les acteurs de l'innovation autour de la valorisation des œuvres présentes dans l'espace public. Nous associerons à la première édition le Kiosque en musique, une initiative portée par la Confédération musicale de France et l'association "Orchestre à l'école".

Enfin, nous lancerons l'opération "Plus belle Paris" permettant, dans chaque arrondissement, une intervention artistique d'ampleur portée par les habitants sur des lieux qui doivent être à retravailler, à embellir.

Notre troisième objectif : rendre la culture et les arts accessibles à tous les Parisiens dans tous les quartiers. Nous œuvrons, bien sûr, en particulier pour la démocratisation de la pratique pour les Parisiens, petits et grands. Je pense, bien sûr, à l'implication des conservatoires municipaux.

Je veux saluer le travail de réforme qui a été fait sous l'égide de Bruno JULLIARD dans les conservatoires municipaux, mais aussi dans les écoles pour favoriser l'apprentissage de la musique, le déploiement du dispositif "Art pour grandir". Je me souviens qu'il avait été créé en coopération entre Colombe BROSSSEL, à l'époque, et Christophe GIRARD.

Le réseau des Maisons des pratiques artistiques amateurs s'est agrandi avec deux nouveaux lieux : à la Canopée des Halles, bien sûr, mais aussi à Breguet.

La lecture est essentielle en matière de partage des savoirs et de connaissances. C'est pourquoi nous continuons de développer notre réseau de bibliothèques, avec l'ouverture de trois nouvelles structures depuis 2014, mais aussi la promotion du HorsLesMurs qui favorise la découverte et le lien social.

Par ailleurs, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, porté par Dominique VERSINI et adopté en 2015, comporte un important volet d'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour les personnes en situation de grande exclusion avec, par exemple, des actions de médiation menées dans les centres d'hébergement d'urgence et

de réinsertion sociale. C'était un sujet cher à Geneviève Anthonioz de Gaulle à l'époque, lorsqu'elle était présidente de ATD Quart Monde, et ce sujet reste porté aussi par toutes les grandes associations humanitaires.

Une attention particulière est portée, bien sûr, aux habitants des quartiers populaires, avec un appel à projets qui soutient, chaque année, plus de 90 projets culturels au sein des 13 quartiers prioritaires, avec Colombe BROSSEL qui porte et impulse cette proposition.

Nous portons ainsi aujourd'hui six nouvelles initiatives. 3,5 millions d'euros seront consacrés, dans le cadre du budget participatif de 2017, à l'acquisition d'instruments de musique pour les conservatoires des centres d'animation.

Nous développons aussi deux nouveaux portails en ligne : l'un permettra d'accéder à l'ensemble de l'offre des pratiques artistiques amateurs dans la Capitale, tandis que l'autre portail sera dédié à l'activité des conservatoires municipaux.

Nous avons souhaité aussi accompagner la dynamique de transformation du Forum des images qui affirmera sa mission d'éducation aux outils de la création numérique, notamment en s'inspirant du projet arménien Tumo. Un certain nombre ici, y compris de présidents de groupe, notamment majorité et opposition, savent ce qu'est ce projet Tumo à destination des jeunes. Nous aurons le bonheur d'inaugurer l'école du numérique de Paris Tumo à la rentrée prochaine.

A l'occasion du Plan "Lire à Paris" qui incarne l'ambition pour la Ville pour l'ensemble de son réseau de bibliothèques, nous signerons avec l'Etat un contrat territoire-lecture afin de développer un programme d'action dans les quartiers populaires et en particulier en matière d'éducation aux médias et de lecture dès le plus jeune âge. Nous créerons aussi un grand prix des Lecteurs des bibliothèques de la Ville de Paris. Je veux d'ailleurs remercier les bibliothèques de la Ville de Paris ; cela a été commenté il y a quelque temps mais nous sommes la ville qui aujourd'hui ouvre le plus de bibliothèques le dimanche. Je tiens à le dire, cela a été un effort important, y compris de la part de nos agents. Cela a été un combat, cela reste un combat et je souhaite vraiment que ces lieux culturels soient des lieux qui permettent aux citoyens de tous les quartiers de pouvoir s'y retrouver, surtout le dimanche puisque c'est leur jour de liberté.

Enfin, nous déploierons un plan pour l'inclusion par les arts et la culture autour de plusieurs axes structurants : la création d'un observatoire des publics, la mise en place de rencontres professionnelles annuelles entre les acteurs du monde culturel et les acteurs du champ social, la mise en place de conventions "Paris pour tous" pour favoriser l'accueil des jeunes issus des quartiers prioritaires dans les établissements culturels, la création d'une enveloppe de 150.000 euros pour financer les projets innovants, le développement d'une offre à destination des publics de réfugiés, sujet important, bien sûr.

Quatrième enjeu, préserver le tissu culturel parisien, gage de la richesse de l'offre comme de sa capacité d'innovation. Nous avons à cœur de protéger bien sûr la diversité, la densité du maillage culturel parisien face à des phénomènes de concentration. On pense bien sûr au livre, à la musique ou au cinéma et, par exemple, avec le soutien qui est le nôtre, aux petites salles, au commerce culturel indépendant. C'est un engagement que nous avons pris, que nous prenons, qui est d'ailleurs reconnu par les professionnels de ces secteurs ; je pense aux salles d'art et essai que nous avons aidées à numériser, mais je pense aussi aux libraires indépendants, avec lesquels nous avons un dialogue fécond et qui savent notre soutien à leur côté.

Paris s'est engagée depuis plusieurs années à développer un effort croissant auprès de tous ces professionnels. Je pense aussi à la filière musicale parisienne jusqu'aux disquaires. Nous avons eu un très beau Disquaire Day il y a encore quelques semaines à Paris, qui a montré combien cet engagement de la Ville est important.

Dans le domaine du théâtre, l'engagement financier de la ville auprès de l'Association pour le soutien du théâtre privé s'est renforcé depuis 2014 pour atteindre les 3 millions, parce que pour nous, il n'y a pas d'un côté le théâtre public et de l'autre côté le théâtre privé. Il y a des spectateurs, il y a des artistes, il y a des acteurs, il y a des fonctions différentes jouées par les uns et par les autres et nous les accompagnons. J'ai été heureuse d'accueillir ici la conférence de presse de lancement des Molières cette année qui, justement, dans ce même esprit, permet de conjuguer la force du théâtre public et la force du théâtre privé.

Par ailleurs, à côté des acteurs traditionnels, qu'ils soient privés ou publics, nous avons aujourd'hui beaucoup d'entrepreneurs culturels. Je pense notamment aux "start-up", aux 150 "start-up" d'industrie créative et culturelle qui existent à Paris, que nous aidons. Nous aidons des lieux hybrides et inspirants ; je pense à Paris Initiative Entreprise, qui permet justement d'allier et de développer des lieux comme Hasard Ludique ou espace 360 Degrés. Un incubateur comme le Cargo réserve plus de 2.500 mètres carrés à toutes les actions, qui sont des actions privées et innovantes.

A côté des grandes institutions publiques, nous soutenons aussi, et je l'assume vraiment, les grandes fondations privées qui ouvrent à travers leur mécénat un certain nombre de lieux extraordinaires. Je pense évidemment aux fondations Louis Vuitton et Pinault qui, pour l'une a déjà ouvert un grand musée, pour l'autre ouvrira aussi un musée l'année prochaine. Je pense à la Fondation Pinault, à la Bourse de commerce, qui nous permettra de visiter, d'accéder justement à ces œuvres magnifiques qui sont les œuvres de cette fondation privée.

Nos grandes institutions évoluent également en développant l'innovation numérique, qu'il s'agisse de "Paris Musées" avec 600.000 œuvres en ligne à horizon 2020, mais aussi avec l'essor de la médiation numérique, les archives de Paris qui ont lancé en 2017 un nouveau portail et qui connaissent un succès extraordinaire, ou encore le réseau des bibliothèques qui multiplie l'offre de livres numériques.

Enfin, nous menons des politiques ambitieuses et ciblées afin que Paris reste toujours cette très grande capitale des arts qu'elle a toujours été, par exemple dans le domaine du cinéma. Nous sommes fiers, et je pense que vous l'êtes aussi, que Paris ait accueilli en 2017 plus de 1.000 tournages et nous avons aussi une émergence, au-delà du cinéma, des musiques actuelles. C'est une grande fierté de voir toutes ces innovations et ces créations se développer à Paris.

S'appuyant sur le Conseil parisien de la musique, la Ville a choisi de développer un effort croissant en faveur de ce secteur avec des cofinancements de nouveaux lieux. Nous le savons, nous avons à soutenir les nouvelles salles de concert ou encore les disquaires, mais parce que Paris et que la culture et l'art, c'est aussi le design, les métiers d'art, nous travaillons à maintenir ces métiers et le "Fabriqué à Paris", cher à Nicolas BONNET, avec les Ateliers de Paris ou le soutien au réseau professionnel et associatif. Je veux remercier aussi Olivia POLSKI pour le travail qui est fait autour notamment de ce label, puisque 234 produits ont été labellisés, notamment beaucoup d'entre eux dans les métiers d'art et de la création.

L'attractivité de Paris en matière culturelle repose évidemment sur notre capacité à dépasser les frontières traditionnelles et notamment les frontières géographiques. Nous avons un schéma de développement touristique - Jean-François MARTINS s'y est attelé - avec l'Etat et la Région et une saison culturelle qui participe à ce rayonnement. Nous mettons également en place une politique extrêmement volontariste afin de soutenir le rayonnement de Paris dans le monde, avec des tandems organisés chaque année entre Paris et une grande métropole étrangère, avec l'exportation de la Nuit blanche ou encore avec la programmation internationale des musées de la Ville, comme l'exposition Sonia Delaunay, à la Tate Gallery ou encore celle des robes haute couture du palais Galliera, qui se déplace au Japon ou encore en Espagne.

Dépasser les limites de la commune, c'est aussi considérer la Métropole toute entière, territoire incroyablement généreux et inventif en matière culturelle. Nous le faisons afin de permettre à l'ensemble de ses habitants d'en profiter. C'est comme cela que la Canopée et ses quatre grands équipements culturels sont venus conforter une dynamique métropolitaine qui existait déjà depuis longtemps aux Halles. Je vous informe d'ailleurs que le 19 mai prochain nous inaugurerons le jardin des Halles qui sera l'achèvement de cette grande opération du cœur de Paris et vous y êtes bien sûr tous conviés.

Nous renforcerons aussi nos coopérations avec d'autres établissements culturels, de même ambition métropolitaine. Je pense notamment au projet des Ateliers Médicis à Clichy Montfermeil avec le maire de Clichy, Olivier KLEIN, ou avec le président du département de la Seine-Saint-Denis, puisque nous lançons également la Street Art Avenue ou la Reconquête urbaine.

Et parce que nous sommes convaincus que le dynamisme culturel de la Métropole est une des clés du rayonnement de Paris, nous allons porter deux initiatives fortes et structurantes ces deux prochaines années. L'édition 2019 de la Nuit Blanche, un événement résolument métropolitain, investira une portion du périphérique en 2019. Nous aurons aussi des Olympiades culturelles autour d'un grand projet conçu à la faveur des habitants de la Métropole et donnant plus de visibilité encore au Grand Paris de la culture et du sport pour saluer et couronner l'organisation de Paris 2024.

Mes chers collègues, plus que jamais, nous plaçons notre action pour la culture et les arts à hauteur de ce qu'ils sont pour notre ville : les sources essentielles de création et de rayonnement, le lien social, le renouveau démocratique. Je veux à nouveau remercier mon premier adjoint Bruno JULLIARD, l'ensemble de ses équipes, l'ensemble des équipes de la Direction des affaires culturelles, mais aussi "Paris Musées" et l'ensemble des adjoints qui contribuent à cette ambition culturelle et artistique, de s'être impliqués aussi fortement, aussi concrètement sur un sujet qui est reconnu de tous comme un point de nos activités et une marque de cette équipe qui anime Paris. C'est en assumant cette vocation de grande capitale de l'art et de la culture que Paris restera fidèle à son histoire, tournée vers l'avenir, inspirante pour ses habitants autant qu'inspirée par eux, toujours plus libre, plus attractive et plus fraternelle. Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous allons à présent passer à la prise de parole des groupes. Le tour des temps de parole a été défini.

Le premier orateur sera Julien BARGETON pour le groupe DP. Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Les Parisiens sont satisfaits de la culture à Paris mais s'ils le sont, c'est pour aussi une singularité, singularité que vous avez quand même moins citée, qui est la présence de l'Etat, très forte traditionnellement dans cette ville.

Les opérateurs nationaux sont très présents, ils financent des manifestations, ils financent des événements, ils financent des opérateurs.

Quand la Ville met 150 millions d'euros par an pour la culture, l'Etat, dans son équivalent, met à peu près 1,2 milliard à Paris. Prenons un exemple : 70 millions d'euros pour l'enseignement supérieur artistique, et la Ville de Paris, par rapport à d'autres grandes capitales et grandes villes, n'a pas d'opéras à financer, ce qui n'est pas le cas de tout le monde en France ou dans le monde.

Ainsi, quand la Ville de Paris met un euro, l'Etat met à peu près 10 euros voire 15 euros à Paris. C'est une singularité, un levier qu'il aurait été bon de rappeler à ce stade.

Je remercie le directeur de ne pas trop me perturber. La plupart des équipements que vous avez évoqués avaient été programmés sous la mandature précédente, la Philharmonie, La Place, les bibliothèques, les conservatoires. Nous avons donc deux leviers très importants : la présence forte de l'Etat et une politique qui avait été menée, depuis 2001, de façon ambitieuse. Ces deux leviers mériteraient d'être soulignés pour affirmer quelques priorités sur la politique culturelle, priorités qui pourraient être approfondies. Je vais prendre quelques exemples.

Un vrai plan pour les bibliothèques. Vous citez le fait que la situation s'est améliorée. Je pense que quand même l'amplitude d'ouverture des bibliothèques à Paris reste trop faible. Le mois de mai qui s'ouvre va voir six jours fermés, voire sept puisque beaucoup de bibliothèques seront fermées le 9 mai. Tous les Parisiens ne peuvent pas partir en vacances, et notamment pendant les ponts, et donc sept jours de bibliothèques fermées pendant le mois de mai alors même que certains auraient aimé en profiter, c'est évidemment quelque chose qui n'est pas très agréable pour les Parisiens.

D'autant qu'aucune des bibliothèques n'est ouverte le lundi, qu'elles ouvrent uniquement à 13 heures, sauf deux jours dans la semaine, alors que les personnes âgées aimeraient y avoir accès.

Bref, pour 1.300 agents, l'amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques - 35-38 heures par semaine - n'est pas satisfaisante. Evidemment, cela nécessite d'engager des discussions et je pense qu'il faut aller plus loin.

Les bibliothèques, comme le montre le rapport Orsenna, ne sont pas qu'un lieu de prêt, c'est aussi un lieu de vie, un lieu d'échange, un lieu où l'on vient chercher un travail et, à ce titre, je trouve que la communication, le Plan Bibliothèque, n'insiste pas assez sur les partenariats à mettre en avant avec les bibliothèques, avec d'autres lieux, par exemple, des lieux culturels, des salles de concert, ou bien avec des bibliothèques de l'Etat.

Deuxième sujet, le patrimoine de proximité. On va demander aux Parisiens d'intervenir. Je crois qu'il faut aussi là se concentrer sur quelques grandes priorités, la fontaine Kandinsky qui n'est pas dans un bon état et qui mériterait d'être davantage entretenue, ou bien l'œuvre de Richard Serra qui attend toujours d'être installée et qui devrait évidemment pouvoir trouver une place.

L'autre sujet que je voulais évoquer, ce sont les partenariats avec l'Etat. Vous le citez très peu. Vous prenez l'exemple du fait de faire de Paris une ville refuge pour les œuvres d'art, ce qui peut être une bonne idée, au moment même où l'Etat met en place un fonds sur les sites en danger avec l'UNESCO.

Pourquoi avoir voulu créer encore un dispositif particulier parisien alors même que l'Etat est en train de le mettre en place, notamment relatif à la Syrie ? Je crois que cela donne l'idée d'une ville qui s'isole.

Vous parlez d'un fonds pour la création, fonds pour la création alors même qu'il existe déjà un fonds pour Paris. Pourquoi multiplier les fonds pour la création ?

La marge artistique des théâtres se réduit. Il faut peut-être là aussi exercer un certain nombre de priorités. 12 millions d'euros pour le Châtelet par an qui va être fermé deux ans, c'est-à-dire 24 millions d'euros en fonctionnement pour un théâtre qui est fermé. La hausse de certaines subventions, peut-être qu'il y a des priorités, des choix et des arbitrages à mener.

Enfin, sur l'innovation, là aussi, il faudrait être peut-être plus clair sur la façon dont on s'appuie sur les structures existantes en les accompagnant. Les élus doivent être en proximité, accompagner les acteurs culturels, notamment les acteurs culturels de la Ville de Paris, pas simplement les convoquer pour leur expliquer ce qu'ils font déjà très bien en général, c'est-à-dire accueillir les publics les plus exclus de la culture, travailler sur les différents publics qui sont un peu exclus, mais plutôt finalement être en appui, en soutien avec les lieux existants.

Cette communication donne donc parfois le sentiment que la Ville ne souhaite pas s'appuyer assez sur l'Etat et sur ses voisins. Je vois bien qu'il y a l'idée, par exemple, de la "Nuit blanche" élargie, etc., mais là aussi, avant de faire une "Nuit blanche" sur le périphérique, peut-être que cela se construit aussi avec la Métropole, en associant en amont les communes riveraines, les communes, limitrophes, plutôt que de l'annoncer, le construire de façon directement métropolitaine, puisqu'il s'agit quand même de faire une opération sur le périphérique.

Cette communication est donc bien tardive, et si elle a des éléments intéressants, ils me paraissent trop disparates pour définir une ligne stratégique claire sur la politique culturelle. Par exemple, la culture n'est pas qu'un simple supplément d'âme, elle doit être au cœur de la politique. Elle doit irriguer toutes les politiques culturelles, elle doit être au cœur de tout puisqu'elle est le ciment, le ferment de la construction des cités et des métropoles de demain.

Elle doit être évidemment en prise avec l'ensemble des autres politiques et, plutôt que de présenter dix-sept actions en mai 2018, il faut dessiner quelques axes stratégiques clairs si, bien sûr, des choses très importantes naissent des arrondissements, naissent en venant des acteurs culturels. Il faut davantage peut-être admettre qu'il faut faire des choix. Parce que j'entends et je sais ce qu'on va me dire, que j'ai été adjoint aux Finances et que tout cela requiert des moyens.

Je vais vous répondre. Moins que d'un budget supplémentaire global, la culture mérite du courage dans l'allocation des ressources - je vous ai donné un certain nombre d'exemples - et aussi un courage dans la transformation, avec les agents publics notamment, pour pouvoir ouvrir davantage les bibliothèques.

Au fond, c'était un choix qui avait été fait. Mais je pense qu'à l'usage, vu la place de la culture dans cette ville, elle a besoin d'une délégation à part entière. Ce n'est pas une critique vis-à-vis de Bruno JULLIARD dont on connaît l'estime que je lui porte, mais un premier adjoint qui est par ailleurs chargé d'animer aussi politiquement la majorité, et c'est bien normal, qui est chargé des relations avec les arrondissement, cela prend beaucoup de temps.

Donc, on voit bien qu'à l'usage, la culture, parce qu'elle nécessite un partenariat serré avec l'Etat, parce qu'elle nécessite un accompagnement de proximité des acteurs, parce qu'elle nécessite aussi de faire des choix dans un budget contraint, mérite et méritera une délégation pleine et entière pour finalement marquer quelques grandes priorités. Les bibliothèques comme lieu aussi où l'on va chercher un emploi, où l'on va travailler et qui sont davantage ouvertes le dimanche, parce que contrairement à ce que vous avez dit, la situation n'est pas satisfaisante. Le patrimoine de proximité, notamment culturel, mais aussi sur le tramway, mieux revalorisé. Les partenariats avec l'Etat travaillés, et on voit qu'avec la Philharmonie, cela marche, et l'innovation culturelle au cœur de tout, voilà ce qu'auraient pu être des lignes stratégiques et non pas 17 actions disparates pour la culture à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, intéressant.

Mme Béatrice LECOUTURIER pour l'UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris ville lumière, Paris ville capitale, Paris ville métropole, Paris est un fleuron culturel envié dans le monde.

La culture à Paris, vous l'avez rappelé, c'est un tissu extrêmement dense d'artistes, de salles de concert, de théâtres, de libraires, de galeries, mais aussi un patrimoine exceptionnel.

Les Parisiennes et les Parisiens sont globalement satisfaits de la culture à Paris sans qu'ils ne fassent la distinction de ce qui relève de la Ville de Paris, de l'Etat, ou des opérateurs privés.

Nous rendons à la Ville ce qui lui revient, ses réussites, mais aussi ses échecs.

Côté réussites, je voudrais saluer le succès de ses musées municipaux, de ses bibliothèques, qui est certain et doit être encouragé. En 2017, "Paris Musées" a attiré plus de 3 millions de visiteurs, soit une hausse de 4 % par rapport à 2016. Une réussite qui tient à la qualité des expositions temporaires proposées, qui a suscité un véritable engouement auprès du public.

Quant aux bibliothèques, le Plan "Lire à Paris" présente des pistes intéressantes, notamment tout le travail réalisé avec les personnels des bibliothèques et médiathèques qui font chaque jour, rappelons-le, un travail formidable et précieux aussi bien en ce qui concerne le rôle des bibliothèques que la diversification de leurs usages et de leurs missions.

Autre élément à mettre au crédit des choix que vous avez faits, le recours à de nombreux partenaires et mécènes privés, que ce soit l'installation passée ou à venir de plusieurs fondations d'art contemporain, un mécénat qui a permis d'améliorer les projets de rénovation des théâtres et des musées en cours, ou encore un usage utile des bâches publicitaires. Il s'agit là d'autant de projets sur lesquels notre groupe a été heureux de vous accompagner.

Je n'aurai malheureusement pas le temps de détailler chaque mesure ou proposition qui va dans le bon sens, ou chaque inquiétude que nous avons, car il y en a aussi, et je regrette par exemple que la question de la Gaîté lyrique ne soit pas abordée dans cette communication.

La préoccupation la plus grande que nous avons concerne les pratiques artistiques amateurs. La culture à Paris ne peut pas se résumer à une grande fête permanente.

Au groupe UDI-MODEM, nous considérons que les pratiques artistiques amateurs doivent être au cœur d'une politique municipale digne de ce nom.

Nous considérons que faire partie d'une troupe de théâtre amateur, pratiquer le dessin, la peinture, la danse, programmer un jeu vidéo ou une animation 3D ouvre un horizon culturel, une porte d'entrée vers l'art et correspond aux aspirations contemporaines de toujours plus de nos concitoyens.

Cela permet aussi de renforcer l'attractivité des acteurs culturels, car plus les Parisiennes et Parisiens seront susceptibles de pratiquer un art, plus ils auront envie de voir ce que les professionnels sont susceptibles de proposer à Paris.

Faire sauter le monopole de la création, c'est un calcul gagnant-gagnant.

Alors en débutant la lecture de votre communication, Madame la Maire, et vous l'avez encore rappelé ce matin, nous étions rassurés puisque vous sembliez partager ce constat en affirmant que chaque Parisien devait passer, je cite, du statut de "consommateur" de la culture à celui "d'acteur".

Le dire c'est bien, mais le faire c'est mieux. Or, fort est de constater que le budget des ateliers des beaux-arts qui regroupent 4.500 élèves ou "Paris Ateliers" n'a jamais été abondé depuis 2014.

La réforme des pratiques amateurs, appelée par l'Inspection générale en 2016, n'est même pas esquissée mis à part la création d'un portail commun d'inscription, alors que la diversification des publics de ces ateliers, notamment en termes de tranche d'âge, est aujourd'hui un véritable enjeu.

Quant à la question de la valorisation des créations amateurs dans les structures municipales, elle est globalement absente. Pourtant, elle devrait être totalement revisitée avec l'ouverture des conservatoires ou des théâtres municipaux aux amateurs, ou l'organisation d'événements sur l'espace public.

Par exemple, vous proposez de créer un grand prix des lecteurs et des bibliothèques. C'est une bonne idée, mais pourquoi ne pas aller plus loin en créant un prix réservé aux premières œuvres auto-éditées des Parisiennes et des Parisiens ?

Au contraire, la seule orientation que vous semblez donner c'est d'accompagner uniquement la création professionnelle. Vous justifiez cela car vous souhaitez surtout éviter que la création artistique ne sorte du périphérique et n'essaime dans la métropole. Mais au contraire, quelle plus belle manière de faire la métropole qu'en portant des projets culturels ?

S'il faut créer des ateliers ou des lieux de création intercommunaux sur Paris comme chez nos voisins, pourquoi s'en priver ?

Cela peut se faire avec des établissements existants. Par exemple, est-il normal que La Place qui accueille des élèves des départements limitrophes, notamment de Seine-Saint-Denis, ne soit financée que par la collectivité parisienne ? Nous pensons que la construction d'une métropole de la culture doit passer par de vraies coopérations et ne pas reproduire une forme de péréquation bis.

Mettre en place des fabriques artistiques, pourquoi pas ? Mais à la condition que ce soit un lieu de rencontre entre amateurs et professionnels. De la même manière, nous ne pensons pas que votre projet, qui revient à créer

une troupe résidant dans chaque théâtre municipal aille dans ce sens. Doit-on créer plusieurs mini "Théâtre de la Ville" dans chaque arrondissement ?

Nous pensons au contraire, nous, que ces établissements doivent retrouver leur vocation, celle d'être des équipements culturels de proximité ouverts aux associations des quartiers environnants. Pour cela, il faut faire preuve de plus d'ambition, les Maisons des pratiques artistiques amateurs sont une bonne chose, mais elles ne sont pas assez nombreuses. Il faut aussi faire preuve de plus d'ambition dans les choix des disciplines enseignées, comme a commencé à le faire "Paris Ateliers".

J'arrive à présent à la réforme des conservatoires et à son bilan. Si la création d'un parcours de sensibilisation musicale est une excellente chose en faveur de la démocratisation de l'accès au conservatoire et semble être effectivement un succès, cela semble ne pas être le cas des autres aspects de la réforme.

Je pense notamment à l'inscription par tirage au sort qui a été mise en place en 2015 et reste toujours d'actualité, symbole d'un manque d'ambition et de moyens accordés à cette question. Nous ne répéterons jamais assez, rien n'est plus injuste que le hasard, rien n'est plus injuste que de créer de nouvelles envies et nouvelles vocations par le parcours de sensibilisation musicale et de confier le destin de ces envies d'enfants de 6 ans au hasard d'un tirage au sort.

Or, dans cette communication, aucune mention n'est faite de l'absolue nécessité de mettre fin à ce système.

C'était pourtant un engagement que M. JULLIARD avait pris à de nombreuses reprises. Nous nous interrogeons aujourd'hui, qu'en est-il ?

La situation est préoccupante, car même si nous n'avons toujours pas obtenu de données précises de demandes d'inscription que nous vous demandons depuis des mois, votre premier adjoint nous a précisé qu'à l'heure actuelle, seule une demande de première inscription sur trois, une demande sur trois en musique pouvait être honorée dans les conservatoires.

Un mot enfin sur la question des subventions aux associations, qui n'est même pas abordée alors qu'elle représente un tiers du budget de fonctionnement de la culture. Je le rappelle, en 2016, ce sont environ 76 associations qui se partageaient 140 millions d'euros sur un budget total de 152 millions d'euros.

Les petites associations, qui ont une subvention inférieure à 50.000 euros, se partagent 8 % du montant des subventions accordées à la culture, la mémoire, et le patrimoine.

La question n'est pas tant de pouvoir faire des économies sur le budget global de la Ville en taillant dans les subventions aux associations culturelles, que la répartition de ces subventions en fonction des différentes structures qui ont chacune leur importance et leur rôle et mériteraient que l'on en débattenne.

Madame la Maire, nous le savons, rien de tout cela ne pourra être entrepris sans une ambition, je le répète, supplémentaire, mais aussi des moyens dédiés à ces questions et vous venez de le rappeler.

Mais nous ne pouvons alors que nous interroger sur le rôle que vous donnez à la culture, Madame, est-ce vraiment un élément essentiel, un pilier de votre politique parisienne ?

Depuis 2014, les seuls projets inaugurés que vous reprenez à votre initiative ont été impulsés sous la mandature de Bertrand DELANOË et les seuls projets novateurs sont portés par des acteurs privés.

Vous reprenez à votre compte la "Nuit blanche", l'ouverture de la Philharmonie, du Centquatre, du centre "la Place", mais aussi de plusieurs médiathèques, conservatoires, ou Maisons de pratiques artistiques amateurs impulsés avant 2014.

Monsieur JULLIARD, je ne doute pas de votre bonne volonté et du fait que vous ayez des idées intéressantes pour en avoir parlé avec vous. Cependant, elles se révèlent malheureusement contrariées par un sens des priorités municipales qui ne va pas dans le sens de la culture, cette dernière ne remportant pas, hélas, la timbale des arbitrages budgétaires.

Car le péché originel de ce ronronnement culturel remonte bien au programme d'investissement de la mandature. La part consacrée à la culture, au patrimoine et à la mémoire est au niveau du budget participatif, c'est-à-dire 5 % de ce programme, contre 30 % consacrés au coûteux conventionnement de logements.

La part du budget de fonctionnement consacrée à la culture est encore moindre puisqu'elle ne dépasse pas 4 %. Il suffirait donc, au final, de peu de choses pour augmenter le budget consacré à la culture, au patrimoine et à la mémoire, ne serait-ce que de 20 %. Vous imaginez alors ce qu'il serait possible de faire. Au contraire, vous avez

préféré rater un moment important, un marqueur de votre mandature que vous avez ignoré. C'est dommage pour Paris, c'est dommage pour les Parisiennes et les Parisiens qui aspirent de plus en plus à une culture qui s'inscrit dans l'excellence pour tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Nathalie MAQUOI pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, en introduction, je voudrais vous parler de Lou et Nahim, et peut-être, comme cela, je pourrais rassurer un peu Mme LECOUTURIER sur la question des pratiques artistiques amateurs à la Ville de Paris. Lou et Nahim ont 18 ans. Ils habitent Belleville. Ils sont donc nés en 2001, l'année où la gauche a gagné Paris. Lou joue du violon aujourd'hui. Elle a rencontré la musique en maternelle, quand les musiciens de l'Orchestre de chambre de Paris sont venus jouer un après-midi. Le professeur de la Ville de Paris en musique a remarqué en CE1 son appétence. Il l'a encouragée à oser entrer dans le groupe Démos, initié avec le centre social de son quartier. Au bout de trois ans, Lou est entrée au conservatoire. Depuis, elle travaille beaucoup, beaucoup la musique. Elle profite de la Philharmonie. Elle joue en orchestre, depuis un an maintenant, dans l'une des grandes salles de la M.P.A.A. des Halles. Elle pratique.

Nahim écrit du théâtre, des contes, des nouvelles. Un peu moins cette année parce que c'est le Bac. S'il l'obtient, il sera le premier de sa famille à l'avoir. Un Bac Pro Mode qui lui ouvrira, qui sait, les portes de l'école d'art Estienne. Nahim a rencontré les mots très jeunes, en accompagnant sa mère à la bibliothèque Couronnes. Pendant qu'elle suivait un cours de français, il participait à une heure de contes avec l'une des bibliothécaires. Un jour, elle lui a fait une carte pour qu'il puisse repartir avec le livre qu'il n'avait pas fini. Les mots, pour Nahim, font partie de son quotidien : quand il écrit sur son téléphone portable, quand il écrit dans le hall de La Place en regardant les danseurs qui viennent pratiquer librement dans les couloirs.

Comme Nahim et Lou, les Parisiens et Parisiennes ont une pratique artistique. Celle-ci est variée, diverse, quotidienne ou ponctuelle. Et c'est à cette diversité que la politique culturelle que la Ville essaie de répondre au mieux.

Madame la Maire, votre communication s'intitule "Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage". Vous avez montré l'importance que vous accordiez à la culture en la déléguant à votre premier adjoint, Bruno JULLIARD. Contrairement à ce que pense M. BARGETON, c'est plutôt un signe de considération et un signe d'importance. La feuille de route remise il y a quatre ans est ambitieuse : assurer à la fois le rayonnement de Paris comme capitale mondiale de la culture et assurer que la culture soit en partage pour l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, quels que soient leur origine, leur scolarité, leur âge, leur langue, leur situation sociale, leur parcours. D'une aporie, vous en avez clairement fait une ambition.

Vous avez également choisi de lier la culture au territoire en le chargeant des liens avec les mairies d'arrondissement. L'intuition derrière ce choix est qu'aujourd'hui, une politique culturelle part de la pratique artistique des habitants, de celle des artistes qui ont choisi d'avoir une place particulière dans la cité, et peut-être pas non seulement, uniquement, du rapport de la Ville avec l'Etat comme matrice pour construire une politique culturelle. Ces praticiens en art, qu'ils en vivent ou qu'ils soient amateurs, permettent à la ville de ne pas être un simple agglomérat de populations dans un monde de flux, mais de développer sa part d'urbanité. Ce qui fait la force de Paris, c'est de penser une politique culturelle avant tout pour les gens, par exemple pour Lou, par exemple pour Nahim. Et c'est le sens des contrats culture qui vont être présentés aujourd'hui.

Comme Nahim et Lou, tout le monde a besoin d'art, c'est-à-dire du beau au sens large. Prenez un moment pour vous rappeler ce que vous ressentez au sortir d'une exposition, d'un musée, d'un concert, d'un spectacle. L'émotion ressentie est à la fois personnelle et universelle. C'est pour cela que l'art se joue des frontières, des cultures, du niveau socioculturel. C'est pour cela que l'art rend tous les humains potentiellement égaux dans cette capacité à s'émouvoir. Et cette capacité à s'émouvoir commence dès le plus jeune âge, souvent par une rencontre humaine via le travail d'un ou d'une artiste. Elle est aussi parfois fortuite. Dans les petits miracles du quotidien qui ont lieu dans un cours d'un des professeurs de la Ville de Paris. Dans les petits miracles du quotidien dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville de Paris, autour d'un livre, d'un jeu, d'une musique. Indispensable service public parisien de la culture : merci à tous ceux et celles qui le font vivre chaque jour. Nous, nous ne les accusons pas d'être réactionnaires ou de ne pas vouloir évoluer. Au contraire, on sait les miracles qui s'y passent.

L'éducation artistique, c'est un temps de transmission, d'épanouissement, un incroyable réseau constitué de conservatoires, de la M.G.I., bientôt du Forum des images, pour ne citer qu'eux. C'est pour cela que j'ai du mal à comprendre, Madame LECOUTURIER, que vous puissiez dire que la Ville de Paris n'a pas de politique en la matière en termes de pratiques artistiques. Dans ces lieux des possibles, personne ne peut prédire l'avenir de chaque enfant

qui les fréquente, mais nous pouvons avoir une certitude : une part d'urbanité, c'est-à-dire une part d'hospitalité, de partage, d'accueil aura été transmise. Quelques-uns d'entre eux, comme Lou, choisiront d'en faire le métier d'une vie. Les autres, comme Nahim, continueront à consacrer une part de leur vie à la pratique artistique en amateur.

Alors se posera la question de créer et de pratiquer à Paris. Cela signifie avoir besoin, selon son esthétique, ponctuellement, durablement, d'espace pour son art. Par exemple, une danseuse pour revoir une séquence pour quelques dates de spectacles. Par exemple, une auteure metteuse en scène pour une écriture au plateau. Par exemple, une ébéniste pour fabriquer à Paris. C'est donc l'avenir de cette génération que nous préparons aujourd'hui. Or, dans une ville mondiale, où la terre est rare, et donc, source de spéculation, les lieux pour créer, pratiquer se trouvent en concurrence avec d'autres projets. L'une des pistes possibles, sans densifier là où la ville est déjà si minérale, est la mutualisation des espaces, des lieux, tout en accompagnant les projets.

Cette mutualisation se retrouve dans le projet de fabrique culturelle : celle des "Plateaux sauvages" qui accueille 14 compagnies de spectacle vivant par an ; celle, bientôt, de la rue Watt pour une esthétique si essentielle à notre urbanité, les arts de rue. Cette mutualisation peut aussi se penser dans des lieux qui ne sont pas dédiés à la culture, des résidences d'artistes dans les établissements scolaires, dans les centres sociaux, dans les hôpitaux. Mutualiser des lieux ouvre le champ des possibles en termes de partages artistiques, multiplie les moments où l'artiste dit le monde. Si la question de l'espace est essentielle, dans le contexte de l'une des villes les plus denses au monde, la création ne peut pas exister sans soutien financier.

Pour ceux et celles qui pourraient être tentés d'y voir une source possible d'économies, ramenez-le au salaire touché pour un concert. Quand Lou sera musicienne à la Philharmonie, son salaire ne pourra jamais quasi correspondre au nombre d'heures qu'elle aura passées à apprendre à jouer du violon et à s'entraîner à le manier avec virtuosité. Les artistes consacrent leur vie à cet éphémère. Quand la mondialisation met en concurrence les villes de rang mondial, y compris dans la culture, quand la spéculation est aujourd'hui une réalité de la création artistique contemporaine, maintenir ce haut niveau de soutien public garantit un bien commun qui n'appartient à personne et donc, à tous. C'est important, aujourd'hui, ce que l'on crée en commun, à l'heure des replis, qu'ils soient identitaires, individualistes ou communautaristes.

En guise de conclusion, merci, Madame la Maire, ainsi qu'aux adjoints qui portent cette communication - Bruno JULLIARD, Véronique LEVIEUX, Frédéric HOCQUARD - pour les propositions nouvelles qu'ils ont faites dans ce cadre et qui permettront, j'en suis certaine, d'approfondir, d'améliorer, d'enrichir le travail engagé jusqu'à la fin de la mandature.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Permettez-moi de saluer la présence dans les tribunes des élèves de l'école de la 2e chance. Merci beaucoup d'être là.

Nous poursuivons les prises de parole avec Sandrine MÉES pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Choisir le mois de mai 2018 pour présenter la politique culturelle de la Ville, 50 ans après mai 68 qui a permis l'éclosion de nouvelles pratiques culturelles, est-ce un signe ? En tout cas, pas pour M. BARGETON qui appelle plutôt à une culture administrée d'en haut, alors que c'est plutôt Paris qui aurait des choses à apprendre à l'Etat en cette matière, à notre avis, puisque la décentralisation est un combat permanent et, visiblement, il n'est pas encore gagné.

Le groupe Ecologiste de Paris salue ce bilan et les perspectives qu'il dessine. Cependant, la culture est présentée dans le document comme un outil de réarmement intellectuel et citoyen. Ce terme de réarmement - je dis bien de "réarmement" - intellectuel et citoyen, employé plusieurs fois, ne nous semble évidemment pas du tout adapté au sujet.

Nous partageons tout de même les grandes orientations de la politique culturelle mise en œuvre depuis le début de cette mandature. La culture, sous tous ces aspects, doit demeurer un facteur d'intégration et de promotion sociale dans une société marquée par l'injonction à la consommation de biens matériels et par l'uniformisation.

Nous tenons évidemment à remercier toutes les agentes et tous les agents, sans qui la vie culturelle de Paris ne serait pas aussi riche et variée, et nous soulignons que la reconnaissance et l'écoute à l'égard des revendications des personnels nous semblent incontournables pour pérenniser les objectifs élevés en matière de culture de la Ville de Paris.

Je vais maintenant développer trois points.

Tout d'abord, le rééquilibrage territorial et la proximité : évidemment nous saluons la création de lieux culturels d'envergure à l'Est de Paris - le Centquatre, la Philharmonie - qui a permis de corriger un déséquilibre flagrant. Ces grands établissements effectuent un travail remarquable auprès de tout type de public. Cependant, nous souhaiterions que les Parisiens puissent davantage participer au fonctionnement même de ces équipements par la création d'un collège de citoyens, par exemple, au sein de chaque établissement. Nous avons déjà abordé ce point, au sujet des Maisons des pratiques amateurs.

Nous appelons donc à une plus grande participation des citoyens dans le fonctionnement de ces grandes institutions. Evidemment, ces grands équipements ne font pas tout et nous soulignons l'importance de maintenir un maillage de lieux de culture de taille modeste car tous les arts doivent rester présents en bas de chez soi. C'est la vocation que remplissent, par exemple, la Maison de la poésie, la Maison des métallos et les petits théâtres de quartier. Nous pensons particulièrement au Théâtre ouvert et au Tarmac, et bien sûr au Lavoir moderne parisien, un théâtre en péril, seul véritable et dernier théâtre du quartier de la Goutte d'Or, qu'une équipe de bénévoles a repris et anime depuis un an en alliant sérieux et créativité. Il serait bienvenu de les soutenir encore davantage. Il y a actuellement une lettre ouverte sur le sujet signé par des grands noms du théâtre.

Nous pensons aussi au cinéma d'art et d'essai avec de grandes réussites, même dans les quartiers populaires, et nous attirons l'attention sur la nécessité de les soutenir, aussi dans les huit premiers arrondissements - nous pensons au cinéma "La Clef". Nous serons vigilants sur le devenir du Forum des images.

Nous voulons souligner aussi la mise en valeur du petit patrimoine urbain. C'est à notre sens un dossier sur lequel, même si de nombreux projets sont à l'étude, il était temps de regarder de plus près car ce petit patrimoine est de l'histoire vivante qui rentre dans le quotidien des Parisiens. C'est un domaine que Mme Véronique LEVIEUX contribue pleinement à redynamiser dans sa délégation.

Deuxième point : la gratuité. Le groupe Ecologiste de Paris souhaite souligner l'importance d'un outil de démocratisation qu'il nous semble important de sanctuariser, qui est la gratuité d'accès. Elle ne permet pas de résoudre tous les problèmes de l'inégalité d'accès à la culture et ne constitue pas la seule solution à ce problème, mais de nombreuses enquêtes montrent qu'elle contribue à combattre ces inégalités. C'est elle, par exemple, qui assure aux collections permanentes de nos musées une fréquentation plus importante de certaines catégories sociales, comme les employés ou les ouvriers, que dans les musées nationaux et ce, malgré des collections plus pointues et plus spécialisées.

Il en est de même pour les bibliothèques, formidables réussites en matière de mixité sociale tout au long de l'année. Le Plan "Lire à Paris" répond à la demande formulée par le groupe Ecologiste de Paris de schéma directeur des bibliothèques, notamment par la personne d'Aurélie SOLANS, qui avait vraiment porté cette idée. Nous rappelons que, pour nous, les bibliothèques doivent rester des endroits silencieux, des endroits de silence, où les gens peuvent se réfugier loin du bruit, comportant des espaces de travail qui permettent notamment aux collégiens et aux adultes, qui continuent d'apprendre et qui ne peuvent pas le faire chez eux, de pouvoir travailler au calme.

Améliorer l'accès à ces lieux essentiels, ce n'est pas seulement ouvrir certaines d'entre elles le dimanche, travail qui est abondamment accompli en collaboration avec le personnel, c'est aussi aller vers l'extension des horaires d'ouverture en semaine et l'extension du nombre de jours d'ouverture par an, notamment pendant les petites et grandes vacances scolaires, en effectuant bien sûr les recrutements nécessaires et non en pressurant les personnels, ou bien en recrutant des vacataires.

Dans d'autres domaines que le livre, des festivals gratuits, musicaux ou bien de courts métrages, de cinéma documentaire, et bien d'autres manifestations - nous pensons à "Kiosques en fête" - donnent l'occasion aux familles ou aux promeneurs de croiser sur leur chemin des artistes et des créations qu'ils n'auraient peut-être pas eu l'idée d'aller chercher par eux-mêmes.

Pour nous, ce cap de gratuité doit donc être maintenu pour continuer à mettre les grands domaines de la création artistique de toutes les époques à la portée de tous, non sans être évidemment renforcé - comme c'est le cas très souvent - par des dispositifs volontaristes adaptés à la situation de chacune et chacun.

Le développement de l'art dans la rue va dans le même sens. Le groupe Ecologiste de Paris rappelle l'importance de donner toute leur place aux œuvres des femmes artistes dans l'espace public, et d'associer les habitants aux projets de murs peints, aux installations de sculptures dans l'espace public et à veiller aux matériaux employés et à l'entretien des œuvres pour leur pérennité et aussi pour l'aspect écologique.

Troisième point : la pratique des arts à Paris. C'est un autre enjeu majeur de conserver à Paris sa tradition de centre de création artistique en développant les ateliers, les logements, les résidences. Marie ATALLAH avait proposé un vœu sur le sujet dernièrement ; je n'y reviens donc pas. Ces dernières années, de gros efforts ont été

réalisés en ce domaine pour que ceux qui fabriquent ou qui conçoivent des œuvres ne soient pas obligés de le faire à l'extérieur de Paris.

Nous voulons parler aussi de l'accès aux enseignements artistiques. Concernant les conservatoires, nous serons évidemment vigilants sur les réformes en cours, notamment sur la transparence par rapport au choix des postulants retenus et sur le recrutement de suffisamment d'enseignants pour que les effectifs de classe ne soient pas pléthoriques.

Trois questions avant de conclure.

Le document contient l'annonce des rencontres de la culture à Paris en octobre prochain, pourriez-vous nous donner des détails sur ce projet ?

Il y a aussi l'annonce de l'opération "Plus Belle Paris" dans chaque arrondissement, des interventions artistiques pour embellir des lieux dégradés. Nous voudrions savoir - cela rejoint ce que j'ai dit plus haut - la façon dont les habitants seront associés à cette démarche. Pour nous, cela reste vraiment important. C'est de l'art à la portée de tous, mais tous peuvent aussi s'exprimer sur le sujet.

Troisième question : pouvez-vous nous faire un point sur les retards pris par les travaux du théâtre du Châtelet ?

Ainsi, que l'art fasse partie intégrante de la vie de chacune et de chacun, pas seulement en tant que spectateur mais en tant qu'acteur, que chacun puisse dégager du temps pour cela, quelle que soit sa condition, et que l'on donne enfin aux femmes la place qu'elles méritent dans la sphère artistique, que les politiques culturelles soient pensées avec les Parisiennes et les Parisiens et pas seulement pour eux, c'est à cela qu'aspirent les écologistes. Mes collègues Marie ATALLAH et Jérôme GLEIZES poursuivront ces réflexions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MÉES.

Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans les jours qui ont suivi les attentats terroristes de "Charlie Hebdo" et de l'Hyper Cacher de Vincennes, puis ceux du Bataclan qui ont frappé Paris, la culture comme l'éducation ont été brandies comme l'étendard face à la barbarie. Une réaction nécessaire et salutaire : la culture est effectivement ce refuge contre la barbarie, qui préserve et défend la part d'humanité que nous portons. Nous l'avons encore vu. Cette barbarie est présente ce matin avec l'hommage rendu au gendarme Beltrame et à Mireille Knoll. Cette communication est donc la bienvenue et nous partageons l'ambition et les objectifs fixés.

La culture, c'est d'abord et avant tout du lien. Roland GORI, psychanalyste et créateur du mouvement "L'appel des appels", nous dit : "La culture, c'est ce qui relie les êtres humains entre eux par leur œuvre, leur production, leur manière de sentir, d'éprouver, de dire, de faire". Le lien au monde et le lien à l'autre, si semblable et si différent. Un lien qui, parce qu'il fait immédiatement sens et parce qu'il s'incarne dans une émotion, une rencontre singulière avec une œuvre ou un artiste éphémère et non reproductible, s'oppose frontalement à la conception libérale où la concurrence, la rentabilité, la standardisation et la consommation tiennent haut le pavé.

Toutefois, la culture, ce n'est pas que du lien, c'est aussi une arme, une arme de paix et d'émancipation. Paul Vaillant-Couturier, en 1936, lors d'un discours qui se veut un appel en faveur des états généraux de l'intelligence française dira : "C'est à esprit qu'il faut faire confiance pour résoudre les problèmes de paix, de liberté et du pain des hommes".

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, que lorsque certains ont fait le choix de la sécurité et de l'état d'urgence, nous avons fait le choix de la culture.

Aujourd'hui, dans un contexte général d'austérité, sous la pression d'une idéologie marchande qui s'est infiltrée partout, l'art est lui aussi devenu un produit culturel de masse. On consomme de la culture. On parle d'industries culturelles, d'objectifs, de rentabilité, de poids économique de la culture.

Il faut donc un vrai courage politique, Madame la Maire, pour soutenir une autre approche de la culture et de la création ; affirmer qu'elle se rattache à notre passé et ouvre des perspectives sur notre futur dans le même mouvement ; affirmer qu'elle est un prolongement naturel de l'éducation et plus précisément encore de la formation du sujet et de la constitution de la collectivité ; affirmer qu'elle est un des rares espaces de pensée et de liberté où la société peut se réfléchir librement en dehors justement des contraintes propres au monde économique et même parfois au monde politique.

Pour nous, la culture est au cœur de notre projet politique qui vise au plus près du progrès de la justice et de l'humanité. Nous appelons à une refondation du service public de l'art et de la culture en réaffirmant la responsabilité de l'Etat. C'est d'ailleurs en ce sens que nous soutenons l'appel de Montreuil pour des états généraux de la culture, lancé en janvier dernier.

Nous devons mettre un coup d'arrêt au processus de marchandisation du service public de la culture, une culture toujours menacée par les directives européennes et les accords de libre-échange. N'oublions jamais que c'est à Paris qu'a été portée la mobilisation contre les accords Blum-Byrnes en 1948, qui avait pour objectif de défendre la place du cinéma français.

Nous affirmons également le lien étroit qui doit exister entre le soutien à la création et l'appropriation sociale et citoyenne des œuvres et des pratiques culturelles. Cela passe par la refondation de l'éducation artistique à l'école et de l'éducation populaire, et dans la cité et à l'entreprise.

Face à l'emprise des industries culturelles sur l'ensemble du champ artistique, littéraire et médiatique, nous demandons la mise en place des régulations qui s'imposent.

Vous l'avez compris, notre vision en matière de politique culturelle, c'est d'opposer au modèle dominant le soutien à la richesse de la création, le soutien à sa liberté et à son ouverture à toutes et tous.

Education populaire, formation à l'esprit critique, médiation et transmission, rencontres et échanges avec les artistes, autant de leviers à mettre en œuvre pour élever le niveau de conscience de nos concitoyens, et les rendre aptes à appréhender les enjeux de notre monde et leur donner les moyens d'agir, sinon de conquérir, au moins de leurs désirs, leurs combats, leurs croyances et leurs convictions. Plus encore qu'un devoir social, il s'agit là d'une nécessité démocratique.

Récemment, dans le Manifeste des ouvriers, Roland GORI, Bernard LUBAT et Charles SILVESTRE appellent à remettre les femmes et les hommes à l'œuvre, au cœur des activités de production et de la création pour lutter contre la normalisation technocratique et financière. Ces ouvriers existent à Paris, ils sont là. Ce sont eux qui fabriquent Paris, des artisans d'art, des artistes, des intellectuels.

C'est tout le sens aussi de notre politique, notre volonté de relocaliser la fabrication à Paris, de valoriser le "Fabriqué à Paris", de valoriser les métiers d'art.

Je voudrais aussi évoquer une autre œuvre qui n'est pas tellement évoquée, mais abordée dans cette communication, et Bruno JULLIARD était présent le 14 novembre 2010 aux EPSiliades et a pu entendre ces conclusions des professeurs d'EPS qui disaient : "Les activités physiques et sportives sont des œuvres et constituent un champ culturel incontestable, au sens où l'on parle de la poésie du roman, du théâtre, des sciences et des langues".

C'est à ce titre qu'elles sont dignes d'être transmises, enseignées parce qu'elles sont porteuses de valeurs intrinsèquement éducatives. Les activités physiques et sportives sont des activités profondément humaines parce qu'elles mobilisent la totalité des êtres qui s'y adonnent.

L'ambition d'une culture sportive pour toutes et tous repose sur un enseignement de qualité ne se réduisant pas à l'animation sans contenu ni à une éducation physique eugéniste ayant comme unique visée la santé ou un discours moral centré sur des valeurs. L'enjeu est bien l'appropriation de son corps, de son espace, du mouvement, des techniques, de son environnement et de techniques appropriées au corps.

L'organisation par notre Ville des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 nous offre une opportunité formidable pour développer la culture sportive pour toutes et tous à Paris.

Tout cela ne fait que renforcer notre soutien à l'Olympiade Culturelle qui se tiendra quatre ans durant, qui débutera au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo et s'achèvera à la fin des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Quatre ans pour faire rayonner l'art et la culture, quatre ans pour exposer notre vision de la culture et sa place dans la société, quatre ans pour construire les ponts entre Paris et sa banlieue, quatre ans pour construire une entité culturelle forte de la Métropole du Grand Paris.

Vous l'avez compris, l'Olympiade Culturelle est sans doute l'une des plus grandes manifestations culturelles à venir sur notre territoire. Nous souhaitons faire de ces Jeux olympiques et paralympiques un événement populaire. Voilà un moyen d'impliquer, dès maintenant, les populations dans cette formidable aventure.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame Agnès EVREN, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, vous nous livrez une communication relative à la politique culturelle de Paris ; la première en quatre ans ! Il était temps, pour une Ville dont vous exposez, sur 16 pages, le brillant éclat culturel et artistique.

Mon regret, Madame la Maire, c'est qu'une fois de plus, vous êtes davantage dans la communication que dans l'action. Votre discours a alors le mérite de pointer votre incohérence. Il est, en effet, difficile de distinguer les propositions que cette communication était censée nous dévoiler, d'autant qu'elle ne s'accompagne ni d'un plan de mise en œuvre ni d'un budget correspondant.

Les sujets réellement épineux sur lesquels nous ne cessons de vous alerter sont abordés avec un manque d'ambition certain, voire occultés. Qu'en est-il de la situation des personnels des bibliothèques ? De celle des conférenciers des musées de la Ville ? De celle des bouquinistes ? Du sous-investissement pour le patrimoine culturel ? Du triste état de nos fontaines ? Et je ne saurais ici tout citer.

Des paroles aux actes, il s'agit, Madame la Maire, d'être cohérent. S'il vous faut un exemple, c'est ainsi que nous raisonnons à la Région Ile-de-France. La culture est le ciment de notre politique régionale, alors nous déployons une stratégie, un budget et un plan d'action :

- une stratégie qui se décline en trois principes : inclusion, itinérance et création afin de briser les barrières entre le centre et la périphérie et permettre un accès du plus grand nombre à la culture ;

- un budget ambitieux qui a augmenté de 12,5 % en deux ans ;

- et un plan d'action qui s'est déjà traduit par l'adoption de neuf projets de délibération dans tous les champs de la culture.

De votre côté, Madame la Maire, où est la stratégie ? Où est le budget ? Où sont les actes ? Que fait la Ville pour l'émergence des nouveaux talents quand la Région en fait l'une de ses priorités en créant un fonds d'un million d'euros dédié aux jeunes créateurs ?

Car, vous le n'ignorez pas, les jeunes artistes n'ont plus les moyens de créer en Ile-de-France. Ils partent à Madrid, Barcelone, Berlin ou Bruxelles, là où la vie est moins chère. Que fait la Ville pour briser les fractures culturelles ?

Seuls quatre arrondissements bénéficient de contrats d'inclusion quand la Région lutte contre la désertification culturelle en favorisant notamment la mobilité des équipes artistiques dans des territoires sous dotés, grâce à des bonus accordés à celles qui s'engagent à diffuser leurs œuvres et leur travail de médiation au-delà du périphérique.

Que fait la Ville en matière d'éducation artistique et culturelle ? Elle se désengage du F.R.A.C. qui, je le rappelle, propose des médiations à près de 7.000 élèves parisiens par an, présidé excellemment par Florence BERTHOUT - je le rappelle - quand la Région fait des 465 lycées franciliens la porte d'entrée vers la culture.

Que fait la Ville en matière de livres et de lecture ? Un Plan Lire intéressant à certains égards, il faut le reconnaître, mais aussi un peu fourre-tout et fait se côtoyer la création d'un énième prix littéraire quand il en existe déjà de nombreux dans les bibliothèques parisiennes et le développement des "grainothèques".

Que fait la Ville enfin, Madame la Maire, pour rayonner en matière de culture sur son territoire et à l'international ? Elle affirme s'extraire de ses limites géographiques pour stimuler son dynamisme de demain. Pour la "Nuit Blanche", elle est donc fière d'investir le périphérique.

Pour les nouvelles Olympiades Culturelles, c'est la Métropole qu'elle considérera ; et l'Ile-de-France, Madame la Maire, vous en souciez-vous ? La Région, elle, ne se désintéresse pas de Paris.

Si notre ambition est de mieux répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire francilien, il est faux de croire que ce rééquilibrage se fait au détriment de Paris. Nous y sommes pleinement investis. Nous consacrons à la Capitale un budget de 9,4 millions d'euros, ce qui en fait le département francilien qui reçoit le plus d'aides régionales.

Nous sommes présents sur toutes les grandes manifestations parisiennes, comme "Solidays", "Rock en Seine" ou "We Love Green". Nous sommes engagés sans hésiter pour la renaissance de la Scala dans le 10e, l'Atelier des Lumières ou encore les Ateliers Médicis que vous avez à juste titre mentionnés. L'Orchestre national d'Ile-de-France

programme près d'une centaine de concerts à Paris, y compris dans les lycées parisiens. Nous soutenons activement les réseaux parisiens des librairies indépendantes et allons déployer 200 boîtes à livres dans les gares franciliennes, et je pourrais poursuivre longtemps ma litanie.

Oui, la Région Ile-de-France se soucie de Paris et la réciproque devrait être vraie. C'est beaucoup plus large et moins métropolitaine que doit être la vision culturelle de Paris pour assurer son dynamisme. Vous refusez de constater que c'est en s'appuyant sur le formidable potentiel de Paris ainsi que de la petite mais aussi de la grande couronne que nous favoriserons l'attractivité de Paris et de sa Région. L'entre-soi n'a jamais été une solution ; il faut faire le pari de l'ouverture et de l'action qui doit être collective pour que rayonne toujours plus Paris et la Région, Capitale dans le monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Laurence GOLDGRAB, vous avez la parole, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Riche, dense, diverse, moderne et innovante, l'offre culturelle à Paris est exceptionnelle. Les Parisiens ne s'y trompent pas, Madame EVREN, et sont fiers de leur Ville, de son attractivité et de son maillage unique de musées, monuments, théâtres, salles de spectacle, cinémas, librairies, galeries d'art, conservatoires, bibliothèques, etc.

Les nécessaires rééquilibrages en faveur des quartiers populaires qui ont été opérés sous la précédente mandature, l'accès favorisé aux musées municipaux parisiens, la politique de maintien des commerces culturels en centre-ville via la SEMAEST, une aide circonstanciée aux théâtres et salles de spectacle, pour prendre quelques exemples, sont des outils de réussite de notre politique culturelle en faveur de la diffusion. Et si je mélange le public et le privé, c'est volontairement car notre responsabilité est de reconnaître qu'aider l'économie culturelle indépendante à survivre, comme nous le faisons, est un enjeu majeur en faveur de la diffusion de la culture à Paris. C'est une vision nouvelle que vous avez initiée lors de cette mandature et nous nous en félicitons.

Mais si Paris est en pointe de la diffusion culturelle, il ne doit pas y avoir de déséquilibre. Notre Ville doit axer ses priorités en faveur de la création d'une part et de l'accès à la culture pour tous d'autre part. Ces enjeux sont permanents, ils évoluent sans cesse. Chaque Parisien acteur de la culture - je vous cite - plutôt que consommateur de produits culturels, c'est un défi que vous lancez et qui suscite l'adhésion.

Pour nous, cela passe d'abord par la démocratisation de la culture. Les inégalités sociales d'accès aux équipements culturels persistent, avoir un équipement culturel en bas de chez soi ne signifie pas qu'on en poussera les portes. Des barrières existent et il est de notre responsabilité de les identifier pour les faire tomber.

Nous proposons tout d'abord de renforcer la culture de proximité vers les territoires. Les contrats culture en arrondissements pilotes, que vous proposez, poursuivent cet objectif. Nous espérons que cette méthode sera rapidement étendue à l'ensemble des arrondissements et qu'elle s'accompagnera de moyens supplémentaires, qui peuvent par ailleurs être de différentes natures, financiers comme humains. Nous formulons le vœu que davantage de moyens soient octroyés aux mairies d'arrondissement, afin de leur permettre de mettre en place une vraie politique culturelle déconcentrée, au plus près des habitants et de leurs attentes. Des initiatives et des festivals locaux d'arrondissement existent. Mais souvent, face au peu de moyens qui leur sont accordés, les mairies d'arrondissement ne peuvent organiser un événement culturel et mener d'autres actions en parallèle. Pourtant, ces événements locaux rencontrent généralement un beau succès et permettent de soutenir la diversité culturelle et l'émergence de projets divers, professionnels ou amateurs.

Nous proposons aussi par un autre vœu une simplification des démarches administratives nécessaires à l'organisation d'événements culturels sur l'espace public. Tous les acteurs de ce domaine sont unanimes, les démarches actuelles sont longues, laborieuses, complexes et coûteuses. Elles constituent un frein et parfois même un coup d'arrêt à des projets qui ont pourtant le mérite de permettre à la culture d'aller à la rencontre du public sur l'espace public et potentiellement, d'ailleurs, de nouveaux publics. Cela nous semble parfaitement s'inscrire dans notre travail et votre travail de démocratisation de la culture.

Nous devons également renforcer la médiation culturelle partout où cela est possible ; c'est un enjeu majeur. Je voudrais vous féliciter pour ce projet ambitieux et extraordinaire d'investir les tronçons du périphérique lors de la prochaine Nuit Blanche, territoire symbolique, véritable fracture du territoire francilien. C'est une excellente initiative pour favoriser l'accès de tous à la culture et offrir une nouvelle vision de cet espace et je sais que vous avez approuvé l'idée de renforcer la médiation culturelle lors de cette Nuit Blanche, puisque nous en avons déjà parlé.

Pour l'ensemble de ces missions, nous devons réfléchir aux modèles économiques de nos institutions. Il existe une grande disparité des modèles économiques et des missions, des équipements culturels et le public ne comprend pas toujours notre politique en ce domaine. Nous souhaitons une meilleure cohésion, une meilleure lisibilité des missions poursuivies et, surtout, une mutualisation des moyens afin de dégager des marges de manœuvre pour servir avec un maximum d'efficacité notre politique culturelle d'accès de la culture à tous les Parisiens.

Autre priorité de la mandature, enfin, le soutien à la création. Inventer de nouvelles formes de financement pour la création, développer une infrastructure pour la création professionnelle à Paris, proposer des espaces de travail adaptés et accessibles, créer ce fonds de 1 % marché de l'art avec le Crédit municipal de Paris et les maisons de vente aux enchères pour financer la création artistique, créer un fonds parisien pour le spectacle vivant, autant de mesures que nous approuvons. Surtout, quatre fabriques culturelles qui auront été inaugurées d'ici 2020. C'est un signe fort envoyé aux acteurs de la création et le reflet de notre engagement.

Des lieux de création partagés et de transmission pour tous les publics au cœur des quartiers populaires, comme les Plateaux Sauvages ou le Grand Parquet, Centre d'art et de recherche ou encore un lieu de travail dédié aux arts de la rue et du cirque, ce sont ces initiatives qui permettront à Paris de demeurer un territoire de création.

Dans le secteur de l'économie culturelle, nous soutenons depuis le début de la mandature, comme je le disais tout à l'heure, les entreprises culturelles qui diffusent, comme c'est le cas des start-up hébergées dans les différents incubateurs, bien sûr Créatis, le Cargo, Centquatre, 104factory, etc., mais, et j'insiste beaucoup sur ce point, nous devons impérativement renforcer le soutien de la Ville aux entreprises indépendantes qui créent et produisent du contenu. Cela, pour favoriser la diversité culturelle dans le domaine par exemple de la musique, du cinéma et de la vidéo. Des structures existent comme le Mila, le Labo de l'édition, etc., mais comment mieux soutenir ces producteurs et éditeurs qui sont les garants de l'éclectisme et de la richesse de la culture ? Nous ne devons donc pas simplement soutenir ces entreprises qui diffusent, mais bien des entreprises de contenu. J'en ai déjà parlé à de nombreuses reprises à Bruno JULLIARD, qui connaît mon souci dans ce domaine, car il faudrait éviter de créer une bulle avec beaucoup de diffusion et pas assez de contenu à l'intérieur.

Voilà, la richesse, l'éclectisme sont également symbolisés par la diversité des lieux de création soutenus par la Ville. Je pense au centre culturel "Hip Hop La Place". Ouvert en avril 2016, il a pour vocation à devenir le poumon du hip-hop parisien et à contribuer à la création et à la diffusion de cette culture à part entière. Nous souhaitons obtenir un premier bilan de son activité pour en avoir une vision exhaustive. Je sais que l'ouverture est assez récente mais ce serait bien déjà d'avoir un premier bilan.

Vous l'évoquez dans votre communication, la culture, comme les autres secteurs professionnels, n'est pas épargnée par les inégalités entre femmes et hommes. Vous avez pris des dispositions pour lutter contre le plafond de verre qui empêche encore trop souvent les femmes d'accéder aux postes de direction, et nous le saluons. Mais, dans le domaine de la culture hip-hop, musique, danse, graff', ces domaines sont essentiellement des secteurs majoritairement masculins et là je parle de création et non pas de direction des établissements. Il y a pourtant des artistes féminines qui excellent, mais elles souffrent d'un déficit de notoriété. Ainsi, nous souhaitons que La Place - je l'avais d'ailleurs déjà souligné - contribue à la féminisation du hip-hop et à l'émergence de talents féminins. Nous avons formulé un autre vœu en ce sens.

Innover pour permettre aux oubliés d'avoir accès à la culture, permettre à la culture d'être présente partout et aussi dans les lieux où on ne l'attend pas ou plus, comme la prison, l'hôpital, c'est là tout le sens d'une politique culturelle que nous souhaitons porter. Nous devons être un véritable médiateur entre les acteurs pour voir naître des projets pérennes, comme c'est le cas dans le cadre du Plan d'accueil des réfugiés.

Il y a encore de nombreuses idées et projets que nous souhaiterions développer et sur lesquels nous espérons travailler avec vous et l'ensemble des acteurs de la culture ainsi que le public. La réunion d'octobre en sera, je le pense, sans aucun doute, l'occasion.

Je voudrais terminer en remerciant tous les adjoints qui œuvrent dans ce secteur : Bruno JULLIARD, Frédéric HOCQUARD, Véronique LEVIEUX et saluer leur travail. De belles réussites sont derrière nous, mais également devant nous. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Pardon, excusez-moi, j'avais donné mon accord pour une inversion de deux prises de parole. C'est donc au tour de Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour le groupe PPCI. Et ensuite Mme SIMONNET.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette discussion autour de la politique culturelle de la Ville de Paris est un moment important pour notre Assemblée. Comme le dit Erik ORSENNA dans son excellent rapport "Voyage au pays des bibliothèques", la culture n'est pas une simple ligne sur un budget, c'est un élan collectif singulier. Autrefois évalué à tort comme un sujet secondaire, l'accès à la culture pour tous est plus que jamais synonyme d'accès au savoir et demeure - chacun s'en rend compte - un grand facteur de cohésion sociale.

Je souligne ici le mot "accès", car c'est bien de cela que les élus parisiens que nous sommes doivent traiter. L'action publique dans ce domaine doit s'attacher à réduire les fractures de la société et en déterminer l'évolution. Il n'y a, par conséquent, rien d'anodin ni dans le respect de l'héritage transmis par les Parisiens d'hier, ni dans la définition du patrimoine que nous transmettrons aux Parisiens de demain.

La culture n'appartient pas à tel ou tel, elle nous est confiée momentanément, et nous avons le devoir d'en prendre un soin tout particulier.

Pour s'assurer que la culture soit ouverte à tous, quels que soient l'âge, l'adresse, la condition socio-économique et l'appartenance communautaire, il est nécessaire de prendre de la hauteur et adopter une attitude visionnaire. Cette ambition, l'Exécutif semble la partager. Toutefois, si nous reconnaissons la prise en considération de ces enjeux fondamentaux, le bilan et les mesures qui sont aujourd'hui évoqués, révèlent quelques erreurs d'évaluation.

A Paris peut-être plus qu'ailleurs, l'exploitation du capital historique et culturel est un gage d'attractivité économique. Chaque année, plus de 30 millions de touristes viennent à la découverte de la ville-lumière. Nous nous félicitons d'ailleurs des effets plus que positifs de la création de "Paris Musées" sur la fréquentation des musées parisiens.

Les investissements de la Mairie doivent en effet être à la hauteur de la prééminence de la marque "Paris" dans le monde. Pour continuer à promouvoir cette dernière et maintenir en l'état son statut de capitale culturelle, nous devons commencer par garantir la survie du vieux Paris. La protection des édifices religieux, la rénovation de nos églises sont une priorité incontournable de notre patrimoine. Pourtant, le plan actuel qualifié d'ambitieux par l'Exécutif est aujourd'hui grandement insuffisant pour réaliser les travaux nécessaires, et les maigres 80 millions du P.I.M. ne suffiront pas à les sauver.

La communication de l'Exécutif citait Aragon. Permettez-moi de reprendre les mots d'André Malraux qui écrivait : "La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert."

C'est avec ces mots en tête que doit être menée la recherche intensive d'investissements privés. Le travail du fonds pour Paris doit en ce sens être renforcé et élargi auprès de plusieurs interlocuteurs. Le développement du mécénat correspond de plus en plus à un souhait de la société civile. L'engouement des entreprises est d'ailleurs à la hauteur de cette attente, puisque 79 % des mécènes annoncent des perspectives annuelles positives leur permettant de stabiliser, voire d'augmenter, leur budget dédié à l'activité culturelle. Dans cet esprit, les plus grandes entreprises, bien qu'aujourd'hui de plus en plus enclines à créer leur propre fondation culturelle, doivent continuer à être sollicitées et récompensées de leurs initiatives de partenariats publics privés.

L'Exécutif a exprimé sa volonté de rendre chaque Parisien acteur de la culture plutôt que consommateur de produits culturels. Je partage cette vision et je pense que le meilleur moyen de mettre cet idéal en pratique est le développement du mécénat de proximité ou "crowdfunding" culturel qui consiste à amener un grand nombre de personnes à participer à l'élaboration en termes économiques et financiers d'un projet.

Ce dernier permettrait de venir en aide aux petits musées dont les grands investisseurs tendent à se détourner et qui sont pourtant si essentiels à l'intégrité de notre ville. Je pense, par exemple, au musée de la Poupée dans le 3e arrondissement, forcé de fermer ses portes en 2017.

Le musée des Beaux-Arts de Rennes est parvenu à finaliser l'acquisition de "Saint Jude Thaddée" grâce au mécénat de proximité. Pour couvrir le prix de vente de 300.000 euros demandés par la galerie, l'Etat a apporté 100.000 euros, la Ville de Rennes 140.000 et les 60.000 euros restants ont été rassemblés par le biais d'une souscription publique. Chacun était invité à apporter sa contribution à un fonds de dotation créé pour la circonstance, même à partir d'un euro.

Autre exemple, parisien cette fois, l'opération de "crowdfunding" au profit de la restauration de l'orgue Cavaillé-Coll de l'église Notre-Dame d'Auteuil dans le 16e arrondissement a été une réussite pour cet orgue merveilleux que nous allons inaugurer dans les semaines qui viennent, après des années de chantier de relevage.

Le succès de ces opérations, associées à l'engouement incontestable des Parisiens pour les Journées du patrimoine, mettent en évidence la volonté des riverains de se familiariser avec l'histoire et la valeur culturelle des bâtiments qui les entourent. Ce n'est pas nouveau, mais cette tendance tend à s'accroître.

Nous en avons eu un bel exemple très récemment avec le succès rencontré lors de l'exposition temporaire sur Hector Guimard, dans l'hôtel Mezzara, dans le 16^e arrondissement.

Avec le concours de P.M.E, T.P.E. et commerces de quartier, ces initiatives de journées Portes ouvertes pourraient devenir source de financement participatif conséquent assurant la pérennisation des lieux culturels de proximité. Cela serait une opportunité de rendre Paris aux Parisiens en les impliquant dans la protection du patrimoine de leur arrondissement.

De plus, le mécénat de compétence, qui consiste à mettre à disposition des collaborateurs d'entreprise pour réaliser des actions d'intérêt général au profit d'associations à but non lucratif, doit également être encouragé et promu auprès des entreprises de proximité parisienne.

Le patrimoine culturel, c'est aussi le respect de l'intégrité de l'architecture préexistante. Accueillir la création est un gage de modernité, mais cela doit autant que possible donner lieu à la recherche d'un consensus.

Certes, le consensus est rendu complexe par la nature même de l'expression artistique, mais demeure important lorsqu'il est question d'aménagements publics auxquels les citoyens sont confrontés quotidiennement.

Je pense, par exemple, à la possible installation du "Bouquet de tulipes" de Jeff KOONS sur le parvis du palais de Tokyo. Bien qu'honorés de l'offre de l'artiste et admirateurs de son œuvre dans un autre contexte, les habitants du 16^e arrondissement s'inquiètent de voir ce projet famélique d'art moderne, installé de façon permanente, dans un lieu rendant par son architecture hommage à une inspiration plus classique. Entravant la perspective entre le palais de Tokyo et la Tour Eiffel, ce bouquet de tulipes haut de 10 mètres, large de 8 et pesant 27 tonnes pourrait - je dis bien pourrait- dénaturer la cohésion architecturale d'un endroit emblématique de Paris.

Il ne doit pas en effet y avoir une dichotomie entre les discours de la Mairie de Paris prônant la cohésion territoriale et son mode de fonctionnement encore beaucoup trop centralisé.

Autre sujet primordial : l'accès à la lecture, développé dans le Plan Lire à Paris, doit être renforcé sur la base des préconisations du rapport Orsenna.

Par-delà la nécessité d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques publiques et universitaires sur lesquels mon collègue Thierry HODENT s'exprimera plus longuement, la Municipalité doit se mobiliser pour, je cite, "développer partout tous les outils qui permettent aux livres et aux textes de se projeter hors les murs".

Cela est notamment le cas des boîtes à lire qui rassemblent tous les éléments permettant de faciliter l'accès à la lecture : liberté, gratuité, proximité. Toutes ces initiatives liées au concept des livres nomades doivent être démultipliées. Cela commence par l'installation de boîtes à lire supplémentaires dans tous les arrondissements de la Capitale. Il est ensuite indispensable d'assurer l'entretien de ces lieux de partage et de s'assurer qu'ils ne soient pas dégradés, ni pris à tort pour des poubelles de recyclage. Une action est nécessaire pour en assurer non seulement la quantité mais aussi la qualité.

Autre sujet : la méthode de contractualisation avec les mairies d'arrondissement au domaine culturel est une bonne idée, mais nous devons souligner le manque de moyens humains rendant l'animation culturelle locale de plus en plus compliquée à organiser et à maintenir.

J'ai personnellement attiré plusieurs fois l'attention de l'Exécutif sur le manque de moyens humains en faveur de l'animation culturelle de proximité au sein des arrondissements, indispensable car elle prend en compte les spécificités locales.

Cette dernière représente à la fois une porte d'accès à la culture au sens le plus large du terme et permet de faire vivre le caractère humain et intergénérationnel de l'échange culturel. En d'autres termes, au-delà de l'effet d'annonces, donner de vrais moyens aux mairies d'arrondissement pour animer.

L'effort de décentralisation de la politique culturelle doit être renforcé. Cette contractualisation semble montrer que la Mairie de Paris a enfin entendu cette demande, mais cet effort doit se concrétiser rapidement et durablement.

Enfin, à l'aune du lancement des phases d'expérimentation gouvernementale du "pass" Culture, les initiatives des dernières années de création du "pass" de même type dans plusieurs arrondissements parisiens - 16^e, 19^e, 11^e, 12^e et 17^e - sont une nouvelles fois à souligner et applaudir.

Il est toutefois nécessaire que ces dispositifs soient systématiquement élargis et non réservés aux seuls étudiants et jeunes de moins de 25 ans. En effet, nombre de nos aînés retraités dans des situations financières précaires doivent bénéficier du même accès à l'activité culturelle. Cette uniformisation est garante du lien intergénérationnel et de la nécessité de rendre à la culture sa vocation profonde qui n'est autre que de rassembler.

En conclusion, le souci de l'attractivité du territoire parisien pour les artistes du monde entier, la volonté d'animer le patrimoine culturel et architectural, le désir d'ouvrir la voie à l'innovation, l'engagement à travailler de concert avec les arrondissements et la promotion du Plan "Lire à Paris" sont autant d'initiatives auxquelles nous ne pouvons que souscrire.

Je me dois de souligner que la politique culturelle, élément clé de l'attractivité de Paris est indissociable de toutes les autres politiques qui doivent être menées par la Mairie de Paris. Une ville propre où la circulation est aisée et la sécurité assurée est consubstantielle à une politique culturelle d'envergure.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour 4 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - 4 minutes qui ne seront pas à la gloire du mécénat ni de votre bon cœur, messieurs les riches, pour financer nos politiques culturelles comme vous pouvez vous en douter.

Dans cette communication sur la culture, certains mots mis bout à bout sont parfois agréables à l'oreille. Je cite : "rendre chaque Parisien acteur de la culture plutôt que consommateur de produits culturels" belle opposition à MACRON qui vante, lui, son "chèque culture".

L'objectif de notre politique culturelle devrait être de concourir à l'émancipation. S'émanciper, c'est s'extraire de tout déterminisme. Pour y contribuer, nous devons permettre les rencontres, les échanges culturels et artistiques avec toutes les formes de langage au sens large.

Diversifier les publics qui fréquentent les lieux culturels, banaliser la culture dans tous les lieux de vie, et encourager une diversité de pratique du plus jeune âge jusqu'à celui de nos anciens, quelles que soient les situations, les origines, les situations de handicap essentielles. Accompagner les créations en soutenant les lieux et les créateurs. Décloisonner et surtout mettre en débat toute réception culturelle comme programmation culturelle.

Dans les faits, qu'en est-il ? Nos échanges d'ores et déjà resteront dans le flou, car nous ne disposons pas de bleu budgétaire culture, cela en dit long.

Depuis le début de cette mandature, il n'y a pas de PIM Culture. Fini la planification des investissements. Avons-nous pour autant rattrapé le retard de la Capitale en la matière ? Non, loin de là.

Les moyens alloués à la culture sont concentrés sur quelques gros établissements, et les travaux du patrimoine concentrés sur les églises aux dépens des petites structures. Ainsi en 2016, trois établissements, le théâtre de la Ville, le théâtre du Châtelet et le Centquatre concentraient à eux seuls près de 15 % des subventions d'équipements culturels pour un montant de 100 millions d'euros par an.

Ce déséquilibre aux dépens des structures indépendantes associatives culturelles témoigne d'une absence de réelle volonté de contribution à l'appropriation sociale de la culture par toutes et tous.

Les recours à des fonds privés se multiplient : explosion du recours au mécénat, à tous les prétextes pour financer les expositions, des rénovations d'établissements culturels, et cela continue à s'étendre avec l'idée nouvelle dans cette communication d'un fonds parisien de production pour le spectacle vivant pour regrouper fonds publics et privés.

Le financement de la culture par le privé est avant tout pour les grands mécènes un moyen de contourner l'impôt en s'achetant à peu de frais une image de généreux donateurs.

Résultat : la Ville cède aux diktats du marché de l'art. Après le faux cadeau du Jeff KOONS qui, je le répète, n'a rien à faire devant le musée d'Art moderne, la Maire et l'Etat déroulent le tapis rouge aux oligarques français de PINAULT à ARNAULT multipliant les fondations payées par nos impôts.

Le soutien aux artistes ne bénéficie qu'à trop peu face à la violence de la spéculation immobilière et l'austérité s'attaque à la culture. Quand le Gouvernement veut sacrifier "le Tarmac", combien de lieux alternatifs avez-vous

laissé s'éteindre quand vous n'êtes pas directement responsables, comme c'est le cas de "la péniche Demoiselle", et on pourrait citer bien d'autres exemples ?

L'austérité s'incruste ici en maintenant les professeurs de la Ville de Paris en statut précaire, là en privatisant le nettoyage des bibliothèques ou en augmentant discrètement mais sûrement les tarifs des expositions des musées, loin des ambitions de gratuité des mandatures précédentes.

Le pire signe de votre mépris en faveur de la diversification des publics, c'est la fin du financement au dispositif cascade porté par l'association "Sémaphore".

Les personnes en situation de handicap ne sont même pas citées dans cette communication. Fini les belles ambitions des mandatures précédentes en la matière.

Hélas, je terminerai en disant que je crains que MACRON ne soit pas le seul à faire des citoyens des clients pour des produits culturels choisis par l'oligarchie et en même temps - parce que avec MACRON et toute la "macronie" on a toujours droit au "en même temps" - à sacraliser la culture dominante dans son rôle de domination, balayant ainsi les droits culturels de la déclaration de Fribourg inscrits pourtant dans la loi NOTRe de 2015 garantissant liberté de création et de diversité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Eric AZIÈRE à qui il reste 9 minutes 53.

M. Eric AZIÈRE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après que ma collègue Béatrice LECOUTURIER, notre présidente de la Commission de la culture, a traduit très exactement le jugement mitigé qu'est celui du groupe UDI-MODEM sur quatre années d'une politique culturelle à Paris, dont il faut bien avouer qu'elle laisse les Parisiens et les Parisiennes sur leur faim, on constate qu'il y a toujours plus d'aspirations de l'ensemble des acteurs du monde culturel à Paris et de la part du public et toujours moins d'inspirations de l'Exécutif.

Je voudrais pour ma part souligner deux aspects de cette politique, l'un très positif et l'autre plus inquiétant.

Le premier portera sur l'importance des travaux préparatoires du comité de préfiguration du parcours de la Révolution française, projet que vous avez bien voulu soutenir et que nous avons adopté à l'unanimité. Je voudrais à ce sujet remercier particulièrement Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la Maire de Paris, chargée de la mémoire, ainsi que les membres de son cabinet pour le sérieux, l'opiniâtreté, le suivi dont elle a bien voulu faire preuve pour que ce projet avance et se construise.

Nous en sommes bientôt à la troisième réunion de travail autour du comité d'histoire de la Ville de Paris... Madame la Maire, si vous présidez la séance, faites respecter le silence.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'essaie désespérément, Monsieur AZIÈRE. Merci de votre coup de sang.

Chers collègues, M. AZIÈRE est le seul à parler, comme les autres locuteurs avant lui.

M. Eric AZIÈRE. - Je ne suis pas sûr que ce soit entendu...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous remarquerez que c'est un échec total, Monsieur AZIÈRE, moi-même je le remarque.

M. Eric AZIÈRE. - Mais moi je ne préside pas la séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mesdames, pourriez-vous s'il vous plaît continuer vos conversations particulières à l'extérieur, que nous puissions écouter nos orateurs, merci.

M. Eric AZIÈRE. - Nous en sommes donc à la troisième réunion de travail autour du Comité d'histoire de la Ville de Paris animé par Marie AYNIE, entourée d'un conseil scientifique historique remarquable. Je voudrais remercier ici Danielle TARTAKOWSKY, Jean-Claude CARON, Roland GOTLIB et bien sûr Guillaume MAZEAU pour leur aide et tout le savoir qu'est le leur et qu'ils mettent au service de ce futur parcours.

Je n'oublie pas l'ensemble des représentants des groupes et leurs collaborateurs que je remercie, les élus d'arrondissement, les directions nombreuses de la Ville de Paris, et la représentante du musée Carnavalet.

J'en oublie certainement, mais en les citant ici ce matin je voulais vous montrer l'ampleur de la mobilisation qui est celle des responsables de ce projet. Cette mobilisation de toutes les ressources humaines, qui annonce une mobilisation de tous les moyens permet d'ores et déjà de commencer à définir le format du parcours, sa fluidité, le nombre d'étapes et leurs liaisons, les différentes thématiques abordées, l'ensemble des publics visés, la signalétique urbaine du parcours, sa visibilité, les supports technologiques qui seront nécessaires et bien évidemment, les aspects budgétaires.

Voilà, c'est un formidable travail qui est accompli et devrait bientôt déboucher sur l'annonce de l'existence d'un inédit et sans précédent parcours de la Révolution française à Paris, parcours guidé, animé, expliqué, à la portée de tous, chronologique et modulable, dont la nouvelle de sa création recevra, j'en suis sûr, un accueil enthousiaste en France et dans le monde. Tout ceci méritait bien l'unanimité du Conseil de Paris.

Paris complète ainsi son offre culturelle après la Conciergerie et bientôt le musée Carnavalet. Paris garde et sublime la mémoire de ces grands bouleversements, de ces grands moments qui font l'histoire de France et qui font surtout ce que nous sommes ici, aujourd'hui. Soyez-en remerciés.

Le deuxième sujet, cette fois, concerne les autres aspects de votre politique culturelle, mais particulièrement sur le terrain du 14^e arrondissement, dont je suis l' élu, et à propos du contrat culture du 14^e arrondissement signé en marge de ce Conseil de Paris demain. La culture et le 14^e arrondissement, c'est véritablement une histoire d'amour. Souvent désigné par le toponyme que les étudiants parisiens du début du XVIII^e siècle ont attribué avec humour, le "Mont Parnasse", cet arrondissement abrite non seulement les muses, mais aussi les artistes de tous les temps qui s'en inspirent, artistes des plus méconnus aux plus connus. Ce quartier est, dans les années folles, le cœur de la vie culturelle et artistique à Paris. Comment ne pas lui reconnaître cette vocation ?

Alors, sans tomber dans une présentation dithyrambique, la présentation du contrat culture du 14^e arrondissement manque, pour le moins, de mémoire et de caractère. On y trouve, pour toute introduction, une note sociologique et statistique du 14^e digne du Quid des années 1970, puis un panorama, véritable inventaire administratif de l'offre culturelle qui pourrait convenir à n'importe quel arrondissement, suivi d'un tableau non moins administratif sur les chiffres clés des financements de la culture dans le 14^e. Aucune annonce nouvelle : la plupart des projets ont déjà, depuis longtemps, été engagés et, en l'occurrence, je voudrais, moi, attirer votre attention sur quelques sujets ou orientations qui me semblent aujourd'hui en danger dans le 14^e arrondissement.

Tout d'abord, celui de la Fondation Cartier. Si j'ai bien compris la politique de la Mairie de Paris, c'est : pas de quartier pour la Fondation Cartier. Le contrat, d'ailleurs, présente la Fondation Cartier pour l'art contemporain comme un établissement de l'arrondissement, feignant d'ignorer que la Fondation va quitter l'arrondissement pour rejoindre le Centre de Paris. Pour rappel, la Fondation Cartier, depuis de nombreuses années, souhaitait s'agrandir. Elle s'était montrée intéressée par les potentialités, par exemple, du foncier présent à Saint-Vincent-de-Paul, mais on a carrément refusé d'étudier cette offre. Le 14^e va donc perdre un de ses lieux de diffusion culturelle les plus emblématiques, mais il est vrai que les partenariats public/privé ne sont pas dans les bonnes feuilles ou, en tout cas, ne semblent pas intéresser particulièrement la mairie du 14^e.

Deuxième sujet : je voudrais parler de la Comédie italienne de la rue de la Gaîté qui est toujours dans une situation critique. Je rappelle que, de 2004 à 2011, elle touchait une subvention de 30.000 euros, que cette subvention est passée à 15.000 euros de 2011 à 2013. En 2014, elle est passée à 7.500 euros et, depuis, elle a été supprimée. Le groupe UDI-MODEM, en 2014, était intervenu au Conseil de Paris pour soutenir ce théâtre et demander un rétablissement de la subvention par un vœu. Pour tenter de survivre, faute d'argent, le théâtre a mis en vente plusieurs de ses décors et ses costumes, loue la salle pour des événements. Aujourd'hui, il apparaîtrait nécessaire de donner des arguments de fond pour justifier l'absence de subvention et l'absence d'aide de la Mairie pour la Comédie italienne. On ne peut pas reprocher au dernier théâtre de la commedia dell'arte d'avoir un fonctionnement de commedia dell'arte fondé sur une création unique et originale par saison.

Troisième sujet d'inquiétude : "L'Entrepôt". La mairie du 14^e présente encore "L'Entrepôt" comme un cinéma d'art et d'essai, mais il faut savoir qu'en décembre 2017, "L'Entrepôt" a été vendu. Il a été vendu, certes à un producteur de cinéma, mais aussi à son associé qui est un des rois de la nuit parisienne. Aujourd'hui, les contours précis du nouveau projet ne sont pas connus. Gardera-t-il une vocation cinématographique ? Si "L'Entrepôt" a vocation à devenir un lieu de fêtes nocturnes, alors ce serait bien de demander l'avis des riverains qui étaient attachés aux activités traditionnelles de "L'Entrepôt". Les propos de l'ancien propriétaire, Philippe BRIZON, sur le devenir de ce projet laissent entrevoir des difficultés ou, en tout cas, une inquiétude.

J'insisterai aussi sur la Ferme Montsouris. La Ferme Montsouris, c'est le Loch Ness du 14^e arrondissement. C'est un objet culturel non identifié. La mairie prévoit d'y créer un laboratoire de création artistique culturelle et sociale ouvert sur le quartier. C'est dire le flou du projet. Evidemment, pour ce qui est du reste, on est engagé et face à un projet de construction de logements sociaux. Mais, au fond, est-ce qu'il y a d'autres projets que des projets de construction de logements sociaux dans le 14^e arrondissement ? J'en veux pour preuve la destination du projet

Saint-Vincent-de-Paul dont, vous le savez, aujourd'hui, aucun appel à projets n'a voulu sortir de la vocation dans laquelle la mairie du 14e l'avait mis.

Un bon point, cependant, sur les Catacombes, le projet de modernisation des Catacombes, et le déménagement du musée de la Libération qui est une bonne nouvelle pour le 14e arrondissement. En revanche, on peut regretter que, vu la teneur des travaux de ces deux établissements, il est dommage qu'on n'ait pas terminé le travail pour requalifier la place Denfert-Rochereau, comme cela avait été pourtant annoncé dans le programme d'Anne HIDALGO en 2014. Projet finalement abandonné.

Dernier point pour rester dans mon temps de parole : j'évoquerai le marché de la création Edgar-Quinet. Est-il à la hauteur de ce qu'on peut attendre, encore une fois, d'un arrondissement comme celui du 14e ? Nous avons proposé que ces événements des marchés de la création puissent également accorder des espaces festifs, histoire d'animer un peu par d'autres performances culturelles ces lieux et donner envie aux Parisiens d'y retourner plusieurs fois dans l'année. En l'occurrence, aujourd'hui, le marché de la création Edgar-Quinet va doucement susciter le désintérêt général.

Voilà tout ce que l'on ne dit pas dans le contrat culture du 14e et, au fond, tout ce qu'il manque.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. Eric AZIÈRE. - Je termine simplement. Ce contrat est un alibi à une politique de désertion du 14e arrondissement de la part de la Mairie de Paris.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE. Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi deux remarques liminaires. On ne peut pas dire que je me désintéresse des questions culturelles et, pourtant, j'ai été tout de même étonné, et le mot est faible. Je crois que, pour toutes les personnes de bonne foi ici, cet étonnement est partagé sur les différents bancs de notre hémicycle. J'étais étonné, surpris par la richesse et par le foisonnement des actions culturelles menées à Paris. J'avoue que j'en ai découvert, tellement il y en a. D'ailleurs, c'est tout l'intérêt de poser et d'effectuer un tel bilan.

Au moment où de nombreuses collectivités territoriales opèrent des coupes sombres sur les actions culturelles, par nécessité certes, mais nécessité ne fait pas toujours loi - il s'agit d'abord de choix -, je pense qu'il convient de saluer la politique de la Maire de Paris sur cette préservation de la culture, des actions culturelles, malgré cette disette budgétaire.

J'ai été un peu surpris aussi, je vous le dis, par les propos de notre collègue, Agnès EVREN, au moment où la Région, justement, se désengage très fortement - on le vit chaque jour dans nos arrondissements - de beaucoup d'actions. Donc, il me semble juste et normal de saluer ces choix, de saluer cette action, de saluer aussi l'action du premier adjoint, Bruno JULLIARD, et, au passage, de Frédéric HOCQUARD et de Véronique LEVIEUX.

J'en viens aux quelques sujets que je souhaite évoquer durant ce débat. Hier, j'écoutais la divine Patricia PETIBON sur France Inter et elle a rappelé l'une de ces dernières conversations avec Didier Lockwood. C'était un grand moment de radio. Elle disait ces mots, de Didier Lockwood : "Tu sais quel est le sourire de l'humanité, lui a-t-il demandé ? C'est la transmission". Oui, la transmission, c'est aussi le cœur des actions culturelles de la Ville de Paris. Au moment où la Cour régionale des comptes s'interroge sur l'opportunité de maintenir les professeurs de la Ville de Paris, les P.V.P. qui enseignent les arts plastiques et la musique dans les écoles parisiennes, je pense qu'il est nécessaire de le souligner.

Il y a un moyen très simple de vérifier l'intérêt de ce dispositif. Il suffit d'aller voir ou d'écouter. Alors, j'invite mesdames et messieurs les magistrats de la cour à venir. Comme d'autres mairies, dans le 13e, nous organisons un printemps des arts et c'est tout à fait merveilleux. Alors, venez voir les travaux des élèves, les représentations plastiques exceptionnelles. Venez voir la créativité des élèves libérés. Venez écouter les représentations, les chorales, les orchestres. Venez voir les tout-petits s'émerveiller en écoutant les concerts réalisés par l'Orchestre de Paris. La culture, les codes culturels comme l'on dit pudiquement, c'est d'abord cela, un des premiers obstacles à la réussite des élèves issus des classes populaires, leur véritable plafond de verre. Alors, l'A.R.E., les interventions des P.V.P., les centres "Paris Anim" et leur tarification adaptée, les actions des musées dans les écoles, les artistes en résidence, l'évolution des conservatoires qui s'ouvrent et projettent leur action vers le plus grand nombre, c'est magnifique pour la culture ; c'est aussi un vrai combat utile et juste en faveur de l'égalité. Ma collègue Nathalie MAQUOI le rappelait d'une bien belle façon.

De manière plus large, je voulais aussi souligner le mouvement de fond qui s'opère en faveur des quartiers populaires. Le succès est toujours au rendez-vous, en témoignent - pour ne citer que ceux-là - les premiers bilans de la Philharmonie, qui dépassent toutes les prévisions. Quel succès populaire !

Une identité forte de Paris, c'est la culture. Paris ne pouvait pas laisser de côté certains arrondissements. Je peux en témoigner en tant que maire d'un arrondissement longtemps laissé de côté. C'est sans doute l'évolution la plus importante qu'a connu le 13^e arrondissement, que je prends en exemple, ces dernières années. Je me souviens, quand j'étais jeune, quand je voulais aller au cinéma, à un concert, quand je voulais voir une exposition, découvrir une pièce de théâtre, me rendre dans une galerie, je ne me posais même pas la question : je prenais le bus pour aller vers le Quartier latin et le Centre de Paris. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le cercle vertueux, c'est que les équipements municipaux et les lieux privés se complètent. C'est le même environnement. La culture peut évidemment être un moteur, un formidable accélérateur pour un territoire.

Le développement des cinémas ; l'arrivée des bibliothèques universitaires ; la construction de notre nouveau conservatoire et de sa salle de diffusion ; l'installation des péniches café-concert ; l'ouverture récente du 13^{ème} Art, une grande salle de spectacles ; la nouvelle vie du Théâtre 13 avec dorénavant deux salles magnifiques ; l'inauguration d'EP7, la guinguette numérique ; jusqu'à l'arrivée prochaine d'une fondation d'art contemporain... Tout cela - il y a des options publiques et des options privées -, ce sont des offres nouvelles pour les habitants. Tout cela change aussi l'image du territoire.

Quand on impose systématiquement des interventions artistiques lors des constructions des nouveaux immeubles, quand on travaille sur la lumière, quand on essaie de réinventer Paris Ville Lumière, en utilisant les LED, évidemment de manière artistique, quand on laisse les artistes du street art s'exprimer, quand on agit pour créer un vrai musée à ciel ouvert sur le boulevard Vincent-Auriol, l'art, les artistes sont au contact direct des habitants et modifient évidemment de manière cette fois très concrète la physionomie de la ville. Toutes ces actions sont à mettre au crédit d'un élan : l'art dans la ville, c'est une ville vivante. Ce qui se joue, c'est évidemment l'accès à la culture pour tous, c'est l'image de notre ville mais c'est aussi la place de Paris dans la compétition internationale. La culture est une arme de diffusion massive pour l'attractivité de Paris.

Paris est évidemment la capitale mondiale incontestée des grandes institutions muséales mais elle avait perdu, au moment de la Seconde Guerre mondiale notamment, le statut de grande capitale internationale de la création artistique. Elle le redevient en bien des domaines, mais aussi dans les arts plastiques. Le fourmillement de la cité, "cité pleine de rêves" selon cette belle formule de Baudelaire... Elle le redevient pour une raison simple : nous avons laissé souffler le vent de la liberté, la liberté de créer, la liberté de s'exprimer et donc, merci pour cette liberté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup au toujours très jeune Jérôme COUMET.

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Comme vous, Madame la Maire, nous avons la conviction que la politique culturelle peut et doit être une partie de la réponse politique aux problèmes observés aujourd'hui dans nos sociétés par rapport aux crispations identitaires. Nous faisons le choix, avec vous, de porter un discours fort avec les acteurs culturels parisiens pour faire de la culture un outil de réarmement intellectuel et citoyen permettant à chacun de prendre part à la construction d'un destin partagé.

Ainsi, pour nous, écologistes, nous souhaitons aborder ici le volet important du rôle principal que peut jouer la politique culturelle dans un projet de ville favorable à l'intégration de toutes les catégories de la population parisienne et au mieux vivre-ensemble dans nos quartiers. Au regard du bilan et des perspectives que vous nous avez présentés, Madame la Maire, nous avons noté des avancées incontestables pour faire de la culture un levier important contribuant à la lutte contre les exclusions et à l'intégration des publics éloignés de la fréquentation de nos équipements culturels pour des raisons économiques ou culturelles.

Je ne vais pas revenir sur la grande richesse et l'immense diversité de l'offre culturelle et artistique qui caractérise notre ville. Le bilan quantitatif et qualitatif que vous nous avez présenté aujourd'hui est bien l'illustration concrète de l'ampleur de l'attractivité de Paris et de son rayonnement artistique et culturel sur la scène nationale, européenne, voire mondiale.

Dans le contexte de globalisation de l'économie de la culture et des arts, et face à la puissance de ses acteurs industriels et du numérique, nous saluons aujourd'hui une démarche d'une politique culturelle tournée vers la réalité de notre territoire et des besoins réels des habitants dans ces quartiers.

A ce titre, nous avons souhaité souligner trois points forts de ce bilan et formuler quelques propositions, qui nous semblent importantes pour amplifier notre action culturelle dans le domaine.

Le premier point, c'est le lien créé entre les acteurs de la politique culturelle et les acteurs du champ social pour soutenir l'expression, la création et la participation des publics les plus éloignés de la vie culturelle. Les exemples, dont des projets culturels dans des centres d'hébergement construits par les résidents et ouverts sur les habitants de leur quartier, sont nombreux. Pour n'en citer qu'un, je citerai le centre d'hébergement Jean-Quarré, dans le 19e arrondissement, qui n'en finit pas d'attirer artistes, journalistes, écrivains et habitants, qui écrivent et publient sur la dynamique de ce lieu et la qualité originale des projets artistiques qui y émergent.

Je citerai aussi les médiations adaptées et gratuites dans des équipements culturels de la Ville pour contribuer à faciliter l'accès au droit à la culture pour tous. L'expérimentation de "Paris Musées" est à saluer ici, avec une démarche cohérente et complète pour attirer de nouveaux publics, comme des familles et des jeunes en difficulté.

Aussi, l'action des conservatoires dans le cadre de la réforme qui reflète une volonté d'élargir la mixité sociale de ses usagers et faciliter l'accès à l'enseignement musical des élèves des quartiers "politique de la ville".

Le deuxième point que je souhaite souligner est le développement de la promotion des cultures étrangères, favorisant la reconnaissance de l'apport des patrimoines et pratiques artistiques et culturelles des populations immigrées, et encourageant les échanges et le dialogue des cultures à Paris.

Plusieurs exemples d'actions menées par nos équipements : je pense à la Philharmonie, au Centquatre et à bien d'autres musées également, sans oublier un équipement phare, dont la programmation est tout à fait remarquable dans ce domaine - je parle bien de l'Institut des cultures d'Islam dans le 18e arrondissement. Double lieu d'exposition, d'animation, d'enseignement et de spectacle, doté d'un hammam et d'un espace de restauration, l'I.C.I. devait aussi être un outil de réflexion et de recherche sur les cultures d'Islam, ce qui implique par exemple l'usage d'une bibliothèque, d'une salle de travail, d'un auditorium, lesquels devaient trouver leur place sur le site de la rue Polonceau que vous avez décidé d'abandonner. Aujourd'hui, nous avons tout lieu de craindre l'abandon de cette partie intellectuelle du projet initial. Ainsi, par exemple, son comité scientifique, pourtant fondateur du projet, n'a plus été réuni depuis 2014. Pourriez-vous, Madame la Maire, nous éclairer sur le développement de cet aspect du projet, bien inscrit dans son projet initial ?

D'autres exemples dans l'éducation, notamment à l'école, avec l'offre d'activité éducative T.A.P. pour la sensibilisation aux cultures et aux langues des pays d'origine ; dans l'action du réseau des bibliothèques, notamment à travers le Plan "Lecture", les livres de littérature étrangère, les résidences d'écrivains et d'artistes dans les quartiers. Nous rappelons également le vœu du GEP qui a permis la création du salon Orient des livres, qui a rejoint le Maghreb des livres, qui a lieu tous les ans à l'Hôtel de Ville. Nous nous réjouissons du succès indiscutable de sa première édition dans son nouveau format du salon Maghreb-Orient des livres, qui a eu lieu en février dernier, attirant plus de 6.000 visiteurs.

Les exemples sont nombreux pour décrire une démarche d'ouverture sur la promotion des cultures des minorités vivant dans notre ville. Cependant, nous pensons que la Ville pourrait mieux rendre visible son action par une manifestation parisienne populaire comme le font, par exemple, les villes de Strasbourg et de Montpellier avec leur festival Strasbourg-Méditerranée ou Montpellier-Méditerranée.

Le troisième point que je souhaite souligner est la nouvelle stratégie de territorialisation de la politique culturelle, favorable à l'amélioration de l'intégration et la participation des habitants des quartiers populaires par le levier de la culture.

Avec les contrats d'arrondissement, l'action culturelle déjà en place entre la DAC et les acteurs de la politique de la ville pour les quartiers populaires pourrait mieux s'épanouir, être mieux réfléchi et envisagé en toute cohérence avec le projet culturel d'arrondissement.

Les contrats d'arrondissement permettraient aussi un meilleur accompagnement et une intégration des espaces informels source de créativité et d'émergence de projets alternatifs. Nous pensons aux friches, aux squats d'artistes et d'autres espaces urbains investis par des artistes et collectifs d'artistes.

L'expérience que je souhaite ici est celle du projet des Grands Voisins sur le site Saint-Vincent-de-Paul, qui a été accompagné par la mairie du 14e arrondissement et qui a été aussi une réelle fabrique d'un morceau de ville participative, inclusive et solidaire.

Très favorables donc à ces contrats d'arrondissement, nous souhaitons savoir, Madame la Maire, selon quels critères vous avez choisi les quatre premiers arrondissements et quelle serait la perspective de la généralisation de

cette démarche à l'ensemble du territoire parisien et notamment là où se trouvent les quartiers populaires, comme dans le 13e arrondissement, le 10e arrondissement, le 11e arrondissement et bien d'autres.

Nous pensons qu'il faut accélérer cette territorialisation, levier de démocratisation de l'accès à la culture et en priorité pour l'accompagnement des acteurs et habitants des quartiers populaires et notamment le public des jeunes.

Nous pensons qu'un budget plus ambitieux pour les projets culturels dans ces quartiers "politique de la ville" doit être largement augmenté pour qu'il soit à la hauteur des enjeux dans ces quartiers.

Nous souhaitons d'ailleurs savoir, Madame la Maire, comment vous comptez accompagner la nouvelle mesure du Gouvernement du "pass" culture pour les jeunes.

Ces exemples du bilan que nous soutenons nous incitent à exprimer la nécessité de les rendre encore plus visibles et plus lisibles par les Parisiens. Pour cela, il faut pouvoir créer un lieu spécifique pour fédérer et coordonner toutes les initiatives et les énergies qui agissent et innovent dans nos quartiers afin de faire de la culture une action ambitieuse face au défi de l'intégration et du mieux vivre ensemble dans notre ville.

Cela nous amène à terminer notre intervention en rappelant les travaux de la M.I.E. "Paris ville interculturelle" et ses 100 recommandations qui mériteraient bien d'être mises en œuvre dans le cadre d'un projet lisible et intégré dans la future Maison des migrants et de l'intégration dont le groupe GEP attend la création, conformément à l'adoption du vœu budgétaire en décembre dernier.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, du fait que les communes ont la compétence générale, la Ville de Paris n'a cessé de s'impliquer en matière culturelle. Son budget est d'ailleurs, proportionnellement, bien plus important que celui de l'Etat qui n'est que d'un peu plus de 1 %.

La culture ne doit pas être victime des restrictions budgétaires imposées aux collectivités locales et elle est en danger. L'année 2018 est marquée par une innovation dans les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités territoriales les plus importantes. Nous entrons dans une nouvelle ère : celle de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités alors que, pourtant, toutes les associations d'élus avaient dit leur désaccord.

Ce que propose l'Etat n'a, en effet, rien d'un contrat. Ce n'est ni plus ni moins qu'une feuille de route qui exige des collectivités locales 13 milliards d'euros d'économies obligatoires sous peine de sanction financière. Dans un tel contexte, la tentation de réduire ou de renoncer à telle ou telle politique publique est grande ; et bien souvent, ce sont les politiques culturelles qui en sont les premières victimes.

Jack Ralite disait : "La culture, c'est peut-être au moment où ça va le plus mal qu'on en a le plus besoin". Nous saluons donc ce qui nous est exposé dans cette communication qui, en dressant un état des lieux, montre le travail important déjà réalisé, tout en se donnant de nouvelles et belles ambitions. Ce qui manque, comme d'ailleurs dans le Plan "Lire à Paris", ce sont les moyens financiers mobilisés au regard de tous ces objectifs.

Je dirai que ce qui transparaît et qui est en filigrane dans la communication, c'est la volonté, face aux restrictions imposées par l'Etat, d'avoir recours à de nouvelles sources de financement privé.

Vous le savez, notre groupe porte un regard critique sur les partenariats public/privé, les mécénats ou les fondations. Nous les acceptons dans une moindre mesure, en complémentarité du financement public, mais en aucun cas en substitution. Le secteur public doit garder la maîtrise de ses compétences car c'est lui seul qui peut garantir l'égalité d'accès de tous ainsi que la qualité, la diversité, l'indépendance ou encore que le pluralisme soit respecté. Nous serons donc très vigilants à cet égard.

Par ailleurs, nous avons eu un très long et riche débat autour de la Mission "Paris, ville interculturelle", mais qui n'a peut-être pas suffisamment abouti sur des préconisations concrètes car il nous semble que cette dimension, comme celle de la francophonie, manque un peu dans la communication.

Dans un rapport d'activité de 2016, l'Association internationale des maires francophones dont la Maire de Paris est présidente, il est souligné que la francophonie est, surtout dans ce monde en crise, un repère qui porte des

messages d'espoir, de paix et d'acceptation de la culture de l'autre. C'est une culture qui se nourrit des mélanges de cultures.

Le Président MACRON a fait de la promotion de la francophonie, entendue dans sa diversité, un axe fort de sa mandature, en défendant une langue monde, une langue archipel. Et pourtant, nous avons porté avec plusieurs élus la nécessité que le théâtre du Tarmac reste dans le 20^e arrondissement, dans un premier temps parce qu'il s'est ancré dans un territoire symbole des diversités culturelles et dans un deuxième temps parce qu'il a fait de la francophonie une définition plurilinguistique en promouvant des artistes venus de tous les pays du monde et particulièrement d'Afrique subsaharienne. Nous ne souhaitons pas l'opposer au travail du Théâtre Ouvert indispensable dans sa mission de découverte de nouvelles écritures.

C'est pourquoi nous demandons, à travers un vœu, que la Ville intervienne pour qu'il puisse être installé dans la salle Louis Jouvet. Ce n'est d'ailleurs qu'une possibilité. Nous ne sommes pas arc-boutés sur ce lieu en particulier, mais il faudra en trouver un.

Monsieur JULLIARD, avez-vous des nouvelles ? Les choses avancent-elles depuis notre vœu du mois de mars ? J'espère que vous aurez des annonces à nous faire.

Paris est une capitale mondiale culturelle. Il en va aussi des enjeux internationaux de visibilité de sa langue. On ne peut confondre langue et territoires. La francophonie n'est pas une langue hexagonale en raison de son histoire coloniale et migratoire. Elle est devenue la langue de différents pays.

Paris est une des rares villes où les salles de cinéma proposent des films en français. Des réalisateurs comme Ettore Scola ou Idrissa Ouédraogo l'ont souligné à plusieurs reprises, rappelant que le cinéma local est essentiel à la production, finalement, de ce qui est universel ; et cela, nous devons le préserver.

Dans un autre domaine, nous regrettons l'abandon de la Parisienne de la Photographie, de la richesse de son patrimoine, de ses savoir-faire et des compétences de ses salariés.

Venons-en au Plan "Lire à Paris". Je dois d'abord saluer son existence et remercier les services pour ce travail de qualité. Le livre est un des outils les plus pertinents pour permettre la démocratisation et l'accès à la culture. Ce rapport vient après celui d'ORSENNA, paru en février dernier, qui est loin d'être révolutionnaire puisque nombre de préconisations sont déjà mises en pratique à Paris.

Le point principal est l'ouverture des bibliothèques le dimanche, avec une enveloppe de 8 millions d'euros accordée dans le cadre de la dotation globale de décentralisation. L'ouverture du dimanche serait donc l'alpha et l'oméga de nos politiques culturelles dans les bibliothèques, soit !

Vous le savez, nous n'étions pas favorables à celles-ci, mais puisqu'elles ont lieu, il faut qu'elles puissent se faire dans de bonnes conditions pour les usagers, avec un service proposé d'aussi bonne qualité que les autres jours ; et pour les agents, avec les compensations et primes à la hauteur, mais aussi les moyens humains suffisants. Huit recrutements ont été faits. Le compte n'y est pas. Il faut aller plus loin, sans utiliser le tour de passe-passe que constituent les redéploiements.

Nous ne souhaitons pas que les médiathèques ouvertes le dimanche soient le paravent ou la vitrine sur laquelle tous les moyens seraient mis au détriment d'autres équipements de proximité.

Sur la question des salles de travail pour les étudiants, nous avons déposé un vœu non rattaché que je vous présenterai plus tard et qui permettrait de régler cette question.

Je le disais tout à l'heure : de belles ambitions sans moyens ne permettront pas les avancées souhaitées. Nous avons vu les 3 millions d'euros de budget participatif qui viennent au secours de la modernisation de nos bibliothèques ainsi que la signature du contrat territoire-lecture avec l'Etat qui donnera des moyens supplémentaires, mais ce ne sera sans doute pas suffisant, d'autant que l'on attend beaucoup de nos bibliothécaires, avec le développement des "bibliothèques hors les murs", ce que nous approuvons, mais encore les missions sociales pour toucher des publics éloignés comme les migrants ou les missions pour réduire la fracture numérique.

Le plan prévoit beaucoup de formations ainsi qu'un travail de réflexion sur les évolutions du métier. C'est essentiel et nous y serons très attentifs.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Il y a quelques jours, nous avons appris la privatisation des services de ménage, qui vont être confiés à un sous-traitant pour au moins 17 bibliothèques. Des personnels des bibliothèques n'ont pas été prévenus en amont ; ils

sont scandalisés et ils seront d'ailleurs en grève vendredi pour soutenir leurs collègues. La cohérence des équipes englobe ces agents de la propreté qui concourent à l'obtention du label "QualiParis".

Je suis intervenue ici de nombreuses fois sur ces questions de la sous-traitance dans le nettoyage. Vous le savez comme moi, ces entreprises ne respectent aucune clause sociale et traitent mal leurs salariés. Comment pouvons-nous encore avoir recours à ces exploités ?

Pour finir, si des travaux participatifs ont pu être menés avec les habitants et le Conseil parisien de la jeunesse afin d'analyser les besoins et les types de fréquentation, nous manquons de données. Il nous semble qu'une analyse approfondie, quantitative et surtout qualitative des besoins des habitants au sein des différents arrondissements et quartiers reste à faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame PRIMET.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour le groupe PPCI.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'Exécutif a décidé d'investir massivement dans le domaine culturel et nous sommes bien entendu favorables au principe. Cependant, nous aimerions attirer votre attention sur certaines dépenses qui nous paraissent excessives et quelques points qui semblent à nos yeux problématiques.

Tout d'abord, les investissements dans les bibliothèques municipales sont essentiels au maintien d'une culture ouverte à tous mais doit s'accompagner d'avancées en matière d'accès au livre. Comme le rappelait Pierre-Yves BOURNAZEL dans une récente tribune, il n'est pas normal que l'ampleur d'ouverture des bibliothèques soit seulement de 38 heures par semaine à Paris contre 88 à New York ou 98 à Copenhague.

De plus, Paris ne peut rester éternellement à la traîne des grandes capitales sur l'ouverture le dimanche. Aujourd'hui, seules 7 bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires sont ouvertes le dimanche à Paris, ce qui est trop peu, car l'ouverture aussi grande que possible des bibliothèques représente une question démocratique de justice sociale et d'égalité des chances. En effet, les collégiens, lycéens et étudiants qui ne bénéficient pas d'un cadre de vie optimal chez eux pourraient profiter du refuge et du cocon que représente une bibliothèque pour travailler sereinement le soir et le week-end.

Les investissements financiers dans le domaine des bibliothèques, s'ils sont les bienvenus, ne doivent pas phagocyter toutes les attentions. L'Exécutif doit donc désormais prendre à bras le corps la question des horaires et de l'accès de ces lieux de culture, de lecture et de travail.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris devant le Conseil, une réforme des conservatoires de musique a été initiée en 2015 afin d'accroître le nombre de places disponibles. Pourtant, nous ne connaissons pour l'heure toujours pas ce nombre exact. En effet, aucune précision ni aucun chiffre n'ont été communiqués sur le sujet et le comité de suivi de la réforme n'a fait aucune déclaration. Alors, pouvez-vous nous dire quel sera finalement le nombre de places disponibles dans les conservatoires parisiens ?

Autre sujet, un plan ambitieux de rénovation de nos musées est actuellement en cours. Nous soutenons cette initiative. Avec 173 musées et 100 expositions majeures chaque année, Paris est la capitale de la culture en France et dans le monde. Pour le rester, elle ne peut s'asseoir sur ses lauriers et doit se réformer. De salutaires travaux permettront à certains musées de s'offrir une seconde jeunesse tout en étant davantage tournés vers leur public et en étant plus accessibles et plus accueillants.

A ce sujet, une subvention de plus de 35 millions d'euros doit être allouée à l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris. Parmi les musées en question, un nombre très important d'entre eux sont actuellement en travaux pour les raisons que je viens de rappeler. Pêle-mêle, on peut citer le déplacement du musée du Général Leclerc, la rénovation partielle du musée Galliera, la rénovation globale du musée Carnavalet, les travaux au musée de la Vie romantique, ainsi que dans la Maison de Balzac dans le 16^e arrondissement et Hauteville House, la maison d'exil de Victor Hugo à Guernesey. Pouvez-vous nous en dire davantage sur le suivi et la concrétisation de ces travaux ? Je vous en remercie à l'avance.

En ce qui concerne les théâtres, Paris a fait le choix d'un soutien affirmé au secteur public. Cette politique permet de maintenir dans la Capitale un choix riche et diversifié de création et de diffusion théâtrale. Cependant, les programmes de rénovation du théâtre de la Ville et du théâtre du Châtelet semble patiner et prendre du temps. S'agissant tout de même d'une opération à 50 millions d'euros, nous aimerions légitimement savoir où en est le calendrier des travaux pour ces deux théâtres.

En effet, alors que les opérations ont déjà pris beaucoup de retard au théâtre de la Ville - la réouverture qui était annoncée en 2019 est retardée d'au moins un an, voire un an et demi -, nous apprenons que la Mairie est en litige avec les anciens architectes du lieu. De plus, il faudrait pouvoir ouvrir sans hystérie un débat sur le modèle économique du théâtre public en France, sur ses possibles évolutions, ses nécessaires mutations et la part que le mécénat privé peut prendre en appoint de la collectivité.

Du reste, le cinéma indépendant occupe une place très importante en général et dans l'ensemble de la Capitale en particulier. En subventionnant de nombreux cinémas d'art et d'essai, tout spécialement dans le quartier latin, Paris entend préserver l'exception culturelle française, faire une cinématographie exigeante et de qualité au service des Parisiens. Cette politique d'aide publique est nécessaire mais il faudrait pouvoir ouvrir un débat sur les enjeux que connaissent aujourd'hui les cinémas indépendants.

En effet, d'importants défis se présentent à eux avec le développement de la technologie numérique, l'évolution des normes de consommation, la concurrence de la vidéo à la demande, particulièrement de Netflix, l'irruption de nouveaux acteurs, la diversité croissante de la distribution ou encore la présence de quelques "blockbusters" qui phagocytent chaque année le marché. En outre, parmi les différents établissements que nous soutenons, un grand nombre d'entre eux rencontrent des difficultés économiques structurelles. La question de la viabilité à long terme de leur modèle économique est un sujet sérieux qui devrait certainement pouvoir se poser.

D'autre part, de très importantes subventions soumises au vote lors de ce Conseil et des Conseils précédents permettent de faire vivre les lieux uniques de création et de diffusion de culture à Paris. J'aimerais en citer quelques-uns afin de les mettre en exergue, d'autant plus que je suis administrateur de certains de ces établissements. Je connais donc le sujet car je suis assez assidu aux Conseil d'administration.

Premièrement, j'attire votre attention sur la Maison des métallos, formidable établissement culturel de la Ville de Paris, qui grâce à sa programmation pluridisciplinaire - théâtre, arts visuels et numériques, danse, cultures urbaines, littérature, etc. - réunit chaque année environ 50.000 spectateurs dans son arrondissement. Deuxièmement, j'aimerais parler de la Philharmonie de Paris. Cet établissement inauguré en 2015 grâce à des subventions exceptionnelles de la Ville de Paris comprend 3 salles de concert, 6 salles de répétition, le musée de la Musique, une médiathèque, ainsi qu'un pôle éducatif incluant une salle de conférence et de nombreux espaces adaptés à la pratique musicale. Je suis fier qu'un lieu tel que celui-ci ait pu voir le jour dans notre ville.

Enfin, je conclurai en évoquant le Centquatre et le Carreau du Temple, deux hauts lieux de la diversité culturelle. Grâce aux subventions publiques qu'octroie notre Conseil, nous pouvons nous enorgueillir de donner à partager une culture vivante et démocratisée au service des Parisiennes et des Parisiens ; j'en suis comme vous très fier. Toutefois, Paris, qui reste et demeure une ville prospère, doit faire attention à distribuer de manière intelligente ses aides à la culture en soutenant les grands projets, comme ceux que je viens de citer, et non en arrosant certains plans électoraux pour que pousse l'arbre du clientélisme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous héritons d'une histoire, d'un patrimoine, d'une architecture, d'œuvres et de musées exceptionnels qui ont fait et font de Paris la ville des arts et des artistes.

Paris est la ville de la beauté, des amoureux de la vie et de la culture. C'est pour cela que les Parisiennes et les Parisiens aiment tant leur ville, que partout dans le monde on rêve de Paris. Paris continue d'inspirer les passions et les imaginaires. Cet héritage, nous devons le chérir, l'entretenir et le transmettre. C'est notre devoir. Il nous faut aussi l'enrichir des talents de notre époque. Paris doit continuer de surprendre, de créer et d'émerveiller par son audace. C'est notre responsabilité. L'essentiel est de donner à chacun les moyens d'être actifs devant une œuvre d'art, de donner le goût de la découverte et de pouvoir s'enthousiasmer devant la beauté.

La première mission qui doit être la nôtre en tant que collectivité est bien de faire entrer la culture dans la vie de chacun. Cette mission de culture de proximité est essentielle parce qu'elle participe de l'égalité des chances. Elle est très concrète. Elle se joue dans les bibliothèques, dans les conservatoires et dans les écoles. L'élaboration d'un grand plan d'ouverture des bibliothèques en soirée et le week-end, comme le préconise le rapport d'Erik ORSENNA, est un enjeu décisif. Nous devons rattraper notre retard face aux autres villes-monde. Dans une récente tribune publiée avec ma collègue Anne-Christine LANG, je rappelais en effet qu'à Paris les bibliothèques sont ouvertes en

moyenne 38 heures par semaine contre 78 à Londres, 88 à New York ou 98 à Copenhague. Il est urgent de rattraper notre retard.

Nous devons aussi revoir notre politique de gestion des conservatoires pour en ouvrir davantage, pour mettre fin à l'inscription par tirage au sort qui est le plus injuste des systèmes et pour redonner plus de place aux cours individuels.

Nous devons également renforcer la dimension culturelle des activités périscolaires avec des intervenants mieux formés et des liens plus étroits avec les professionnels du monde de la culture.

La disparition du paysage parisien de 152 librairies et marchands de journaux, entre 2014 et 2017, doit nous amener à agir de façon beaucoup plus volontariste.

Paris est aussi la ville, Madame la Maire, du cinéma, à la fois en termes d'emplois et de rayonnement. C'est une ville de cinéphiles avec le plus grand nombre de cinémas d'art et d'essai en Europe. Pourtant, alors que la fréquentation en salle se porte globalement bien, ces cinémas indépendants qui participent à notre exception culturelle connaissent des difficultés et sont menacés, en particulier en raison des loyers élevés. Ma collègue Florence BERTHOUT s'est notamment récemment battue pour un de ceux-là dans le 5e arrondissement.

Ce phénomène touche également les théâtres. Nous en avons parlé avec Brigitte KUSTER. C'est le cas, par exemple, du Lavoisier Moderne dans le 18e arrondissement, mais également de nombreux petits théâtres privés qui animent nos quartiers et qui peuvent de moins en moins prendre de risques de création.

Le deuxième défi, que doit aujourd'hui relever la Ville de Paris, est de trouver une nouvelle unité dans la gestion de sa politique culturelle. La culture est par nature inclusive, interconnectée, on ne peut la compartimenter artificiellement.

Le choix d'isoler, Madame la Maire, le service Patrimoine et Histoire du reste de l'administration de la DAC, en le délocalisant rue du Pré dans le 18e arrondissement, en juillet 2017, va à l'encontre d'un besoin d'unité de lieu, d'organisation des ressources humaines, de fluidité et de synergie.

Le musée des Arts Ludiques, qui s'était installé à la Cité de la mode et du design en 2013, vient de fermer ses portes.

La Gaîté lyrique est en quête d'un nouveau directeur général, suite à une longue période agitée. Là encore, le lieu est en recherche d'un modèle pérenne.

Le Forum des images, Madame la Maire, est quant à lui en plein doute.

Le festival Séries Mania s'est délocalisé à Lille. La Ville a décidé d'y implanter une école d'éducation à l'image.

Madame la Maire, une question toute simple : quel est votre véritable projet pour cet établissement emblématique ?

Quel est, par ailleurs, Madame la Maire, votre politique en matière de musique populaire ? Paris doit aussi être la ville du rock et du jazz.

Notre troisième défi est celui du Grand Paris de la culture. Nous en avons beaucoup parlé, notamment avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Des potentialités pour créer des résidences et ateliers d'artiste capables d'attirer les talents du monde entier, c'est aujourd'hui un manque face aux autres grandes métropoles comme Berlin ou Bruxelles où s'épanouit, dans une effervescence, toute une génération d'artistes. Nous devons inventer les partenariats fonciers et financiers avec les collectivités voisines, mais aussi notre partenaire privé.

Des potentialités pour redynamiser, Madame la Maire, la vie nocturne de notre métropole et imaginer de nouveaux lieux dont l'énergie et la créativité participeraient de la dimension culturelle.

L'annonce d'une extension de la Nuit blanche sur une partie du périphérique va dans le bon sens. Il faut créer des ponts, l'inscrire dans la continuité du fleuve. Rêvons d'une "Nuit blanche" du Grand Paris qui fasse résonner la scène musicale avec la Cité du cinéma, avec les ateliers de Pantin, avec les laboratoires d'Aubervilliers ou Le Cube d'Issy-les-Moulineaux.

La culture est un moteur puissant de compréhension de l'autre, de rassemblement et d'intégration. André Malraux disait que "la culture est le plus court chemin de l'homme à l'homme".

Dans la crise des réfugiés qui touche notre pays, et singulièrement notre ville, je crois qu'elle peut jouer un rôle important d'inclusion et de résilience.

Le Gouvernement a lancé le programme Hope, programme qui vise à former 1.000 réfugiés, afin de leur permettre de s'insérer dans notre société et de trouver un emploi. Il mobilise, sur des projets, différents partenaires institutionnels et théâtres. Je crois que la Ville de Paris, à travers ses nombreuses institutions et lieux culturels, devrait à son tour se porter candidate pour accompagner ce programme utile. Ce serait un acte fort.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Le patrimoine, vous le savez tous, est l'une des principales richesses de Paris. Il est évidemment impossible d'en aborder toutes les facettes dans les quelques minutes qui me sont imparties. Je réserverai, par exemple, ma réflexion sur le patrimoine architectural pour le débat annuel sur la Commission du Vieux Paris

Je me bornerai aujourd'hui à quatre thèmes.

Premièrement, les musées, parce que c'est leur évolution récente qui a été de loin la plus spectaculaire. Les musées municipaux ont toujours été riches, mais leur gestion a été profondément renouvelée par leur intégration dans une structure unique "Paris Musées". Ceux d'entre nous qui siègent à son Conseil d'administration peuvent témoigner de la qualité et du dynamisme de son action.

Des expositions de haute tenue et sur des sujets très divers sont organisées dans tous les musées, et d'ailleurs souvent reprises par des musées étrangers. Des travaux très ambitieux ont été lancés. Les plus spectaculaires sont ceux de Carnavalet qui bouleverseront son parcours muséographique, mais Galliera, le musée de la Libération, les Catacombes, le musée d'Art moderne, Hauteville House vont pouvoir également bénéficier de ce programme d'une centaine de millions d'euros, et donc offrir des espaces plus étendus et plus adaptés à la visite. Jamais, je crois, de tels efforts n'avaient été consentis dans ce domaine.

La politique d'acquisition - une trentaine de millions sur la mandature - est aussi un enrichissement rare. De plus, ce n'est pas le moindre, une politique active a permis d'attirer nombre de publics nouveaux, inaccoutumés.

Je félicite au passage la Municipalité de ne pas avoir cédé aux sirènes qui l'incitaient à remettre en question la gratuité décidée en 2001.

Au total, les trois millions de visiteurs annuels sont la preuve que cette politique muséale réussit parfaitement, et la Ville peut en tirer une légitime fierté.

Deuxièmement, les églises. Le patrimoine culturel parisien est l'un des plus riches du monde, derrière Rome bien entendu. Permettez-moi au passage de rectifier une erreur que l'on trouve souvent dans des articles et parfois dans des documents officiels, y compris municipaux. Le fait que les communes soient propriétaires des églises n'a rien à voir avec la loi de séparation de 1905. Celle-ci a réglé les modalités de gestion des églises, mais n'a en rien modifié la propriété. Cette propriété a deux sources -excusez-moi de ce petit cours d'histoire administrative - : la confiscation révolutionnaire pour les édifices construits avant 1789 et, pour les édifices du XIXe siècle, la construction par les communes et aux frais des contribuables puisque les cultes étaient un service public communal. Mais rassurez-vous, je n'ai aucun espoir d'éradiquer cette tenace idée reçue.

En tout cas, la Ville est très ambitieuse depuis 2001 pour ses propriétés culturelles. La simple chronologie des crédits dépensés pour les rénover est très parlante : de 1995 à 2001, 27 millions d'euros ; de 2001 à 2008, 72 millions d'euros ; de 2008 à 2014, 66 millions d'euros.

Pour la mandature actuelle, 80 millions d'euros ont été annoncés en crédits strictement municipaux, hors les contributions de l'Etat. 35 millions ont été effectivement dépensés de 2014 à 2017 et je souhaiterais que la Municipalité, dans la réponse qu'elle nous fera à la fin du débat, nous confirme que les 80 millions seront bien atteints en fin de mandature.

Les réalisations les plus symboliques dans ce domaine ont été évidemment les fresques de Delacroix à Saint-Sulpice, mais aussi moins connue, la façade de Saint-Augustin qui est l'un des plus beaux legs de Baltard à notre ville.

Troisièmement, quelques mots sur les théâtres, non pas sur ce qui s'y joue, mais sur leur architecture. Les deux théâtres phares de notre patrimoine, celui de la Ville et le Châtelet, s'étaient fortement dégradés au fil du temps. Les rénovations en cours sont donc bienvenues. Les crédits qui y sont consacrés, une cinquantaine de millions d'euros, indiquent assez que la Ville a pris conscience de l'enjeu. D'ailleurs, la Commission du Vieux Paris, lorsqu'elle a étudié la rénovation du Châtelet, a salué la résurrection de décors et de volumes oubliés depuis très longtemps.

Quatrièmement, le Crédit municipal. Cette belle institution, dont la mission première n'est pas culturelle mais sociale, qui d'ailleurs peut faire à ce titre la fierté de la Ville, a décidé de s'engager sur deux objectifs culturels dont l'un est patrimonial.

Comme Madame la Maire l'a rappelé dans sa propre allocution, il va consacrer à la création contemporaine 1 % du chiffre d'affaires de ses ventes aux enchères, ce qui n'est pas négligeable, mais la Ville proposera aussi les espaces de conservation du Crédit municipal à toutes les villes dans lesquelles des œuvres d'art sont menacées, notamment du fait de conflits armés. Le Crédit municipal serait honoré, et Paris avec lui, de devenir un refuge qui empêche les iconoclastes, au sens étymologique du terme, de détruire des éléments de la culture universelle.

Pardonnez-moi de m'être borné, faute de temps, à quatre sujets. D'autres auraient mérité votre attention, mais l'essentiel, pour moi, était de montrer que la Municipalité, dans ces domaines, s'est engagée avec détermination, ce que justifie à l'évidence l'exceptionnelle richesse du patrimoine de Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bernard GAUDILLÈRE. Merci aussi du travail que vous faites en tant que président de la Commission du Vieux Paris et du Crédit municipal, les deux d'ailleurs. Les évolutions du Crédit municipal ne sont peut-être pas étrangères au dialogue fructueux que nous avons avec vous, avec Bruno JULLIARD, sur le rôle de toutes nos institutions en matière d'art et de culture.

Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Comme il me reste très peu de temps, je me contenterai de répondre un peu à des choses qui ont été dites dans ce débat pour compléter l'intervention de mes deux collègues.

Tout d'abord, comme l'a rappelé M. GAUDILLÈRE, la singularité de Paris sur les questions de culture, c'est son histoire qui a permis de produire son patrimoine. Par contre, ce que l'on peut mettre en avant, c'est que, depuis 2001, avec Bertrand DELANOË et son premier adjoint à la culture, Christophe GIRARD, cela a été mis en valeur, ce qui n'avait pas été le cas, malheureusement, auparavant. Par rapport à ce débat, je voudrais alerter sur un risque sur la marchandisation de la culture, notamment dans l'intervention de Mme BOULAY-ESPERONNIER, où l'on voit que la culture devient une marchandise, un bien qui rapporte beaucoup d'argent et, grâce à l'argent que cela rapporte, cela permet de financer la culture.

C'est une grave erreur d'analyse et je rebondirai sur une référence de Nicolas BONNET-OULALDJ sur la question de l'œuvre et de revenir à une différence qu'Hannah Arendt avait faite dans la "Condition de l'homme moderne"...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur GLEIZES. Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, je vais finir là-dessus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - Je pensais que vous alliez me laisser un peu plus de temps. Attendez, je finis là-dessus. La différence d'Hannah Arendt sur le travail et l'œuvre, le poëin et la poësis, et notamment sa critique de Marx sur le fait que la culture est un bien non marchand qu'il faut valoriser différemment.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Merci, mais Hannah Arendt, nous allons la réserver pour un peu plus de temps qu'une intervention d'une minute puisqu'il ne vous restait qu'une minute, compte tenu des temps de parole de votre groupe.

Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, mon intervention portera sur notre conception de la culture comme processus d'émancipation, de pratique culturelle et de liberté dans lequel les politiques publiques, la Ville de Paris, doivent être et rester centrales. Pour cela, j'aborderai le rôle de l'éducation populaire dans la culture.

L'éducation populaire, comme la culture, ont en commun une démarche qui vise à apprendre et comprendre toutes les formes nouvelles de la vitalité créative, que ce soit celle des artistes ou celle des concitoyens. Toutes les deux permettent de renforcer notre capacité de voir et de donner à voir la réalité dans toutes ses facettes. Toutes les deux nous accompagnent dans l'univers du beau, de l'imaginaire et du savoir dont tout le monde a besoin, non pour oublier la dureté et les difficultés de la vie quotidienne, mais pour la regarder autrement et faire naître le désir de la transformer. L'éducation populaire contribue à l'appropriation de l'ensemble du processus culturel. Il s'agit de permettre l'accès au plus grand nombre à la culture, de construire une démarche d'appréhension des lieux à la disposition des publics, de développer des pratiques culturelles, de favoriser les pratiques amateurs.

Le travail de mise à disposition de l'histoire de Paris sous forme d'expositions, de colloques, comme le fait Catherine VIEU-CHARIER, participe pleinement à cette démarche. Pour cela, il faut identifier l'ensemble des structures, des organisations, des réseaux de toutes tailles qui facilitent le chemin des lieux culturels, la compréhension de l'œuvre et les pratiques culturelles. Nous avons un rôle à jouer pour construire, avec ces entités, des réflexions et des objectifs partagés. La culture pour tous est un enjeu démocratique fort. Les inégalités sociales participent chaque jour à l'appauvrissement culturel. L'éducation populaire permet l'action par la demande sociale et l'enrichissement des cultures.

Je donnerai comme exemple l'université populaire de la musique que nous menons depuis 4 ans en mairie du 18^e arrondissement sous forme d'un cycle d'ateliers, de conférences, de concerts ouverts à tous et à tous les jeunes, anciens et vieux, amateurs et novices. Initiative qui a pour ambition de faire partager et de s'ouvrir à la musique classique et contemporaine dans un cadre pédagogique et interactif. Mais l'éducation populaire ne s'enferme pas au seul espace de la cité. Elle traverse aussi le monde du travail. L'entreprise est un lieu de création, de richesse et de plus-value, mais aussi un lieu de vie sociale et, à ce titre, on ne peut laisser de côté les enjeux culturels liés au monde du travail. C'est particulièrement vrai à Paris. La Ville de Paris a un rôle à jouer dans leur direction.

Depuis longtemps, le mouvement syndical a travaillé sur la question travail et culture. Aussi, les liens doivent être tissés avec les comités d'entreprise qui contribuent à favoriser l'accès à la culture au sein du monde du travail. Par exemple, un programme d'installation d'artistes en résidence dans toute une diversité de disciplines, dans toute une série d'entreprises, permettrait de créer des liens en matière d'éducation et d'accès culturel. Mais aussi en favorisant de nouvelles connexions entre les artistes, les associations et les comités d'entreprise.

Par ailleurs, il faut également savoir créer et inventer des coopérations nouvelles avec nos bailleurs sociaux, afin de promouvoir la culture auprès des populations des quartiers populaires.

Paris, capitale et métropole, doit se questionner au-delà de ses quartiers, de ses cités, de ses entreprises, sur son rapport et sa vision de la culture au sein de la Métropole du Grand Paris. Il existe deux façons d'appréhender la dimension et la place de la culture dans le cadre de la Métropole du Grand Paris. La première considère la dimension culturelle en termes essentiellement d'attractivité économique et de consommation de masse qui apporterait une part de prestige et de divertissement à ces espaces de développement économique. La seconde, qui correspond à notre vision communiste, s'attache à l'équilibre et à la singularité des différents territoires et à leur histoire. Composée de territoires aux atouts culturels indéniables - musées, sites historiques, festivals locaux, compagnies artistiques, friches culturelles -, la culture, dans le cadre de la Métropole, par sa transversalité, a un impact fort sur le développement économique et social et le développement durable.

De la survie des structures culturelles locales et du tissu extrêmement varié et dynamique des acteurs culturels, aujourd'hui menacés, dépend la vitalité culturelle de la Métropole. Préserver et développer ce maillage et cette présence multiple et diversifiée, est l'une des priorités à laquelle Paris doit participer pleinement. Pour renforcer une politique culturelle entre la Métropole et Paris, il pourrait être mis en place un groupe de travail pour réfléchir et proposer, dans le cadre du SCOT, les axes et les pistes de travail pour développer les synergies et les complémentarités d'une politique culturelle.

Je terminerai mon intervention en espérant que ce débat sur cette communication soit un moment d'évasion et de culture qui nous grandit dans notre humanité et dans l'imaginaire que nous portons tous en nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Mme KUSTER pour le groupe les Républicains.

Mme Brigitte KUSTER. - Madame la Maire, la culture est si intimement liée à Paris que les deux mots ont fini par ne faire plus qu'un. Paris est la ville de la culture par excellence, celle qui a su, à travers les siècles, soutenir les expressions culturelles les plus variées et attirer à elle les plus grands créateurs, celle qui a su combiner à merveille les formes artistiques classiques ou contemporaines. Mais, plus prosaïquement, Paris, c'est aussi la ville où l'Etat

investit le plus pour la culture : 139 euros par habitant, contre 15 euros en moyenne pour le reste des Français. Paris parvient ainsi à jouir d'une formidable réputation culturelle, alors que vous investissez moitié moins par tête d'habitant que les capitales régionales que sont Bordeaux, Lille ou Lyon. Vous comprendrez que cela nous impose, pour le moins, d'apporter quelques nuances à l'autosatisfaction dont votre communication ne manque pas.

C'est le moins d'ailleurs que l'on puisse dire. Mélangeant par ailleurs ce qui relève de l'action municipale de celle d'autres acteurs, toute forme d'excès de confiance, on le sait, est révélatrice d'une certaine fébrilité. Nous avons dû attendre d'ailleurs plusieurs années pour cette communication aujourd'hui.

S'il faut reconnaître néanmoins des motifs de satisfaction, j'en veux pour preuve la très bonne fréquentation des musées nationaux, municipaux ou des théâtres subventionnés, des sources d'inquiétude existent bel et bien.

D'abord, parce que le grand mécène qu'est l'Etat est à bout de souffle financièrement. Il n'ira pas au-delà des engagements déjà conséquents qu'il a pris comme la rénovation du Grand Palais, la création de la Cité du théâtre et celle d'une deuxième salle à l'Opéra Bastille, des chantiers étonnamment absents de votre communication.

Pourquoi, Madame la Maire, êtes-vous aussi discrète sur les plus importants projets du quinquennat en matière culturelle ?

Est-ce la peur que l'Etat ne vous demande d'y prendre une part plus active sur le plan financier ?

Quoi de plus normal d'ailleurs s'agissant d'équipements qui profitent d'abord aux Parisiens ?

Lors des auditions que j'ai menées dans le cadre du rapport parlementaire sur le financement de la Cité du théâtre, j'ai été extrêmement étonnée par le manque de coopération entre le Ministère de la Culture et la Mairie de Paris.

Un étonnement qui tourne même à l'incompréhension quand je constate que ce projet unique dans l'histoire du théâtre qui, rappelons-le rassemblera la Comédie française, le Centre national des arts dramatiques, et le théâtre de l'Odéon Berthier en lieu et place des décors de l'Opéra boulevard Berthier, n'est même pas recensé dans votre communication. Vous y écrivez pourtant : "faire confiance et travailler avec tous ceux qui font la culture à Paris".

Alors, Madame la Maire, pourquoi refuser cette confiance au premier d'entre eux : l'Etat ?

Des motifs d'inquiétude s'expriment d'ailleurs dans bien d'autres secteurs de la vie culturelle parisienne. Je pense à notre réseau de libraires, par exemple, que fait concrètement la Mairie de Paris pour soutenir les 750 libraires fragilisés par les géants du numérique ?

Je pense aussi à notre patrimoine culturel qui est en danger. Vous affichez des investissements à hauteur de 80 millions d'euros, sous votre mandature. Mais, votre action peine à trouver sa traduction sur le terrain. Les attentes sont nombreuses et je pense notamment à l'église Saint-Pierre de Chaillot, qui depuis 20 ans demande en vain le ravalement de sa façade.

Aucune motion non plus sur les œuvres d'art que comportent ces édifices culturels dont la détérioration est pourtant souvent signalée, que ce soit pour les orgues ou les tableaux, et pourtant là aussi il y a urgence à agir.

Urgence à agir aussi en faveur du spectacle vivant, qui peine à se redresser après les attendant de novembre 2015. La fréquentation des salles est repartie à la hausse, mais leur situation économique demeure précaire en raison notamment des très lourds investissements qu'elles doivent consentir en matière de sécurité.

Là encore, on peine à voir quelle politique de soutien vous envisagez de mettre en œuvre. Vous dites vouloir réfléchir à la mise en œuvre d'un fonds parisien de production pour le spectacle vivant, très bien, mais n'est-il pas grand temps de penser enfin à la démultiplier ?

Idem pour les théâtres privés dont le modèle d'organisation, qui garantit la diversité de la création non subventionnée, est aujourd'hui menacé et ne trouve pas auprès de la Mairie de Paris le soutien qu'il serait en droit d'attendre.

D'autres écueils de votre politique municipale sont tus. Comment pouvez-vous espérer soutenir la lecture si vous n'étendez pas les horaires d'ouverture des bibliothèques ? Le rapport Orsenna pointe d'ailleurs les terribles lacunes de Paris en la matière et pourquoi attendre 2018 pour lancer l'expérimentation des contrats culture dans trois arrondissements ?

Heureusement, Madame la Maire, que les mairies d'arrondissement n'ont pas attendu la Mairie de Paris pour défendre la culture de proximité. Dans le 17^e arrondissement, nous avons pris des initiatives comme "Les jeudis du

classique" ou le "Pass 17", qui connaissent un vrai succès populaire, mais d'autres arrondissements comme le 9e ou le 13e ont pris des initiatives fortes.

J'en reviens à la culture populaire. Oui, populaire, c'est le qualificatif qui fait défaut à votre politique culturelle. A travers "La Nuit blanche", votre prédécesseur avait su rapprocher l'art contemporain des Parisiens, il avait su inventer un événement fédérateur qui rassemble les habitants au-delà de leurs appartenances et origines.

Madame la Maire, en matière de culture les Parisiens rejettent globalement votre action et on le constate dans le dernier sondage encore récemment. Vous vous y accrochez dans l'espoir de redorer votre image et trouver un second souffle, mais vous n'y parvenez pas.

Votre communication navigue entre les habituels poncifs sur la culture, une description dithyrambique de votre bilan, et quelques vagues projets pour la plupart dont on ne saisit toujours pas la finalité.

Où est l'audace ? Où est l'ambition ? Où est la rupture ? J'ai beau lire et relire la communication, Madame la Maire, je n'en ai vu trace nulle part.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Catherine BARATTI-ELBAZ pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je me réjouis que la culture soit mise à l'honneur à l'occasion de ce Conseil de Paris, car je sais que comme nous les Parisiens sont fiers de cette ville, cette ville lumière qui rayonne dans le monde entier et qui pour sa richesse en termes d'offre culturelle accueille tous les publics. Les publics internationaux mais aussi beaucoup de Français et notamment des Franciliens qui viennent profiter effectivement de cette offre culturelle.

Je perçois chaque jour l'importance du tissu culturel parisien dans mon arrondissement avec mon adjoint à la culture Jean-Luc ROMERO, et je vous remercie d'avoir salué dans votre intervention, Madame la Maire, le rôle des maires d'arrondissement dans l'animation de cette politique culturelle.

Le 12e présente une richesse culturelle et variée dans tous les quartiers, comme beaucoup d'autres arrondissements. Nous nous appuyons ainsi sur tous les acteurs, à la fois des équipements municipaux de qualité et des structures nationales prestigieuses, et je voudrais ici rassurer mes collègues. Non, la Ville de Paris ne s'isole pas, nous travaillons au quotidien avec ces établissements culturels d'envergure nationale.

Chez moi, dans le 12e, nous avons l'Opéra national de Paris, le Musée national de l'histoire de l'immigration, la Cinémathèque française et ces acteurs culturels nationaux travaillent avec nous main dans la main, au quotidien, pour effectivement diversifier leurs publics et travailler contre l'isolement de certains quartiers. Grâce à ce partenariat initié dès 2014, nous avons pu diversifier les publics de ces grands établissements, parce que non, on ne mesure pas l'accessibilité d'un établissement culturel à la distance qui le sépare d'un Parisien, mais bien à la capacité à ce public parisien de franchir les portes de cet établissement prestigieux.

Nous continuons aussi d'agir avec les lieux de création, les lieux où les artistes peuvent travailler et il y en a de nombreux dans le 12e arrondissement, notamment la Cartoucherie, mais aussi le Viaduc des arts, des lieux de travail et de production pour les artisans d'art notamment.

Nous travaillons bien évidemment avec les associations culturelles qui sont inventives et nous proposent des offres culturelles diversifiées tous les jours. Nous travaillons aussi avec les libraires, chers collègues, nous n'attendons pas une injonction X ou Y pour travailler avec ces lieux de culture qui sont précieux et qu'il nous faut protéger.

Toutes les disciplines sont mises en avant, car une politique culturelle, ce n'est pas simplement une action culturelle qui se limiterait dans son champ, mais elle doit traverser toutes nos politiques, toute notre action doit être irriguée par cette ambition culturelle.

C'est particulièrement le cas dans mon arrondissement, qui se renouvelle beaucoup en termes urbain et j'ai mis un point d'honneur à mettre en œuvre la charte signée par beaucoup de constructeurs pour installer des œuvres d'art chaque fois qu'ils construisent un bâtiment, car la culture doit effectivement aller irriguer la vie quotidienne de tous nos habitants dans leur quotidien et pas simplement dans des lieux dédiés à la culture.

Alors oui, je souhaite pour ma part féliciter chaleureusement notre premier adjoint Bruno JULLIARD pour son action et l'ensemble des services de la Ville pour ces mobilisations et ces réformes nombreuses qui ont été mises en œuvre depuis 2014.

Et puis, contrairement à ce qui vient d'être dit, notre action, cette action culturelle au quotidien auprès des Parisiens, les Parisiens en sont satisfaits, et je ne dois pas lire les mêmes résultats de sondage que certains, mais globalement, chaque fois que l'on demande aux Parisiens dans notre action ce qu'ils considèrent comme très satisfaisant, l'action culturelle sort systématiquement en premier.

Alors que nous connaissons encore une période difficile pour de nombreux acteurs culturels, notamment depuis les attentats de 2015, la Ville a fait le choix d'accompagner les disciplines particulièrement touchées comme les arts de la rue.

Ainsi, il y a une augmentation significative des dépenses de sécurisation des sites qui aurait pu durablement fragiliser cette activité d'art de la rue, mais nous avons assumé d'augmenter notre soutien à ces acteurs, et je voudrais vous en remercier. Je pense en particulier évidemment à la compagnie "Progéniture" dans notre arrondissement, qui depuis de nombreuses années assure un festival de rue dans le 12^e arrondissement, très apprécié par l'ensemble des habitants du quartier mais aussi au-delà.

Les conditions sont nouvelles, elles interrogent aussi sur la manière d'amener la culture dans la rue, librement, mais elles ont amené les acteurs culturels à s'engager à la pérennité de ces événements culturels dans la rue et nous sommes satisfaits de ce soutien fort apporté par la Ville de Paris.

Parallèlement, je suis inquiète, je dois le dire, de voir la Région Ile-de-France retirer une partie de ses subventions à certains acteurs culturels. C'est le cas concrètement, dans mon arrondissement, à l'établissement situé au 100, rue de Charenton, l'établissement culturel solidaire, un lieu de production ouvert aux artistes, amateurs comme professionnels, et qui les accompagne dans leurs projets. Cette année, la subvention de la Région Ile-de-France est diminuée drastiquement et remet en cause la pérennité de cet établissement à l'avenir. Je suis très inquiète sur ce sujet.

Dans ce contexte, je remercie aussi la Ville de Paris d'avoir au contraire confirmé son soutien au festival culturel de mon arrondissement, porté justement par le 100 et par l'ensemble des acteurs culturels que j'ai évoqués, avec des événements dans tous les quartiers du 12^e arrondissement.

Je me réjouis également du maintien des euros BLOCHE - nom charmant - dans les arrondissements. Malgré l'existence et la nécessité d'une sobriété budgétaire qui s'impose à nous depuis longtemps - tous les adjoints aux finances nous l'ont régulièrement rappelé -, cette enveloppe de subventions est réservée à chaque maire d'arrondissement sur le budget de la Direction des Affaires culturelles pour soutenir les initiatives culturelles locales et portées par des structures et des associations qui animent la vie artistique et culturelle de chacun de nos quartiers. Le maintien de cette enveloppe est emblématique du soutien à une politique culturelle locale dans les arrondissements qui doit être menée et je m'en félicite.

Je me félicite aussi que le 12^e arrondissement fasse partie des quatre arrondissements d'expérimentation du Contrat culture d'arrondissement. Je suis convaincue qu'il est en effet important de travailler, en proximité, en partant des caractéristiques et des atouts de chaque territoire. C'est ce que nous avons fait dans le 12^e arrondissement et je me félicite de cette signature aujourd'hui.

Sans renoncer à l'excellence, nous nous attachons chaque jour à amener la culture dans la vie quotidienne de chacun. C'est typiquement l'action, par exemple, de nos conservatoires qui, dans mon arrondissement, vise à continuer à travailler avec les équipes de l'Opéra Bastille et, en même temps, à aller dans chaque école de cet arrondissement pour amener la pratique culturelle à portée de chaque élève. C'est aussi l'ambition que nous avons de maintenir cette classe de C.H.A.M., dans un collège situé en quartier "politique de la ville", à la porte de Vincennes.

Et puis, bien sûr, cette action en proximité doit se développer à l'échelle du territoire métropolitain. La Métropole est un territoire incroyablement fécond en matière culturelle depuis longtemps et, pour cela, je me félicite que la Ville ait souhaité renforcer ses coopérations avec d'autres établissements culturels porteurs de la même ambition métropolitaine.

Les projets construits avec nos collègues - "avec nos collègues" et pas "imposés à nos collègues" maires au-delà du périphérique - ont existé préalablement à la création de la Métropole mais, désormais, effectivement, cette collectivité doit s'approprier ces actions culturelles. C'est ce que nous avons engagé au niveau métropolitain avec, notamment, la mise en œuvre de l'urbanisme temporaire, dans les compétences d'amélioration du territoire qui sont celles de la Métropole. Nous allons continuer - oui, Madame PREMEL - à le porter dans le cadre de l'élaboration du S.C.O.T. car, en matière de culture, il ne faut pas que donner des mots mais aussi des preuves. C'est ce que nous continuerons à faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame BARATTI-ELBAZ.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci.

"Des Républicains et Indépendants", Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est la première fois depuis votre élection que vous consacrez un débat, précédé d'une communication, à ce qui fait - disons-le tout simplement - le sel de la vie et fonde le pacte républicain : la culture. Car la culture est non seulement un formidable facteur d'émancipation individuelle mais c'est aussi un indispensable outil de cohésion sociale. C'est dire combien la puissance publique, l'Etat, les collectivités, ne peuvent se désintéresser d'un pareil sujet.

Je dirais même plus : elles ont l'obligation morale de veiller à ce que la culture, qui - comme chacun le sait depuis Malraux - ne s'hérite pas mais se conquiert, soit accessible au plus grand nombre, c'est-à-dire à tous et à chacun. Même avec retard, je vous sais gré d'avoir enfin organisé un tel débat mais je crains qu'il ne soit biaisé par une double méprise que révèle une lecture attentive de votre communication.

La première, révélée ou reprise par mes collègues, est celle d'un inventaire à la Prévert, de mesures dépourvues de ligne directrice - je dirais "de souffle" - susceptible de nous fédérer tous.

La seconde, c'est celle de l'autosatisfaction, alors que le propre de toute politique publique culturelle digne de ce nom est de s'entourer précisément de questionnement, de remise en cause au gré des indispensables évaluations et retours d'expérience.

La première traduction d'une politique publique, c'est son budget. Que nous dit le budget culturel de la Ville ? Pas grand-chose à la lecture d'une communication étonnamment silencieuse sur les chiffres.

Peut-être parce que - cela a été rappelé par plusieurs de mes collègues - une partie très importante des crédits du Ministère de la Culture se concentre historiquement sur la Capitale, qui accueille, par exemple, 70 % des établissements publics culturels nationaux. Cette tradition toute jacobine peut d'ailleurs expliquer, voire justifier, le fait que Paris consacre à la culture en moyenne 182 euros par habitant, quand une ville comme Bordeaux y consacre 310 euros. Mon propos n'est pas de dire qu'il faut que Paris dépense encore davantage mais l'analyse du budget, en particulier celle du budget 2018, nous amène à la conclusion que la Ville a une grosse marge de manœuvre pour dépenser mieux.

Deux exemples rapides : le théâtre, qui vient de subir successivement plusieurs coupes sombres - ma collègue Brigitte KUSTER y est revenue dans son propos - et les conservatoires municipaux. Ainsi, les dix-sept conservatoires municipaux disposent d'un budget de 1,2 million d'euros quand la "Nuit blanche" mobilise 1,7 million d'euros - et encore, sur une petite partie du territoire parisien -, au détriment d'un "Off", rebaptisé "Satellite" : seulement 3.000 euros, autrement dit une misère, par exemple, dans le 5e arrondissement. Trois mille euros dans le 5e arrondissement pour le "Off" de la "Nuit blanche"...

L'apport de financements privés complémentaires à travers le Fonds pour Paris et la venue de grands mécènes, comme François PINAULT à la Bourse du commerce - dossier sur lequel mon collègue Jean-François LEGARET s'est beaucoup investi -, pourraient pourtant vous inviter à redéployer des moyens financiers sur la culture de proximité. L'attente est forte et légitime dans nos arrondissements et j'espère que vous l'entendrez, quelle que soit la couleur politique de leurs auteurs.

Si le budget est toujours la traduction d'une politique, l'évaluation est toujours la mesure de son efficacité. Je regrette que celle-ci soit absente de votre communication et je voudrais dire de votre culture personnelle.

Cela fait beaucoup rire M. le premier adjoint.

Absence d'évaluation sur la réforme des conservatoires : vous avez remplacé la quasi-totalité des cours individuels par des cours collectifs, instaurant au passage un tirage au sort qui se substitue à la motivation et aux prédispositions des élèves candidats, comme ne cessent d'en témoigner les personnels des conservatoires, mais M. le premier adjoint est toujours dans le déni de réalité.

Absence d'évaluation sur la réduction des cours d'éveil.

Absence d'évaluation sur la gouvernance des musées de la Ville, alors même que la crise de direction est patente dans les musées Zadkine et Bourdelle.

Absence d'évaluation des politiques de médiation...

C'est effectivement extrêmement drôle, Monsieur le premier adjoint !

Absence d'évaluation des politiques de médiation culturelle : quand vous décidez de supprimer l'aide de la Ville au FRAC, que je préside - ceci expliquant peut-être cela -, alors même qu'il a densifié son programme de médiation dans les lycées franciliens et parisiens et que les expositions gratuites sur "le Plateau", lieu d'exposition dans le 19^e arrondissement, se multiplient, évidemment au service de toutes les Parisiennes et Parisiens.

Absence d'évaluation sur les horaires d'ouverture des équipements culturels municipaux, en particulier des bibliothèques qui demeurent, malgré l'ouverture de quatre d'entre elles le dimanche, trop peu disponibles pour les Parisiens et les étudiants.

La question de l'extension des horaires des bibliothèques et, de manière générale, la politique du livre à Paris est un enjeu primordial, comme l'a bien rappelé mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, car le livre reste aujourd'hui, malgré toutes les difficultés rencontrées, sans doute le plus formidable - et abordable - outil d'émancipation et de cohésion.

Paris a tout à la fois une dette et un défi à relever envers le livre, dont le berceau est, chacun le sait, au cœur du Quartier latin, qui a accueilli la première imprimerie, les premiers libres penseurs, la première université. La SEMAEST, formidable outil mis en place par votre prédécesseur, a beaucoup défendu les commerces culturels en achetant des rez-de-chaussée. Je souhaiterais qu'on puisse consolider son rôle, et donc ses moyens d'intervention. Les librairies attendent également que vous leur apportiez votre appui sur des dossiers importants, tels que les tarifs postaux. Nous déposerons des vœux en ce sens.

Enfin, cette dette à honorer et ce défi à relever à l'endroit du livre trouveraient un aboutissement concret, et sans doute joyeux, dans le soutien que la Ville pourrait apporter à la demande d'inscription au patrimoine mondial culturel immatériel de l'UNESCO du métier de bouquiniste, présent à Paris depuis le XVI^e siècle que j'ai faite, pas toute seule : avec les maires des 1^{er}, 4^e, 6^e et 7^e arrondissements. J'espère que vous nous rejoindrez pour soutenir un dossier qui a déjà beaucoup mobilisé les maires au-delà de leurs sensibilités politiques.

La culture ne se décrète pas, elle se vit au quotidien et s'incarne dans une politique pour la servir sur tous ses aspects.

Tadao ANDÔ, l'architecte qui œuvre pour le futur musée d'art contemporain Pinault a eu récemment une jolie formule : "Paris est et doit être l'épicentre des arts, de tous les arts". Eh bien, renouons et servons cette ambition faite de liberté de création que nous devons à Paris. C'est cette ambition que je vous invite à méditer.

Je vous remercie de votre écoute attentive.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Philippe DUCLOUX, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Maire, également l'ensemble de vos adjoints : Bruno JULLIARD, Frédéric HOCQUARD, Véronique LEVIEUX, la Directrice de la DAC, tous les membres qui travaillent au sein de la Direction des Affaires culturelles. Je voudrais citer également Delphine LÉVY qui est présente et qui fait un travail remarquable avec "Paris Musées". Je voudrais vous remercier de nous proposer aujourd'hui ce débat dans le cadre de notre Conseil de Paris.

Comme cela a déjà été dit, d'ailleurs, par de nombreux orateurs avant moi, la notion de culture dans sa diversité et aussi l'art, les pratiques et les œuvres forment un tout qui constitue un maillon fort essentiel de notre vie en société.

Notre ville est particulièrement concernée lorsque l'on parle de culture d'art et de patrimoine. Paris est une véritable capitale artistique et culturelle reconnue et beaucoup appréciée dans le monde entier.

Les artistes, dans ce contexte, sont des acteurs indispensables et c'est du résultat de leur travail de la création artistique de l'art que naît, en quelque sorte, la sève qui nourrit l'énergie, les individus et la collectivité, les bousculant et favorisant les interactions qui contribuent à une meilleure cohabitation, au vivre ensemble.

C'est pourquoi le soutien de notre Ville à la création artistique doit se poursuivre, se diversifier et s'adapter aux nouvelles réalités. On doit donner toute la place nécessaire aux artistes qui, souvent, dans un dialogue fécond avec les habitants, peuvent ré-enchanter notre façon de vivre et d'envisager le monde. On doit donc combattre la

marchandisation, les produits soi-disant culturels standardisés et favoriser un dialogue entre artistes et citoyens capables de créer la nouveauté, de faire émerger de nouvelles expressions et nouveaux modes de sociabilité.

Comme vous l'avez indiqué dans votre communication, Madame la Maire, ville de circulation des œuvres, Paris doit aussi rester un territoire de création.

La création, néanmoins, suppose du temps, de la patience, du doute, des incertitudes. Et pour cela, depuis 2001 - et je tiens à saluer et à citer Bertrand DELANOË et Christophe GIRARD également -, nous avons déjà beaucoup œuvré pour améliorer les conditions de travail des artistes. Des lieux de formation dédiés aux répétitions et à la construction d'œuvres ont été livrés et l'infrastructure créatrice s'est beaucoup diversifiée ces dernières années. Le nombre de lieux - comme cela a été rappelé - de rencontres entre les artistes, les œuvres et les spectateurs est impressionnant.

A la hauteur de plus de 100 millions d'euros chaque année, notre collectivité participe au financement de plusieurs centaines de structures culturelles, opérateurs qui, au-delà de leur importance pédagogique de diffusion et de sociabilité, jouent un rôle majeur en termes de soutien à la création professionnelle. Cela va de la Philharmonie jusqu'aux petites associations qui, dans des réseaux de proximité et à petite échelle, réalisent des choses inédites et souvent exceptionnelles.

On peut énumérer quelques-unes des grandes réalisations des années précédentes comme le Centquatre, la Maison des Métallos, les centaines d'ateliers attribués aux artistes leur permettant d'avoir un lieu de création et de vie, la Gaîté Lyrique, le centre culturel Hip Hop La Place, qui offrent tous des possibilités créatrices dans de nouvelles disciplines.

Plus récemment - et c'est une réalisation de notre mandature, de votre mandature, Madame la Maire -, des nouvelles fabriques culturelles ont émergé : la Villa Vassiliev, le Grand Parquet à la frontière des 19^e et 18^e arrondissements, les Plateaux Sauvages dans le 20^e arrondissement, la rue Watt dans le 13^e arrondissement qui sera inaugurée l'année prochaine et dédiée exclusivement à la création dans le domaine du cirque et des arts de la rue.

En matière de danse, la Ville accompagne également le développement des lieux qui mettent des studios à la disposition des chorégraphes danseurs pour des temps de création et recherche, en particulier à travers quatre associations membres du Paris Réseau Danse.

Espaces de travail, de résidence et de diffusion pour les compagnies professionnelles émergentes, ces fabriques sont aussi le lieu des pratiques amateurs et d'une rencontre, à l'échelle des quartiers, entre les artistes et les Parisiens. Et je répondrai à Mme KUSTER et Mme BERTHOUT pour dire que ce qui fait aussi la force à Paris, c'est à la fois la Ville et les arrondissements.

Avec l'émergence de ces nouveaux lieux, la Ville a donc créé un contexte favorable au travail, à l'expression et à la reconnaissance des artistes. Désormais, la volonté affichée dans votre communication, Madame la Maire, qui nous est proposée - et que je soutiens, évidemment, totalement - est celle de replacer les artistes au cœur des préoccupations et de faire évoluer et diversifier le mode de soutien dont ils bénéficient.

Ces dispositifs récents existent déjà comme les aides directes aux artistes afin d'encourager leurs démarches. Pour ce faire, une enveloppe de 800.000 euros permet désormais d'accompagner des projets de création, de diffusion et de résidence pour l'ensemble des disciplines artistiques. Par ailleurs, un programme d'accueil et de résidence, à destination d'écrivains étrangers, se développe au sein du couvent des Récollets.

Dans cette même logique, chaque année - vous l'avez rappelé ce matin au début de notre séance, Madame la Maire -, le F.M.A.C. fait l'acquisition d'une vingtaine d'œuvres d'artistes émergents allant de la peinture à la photographie, en passant par la sculpture, des installations ou l'art vidéo. Sur l'ensemble de l'actuelle mandature, c'est près d'un million d'euros qui auront été consacrés à ces acquisitions.

Au-delà du soutien historique apporté aux acteurs des arts plastiques, du cinéma, de toutes les musiques, du théâtre et de la danse, du livre et de la poésie, notre Municipalité a fait le choix, depuis 2014, d'ouvrir encore plus le champ des disciplines soutenues en apportant de nouvelles aides aux arts des marionnettes, aux arts de la rue, aux cultures urbaines, à la bande dessinée et aux nouvelles écritures, transmédia.

La création du Conseil parisien de la musique a permis également à ce secteur de s'organiser pour préserver et développer la vitalité des musiques actuelles à Paris.

Enfin, avec un budget de 1,2 million d'euros, le soutien de la Municipalité à la création se confirme chaque année avec l'événement populaire mondialement reconnu qu'est "Nuit Blanche".

Depuis 2002, près de 3.000 artistes ont été invités pour présenter leurs œuvres devant les centaines de milliers de personnes qui participent à cette manifestation chaque année, cher Christophe.

Pour conclure, je salue, Madame la Maire, l'objectif que vous avez indiqué dans votre communication de mettre en œuvre, d'ici à la fin de la mandature, cinq initiatives inédites dans le champ de la création artistique dite "professionnelle".

Tout d'abord, le 1 % marché de l'art, en partenariat avec le Crédit Municipal ; ensuite, la mise en œuvre de fonds parisiens de production pour le spectacle vivant, abondés par la Ville et par d'autres partenaires publics et privés.

Ensuite, dès 2019, une journée Portes Ouvertes des lieux de création sera proposée et permettra ainsi à des lieux peu connus par les Parisiens, comme les 1.200 ateliers d'artistes financés par la Ville et gérés par les bailleurs sociaux ou encore les 322 ateliers de la Cité internationale des arts qui pourront être visités... et provoquer cette rencontre entre les artistes professionnels, et les Parisiens et les touristes évidemment.

Inviter les communes et les territoires de la Métropole à participer à cette journée, c'est aussi une innovation.

La quatrième initiative consiste à promouvoir une réelle diversité, qu'elle soit générationnelle, de genres, de parcours, d'esthétique ou de projets.

Enfin, la cinquième initiative que vous proposez sera d'organiser, en octobre prochain, les Rencontres de la Culture à Paris afin de réfléchir, avec les partenaires de la Ville, aux mutations en cours. Ces rencontres pourront être l'occasion d'aborder sérieusement cette question de la place et de la création afin de lui donner une présence et une visibilité plus forte, à partir d'une organisation mieux ciblée, plus territorialisée et mieux concertée.

Des ateliers participatifs pourront d'ailleurs, sur les grands enjeux de transformation de la scène culturelle, être organisés et permettront aux acteurs de faire émerger les solutions pour les années à venir.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, c'est un sujet important que nous évoquons aujourd'hui ; et moi qui suis vice-président de la Commission, je voudrais saluer d'abord les travaux menés au sein de cette Commission car, contrairement à ce qui a été dit par certaines et certains, il y a un questionnement, des échanges, vraiment des communications sur la politique culturelle à Paris.

Je voulais également dire un mot à Éric AZIÈRE car c'est vrai que le travail mené sur le parcours de la révolution est un travail exemplaire, exceptionnel, qui permettra, là aussi, d'aborder une nouvelle approche culturelle dans les années qui viennent lorsque ce sera mis en place.

Et puis dire à Agnès EVREN que je pense qu'elle s'est trompée d'auditoire car elle donnait plutôt l'impression de s'adresser au Conseil régional qu'à l'Hôtel de Ville. Toutefois, elle a cité énormément de mesures mises en place quand Jean-Paul HUCHON était président de la Région et Marie-Pierre de LA GONTRIE et Francis PARNY, vice-présidents. Je suis donc ravi que ce qui a été mis en place quand j'étais conseiller régional continue à être mis en place à la Région.

Je voulais terminer, chère Brigitte KUSTER, sur la question de la reconnaissance des Parisiens vis-à-vis de la politique culturelle. Un sondage a été fait récemment, qui indique que 76 % des Parisiens sont satisfaits de la politique culturelle que nous menons. Le débat que nous avons ce matin est à l'image de ce que pensent les Parisiennes et les Parisiens de la politique culturelle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Philippe DUCLOUX.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe les Républicains et Indépendants et maire du 6e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Merci, la foule !

Nous le savons, Paris, notre ville capitale de la France, jouit d'un patrimoine exceptionnel que le temps et l'histoire lui ont légué. Il s'y ajoute de grandes institutions culturelles, qu'elles dépendent de l'Etat, comme le Louvre, le centre Pompidou, l'Opéra, le théâtre de l'Odéon, l'Académie française, pour n'en citer que quelques-unes, où qu'elles dépendent de notre Municipalité, comme nos nombreux musées, le théâtre de la Ville, le Châtelet, les théâtres d'arrondissement, comme le Monfort pour ne citer que celui-là. Au cours des trois dernières mandatures, la

Ville a ajouté des établissements culturels locaux dans les arrondissements qui avaient la couverture culturelle la plus légère. Ainsi le Centquatre, la Maison des métallos offrent à des publics jeunes et diversifiés des moyens d'expression culturelle indéniables.

Cet ensemble d'équipements constitue donc un environnement tout à fait exceptionnel, mais il ne peut à lui seul satisfaire la soif de pratique culturelle manifestée par de nombreux Parisiens. Faire participer le plus grand nombre, leur permettre de faire naître, de susciter ou de renforcer leur appétence pour une discipline artistique, voilà ce que beaucoup de Parisiennes et de Parisiens attendent d'une politique culturelle de proximité et de qualité.

Certes, l'offre culturelle à Paris est nombreuse - certains diraient même pléthorique - et diversifiée, mais si certains en profitent pleinement, d'autres, pour diverses raisons, ne s'y intéressent pas. Un grand nombre de lieux de culture restent trop souvent fréquentés - nous le regrettons, nous pouvons le regretter - par un public élitiste. Ainsi, nous proposons, en nous appuyant sur le réseau existant de nos établissements culturels de proximité que sont les bibliothèques, les conservatoires, les ateliers Adac et les ateliers des beaux-arts, de renforcer et de diversifier l'offre culturelle à destination de tous les publics.

En nous appuyant par exemple sur les P.V.P. de la Ville, auxquels la Cour des comptes semble actuellement s'intéresser, ainsi que sur une partie des animateurs recrutés dans le cadre des T.A.P., nous pourrions accroître leurs horaires d'ouverture. Les P.V.P. musique, par exemple, permettraient une plus grande ouverture des conservatoires aux publics adultes tandis que les animateurs renforcés par des artistes seraient en charge d'ateliers culturels ouverts prioritairement dans nos écoles, en soirée et le samedi.

Telle est notre volonté, Madame la Maire, mes chers collègues : faire participer le plus grand nombre et contribuer à développer chez nos concitoyens une fibre culturelle qui ne demande qu'à s'exprimer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LECOQ.

Madame BÜRKL...

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je vais reprendre la parole pour la maire du 16e arrondissement qui m'a demandé de porter son intervention, qui sera consacrée principalement au patrimoine culturel.

Madame la Maire, mes chers collègues, mon intervention - c'est Danièle GIAZZI qui parle - va porter sur le patrimoine culturel de Paris, notamment sur le plan église. Vous avez annoncé à grand renfort de communication que vous alliez y consacrer 80 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature. Bien sûr, c'est mieux que sous les deux mandats de votre prédécesseur, mais ce n'est pas assez et c'est même franchement insuffisant.

Paris ville historique visitée pour son patrimoine sublime, par des hommes et des femmes du monde entier, Paris voit son patrimoine culturel en grand danger. La restauration très réussie de Saint-Germain-des-Prés - j'y adhère - ou la sauvegarde in extremis de Saint-Germain de Charonne doivent être saluées, mais, à côté, combien d'églises et de temples se dégradent sous l'effet de la pollution et des intempéries. Ces bâtiments ont pourtant un attrait culturel réel, nous le savons, et beaucoup sont classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Je ne veux pas croire que des raisons idéologiques ayant la laïcité comme fer de lance en puissent être la cause. Prenons même conscience que certains édifices datant du Moyen Age sont en réel péril comme l'église Saint-Séverin, par exemple, que chacun sait situer dans le 5e arrondissement.

Le manque d'entretien et de travaux relève de la mauvaise gestion : plus on laisse dégrader un édifice, plus la note s'avère importante quand on se résout enfin à intervenir. La note sera forcément importante : elle se monte déjà, selon l'association "SOS Paris" et l'Observatoire du patrimoine religieux, à environ 500 millions d'euros, 500 millions là où vous n'investissez que 80 millions d'euros.

Il en va de même de l'état du patrimoine renfermé dans ces églises et dans les autres lieux de culte, temples ou synagogues. Est-il correctement recensé ? On parle de 40.000 meubles et objets dont 130 orgues. Ce patrimoine mobilier est-il donc toujours correctement entretenu ? Est-il correctement protégé contre le vol et les dégradations ? L'affaire heureusement dénouée du vol du cardiotape de la duchesse Anne à Nantes ou les cambriolages de musées parisiens montre le danger couru par notre patrimoine.

Nous demandons ainsi dans un vœu de recenser et de valoriser ce patrimoine mobilier, ce patrimoine culturel et dans un autre vœu d'inscrire au budget supplémentaire des crédits amplifiant la politique municipale de restauration de ces œuvres souvent inestimables.

Voilà, Madame la Maire, Monsieur le Maire adjoint. L'état des édifices culturels parisiens nous inquiète vraiment et merci de votre réponse et de nous rassurer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

La parole est à Delphine BÜRKLİ pour le groupe les Républicains et Indépendants, maire du 9e arrondissement.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le temps passe et je serai donc brève. Je voudrais insister sur le fait que la culture est par excellence facteur d'égalité républicaine et se doit d'être accessible à tous les habitants d'une ville sans distinction aucune, ce qui ne semble malheureusement pas être une vision que vous partagez, puisqu'à défaut de permettre à chacun d'accéder aux pratiques culturelles, comme vous l'indiquez dans votre communication, vous avez supprimé les cours individuels de musique dans les centres d'animation. Le résultat, c'est que seuls les jeunes ayant eu la chance d'être tirés au sort à l'entrée du conservatoire bénéficient désormais d'un cours individuel et personnalisé.

Parmi les autres contradictions que contient cette communication, on découvre également votre soudain intérêt pour les lieux culturels privés. Habilement, malicieusement, vous affichez avec fierté le nombre de 300 spectacles joués chaque semaine à Paris, sans mentionner qu'ils sont diffusés dans l'immense majorité des cas au sein de lieux privés alors même que le théâtre du Châtelet, le théâtre de la Ville sont fermés pour travaux depuis deux ans.

Si on peut se réjouir, bien sûr, du dynamisme du théâtre privé, on doit aussi avoir conscience que le contexte économique reste bien difficile pour ce secteur d'activité absolument essentiel pour notre pays, avec encore cette année un chiffre d'affaires enregistré en baisse de 15 à 30 % qu'on constate depuis les attentats de 2015 mais pas seulement. Les professionnels du théâtre reconnaissent aussi l'absence de mesures compensatoires, et regrettent votre politique en matière de mobilité et la congestion de certains quartiers de Paris.

A cela, il faut ajouter un sous-financement de 300.000 euros de l'Association de soutien au théâtre privé qui a connu, jusqu'à très récemment, une baisse de 25 % des subventions de la Ville de Paris. Même si la subvention repart à la hausse depuis l'année dernière, elle ne suffit pas à combler le manque à gagner.

Je terminerai mon propos sur une erreur de diagnostic grave qui mérite d'être soulignée et qui ne l'a pas été jusqu'à présent dans notre débat. Dans cette communication, vous nous faites part de votre volonté "d'inviter" les grandes maisons de vente aux enchères à s'engager à travers une nouvelle taxe de 1 % pour financer la création artistique, en partenariat ou en lien avec le Crédit municipal de Paris. Ceci est, à mon sens, un non-sens justement, pour ne pas dire une mauvaise analyse de la situation actuelle, déjà parce que les maisons de vente aux enchères et le Crédit municipal de Paris ne fonctionnent absolument pas de la même façon. La rémunération des maisons de vente ne relève pas de prêts sur gage ou d'intérêt comme pour le Crédit municipal mais de commissions sur les enchères réalisées, sans parler de la fiscalité qui pèse sur ces établissements, dont vous devez ignorer le poids pour proposer une telle idée.

En revanche, ce que l'on aurait pu attendre d'une municipalité comme la nôtre, c'est qu'elle se préoccupe de la place de Paris dans le marché de l'art mondial et qu'elle accompagne vraiment les réelles opportunités qui s'offrent à nous après le Brexit pour favoriser le retour des acheteurs, le retour des œuvres qui ont trouvé refuge à Londres depuis 15 ans. Mais de cela il n'est aucunement question dans votre communication, il n'y a pas un mot et c'est bien regrettable, car il en va de la valorisation et du soutien à nos artistes contemporains français.

Pour être juste et ambitieuse, une politique culturelle à l'échelle d'un territoire doit être appréhendée de façon globale. Ce n'est malheureusement pas l'impression que j'ai eue en lisant votre document. Je le regrette ; c'est une fois encore une occasion manquée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. CRAVENNE, pour les Républicains et Indépendants.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame la Maire.

Certes, mieux vaut tard que jamais, mais quand même, il aura fallu 4 ans, oui, 4 ans, pour enfin vous atteler à un grand plan culture. Il était temps, grand temps !

Est-ce parce vous avez depuis 4 ans échoué dans tous les autres domaines, la propreté, la gestion, les transports, la circulation, que vous vous raccrochez à ce que la gauche considère comme son bien personnel et que vous gérez comme un monopole ? Une fois de plus, comme l'ont excellemment démontré mes collègues de l'opposition avant moi, votre communication se paie de mots, de jolies formules, de vœux pieux, mais c'est à l'image de votre triste mandat, volumineux en phrases ronflantes, creux en propositions efficaces.

Je voudrais ici prendre un exemple de l'inanité de votre politique culturelle déconnectée des Parisiens : votre gestion des conservatoires.

Votre vision de l'enseignement musical plairait follement au "Roi Ubu", à Ionesco ou à Pierre Dac.

Monsieur JULLIARD, nous avons la formidable chance ici à Paris de disposer de conditions exceptionnelles d'enseignement de la musique, au sein de 17 conservatoires municipaux. Les professeurs sont passionnés, les élèves motivés, les familles investies et les méthodes d'apprentissage, polies par l'expérience, sont bonnes. Et vous arrivez là-dedans et vous bousculez tout, sans cohérence, mais avec votre idéologie en bandoulière.

Votre réforme, initiée en 2014 et mise en place depuis 2016, est un échec cuisant. Par exemple, l'une de vos mesures phares, le tirage au sort, nie les différences de chacun et ne saurait constituer un moyen raisonnable d'entrée au conservatoire. C'est incroyable, hallucinant que vous ne vous en rendiez pas compte et que vous continuiez dans cette voie.

De même, la quasi-suppression des cours individuels, que vous avez osé renommer par un hallucinant délire sémantique "pédagogie innovante individualisée par petits groupes", est une profonde erreur, comme la suppression des cours d'éveil pour les enfants de moins de 7 ans.

C'est honteux, Monsieur l'adjoint à la Culture, d'agir ainsi. Alors, je sais que, comme d'habitude, vous allez répondre avec vos éternels arguments aussi usés que votre majorité : mixité sociale, cours individuels juste transférés aux écoles, etc. Mais arrêtez de jouer avec les mots, regardez la réalité en face. Vous empêchez le bon développement culturel indispensable aux petits Parisiens, l'inverse exact de ce que vous proposez dans votre pompeuse communication.

Les enfants de Paris ont en effet besoin d'un socle solide d'enseignement. C'est d'abord en maintenant le solfège, la lecture des notes, le déchiffrage, les règles d'harmonie et l'analyse musicale que les élèves des conservatoires pourront réussir et, si leur inspiration les guide, s'en affranchir ensuite, mais pas avant. C'est en connaissant la musique et ses grands maîtres que l'on peut le mieux s'en éloigner pour construire son propre chemin. Au lieu de favoriser l'indispensable accession de nos plus jeunes à l'éveil musical, vous contribuez à les en détourner.

Je vous en prie, redevenez raisonnable et cessez de vous voiler la face en vous cachant derrière des habiletés sémantiques qui passent de moins en moins bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme FANFANT, dernière oratrice pour le groupe les Républicains et Indépendants. Il vous reste 2 minutes 45.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, le groupe les Républicains et Indépendants, auquel j'appartiens, vous soutient dans votre volonté d'encourager l'émergence et le renouvellement de la création. Nous sommes favorables à la mixité sociale au sein de notre ville afin que celle-ci se transforme en lieu d'échange et de création.

Nous notons votre volonté d'organiser, en 2019, une journée Portes Ouvertes des lieux de création. Nous partageons également cette idée. Cependant, nous ne pouvons que constater les faiblesses des engagements de la Municipalité en matière de soutien à la création d'ateliers d'artistes à Paris.

En effet, entre 2009 et 2018, seuls 52 logements supplémentaires ont été produits pour les artistes. Cela signifie que, malgré votre intense politique de production et de rachat pour le logement social, vous n'êtes pas arrivée à préserver une part pour les artistes.

C'est pour cette raison que, par ce vœu, le groupe les Républicains et Indépendants souhaite que chaque programme d'acquisition-réhabilitation ou de rénovation financée par la Ville de Paris puisse mêler mixité sociale et soutien à la création.

Au-delà de cette volonté, nous souhaitons que soit inscrit un objectif chiffré en pourcentage dans les futures opérations immobilières.

Je vous remercie de voter pour ce vœu de bon sens qui va dans le sens d'une meilleure mixité sociale au service de la création.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Alors, il ne nous reste pas beaucoup de temps. Je pense que nous allons passer aux réponses de l'Exécutif, mais peut-être que, pour le vote, nous serons obligés de le faire en début de séance cet après-midi.

Je donne tout de suite la parole à Bruno JULLIARD, puis Véronique LEVIEUX et Frédéric HOCQUARD pour ajouter leurs commentaires et réponses.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et je m'efforcerais de faire une réponse la plus brève possible.

Merci à tous pour ce débat riche auquel nous avons souhaité consacrer du temps, beaucoup de temps, et de l'importance. Il a été, je le crois, à la hauteur de l'idée que nous nous faisons collectivement de la place de la culture dans notre ville, une question centrale, un puissant levier d'expression et d'émancipation qui doit profiter au plus grand nombre.

Je voudrais remercier l'ensemble des groupes et des élus, tous conscients de la responsabilité particulière qui est la nôtre. Paris se doit de chérir sa vitalité culturelle pour ses habitants d'abord, et pour le monde entier ensuite, toujours curieux de savoir ce qui se crée et s'invente ici à Paris.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des services de la direction des Affaires Culturelles, sa nouvelle directrice, Claire GERMAIN, les équipes de "Paris Musées", sa directrice Delphine LÉVY, nos cabinets respectifs ainsi que les maires d'arrondissement, leur cabinet et leur équipe.

Cette communication était pour nous l'occasion de partager un premier bilan de ce qui a été fait depuis quatre ans, mais plus encore de donner à voir et restituer la cohérence et l'ambition de notre action. Vous me pardonnerez de ne pas revenir sur l'ensemble des dossiers pris un par un que certains ont pu évoquer. Nous aurons d'autres occasions pour cela, notamment en 2e Commission.

Notre ambition est de rendre chaque Parisien et Parisienne, acteur, actrice de la culture plutôt que consommateur de produits culturels. C'est considérer que l'accès à la culture a à voir avec l'autonomie et le pouvoir d'agir des individus.

Je reste convaincu que l'expression individuelle, sous toutes ses formes et notamment celle de la création artistique, est un enjeu profondément démocratique.

A partir de 2001, des années de rattrapage et d'investissement ont été nécessaires pour parvenir à un rééquilibrage du maillage des équipements culturels vers le Nord et l'Est de Paris, vers les quartiers populaires notamment. De grandes institutions ancrées dans leurs quartiers ont vu le jour et démontré que la création la plus ambitieuse avait toute sa place à Paris, dans tous les territoires parisiens. Je veux saluer bien sûr l'action conjuguée de Bertrand DELANOË et Christophe GIRARD en ce sens.

Depuis quatre ans, Madame la Maire, nous nous sommes efforcés de passer un nouveau cap. Notre responsabilité est bien sûr d'assurer les missions essentielles du service public de la culture, d'investir dans l'avenir et de soutenir la diversité des esthétiques, d'encourager la création et d'organiser l'éducation et la transmission.

Mais aujourd'hui, notre Municipalité est aussi un aiguillon, une force de proposition qui emmène vers elle une communauté d'acteurs divers, publics et privés, de traditions variées et aux fonctionnements hétérogènes. Par leurs envies et propositions à chacun, l'ensemble de ces acteurs façonnent la vie culturelle parisienne si riche que nous connaissons, celle qui est vécue et aimée des Parisiens et des Parisiennes, au-delà de toute segmentation administrative.

Pour porter des initiatives qui produisent des effets réels, nous devons parvenir à nous rassembler. Chaque projet doit être pensé avec et pour le territoire sur lequel il se déploie. C'est un défi d'organisation, de coopération et, je le crois, d'intelligence collective.

C'est l'esprit des quatre contrats culture d'arrondissement joints à cette communication : mobiliser toutes les énergies d'un territoire autour de projets culturels concrets et partagés avec les habitants. Je sais l'engagement des maires d'arrondissement pour faire vivre ce tissu local. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable au vœu du groupe RG-CI relatif à la culture de proximité ainsi qu'au vœu des Républicains et Indépendants relatif au plan pour l'inclusion par les arts et la culture demandant une déclinaison par arrondissement.

J'en profite pour réagir à quelques interventions d'intervenants. Notamment les interventions du groupe les Républicains et Indépendants et peut-être plus particulièrement celles de Mme BERTHOUT et de M. CRAVENNE qui, comme d'habitude, étaient toutes en nuances. Il faut reconnaître que tant Mme BERTHOUT que M. CRAVENNE, en général, en matière de subtilité, voyagent assez léger.

Il s'agissait d'une succession d'erreurs, d'approximations, de caricatures. Finalement, d'ailleurs en ce qui concerne Mme BERTHOUT comme la plupart des élus de l'opposition qui ont pris la parole, il y a une distorsion assez importante entre les relations que nous avons au quotidien, dans l'intérêt des Parisiennes et Parisiens, de l'intérêt de la politique municipale culturelle et puis, la radicalité des interventions. Peut-être que l'hémicycle se doit d'être ce théâtre d'affrontement. Je le regrette sur un sujet qui, en réalité, la plupart du temps, suscite une large unanimité.

Quant à l'intervention de Mme EVREN, il est assez regrettable que la première intervention du groupe des Républicains et Indépendants ait d'abord été celle de la porte-parole de la Région et de la vice-présidente en charge des Affaires culturelles de la Région Ile-de-France. Il eut été préférable que le groupe des Républicains et Indépendants se concentre sur la politique culturelle parisienne en émettant des critiques, c'est tout à fait leur rôle et leur droit. Cependant, il apparaît assez peu pertinent, alors même que la Région diminue massivement bon nombre de subventions dans le domaine culturel puisque près de 1,2 million de baisses de subventions ont été recensées, y compris sur le territoire parisien, je ne suis pas sûr que Mme la vice-présidente de la Région aux Affaires culturelles soit la mieux placée pour donner des leçons à la Ville de Paris.

Enfin, dans le lot des interventions, permettez-moi de regretter celle de mon ami Julien BARGETON. Connaissant son attachement à la culture en général et, je le crois aussi, à la politique culturelle parisienne, je regrette que Julien BARGETON, vous ayez fait le choix finalement de la petite politique, en refusant de vous placer au niveau d'exigence que ce débat impose pourtant. J'avais pourtant compris, de votre engagement politique, que vous souhaitiez jeter des ponts entre les personnes qui ne pensent pas forcément la même chose. C'est une intention, je crois, louable et que nous pouvons partager, mais je regrette qu'intervention après intervention, en général, ce ne sont pas des ponts que vous jetez, mais plutôt des ponts que vous dynamitez parce que, le moins qu'on puisse dire, c'est que, ces dernières années, nous avons partagé bon nombre de combats, notamment sur les questions culturelles.

Je vais vous rafraîchir la mémoire et vous rassurer. Vous rassurer d'abord en vous disant que je suis certainement moins intelligent que vous et ai plus de mal à cumuler une responsabilité d'adjoint à la culture et de premier adjoint, moins que vous, en tout cas, intelligent, puisque vous arrivez facilement à cumuler des responsabilités de sénateur, conseiller de Paris, président du groupe dont vous avez la charge actuellement. Je rajouterai même, dans cette instance, porte-parole du Gouvernement puisque cela a été l'essentiel de votre intervention.

Je me permets de vous rassurer et même de vous rafraîchir un peu la mémoire, mais il n'a peut-être pas toujours été tout à fait inutile que je sois à la fois premier adjoint et en même temps en charge de la culture, puisque lorsqu'il y avait des négociations difficiles avec l'adjoint aux finances que vous étiez et qu'il fallait convaincre ce même adjoint d'octroyer des moyens supplémentaires pour ouvrir les bibliothèques le dimanche, puisque vous nous appelez à faire beaucoup plus, heureusement que j'étais premier adjoint parce que je pense que cela a pu jouer dans la conviction qui a été la mienne et dans votre arbitrage pour que nous puissions ouvrir plus de bibliothèques le dimanche, et peut-être que ce cumul a été pertinent.

Enfin, je veux rassurer tout le monde sur les bancs de cet hémicycle sur les rapports excellents dans le domaine culturel qui unissent la Ville de Paris et l'Etat, ce Gouvernement comme le précédent, puisque, qu'il s'agisse des travaux du Grand Palais, qu'il s'agisse de la future Cité du théâtre, qu'il s'agisse de l'intégration annoncée la semaine dernière de l'Orchestre de Paris au sein de la Philharmonie, qu'il s'agisse des bibliothèques et des suites du très bon rapport Orsenna, nous travaillons ensemble et cela se passe de la meilleure des façons possibles. En tout cas au vu de votre intervention, si vous me le permettez, Monsieur le Président, nous nous passerons de vos services pour faire ce lien puisque ces relations sont aujourd'hui très bonnes.

Nous avons fait le choix, à Paris, de maintenir un engagement public remarquable pour la culture. Il y a de grandes déclarations d'amour budgétaires pour la culture et puis, il y a des actes, ceux que nous prenons ensemble, Madame la Maire, avec cette majorité. Le budget de la Direction des Affaires culturelles est ainsi passé de 254 millions d'euros en 2014, à près de 261 en 2017, avec une part stable consacrée aux subventions, autour de 107 millions d'euros. Il est important que nous puissions ensemble partager la traduction budgétaire de cet effort. Je donnerai donc un avis favorable aux vœux des Républicains demandant qu'un "bleu budgétaire" consacré à la culture soit réalisé, sous réserve de faisabilité technique évidemment.

Enfin, concernant nos priorités, cet effort budgétaire, vous l'avez souligné, et cette volonté de privilégier systématiquement l'ouverture et le cloisonnement dans la construction et la mise en œuvre de nos politiques publiques, nous permet d'avancer sur nos quatre priorités : permettre à Paris de se projeter en territoire de création, favoriser la diffusion et la diversité des productions et pratiques culturelles que nous connaissons à Paris. Evidemment, tout cela n'a de sens que si le plus grand nombre peut y accéder. C'est une mission de service public essentielle à laquelle nous consacrons la majorité de notre budget annuel à travers le financement des

conservatoires, des bibliothèques, des Maisons des pratiques artistiques amateurs, mais plus qu'une exigence d'efficacité de service public, je crois que nous sommes face à un défi démocratique qui est celui de lutter contre tout repli identitaire. Comme Edouard Glissant le disait : "Agis en ton lieu, pense avec le monde", nous avons besoin de la culture pour ouvrir les yeux, pour permettre l'accès à la connaissance de l'altérité et à la reconnaissance des différences. C'est bien sur cet enjeu d'égalité et d'émancipation essentiel que je veux dire à quel point l'enjeu de l'accès à l'excellence artistique de Paris est majeur. Laisser certains de nos concitoyens sur le bord de la route à l'écart du festin, c'est se priver d'autant de talent et d'inspiration. A nous de faire l'effort de reconnecter nos politiques culturelles aux territoires et à leurs habitants, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient. Ce n'est pas une contrainte, mais bien un choix résolu et conscient pour mettre au service de la création l'ensemble des talents et des envies de Paris. C'est évidemment le sens de la réforme des conservatoires que nous avons initiée.

Je donnerai tout de même un avis favorable au vœu du groupe les Républicains sur la publicité du tirage au sort. Vous voyez, je ne suis pas rancunier. L'ensemble des données statistiques sont régulièrement partagées avec les parties prenantes de la réforme et les groupes politiques lors des comités de pilotage de la réforme.

Je conclus en parlant de la dimension du Grand Paris de la culture. Cela fait des années qu'on en parle et des premières réalisations ont vu le jour : La Place, les équipements culturels de la Canopée. De nouvelles initiatives aussi : les Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois, les nombreux projets communs avec la Seine-Saint-Denis, le projet "Reconquête urbaine, nuit blanche sur le périphérique". Mais, nous le savons, la multiplication des projets n'a, jusqu'ici, pas permis de changer radicalement d'échelle, de penser d'emblée nos politiques culturelles au niveau pertinent pour embrasser cet horizon métropolitain déjà acquis pour les artistes comme pour les publics. Je suis convaincu que le projet des Olympiades culturelles, que nous commençons à construire avec l'ensemble du mouvement culturel, comme on parle du mouvement sportif, me semble être de nature à enfin provoquer cette rupture et sera à mes yeux un acquis essentiel de l'héritage des Jeux de 2024.

En conclusion, je citerai cette citation d'Albert Camus lors de son discours de Suède en décembre 1957 : "L'art n'est pas à mes yeux une réjouissance solitaire. Il est un moyen d'émouvoir le plus grand nombre d'hommes [je rajouterai "et de femmes"] en leur offrant une image privilégiée des souffrances et des joies communes". Tout est dit dans cette citation. Oui, il nous faut toucher, émouvoir le plus grand nombre. Personne ne peut être laissé de côté. Et puis, il nous faut proposer l'excellence artistique à tous. C'est le titre de cette communication, de votre communication : "Les infinies richesses en partage". Nous avons, je le crois, tous ici, malgré nos différences, des rêves en commun : que tous, Parisiens, toutes générations confondues, toutes catégories sociales et économiques confondues, que tous puissent avoir le droit d'aimer ou de ne pas aimer ce qu'il y a de plus beau dans la création contemporaine ou la création patrimoniale.

Je pense au droit d'aimer ou de ne pas aimer les œuvres de Dutilleux, Fauré, Beethoven ou Higelin, GRAND CORPS MALADE, ou encore BOOBA pour le hip-hop. Je pense au droit d'aimer ou de ne pas aimer les plus belles mises en scène des grands opéras de Bob WILSON ou de Patrice Chéreau, d'aimer ou de ne pas aimer les œuvres théâtrales de Molière, Shakespeare ou Tchekhov, d'aimer ou de ne pas aimer les romans accessibles dans nos bibliothèques de Gide, Camus, MODIANO ou Duras, d'aimer ou de ne pas aimer les œuvres de "street-art" dans le 13e arrondissement, d'aimer ou de ne pas aimer les magnifiques tableaux de Delacroix à l'église Saint-Sulpice, d'aimer ou de ne pas aimer les œuvres au Musée d'art moderne comme celles de Delaunay, ou les icônes du Petit Palais dans lequel nous avons ouvert une nouvelle salle, d'aimer ou de ne pas aimer l'architecture de Rem KOOLHAAS dans les nouvelles Galeries Lafayette et cette nouvelle fondation dans le Marais. Evidemment, cette tâche est par nature sans fin, mais je suis très heureux, je l'espère en votre nom à tous, grâce à cette communication, que nous puissions y apporter notre pierre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Bruno JULLIARD, pour cette excellente réponse.

Je vais demander, très rapidement, à Véronique LEVIEUX et à Frédéric HOCQUARD un mot, et nous concluons. Très rapidement parce que, dans trois minutes, nous devons quitter la séance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'aller à l'essentiel, de remercier quand même l'ensemble des intervenants qui ont souhaité évoquer les dossiers relatifs au patrimoine. Le premier d'entre eux porte naturellement sur le Plan patrimoine culturel, que vous avez souhaité lancer au début de votre mandature. Je confirme l'engagement financier qui est le nôtre, de 80 millions d'euros pour cette mandature. Je réponds en cela à Bernard GAUDILLÈRE, mais à chacun et chacune d'entre vous. Il est mis en œuvre par les services de la Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, et, en particulier, je tiens à les saluer : le département des édifices culturels et historiques et la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles qui font un travail exemplaire au quotidien, non seulement pour la mise en œuvre de ce plan, mais également pour le travail d'entretien général de l'ensemble des œuvres présentes dans le patrimoine culturel, mais également sur l'espace public, qui vont des fontaines en dehors des espaces verts aux statues. Donc, c'est un travail remarquable que je tiens à saluer. Il a d'ailleurs été évoqué la question du déménagement. Je tiens à

rappeler qu'au contraire, ce déménagement rue du Pré, dans le 18^e arrondissement, a permis de regrouper l'ensemble des services de cette sous-direction qui était éparpillée, même s'il y a des contraintes de déplacement, nous en avons bien conscience.

Les principaux événements liés à la mise en œuvre du P.I.M. patrimoine culturel ont été rappelés : Saint-Germain-des-Prés, Saint-Eustache, Saint-Germain-de-Charonne. D'autres sont lancés : la Trinité, Saint-Joseph-des-Nations ou Saint-Merri, Saint-Philippe-du-Roule. Des recherches de financements complémentaires, financements participatifs et mécénats que vous avez souhaités, sont également mis en œuvre.

Rapidement évoquer les 11 bibliothèques patrimoniales qui font un travail remarquable : de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville, à la BiLiPo, en passant par Marguerite Durand et l'ensemble des associations qui y travaillent.

Permettez-moi de nous donner rendez-vous peut-être d'ici la fin de l'année pour évoquer de manière plus transversale l'ensemble des sujets relatifs aux patrimoines de la Ville de Paris dans leur diversité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est très frustrant et je veux saluer le travail que vous faites sur le patrimoine. Nous aurons un temps spécifique, non pas pour lancer une nouvelle politique, une communication n'est pas quelque chose qui sert à cela, mais elle nous permettra d'expliquer ce qui a été fait et de mettre en perspective nos actions, et nous le ferons avec une communication spécifique sur le patrimoine.

Cher Frédéric HOCQUARD, une minute.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Une minute pour vous remercier toutes et tous pour vos excellentes interventions, vous dire que le soutien à la culture à Paris, c'est d'abord le soutien à sa diversité, car si effectivement il y a des interventions de l'ordre de grands établissements publics, il y a aussi une intervention à travers l'ensemble de ce que l'on peut faire au niveau de l'entrepreneuriat associatif ou privé.

La deuxième chose, pour vous dire que dans ce qui concerne la question de la diversité musicale, nous allons renforcer le travail dans cette direction dans les deux prochaines années pour rassurer sur les interventions faites sur ce sujet.

Je voulais signaler aussi la question de la mode, nous en avons parlé un petit peu, mais signaler que grâce à la signature en mars dernier de l'avenant à la convention entre la Ville de Paris et la Caisse des dépôts à partir de la rentrée 2019, nous allons ouvrir à la Cité de la mode une future grande école de la mode parisienne.

Enfin, pour conclure, dire que les lieux de culture, les œuvres et savoirs ne sont nulle part ailleurs présents comme à Paris, ils structurent la ville et imprègnent ses habitants, c'est là qu'on compte le plus de librairies, de musées, de salles de cinéma, de théâtres. Nous sommes la ville dans laquelle nous avons le plus de disquaires et librairies indépendantes, la quatrième ville au monde pour le nombre de disquaires indépendants. Rassurez-vous, ce travail est fait dans le soutien à cette diversité. Si cette diversité est présente, elle peut être menacée et doit être soutenue par des politiques publiques ambitieuses garantant d'une richesse et d'un maillage qui permettent de créer les conditions de la diversité, de l'innovation, du changement social, de l'émancipation et du métissage. Nous portons l'idée d'une culture commune à l'image des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, vous avez été efficaces vraiment tous les trois dans vos réponses. Je vous remercie. Pardon pour la frustration qui peut être celle des adjoints qui ont entendu beaucoup de choses auxquelles ils ont envie de répondre. Merci. On se retrouve à 14 heures 45 pour les votes. Je serai absente de l'hémicycle, car je dois aller sur le terrain là où il y a eu hier un certain nombre de dégâts, rencontrer notamment les commerçants mais évidemment je souhaitais être là pour clore ce débat sur la culture en vous remerciant de nouveau et en remerciant Bruno JULLIARD tout particulièrement. C'est vrai qu'être premier adjoint et adjoint à la culture, cela donne de l'influence à la culture. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance.

2018 DAC 550 - Communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage (suite).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Donc, suite à la communication sur la question de la culture, qui n'appelle pas de vote, nous avons maintenant un certain nombre de vœux qui ont été présentés. Je me permettrai simplement de donner l'avis de l'Exécutif sur ces vœux et de les soumettre au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 1 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 169).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 170).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 171).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 172).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 déposé par le groupe DP ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 173).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 déposé par le groupe DP ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 174).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 175).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 176).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 177).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 178).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 déposé par le groupe les Républicains et Indépendant avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 179).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 180).

Je vous remercie pour l'adoption de l'ensemble de ces vœux qui font suite à la discussion que nous avons eue toute la matinée. On ne les a pas représentés puisqu'ils l'ont été dans les différentes interventions.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à la 7e Commission et conformément au Règlement intérieur, je donne la parole pour 3 minutes à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

73 projets de délibération à l'ordre du jour de notre dernière séance, dont 5 à destination du Conseil départemental.

Concernant Patrick KLUGMAN, au-delà des principaux projets de délibération présentés, je veux souligner le DGRI 20 concernant la convention avec la Banque interaméricaine de développement, qui a permis un échange avec Jean-Didier BERTHAULT. Patrick aussi a présenté les principaux projets de délibération de Hermano SANCHES RUIVO, notamment le DICOM 17 sur conventions et partenariats pour la Fête de l'Europe qui, je vous rappelle, est fixée au 12 mai.

Concernant Jean-François MARTINS, il y a eu la présentation des principaux projets de délibération. Je mets en avant le DJS 1 G concernant une subvention d'investissement au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc de sport de Choisy-le-Roi et pour Pauline VÉRON trois projets de délibération qui sont liés à des projets sur le budget participatif, le DAE 181 sur l'espace de travail public, le DAE 185, aide aux personnes en situation de précarité, et le DDCT 70 sur le projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires".

Le projet de délibération DJS 101 sur la mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour 2018 a permis un échange avec Pascal JULIEN.

Concernant les huit vœux déposés en séance, l'intervention de Pascal JULIEN à propos du vœu relatif au traité du libre-échange "Europe Mercosur", bien évidemment avec une réponse de Patrick KLUGMAN.

Pascal JULIEN est aussi intervenu sur le vœu concernant la maîtrise budgétaire des Jeux olympiques et paralympiques 2024, intervention qui a permis un échange plus large avec Pierre AURIACOMBE et Jean-François MARTINS.

Deux interventions pour la fin de notre séance, la première de Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE concernant la convention autour de la Ryder Cup et l'intervention de Pierre AURIACOMBE sur la présence des groupes politiques au sein des jurys pour les appels à projets concernant la délégation de Pauline VÉRON.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

2018 DGRI 12 - DPE - 3e avenant à la convention avec la Municipalité de Jéricho pour le projet "Appui au renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud et assistance technique".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DGRI 12 : 3e avenant à la convention avec la Municipalité de Jéricho.

Je donne la parole pour 5 minutes à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, 2,3 millions de Palestiniens n'ont droit qu'à 70 millions de mètres cubes d'eau par an contre 222 millions de mètres cubes pour les colons israéliens qui sont moins d'un demi-million en Cisjordanie.

Ces chiffres datent de 2015 et sont issus d'un rapport écrit par Jean GLAVANY, parlementaire français. Malheureusement, la situation s'est bien peu améliorée en trois ans. Heureusement que la coopération décentralisée avec Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le syndicat SEDIF aide les villes palestiniennes dans ce domaine. C'est aussi le cas de nombreux autres pays européens. Ils pallient cette injustice dans l'accès aux ressources naturelles et singulièrement de l'eau pour la Palestine.

Notre coopération est saluée et appréciée par les élus et les habitants des communes de Cisjordanie dans lesquelles nous intervenons. L'expertise d'"Eau de Paris" est indispensable pour que ces villes aient un système correct de distribution d'eau.

Je tenais donc ici à souligner l'importance de cette coopération dans un domaine où la France et notre Ville ont des compétences reconnues. A titre d'anecdote, lors de mon dernier séjour en Palestine en tant qu'administratrice du S.I.A.A.P., j'ai été retenue une nuit à l'aéroport de Tel-Aviv alors que je venais de rencontrer les élus qui coopèrent avec notre syndicat du traitement de l'eau.

L'eau est un bien commun, un bien rare qu'il faut protéger, voilà le message que je venais délivrer il y a quelques semaines. Comme quoi la guerre de l'eau n'est qu'une des faces du conflit qui perdure dans cette région depuis 70 ans.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons une coopération extrêmement ambitieuse et ancienne, importante avec la Municipalité de Jéricho, qui date de 2009 et dont nous allons maintenant signer le 3e avenant, ce qui porte notre contribution totale à près de 400.000 euros, et ce nouvel avenant qui porte sur la période 2011-2019 à près de 105.000 euros supplémentaires. C'est une coopération exemplaire qui mobilise la Ville de Paris, la DGRI, les services d'"Eau de Paris" et qui a consisté essentiellement dans la mise en place du schéma directeur de la distribution de l'eau à Jéricho et à l'amélioration de son système de distribution depuis lors.

Je pense, pour répondre complètement à Raphaëlle PRIMET, que s'agissant de la situation en Palestine, il y a des mots que l'on ne peut prononcer, je pense vraiment comme adjoint à la Maire de Paris en charge des relations

internationales que le plus important est ce que nous pouvons faire concrètement, et s'agissant de la vie de Jéricho, je crois que la coopération de la Ville en matière de distribution, d'amélioration du système d'eau est ce que nous pouvons faire de meilleur.

Je vous remercie donc de voter ce troisième avenant à la convention avec la Municipalité de Jéricho.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 12 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 12 - DPE). Je vous en remercie.

2018 DGRI 20 - Convention (MoU) avec la Banque interaméricaine de développement (B.I.D.).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DGRI 20 : convention avec la Banque interaméricaine de développement.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération propose qu'une convention soit signée entre la Banque interaméricaine de développement et notre Ville. La Banque interaméricaine de développement, la B.I.D., est la plus ancienne des banques régionales de développement puisqu'elle fut créée en 1959 et est aujourd'hui basée à Washington. Elle est la principale organisation internationale œuvrant au développement économique et social en Amérique Latine et dans les Caraïbes.

Tous les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes en sont membres, sauf Cuba, avec plus de la moitié des droits de vote. Cependant, il y a aussi les Etats-Unis et le Canada qui ont presque 36 % des droits de vote, et 12,6 % du reste des voix entre 18 pays non régionaux.

La banque finance une certaine proportion de budget des projets, de 50 % pour les pays les plus développés à 90 % pour les pays les plus pauvres. Elle offre également une assistance technique en matière de renforcement institutionnel, de transfert de technologies, d'études de préinvestissement, de conception des projets et de mise en œuvre des programmes.

L'un des principaux mécanismes mis en œuvre par la B.I.D. pour soutenir le développement est l'octroi de prêts pour les projets d'infrastructures majeurs, particulièrement dans des secteurs comme l'électricité, les télécommunications, les technologies de l'information, l'eau, l'hygiène, les routes, les ports et les aéroports.

Par le passé, la B.I.D. a participé à la vague de libéralisme imposé aux pays en voie de développement qui se trouvent dans la région, en demandant la privatisation des entreprises d'Etat ou encore par des réformes agraires favorisant les grandes sociétés privées.

Parmi les exemples de projets d'infrastructures financés par la banque, on note :

- un projet de transports en commun au Chili ;
- des projets de distribution d'électricité en milieu rural au Chili et en République dominicaine ;
- un projet d'aménagement hydro-électrique au Brésil - très critiqué ;
- des programmes d'entretien routiers en Équateur, au Salvador, au Honduras, en Jamaïque, au Nicaragua, au Pérou ;
- des programmes d'aménagement hydraulique en milieu rural au Guatemala et en Jamaïque ;
- et un projet de télécommunications en Guyane.

L'objet de la convention, tel que nous l'apprend l'exposé des motifs, est de favoriser les voyages d'études, d'accueil de délégations, d'organisation d'ateliers ou de mission d'assistance technique sur les thèmes du développement urbain, du changement climatique et de l'innovation.

Nous voterons ce projet de délibération, mais souhaitons poser quelques questions au vu du peu de détails apportés dans les documents communiqués :

- tout d'abord, que nous soit précisées les zones géographiques prioritaires de la politique de la Ville ;
- ensuite, que les détails nous soient apportés sur cette coopération entre une banque et notre Ville, en particulier en termes d'actions concrètes en faveur des populations défavorisées et en termes de budget ;
- enfin, savoir si le projet d'actions cité dans la convention sera communiqué aux Parisiennes et aux Parisiens régulièrement.

Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je suis étonné, compte tenu de la première partie de l'intervention de Jérôme GLEIZES, de la seconde partie de son intervention.

En effet, Jérôme GLEIZES vient de nous rappeler, de manière extrêmement précise et exhaustive - et je l'en remercie pour cela -, ce qu'était la Banque Interaméricaine de Développement et par ailleurs que le sujet qui nous est présenté aujourd'hui, c'est un MoU, un Memorandum of Understanding, c'est-à-dire un accord cadre. Il ne faut donc pas confondre une banque de développement comme l'A.F.D. en France avec une banque commerciale privée dont l'objet est tout autre.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre un Memorandum of Understanding, un accord-cadre, avec la négociation d'un traité international. Nous en reparlerons dans un instant sur le vœu que je vous remercie d'avoir déposé sur le Mercosur.

En l'occurrence, nous avons de plus en plus d'échanges avec les villes d'Amérique Latine qui sont, en termes d'essor, parmi les plus importantes au monde. Ces échanges se formaliseront notamment en marge du G20 puisque, pour la première fois, nous essayons de monter avec la Ville de Buenos Aires un U20 pour que les villes aient leur poids et leur mot à dire dans les négociations internationales et qu'il n'y ait pas que des considérations financières dans ces négociations.

En fait, tout simplement, la Banque Interaméricaine de Développement a voulu jouer le rôle de facilitateur, d'intercesseur dans nos échanges avec les grandes métropoles d'Amérique Latine. Il ne s'agit de rien d'autre. On a listé des partenaires possibles, des points sur lesquels nous travaillerions en commun ; ce n'est rien de plus, rien de moins. Dans ce cadre, effectivement, on parle d'habitat, de climat, d'urbanisme, de transports, de tous les sujets sur lesquels les métropoles discutent et dialoguent habituellement.

L'accord-cadre ne prévoit rien de plus rien de moins. Il sera ce que nous en ferons. Il connaîtra notamment sa réalité au moment de la première et prochaine session du U20, en marge du G20, à l'automne prochain, à Buenos Aires.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce que je pouvais vous dire de ce projet d'accord-cadre avec la Banque Interaméricaine de Développement qui est tout de même très précieux parce que cela vous montre le rayonnement de la Ville. En effet, ce n'est pas rien qu'une banque régionale, qui n'est ni française ni européenne, vienne nous solliciter pour accroître la qualité de ses échanges avec les villes latino-américaines.

Je vous remercie donc de l'adopter.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 20).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au traité de libre-échange "Europe-Mercosur".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu non rattaché n° 17, relatif au traité de libre-échange "Europe-Mercosur".

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour deux minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous continuons donc notre dialogue.

La seule chose, c'est uniquement que l'on nous dise sur quoi portera l'accord-cadre dans les années à venir. Il s'agissait uniquement d'avoir une assurance sur ce point, Monsieur KLUGMAN.

Il ne m'écoute pas, ce n'est pas grave.

Nous proposons un vœu concernant un accord qui est en train de se mettre en œuvre, un accord de libre-échange "Europe-Mercosur" qui inquiète beaucoup, notamment les paysans français, sur le fait que cela puisse permettre d'introduire, en Europe, des produits avec OGM, de la viande avec des antibiotiques. Il y a beaucoup d'inquiétudes par rapport à cela.

Comme nous avons déjà précédemment pris position sur d'autres accords régionaux, notamment l'accord avec le Canada, le C.E.T.A., mais aussi sur le TAFTA, nous déposons un vœu par lequel nous nous interrogeons sur la transparence de négociation du traité "Mercosur" et que l'on prenne en compte les conséquences de ce traité pour les consommateurs et les agriculteurs de France et latino-américains, au regard de l'Accord de Paris pour le climat et la sauvegarde de la biodiversité parce que, de fait, cela concernera directement notamment nos cantines dans les marchés d'appel d'offres que nous aurons sur les produits agricoles.

C'était dans la continuité de ce que l'on a fait précédemment.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre ; et ensuite, il y aura une explication de vote de M. AURIACOMBE qui me l'a demandée.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci au groupe Ecologiste et à Jérôme GLEIZES d'attirer l'attention du Conseil sur ce projet de traité entre Europe et Mercosur ; c'est à-propos. Nous avons eu de nombreux débats lors des traités C.E.T.A. et TAFTA. De ces débats, de nos votes, s'érige le fait que les traités ne peuvent plus être négociés dans des chambres, dans des conciliabules dont les citoyens seraient tenus trop longtemps et trop loin non informés. Dans ce cadre, c'est bien que le Conseil de Paris puisse débattre de cet échange.

Le commerce extérieur pour les Parisiens, cher Christophe GIRARD, c'est au moins trois choses : ce que nous mangeons, la compétitivité de nos entreprises et évidemment - je le rappelais -, un sujet démocratique d'importance.

Pour cette raison, je crois que nous devons, effectivement, nous porter sur ce projet entre l'Europe et le Mercosur. Des questions légitimes se posent, des questions sur le modèle agricole français et européen qui peut être mis en péril par cet accord et notamment par les produits qui pourraient venir menacer des productions ou des normes sur lesquelles nous attendons avoir un droit de regard.

Il y a également la question écologique que vous rappeliez. Nous sommes totalement engagés, à Paris, sur la défense de l'accord de Paris, mais qui n'est pas un accord municipal mais une ambition que nous portons. Cette ambition ne peut pas être mise en cause, ou inquiétée ou retardée par rapport à des négociations internationales - et la Ville de Paris est bien fondée à le rappeler ; puis, enfin, la question de la transparence démocratique.

Donc, pour toutes ces raisons, je suis heureux de vous proposer d'adopter ce vœu, moyennant quelques amendements : la suppression d'une phrase sur les conséquences importées en France, notamment des milliers de tonnes de viande, parce qu'il n'y avait pas de conséquence directe entre cette phrase et le Traité qui est en discussion. Je vous en propose la suppression. Je vous demande d'adopter au 4e paragraphe la phrase : "Depuis plusieurs mois, les principales organisations d'agriculteurs ont d'ailleurs fait part à l'Etat de leur opposition résolue à ces négociations."

Je vous propose de remplacer la phrase : "Sur proposition de Jérôme GLEIZES, Marie ATALLAH, David BELLIARD et les élus du groupe Ecologiste de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris

demande à la Commissaire européenne au Commerce d'engager des actions en faveur de...", c'est-à-dire que nous proposons d'adresser notre vœu à la personne qui est vraiment en charge de ces négociations, ce qui nous semble plus logique.

Sous réserve de ces amendements, je suis heureux de vous proposer d'adopter votre vœu et de vous en remercier.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur AURIACOMBE, vous avez la parole, pour une explication de vote rapide.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux points. Sur les attendus du vœu qui dénoncent tout de même le Mercosur, on ne peut pas dire, d'un côté, que la planète, le monde est un village et, de l'autre côté, on a l'impression que certains refusent le commerce mondial et de travailler avec ces pays qui ont besoin de travailler avec nous. Plus que sur le vœu en tant que tel, c'est plus les attendus qui me dérangent.

Deuxième point, est-ce que ce vœu, et cela fait partie des questions que l'on avait ce matin, est-ce du domaine du Conseil de Paris de statuer sur le Mercosur ou de demander la transparence ? Je n'en suis pas convaincu, c'est pourquoi, pour notre groupe, nous ferons NPPV. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Les amendements, Monsieur GLEIZES, sont-ils acceptés ?

M. Jérôme GLEIZES. - Comme les amendements améliorent la qualité du vœu, bien sûr que nous les acceptons.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 182).

2018 DJS 168 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2018 du bassin-école du centre sportif Louis-Lumière (20e) et de la baignade dans le bassin de La Villette (19e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 168 relatif à la gratuité d'utilisation, pendant l'été 2018, du bassin école du centre sportif Louis-Lumière dans le 20e arrondissement et de la baignade dans le bassin de la Villette dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je le ferai à chaque fois que l'occasion m'en sera donnée. Je salue la conduite du Plan Nager à Paris qui permet aux 7 millions d'usagers annuels de profiter au mieux des bassins parisiens.

L'été, avec les hausses régulières de température et les vacances scolaires, les besoins de bassins et d'îlots de fraîcheur se font de plus en plus importants. Le Plan Été Piscine, qui prévoit cette année l'ouverture gratuite des bassins écoles au cœur des quartiers populaires de notre ville ainsi que la réédition de la baignade dans le bassin de la Villette prochainement, sont une très bonne chose.

Les Parisiennes et les Parisiens qui n'ont pas les moyens de partir en vacances pourront bénéficier de ce bassin.

Pauline VÉRON nous a rappelé, lors de notre dernière séance de la 7e Commission, que 13 % des Parisiens ne partent jamais en vacances et 30 % d'entre eux ne partent pas tous les ans. L'ouverture de ces bassins, qui sont considérés comme des lieux récréatifs de proximité dont les Parisiennes et les Parisiens ont bien besoin. Je me

réjouis de la réinstallation du bassin de la Villette cet été. Le succès, l'an passé, confirme que les Parisiennes et les Parisiens ont une volonté de se réapproprier le fleuve et les canaux de notre ville.

Je l'évoquais aussi, la hausse des températures chaque été nous rappelle le besoin d'îlots de fraîcheur et la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur urbaine. Les épisodes de chaleur, nous le savons, sont accentués en milieu urbain dense.

C'est pour ces raisons que mon groupe a alerté notre Assemblée en juillet dernier et demandé à mettre en place une campagne de prévention spécifique à la pratique de l'ouverture sauvage de bouches à incendie afin de profiter de l'eau qui en jaillit, mais également que, lorsque le troisième niveau du Plan Canicule est déclenché par les autorités, la gratuité de toutes les piscines municipales soit instaurée, que des systèmes de diffusion d'eau soient massivement installés dans les quartiers parisiens et que la Ville poursuive ses efforts en matière d'adaptation aux enjeux climatiques en vue d'atténuer la chaleur en ville.

Je profite de ce projet de délibération pour alerter à nouveau sur ce phénomène qui reviendra très certainement alimenter les chroniques estivales.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur TINTI, merci, Monsieur le Président de la 7e Commission de souligner le travail important qui est fait par la Ville dans le cadre du Plan Nager à Paris, mais plus largement dans le cadre de sa politique d'animation des quartiers "politique de la ville", dans sa politique familiale et de jeunesse d'offrir, en particulier durant l'été, pour les familles qui ne peuvent pas partir en vacances, des loisirs accessibles, gratuits, populaires et festifs au premier rang desquels la baignade.

C'est évidemment le cas depuis plusieurs années maintenant sur le centre sportif Elisabeth et sur le centre sportif Louis-Lumière avec les opérations "Elisabeth Plage" et "Louis-Lumière Plage" qui regroupent, chaque année, plusieurs milliers de personnes, avec cette information que je me dois de vous donner, c'est qu'il n'y aura pas....

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Si vous pouvez faire silence au premier rang. Merci.

Monsieur MARTINS, vous continuez.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Moi, j'ai le temps.

Malheureusement, cette année, il n'y aura pas d'"Elisabeth Plage" puisque le centre sportif Elisabeth est en travaux pour accueillir la nouvelle piscine. Mais il maintiendra un réseau d'animations gratuites et populaires dans ces quartiers et, en particulier, le retour de cette baignade dans le bassin de la Villette qui a connu un succès absolument vertigineux, l'an dernier, avec près de 60.000 personnes qui ont gratuitement nagé dans le bassin de la Villette, témoignant à la fois des efforts incessants, et je veux saluer ici ma collègue Célia BLAUDEL qui a permis, par son engagement et celui de ses prédécesseurs, une qualité de l'eau dans le canal de la Villette qui permet désormais de s'y baigner.

Les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports ont conçu cet objet nouveau, jamais vu, qui a été à la fois un succès récompensé par la fréquentation des Parisiennes et des Parisiens mais aussi à l'international, puisqu'un certain nombre de villes, notamment Boston, nous appellent désormais pour reproduire et s'inspirer du modèle parisien.

Donc merci, Monsieur TINTI, d'avoir permis que l'on renouvelle ici le franc soutien du Conseil de Paris à ces activités gratuites, y compris inventives comme se baigner dans le canal de la Villette en plein été, gratuitement et en plein Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 168.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DJS 168).

2018 SG 20 - Subvention (200.000 euros) et convention avec le C.O. "France handball" pour l'accueil à Paris du championnat d'Europe de handball féminin en 2018.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération SG 20 relatif à une subvention de 200.000 euros avec le C.O. "France handball".

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération me permet de revenir sur un sujet qui nous est cher et sur lequel nous sommes intervenus à plusieurs reprises devant notre Conseil : l'accès au sport pour les filles et les femmes, et l'augmentation de la place des femmes dans la pratique sportive.

J'avais d'ailleurs posé, il y a deux ans, une question d'actualité à ce propos, afin de demander à notre Ville et au club du Paris Saint-Germain de soutenir le sport féminin en permettant à l'équipe professionnelle féminine de football du P.S.G. de jouer leurs matchs importants au Parc des Princes. Nous est présenté ici un projet de délibération pour le vote d'une subvention de 200.000 euros et la signature d'une convention avec le Comité d'organisation du championnat d'Europe de handball féminin 2018, championnat que notre Ville accueillera cette année, du 29 novembre au 16 décembre.

Nous nous félicitons, bien entendu, de cette subvention et nous voterons ce projet de délibération non pas, car Paris doit - je cite - démontrer son savoir-faire en matière d'accueil des grands événements car désignée ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques 2024, comme l'exprime l'exposé des motifs, mais tout simplement car cette subvention encourage et favorise la pratique sportive féminine professionnelle.

Les inégalités à l'accès au sport entre hommes et femmes demeurent. Parmi elles, j'en cite quelques-unes, les sportives sont nettement moins payées que les sportifs. L'offre sportive est moins diversifiée pour les femmes que pour les hommes. Certains sports ferment la porte aux femmes, notamment les sports mécaniques. L'encadrement sportif est essentiellement et demeure masculin.

Il est donc souhaitable que des actions visibles soient mises en place par notre Ville à plusieurs niveaux pour d'abord amener les jeunes filles et les adolescentes vers le sport et la pratique du sport amateur, favoriser l'accès aux équipements sur l'espace public. De nombreuses études montrent qu'en effet, il existe une forte ségrégation spatiale envers le public féminin, tout d'abord au niveau budgétaire puisque la masse des moyens publics accordés aux pratiques sportives, une grande majorité du parc des équipements revient à des hommes. Notons ainsi que les skateparks et City-stades sont occupés à 90 % par des garçons.

Cet effort doit aussi se traduire par un soutien plus fort et plus spécifique aux activités physiques et sportives de plein air qui sont aussi plus largement pratiquées par des femmes et qui se développent fortement depuis plusieurs années.

Enfin équilibrer les subventions de la Ville pour s'assurer que nous avançons vers une parité budgétaire. En effet, certaines villes montrent l'exemple sur les possibles actions. Partant du même constat, la Ville de Grenoble a ainsi agi depuis 2014 pour faciliter l'accès des filles et des femmes à toutes les pratiques sportives. La Ville a en effet mis en place des critères de subventions visant à favoriser la place des femmes dans le mouvement sportif de la ville.

C'est dans ce cadre que sera organisée, en septembre 2018, une semaine du sport féminin à Grenoble, qui permettra de promouvoir les actions municipales et associatives tournées vers un public féminin. Faut-il rappeler que nous avons tout à gagner à promouvoir le sport féminin, qui a une excellente image ? Il est encore à l'abri de gros scandales, comme on peut en voir dans le sport masculin.

Je terminerai mon intervention par deux demandes. Tout d'abord, en demandant qu'un point soit fait lors de la prochaine 7e Commission sur le suivi du vœu, déposé par mon groupe et voté par le Conseil de Paris en janvier dernier, qui demandait que la Mairie sensibilise les dirigeants du club de Paris Saint-Germain à l'importance de développer le sport féminin et, ensuite, qu'un état des lieux dans la commission, ou dans un autre format, puisse être établi pour connaître ce que fait notre Ville pour favoriser l'accès aux sports amateurs pour les jeunes filles.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y a plus qu'un léger brouhaha. Si on pouvait arrêter les conversations particulières...

Monsieur GIRARD, Monsieur CONTASSOT, Monsieur GABORIAU... Voilà, merci.

Je rappelle qu'il y a la buvette, avec un café défiant toute concurrence, pour les conversations particulières.

La parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Merci à M. le Président BELLIARD.

C'est effectivement un vrai plaisir que de vous entendre, Monsieur BELLIARD, nous proposer de mettre en œuvre une politique sportive pour les femmes qui est précisément celle que nous menons. Je suis ravi de savoir que la Ville de Grenoble, dirigée par vos amis, s'inspire en fait des mesures mises en place par la Ville de Paris, comme cette Semaine du sport féminin qui ressemble trait pour trait à ce qui s'appelle "Femmes en sport", qui existe à Paris depuis 2010 et qui permet à la fois des démonstrations de sport destinées uniquement aux filles dans l'espace public et des trophées pour des associations qui œuvrent, par exemple, dans l'utilisation du sport dans la guérison post-cancer du sein, dans l'insertion des femmes grâce au sport, dans la pratique féminine de manière générale ou la lutte contre les stéréotypes de genre dans le sport. Nous attribuons chaque année plusieurs dizaines de milliers d'euros à des associations lauréates grâce à ce programme "Femmes en sport".

Je suis ravi que Grenoble s'inspire aussi de Paris en mettant en place des critères de subventionnement qui favorisent le sport féminin car, depuis mon excellent prédécesseur, Jean VUILLERMOZ, les clubs de sport sont financés à Paris sur une règle simple : un nombre d'euros par licenciés, bonifié de 50 centimes par licencié quand il y a des actions spécifiques à destination du public féminin. Je me réjouis donc évidemment que la Ville de Grenoble s'inspire de ce que nous faisons déjà très bien et ce que nous allons faire de mieux en mieux. C'est par exemple ce qu'il y avait dans le programme d'accompagnement de la candidature aux Jeux olympiques avec une volonté de doubler les créneaux de sport féminin dans la Capitale, ce que nous continuerons à faire. Le sport à Paris étant avant tout un enjeu d'offre, il faut évidemment accompagner cette offre.

Deuxièmement sur le P.S.G. Football - nous allons revenir sur tous les sujets annexes avant peut-être de parler de ce championnat d'Europe de handball - je me garderai peut-être de faire un point à la prochaine 7e Commission puisque votre vœu est devenu réalité. Vous ne l'avez sans doute pas manqué le week-end dernier : le Classico du championnat, ce P.S.G.-O.M. qui est d'habitude le Classico chez les garçons - chez les filles, comme vous le savez, c'est P.S.G.-O.L. ; en foot féminin, c'est plutôt Lyon -, s'est joué devant une dizaine de milliers de personnes à Jean-Boin, donc un stade prestigieux, avec une affiche prestigieuse, où les filles ont pu jouer dans l'une des enceintes les plus prestigieuses, certes pas au Parc des Princes, mais elles ont effectivement gagné 4 buts à 0. Merci, Pascal, de cette précision. Cela fait toujours plaisir de battre l'O.M., chez les filles ou les garçons.

Par ailleurs, nous continuerons évidemment à inciter le Paris Saint-Germain à prendre conscience du développement du sport féminin mais j'aurais du mal à leur donner trop de leçons de morale car, comme je l'ai expliqué à l'examen du vœu à la précédente séance du Conseil de Paris, c'est le club professionnel de football qui met le plus d'argent dans le foot féminin en France et le deuxième qui en met le plus en Europe. Je me vois mal aller leur donner trop de leçons sur le sujet. Je crois qu'ils sont, en la matière, plutôt fers de lance ou "premiers de cordée", puisque l'expression est à la mode, dans le sport professionnel.

Enfin et surtout, je me réjouis effectivement que vous souteniez une subvention à un événement de sport professionnel car le handball féminin est professionnel, pour les jeunes filles et pas que pour les jeunes filles d'ailleurs. Elle sera évidemment accompagnée d'un programme d'accompagnement avec le dispositif "Hand'elles" - soutien scolaire pour les jeunes filles, plus découverte du handball ; avec le Défi 4.000 "Handballissime" ; avec des tournois de handball féminin dans les différents arrondissements ; avec un travail sur les mercredis du sport avec l'USEP sur la découverte du handball des jeunes filles en école élémentaire, tout au long de la préparation de ce championnat d'Europe.

Puisque je vois que vous faites un pas vers le soutien aux grands événements féminins, je veux, peut-être, souligner, Monsieur BELLIARD, et vous n'y serez pas insensible, que 45 % des athlètes participant aux Jeux olympiques sont des femmes. C'est l'un des seuls événements sportifs où femmes et hommes disputent la même compétition, c'est-à-dire les Jeux olympiques.

Un championnat du monde de football, ce n'est que pour les garçons d'un côté ou que pour les filles de l'autre ; un championnat d'Europe de basket, ce n'est que pour les garçons d'un côté, que pour les filles de l'autre. Les Jeux olympiques sont peut-être le seul événement sportif réellement mixte avec 45 % à Rio, un peu plus à Tokyo et, peut-être, la parité à Paris en 2024.

Derrière cet objectif de mixité et de parité et ces presque 50 % d'athlètes féminines, vous ne pourrez donc que soutenir les Jeux olympiques à Paris en 2024 tant qu'ils promouvoir la pratique du sport féminin.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour ce bel élan pour la parité et la mixité.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 20).

2018 SG 21 - Accord d'adhésion du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques au contrat de ville hôte.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la maîtrise budgétaire des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération SG 21 et le vœu n° 18 sur l'accord d'adhésion au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques au contrat de ville hôte.

Je vais donner la parole, respectivement, à David BELLIARD, qui présentera un vœu à cette occasion, Pierre AURIACOMBE, Sergio TINTI, Brigitte KUSTER, Danielle SIMONNET et Olga JOHNSON.

Nous commençons par David BELLIARD qui nous présente aussi le vœu n° 18.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, malheureusement je n'ai pas été complètement convaincu par l'argumentaire passionné de l'adjoint aux sports sur la question des Jeux olympiques et la parité, puisque l'un des points sur lequel nous achoppons sur la question des Jeux olympiques est justement la question de la maîtrise budgétaire.

Je vais donc me contenter de présenter le vœu que nous déposons, notamment sur la question de l'utilisation de l'espace public pendant les Jeux olympiques et des concessions et des redevances qui seront demandées en présentant nos deux demandes.

D'abord, que la Ville n'engage aucune dépense, aucun financement et ne concède aucune autorisation d'occupation gratuite de l'espace public pour les événements liés à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques et, enfin, que le C.O.J.O. et le C.N.O.S.F., en lien avec le C.I.O., assurent toute nouvelle dépense concernant l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, leur préparation et leur promotion, en veillant à s'inscrire dans les objectifs de transparence et de sobriété affichés dès la candidature pour les Jeux olympiques de 2014.

Ce vœu vient après le dernier rapport d'experts dévoilé en mars dernier et commandé par le Gouvernement, qui alerte sur les risques de surcoût important dans la construction des sites pour l'événement et les risques de surcoût budgétaire que nous avons, à maintes reprises, pointés du doigt pour l'organisation de cet événement.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Je n'interviendrai qu'une seule fois sur le SG 21, sur l'accord sur le contrat de ville hôte, et également sur le SG 22, sur la coopération entre la Ville de Paris et le C.N.O., car en fait c'est la même chose.

Ce sera pour dire que bien évidemment nous voterons les projets de délibération qui nous sont présentés, tant l'accord de contrat de ville hôte que l'accord avec le C.N.O. Nous soutenons bien évidemment cette démarche des

Jeux olympiques ; nous l'avons soutenue dès le départ. Le 13 septembre 2017, nous nous sommes réjouis de voir aboutir un beau projet pour Paris mais si je prends la parole aujourd'hui, c'est suite à ce qui a été dit en 7e Commission et ce vœu qui vient d'être rapporté.

J'ai été un peu surpris d'entendre certains propos. Pour moi, les valeurs de l'Olympisme, cela existe ; pour beaucoup de personnes, cela existe. Ce qui nous est proposé ici est un accord entre le C.O.J.O. et la Ville de Paris ; c'est la défense d'une politique sportive, notamment pour les jeunes - et je vais y revenir -, une politique sportive, éducative ; valoriser les grands événements.

Je parle en tant que conseiller de Paris mais j'étais aussi responsable d'un club sportif dans Paris et je me suis beaucoup occupé des jeunes. Je peux vous assurer que les événements comme les Jeux olympiques feront venir beaucoup de jeunes parisiens dans les clubs parisiens. C'est au contraire un mouvement qu'il faut accompagner, plutôt que critiquer.

Je vais revenir sur le vœu des "Verts" pour dire que je ne partage pas du tout ce point de vue. Bien évidemment, il s'agit de maintenir le budget et de ne pas faire de dépenses inutiles mais les Jeux olympiques sont un formidable levier. Ce sont un moteur pour la Ville de Paris. Quand je lis qu'il faudrait facturer et ne donner aucune concession gratuite, je voudrais savoir si c'est uniquement pour les Jeux olympiques ou si ce serait également pour toute manifestation qui aurait lieu à Paris. Quand il y a la COP à Paris, est-ce qu'il faudrait facturer ? Pour ma part, je n'y suis pas favorable. Je pense que la Ville de Paris a une valeur d'exemplarité, tant sur la COP que sur les Jeux olympiques, et que nous devons mettre des moyens à la disposition du C.O.J.O.

Nous voterons donc les deux projets qui nous sont présentés et nous voterons contre le vœu du groupe Verts.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais profiter de ce projet de délibération concernant l'adhésion du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour aborder la question du futur centre aquatique olympique.

Le contrat de ville hôte a été signé par la Ville de Paris et le C.N.O.S.F., en tant que porteur de la candidature et issu du dossier victorieux en septembre dernier à Lima. Dans ce dossier figure clairement la construction à Saint-Denis d'un centre aquatique olympique qui est, avec le village olympique et le village des médias, l'une des seules constructions pérennes que nous nous engageons à construire. Récemment, l'Inspection générale des finances alertait sur les risques du coût de la candidature, singulièrement sur ces équipements, dont la construction du futur centre aquatique olympique.

Je sais qu'aujourd'hui les discussions sont en cours, car rien n'est encore décidé. Toutefois, j'entends monter l'hypothèse d'un équipement temporaire que préconisait d'ailleurs ledit rapport. Vous le savez, le groupe Communiste, par la présence de mon camarade et ami Nicolas BONNET-OULALDJ, participait au G.I.P. "Paris 2014" qui portait notre candidature. Nous portions une attention particulière à l'héritage que laisseraient les Jeux olympiques et paralympiques à Paris et en Seine-Saint-Denis. Le bassin olympique à Saint-Denis, dans le département le plus déficitaire de France en équipements aquatiques, et dans lequel un enfant sur deux arrive au collège sans savoir nager, nous semble être un marqueur fort de l'héritage que nous souhaitons construire.

Nous souhaitons que dans les négociations qui vont se jouer prochainement, la Ville prenne toute sa place et réaffirme l'importance de cet équipement. J'ai trouvé d'ailleurs logique que la maîtrise d'ouvrage soit transférée à la société de livraison des équipements olympiques.

Je voudrais également anticiper l'argument qui voudrait qu'en faisant le choix d'un équipement temporaire, nous ferions porter le coût au C.O.J.O. seul et que cela débloquerait des fonds pour la construction de bassins en Seine-Saint-Denis. A l'instar de notre Plan "Nager à Paris", je vous rappelle que le Département de Seine-Saint-Denis a adopté en 2015 un vaste plan de rattrapage courant de 2016 à 2021. Ce plan a été élaboré en collaboration avec l'Etat, le Mouvement sportif départemental, la Région Ile-de-France, l'Institut régional de développement du sport et la Direction des services départementaux de l'Education nationale. Je pense qu'il est opportun que le programme d'héritage de l'Etat, qui va être mis en place, s'inscrive dans ce plan et plus largement dans une grande programmation de rattrapage des équipements sportifs sur notre territoire, ce que les communistes ne cessent d'appeler de leurs vœux.

Le réel enjeu, c'est celui-là : permettre à toutes et à tous la pratique du sport qu'ils souhaitent. Notre Ministre souhaite 3 millions de licenciés en plus à l'horizon 2024 ; il faut s'en donner les moyens et les accueillir dans les meilleures conditions.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire, même si vous n'êtes par présente personnellement.

Monsieur le Maire, deux projets de délibération ayant trait à l'organisation des Jeux olympiques de 2024 nous sont proposés aujourd'hui. L'un a trait à une convention de coopération entre la Ville de Paris et le Conseil national olympique sportif français ; le deuxième concerne l'accord d'adhésion du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques au contrat de ville hôte. Bien sûr, nous validons cet engagement de la Mairie de Paris, qui implique notamment la responsabilité du C.O.J.O. pour la préparation et l'organisation des Jeux avec la Ville de Paris et le C.N.O.S.F., ainsi que la mise en œuvre des engagements du contrat par le C.O.J.O. Nous voterons donc ces deux projets de délibération particulièrement importants dans le déroulement de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Cependant, vous le comprendrez, au vu de l'actualité, c'est pour nous l'occasion de vous interroger sur l'avancement du projet. Ainsi, vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Maire, Monsieur le Maire, que l'Inspection générale des finances a publié conjointement avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable ainsi que l'Inspection générale de la jeunesse et des sports un rapport qui pointe de façon très inquiétante les risques de retard et de surcoût concernant la réalisation des principaux programmes de travaux : village olympique, village des médias, centre aquatique notamment, prévus dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Ce rapport appelle des mesures urgentes pour contenir ces dépassements et dérapages financiers, parfois, il faut le dire, ubuesques car le rapport évalue à 109 millions le risque de surcoût, ne serait-ce que pour les voies olympiques. Y figurent également la modification du programme ou la localisation de certains sites olympiques. Il y a donc là une extrême urgence à agir mais également à anticiper et surtout à nous informer, ici, au sein de ce Conseil de Paris.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, nous sommes à vos côtés pour soutenir pleinement cette manifestation et porter les J.O. 2024, mais vous en conviendrez, nous pouvons être inquiets à la lecture de ce rapport. Aussi, pourriez-vous nous informer sur ces différents points ?

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Je trouve étonnant quand même que des rangs du groupe les Républicains au groupe Communiste, on ait l'air d'être surpris par ce rapport de l'Inspection générale. Vous n'allez pas être surpris d'apprendre que je voterai contre l'accord d'adhésion au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques au contrat de ville hôte, car, mes chers collègues, comme je n'ai cessé de le dire dans cette Assemblée, le coût officiellement estimé des Jeux olympiques va déraiper lourdement et même très lourdement, et c'est écrit depuis le début. En effet, le budget présenté dans le dossier de candidature n'était ni sincère, ni crédible.

Vous vous en souvenez déjà, le coût de la délégation à Lima s'élevait à 1,5 million d'euros. On a ensuite appris que M. Tony ESTANGUET va toucher 270.000 euros par an, soit près de 22.500 euros par mois et, là encore, ce n'est que le début des dépassements. Mais surtout, le rapport publié le 30 mars 2018 de l'Inspection générale des finances estime que des risques très sérieux existent que le centre aquatique olympique prévu face au Stade de France et le village olympique et paralympique prévu sur les communes de Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis, et Saint-Ouen, ne soient pas terminés à temps. Sur ces deux dossiers mais aussi sur ceux du cluster olympique - volley-ball, badminton, tir -, du village des médias et du centre principal des médias prévu à Dugny, le Bourget et La Courneuve, ainsi que sur divers aménagements d'infrastructures de transport, les dépassements de coût pourraient atteindre 500 millions d'euros. Et encore, 500 millions d'euros de dépassement prévisible avant même le premier coup de pioche. Et encore, le rapport ne considère que les infrastructures sportives et para-sportives, sans prendre en compte l'explosion à venir des coûts liés à l'accélération du Grand Paris Express et à la sécurité.

En tout, pour l'instant, on peut estimer sans grand risque d'erreur qu'il faudra ajouter un zéro à cette estimation de dépassement et oser dire que l'on va vers un dépassement probable situé entre 3 et 5 milliards d'euros. Et que prévoit le contrat ville hôte, qui lie justement Paris au C.I.O. ? Eh bien que la participation du C.I.O., elle, ne bougera évidemment pas. Ainsi, tout dépassement sera pris en charge par les collectivités et notamment la collectivité parisienne en tant que ville hôte.

C'est donc officiel, archi-officiel, on le savait déjà, la candidature de Paris était mensongère. Il n'y avait d'autres buts que de faire accepter des décisions politiques prises à la légère et sans concertation. Résultat : on va se retrouver sans doute à l'arrivée avec des équipements temporaires et pour tout héritage une facture salée. Il est donc temps, mes chers collègues, d'arrêter cette folie, de sortir de ce piège et de refuser l'organisation de ces Jeux olympiques qui seront ruineux.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe, comme la majorité des orateurs qui m'ont précédé, soutiendra ce projet de délibération, ainsi que celui lié à la convention entre la Ville et le Comité national olympique et sportif français.

Comme Brigitte KUSTER, nous sommes dans l'attente d'obtenir des éclairages sur les suites qui seront données au rapport remis par l'Inspection générale des finances concernant le coût de ces Jeux. Ce rapport se penche particulièrement sur les infrastructures à construire pour l'accueil des J.O. Comme prévu dans le budget initial, ces infrastructures seront financées à 50 % par de l'argent public, soit 1,5 milliard d'euros, la Ville de Paris contribuant pour environ 10 % de ce financement public.

Or, le rapport évoque un risque de dépassement important des coûts de ces infrastructures, qui pourrait atteindre 500 millions d'euros, soit une hausse de plus de 30 % du budget prévu. Ce qu'il nous apprend surtout, c'est que certains postes de dépenses, comme le disait Mme SIMONNET, étaient très largement sous-estimés. Il faut reconnaître les choses, quand même. Pour ne prendre que quelques exemples, j'évoquerai le centre aquatique : le coût évalué initialement à 108 millions d'euros semble finalement plus proche des 260 millions. De même, la mise en place des voies olympiques pour faciliter le déplacement des délégations pourrait atteindre 124 millions d'euros, contre 15 prévus. Le village olympique et le village des médias sont aussi concernés par ces dépassements potentiels : de 120 millions d'euros pour le premier et de 7 à 17 millions pour le second. Au-delà des coûts, ce rapport pointe des risques importants en matière de délai, notamment pour la construction du village olympique, dont l'I.G.F. estime que cette opération prendrait normalement une dizaine d'années alors que les compétitions auront lieu dans à peine 6 ans.

Face à ces risques, le rapport met en avant un certain nombre de pistes pour limiter ces dérapages. Certaines propositions visent à diminuer la taille des villages des athlètes et des médias, ou à renoncer à certains aspects du projet. Cependant, c'est sans doute au niveau du centre aquatique que les solutions envisagées sont les plus drastiques. En effet, si le rapport de l'Inspection générale préconise de confier la maîtrise d'ouvrage de cette piscine à la "Solideo" plutôt qu'à la Métropole, la presse se fait l'écho de réflexions en cours quant à un bassin réduit à seulement 25 mètres après les Jeux, voire entièrement démontable, ce qui suscite bien légitimement la colère des élus de Seine-Saint-Denis.

A la réception de ce rapport, le Gouvernement appelait l'ensemble des partenaires à respecter les délais de réalisation ainsi que les enveloppes budgétaires initialement prévues. De même, la Maire de Paris avait indiqué - je cite : "Il y a une chose qui est sûre : l'argent public qui a été mis dans les Jeux, on n'ira pas au-delà". Il va donc falloir vraisemblablement faire des choix et les faire très vite.

Comme vous le savez, notre groupe a, depuis le début, soutenu sans réserve le projet olympique. Cependant - nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises - la réussite de ces Jeux passera par un strict respect du budget établi et par un héritage réel, tangible, qui profitera à tous les Franciliens. Nous avons, d'ailleurs, dans un souci de transparence, obtenu en décembre dernier que la Ville publie chaque année l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de l'organisation de ces Jeux. Il semble que la structure dédiée qui devait voir le jour ne sera finalement pas créée. Nous attendons donc la stratégie promise par l'adjoint avec impatience en espérant, bien sûr, que les groupes pourront y contribuer en amont de la présentation au Conseil.

Cependant, pour revenir au sujet du jour et dans la mesure où, une fois l'organisation des J.O. acquise, l'opposition municipale a soigneusement été évincée de toutes les instances d'organisation, je souhaiterais qu'en réponse aux différentes interventions de ce projet de délibération, votre adjoint puisse nous présenter l'ensemble des

interventions et, surtout, a minima, les pistes qui seront retenues afin d'éviter le scénario catastrophe que l'I.G.F. présente dans son rapport.

C'est très pénible de parler. Quand on a ce brouhaha, on a du mal à se concentrer.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, tout à fait.

Est-ce que vous pouvez faire un peu moins de bruit autour de M. VESPERINI, là où, depuis tout à l'heure, il y a un petit groupe qui s'est formé ? Si vous pouvez vous asseoir.

Jean-François MARTINS va vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous pour ces interventions dont je regrette, pour être très honnête, qu'aucune d'entre elles n'ait évoqué le sujet du projet de délibération, c'est-à-dire le contrat de ville hôte qui lie la Ville de Paris au C.I.O., au C.O.J.O. et au Comité national olympique, parce que le cœur de ce contrat de ville hôte, c'est précisément notre exposition aux risques. Je sais bien que l'on ne se paie pas de mots, que le papier ne refuse jamais l'encre, mais pour celles et ceux qui ont passé beaucoup de temps ici, de micros ouverts pour parler du contrôle budgétaire des Jeux olympiques, s'intéresser aux mécanismes d'exposition aux risques de la Ville contenus dans ce contrat de ville hôte aurait été une manière peut-être un peu plus fastidieuse, peut-être un peu plus laborieuse, peut-être un peu moins médiatique, mais enfin, peut-être de bonne administration municipale et de bon gouvernement, comme aurait dit Tocqueville, de s'intéresser au cœur de ce sujet.

Le cœur du projet de délibération, de quoi s'agit-il ? L'adhésion du C.O.J.O., le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. La situation de loi 1901, créée il y a quelques semaines, qui, désormais, alors qu'il n'était pas signataire du contrat de ville hôte puisque seuls le C.N.O.S.F. et la Ville de Paris ont signé ce contrat avec le C.I.O. à Lima, au lendemain de l'obtention par Paris des Jeux olympiques. En signant ce contrat de ville hôte, le C.O.J.O. prend tout ou presque des exigences et des responsabilités qui incombent à la Ville et au C.N.O.S.F., ce qui veut dire qu'une partie des risques auxquels nous étions exposés sont désormais transférés au C.O.J.O. Précisément, l'application du contrat par l'ensemble des parties prenantes ou l'ensemble des engagements pris dans les dossiers de candidature, à la fois le dossier un, le dossier deux, le dossier trois. Cela fait beaucoup de pages avec beaucoup de mots et beaucoup de caractères à lire. Ceux qui auront le courage, lisez-les parce que vous verrez la vérité de ce dossier et notamment des responsabilités et de l'exposition aux risques. Donc, le C.O.J.O. devient seul responsable de la livraison des Jeux, donc responsable budgétairement. Vous me direz : très bien. Mais quid de l'argent public ? Il s'avère...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Si vous pouvez faire un peu de calme, merci, de chaque côté de l'hémicycle et écouter la réponse de M. MARTINS sur les nombreuses questions que vous avez posées.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je ne sais pas si je vais répondre à toutes les questions. Je vais répondre sur le projet de délibération. C'est le plus intéressant.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Elles sont nombreuses, en tout cas. Allez-y.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - L'ensemble de ces engagements, y compris ce risque financier, repose désormais sur le C.O.J.O. qui, lui-même, va contractualiser avec la "Solideo" pour la livraison des équipements. Ça tombe bien, la belle affaire ! Le C.O.J.O. est une association dont la Ville est membre, mais dont le garant budgétaire se trouve être l'Etat. Cela veut dire que l'exposition au risque de surcoût du côté du C.O.J.O. est garantie non plus par la Ville, mais par l'Etat, et que, du côté de "Solideo", la société de livraison des équipements olympiques, celle qui porte le risque de dépassement sur les infrastructures olympiques - je répondrai sur cette partie -, est garantie par l'actionnaire majoritaire de "Solideo" qui est précisément l'Etat. Ce qui veut dire que l'ensemble de ces bancs devrait applaudir des deux mains en disant : "Bravo la Ville de Paris, vous avez réussi à filer le mistigri à l'Etat et que, si cela se passe mal - ce que nous ne souhaitons pas - c'est l'Etat qui paiera et pas la Ville de Paris, que ce soit au C.O.J.O. ou à "Solideo"". Voilà ce que vous auriez lu, chers collègues, si vous aviez pris la peine de lire le contenu de ce projet de délibération et des pièces annexes qu'il faut parfois ouvrir pour s'intéresser au sujet.

C'était mon coup de colère sur : personne ne parle du sujet du projet de délibération.

Maintenant, sur vos interrogations légitimes, celle sur le rapport des trois inspections : inspection générale des finances, CGEDD, et inspection générale jeunesse et sports. J'ai répondu à une question à la précédente séance du Conseil de Paris. Je ne vais pas vous renvoyer à la lecture du BMO, je vous donnerai trop de lecture pour cette séance. Mais rappelons ici que nous sommes engagés dans une procédure de revue des projets qui se terminera en

juin, sur laquelle trois processus en cours, simultanément, vont nous permettre de maintenir les Jeux dans le concept d'organisation et dans le périmètre budgétaire que nous avons déterminés en phase de candidature, c'est-à-dire 1,5 milliard d'euros d'argent public. Un : une inspection générale des finances et de deux autres inspections générales à la demande de l'Etat et de la présidente de "Solideo", la Maire de Paris, pour identifier justement où sont les zones de risques, tant en livraison qu'en financement, et comment réduire ces risques. Deuxième élément : "Solideo", la société de livraison des équipements olympiques a mandaté, sur demande de sa présidente et de son directeur général - pour rappel, la présidente de "Solideo", Anne HIDALGO, Maire de Paris - une contre-expertise des coûts par un économiste de la construction. Il est en train de rechiffrer l'ensemble des coûts du bâti et de regarder quelles sont les zones de risques et, s'il fallait, le cas échéant, dégrader, réajuster les programmes et, éventuellement, réaffecter un certain nombre de dépenses. Troisième élément : une discussion avec le Comité international olympique qui a, durant sa session à Pyeongchang, en février 2018, adopté une série de 114 recommandations que l'on appelle - excusez l'anglicisme - "Games Management 2020", qui est une amélioration du coût des Jeux en réduisant le cahier des charges et les exigences du Comité international olympique.

Ces trois études simultanées, l'optimisation du coût des Jeux, l'analyse des risques macro par l'Inspection générale et la contre-expertise des coûts, va nous permettre, à la fin, de dire : est-ce qu'il y a finalement des zones de risques ? Peut-être qu'il y en a. Mais la bonne nouvelle, chers collègues, c'est que nous n'avons pas donné le moindre coup de pioche et que, si des risques il y a, si des dérapages il peut y avoir, s'il y a des inquiétudes sur les livraisons, alors nous serons en situation de prendre les décisions politiques, qu'il s'agisse du C.N.O., cher Sergio TINTI, sur la répartition du financement entre les acteurs publics et le C.O.J.O., mais avec la volonté, bien sûr, de laisser un héritage aquatique en Seine-Saint-Denis - c'est le cœur de cet engagement de candidature - et à la fois d'assurer le respect des 1,5 milliard d'euros d'argent public, ce qui est évidemment le cœur de notre engagement.

Enfin, je termine en répondant au vœu des Verts. Si je comprends bien le vœu des Verts, vous nous demandez, en gros, d'avoir gagné les Jeux olympiques, mais surtout de ne pas le faire savoir, de ne pas faire de promotion, de ne pas associer les Parisiens et, surtout, de ne rien faire. Ah si, le vœu, Monsieur BOUTAULT : "Que la Ville n'engage aucune dépense, aucun financement afin de faire de la promotion de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques". Oui, c'est le premier point, mais la Ville n'engage aucune dépense, aucun financement, et ne concède aucune autorisation d'occupation gratuite de l'espace public liée à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques.

Nous sommes en désaccord, nous allons mettre de l'argent pour promouvoir l'accueil et la préparation des Jeux olympiques, pour promouvoir la pratique du sport. Ce n'était pas pour faire la promotion des sponsors, Monsieur BOUTAULT, c'est pour faire la promotion de la pratique sportive des filles et des garçons pour que plus de Parisiennes et Parisiens dans 6 ans fassent du sport que maintenant. Nous en ferons la promotion.

Sur la question, en revanche, du paiement par le C.O.J.O., pour vous rappeler que le Comité d'organisation des Jeux olympiques devra à la Ville 3,5 millions d'euros de redevance pour l'ensemble du domaine public utilisé pendant les Jeux. Sur toute la phase qui précédera, nous aurons des discussions sur ce qui sera de l'animation qui participe à la politique sportive municipale, la promotion du sport, ou des événements de stricte promotion où nous pourrions avoir une discussion.

Il y aura un avis défavorable, parce que nous n'allons pas ne rien faire pendant 6 ans.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 18 du groupe Ecologiste est-il retiré, Monsieur BOUTAULT ? Rapidement, puisque vous réinterviendrez juste après sur le projet SG 22.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le vœu est maintenu pour deux raisons, parce que d'une part on apprend que des dérapages sont d'ores et déjà actés. Puisque Jean-François MARTINS nous explique que ce ne sont pas les Parisiens qui paieront mais l'Etat, comme si les Parisiens n'étaient pas aussi des contribuables ! D'autre part, c'est l'aveu que le budget va de toute façon encore déraiper. Les experts nous expliquent que des J.O. d'été à moins de 10 milliards d'euros, cela n'existe pas.

Après nous avoir fait voter des J.O. initialement à 5 milliards d'euros, on est à 6,8 milliards aujourd'hui. Le rapport de l'Inspection des finances nous annonce 500 millions de plus et je vous dis que ce n'est pas fini et je ne suis pas devin. C'est la première chose.

Par ailleurs, le projet de délibération ne propose pas de promouvoir le sport en soi, mais de promouvoir un événement sportif dont profitent les sponsors. Les écologistes refusent de brader l'espace public parisien et veulent faire porter aux organisateurs une taxe d'occupation des sols de l'espace public, afin qu'il y ait des recettes pour la Ville de Paris qui compensent les dépenses supplémentaires. C'est l'objet du vœu, je vous en remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 21).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2018 SG 22 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération SG 22. Beaucoup de gens se sont retirés de ce projet concernant la convention de coopération entre la Ville de Paris et le Comité olympique.

La parole est à Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - On est dans le même sujet globalement. On se réjouit évidemment et on salue tous ceux qui ont contribué avec énormément d'effort à la réussite de cette opération d'obtention des Jeux olympiques à Paris en 2024. On partage les objectifs de cette convention de coopération entre la Ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français, notamment l'importance d'utiliser la perspective des Jeux pour encourager les élèves à la pratique sportive, pour sensibiliser à l'histoire des Jeux et pour des actions de promotion à la santé par le sport et de prévention des conduites à risque. C'est extrêmement important. On soutient bien évidemment, et on votera cette convention avec joie.

Après, j'ai entendu précisément les arguments de Jean-François MARTINS et ses explications sur la nécessité d'être vigilants sur l'ensemble des dépenses ainsi que les actions prises pour limiter les dérapages annoncés par les rapports d'inspection. Que ce soit l'Etat ou la Ville de Paris, il faut faire en sorte que les dérapages soient contenus le plus possible, et pour les contenir il y a une chose, il y a les conseils d'administration de deux associations, le C.O.J.O. et le Comité national olympiques, dans lesquelles il y a des représentants de l'Etat, des représentants de la Ville, des villes et des élus.

Il faut que l'ensemble des élus fassent leur travail et contrôlent précisément les directions de ces associations. Quand je vois les niveaux de rémunération des responsables de ces associations, je suis un peu inquiet sur la capacité à maintenir des dépenses dans les niveaux prévus initialement. On sait que poussés par l'esprit de compétition, les responsables peuvent avoir tendance à ne pas compter ni leurs heures ni leurs euros, il s'agit pourtant d'associations à but non lucratif. Il ne faut pas que l'Etat se retrouve ensuite à récupérer les sommes qui auront été surdépensées.

Enfin, il faut faire évidemment attention à la possibilité de réutiliser les équipements, c'est-à-dire être vigilant sur des équipements qui ne soient pas surdimensionnés et que l'on ne se retrouve pas comme en banlieue d'Athènes avec de grands équipements abandonnés quelques années après les Jeux, et en même temps que les collectivités qui seront en charge de la maintenance de ces équipements puissent les faire vivre raisonnablement.

Je suis certain que Jean-François MARTINS sera attentif à ces aspects, que la Ville de Paris aussi, et l'Etat également. Il faut faire attention à ce que les entreprises ne se disent pas, puisqu'on a l'Etat qui va éponger, allons-y gaiement, on ne risque rien.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur LAURET.

Sur le sujet de la coopération entre C.N.O.S.F. et la Ville de Paris, ce projet de délibération est important parce qu'il démontre qu'au-delà d'accueillir l'événement sportif lui-même, les 15 jours de compétition olympique et 10 jours de compétition paralympique, c'est 6 ans d'une politique sportive amplifiée, d'incitation à la pratique et d'inscription des Parisiens dans une pratique durable que les Jeux olympiques vont nous permettre.

Quel meilleur acteur pour organiser cela que le Comité national olympique et sportif, qui regroupe l'ensemble des fédérations olympiques, non olympiques et affinitaires auxquelles nous sommes attachés, et représente le mouvement sportif et les clubs ?

C'est avec ces clubs et fédérations que nous devons construire cette stratégie sportive.

Sur les éléments d'appréciation de la question de l'événement lui-même et de ses surcoûts, je veux rappeler à M. LAURET et à chacune et chacun, qu'il n'a jamais été question de risques sur le Comité d'organisation des Jeux olympiques. Les C.O.J.O. sont généralement excédentaires, et d'ailleurs ces clauses de bonus et de reversement du boni ont déjà été inscrites y compris dans les statuts du C.O.J.O.

Si le C.O.J.O. devait faire un bénéfice, ce qui sera très probablement le cas, 60 % de celui-ci serait reversé aux actions de développement du sport et en particulier sur Paris et la Région Ile-de-France.

Le risque, s'il y en a un, c'est toujours sur la question des infrastructures comme cela nous arrive sur nos propres sujets d'aménagement, et pour préciser ma pensée, ce que je veux dire c'est que nous sommes des élus en responsabilité, qui ont une exigence, celle de tenir le 1,5 milliard d'euros d'argent public.

Cela veut dire, et je vais aller au fond de ma pensée avec la plus grande honnêteté possible : si la piscine olympique devait coûter 10 millions d'euros de plus que ce qu'il est prévu dans le dossier olympique, je n'aurais aucun scrupule à ce que nous dépensions 10 millions de moins que prévu sur le Stade de France, considérant que peut-être certains aménagements n'étaient pas nécessaires. Si la piscine coûte 50 millions de plus, peut-être que nous regarderons si d'autres programmes ne peuvent pas être ajustés considérant que la piscine est la priorité ou non. C'est bien l'enveloppe des 1,5 milliard d'euros en tant que telle dans laquelle nous devons exister. Oui, je n'exclus pas qu'on puisse éventuellement reventiler au gré des évaluations économiques et des évaluations en opportunité, mais à la fin, notre engagement est celui des 1,5 milliard d'euros d'argent public. C'est un engagement commun, qui a été rappelé par le Chef de l'Etat, la Maire de Paris, et le Ministre des Comptes publics et du budget à l'occasion du Conseil olympique qui a eu lieu au Stade de France il y a quelques semaines, avec un certain nombre de gains obtenus par la Ville de Paris dans la négociation statutaire sur les organes olympiques, avec le rapport annuel de la Cour des comptes, le comité d'audit, la transparence des rémunérations et la haute autorité de transparence pour la vie publique pour les dirigeants, avec des méthodes d'achat analogues à la commande publique.

On a mis le C.O.J.O. et la "Solideo" sous un contrôle financier très strict pour que ce point, au fur et à mesure des études et des avancées soit extrêmement contrôlé par les bailleurs publics, au premier rang desquels l'Etat et la Ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 22).

Vœu déposé par Mme DASPET, les groupes Ecologiste de Paris et PCF-FG relatif au déroulement du semi-marathon et du marathon.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu non rattaché n° 19 relatif au semi-marathon et au marathon.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES pour le présenter.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne le marathon de Paris et le semi-marathon qui sont actuellement organisés par "Amaury Sport Organisation", et dont la concession va revenir devant nous. En anticipant cette nouvelle concession, nous nous posons différentes questions et remarques par rapport à la prochaine concession.

D'ailleurs, petit rappel, depuis 1976, le marathon de Paris est devenu un des événements sportifs majeurs de la planète puisqu'au départ, il y avait très peu de coureurs. Aujourd'hui, en nombre d'inscriptions, de mémoire, le marathon de Paris est le troisième et en nombre d'arrivants, c'est le second. En effet, Paris a également un bon taux entre le nombre d'inscrits et le nombre d'arrivées à la fin. Ce n'est pas le cas de New York où beaucoup de gens ne font que l'inscription et ne vont pas jusqu'au bout. Toutefois, il y a plus d'arrivées à New York aussi.

C'est devenu un événement très juteux pour Amaury Sport ; et aujourd'hui, le chiffre d'affaires est fait à 50 % par la vente des dossards et 37 % sur le partenariat et le sponsoring.

Nous aimerions avoir des garanties sur la prochaine concession, le fait qu'Amaury Sport ne gagne pas de l'argent que sur la question des dossards... que la Ville ne gagne pas que sur la partie dossards mais aussi sur les autres éléments publicitaires car, comme je vous le dis, c'est un des événements sportifs les plus importants de la planète sur lequel il y a beaucoup de droits de télévision et de publicité.

Nous demandons que - je le dis clairement -, dans le cadre du passage de la concession de service public, le pourcentage du chiffre d'affaires servant d'assiette à la redevance et la redevance minimale garantie soit augmenté et demandons aux futurs candidats de cette concession de service public de ne pas augmenter le prix des dossards, gage d'accessibilité de ces deux courses.

Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GLEIZES. C'est un vœu intéressant parce que, à la fois le marathon de Paris est une de nos fiertés - c'est le 3e marathon avec le plus d'inscrits au monde, c'est le 2e le plus télévisé, c'est le 2e en termes de "finishers", c'est le terme officiel -, c'est un marathon qui progresse sur la question de la féminisation. On est aujourd'hui à 35 % de coureuses sur le marathon de Paris alors que l'on était à une douzaine de pourcents il y a une décennie.

C'est un marathon qui est à la fois un vrai moment de fête sportive, mais aussi de rayonnement international de la Capitale. Et puis, il faut le reconnaître, c'est également un événement qui amène une belle redevance à la Ville de Paris qui se trouve être titulaire de la marque "semi-marathon et marathon de Paris" et constitue une belle source de recettes pour la Ville, qu'il convient de stabiliser et peut-être même de faire croître.

Toutefois, vous avez raison, un certain nombre de marathons dans le monde ont atteint des prix de dossards absolument vertigineux qui rendraient ce sport, qui est pourtant normalement le plus simple et le moins coûteux du monde - un short et une paire de baskets permettent de le pratiquer -, inaccessible comme c'est le cas, par exemple, au marathon de New York.

Je partage donc la philosophie de ce vœu, même si, malheureusement, à ce stade, le type de concession ne nous permettrait pas de fixer, à proprement parler, le prix ; sinon, on serait vraiment sur un marché ou sur une D.S.P.

Je vous propose un amendement qui consisterait à évoquer que nous demandions qu'un maintien du prix d'un dossard accessible soit intégré dans la future concession de service et soit même un des éléments d'appréciation des offres des futurs candidats pour que la C.A.O. puisse également apprécier les candidats pas simplement sur l'offre financière, mais sur leur capacité à maintenir un marathon de Paris accessible.

Je crois que c'est la même philosophie que votre vœu que je me permets de réécrire dans des versions juridiquement possibles pour nous.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Pour que ce vœu ne soit pas attaqué devant le Tribunal administratif, bien sûr, nous acceptons l'amendement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 19 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 183).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au contrat de naming du Palais omnisport Paris-Bercy.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant étudier le vœu n° 20, relatif au contrat de dénomination du Palais omnisports de Paris-Bercy.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a un partenariat fort avec la société "AccorHotels" puisqu'elle a décidé, via un contrat de "naming", de donner à l'un de ses plus grands équipements de sport et de loisirs, le Palais Omnisports de Paris-Bercy, le nom de cette entreprise. Plusieurs conseillers de Paris, plusieurs groupes ici présents se sont opposés à cette appellation.

Je voudrais que ce débat soit relancé, au regard de l'actualité, concernant AccorHotels. Parce que, quand même, "AccorHotels", il y a quand même une affaire extrêmement grave qui montre qu'il y a eu des liens très forts entre "AccorHotels" et le régime d'Azerbaïdjan. Le régime d'Azerbaïdjan est soupçonné tout simplement de corruption via la diplomatie du caviar, affaire dans laquelle ce régime aurait approché certains élus européens pour acheter leur amitié en échange de lobbying en faveur du régime d'Asie Centrale.

Une enquête et des informations, rendues publiques en avril 2018 par des journalistes du projet "Daphne", qui poursuivaient les enquêtes de la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia, assassinée en octobre 2017, justement dans le cadre de son enquête, montrent toutes les affaires de corruption qu'il a pu y avoir et qui impliquent justement "AccorHotels", et qui établissent que deux hôtels du groupe "AccorHotels", situés à Dubaï, ont été construits ou sont gérés en collaboration avec des sociétés écrans dont les bénéficiaires réels sont Leyla et Arzu ALIYEVA, les filles du président d'Azerbaïdjan, Ilham ALIYEV.

Franchement, je vous le dis, chers collègues, il faut que cela cesse. Je pense qu'il faut arrêter de donner des noms de "naming" à des équipements de la Ville de Paris, à des entreprises qui sont à ce point loin d'être exemplaires et qui, au contraire, entachent l'honneur de la Ville de Paris.

C'est pour cela qu'à travers ce vœu, je souhaite que le Conseil de Paris entame des démarches pour rompre le contrat de "naming" du Palais Omnisports Paris-Bercy, passé avec l'entreprise "AccorHotels", et renonce à tout autre partenariat avec cette entreprise. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Jean-François MARTINS.

Ensuite, il y aura une explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Avis défavorable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nicolas BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Danielle SIMONNET de relancer ce débat que j'avais impulsé, il y a deux ans, dans ce Conseil de Paris, au moment du débat sur le "naming". Avec le groupe Ecologiste, vous vous en souvenez, nous avons voté contre le "naming". Nous avons d'ailleurs proposé d'appeler Bercy Alain Mimoun. Ce vœu avait été adopté, mais il n'a pas été mis en œuvre, bien sûr, puisque le projet de délibération avait été adopté malgré notre vote contre.

J'ai repropoé dernièrement que l'on prenne le nom de Johnny Hallyday. Je me réjouis que Danielle SIMONNET relance ce débat. Je pense, cher Jean-François MARTINS, que ce matin, nous avons parlé de culture. Durant ce débat culture, j'ai parlé de sport et de la culture sportive. Je tiens à dire que ce sujet du "naming" pose une vraie question culturelle sur notre patrimoine.

La culture sportive se transmet aussi par le patrimoine sportif. Là, nous avons, par l'hégémonie des entreprises, une emprise sur la culture sportive. C'est cela qui est le plus gênant. On n'a pas beaucoup parlé ce matin du travail de mémoire que mène Catherine VIEU-CHARIER au sein de la culture.

Quand on prend la décision de nommer notre patrimoine public par un résistant, une résistante, un chanteur, un sportif, on fait œuvre de culture. C'est pour cela que le "naming" est l'antinomie de la culture. C'est pour cela que nous voterons le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Pour une explication de vote aussi courte, la parole est à Pascal JULIEN pour la dénomination, puisqu'on a aussi parlé de francophonie ce matin.

M. Pascal JULIEN. - Je souscris à ce qui vient d'être dit. Je dois dire que l'on n'avait pas prévu de prendre la parole, mais là, je la prends parce que je suis très choqué par le fait que l'adjoint ait répondu avec mépris à Danielle SIMONNET par une simple hostilité dépourvue d'arguments.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif, vous l'aurez compris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2018 DICOM 17 - Conventions de partenariats pour la Fête de l'Europe.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DICOM 17. Conventions de partenariats pour la Fête de l'Europe.

La parole est à Julien BARGETON sur le DICOM 17... Sinon, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'aurais été tellement ravie de parler après M. BARGETON. M. BARGETON va peut-être retrouver ses notes. Je me ferai le plaisir de répondre....

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Allez-y parce que visiblement...

Mme Danielle SIMONNET. - Au vu de l'actualité, ce projet de délibération ressemble vraiment à une mauvaise blague. On nous propose, en effet, un contrat de partenariat avec la S.N.C.F. pour célébrer la Fête de l'Europe, en lien avec la Commission européenne et les institutions de l'Union européenne. Un partenariat avec la S.N.C.F. pour célébrer l'Union européenne dont les injonctions sont responsables de la casse actuellement en cours de la S.N.C.F. ! Certes, avec une intervention assez volontaire du Gouvernement Macron, évidemment. Mais quand même ! Du coup, une opposition assez forte du mouvement social, quand même, quand même... !

Je vous rappelle, mes chers collègues, que l'ouverture à la concurrence du trafic ferroviaire fait partie des injonctions de l'Union européenne au nom du sacro-saint dogme de la concurrence libre et non faussée, et que, dans ce modèle, les entreprises publiques n'ont pas leur place.

L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire a donc commencé avec le fret, le transport de marchandises, puis le trafic international de voyageurs en 2009.

Le résultat, notamment sur le transport de marchandises, a été une catastrophe. On a, au contraire, fait exploser le nombre de camions qui traversent maintenant la France entière, au nom justement de la compétitivité et au mépris des enjeux climatiques.

Cette orientation a été confirmée par l'adoption du quatrième paquet ferroviaire par le Parlement européen, le 16 décembre 2016, dans une indifférence d'ailleurs quasi totale des médias en France.

Le trafic national de voyageurs sera bien ouvert à la concurrence dès 2020 pour les grandes lignes et 2023 pour les T.E.R. Voilà, si le mouvement ne continue pas et si l'on n'arrive pas à gagner contre cette soumission gouvernementale, cette anticipation gouvernementale et ces injonctions de l'Union européenne.

L'ouverture déjà effective à la concurrence sur les liaisons transfrontalières est révélatrice d'ailleurs de ce qui est promis au réseau ferré national : envolée des prix des liaisons les plus rentables, dont sont ainsi évincées les plus pauvres, abandon des autres liaisons.

La logique de rentabilité qui conduit le privé à sélectionner les investissements les plus rentables est incompatible par principe avec la continuité du service public sur l'ensemble du territoire.

Alors, franchement, cette Fête de l'Europe permettra-t-elle d'engager des débats contradictoires pour que les citoyens et les citoyennes puissent décrypter le projet de loi et les directives européennes qui sont présidées ? J'en doute.

Je doute que ce soit l'objet du projet de délibération, mais peut-être que M. Julien BARGETON, qui est ici, je crois le porte-parole tout désigné, auto-désigné de la politique gouvernementale, va donc nous expliquer en quoi ce projet de délibération va permettre un véritable débat contradictoire. Mais là, franchement, mes chers collègues, c'est juste une provocation ou une très mauvaise blague.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - M. BARGETON a-t-il retrouvé ses notes ?

M. Julien BARGETON. - Je ne savais pas que cela venait à ce moment-là et je voulais juste, au contraire, saluer la Fête de l'Europe, en l'occurrence, et rappeler que les Parisiens, lorsqu'ils ont eu à se prononcer, se sont toujours montrés très européens. Ils ont la fibre européenne.

Je suis heureux que la Ville de Paris participe aussi, comme d'autres institutions, à faire vivre cette fibre européenne qui est l'un des marqueurs de notre Capitale, et donc oui, nous avons rendez-vous avec l'Europe et les Parisiens ont toujours répondu présent aux rendez-vous avec l'Europe.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO pour vous répondre.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Je peux faire plus long, plus court. Je vais essayer tout simplement de faire plus direct sans être trop technique. La Fête de l'Europe existe depuis déjà quelques années. Elle a, depuis 2014, eu la possibilité d'augmenter en termes de taille, en termes de conséquences, et aussi en termes de public touché. Je rappelle, par exemple, et je remercie aussi bien Danielle que Julien de me donner cette occasion de le faire, qu'elle a donné la possibilité d'une plus grande décentralisation puisque, maintenant, l'ensemble des arrondissements, peut-être encore à quelques exceptions près, y participent. Ce n'est pas seulement le 12 et le 13 cette année puisque ce sera sur deux jours, mais c'est également sur l'ensemble de la semaine du 9 mai. De façon encore plus conséquente, c'est sur l'ensemble du mois de mai. D'ailleurs, nous participons à un label un peu plus conséquent qui s'appelle "le joli mois de l'Europe".

En ce qui concerne cette Fête de l'Europe, peut-être rappeler que ce qu'il va se passer sur le parvis, ce sont, par définition, des espaces d'information et donc également des espaces de débat.

Oui, Danielle SIMONNET, sur l'ensemble des thématiques, je peux reprendre celle des migrants, l'année dernière, mais je ne vais pas faire une liste exhaustive, mais par définition, différents espaces sont dédiés à ces débats. De la même façon que la programmation culturelle, notamment les concerts, qui invite différents groupes de différents pays européens à être présents, va permettre, finalement, de donner une image un peu plus équilibrée et évidemment en laissant l'espace pour le débat.

Je pourrais peut-être aussi insister sur les arrondissements et leur importance dans ce montage car tout le monde ne vient pas sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Il est donc important que l'on puisse trouver un espace à côté de chez soi et, merci aux mairies d'arrondissement, merci aux différentes Maisons des associations et centres d'animation de participer de façon de plus en plus régulière...

Et puis aussi, on le voit, au niveau des établissements scolaires, et j'irai personnellement à quelques-uns de ces collèges qui profiteront de ces semaines pour accueillir les thématiques européennes, tout cela autour d'un débat utile. Ce n'est ni pour n'en faire que la promotion ni pour en faire une espèce de destruction mais avec la capacité de distinguer le vrai du faux.

Petit point encore : je rappelle que, tous les ans, nous utilisons à bon escient cette Fête de l'Europe pour donner la possibilité aux associations qui candidatent au label "Paris Europe" - et qu'un jury où l'ensemble des

groupes sont représentés aura listé - d'y recevoir ce prix label "Paris Europe" et également d'être présentes sur le parvis, de les retrouver ensuite à d'autres moments de l'année européenne, parisienne, notamment les forums de rentrée, la Journée de la citoyenneté ou la Journée européenne des langues. Nous avons donc un ensemble de réalités présentes.

L'objectif pour cette mandature a été clairement d'augmenter certains des thèmes, de faire le lien - Danielle, c'est important - avec notamment nos associations sur le terrain. Voilà pourquoi elles sont beaucoup plus associées à l'ensemble de la Fête de l'Europe. Idem pour les centres culturels.

On a donc un ensemble de forces présentes qui, d'ailleurs, demandent à faire encore plus d'actions. On a lancé les promenades européennes dans différents arrondissements. Toutefois, tout cela implique que l'on puisse augmenter la voilure.

Voilà pourquoi - et je reste sur la Fête de l'Europe sur le parvis -, nous avons le samedi et pour la première fois également le dimanche. Le dimanche, ce sera essentiellement une animation faite par les associations, par les centres culturels qui participent notamment à travers le réseau E.U.N.I.C. et le réseau F.I.C.E.P.

Les partenariats, puisque c'est tout de même cela le sujet, sont là pour accompagner cette évolution, et il nous faut effectivement avoir d'autres partenariats en plus de nos partenaires stratégiques et habituels que sont la Commission européenne, le Parlement européen, la Maison de l'Europe et toute une série de structures que vous connaissez aussi.

Là où vous avez raison, Danielle, c'est qu'il y a bien écrit "S.N.C.F.", mais il fallait lire un peu plus loin. Il se trouve que ce n'est pas la S.N.C.F. dans sa partie Transport, mais dans sa partie animation des gares. Ce qui nous intéressait, c'était de pouvoir, dès cette année, proposer aux associations et aux centres culturels d'être dans ces gares parisiennes et de pouvoir animer.

Je la fais courte, c'est un quizz européen. Vous l'avez probablement déjà vu et testé vous-mêmes : des pianos et des espaces d'animation que nous proposons aux différents centres culturels.

Voilà pourquoi il nous faut signer une convention avec cette filiale de la S.N.C.F. FlixBus est une structure qui participera à un des événements, je laissais cela pour la fin, la conférence nationale de villes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut conclure !

M. Hermano SANCHES RUIVO. - J'en finis, je conclus.

Nous aurons plus d'une centaine de villes présentes le 12 pour une signature de charte sur la citoyenneté européenne. Ce sont donc des structures qui nous aident à augmenter la voilure dans un cadre bien défini.

France 3, c'est simplement la couverture médiatique régionale et nationale.

Voilà pour moi, je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 17).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Démocrates et Progressistes, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des conseils de quartiers.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 21 est relatif à la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des conseils de quartiers, présenté par Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, ce vœu a été voté - je le souligne - à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement et est cosigné par l'ensemble des groupes de la majorité. Il avait été proposé au Conseil du 20e arrondissement après avoir été voté, également à l'unanimité des présents, lors de la réunion plénière des conseils de quartiers Télégraphe, Pelleport, Saint-Fargeau.

Ces conseils de quartiers, à l'approche du renouvellement de leurs membres, réalisé il y a quelques semaines, souhaitaient nous alerter sur les conditions de conservation de leur mémoire et de leurs archives. C'est pourquoi ils souhaitaient qu'un lieu soit dédié à cette mémoire et aux archives des Conseils de quartier pour qu'elles soient accessibles aux élus, aux associations, aux étudiants ou chercheurs, etc.

Conscient des difficultés que cela pourrait entraîner en termes d'organisation et de coûts de fonctionnement, les élus du 20e arrondissement avaient souhaité amender le vœu initial au moment de le reprendre et de le mettre au vote, en ouvrant la possibilité que cette accessibilité des archives puisse se faire, par exemple, via un dispositif numérique. Peut-être également un travail pourrait-il être mené avec les Archives départementales de Paris.

En tout état de cause, cette question posée par les conseils de quartiers du 20e arrondissement est importante. Leur rôle est essentiel pour la démocratie de nos arrondissements.

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à imiter le Conseil du 20e arrondissement et à voter ce vœu à l'unanimité. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Marinette BACHE, ce sont environ 11.000 citoyens qui font vivre les 123 conseils de quartiers parisiens depuis 15 ans, voire depuis plus longtemps comme dans le 20e arrondissement.

Avec les C.I.C.A., ce sont les outils les plus anciens dans le paysage de la démocratie participative parisienne. Leur expertise est précieuse pour leurs quartiers qu'ils connaissent souvent par cœur et pour les élus que nous sommes, en tant que lieu qui fait caisse de résonance du quartier, aussi lieu où sont portés des projets pour le quartier et parfois instance un peu poil à gratter, essentielle pour la vie démocratique locale.

Si les conseils de quartiers apportent beaucoup dans certains arrondissements, ils ont aujourd'hui besoin d'être réinterrogés pour leur permettre d'évoluer. C'est pourquoi nous avons organisé un grand créatif café, le 24 mars dernier, à l'Hôtel de Ville, pour penser le conseil de quartier de demain, en présence de 300 membres de conseils de quartiers.

De nombreux constats communs et propositions innovantes ont émergé sur tous les aspects : rôle et mission du conseil de quartier, communication, gouvernance, renouvellement, lien avec les autres instances de démocratie locales ; et des groupes de travail creuseront ces thématiques.

Ce créatif café a aussi permis de souligner le fort besoin d'échanges entre conseils de quartiers.

Et vous avez raison d'insister sur la transmission de savoirs et d'expériences car, partant du même constat, l'année dernière, j'ai missionné l'association "CAP ou pas cap" pour repérer et documenter 10 projets innovants menés par les conseils de quartiers afin de leur permettre d'essaimer auprès des autres Conseils de quartiers de Paris, à travers 10 fiches pratiques aujourd'hui en ligne sur le site de la Mairie de Paris.

Ce besoin d'outils numériques partagés s'est aussi exprimé au cours du créatif café. Dans ce cadre, nous pouvons tout à fait imaginer un espace partagé numérique où chaque conseil de quartier pourrait déposer ses archives. C'est pourquoi j'émet donc un avis positif sur ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 184).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au suivi du dispositif "Pass Jeunes".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer, maintenant, à l'examen du vœu n° 22, relatif au suivi du dispositif "Pass Jeunes".

La parole est à M. GABORIAU, pour deux minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Oui, Monsieur le Maire.

L'opération "Pass Jeunes" a été lancée depuis 2012. Différentes innovations ont été apportées au "Pass Jeunes" au fil de sa reconduction, notamment son extension à des collectivités voisines.

Aucune étude n'a encore été réalisée depuis la création du "Pass" concernant le profil sociologique des porteurs de celui-ci. Aucune étude non plus n'a encore été réalisée sur les attentes des jeunes vis-à-vis des offres contenues dans le "Pass". Aussi, nous émettons le vœu qu'une étude approfondie sur l'utilisation du "Pass Jeunes" soit réalisée afin d'avoir un suivi détaillé permettant un ajustement de la communication, qui pourra toucher davantage les populations peu utilisatrices du "pass", et qu'une enquête soit réalisée auprès des anciens détenteurs du "Pass Jeunes", afin d'avoir leur retour et ainsi cibler au mieux les activités proposées.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Monsieur GABORIAU, 13 % des jeunes Parisiens ne partent jamais en vacances et 30 % ne partent pas tous les ans.

C'est pourquoi, depuis 2012, la Ville de Paris propose chaque été le "Pass Jeunes" aux 15-25 ans, une offre de loisirs culturels et sportifs gratuit ou à tarif réduit. Plusieurs évolutions ont été apportées au dispositif. Contrairement à ce que vous indiquez dans votre vœu, ces évolutions résultent toutes d'une évaluation du dispositif, effectuée chaque année auprès de nos partenaires et d'un panel d'utilisateurs afin de répondre de mieux en mieux aux objectifs que nous nous sommes fixés avec ce "Pass Jeunes".

Ainsi, depuis la deuxième édition, une partie des "pass" est distribuée directement par les associations dans les quartiers parisiens, afin que les jeunes les plus éloignés de l'information sur ce "Pass Jeunes" aient aussi accès au dispositif.

Le nombre de "Pass Jeunes" disponibles a augmenté progressivement, depuis 2014, de 20.000 à 30.000 exemplaires aujourd'hui. La période de validité du "pass" a augmenté, puisque nous avons d'abord augmenté en passant du 1er juillet au 15 juin, puis du 31 août au 15 septembre. Toutes ces évolutions ont été permises grâce aux études que nous effectuons chaque année auprès des utilisateurs, comme les porteurs de la carte de citoyenne-citoyen de Paris, qui sont les jeunes qui, pour avoir un "Pass Jeunes", doivent aujourd'hui avoir leur carte de citoyen de Paris. Nous avons eu 400 réponses de la part de jeunes qui utilisent ce "Pass Jeunes". Nous avons également interrogé des jeunes qui sont dans des foyers de jeunes travailleurs. Nous avons également interrogé les membres du Conseil parisien de la Jeunesse et nous avons également commandé une étude à l'I.F.O.P. sur les pratiques de loisirs des jeunes Parisiens. Toutes ces enquêtes, toutes ces études, nous permettent de faire évoluer chaque année le "Pass Jeunes" pour tenir compte des retours des utilisateurs de ce "Pass Jeunes", et donc faire évoluer, sur un certain nombre de points que je viens de rappeler, ce dispositif.

Nous allons encore améliorer cette évaluation en 2018 grâce à un nouveau système informatique, adossé au compte parisien général, que nous venons de mettre en place, qui va permettre de recevoir des statistiques sur l'âge, le sexe et le domicile des bénéficiaires du "Pass Jeunes". Cette enquête approfondie auprès des bénéficiaires du "Pass Jeunes" sera plus simple grâce à cette base de données.

Voilà tous ces éléments. C'est pourquoi, compte tenu du fait que, dans votre vœu, vous indiquez qu'aucune étude n'a jamais été faite sur ce "Pass Jeunes" et qu'il faudrait le faire, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu puisque je suis en mesure de vous dire que chaque année - et j'ai détaillé les différentes études qui ont été faites - nous faisons ce qu'il faut pour adapter le "Pass Jeunes" aux jeunes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Et je suis tout à fait ouverte au fait de pouvoir partager avec vous un certain nombre des choses dont nous pouvons avoir connaissance à travers ces études.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, merci chère collègue de ces précisions.

Si vous nous transmettez les études dont vous venez de parler et qu'il nous intéresse de connaître plus avant, nous retirons le vœu que nous avons émis.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien, je vous remercie. Le vœu n° 22 est donc retiré.

Nous en avons fini avec la 7e Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous attaquons maintenant la 1ère Commission.

Conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à Pierre GABORIAU, son président.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre collègue adjoint à la Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE a présenté aux membres de la 1ère Commission, comme à chaque séance, les tableaux de bord financiers. A la suite d'interventions de plusieurs collègues, Emmanuel GRÉGOIRE a également indiqué qu'un projet de délibération concernant la contractualisation avec l'Etat serait présenté au Conseil de Paris du mois de juin.

Dans les tableaux de bord parlant spécialement de la fiscalité immobilière et de la dette, la fiscalité immobilière pour le mois de mars 2018 s'établit, en trésorerie, à 97,7 millions d'euros. Ce montant est en diminution de 16,2 % par rapport à mars 2017.

En mars 2018, la D.R.F.I.P. a enregistré 3.953 transactions, contre 4.665 en mars 2017, soit une diminution de 15,3 %. Aucune vente supérieure à 100 millions d'euros n'a été enregistrée. Nous sommes donc à une fiscalité de 457 millions, pour 461 l'an passé. Rappelons que nous avons eu 1,441 milliard d'euros pour 2017.

En ce qui concerne la dette, au titre de l'exercice 2018, une opération d'emprunt a été finalisée. Le 23 avril, la Ville a émis une obligation de maturité pour 17 ans pour un montant de 250 millions d'euros, le taux induit étant de 1,481 %. Les banques mandatées sur l'opération sont "Natixis", "Société Générale" et le "C.A.C.I.B.", une filiale du "Crédit Agricole". Ces banques sont des arrangeurs mais pas des prêteurs. Nous sommes donc aujourd'hui à une dette de la Ville de 5,773 milliards d'euros.

Nous avons ensuite évoqué les projets de délibération au sein de l'ordre du jour de notre Conseil. Nous avons en particulier évoqué avec notre collègue rapporteure, Mme GUHL, la subvention de 980.500 euros avec l'association "Paris Initiative Entreprise". Nous avons d'ailleurs mis en avant tous les résultats très forts et très bons de cette association, à laquelle la Ville de Paris est associée avec la Caisse des dépôts et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Disons simplement que nous regrettons que la Chambre ne participe qu'à hauteur de 20.000 euros par an à cette opération qui permet à beaucoup d'entrepreneurs de démarrer, de créer et de maintenir beaucoup d'emplois.

Ensuite, avec Mme POLSKI, rapporteure, nous avons parlé des attributions d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse, et en particulier le réaménagement du quartier des Halles.

Nous avons ensuite, au niveau des ressources humaines, avec notre collègue Christophe GIRARD, rapporteur, parlé à nouveau du statut et de l'échelonnement des corps et des ingénieurs. Nous en parlerons tout à l'heure dans le projet de délibération.

Enfin, avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons eu la communication de la synthèse relative au diagnostic global d'entrées établi par la F.I.G., Cour des comptes et C.R.T., et l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure applicable au support de publicité.

Nous avons terminé avec une présentation par notre collègue Maud GATEL de la proposition UDI-MODEM de la création d'une commission parisienne des activités foraines et circassiennes à Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2018 DAE 173 - Avenant à la convention avec l'association "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée" et "13 Avenir", et adhésion (500 euros) à l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAE 173, avec un avenant à la convention à propos de "Territoires zéro chômeur de longue durée".

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

"Les quartiers populaires ne demandent pas l'assistance, ni des financements exceptionnels mais simplement le droit à l'égalité républicaine". Ces mots sont ceux de Jean-Louis BORLOO qui a présenté la semaine dernière un rapport pour la politique de la ville. Ils font écho à l'expérimentation "zéro chômeur de longue durée" menée dans le 13^e arrondissement. Il s'agit d'une expérimentation qui vise à relancer l'emploi par l'économie sociale et solidaire. Elle part d'une idée simple : le chômage de longue durée n'est pas une fatalité. Elle part de cette idée que personne n'est inemployable ; chacun dispose de compétences dont il peut faire bénéficier l'ensemble de la société. De plus, il existe dans nos quartiers des besoins qui ne sont pas satisfaits.

L'expérimentation vise à faire converger ces deux éléments pour que des chômeurs puissent mettre les compétences pour satisfaire les besoins de leur quartier. L'expérimentation a rencontré de petites difficultés à son démarrage car elle n'avait jamais été testée en territoire urbain, où les critères de non-concurrence restreignent le panel des activités. Néanmoins, plusieurs activités ont été développées, comme la constitution de jardins partagés ou de conciergeries sociales.

Ce projet est complémentaire de celui de l'insertion. Il s'inscrit dans le cadre de la loi 2016 et permet de conduire cette expérimentation dans deux quartiers prioritaires du 13^e arrondissement : Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret.

Il y a des points très positifs dans cette expérimentation. Tout d'abord, la philosophie de l'expérimentation, qui permet de considérer le chômeur comme un citoyen. Il s'agit de balayer d'un revers de main la vision péjorative et culpabilisante que certains avancent pour justifier les politiques d'austérité, renvoyant la faute sur celles ou ceux qui, pourtant, les subissent de plein fouet. Au contraire, cette expérimentation nous fait réaffirmer que le chômeur est un citoyen qui a des droits, parmi lesquels le droit à l'emploi.

De plus, cette expérimentation étant très ancrée territorialement car elle répond à des besoins du territoire jusqu'alors non satisfaits, le chômeur devient alors un habitant du quartier qui apporte des idées, des propositions et des compétences pour le mieux-vivre du quartier.

Ensuite, il faut souligner le fait que ce dispositif est très bien vu des habitantes et des habitants du quartier. Il arrive même que certains regrettent qu'il ne se déploie pas plus rapidement. Les permanences tenues dans le centre d'animation Oudiné au sujet de cette expérimentation ont permis de faire baisser la tension. Certains jeunes ont trouvé un emploi grâce à l'expérimentation et c'est toute la cohésion sociale du quartier qui s'est vue renforcée.

Je terminerais en ajoutant que cette expérimentation est tout à fait compatible avec le plan d'action en faveur des quartiers populaires que défend le groupe Communiste au Conseil régional. Les quartiers populaires, pourtant riches de potentiel humain, d'initiatives et de créativité, ne sont pas traités comme ils le devraient en Ile-de-France. On assiste à une véritable régression depuis l'arrivée de Mme PÉCRESSÉ à la tête de la Région : guerre contre le logement social, contre les associations de ces quartiers, contre l'égalité des jeunes de milieu populaire. Il y a urgence à agir pour remettre à l'ordre du jour l'égalité et la transformation sociale.

Il est plus que jamais temps de remettre à l'ordre du jour aussi l'égalité, la transformation sociale. Nous nous félicitons de la mise en œuvre et de l'approfondissement de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, et nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération. Paris agit avec les acteurs des quartiers populaires, afin de les faire entrer dans le droit commun et de tenir la promesse républicaine de l'égalité.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'irai également dans le sens de Mme PREMEL.

Vous savez combien coûte le C.I.C.E. ? Au cumul, le C.I.C.E. a coûté aux contribuables environ 300.000 euros par an et par emploi créé, soit en moyenne 25.000 euros par mois et par emploi. En réalité, une grande partie de cet argent du C.I.C.E. va directement aux actionnaires. Il vaudrait bien mieux créer directement des emplois publics répondant aux besoins de la population et à l'intérêt général, dans des secteurs aussi variés que ceux des E.H.P.A.D., de la santé, de la culture, de la solidarité, de la transition énergétique et j'en passe, dans tant de services publics, qui sont nombreux et qui craquent par les sous-effectifs et le manque de moyens, plutôt que de développer ces aides qui n'ont jamais contribué véritablement à lutter contre le chômage.

Au contraire, l'idée, finalement, de ce projet de délibération reprend celle défendue de l'Etat ou des collectivités comme employeurs en dernier ressort. Cela reprend cette idée. Pour reprendre l'idée de la stratégie de l'Etat et des collectivités comme employeurs en dernier ressort, vous le savez, c'étaient ces travaux d'Hyman Minsky, qui considérait que le travail disponible, il fallait l'évaluer en fonction des besoins sociaux. En fait, combiné à d'autres politiques ambitieuses, comme un grand programme de reconversion écologique, on pourrait, en répondant aux besoins, supprimer l'armée de réserve des chômeurs et réduire profondément les inégalités en rééquilibrant le partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires. Les emplois, selon Minsky, se situent dans des services intensifs en travail qui génèrent des effets utiles immédiatement perceptibles pour la collectivité dans des domaines comme l'aide aux personnes âgées, aux enfants, aux malades, l'amélioration de la vie urbaine, du quotidien, dans les espaces verts, la médiation sociale, la restauration des bâtiments, j'en passe, l'environnement, l'animation en milieu scolaire, les activités artistiques, toutes ces activités qui ont la particularité d'être non productives dans le sens où elles ne génèrent pas ou peu de gain de productivité mais où elles sont extrêmement utiles. Comme le résume Hyman Minsky, l'objectif est une meilleure utilisation des capacités existantes, plutôt que leur accroissement. Des impôts fortement redistributifs, des économies réalisées sur les prestations chômage permettraient de financer ces emplois. Une telle stratégie de l'Etat ou des collectivités employeurs en dernier ressort, en outre, pourrait provoquer une euthanasie des rentiers relativement rapide.

C'est bien dans cet esprit que l'on a, là, l'expérimentation de manière extrêmement modeste, sur un micro-territoire, avec l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et l'association "13 Avenir", avec l'adhésion à l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée", c'est un peu le même esprit. Grosso modo, on se dit qu'on a d'abord et avant tout comme principe de base que toute personne est en capacité de travailler, elle a des savoirs et des savoir-faire, et, dans son quartier, dans son territoire, il y a énormément de besoins qui ne sont pas satisfaits. On fait d'abord et avant tout confiance au citoyen, à la citoyenne en situation de chômage, on s'appuie sur ses envies, ses savoir-faire, on lui propose un C.D.I. à temps plein choisi au S.M.I.C., ce n'est pas de la précarité et c'est cela, dans l'expérimentation, qui me semble aussi important à relever. On estime qu'il n'y a aucune fatalité. En s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire, on crée de nouveaux emplois qui répondent à la satisfaction des besoins.

Je suis enthousiaste et j'attends avec impatience l'avancement de ces expérimentations, car cette expérimentation sur des micro-territoires, j'espère que l'on sera en capacité de la généraliser. Je vous le dis nationalement, voilà une politique de l'Etat employeur en dernier ressort qui permettrait bien plus efficacement de lutter contre le chômage, que toutes les aides type C.I.C.E.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie de ces interventions enthousiastes.

Pour vous répondre de manière enthousiaste, Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, un très grand merci à Mme PREMEL et à Mme SIMONNET. Effectivement, vous avez su, avec vos mots et de façon assez précise, décrire ce qu'était le territoire, l'expérimentation du territoire zéro chômeur et l'enthousiasme qu'il y a derrière, c'est-à-dire une philosophie très particulière qui donne foi, courage et qui exprime cette volonté de faire en sorte, pour chacune et chacun, aussi éloigné de l'emploi qu'il soit, aussi longtemps qu'il ait pu l'être, qu'il y a une chance, une dignité à garder et que nous sommes en capacité de faire rencontrer les publics, leurs désirs, leurs compétences, leurs savoir-faire et les besoins d'un territoire.

Nous sommes très fiers de cette expérimentation, puisque seuls 10 territoires ont été éligibles lors de cette loi du 29 février 2016. Nous regardons très précisément ce qui se passe dans le 13e arrondissement, avec le maire du 13e arrondissement, et nous sommes très fiers d'avoir cette expérimentation qui a été un peu longue à mettre en place, parce que - vous l'avez aussi très bien exprimé - un territoire urbain n'est pas n'importe quel territoire. Il y a

des spécificités que l'on doit prendre en compte, une mise en place, un regard plus particulier, une non-concurrence au secteur marchand, etc.

Aujourd'hui, pour vous donner quand même quelques chiffres, nous sommes à 19 salariés, c'est à peu près 15,5 E.T.P. temps plein, pour une équipe qui compte en tout 22 personnes avec les fonctions managériales. La montée en puissance prévoit que d'ici la fin 2018, nous soyons à 60 salariés et fin 2019 à 150 salariés sur un territoire où l'on comptabilise environ 350 demandeurs d'emploi. C'est une très belle réussite. La montée en puissance à partir du moment où l'on a trouvé ce rythme et cette méthodologie fait qu'aujourd'hui, on est à des créations d'emplois hebdomadaires et quasi-quotidiennes.

Nous sommes aussi très fiers de la concertation qui a lieu sur place. Cette expérimentation a fait rencontrer des publics, tous les publics, y compris les citoyens du quartier. Recréer du lien social, recréer de la cohésion, c'est extrêmement bénéfique pour les uns, pour les autres, pour le respect, pour le regard des uns vis-à-vis des autres, l'estime de soi, mais aussi pour le bien-être commun d'un territoire.

Je voulais rajouter que la Maire de Paris a souhaité que cette expérimentation soit étendue sur les 18e, 19e et 20e arrondissements. Nous nous battons pour, car nous ne pouvons pas rester que sur un territoire donné. Nous avons bien expliqué que les spécificités d'un territoire ne sont pas les mêmes d'un quartier à l'autre. Nous avons besoin de savoir sur d'autres territoires, en l'occurrence le Nord-Est parisien, comment on peut échanger ces expériences et comment on peut enrichir cette expérience avec l'association qui est présidée par Laurent GRANDGUILLAUME. C'est pour cela que vous voyez l'adhésion à 500 euros, c'est pour nous battre pour avoir de nouveaux territoires et en avoir d'autant plus sur le territoire parisien qui a des spécificités et des poches de pauvreté, ainsi que des poches de chômage très fortes sur certains quartiers avec des complexités assez particulières.

Je tenais à mettre quand même l'accent sur le fait que l'emploi n'est pas une compétence municipale. Aujourd'hui, la Ville de Paris, la Maire de Paris, a souhaité, par une volonté politique très forte, faire en sorte que nous portions ces actions. Je tenais à faire comme vous l'avez dit, Madame SIMONNET, Madame PREMEL, faire un petit point sur le désengagement de la Région, qui, sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle en règle générale, est très, très loin du compte. Aujourd'hui, on nous pointe un peu souvent du doigt en disant que l'on en fait beaucoup. Mais heureusement que l'on en fait beaucoup. On n'en fait même pas assez. Je pense qu'on pourrait en faire beaucoup plus et que ces expérimentations sont tout à fait bénéfiques et sont dans le sens d'une réflexion, non pas d'assistanat et de politique passive, mais vraiment dans le sens d'une politique active.

Merci, Mesdames. Je vous invite à voter, évidemment, ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 173.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAE 173).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de l'Etat à la Mission locale de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vais maintenant donner la parole à Afaf GABELOTAUD pour présenter le vœu de l'Exécutif n° 23, relatif au soutien de l'Etat à la Mission locale de Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, chers collègues, le réseau des missions locales en France est le premier service public de proximité dédié à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de moins de 26 ans, et, à Paris, avec 8 sites d'accueil, la Mission locale de Paris a pu ainsi accueillir près de 9.000 nouveaux jeunes et en accompagner plus de 19.000 tout au long de l'année. Tout ceci ne peut se faire que grâce à l'engagement de 195 salariés et 175 bénévoles qui, tous les jours, s'impliquent au sein des sites de la Mission locale de Paris pour accueillir, orienter, écouter, aider, assister et offrir du temps à ces jeunes Parisiens qui, souvent, sont en décrochage, sont un peu perdus ou ont besoin d'orientation particulière.

Je profite de ce moment pour les remercier et signifier toute notre reconnaissance pour tout leur travail au quotidien. La Mission locale de Paris porte aujourd'hui des jeunes dans de très nombreux dispositifs dédiés : la

garantie jeune, avec 1.222 jeunes en 2017, l'accompagnement des jeunes sous main de justice, 655 jeunes, la plateforme dynamique insertion professionnelle pour les jeunes de l'A.S.E. et de la prévention spécialisée, 320 jeunes, mais également la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement vers la santé, la formation des jeunes et l'accompagnement généraliste vers l'emploi.

Le budget 2018 a été présenté au conseil d'administration de la Mission locale de Paris le 3 avril 2018, avec une notification 2018 de l'Etat relative à la contribution sociale de l'Etat qui informait la Mission locale d'une baisse de 436.294 euros, soit 12,7 %, sachant que la convention pluriannuelle d'objectifs triennale prévoit un engagement à ne pas réduire la subvention de plus de 5 % par an et, tout au plus, de 10 % par an. De plus, la décision de l'Etat d'affecter à Paris un quota de 1.350 garanties jeunes au lieu des 1.600 annoncées, va dans le sens opposé à un renforcement du réel dispositif.

Je vous propose, au nom de l'Exécutif, que le Conseil de Paris forme le vœu que l'Etat continue de contribuer au dispositif innovant de la garantie jeune en fixant des objectifs ambitieux en réelle augmentation ; que l'Etat respecte ses engagements en termes de contractualisation, notamment sur la convention pluriannuelle d'objectifs et n'impose pas de nouveaux critères sans discussion ; que l'Etat renonce à réduire la dotation de la Mission locale de Paris au motif d'encourager la fusion des missions locales, fusion des cinq missions locales de Paris ayant déjà été réalisée en 2012, en ce qui nous concerne ; que l'Etat continue de soutenir, aux côtés de la Ville de Paris, la Mission locale de Paris pour garantir un accueil inconditionnel aux jeunes Parisiens et Parisiennes, et la poursuite des missions et objectifs prévus par la convention pluriannuelle.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Voilà un nouvel exemple du fonctionnement de ce Gouvernement qui, au lieu du dialogue, impose ses décisions autoritaires et unilatérales presque rétroactives. Un deuxième trait caractéristique, c'est son mythe de la fusion comme solution universelle. Hier, c'étaient les H.L.M. Aujourd'hui, ce sont les Missions locales, avec la pression financière et la réduction des subventions comme moyen de pression. Nous ne pouvons que soutenir ce vœu de l'Exécutif qui s'élève contre cette attaque de la Mission locale qui est un pilier de la politique d'accompagnement des jeunes et dont les résultats témoignent de sa pertinence, en espérant que l'Etat entende notre position et revienne à des considérations où le jeune continue à rester au centre des préoccupations.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 185).

Vœu déposé par Mme PETIT, M. CHERKI, les groupes PCF-FG et GEP relatif à la fermeture de bureaux de poste.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu n° 24 est relatif à la fermeture des bureaux de poste.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si c'est le vingt-quatrième vœu sur les bureaux de poste, même si c'est le n° 24, mais on commence à en avoir un peu assez d'être obligé, pratiquement à chaque Conseil de Paris, de s'exprimer contre la fermeture d'un bureau de poste à Paris. Ce vœu est partagé par le groupe Communiste, le groupe Ecologiste, Carine PETIT et Pascal CHERKI, élus du 14e arrondissement. Il a été adopté dans le 14e arrondissement le 16 avril dernier, au Conseil d'arrondissement, car il s'agit d'un bureau de poste porte d'Orléans/Montsouris, et l'externalisation des services postaux au bureau de poste de Plaisance. Alors, évidemment, les considérants sont toujours les mêmes. Je vais vous passer les considérants. Je voudrais juste en venir au vœu lui-même.

On demande à ce que la Poste maintienne un service postal de plein exercice, c'est-à-dire bancaire et courrier, de proximité et de qualité, particulièrement dans les quartiers "politique de la ville" où est situé le bureau de poste Plaisance. D'ailleurs, sur la politique de la ville, normalement, l'avis du maire d'arrondissement et de la Maire de Paris doivent être soumis avant fermeture du bureau. Donc, ce vœu permettrait d'éviter la fermeture de ce bureau.

Enfin, on demande à ce que la Maire de Paris relaye la demande des habitants et le mécontentement des usagers, car les usagers se sont mobilisés, et du Conseil d'arrondissement auprès de la direction de la Poste.

Je vous remercie pour le vote de ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Afaf GABELOTAUD pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci.

Je ne sais quoi vous répondre. Effectivement, vingt-quatrième : je ne sais à quel nombre de vœux nous en sommes sur le sujet de la Poste. Je peux juste vous dire qu'effectivement, cela rappelle très fraîchement le vœu de l'Exécutif de février 2018 qui répétait et qui stipulait très clairement que le développement de postes relais via des partenariats avec des entreprises de commerce de proximité ne devait pas se faire au détriment du maillage territorial essentiel des bureaux de poste de plein exercice qui assurent auprès des Parisiens le service public postal.

Je regrette à nouveau ces fermetures. J'ai rencontré des responsables de la Poste, le lundi 12 mars 2018, et j'ai clairement affirmé cette position. Nous écoutons la restructuration, il y a des choses que l'on peut entendre de la part de la Poste. Mais nous avons bien stipulé que c'étaient des déflagrations sur certains quartiers et encore plus sur les quartiers populaires, que la disparition d'un bureau de poste qui reste, pour certains, le dernier lien social, le dernier service public dans certains quartiers et que cela allait bien au-delà du service rendu, mais vraiment d'un réel sentiment d'appartenir à un quartier, à une société et d'avoir des droits.

Donc, nous avons affirmé, réaffirmé, demandé un certain nombre de choses. On a demandé à ce que l'on puisse aussi avoir en amont, peut-être, les propositions de fermeture, qu'ils nous préviennent, que l'on puisse un peu anticiper, avoir avec les maires des discussions. Nous attendons d'avoir un retour, une cartographie de ce qu'ils souhaitent faire, d'avoir des éléments plus précis quant à ces fermetures.

Cependant, la situation liée aux fermetures régulières de bureaux de poste et ces externalisations nous interpellent sur la stratégie qui est développée par la Poste. C'est un réel questionnement parce que nous n'avons pas vraiment saisi l'orientation qui est prise par la Poste aujourd'hui. Je sais que nous pouvons compter sur un certain nombre d'élus, dont vous, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, puisque vous êtes élu du Conseil de Paris à la Commission départementale de présence postale territoriale, dont vous êtes le président. Je vous remercie d'être tout aussi attentif que nous le serons. Je connais votre engagement, je connais aussi la douleur que ces fermetures font sur un certain nombre de quartiers.

Donc, nous soutenons votre vœu et nous nous engageons à une relation partenariale exigeante avec la Poste, comme nous le faisons déjà aujourd'hui. Nous comptons sur vous aussi.

J'émetts un avis favorable.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 186).

Vœu déposé par Mme CALANDRA, MM. BARGETON, GLEIZES et Mme PRIMET relatif à l'emploi dans le quartier Saint-Blaise.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 25 relatif à l'emploi dans le quartier Saint-Blaise.

Je vais donner la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, quelques chiffres concernant le 20e. 12,3 %, c'est le taux de chômage, un pic à 17,6 dans le quartier des portes. Les jeunes sont fortement touchés, 13,8 % des moins de 26 ans sont demandeurs d'emploi, 14 % ne sont ni en emploi ni en formation, contre 8,6 en moyenne à Paris.

Ces chiffres cachent des situations particulières très difficiles et nous devons continuer la bataille pour l'emploi dans ces quartiers, même si la Ville de Paris s'est déjà largement engagée sur cette question en étant la première ville de France à adopter un schéma de la commande publique responsable.

En effet, la ville soutient l'insertion dans l'emploi durable des personnes éloignées de l'emploi, grâce aux marchés d'insertion, ou aux clauses d'insertion insérées dans les marchés de la ville. Elle les accompagne à travers l'insertion par l'activité économique, qui permet de réinsérer les personnes sans domicile fixe, sous-main de justice, ou des personnes rencontrant des difficultés dans leur démarche d'insertion professionnelle.

En 2014, plus de 300 marchés parisiens comportaient une clause d'insertion sociale, tout donneur d'ordre confondu, SEM, bailleurs sociaux, ce qui a représenté environ 700.000 heures d'insertion.

Près de 2.000 personnes ont ainsi retrouvé un emploi.

Nous tenons également à saluer la décision d'Anne HIDALGO d'étendre dans plusieurs arrondissements de Paris l'expérimentation du dispositif "Zéro chômeur".

En 2016, une première expérimentation de ce dispositif a été lancée dans le 13e. Le 20e souhaite réaffirmer sa volonté d'entamer un travail en ce sens avec la Maire de Paris et son adjointe Afaf GABELOTAUD.

Je tiens surtout à saluer le travail des conseillers du quartier Saint-Blaise, fortement engagés sur ces questions d'emploi. Ce vœu est le fruit d'une réflexion et d'actions très contraintes, organisation d'un forum pour l'emploi à Saint-Blaise.

Juste pour dire que ce vœu avait été voté à l'unanimité lors du Conseil de Paris, et voté par l'ensemble des groupes de la majorité dans le 20e arrondissement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Mesdames et Messieurs, Mme CALANDRA, Mme PRIMET, M. BARGETON, et M. GLEIZES pour votre vœu. La question de l'insertion par l'emploi a été inscrite au cœur du projet de la Ville depuis le début de la mandature, la Maire de Paris a fait de la réduction du chômage à Paris un objectif prioritaire que nous nous sommes engagés à remplir, mais engagés de façon très déterminée.

Nous avons mis en place plusieurs dispositifs qui visent à permettre à chaque Parisien et Parisienne d'accéder à un emploi de manière pérenne afin d'être pleinement intégré dans notre société. La clause d'insertion figure parmi l'éventail de mesures dont nous disposons pour mener à bien notre politique en faveur de l'inclusion.

La commande publique est un puissant levier pour promouvoir une économie locale inclusive et solidaire. Par le biais de l'attribution de marchés publics, la Ville soutient l'insertion dans l'emploi durable des personnes éloignées de l'emploi grâce aux marchés d'insertion ou aux clauses d'insertion insérées dans les marchés de la Ville. Vos demandes sont donc en phase avec les grands objectifs du schéma de la commande publique responsable adopté par le Conseil de Paris de février 2016 à l'unanimité, et porté par nos collègues Antoinette GUHL et Emmanuel GRÉGOIRE.

Ce schéma prévoit une montée en puissance des clauses d'insertion des marchés de la Ville, objectif 20 % des marchés en 2020, ce qui est absolument énorme par rapport à ce qui est fait ailleurs, et encore aujourd'hui. Il a vocation à s'appliquer également aux arrondissements. Ces clauses permettent de favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, en particulier les habitants des quartiers populaires.

Nous nous sommes dotés d'un opérateur unique, l'EPEC, qui joue un rôle de facilitateur pour les clauses sociales. L'EPEC est à nos côtés dans tous les projets urbains. La Ville de Paris s'est engagée pour que tous les projets qu'elle porte, notamment ceux autour de l'Arc de l'innovation, aient des retombées concrètes en termes d'emploi local.

La question des clauses sociales a largement été évoquée durant l'événement "Enjeu emploi". Nous souhaitons véritablement faire des grands événements sportifs des opportunités d'inclusion pour tous via un objectif de 10 % minimum de clause d'insertion et même la Ministre s'est engagée que ce soit a minima dans l'ensemble des marchés liés aux Jeux olympiques et paralympiques.

Quant aux conseillers de quartier, ils seront associés aux politiques qui touchent directement leur territoire. Ce sera une évidence pour nous. Je suis favorable à votre vœu, évidemment.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 187).

Je vous remercie.

2018 DRH 6 - Statut particulier applicable au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.

2018 DRH 7 - Statut particulier du corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

2018 DRH 9 - Échelonnement indiciaire du corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

2018 DRH 10 - Échelonnement indiciaire applicable aux corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.

2018 DRH 11 - Modifications des statuts particuliers des ingénieurs hydrologues et hygiénistes et des ingénieurs économistes de la construction de la Commune de Paris.

2018 DRH 28 - Fixation des ratios promus-promouvables pour les corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes et pour les ingénieurs, cadres supérieurs d'administrations parisiennes, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DRH 6, DRH 7, DRH 9, DRH 10, DRH 11, DRH 28 et l'amendement technique n° 26, ainsi que les amendements n^{os}191 et 192 déposés par le groupe Ecologiste de Paris.

Je vais donner la parole, pour 5 minutes, à Mme TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous examinons maintenant plusieurs projets de délibération relatifs à la réforme de la fusion des corps des architectes et ingénieurs de la Ville de Paris. Au préalable, il est à rappeler que ces projets de délibération avaient été inscrits à l'ordre du jour de notre dernier Conseil de Paris, puis retirés, une meilleure prise en compte de certaines revendications étant nécessaire dans un dialogue syndical renoué, et que notre groupe avait appelé de ses vœux. C'est donc chose faite si j'en crois les derniers échanges, ainsi que la rédaction des projets de délibération qui nous sont présentés.

En effet, si le fond de la réforme semblait présenter de réelles justifications telles que l'accroissement de la fluidité des parcours professionnels, la perspective d'embauche d'ingénieurs informaticiens supplémentaires, ou la déprécarisation du recrutement des jeunes architectes, trop d'incertitudes demeuraient en mars dernier pour que nous soutenions cette réforme.

Enfin, elle cristallisait trop de mécontentement et, vous le savez bien, l'adhésion des agents constitue un enjeu décisif pour la réussite d'une réforme. A cet égard, notre groupe regrette l'absence d'une convocation d'un nouveau CSAP.

Aujourd'hui, le corps des architectes-voyers n'est plus concerné par la réforme. Les 72 architectes-voyers ne fusionneront pas avec les ingénieurs cadres supérieurs, ce que souhaitait cette vénérable institution, unique en France, et qui a précédé à l'invention de l'urbanisme.

Cette réforme prévoit donc de créer un corps unique de catégorie A, le corps des ingénieurs et architectes d'administration parisienne, regroupant trois corps existants intégrant les trois premiers grades du corps des ingénieurs hygiénistes et hydrologues, intégrant également des ingénieurs nouvellement recrutés pour les systèmes d'information et du numérique.

Enfin, des garanties ont été données quant à l'homologie avec le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, avec le niveau de qualification exigé dans les domaines des métiers exercés, et avec les indices statutaires, ce que nous saluons.

Mais au-delà des questions techniques ici soulevées, la question que nous devons nous poser est la nécessaire transformation de l'administration parisienne au nouveau modèle urbain, où les évolutions environnementales, numériques, démographiques et sociales sont confrontées aujourd'hui à un cadre statutaire contraint et complexe.

Alors, répondre aux mutations de la ville et de ses usages, et au-delà des questions d'urbanisme, à celles liées au numérique, à la santé publique ou à la mobilité, voilà les opportunités à saisir pour accompagner et développer les missions et les compétences de ces acteurs essentiels de la ville durable et humaine de demain.

A l'heure où la Ville de Paris se projette sur la ville intelligente et durable, ces notions n'apparaissent aucunement dans les projets de délibération proposés aujourd'hui.

Dans ce projet de réforme, il manque certainement une réelle dimension au projet, celle qui donne le sens de la réforme. Si nous saluons les avancées, il y a comme un goût d'inachevé dans votre proposition. Pour ces raisons, le groupe UDI-MODEM s'abstiendra, espérant que le travail d'élaboration de ces transformations se poursuive au-delà de ce Conseil.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole à M. VESPERINI, pour 5 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Anne TACHÈNE parlait d'opportunités à saisir, d'avancées, qui à ses yeux sont insuffisantes. C'est vrai qu'il y a un certain nombre d'avancées, qu'elles peuvent paraître incomplètes. Je dis, c'est mieux que rien. Je pense qu'à un moment donné, quand on voit un certain nombre de réformes de l'administration parisienne se présenter dans cette Assemblée, il faut les voter. Je reviendrai plus tard sur la dimension politique de ce projet de délibération, qui au-delà des éléments très techniques et parfois un peu arides à la lecture de ce projet de délibération, présente un certain nombre d'avancées. Je vais donc dire pourquoi.

Premièrement, il y a un diagnostic assez simple à faire. L'administration parisienne fait référence. Elle fait référence dans le monde. Depuis le XIXe siècle, elle s'est très bien structurée. Elle a su faire face, comme le disait Anne TACHÈNE, au modèle urbain de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, mais aujourd'hui on vit un nouveau modèle urbain avec les "smart grids". Cela doit amener la Ville de Paris à recruter de nouveaux profils, en particulier des informaticiens, des paysagistes, des hygiénistes, des hydrologues, j'insiste sur l'hydrologie notamment lorsqu'on voit les caprices de la Seine. Recruter ces profils oblige la Ville de Paris à revoir le cadre dans lequel les agents sont recrutés et le cadre dans lequel les agents progressent dans l'administration de la Ville de Paris.

D'ailleurs, ce n'est pas un jugement de valeur, ce n'est pas mon analyse politique ou un point de vue, c'est une réalité à laquelle l'Etat s'est adapté puisque, d'ailleurs, en réalité, une grande partie de cette réforme est adaptée, imite d'une certaine manière ce qui s'est passé pour l'Etat, ce qui s'est passé pour les grands corps d'ingénieurs de l'Etat, et qui a fait ses preuves.

Dans les atouts de cette réforme, qu'est-ce que je retiens ? Premièrement, je retiens que l'on va pouvoir recruter de différentes manières, par des voies différentes, les agents au sein de la Ville de Paris. Je retiens qu'on va pouvoir leur permettre de progresser différemment, plus rapidement.

Je retiens aussi que l'on va favoriser les synergies puisqu'on réunit, dans un seul corps, des gens qui, pour siéger au sein du Conseil supérieur des administrations parisiennes, j'ai l'occasion de le voir, ne se parlent pas toujours. A un moment donné, il faut éviter les dérives corporatives que l'on a pu constater et que l'on constate régulièrement quand on siège au sein du C.S.A.P.

Autre atout enfin, j'insiste sur le rôle pivot que va développer l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris, notamment dans l'aspect de la formation initiale de ses futurs agents.

Ensuite, le projet de délibération le dit "expressis verbis", il y a aussi une avancée profonde dans le domaine de l'harmonisation de gestion. Tous ces atouts correspondent aux recommandations qui ont été faites par le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes.

Sur ses bancs, notamment dans l'opposition issue des élections de 2014, nous avons régulièrement dit qu'il était important que la Ville de Paris, que l'Exécutif donne suite aux recommandations du rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est-à-dire qu'on rapproche les corps, on favorise plus de mobilité et que l'on permette à des gens qui ne correspondent pas forcément au logiciel historique de recrutement de la Ville de Paris, que l'on favorise le recrutement de nouveaux profils.

Voilà ce que je voulais dire sur les atouts de ce projet de délibération et vous l'aurez compris, c'est la raison pour laquelle au groupe PPCI, nous voterons ce projet de délibération sans réserve, comme nous l'avons voté au Conseil supérieur des administrations parisiennes.

Je voudrais maintenant faire deux observations. La première est que cette réforme est positive, mais elle est encore incomplète parce qu'elle ne concerne pas une catégorie A +, celle des architectes-voyers de la Ville de Paris. Je pense qu'il faut aussi se mettre à la place des agents qui vont être concernés par cette réforme. C'est une réforme importante, substantielle. Il y a beaucoup de gens qui sont entrés dans l'administration selon un certain cadre, selon un certain logiciel, selon un certain management. Ils sont confrontés à un nouveau cadre. Ils doivent s'y adapter.

Je crois qu'il n'est pas très équitable de demander aux uns de faire des efforts et pas aux autres, surtout quand ces autres sont en réalité au sommet de la pyramide de la Fonction publique, en tout cas des services techniques. Voilà ce que je voulais dire pour la première observation.

La deuxième, c'est une observation très politique. Derrière les aspects techniques de ce projet de délibération, il y a quand même une lecture politique. Notre Ville va devoir moderniser en profondeur son administration dans les prochaines années.

Evidemment, cela vient d'un Exécutif, je ne fais pas partie de la majorité, tout le monde l'a compris, mais je pense que, quand cela va dans le bon sens, il faut à un moment donné savoir dépasser les clivages, aller un peu plus loin que nos a priori. Je pense qu'il ne faut pas faire échouer ou chercher à faire échouer l'adoption de ce projet de délibération pour mettre dans l'embarras l'Exécutif. C'est la raison pour laquelle le groupe PPCI votera ce projet de délibération qui est une réforme et une avancée importante. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour 5 minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, je serai beaucoup plus courte.

Simplement pour indiquer que le groupe Communiste - Front de Gauche, même s'il voit des avancées dans le dialogue autour de ces projets de délibération, s'abstiendra sur l'ensemble de ces projets de délibération parce que nous pensons que nous ne sommes pas allés au bout de la concertation avec les agents et les organisations syndicales. C'est juste une indication de vote.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. GABORIAU, pour le groupe les Républicains, pour 5 minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous avez choisi aujourd'hui de représenter les deux prochains projets de délibération DRH 6 et 7. J'ai rencontré, sur ce projet de réforme, Christophe GIRARD, votre adjoint aux Ressources humaines, et nous avons

également continué de discuter avec diverses organisations syndicales. Nous apprécions les efforts conjugués qui ont permis d'avancer sur ce dossier, dossier que vous aviez jugé opportun de retirer lors de la dernière séance du Conseil de Paris.

Mais les avancées acquises nous semblent cependant insuffisantes et le délai de représentation de ces projets de délibération trop court. En effet, nous regrettons, en particulier, le retour sur un compromis obtenu semble-t-il avec les syndicats quant au nombre final de corps maintenus. Sauf erreur de notre part, il devait être de quatre, deux corps en A +, deux corps en A, mais s'établit dans votre projet à trois, entraînant ainsi la suppression du corps des hygiénistes hydrologues.

Les projets modifiés inscrits à notre séance, même amendés à la marge, font disparaître les ingénieurs hygiénistes et hydrologues qui pourtant représentent un corps de 100 agents. Les hygiénistes et hydrologues correspondent à un métier à l'identité forte, qui servent deux priorités de la Ville : la santé environnementale, d'une part, et la santé et la sécurité au travail, d'autre part.

Par ailleurs, il n'y a pas besoin de flécher une spécialité architecture qui ferait confusion avec le corps des architectes-voyers A +. C'est sur la fonction dont la Ville a besoin qu'il faut donc identifier le recrutement.

Tel n'est pas, semble-t-il, le choix de l'administration qui conserve pour la catégorie A, l'appellation ingénieurs et architectes qui n'existe dans aucune fonction publique, en s'éloignant de l'homologie avec la Fonction publique d'Etat et fusionne quatre corps en faisant disparaître les ingénieurs hygiénistes et hydrologues et en cultivant l'ambiguïté dans le recrutement des architectes, certains en A, tandis que l'on conserve en A + le corps des architectes-voyers. Nous pensons donc que le dialogue doit être poursuivi, dialogue auquel nous souhaitons d'ailleurs être associés et participer. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que vous acceptiez de retirer à nouveau ces projets de délibération pour continuer les négociations et les discussions. A défaut, nous nous verrions contraints de voter contre.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, chers collègues, je voterai contre ce projet de délibération. Je remarque qu'il y a bien sûr un retour en arrière par rapport au projet de délibération qui avait été d'abord mis à l'ordre du jour du précédent Conseil de Paris pour, au final, être retiré de l'ordre du jour, suite à des mobilisations importantes des corps A et A +, et notamment des architectes-voyers qui avaient fait par ailleurs une pétition. Mais ce n'était pas simplement eux qui étaient mobilisés mais également l'ensemble des ingénieurs.

Vous renoncez, si j'ai bien compris, à fusionner les catégories A et A + en un seul corps, néanmoins, vous allez fusionner un certain nombre de catégories dans la catégorie A et, à côté, dans la catégorie A +.

Prenons, si j'ai bien compris, la situation des architectes. On peut avoir une future promotion d'architectes recrutés en catégorie A, mais s'ils souhaitent en interne accéder à une promotion A +, si je comprends bien, ils seront soumis d'intégrer le corps des ingénieurs, par exemple. On est en train en fait d'organiser l'extinction tranquille de la catégorie A + des ingénieurs de la Ville, si je comprends bien, puisqu'il n'y a pas de promotion possible en A +, de la part des architectes.

Autre souci que je vois, dans la catégorie A, vous fusionnez six corps et, dans les nouvelles missions, il y a un certain nombre de spécialités qui vont disparaître, comme les ingénieurs en économie de la construction, par exemple, et surtout, si je comprends bien, si vous reconnaissez les diplômes nécessaires pour rentrer, pour être recruté à la Ville de Paris, de fait, les spécialités deviendront attachées au poste de travail et non à la formation et au diplôme de l'agent.

Que se passe-t-il dans ces cas ? Dans ces cas, cela veut dire que si, demain, la Ville décide de se débarrasser d'une spécialité, d'une mission, si la Ville décide d'externaliser une mission, par exemple, elle pourra le faire tranquillement puisque la spécialité est rattachée au poste et non pas au diplôme de la personne. Comprenez-vous cette subtilité ?

C'est un vrai problème parce que, du coup, de fait, on a toujours ce qu'il y avait déjà dans le premier projet de délibération qui était mis à l'ordre du jour avant d'être retiré au précédent Conseil qui, finalement, permettait de faciliter les redéploiements et l'adaptabilité des cadres A et A+ dans une logique où, quand on connaît, finalement, les volontés de la Ville de réduire la masse salariale et de, bien souvent, avoir recours à des réorganisations de services en vue d'externalisation de missions, il y a tout pour s'inquiéter de cette réforme des catégories A et A+.

Il me semble que, au contraire, on doit être attaché, à la Ville, à l'ensemble des spécialités par rapport aux missions qui sont rattachées et au haut-niveau, justement, d'expertise des six corps de la catégorie A et ne pas vouloir fusionner l'ensemble de ces spécialités en les attachant au poste de travail. Non, il faut, au contraire, respecter les agents et leurs compétences et ne pas chercher simplement les possibilités ultérieures de redéploiement de postes. C'est pourquoi je voterai contre ce projet de délibération.

Finalement, on a le sentiment que vous avez gagné un mois, sans doute pour réussir à convaincre un groupe ou plus du Conseil de Paris, pour essayer de faire passer une mauvaise réforme sur laquelle, par rapport à la copie précédente, vous ne modifiez qu'une chose à la marge, mais pas le fond et la philosophie de cette réforme. Je m'y opposerai.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole, pour cinq minutes.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est important, mais Alexandre VESPERINI l'a bien défendu et présenté. Je me permettrais d'être très bref parce que je partage entièrement ce qu'il a dit.

Il faut toujours soutenir les transformations de l'Administration quand elles vont dans le bon sens. Le groupe Démocrates et Progressistes plaide suffisamment pour les transformations de l'Administration pour les saluer et les voter lorsqu'elles sont mises en œuvre.

Bien sûr, on pourrait toujours espérer aller plus loin, mais le mieux est l'ennemi du bien et c'est une avancée extrêmement bonne à prendre et extrêmement utile car cela va dans le sens de la simplification des corps, de la mobilité et de la facilitation pour les carrières. Tout ce qui va dans ce sens est, évidemment, utile et intéressant.

Le Gouvernement a lancé avec CAP 22 une réforme également de l'Administration qui est pilotée par Olivier DUSSOPT et qui cherche également à simplifier un certain nombre de corps tout en respectant les agents.

Je voudrais revenir sur quelque chose que j'ai entendu et que je ne partage pas, c'est-à-dire l'opposition traditionnelle entre finalement ce qui serait l'intérêt des agents publics et la transformation de l'Administration. Je pense que cela va ensemble et que les agents publics sont les premiers demandeurs et les premiers intéressés par les transformations de l'Administration.

En effet, les défendre, ce n'est pas défendre le "statu quo". Défendre le "statu quo", ce n'est pas la meilleure façon, finalement, d'aider nos agents à évoluer, à changer et à avoir des déroulements de carrière qui, là aussi, évoluent.

Il y a une opposition un peu factice que je connais bien, mais ce que nous voyons dans les Administrations modernes, c'est que certains agents publics sont parfois les premiers demandeurs à la simplification d'un certain nombre de fonctionnements.

Sortons donc un peu des oppositions stériles et habituelles pour, finalement, voir comment une transformation de l'Administration est aussi un levier qui va dans le sens de la vie des agents. C'est pourquoi le groupe Démocrates et Progressistes votera ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je donne la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Je vous remercie.

De quoi s'agit-il ? Pour l'essentiel dans ce projet de délibération, il y a deux grands objectifs. Le premier, c'est l'intégration des informaticiens dans un corps d'ingénieurs de catégorie A et cela, nous y sommes extrêmement favorables car, effectivement, il n'y a pas d'ingénieurs informaticiens titulaires à la Ville.

Le deuxième objectif est le déclassement du corps des architectes-voyers actuellement en catégorie A+ par la création d'une spécialité dans le corps des ingénieurs de catégorie A. Il paraît que ce deuxième point - cela nous a été dit tout à l'heure - est au cœur du projet qui nous est présenté - "au cœur du projet", les mots ont un sens. Tout est dit.

Seul objectif, il est simple, c'est de moins payer les architectes de la Ville ! D'ailleurs, cela nous a été dit aussi. On nous a présenté les fiches en disant : "Avec la catégorie A, on gagnera environ 30 % du salaire d'un architecte-voyer actuel". Ce sont les chiffres qui nous ont été donnés lors des discussions que nous avons eues.

Une autre preuve tout de même que c'est le seul objectif, c'est que personne n'a été capable de nous donner la moindre information sur les besoins de la Ville, ni à court ni à moyen terme en matière d'architectes en catégorie A. Aucun profil de poste n'a pu nous être présenté et évidemment rien sur le nombre de postes ni les Directions susceptibles d'accueillir ces architectes.

Il nous a été dit que cela se ferait plus tard, après le vote. C'est pour le moins surprenant comme méthode car soit des besoins sont identifiés et la création pourra être justifiée ; sinon - il faut le reconnaître et l'avouer -, c'est une approche purement financière et politique.

On nous dit également que ce sera une avancée - c'est une dé-précarisation - car il y aurait actuellement, pour les architectes, une quinzaine de personnes en CDD dont d'ailleurs aucun à la Direction de l'Urbanisme. Cela paraît, pour le moins là aussi, surprenant. On n'arrête pas de nous dire qu'il faut des architectes pour instruire les permis de construire et la Direction qui instruit les permis de construire n'a aucun architecte en CDD alors que, soi-disant, c'est là le besoin. Curieuse affirmation.

D'où vient la précarisation ? Elle vient simplement d'une décision de la Ville qui, il y a environ 10 ans, a décidé d'arrêter de recruter des architectes. Evidemment, pour répondre à un certain nombre de besoins dans d'autres directions - encore une fois - que la Direction de l'Urbanisme, on a recruté en CDD.

La meilleure preuve, c'est qu'en l'espace d'une dizaine d'années, le corps des architectes-voyers a perdu 20 % de ses effectifs - 20 %, ce n'est pas rien ! Et on nous dit que l'on ne va pas y toucher, qu'il n'y a pas de risques sur l'avenir ! Néanmoins quand, en 10 ans, on diminue de 20 %, on voit bien à quelle vitesse cela pourrait s'accélérer si l'on créait ce corps d'architectes de catégorie A.

Créer un corps d'architectes en A, c'est bloquer la mobilité fonctionnelle car il n'y a aucune homologation avec l'Etat ou les autres collectivités territoriales pour des architectes en catégorie A. C'est donc bloquer toute fluidité, contrairement à ce qui est dit ici ou là.

Créer un corps d'architectes en catégorie A, c'est à terme, évidemment - personne n'est dupe -, faire disparaître les architectes-voyers pour les remplacer progressivement par des architectes de catégorie A.

Créer un corps d'architectes en A, c'est nier que les architectes sont une des rares professions réglementées avec un seul diplôme, contrairement aux ingénieurs qui peuvent avoir des diplômes extrêmement différents. C'est la seule profession réglementée avec le même diplôme.

Les architectes sont prêts à faire évoluer leurs conditions d'emploi, mais ils reçoivent systématiquement une fin de non-recevoir de simplement examiner leurs propositions. On leur dit : Non, nous ne les examinerons pas. C'est notre proposition à prendre ou à laisser.

C'est, pour nous, une drôle de conception de la négociation. On commence par imposer une réforme statutaire et on dit ensuite que l'on sera prêt à en négocier les conséquences. C'est tout l'inverse d'une démarche Ressources Humaines normale. Dire aux intéressés quel est leur avenir, la nature de leurs emplois, leur déroulement de carrière, etc., et en tirer les conséquences au plan statutaire, voilà ce qui serait du bon sens.

Il n'est pas trop tard, pour nous, pour remettre le processus dans la bonne direction. Reportez vos projets de délibération, négociez sérieusement et nous examinerons sans doute différemment ce projet. A défaut, évidemment, nous serons amenés à voter contre ces projets de délibération, du moins ceux qui sont relatifs à cette déqualification.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole maintenant à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, je vais compléter l'intervention de mon collègue Yves CONTASSOT.

Depuis le début sur ce dossier, nous sommes constructifs et nous avons réussi à faire évoluer le projet de délibération par rapport au dernier Conseil de Paris. Il y a des aspects positifs. C'est pour cela que nous avons déposé des amendements à ce projet de délibération : les amendements n^{os} 191 et 192, pour supprimer le terme "architecte" dans deux projets de délibération, le DRH 6 et le DRH 10.

Qu'y a-t-il eu comme progression par rapport au dernier Conseil de Paris ? Une partie des remarques qui avaient été faites considéraient que les métiers d'ingénieur et d'architecte étaient deux choses différentes ; que les

études ne sont pas les mêmes ; que le parcours étudiant n'est pas du tout le même entre un architecte qui fait une école d'architecture et qui a un diplôme particulier et quelqu'un qui fait une école d'ingénieur, une classe préparatoire - Maths sup, Maths spé... - et dont les diplômes, après une école d'ingénieurs, sont validés par la Commission nationale d'évaluation des ingénieurs. Ce sont deux parcours différents. En toute logique, par rapport à cela, on a retiré les "architectes-voyers" du projet de délibération. C'est une avancée.

L'autre élément important, c'est que l'on a aussi pris en compte le fait que Paris possède une école particulière, l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris, qui produit des cadres importants de la Ville, et notamment dans la partie ingénieur. Nous avons donc renforcé le rôle de l'E.I.V.P. En revanche, nous ne comprenons pas - comme mon collègue l'a dit précédemment - pourquoi on garde encore des architectes en A avec des ingénieurs en A, qui sont d'origine différente. Nous maintenons notre position sur le fait que le corps des architectes est quelque chose de différent et doit donc être sorti de ce projet de délibération. C'est pour cela que nous avons fait un amendement pour le DRH 6 et le DRH 10, en cohérence avec la suppression des architectes-voyers, que l'on supprime aussi "architectes" des autres projets de délibération.

Je pense aussi que, à la présidence, on a oublié un amendement technique. Il y en avait normalement un sur le fait que, dans l'article 37 du DRH 6 et l'article 30 du DRH 28, il est indiqué que le présent projet de délibération prend effet au 1er avril 2018. Il y a un problème car la rétroactivité n'est pas possible. J'espère donc qu'il sera fait en sorte que ces projets de délibération soient corrects juridiquement.

Au vu de ce débat, je vais tout de même terminer sur une lecture politique de ce débat, puisque je note tout de même que les analyses sont différentes selon les groupes politiques, notamment sur la droite. Je vois une convergence, entre le groupe PPCI et le groupe En Marche, sur la question d'une vision très libérale de ce qu'est l'Etat et de la déconstruction de la Fonction publique en disant qu'il fallait aller plus loin dans la réforme. Je rappelle qu'un contrat de la Fonction publique n'est pas un contrat de subordination comme dans le privé. C'est de nature différente. On considère que le fonctionnaire a des missions de service public, ce qui n'existe pas dans le cadre privé.

Je remarque donc que les centristes et le groupe républicain, qui est plutôt dans une tradition centriste ou gaulliste sur l'importance des collectivités territoriales et de l'Etat... Il ne veut donc pas introduire la concurrence dans ce secteur. J'ai vu que l'attitude est différente au niveau du vote. Je pense donc que ce débat est très politique, derrière ses aspects techniques.

C'est pour cette raison que nous maintenons notre position de supprimer les "architectes" car, concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Yves CONTASSOT n'est pas allé jusqu'au bout de la démonstration. Cela veut dire que l'on va embaucher des architectes en niveau A et qu'il faudra qu'ils attendent quinze ans pour accéder au niveau A+. Avant, on pouvait entrer directement au niveau A+ et, comme pour beaucoup de cadres de la Fonction publique, notamment chez les énarques qui, eux, n'ont pas réformé leur propre partie, on passe A+ et on progresse avec l'ancienneté. Là, il faudra attendre quinze ans pour des architectes qui ont le même diplôme et le même concours en A et A+ pour pouvoir devenir A+. De fait, c'est une déqualification et une non-reconnaissance du travail effectué par ces architectes. Comme l'a dit Yves CONTASSOT, cela fait dix ans que l'on n'a pas engagé d'architectes-voyers. Nous maintenons notre ligne et nous maintenons la cohérence par rapport à cela. Nous défendons le service public. Nous espérons que nos amendements de compromis permettront d'être acceptés, sinon nous voterons, bien sûr, contre les projets de délibération DRH 7, DRH 28, DRH 6 et DRH 10.

Sur le DRH 11, qui concerne un autre corps, celui des ingénieurs hydrologues et hygiénistes, nous nous abstiendrons car nous sommes dans un autre cadre. Ce n'est pas du tout la même configuration.

Voilà notre position de vote.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre aux différents intervenants, je vais donner la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

J'avais le sentiment, chers collègues, en écoutant Yves CONTASSOT, que, finalement, il avait été convaincu et, en particulier, lorsque j'avais pris soin de faire venir le directeur de l'Urbanisme, Claude PRALIAUD, dans une des nombreuses réunions que nous avons eues - et celle-là était importante - où il a pu expliquer, lui, comme directeur d'une direction qui fait appel aux architectes, pourquoi il avait besoin d'architectes en A. Il me semblait qu'il avait la légitimité pour le dire et l'expliquer.

Merci beaucoup pour l'ensemble de vos interventions. Sur cette réforme importante, bien que, en effet, adoucie et prudente, qui vise notamment à répondre à des besoins fortement identifiés - je viens de le dire - et pas seulement par une direction mais par les directions techniques de la Ville.

En effet, les corps actuels de catégorie A ne permettent pas de recruter dans certaines filières certains métiers, notamment dans la filière informatique, autrement que par des contrats précaires, à durée déterminée. C'est là une carence à laquelle il nous faut remédier en créant de nouveaux métiers dans la Fonction publique parisienne et ainsi permettre à de jeunes diplômés, sortant d'école, de pouvoir entrer dans la Fonction publique parisienne. C'est bien là une démonstration de l'attachement que nous avons au service public parisien.

Madame TACHÈNE, j'étais évidemment enthousiasmé par votre première présentation mais, malheureusement, le vote inachevé m'a évidemment frustré. Cette réforme permet, en outre, d'améliorer un cadre statutaire, aujourd'hui obsolète, et de mieux structurer nos services techniques au regard de nos projets de mandature, et d'offrir de meilleurs déroulements de carrière à nos agents - je remercie d'ailleurs sur ces points Alexandre VESPERINI et Julien BARGETON qui l'ont exprimé avec beaucoup de simplicité et de modernité.

Je concentrerai mon propos sur les évolutions depuis le premier projet présenté en Commission du mois de mars. Le dialogue que j'ai souhaité renforcer à la fois avec les organisations syndicales et les groupes politiques - les organisations syndicales n'étant pas toutes même d'accord au sein d'elles-mêmes, entre eux et entre elles - a ainsi permis et je remercie l'ensemble des acteurs concernés des avancées significatives.

Les corps des ingénieurs et architectes-voyers ne sont donc plus fusionnés afin, notamment, de maintenir en l'état le corps des architectes-voyers, qui n'est donc plus concerné par ce projet. Nous avons inscrit dans le délibéré du projet de délibération DRH 6 la référence à la loi de 1977 sur l'architecture pour les postulants à la spécialité architecture et urbanisme. Cela signifie que, pour postuler à un emploi d'architecte de la Ville de Paris, il sera nécessaire d'être titulaire d'un diplôme d'architecte d'Etat, donc dit "DPLG".

Ce temps de discussion constructif et patient, mais nécessaire, avec les organisations syndicales et les groupes nous a en outre, cher Philippe GOUJON, permis de clarifier les sujets de qualification, de recrutement et de formation initiale, tant pour nos ingénieurs que pour nos architectes de catégories A. Je veux affirmer ici que les spécialités préservent les spécificités des formations et des métiers actuels, qui ne sont aucunement remises en cause par ce projet.

Ne confondons pas les corps et les métiers. Les métiers demeurent et sont, en effet, des métiers très précis.

Il vous est également proposé un amendement technique afin d'inscrire dans le délibéré du projet de délibération DRH 7 l'homologie des ingénieurs cadres supérieurs avec les ingénieurs des ponts et chaussées, des eaux et forêts de l'Etat.

Concernant les amendements déposés par le groupe Ecologiste de Paris, nous avons la conviction que l'architecture a pleinement sa place au sein de la Fonction publique parisienne. Le projet présenté va permettre, non pas une relégation de l'architecture, mais bien le maintien du statut des architectes-voyers comme vous l'avez défendu - et je salue la ténacité d'Yves CONTASSOT - et la création d'une spécialité architecture en catégorie A.

La constitution d'une filière où les agents de catégorie A et A+ exerceront chacun les missions relevant de leur niveau de responsabilités et, bien entendu, des rémunérations qui vont avec. C'est d'ailleurs ainsi que fonctionnent déjà la filière administrative et celle des ingénieurs de la Ville.

C'est pourquoi j'émettrai donc, au nom de l'Exécutif, un avis défavorable.

Je veux ici remercier une nouvelle fois - et j'en termine là - les organisations syndicales et les élus, et le président de la 1ère Commission, avec lequel l'échange avait été fructueux, mais bon, je ne vous ai que rencontré et non pas votre groupe ni votre présidente. Ce dialogue a été exigeant, constructif et nous avons pu le mener avec la Direction des Ressources humaines, cheville ouvrière de ce travail complexe.

Ce travail n'est pas terminé, bien entendu, et j'entends ce que dit Jérôme GLEIZES. Je reste pleinement mobilisé pour que cette réforme soit une réussite à la fois pour les agents, pour leurs métiers, pour le service public parisien et donc pour les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur GIRARD.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 6.

Qui est pour ?

Pardon ? Oui, bien sûr, on peut compter, je vous en prie.

Bien. Alors, combien ? 148 ? 48, pardon.

Qui est contre ?

Merci, Monsieur VESPERINI.

Qui est contre ? 18.

Qui s'abstient ? 9

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DRH 6).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 191 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 191 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 26 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 26 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 7 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DRH 7).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DRH 9).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DRH 10).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DRH 11).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 192 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 192 est rejeté.

Pour terminer, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DRH 28). Je vous remercie.

Vœu déposé par le GEP relatif au devenir des emplois en contrats aidés.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vais passer maintenant à l'examen du vœu non rattaché n° 27 relatif au devenir des emplois en contrats aidés.

Je vais donner la parole à M. CONTASSOT pour deux minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Cela va être très court, puisque de toute façon il s'agit là de mettre en application assez rapidement une demande qui a été formulée en C.H.S.C.T. central d'une expertise indépendante sur les contrats aidés de la Ville et qu'un point détaillé sur la situation et l'évolution des contrats aidés à la Ville soit proposé lors de la réunion de la 1ère Commission préparatoire du Conseil de Paris de juin.

On a discuté avec l'Exécutif. On sait qu'il y a des amendements qui nous sont proposés et, d'ores et déjà, je peux annoncer que nous acceptons ces amendements.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je voudrais un peu de silence, s'il vous plaît, parce qu'on ne s'entend plus vraiment.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Chers collègues, merci, cher Yves CONTASSOT.

La situation des personnes en contrats aidés au sein de la Ville de Paris nous préoccupe et fait l'objet d'un suivi extrêmement étroit de ma part, ainsi que de la part de la Direction des Ressources humaines, que je salue dans son accompagnement.

Comme vous le savez, l'Etat a décidé de réduire de manière assez radicale le dispositif des emplois aidés, en particulier celui des contrats uniques d'insertion. Sachez qu'avec la Direction des Ressources humaines, nous sommes pleinement mobilisés avec des efforts particuliers menés en matière de recrutement sans concours d'adjoint administratif et d'accompagnement de tous les agents en contrats aidés par des formations professionnalisantes, des entretiens individuels resserrés et des préparations aux concours de la Ville.

Les organisations syndicales représentées au C.H.S.C.T. central ont proposé en janvier dernier le lancement d'une mission d'expertise sur la situation des contrats aidés au sein de la Ville de Paris et l'impact des décisions

gouvernementales sur les agents et les services. J'ai bien évidemment accepté, alors que j'aurais pu ne pas le faire, cette proposition qui a été votée par la majorité des membres du C.H.S.C.T. Si le délai de mise en œuvre peut paraître effectivement long, c'est en raison tout d'abord du délai nécessaire et incompressible de l'expertise juridique que nous avons menée avec la DRH et la DAJ sur la forme que devait prendre ce marché qui sera finalement un marché à procédure adaptée. Je ne pouvais pas, vous le comprendrez, accepter que les organisations syndicales imposent simplement un organisme pour mener cette expertise mais qu'il pouvait y avoir une sorte d'appel d'offres.

Nous avons engagé une véritable co-construction du cahier des charges de cette consultation avec les organisations syndicales. Ainsi, quatre réunions associant la Direction des Ressources humaines, la Direction des Finances et des Achats et les organisations syndicales représentées au C.H.S.C.T. central ont eu lieu entre le 13 février et le 26 mars. Différents projets et contre-projets ont été élaborés et le 13 avril un nouveau texte, consensuel car reprenant la quasi-totalité du projet sur lequel les organisations syndicales s'étaient accordées, a été validé.

Je suis ainsi en mesure de vous informer du lancement imminent de la consultation...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faut terminer, Monsieur GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Voilà, j'ai terminé, cela tombe bien. Du lancement imminent de la consultation prévue le 7 mai prochain.

C'est pourquoi je vous propose d'amender votre vœu. Sans cela, je serai évidemment contraint d'appeler à voter contre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Est-ce que M. CONTASSOT et son groupe acceptent l'amendement de l'Exécutif ?

M. Yves CONTASSOT. - J'ai dit dans mon intervention que j'acceptai.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Très bien, je vais mettre le vœu...

Une explication de vote ?

Mme Danièle PREMEL. - Nous saluons le groupe Ecologiste de Paris pour son vœu relatif au devenir des emplois aidés de la Ville de Paris.

Nous nous sommes toujours battus pour que les contrats aidés subsistent et aboutissent à des emplois pérennes. Les contrats aidés sont financés en partie par la Ville de Paris. Suite aux décisions prises par le Gouvernement, la Ville de Paris a été contrainte de supprimer plusieurs milliers de contrats aidés nécessaires à différents domaines, social, culturel et environnemental.

Cette décision a été prise sans concertation ni étude d'impact sur le budget de la collectivité et également sans le travail dont elle aurait pu avoir besoin. Ces contrats sont un tremplin vers un emploi pérenne pour les publics les plus fragiles et plus éloignés. Nous encourageons la Ville, qui doit malgré tout continuer ses efforts en vue de la titularisation des personnes en contrats aidés.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 27 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 188).

2018 DFA 18 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Budget supplémentaire 2018. - Modification du montant des dotations.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DFA 18 et l'amendement technique n° 189.

Monsieur GRÉGOIRE ? Non ? Amendement technique...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Il y avait une erreur matérielle qui fait l'objet d'une correction.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - D'accord.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 189.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 189 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DFA 18).

2018 DFA 26 - Communication de la synthèse relative au diagnostic global d'entrée établi par la F.I.J. (Cour des comptes et C.R.C.) dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant au projet de délibération DFA 26 : communication de la synthèse relative au diagnostic global d'entrée établi par la F.I.J. (Cour des comptes et C.R.C.) dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.

La parole, pour 5 minutes, est à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être assez rapide. C'est pour saluer ce projet de délibération qui est assez technique, et assez aride même, puisque cela concerne la certification des comptes. Je voulais signaler l'importance de cette certification et sur le fait que la certification devrait faire partie de ces biens communs un peu techniques mais très importants, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à tous et que, donc, ils ne doivent être jamais privatisés, donc être faits par des acteurs privés. Je dis cela. Vous savez que, pour faire les appels sur les marchés financiers, nous sommes obligés de regarder notre cotation et cette cotation est faite par des entreprises privées.

Nous avons récemment eu deux rappels techniques qui donnent la bonne notation de la Ville de Paris, mais, quand on lit les éléments techniques de ces deux notes, on voit qu'il y a des chiffres totalement différents sur deux ratios relativement importants : le taux d'épargne brute, où il y a un écart de 2 à 5, et un autre ratio : le P.I.B. par habitant, qui varie entre 30.000 euros et 90.000 euros. La différence avec le projet de délibération auquel on a affaire ici, c'est que, là, on a affaire à des choses qui sont certifiées. Les règles communes sont les mêmes pour tout le monde et donc, on peut faire des comparaisons entre différents acteurs. Alors, je sais qu'il y a une différence entre les comptes et l'audit, mais il n'empêche que l'audit se fait à partir des comptes, donc se fait à partir de données comptables qui doivent être certifiées et qui doivent donner un cadre commun.

C'était pour saluer cela, en espérant que, par la suite, cette certification se fera par des entreprises sous l'égide de l'Etat et pas par des organismes privés puisqu'il y a un risque par rapport à cela.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, Monsieur GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES, de mettre en lumière ce travail effectivement un peu aride, mais très important pour notre collectivité, puisqu'il s'agit, dans le cadre de la loi NOTRe, de l'expérimentation de la certification

des comptes des collectivités, comme 23 autres collectivités se prêtent à l'exercice. C'est précieux parce que, pour bien comprendre le sujet, une entreprise - c'est une obligation légale - doit faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes qui doit assurer la régularité et la transparence, la sincérité des comptes d'une entreprise.

L'idée est de transposer cela aux acteurs publics qui, et c'est surprenant, en étaient exempts jusqu'à présent. C'est précieux pour nous à deux titres. D'abord, je crois que, du point de vue démocratique, c'est important sur le sujet de la transparence des finances publiques et, pour ce qui nous concerne, les finances de la Ville de Paris. Le deuxième aspect, c'est que ce sera un outil précieux dans les discussions que nous avons avec nos partenaires financiers, que ce soit sur le segment du financement via nos émissions obligataires, via les relations avec les agences de notation et avec l'ensemble des partenaires qui sont amenés, à un moment ou à un autre, à concourir au financement des politiques publiques parisiennes.

C'est un sujet très aride qui demande beaucoup de travail à la Direction des Finances et des Achats, et je veux les remercier de leur engagement et de leur disponibilité, remercier également la double juridiction qui instruit ce projet de certification puisque ce sont à la fois des magistrats de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes qui nous accompagnent, et de me féliciter des bonnes relations de travail que nous entretenons avec ces deux juridictions dont l'aide nous est précieuse.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 26).

Vœu déposé par le GEP relatif à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés, avec le vœu n° 28 relatif à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air.

La parole est à M. GLEIZES pour deux minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est un vœu de cohérence par rapport à nos positions passées en Conseil de Paris. Nous avons déjà voté un vœu qui était mené par la campagne "350.org" contre le pétrole. Là, cette fois-ci, c'est contre le charbon par une campagne qui est menée par "Unfriend Coal". Là, cela vise spécialement la question des assurances, le secteur des assurances et de la réassurance qui est un secteur très important, où, d'ailleurs, on pourrait faire remarquer la schizophrénie de ce secteur puisqu'il a alerté de nombreux pays et d'entreprises sur les conséquences du réchauffement climatique, mais qui, dans la partie placement de l'argent qu'il recueille, ces assurances financent des industries du charbon et notamment en Pologne.

Ce que nous demandons dans ce vœu, c'est que la Ville de Paris invite les compagnies d'assurance et de réassurance qui vont se réunir à Paris à l'occasion de la réunion de la Geneva Association, fin mai, à s'engager contre la pollution de l'air et à retirer leur soutien aux projets et entreprises du secteur du charbon, notamment dans l'Union européenne et plus particulièrement la Pologne. Cette campagne est assez efficace en Australie, donc pourrait l'être aussi en Europe. Nous demandons aussi - c'est en cohérence avec ce que l'on a fait sur la question de la retraite par capitalisation - que la Ville de Paris, comme elle l'a fait pour les organismes en charge du système de retraite par capitalisation pour les élus municipaux parisiens, les organismes de retraite avec lesquels elle a contracté ainsi que les sociétés d'assurance avec lesquelles elle a contracté à ne pas investir dans les entreprises du secteur du charbon, mais à apporter leurs investissements dans le secteur des énergies renouvelables. Sinon, la Ville de Paris pourra revoir ses contrats.

Voilà ce que nous demandons à travers ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, Monsieur GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur GLEIZES. Nous rejoignons totalement l'esprit de ce vœu qui vient, vous l'avez évoqué, rejoindre l'esprit d'un vœu qui avait été présenté au Conseil de Paris en 2015, concernant les systèmes de retraite par capitalisation, l'idée étant d'inciter à des comportements d'investissement responsables et notamment se désengageant des secteurs économiques qui concourent à la pollution. La lutte contre la pollution est un engagement central de cette majorité, de l'Exécutif municipal et, vous le savez, de la Maire de Paris.

Donc, on essaie d'aller, de façon un peu paralégale, aussi loin que l'on peut dans l'incitation à ces comportements vertueux. Ce vœu va dans ce sens, donc nous allons proposer de l'adopter, mais avec un amendement qui vous a été proposé, que j'espère vous accepterez, qui vise à ne pas non plus contrevenir au Code des marchés, donc aller aussi loin que nous le pouvons mais sans prendre de risque.

Et, également, l'engagement de défendre cette position dans les réseaux internationaux de collectivité territoriale avec lesquels nous avons l'occasion de travailler régulièrement.

C'est un avis favorable ci-amendé.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Monsieur GLEIZES, est-ce que vous acceptez l'amendement ?

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, pour éviter qu'un contrôle de légalité soit défavorable, bien sûr, nous acceptons l'amendement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 ainsi amendé du groupe Ecologiste.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 189).

Vœu déposé par le groupe DP relatif à l'application "Dans ma rue".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant au vœu n° 29 relatif à l'application "Dans ma rue".

La parole est à M. LAURET pour deux minutes.

M. Thomas LAURET. - Merci.

L'application "Dans ma rue" est une application très utile qui a été améliorée à plusieurs reprises et pour laquelle un plan de communication est d'ailleurs en cours de déploiement pour inciter les Parisiens à l'utiliser davantage.

Notre vœu vise, dans le cadre d'un appel à projets sur la ville intelligente, à concentrer le maximum de services dans l'application "Dans ma rue" et faire en sorte qu'elle soit utilisée à la fois par les services de la Ville mais aussi par les prestataires de la Ville qui sont concernés par les réparations.

Je prends quelques exemples : E.R.D.F., Engie, France Télécom pour les trous de nombreux chantiers qui ne seraient pas achevés. C'est aussi EVESA pour signaler les lieux ou les sites d'éclairage défaillants. C'est enfin la société en charge du stationnement pour signaler les voitures qui seraient en situation de gêne. Il s'agit donc, par un appel à projets, de faire en sorte que la future application devienne le moyen principal de lutte contre toutes les incivilités par les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LAURET.

Pour vous répondre, Monsieur GRÉGOIRE, pour deux minutes maximum.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur LAURET, je suis embêté par votre vœu parce que nous partageons son esprit, mais nous n'en comprenons pas l'objectif puisque beaucoup des éléments que vous demandez sont déjà possibles. D'abord, rappeler que "Dans ma rue" est un outil de "crowdsourcing", comme on dit, qui est l'outil collaboratif numérique qui permet aux Parisiens de déclarer des incidents et dysfonctionnements d'espaces publics, qu'il est en "open source" et donc, gratuitement à la disposition de l'ensemble des collectivités qui voudraient s'appuyer dessus. 90 % des choses que vous demandez dans votre vœu sont déjà possibles. Sur le stationnement gênant, c'est déjà possible. L'organisation administrative en "back office" a été revue pour les traiter et y répondre. On peut y signaler tout ce que vous demandez, les nids-de-poule, les éclairages défaillants, les problèmes sur le chantier, tant les problèmes de sûreté que de propreté. On peut, lorsqu'on est parisien, avoir une réponse personnalisée et rapide, anonyme si c'est une simple déclaration, et plus aboutie si l'on est enregistré via le compte parisien.

Sur la médiatisation, c'est vrai que l'on avait manqué de médiatisation, mais c'est désormais un projet engagé puisque vous avez déjà dû le voir sur les G.E.I.

Enfin, un point que vous proposez pose problème, c'est celui des troubles à l'ordre public et des situations qui nécessitent l'intervention des forces de l'ordre. Une expérimentation d'outils de transmission numérique a été mise en œuvre à Nice et a fait l'objectif d'extrêmes réserves de la C.N.I.L., considérant ce type d'outil, je cite : "très intrusif et disproportionné au regard des besoins" et donc a demandé à y mettre fin sauf à ajuster sensiblement l'option.

Considérant que beaucoup des choses sont déjà possibles et qu'il s'agit d'en améliorer la mise en œuvre, je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une explication de vote de M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons favorablement pour ce vœu parce qu'il y a un certain nombre de choses possibles avec cette application "Dans ma rue", mais il faut passer de la logique du possible à celle de l'effectif.

L'application "Dans ma rue" est une très bonne idée, mais les résultats tangibles se font attendre. Je ne vois pas le début du commencement d'un changement de logique du service rendu au public, sachant que toute une partie de l'action des services publics de proximité de la Ville devrait se faire par signalement dans une logique un peu horizontale et plus dans une logique simplement verticale où des instructions viennent d'en haut.

Cela fait quand même des années qu'on parle de cette application "Dans ma rue". Il y a eu des améliorations, mais les Parisiens ne s'en sont pas saisis et je ne trouve pas que l'administration de la ville elle-même se soit mise en ordre de marche pour traduire dans les faits cette possibilité qui aujourd'hui est théorique. Je vois ce vœu comme un appel à véritablement changer de logique sur ce sujet. C'est pourquoi nous voterons pour, merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur LAURET, acceptez-vous de retirer ce vœu ?

M. Thomas LAURET. - J'étais prêt à le faire, mais dans la mesure où le groupe LRI va le soutenir, je ne voudrais pas empêcher le vote. Je vais le maintenir. J'entends l'esprit constructif d'Emmanuel GRÉGOIRE.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la publication du budget 2018.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 30 relatif à la publication du budget 2018.

La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu vise simplement à ce que la Mairie de Paris se conforme à ses obligations législatives et réglementaires et publie comme elle le fait d'habitude sur le site Internet de la Ville de Paris, l'ensemble des documents constitutifs du budget primitif pour 2018, parce que aujourd'hui, contrairement aux années précédentes, la Ville de Paris n'a pas mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Paris ces éléments constitutifs, à savoir le budget principal et les états annexes, les budgets annexes, mais simplement un rapport budgétaire.

Or, elle est tenue de prévoir une présentation du budget primitif en vertu des articles qui sont cités dans le vœu du Code général des collectivités territoriales. C'est évidemment un élément d'information du public parisien qui est essentiel. Nous demandons à la Ville de Paris qu'elle corrige ce qui n'est, nous l'espérons, qu'un simple oubli. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Pour vous répondre, la parole est à M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Effectivement, ce n'était pas du tout un oubli mais un retard, puisqu'à la fois par un changement de nomenclature comptable et deux, trois sujets de changement de logiciel, il y a eu quelques langueurs à produire ces documents. C'est effectif depuis le 26 avril, et nous veillerons qu'en dehors de cette période exceptionnelle, cela ne se reproduise pas.

Proposition de retrait, puisque c'est fait.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Acceptez-vous de retirer ce vœu, Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - On peut le retirer si on me dit que c'est fait. Je le retire, mais cela vaut avis favorable d'une certaine façon.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 30 est donc retiré.

2018 DAE 179 - Subventions, cotisation (980.500 euros), et convention avec l'association "Paris Initiative Entreprise" (P.I.E.).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au projet de délibération DAE 179, qui concerne des subventions, cotisation et convention avec l'association "Paris Initiative Entreprise" et je donne la parole à Mme PREMEL, pour maximum 5 minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

"Paris Initiative Entreprise", P.I.E. pour les initiés, est une association agréée entreprise solidaire d'utilité sociale qui soutient la création d'entreprise et le développement de l'entrepreneuriat à impact à Paris.

La Ville de Paris subventionne de nombreuses structures qui participent à l'aide à la création d'entreprise, mais mon intervention voudrait souligner la démarche particulière et intéressante de cette association.

Tout d'abord, la diversité des projets aidés et des secteurs économiques, de la "start-up" numérique à la compagnie de théâtre. Ensuite, la multiplicité des outils mobilisés qui permettent une réponse fine et adaptée aux besoins de l'entreprise. Dispositifs prêt-dépôt de garantie, fonds de confiance destiné à prendre en charge une partie des salaires au cours de l'étude de faisabilité, un fonds de trésorerie, une plateforme en ligne sur les dispositifs d'accompagnement et de financement. Enfin, c'est aussi l'affichage des valeurs et des critères pour accompagner les projets. La crédibilité professionnelle, la création d'emplois, l'impact social territorial et environnemental, la faisabilité économique et financière.

Je rajouterai également la prise en compte de l'écosystème parisien par le dispositif local d'accompagnement, D.L.A., destiné aux structures de l'économie sociale et solidaire employeuses, l'accompagnement et le financement des entreprises à impact environnemental, l'accès aux locaux avec un prêt dédié favorisant l'installation des entrepreneurs dans les quartiers "politique de la ville".

Si j'ai tenu à mettre en évidence tous ces éléments, ce n'est pas pour la seule approche informative ou technique, c'est pour en souligner la dimension politique dans la mesure où ces choix de P.I.E. sont des objectifs sociaux en termes d'emplois non délocalisables et de réinsertion relevant de l'économie sociale et solidaire, de

projets économiques qui s'inscrivent dans le territoire, de remailage du tissu social à travers une production utile ou de services.

Je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement entre des actions de P.I.E. et les orientations de "Fabriquer à Paris", rapprochement auquel nous sommes sensibles.

Compte tenu de notre analyse sur le projet et les résultats positifs qui apparaissent dans le bilan, nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues.

Merci, Madame PREMEL, de cette intervention, merci de mettre à nouveau en avant cette belle structure qu'est "Paris Initiative Entreprise". Je sais que c'est une cause qui nous réunit unanimement et la 1ère Commission en a été la preuve.

P.I.E. a d'ailleurs été mise à l'honneur ce matin par la Maire de Paris elle-même, puisqu'elle a rappelé dans sa communication sur la culture et les arts à Paris que P.I.E. était un financeur précieux de projets culturels innovants tels que le "Hasard ludique" ou "Espace 360 degrés".

Lorsque j'ai pris mes fonctions d'adjointe à la Maire de Paris en 2014, j'ai eu à cœur de renforcer l'impact de P.I.E. au sein de notre écosystème de création d'entreprise à impact d'entrepreneuriat social.

Déjà à l'époque, l'expertise de P.I.E. était largement reconnue par l'ensemble du système bancaire et financier parisien à tel point que ces acteurs attendent aujourd'hui l'avis de P.I.E. avant de décider de financer certains projets d'innovation sociale qui leur aurait paru risqués sans l'intervention de P.I.E.

Le soutien de P.I.E. est donc devenu aujourd'hui un véritable gage de fiabilité de ces projets d'entrepreneuriat social. Il se traduit par un effet de levier exceptionnel auprès des acteurs financiers, un euro investi par la Ville et par P.I.E. sur un projet est en moyenne suivi de sept euros de financements bancaires complémentaires.

Dès 2014, nous avons travaillé avec P.I.E. étroitement afin de les rapprocher de notre écosystème d'économie sociale et solidaire et de développer une série d'outils que vous avez mentionnés, Madame PREMEL, de financements dédiés aux entrepreneurs sociaux.

Ces outils sont les suivants :

- les outils d'amorçage avec un fonds de confiance - vous l'avez souligné -, un fonds de confiance qui permet de prendre en charge, la première année, une partie du salaire du créateur d'entreprise ;

- des outils de développement déjà plus connus par notre Assemblée : les prêts d'honneur, les prêts de dépôt de garantie ;

- des outils de sécurisation des entreprises - c'est nouveau, nous l'avons lancé cette année avec P.I.E. - qui consistent, en réalité, en un fonds de trésorerie ;

- le D.L.A. que vous avez également mentionné, le dispositif local d'accompagnement, ainsi que la plateforme numérique d'orientation des entrepreneurs sociaux qui verra le jour au deuxième semestre et qui, en fait, depuis la fermeture de l'atelier par la Région, comblera un manque important, celui de l'orientation des nouveaux entrepreneurs sociaux à Paris.

Tout cela est une série de dispositifs et de moyens que nous mettons en œuvre. Toutefois, je vais vous citer quelques exemples de structures financées par P.I.E. et vous comprendrez, tout de suite, l'intérêt pour Paris :

"Food2rue", structure d'insertion par l'activité qui travaille sur l'alimentation et qui gère désormais la halle alimentaire du 14e arrondissement, a été financée par "Initiative Entreprise".

"Carton plein" dont beaucoup soulignent à la fois l'impact social, mais aussi le développement incroyable d'une nouvelle activité autour des cartons : une structure emblématique de Paris.

"La Textilerie", dans le 10e arrondissement, qui a été inaugurée très récemment.

"La Ferme du Rail", ferme urbaine d'insertion installée rue de l'Ourcq.

Au total, deux chiffres - et j'en ai terminé : P.I.E. a permis la création de plus de 4.000 emplois en 2017 grâce au financement de 235 entreprises.

Je salue, comme vous, l'excellente gestion de P.I.E., leur professionnalisme et nous continuerons à leur confier de nouvelles missions pour un coût de fonctionnement qui reste stable. C'est une belle leçon d'efficacité.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 179.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 179).

2018 DPE 11 - Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du P.L.P.D.M.A. parisien.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons, maintenant, le projet de délibération DPE 11 : convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du P.L.P.D.M.A. parisien.

La parole est d'abord à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la subvention du SYCTOM à notre Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est bienvenue. Pour rappel, le Programme local de prévention des déchets que nous avons adopté en novembre dernier doit nous permettre de réduire les flux de déchets et d'en limiter leur nocivité, à la fois pour l'humain et l'environnement.

Toutefois, si la subvention du SYCTOM est une bonne nouvelle, elle reste insuffisante au regard de l'ampleur de la tâche. Le montant de cette subvention est, en effet, à mettre en regard avec les chiffres astronomiques du projet de nouvel incinérateur à Ivry où les ordures ménagères parisiennes finissent leur vie.

Il s'agit d'un projet dont l'ensemble des coûts est estimé à pas moins de 2 milliard d'euros, et ce projet ne permettra pas de réduire la quantité de déchets produits puisque l'augmentation des capacités de traitement d'incinération entraînera automatiquement une volonté d'utiliser la totalité de cette capacité. Il va donc à l'encontre de notre objectif de baisse des déchets.

Or, nous le savons, il y a urgence à réduire la quantité de déchets que nous produisons. Ils représentent, en effet, 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre émis principalement lors de leur traitement.

On le voit, face à 2 milliards d'euros pour l'incinération, la subvention de quelques centaines de milliers d'euros pour la prévention paraît bien congrue, ce qui - je le rappelle - va à l'encontre de la réglementation européenne et nationale qui est très précise sur ce point.

Je vous cite rapidement la directive : "L'objectif est, en effet, en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation." Difficile donc de faire plus clair.

D'ailleurs, l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable a rendu, récemment, un avis très critique sur le projet d'incinérateur. Elle estime, dans cet avis, que le scénario dit "volontariste" de prévention des déchets du SYCTOM n'est pas assez ambitieux, avec une question : comment allons-nous, sérieusement, prévenir efficacement la production de déchets avec moins d'un million d'euros à Paris ?

Il y a donc clairement un manque d'adéquation entre les objectifs de la loi sur la transition énergétique, qui sont censés être appliqués par le SYCTOM, et les moyens qui y sont alloués.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne, à présent, la parole à M. LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Cette convention, c'est une somme de 75.000 euros - si j'ai bien compris - pour réaliser une étude sur le potentiel de réemploi des encombrants et améliorer la communication du programme de prévention des déchets. Cela pose la question, plus largement, de l'avancée du tri et du recyclage des déchets prévus dans ce programme de prévention et notamment des capacités de recyclage du plastique d'emballage qui reste non recyclé, je crois, en Ile-de-France, encore à ce stade, mais sur lequel le SYCTOM a un projet.

J'en profite pour préciser que nous déposons un vœu rattaché à ce projet de délibération pour lutter contre tous les plastiques évitables. Vous savez que les sacs en plastique à usage commercial ont été supprimés depuis le 1er juillet 2016. Néanmoins, le niveau de recyclage des plastiques en France reste très faible. On est à 22 % seulement et la France est à la 24e place européenne.

Plus grave, des études récentes ont été publiées, notamment celle de la revue Scientific Reports le 22 mars, qui montrent que des objets en plastique sont emportés par nos rivières vers la mer et constituent aujourd'hui plus de 80.000 tonnes de déchets et des milliards de morceaux de plastique qui flottent dans nos océans et nos mers, représentant plusieurs fois la surface de la France. Ils s'agglutinent dans plusieurs zones marines, sous l'effet des tourbillons et courants, et représentent des surfaces incroyables.

Les particules de plastique sont ensuite ingérées par les poissons et intègrent la chaîne alimentaire. Nous commençons donc à manger du plastique en quantité importante, avec les effets néfastes que l'on peut imaginer sur la santé en termes de cancer et de troubles de nos capacités.

Nous proposons donc, comme l'a fait d'ailleurs le Gouvernement de Bombay, soit dès 2019 à Paris, de supprimer, par exemple, les pailles, les gobelets, les assiettes, les couverts que l'on retrouve en bords de Seine lors des pique-niques, qui tombent dans la Seine et vont dans la mer.

Nous proposons également que la Maire de Paris réunisse une Commission composée d'élus et d'experts chargés de proposer un calendrier des suppressions de tous les plastiques évitables et préconise des solutions de remplacement dans les meilleurs délais, avec un projet de délibération qui serait soumis au Conseil de Paris avant la fin de l'année 2018 pour détailler les mesures à prendre et leur calendrier.

Cela a été fait, encore une fois, par le Gouvernement de Bombay. Cela a été annoncé récemment par le Gouvernement britannique. En France, la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie vient d'annoncer un plan de lutte contre les plastiques évitables. Essayons de nous inscrire dans cette logique à Paris pour faire avancer cette cause, pour la santé publique et la santé de nos océans.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il y a un vrai décalage entre ce projet de délibération, que l'on peut que saluer, le fait que l'on s'engage dans la prévention des déchets, donc vraiment les actions en amont, avant que nous produisions des déchets qui vont dans nos poubelles, et les 2 milliards d'euros prévus pour le grand projet d'usine d'incinération d'Ivry.

C'est cela le vrai problème qui a d'ailleurs été très bien soulevé par le président du groupe Europe Ecologie Les Verts. C'est bien cela le cœur du problème.

Je vais vous dire une chose : il y aura une enquête publique sur un nouvel incinérateur à Ivry Paris 13e justement. L'enquête publique sur le projet du SYCTOM de ce nouvel incinérateur est prévue seulement du 15 mai au 15 juin. Une publicité sur cette enquête, sur le permis de construire et l'autorisation d'exploiter, est quasiment inexistante, alors que les enjeux écologiques et financiers sont énormes, et qu'il existe des alternatives citoyennes.

Je rappelle que ce projet d'incinérateur, c'est 2 milliards d'euros pour Suez. Vous allez voir que l'on va se réveiller un de ces jours avec le même niveau de scandale que sur les questions d'assainissement des eaux.

Il faut véritablement se réveiller et écouter ce que proposent les démarches citoyennes alternatives. En effet, là, on est totalement en deçà dans les moyens que l'on met en place pour les actions de préventions. Or le projet d'usine, pour justement fonctionner, aura besoin de fonctionner à plein.

Par ailleurs, pour mieux passer ou mieux faire passer le projet d'usine, on le découpe en deux, avec la première étape, l'usine de valorisation énergétique, c'est-à-dire l'incinérateur d'ordures ménagères, et puis l'usine de valorisation organique, qui inclut surtout un tri mécanique. Peut-être pour passer inaperçu, le projet de deuxième usine ne sera présenté en tant que tel à l'enquête publique que le mois prochain, alors qu'il est pourtant étroitement lié au projet de la première.

En plus de ses nuisances sanitaires directes, ce projet n'est pas conforme aux objectifs de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, publiée en août 2015.

Sur le recyclage, c'est flagrant. Pour 2025, le SYCTOM prévoit seulement 26,5 % de recyclage, alors que la loi retient 65 %. De plus, les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable, même partiellement à 50 %.

Vraiment, il y a une alternative documentée et crédible. Je sais que je suis un peu à côté de l'objet du projet de délibération. Mais comme nous n'avons jamais eu un vrai débat, j'aimerais qu'on l'ait un de ces jours, sur justement le plan B.O.M. baisse des ordures ménagères, porté par le collectif 3R, réduire, réutiliser et recycler les déchets ménagers, et l'association "Zero Waste France", donc l'association "Zéro Déchet", qui est conforme aux ambitions justement qui devraient être les nôtres, quand on se préoccupe d'économie circulaire, quand on se préoccupe de réduire fortement nos déchets et quand on se préoccupe des enjeux climatiques.

Ce plan alternatif citoyen, estimé à une somme dix fois moindre, détaille bien tout ce qui est prévention, recyclage, lutte contre le gaspillage des ressources. Il prévoit la création d'environ 700 emplois pour se faire. Il est bien sûr cohérent avec toutes les nouvelles politiques publiques locales, nationales et européennes de réduction des déchets ainsi que de réduction des émissions toxiques et de CO² qui sont responsables du dérèglement climatique.

En plus, il tient compte de la montée du compostage dans les foyers parisiens qui, d'ores et déjà, traitent ainsi environ 1.000 tonnes des biodéchets ménagers de façon collective ou individuelle.

Sur ce projet de délibération, on ne peut pas s'opposer, bien au contraire, à ce que l'on soutienne des mesures de prévention, mais il va bien falloir un jour que, dans notre Assemblée, on débattenne réellement du projet du SYCTOM et de cette usine qui, à mon sens, va totalement à l'encontre de l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Des éléments très différents qui ne sont pas tous en lien à vrai dire avec Le projet de délibération. Je vais peut-être répondre en trois temps.

Un petit mot sur le projet de délibération qui porte sur la participation du SYCTOM au Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, pour remettre quand même les chiffres à jour pour tout le monde. Il ne s'agit pas d'une aide de 75.000 euros, mais bien d'une aide de 75.000 euros pour ces trois actions, auxquels s'ajoutent 576.000 euros qui sont de l'accompagnement par les éco-animateurs, auxquels s'ajoutent 240.000 euros pour le compostage.

C'est bien globalement une aide bien plus conséquente que celles qui ont été annoncées dans vos différentes interventions. Je voudrais le dire parce que c'est nouveau, le fait que le SYCTOM puisse accompagner ce Plan de réduction et de prévention des déchets. Nous avons souhaité les investir, dès le début de ce plan, pour qu'ils puissent s'engager à nos côtés, sur l'ensemble de la durée de ce plan.

Je dis que c'est nouveau puisqu'auparavant, c'était ponctuellement sur des actions qu'ils s'y engageaient. C'est d'autant plus nouveau, et là je le dis, cela concerne plus les décisions qui ont été prises au SYCTOM, qu'il a également été pris au SYCTOM la décision de doubler le budget lié à la prévention des déchets, budget qui, je le rappelle, est dans le débat que nous avons sur incinération, réemploi, recyclage, budget qui n'était pas utilisé jusqu'en 2016 et que nous utilisons pleinement depuis maintenant deux ans.

Il faudra peut-être songer à leur proposer encore une évolution dynamique l'année prochaine.

Ce que vous évoquez sur la question de l'incinération est une question qui se pose, et qui se pose au sein du SYCTOM. J'aimerais juste remettre cela dans une perspective un peu plus nationale, puisque la feuille de route d'économie circulaire nationale a été lancée. La Ville de Paris y a pris une large part, puisque j'y ai grandement contribué par l'animation de nombreux ateliers, par l'écriture d'un certain nombre de mesures.

Je tiens à dire qu'au niveau national, la question qui se pose est d'abord la question de l'enfouissement, puisqu'une grande partie des déchets au niveau national sont enfouis. Ensuite, ils sont incinérés. Bien après, ils sont recyclés puis réemployés. C'est dans cet ordre qu'ils sont traités aujourd'hui en France.

Vous avez raison, cela n'est pas une manière écologique de traiter les déchets. Il nous faut bien réinverser cette tendance. Il se trouve qu'une série des infrastructures existent déjà. D'autres sont en train d'être créées. Nous avons tous des opinions très précises sur la nécessité ou non d'avoir cet incinérateur.

Pour ma part, je me suis exprimée à de nombreuses reprises en comité du SYCTOM sur le sujet. Je n'y reviendrai pas ici. Mais effectivement, cela nécessite un véritable changement de la manière dont nous gérons nos déchets, que de pouvoir aller vers une économie circulaire.

Il n'en résulte pas moins que nous avons là, dans notre Plan de réduction des déchets, à nouveau un objectif ambitieux de réduire de 10 %, et que le SYCTOM va y participer.

Je me permets de répondre, Madame la Présidente, au vœu suivant, puisqu'il a été abordé par M. LAURET. Comment voulez-vous que l'on fasse ? On le reprend après.

Considérant l'ensemble de vos interventions, je tiens donc à signaler que le soutien du SYCTOM mérite d'être remercié à la hauteur à laquelle il se pose, c'est-à-dire près de 900.000 euros, qu'il reste bien entendu beaucoup de travail à faire pour réussir à les convaincre d'aller vers beaucoup plus de prévention, beaucoup plus de recyclage, beaucoup plus de réemploi, et que nous devons, nous aussi, communes, membres du SYCTOM, y prendre notre part et y travailler, comme nous le faisons depuis quatre ans, avec Mao PENINOU.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 11).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la suppression de tous les plastiques évitables à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, avec les vœux n^{os} 31 et n^o 31 bis relatifs à la suppression de tous les plastiques évitables à Paris.

Monsieur LAURET, vous avez la parole, pour 2 minutes maximum.

M. Thomas LAURET. - Je viens de l'évoquer dans le cadre de ma communication. Comme vous l'avez compris, il s'agit d'inviter la Mairie de Paris à réunir une commission composée d'élus et d'experts chargés de proposer un calendrier de suppression de tous les plastiques évitables ou non recyclables à Paris, de préconiser les solutions de remplacement et faire en sorte qu'un projet de délibération puisse être soumis avant la fin de l'année pour détailler les mesures à prendre, leur calendrier et s'inspirer de ce qui a été fait à Bombay par le Gouvernement du Maharashtra ou dans certaines villes du Nord de l'Europe, c'est-à-dire d'interdire de façon pas seulement symbolique certains plastiques évitables que sont, par exemple, les touillettes, les gobelets en plastique, les assiettes, les couverts en plastique, et même les tiges en plastique des coton tiges que l'on retrouve dans nos rivières, dans nos océans, et qui rentrent dans la chaîne alimentaire pour dégrader la santé des poissons et, indirectement, la nôtre, une fois qu'on les consomme.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci pour ce vœu et cette intervention qui me permet, là encore, de mettre en évidence l'engagement de Paris, notamment par sa politique Zéro Déchet. Vous avez raison, les plastiques sont en phase de devenir un des plus grands dangers à l'échelle planétaire, tant ils modifient aujourd'hui la composition de nos océans.

Je rappelle un chiffre donné par la Fondation Ellen MacArthur, c'est que si nous ne faisons rien, d'ici à 2050, il y aura plus de plastique dans les océans que de poissons. Donc, vous avez bien raison, cela est en train de modifier considérablement les équilibres environnementaux.

C'est pour ces raisons qu'au niveau national, l'objectif de 100 % de plastiques recyclés a été annoncé et avancé. Bien sûr, c'est un objectif qui en soi, 100 % aujourd'hui, n'est absolument pas atteignable, puisque 100 % des plastiques ne sont pas recyclables mais des efforts d'éco-conception doivent être mis en place.

Au-delà des efforts d'éco-conception, auxquels vous faites allusion, ce sont bien des efforts de réduction. Je rappellerai simplement qu'à Paris, nous nous sommes déjà fortement engagés, et engagés contre les plastiques en anticipant, dès 2014, la fin de mise à disposition des sacs plastiques. Je vois qu'Olivia POLSKI hoche la tête ; elle s'en souvient. C'était dès 2014, avant que cela ne devienne obligatoire. Nous avons fait signer aux villes présentes, lors de la COP 21 à Paris, une charte en ce sens.

Nous avons également introduit dans nos pratiques d'achats publics la limitation de la vaisselle jetable à laquelle vous faisiez allusion. Nous avons également limité l'emballage de nos commandes dans notre commande publique puisqu'aujourd'hui, nous ne permettons pas à nos fournisseurs de nous livrer dans des emballages supérieurs à 20 % du volume du produit. C'est une des clauses d'économie circulaire que nous avons aujourd'hui dans la commande publique.

Vous avez raison, nous devons et nous pouvons aller encore plus loin. C'est pourquoi je vous propose, par un vœu bis de l'Exécutif, que nous intégrions cette proposition, non pas telle quelle, mais que nous l'intégrions en cohérence dans notre Plan d'économie circulaire avec ce nouvel axe politique que nous traitons déjà et qui vous sera présenté en novembre.

Je vous propose donc le vœu de l'Exécutif, en réponse à votre vœu, et par ailleurs, je vous invite, Monsieur LAURET, et j'inviterai les autres politiques, à participer à la commission "ad hoc" sur ce sujet dans le cadre du Plan d'économie circulaire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur LAURET, acceptez-vous la proposition de Mme GUHL et de l'Exécutif ?

M. Thomas LAURET. - Oui, nous acceptons le vœu de l'Exécutif mais nous souhaitons maintenir tout de même le nôtre car il est plus volontariste sur l'idée que des mesures doivent être prises dès 2019, même s'il va dans le même sens. Il ne s'agit pas d'être en concurrence...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

M. Thomas LAURET. - ... vote contre, donc le vœu est adopté.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Non.

Non, Monsieur LAURET.

Je remets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Levez la main. Voilà, il y a de nombreuses mains pas levées. Peut-on les compter, s'il vous plaît ?

Qui est contre ?

Recomptez, s'il vous plaît.

Madame LANG, s'il vous plaît, ce n'est pas vous qui faites les annonces. Merci.

Recomptez.

Bien, on ne va pas y passer la nuit : qui est contre ?

Relevez la main une dernière fois.

Madame LANG, s'il vous plaît.

Non, plus personne ne rentre.

S'il vous plaît !

19/17.

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Levez la main, s'il vous plaît !

Qui est pour le vœu n° 31 bis de l'Exécutif ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 190).

Vœu déposé par M. CHERKI, Mme DASPET, les groupes GEP et PCF-FG relatif à la promotion des espaces de gratuité et de l'échange non marchand.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons donc au vœu n° 32 relatif à la promotion des espaces de gratuité et de l'échange non marchand.

Je donne la parole à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Je vais présenter rapidement notre vœu, en place et lieu de Joëlle MOREL.

Notre modèle économique dominant actuel est centré sur la valeur marchande de l'échange, sans prendre suffisamment en compte les conséquences sociales et environnementales de ce système de fixation de valeur, mais d'autres modèles économiques existent qui substituent, à cette valeur marchande, d'autres valeurs qui sont, par exemple, d'une part, la valeur humaine de l'échange et, d'autre part, la valeur d'usage des biens et services échangés.

Ces modèles économiques sont plus vertueux car ils peuvent plus aisément intégrer les conditions environnementales et sociales de production des biens et des services. Nous sommes, à Paris, notre Municipalité, engagés dans le soutien à des modèles d'activité plus vertueux justement, notamment avec...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - C'est M. BELLIARD seul qui parle.

Merci.

M. David BELLIARD. - Nous sommes engagés dans le soutien à des modèles d'activité plus vertueux, notamment par exemple avec le soutien que nous apportons à l'économie circulaire et à l'économie du partage.

Nous devons accélérer ce processus en favorisant, notamment, l'économie de la gratuité, du don, du troc et de l'échange de service. D'ailleurs, plusieurs initiatives existent déjà à Paris. J'en citerai quelques-unes sans être exhaustif : la Boutique sans argent dans le 12^e arrondissement, les boîtes à dons, les boîtes à livres, les Circul'Livres, les trocs de livre, ou encore les Accorderies.

Nous demandons dans notre vœu, d'abord, que les arrondissements lancent un forum annuel de la gratuité et de l'échange non marchand pour faire connaître et soutenir toutes les initiatives qui existent déjà, et enfin que notre Ville s'engage à accompagner les projets citoyens en matière d'économie de la gratuité avec l'objectif de pérenniser les initiatives existantes et d'envisager leur essaimage dans toute la ville.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

Non ? Je vous avais inscrit.

Très bien.

Madame GUHL, pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, je me suis déjà exprimée au dernier Conseil de Paris sur ces espaces de gratuité à la demande de la mairie du 18^e arrondissement, sur un vœu initialement déposé dans le 18^e arrondissement. Je répète et je dis que ces dispositifs de gratuité et d'échange sont des dispositifs qui sont fortement plébiscités, et fortement plébiscités par les Parisiennes et Parisiens - les nombreux projets qui sont déposés au budget participatif en témoignent.

Je vous confirme que je souhaite fortement réussir à développer ces dispositifs de gratuité et de dons dans l'espace public, qu'ils peuvent prendre plusieurs formes. Vous les avez cités : cela peut être des boîtes à livres, des frigos, des garde-manger solidaires, des boutiques sans argent, comme celle expérimentée dans le 12^e arrondissement. Toutes ces initiatives sont effectivement les bienvenues à Paris.

Différentes expérimentations existent déjà. Elles sont menées par la Ville, notamment grâce à certains acteurs : je citerai l'association "Cap ou pas cap", avec qui nous travaillons très régulièrement qui nous a montré non seulement l'engouement mais également les obstacles qui accompagnent la mise en place de ces dispositifs.

Bref, vous avez compris que j'y suis favorable. Je vous propose toutefois un léger amendement, sur le premier paragraphe, de manière à rajouter le mot "volontaire" après arrondissement pour pouvoir permettre aux arrondissement volontaires d'organiser l'événement que vous souhaitez, simplement parce que certaines mairies d'arrondissement n'ont pas, sur leur territoire, des associations qui peuvent leur permettre de faire vivre ces espaces de dons et de gratuité. Si ces associations sont très présentes, notamment dans le Sud et l'Est parisien, c'est moins le cas dans l'Ouest parisien.

Sous réserve de cet amendement, c'est donc un avis favorable que je rends.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci, Madame GUHL.

Monsieur BELLIARD ?

Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 191).

Vœu déposé par M. AURIACOMBE, Mme BLADIER-CHASSAIGNE, les groupes LRI et UDI-MODEM relatif à la lutte contre les prospectus.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose de passer au vœu n° 33 relatif à la lutte contre les prospectus.

Je vais donner la parole, pour deux minutes maximum, à Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, les prospectus aujourd'hui encore prospèrent à Paris. Dans les boîtes aux lettres, sur les véhicules, les documents publicitaires ont la dent dure et ils continuent à inonder notre ville.

Nous avons tous, chaque jour, le même réflexe quand nous rentrons chez nous qui consiste à débarrasser notre boîte aux lettres de ces multiples journaux, "flyers", livrets qui, quotidiennement, l'envahissent.

Ce vœu vise donc à proposer des mesures très concrètes pour lutter contre les prospectus dans notre ville. Nous demandons tout d'abord que le Préfet de police étende à toutes les Z.T.I. les périmètres d'interdiction de distribution qui figurent dans l'arrêté préfectoral de 2004.

Nous demandons aussi que la Brigade de lutte contre les incivilités fasse respecter l'arrêté de 1986 obligeant les distributeurs d'imprimés trouvés sur la voie publique à les ramasser.

Surtout, Madame la Maire, nous vous proposons de valoriser et développer le principe du "Stop pub", qui permet aux Parisiens d'exprimer leur opposition à la distribution de prospectus.

Pour cela, nous vous proposons d'envoyer aux habitants des autocollants "Stop pub" pour qu'ils puissent les apposer à loisir sur leur boîte aux lettres ou leur pare-brise. Nous sollicitons aussi la signature d'une charte avec les regroupements d'annonceurs relative au respect de ce fameux autocollant.

Enfin, évidemment, il ne vous restera plus, Madame la Maire, qu'à prendre un arrêté sanctionnant le dépôt de prospectus sur les véhicules disposant d'un autocollant "Stop pub".

Des mesures donc très concrètes pour lutter contre ce fléau de pollution qui continue à faire de gros ravages dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, d'abord Mme GUHL, puis le Représentant du Préfet de police.

Madame GUHL ?

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Plusieurs éléments de réponse. Déjà, quelques bonnes nouvelles pour vous répondre.

Tout d'abord, c'est que la question du déploiement de "Stop pub" est une question qui nous anime depuis très longtemps, et nous nous en occupons depuis 2009 à Paris. Je vous donne quelques chiffres. En 2009, les imprimés publicitaires représentaient 11 kilos par habitant et par an, soit 2,4 % de nos déchets. En 2015, ils ne représentaient plus que 5 kilos par an et par habitant, soit plus de la moitié de baisse. Là, il n'est question que des imprimés publicitaires, je ne parle pas de l'ensemble des papiers et graphiques qui, eux, s'élèvent à plus de 12 % de nos bacs de déchets. Le premier élément de réponse par rapport à ce vœu, c'est que nous avons déjà pris en main ce sujet, que nous avons déjà déployé les "Stop pub" de manière importante dans les deux précédents Plans de prévention et de réduction des déchets.

Nous avons mené de nombreuses actions "Stop pub", qui nous ont conduits à cette réduction. Mais vous avez raison en disant que 5 kilos par an et par habitant, cela reste un gisement inconsidéré. D'ailleurs, c'est pourquoi nous l'avons inscrit comme une action à part entière dans le Plan local de prévention des déchets dont nous venons de parler suite au projet de délibération lié au SYCTOM. Nous en avons donc fait jeudi une action à part entière. C'est le troisième point.

En ce qui concerne le caractère obligatoire de "Stop pub", malheureusement il n'en revêt aucun et c'est bien une incitation. La loi sur la liberté de la presse, qui est un texte fondateur de la liberté d'expression, ne nous permet

pas et en aucun cas aujourd'hui de prendre un arrêté sanctionnant cette distribution, sauf dans un cas, celui des véhicules en circulation.

Vous évoquiez également des actions concertées avec le SYCTOM, celles-ci existent déjà et vous venez de les voter d'ailleurs. Vous souhaitez la signature d'une charte entre la Fédération du commerce et de la distribution mais cette charte existe déjà. Elle a été signée en 2005 entre cette structure et l'Etat. Aujourd'hui, la F.C.D. participe à la concertation de notre Plan de réduction des déchets.

Au total, en mettant bout à bout l'ensemble de ces arguments qui montrent que nous agissons déjà avec le "Stop pub", que nous avons déjà des actions actives et que nous en activons de nouvelles, votre proposition n'est pas réalisable sur le plan juridique, vous l'avez compris, et j'émettrai un avis défavorable sur ce vœu.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. le Représentant du Préfet de police a la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je vais être rapide, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, pour préciser que s'agissant de la distribution de prospectus, on rentre dans le cadre des pouvoirs de police municipale exercés par la Maire de Paris, confirmés au terme des différentes lois intervenues depuis la prise des différents arrêtés que vous citez.

Dans le vœu, en tout cas la loi du 28 février 2017 précise bien dans l'article L. 2512-13 du Code général des collectivités territoriales que la salubrité publique relève de la Maire de Paris, et c'est dans ce cadre que des mesures peuvent être envisagées s'agissant de la distribution de tracts et de prospectus.

En revanche, nous pouvons, nous, Etat, au travers notamment de la Direction départementale de la Protection des populations, agir également - c'est moins l'aspect environnemental - sur le contenu des prospectus, pour éviter que ces supports soient des vecteurs de propagation de publicité mensongère ou hors cadre juridique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu ?

Mme Déborah PAWLIK. - Oui, Monsieur le Maire, je maintiens le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2018 DAE 136 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (2.618 euros). Conventions afférentes à deux indemnités.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 136. Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens.

David BELLiard, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET.

David BELLiard. Non ? Pas David BELLiard.

Danièle PREMEL ?

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

"L'Humanité", "Le Figaro", "France Soir", les travailleurs ont le droit de savoir. "Venez chercher les mots", chantait Edith Piaf en 1960. Ces paroles nous rappellent que les kiosques sont les emblèmes historiques du Paris

haussmannien. Ils ont été dessinés par Gabriel Davioud au milieu du XIXe siècle et sont un marqueur du paysage de la Capitale.

Oui, mais 150 ans plus tard, la modernisation des kiosques apparaît bien nécessaire. Le lieu de travail du kiosquier est son lieu de vie. Le nombre d'heures effectuées, sa disponibilité permanente rendent nécessaire la nette amélioration du kiosque.

La modernisation des kiosques a été travaillée en concertation avec les kiosquiers. Leur zone de travail a été augmentée, l'isolation thermique sera améliorée et le kiosque mieux chauffé grâce à un système de pompe à chaleur. Il dispose d'une caisse informatisée et d'un accès Internet. Les nouvelles façades en faciliteront l'ouverture et la fermeture. Tout cela contribue à l'amélioration du confort. Il reste l'épineuse question des toilettes, qui n'a pas pu être totalement résolue, car si certains kiosques seront équipés de toilettes sèches, tous n'en bénéficieront pas. Malgré ce bémol, nous voyons d'un bon œil toutes ces améliorations.

Les nouveaux kiosques offriront plus de linéaires pour exposer les journaux, ils seront plus attractifs pour les clients et les clientes, et ces derniers pourront entrer pour feuilleter les magazines avant de les acheter. Nous le souhaitons pour que cela puisse aider les kiosquiers à augmenter leur chiffre d'affaires.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui évoque en effet la question de la rémunération des kiosquiers et leur indemnisation pendant la période des travaux. Nous nous félicitons de ce soutien que la Ville leur apporte pour compenser la perte de revenu. Il faut bien garder à l'esprit que le revenu des kiosquiers est souvent très faible. Je pense en l'occurrence à un très beau reportage de Claire LAJEUNIE, "Pauvres de nous", qui dresse le portrait de celles et ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté, et parmi eux, le kiosquier de la Madeleine, qui gagne en moyenne 3 euros de l'heure.

Il faut dire qu'en 10 ans, la vente au numéro a chuté de moitié ; en conséquence, les revenus du secteur de la presse imprimée s'effondrent. C'est toute la filière de la rédaction de l'article par le journal, à la diffusion et à la vente qui est menacée. La question du pluralisme de la presse est ici sous-jacente. Avec cette baisse d'activité, on observe une diversification des points de vente, qui proposent en plus de la presse, papeterie, souvenirs, confiserie, quitte à moins bien traiter l'offre de presse qui s'avère moins rentable. Or la question de la pluralité de la presse n'est pas une question de rentabilité, mais bien une question de démocratie et d'accès à l'information.

Suite au rapport parlementaire, les pouvoirs publics, les éditeurs de presse et les diffuseurs ont décidé de se pencher à nouveau sur le système de distribution. Nous le savons, il est essentiel qu'au-delà des outils informatiques, la presse puisse être mise à disposition et à la vue du public. Nous attendons avec impatience les annonces qui seront faites dans la réforme de "Presstalis", le distributeur parisien.

Il est ainsi nécessaire de maintenir le nombre de points de vente de la presse et le kiosquier est un maillon indispensable à cette filière de la presse. C'est particulièrement important pour nous, groupe Communiste, et que ferions-nous si nous n'avions plus notre kiosquier de quartier ? A qui acheter le journal "L'Humanité" ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

David BELLARD, qui nous a rejoints.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je n'achète pas forcément "L'Humanité" mais plutôt "Alternatives économiques", souvent. Eh oui.

En mai 2016, le Conseil de Paris a fait le choix de renouveler à "MédiaKiosk", filiale de "JC Decaux", l'attribution de l'exploitation des kiosques parisiens face à leur promesse d'investissement prévoyant le renouvellement de la totalité des 360 kiosques parisiens, notre proposition d'un nouveau modèle juridique et économique plus participatif, plus démocratique par la constitution d'une S.C.I.C. pour la distribution et la vente de presse n'avait pas eu l'écho escompté au sein de notre Conseil. Je le regrette car nous avons, je crois, et nous avons toujours besoin de réinventer la distribution de la presse en proposant d'autres formes d'organisation, de gouvernance et de répartition des revenus.

Vous le savez comme moi, d'ailleurs cela a été rappelé, la situation de la presse est critique. Un plan de restructuration prévoyait la suppression de 200 à 300 postes chez le distributeur "Presstalis", à peine cinq ans après un autre plan qui avait vu la réduction des effectifs de moitié, avec une mise à contribution de manière indirecte des éditeurs eux-mêmes qui souffrent très fortement d'une perte de leur rentabilité au profit d'intermédiaires de types "Facebook" ou "Google" qui agrègent les contenus éditoriaux sans en assurer une juste rémunération.

Dans ce contexte, le numérique ne permet pas encore de compenser en valeur la perte des ventes papier qui restent donc une source de revenus importante, avec une logique implacable : plus on ferme des points de vente, plus les ventes baissent. Vous pouvez le constater comme moi, ce qui continue de se jouer, c'est donc la sauvegarde d'un système de distribution unique, une diffusion égalitaire de tous les titres sur le territoire et ce, indépendamment de leur puissance financière, et la survie d'un modèle économique, certes, sans doute dépassé, mais qui, en attendant d'être refondu, notamment par le législateur, est le seul aujourd'hui qui peut garantir encore la pluralité de l'information et la diversité des points de vue. On le voit, il nous faut repenser le modèle. Dans ce modèle, il aide les kiosquiers qui sont un bout de la chaîne et qui, aujourd'hui, ne vivent plus pour la plupart de la seule vente de presse. Près de 150 d'entre eux perçoivent moins de 840 euros par mois pour la vente de presse. Cela a été rappelé par ma collègue, Danièle PREMEL, avec un vrai appauvrissement des kiosquiers.

Ce projet de délibération tient compte des difficultés de ces professionnels en nous demandant de valider le principe d'une aide exceptionnelle qui leur sera attribuée pendant le remplacement de leur kiosque. Alors, bien sûr, nous la voterons, mais j'ai deux questions. Pourquoi cette aide exceptionnelle n'est pas en partie supportée par "MédiaKiosk" qui aurait pu tout à fait prendre à sa charge une partie de ce soutien à des kiosquiers qui assurent la gestion et le développement de ces infrastructures ?

Enfin, cette aide individuelle sera donc calculée en fonction du chiffre d'affaires presse réalisé par le kiosquier l'année précédente sur la même période que celle de la fermeture de son kiosque pendant les travaux. Si je comprends la logique d'avoir choisi cette base de calcul, pourquoi toutefois ne pas avoir imaginé une prime basée sur la moyenne des déclarations des kiosquiers sur le chiffre aussi hors presse pour permettre de compenser, du moins pour une part, la perte de leur rémunération sur le chiffre d'affaires qui n'est pas lié aux ventes presse ? Dans tous les cas, il sera certainement très utile de faire un bilan de ces aides à la fin du remplacement des kiosques afin de voir quel en a été l'impact sur la profession.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis intervenue à de nombreuses reprises sur cette question des kiosquiers parce que, bien souvent, cette Assemblée s'est enflammée sur le changement des kiosques et sur la question esthétique des kiosques. Je trouvais insupportable que, pour bon nombre d'élus, la préoccupation première était l'esthétique des kiosques et très rarement la situation sociale du kiosquier. Or, il ne peut pas y avoir de liberté de la presse si on ne peut pas la vendre. Et on ne peut pas vendre la presse s'il n'y a pas quelqu'un d'accord pour la vendre. Donc, les kiosquiers, c'est bien sur eux que reposent, in fine, les conditions que la liberté de la presse puisse s'effectuer.

Je suis ravie de ce projet de délibération par principe, parce que ce projet de délibération attribue une indemnité exceptionnelle aux kiosquiers de presse parisiens lorsque le changement de kiosque fait que, pendant trois semaines, ils ne peuvent pas travailler. Parce qu'au début, ce n'était pas prévu. Si vous vous souvenez bien, c'est suite à de nombreuses interventions que j'ai pu faire sur la question de la situation sociale des kiosquiers, puis un vœu spécifique sur la question de l'indemnisation des kiosquiers. Mais, hélas, je pense que le montant n'est pas à la hauteur de la situation. Lors de mes premières interventions sur les kiosquiers, je vous alertais en vous disant : "Mais, voilà les kiosquiers. Finalement, beaucoup d'entre eux travaillent pour à peine 3 euros de l'heure, parce qu'on leur impose une telle amplitude d'ouverture dans la semaine et dans la journée, qu'ils sont dans une situation avec des revenus extrêmement faibles".

Les aides de la Ville viennent compenser ce manque à gagner, mais, plutôt que des aides, les kiosquiers aimeraient être reconnus pour tout le travail qu'ils effectuent. Parce qu'ils vendent de la presse, ils essaient de survivre en vendant aussi du hors presse et puis, ils développent de nombreux services au quotidien. Ils sont incontournables pour informer je ne sais combien de touristes perdus dans leur quartier, incontournables pour beaucoup d'informations locales. Ils contribuent à la vie d'un quartier par leur ouverture.

Ce n'est pas pour rien, d'ailleurs, que la Ville a pris la décision, dans certains quartiers, de réimplanter de nouveaux kiosques, à la fois, certes, parce que des boutiques presse, des points presse fermaient, mais également parce qu'il y a une reconnaissance de la part de la Ville de ce maillage important que constituent les kiosquiers dans l'esprit parisien. Maintenant, ce nouveau design, avec toutes les modernisations qu'il peut y avoir dans les kiosques, les kiosquiers sont bien déçus, sachez-le. Ils sont bien déçus parce que leur espace vital, leur cadre de travail est tout aussi réduit, voire pour certains plus réduit, et que très peu seront dotés, par exemple, de sanitaires. Or, le kiosquier, vu ses faibles revenus, n'a pas la possibilité de se faire remplacer par un contrat de travail pour mettre quelqu'un d'autre à sa place.

Ne même pas avoir de sanitaires quand on travaille dans un kiosque avec une amplitude horaire bien supérieure aux 10 heures par jour, vous imaginez le problème que cela peut poser. Alors, 2.618 euros d'attribution d'indemnités exceptionnelles pour 2 kiosquiers, vous divisez par 2. Cela ne fait pas beaucoup. Cela fait donc 1.309 euros pour vivre pendant plus de trois semaines de fermeture. Je sais bien quel est le calcul qui est fait par rapport aux revenus de l'année précédente, cette moyenne qui est effectuée, mais vous reconnaîtrez que l'on est quand même sur quelque chose à minima. Mais, au moins, cela existe, alors que cela n'était pas prévu. C'est pour cela que je voterai pour ce projet de délibération.

Je pense qu'il sera nécessaire de faire un bilan d'étape avec l'ensemble des kiosquiers pour voir comment les choses vont. Parce qu'il y a quand même une redistribution des richesses qui ne va pas, là-dedans. Vous savez bien que "MédiaKiosk", filiale de "JC Decaux", encaisse l'argent des recettes publicitaires autour du kiosque. Pourquoi cet argent ne serait pas mis à contribution pour augmenter les revenus des kiosquiers ? Il y avait 36.000 autres modèles possibles d'organisation sociale des kiosquiers. Notamment, on aurait pu penser à une coopérative des kiosquiers indépendants. C'est tout à fait possible par le biais de "Coopaname" et de faire en sorte que les recettes publicitaires rentrent dans ce compte. Il y avait beaucoup d'innovations sociales à faire. Hélas, on n'a pas choisi d'explorer ces voies.

Néanmoins, je voterai ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI pour vous répondre. Visiblement, cela lui tardait.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je ne veux prendre que le positif dans ce que j'ai entendu. Effectivement, on est dans un moment extrêmement compliqué pour la vente de la presse écrite. Cela a été décrit par tous les orateurs précédemment. Ce que fait la Ville de Paris n'a pas vocation à résoudre, puisque nous ne sommes pas en capacité de le faire, la question de la crise de la presse et la question de la résolution de ce problème de modèle économique qui est en recherche actuellement. Depuis le début, la Maire de Paris a voulu soutenir cette vente de la presse écrite puisque les kiosques sont les dernières vitrines à Paris, voire même au-delà de Paris, pour la visibilité de la presse écrite. On sait donc que cela joue un rôle majeur.

La première étape, cela a été, bien évidemment, la modernisation intérieure du kiosque, et on en a énormément parlé, mais aussi ouvrir un nouveau visage à ces kiosques, parce qu'on pouvait - à l'époque, il y a eu beaucoup de polémiques - vouloir continuer à avoir des mausolées, mais l'objectif était d'avoir un nouveau visage, moderne, ouvert, accueillant. Je pense que c'est, pour le coup, un pari réussi. C'est pour moi l'occasion de le dire aujourd'hui.

On a énormément de retours sur les kiosques qui ont été implantés. Les kiosquiers sont ravis, contrairement à ce que vous dites. Pour en avoir vu quelques-uns dans ces nouveaux kiosques, ils nous disent : "C'est extraordinaire, beaucoup plus confortable, beaucoup mieux. On accueille un nouveau public qu'on n'avait jamais vu avant". Certes, on ne va pas résoudre le problème. Je pense que, quand il y a des avancées, il faut savoir le reconnaître. En tout cas, eux-mêmes le disent.

Je veux vous dire que c'était notre première étape. On a aussi voté, je vous le rappelle, un système d'aide aux kiosquiers, une aide financière qui leur permet d'assurer un revenu minimum mensuel uniquement sur la partie de la vente de la presse. Et, effectivement, cela a été dit, il y a toute la partie du hors presse.

Maintenant, vient une troisième étape, puisque nous faisons des travaux de renouvellement, de pouvoir offrir la possibilité d'avoir une indemnité pendant ce laps de temps où ils ne peuvent pas faire de vente de la presse écrite, d'avoir une indemnité pour les kiosquiers. Les services ont beaucoup travaillé sur la question. Nous avons interrogé "MédiaKiosk" à plusieurs reprises et de façon d'ailleurs assez pressante, qui n'a pas souhaité, nous ne pouvons pas l'y obliger, participer à cette indemnisation. Ce n'est pas dans le cadre de la délégation de service public, donc ce n'était pas possible.

Nous avons donc mis en place une indemnisation exceptionnelle qui viendra compenser une perte du chiffre d'affaires presse kiosquier impacté pendant les travaux, en compensant le nombre précis de jours de fermeture, estimé entre 2 et 3 semaines, puisque c'est variable, ce n'est pas toujours le même laps de temps. Ce calcul a été fait sur l'indemnisation sur le chiffre d'affaires presse lui-même, car le chiffre d'affaire hors presse est uniquement déclaratif, les kiosquiers n'ayant absolument pas l'obligation de le déclarer à la Ville, ce que tous ne font pas.

Pour les plus gros points de vente, nous allons mettre en place des dispositifs temporaires pour permettre aux kiosquiers de continuer à vendre pendant les travaux, en plus de l'aide que nous allons leur fournir.

Tout cela pour vous dire qu'effectivement, on peut toujours aller plus loin, faire toujours beaucoup mieux, mais c'est aussi bien de reconnaître quand les choses avancent et que l'on va dans le bon sens. Je remercie ceux qui vont voter favorablement et ont participé, puisque nous avons été très nombreux avec l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, à travailler sur ce dossier depuis presque trois ans. Il y a des conséquences humaines pour les kiosquiers, mais qui concernent l'ensemble de la vente de la presse écrite avec des conséquences démocratiques importantes.

Je veux remercier aussi les syndicats, qui ont beaucoup participé, remercier les services de la Ville. C'est maintenant presque l'aboutissement, certes ce sera la fin des travaux en juillet 2019, mais je pense que nous avons quand même bien avancé, et je tiens à remercier tous ceux qui y ont participé sur ces bancs. Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 136.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 136).

2018 DAE 141 - Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 141 porte subvention et avenant à la convention triennale avec l'APUR pour le programme d'actualisation sur la banque de données sur le commerce à Paris.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit par ce projet de délibération de renouveler notre soutien à l'Atelier parisien d'urbanisme, afin d'assurer la poursuite de la mise à jour de sa banque de données sur le commerce, dont l'objet est de permettre l'analyse du tissu commercial et son évolution à Paris. C'est un outil essentiel d'aide à la décision, qui nous permet notamment de savoir qu'à la fin de l'année 2017, les commerces parisiens sont encore tenus aux trois quarts par des commerçants indépendants, et que la Capitale compte 28 commerces pour 1.000 habitants, alors qu'au niveau de la métropole, le chiffre chute à 16 commerces en moyenne.

Ce dynamisme, nous le devons au travail de la SEMAEST dans le cadre des dispositifs Vital'Quartier 1 et Vital'Quartier 2, dont le principe a été repris par le contrat de revitalisation artisanale et commerciale conclu en 2017.

Cela dit, cette bonne résistance de Paris face à la désertification et à l'uniformisation commerciales qui touchent les centres-villes de nombreuses villes françaises ne doit pas cacher qu'il y a encore des disparités, puisqu'il y a des quartiers où les commerces de proximité sont un peu moins nombreux. Il y a encore des locaux vacants. Certaines activités sont parfois surreprésentées.

L'objectif commun de la SEMAEST et du G.I.E. est d'agir sur les 12 périmètres définis pour développer la diversité commerciale et lutter contre la vacance des commerces, donc limiter l'implantation des supermarchés.

De nouvelles tendances apparaissent en écho aux mouvements de fond de la société comme la forte augmentation des magasins "bio" entre 2014 et 2017, l'augmentation des commerces responsables, ceux qui favorisent les circuits courts, et ceux qui favorisent la réparation.

La politique volontariste de la ville a permis d'implanter des commerces qui font la joie des habitantes et des habitants dans leur quartier, par exemple si je prends la Goutte d'Or ou Château d'Eau, librairies, laiteries, couturiers, tapissiers, la liste de ces projets réussis est vraiment longue. Les bas d'immeuble et les rues s'animent de cette présence et de cette diversité commerciale qui damne le pion à l'offensive des supérettes.

Toutefois, les pratiques d'achat des consommateurs via Internet risquent de fragiliser ces réussites et le réseau COSTO, créé sous l'impulsion de la SEMAEST en 2015, réunit déjà plus de 1.200 commerçants. Il les aide à utiliser les outils numériques à leur disposition.

Nous aurions tout à gagner à ce que ce réseau devienne une véritable conciergerie numérique qui permette aux commerçants de mutualiser des services et de s'armer pour lutter contre cette offensive du e-commerce.

Des réseaux commerciaux structurés, c'est une des solutions pour permettre à ces commerces indépendants de continuer à se développer.

Monsieur le Maire, vous avez également d'autres outils imparfaits, parfois détournés mais utiles, comme l'outil du droit à la préemption pour lutter contre la spéculation financière, et la possibilité d'autoriser ou non l'installation d'un commerce de plus de 400 mètres carrés sur le territoire parisien.

Le projet de loi dit "Elan", qui sera examiné par l'Assemblée nationale à la fin du mois, crée des opérations de revitalisation de territoire qui constitueront le cadre juridique de mise en œuvre du plan gouvernemental de revitalisation des centres-villes, prévu pour bénéficier à 222 villes de taille moyenne.

Dans ce cadre, les préfets pourront décider d'une pause dans l'implantation des commerces en périphérie des centres urbains, mais en contrepartie, plus aucune autorisation ne sera requise pour une installation en centre-ville.

Notre ville, si elle n'est pas concernée par ce plan gouvernemental, gagnerait à profiter de l'examen de ce texte pour défendre l'abaissement du seuil obligeant les commerces à demander une autorisation.

On constate toute la politique offensive des géants de la distribution, qui rachètent massivement des épiceries ou des petits locaux commerciaux sur l'ensemble du territoire parisien, et détournent ainsi la loi.

L'enjeu est aussi métropolitain, car si Paris compte 28 commerces pour 1.000 habitants, au niveau de la métropole le chiffre chute, comme je le disais plus haut. Les données, fournies par l'APUR, sont à ce titre précieuses pour agir collectivement et avec plus d'efficacité encore au niveau de la métropole.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "l'oncle Baudu avait dit, le petit commerce des rues voisines recevait encore un coup terrible. Chaque fois que le Bonheur des dames créait des rayons nouveaux, c'étaient de nouveaux écroulements chez les boutiquiers des alentours. Le désastre s'élargissait, on entendait craquer les plus vieilles maisons". Nous sommes en 1883, l'irruption des grands magasins, innovation du second empire, menace les boutiquiers de Paris.

Près de 150 ans plus tard, la question de la défense du petit commerce se pose avec toujours autant d'acuité dans la Capitale. Les petits commerçants de Zola menacés par le Bon Marché, M. Baudu et son magasin de tissu, les Bédorés et leur bonneterie, le père Bourras et ses parapluies aux manches sculptés à la main sont aujourd'hui nos commerçants de quartier, libraires, fleuristes, artisans, épiciers...

Ce sont celles et ceux que nous croisons le matin en allant travailler, celles et ceux à qui nous faisons confiance pour nous apporter leurs conseils avisés, celles et ceux qui nous proposent un service de qualité, celles et ceux qui nous dépannent quand nous en avons besoin, celles et ceux qui nous offrent un sourire lorsque nous les croisons, celles et ceux qui créent du lien dans nos quartiers. Ils ont le visage de Paris, ils sont les héritiers de la tradition artisanale de la production parisienne.

Pourtant, les commerçants parisiens sont actuellement menacés. Le Bon Marché d'Emile Zola a aujourd'hui les traits des grandes enseignes que sont Casino, Leclerc, Carrefour, et Ikea. Depuis quelques semaines, ces derniers multiplient les stratégies agressives pour asseoir leur position dominante dans la Capitale.

Une nouvelle guerre commerciale semble s'être engagée en particulier dans le secteur du commerce alimentaire. Le nombre des chaînes de supérettes a explosé dans la Capitale, plus de 100 % en 10 ans. Elles cherchent à renforcer leur position dominante dans un marché où le nombre d'acteurs est limité.

En raison des forts coûts d'entrée, coûts du foncier, de la logistique, seules ces chaînes de la grande distribution peuvent s'installer. Pour se développer, elles proposent de nouveaux services afin de prendre l'avantage sur tous leurs concurrents. Cette manœuvre a commencé il y a quelque temps avec la velléité d'extension du travail du dimanche et des horaires d'ouverture. Ainsi, Franprix propose d'ouvrir 24 heures sur 24, repoussant encore plus loin les logiques de la société de l'hyperconsommation. Toutefois, a-t-on réellement besoin de se procurer des yaourts de l'industrie agroalimentaire ou des barres chocolatées à 3 heures du matin ?

Alors que notre Conseil se propose d'adopter une stratégie pour l'alimentation durable, il est clair que cette offensive de la grande distribution va à l'encontre de nos objectifs de vente de proximité de produits locaux et durables. Comment les commerçants qui font le choix de la qualité, des circuits courts et locaux pourront-ils résister au rouleau compresseur de la grande distribution ?

Monoprix, Franprix, Carrefour City, Auchan bénéficient d'économies d'échelle et peuvent se tailler la part du lion, sans compter leurs politiques salariales et de gestion du personnel qui tendent à tirer les salaires vers le bas pour diminuer les prix et augmenter les profits. Les récents conflits sociaux le démontrent. Les caissiers et caissières des hypermarchés n'ont rien à envier aux vendeuses du Bonheur des Dames.

Le développement de l'économie numérique et du e-commerce, couplé à de nouveaux modes de livraison, représente aussi une menace pour le tissu commercial parisien. Les grands Groupes qui peuvent s'offrir une plateforme Internet et un service de livraison disposent d'un avantage concurrentiel sur les commerces de proximité.

Pourtant, la livraison expresse comporte des externalités négatives en matière environnementale et en termes d'encombrement de la circulation des rues. Elle pose aussi la question des conditions d'emploi des livreurs qui sont trop souvent dans la précarité. Cela va à l'encontre des objectifs sociaux et environnementaux que nous poursuivons.

Aussi, ce projet de délibération est particulièrement important. En collectant des données sur le commerce, l'Agence parisienne pour l'urbanisme nous permet de mettre en place des politiques publiques à même de développer le tissu commercial parisien. Nous l'avons déjà fait avec des programmes comme Vital'Quartier 1 et 2 qui ont permis de lutter contre la mono-activité. Je pense à l'exemple du quartier Mongallet que je connais bien dans le 12^e arrondissement.

La lutte contre la vacance des locaux commerciaux, le G.I.E. "Paris Commerces", mais aussi l'action dynamique de la SEMAEST sont autant d'exemples d'une politique publique ambitieuse pour nos commerces.

Il s'agit de créer du lien dans nos quartiers, de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de faire des choix de consommation responsables et éthiques, de construire un Paris où toutes et tous peuvent vivre et travailler.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un projet de délibération que le groupe PPCI soutiendra naturellement car il concerne un secteur stratégique : le commerce à Paris. Le commerce fait partie de l'âme de Paris et le commerce aujourd'hui est confronté à un certain nombre de grands enjeux, de défis. Nicolas BONNET-OULALDJ et Sandrine MÉES en ont parlé avant moi, mais d'autres défis m'interpellent.

Le premier est celui du e-commerce. Le e-commerce se porte de mieux en mieux. Il a progressé l'année dernière de 11 % - si je prends le chiffre d'affaires - quand le chiffre d'affaires du commerce traditionnel augmentait - je parle de la Région Ile-de-France - de 1% seulement.

On pourrait également parler de la progression exponentielle du chiffre d'affaires du secteur du commerce à distance qui, évidemment, représente un défi à relever très important pour le commerce traditionnel.

Le deuxième défi que doit relever le commerce à Paris, je ne vais pas remettre le débat sur ce point, mais c'est celui des circulations, des mobilités. Il est évident qu'une partie du petit commerce de proximité - je ne parle pas seulement des commerces de bouche, mais des commerces traditionnels, par exemple papeterie, cadeaux, souvenirs - comptait beaucoup, jusqu'à présent, sur un certain nombre de personnes qui venaient de l'agglomération parisienne et qui, parce qu'elles se déplaçaient en voiture et ne veulent plus venir en voiture pour des raisons évidentes ou, en tout cas, ne peuvent plus venir en voiture, fréquentent moins ces commerces.

En tout cas, c'est le message que nous fait remonter une partie de ces commerces. Bien sûr, je sais bien qu'il y a le message "macro", mais il y a également le message microéconomique qui nous est remonté dans les différents quartiers.

Le deuxième défi qu'il faut relever est celui des mobilités, celui du temps que les gens vont passer quand ils flânent, se promènent ; où se garent-ils lorsqu'ils viennent en véhicule ? Comment se déplacent-ils quand ils prennent les transports en commun ? Et ont-ils envie de prendre les transports en commun pendant plusieurs

dizaines de minutes pour ensuite aller déambuler dans un certain nombre de rues où ils trouveront des commerces qui, parfois, sont moins attractifs qu'auparavant, ont fermé, sont victimes de "turn over" ou ont évolué en pop-up store qui ne correspondent pas forcément à la demande initiale ?

Le troisième défi aussi pour le commerce, c'est l'évolution du logement. Nous aurons l'occasion d'en parler demain matin pendant la Conférence citoyenne sur le logement. Il est évident qu'avec la gentrification d'un certain nombre de quartiers parisiens, avec le caractère de plus en plus exclusif de l'hyper centre de la Capitale, les commerces traditionnels doivent également revoir leurs offres, notamment pour qu'elles montent en gamme.

Nicolas BONNET-OULALDJ le disait sur un autre ton que le mien naturellement, mais il évoquait également le fait que, à un moment donné, la montée en gamme qu'appelle l'hyper attractivité de Paris, créera finalement un Paris à plusieurs vitesses où les commerces traditionnels, ceux qui ont fait l'identité parisienne de ces dernières décennies, vont changer et, de fait, exclure une certaine demande qui, encore une fois, était une demande traditionnelle et qui se trouve maintenant fragilisée du fait de la montée en gamme et de l'hyper attractivité de Paris.

On a donc besoin, face à tous ces défis, de données régulièrement mises à jour, d'informations ; et c'est très bien que ce projet de délibération puisse vraiment donner un coup de booster financier - 50.000 euros - à l'APUR pour qu'ils puissent réaliser des études à jour dans le domaine du commerce et de la commercialité à Paris.

Cela étant dit, je voudrais faire plusieurs observations. La première est que les études précédentes - BDRues - sont assez peu accessibles. Par exemple, demain, si je veux ouvrir un commerce, je veux accéder à une certaine banque de données, c'est tout de même compliqué. Je vais sur Google, par exemple, tout simplement parce que beaucoup de gens voudraient ouvrir un commerce et sont confrontés, évidemment, à la cherté du commerce à Paris, aux pas-de-porte, aux loyers qui représentent un frein important aussi à l'ouverture d'un nouveau commerce.

Si par exemple, avant même de traiter les questions financières, j'ai tout simplement envie de savoir si mon idée peut être rentable, si des commerces existent déjà, je vais sur Google, sur l'APUR ou sur le site la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris, je trouve - c'est un regard personnel, mais je sais qu'il est partagé par un grand nombre de professionnels du secteur - que c'est compliqué d'accéder à ce type de données, à ces banques de données.

Ce sont des données que l'on peut retrouver sur le site "open data" de la Ville de Paris, mais qui sont jetées en vrac alors même que, dans d'autres métropoles européennes, on a des jeux de données bien présentés sur des sites plus ergonomiques et qui permettent tout de même d'accéder à des données importantes. Voilà ce que je voulais dire.

Nous voterons donc ce projet de délibération, mais je tiens tout de même à attirer l'attention de l'Exécutif sur le fait que ces données devront être plus accessibles, mieux connues. Dans ce domaine, on peut compter sur l'APUR et il faudra, évidemment, compter sur le partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien évidemment, je voterai ce projet de délibération. On a besoin des études de l'APUR qui permettent d'actualiser la banque de données et d'analyse de la situation du commerce à Paris. Je serais plus rapide que mes collègues précédents.

L'objet du projet de délibération n'est pas d'analyser la situation du commerce, c'est de soutenir financièrement le fait que l'APUR puisse continuer à mettre à jour sa banque de données sur le commerce.

Néanmoins, la situation que subit le commerce est tout de même extrêmement préoccupante. Je vous donne juste ces chiffres : sur les 140.000 épiceries qui existaient en France en 1960, il n'en reste plus que 35.000, soit seulement 17.000 tenues par des indépendants. Dans le même temps, le nombre de superettes urbaines des géants de la distribution a augmenté de 40 % en 10 ans, de 111 % à Paris.

On sait quels sont les différents facteurs. Tout le monde ne les a pas cités intégralement. Oui, d'abord la question de la spéculation, pas simplement en termes d'impact, c'est-à-dire d'évolution du peuplement de Paris qui fait modifier la demande de types de commerces, mais tout simplement la spéculation immobilière qui atteint également les baux commerciaux et qui fait qu'un bon nombre de commerces ne peuvent plus supporter la charge que cela représente.

La question de l'encadrement des loyers ne se pose pas simplement pour l'habitation, mais également pour les baux commerciaux, d'où les innovations qu'a pu porter la Ville pour accompagner un certain nombre de commerces en prenant en charge, à un moment donné, des baisses de loyers à travers une société d'économie mixte.

Hélas, ce n'est pas suffisant parce que, bien souvent, on remet les commerces, au bout d'un moment, dans la logique spéculative, sans chercher à, finalement, avoir une maîtrise des baux commerciaux qui augmentent, et qui soit durable. C'est le premier problème.

Le deuxième problème est cette offensive prédatrice de la part des grandes enseignes, qu'il s'agisse des grandes enseignes de la distribution alimentaire qui se font une guerre pour capter le monopole dans les centres villes. C'est la bataille que se mènent Carrefour, Franprix, Auchan.

Vous avez vu les dernières innovations - je présente un vœu à ce Conseil à ce sujet -, pseudo-innovations de Franprix qui invente maintenant le petit supermarché ouvert 24 heures sur 24 en contournant les réglementations. On sait que la question de la déréglementation des horaires, la question du travail du dimanche des zones touristiques internationales participent de cela et de la disparition des petits commerces indépendants.

Vous avez également le problème du e-commerce. Là évidemment, les leviers de la Ville sont difficiles. Je pense qu'il y a d'abord un levier national. Est-ce que nationalement, on se pose enfin la question de la casse du droit du travail que représente le développement de l'ubérisation et de ses impacts aussi sur le commerce ?

A force de travailler sur la question de l'ubérisation, je vais vous surprendre, mais j'ai été contacté par un syndicat patronal, ce n'était pas mon habitude, le syndicat de transport logistique, un syndicat purement patronal qui me disait : "Ecoutez, nos entreprises qui s'occupent notamment de la livraison à domicile pour des supermarchés, nos entreprises qui embauchent des salariés en CDI et qui respectent les conventions collectives, on va devoir mettre la clef sous la porte parce qu'à un moment donné, les marchés nous sont "piqués" par les plateformes d'ubérisation qui mettent des personnes en situation de statut auto-entrepreneur, avec le retour du travail des enfants que vous avez derrière."

Quand vous pouvez avoir, à travers un contrat d'auto-entrepreneur, la possibilité de livrer à domicile le petit supermarché à côté de chez vous, un jour, vous ne voulez pas y aller, vous envoyez vos enfants. Vu le peu d'effectifs en termes d'inspecteurs du travail qui pourraient surveiller cela, je pense que vous vous leurrez. On est dans une situation de développement totalement aberrant de faux emplois qui sont extrêmement problématiques en termes d'évolution de la société, vu la paupérisation qui s'aggrave et qui a, par ailleurs, à travers ce e-commerce, un impact direct sur les petits commerçants.

Vous avez les librairies qui essaient de résister avec un développement d'un réseau en ligne qui permet de savoir quels sont les livres disponibles, mais la Ville devrait mettre beaucoup plus de moyens pour se dire qu'une société coopérative d'intérêt collectif pour favoriser la livraison à domicile pourrait être pensée, avec les commerçants pour développer un autre modèle alternatif.

Toutes ces données sont nécessaires, mais il faut savoir quel objectif on vise également à travers l'étude de ces données. Tous ceux qui veulent développer cette course effrénée vers la déréglementation du travail vont encourager les monopoles des grandes enseignes, et cela tuera le petit commerce. Nous aurons ce débat à travers les prochaines études de l'APUR.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre à tous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - D'abord, ce que je constate, c'est que nous sommes tous bien d'accord sur la nécessité d'avoir des données ce qui est par ailleurs, j'en profite pour le dire, quand même une vraie exception en France puisque nous avons la chance d'avoir, avec l'Agence parisienne d'urbanisme, la capacité d'analyser notre tissu commercial, ses évolutions dans le temps puisque maintenant il y a une antériorité, etc. C'est une vraie richesse pour nous pour pouvoir observer à la fois les changements et les politiques publiques que nous pouvons mener. Nous nous sommes d'ailleurs basés sur la dernière banque de données commerce de l'APUR pour pouvoir proposer le contrat de revitalisation artisanale et commerciale. C'est un outil de pilotage nécessaire.

Après, sur les différentes évolutions, on a la chance à Paris d'avoir un commerce extrêmement dynamique. On a le même nombre de commerces, voire on en a gagné un peu. On voit bien qu'il y a de vrais changements à l'œuvre. Après, le domaine du commerce a toujours énormément subi de mouvements. On a vu des disparitions de vidéo clubs, qui sont maintenant remplacés par d'autres types de commerce. Il y a eu, à un moment donné, le commerce des cigarettes électroniques, cela change. Le principe du commerce, c'est que cela bouge énormément.

Il y a de vraies tendances à l'œuvre, notamment l'augmentation du "bio". Il y a une forte augmentation du nombre de cafés-restaurants puisqu'on est à plus de 650 dans Paris. Bref, il y a des choses qui se passent.

Mais, la réalité, et ce sera l'objet de notre discussion plus tard sur les vœux, c'est aujourd'hui les défis nouveaux, notamment dans la grande distribution, liés à la question de l'apparition de nouveaux opérateurs qui n'ont pas forcément les mêmes règles, les mêmes taxes que les autres et qui vont forcément avoir un impact.

Le digital va avoir un impact. Nous poussons avec CoSto à ce qu'il puisse y avoir ce que l'on appelle du commerce multicanal, y compris pour le commerce de proximité et les commerçants indépendants. Mais bien évidemment, il faut que tout le monde puisse jouer à armes égales pour que demain, notre ville ne se transforme pas uniquement en lieu de stockage ou en plateforme de logistique urbaine. En effet, aujourd'hui, une des chances que nous avons à Paris, c'est cette diversité qui fait aussi nos rues et, dans certains quartiers, du lien social, de la sécurité. Cela joue un rôle bien au-delà d'une question de développement économique et de l'emploi.

Nous y tenons beaucoup, et c'est la raison pour laquelle nous serons amenés tout à l'heure à débattre de vœux notamment sur ces questions. Je ne vais pas entamer le débat maintenant. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 141).

2018 DAE 146 - Prolongement du tramway T3 porte de la Chapelle - porte d'Asnières (18e, 17e) : communication du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 146 : prolongement du tramway T3 porte de la Chapelle - porte d'Asnières.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est le projet de délibération sur la Commission de règlement amiable des dossiers des commerçants. Depuis 2014, nous avons ce bilan, ce rapport d'activité.

Deux points sur ce rapport, le premier pour le commenter. Effectivement, quand on regarde 77 dossiers déposés depuis 2014, 22 dossiers rejetés, 35 dossiers pas encore clos et 28 indemnités pour un montant global de 118.500 euros, on peut quand même se dire que, compte tenu du nombre de tracasseries administratives, de problèmes pour déposer des dossiers et aujourd'hui de complexité sur cette procédure, le bilan est assez maigre.

Je voudrais quand même déplorer la façon dont toutes ces procédures s'accumulent et sont pesantes pour des petits commerçants parce que, bien évidemment, ceux qui sont amenés à instruire ce type de dossier sont des petits commerçants qui ne sont pas équipés pour ce type de procédure face à une administration comme l'administration parisienne et qui ne sont pas forcément énormément aidés sur le sujet.

C'est un bilan et il est ce qu'il est. Maintenant, on peut peut-être aussi prévoir la suite parce que ce tramway va être amené à être prolongé. Au-delà de la porte d'Asnières jusqu'à la porte Dauphine, il y a encore beaucoup de commerçants concernés sur ce prochain tronçon. Je pense que l'on peut être aussi dans l'amélioration d'un système qui ne donne pas satisfaction.

On voit bien aussi que certains commerçants sont à la limite de ce prolongement. Je pense à certains qui étaient juste après la porte d'Asnières, qui ont déjà eu des conséquences, mais qui ne peuvent pas être encore concernés par la zone, qui n'ont pas eu droit à des indemnités. Il y a beaucoup de choses encore perfectibles.

Je regrette que ce bilan n'en fasse pas état et veuille montrer que tout cela fonctionne bien, ce qui n'est pas le cas. Je souhaiterais que l'on ait véritablement une attention beaucoup plus grande qui soit portée aux complexités administratives imposées à ces petits commerçants et que l'on puisse trouver un moyen d'y remédier pour la suite de ce prolongement du tramway.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, je veux vous rappeler d'abord l'objectif de cette commission qui est d'éviter aux professionnels de recourir à une démarche contentieuse qui est longue et qui présente un vrai coût pour eux. Je rappelle que la commission doit du coup statuer conformément à la jurisprudence administrative en matière de dommages de travaux publics.

A ce titre, on ne peut pas faire n'importe quoi. On est obligé de demander un certain nombre de pièces, de constituer un vrai dossier. Toute indemnisation qui serait octroyée avec des règles moins strictes que celles de la jurisprudence expose la commission, et plus largement la collectivité parisienne, à un risque juridique et financier. Le risque encouru correspond notamment à l'obtention de ce que l'on appelle un avantage injustifié.

Il est bien évident que nous sommes obligés d'avoir un certain nombre de demandes, vous pouvez appeler cela des lourdeurs administratives, mais c'est un gage de sérieux et pour éviter des problèmes, notamment à la commission.

Pour mémoire, vous l'avez dit, au 31 décembre 2017, la commission s'était réunie à 15 reprises et 59 commerçants ont saisi la Commission de règlement amiable pour une demande d'indemnisation. 77 dossiers ont été examinés parce qu'il y a eu plusieurs saisines de la part d'un même commerçant. Cela veut dire qu'il y a en réalité 59 commerçants qui ont demandé quelque chose. Sur ces 59, il y a eu 28 propositions d'indemnisation dont 21 à titre de provisions, ce qui veut dire en plus que les demandeurs ont la possibilité de nouveau de saisir la Commission. Il y a eu 22 rejets : 5 pour connaissance acquise à la date du démarrage des travaux, 4 en raison d'une localisation en dehors du périmètre et 13 pour absence de préjudice à caractère anormal ou spécial. Enfin, 35 dossiers ne sont pas encore clos et sont en cours d'instruction.

Je pense qu'à ce stade - c'est toute la difficulté des travaux : cela dure dans le temps - on ne peut pas statuer à un moment donné. Compte tenu de ces éléments, je vous invite à prendre acte de ce rapport de la Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Au-delà d'en prendre acte, il faut le voter.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 146).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux nouveaux modes de vente et de livraison.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au développement des supérettes et supermarchés et à la concurrence.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux commerces de proximité et aux véhicules de livraison.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture des magasins à 21 heures hors Z.T.I.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 34 bis de l'Exécutif, 35, 36 et 38 sont relatifs aux nouveaux modes de vente et de livraison.

Nicolas BONNET-OULALDJ, Laurence GOLDGRAB et Danielle SIMONNET vont nous en parler.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je l'ai abordé tout à l'heure...

C'est moi qui commence, oui.

Je ne sais pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pardon ?

Oui, Nicolas, c'est à toi.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous en avons parlé tout à l'heure. Développement de "drive" piétons, livraisons express, ouvertures 24 heures sur 24 : ces dernières semaines, les annonces de la grande distribution se sont multipliées. Elles sont le signal d'une guerre commerciale sans merci au cœur de la Capitale à laquelle ces acteurs se livrent pour conquérir la Capitale ou conforter leur position dominante.

La dernière annonce est celle du groupe "Casino" qui entend lancer des mini-crédits alimentaires. L'objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires de la dernière semaine du mois, celle durant laquelle les ménages ralentissent leur consommation. Que ce soit par des stratégies numériques, que ce soit par des stratégies financières, que ce soit aussi par une gestion des ressources humaines, les groupes de la grande distribution lancent une course à la consommation qui va à l'encontre de tous nos principes.

Les externalités de la livraison sont nombreuses : pollution atmosphérique et sonore, faible qualité des emplois de livreurs, encombrement des rues. L'extension des horaires d'ouverture en soirée et le dimanche est aussi un instrument des stratégies agressives de ces gros acteurs du commerce. Elles créent des distorsions de concurrence dont les petits commerces parisiens sont les victimes. Nous n'avons eu de cesse de nous opposer à la généralisation du travail dominical notamment pour cette raison. Le risque pour notre Capitale est grand : c'est celui de voir disparaître les petits commerces de quartiers qui font l'identité de notre ville. Le risque, c'est celui d'une uniformisation du paysage urbain, d'une dépersonnalisation des rues de la Capitale où l'on trouverait les mêmes enseignes que dans d'autres grandes villes.

Alors, nous devons réagir - il est encore temps - avant que le tissu commercial ne soit remodelé complètement. C'est pour cette raison que nous vous proposons de saisir l'avis de la Haute autorité de la concurrence à travers ce vœu. Cela permettrait à notre collectivité de disposer de cette expertise pour prolonger et développer les politiques publiques adaptées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, notre groupe est très attaché aussi au commerce de proximité. Là, il y a l'annonce du partenariat commercial entre le géant américain du e-commerce "Amazon" et les magasins "Monoprix", qui vise à proposer des produits alimentaires de "Monoprix" aux clients du service "Amazon Prime Now" à Paris et dans sa proche banlieue, c'est-à-dire une livraison dans l'heure qui suit la commande en ligne.

Je ne vais pas répéter ce que chacun a dit, notamment lors du précédent débat, et ce que Nicolas BONNET-OULALDJ vient de dire très bien également : il y a une offensive manifeste de la grande distribution contre le commerce à Paris pour s'emparer de ce marché.

J'aborderai plutôt l'angle des véhicules de livraison qui génèrent une pollution sonore et, bien entendu, atmosphérique. En termes de circulation, l'encombrement des rues est vraiment une conséquence qui va être très pénalisante pour les Parisiens avec ces livraisons à toute heure du jour et de la nuit.

Nous devons donc agir et, nous, nous avons proposé d'élaborer une charte de bon usage de l'espace public pour les véhicules de livraison, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Nous avons proposé la tenue d'"Assises de la proximité" afin d'étudier avec les commerçants parisiens, les élus et les consommateurs, les moyens pour sauvegarder nos commerces de proximité et les solutions à apporter face au développement de la vente en ligne et la part grandissante des livraisons dans les modes de consommation.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je présente un vœu contre l'ouverture des magasins 24 heures sur 24.

Depuis lundi 26 mars, l'enseigne "Franprix" a annoncé que deux magasins parisiens sont ouverts 24 heures sur 24 depuis le début du mois. En fait, le premier a vraiment ouvert rue de la Cossonnerie, dans le quartier des Halles, dans le 1er arrondissement de Paris. Le deuxième est prévu dans le 16e arrondissement. Pour ce faire, entre 21 heures du soir et 7 heures du matin le lendemain, l'enseigne met sous clef les rayons de boissons alcoolisées et le reste fonctionne avec des caisses automatiques et du personnel qui relève de conventions collectives liées à la sécurité.

Le C.L.I.C.-P., le Comité de liaison intersyndicale du commerce de Paris, a démontré que c'était bien une manière de contourner la réglementation car les commerces n'ont pas le droit de faire travailler les salariés au-delà de 21 heures, exception faite des Zones internationales touristiques mais, jusqu'à minuit, et avec des contreparties extrêmement strictes. Remplacer les salariés par des machines leur permet de contourner la question du travail de nuit. Les deux employés qui surveillent le magasin étant des vigiles, ils sont rattachés à la convention collective qui autorise le travail de nuit.

On est là face à un vrai problème de contournement de la réglementation dans la Capitale. Elle n'est pas respectée. J'ai là des tickets de caisse et des factures qui montrent bien qu'après 21 heures, il est tout à fait possible d'acheter de l'alcool dans ce magasin ouvert 24 heures sur 24 qui prétend respecter la réglementation, et donc interdire l'achat de boissons alcoolisées après 21 heures.

A travers ce vœu, je souhaite que la Ville prenne ses responsabilités, fasse en sorte que ce magasin "Franprix" ne puisse être ouvert 24 heures sur 24 et utilise l'ensemble des modalités légales à sa disposition pour empêcher ce contournement de la législation et de la réglementation en vigueur.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Olivia POLSKI pour vous répondre. Moi, je ne ferai pas de commentaires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, ces dernières semaines, les médias se sont effectivement faits l'écho d'annonces plus tonitruantes les unes que les autres d'acteurs de la grande distribution à propos de nouveaux concepts, de partenariats dans le secteur des supérettes alimentaires et des livraisons de produit alimentaires frais.

Depuis plusieurs années déjà, la concurrence que ces enseignes nationales se livrent a vraiment un air de guerre des enseignes, chacun cherchant à récupérer toujours davantage de parts de marché et à occuper physiquement le terrain en multipliant ses services et ses implantations. Ce mouvement se conjugue maintenant aussi désormais avec le développement du numérique et les profondes mutations que celui-ci opère sur nos modes de consommation. Comme l'exemple de "Airbnb" l'a démontré, le développement très rapide - trop rapide d'ailleurs - de l'économie numérique nécessite qu'il puisse y avoir des outils de régulation à notre disposition si nous souhaitons préserver les règles d'une concurrence non faussée, de limiter les nuisances que provoquent ces activités sur l'environnement et de protéger les droits des salariés et de garantir la qualité d'une offre proposée aux clients. Les commerçants de proximité sont directement touchés eux-mêmes par ces mutations et cette guerre. Ils constituent pourtant la richesse de notre ville et de nos quartiers. Il est crucial de pouvoir les préserver.

Nous avons mis en place - cela a été déjà dit précédemment - plusieurs actions : soutien aux commerces de proximité, de revitalisation avec Vital'Quartier 1, Vital'Quartier 2, le contrat "Paris Commerces", la mise en place depuis peu du G.I.E. "Paris Commerces" ou encore, cela a été dit, l'abaissement du seuil de 1.000 mètres carrés à 400 mètres carrés pour les passages en C.D.A.C. Bien évidemment, cela ne suffit pas - on le voit - dans cette période de changement profond. Il faut poursuivre notre travail de propositions et nous vous proposons là avec le vœu n° 34 bis, un vœu de l'Exécutif, pour créer un groupe de travail qui permette de réfléchir à ce que tous les acteurs politiques, acteurs du secteur, élaborions des réponses au développement de ces nouveaux modes de vente et de livraison.

En réponse au vœu du groupe PC, relatif au développement des supérettes et à la concurrence, je vous propose d'amender votre vœu afin que le groupe de travail étudie aussi les évolutions des éventuelles positions dominantes des groupes de la grande distribution que pourraient générer ou renforcer les évolutions en cours.

En effet, pour envisager une saisine de l'autorité de la concurrence, je pense qu'il nous faut une étude poussée et plus préalable pour faire un point sur l'existant, puisqu'il y avait eu des changements suite à notre première saisine sous le dernier mandat.

En réponse au vœu RG-CI, je vous propose également d'associer ce groupe de travail des représentants des commerçants et artisans parisiens, de tenir compte des propositions des mairies d'arrondissement, comme vous le demandez, et de préciser aussi dans les considérants que des réunions régulières sur la question de l'occupation de l'espace public...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous n'avez pas six minutes pour répondre ; il faut donc essayer de condenser.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, je réponds à trois vœux...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, mais en trois minutes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... par des véhicules de livraison sont menées dans le cadre du Comité de pilotage de la charte en faveur d'une logistique urbaine durable.

Madame SIMONNET, vous évoquez des expérimentations d'enseignes de distribution qui proposent des ouvertures 24 heures sur 24. Je vous informe que, quelle que soit la zone géographique du magasin, le recours au travail nocturne d'agent de sécurité est légal en raison du caractère spécifique de la profession et des principes de permanence et de continuité des prestations. Aucun texte réglementaire ne permet aujourd'hui à la Ville d'empêcher l'ouverture de ces enseignes 24 heures sur 24 si les magasins s'automatisent après 21 heures et ont recours à des agents de sécurité.

En ce qui concerne la vente d'alcool, je vous propose de saisir M. le Représentant du Préfet de police, qui est devant nous. Mais elle n'est plus là, donc elle ne pourra pas le faire. Où est-elle ? Il faudrait amener vos preuves. Je pourrai écrire aussi sur cette vente d'alcool si vous me saisissez directement, puisque vous me montrez cela juste en Conseil, mais évidemment sur la vente d'alcool je serai prête à le faire. Je vous propose donc ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 35 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu, Monsieur BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, parce que je pense que l'on peut à la fois lancer un groupe de travail et saisir l'Autorité de la concurrence. D'ailleurs, la dernière saisine date de 2011. A mon avis, c'est assez loin ; les évolutions sont quand même rapides. Je crois qu'il ne faut pas que l'on perde de temps, surtout après tout ce que les groupes ont exprimé.

Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif mais nous maintenons notre vœu au vote.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien. Ce sera donc un avis défavorable.

J'ai une explication de vote de M. de FROMENT.

Monsieur VESPERINI, je crois que c'est sur le vœu de l'Exécutif que vous avez une explication de vote.

Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Sur le vœu de l'Exécutif aussi.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 36 est-il maintenu, Madame GOLDGRAB ? Retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 38 est-il maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui et je transmettrai les impressions des tickets de caisse.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 34 bis de l'Exécutif, j'ai deux explications de vote.

M. VESPERINI, puis M. de FROMENT.

Monsieur VESPERINI ?

M. Alexandre VESPERINI. - Je ne voterai pas et mon groupe PPCI ne votera pas ce vœu de l'Exécutif, non pas parce qu'il n'est pas intéressant mais tout simplement parce que sa finalité consiste encore une fois à réunir des groupes de travail, bref c'est la "réunionite aiguë".

Or, sur ce sujet-là, moi qui suis élu du 6^e arrondissement de Paris, qui est l'arrondissement qui a la plus forte densité commerciale de Paris, je ne compte plus le nombre de réunions auxquelles j'ai assisté sur le dernier kilomètre de livraison, sur la logistique urbaine, sur les livraisons propres, sur Stuart versus... Sur Amazon, oui, attendez... Amazon, c'est bien de la livraison quand même, à un moment donné ! Non ? Eh bien voilà. Dans la livraison, il y a Amazon et il y a évidemment de plus en plus de livraisons à domicile.

Je pense donc qu'à un moment donné... En 2014, on a signé une charte - je crois même qu'elle date de 2013, la charte de la logistique du dernier kilomètre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est la fin.

M. Alexandre VESPERINI. - Attendez, je termine.

Je siège également à la Métropole du Grand Paris où on va mettre également en place une charte. Arrêtons les chartes, arrêtons les groupes de travail et passons à l'action.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je suis sensible à l'argument "anti-réunionite" de mon collègue VESPERINI. Néanmoins, nous voterons pour ce vœu de l'Exécutif, car il y a un vrai sujet de difficulté pour les petits commerces dans le cadre de l'explosion de cette économie du e-commerce, de l'économie de la plateforme.

Tout ce qui pourra permettre au petit commerce de lutter à armes égales dans cette nouvelle économie - j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'assurer les conditions d'une libre-concurrence et certainement pas, en tout cas dans mon esprit, de faire de la réglementation pour la réglementation -, tout ce qui pourra aller dans ce sens me semble aller dans la bonne direction.

Personnellement, j'ai la plus grande confiance dans les avis de l'Autorité de la concurrence. Je ne suis pas sûr que M. BONNET-OULALDJ soit tout à fait avisé de vouloir saisir cette instance mais moi, cela ne me dérange pas du tout et je sais qu'elle saura nous aider à ce que la concurrence soit assurée à Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 bis avec un avis favorable de l'Exécutif pour lui-même.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 192).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'extension de Paris en zone touristique unique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 37 est relatif à l'extension de Paris en zone touristique unique.

Florence BERTHOUT ? Non.

Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Parfois, il faut savoir persévérer. Il y a un élément de contexte nouveau qui ne vous aura pas échappé, parce qu'on me demande pourquoi on représente ce vœu.

L'élément de contexte nouveau, c'est qu'il y a eu l'annulation de deux nouvelles Z.T.I. et que lors du précédent Conseil de Paris j'avais suggéré qu'une telle annulation était prévisible. Pourquoi était-elle prévisible ? Parce que le dispositif de la zone touristique internationale n'est pas le meilleur dispositif pour atteindre l'objectif d'une ouverture des commerces à Paris le dimanche. Je ne jette pas la pierre au Gouvernement, car il s'agissait de contourner la mauvaise volonté de la Maire de Paris, mais il se trouve que ce dispositif Z.T.I. marche pour les zones avec un tourisme étranger très important, une affluence touristique internationale exceptionnelle, mais il ne répond pas à la problématique des zones touristiques simples avec une affluence touristique exceptionnelle mais pas nécessairement internationale, d'où l'annulation par le Tribunal.

Ce que je demande à Mme HIDALGO, c'est une bonne fois pour toutes que l'on arrête avec cette espèce de répétition, Conseil de Paris après Conseil de Paris, de ce sujet, que l'on règle la question une bonne fois pour toutes, en classant Paris en zone touristique simple, ce qu'elle peut faire, ce qui est sur le plan juridique tout à fait sécurisé. Cela permettra aussi de lutter contre la concurrence déloyale des zones touristiques qui commencent à se développer aux portes de Paris et qui ont été autorisées et approuvées par la Maire de Paris elle-même et par son Exécutif lors d'un précédent vote à la Métropole du Grand Paris, où nous avons notamment classé en zone touristique la plaine de l'Ourcq, limitrophe de Paris, au détriment des commerces du Nord de Paris.

Il y a là véritablement une incohérence injustifiable et incompréhensible et il faut y mettre fin, en classant enfin Paris en zone touristique.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI.

Oui, il y a des explications de vote, mais c'est après votre réponse, Madame l'adjointe.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, effectivement, comme cela a été exprimé lors de précédents Conseils de Paris, la Maire de Paris - vous n'en serez pas surpris - ne souhaite pas s'orienter vers une généralisation de l'ouverture dominicale. Ce n'est pas elle qui remet cela sur le tapis à chaque fois, c'est vous. Il y a une répétition, mais qui ne vient probablement pas d'elle.

Vous indiquez dans votre intervention, en tout cas, l'annulation récente de deux Z.T.I., Ternes et Bercy. Je veux vous informer et vous rassurer, puisqu'à ce stade, en lien avec les mairies d'arrondissement et les acteurs économiques locaux, on étudie la possibilité de création de zones commerciales avec les acteurs économiques concernés sur ces zones. Si le repos dominical peut admettre certaines exceptions dont celle-ci, il doit rester la règle et nous sommes convaincus que c'est un principe essentiel, aussi bien pour la vie familiale que pour la vie sociale des salariés.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'un plan de soutien aux commerces de proximité que vous demandez dans votre vœu, je vous informe d'abord qu'il en existe déjà un depuis 2001, puisque notre soutien s'est manifesté par la mise en œuvre de nombreux outils - cela a déjà été évoqué de nombreuses fois -, des protections supplémentaires inscrites au P.L.U., le dispositif Vital'Quartier 1, le 2, le contrat de revitalisation artisanale et commerciale lancé en 2017 ou encore la création d'un G.I.E. "Paris Commerces". Le G.I.E. permet d'ailleurs de mettre en œuvre des loyers adaptés selon le type d'activité.

Permettez-moi de vous dire que je trouve paradoxal de votre part de demander la généralisation du travail dominical et de demander, en parallèle, dans le même vœu, à la collectivité de prévoir un plan pour sauver les commerces de proximité qui seraient potentiellement ainsi impactés. On marche sur la tête. Excusez-moi. Pourquoi

est-ce qu'il faut généraliser dans ce cas-là ? Si vous admettez, vous-mêmes, dans votre vœu, que cela va fragiliser le commerce de proximité, c'est énorme. Bref.

Compte tenu de ces éléments, j'émet un avis défavorable, vous n'en serez pas surpris, au vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au classement de la Ville de Paris en zone touristique unique.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

J'ai une explication de vote pour le groupe Communiste - Front de Gauche. Monsieur Nicolas BONNET- OULADJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci.

Je partage le même constat que M. de FROMENT. Il faut régler cette question une bonne fois pour toutes. Je pense que la position du Tribunal administratif est la bonne position. Aucune zone touristique internationale à Paris, aucune zone commerciale pouvant travailler le dimanche. D'ailleurs, cela nous donne raison parce que, quand il y a eu ce débat sur ces zones, notamment Saint-Emilion - que je connais bien, qui est dans le 12e -, nous avons dit que ce n'était pas une zone touristique. Nous l'avions dit dans le débat. Sous l'ambiance idéologique, libérale de la droite où il faut tout généraliser le dimanche, la nuit, etc., il a fallu faire une zone touristique internationale sur la base d'un plan Google sur la table de Bercy. D'ailleurs, la Maire de Paris, à l'époque, l'avait dénoncé elle-même. Donc, moi, je me félicite de cette victoire du Tribunal administratif qui va dans le sens de nos positions, de positions qui ont été adoptées à la majorité au Conseil de Paris suite à une M.I.E. et à un travail qui a été long de six mois sur lequel l'ensemble des groupes s'est exprimé. Donc, je me félicite de cette nouvelle victoire et cela en appelle d'autres. J'espère qu'une bonne fois pour toutes, on en finira avec le travail du dimanche.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 39 et 39 bis sont relatifs à la sécurité des manèges de la Foire du Trône.

Madame BOUGERET, vous avez la parole.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 5 avril dernier, une barre de sécurité d'un manège de la Foire du Trône s'est désolidarisée. Une enquête pour blessures involontaires par manquement à une obligation de sécurité ou de prudence a été ouverte. Cet incident s'ajoute à une longue série de négligences. Le 10 avril 2017, un harnais s'est détaché d'un manège à fortes sensations en fonctionnement. Le 3 avril 2017, une adolescente a porté plainte pour blessures involontaires, sa tête ayant heurté une barrière de sécurité. En 2014, un homme s'est fait sectionner un orteil et a été victime d'une fracture ouverte du tibia sur une attraction. Les contrôles de sécurité s'opèrent essentiellement avant l'ouverture de la Foire du Trône, alors que l'événement dure en moyenne deux mois. La Ville de Paris peut mener des enquêtes administratives en complément des enquêtes réalisées par la Préfecture de police, et elle a l'obligation de s'assurer que les manèges respectent les règles d'installation en s'appuyant sur un bureau de contrôle dûment habilité.

Le vœu qui est présenté et proposé par Valérie MONTANDON demande que les contrôles de sécurité opérés sur les manèges de la Foire du Trône soient renforcés tout au long de l'événement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, la Foire du Trône accueille chaque année, pendant huit semaines, de fin mars à début mai, 2,5 millions de personnes en moyenne et environ 250 métiers forains. C'est à ce titre la plus grande attraction de ce type en Europe. Elle est particulièrement appréciée des touristes, mais aussi et avant tout des familles parisiennes et franciliennes pour son caractère festif, populaire et convivial. Une animation de cette ampleur nécessite la plus grande attention et une vigilance en matière de sécurité. C'est pourquoi la Municipalité a souhaité le renforcement de la sécurité de la Foire du Trône dès l'édition 2017 par le doublement des effectifs d'agents de sécurité, financés par la Ville de Paris. Cet important dispositif a été maintenu en 2018 et nous avons aussi renforcé le nombre de caméras de vidéo-protection, passant de 13 à 31 caméras.

Je remercie aussi la Préfecture de police pour sa mobilisation essentielle pour sécuriser cet événement d'ampleur, en lien avec la Municipalité et la mairie du 12e, notamment les week-ends, les jours fériés ou lors de périodes de forte affluence.

Mme MONTANDON, dans son vœu, interpelle la Ville au sujet de la sécurité des manèges de la Foire. Je veux rappeler juste que les contrôles de sécurité des manèges sont réalisés par des contrôleurs habilités par le Ministère de l'Intérieur pour chaque métier forain.

Par ailleurs, la réglementation en matière de métier forain engage la responsabilité personnelle des exploitants et prévoit la présentation d'un agrément et d'une attestation de bon montage. Pour renforcer la sécurité des manèges, la Maire de Paris a écrit, d'une part, à M. le Préfet de police le 2 mars dernier pour lui demander d'étudier un renforcement des examens de sécurité et a, d'autre part, précisé et renforcé au sein des conventions d'occupation du domaine public signées par chaque exploitant, les mesures de sanction en cas de manquement dans l'exploitation quotidienne des métiers forains. La Préfecture de police peut, en outre, prévoir des contrôles inopinés - vous en avez fait part - tout au long de la fête foraine.

Compte tenu de ces éléments, je sou mets à votre approbation un vœu de l'Exécutif qui propose que la Préfecture de police maintienne le renforcement des examens de sécurité mis en œuvre afin de prévenir d'éventuelles défaillances des stands forains.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. le Représentant du Préfet a la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la conseillère.

Un mot, d'abord, sur le cadre juridique qui est, en fait, assez récent. Tout remonte à une loi du 13 février 2008 sur la sécurité des manèges qui avait été prise à la suite d'incidents particulièrement graves survenus quelques mois auparavant. Cette réglementation encore assez récente définit un certain nombre de prescriptions, de règles de droit assez sommaires, mais que je souhaiterais rappeler sans rentrer trop dans le détail.

Il est prévu, en effet, que l'exploitant présente les conclusions d'un rapport de contrôle technique du manège et une attestation de bon montage, qui sont délivrés par des bureaux d'études et des bureaux de contrôle agréés au niveau ministériel. Ce n'est pas au niveau préfectoral que cela se fait. C'est pour garantir un niveau de sérieux et de qualité identique sur l'ensemble du territoire national. Alors que sur l'ensemble du territoire national, c'est au maire de la commune que ces documents sont présentés, à Paris, compte tenu de l'équilibre particulier des pouvoirs de police, c'est le Préfet de police qui est compétent pour les examiner et qui est compétent également pour interdire l'exploitation du matériel, subordonner éventuellement son exploitation à des réparations, à des modifications ou à la réalisation d'un nouveau contrôle technique. Voilà pour le cadre juridique.

En revanche - c'est un point qui est souvent soulevé -, ce ne sont pas les commissions de sécurité au titre de la réglementation établissement recevant du public ou chapiteaux, tentes, structures, qui sont compétentes pour procéder à ces contrôles. Ce sont des documents élaborés par les organismes agréés, vérifiés ensuite par les services de la Préfecture de police. A Paris, c'est dans ce cadre que nous intervenons. Nous le faisons depuis des années dans le cadre du partenariat que nous mettons en œuvre avec la Ville de Paris, notamment le Bureau des kiosques et attractions. L'intégration dans les cahiers des charges des exploitants est évidemment une bonne nouvelle qui vient compléter le volet plus réglementaire, par ailleurs, que nous réalisons. Ce sujet s'inscrit plus généralement dans la discussion avec l'ensemble des exploitants sur la sécurité de la Foire du Trône, dialogue

nourri, riche, qui fait intervenir de nombreux acteurs - on mobilise beaucoup de temps -, mais qui, pour l'instant, produit des fruits.

Un mot sur la Foire du Trône édition 2018. La Commission de sécurité s'est déplacée le 29 mars dernier. Les documents ont été demandés à l'ensemble des exploitants des manèges et parcs forains. Aucune difficulté particulière n'a été relevée empêchant la mise en service de certains d'entre eux. En revanche, nous avons connu, depuis le début de l'édition 2018, des incidents heureusement restés mineurs. Dans le cas que vous évoquez, l'officier de police judiciaire qui avait été missionné sur l'incident a interdit l'exploitation temporairement du manège. Nous continuerons de le faire, évidemment, aussi souvent que nécessaire pour que la fête, encore une fois, soit pour tous et dans les meilleures conditions de sécurité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La fête pour tous : elle est belle.

Vous maintenez votre vœu, Madame BOUGERET ?

Mme Alix BOUGERET. - Je voulais remercier pour les réponses apportées. Nous allons voter le vœu de l'Exécutif et retirer le nôtre en réitérant notre souhait que les contrôles soient effectués de manière régulière et inopinée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu n° 39 est donc retiré.

Je mets donc directement aux voix, à main levée, le vœu n° 39 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 193).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'évolution du Règlement municipal des étalages et terrasses.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 40 est relatif à l'évolution du Règlement municipal des étalages et terrasses.

Alix BOUGERET à nouveau.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

On pensait que la leçon avait été retenue avec l'annulation du marché d'affichage publicitaire, mais force est de constater que le respect des normes n'est pas votre point fort. C'est une fâcheuse habitude qui a tendance à se répéter ces derniers temps pour le plus grand bonheur du Tribunal administratif de Paris.

Cette fois, c'est le Règlement municipal des étalages et des terrasses qui a connu quelques turbulences juridiques devant le Tribunal administratif. C'est l'objet du vœu qui est présenté et proposé notamment par Geoffroy BOULARD, maire du 17e. Le Tribunal administratif qui a notamment conclu à l'illégalité de l'interdiction de tous modes de chauffage sur les contre-terrasses et qui a annulé l'interdiction d'installation de chauffage au gaz sur les terrasses. Cerise sur le gâteau : la Mairie de Paris facturait les installations interdites par son propre règlement, ce qui a entraîné une explosion du nombre de recours contentieux aux redevances d'occupation du domaine public parisien. Vous reconnaîtrez que la situation est pour le moins cocasse et qu'il n'est pas illogique que l'on se demande si vous allez finalement respecter les règles que vous édictez. Il serait intéressant d'avoir une estimation des montants des droits de voirie que vous avez ainsi encaissés.

Le vœu demande que soit procédé à une révision du règlement municipal des étalages et terrasses, et au-delà peut-être qu'une refonte de ce règlement, en concertation avec les principaux acteurs concernés, soit lancée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame Olivia POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, comme le dit souvent la Maire de Paris, Paris ne serait pas Paris sans ses commerces, sans ses cafés, sans ses restaurants et leurs terrasses qui fleurissent au printemps et annoncent l'été. Je vous parle là aussi bien de la terrasse d'un troquet comme Paris en connaît des centaines que de celle d'un café dont celui du café Laurent qui a vu Boris Vian jouer du piano ou Juliette GRÉCO réciter des poèmes.

Bien évidemment, à toutes les époques et aujourd'hui encore, les terrasses ont marqué et marquent l'histoire de Paris. Plus récemment, souvenez-vous de ce mouvement populaire initié après les attentats de novembre 2015 autour du hashtag "Tous en terrasse" pour montrer cette envie de vivre et de défendre nos libertés que symbolisait le fait d'aller sur nos terrasses boire tranquillement un verre à plusieurs.

Les terrasses, les cafés, les restaurants, comme les autres commerces de proximité parisiens, nous les défendons depuis le début de la mandature avec autant de ferveur que mes prédécesseurs l'ont fait depuis 2001.

Vous demandez dans votre vœu l'ouverture d'une concertation dans la perspective d'une révision du règlement des étalages et des terrasses de Paris. Je veux vous rappeler que ce règlement a été rédigé en 2011 à l'issue d'une concertation qui a rassemblé l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien les mairies d'arrondissement, les associations de riverains, de piétons, et les professionnels eux-mêmes.

Cette concertation a permis de répondre à une double demande, à la fois d'améliorer la qualité de vie des riverains mais aussi de répondre à une demande des Parisiens et des Parisiennes de pouvoir se rendre sur les terrasses parisiennes pour se retrouver et partager un moment convivial.

Votre vœu fait référence à différents jugements liés au chauffage en contre-terrasse. L'ensemble de ces procédures ne sont pas aujourd'hui closes et dès que la direction juridique de la Ville de Paris et la direction de l'urbanisme seront en possession de l'ensemble des conclusions de ces affaires, les services pourront travailler pour que la Ville se mette en conformité avec les décisions de justice si besoin, ce qui n'est pas avéré aujourd'hui.

Aussi parce que la Municipalité n'a pas l'ensemble des éléments sur ce sujet, je ne peux répondre favorablement à cette demande de concertation en vue d'une révision du règlement des terrasses et des étalages.

Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants, UDI-MODEM, Démocrates et Progressistes, Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et M. TIBERI relatif au classement de l'activité des bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 41 et 41 bis sont relatifs au classement de l'activité des bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

La parole est à Dominique STOPPA-LYONNET, vous parlerez au nom des ceux qui ont signé le vœu avec vous.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je présente ce vœu qu'aurait dû présenter Florence BERTHOUT, qui vous prie de l'excuser pour son absence.

C'est un vœu proposé aussi au nom des élus parisiens des groupes LRI, UDI-MODEM et PPCI qui porte sur le classement de l'activité des bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Que seraient les quais de Seine sans ses bouquinistes ? Paris ne serait pas Paris, les poètes ne seraient pas inspirés.

Les bouquinistes se sont installés sur les quais de Paris dès le XVI^e siècle et ce sans discontinuité jusqu'à maintenant, et nous le souhaitons et l'espérons encore pour des siècles à venir.

Les bouquinistes, leurs boîtes vertes, leur activité, une librairie à ciel ouvert de 3 kilomètres sont constitutifs de l'histoire intellectuelle de Paris. Ils s'inscrivent en particulier dans l'identité du Quartier latin qui repose sur le livre. Ils contribuent à l'exception culturelle de Paris.

Aujourd'hui, nos bouquinistes sont en danger. On sait les difficultés économiques des maisons d'édition, des libraires et a fortiori celles des bouquinistes. Certains sont tentés de se détourner de la vente exclusive de livres au profit d'objet souvenirs peu représentatifs de la singularité des lieux.

Le classement au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO de l'activité des bouquinistes permettrait de mettre en valeur leur savoir-faire et de protéger cette activité.

Rappelons que les berges de la Seine ont été classées au patrimoine mondial de l'UNESCO dès 1991 et que l'inscription de l'activité des bouquinistes le serait dans une continuité et cohérence naturelle.

Notre vœu est que la Maire de Paris intervienne auprès de la Direction générale de l'UNESCO afin de classer l'activité des bouquinistes au patrimoine culturel immatériel.

Cette proposition est soutenue par l'ensemble des bouquinistes et je salue Jérôme CALLAIS, qui est présent ce soir, et ce vœu a été aussi voté à l'unanimité par les conseils des 1^{er}, 4^e et 5^e arrondissements. Cette démarche a reçu un accueil favorable au-delà des sensibilités politiques. Comment pourrait-il en être autrement quand il s'agit de défendre notre patrimoine culturel ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la conseillère, mes chers collègues. Les bouquinistes font partie intégrante du paysage parisien. Ils sont plus de 200 à exercer leur activité sur les parapets des 12 quais de 5 arrondissements, les 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e, constituant selon la formule consacrée la plus grande librairie du monde à ciel ouvert.

Installés en bord de Seine depuis le XVI^e siècle, ils incarnent la richesse de notre patrimoine et notre passion littéraire, et constituent une source d'inspiration pour de nombreuses métropoles mondiales, telles que Tokyo, Montréal ou Pékin.

Passage obligé des touristes, ils sont également des interlocuteurs privilégiés des grands lecteurs que sont les Parisiens et ont noué un lien étroit avec leur clientèle et les riverains des quais de Seine.

L'association culturelle des bouquinistes porte depuis plusieurs mois le projet de faire inscrire leur activité au patrimoine de l'UNESCO. J'en ai discuté avec son président Jérôme CALLAIS, ici présent, dont je salue l'engagement et la passion sans relâche depuis tant d'années.

C'est tout naturellement que nous soutenons cette initiative et c'est en ce sens que j'ai saisi par courrier la Ministre de la Culture le 30 mars dernier suite à notre échange, afin d'obtenir en lien avec ma collègue Véronique LEVIEUX, son soutien pour mener à bien cette ambition.

Comme vous le savez, l'activité de bouquiniste, bien que profondément inscrite dans notre culture, est évidemment aussi touchée par le recul de la vente du livre. La Ville de Paris entend soutenir la profession et se trouve à son côté comme il en a toujours été, pour l'aider à rester fidèle à son histoire et à sa réputation. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Municipalité ne fait pas payer de redevance sur l'espace public où que nous limitons la vente d'objets de souvenir à l'une des 4 boîtes dont dispose chacun des bouquinistes.

Nous avons souhaité mettre en place un comité composé d'élus, de représentants de la profession et de personnalités qualifiées pour réattribuer des emplacements lorsque ceux-ci sont libérés.

Depuis 2010, le travail de cette commission a contribué à perpétuer le métier en rajeunissant et en féminisant la profession. Je suis persuadée que cette inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO serait un signal politique positif envers une profession qui voit chaque jour davantage la vente du livre reculer.

Les demandes d'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO sont toutefois nombreuses, et c'est l'Etat français qui peut déposer une candidature tous les deux ans. La procédure est longue et ne peut être menée sans le soutien indispensable du Ministère de la Culture. Je vous propose d'adopter un vœu par lequel l'Exécutif formule le souhait de travailler avec le Ministère pour faire aboutir ce beau projet.

J'ajoute un amendement oral à notre vœu de l'Exécutif. J'ai évoqué le vœu du conseil du 4e arrondissement mais je veux ajouter celui du 5e arrondissement comme j'ai pu en discuter avec Mme BERTHOUT avant qu'elle parte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 41 est-il maintenu ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Naturellement, il est maintenu, d'ailleurs je ne comprends pas, l'Exécutif fait un vœu quand il aurait pu apporter quelques modifications au nôtre. Je trouve que c'est "unfair", c'est le mot qui me vient à l'esprit, ce n'est pas élégant de votre part de mettre un vœu qui est vraiment semblable. Vous auriez pu ajouter, il y a un petit élément de procédure, il faut d'abord que cela passe par le Ministère de la Culture, qu'il y ait une dimension nationale. Vous auriez pu le préciser simplement. Vous en rajoutez un. Ce n'est pas très élégant. Evidemment, nous le maintenons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote sur le vœu de l'Exécutif ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je trouve tout à fait pertinent que l'Exécutif interpelle l'Etat pour ce classement de l'UNESCO. Cela, effectivement, permet de sauver ces bouquinistes et d'éviter qu'il y ait de la vente d'objets souvenir. Même si nous n'avons pas déposé de vœu nous-mêmes, nous nous associons parfaitement au vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Et je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 194).

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons aux travaux de la 2e Commission.

Oui, déjà ! Trois Commissions dans la même journée, ce n'est pas mal, Monsieur l'adjoint.

Je donne donc la parole à sa présidente, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues. La 2e Commission s'est donc réunie le lundi 23 avril dernier avec 114 projets de délibération au programme. C'est, bien évidemment, la communication culturelle qui a été le sujet principal de discussion de cette Commission.

Bruno JULLIARD en a fait une présentation détaillée, rappelant toute la richesse de l'offre culturelle qui existait déjà à Paris, faisant de notre Capitale une ville exceptionnelle en matière de culture ; puis, il a fait un bilan de la politique culturelle de la mandature ainsi que des projets en cours et M. HOCQUARD a, quant à lui, souligné la politique menée dans le domaine de l'économie culturelle à Paris.

A la suite de cette présentation, Mmes MÉES, MÉHAL et moi-même sommes intervenues sur cette communication, interpellant M. JULLIARD sur un certain nombre de sujets, notamment sur les travaux du théâtre du Châtelet et le théâtre de la Ville, les aspects budgétaires de cette communication ou encore le manque de données chiffrées de cette communication. M. JULLIARD nous a apporté ses réponses.

L'ordre du jour a ensuite été décliné de manière très classique, à savoir M. HOCQUARD qui a présenté les projets de délibération de sa délégation, notamment sur le Printemps des librairies ou encore la Disquaire Day.

Ensuite, 83 projets de délibération étaient au programme de la délégation de M. JULLIARD, principalement des attributions de subventions aux associations, notamment celle de "Paris Musées", pour un montant de 35 millions d'euros.

Mme LEVIEUX a également présenté les projets de délibération de sa délégation, relatifs au patrimoine, avec un focus sur le musée Clémenceau dans le 16e arrondissement ainsi que la subvention de 20.000 euros à cette association historique. Mme LEVIEUX rappelle que les membres de la 2e Commission sont invités, le 23 mai, à une réunion relative aux cadenas de l'amour sur les ponts de Paris.

Enfin, Mme VIEU-CHARIER était excusée. C'est son directeur de cabinet, M. ABADIE, qui a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation, notamment l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Shoah judéo-espagnole, 7, rue Popincourt dans le 11e arrondissement, et la subvention de 8.000 euros à l'association "Chœur Melomen" de Paris. Je m'arrêterai là.

Ensuite, chaque groupe présent a présenté ses vœux, soit 5 vœux rattachés, 17 vœux déposés et un amendement. M. HODENT a présenté 4 vœux pour le PPCI, Mme PRIMET a présenté les vœux relatifs à la péniche Demoiselle et au Tarmac. Enfin, Mme MÉHAL a présenté ses vœux relatifs au développement des expositions itinérantes et à la médiation sur le street art parisien.

Voilà ce qui s'est passé dans la 2e Commission le 23 avril dernier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la circulation du métro la nuit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Du coup, nous passons directement aux vœux non rattachés. Le vœu n° 42 est relatif à la circulation du métro la nuit.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour changer, nous allons, à nouveau, vous demander l'ouverture du métro la nuit. Cette fois-ci, dans le cadre de l'étude lancée sur la gratuité des transports en commun, demandée par la Maire de Paris, nous souhaitons que soit étudié le coût de l'extension des horaires du métro la nuit en fin de semaine et les veilles de jours fériés. C'est une mesure qui s'adresse à tous ceux qui terminent le travail tard, mais également à tous ceux qui se lèvent tôt.

Peut-on être une Ville Lumière, une capitale de la fête sans métro la nuit ? Je ne le crois pas. L'extension du métro la nuit est une mesure de cohérence lorsque l'on veut réduire la place de la voiture à Paris également. Que l'on ne veuille pas étendre l'ouverture pour les lignes nécessitant des chauffeurs, je peux l'entendre ; mais l'on ne doit pas s'opposer à l'extension la nuit pour les lignes automatiques, au minimum.

Voilà pourquoi nous réitérons ce vœu, à nouveau.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame GOLDGRAB.

Je vais émettre un avis favorable, mais en proposant quelques amendements à votre vœu. Bien évidemment, nous sommes favorables à l'extension du transport en commun la nuit. Trois éléments. Premièrement, on peut être une ville festive sur le plan nocturne sans avoir forcément le métro ou les transports en commun toute la nuit ; c'est notre cas actuellement. Toutefois se développent d'autres types de transport comme la marche à pied, mais aussi beaucoup Uber qui a un certain succès à Paris, lié au fait que nous manquons de transports en commun. Comme Mme SIMONNET n'est pas là, je ne détaillerai pas cela.

Deuxièmement, je proposerai, en revanche, un amendement à votre vœu car vous l'avez axé beaucoup sur la question du métro. Or, c'est la question du transport en commun, des bus, du tramway aussi qui, sur le plan technique, pose moins de problème, en réalité, que l'extension de l'horaire du métro. Cela pose des problèmes économiques dont il faut évaluer les coûts.

Troisièmement, le tramway, comme le métro, a été construit aussi pour être la couture entre Paris et sa banlieue puisque le tramway est soit sur le périphérique, soit directement en banlieue. Or, la question des transports de nuit des gens qui travaillent, comme des gens qui sortent le soir, c'est une question, à mon sens, que l'on doit poser à l'échelle métropolitaine.

Voilà les amendements que je proposerais par rapport à votre vœu. J'émettrais un avis tout à fait favorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame GOLDGRAB, acceptez-vous les amendements ? Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 195).

Vœu déposé par les groupes Démocrates et Progressistes et Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la protection des personnes contre le G.H.B.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une campagne de sensibilisation sur le G.B.L. dans les établissements de nuit.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 43, 44 et 44 bis sont relatifs à la protection des personnes contre le G.H.B. et le G.B.L.

Anne-Christine LANG n'est pas là.

Alexandre VESPERINI, G.H.B., G.B.L. ?

Je ne sais pas qui.

Thomas LAURET, donc.

M. Thomas LAURET. - C'est un sujet important. Il existe un solvant industriel, le gamma-butyrolactone - G.B.L. - qui, une fois ingéré, se transforme en G.H.B. Or, le G.B.L. n'est pas considéré comme une drogue et peut être acheté facilement sur Internet. Cette drogue est la drogue du violeur.

La consommation de cette substance avec de l'alcool en plus peut entraîner un état comatique ou la mort. Plusieurs personnes ont trouvé la mort à Paris à cause de cette drogue. Nous avons donc, en lien avec le groupe PPCI, décidé de proposer une action et de poursuivre l'action engagée par la Préfecture de police puisque six établissements ont été fermés depuis le début de l'année 2018 à notre connaissance.

Cette action vise à faire en sorte que la Ville se rapproche de la Préfecture et du "Collectif Action Nuit" afin de définir un plan d'action d'urgence pour la prévention auprès des jeunes, pour des mesures à prendre dans les établissements de nuit et pour la répression contre les vendeurs de G.H.B. et de G.B.L. et qu'un état des lieux des actions réalisées soit remis aux élus dans un délai raisonnable.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme cela vient d'être dit, depuis le début 2018, une dizaine de personnes ont été hospitalisées dans le coma, une personne est décédée, à la suite d'une surdose de G.B.L. qui est un solvant détourné comme drogue, cousin du G.H.B. d'ailleurs, appelé la "drogue du violeur", incolore, inodore, et classé comme stupéfiant depuis 1999. Il existe un risque de pandémie réel puisque c'est entre 50 et 100 comas par an qui sont recensés à Paris.

Drogue d'autant plus dangereuse qu'elle est facilement accessible, à un prix dérisoire et qu'elle est d'une toxicité particulièrement élevée, surtout associée à l'alcool. Il y a un effet de mode, ce qui amène une nouvelle diffusion dans les clubs, dans toute la France. Plusieurs établissements de nuit ont été fermés.

Nous proposons d'abord que la Mairie de Paris, via le Conseil parisien de la Nuit, mette en œuvre une campagne de sensibilisation sur les dangers du G.B.L. avec diffusion, bien sûr, sur Internet, sur les réseaux sociaux car le Web a complètement bouleversé le marché de la drogue et a abouti à un éparpillement géographique de celui-ci ; la présence d'agents agréés par le Ministère de l'Intérieur pour contrôler les clients ; et un système de détection à l'entrée des établissements, tellement le problème est d'importance, pour inverser la tendance.

Aussi, nous demandons au Préfet de police qu'il mette en place un plan de lutte globale contre la diffusion de cette drogue, en partenariat avec les exploitants, bien sûr, et aussi par informatique pour sensibiliser le public.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, puis Anne SOUYRIS.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Effectivement, nous sommes face à un sujet tout à fait sérieux puisque nous avons, depuis le début de l'année, le constat de l'augmentation de comas liés à une utilisation d'un produit, le G.H.B. ou G.B.L. puisque, lorsqu'on ingère du G.B.L., il se transforme dans votre estomac en G.H.B., mais je ne vous referai pas, comme le Préfet de police l'a fait lors du dernier Conseil de Paris, une démonstration sur ce sujet. C'est un produit disponible sur le net. On n'est pas sur un produit qui est un produit interdit.

Avec la Préfecture de Police, nous avons, le 16 avril, réuni en urgence un groupe de travail, sous la présidence du Préfet de police, avec l'A.R.S. d'Ile-de-France, la Mairie de Paris, la MILDECA, l'ensemble des représentants des exploitants d'établissements de nuit, mais aussi l'A.P.-H.P. et les associations de prévention.

Pour ce qui concerne la Ville et par rapport à vos deux vœux, on vous proposera un vœu de réponse de l'Exécutif qui axe autour de quatre questions.

La première, c'est la question de la prévention. Nous sommes par rapport à un phénomène, une drogue détournée qui est une drogue en vente libre. A partir de là, le principal axe qui nous semble important est de faire une prévention en direction des fêtards, des usagers, une éducation par rapport à la manière dont on peut faire la fête sans forcément qu'il y ait de débordement.

Le dispositif "Fêtez clairs" est un dispositif qui existe depuis une dizaine d'années, qui est soutenu par la Ville et que nous souhaitons renforcer. C'est un dispositif sur lequel nous faisons un travail de prévention et d'éducation à cet endroit.

La deuxième chose, c'est faire un travail avec les clubs, avec les organisateurs de soirées, qui sont les premiers à être en première ligne sur ces sujets, qui doivent à mon avis ne pas se voir "avoir" une double peine par rapport à cette question, c'est-à-dire se retrouver avec à la fois des problèmes liés à des toxicomanies et à des fermetures. Même si cela relève de l'autorité du Préfet de police, nous souhaitons que nous soyons à cet endroit avec des éléments de discussion avec les clubs sur ce sujet, de manière à associer l'ensemble des professionnels sur les éléments de prévention et d'éducation sur ces sujets.

Je vous proposerai en réponse à vos deux vœux un vœu de l'Exécutif qui reprend l'ensemble des éléments dont je viens de vous parler.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un tout petit mot pour compléter ce qu'a très bien dit Frédéric HOCQUARD. Sur cette question des drogues, je suis très heureuse du travail qui est en train de se faire avec nos différents partenaires, étant donné que nous avons vu, depuis longtemps, depuis les années 70, à quel point la politique pure de guerre à la drogue a été un échec, et que de fait, nous avons quand même le triste record en Europe de la plus grande consommation par les jeunes de drogue.

Je pense que le travail qui se fait là, pour plus d'éducation et de prévention, c'est-à-dire quelque chose qui va à l'encontre des jeunes et non pas qui va juste dans une idée de répression et de fermeture, qui a montré son inefficacité, est vraiment un très bon signal pour la suite. En effet, on a pu assister à un doublement du nombre de personnes atteintes, mises à l'hôpital, voire qui ont pu décéder ces dernières années depuis 2014, ce qui est quand même assez inquiétant. Le fait de pouvoir faire cette prévention dans les clubs avec les différents acteurs est très important.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet...

Madame la Maire, vous aviez quelque chose à nous montrer ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Oui, pour distribuer et pour justement faire que cette prévention et cette éducation soient vraiment efficaces, nous nous proposons et nous étudions le fait de pouvoir distribuer une pipette, puisque vous savez que le G.H.B., si on dépasse la dose de 2 millimètres, devient extrêmement dangereux, voire mortel. Donc cette pipette est une possibilité pour faire en sorte que les gens puissent voir leur consommation et vraiment l'estimer extrêmement précisément, de manière à ne pas prendre de risques, ou en tout cas le moins possible. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je suis sûr que cette politique de réduction des risques va enthousiasmer la Préfecture, à qui je donne la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet avait déjà été évoqué par le Préfet de police lors du dernier Conseil aux questions d'actualité. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des incidents qui ont justifié la réunion du 16 avril : une trentaine de participants, les différents représentants des exploitants, des autorités sanitaires et des services de police.

Sur l'évolution de la situation, le G.H.B. G.B.L. n'est pas nouveau, cela fait près d'une dizaine d'années que cela circule. Au début, c'était essentiellement associé à des usages à caractère sexuel. Maintenant, c'est beaucoup plus à des usages à caractère festif et c'est beaucoup plus diffus. On note une recrudescence des incidents, des accidents et des problèmes sanitaires provoqués par l'usage de ces produits : dix jeunes en coma profond depuis la fin de l'année 2017, dont l'un est décédé au mois de mars dernier, ce qui montre bien la nécessité d'une prise de conscience collective qui était au rendez-vous lors de la réunion du 16 avril.

Le Préfet de police s'est félicité de l'état d'esprit constructif de la part des exploitants des lieux de nuit.

Toujours sur le constat : ne pas oublier qu'au-delà du G.H.B. G.B.L. qui fait parler de lui maintenant, on a aussi la prolifération continue d'autres drogues, à l'origine notamment d'overdoses en grand nombre, je pense en particulier à la cocaïne.

A l'issue de cette réunion du 16 avril, un plan d'action a été décidé et qui comporte trois volets : d'abord une réflexion sur le cadre juridique puisque comme certains orateurs l'ont rappelé, le G.B.L. est en vente libre. C'est un produit qui rentre dans la composition des solvants. On peut le commander assez facilement sur Internet. Nous mènerons donc cette réflexion sur le cadre juridique en lien avec la MILDECA qui est chargée, au niveau national, de proposer de nouvelles orientations pour la lutte contre les produits stupéfiants.

Un deuxième volet, c'est le partenariat entre la Préfecture de police et les professionnels de la nuit. Les fermetures administratives sont toujours, d'une certaine façon, le constat d'un échec. Elles ne visent pas les clients, elles visent les exploitants qui se sont révélés défaillants dans l'exploitation de leur établissement et dans le contrôle des clients. Nous ne souhaitons évidemment pas nous-mêmes en arriver là, mais nous continuerons néanmoins de procéder à ces fermetures lorsque nécessaire. Néanmoins, le Préfet de police a insisté aussi sur la dimension partenariat formation.

Des formations avaient été dispensées, ces dernières années, par les services de la Direction régionale de la police judiciaire, notamment la Brigade des stupéfiants, à destination des lieux de nuit les plus sensibles, notamment les discothèques. Ces formations étaient tombées un peu en désuétude. Nous allons les reprendre pour sensibiliser les services de sécurité interne et les employés à la détection des comportements, des trafics ou des reventes.

Troisième groupe de travail, c'est celui qui porte sur les actions d'information et de sensibilisation. La première réunion technique s'est tenue la semaine dernière avec 32 participants. C'est dire l'engouement que cela suscite. Il n'y aura sans doute pas accord entre tous les partenaires sur certains messages de prévention et d'information, chacun étant sur un positionnement qui est le sien, mais en tout cas, avec la participation des autorités sanitaires, nous souhaiterons, dans la mesure du possible, donner des informations claires à la fois sur le cadre juridique en vigueur, la loi telle qu'elle s'applique et que je ne suis pas là pour remettre en cause, et deuxièmement, sur les risques sanitaires associés à la consommation de ces produits. Le dispositif "Fêtez clairs", de ce point de vue, pourra être redynamisé.

Dernière chose pour répondre à l'intervention de M. GOUJON sur la présence ou la capacité de la Préfecture de police avant réouverture d'établissements ayant fait l'objet de fermetures administratives, la capacité de la Préfecture de police à imposer des agents agréés chargés des contrôles n'existe pas en droit.

En revanche, nous travaillons aujourd'hui avec les exploitants des lieux les plus sensibles sur la constitution des services de sécurité interne. A l'occasion des échanges que nous avons eus, une problématique est apparue, c'est celle des soirées privées organisées dans des établissements de nuit à l'occasion desquelles les gérants habituels de ces établissements de nuit louent leurs locaux. Souvent, les services de sécurité interne habitués à intervenir dans ces locaux ne sont pas présents le soir de ces soirées privées, ce qui peut poser des problèmes ou, en tout cas, un affaiblissement des contrôles ou des actions préventives réalisées dans ces établissements. Nous prendrons en compte cette problématique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Monsieur LAURET, votre vœu est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 44 du groupe LRI est-il maintenu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - J'avais presque l'intention de le retirer après les explications de M. HOCQUARD et du Préfet de police. Mais l'intervention que je qualifierais d'hallucinante de Mme SOUYRIS qui propose une assistance à la consommation de cette drogue m'amène évidemment à maintenir mon vœu, en total désaccord avec la position de l'Exécutif sur ce point.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous ferons un grand débat sur les politiques de drogue un jour sans doute.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 196).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au surcoût postal pour les libraires et éditeurs indépendants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 45 est relatif au surcoût postal pour les libraires et éditeurs indépendants.

Madame Dominique STOPPA-LYONNET, vous avez la parole.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT, François-David CRAVENNE, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Brigitte KUSTER et les élus du groupe LRI qui porte sur le surcoût postal pour les librairies et éditeurs indépendants.

Depuis 2015, l'envoi des livres de plus de trois centimètres d'épaisseur par la Poste se voit appliquer le tarif "Colissimo". Ce surcoût postal met en danger les libraires et éditeurs indépendants car ils sont mis à une rude concurrence avec les grandes librairies, les grands éditeurs et les géants d'Internet qui ont, eux, la capacité de négocier les tarifs avec la Poste ou ont un circuit indépendant de distribution. Ainsi, avec ce surcoût postal, c'est le principe du prix unique du livre qui est remis en question. On ne dira pas assez combien la loi du 10 août 1988, porté par Jack LANG, a eu un rôle majeur dans le maintien dans notre pays d'une offre originale du livre sur l'ensemble du territoire et a aussi contribué au développement d'éditeurs indépendants.

Le livre est un marqueur de la vie intellectuelle française et de développement culturel. Il est donc essentiel de le préserver. La Poste a proposé un tarif réduit d'envoi à l'étranger pour les livres et brochures afin précisément de favoriser la diffusion de la culture française. Il serait intéressant de transposer cette disposition aux envois sur le territoire. Cette proposition est portée par Florence BERTHOUT et les élus du groupe LRI et par l'association "Comité Quartier Latin" dont la pétition a déjà recueilli 3.200 signatures.

Ainsi, les élus du groupe LRI émettent le vœu que la Maire de Paris saisisse la Ministre de la Culture et le Ministre de l'Economie et des Finances pour mettre en place avec la Poste un forfait spécifique pour l'envoi des livres.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émettrai un avis favorable sur ce vœu, puisque vous avez suivi le débat ce matin : vous savez le prix que nous attachons à la question de la diversité et de l'indépendance dans le domaine du livre, que ce soit dans le domaine de l'édition ou des libraires. Effectivement, cette histoire de tarif "Colissimo" remet en cause le prix unique du livre et il serait souhaitable que l'on puisse négocier un tarif qui soit un tarif unique de ce point de vue pour tout le monde. Je crois peut-être que ce serait surtout le Ministre de l'Economie et des Finances. On peut aussi écrire à la Ministre de la Culture mais c'est surtout lui qui chapeaute la Poste. C'est peut-être à cet endroit qu'il faut que la Maire de Paris écrive.

Pour cette raison et aussi - je vous le dirais - pour voir les Républicains et Indépendants soutenir une mesure de la gauche de 1981, j'appellerai évidemment à un avis tout à fait favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Excusez-moi ! Vous ne pouvez pas monter dans l'hémicycle.

Je vous remercie.

C'est fini ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 197).

2018 DAC 20 - Contribution (1.500.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Maison des Métallos" (11e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 20. Il s'agit d'une contribution et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Maison des Métallos".

Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Monsieur le Maire.

A l'occasion de ce projet de délibération concernant la subvention à la Maison des Métallos, je souhaite dire quelques mots sur l'évolution de cette maison emblématique et revenir sur son évolution.

Depuis la mise en vente par la fédération C.G.T. de la métallurgie en 1997 et l'achat par la Ville de Paris en 2000 grâce à la mobilisation du collectif inter-associatif, cette maison a traversé des hauts et des bas. Jusqu'en 2003, c'était un espace de citoyenneté dans un quartier "politique de la ville" qui en avait fait la demande et qui en avait besoin. Entre 2005 et 2007, la Ville a transformé cette maison en un équipement culturel. Jusqu'en 2009, la Maison a connu des dysfonctionnements profonds sur lesquels je ne reviens pas. Depuis neuf ans, Philippe MOURRAT en avait la direction. Le contrat de Philippe MOURRAT prendra fin en septembre 2018. Il profitera de sa retraite.

Je veux ici saluer son travail et sa volonté de donner une identité forte à la Maison des Métallos, même si, en tant que membre du conseil d'administration, je n'étais pas toujours en accord avec certaines de ses orientations. Sensible aux évolutions de notre société, il a programmé plusieurs spectacles, expositions, débats d'une très grande qualité, et un large public a apprécié sa programmation. Je veux donc le remercier.

Une nouvelle phase va bientôt commencer avec une nouvelle personne à la direction de la Maison des Métallos. Je veux ici rappeler la nécessité que cette maison vive avec la diversité des populations, que les initiatives citoyennes puissent y trouver toute leur place. La Ville, pendant cette mandature, a initié le budget participatif. Il est temps que les équipements culturels s'ouvrent aussi à la participation des citoyens.

La Maison des Métallos porte, par son histoire, cette dimension populaire et utopique. Ce serait un beau challenge, n'est-ce pas ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour répondre et relever ce challenge, Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Mais bien sûr, Monsieur le Maire !

Merci à Joëlle MOREL. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'historique que vous avez fait de la Maison des Métallos que je partage.

Permettez-moi simplement, d'abord, de vous remercier vous-même de votre investissement au sein du conseil d'administration ; de remercier également Patrick BLOCHE, qui préside la Maison des Métallos, l'ensemble des membres du conseil d'administration, mais aussi les équipes autour de Philippe MOURRAT qui, comme vous l'avez dit, assure la direction de l'établissement depuis neuf ans maintenant, et quittera ses fonctions bientôt. Nous aurons

l'occasion, au sein de cette enceinte, de vous présenter le projet de la direction qui sera nommée dans quelques semaines.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 20).

2018 DAC 25 - Subventions (1.050.000 euros) et avenants à convention avec les lieux de création et de diffusion des 18e et 19e arrondissements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 25 porte subventions et avenants à convention avec les lieux de création et de diffusion du 18e et du 19e arrondissement.

Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite rapidement, au travers de cette subvention, très importante, de plus de 1 million d'euros, consacrée aux lieux de diffusion et de création du 18e et du 19e arrondissement, évoquer - s'il en est l'occasion - la question du rééquilibrage territorial au profit du Nord de Paris, de l'offre culturelle et du maillage, donc, de ce fait. C'est vrai que l'on a parfois tendance à croire que les quartiers populaires ne sont pas compatibles avec des institutions et des grands équipements. Nous pensons tout le contraire !

Nous pensons en effet que le Centquatre, la Philharmonie, par exemple, sont de dimension nationale, presque internationale pour la Philharmonie. Autant dire que, grâce à ce qui a été entrepris lors des précédentes mandatures, les territoires tendent à s'équilibrer en termes d'équipement de culture, ce dont je me réjouis.

Effectivement, les équipements de renom et d'excellence, en complément, bien sûr, en articulation avec des associations, avec des structures de proximité, tous participent au dynamisme et à la vitalité de ces quartiers. Nous pensons que la culture doit être au cœur de ces territoires, et au service des Parisiens les plus éloignés de la culture. Pour nous, c'est tout à fait important.

Il est donc pour nous très important de soutenir ces institutions, notamment les théâtres, dont il est question dans ce projet de délibération.

Je ne vais pas être longue mais je voulais simplement aussi rappeler quelque chose qui nous tient beaucoup à cœur : le financement de la culture. Nous le savons, les collectivités ont connu une baisse très importante des dotations lors du précédent quinquennat. Je rappelle tout de même que ces baisses sont désormais derrière nous, puisque vous savez que le président MACRON a décidé de mettre la culture au cœur de son projet.

Il n'en demeure pas moins vrai que la maîtrise des coûts et des finances reste de rigueur. Dans ce contexte, je veux saluer le travail important mené en termes de partenariats publics-privés et je pense que c'est un moyen intelligent, utile, pour mener de nouveaux projets en concertation. Le développement du financement privé, le financement participatif, le mécénat sont un complément au financement public, qui est d'ailleurs garant de l'engagement des collectivités. Nous le voyons d'ailleurs : le mécénat qui a lieu avec "Paris Musées", qui est vraiment un exemple du travail et de l'autofinancement. Mais aussi, le financement privé appelle une grande vigilance - j'avais l'impression que Mme SIMONNET interviendrait sur ce sujet.

Oui, une grande vigilance pour le partenariat privé, puisque nous devons garantir qu'il n'y ait pas de pression, qu'il n'y ait pas d'intervention dans la programmation, dans les choix des œuvres, de conflits d'intérêts. Oui, pour nous, l'action privée doit être complémentaire.

En résumé, pour terminer, je dirai que nous votons avec responsabilité ce projet de délibération qui permet en effet un rééquilibrage tant attendu et si utile pour nos territoires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme SIMONNET a peut-être pensé qu'elle s'était exprimée lors de la communication de ce matin.

Monsieur JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je n'ai, à nouveau, pas grand-chose à ajouter à l'intervention de Fadila MÉHAL qui correspond beaucoup au débat que nous avons eu ce matin sur la communication relative à la politique culturelle de la Ville. Fadila MÉHAL ne pouvant être présente ce matin, je suis très heureux qu'elle ait eu l'occasion cet après-midi de pouvoir affirmer un certain nombre d'orientations que nous partageons. Je crois que c'est l'issue des échanges que nous avons eus ce matin.

Quant au début de votre intervention, Madame MÉHAL, sur le nécessaire rééquilibrage qui a été réalisé ces dernières années, j'ai eu l'occasion ce matin d'en remercier Bertrand DELANOË comme Christophe GIRARD et je le refais cet après-midi. C'était effectivement nécessaire pour que le maillage territorial des établissements culturels soit le plus pertinent mais aussi le plus juste possible. C'est dorénavant le cas avec les établissements que nous subventionnons grâce à ce projet de délibération, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En plus, maintenant, avec le Centquatre, on a le meilleur de tout Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 25).

2018 DAC 94 - Subvention (6.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public "Cité de la musique - Philharmonie de Paris" (19e).

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à une exposition sur l'œuvre de Pierre Henry.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 94 et le vœu n° 46 qui est rattaché portent sur la Cité de la musique et la Philharmonie de Paris.

Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Pas du tout, il porte sur Pierre Henry.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Comme quoi...

M. Jérôme DUBUS. - Je suis désolé, cher Mao...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'aurais dû lire le vœu plutôt que la fiche.

M. Jérôme DUBUS. - Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je le reconnais.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, Pierre Henry, tout le monde le connaît, quoique j'ai été surpris car quand j'ai préparé ce vœu, mes collaborateurs m'ont dit qu'ils ne le connaissaient pas. Là, j'ai pris un sacré coup de vieux et je me suis dit : "Oh là là, il faut s'arrêter vite parce que cela ne va plus du tout."

Pierre Henry, pour en revenir à lui, on sait très bien que c'est le père de la musique électroacoustique, qu'il a vécu à Paris, qu'il est né à Paris. Il a habité dans une maison qui était dans le 12e arrondissement, qui est toujours dans le 12e mais qui va être détruite, car il y a une opération d'aménagement et on ne pourra pas conserver cette maison. Malheureusement, il y a beaucoup d'œuvres qui devaient être conservées mais qui ne pourront pas l'être dans ce lieu.

Pierre Henry, un certain nombre d'entre vous le connaissent. Il a été le père de la musique électroacoustique française, il est le père de toute la déclinaison de la musique électronique française, qui a rencontré de nombreux

succès ces dernières années. Il est très connu à l'étranger, un peu moins en France. Sa dernière œuvre a été composée en 2016 pour la Philharmonie, et c'est pour cela que tu as dû faire l'erreur, cher Mao. Elle s'appelait "Vision d'un futur".

Effectivement, elle devait être jouée à la Philharmonie avant que Pierre Henry ne décède en juillet 2017.

Je crois qu'il faut que l'on rende hommage à ce grand compositeur français d'une manière ou d'une autre. Je propose qu'il y ait une exposition sur toute la filière de la musique électroacoustique et électronique française. Cela peut être autre chose, à votre choix, mais je crois qu'on ne peut pas laisser passer cela, d'autant que sa maison va être détruite. Il faut donc absolument que nous rendions hommage à ce grand compositeur de la musique française.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci également à Jérôme DUBUS de nous permettre, même si nous l'avons fait lors du dernier Conseil ou de l'avant-dernier Conseil de Paris ; je ne m'en souviens plus... Nous avons déjà pris des dispositions et décidé d'engagements pour saluer la mémoire de ce grand compositeur visionnaire qu'était Pierre Henry.

Deux éléments dans votre intervention mais aussi dans votre vœu.

Concernant d'abord la démolition de la maison qui était aussi le studio de Pierre Henry, nous avons trouvé, grâce notamment à la mairie du 12e arrondissement et Mme la Maire Catherine BARATTI-ELBAZ, que je remercie de son investissement à nos côtés, un accord avec la veuve de Pierre Henry pour permettre, non seulement l'entretien, la conservation mais aussi la valorisation de l'ensemble du patrimoine de Pierre Henry.

Concernant votre proposition qu'un hommage soit rendu à travers une exposition sur l'œuvre de Pierre Henry, je me permets simplement, Jérôme DUBUS, de souligner que dans votre vœu vous proposez que cette exposition ait lieu au sein de la Philharmonie. Raison pour laquelle, j'imagine, les services du Conseil de Paris ont trouvé assez pertinent - et je reconnais qu'il y a une certaine pertinence dans cette idée -, de rattacher ce vœu au projet de délibération portant subvention à la Philharmonie de Paris. Il se trouve que la Philharmonie de Paris a prévu lors de la saison 2018-2019, précisément du 9 avril au 11 août 2019, une exposition dédiée à Pierre Henry. J'en remercie d'ailleurs le directeur de la Philharmonie, Laurent BAYLE, qui en est à l'initiative, avec qui j'ai pu m'entretenir de ce très beau projet.

Double raison d'apporter un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'aurais appris plein de choses, aujourd'hui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec un avis favorable, si j'ai bien compris, de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 198).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 94).

2018 DAC 141 - Subvention (170.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Le Bal" (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 141 porte subvention et avenant à la convention avec l'association "Le Bal".

Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez sans doute, "Le Bal", situé dans le 18e arrondissement, est un lieu symbolique. C'est un lieu multiple, c'est un lieu innovant. Il a créé sa propre identité à partir d'une discipline relativement difficile et multiforme, qui est la photo et l'image. C'est à la fois un espace d'exposition d'images contemporaines, mais aussi et surtout un centre ressource pour l'éducation, la réflexion, l'analyse et surtout la rencontre, comme l'ont souhaité d'ailleurs ses fondateurs dans ce quartier populaire au cœur même du 18e arrondissement.

Ses fondateurs, ce sont Raymond DEPARDON et Diane DUFOUR pour leur action éducative résolue pour les enfants notamment, pour qu'ils deviennent des citoyens libres et critiques face au flot incessant et ininterrompu des images et ayant la capacité de résister à cette vision du monde parfois uniforme et stéréotypée. Merci à eux d'avoir mis au cœur de leur projet cette éducation si salutaire à l'image.

Effectivement, cette éducation citoyenne devient vitale à l'heure où le numérique, les écrans, la publicité, l'actualité fourmillent d'images diverses, contradictoires et souvent complexes. Il est impératif de posséder les clés d'interprétation pour ne pas tomber dans le piège des apparences et des stéréotypes. Voir ensemble ce qui est montré, mais tout autant ce qui est caché et occulté.

Le monde contemporain est en effet composé d'images variées qui se multiplient grâce à la dématérialisation opérée par le numérique, et pouvoir les analyser, les décrypter permet aux citoyens et notamment aux enfants de se saisir du monde, de le rendre intelligible, d'en connaître les beautés bien sûr mais aussi les dangers, de développer son esprit critique et de ne pas accepter pour argent comptant tout ce qui est dit, tout ce qui est montré, et permet donc de lutter contre les fausses nouvelles et les montages qui ne cessent de se répandre.

Il est donc important de pouvoir compter sur ces actions menées par des associations telles que "Le Bal", qui font un travail remarquable. Quelques chiffres...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure, car quelques chiffres au bout de deux minutes et demie, c'est un peu dur.

Mme Fadila MÉHAL. - 150 partenariats avec les scolaires, 6 programmes du pôle pédagogique "la Fabrique du Regard", avec l'ambition de toucher 20.000 jeunes et 5.000 enseignants.

Pour toutes ces raisons - je n'en dirai pas plus -, nous soutenons avec beaucoup de ferveur cette association.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Fadila MÉHAL.

Tous les ans, nous saluons l'excellence des activités du Bal. Je veux rendre hommage d'abord au travail réalisé aujourd'hui, mais aussi à tous ceux qui ont eu l'idée d'ouvrir ce lieu qui est devenu un lieu de référence pour la photo à Paris. Son rayonnement, d'ailleurs, s'étend au-delà de Paris, après le rachat de cet ancien cabaret par la Ville de Paris qui ensuite a été confié à l'association qui aujourd'hui assure et assume les activités proposées au sein du Bal.

C'est un excellent travail qui est réalisé par l'ensemble des équipes, plus de 85.000 visiteurs accueillis chaque année et un travail d'éducation artistique et culturelle de très grande qualité. Un grand bravo à eux tous !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 141).

2018 DAC 181 - Subventions (6.000 euros) à deux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 181 porte sur des subventions à deux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous nous félicitons que le Conseil de Paris délibère sur des questions essentielles, celles des personnes en situation de handicap bien souvent oubliées des politiques publiques.

Ici, il s'agit d'accorder des subventions à des associations qui favorisent l'insertion des personnes en situation de handicap dans le cadre culturel. La culture est un vecteur essentiel d'insertion, d'émancipation et de lutte contre les inégalités.

Ainsi, donner les moyens aux associations qui assurent l'égalité de toutes et tous est, pour nous, essentiel surtout quand elles le font à travers une politique à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Nous voterons donc sans hésitation ce projet de délibération.

Nous profitons de ce projet de délibération pour évoquer plus généralement la nécessité pour la Ville de Paris de prendre en compte ces personnes en situation de handicap, en matière d'éducation, de santé, de logement, de transport, permettant d'assurer un égal accès aux services publics pour toutes et tous. La Ville de Paris continue sa progression, avec la création d'une délégation spécifique sur le handicap et l'accessibilité portée par Nicolas NORDMAN. Le budget a été augmenté, mais les objectifs ne sont pas encore atteints pour assurer l'égalité de toutes et de tous dans l'accès à des lieux qui reçoivent du public. La responsabilité est aussi celle du Gouvernement qui repousse les échéances et ne fait pas de cette politique la priorité de son mandat. Le chantier est énorme puisque nous parlons de l'adaptation de l'ensemble des espaces à tous les handicaps, dans un contexte de restrictions budgétaires de plus en plus importantes dans nos collectivités locales.

Ce chantier doit également s'accompagner d'une communication forte en faveur des personnes en situation de handicap qui subissent chaque jour des discriminations. Ces personnes sont dans des situations bien souvent très précaires. Les assistantes de vie scolaire sont encore trop peu nombreuses. Les transports ne répondent pas aux objectifs d'accessibilité, notamment les métros. Pourtant, il faut qu'un chantier participe à la lutte contre les inégalités sans cesse grandissantes dans notre société.

C'est pourquoi nous devons nous impliquer pour construire ensemble des politiques inclusives et rendre Paris accessible à toutes et à tous.

Le groupe Communiste s'est mobilisé à plusieurs reprises sur la question avec la stratégie du handicap, la question des femmes en situation de handicap, de l'emploi et de l'inclusion sociale, de l'éducation, du logement ou encore du sport. Le projet des J.O. paralympiques 2024 participera à cette démarche. Nous avons toujours porté l'objectif principal d'un Paris pour toutes et tous. Ce Paris-là ne se construit pas sans les personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame Danielle PREMEL.

Nous en débattons ce matin : la priorité de la politique culturelle de la Ville est l'accès de tous aux arts et à la culture, et, bien évidemment, cela nécessite de soutenir des actions spécifiques en direction des publics en situation de handicap. Je suis très heureux que vous me donniez l'occasion de revenir sur la politique que nous menons avec mon collègue, Nicolas NORDMAN.

Au-delà des deux subventions que vous allez voter dans un instant, je veux dire quelques mots de notre politique culturelle à destination des personnes en situation de handicap. D'abord, nous dédions chaque année une enveloppe, que nous reconduisons, à hauteur de 260.000 euros, qui nous permet, chaque année, d'aider une trentaine d'associations qui participent au développement de la pratique artistique des personnes en situation de handicap.

Ensuite, en complément de ce soutien aux acteurs de terrain, à ces associations, la Ville multiplie les initiatives dans ses propres structures culturelles : labellisation de cinq pôles sourds au sein du réseau des bibliothèques municipales, mise en place d'un réseau de référents handicap dans l'ensemble de nos conservatoires municipaux, ou encore la mise en accessibilité de nos équipements culturels, comme c'est le cas pour de nombreuses bibliothèques, avec un programme d'investissement de plus d'un million d'euros depuis le début de la mandature.

J'ajoute des soutiens à des structures privées comme les théâtres, que nous soutenons en investissements pour permettre la mise en place de travaux. Autant d'actions qu'il nous faut poursuivre et même amplifier parce que nous partageons l'objectif que vous avez parfaitement exprimé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 181.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 181).

2018 DAC 212 - Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 212 porte subventions et conventions avec 30 sociétés.

C'est Alexandre VESPERINI qui nous en parle.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération concerne les cinémas, les cinémas indépendants, les cinémas d'art et d'essai. Il s'agit de 30 établissements qui vont être aidés, comme chaque année depuis le début de la mandature, en tout cas depuis 2014, par la Ville de Paris. Ce sont des subventions qui vont permettre à ces cinémas de souffler au niveau de leur fonctionnement, de peut-être innover, de tester de nouvelles activités pour renforcer leur attractivité. Ces cinémas ont besoin de ces subventions, car ils sont confrontés, comme nous le savons tous, à la concurrence de la V.O.D., à la concurrence des cinémas des grands groupes cinématographiques, des grands groupes de distribution de films. Ils sont aussi confrontés à la montée en puissance des applications, de Netflix, de nouveaux contenus. Ils souffrent probablement aussi, je crois, du fait que les nouveaux publics - j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard - sont plus attirés par les contenus un peu plus petits et par les vidéos sur YouTube, par les contenus qui appellent une attention probablement moindre. Je parle des jeunes publics, mais je pourrais parler aussi des publics un peu plus âgés. J'en fais un peu partie. Je vais vous donner un exemple.

J'aime bien aller dans les cinémas indépendants qui font des rétrospectives, des diffusions sur grand écran. Il se trouve qu'il y a quelque temps, je voulais trouver un cinéma qui diffusait du Jean Gabin. J'ai eu le bonheur de retrouver sur ma V.O.D. "Pépé le Moko" qui est l'un des tout premiers films de Jean Gabin et qui date des années 1930. Evidemment, tous ces cinémas sont confrontés à une concurrence d'un nouvel ordre, d'un nouveau type. C'est la raison pour laquelle je crois que cette aide de la Ville de Paris est plus que jamais nécessaire et indispensable.

Il faut aussi insister sur le fait que cette attractivité des cinémas indépendants doit être renforcée auprès des jeunes publics. Il y a de plus en plus de classes - c'est connu -, beaucoup de classes qui se rendent dans les théâtres afin de pouvoir faire découvrir l'expérience du théâtre à tous les publics, à tous les jeunes publics. Je crois qu'à un moment donné, le cinéma indépendant est aussi une expérience qu'il faudrait parfois faire découvrir à un certain nombre de publics plus jeunes. On a souvent l'habitude d'emmener des jeunes. J'ai des neveux et des nièces. Je les emmène souvent voir des "blockbusters" dans les grands cinémas, mais on ne les emmène pas suffisamment dans les cinémas d'art et d'essai, dans les cinémas indépendants, pour voir un documentaire, un vieux film qui a été restauré en haute définition ou pour voir un film qui date des années 1980, 1990. Le temps avance

tellement vite que, finalement, un film des années 2000 est déjà, pour beaucoup de jeunes générations, un film d'époque.

Je voudrais insister sur le fait que, les jeunes publics, ce sont eux qui doivent être la cible de ces cinémas indépendants. Ces cinémas, pour beaucoup d'entre eux, font un très gros travail pour offrir à des publics d'autres activités parallèles. Dans le 6^e arrondissement, nous sommes très attentifs à la question du cinéma indépendant puisque 20 % des aides qui sont contenues dans cette subvention vont concerner des cinémas du 6^e arrondissement. Je pense à "L'Arlequin", qui bénéficie d'une situation très particulière, au "Saint-André-des-Arts", au "Nouvel Odéon", au "Saint-Germain-des-Prés", qui, d'ailleurs, va être couplé avec un restaurant, ce qui va permettre aux gens qui vont au cinéma "Saint-Germain-des-Prés" de pouvoir dîner avant, et donc, du coup, il y aura un lien entre l'expérience du cinéma, des salles obscures et l'expérience dans un restaurant juste à côté. Je crois que, dans une ville comme Paris qui, de plus en plus, voit fleurir les commerces de bouche, les terrasses, les restaurants, il faut qu'à un moment donné, on puisse relier davantage cette nouvelle flânerie parisienne aux cinémas et aux salles obscures.

Voilà ce que je voulais dire. Naturellement, nous voterons ce projet de délibération qui, je le rappelle encore une fois, est probablement plus que jamais indispensable à ces cinémas indépendants.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Maire. L'excellente intervention d'Alexandre VESPERINI est la parfaite illustration du décalage dont je parlais ce matin entre les interventions générales du groupe les Républicains et, globalement, de l'opposition, et les projets de délibération qui s'enchaînent et où nous voyons qu'il y a une communauté de vues, que je salue bien évidemment, puisque, comme tous les ans, nous sommes unanimes pour soutenir les salles de cinéma indépendantes.

Vous avez parfaitement raison de souligner que si la puissance publique, la Ville de Paris n'intervenait pas en soutien des salles indépendantes, le règne des grands exploitants, qui ont, par ailleurs, un rôle déterminant dans l'accès à la culture, à la culture populaire notamment, il n'en demeure pas moins que s'il n'y avait pas d'intervention de la puissance publique, la diversité cinématographique, qui est une particularité parisienne, ne pourrait pas exister et perdurer sans ce soutien à ces quelques dizaines de salles de cinéma indépendantes, beaucoup de salles classées art et essai indépendantes, mais également des salles non classées mais indépendantes des groupes d'exploitation cinématographiques.

Les montants sont fixés de la façon suivante : une part automatique, 20.000 euros de somme plancher, et une part liée à l'activité de la salle.

Vous avez raison de souligner le dynamisme impressionnant de bon nombre de ces salles indépendantes, notamment d'art et d'essai, et particulièrement à destination du jeune public qui sera le public cinéophile de demain.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Après avoir voté cette subvention, nous irons tous au cinéma indépendant ce soir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 212.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 212).

2018 DAC 226 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Cinémas indépendants parisiens" (4e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 226 porte sur l'association "Cinémas indépendants parisiens".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - J'espère que cela ne va pas durer trop longtemps, parce que sinon on va rater la séance de 22 heures.

Le groupe Ecologiste de Paris saisit l'occasion de ce projet de délibération pour saluer le travail effectué par l'Association des cinémas indépendants parisiens, qui s'est constituée en 1992 afin de créer des solidarités entre ces 30 salles indépendantes réparties dans 14 arrondissements.

Cette association est présidée par Isabelle GIBBAL-HARDY, directrice du Grand Action. Cette association s'illustre notamment dans des activités d'éducation à l'image menées auprès des écoliers et collégiens.

Nous voulons aussi saluer les efforts d'écologisation des salles, avec toute une politique sur le tri des déchets, sur les produits proposés à la vente, sur les économies d'énergie, des salles très volontaristes sur le plan écolo. Et puis aussi, la conquête de nouveaux publics, notamment avec le travail en partenariat avec un institut de recherche scientifique, pour justement que les gens qui s'intéressent à la science puissent aussi s'intéresser au cinéma sous tous ses aspects, et ce festival, chaque année, a énormément de succès.

Le présent projet de délibération parle spécifiquement du festival avant-première. C'est un festival qui permet aux spectateurs de découvrir avant tout le monde et en présence des équipes des films de qualité, au cœur de tous les quartiers de Paris, avec une attention particulière aux femmes cinéastes.

On peut aussi voir des films qui ont été primés ou sélectionnés à Cannes dès le mois de juillet. Cela fait déjà la deuxième année que la Ville de Paris subventionne cet événement.

Devant la puissance des grandes enseignes, il est nécessaire de s'organiser pour permettre à des œuvres cinématographiques différentes d'exister. L'Association des cinémas indépendants de Paris a notamment mis en place une carte afin de répliquer face aux cartes d'abonnement des grands groupes. Cette carte fonctionne plutôt bien.

Toute cette contre-offensive de ces cinémas de quartier est assez réussie. C'est cette association qui propose une programmation et un regard différent de celui des grands groupes, qui réussit à maintenir ce cap d'une culture plus alternative que celle qui est un peu le rouleau compresseur du cinéma américain. Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Ce projet de délibération est la suite logique du projet de délibération précédent. Au-delà du soutien individuel aux 30 salles indépendantes, nous avons beaucoup travaillé avec les salles indépendantes pour qu'elles se fédèrent dans ce contexte particulièrement concurrentiel, et cette subvention nous permet d'encourager des événements communs tels que le festival avant-première que vous avez souligné.

Nous serons heureux dans les années qui viennent de poursuivre ce type de convergence.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Vous voulez vraiment que l'on aborde le débat sur "Paris Musées"...

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 226.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 226).

2018 DAC 319 - DJS - DDCT - Subventions (45.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "Paris Macadam - Quartiers d'Art" (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 319 - DJS - DDCT est doté d'un amendement technique n° 190, Monsieur le Maire. Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 190.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 190 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 319 - DJS- DDCT ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAC 319 - DJS - DDCT).

2018 DAC 344 - Approbation de conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux conservatoires municipaux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 344 a un vœu, le n° 47. Il s'agit de l'approbation de conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, les centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives.

Valérie NAHMIAS ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les conservatoires municipaux forment dans nos arrondissements un maillage territorial vital pour la diffusion et l'apprentissage des pratiques culturelles comme la musique, la danse, et le théâtre.

Il existe des partenariats spécifiques entre conservatoires et certaines structures, notamment des centres Paris Anim', établissements scolaires ou certaines associations. Ces partenariats sont présents dans le cadre de délibérations et ont été élaborés dans celui des réformes des conservatoires.

Il s'agit d'une des mesures que nous avons soutenues lors de ces réformes et nous considérons qu'il convient d'aller plus loin.

En effet, aujourd'hui il n'existe pas de possibilité pour eux de mettre à disposition leurs locaux, notamment les auditoriums, que ce soit de manière gracieuse ou par la location.

A ce jour, rien n'est dit dans les statuts des conservatoires ou dans le règlement intérieur, sur la possibilité ou non de prêter ou de louer des salles à des associations, des structures de musique, danse, théâtre, de manière épisodique ou au cas par cas pour des représentations.

Les conservatoires estiment que cette pratique leur est interdite par la Ville de Paris. L'objectif de ce vœu serait de permettre à chaque conservatoire de pouvoir mettre à disposition leurs espaces de diffusion, de manière gracieuse ou à location raisonnable.

Nous souhaitons créer un véritable cadre quant à la mise en place d'espaces de diffusion à Paris. Pour ces structures et leurs élèves, ce serait l'occasion de pouvoir, une fois par an, bénéficier de conditions de représentations exceptionnelles, là où elles ont aujourd'hui du mal à trouver des espaces, surtout dans les arrondissements qui ne disposent pas de maisons des pratiques amateurs artistiques, soit seize arrondissements sur les vingt, notamment pour leurs spectacles de fin d'année ou en période estivale, lorsque les cours dans les conservatoires sont terminés.

Pour les conservatoires, outre une potentielle source de revenus, cela leur permet d'ouvrir encore plus leurs portes à de nouveaux publics, favorisant ainsi la mixité sociale, comme le souhaitent l'un des objectifs de la réforme des conservatoires. Pour les arrondissements, cela permettrait d'amplifier les échanges entre associations de quartier et structures municipales, créant ainsi un véritable écosystème culturel de proximité.

Pour la Ville de Paris, cela permettrait d'ouvrir à moindre coût de nouveaux espaces de représentation pour les pratiques amateurs, donnant la possibilité à des centaines d'élèves de présenter leur travail qui, aujourd'hui faute de place ou de finances, présentent leurs spectacles hors de Paris.

De la même manière que nous avons interpellé sur le fait que la quasi-totalité des théâtres municipaux n'ouvrent jamais leur scène aux troupes amateurs, nous souhaitons que les conservatoires, notamment ceux qui disposent d'un lieu de diffusion et de représentation adéquate, puissent être le lieu de rencontre avec les habitants.

Pour autant, ces mises à disposition ne doivent pas être faites à l'emporte-pièce. Nous souhaitons que les conservatoires puissent avoir une autonomie de décision. Il faut que celle-ci s'exerce dans un cadre précis, un statut réglementaire, pour éviter et anticiper tout problème.

Voilà pourquoi nous demandons de faire évoluer le règlement intérieur des conservatoires municipaux d'arrondissement, afin de permettre à leur conseil d'établissement d'étudier des demandes de location ou de mise à disposition de leur amphithéâtre.

Comme vous l'avez dit, Paris est le refuge des éclosions nouvelles. Aussi, favorisons la rencontre entre artistes amateurs et territoires. Valoriser dans les structures municipales la création amateur, y compris associative, est un enjeu que nous considérons comme majeur. Cela a été rappelé ce matin, lors du débat sur la politique culturelle de la Ville, par Béatrice LECOUTURIER. Voilà un exemple concret de ce que nous pourrions mettre en place pour la ville, pour aller plus loin, à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci à Mme Valérie NAHMIA pour son intervention.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à de nombreuses reprises que l'un des axes majeurs de la réforme des conservatoires, c'est l'amplification des partenariats entre les conservatoires et les acteurs du champ culturel, d'une part, et du champ social, d'autre part. Ces partenariats visent à favoriser l'ouverture sur le territoire, favoriser la mixité sociale dans les établissements et proposer une offre en enseignement étoffée, enrichie et cohérente à l'échelle des arrondissements.

Je ne peux donc qu'être favorable à l'ouverture des conservatoires d'arrondissement, à des associations dont l'objet est l'enseignement et la pratique amateur de la musique ou de la danse, par la mise à disposition ou la location de leur amphithéâtre. Il faut encourager cette mutualisation d'espaces et ces collaborations dans le cadre de projets exigeants.

Cela se fait déjà, notamment dans le 12^e arrondissement, qui met presque quotidiennement son auditorium à disposition de la mairie d'arrondissement et des associations locales. Avec toutes les réserves et compléments que vous avez vous-même émis, j'émettrai un avis favorable à votre proposition, partout où cela pourra se faire, soit sans incidence sur le bon fonctionnement des conservatoires, c'est évidemment l'A.D.N. et l'élément majeur attendu des conservatoires, et bien sûr, sous réserve de faisabilité juridique et technique.

Avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec cet avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 199).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 344.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 344).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, il est 21 heures. Nous allons suspendre nos travaux. Nous reprendrons demain par l'avis de la Conférence citoyenne sur l'accessibilité du logement aux classes moyennes à Paris, suivi de notre débat.

Je vous souhaite une excellente soirée à tous. Merci et à demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 2 mai 2018 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 3 mai 2018 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Journée mondiale pour la liberté de la presse. - Hommage à Shah Marai, aux journalistes décédés et aux journalistes d'A.F.P de Kaboul.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, même si nous ne sommes pas très nombreux, nous allons démarrer à l'heure et permettez-moi avant d'ouvrir cette séance, de faire une intervention rapide, mais néanmoins importante sur la question de la liberté de la presse, puisque c'est aujourd'hui la journée internationale de la liberté de la presse.

Je pense que c'est important dans notre hémicycle de pouvoir en dire quelques mots et en votre nom en cette journée mondiale pour la liberté de la presse, d'abord nous souhaitons rendre hommage à Shah Marai, chef photographe du bureau de l'A.F.P. à Kaboul, tué dans un attentat qui a coûté la vie à 25 personnes au moins lundi dernier en Afghanistan.

Au service de l'A.F.P. depuis plus de 20 ans, Shah Marai avait commencé à travailler comme chauffeur avant de devenir photographe, avec tous les risques induits par la main-mise des Talibans sur ce pays dont il s'était donné pour mission d'immortaliser les tourments.

De l'espoir de vivre normalement à l'angoisse de mourir en allant travailler, Shah Marai n'avait jamais cessé de témoigner du quotidien, celui d'une ville placée sous la menace perpétuelle du terrorisme. Ce terrorisme qui tue, qui réprime toutes les libertés dont celle de la presse. La liberté de la presse, nous le savons, est fondamentale au moment où elle subit une dégradation générale. Nous avons connu aussi à Paris un attentat contre un journal, je pense bien sûr à "Charlie Hebdo" et à tous ces journalistes qui sont morts.

Nous, représentants politiques, nous portons la responsabilité de ne pas attiser bien sûr ce climat d'hostilité qui va croissant à l'égard des journalistes. Je veux réaffirmer solennellement le soutien de Paris à celles et ceux qui font vivre cette liberté d'informer tous les jours, parfois au péril de leur vie.

Je pense aussi bien sûr au combat que porte les O.N.G. comme Reporters sans Frontières que la Ville soutient de longue date, ou aussi à la Maison des journalistes qui fait de notre ville un refuge pour toutes celles et ceux qui ont dû fuir leur pays, coupables d'avoir exercé leur métier.

Je veux aussi avoir, en ce jour de liberté de la presse, journée internationale, une pensée pour notre citoyen d'honneur que nous avons accueilli ici Can DÜNDAR, que nous avons reçu il y a un peu plus d'un an. Il y a quelques jours, les collègues de son journal Cumhuriyet ont été condamnés en Turquie à plusieurs années de prison pour avoir exercé leur liberté de journalistes. Je veux leur dire ici que nous n'oublierons pas.

Je vous propose que nous observions une minute de silence en hommage aux journalistes décédés et bien sûr aux journalistes de l'A.F.P de Kaboul.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

(La séance est suspendue durant le déroulement de la Conférence citoyenne : "Comment continuer à rendre accessible aux classes moyennes le logement à Paris ?", dont le texte figure en annexe n° 1 page 478).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quinze minutes, est reprise à dix heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - On va reprendre la séance, s'il vous plaît.

Rappel au règlement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Un rappel au règlement ? S'il vous plaît, oui.

Madame la Présidente, allez-y.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je n'interviendrai pas sur ce qui vient de se passer, qui était assez éloquent. Je voudrais juste vous dire que, quand il y a des éloges qui sont prononcés le matin par Mme la Maire, auxquels nous nous devons, bien sûr, d'assister, ce serait bien que l'on en soit informé. Je n'ai jamais été informée - peut-être les présidents des autres groupes - qu'il y avait ce matin un éloge.

Cela n'a jamais été mentionné, cher Mao PENINO, une fois de plus, en conférence des Présidents, enfin, d'organisation, pardonnez-moi.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Mao PENINO, pour vous répondre. S'il vous plaît.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci.

Après, chacun arrive à l'heure où il veut, où il peut. Je sais qu'il y avait des problèmes de transport ce matin. Je ne jeterai donc la pierre à personne à ce sujet.

Je vous rappelle que la conférence d'organisation qui réunit les présidents de groupe a pour but d'organiser nos débats. Elle n'empiète cependant pas sur le Code général des collectivités territoriales qui laisse à la Maire l'entière maîtrise de l'ordre du jour. Elle a choisi, ce matin, journée internationale de la liberté de la presse, d'intervenir sur ce sujet. C'est son droit le plus strict.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2018 DAC 551 - Subvention (35.200.000 euros) pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - On va commencer par l'examen du projet de délibération DAC 551.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour cinq minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Nous voulions parler de l'établissement public "Paris Musées". Excusez-moi, je cherche mes notes. Bon, ce n'est pas grave.

Cela fait cinq ans que cet établissement a été créé. Nous avons fêté sa cinquième année en janvier 2018. Nous souhaitons saluer la pleine réussite de cette initiative qui a permis d'augmenter sensiblement la fréquentation de nos musées, qui a permis aussi d'y faire accéder davantage de personnes issues de milieux défavorisés.

Par ailleurs, nous voulons souligner que ce travail énorme qui est fait par "Paris Musées" en vue des publics que l'on appelle "éloignés de la culture", a été récompensé par un prix récemment. C'est la première édition du prix "Oser la culture", qui est un prix remis par le Ministère de la Culture. Tout cela pour souligner que la Ville de Paris est regardée de près par l'Etat, contrairement à ce que certains prétendaient hier, qui trouvaient que la Ville ne s'appuyait pas assez sur l'Etat. Au contraire, non seulement la Ville s'appuie sur l'Etat mais, bien plus, nos initiatives font école, puisque les dispositifs mis en place par "Paris Musées" pour permettre de faire accéder un public plus éloigné de l'art à nos musées va être pris en exemple par d'autres musées dans toute la France

Au contraire, Paris fait école. L'originalité de ce dispositif, c'est que "Paris Musées" s'appuie sur ses propres équipes, c'est-à-dire sur les médiateurs des musées et les agents et agentes de la Ville pour permettre au plus grand nombre d'accéder à ces musées. Je pense aux personnes qui apprennent le français, aux adultes qui apprennent le français ; je pense aussi aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance.

Dernier point, peut-être parler du fait que "Paris Musées" s'autofinance maintenant à hauteur d'environ 30 %. Au tout début, ce n'était qu'à 16 %. Il y a eu une augmentation spectaculaire de ses facultés de financement autonome. Cependant, nous pensons qu'il ne sera pas forcément facile d'aller plus loin. Nos musées sont d'abord un bien commun, un bien collectif et c'est déjà beaucoup de la part des équipes de réussir à se financer de façon aussi importante.

Bravo pour cette réussite de "Paris Musées".

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, je souhaite en premier lieu rappeler que cet établissement chargé de la gestion financière des musées de la Ville de Paris est un exemple culturel, dont beaucoup d'équipements culturels devraient s'inspirer.

C'est d'abord une réussite artistique et pédagogique. C'est vrai qu'il est devenu au fil du temps un véritable pilier de la politique culturelle parisienne depuis 2013, date à laquelle il est devenu opérationnel. Effectivement, quels sont les retours et quels sont les chiffres ? Ils sont parlants. Trois millions et demi de visiteurs en 2017. C'est 4,5 % de plus que l'année précédente. Ces bons résultats doivent être poursuivis avec l'espoir que cette tendance ne faiblira pas. La programmation des expositions temporaires y est, bien évidemment, pour quelque chose, de même que la scénographie et la valorisation des collections permanentes. Je souhaite aussi remercier le travail des services, des agents, au premier rang desquels la directrice Delphine LÉVY.

Cette programmation ambitieuse est le fruit de la richesse, de la diversité des collections et des acquisitions : photographies de l'époque romantique, objets rituels des dynasties chinoises, documents du XVIIIe siècle italien. "Paris Musées", à lui seul, reflète la diversité culturelle de Paris et du monde.

Bien sûr, cette richesse est à partager, avec le plus grand nombre, et notamment avec les publics empêchés, personnes en situation de handicap, familles ou publics éloignés de la culture. L'accès au musée doit être encouragé et il l'est. Je tiens donc à féliciter la politique de médiation offensive menée par "Paris Musées" néanmoins je pense que la gratuité des collections, la tarification adaptée, n'est pas une dimension suffisante : il faut créer ce lien organique, cette alchimie qui permettra à ces personnes de comprendre que le musée est aussi pour eux.

Encore une fois, il s'agit d'aller chercher ces publics, pas simplement, comme je le disais, de les accueillir. Ce premier pas est fait parfaitement par l'institution.

Je voudrais revenir au financement de ce projet de délibération. Trente-cinq millions sont alloués à "Paris Musées". L'engagement de la Ville est donc très fort, à la fois pour l'investissement, qui touche - je vous le rappelle, vous le savez tous - la rénovation, la modernisation, les acquisitions. Je rappelle tout de même que cela s'inscrit dans un plan de rénovation de 110 millions d'euros, dont près de 90 sont financés par la Ville de Paris ; le reste, c'est indéniable, par le mécénat et les partenariats privés. Ces travaux sont nécessaires, notamment pour ce qui concerne l'accessibilité et la restructuration des espaces, pour que ce lieu soit plus dynamique. Cependant, veillons, nous le faisons, tous ceux qui participent au Conseil d'administration, à faire qu'en effet, les dépenses soient maîtrisées et orientées de façon positive.

Un million pour l'acquisition des œuvres d'art, il s'agit d'un réel investissement, et la constitution d'un patrimoine de plus en plus important à la fois proprement parisien, mais aussi divers. Je le dis : c'est bien, à condition bien sûr que ce patrimoine ne reste pas en réserve, comme cela peut être le cas dans certains fonds ou musées, et qu'il soit toujours présenté au public.

Un point qui nous intéresse particulièrement est la question de l'autofinancement. Rappelons que l'autofinancement de "Paris Musées" a doublé : il est passé de 16 à 32 %. Qui peut en faire autant aujourd'hui en termes d'équipements culturels ? C'est assez rare pour que ce soit signalé. Le budget total de fonctionnement étant de 80 millions d'euros, le mécénat est donc un mode de financement qui est beaucoup développé, même si nous devons rester très vigilants par rapport aux fonds privés.

Voilà ce que je voulais vous dire pour expliquer, pour argumenter, pour témoigner de notre attachement très profond à ce bel équipement qui est le fleuron de notre patrimoine.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Souhais de bienvenue.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Avant de donner la parole à Mme Danielle SIMONNET, je voudrais saluer les élèves de l'école des Belles-Feuilles de CM2. Bienvenue à eux.

Merci.

2018 DAC 551 - Subvention (35.200.000 euros) pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris (suite).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je donne donc la parole à Mme SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai très rapide.

D'abord, évidemment, je me joins aux collègues pour saluer et féliciter tout le travail qui a été fait au niveau de "Paris Musées", qui permet aujourd'hui d'avoir cette augmentation du nombre de visiteurs, ce qui atteste d'une programmation culturelle, notamment au niveau des expositions, qui, je pense, a fortement contribué à "déringardiser" l'image que des musées de la Ville de Paris pouvaient avoir à une autre époque. Il faut le reconnaître. Il y a tout un travail de modernisation et de popularisation de la richesse qu'il peut y avoir dans l'ensemble des musées parisiens, il est important de saluer le travail des agents qui a été fait en la matière.

Maintenant, ce qui me pose un vrai problème dans ce projet de délibération, dans l'argumentation du projet de délibération, c'est que l'on se vante de contribuer à une logique d'autofinancement de manière progressive. Cet autofinancement serait aujourd'hui de 30 %, donc en forte augmentation par rapport aux années précédentes. Je souhaiterais vous poser des questions pour avoir une précision de votre part.

Dans cette évolution de l'autofinancement, quelle est la part due à une augmentation des prix des entrées des expositions temporaires ? Sur les deux premières mandatures, après 2001, on était dans une logique de la gratuité des collections permanentes pour contribuer, à travers la gratuité, à une certaine appropriation sociale de la culture, à une démocratisation dans l'accès de toutes et tous à la culture, avec également une volonté de renforcer la participation des publics scolaires mais aussi de nombreux publics fréquentant les centres sociaux dans leur accès au musée. L'idée à l'époque était de commencer par les collections permanentes mais, par la suite, d'aller aussi sur les expositions temporaires. Or, finalement, rétro-pédalage : pour les expositions temporaires, les tarifs augmentent pour contribuer à l'autofinancement de "Paris Musées". Cela me semble problématique.

Deuxième chose : quelle est la part due, dans cette démarche d'autofinancement, au mécénat ? Je vous le dis et vous le redis : attention, ne faisons pas dépendre nos politiques publiques du mécénat ! Ce sont en grande partie les contribuables qui paient le mécénat, du fait des avantages fiscaux de la loi AILLAGON totalement inacceptables. En plus, on permet à de grandes entreprises de redorer leur image de marque en se donnant le beau rôle de donateur. Surtout, vous commencez par accepter le logo des partenaires privés sur la petite plaquette d'une présentation d'une exposition temporaire ; ensuite, c'est sur le cartel des œuvres du musée car tel partenaire privé a participé à la rénovation d'une œuvre ; vous finissez par avoir carrément un panneau dans une salle d'exposition. Demain, vous aurez des tampons sur les tableaux. Attention ! Faisons attention jusqu'où cette logique du mécénat va. Evidemment, je caricature mais ne faisons pas dépendre nos politiques culturelles du mécénat privé, ou alors que nos parlementaires posent enfin la question de la révolution fiscale pour que les grosses entreprises soient bien plus portées à une contribution à l'effort national en faveur de la culture, comme de toute autre politique publique qui relève de l'intérêt général.

Dernière chose, vous insistez sur la poursuite de l'accessibilité. Oui, pensons bien que l'accessibilité des musées n'est pas simplement une problématique de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap moteur, mais à l'ensemble des situations de handicap. Je le redis, comme je l'avais dit dans la conclusion de mon intervention sur la communication culture hier : depuis 2014, début de mandature, vous avez abandonné le financement au dispositif C.A.S.C.A.D.E., porté par l'association "Sémaphore" située dans le 20e arrondissement, qui travaillait aussi très fortement dans le 12e et rayonnait bien au-delà. Cette association travaillait sur la question de l'accessibilité de toutes les personnes en situation de perte d'autonomie et en situation de handicap, tout handicap confondu pour faire un travail en direction des structures. Je trouve vraiment inacceptable que vous ayez abandonné ce dispositif.

Sur la question de "Paris Musées", il y aura une mobilisation, une grève dans les Catacombes. Visiblement, des désaccords et des changements de directeurs se font de manière très brutale et il y a un vécu. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il se passe dans ce pilotage des ressources humaines s'agissant de "Paris Musées" car il y a, pour le moins, une forte incompréhension à ce sujet ?

Enfin, je souhaiterais savoir si ce que nous avons entendu s'agissant de la privatisation de l'externalisation du nettoyage des bibliothèques aura aussi lieu concernant les musées. Quelle est la part du nettoyage public et privé s'agissant des musées ?

Ces questions sont aussi extrêmement importantes.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD pour cinq minutes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire et merci aux différentes intervenantes d'avoir souligné, une fois de plus comme c'est régulièrement le cas dans notre hémicycle - et, je crois, à l'unanimité -, l'excellente réussite des musées de la Ville de Paris et, en effet, plus particulièrement, depuis la création de l'établissement public "Paris Musées", pas uniquement en raison de la création de cet établissement public, mais cette création a été, en effet, l'occasion d'une dynamisation particulièrement positive de nos musées.

C'est une réussite dont nous pouvons être collectivement - je crois - très fiers, à la fois pour le rayonnement de Paris, de ses collections puisque les collections de nos musées n'ont jamais autant voyagé qu'aujourd'hui en Asie ou en Amérique.

C'est une immense réussite également quant à l'estime portée à la qualité à la fois de présentation de nos collections permanentes, mais également des expositions temporaires qui sont - je le crois - saluées en France comme à l'étranger.

C'est une grande réussite de fréquentation - vous l'avez toutes soulignée -, tant en termes du nombre de visiteurs de nos expositions, qu'en termes de diversification et de démocratisation de l'accès à nos collections et à nos expositions.

Je voudrais aussi souligner l'investissement très important de nos directeurs, directrices de musées, de nos conservateurs, conservatrices et de tous ceux qui, au quotidien, sont à la fois animés par la volonté de la qualité de ce qui est montré dans nos musées, mais ils et elles sont tout autant animés par la volonté que le plus grand nombre de personnes, dans leur diversité, puisse accéder à la qualité de ce qui est présenté dans nos musées.

Je voudrais, enfin, souligner la qualité de la gestion de l'établissement public "Paris Musées". Nous y revenons également régulièrement. "Paris Musées" réussit le tour de force par l'excellence de sa gestion, la modernité de sa gestion notamment de ressources humaines que j'assume pleinement.

Nous arrivons à réussir le tour de force à la fois d'avoir une subvention de fonctionnement en légère baisse depuis deux à trois années et, pour autant, une augmentation du budget de "Paris Musées", en effet, essentiellement due à l'augmentation de l'autofinancement de "Paris Musées". Cela trouvera, bien évidemment, ses limites dans les années qui viennent. D'ailleurs, il est probable que je vous propose, en 2019, une augmentation, cette fois, de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement public "Paris Musées".

Toutefois, c'est grâce à une réforme de la billetterie, essentiellement d'abord grâce à une augmentation du nombre de visiteurs des expositions temporaires. C'est de là, très majoritairement, que provient l'augmentation des ressources propres de "Paris Musées".

Nous avons également mis en place une réforme de la tarification des expositions temporaires. Nous avons maintenu et souhaité maintenir la gratuité des collections permanentes, mais par une tarification d'abord plus juste. Cela nous a permis, par exemple, que l'ensemble des jeunes publics se voit proposer la gratuité ; ce n'était pas le cas avant 2014, la gratuité des expositions notamment pour l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans.

Nous avons également augmenté le nombre d'exonérations de tarification pour les personnes en situation de bas revenus. Et puis, nous avons effectivement augmenté un certain nombre de tarifs. Je pense aux Catacombes, par exemple, où l'essentiel du public est un public de touristes. Nous considérons, à juste titre manifestement, que nous pouvions augmenter les tarifs sans voir la fréquentation baisser ; et la fréquentation a très nettement augmenté.

Nous avons également augmenté les horaires d'ouverture de certains musées, notamment des Catacombes qui, en effet, nous ont permis des rentrées d'argent, des financements très nettement supérieurs.

C'est grâce à tout cela, y compris, en effet, à un mécénat plus important qu'auparavant. Nous avons eu l'occasion d'en discuter à de très nombreuses reprises. Je ne referai donc pas l'ensemble de l'exercice de démonstration où nous arrivons à conjuguer à la fois un recours au mécénat plus important qu'auparavant, tout en garantissant une liberté totale tant, évidemment, des artistes - c'est une évidence -, mais également des directeurs, directrices, conservateurs, conservatrices quant à la qualité et à l'autonomie de présentation des différentes expositions.

Je conclurai en disant que cette subvention nous permet d'engager des travaux de très grande ampleur dans les principaux musées de la Ville de Paris et j'en suis très heureux. Je pense, évidemment, au musée Carnavalet, au

musée de la Libération, à la Maison de Balzac, au musée de la Vie romantique, aux deux maisons de Victor Hugo, à Guernesey comme dans le Marais, à la création d'espaces pour les collections permanentes à Galliera.

Bref, nous aurons une modernisation et une extension de la plupart des musées de la Ville de Paris. C'est, je crois, une très grande satisfaction pour l'ensemble des élus que nous sommes.

Pour les questions précises qu'a posées Danielle SIMONNET, je reviendrai vers elle par mail.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 551.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2018, DAC 551). Je vous remercie.

Vœu déposé par le GEP relatif à la préemption du cinéma "La Clef".

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la fermeture du cinéma "La Clef".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons, maintenant, passer à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n^{os} 48 et 49, relatifs à la préemption et à la fermeture du cinéma "La Clef".

La parole est d'abord, pour deux minutes, à Mme Sandrine MÉES, s'il vous plaît.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Oui, le cinéma "La Clef" a arrêté ses activités il y a 15 jours à cause du non-renouvellement du contrat de location par le comité d'entreprise de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, propriétaire des murs.

Suite à cela, les salariés de "La Clef" se sont constitués en collectif nommé "A La Clef", justement. Ils voudraient construire un projet qui leur permettrait éventuellement de reprendre les activités cinématographiques dans un cadre, si possible, relevant de l'économie sociale et solidaire, en négociation avec le propriétaire - enfin, s'ils arrivent à mener ces négociations.

C'est pourquoi nous proposons, d'une part, que la Maire de Paris étudie la faisabilité juridique et pratique de la préemption des locaux et, d'autre part, si ce n'est pas possible, si jamais le projet des salariés voit le jour, étudie l'entrée au capital de la Ville ou d'une de ses sociétés d'économie mixte d'une structure de type société coopérative d'intérêt collectif qui serait créée par les salariés et par les soutiens au cinéma et qui se porterait éventuellement acquéreuse des locaux.

Merci, Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

Le cinéma "La Clef" est dans le 5e arrondissement. D'ailleurs, je m'honore que la plus grosse concentration de cinémas d'art et essai soit dans cette partie du Quartier latin.

Vous l'avez rappelé, notre collègue l'a rappelé : le cinéma "La Clef" connu de tous les cinéphiles, extraordinaire, a fermé ses portes le 15 avril dernier. Nous avons adopté - d'ailleurs, sur proposition d'un élu Vert - un vœu en Conseil d'arrondissement. Nous avons adopté également un vœu dans ce Conseil de Paris.

M. l'adjoint à la Maire de Paris a écrit, a saisi la Ministre de la Culture - comme moi-même -, le président du directoire de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France également - comme je l'ai fait et je l'en remercie -, considérant que ce cinéma a une part particulière et que, surtout, il existe un problème absolument kafkaïen à régler, c'est que le

propriétaire, qui est le comité d'entreprise de la Caisse d'épargne, ne veut ouvrir un dialogue avec personne et aucun acquéreur.

Il se trouve que j'ai déniché un acquéreur potentiel qui garderait le cinéma "La Clef", tout en optimisant les autres espaces en les ouvrant à des activités de librairie et d'édition - pour ne rien vous cacher. On n'arrive pas à rencontrer la secrétaire du comité d'entreprise.

En sachant que la solution que vous avez évoquée, Madame, pourquoi pas aussi ? Mais pour qu'il y ait un acheteur, il faut qu'il y ait un vendeur. Donc ce que nous proposons et demandons à la Ville, c'est qu'elle intervienne à nos côtés auprès de la Ministre de la Culture pour qu'elle engage une médiation auprès du comité d'entreprise pour permettre la reprise du cinéma dans un délai raisonnable et la poursuite de ses activités cinématographiques.

J'ai moi-même écrit, le 17 avril dernier, en ce sens, à Mme la Ministre Françoise NYSSSEN.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci aux deux intervenantes précédentes.

Ma réponse sera assez brève parce qu'il y a une convergence de vues assez nette sur la volonté de tout faire pour que le cinéma "La Clef", qui malheureusement a fermé ses portes le 15 avril dernier, puisse les rouvrir avec une programmation d'excellence, comme c'était le cas avant que le cinéma ne soit contraint de fermer ses portes.

De part et d'autre, et je remercie la maire du 5e arrondissement, différents élus du Conseil du 5e arrondissement, moi-même évidemment, la Direction des Affaires culturelles, nous avons essayé de taper à plusieurs portes, qu'il s'agisse de la Ministre de la Culture, son cabinet, l'administration, le président du Directoire de la Caisse d'épargne, le comité d'entreprise. Il faut reconnaître que concernant le comité d'entreprise, pour l'instant, nos efforts sont assez vains.

Nous sommes assez tributaires d'un attentisme lié aux prochaines élections professionnelles qui se dérouleront dans quelques semaines. J'espère que, sans vouloir interférer dans le moindre processus électoral, cela pourra nous donner l'opportunité d'avoir des interlocuteurs un peu plus ouverts à cette problématique du maintien d'un cinéma à "La Clef". En effet, il est trop tôt pour pouvoir décider d'une préemption, alors même qu'il n'y a pas encore de vendeur.

Cela dit, et c'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable aux deux vœux proposés, je pense qu'il est bon que l'ensemble de notre hémicycle se prononce favorablement à toutes les initiatives qui pourraient être prises pour que nous démontrions notre attachement au maintien d'un cinéma "La Clef", tel qu'il existait avant sa fermeture le 15 avril dernier. Nous aurons l'occasion, dans les prochaines séances, de revenir sur les différents rebondissements que j'espère positifs à venir. Avis favorable aux deux vœux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 200).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 201).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au Tarmac.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 50 relatif au "Tarmac".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour 2 minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je vais être très courte parce que je l'ai déjà présenté lors de la communication. C'est un vœu pour demander que "le Tarmac" puisse être relogé dans la salle Louis-Jouvet, sachant que l'idée est surtout de continuer à ce que la Ville soit engagée pour trouver un nouveau lieu au "Tarmac".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour 2 minutes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion avec Raphaëlle PRIMET d'avoir un débat en 2e Commission sur deux sujets portés à vos voix, dans ce même vœu, à savoir le relogement du Théâtre Ouvert et, en même temps, la volonté d'alerter sur les choix du Gouvernement qui, selon vous, opérerait en matière culturelle une sélection de lieux ou supprimerait des lieux.

Nous avons des désaccords un peu sur les deux sujets. J'ai déjà eu l'occasion de dire que je ne trouvais pas choquant qu'il y ait une réflexion sur le rapprochement entre "le Tarmac" et le Théâtre Ouvert. En revanche, la méthode utilisée par le Ministère de la Culture ne m'est pas apparue très opportune, raison pour laquelle nous avons demandé de suspendre l'arrivée de Théâtre Ouvert au "Tarmac", même s'il faut trouver un nouveau théâtre, un nouvel écrin pour accueillir "le Tarmac" dans les mois qui viennent, ce qui n'est actuellement pas encore le cas.

En revanche, je ne crois pas, comme vous le suggérez dans les considérants mais pas dans la finalité de votre vœu, que la salle Louis-Jouvet, des avis mêmes des gestionnaires de Théâtre Ouvert, soit opportune pour accueillir à terme les équipes de Théâtre Ouvert. Mais surtout, je pense que vous faites une erreur d'appréciation en considérant que la vente de l'actuel Conservatoire national supérieur d'art dramatique serait inopportune pour l'Etat.

Je rappelle quand même que l'Etat va investir plusieurs dizaines de millions d'euros pour la création de la Cité du Théâtre, que c'est un bon choix de politique publique culturelle que nous soutenons, et qu'il s'agit d'un choix d'investissement massif de l'Etat à Paris. Que cela soit en partie, mais très minoritaire, compensé par la vente du Conservatoire national ne m'apparaît pas choquant, dès lors que la principale salle qui, elle, est protégée, ne sera pas vendue.

Elle sera maintenue pour le Conservatoire national, raison pour laquelle je vous proposerai un avis défavorable à votre vœu, même si nous en retenons l'essentiel de ce que nous partageons, c'est-à-dire trouver un lieu, un nouvel écrin pour le Théâtre Ouvert. Cela, en revanche, nous continuerons à nous investir sur ce sujet. Pour le reste, avis défavorable à ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est une demande de retrait. Si défavorable, retirez-vous votre vœu ? Non, vous le maintenez ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la reprise du théâtre de la Vieille Grille.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 51 relatif à la reprise du théâtre de la Vieille Grille.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour 2 minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Madame la Maire, c'est vraiment un appel au secours que je lance à l'Exécutif, tout particulièrement à M. JULLIARD, pour que la SEMAEST puisse intervenir le plus rapidement possible pour préempter les locaux du théâtre de la Vieille Grille, situé au 1, rue du Puits-de-l'Ermite.

La Vieille Grille est un théâtre tout à fait emblématique du Quartier latin, dans mon arrondissement, à la fois un cabaret, une salle de théâtre, et un haut-lieu du jazz qui a vu démarrer notamment Jacques Higelin, Coluche ou encore Brigitte FONTAINE.

Son activité est ininterrompue depuis 1960. Les propriétaires des locaux sont en train de vendre ce bien. Une déclaration d'intention d'aliéner est sortie le 30 mars 2018 qui précise que les locaux seront vendus vides, après qu'un protocole d'accord aurait été signé avec le locataire en 2018. L'acquéreur serait aujourd'hui un marchand de biens et les gérants, les deux co-directeurs que les amoureux de la Vieille Grille connaissent bien, Laurent BERMAN et Anne QUESEMAND, partent à la retraite.

Cette situation menace la pérennité de ce lieu culturel et de spectacle du Quartier latin. Un collectif, que j'ai rencontré et qui a toute la confiance et tout le soutien des actuels gérants, a exprimé son intention de continuer à exploiter le lieu.

Le projet de programmation de ce collectif est cohérent avec l'esprit des lieux, novateur en matière de pédagogie et d'ouverture sur le jeune public, sujet cher à la Ville, l'accent étant mis d'ailleurs sur l'ouverture aux établissements scolaires de l'arrondissement et d'autres arrondissements.

Mais ce collectif est dans l'incapacité financière de procéder au rachat des murs. C'est pourquoi la solution qui me paraît être de loin la meilleure, compte tenu du prix qui est relativement modeste pour le Quartier latin, serait une préemption par la SEMAEST.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Madame la Maire du 5^e arrondissement. Nous sommes, enfin tous ceux qui connaissent, tous attachés au théâtre de la Vieille Grille dont vous avez parfaitement énoncé les particularités esthétiques. Ce théâtre compte, en effet, parmi ces innombrables lieux culturels de proximité, indépendants, inventifs, qui font que Paris est une ville riche de poésie, de littérature, de chansons. C'est notamment ces lieux indépendants et privés qui concourent à cette richesse.

Les exploitants de théâtres et de salles de spectacles sont confrontés, comme d'autres commerces de proximité ou des lieux culturels, à l'augmentation des prix des loyers et, dans certains cas, aux projets de revente de leur propriétaire. C'est en effet une difficulté et, à chaque fois, nous essayons d'apporter des réponses particulières. Nous en débattons régulièrement dans cette instance.

Vous proposez la préemption par la SEMAEST. Tout d'abord, je voudrais rappeler qu'à la demande de la Ville de Paris, la SEMAEST a choisi de concentrer les démarches de préemptions et de rachats de locaux sur certaines activités, dans le cadre du programme "Vital'Quartier". Il s'agit donc du Quartier latin et de commerces culturels, donc librairies, maisons d'édition, cinémas et galeries d'art, mais à ce stade, les théâtres ne font pas partie du champ des activités concernées.

Toutefois, la SEMAEST a procédé à une visite du théâtre de la Vieille Grille la semaine dernière et doit rendre dans les prochains jours ses conclusions sur l'opportunité de préempter, ce qui m'amène d'abord à vous demander de bien vouloir retirer votre vœu avant que nous ayons les conclusions de la SEMAEST.

Nous avons deux difficultés, dont une difficulté juridique : la SEMAEST, dans le contexte actuel de ses statuts et de ses missions, peut-elle préempter ce théâtre, qui aujourd'hui ne fait pas partie de ses missions ? Deuxième élément, c'est une question également budgétaire. Je me permets quand même de souligner que nous avons deux

vœux successifs qui proposent la préemption de lieux culturels et il nous faut tout de même être raisonnables, y compris d'un point de vue budgétaire.

Ce n'est donc pas du tout un avis défavorable à ce stade, sur le principe de la préemption, mais je suggère que nous ayons un retour sur la pertinence de la préemption de la SEMAEST. Je vous tiendrai informée évidemment dès que j'aurai ce retour pour que nous puissions ensemble, je l'espère, prendre une décision.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Est-ce que vous acceptez le retrait du vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - J'entends tout à fait ce que dit M. l'adjoint, mais je le maintiens un peu pour la forme et je suis évidemment ouverte à toutes les discussions. Je comprends la position, en l'état, de M. l'adjoint mais je le maintiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 51 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif à l'espace Krajcberg.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 52 relatif à l'espace Krajcberg.

La parole est à M. LEGARET pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord dire que ce vœu reprend un vœu adopté par le Conseil du 15e arrondissement et je remercie Philippe GOUJON et Maud GATEL, et les élus LRI et UDI-MODEM qui ont cosigné ce vœu. D'ailleurs, je remercie tous les élus du 15e arrondissement, puisque ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 15e arrondissement. Il est représenté avec une légère modification apportée par l'Exécutif.

"Je cherche des formes à mon cri contre la destruction de la nature ; mon œuvre est un manifeste." Ainsi parlait Frans Krajcberg, artiste exceptionnel, ingénieur, peintre, sculpteur, photographe, écrivain disparu le 15 novembre dernier à l'âge de 96 ans.

Exemplaire par sa vie, par ses drames, seul survivant de sa famille polonaise anéantie par la Shoah, combattant volontaire, exemplaire par ses engagements naturalistes, ethnologiques, écologiques, auteur du manifeste du Rio Negro, pionnier de la défense de la planète, il s'était installé à Montparnasse au début des années 1960. Il avait côtoyé de très nombreux artistes et il avait surtout fait en 2003 la donation de ses œuvres à la Ville de Paris, en ouvrant l'espace Krajcberg dans son atelier de l'avenue du Maine.

Ce vœu appelle à une concertation entre l'association des amis de Frans Krajcberg, la SEMAEST et la Ville de Paris, et vise à réaffirmer le soutien du Conseil de Paris et de la Ville de Paris à l'œuvre et à l'action de Frans Krajcberg et son soutien à l'espace Krajcberg. Il faut pour cela que des perspectives soient données dans les années à venir sur la destination de ce lieu, la pédagogie pour un public scolaire et naturellement qu'elles garantissent les moyens permettant la réalisation de ce projet.

Il y a une petite subtilité dans le vœu présenté par l'Exécutif. D'un côté, on parle de gratuité alors qu'il y a un loyer qui pour l'instant est appliqué par la SEMAEST et de l'autre, on parle du soutien qui a été apporté par des subventions annuelles de 35.000 euros depuis 2013. C'est bien exact, mais la question de la pérennité de ce soutien est naturellement posée.

Cela dit, le vœu ayant été adopté à l'unanimité par le Conseil du 15e arrondissement, complété par le vœu de l'Exécutif, je gage et j'espère qu'il sera voté à l'unanimité par notre Assemblée pour rendre hommage à cet artiste tout à fait exceptionnel.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui, merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire du 1^{er} arrondissement.

Comme vous, je souhaite que ce vœu légèrement amendé - je vous remercie d'avoir accepté ces amendements - soit adopté à l'unanimité de notre Conseil, car cela permettra de redire combien nous sommes attachés à la donation de Krajcberg et au message fort de défense de l'environnement véhiculé par ses œuvres.

Vous avez raison de rappeler à quel point Frans Krajcberg est en effet un immense artiste, d'origine polonaise mais ayant vécu la majeure partie de sa vie au Brésil.

Je rappelle que la donation date de 2002 et qu'elle est très importante. Elle mérite en effet, quelques mois après le décès de Krajcberg, que nous y attribuions la meilleure attention.

L'association qui assure l'entretien, la gestion de cette donation a rencontré des difficultés assez conséquentes, il faut bien le reconnaître, depuis plusieurs années. J'ai suivi cela personnellement d'assez près. Malheureusement, cela a tout de même amené l'espace à fermer ses portes pendant un moment, après une année difficile pour l'espace Krajcberg et il nous faut trouver des solutions nouvelles. Raison pour laquelle mes équipes et la Direction des Affaires culturelles travaillent depuis plusieurs mois avec l'association pour l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs, pour l'entretien des œuvres évidemment, la conservation, mais également la valorisation auprès du public de ces œuvres. Là, il faut reconnaître qu'il y a des améliorations sensibles à apporter au travail jusqu'alors effectué.

Bien sûr, les moyens alloués seront déployés en fonction de cette convention d'objectifs. Vous comprendrez que je ne souhaite pas aujourd'hui, que l'Exécutif ne souhaite pas aujourd'hui définir le montant de la subvention alors même que nous sommes en négociation des objectifs de cette future convention et de la pérennité du projet ; j'y tiens beaucoup.

Ce sera donc un avis favorable avec ces deux petits amendements. Simplement, je me permets tout de même de rappeler qu'il y a quelques années, votre groupe, notamment par la parole de M. François-David CRAVENNE, s'interrogeait par cette phrase : "L'augmentation de la subvention à l'espace Krajcberg, puis son maintien nous interpelle, d'autant plus que le projet de cette association n'est pas défini. Qu'est-ce qui justifie concrètement à vos yeux le maintien de cette subvention ?" Manifestement, vous avez su collectivement trouver réponse à cette question et je suis très heureux que nous puissions dorénavant nous y retrouver.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Si je comprends bien, il y a un avis favorable si amendé ? Cela a été accepté. Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 ainsi amendé des groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté à l'unanimité. (2018, V. 202). Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'avenir du musée Carnavalet.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 53 relatif à l'avenir du musée Carnavalet.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI pour deux minutes. Merci.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire et chers collègues.

C'est un vœu qui concerne le musée de l'histoire de la Ville de Paris, le musée historique auquel nous sommes tous attachés ici sur ces bancs, en tout cas je l'espère, le musée Carnavalet.

C'est un musée en travaux, qui va rouvrir l'année prochaine, et c'est un musée à propos duquel on a, je crois, trop peu d'échanges ici, au Conseil de Paris ou même en 2e Commission. Il s'agit donc d'un vœu sans aucune malice politique qui vise à demander que l'on fasse un peu le point sur l'état d'avancement des travaux, sur la programmation, sur les prochains objectifs du nouveau musée Carnavalet et de l'histoire de la Ville de Paris.

Pourquoi a-t-on besoin de ce type d'information ? Simplement parce que sur Internet, on voit fleurir tout type de version. Il y a des gens qui critiquent cette rénovation, il y a des questions qui se posent et je crois qu'il est nécessaire qu'à un moment donné la Municipalité et l'établissement "Paris Musées" puissent nous donner davantage d'informations sur ce sujet. Encore une fois, comme tout le monde, je suis très attaché à ce très beau musée de la Ville de Paris qui a été créé à l'initiative du baron Haussmann, musée très emblématique de cette modernisation qu'a connue Paris au XIXe siècle, qui est aussi, même s'il est évidemment le musée de toute l'histoire de Paris, particulièrement le musée de l'histoire au XIXe siècle et de Paris au XIXe siècle.

Il a deux défis importants à relever. Le premier, c'est l'ampleur de son fonds. Le musée Carnavalet a touché énormément de legs, a bénéficié de très nombreux legs, notamment de biens issus de l'héritage de la Révolution française, j'y reviendrai. Il y a également de nouvelles découvertes. A Saint-Germain-des-Prés, dans le cadre des travaux qui ont été faits pour protéger les assises de Saint-Germain-des-Prés, nous avons découvert des objets très émouvants et importants, qui ont un vrai intérêt historique sur les compagnons d'armes de Clovis, par exemple, et des premiers rois mérovingiens, et il y a évidemment un problème d'exposition de ces œuvres. Je suis passionné par le sujet... Il y a un problème d'exploitation de ce fonds. Il faut donc que le prochain musée Carnavalet mette en valeur ces pièces.

Et puis, il y a la question de l'identité historique du musée Carnavalet, notamment vis-à-vis de la Révolution française. Nous travaillons sur le parcours de la Révolution française, et j'aurais voulu avoir un certain nombre d'informations supplémentaires, d'éclaircissements positifs pour nous indiquer à quel point le musée Carnavalet jouera un rôle dans le parcours de la Révolution française. Certains vœux demandent une information supplémentaire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je suis tout de même heureux de la présentation de ce vœu pour souligner l'importance de la rénovation du musée Carnavalet, musée phare de la ville. C'est le chantier le plus important de "Paris Musées" pendant cette mandature, qui s'inscrit dans le grand plan de rénovation des musées de la Ville, à hauteur de 110 millions d'euros, et une quarantaine de millions d'euros pour le musée Carnavalet, qui sera un musée majeur de l'identité de Paris, pour les Parisiens, les Franciliens, mais également les étrangers et les touristes qui nous visitent.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises cette rénovation, ses enjeux et objectifs. Il y a des objectifs de rénovation patrimoniale, un excellent travail a été réalisé par la directrice, les équipes de "Paris Musées", la Commission du Vieux Paris, et la rénovation sera d'une immense qualité.

Ensuite, un deuxième sujet concerne le parcours des visiteurs et l'histoire de la Ville de Paris, qui va être racontée aux visiteurs parisiens comme aux touristes.

Sur ces deux sujets, je comprends ce que vous dites sur le fait que nous ayons trop peu d'échanges en Conseil de Paris sur les musées de la Ville de Paris. L'ensemble des groupes politiques sont représentés au sein du Conseil d'administration que j'ai la chance de présider, que je réunis très régulièrement, et dans cette instance nous avons ces débats à de très nombreuses reprises. Nous les avons également en 2e Commission.

Je me permets de vous dire, de manière très amicale, que je ne trouve pas très sain, dès qu'il y a un article sur un blog relevant d'une controverse de conservateurs et conservatrices de musée, controverse tout à fait légitime, que cela se traduise par un vœu en Conseil de Paris qui propose la mise en place de groupes de travail rassemblant l'ensemble des groupes, alors que le travail est réalisé associant l'ensemble des groupes du Conseil de Paris au sein du Conseil d'administration de "Paris Musées".

Nous avons déjà parlé de cette controverse au sein du Conseil d'administration de "Paris Musées". Lors du dernier Conseil d'administration, nous avons déjà proposé qu'il y ait une visite de chantier avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Je propose que l'ensemble des membres de la 2e Commission soient invités à cette visite de chantier, qui aura lieu dans les prochaines semaines. Deux visites de chantier auront lieu sur place avec l'ensemble des membres de la 2e Commission qui souhaiteront y venir.

Lors de ces visites, par ailleurs, un point sera également réalisé sur le parcours et les choix scientifiques et historiques faits par nos conservateurs.

C'est la raison pour laquelle je vous suggérerais de bien vouloir retirer votre vœu, puisque des visites et un travail d'explication sont d'ores et déjà prévus dans le calendrier de "Paris Musées".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Alexandre VESPERINI. - Je ne le retire pas parce que je ne fais pas partie des heureux privilégiés qui ont la chance de siéger au Conseil d'administration. Je me mets à la place d'un Parisien qui s'intéresse à l'avenir du musée Carnavalet, il n'y a pas d'informations sur Internet sur ce qu'il se passe. Il n'y a pas de malice, mais à un moment donné, il faut que les informations soient diffusées. Il y a de la rétention d'informations.

Sur Internet, les Parisiens doivent pouvoir accéder à ce type d'information, à ce qui se dit au Conseil d'administration et à l'établissement "Paris Musées". C'est tout.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - J'ai posé une question. Je vous remercie de la réponse. Je vais maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au déménagement du Tribunal d'Instance.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner les vœux n^{os} 54, 55, et 55 bis relatifs au déménagement du Tribunal d'Instance.

La parole est, pour 2 minutes, à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame l'adjointe, j'ai déposé un vœu avec Delphine BÜRKLI, Philippe GOUJON, et les élus de mon groupe, pour que le président du Tribunal de grande instance de Paris mette en place ou nous aide à mettre en place un dispositif de permanence délocalisée de magistrats au sein des mairies d'arrondissement, qui évidemment se porteraient candidates.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit surtout de pouvoir accueillir les personnes majeures vulnérables. 700.000 personnes majeures vulnérables en France, ce sont souvent des personnes âgées, dont l'âge d'ailleurs médian est de 60 ans, avec des problèmes de mobilité inhérents à cet âge.

Les tribunaux d'instances d'arrondissement offraient une justice de proximité dont les personnes sous le régime de mesures de protection étaient les premières bénéficiaires. Quand on vit sous tutelle ou curatelle, on a besoin d'un lien privilégié, si ce n'est fréquent, avec le juge des tutelles.

La nouvelle cité judiciaire inaugurée le 16 avril dernier est excentrée pour une partie de ces personnes vulnérables. Le président du Tribunal de grande instance, M. HAYAT, déplorait lui-même dans une interview que le site soit parfois difficilement accessible en transport. C'est pour cela que nous avons, avec mes collègues maires, proposé, imaginé des permanences ponctuelles de magistrats au sein par exemple des maisons des droits que nous sommes un certain nombre à avoir créées dans nos mairies, ou dans des lieux appropriés.

J'ajouterai que j'ai écrit en ce sens au président du Tribunal de grande instance de Paris, le 29 mars dernier. J'ai vu le vœu de l'Exécutif, en réponse, sur un maintien d'une justice de proximité. On va gagner du temps. Je le

trouve bien, à une seule condition, monsieur l'adjoint, c'est que vraiment derrière il y ait une volonté et que vous nous aidiez à mettre en place ces permanences. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il y a une mobilisation forte des avocats, magistrats, greffiers contre la réforme du système judiciaire français. La fusion des tribunaux de grande instance avec les tribunaux d'instance va conduire à vider les tribunaux d'instance de leur substance, au mépris de la justice de proximité, celle qui juge les petites affaires des gens.

Les actuels tribunaux d'instance seront remplacés par des chambres détachées, sans existence juridique autonome. Les magistrats qui y seront affectés seront nommés par décret, juges, ou vice-présidents au Tribunal de grande instance du ressort de cette chambre détachée. Les compétences matérielles de ces chambres détachées seront fixées par décret.

Ce projet entérine en fait la disparition du Tribunal d'instance, juridiction géographiquement proche des justiciables, simple et accessible dans son mode de saisine, peu coûteuse, et jugeant dans des délais satisfaisants avec pour seul objectif celui de faire des économies d'échelle.

Les professionnels de la justice dénoncent à juste titre d'ores et déjà un état de clochardisation de la justice, aggravé en plus par la réforme prévue. Je vous le dis, la pression en faveur des démarches numériques au vu de la réalité de la fracture numérique ne va pas permettre de maintenir une justice accessible aux justiciables, et va conduire à une justice déshumanisée.

Vous ajoutez à cela le fait que le Gouvernement veut donner la possibilité aux organismes de la C.A.F. de rendre des décisions de justice concernant par exemple les pensions alimentaires notamment. La justice ne sera donc pas rendue par un magistrat professionnel, au profit d'organismes qui sont des instances de recouvrement des pensions alimentaires, et ne représentent donc nullement les garanties d'impartialité attendues en cette matière sensible.

Vous ajoutez en plus à cela le fait que vous pouvez dorénavant obliger les justiciables à s'adresser à des médiateurs et conciliateurs avant tout procès, ce qui pose des problèmes de difficultés de ces derniers, parce qu'ils ne sont pas des professionnels du droit. Vous allez voir un développement d'entreprises privées de médiation.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, à travers ce vœu je demande que le Conseil de Paris s'exprime fortement en faveur du maintien des tribunaux d'instance avec l'ensemble de leurs prérogatives dans chaque arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je répondrai aux deux vœux. D'abord au vœu des Républicains, la question du déménagement des T.I. est une question qui nous occupe depuis plusieurs années maintenant avec l'ensemble des maires d'arrondissement. Sur le plan bâtiminaire, il s'agit tout à la fois d'un défi, mais d'une opportunité pour développer les services publics dans nos arrondissements en réorganisant notamment l'accueil de premier niveau. Par exemple, les travaux de la mairie du 17^e arrondissement vont commencer dès la fin de l'été grâce au travail des services, que je tiens d'ailleurs à remercier.

Sur le plan de l'accès au droit qui nous préoccupe, nous partageons tout à fait vos inquiétudes notamment concernant les personnes vulnérables. C'est pourquoi nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui reprend cette demande et permet de viser d'autres points de vigilance. Je pense notamment aux audiences le jour de scrutin concernant les litiges sur les inscriptions sur les listes électorales. Il faut cependant signaler que, contrairement à ce que vous écrivez dans votre avant-dernier considérant, aucun point d'accès au droit ni aucune maison de la justice et du droit ne sont aujourd'hui installés dans les locaux de mairies d'arrondissement à Paris.

Je me permets enfin de vous rappeler que, lors de notre dernier comité des arrondissements, le 26 janvier, durant lequel le président du T.G.I., la représentante du procureur de Paris et le représentant du parquet national financier, ont présenté le nouveau tribunal et la nouvelle carte judiciaire. Nous avons justement souhaité organiser cette rencontre pour permettre aux maires de s'exprimer et de porter ces préoccupations. Suite à des discussions de ce matin, je propose un très léger amendement oral au vœu de l'Exécutif pour mentionner le vœu d'origine du groupe

LR. Je vous prie de bien vouloir m'excuser, je ne l'ai pas fait dans le vœu de l'Exécutif. Vous avez, cela dit, remarqué qu'en général, je n'hésite pas à donner un avis favorable directement aux vœux, y compris de l'opposition, à ne pas réécrire des vœux des groupes de l'opposition. Mais, lorsqu'il faut le faire, ce qui est le cas ici, il est tout à fait normal de préciser l'origine du vœu, en l'occurrence du groupe LRI.

Concernant le vœu de Danielle SIMONNET, je vous remercie pour ce vœu qui nous permet de suivre l'actualité de la mobilisation du corps judiciaire, sujet ô combien sensible pour nos concitoyens. Cela dit, la situation parisienne des T.I. est toutefois un peu moins difficile que dans d'autres départements et certaines des craintes que vous évoquez n'ont pas lieu d'être. Le rassemblement au sein du Tribunal de Paris devrait permettre, en concentrant les magistrats et les moyens de fonctionnement, de mieux rendre la justice de proximité. En effet, la faible taille des T.I. installés dans les arrondissements pose des difficultés sérieuses et récurrentes, notamment en matière d'absence et de permanence de l'accès au droit. Cela dit, plusieurs questions en matière de dispositif d'accès au droit en proximité restent en suspens.

Il est illusoire de croire que l'ensemble des sollicitations faites hier en mairie d'arrondissement seront portées demain jusqu'au Tribunal de Paris aux Batignolles. C'est pourquoi nous travaillons actuellement avec les chefs de juridiction, et notamment les équipes du président du Tribunal de grande instance, pour trouver les voies et moyens pour que les mairies d'arrondissement restent le lieu ressource de premier recours pour les justiciables. Cela devrait se faire par des permanences de conciliateurs de justice, des audiences foraines de magistrats ou autres. Mais, il nous faut, en effet, travailler avec conviction sur ce point. Il ne s'agit pas uniquement de voter ce vœu, mais que, derrière, nous fassions tous ensemble pour qu'il soit suivi d'effet.

Une fois de plus, et je termine par cela, la Ville de Paris ne doit pas se substituer à l'Etat pour des actions de la compétence de l'Etat. Par ailleurs, nous pouvons aisément imaginer les difficultés que représentent ces enjeux pour d'autres communes et départements de France, bien évidemment. Je vous propose cependant que le vœu de l'Exécutif, tel qu'il est rédigé, nous permette de nous concentrer sur les sujets parisiens.

Je vous en remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que la demande de retrait du vœu n° 54 est acceptée au profit de celui de l'Exécutif ? Oui. Bien.

Est-ce que le vœu n° 55 de Mme SIMONNET est retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, il est maintenu. Les tribunaux d'instance dans les mairies d'arrondissement, c'est bien un sujet parisien, Monsieur JULLIARD.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 203).

Je vous remercie.

2018 DAC 431 - Subventions (20.000 euros) à sept associations historiques.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 431 et l'amendement technique n° 56.

Sur ce sujet, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

C'est un amendement technique qui rectifie un montant de subvention.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 56 est donc adopté.

Je mets ainsi aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 431 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 431).

Je vous remercie.

2018 DAC 439 - Subvention (3.000 euros) à l'association "HF Ile de France".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - On va passer maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 439 : subvention à l'association "HF Ile-de-France".

La parole est à Mme Joëlle MOREL, qui est juste devant. S'il vous plaît. Merci.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

L'association "HF Ile-de-France" a pour but le repérage des inégalités entre les hommes et les femmes dans les milieux de l'art et de la culture, et la réduction de ces inégalités. C'est à travers leur dossier sur les inégalités dans le secteur du spectacle vivant que j'ai pu apprécier leur réflexion et leur analyse, il y a bientôt 10 ans. Leur combat porte ses fruits puisque, durant cette mandature, plusieurs femmes ont été choisies au poste de directrice d'équipements culturels de la Ville de Paris, et le groupe Ecologiste s'en félicite.

J'ai porté dans cette Assemblée, en octobre 2017, un vœu pour que l'on utilise l'expression "Journées du patrimoine et du matrimoine". Je me situais alors dans la dynamique de l'action de "HF". Ce vœu fut adopté par notre Assemblée et je m'en réjouis.

Nous demandons, lors de ce vœu, de faire référence à la "Journée du matrimoine" dans la communication officielle à chaque fois que cela est possible. Je profite de ce vœu pour demander si des démarches ont été entreprises dans ce sens. La subvention de 3.000 euros à "HF Ile-de-France", qui nous est présentée aujourd'hui, s'inscrit donc dans cette logique. Je ne doute pas, là encore, que nous nous retrouverons largement pour voter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX, pour cinq minutes maximum.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Joëlle MOREL, merci d'avoir souhaité intervenir à nouveau sur le travail mené par l'association "HF Ile-de-France". Effectivement, il y a peu, nous avons eu l'occasion de valoriser les activités de cette structure assez militante pour l'égalité femme/homme dans le domaine culturel. Comme vous l'avez dit, elle est intervenue à la fois dans le cadre d'une saison égalité théâtrale, mais, actuellement, dans le cadre d'une saison égalité musiques actuelles.

Concernant le patrimoine, elle s'est emparée de l'opportunité des journées européennes du patrimoine pour créer une manifestation appelée "Journées du patrimoine", que nous relayons en termes de communication par les outils de communication de la Ville. Je me suis engagée, dans la lignée de ce qu'avait fait Bruno JULLIARD, à ce que cette communication soit poursuivie, donc je vous le confirme. En termes de soutien financier, je pense que vous aurez noté qu'au titre de ma délégation, nous avons eu la possibilité d'augmenter de 1.000 euros la subvention, puisqu'elle passe de 2.000 à 3.000 euros. Ma collègue, Hélène BIDARD, de par sa délégation, a également la possibilité de soutenir cette structure. C'est une structure fragile qui rencontre quelques difficultés. D'ailleurs, je crois qu'elle est à la recherche de versements que lui doit la Région Ile-de-France. Elle n'a pas non plus obtenu gain de cause à ce titre, donc on va essayer de les épauler.

Pour ce qui est de l'appellation "Journées européennes du patrimoine et du patrimoine", comme je vous l'avais expliqué, cette appellation, nous n'en avons pas la propriété. Nous avons eu un premier échange avec les représentants de la DRAC qui n'ont pas forcément été, à ce stade, convaincus de la nécessité de modifier le nom. Mais, en ce qui nous concerne, comme je viens de vous le dire, nous valoriserons en termes de communication la programmation proposée qui, cette année, valorisera les femmes photographes pour les journées européennes du patrimoine, et donc, du patrimoine, s'agissant de "HF Ile-de-France".

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 439.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 439).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la façade de l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 57 est relatif à la façade de l'église Saint-Pierre-de-Chaillot.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

J'associe à ce vœu les élus du 16e arrondissement. En effet, c'est un vœu qui est relatif au ravalement de la façade de l'église Saint-Pierre-de-Chaillot. Les services de la Ville de Paris sont saisis depuis maintenant plus de 20 ans d'un nombre incalculable de demandes, émanant à la fois des curies successives de la paroisse, des riverains, des paroissiens et des élus du 16e, pour obtenir ce ravalement de la façade très dégradée de l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, dont je rappelle que le dernier ravalement remonte à 1967. Il y a onze ans, d'ailleurs, une étude a été diligentée par les services de la Ville de Paris qui avait permis d'établir à quel procédé recourir pour traiter au mieux ce bâtiment. Depuis, aucune suite n'a été donnée. Nous avons bien noté hier, dans la communication culture, que la Mairie de Paris souhaitait protéger le patrimoine culturel. Ce vœu s'inscrit donc dans cette volonté.

C'est pourquoi je voudrais aussi rappeler qu'il incombe à la Ville de Paris, à la commune, au titre de la loi du 9 décembre 1905 - cette loi qui concerne la séparation des Églises et de l'État -, d'entretenir les édifices culturels dont la propriété lui est reconnue, ce qui est le cas pour Saint-Pierre-de-Chaillot. Nous demandons, avec les élus du 16e

arrondissement, que la Mairie de Paris veuille bien procéder au ravalement de l'église Saint-Pierre-de-Chailot dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX et il y a aura une explication de vote de Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour le groupe PPCI.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Pour commencer à répondre à ce vœu porté par l'ensemble des élus du 16e arrondissement, je veux remercier Mme KUSTER.

Je commencerai par rappeler, comme elle l'a fait également, le cadre dans lequel se situe ce sujet, à savoir le plan lancé dans le cadre de cette mandature pour la préservation, la protection et la restauration des édifices culturels que l'on a eu l'occasion d'aborder hier dans le cadre de la communication culture. Ce plan était précédé d'états des lieux, notamment structurels, des 96 édifices qui appartiennent à la Ville de Paris. C'est sur cette base qu'une programmation a été établie en 2015 en lien avec les affectataires, en particulier le diocèse mais également en lien avec les mairies d'arrondissement contactées au début de la mandature, pour privilégier les édifices nécessitant les travaux les plus urgents dans le respect du cadre budgétaire arrêté par cette mandature qui est, pour le budget de la Ville, à hauteur de 80 millions d'euros, soit un budget conséquent.

Ainsi, si je ne mets pas en cause les services, bien évidemment, le besoin de procéder à un ravalement de l'église Saint-Pierre-de-Chailot ne relève pas des travaux priorités dans le cadre du plan de restauration des édifices culturels qui portent sur plus d'une vingtaine d'édifices au total, parmi les 96 que j'ai cités. J'indique par ailleurs que cette église fait l'objet d'un suivi de la part des services de la Ville. Elle a bénéficié d'interventions pour la restauration des chéneaux en cuivre de la grande coupole. La coupole nord sera également rénovée en 2019. Enfin, un travail est actuellement lancé concernant la remise à jour du système de distribution du chauffage. Comme vous le voyez, la Ville répond bien évidemment à ses obligations et cette église n'est pas oubliée, compte tenu des éléments que je viens de rappeler.

J'émet donc un avis défavorable à ce vœu mais je me tiens naturellement à la disposition de la mairie du 16e arrondissement pour faire un point global sur l'ensemble des édifices de cet arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour une explication de vote, la parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci.

Bien évidemment, je m'associe totalement à cet excellent vœu de ma collègue, Brigitte KUSTER.

Je m'étonne beaucoup de la réponse de l'Exécutif qui dit que la rénovation du tympan sculpté par Bouchard, la façade de Saint-Pierre-de-Chailot, n'a pas été priorisée ces dernières années car nous n'avons pas arrêté de la réclamer à cor et à cri. Je l'ai moi-même réclamée en Commission culture ces dernières années ; je l'ai réclamée en séance.

Il faut aussi vous dire que moins ce tympan est rénové et nettoyé, plus il se dégrade et plus il sera difficile de lui rendre son aspect d'origine. Evidemment, dans un P.I.M. de 80 millions d'euros, il est difficile de prioriser plus d'églises. Je l'ai rappelé hier. Je trouve que cette enveloppe est largement insuffisante. Cela dit, il y a vraiment urgence. Il faudrait un réel engagement de la Mairie de Paris pour cette paroisse Saint-Pierre-de-Chailot.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la verbalisation des vendeurs de cadenas à la sauvette.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 58 relatif à la verbalisation des vendeurs de cadenas à la sauvette.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais préciser en préambule que c'est mon collègue Yves POZZO di BORGIO qui a déposé ce vœu mais je vais vous le présenter.

Ce vœu est relatif aux cadenas de l'amour qui pèsent lourd, de plus en plus lourd sur les ponts de Paris et qui témoignent des tonnes d'amour qui se déversent sur Paris mais qui commencent à mettre en péril la sécurité des touristes, qu'ils soient amoureux ou non d'ailleurs.

M. POZZO di BORGIO demande à la Mairie de Paris qu'elle applique des mesures plus sévères pour empêcher cette prolifération de cadenas et notamment la vente à la sauvette de ces cadenas vendus à la proximité des ponts.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donnerai la parole à Mme Véronique LEVIEUX mais, avant, je tiens à vous préciser que M. le Préfet de police s'excuse : il ne pouvait pas être présent, ni son directeur de cabinet. M. POZZO di BORGIO recevra une réponse par écrit de sa part sur ce sujet.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente de la 2e Commission, je vous remercie d'avoir présenté ce vœu au nom de M. POZZO di BORGIO. Je sais que vous suivez de près ce sujet, puisque nous l'avons abordé récemment au sein de notre commission et, à l'avance, je m'excuse de devoir y apporter un avis négatif. Je sais que vous comprenez les éléments. Je pense que la Préfecture de police les précisera par écrit.

Pour aller directement sur la demande du vœu concernant la mobilisation en permanence demandée des agents de la Brigade de lutte contre les incivilités pour verbaliser la vente à la sauvette, cela relève des compétences de la Préfecture de police. On ne pourra évidemment pas mobiliser nos agents.

Quant à solliciter un arrêté municipal pour interdire l'accroche des cadenas d'amour, cela revient à une demande de verbaliser les touristes qui se rendent sur ces endroits pour poser les cadenas. Nous avons déjà abordé la question. On ne pense pas que ce soit la solution souhaitable pour Paris d'en arriver là. Pour autant, il ne faut pas en rester là.

Sur l'autre point abordé dans la communication, nous sommes bien d'accord et c'est l'un des sujets qui sera à l'ordre du jour de la réunion que je vous ai proposé de tenir avec les membres de la 2e Commission au courant du mois de mai. Des représentants de la DVD seront là pour présenter l'ensemble des interventions qui sont faites et pour travailler, sur la base de l'expérience déjà menée par la Ville, à tenter de proposer des propositions alternatives sur ce sujet qui nous préoccupe toutes et tous, je le sais.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

2018 DAC 449 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Shoah d'origine judéo-espagnole, 7, rue Popincourt (11e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 449 : apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Shoah d'origine judéo-espagnole au 7, rue Popincourt dans le 11e arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes.

Je vous remercie.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, ne serait-ce qu'en France, évoque-t-on seulement le destin de ces Séfarades immigrés dont l'arrestation massive commença à Paris dans le 11e arrondissement dès août 1941 ? "Quant aux Séfarades demeurés au Levant, ils restent jusqu'à ce jour les marginaux de l'histoire de la Shoah". Cette phrase est tirée du livre d'Esther BENBASSA sur l'histoire des Juifs séfarades.

L'apposition de cette plaque que nous allons décider ici dans quelques instants est un hommage à une histoire trop peu connue, celle de ces Juifs venus de Turquie ou de Grèce, fuyant l'antisémitisme du début du XXe siècle. Ils se sont installés dans ce coin du 11e arrondissement comme toute immigration de tout temps qui cherche la chaleur des siens. Leur sort fut scellé par l'occupant nazi et les complicités du gouvernement français d'alors qui avait fourni les listes des Juifs étrangers enregistrés à la Préfecture et qui avait, de surcroît, enlevé la nationalité française à celles et ceux qui avaient été naturalisés après 1927. Des milliers de Juifs du Levant ont ainsi été arrêtés et déportés de 1941 à 1944. A Paris, 5.300 personnes sont envoyées vers la mort.

Cette communauté très soudée...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mme Raphaëlle PRIMET, attendez. Excusez-moi. Il y a un peu de bruit et c'est un sujet suffisamment grave pour que l'on puisse y porter attention. Je vous remercie.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Cette communauté, très soudée par son histoire et sa langue, née sur les bords du Guadalquivir et qui s'était mâtinée par ses nombreux apports méditerranéens.

De Libourne à Amsterdam, de Belgrade à Salonique, en passant par Istanbul, les Juifs d'origine judéo-espagnole ont été, pour la plupart, anéantis pendant la Seconde Guerre mondiale. Il reste 5.000 Juifs dans toute la Grèce alors qu'ils étaient près de 93.000 rien qu'à Salonique avant la Seconde Guerre mondiale.

Au sortir de la guerre, ce peuple, sa langue, sa culture risquent de disparaître définitivement. Ce sont des poètes, des auteurs et des interprètes qui vont la ressusciter alors que cette plaque que nous allons apposer au 7 de la rue Popincourt nous aide à nous souvenir et nous inspire dans le combat contre le racisme et l'antisémitisme.

Yorgos MARKOPOULOS, poète grec contemporain, a écrit ces quelques phrases dans l'"Autre refoulé" : "L'étranger, c'est le soir qu'il connaît, la cité, quand elle dort / Le matin il repart avec l'air acide / de celui qui cherchait quelque chose et ne l'a pas trouvé / Toi qui l'as autrefois aimé / quand tu le verras passer devant ta porte / donne-lui un peu de cette ancienne tendresse".

Quand nous passerons devant cette porte du 7, rue Popincourt, souvenons-nous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci beaucoup pour cette intervention, chère Madame PRIMET.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, je suis vraiment désolée, je vais intervenir à nouveau.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur GOASGUEN, on parle de la Shoah et des judéo-espagnols, s'il vous plaît.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, je vous demande vraiment d'être un peu plus respectueux de ce genre de débat. Je vous remercie.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie beaucoup Raphaëlle PRIMET de cette intervention car elle rappelle une histoire tragique qui est peu connue - et quasiment inconnue - de ces 5.300 Juifs d'origine judéo-espagnole qui, effectivement, ont été arrêtés, déportés, exterminés dans les camps de la mort entre 1941 et 1944 par l'occupant nazi, avec la complicité du Gouvernement de Vichy.

Le 11^e arrondissement, vous le savez, a été particulièrement touché par les rafles. Après une instruction historique rigoureuse, l'emplacement retenu pour la pose de cette plaque commémorative est vraiment extrêmement symbolique puisque le 7, rue Popincourt abritait la première synagogue séfarade des Judéo-Espagnols, originaires de l'ancien Empire ottoman - synagogue qui, malheureusement, a disparu.

L'emplacement retenu permettra ainsi d'honorer la mémoire de toutes ces victimes de la Shoah d'origine judéo-espagnole, qu'elles aient ou non vécu dans le 11^e arrondissement et qu'elles aient ou non habité rue Popincourt.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 449.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 449). Je vous remercie.

2018 DAC 493 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Noël Rota dit "Helno", 13, rue de l'Ourcq (19^e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 493 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Noël Rota dit "Helno", 13, rue de l'Ourcq dans le 19^e arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour cinq minutes maximum. Je vous remercie.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je serai beaucoup plus courte puisque ce projet de délibération acte l'apposition de la plaque pour Noël Rota dit "Helno" que nous avons voté unanimement en février - c'est tout de même il y a très peu de temps.

Je voulais d'abord remercier Catherine VIEU-CHARIER et les services de la DAC pour leur grande rapidité.

Comme je ne veux pas me répéter, je me permets juste de vous préciser que, suite à la consultation de sa famille, le texte de la plaque qui est inscrit dans le projet de délibération sera légèrement modifié puisqu'à la place de "chanteur", ce sera "auteur-interprète" car il est vrai qu'il a écrit de nombreuses paroles de chansons.

Je voulais également vous annoncer que l'inauguration est fixée à la date très symbolique du 21 juin, début de l'été et Fête de la Musique. On ne pouvait pas choisir meilleure date. Cette inauguration, d'ailleurs, se fera en musique et j'espère que vous viendrez nombreux rendre hommage à Helno.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Tout a été dit, avis favorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - En même temps, c'est un vote de projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 493.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 493). Je vous remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réalisation d'une stèle en hommage à Maurice Audin.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 59 de l'Exécutif est relatif à la réalisation d'une stèle en hommage à Maurice Audin.

Je donne donc la parole à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Ce vœu de l'Exécutif s'inscrit, bien sûr, dans une actualité que nous connaissons tous autour de la recherche de la vérité sur les circonstances de la mort de Maurice Audin, jeune mathématicien, militant de l'indépendance algérienne disparu dans la nuit du 11 au 12 juin 1957 à l'âge de 25 ans.

En 2014, le Président de la République, François HOLLANDE, avait initié un travail sans précédent dans cette affaire, permettant l'ouverture de nombreuses archives et la reconnaissance officielle de sa mort pendant sa détention.

Ces dernières semaines, les députés Cédric VILLANI de La République En Marche et Sébastien JUMEL du Parti Communiste français ainsi que des historiens ont appelé M. Emmanuel MACRON, Président de la République, à poursuivre ce travail de vérité indispensable, tant pour la famille que pour notre histoire commune.

La Ville de Paris a toujours affirmé son soutien et son engagement dans ce travail de recherche de vérité ; et en 2004, la Ville de Paris a rendu un hommage public à Maurice Audin en inaugurant une place à son nom dans le 5e arrondissement.

Aujourd'hui, considérant que Maurice Audin n'a jamais pu bénéficier d'une sépulture digne de ce nom puisqu'il a disparu et considérant que la Municipalité souhaite réaffirmer et prolonger son soutien dans ce travail historique pour la vérité et la reconnaissance des circonstances de sa mort, l'Exécutif émet donc le vœu qu'une stèle commémorative, en hommage à Maurice Audin, soit installée dans le cimetière du Père-Lachaise.

Le lieu n'est évidemment pas choisi au hasard. Au Père-Lachaise se trouvent déjà les monuments en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. Il s'y trouve également une stèle en hommage aux disparus des Abdellys ainsi qu'une stèle en hommage aux victimes de l'O.A.S. Nous souhaitons donc qu'il s'y trouve également une stèle en hommage à Maurice Audin.

Ce travail de recherche de reconnaissance - nous le voyons dans l'actualité - dépasse les sensibilités politiques et j'espère que nous prendrons également tous la même direction avec ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL pour une explication de vote, pour une minute, s'il vous plaît.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais dire combien le nom de Maurice Audin, jeune mathématicien de 25 ans, est un symbole, un symbole très fort pour évoquer les heures sombres de la guerre d'Algérie. Il a disparu en 1957 de façon encore non élucidée, il n'a jamais été retrouvé.

Maurice Audin mérite l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui et, par ailleurs, comme l'a rappelé Catherine VIEU-CHARIER, son corps n'a jamais été retrouvé et aucune sépulture ne vient honorer son engagement d'homme libre et surtout pour l'émancipation des peuples.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 204). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à une dénomination en hommage à Pierre Hadot.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons, maintenant, le vœu n° 60, relatif à une dénomination en hommage à M. Pierre Hadot.

La parole est à M. Paul SIMONDON, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Madame la Maire.

Pierre Hadot est un philosophe historien antiquisant, helléniste, né en 1922 à Paris. Il entre au C.N.R.S. en 1949, devient directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études en 1964, puis professeur au Collège de France en 1982. Il obtient le grand prix de philosophie de l'Académie française en 1999 pour l'ensemble de son œuvre et continuera ses recherches jusqu'à son décès en 2010, à Orsay.

Pierre Hadot est spécialiste de néoplatonisme. Il décrit en particulier dans son ouvrage "Qu'est-ce que la philosophie antique ?" cette philosophie non pas comme une doctrine éthérée, mais comme procédant toujours d'un choix initial pour un mode de vie, d'une vision globale de l'univers, d'une décision volontaire de vivre le monde avec d'autres. La philosophie antique, selon Pierre Hadot, n'est donc pas un système, elle est un exercice préparatoire à la sagesse, elle est un exercice spirituel.

Figure originale et relativement peu connue, il est incontournable pour les spécialistes de l'antiquité et a également largement influencé au-delà, de Michel Foucault à André COMTE-SPONVILLE.

Comme le Conseil du 5e arrondissement l'a demandé à l'unanimité, à l'initiative de Marie-Christine LEMARDELEY et en lien avec le travail de Jean-Claude BRÉMAUD et du Cercle des Amis de Pierre Hadot, ce vœu propose que le nom de Pierre Hadot s'inscrive dans le Quartier latin, par exemple dans le petit espace vert situé devant le Collège de France.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci vraiment beaucoup pour cette très belle proposition d'hommage amplement mérité à Pierre Hadot, figure de la recherche, grand universitaire et philosophe comme vient de le rappeler notre collègue Paul SIMONDON. Le quartier proposé, le 5e arrondissement, a tout son sens compte tenu de l'histoire universitaire et de son rayonnement.

C'est bien entendu un avis favorable après passage et étude à la prochaine Commission de dénomination.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe Socialiste et Apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 205).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à Jacques Higelin.

Vœu déposé par le groupe DP relatif à une dénomination en hommage à Jacques Higelin.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux n^{os} 61 et 62 relatifs à une dénomination en hommage à Jacques Higelin.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, disparu cinquante ans après 68, Jacques Higelin en incarne l'esprit par sa révolte et sa liberté. En 68, il a 28 ans et joue du piano dans la cour de la Sorbonne. A cette époque, Higelin hésite encore entre la comédie et la musique, mais il choisira la joie de la scène pour ses échanges directs avec son public.

Ses premiers disques avec ses amis ARESKI et Brigitte FONTAINE sont expérimentaux, atypiques, provocateurs et surtout très drôles. Avec son album "BBH 75", il devient le premier chanteur français à faire du rock français qui ne soit pas juste de la copie de ce qui se fait outre-Manche.

Mais Higelin n'est pas homme à se laisser enfermer dans un style. Chacun de ses plus de vingt albums est différent et révèle ses multiples sources d'inspiration et d'intérêt, de Charles Trenet au blues, du jazz et de Boris Vian, comme de la musique africaine.

Tous ses proches le disent, il marchait au coup de gueule, au coup de foudre, surtout pas de routine, toujours enthousiaste, vivant et aimant la vie. Il était autant musicien que poète dont il avait l'allure avec ses cheveux fous. Il jouait avec les mots tels les surréalistes et savait écrire des paroles qui restaient gravées dans la tête.

Sur scène, il donnait tout, il communiquait son bonheur de vivre, tout ressenti dans l'instant présent. Il improvisait au piano et s'élançait souvent dans de grands monologues ou dialogues avec le public. J'ai eu la chance de le voir et, à chacune des cinq fois où il est passé à la Fête de l'Humanité, toujours la magie opérait.

Higelin était aussi un citoyen engagé, comme par exemple contre le nucléaire à Plogoff ou en faveur des sans-logis aux côtés de l'abbé Pierre et de Droit au logement. Il fut, dès le début, co-président de l'association "Droits devant" qui milite pour l'égalité des droits. Il était impliqué dans de nombreux combats pour les droits humains comme ceux en faveur des otages retenus dans le monde ou en faveur des couples mixtes.

Il faisait aussi partie des soutiens de notre Maire Anne HIDALGO lors de la campagne de 2014. Paris se doit d'honorer ce grand chanteur français, l'un des plus importants de cette moitié de siècle, qui laisse une œuvre riche et féconde. Higelin n'habitait pas à Paris ces dernières années, mais à Pantin. Cependant, les habitants du 20^e le croisaient souvent à la pizzeria du Père-Lachaise ou sautillant rue du Capitaine-Ferber, dans la rue du studio du même nom.

Nous pensons qu'un nom de rue ou d'un lieu public culturel dans ce quartier aurait du sens.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL pour 2 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, comment parler de Jacques Higelin ? Comment ne pas avoir peur d'omettre la multiplicité de son talent ? Parce qu'il avait une immense carrière, il a été bien sûr un des pionniers du rock français, mais il a été aussi comédien, auteur-compositeur, interprète. S'il est né le 18 octobre 1940 à Brou-sur-Chantereine et qu'il est mort à Paris le 6 avril 2018, sa carrière est immense et c'est vrai que l'hommage et la vive émotion populaire à l'annonce de sa mort, le rassemblement important lors de ses obsèques au cimetière du Père-Lachaise en font témoignage.

Quelques souvenirs parce que nous sommes peut-être avec Raphaëlle PRIMET de cette génération qui a connu mai 68. C'est vrai qu'il a à la fois été un formidable chanteur avec une vingtaine d'albums, notamment "Champagne pour tous", bien connu, qui est sorti en 1979 et qui a été Disque d'or en 80.

Il a été aussi comédien, et c'est moins connu. Je me souviens avec beaucoup d'émotion de ce film "Elle court, elle court la banlieue", c'était en 1972 où déjà on pensait que c'était une utopie que, malheureusement, ces banlieues

ont connue, et le plan qui est proposé par BORLOO, dont on discutera sans doute un jour, voit cette utopie qui s'est peu à peu éloignée.

Tout cela pour dire que, bien évidemment, Paris mérite d'honorer cet immense talent. Nous souhaitons que le nom de Jacques Higelin puisse être attribué à une voie ou un équipement public.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER et il y aura une explication de vote de Mme Sandrine MÉES.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci beaucoup pour vos deux interventions, chère Raphaëlle PRIMET, chère Fadila MÉHAL. Je ne vais pas en rajouter. Simplement vous dire à titre personnel combien j'aimais Jacques Higelin. C'est bien évidemment un avis favorable que je vais donner.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mme Sandrine MÉES pour une explication de vote.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste s'abstiendra, pas du tout contre la personne de Jacques Higelin que nous admirons énormément. C'est vraiment parce que nous aimerions que l'on reprenne une réflexion sur cet usage qui est tombé en désuétude, de laisser passer un peu de temps avant de proposer des dénominations.

Nous trouvons que de plus en plus cet usage n'est plus du tout respecté et il nous semble que ce serait quand même plus approprié pour la mémoire des grandes personnalités de reprendre un peu ce temps de réflexion, avant d'aller peut-être un peu vite, à notre avis, pour proposer des noms trop rapidement après leur décès.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vraiment quelques instants pour vous répondre sur ce sujet.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Simplement pour rappeler qu'un vœu ne vaut pas délibération. Un vœu permet que nous étudions en Commission de dénomination des noms, les vœux qui sont adoptés ici en Conseil de Paris. Pour ce qui est des hommes, on a une longue liste d'attente. Je peux vous dire que beaucoup de vœux ont été votés à l'unanimité, malheureusement des lieux n'ont pas été forcément donnés.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Maintenez-vous du coup votre vote ?

Mme Sandrine MÉES. - On voulait souligner ce fait que cela semblait un peu précipité.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 206).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe DP avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 207).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe DP relatif à une dénomination en hommage à Mireille Knoll.

Vœu déposé par le groupe PPCI relative à une dénomination en hommage à Mireille Knoll.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 63 relatif à une dénomination en hommage à Mireille Knoll.

La parole est à M. Julien BARGETON pour 2 minutes.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

La Maire de Paris a rendu hier un très bel hommage à Mireille Knoll, assassinée parce que juive. Elle a annoncé qu'un hommage lui serait rendu dans les rues de Paris par l'apposition d'une plaque et/ou la dénomination d'une rue.

Ce vœu est exaucé en quelque sorte par avance. C'était bien sûr pour rappeler notre vive émotion face à l'atrocité de ce crime, dans le contexte d'une montée de l'antisémitisme. Je ne peux que me rallier à ce qu'a dit hier la Maire de Paris et au fait que notre Conseil de Paris doit se retrouver de façon unanime autour de cette proposition.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER, avec deux explications de vote de Mme Raphaëlle PRIMET et de M. Pierre AURIACOMBE.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Mireille Knoll a été assassinée le 23 mars 2018, dans son appartement, à l'âge de 85 ans. Elle était une enfant qui avait échappé à la rafle du Vél' d'Hiv. Elle a été rattrapée par l'histoire de l'antisémitisme qui tue en France. On a eu l'occasion de le rappeler : 311 actes antisémites recensés en France en 2017 alors que les personnes de confession juive ne représentent que 1 % à peine de la population française.

C'est un contexte qui est tout à fait particulier. Il y a eu une grande manifestation où nous nous sommes tous retrouvés, c'est extrêmement important. Il est, pour nous, important d'insister à déconstruire les préjugés, à éradiquer les haines, et il faut s'en donner les moyens pédagogiques, culturels et mémoriels.

La lutte contre l'antisémitisme, le racisme et le négationnisme sont vraiment d'actualité. J'insiste sur ce point. La proposition d'hommage issue de ces deux vœux, ainsi que l'a rappelé Anne HIDALGO, Maire de Paris, hier matin participent à cette ambition. C'est donc un avis favorable que j'émets à ces deux vœux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En fait, le vœu n° 64 a été retiré et c'est uniquement le vœu n° 63 à ce stade.

Deux explications de vote.

Madame Raphaëlle PRIMET, s'il vous plaît, puis M. Pierre AURIACOMBE.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Le crime odieux perpétré à l'encontre de Mme Knoll a ému la France entière, tant du fait de l'âge de la victime - 85 ans - et des circonstances horribles de sa mort que par les motivations retenues, "assassinat en raison de l'appartenance vraie ou supposée de la victime à une religion et sur personne vulnérable", je cite.

Le destin de Mme Knoll est à l'image de ces centaines de familles juives qui ont eu à souffrir dans leur chair et leur âme du racisme d'Etat, des nazis et de ses complices du Gouvernement Pétain.

Cette dame très connue et appréciée dans son quartier connaissait au moins un de ses agresseurs. Comme souvent, les circonstances qui ont amené à ce crime sont complexes et multiples. Mais il y a un facteur aggravant et c'est bien du fait de sa religion et des stéréotypes associés depuis la nuit des temps aux Juifs, l'argent, que le motif de crime a été retenu par la justice.

Le racisme et l'antisémitisme tuent en France, même si heureusement les délits reculent dans notre pays. Je voudrais une fois pour toutes que l'on cesse de douter de la sincérité de certains dans leur engagement contre l'antisémitisme. On doit pouvoir dans ce pays continuer à se battre contre ceux qui distillent un discours de haine, comme on doit pouvoir critiquer un gouvernement et ses décisions.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, s'il vous plaît.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Simplement pour dire que bien évidemment nous nous associerons au vœu de M. BARGETON. Nous avons fait le choix de retirer notre vœu. Bien sûr que face à ce crime odieux, face à cet antisémitisme avéré, les engagements que Mme la Maire a pris hier nous ont convaincus de retirer notre vœu, mais nous voterons celui de M. BARGETON.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 208). Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une dénomination en hommage au colonel Arnaud Beltrame.

Vœu déposé par M. POZZO di BORGO relatif à une dénomination en hommage à Arnaud Beltrame.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 65 et 66 relatifs à une dénomination en hommage au colonel Arnaud Beltrame et la parole est à Mme Florence BERTHOUT pour deux minutes.

Bien, alors allez-y, s'il vous plaît.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Avant toute chose, nous nous associons évidemment à l'hommage rendu à Mireille Knoll. Nous participions d'ailleurs à la marche en sa mémoire, et c'est vrai que les deux noms sont souvent liés, étant donné la proximité calendaire des événements.

Le colonel Beltrame a accepté de prendre le risque de mourir pour que vive une innocente prise en otage par un terroriste, allant ainsi au cœur même de son engagement de soldat. La Nation a d'ailleurs choisi de retenir de cette journée endeuillée, l'espoir suscité par cet acte de résistance, qui a ouvert les portes du Panthéon où ce héros est au côté des plus hautes figures de notre roman national.

Ce 23 mars 2018 ne doit pas seulement être synonyme d'attentat, mais de reconnaissance envers celui qui est allé au terme de son engagement militaire par le sacrifice de sa vie au service du camp de la liberté contre l'obscurantisme barbare.

Tout au long de son parcours, notamment au sein de la Garde républicaine à Paris, dans notre ville, Arnaud Beltrame a constamment été fidèle à ses valeurs. Paris, capitale de la France et des libertés, doit perpétuer évidemment le souvenir de sa bravoure et je sais que la Maire de Paris l'a également proposé.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'un espace public parisien soit dénommé en hommage au colonel Beltrame. Je proposais de surcroît que la Mairie choisisse l'avenue de la porte de Sèvres, qui est au cœur même du Ministère de la Défense, où se trouve d'ailleurs le monument aux fusillés du stand de tir de Balard pendant l'Occupation, et qui relie les deux parties du Ministère des Armées. Voilà la proposition que nous faisons pour rendre hommage à ce héros.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO, s'il vous plaît, pour deux minutes.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Philippe GOJJON, mais c'est ce que je pense également et je ne voudrais pas que dans cette affaire il y ait un débat. En ce qui me concerne, je serais dans la logique qu'il y ait un consensus sur le lieu.

Je voulais juste attirer l'attention sur le vœu que j'ai fait. Il se trouve que j'étais sénateur lorsqu'on a fait le rapport pour transférer les gendarmes du Ministère de la Défense vers le Ministère de l'Intérieur et une loi a réalisé cela, ce qui fait que je me suis beaucoup intéressé au travail des gendarmes et je me suis rendu compte que les gendarmes, en dehors du maintien de l'ordre, étaient vraiment les auxiliaires importants du Ministère de la Justice.

Il n'y aurait pas de justice s'il n'y avait pas les gendarmes. C'est la raison pour laquelle, puisque nous avons la nouvelle Cité judiciaire, j'avais dit qu'il ne serait peut-être pas mal que le parvis de la Cité judiciaire s'appelle "Arnaud Bertrame", mais évidemment je suis très souple dans cette affaire et je suivrai la décision collective. Je ne suis pas dans une logique de "deal".

Je considère qu'il ne peut pas y avoir de justice sans gendarme et le fait de donner le nom au parvis de la Cité judiciaire est un élément important. Je sais très bien que le président de la Cité judiciaire ne le souhaite pas cela mais ce n'est pas à lui de décider, c'est à nous. C'est la raison pour laquelle je suis prêt à retirer mon vœu. J'en ai parlé aux maires du 17e et du 15e et je laisse la Maire et l'ensemble des maires décider, mais je voulais quand même manifester ma position sur ce sujet.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER et il y aura une explication de vote de Danièle PREMEL.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, mes chers collègues, pour vos interventions.

Comme l'a rappelé hier la Maire de Paris lors de l'hommage rendu au colonel Arnaud Bertrame, victime du terrorisme dans l'accomplissement de son devoir, nous rendrons un hommage mérité à ce héros en attribuant son nom à un lieu ou un espace public parisien.

Avec un courage qui force l'admiration, la mère d'Arnaud Beltrame rappelait dans les médias quelques jours après sa mort que son fils appartenait à la France - ce sont les mots de Mme Beltrame -, parce que le colonel Beltrame n'a jamais cessé d'être l'enfant de son pays et de porter haut et fier ses valeurs.

A travers cet hommage que nous rendrons bien sûr en concertation avec la famille, plus que Paris, c'est la Capitale de la France qui tient à honorer un de ses enfants, un de ses héros, et c'est bien entendu un avis favorable au vœu de M. GOJJON que je vous demanderai de voter.

Pour M. Yves POZZO di BORGO, j'entends tout à fait ses arguments. Mais je vous demanderai quand même de retirer votre vœu, Monsieur POZZO di BORGO, parce que, de fait, il y a aussi une autre raison. C'est que le parvis du Tribunal de grande instance a déjà fait l'objet d'une délibération, que nous venons de voter il y a quelques mois, puisque cela a été voté en mai 2017. Cela n'enlève rien à ce que vous avez dit sur le colonel Beltrame, bien entendu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour une explication de vote, la parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

L'émotion de l'ensemble de la population française a été à son comble quand on a appris qu'un officier de gendarmerie, M. Arnaud Beltrame, n'écouterant que son courage, a choisi de rester otage pour permettre à une caissière de supermarché de partir. Ce geste a ému. Ce geste est admirable.

Bien entendu, nous savons que, par leur engagement, celles et ceux qui ont en charge notre sécurité peuvent être confrontés à la mort dans le cadre de leur mission. Mais, ce jour-là, dans cette situation-là, le colonel Beltrame savait que son choix pouvait le conduire à sa perte. Personne ne saura jamais ce qui s'est passé dans sa tête en ces terribles minutes. Faire son devoir ? Protéger des civils ? Réagir comme un soldat ? Il reste que le sacrifice de cet homme nous montre, s'il en est besoin, que, sous l'uniforme du gendarme, bat d'abord le cœur d'un homme qui a voulu protéger son prochain.

Nous pensons à sa famille, à ses proches, à ses collègues, et l'hommage de la France a été à la hauteur de son engagement et de son sacrifice. Que Paris s'associe à cet hommage, c'est important.

Nous soutenons donc ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 209).

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez accepté de retirer votre vœu n° 66. Très bien, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'apposition d'une plaque commémorative rue Olivier-de-Serres.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 67, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative rue Olivier-de-Serres, et la parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Nous avons voulu répondre favorablement à une demande d'une école du 15^e, d'une classe de CM2 de l'école de La Saïda, qui a fait un travail de recherche très intéressant, historique, et a identifié sur le site de la tour Olivier-de-Serres là où se trouve le siège d'Orange, un terrain de football qui autrefois se dénommait Stade de la légion Saint-Michel, dont il ne reste aucune trace aujourd'hui.

La particularité de ce stade est qu'il a accueilli la première Coupe de France de football en 1918, dont la finale opposa l'Olympique de Pantin au Football club de Lyon.

Les circonstances de ce match ont été particulières, puisque deux joueurs engagés volontaires étant morts pour la France, des soldats belges casernés à Paris ont été appelés à compléter l'effectif de l'équipe de Pantin. Plusieurs milliers de spectateurs étaient présents. Il y a aujourd'hui une multiplication d'hommages prévus pendant cette année de commémoration de la Première Guerre mondiale.

C'est pour toutes ces raisons et surtout pour valoriser ce travail de mémoire tout à fait inédit et remarquable de ces élèves de CM2 avec leur enseignante bien sûr, que nous avons accepté de proposer ce vœu, après l'avoir fait voter en Conseil d'arrondissement, d'apposition d'une plaque commémorative rappelant l'existence et l'histoire du stade de la rue Olivier-de-Serres.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - En plein cycle du centenaire de la Grande Guerre, c'est avec enthousiasme que j'accepte ce vœu, d'autant plus qu'il est le fruit d'un travail de recherche des élèves d'une classe de CM2.

J'ai eu l'occasion de lire avec émotion, parce que je suis aussi institutrice, la lettre des élèves sollicitant cette plaque. Je ne résiste pas au plaisir de vous en lire un court passage :

"Le stade s'appelait le Stade de la légion Saint-Michel, c'est là que s'est jouée la première Coupe de France de football. Elle s'est déroulée pendant l'année 1917-1918.

Nous savons que cela fait 100 ans que la Première Guerre mondiale est terminée. C'était difficile de vivre à cette époque. La Coupe porte le nom de Charles Simon, qui est mort à la guerre comme le gardien de Lyon Carlos Maquis. Ils ont sacrifié leur vie. Des soldats belges ont dû compléter l'équipe de Pantin et il y avait quand même eu 2.000 spectateurs.

Nous avons beaucoup d'informations à partager avec vous et nous adorerions que les gens le sachent".

C'est trop mignon.

Cher Monsieur GOUJON, c'est avec beaucoup de plaisir que nous allons instruire cette proposition de plaque, et j'espère que les élèves de CM2 de l'école de La Saïda seront présents avec nous lorsque nous l'inaugurerons.

C'est un avis favorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 210).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Jim Morrison.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 68, relatif à une dénomination en hommage à Jim Morrison.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, s'il vous plaît, pour deux minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

C'est un vœu de mon collègue, Jérôme DUBUS, mais que je partage bien évidemment tout à fait. Je vais revenir quelques instants sur Jim Morrison, mais c'est plus sur le contexte du vœu que je voudrais revenir. Jim Morrison, bien sûr, pour ma génération, pour certains anciens maintenant, a une place à part, une place à part dans la culture et, je dirai, dans la contre-culture.

Il symbolise une opposition à la guerre du Vietnam, à beaucoup de choses. Il est mort, rappelons-le, à 28 ans, dans des circonstances dramatiques, en 1971. Au-delà du personnage, j'y reviens car j'ai bien entendu ce que Mme VIEU-CHARIER a dit tout à l'heure, que le vote d'un vœu ne vaut pas délibération.

Mais, nous avons ici, le 17 décembre 2013, sous la présidence de Mme HIDALGO, voté à l'unanimité un vœu relatif à la désignation d'un lieu en hommage à Jim Morrison. Nous sommes maintenant cinq ans plus tard et nous souhaiterions voir avancer ce projet.

C'est le vœu de mon collègue, Jérôme DUBUS, que je vous présente allant dans ce sens. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER, pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Ecoutez, je n'ajouterai rien à cette intervention, que je partage, parce qu'effectivement, je trouve que le temps est long entre ce vœu. Certes, le vœu ne vaut pas délibération, mais enfin, on a quand même une obligation de répondre aux vœux qui sont votés dans cette enceinte. C'est donc par un avis favorable pour étude en commission de dénomination, comme l'exige la procédure, que je réponds.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 211).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous en avons fini pour ce matin. Merci.

Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question émane du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, à Mme la Maire de Paris, et est relative "aux moyens humains déployés pour garantir la propreté et la sécurité des parcs, canaux, voies sur berges, suite à leur ouverture prolongée".

La deuxième question, posée par le groupe les Républicains et Indépendants, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne "la manifestation du 1er mai 2018".

La troisième question du groupe Démocrates et Progressistes, adressée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux violences en marge de la manifestation du 1er mai".

La quatrième question d'actualité est posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et est relative "au service Vélib".

La cinquième question du groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris concerne "le rapport de M. Jean-Louis BORLOO sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à l'engagement de Paris pour les quartiers populaires".

La sixième question, posée par le groupe Ecologiste de Paris, à M. le Préfet de police, est relative "aux manifestations parisiennes du 1er mai".

La septième question d'actualité est posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative "aux interventions des forces de l'ordre dans les universités".

La huitième question du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris est relative "à la mobilité à Paris".

Enfin, dernière question, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris est relative "à la privatisation du nettoyage de 17 bibliothèques".

Nous reprendrons donc avec les questions d'actualité à 14 heures 45.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux moyens humains déployés pour garantir la propreté et la sécurité des parcs, canaux, voies sur berges, suite à leur ouverture prolongée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance avec les questions d'actualité. La première est posée... Ah, d'accord, Monsieur Buon TAN ! Tu peux rester là-haut, mais je te croyais en Australie. Non, tu n'y étais pas ? Ah bon, d'accord. Pardon. Très bien. Donc, Monsieur Buon TAN pour le groupe... Pardon, ce sont nos apartés. Je n'étais pas obligée de le faire au micro.

Buon, pour le groupe RG-CI. Première question.

M. Buon Huang TAN. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, l'été arrive et, avec lui, les beaux jours et le retour des soirées en extérieur. Comme chaque année, les Parisiens et les Parisiennes investissent massivement ces lieux privilégiés que sont les parcs, les esplanades, les canaux : Saint-Martin à l'Est ou l'Ourcq au Nord et, désormais, les berges de Seine. Paris offre de nombreux lieux se prêtant aux moments conviviaux de détente, de

sport et de fête. Ces lieux, parce qu'ils sont populaires, sont exposés à certaines dérives. Chacun d'entre nous a vu récemment les images désolantes de nos quais couverts de bouteilles, de sacs et de mégots au lendemain d'une première soirée estivale.

Ce sujet n'est pas nouveau. Il y a deux ans déjà, le collectif "Welcome to canal Saint-Martin" posait, hélas, le même constat. Si des moyens matériels ont été mis en œuvre, avec l'installation de bacs et de corbeilles dans les lieux fréquentés, ils sont parfois insuffisants et, on le voit, les incivilités persistent. Alors, comment mieux prévenir, dissuader et, le cas échéant, sanctionner ces incivilités, incivilités dont les conséquences peuvent être plus lourdes que le seul besoin de renfort pour le nettoyage de ces lieux. Elles ont une incidence directe sur la salubrité et la propagation des nuisibles. La sensibilisation entreprise auprès des utilisateurs de ces lieux, soit nécessité de les respecter, doit être étendue et intensifiée.

Mais la propreté de ces lieux n'est pas notre seule préoccupation. Ce qui fait le charme de nos rives de Seine et de nos canaux représente aussi un danger pour les noctambules potentiellement alcoolisés qui s'exposent ainsi à la noyade. Cette problématique de l'alcoolémie sur les quais de Seine se pose partout en France : dans la Garonne à Bordeaux, dans la Loire à Nantes ou encore dans la Deûle à Lille. De funestes faits divers viennent nous le rappeler. Si offrir chaque année aux Parisiennes et aux Parisiens de nouveaux lieux pour profiter de façon conviviale de notre ville et du beau temps correspond à notre engagement de reconquête pour les habitants de l'espace public, cela soulève des problématiques de sécurité et de propreté auxquelles il nous faut répondre.

Aussi, nous souhaitons connaître les moyens, notamment humains, qui seront déployés par la Municipalité et la Préfecture de police pour garantir la propreté et la sécurité de ces lieux et de ceux qui les fréquentent, pour que Paris reste une fête. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le conseiller.

Je donne la parole à Mao PENINOÛ pour vous répondre.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Oui, merci.

En effet, nous avons tous pu être interpellés cette année par la photo des quais prise à l'aube, après la nuit du premier week-end de grosse chaleur parisienne. J'ai gardé un souvenir du même ordre lors de ma visite de l'année dernière : le 22 juin au matin, sur les quais de Seine - il faut bien dire que le lendemain matin de la fête de la musique, c'était aller chercher la petite bête -, mais, honnêtement, c'était tout à fait impressionnant aussi. C'est ce qui nous a conduits depuis plusieurs années à déployer ce qu'on appelle un "dispositif estival" qui, comme vous l'avez voté d'ailleurs dernièrement, démarrera cette année 15 jours plus tôt que le dispositif habituel. Cela ne nous empêche pas avant, puisque nous ne sommes pas encore dans la période estivale, en fonction des alertes météo, de pouvoir déployer des éléments de ce dispositif ponctuellement, comme nous avons pu le faire, non pas le week-end dernier mais le précédent, ou comme nous le ferons le week-end prochain puisque, là aussi, la météo s'annonce extrêmement agréable.

Pour vous rappeler, cela consiste en des renforts de corbeilles de rue, de réceptacles amovibles qui sont installés, de points de regroupement de déchets sur l'espace public, de déploiement de bacs à grande capacité entre 150 à 200. Ce sont des bacs de 750 litres, avec des stickers pour bien les signaler. C'est aussi la mise en place, depuis plusieurs années, de toilettes mobiles sur ces lieux. Je vous rappelle les lieux visés : le quai de la Tournelle, les quais de l'île Saint-Louis, la passerelle des Arts, les berges de Seine, le Champ-de-Mars, le canal Saint-Martin, la place de la République, le Trocadéro, la butte Montmartre et le bassin de La Villette.

Des campagnes de communication ciblée sont aussi développées chaque année et nous sommes en train de valider celle qui va démarrer pour cette année : une sensibilisation des pique-niqueurs, la distribution de sacs kraft, les rondes supplémentaires de la DPSP et, évidemment, la présence des correspondants de nuit. C'est le cas depuis plusieurs années, mais ils sont particulièrement mobilisés dans ce temps-là.

Nous renforçons les équipes en régie, avec la mise en place d'interventions de prestataires, parfois jusqu'à 3 heures du matin, 4 heures du matin sur certains lieux, et nous reprenons, je vous le rappelle, les nettoyages à 6 heures du matin. Des dispositifs de sécurisation, non seulement avec la DPSP mais aussi avec la Préfecture de police, qui interviennent aussi sur ces créneaux, notamment dans les parcs ouverts la nuit, mais aussi sur toutes ces zones que je viens de vous citer.

Pour vous indiquer simplement les nouveautés de la saison 2018 : l'extension des équipes en horaires saisonniers, qui commenceront cette fois le 1er juin ; le renforcement des points de collecte sur le parc Rives-de-Seine, notamment avec l'installation de bacs pour les déchets, des colonnes à verre ; l'installation de nouvelles toilettes que nous expérimentons cette année, des urinoirs directement raccordés aux égouts dans les 10e et 19e arrondissements ; l'expérimentation d'uritrattoirs au jardin Tino-Rossi, de toilettes escamotables dans des lieux à

forte fréquentation nocturne qui vont être installées, ainsi qu'un urinoir à rigole, que vous avez pu constater dans les festivals de musique si vous les fréquentez encore, et qui viendront, cette fois, sur nos quais.

Je vous signale aussi que nous avons un nouveau bateau de la fonctionnelle, que la Maire ira baptiser et inaugurer à son arrivée d'ici quelques jours, qui va nous permettre d'intervenir beaucoup plus efficacement, non pas sur la propreté des canaux de la Seine elle-même, dont je rappelle que cela relève de la compétence de Ports de Paris, mais sur l'ensemble des berges, notamment les lieux où il est difficile d'accéder.

Voilà ce que je pouvais vous dire, Monsieur le conseiller, et vous rappeler que c'est évidemment un point de mobilisation extrêmement important. Nous rendons Paris plus agréable. Il est nécessaire que nos concitoyens soient plus civiques pour garder ce lieu agréable et nous nous mobilisons pour qu'il reste le plus propre possible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Mao PENINO, pour cette réponse.

Monsieur Buon TAN, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Buon Huang TAN. - Juste un mot pour dire qu'en effet, c'est extrêmement important et, notamment, si l'on veut faire de Paris la ville lumière qu'elle a été jusqu'à maintenant et pour accueillir tous les grands événements, je crois qu'il est indispensable que nous veillions vraiment à ce qu'elle soit propre et, surtout, absence de tout danger pour les "fréquenteurs".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci infiniment.

II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la manifestation du 1er mai 2018.

III - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux violences en marge de la manifestation du 1er mai.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux manifestations parisiennes du 1er mai.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose à présent de regrouper trois questions qui ont trait à la manifestation du 1er mai et qui sont posées à M. le Préfet de police. La première de ces questions est posée par le groupe les Républicains. Qui est-ce qui la pose ? C'est M. GOUJON ? Madame BERTHOUT ? Très bien. La deuxième question sera posée par le groupe DP, par M. LAURET, et la troisième, par M. BELLARD pour le groupe Ecologiste de Paris.

Je vous propose, Monsieur le Préfet, de répondre après les trois questions.

Madame BERTHOUT, pour le groupe les Républicains et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, je regrette le regroupement des trois questions. Je pense que chacune des questions pouvait peut-être mériter une réponse personnalisée puisque vous ne pouvez pas présupposer du contenu des questions qui sont posées. Mais enfin ! Je note que vous faites les règles vraiment au gré des circonstances.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le 1er mai, le cœur de Paris, notamment le 5e arrondissement, a été livré aux casseurs et à des scènes inacceptables de guérilla urbaine, de violences envers les forces de l'ordre et d'exactions sur les commerces.

Je salue le professionnalisme, Monsieur le Préfet, des forces chargées du maintien de l'ordre, qu'il s'agisse des unités de la Préfecture de police, des C.R.S. ou des gendarmes mobiles, et je n'oublie pas les pompiers de la brigade des sapeurs-pompiers qui ont permis d'éteindre très rapidement un départ de feu devant le concessionnaire automobile totalement saccagé du boulevard de l'Hôpital dans mon arrondissement.

Monsieur le Préfet de police, vous dirigez une institution dotée de capacités de renseignements connues et reconnues. 1.000 policiers s'attellent, en effet, à la détection des signaux faibles. Dans un communiqué publié la veille de la manifestation, la Préfecture a d'ailleurs alerté sur la volonté de groupes contestataires de s'en prendre violemment aux forces de l'ordre pour, je cite, "leur faire vivre une journée aux enfers". Sur les réseaux sociaux, un

mouvement annonçait clairement vouloir prendre la tête du cortège pour transformer cette manifestation en une démonstration d'extrême violence.

Dès lors qu'elle était connue, pourquoi ces professionnels de la casse n'ont-ils pas été neutralisés ? J'ajoute que le solide réseau de caméras des transports en commun a d'ailleurs probablement confirmé ces craintes bien avant la constitution du cortège. Les violences survenues le 1er mai 2017 auraient peut-être dû inciter à déployer des effectifs en nombre. 2.500 policiers et gendarmes ont été mobilisés pour tenter de mettre fin à l'occupation de Notre-Dame-des-Landes par 150 "zadistes". Pour sécuriser une manifestation de 34.500 personnes dans la Capitale, dont 1.200 "black blocs", 2.000 forces de l'ordre seulement ont été déployées. M. le Ministre de l'Intérieur lui-même a reconnu l'insuffisance des moyens déployés.

Dès le début de la manifestation, ces 1.200 "black blocs", cagoulés, parfois casqués, armés de barres, de cocktails Molotov et autres objets contondants ont été massés en tête de cortège. Or la participation à un groupement en vue de la préparation de violences dont le fondement a pour le coup une base législative, donc juridique, pouvait justifier des arrestations. Certes, le fait que ces groupuscules extrémistes, nous le savons bien, Monsieur le Préfet, se mêlent à la foule, rend complexe leur interpellation, mais la P.P. dispose des outils et des compétences pour le faire ; encore faut-il le décider. L'absence d'ordres politiques clairs a, semble-t-il, retardé la neutralisation des casseurs. Les policiers eux-mêmes reconnaissent qu'ils étaient prêts à intervenir ; ils attendaient simplement les ordres, exposés au péril de leur intégrité physique.

Dans ces conditions, quelques minutes on suffit pour transformer le boulevard de l'Hôpital en champs de ruines. 31 commerces ont été dégradés dont 2 incendiés, 6 véhicules ont été incendiés et 10 autres ont été vandalisés, sans oublier les dégâts causés au mobilier urbain. Madame la Maire de Paris, qui s'est rendue sur place hier, a pu elle-même constater ces dégâts.

Monsieur le Préfet de police, ma question est simple. Comment est-t-il possible que 1.200 individus se revendiquant de mouvements particulièrement violents puissent se réunir, se déplacer en plein Paris sans que le moindre ordre d'interpellation en amont n'ait été donné au préalable ? Quels enseignements entendez-vous tirer de ces événements ? Par ailleurs, comment l'Etat compte-t-il assurer l'indemnisation des commerçants dont l'outil de travail a été mis à sac ? Pour les avoir rencontrés, ils sont aujourd'hui en état de choc. Je vous ai écrit hier pour que la procédure d'indemnisation soit accompagnée et accélérée.

Enfin, le climat social ambiant pourrait se traduire par de nouvelles manifestations dans les prochaines semaines. Il faudra revoir les itinéraires autorisés par le P.P. pour que ne se soient pas toujours les mêmes. Pouvez-vous vous y engager ?

Je vous remercie de vos réponses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, Madame la Maire, mes chers collègues, le droit de manifester est une liberté constitutionnelle. Cette liberté doit aller évidemment de pair avec la sécurité des manifestants, des habitants, des commerces et des citoyens.

Nous avons tous été consternés par les saccages et les violences survenues en marge de la manifestation du 1er mai. Les "black blocs", au nombre de 1.200 militants de l'ultra-gauche, ont troublé cette manifestation, se sont fondus dans les cortèges pour ensuite passer à l'acte. Ils étaient dans une logique émeutière et de provocation, guidés par la volonté de détruire et de déstabiliser. Nous déplorons bien évidemment les nombreux dégâts matériels et la violence des actes sur les véhicules, sur les commerces, les incendies et les dégâts sur l'espace public, sur le mobilier urbain, sur les chaussées et la voirie, estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Par ailleurs, nous avons appris, et nous pensons à lui, qu'il y avait un blessé léger chez les forces de l'ordre et trois légers également chez les manifestants. Nous craignons, nous aurions pu craindre bien pire au regard des violences des actes, des slogans et des images. Aussi, si nous condamnons cette violence et la destruction opérées par ces militants, nous voulons saluer le professionnalisme des forces de l'ordre et des pompiers et de leurs dirigeants, dont l'action a permis d'éviter des victimes.

Notre groupe souhaite rendre hommage à l'action de la Préfecture qui, avec sang-froid et analyse, est intervenue au bon moment afin d'éviter de causer ce qu'on appelle des dégâts collatéraux parmi les manifestants pacifiques. Selon les chiffres que vous avez donnés à la presse, Monsieur le Préfet, 283 personnes auraient été

interpellées. Les suites de l'interpellation ont permis de présenter 153 personnes à un officier de police judiciaire et 109 étaient en garde à vue.

Nous aimerions savoir aujourd'hui quelle est la situation actuelle de ces 109 personnes placées en garde à vue, combien ont été libérées, combien ont été incarcérées, et si vous pouviez éclairer le Conseil de Paris sur les suites éventuelles de cette affaire en termes de préparation des manifestations à venir, et nous préciser ce qui peut être fait également pour les commerces et les victimes des dégradations et des violences.

Nous vous remercions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LAURET.

La parole est à M. BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, mardi 1er mai comme tous les ans se sont déroulés dans toute la France et dans notre ville des manifestations à l'occasion de la fête des travailleuses et des travailleurs. Plusieurs d'entre nous ont participé à ces rassemblements qui constituent une tradition importante, qui cette année avaient une signification politique majeure et qui se sont déroulés en effet dans un contexte où le Gouvernement a lancé plusieurs réformes d'ampleur contestées par une partie de l'opinion publique.

Or ces manifestations ont été perturbées par des actes de vandalisme commis par des personnes dites "casseurs" ou "black blocs", agissant à visage masqué. A leurs actes de vandalisme contre du mobilier urbain et privé, se sont rajoutées de leur part des agressions contre les forces de l'ordre. Tous les responsables politiques associatifs et syndicaux ont immédiatement et vigoureusement dénoncé ces actes de violence. Comme eux, les Ecologistes condamnent fermement ces comportements de violence et de destruction.

Toutefois, si nous condamnons ces actes, permettez-moi, Monsieur le Préfet, au nom de mon groupe, de vous faire part d'un certain nombre d'interrogations sur la stratégie de maintien de l'ordre que vous avez choisie. Ces nombreuses interrogations ont d'ailleurs été relayées par des responsables syndicaux de policiers eux-mêmes. Si vous vous êtes félicité de la faiblesse des casses au regard de l'importance des individus appartenant aux "black blocs", votre stratégie a exposé une partie des manifestants pourtant pacifistes à la violence des affrontements en les soumettant aux tirs de lacrymogènes, ce qui n'a pu que contraindre ces manifestants à quitter le cortège. Cette exposition semble être une des conséquences d'une intervention très tardive et sur des effectifs qui apparaissent manifestement sous-dimensionnés au regard de l'ampleur des manifestations et des risques.

En effet, vos services avaient eux-mêmes alerté la veille sur la très forte probabilité d'actions violentes. En outre, plusieurs témoignages vérifiables et filmés font état de policiers exerçant de manière disproportionnée l'exercice de la violence légitime.

Notre première question porte donc sur les conditions d'intervention pendant ces manifestations. Vous avez seul la lourde responsabilité de garantir ce droit constitutionnel qui est celui de manifester. Quelle a été exactement votre stratégie d'intervention ? Pourquoi avoir attendu avant de donner les ordres ? Quelles ont été vos actions pour prévenir ces débordements ? Quelle enquête comptez-vous mener sur les violences constatées vis-à-vis de certains manifestants ? Au final, quel bilan tirez-vous de cette stratégie dans un contexte de forte charge politique et symbolique qu'elle revêt ? Il est plus que légitime de bien comprendre comment de tels débordements ont pu avoir lieu.

Enfin, plus largement, suite à l'adoption par le Conseil de Paris d'un vœu initié par mon groupe, le Préfet CADOT était venu rendre compte et échanger en 3e Commission à l'automne 2016 sur les difficultés posées à la police par ces casseurs. Nous avons alors formulé des propositions de méthode ayant fait leurs preuves à l'étranger.

Votre prédécesseur ayant accepté le principe de reprendre ultérieurement la discussion, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, au nom de la continuité de l'Etat, de reprendre dès que possible nos échanges dans le cadre de cette 3e Commission. L'objectif serait de présenter un bilan précis des victimes civiles et policières ainsi qu'un bilan des destructions matérielles, de faire état du nombre de procédures disciplinaires engagées contre les fonctionnaires de police et de gendarmerie pour fautes commises à cette occasion ainsi que le nombre de procédures judiciaires engagées contre les casseurs et autres manifestants, et ce que vous souhaiteriez mettre en œuvre pour contenir plus efficacement les actes de vandalisme que nous avons connu le 1er mai. A ce titre, des précisions sur le fonctionnement de la chaîne de commandement seraient souhaitables.

Ma dernière question est donc simple : acceptez-vous, comme l'a fait votre prédécesseur, de participer à cette commission et à ses échanges ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet de police, bien sûr, vous répondez avec le temps de réponse qui convient à trois questions et pas une seulement.

Vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Mesdames, Messieurs les Présidents de groupe, Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillères de Paris, je me félicite de l'occasion que me donne cette séance de questions d'actualité, en ce 3 mai, c'est-à-dire deux jours après les événements, de m'exprimer devant votre Assemblée sur les manifestations du 1er mai, plus exactement sur la manifestation de l'après-midi du 1er mai, puisque d'autres manifestation ont eu lieu et n'ont donné lieu à aucune difficulté particulière.

Pour répondre aux interrogations, évidemment légitimes, mais aussi dissiper des doutes, ambiguïtés, voire des inexactitudes parfois, que de très nombreux commentateurs ont pu contribuer à diffuser. Mais votre hémicycle, fort heureusement, ne rentre pas dans cette catégorie.

Plusieurs des orateurs l'ont rappelé, vous l'avez vécu, c'est le temps des télévisions en "live". La manifestation du 1er mai a été marquée par des dégradations et des comportements d'une violence extrême, commis par une minorité d'individus, que l'on qualifie de "Black Blocs", cela fait référence à leur propre choix d'accoutrement, individus dont la seule intention est de casser, d'agresser les forces de l'ordre, de casser tout ce qui peut faire référence à leurs yeux à la société capitaliste, et de tout faire pour que dérape en quelque sorte le cortège traditionnel du 1er mai.

Je veux d'abord remercier les orateurs, et j'en suis sûr, au-delà d'eux, Madame la Maire de Paris, vous-même, et tous les élus parisiens, du soutien exprimé aux forces de l'ordre. J'y suis sensible et je tiens à le dire à cette tribune.

Je veux ensuite dire naturellement notre soutien aux riverains et commerçants victimes de ces dégradations.

M. Gérard COLLOMB, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, s'est rendu hier matin à la rencontre de certains d'entre eux. J'étais naturellement à ses côtés. Je l'ai guidé plus particulièrement dans le bas du boulevard de l'Hôpital, Madame la Maire du 5e arrondissement, puisque les faits les plus graves se sont concentrés là.

Je sais, Madame la Maire de Paris, que vous êtes allée vous-même à la rencontre des riverains victimes, comme vous-même, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Mon objectif est que les procédures d'indemnisation soient mises en œuvre dans les meilleurs délais. J'ai eu hier un échange précis sur ce sujet avec le président de la Fédération française des sociétés d'assurance, M. Bernard SPITZ, pour bien caler, pour bien préciser l'articulation des démarches relevant des assureurs d'une part, de celles relevant de la responsabilité de l'Etat, dans le cadre de ce que l'on appelle la responsabilité du fait d'émeutes.

J'adresserai aujourd'hui même - j'ai signé ce courrier ce matin - une lettre à chacune des personnes concernées : commerçants, exploitants de tel ou tel site économique, etc. Je vous donnerai, Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, les adresses des personnes concernées ainsi que mon courrier pour que vous en ayez la complète information.

Soyez certains que je veillerai à ce que les démarches relevant de l'Etat soient menées avec diligence et qu'elles traduisent de la sorte la solidarité qu'il convient d'apporter aux personnes, aux victimes en pareilles circonstances.

Permettez-moi maintenant de revenir sur les événements ayant conduit à ces dégradations. Les informations dont nous disposons en amont, et qu'avait collectées la Direction du Renseignement de la Préfecture de police, dont je salue la qualité, faisaient craindre, et je l'avais fait savoir publiquement, la présence de militants radicaux qui avaient déclaré vouloir faire de cette journée, je cite "un rendez-vous révolutionnaire".

Certaines organisations avaient même diffusé des messages indiquant qu'elles voulaient faire vivre aux forces de l'ordre une journée en enfer, en utilisant l'image de la photographie, hélas, du fonctionnaire de police qui, l'an passé, avait vu son uniforme être enflammé par le jet, vous vous en souvenez, d'un engin incendiaire.

Ces individus étaient animés, je l'évoquais tout à l'heure, de la volonté de perturber le défilé syndical traditionnel, de perturber la journée, de s'en prendre aux forces de l'ordre et de détruire des biens.

Le dispositif d'ordre public, placé sous ma responsabilité et dont j'assume seul la complète responsabilité, avait été conçu et dimensionné en conséquence. 21 unités de forces mobiles ont été mobilisées pour cette manifestation,

en renfort des services et unités propres de la Préfecture de police, à la fois les moyens de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation, également des moyens de la Direction de la Sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, en particulier sa compagnie d'intervention, et la Brigade des réseaux ferrés. Au total plus de 1.500 policiers, gendarmes mobiles et fonctionnaires.

J'avais également mobilisé la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris - vous l'avez évoqué, Madame la Maire du 5^e arrondissement - pour qu'elle soit positionnée afin d'être en capacité d'intervenir dans les meilleurs délais.

Des moyens nautiques avaient été disposés sur le fleuve, en contre-bas du pont d'Austerlitz, pour intervenir en cas de besoin, puisque le pont d'Austerlitz se situait sur l'itinéraire entre la place de la Bastille et la place d'Italie. J'ajoute que des réquisitions avaient été obtenues auprès de M. le Procureur de la République pour procéder aux contrôles d'identité dans le cadre des dispositions de l'article 78-2 du Code de procédure pénale. Ce dispositif avait un but : prévenir les risques de troubles à l'ordre public et intervenir si des violences venaient à être commises.

J'avais tenu lundi à recevoir personnellement les organisateurs du défilé syndical déclaré. Les déclarants étaient la CGT, l'UNEF, FO Ile-de-France, Solidaires et SUD. J'avais tenu à les recevoir pour bien les informer du contexte, leur exposer le dispositif mis en place par la Préfecture de police, leur demander d'inviter les participants à leur défilé parfaitement paisible à se désolidariser des individus les plus violents susceptibles de commettre des exactions.

J'avais également évoqué lundi, avec les déclarants de la manifestation, hypothèse que je n'excluais pas, que nous avions anticipé d'inviter le cortège déclaré à emprunter un autre itinéraire que celui projeté. Comme vous le savez, mais j'y reviendrai, c'est ce qui s'est produit.

Je vous avais également écrit, Madame la Maire, pour vous informer du contexte et demander autant que possible que l'itinéraire de la manifestation puisse être débarrassé du maximum d'engins qui peuvent s'y trouver et qui peuvent être ensuite utilisés comme armes par destination, voire pour essayer de constituer des barricades ou des simili-barricades.

Que s'est-il passé ? Devant le cortège syndical classique qui devait démarrer à 14 heures 30 depuis la place de la Bastille et qui n'a pu démarrer quasiment qu'une heure et quart plus tard, cortège syndical classique, pacifique, régulièrement déclaré, qui a réuni 20.000 personnes, devant ce cortège, s'est constitué ce que j'appelle un autre cortège. Un autre cortège qui a regroupé 14.500 personnes parmi lesquels 1.200 individus ressortissants des "Black Blocs".

Je me permets d'insister sur ces nombres. C'est la première fois à Paris que nous voyons un autre cortège, ce qu'on appelle parfois un pré-cortège, je préfère parler d'autres cortèges puisqu'il n'a rien à voir avec les déclarants... C'est la première fois que nous voyons un autre cortège d'une taille aussi importante. Il était hétéroclite, composé pour partie d'étudiants, de lycéens, de militants divers et variés, ne se reconnaissant sans doute pas dans les organisations syndicales elles-mêmes, mais aussi de parents, de curieux.

D'autre part, au regard du nombre que j'ai cité de 1.200 individus, ayez bien à l'esprit que la mobilisation des "Black Blocs" s'est située à un niveau qui n'avait jamais été atteint et qui allait même au-delà de la fourchette haute de nos prévisions.

Nous avons eu au demeurant - c'était indiqué, même si cela est resté à un degré faible - la présence de "Black Blocs" venus de l'étranger : Allemagne, Italie... J'insiste aussi sur le fait que ces 1.200 personnes ne se trouvaient non pas en tête du pré-cortège, mais au sein du pré-cortège, ce qui n'est évidemment pas la même chose pour les forces de l'ordre qui devaient intervenir. En amont du "Black Bloc" se trouvait en effet, notamment sur le boulevard de l'Hôpital - j'y reviendrai tout à l'heure -, un groupe d'environ un millier de personnes qui défilaient en montant de la place d'Italie - je m'empresse de le dire - de manière non agressive.

Les premières dégradations ont été commises peu avant 16 heures, à l'encontre du McDonald's situé au bas du boulevard de l'Hôpital, à l'angle de la rue Buffon. Vite ensuite ont suivi des dégradations contre des commerces voisins, notamment des restaurants et la concession automobile située 200 mètres plus haut.

A 16 heures - je dis bien à 16 heures -, j'ai donné l'ordre d'arrêter la progression du cortège et de faire converger vers le bas du boulevard de l'Hôpital le maximum de moyens disponibles. Les forces de l'ordre se sont alors avancées vers le boulevard de l'Hôpital pour constituer un barrage qui s'est mis en marche vers le bas du boulevard de l'Hôpital, avec cette particularité du groupe d'un millier de personnes qui se trouvait entre ce barrage constitué et les casseurs qui avaient été à l'œuvre en bas.

Le cortège a été stoppé. Les forces de l'ordre ont avancé - c'étaient des C.R.S. à pied, appuyés par deux engins lanceurs d'eau -, ont descendu le boulevard de l'Hôpital, ont mis fin de la sorte aux exactions commises et ont repoussé les auteurs de troubles jusque sur la place Valhubert.

Là, nous avons assisté au fait qu'un certain nombre d'entre eux se sont dispersés dans le Jardin des Plantes. C'est à ce moment-là, entre la place Valhubert, le Jardin des Plantes, la rue Buffon que nous avons pu procéder, sur mes instructions expresses à un grand nombre d'interpellations.

Le dispositif d'ordre public a ensuite été redéployé sur la rive droite où des groupes avaient pu refluer pour se livrer, par petits groupes de 30 à 50, à d'autres dégradations contre des véhicules ou certains commerces dans le quartier Bastille-gare de Lyon.

J'ajoute enfin que, pendant toute la soirée du 1er mai et dès le début de la soirée entre 19 heures et 20 heures, nous avons eu des "soubresauts" - si je puis dire - dans le Quartier latin, en particulier place de la Contrescarpe, où nous sommes intervenus et où nous avons procédé à des interpellations. Les dernières interpellations sont intervenues, rive droite, à 23 heures 30.

Voilà le déroulé des faits.

Le bilan.

D'abord, le bilan humain : il est très faible. Heureusement, très faible. Quatre blessés légers, dont un parmi les forces de l'ordre. On a vu, hélas, d'autres rendez-vous de manifestations avec des bilans beaucoup plus lourds, notamment du côté des forces de l'ordre. C'était en particulier le cas le 1er mai 2017 avec 6 blessés, dont 2 particulièrement graves.

Le bilan matériel est sérieux. Nous le savons. Nous l'avons constaté. Les dégradations ont été principalement commises boulevard de l'Hôpital, entre la place Valhubert et la concession automobile qui suit l'angle de la rue Nicolas-Houel, mais également rive droite avenue Ledru-Rollin. Je l'évoquais ; c'était la suite de notre intervention. Au total, une trentaine de commerces ont été touchés, dont trois très sérieusement : le restaurant McDonald's, la concession automobile du boulevard de l'Hôpital et une autre concession automobile rue de Bercy. Au total, 6 véhicules ont été détruits, 10 dégradés et tous ne l'ont pas été - je me permets de le préciser - au boulevard de l'Hôpital. On a eu d'autres véhicules dégradés, en particulier sur la rive droite. Du mobilier urbain a été lui-même dégradé. Comme je l'indiquais tout à l'heure, nous avons engagé toutes les procédures pour faire jouer, lorsque c'est nécessaire, la responsabilité de l'Etat, du fait des émeutes.

Le bilan judiciaire : 283 personnes ont été interpellées ; 153 ont été présentées à un officier de police judiciaire - vous l'avez rappelé - ; 109 mesures de garde à vue ont été prises. Le bilan à ce jour, que je me suis fait communiquer juste avant de vous rejoindre, fait apparaître que 43 personnes se trouvent en prolongation de garde-à-voir, que 6 individus déjà ont été déférés et vont être jugés en comparution immédiate dès cet après-midi.

Le Procureur de la République, que j'ai eu à plusieurs reprises et encore hier soir, a indiqué qu'il engagerait des procédures sur la base de la participation à un attroupement en vue de commettre des dégradations ou des violences à agent de la force publique. C'est ce qu'il nous a indiqué.

Au-delà de ces faits, au-delà de ce bilan, permettez-moi de mettre l'accent sur trois aspects.

Le premier, c'est que j'ai tout mis en œuvre pour que le défilé traditionnel, déclaré, conformément à la loi, puisse se dérouler dans le calme. Dès ma décision de faire intervenir les forces de l'ordre boulevard de l'Hôpital, et donc de stopper la progression du cortège, des collaborateurs, qui sont au contact, ont fait part de cette décision aux responsables de la manifestation déclarée et leur ont suggéré - comme je l'avais évoqué avec eux dès le lundi - de prendre un changement d'itinéraire qui les conduisaient par le pont Charles-de-Gaulle jusqu'au boulevard Vincent-Auriol, en passant par l'avenue Mendès-France. Ils ne l'ont pas accepté de gaieté de cœur - ce que je peux comprendre - mais ils l'ont accepté et ce défilé a ainsi pu poursuivre sa route, si je puis dire, jusqu'à la place d'Italie, encore une fois, sans la moindre difficulté, sans le moindre incident. Je le dis parce que le devoir du Préfet de police, c'est de permettre à la liberté de manifester de s'exprimer lorsqu'elle est contenue et lorsqu'elle se déroule dans les règles de droit.

Deuxième aspect sur lequel je me permets d'appeler l'attention, c'est le cadre juridique dans lequel nous évoluons. Je crois que vous connaissez tous mon attachement à l'Etat de droit et la règle de droit. Ce cadre juridique est défini par le Code de la sécurité intérieure, les articles 211-1 et suivants. Je rappelle que c'est le régime de la déclaration préalable et non pas - comme on le dit trop souvent - le régime de l'autorisation. Une manifestation est déclarée ; elle n'est pas soumise à autorisation. Ce n'est pas une nuance : c'est un changement très fondamental de paradigme. Les organisateurs déclarent leur projet de manifestation et il appartient au Préfet de police de prendre les

dispositions pour l'accompagner. Vous savez que la seule possibilité est en réalité - mais elle est extrême - celle d'interdire une manifestation.

Il n'y a pas eu un millième de seconde dans mon esprit qui aurait pu me conduire à l'idée d'interdire la manifestation du 1er mai. Permettez-moi de dire que ce serait liberticide et qu'il ne faut pas compter sur moi. Cette manifestation devait se tenir et nous l'avons fait.

J'ajoute aussi que j'ai entendu beaucoup de commentateurs ou d'observations, faisant référence à des règles de droit qui n'ont plus cours : "la mise en place d'un périmètre avec des fouilles systématiques", me dit-t-on. Ou bien, "pourquoi n'y avait-t-il pas des interdits de manifester ?", me dit-on. Je rappelle que ce cadre juridique a été utilisé au moment de l'état d'urgence...

Excusez-moi...

On va retrouver son calme. Son sourire, on ne le perd jamais.

Le cadre juridique, auquel on m'a dit : "Mais pourquoi, pourquoi ?", était un cadre juridique qui avait été sollicité au moment de l'état d'urgence. N'oubliez pas les critiques auquel il avait donné lieu, puisque la finalité de l'état d'urgence était de prévenir et lutter contre le terrorisme, or le sujet du 1er mai ou des manifestations semblables auparavant, ce n'est pas un problème de terrorisme, mais de lutte contre les fauteurs de trouble, situation du 1er mai.

Je me permets d'appeler l'attention sur ce point, pour qu'il n'y ait pas de confusion et qu'on ne puisse pas faire reproche d'utiliser des outils qui n'existent pas.

Le troisième point que je veux indiquer pour terminer, excusez-moi d'avoir été un peu long, le sujet le méritait, c'est pour vraiment vous redire à quel point nous avons affaire à des individus très déterminés, conduits et animés par ce seul désir de casser, de détruire, avec deux cibles dont l'une sont les forces de l'ordre, d'où le choix que j'assume et que j'ai mis en place, qui consiste à éviter que les forces de l'ordre soient au contact direct.

Je l'ai dit publiquement, je le répète. Ne pensez pas qu'on puisse mettre devant chaque cible potentielle, une agence bancaire par exemple, un commerce sensible, un groupe de 7, 8 ou 10 fonctionnaires statiques. Ils seront des cibles, ils se feront agresser à coups de barres de fer, et en même temps le commerce sera victime de ces dégradations. Selon la formule que j'ai employée publiquement, c'est la double peine et à mes yeux la double faute.

En revanche, les consignes permanentes, c'est d'être auprès, d'intervenir le plus vite possible. Si on le peut en prévention, et en tout cas dès que les dégradations se produisent. Ce sont les consignes que j'ai données.

S'ajoute à cela bien sûr, la nécessité dans un périmètre large de multiplier les contrôles dans le cadre juridique que la loi nous donne, c'est ce que nous avons fait le 1er mai. Je constate comme vous la gravité des dégradations, une part de soulagement néanmoins sur le fait que le bilan humain n'a rien à voir avec le drame qu'on aurait pu connaître.

Je terminerai sur ce témoignage. C'est un des commerçants que nous avons rencontrés hier matin avec M. Gérard COLLOMB au bas du boulevard de l'Hôpital. Il a dit au Ministre, et ce n'est pas le Ministre, ni le Préfet qui le lui ont dit : "Monsieur, si les forces de l'ordre étaient intervenues au moment de cette violence extrême, c'était la guerre civile, il y aurait eu des morts".

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je vais demander à Colombe BROSSEL d'ajouter les remarques et observations, notamment sur le travail de la Ville après ces événements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup, Monsieur le Préfet, merci à l'ensemble des collègues pour leurs différentes questions d'actualité.

Vous le savez, les manifestations visées, M. le Préfet le rappelait à l'instant, sont des manifestations revendicatives au sens du Code de sécurité intérieure et elles sont donc réglées par le régime déclaratif assuré par la Préfecture de police, le Préfet y faisait allusion à l'instant.

Au-delà de ces sujets de compétence, les questions d'actualité que vous avez posées sont bien sûr marquées par les événements qui viennent de marquer la Capitale, notre ville et les habitants de Paris.

Il convient tout d'abord de condamner avec la plus grande fermeté les actes d'une extrême violence et les débordements que nous avons connus. La Maire de Paris s'est immédiatement prononcée à ce sujet pour condamner ces faits graves, ils n'ont rien à voir avec l'esprit d'un défilé du 1er mai.

Je souhaite à cet égard remercier l'ensemble des services de police et des agents de la Préfecture de police comme les forces mobiles et les pompiers de Paris, qui ont été mobilisés dans des conditions extrêmement difficiles.

Permettez-moi de remercier également les agents de la Ville de Paris qui sont intervenus à la suite de cette manifestation afin de nettoyer les sites concernés et d'engager les réparations des dégradations relevant du domaine public. Et permettez-moi de réaffirmer bien sûr en notre nom à tous notre total soutien aux riverains et aux commerçants, qui pour certains ont perdu leur outil de travail.

Madame la Maire, vous vous êtes rendue dès hier sur place avec le maire du 13e. La maire du 12e et la maire du 5e ont évidemment été très présentes avec ma collègue Olivia POLSKI, et c'est évidemment un dialogue qu'il convient de nouer et continuer à nouer dans les jours qui viennent.

Paris, notre ville, est profondément attachée à la liberté de manifester. C'est une liberté fondamentale - l'un d'entre vous le rappelait - mais c'est une liberté fondamentale qui est au cœur de l'histoire de notre ville. Cette liberté ne peut s'exercer que si chacun bénéficie d'une pleine et entière sécurité. Et pour garantir cette liberté, il faut donc que les violences et les débordements soient condamnés, que leurs auteurs soient poursuivis, vous venez d'y faire référence, Monsieur le Préfet.

Je tiens à saluer à cet égard l'engagement pacifique, militant, festif qui est celui du 1er mai. Cet engagement qui est celui de ceux qui sont descendus dans la rue à visage découvert pour faire vivre leurs idées. Cet engagement qui ponctue chaque année le début du printemps et dont je sais qu'il est partagé par un grand nombre d'entre nous dans cet hémicycle, car ces faits violents ne doivent pas faire oublier l'engagement des citoyens dans ces rassemblements et manifestations pacifiques.

Ces faits violents ne doivent pas être minimisés. Pour les riverains, pour les commerçants, pour les citoyens engagés, pour les élus de Paris que nous sommes, ils sont intolérables.

En tant qu'élus parisiens, notre préoccupation aujourd'hui doit être double, au-delà d'un débat intéressant et d'ailleurs nous l'avons eu en effet en 3e Commission, cher David BELLIARD, sur la façon dont le maintien de l'ordre s'effectue et se met en œuvre dans une ville comme Paris.

Pour nous, la préoccupation doit être double : gérer l'urgence, et anticiper l'avenir.

Gérer l'urgence, vous l'avez compris, chacun d'entre nous est mobilisé dans ses compétences pour accompagner les victimes des dégradations.

Et, pour l'avenir, nous savons que notre ville est et restera une ville de mobilisations, qu'elles soient sociales, citoyennes, politiques et le mois de mai qui débute sera de nouveau ponctué de manifestations, de mobilisations syndicales, étudiantes, sûrement de blocages, je crois qu'il y en a un aujourd'hui à l'E.N.S.

Aujourd'hui, nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour que ces événements à venir soient préparés au mieux, et que la Préfecture, en lien avec les organisateurs, vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, puisse garantir ces deux impératifs. D'une part, la liberté de manifester en toute tranquillité, en toute sécurité pour les manifestants, et d'autre part, la sécurité totale des Parisiens, des riverains, des commerçants, des badauds, des forces de l'ordre, car jamais nous ne considérerons que les dégradations subies par les habitants de notre ville ne seraient qu'un dommage collatéral ou une quantité négligeable.

Voilà donc, si je peux me permettre, le sens qu'il faut donner à ce moment des questions d'actualité, que nous puissions poser ensemble les différents sujets afin que notre ville ne connaisse plus de telles scènes de violence en son cœur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Colombe BROSSEL.

Je vais redonner la parole aux présidents et orateurs des groupes.

Permettez-moi, comme je l'ai fait dès dimanche et hier encore, de redire ici le soutien aux forces de police qui assurent notre sécurité et ont été une cible directe tout à fait déclarée par ces groupes extrêmement violents, et les assurer du soutien des élus de Paris et des Parisiens, et bien sûr de la Maire que je suis.

Je veux aussi remercier les équipes de la Ville, qui dès qu'elles ont pu, après avoir obtenu le feu vert de vos services, Monsieur le Préfet de police, se sont rendues sur place pour commencer à nettoyer, à accompagner, à rencontrer les riverains et bien sûr les commerçants.

Hier, lorsque nous nous sommes rendus sur place avec Jérôme COUMET et avec Florence BERTHOUT, beaucoup de ces riverains et commerçants nous ont remerciés, m'ont remerciée pour le travail et la rapidité avec laquelle les services de la Ville sont venus leur porter attention.

Vous avez évoqué, Monsieur le Préfet, les rencontres, les échanges avec la Fédération nationale des assurances. Hier, nous avons eu l'occasion de discuter avec plusieurs commerçants de leur situation, dont un qui a eu tout son outil de travail détruit. La question des responsabilités, notamment lorsque le local commercial se situe dans une copropriété a été posée, notamment la question de l'indemnisation permettant à ces personnes de pouvoir redémarrer une activité le plus vite possible.

Bien sûr, nous sommes à leurs côtés. J'ai demandé à nos équipes de regarder quels étaient les possibilités d'action, au-delà du travail que nous faisons avec la Fédération des assurances et avec Bernard SPITZ, comme nous l'avions fait d'ailleurs sur d'autres événements, je pense aux crues de la Seine qui avaient affecté les activités économiques du fleuve. Nous réfléchissons pour savoir s'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes relais sur lesquels la Ville pourrait apporter son soutien à ces commerçants pour qu'ils retrouvent, le plus vite possible, leur activité.

Enfin et avant de vous repasser la parole, les images qui ont circulé sur les chaînes du monde entier, montrant ces scènes de violence, sont extrêmement préjudiciables à notre ville. Nous avons connu d'autres moments, d'autres événements tragiques avec, bien sûr, d'autres raisons à cela.

Je pense aux attentats de 2015 et à la façon dont nous avons pu nous relever. L'écosystème - le monde économique et citoyen - parisien a pu se relever. Cela a été un effort, d'abord, de tous les acteurs, de tous les Parisiens. Cela a été aussi une mobilisation très forte et unanime des élus que nous sommes pour porter l'image du Paris tel qu'il est et pas cette image dégradée et violente qui a été diffusée et qui nous fera du mal.

Néanmoins, je crois, là aussi, que nous sommes tous concernés par cette image, ce besoin de dire au monde entier que : oui, il y a des manifestations ; oui, il y a eu des dérapages de personnes extrêmement violentes. Nous attendons comme vous et nous suivrons, bien sûr, le sort réservé à ces personnes et nous espérons que les condamnations seront exemplaires.

Toutefois, nous sommes une ville dans laquelle on peut manifester. C'est une ville dans laquelle l'expression publique, y compris dans la rue, fait partie de notre histoire. Elle est, bien sûr, régie par le droit et c'est au droit que nous devons nous référer en permanence.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet. Je vous en remercie, bien sûr. Nous n'avons pas de doute, mais je vous remercie de l'avoir fait à nouveau ici.

C'est cette image aussi que nous devons porter pour dépasser ces scènes diffusées dans le monde entier qui, forcément, nous conduiront, à nouveau, à aller rechercher la confiance que l'on avait retrouvée à l'échelle internationale, pour ne pas la perdre. Nous savons que perdre cette confiance, c'est perdre beaucoup de capacités, notamment économiques et en termes d'emplois.

Je sais que, ici, nous serons tous mobilisés pour porter l'image de ce qu'est Paris réellement : une ville qui ne tolère pas la violence, une ville qui sait accueillir, une ville qui sait débattre, qui sait confronter ses idées, mais une ville qui reste un symbole aussi de tolérance et de sécurité dans le monde.

Je vais, à présent, redonner la parole aux trois orateurs comme c'est prévu dans notre règlement du Conseil : Mme BERTHOUT, M. LAURET, puis M. BELLARD ; et puis, Monsieur le Préfet, si vous voulez rajouter un mot, bien évidemment, vous pourrez le faire.

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Merci, Monsieur le Préfet, pour ces très longues explications. Ce n'est pas vous faire injure que de dire que nous avons encore quelques questions à vous poser et zones d'ombre auxquelles, d'ailleurs, il vous est peut-être difficile de répondre dans un cadre public : sur le dimensionnement des forces de l'ordre, sur la stratégie de maintien de l'ordre et de la chaîne du commandement et sur les techniques de filtrage et d'adaptation de nos forces de l'ordre, nouveaux modes opératoires.

J'en donnerai un seul pour mémoire : vers 20 heures-20 heures 30, beaucoup de mes administrés m'ont appelée pour me dire que de nombreuses personnes étaient en train de prendre des sacs à dos dans des bases de chantier à proximité de Mouffetard et c'est à ce moment-là que continuaient à se propager des actes de violence.

Aussi, je souhaiterais, Madame la Maire, que la proposition que notre collègue BELLIARD a faite, qui consiste à proposer une audition de M. le Préfet, sans doute à huis clos en 3e Commission mais 3e Commission élargie, puisse être retenue.

Je voudrais ajouter, Monsieur le Préfet, si vous le permettez que, concernant le cadre juridique, vous avez fait allusion à la fin de l'état d'urgence qui ne donnerait plus de base légale pour un certain nombre de choses, c'est vrai, notamment pour fouiller les participants à une manifestation sans justifier d'une menace terroriste et on le comprend.

Je me permets de rappeler, comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, que la participation à un groupement en vue de la préparation de violences, qui est prévue par la loi, peut permettre des arrestations ; que des peines complémentaires d'interdiction ponctuelle de manifester, en cas de condamnation pour des violences commises lors de troubles à l'ordre public, devraient être plus systématiques, même si je comprends bien que cela ne dépend pas totalement de vous ; qu'enfin, des arrêtés d'interdiction de participer à une manifestation pour certains individus gagneraient à être pris avec un pointage au commissariat pour empêcher le noyau dur habituel car c'est un noyau dur qui est en train de s'inviter de manière très habituelle dans les manifestations qui doivent pouvoir continuer à se dérouler à Paris, bien sûr. C'est un droit fondamental !

Je regrette toujours que M. le Premier adjoint, à chaque fois qu'un élu de l'opposition s'exprime sur les droits, sourie comme si la défense des droits n'était que votre apanage. Cela devient très agaçant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il a un sourire derrière la nuque pour que vous le voyiez sourire ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Un point complémentaire, pardonnez-moi : le dispositif "hooligans" qui a été appliqué dans les stades devrait, je crois, pouvoir trouver enfin une application concrète appliquée aux manifestations.

Je crois qu'il est urgent de rompre avec cette spirale qui expose à chaque manifestation, vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet et Madame la Maire, un peu plus de policiers à une violence toujours plus forte et également expose les riverains et les commerçants. Ceux qui garantissent l'ordre républicain comme nos concitoyens méritent que tout soit mis en œuvre pour préserver leur sécurité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je pense, Monsieur le Préfet, vous en êtes d'accord, sur l'idée proposée par David BELLIARD, qu'une réunion de la 3e Commission puisse se faire et que vous puissiez tirer aussi le bilan et apporter ces éléments d'information.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer les élèves de CM2 de l'école des Belles-Feuilles, Paris 16e qui sont dans nos tribunes.

Bienvenue !

II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la manifestation du 1er mai 2018.

III - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux violences en marge de la manifestation du 1er mai.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux manifestations parisiennes du 1er mai (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. LAURET.

M. Thomas LAURET. - Monsieur le Préfet, je veux vous remercier ainsi que, encore une fois, l'ensemble de vos équipes pour la précision des informations que vous nous avez données et le professionnalisme dont l'ensemble des forces de l'ordre ont fait preuve. Vous avez décrit avec précision le déroulé des événements. Encore une fois, je veux saluer l'absence de victimes graves dans cette opération qui est, je crois, le signe de ce professionnalisme.

Je suis un tout petit peu consterné par la défiance qu'il peut y avoir sur certains de ces bancs à ce sujet et je veux vous réinterroger sur les mesures préventives qu'il convient de prendre pour les prochaines manifestations. Je crois qu'il y en a une ce week-end à l'appel d'un parti politique d'extrême-gauche. Je voudrais que l'on puisse éviter que se renouvellent de tels agissements.

Je sais que nous, élus, qui participons parfois ou appelons à manifester souvent sommes tous responsables et que nous organisons ou participons à l'organisation des manifestations avec des services d'ordre particulièrement entraînés et qui permettent de collaborer avec les forces de l'ordre pour éviter les dérapages.

Je souhaite que nous ne puissions pas assister, dans les jours qui viennent, à de nouveaux dérapages de la sorte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BELLARD, vous avez la parole.

M. David BELLARD. - Comme mes collègues, je vous remercie, Monsieur le Préfet, des informations que vous nous avez communiquées, qui étaient précises.

Néanmoins, vous n'avez pas dissipé toutes nos interrogations ni toutes nos inquiétudes que je ne qualifierais pas de défiance, mais d'exigence en termes d'information, surtout lorsque l'on est élu : d'abord, sur la question du dimensionnement du dispositif qui paraît assez faible pour protéger à la fois les riverains, les manifestants qui - vous l'avez rappelé à plusieurs reprises - étaient dans un esprit pacifique et démocratique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous demande de laisser parler l'orateur.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Et les forces de l'ordre elles-mêmes, surtout quand nous pouvons constater l'ampleur des mobilisations policières sur d'autres opérations.

Deuxième point, je n'ai pas, en tout cas, nous n'avons pas constaté, comme vous, l'existence d'un pré-cortège séparé. Par contre, une chose est certaine, c'est que les "black blocs" étaient présents, eux, dès le début de l'après-midi, au moins dès 14 heures 30, et que, vous l'avez confirmé, votre ordre n'est venu qu'à 16 heures. Ensuite, je le regrette : rien dans votre intervention sur les témoignages filmés d'interventions disproportionnées de la violence par quelques agents pendant les interventions.

Plus globalement, je regrette qu'aucune critique n'ait été formulée sur la stratégie qui, manifestement, est marquée par des manques et cela ne peut qu'entretenir nos inquiétudes sur les prochaines manifs' qui vont s'organiser ces prochaines semaines. Je remercie Madame la Maire d'avoir repris notre proposition. Je crois que le débat et la discussion ne sont pas épuisés et je serai ravi de participer avec les élus de mon groupe à une discussion dans un cadre moins public, celui de la commission. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au service Vélib'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer à la question d'actualité suivante qui est posée par le groupe UDI-MODEM. Je crois que c'est Madame Maud GATEL.

Vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous le savez, notre groupe UDI-MODEM n'a eu de cesse, depuis juillet 2016, de vous faire part de ses craintes quant à la continuité de service dans le cadre du renouvellement du marché Vélib'. Durant des mois, vous avez balayé nos interrogations en nous promettant un service étendu et

modernisé dès le mois de mars 2018. Aujourd'hui, plus personne n'y croit, pas même l'opérateur si j'en crois les annonces qu'il vient de faire. Pour le plus grand désarroi des abonnés, évidemment, et également pour le plus grand désarroi des personnels. Des personnels dont on n'a pas suffisamment parlé et qui reviennent sur le devant de l'actualité, non pas sur la question de leurs conditions de travail, sur lesquelles il y aurait pourtant beaucoup à dire, mais parce que certains souhaiteraient leur faire porter la responsabilité du fiasco Vélib'.

Or, les personnels sont les grands laissés-pour-compte dans cette affaire. Laissés-pour-compte une première fois, car les modalités du premier contrat Vélib' entre la Ville et DECAUX ne prévoyaient pas d'obligation pour le nouvel allocataire de reprendre les personnels, ce qui constitue, à n'en pas douter, une faute de la part de la Ville. Une deuxième fois au moment de leur transfert chez "Smoovengo", fin 2017. Le syndicat mixte s'en était réjoui. C'était oublier les conditions de reprise beaucoup moins favorables de la part du nouvel opérateur.

Nous avons pourtant pris des engagements, nous, élus parisiens, en votant à plusieurs reprises un vœu demandant que les salariés de "Cyclocity" passant chez "Smoovengo" puissent - je cite : "Bénéficier de conditions salariales et sociales similaires à leur situation actuelle". En acceptant ce moins-disant social, le syndicat oubliait une deuxième fois les personnels. Aujourd'hui, ils sont à nouveau les laissés-pour-compte de ce système en raison de l'impréparation du prestataire retenu et des nombreux dysfonctionnements constatés. Depuis le 17 avril, une partie des salariés, 80 % des agents de terrain, sont en grève pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail et réclamer une revalorisation de leur rémunération. Le conflit social dure maintenant depuis 15 jours et, ni la Ville, ni le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" ne sont intervenus pour tenter d'y mettre fin.

Nous ne reconstruirons pas ce qui a été cassé sans que chacun assume ses responsabilités : la Ville, le syndicat, "Smoovengo". Nous ne sortirons pas de l'impasse sans les personnels. Ils portent l'expertise de l'offre Vélib' souvent depuis 10 ans au sein de "Cyclocity". C'est avec eux que nous devons trouver des solutions. Ils y sont prêts. Leurs revendications sont légitimes et doivent être entendues.

Madame la Maire, vous avez appelé hier à ne pas nier la réalité sur une transition Vélib' qui se passe mal. Cette prise de conscience, ô combien tardive, doit désormais passer par des actes. Nous vous demandons d'agir pour la mise en place d'une médiation entre le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", "Smoovengo" et les salariés grévistes, une médiation d'autant plus nécessaire que les instances de dialogue au sein de "Smoovengo" ne sont pas encore installées. Madame la Maire, au-delà des effets d'annonce d'hier, êtes-vous prête à prendre toutes vos responsabilités dans ce fiasco, y compris à l'égard des personnels ? Comment comptez-vous concrètement faire respecter les engagements pris par les élus du Conseil et ne pas abandonner une nouvelle fois les personnels sans lesquels Vélib' ne pourra se relever ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Après une période de déploiement poussif en janvier février, puis accélérée en mars et début avril, seconde phase qui incitait à l'optimisme, le service Vélib' se trouve, depuis une quinzaine de jours, dans une situation de crise grave, avec des dysfonctionnements majeurs et un mouvement social des personnels qui rendent la maintenance hors d'usage, et avec un système aujourd'hui quasiment hors service. L'exaspération des usagers de Vélib' est à son paroxysme. Elle est tout à fait légitime. Vélib' est un service public aimé des Parisiens et la situation actuelle est parfaitement inacceptable.

C'est ce qu'ont, d'ailleurs, signifié la Maire de Paris, Anne HIDALGO, le président de la métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, la présidente du syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", Catherine BARATTI-ELBAZ, qui ont convoqué hier les dirigeants de "Smoovengo" pour les rappeler à leurs responsabilités et obtenir de leur part des engagements concrets en vue d'une sortie de crise rapide. Les représentants de "Smoovengo" ont ainsi présenté un plan d'urgence de sortie de crise, dont je peux vous énumérer les mesures, outre la reprise des négociations avec les salariés grévistes.

Sur ce point, je répondrai à Mme GATEL en disant que nous sommes, bien entendu, toujours ouverts à la discussion avec les salariés, sachant que la gestion du mouvement social est d'abord de la responsabilité de l'entreprise prestataire, puis de celle du syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", mais que la Ville de Paris jouera pleinement son rôle et essaiera de jouer ce rôle de médiation qu'elle a joué par le passé pour dénouer la situation.

Je le disais : plan de sortie de crise qui consiste tout d'abord à réinitialiser le système, avec le retrait de 3.500 vélos défectueux bloqués en station sur les 9.000 actuellement en circulation, l'arrêt de la mise en service de nouvelles stations sur batterie et l'accélération de l'électrification des stations actuellement sur batterie. Les vélos, mêmes mécaniques, nous le savons, ont besoin d'une certaine charge pour pouvoir communiquer avec le système

d'exploitation. Or, il s'est avéré que le fonctionnement sur batterie ne permettait pas d'assurer une charge suffisante et régulière si les batteries ne sont pas fréquemment changées. Les mesures prises visent donc à sortir de cette contrainte et ainsi, à se focaliser sur l'électrification des stations et non sur l'ouverture la plus rapide de stations sur batterie avec un fonctionnement dégradé et fragile.

C'est également, dans son plan de sortie de crise, l'augmentation des effectifs du centre de relation client, la mise en place d'une équipe dédiée au déblocage des comptes ou encore l'amélioration de la communication de crise, notamment pour faciliter les modalités de remboursement et pour informer sur l'Etat des vélos des stations et du déploiement du service.

Il s'agit donc d'agir sur deux volets : un volet technique, avec la nécessité de parvenir le plus rapidement possible à un système fiable de dépose et de reprise des vélos, et un volet communication, avec la nécessité d'être transparent pour montrer aux Parisiens et aux Franciliens ce qui ne fonctionne pas, pourquoi cela ne fonctionne pas et quand cela va fonctionner.

Nous l'avons vu il y a un mois, alors que le système se déployait rapidement et commençait à fonctionner convenablement : le nombre de renouvellements d'abonnements et de nouveaux abonnements a connu, à l'époque, une forte progression pour atteindre les 220.000 alors qu'ils n'étaient que de 140.000 au début de l'année, ce qui montre un fort attachement des Parisiens au service Vélib'. C'est donc en résolvant le plus rapidement possible les problèmes techniques et en communiquant que "Smoovengo" et le syndicat "Autolib' Vélib'" pourront progressivement restaurer la confiance perdue.

Je voudrais dire également à Mme GATEL, qui a parlé de faute concernant la question de la reprise obligatoire des salariés d'ex-"Cyclocity", désormais "Smoovengo". Je voudrais rappeler que nous sommes dans un Etat de droit et qu'il y a des règles...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Enfin, cessez ces enfantillages !

Nous sommes en questions d'actualité et on répond, donc vous écoutez s'il vous plaît ! Soyez courtois ! Un peu de courtoisie républicaine, cela ne fait pas de mal par les temps qui courent. C'est Christophe NAJDOVSKI, mon adjoint, qui répond en toute responsabilité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vous disais, Madame GATEL, que nous sommes dans un Etat de droit, qu'il y a des règles concernant les marchés publics et que nous nous y conformons strictement. Je vous avoue que je suis quand même très surpris que vous parliez de faute. Est-ce que vous voudriez que la Ville déroge aux règles des marchés publics et ne respecte pas les règles des marchés publics lorsqu'elle y a recours ? C'est quand même assez curieux comme façon de procéder.

Par ailleurs, à l'issue de la réunion d'hier, nous avons reçu l'assurance qu'il y avait une volonté affichée par le prestataire de faire fonctionner le système Vélib'. Nous ferons un nouveau point dans quelques semaines pour évaluer l'efficacité du plan de sortie de crise. La Mairie de Paris, les 68 communes du syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" et la Métropole du Grand Paris sont aujourd'hui mobilisées pour obtenir de "Smoovengo" le service correspondant aux obligations du contrat et pour rétablir Vélib' dans les plus brefs délais. Nous pouvons encore construire le plus important et le plus performant système de vélos en libre-service d'Europe, voire du monde.

Nous sommes tendus vers un seul objectif : la réussite de Vélib', car c'est d'abord et avant tout ce que demandent aujourd'hui les usagers, et le retour des Vélib' en état de marche dans les rues de Paris. Je continuerai par ailleurs pour ma part à convoquer, comme je le fais avant chaque Conseil depuis le mois de janvier, les dirigeants de "Smoovengo" pour qu'ils viennent s'expliquer en toute transparence devant les élus parisiens. Je note d'ailleurs que ceux qui vocifèrent ici sont ceux qu'on ne voit pas à ce genre de réunion. Ils viendront s'expliquer à nouveau devant les élus parisiens d'ici la fin du mois de mai.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Madame GATEL, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci.

J'ai cru qu'une nouvelle fois on aurait la même réponse que celle qu'on a depuis à peu près 12 mois, mais je vois que M. NAJDOVSKI, finalement, m'a vraiment écoutée.

Concernant la reprise des personnels entre Vélib' 1 et Vélib' 2, c'est tout l'esprit du service public. Monsieur NAJDOVSKI, je connais le Code des marchés publics. En général, ce n'est pas de cette manière que cela se passe, c'est la différence entre la loi et l'esprit.

Par ailleurs, vous avez oublié de dire, Monsieur NAJDOVSKI, que le directeur général de "Smoovengo" vient d'annoncer à l'instant en conférence de presse la fin de l'"overflow" et la fin des Vélib' électriques. Je pense que c'est un sujet suffisamment important pour que l'on puisse en débattre dans cette Assemblée !

Enfin, on ne sortira jamais de cette impasse si vous n'assumez pas vos responsabilités. On les connaît, vos responsabilités. Simplement, à un moment, il faut auprès des Parisiens et des Franciliens assumer vos responsabilités. On est tous près ici, dans cette Assemblée, à sortir par le haut de cette situation, mais simplement commencez à assumer vos responsabilités !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame GATEL, vous avait dit quelque chose que je souhaite reprendre ici. Vous dites : "Il y a l'esprit de la loi et la loi." Je vais vous dire. En matière de marchés publics, il vaut mieux s'attacher à la loi qu'à l'esprit de la loi. Sinon, cela s'appelle le favoritisme.

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au rapport de M. Jean-Louis BORLOO sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à l'engagement de Paris pour les quartiers populaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais à présent donner la parole à M. Rémi FÉRAUD pour la prochaine question d'actualité.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en octobre dernier, la Ville de Paris s'est engagée aux côtés d'élus, d'acteurs locaux, de citoyens à l'occasion de la première étape des Etats généraux de la politique de la ville, et de cette mobilisation est né l'appel de Grigny. Il s'agissait notamment d'alerter le Gouvernement et l'opinion publique sur la dégradation des conditions de vie dans les quartiers populaires et sur les conséquences des baisses de dotations et de la réduction des emplois aidés. Il s'agissait également d'appeler à une mobilisation massive en faveur des quartiers populaires, qui débordent d'initiatives et de talents mais qui sont encore trop souvent délaissés.

Jeudi 26 avril, les Etats généraux de la politique de la ville faisaient étape à Paris dans le 19^e arrondissement. Vous avez ouvert cette journée, Madame la Maire, accompagnée de plusieurs de vos adjoints, dont Colombe BROSSSEL, devant des centaines d'élus de différentes collectivités, d'associations, d'entreprises, de citoyens venus de toute la France. Cette journée fut l'occasion d'entendre l'interpellation des acteurs de terrain sur la situation de leur quartier et surtout, sur leurs solutions et les outils qui fonctionnent sur le terrain. Emploi, éducation, formation, culture, sur ces sujets, associations, entreprises et collectivités ont montré qu'en alliant leurs forces, il était possible d'avancer.

Le rapport "Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale", remis depuis par Jean-Louis BORLOO au Premier Ministre, est aujourd'hui le reflet de cette dynamique et de cette ambition. Jean-Louis BORLOO était d'ailleurs présent lui-même aux Etats généraux de la politique de la ville, pour détailler ce plan de bataille qu'il propose et qui est construit autour de 19 thèmes, qui rappellent au Gouvernement l'impérieux besoin d'engagement de l'Etat, engagement notamment financier en faveur des quartiers populaires. La presse s'est largement fait l'écho de ce plan ces derniers jours, mais aussi des difficultés à le mettre en œuvre, relevant certaines préventions exprimées quant à l'investissement financier dans les quartiers populaires.

Pourtant, si l'on reprend les mots mêmes du Président de la République, "l'argent, on le trouve pour nos priorités". La question qui se pose aujourd'hui, c'est : est-ce une priorité pour le Gouvernement ?

Madame la Maire, à l'heure où certains élus ont démissionné pour dénoncer l'abandon des quartiers les plus défavorisés, à l'heure où pèsent beaucoup d'incertitudes aussi sur les politiques nationales et la politique de la Région Ile-de-France en faveur de la politique de la ville, nous devons de notre côté, ici à Paris, réaffirmer notre pleine ambition pour l'égalité des territoires dans notre commune, comme partout en France.

Aussi, avec les élus de mon groupe et notamment ceux des arrondissements qui comptent des quartiers classés en politique de la ville, je compte sur la Ville de Paris pour participer à cette mobilisation dans les semaines et dans les mois qui viennent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cette question.

Je donne la parole à Colombe BROSSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Rémi FÉRAUD, pour votre question sur ce sujet absolument majeur qu'est la situation dans les quartiers populaires et sur laquelle nous sommes pleinement engagés à Paris. Nous sommes pleinement engagés, notamment parce que, je me permets de le rappeler, Paris est la ville qui compte le plus de citoyens vivant en quartiers populaires - près de 360.000 personnes, ce n'est pas rien.

Nous nous sommes donc pleinement engagés en faveur des Etats généraux initiés à Grigny en octobre dernier. Dès le Conseil de novembre, nous avons voté tous ensemble, à l'unanimité de ce Conseil si ma mémoire est bonne, un vœu du groupe Socialiste pour soutenir l'appel de Grigny.

Depuis, nous avons continué à nous engager dans le cadre de cette démarche qui s'est déployée dans toute la France. Nous avons accueilli la semaine dernière à Paris une étape de ces Etats généraux au gymnase Jean Jaurès dans le 19^e, en présence de la Maire de Paris et de plusieurs de mes collègues. Merci à eux de leur présence et, évidemment, du maire du 19^e arrondissement.

Ces Etats généraux visaient à montrer l'ensemble de la palette de solutions qui existent et qui doivent être mises en œuvre, qui doivent être déployées, qui doivent être mobilisées pour changer durablement la donne dans les quartiers, pour lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires.

Le constat, et nous le vivons pour un certain nombre d'entre nous tous les jours, c'est que les habitants de nos quartiers voient leur situation se dégrader, notamment en matière d'emploi, d'éducation et de sécurité. Si le rapport remis par Jean-Louis BORLOO au Premier Ministre reprend de nombreuses idées, propositions, solutions portées par les acteurs de la société civile, citoyens, citoyens engagés, associations et les collectivités, il est la preuve, s'il en fallait encore une, que les quartiers populaires reçoivent moins de moyens que les autres quartiers de notre pays, et qu'il est donc urgent de rétablir l'égalité républicaine dans nos quartiers populaires.

Malgré leur engagement, les villes ne peuvent pas agir seules sur un sujet qui touche à notre pacte républicain. Je dis "villes" à dessein : en effet, permettez-moi de rebondir sur un mot que vous avez prononcé, tant la Région Ile-de-France a orchestré sa désertion des quartiers populaires en réduisant par exemple drastiquement les subventions en contrats de ville, en supprimant les emplois tremplins ou - la politique publique est aussi faite de symbolique -, en souhaitant ne plus être signataire des contrats de ville, ce qui est quand même tout à fait extraordinaire.

Le rapport que Jean-Louis BORLOO a remis, à la demande des Ministres MÉZARD et DENORMANDIE, au Premier Ministre est une palette de solutions et, aujourd'hui, c'est donc du Gouvernement que nous attendons des réponses. Et je me permets d'être peut-être porte-parole de l'ensemble des maires qui sont engagés dans cette aventure collective depuis les Etats généraux de Grigny.

Les habitants des quartiers populaires n'auront pas beaucoup de temps, ils ne peuvent plus attendre trop longtemps que l'Etat se réinvestisse, s'investisse dans les quartiers populaires. Nous entendons les uns et les autres monter la petite musique qui consisterait à opposer la ruralité à l'urbain, et à mettre ces sujets dans deux plateaux différents de la balance des préoccupations.

La question aujourd'hui dans les quartiers, c'est qu'on ne peut pas faire la République sans les habitants des quartiers populaires et qu'aujourd'hui, le décrochage dans nos quartiers est réel et massif, et qu'il est urgent que l'Etat reprenne pied sur tous les sujets : renforcement des moyens de la police - pardon, Monsieur le Préfet, je profite de votre présence pour le dire -, une grande ambition pour les opérations de renouvellement urbain, une prise en compte des besoins des associations et des habitants.

Alors, si Grigny était le début d'une aventure collective, Jaurès était une étape de mobilisation du Collectif des territoires gagnants. Rendez-vous à Lognes le 14 mai pour une étape consacrée à la culture, cher Bruno JULLIARD. Nous attendons désormais avec impatience les suites réservées à ce rapport par le Président de la République et nous ne diminuerons en rien notre mobilisation.

Permettez-moi de terminer en vous citant, Madame la Maire de Paris, vous avez dit au gymnase Jean-Jaurès : "La mise en œuvre du rapport remis par Jean-Louis BORLOO pourrait coûter cher, mais ce n'est rien par rapport à ce que coûterait d'y renoncer. Les maires sont là pour agir. Nous nous y engageons, nous nous y engagerons".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Colombe BROSSEL, merci pour votre engagement. Je tiens à dire ici que le travail fait par Jean-Louis BORLOO est un travail absolument remarquable. Vous pouvez applaudir, Monsieur AZIÈRE, on peut être d'accord ensemble.

Je pense que ce travail doit être véritablement traduit en actes parce que nos quartiers, je ne pense pas qu'aux quartiers populaires parisiens, mais les quartiers de la Métropole du Grand Paris dont on parle souvent ici, les uns et les autres, se font souvent reproche de ne pas avoir une approche suffisamment métropolitaine, mais deux-tiers des

quartiers en grande difficulté de la Région Ile-de-France sont dans la Métropole du Grand Paris. Nous devons absolument, mais absolument, mettre en place les outils pour accompagner ces quartiers, ces villes, vers un mieux vivre de leurs habitants. Cela passe par une approche globale dans laquelle, oui, il faut des moyens.

A Paris, nous avons décidé de consacrer 25 % de notre budget d'investissement à des quartiers qui représentent moins de 20 % de la population parisienne. On l'a fait parce que nous devons le faire, parce qu'il y a un rattrapage, parce qu'il y a forcément plus de services publics à installer là où il y a plus de chômage, plus de difficultés sociales. C'est le choix que nous avons fait. Je crois que notre pays s'honorerait de faire ce choix, et sans opposer territoires ruraux et territoires urbains en difficulté, les deux sont absolument concernés par la même ambition et promesse républicaine. C'est comme cela aussi, en tant que Ville de Paris, avec Colombe BROSSEL, que nous nous sommes engagés dans ce travail porté par Jean-Louis BORLOO, c'est par esprit de solidarité, de soutien.

Paris est la capitale de la France et, à ce titre, même si nous avons aussi des quartiers en difficulté, que nous ne sommes pas exactement dans la même difficulté que d'autres villes beaucoup plus enclavées, ce qui sauve Paris, c'est qu'il n'y a aucun quartier enclavé puisque nous avons un métro et des moyens de communication à moins de dix minutes à pied de chaque habitation.

C'est ce qui fait que nous ne sommes pas dans ces difficultés-là. Mais nous avons un devoir de solidarité et c'est aussi ce que nous avons souhaité faire avec Colombe BROSSEL en participant très activement à ce travail autour de Jean-Louis BORLOO. Donc nous attendons le 22 mai avec beaucoup d'impatience.

Monsieur Rémi FÉRAUD, souhaitez-vous redire un mot ? Je vous remercie.

VII - Question d'actualité posée par M. AQUA, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux interventions des forces de l'ordre dans les universités.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante, question du groupe Communiste et Front de Gauche. Je crois que c'est M. AQUA qui la pose, notamment à M. le Préfet de police, mais Mme BROSSEL pourra sans doute répondre.

Monsieur AQUA, vous avez la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues. "Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes". Cette phrase du révolutionnaire Mirabeau, à laquelle beaucoup de républicains doivent être sensibles, les étudiants mobilisés contre la loi sur la sélection auraient pu la faire leur.

La force légale n'est pas toujours légitime. Faisons un bref rappel des faits. Le 12 avril au soir, les forces de l'ordre interviennent pour évacuer les étudiants de la Sorbonne. Le vendredi 20 avril, une vaste opération policière, lancée à 5 heures du matin sur le site de Tolbiac de Paris I, met fin à l'occupation estudiantine. Lundi 30 avril, c'est le site de Censier de Paris III qui est évacué entre 4 heures 30 et 5 heures 30 du matin.

Nous ne sommes pas dupes. Nous voyons dans cet usage de la force, une nouvelle manifestation de l'autoritarisme du Gouvernement d'Emmanuel MACRON et d'Edouard PHILIPPE. Ils cherchent à imposer verticalement la loi Vidal et la sélection généralisée qu'elle met en place.

Ces démonstrations de force ne sont qu'un aveu de leur impuissance à convaincre la jeunesse du bien-fondé de cette loi. Cette attitude est révélatrice de leur conception de la démocratie où l'Exécutif décide seul, bien au-delà de son programme électoral, où l'Exécutif est adepte des coups de force en mettant en œuvre une réforme avant même que la navette parlementaire ait abouti, où l'Exécutif méprise l'opposition des corps intermédiaires, où l'Exécutif ignore le mouvement social, que cela vous plaise ou pas, où certains méprisent l'expression des différents groupes politiques comme ils le font maintenant.

La coupure entre le pouvoir et la jeunesse semble chaque jour plus nette. En témoignent les qualificatifs méprisants utilisés par le Président désignant les étudiants qui luttent pour l'accès de toutes et tous à l'université comme, je cite, "des agitateurs professionnels, des extrêmes, des radicaux", oubliant au passage l'étymologie du mot.

Le mouvement de contestation s'amplifie donc dans les universités face à la surdité du Gouvernement, coupable de l'exacerbation des tensions. L'expression des assemblées générales, les boycotts, les tribunes, les

manifestations, les actions sur le terrain sont constitutives de toutes les luttes qui ont débouché sur des progrès sociaux.

Aussi, en tant qu'élus, nous ne pouvons que condamner les tentatives d'intimidation par la force, car c'est bien de cela qu'il s'agit. La République en marche veut mettre au pas celles et ceux qui luttent pour leurs droits.

Pour nous, la violence n'est pas la solution d'un mouvement social, elle sert des intérêts contradictoires et elle sert notamment le système. Nous avons condamné fermement les violences en marge du 1er mai qui sont non seulement antirépublicaines mais qui éloignent aussi le mouvement social de son objectif et de son élargissement.

Mais vous comprendrez que nous nous interrogeons sur les évacuations policières dans les universités au petit matin, avant les horaires de perquisition, avec un grand nombre de C.R.S. mobilisés. Nous réprouvons l'opportunité de ces interventions policières pour étouffer un mouvement de contestation.

Aussi, nous souhaitons interroger la Préfecture de police : quels sont les ordres qui ont été donnés pour ces interventions policières ? Qui sont les donneurs d'ordres ? Qui décide du moment comme des armes utilisées ?

Je conclurai avec ma dernière phrase : Monsieur le Préfet, comment pouvez-vous nous garantir que vos hommes, seuls dépositaires de la force légale...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez largement dépassé votre temps de parole, Monsieur AQUA !

M. Jean-Noël AQUA. - C'est ma dernière phrase, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous avez dépassé votre temps de parole !

M. Jean-Noël AQUA. - ... qui ont été instrumentalisés par le pouvoir en place afin d'étouffer la contestation légitime d'une politique imposée de façon...

(Le micro est coupé).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, vous pouvez répondre, je vous en prie.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, je répondrai dans le cadre étroit de mes responsabilités à une question dont la portée est beaucoup plus large. Mais je ne m'aventurerai pas au-delà de mon rôle.

L'article 712-2 du Code de l'éducation dispose, Monsieur le Conseiller, que le Président de l'université est responsable du maintien de l'ordre et peut faire appel à la force publique dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. C'est un texte de niveau législatif qui indique bien la responsabilité première du président d'une université.

Les forces de l'ordre n'interviennent donc, au sein d'une université, que lorsque le Président de l'université l'a souhaité et demandé sous la forme d'une réquisition, ce que l'on appelle dans notre jargon la réquisition du maître de maison, réquisition écrite et signée. C'est une réquisition.

L'intervention est appréciée par l'autorité compétente, c'est-à-dire par l'autorité préfectorale et, au demeurant, le Tribunal administratif de Paris, lors d'une décision récente du 18 avril 2018 qui était saisi par un groupe qui trouvait que, sans doute, je n'allais pas de manière assez vite pour donner suite à une réquisition, a précisé la règle de droit. Il appartient au Préfet de police saisi par le Président de l'université de décider, sous le contrôle du juge, s'il y a lieu à intervention et de définir le moment et les modalités de cette intervention.

A votre question, Monsieur le Conseiller, "qui décide qui donne l'ordre ?", la réponse est simple : le Préfet de police, dès lors qu'une réquisition est entre ses mains.

Ensuite, sur les trois interventions que vous avez citées de manière juste - ce sont les dates et les heures -, elles ont été conduites dans le plus grand calme, dans la plus grande maîtrise. J'ai donné, comme toujours, des consignes de modération, de discernement. J'ai suivi très personnellement ces opérations et aucune d'entre elles - aucune d'entre elles ! - n'a donné lieu au moindre incident pour deux raisons. Effectivement, nous préférons intervenir quand il y a moins de monde et plutôt sans l'annoncer par son de trompes et de tambours, vous vous en doutez bien. Et, pour que l'intervention soit efficace, il faut qu'elle soit rapide et avec un rapport de force qui ne donne lieu à aucune difficulté. C'est pourquoi les forces de l'ordre sont assez nombreuses pour intervenir, moyennant quoi il n'y a aucune difficulté. Trois interventions, et simplement une interpellation pour outrage et rébellion. Le reste s'est passé sans difficulté.

A cet égard, permettez-moi de revenir sur ce qui nous a beaucoup étonnés à la Préfecture de police, c'est-à-dire cette rumeur, partie après l'évacuation de Tolbiac, qui a grossi et a été reprise, qui évoquait un blessé dans le coma puis un mort. Deux démentis de la Préfecture de la police, qu'on ne croit pas ; un démenti de l'A.P.-H.P., qu'on ne croit pas. On a même sollicité vos services, Madame la Maire, pour savoir s'il était vrai - et vous avez démenti - que les services de la propreté de la Ville de Paris étaient "venus nettoyer une mare de sang". A l'origine de cela, des mensonges délibérés, éhontés à mes yeux !

J'affirme et je le confirme : ces opérations ont été menées dans la plus grande maîtrise, sang-froid, sous mon autorité personnelle. Sous mon contrôle personnel. C'est le respect de l'Etat de droit. Je ne connais en démocratie que la règle de droit et que l'Etat de droit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, chers collègues, pour votre question d'actualité.

Après avoir cité la Maire de Paris, je vais citer le Préfet de police et je répondrai dans le cadre étroit de mes responsabilités et donc uniquement sur la partie qui peut éventuellement relever de mon champ de compétence.

Finalement, la réponse que je vous apporterai sera à peu près la même que celle qui a concerné les événements du 1er mai : la liberté pour nous de pouvoir contester, de pouvoir porter haut et fort ses revendications et son engagement, est une liberté qui ne se négocie pas et, de ce point de vue, Paris doit pouvoir rester comme le reste du pays. Je le redis : Paris, avec cette histoire si particulière, doit pouvoir rester le lieu dans lequel on exprime ses convictions et parfois son mécontentement.

Pour autant, nous ne pouvons évidemment que condamner les dégradations qui ont pu être commises dans un certain nombre de lieux qui avaient été occupés. Les images que nous avons pu voir les uns et les autres ne sont pas à l'honneur de l'engagement qui, lui, doit toujours, haut et fort, être mis à l'honneur.

Permettez-moi de terminer, de nouveau, en remerciant l'ensemble des services municipaux, pas uniquement pour leurs témoignages mais aussi parce que, comme à chaque fois, les services, notamment de la propreté, ont été très proactifs pour pouvoir permettre que l'espace public autour de ces endroits soient rendus à l'ensemble de ceux qui doivent pouvoir l'utiliser.

Un grand merci à eux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur AQUA, vous pouvez reprendre la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Sur la question de la "fake news", vous aurez noté que je n'en ai pas fait mention et que je n'ai moi-même pas concouru à cette histoire. En revanche, je noterai, sur cette "fake news"...

J'ai été très désireux d'avoir la réponse de la Préfecture de police et peut-être qu'une réponse plus rapide aurait permis d'éteindre la diffusion de l'histoire sur les réseaux sociaux effectivement plus rapidement. Non seulement, je l'ai éprouvé et, visiblement, des membres de la Préfecture de police l'ont écrit et vous l'ont écrit, Monsieur le Préfet.

Sur la question de l'instrumentalisation des forces de l'ordre, je vous remercie, déjà, de la réponse sur la chaîne de commandement qui est, elle aussi, précise. Il reste néanmoins que, pour nous élus, nous ne pouvons que nous alarmer de l'instrumentalisation qui est faite aujourd'hui de vos forces, qui nous interroge, nous en tant qu'élus et vous en tant que Préfet, puisque nous notons une disproportion entre la réponse policière, la réponse avec un nombre important de C.R.S., face à des étudiantes et des étudiants qui manifestaient pacifiquement une opinion politique sur les différents sites dont j'ai parlé.

Il me semble qu'à l'avenir, en tout cas, nous continuerons à interpeller les représentants de l'Etat quant à l'utilisation de la force dans ce genre de mouvement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la mobilité à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante : le groupe PPCI.

Madame HAREL, je crois.

Non ?

Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire, notre question aura pour objet, à nouveau, la situation du Vélib' et nous souhaitons que vous nous répondiez directement, et non pas par l'intermédiaire de votre adjoint qui n'a plus rien à dire sur ce sujet.

La situation de Vélib' 2 est désespérante et désespérée.

Désespérante car, à ce jour, ce sont seulement 45 % des stations qui ont été déployées et, vraisemblablement, 30 % pleinement fonctionnelles. Quant aux vélos eux-mêmes, les estimations portent à croire que seulement 10 % de la flotte est en état de fonctionnement. Chacun connaît l'engagement pris par l'opérateur "Smoovento" dans le contrat qu'il a signé avec le syndicat mixte : 50 % de stations ouvertes fin janvier et 100 % fin avril. Nous en sommes très loin.

Situation désespérée car l'implantation n'est pas le seul fiasco de cet opérateur. La conception de Vélib' 2 elle-même est un cauchemar. Les "bugs" se multiplient : "bugs" de cadenas, "bugs" de batterie... On ne compte plus les incidents répétés quotidiennement par les usagers.

Tout le monde se cache dans cette affaire. L'opérateur, évidemment, qui multiplie les fausses excuses : ce fut Jean-Claude Decaux, puis les intempéries ; c'est aujourd'hui ses sous-traitants qui ne le payent pas, voire ses propres salariés qu'il maltraite en ne respectant pas ses engagements contractuels. Il vient d'annoncer aujourd'hui la renonciation au vélo électrique ce qui, de fait, est une rupture de ses obligations contractuelles.

Mais les responsables politiques se cachent aussi. J'ai nommé la troïka du désastre : Mme de LA GONTRIE, signataire, qui s'est réfugiée au Sénat ; Mme BARATTI-ELBAZ, qui a perdu l'adresse du syndicat...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Que des femmes...

M. Jérôme DUBUS. - ... et se terre dans sa mairie du 12e arrondissement ; Madame la Maire, vous-même, qui avez voulu cet opérateur et qui avez tout fait pour obtenir cet engagement du syndicat mixte Autolib'-Vélib'. Vous êtes la grande responsable de ce fiasco.

En janvier 2018, vous nous disiez que vous alliez taper du poing sur la table, effet plus que modéré !

Le 8 mars dernier sur "France Inter", vous nous annonciez que 100 % des stations seraient opérationnelles fin avril, début mai. On connaît la suite...

Aujourd'hui, les usagers en ont assez. Ils attendent des solutions concrètes de votre part. Si j'en crois un récent sondage réalisé par l'association "Paris en Selle", 74 % des sondés souhaitent la rupture du contrat. C'est aussi la position de notre groupe. Conception, implantation, gestion : tout est nul, archi-nul. "Smoovento" doit partir et vite quitter notre ville où il n'aurait jamais dû mettre les pieds. Le Conseil d'Etat - pour M. NAJDOVSKI - vient de valider la possibilité de passer des marchés de gré à gré pour les délégations de services publics, soit un an de délai. Profitons-en !

Madame la Maire, il est temps de vous exprimer personnellement sur ce sujet.

Nous attendons votre réponse.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

Christophe, à vous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Si M. le Conseiller daigne écouter ma modeste parole, puisque manifestement il estime que je n'ai plus rien à dire sur le sujet.

D'abord, on pourra remarquer que vous avez posé une question d'actualité sur la mobilité, or vous n'avez parlé que de Vélib'. J'avais préparé une réponse sur la mobilité, mais je vous répondrai sur Vélib'. Il faut savoir de quoi on parle. Si l'on parle de Vélib', on est face à un chantier hors norme. Probablement, aujourd'hui, Vélib' est le chantier le plus important en Europe concernant les vélos en libre-service.

S'il doit y avoir un enseignement de ce qu'il s'est passé ces derniers mois, c'est qu'effectivement, le cahier des charges initial était extrêmement ambitieux, peut-être l'était-il trop dans le délai imparti, à savoir de considérer qu'en trois mois, les stations DECAUX seraient démantelées et qu'en trois mois, le système serait pleinement opérationnel, c'est-à-dire au début du mois d'avril.

Il se trouve à l'expérience qu'il faut plus de temps, et c'est l'un des enseignements de ce chantier hors norme : quand vous construisez un système qui n'est plus simplement parisien, mais métropolitain avec 68 autres communes, on dépasse le simple champ municipal et on n'est plus simplement sur le territoire parisien, mais avec la Métropole du Grand Paris et le syndicat Vélib' Métropole.

Quand vous passez à 30 % de vélos électriques sur 20.000 vélos, cela nécessite effectivement d'électrifier toutes les stations et toutes les bornettes, c'est donc d'une complexité plus importante.

Si cela vous dérange que je réponde... Est-il possible de parler sans être interrompu à chaque phrase ? C'est possible, oui ou non ?

Est-il possible de s'adresser à cette Assemblée sans que je sois interrompu à chaque phrase ? Oui ou non ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, cher collègue. Vous savez, ce que vous faites, c'est vieux comme la politique et comme le théâtre politique. Je ne suis pas sûre que ce soit exactement ce qu'attendent nos concitoyens. Ici, on travaille en équipe. Christophe NAJDOVSKI est pleinement investi et vous répond en mon nom, au nom d'un Exécutif qui explique, qui fait de la pédagogie, et surtout essaie de résoudre les problèmes, cher Monsieur.

Vous, vous êtes là pour attiser. Vous êtes là pour faire en sorte que non pas des solutions soient trouvées. Le fait que des solutions soient trouvées ne vous importe que si peu.

Mais nous, ce que nous faisons, c'est chercher des solutions et Christophe NAJDOVSKI est en train de vous les expliquer, donc un peu de courtoisie et de respect républicain, vous écoutez la réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est un chantier d'une ampleur et d'une complexité exceptionnelle avec l'électrification des stations. Il s'est avéré que ce chantier est complexe.

L'opérateur a souhaité dans un premier temps mettre en place des stations sur batterie, il s'est avéré qu'avec le nombre de stations qui se développaient, ce fonctionnement était fragile.

On a vu un certain nombre d'améliorations courant mars et début avril, le système fonctionnait mieux, mais il était malgré tout fragile, parce qu'il nécessite une maintenance à flux tendus et aujourd'hui on se retrouve dans une situation où l'opérateur n'a pas été en mesure d'assurer la bonne maintenance de ces batteries.

Le mouvement social qui s'est développé maintenant depuis 15 jours a apporté en quelque sorte le coup de grâce, avec une maintenance qui n'était plus du tout assurée, et donc un système qui se retrouve comme étant bloqué.

Face à cette situation, ce que nous avons décidé, et j'aurais aimé, Monsieur DUBUS, que vous soyez présents aux réunions que j'organise mensuellement... Vous êtes cordialement invité. Vous pouvez y venir, faire des propositions et pas simplement des effets de manche comme c'est si facile au Conseil de Paris.

Aujourd'hui, nous en sommes à réinitialiser le système, assainir les stations en enlevant tous les vélos qui sont dysfonctionnels, c'est ce que nous avons demandé dans le cadre du plan d'urgence à l'opérateur, puis ensuite de faire un plan de redémarrage en donnant la priorité à l'électrification des stations. Faire en sorte que d'ici la mi-juin ou la fin juin, l'ensemble des stations qui sont aujourd'hui sur batterie le soient ou la très grande majorité.

L'opérateur nous assure que 700 des 800 stations seront alors électrifiées, et que l'on retrouve un fonctionnement normal où il est normal de pouvoir prendre et déposer un vélo.

Aujourd'hui, l'heure n'est pas, Monsieur DUBUS, à résilier le marché comme vous le suggérez, mais à exiger avec fermeté de l'opérateur comme la Ville vient de le faire aux côtés de la Métropole du Grand Paris et des autres

collectivités parties prenantes, des mesures d'urgence pour sécuriser selon un calendrier précis le parcours des usagers.

Ce qu'attendent les Parisiens et les usagers de Vélib', c'est le retour de Vélib' dans les rues de Paris, ce n'est pas la résiliation du marché, ni des donneurs de leçons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. DUBUS pour 2 minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Madame la Maire, je regrette que vous n'avez pas répondu vous-même, puisque vous êtes responsable de ce fiasco. J'espère donc qu'un jour vous répondrez vous-même.

La séance dernière, vous n'étiez pas présente sur l'affaire de la rive droite. Cette semaine, vous ne voulez pas répondre sur Vélib', j'ai l'impression que vous êtes une maire virtuelle, c'est très désagréable. Et le respect républicain que vous invoquez à chaque phrase, c'est aussi de répondre à la représentation parisienne, c'est aussi de répondre aux petits conseillers de Paris qui souhaitent vous entendre sur ce sujet. Les Parisiens aussi vous entendent, ou plutôt ne vous entendent pas précisément, car vous ne dites rien sur Vélib' depuis trois mois. C'est inadmissible. Le respect républicain, cela commence par répondre à la représentation parisienne. Cela commence par répondre aux Parisiens. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le respect des règles ici, c'est que les questions d'actualité sont des questions posées à la Maire et que ses adjoints répondent, parce que moi j'ai des adjoints qui ne sont pas des potiches, Monsieur DUBUS.

IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la privatisation du nettoyage de 17 bibliothèques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question d'actualité.

Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, nous apprenons que vous avez décidé unilatéralement de privatiser le nettoyage de 17 bibliothèques municipales parisiennes.

Cette décision n'a fait l'objet d'aucun débat ni échange, ni avec le C.H.S.C.T. de la DAC ou les représentants syndicaux, ni avec les directeurs et directrices d'établissement, ni au Conseil de Paris.

Les agents, directeurs et directrices des bibliothèques concernées sont vent debout contre cette décision. Ils seront d'ailleurs en grève demain pour protester.

Dans les bibliothèques dont le nettoyage va être privatisé, les agents alertent sur une baisse assurée de la qualité des prestations rendues. A la bibliothèque Italie, dans le 13e par exemple, les deux postes seraient voués à être assumés par une seule personne avec probablement un roulement de personnes interchangeables et affectées au jour le jour sans stabilité.

Cette décision va à l'encontre des engagements du référentiel "Quali Paris" dont le confort et la propreté sont des critères importants.

Dans certaines bibliothèques parisiennes, le nettoyage est déjà délégué à des entreprises privées. Le résultat est accablant, les employés sont en sous-effectif, précarisés, maltraités et mal équipés. Ils doivent enchaîner des lieux d'intervention le plus vite possible. Les termes du marché ne sont pas respectés, et ce n'est pas la première fois que l'on constate que la sous-traitance est une catastrophe pour les personnes qui travaillent pour les entreprises privées.

Nous avons soutenu, plusieurs élus dans cette Assemblée, les travailleuses et travailleurs de l'entreprise de nettoyage "OMS", sous-traitance de "Paris Habitat", qui travaillaient dans des conditions totalement indignes : travail non payé, absence d'équipement. Ceux d'"ONET", sous-traitance de la S.N.C.F, qui étaient en sous-effectif, mal payés également. Ceux de "VDS", entreprise sous-traitante de la Direction régionale des Finances publiques de la Ville de Paris, dont les contrats n'étaient pas respectés. Ceux de l'école des beaux-arts, qui portent plainte contre la hiérarchie de leur entreprise "Organet", pour dénoncer des faits répétés de harcèlement raciste contre de nombreux salariés. Ceux de la bibliothèque François Mitterrand, et combien d'entreprises de la sous-traitance dans des hôtels de luxe, des fast-food qui exploitaient des sans-papiers pour le ménage, qui traitaient leurs salariés de manière indigne.

La sous-traitance au privé est toujours un prétexte pour instaurer des conditions de travail dégradées, réduire le coût du travail aux dépens des droits des travailleuses et travailleurs du service public. Réduire dans quasiment tous les cas, pourtant cela ne coûte pas moins cher en argent public qu'un service internalisé lorsqu'on est respectueux des droits des agents avec des conditions de travail décentes et qu'on souhaite la qualité du service rendu.

La Ville de Paris, à l'inverse, doit continuer comme elle l'a fait par le passé, à s'engager pour la déprécarisation des agents.

Je veux rappeler le bon travail qui avait été réalisé en 2013 par la Ville de Paris, via la mise en place d'un plan de déprécarisation des agents de nettoyage pour garantir à ces agents des conditions de travail contractuelles dignes, en limitant les temps partiels imposés et avec des horaires de travail acceptables.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Comment expliquez-vous ces décisions de sous-traiter à des entreprises privées le nettoyage des bibliothèques, qui vont à contresens des mesures ambitieuses de la Ville pour la déprécarisation des agents de ménage ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci...

Mme Danielle SIMONNET. - Comment expliquer que de telles décisions soient prises sans aucun débat au Conseil de Paris ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez largement dépassé !

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup d'abord, Madame la Maire, d'accepter qu'un de vos adjoints puisse répondre. J'en suis particulièrement touché.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'aime le travail d'équipe, vous le savez.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je sais !

Madame la Conseillère très inscrite de Paris, vous évoquez la question de l'entretien et de la propreté dans les locaux des bibliothèques municipales, donc du ménage. Laissez-moi, d'ailleurs, balayer une première erreur de votre part, si vous me le permettez, c'est que ces agents ne relèvent pas du tout de la Direction des Affaires culturelles, mais de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports dont j'ai la responsabilité auprès de Mme la Maire de Paris.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que le nettoyage des locaux de la Ville fait l'objet d'une réflexion d'ensemble de la part de cette direction - la DILT et non la DAC - et que nous sommes évidemment soucieux à la fois d'une bonne répartition des moyens en efficacité et cohérence et soucieux particulièrement des conditions de travail des agents concernés.

Je tiens à préciser que le ménage dans les 17 bibliothèques de la Direction des Affaires culturelles ne relève nullement d'un processus d'externalisation. Il s'agit d'une réorganisation des moyens entre les différents sites de la Ville de Paris qui permettent un meilleur regroupement des agents travaillant en régie.

En l'occurrence, l'équilibre entre les prestations réalisées par la régie et celles confiées à des entreprises n'a pas été modifié, il est identique. Dans le cas précis, les agents de nettoyage en régie qui travaillaient dans les bibliothèques ont été transférés sur le site de Mazas dans le 12^e arrondissement, non loin du pont d'Austerlitz, tandis que des agents qui travaillaient pour des prestataires privés iront remplacer ces agents dans les bibliothèques. Il n'y a donc pas d'externalisation, mais la mise en place d'une organisation mieux adaptée en effectuant des échanges de charges.

Cette nouvelle organisation - cela vous ennuie ? - permet également et - vous savez qu'il s'agit là d'une de mes préoccupations principales - d'améliorer significativement les conditions de travail des personnels de la régie. Elle permet, en effet, non seulement de lutter contre le travail isolé, mais également, en concentrant ces effectifs sur de grands sites, d'offrir plus de possibilités de travail à temps plein et de réduire la pénibilité.

Au dernier C.H.S.C.T. de la DILT, la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports, les sujets liés au ménage avaient été abondamment abordés et en particulier à ma demande.

Je rappelle enfin qu'entre 2011 et 2018, la Ville a procédé à plusieurs vague de dé-précarisation dont la dernière a permis la titularisation de plus d'une centaine d'agents de nettoyage.

Je vous remercie, Madame la Conseillère de Paris très inscrite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur l'adjoint très mobilisé, comme tous les adjoints.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vous êtes donc en train de m'expliquer, Monsieur l'adjoint, que cette grève est totalement inutile, sans propos et que c'est donc une erreur complète d'information de la part des agents s'ils décident de se mettre en grève vendredi pour protester contre l'externalisation du service de nettoyage d'un certain nombre d'établissements.

Si c'est cela votre regard sur les mobilisations sociales des agents de la Ville, je pense que le dialogue - entre guillemets car je n'aime pas tellement cette expression - ne va pas forcément bien s'améliorer.

J'aurais souhaité, en réponse, qu'au contraire, vous reconnaissiez qu'il existe un vrai malaise dans le choix qui est fait d'externaliser dans certaines bibliothèques là où, au contraire, la Ville devrait accélérer, amplifier un retour en régie directe de l'ensemble du nettoyage des établissements publics.

En effet, justement pour poursuivre le travail de dé-précarisation et pour permettre aux femmes de ménage notamment - parce que majoritairement, ce sont des femmes - de passer à temps plein, il faudrait, au contraire, faire un retour en régie directe du nettoyage partout où il est encore fait par le biais d'une entreprise privée.

En effet, Monsieur l'Adjoint au Maire, j'aimerais bien que vous me citiez une seule entreprise privée de sous-traitance du nettoyage qui traite bien ses salariés. Hélas, je n'en connais pas une seule !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Nous avons, à présent, terminé avec les questions d'actualité.

2018 UDI-MODEM 1 - Création d'une Commission parisienne des activités foraines et circassiennes à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la proposition de délibération, conformément à notre l'ordre du jour, déposée par le groupe UDI-MODEM. C'est la proposition de délibération n° 1 relative à la création d'une Commission parisienne des activités foraines et circassiennes.

Je donne donc tout de suite la parole à Eric AZIÈRE pour présenter et introduire ce débat et cette proposition de délibération.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Maintenant, place à la foire et au cirque, cela nous changera un peu d'ambiance - quoique !

La présence de foires, de cirques et de fêtes foraines à Paris est très ancienne et - vous le savez - elle est intimement liée à l'histoire de Paris. Le monde forain est un monde d'artisans ambulants. Ce sont souvent des familles héritières d'un savoir-faire unique d'animation des foires et fêtes. Ils sont une part essentielle de nos traditions populaires, le reflet irremplaçable d'un patrimoine vivant à Paris et en France.

Maintenir à Paris une activité foraine et circassienne revêt donc non seulement un intérêt historique patrimonial et culturel certain, mais génère également une activité économique et recouvre enfin une réalité sociale. De nombreux emplois dépendent des activités foraines et circassiennes qui peuvent avoir lieu sur l'espace public parisien tout au long de l'année.

Cependant - et vous l'aurez remarqué -, ces dernières années, plusieurs événements, incidents, contentieux de différentes natures ont provoqué les inquiétudes et réactions de nombreux acteurs du monde forain et circassien. Les installations de cirque à Paris sont souvent difficiles, plus ou moins bien préparées, avec ou sans procédure d'autorisation. Ceci donne lieu à diverses réactions des administrations ou riverains.

Certains incidents graves comme - souvenez-vous - la divagation d'un animal sauvage hors de sa cage, qui a dû être abattu en pleine rue par son propriétaire, ont même suscité des débats sur l'autorisation de ces attractions autour d'animaux sauvages en captivité.

De plus en plus souvent, les fêtes, les foires foraines traditionnelles doivent s'adapter aux contraintes de l'espace urbain, à l'inquiétude des riverains face aux nuisances sonores ou aux troubles de la tranquillité publique, mais aussi aux conditions optimales d'exploitation commerciale nécessaire des attractions et autres manèges dans le souci du respect, évidemment, de chacun.

Et même si la loi et les ordonnances qui en découlent tentent de mieux encadrer ces activités foraines et circassiennes, beaucoup trop de conventions sont suivies de procédures de recours, de dépassement de durée autorisée, de contestation de procédures d'attribution et autres avatars règlementaires entraînant, bien malgré eux, ces commerçants, quelquefois, en dehors du champ de la légalité.

Les inquiétudes des forains sur cette accumulation de mesures règlementaires et législatives sont d'autant plus grandes qu'ils voient se développer, dans le domaine des animations des loisirs, une offre concurrentielle de plus en plus importante et pas des moindres.

La Compagnie des Alpes, c'est-à-dire le parc Astérix, L.V.-M.H., c'est-à-dire le Jardin d'Acclimatation, la Walt Disney Company, c'est-à-dire Euro Disney ont, de leurs côtés, réinvesti des millions d'euros, pour ne pas dire, d'ailleurs, des milliards d'euros aux portes de Paris dans de gigantesques parcs qui ont, eux aussi, leur place dans une destination touristique aussi importante que Paris, mais qui ne peuvent rester exclusifs d'autres acteurs du divertissement que sont les fêtes foraines et les cirques.

Je crois qu'il était peut-être temps de prendre une initiative pour apaiser ce climat de défiance entre la Ville de Paris et les acteurs animateurs, commerçants, professionnels de ces arts de rue auxquels nous tenons tant.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM vous propose aujourd'hui d'instaurer une instance permanente, simple, souple, ouverte, qui permet de réunir les représentants des forains, les représentants du monde des cirques, les autorités administratives de la Ville, les élus afin de chercher ensemble les meilleures conditions d'organisation et de déroulement de ces manifestations et, au bout du compte, de dissiper les malentendus.

Pour atteindre ce but, la délibération proposée par le groupe UDI-MODEM vise à transposer, à l'échelle de la Ville de Paris, la Commission nationale des professions foraines et circassiennes afin de créer cette instance de dialogue et de propositions, transparente et pluraliste. Cette Commission aurait notamment pour objectif de recueillir et proposer des avis consultatifs ou d'opportunité sur les périodes des animations foraines et circassiennes sur l'espace public à Paris, leur durée, leur répartition sur le territoire parisien. Enfin, une cartographie d'emplacements précis de ces animations et manifestations.

Cette commission ne formulera que des avis consultatifs et ne pourra, évidemment, en aucun cas, se substituer aux décisions qui relèvent seules du vote du Conseil de Paris ou de la Maire de Paris, ou des différentes procédures d'attribution des marchés, ou des occupations du domaine public.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

J'aurai l'occasion de le dire et par la voix de mon adjointe, Olivia POLSKI. C'est une excellente proposition. Je pense qu'elle est vraiment la bienvenue. Elle ne peut que permettre d'avoir cette discussion à un moment où les règles juridiques ont changé. Une ordonnance d'avril 2017 a changé les règles en matière d'occupation du domaine public, ce qui n'était pas le cas précédemment, au moment où, effectivement, il y a beaucoup de sollicitations pour cette occupation du domaine public et sur lesquelles, nous devons, et en toute transparence, et de la façon la plus ouverte possible, pour faire en sorte que ces animations servent l'intérêt des Parisiens et de notre ville, le faire de façon extrêmement collégiale, bien évidemment, en respectant toutes les règles liées aux marchés publics et aux délibérations spécifiques qui doivent ensuite être votées et validées par notre Conseil.

Je veux vraiment vous remercier, avant même de donner la parole aux autres orateurs et à Olivia POLSKI qui vous répondra, vous dire combien je soutiens cette démarche qui me paraît extrêmement utile et appréciée.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame la Maire. Je croyais que je parlais en dernier.

Pour dire qu'effectivement, nous nous associons à vos félicitations à cette proposition de commission. Nous nous y associons pleinement. Alors, moi, fidèle à mes convictions profondes, je m'étais émue du fait qu'il n'était pas fait mention, contrairement à l'exposé des motifs dans le corps de la proposition de délibération, de la question des animaux sauvages dans les cirques. On en avait parlé il y a quelques semaines. J'avais donc proposé un amendement pour dire qu'il fallait évidemment traiter de cette question et aller un peu plus avant. Nous nous sommes mis d'accord avec l'Exécutif pour un amendement commun afin que la proposition de délibération soit votée. On a, je pense, bien travaillé en ce sens, donc je compte sur mes amis de l'UDI-MODEM pour avancer de manière concrète sur cette question qui est importante pour nous et, évidemment, pour l'activité circassienne en elle-même, car il s'agit d'avancer de concert avec elle et de la protéger aussi, ne l'oublions pas.

En tout cas, merci et bravo pour cette idée à laquelle nous souscrivons pleinement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Buon TAN, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Madame la Maire.

Je ne referai pas l'historique des activités foraines et circassiennes qu'Eric AZIÈRE a déjà fait très bien. Vous le savez, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants a toujours été attaché à la promotion de la fête pour les jeunes Parisiens. En témoigne notre vœu de février dernier. Nous sommes attachés au spectacle vivant, car il permet un accès à une culture variée et inclusive pour un public jeune qui doit être divertit et stimulé plus que nul autre. Hormis cela, je pense que c'est l'ensemble des groupes de ce Conseil et l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens qui sont attachés aux activités foraines et circassiennes, car Paris sans ses manèges, sans ses cirques, sans ses fêtes foraines, n'est plus vraiment Paris.

Si nous sommes attachés à ces activités, qui, au-delà de leur intérêt culturel et historique, participent de la vitalité économique de la ville, force est de constater que ces dernières années ont été marquées par des dérives, et nous devons y mettre un terme. Je pense aux nuisances, aux installations sans autorisation, mais aussi aux animaux qui s'échappent parfois. Nul besoin de vous rappeler l'épisode du tigre et les suites funestes pour cet animal. N'oublions pas non plus l'invasion des Tuileries, car il s'agissait bien d'une invasion doublée d'un faux et usage de faux, qui est à l'origine de l'actuelle fête des Tuileries.

Cette commission sera l'occasion, nous l'espérons, de réfléchir à des mesures plus strictes à l'encontre des installations non autorisées. Si nous sommes reconnaissants vis-à-vis des différents acteurs animant notre ville, nous ne pouvons tolérer des pratiques que l'on pourrait assimiler à du banditisme. L'enjeu est finalement de trouver un cadre équilibré prenant en compte les inquiétudes des riverains et celles de nos forains qui font face aux grands groupes qui cherchent à s'installer aux portes de la Capitale.

Ce cadre doit être l'occasion de les rassurer sur les conséquences de l'ordonnance de septembre 2017 prévoyant une sélection des candidats et limitant les autorisations de gré à gré pour les occupations de l'espace public. Ce cadre doit enfin et surtout permettre le maintien d'une offre d'activités diverses et éclectiques à Paris. L'idée d'écrire une cartographie des lieux destinés à l'ensemble de ces animations et manifestations au sein de notre Capitale, nous semble pertinente.

Le groupe RG-CI, voyant de bon augure la création de cette commission, votera et soutiendra cette proposition de délibération. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Buon TAN.

La parole est à M. de FROMENT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une excellente proposition de délibération de notre collègue AZIÈRE et du groupe UDI-MODEM, et nous la soutenons. On a parfois, et moi personnellement, un peu de méfiance quand on nous parle d'un nouveau comité et d'une nouvelle commission, parce qu'on souffre déjà un peu de réunionite, d'overdose dans ce domaine, en particulier à la Ville de Paris. Mais là, je crois que cela se justifie pleinement parce que le sujet est important. Il a une spécificité très forte et donc, cela justifie pleinement qu'on s'y intéresse par un organisme ad hoc, dans un contexte - cela a été rappelé - qui est particulier, qui est celui des soupçons de favoritisme qui pèsent sur un certain nombre de marchés emblématiques du secteur, une seule et même société ayant bénéficié d'une sorte de monopole de fait sur un certain nombre d'animations très importantes. Je ne reviens pas sur les débats que nous avons eus lors de précédents Conseils de Paris.

Il est évident que l'une des premières missions de cette commission parisienne permanente doit être d'assurer un peu en amont qu'il soit mis fin aux errements du passé, que soit garantie une plus grande transparence sur l'attribution de ces marchés en amont. Bien sûr, il ne s'agit pas de se substituer ensuite aux instances qui attribueront effectivement les marchés. Tout doit être sur la table et les Parisiens, par l'intermédiaire de leurs élus, doivent être associés au maximum à des choix qui ont une incidence immédiate sur leurs conditions de vie, parce qu'évidemment, cela concerne aussi l'espace public, et parce qu'il s'agit d'animations auxquelles ils sont très attachés. Eric AZIÈRE a rappelé l'ancienneté de ces activités et leur importance pour une ville comme Paris. Il faut repenser les relations de la Ville de Paris avec le monde forain et circassien. Cette commission devra y contribuer.

J'ajoute qu'il y a également cette mission qui concerne l'avenir des cirques, avec la fin des numéros avec animaux. Notre collègue, la sénatrice BOULAY-ESPERONNIER, l'a rappelé. Nous avons voté lors d'un précédent Conseil de Paris à l'unanimité, me semble-t-il, un moratoire, afin qu'à terme, les spectacles avec animaux sauvages soient interdits dans les cirques qui opèrent sur la Ville de Paris. Il faut préparer cette fin et donc, accompagner le monde circassien dans cette transition importante.

Cette commission doit être au soutien de ce monde circassien et forain. Elle doit assurer sa protection et, évidemment, rétablir la confiance avec ce monde, confiance qui a été un peu endommagée par les épisodes précédents.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur de FROMENT.

Monsieur GUILLOT, vous avez la parole, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, il s'agit de voter la création d'une commission parisienne des activités foraines et circassiennes afin d'en faire un espace de dialogue, d'échange et de propositions sur le modèle de la Commission nationale qui a fait suite au rapport de Gérard LEMAIRE, délégué interministériel aux professions foraines et circassiennes.

L'identité et l'histoire de Paris sont, comme il est rappelé, intimement liées aux loisirs, à la foire, au cirque. Il est bien de mentionner qu'il existe de nombreux enjeux concernant les activités foraines et circassiennes qui sont à la fois culturelles, économiques et sociales.

Je me souviens avoir eu le plaisir d'intégrer les arts circassiens dans le festival artistique étudiant "Ici et demain" qui connaissait un beau succès. Elles permettent également de rassembler des Parisiens autour d'une même émotion et de permettre aux professionnels d'exercer leur activité, leur passion.

D'ailleurs, les activités de formation et écoles de cirque connaissent un véritable regain d'intérêt. Je pense notamment au succès de l'Académie Fratellini, autrefois dans les 18^e et 19^e arrondissements. Cela est donc bénéfique. Il s'agit de préservation d'emplois, d'identité de Paris et de culture populaire.

Cependant, l'actualité nous le montre bien, le monde forain et circassien est confronté à de nombreuses difficultés partout en France, y compris à Paris. Ces difficultés sont liées à l'espace public, à la sécurité, à la reconnaissance des professions, à l'emplacement, bref, à un panel de problématiques.

La Commission nationale en a d'ailleurs pour sa part identifié 9, mais sans doute la nouvelle donne réside-t-elle dans les aspects sociétaux, comme la présence d'animaux sauvages dans les cirques et les foires, par exemple, dont nous avons déjà parlé lors de précédents Conseil de Paris, ou encore la scolarisation des enfants des professionnels qu'il convient d'étudier plus dans le détail. Quatre points sont mis en valeur dans cette proposition de délibération : la période des animations, la durée, la répartition et les emplacements. Veillons aussi à la qualité des animations, aux évolutions possibles du monde forain et circassien, à cette transformation, mutation profonde en lien avec les valeurs et l'identité de Paris, qui sont pour nous primordiales. Nous l'avons vu, là encore, avec le débat sur les animaux.

Par conséquent, nous sommes donc tout à fait favorables à transposer cette Commission nationale au niveau local, compte tenu des divers sujets en lien avec Paris pour pouvoir étudier ces questions, surtout s'il s'agit d'une instance seulement consultative et ne prenant pas la place du Conseil de Paris.

Nous votons donc cette proposition de délibération constructive.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

Monsieur Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Avec mes collègues du groupe Socialiste et Apparentés, nous sommes nous aussi attachés à la présence d'activités foraines et circassiennes à Paris. Comme le rappelle Eric AZIÈRE dans sa proposition de délibération, cette présence est à la fois solidement ancrée dans l'histoire de Paris et revêt des aspects patrimoniaux, sociétaux, économiques, culturels indéniables.

A l'instar de la commission créée par l'Etat, le groupe UDI-MODEM propose que la Ville de Paris se dote d'une commission pluraliste consultative sur les professions foraine et circassienne, afin d'examiner les emplacements dévolus à ces activités, tout comme leurs périodes et leurs modalités d'intervention.

Nous sommes bien sûr très favorables à ce que tous les groupes politiques soient parties prenantes de discussions pour que ces activités se déroulent dans un cadre apaisé, plus consensuel, dans le respect de toutes les contraintes et exigences légales.

Il me semble cependant très important de rappeler aussi que cette commission doit rester strictement consultative. C'est dit d'ailleurs dans l'exposé des motifs. Une récente ordonnance impose des mises en concurrence dès qu'il est question d'occupation du domaine public, même s'il est actuellement trop tôt pour juger précisément de ce qu'on appelle la notion de courte durée, qui permettrait de s'exempter de mise en concurrence. Il est important que la future commission ne vienne pas empiéter sur des procédures juridiques qui imposeraient l'égalité des concurrents dans la sélection.

De même, la proposition de délibération précise que la commission sera chargée d'une Mission d'évaluation et de concertation sur la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'activité foraine et circassienne à Paris. Pour éviter toute ambiguïté, je crois qu'il faut aussi préciser qu'il ne s'agit de ce qu'on appelle une M.I.E. permanente, au sens où l'entend le règlement du Conseil de Paris, mais bien d'une commission consultative qui se réunira régulièrement et à laquelle mon groupe participera bien évidemment très volontiers.

Pour conclure, je voudrais rappeler notre grand intérêt pour le maintien d'activités foraines et circassiennes de qualité à Paris, avec Catherine BARATTI-ELBAZ notamment, particulièrement impliquée sur ce dossier comme maire du 12e arrondissement et qui porte depuis longtemps la volonté de mieux réguler la Foire du Trône notamment.

Les élus de mon groupe voteront donc favorablement cette proposition de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Rémi FÉRAUD.

La parole est à David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au nom de mon groupe, je ne peux que me féliciter de cette proposition de délibération de nos collègues, d'autant plus qu'en décembre 2015 notre groupe déposait un vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au cirque, afin que soit étudiée et définie en concertation avec les maires d'arrondissement et les représentants des professions concernées une liste d'emplacements pérennes, accessibles et adaptés, qui pourraient être réservés de manière distincte à l'accueil des cirques, vœu d'ailleurs voté par notre Assemblée et qui faisait suite à de nombreuses interventions des Ecologistes bien avant 2014.

En effet, le déficit à Paris de sites dédiés pour les foires et les cirques de petite taille et familiaux existe depuis de très nombreuses années. Pourtant, ces manifestations festives et culturelles sont très plébiscitées par le grand public et il est important, à l'échelle d'un quartier, que leurs installations et leurs représentations se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour les visiteurs, pour les organisateurs de manifestations et dans le respect de l'environnement.

C'est donc peu dire que nous soutiendrons avec enthousiasme cette proposition de délibération qui permettra, par la création d'une commission parisienne des activités foraines et circassiennes... Nous espérons que les représentants des groupes politiques y seront représentés afin de pouvoir participer et permettent d'avancer dans le dialogue avec les professionnels concernés et d'aboutir à des solutions satisfaisantes et partagées par tous et toutes. La concertation est un des objectifs soulignés de cette commission, afin notamment d'éviter que certains acteurs, comme ce fut le cas pour le marché de Noël près du rond-point des Champs-Élysées et la grande roue sur la place de la Concorde, opérés tous deux par Marcel CAMPION, n'outrepassent les règles de convention d'occupation temporaire du domaine public, ce qui nous avait d'ailleurs obligés à l'époque à intervenir dans ce Conseil sur cette base, pas toujours d'ailleurs, je le regrette, avec l'appui des groupes politiques de cet hémicycle qui à l'époque étaient nombreux à se satisfaire de cette situation.

Enfin, permettez-moi de revenir rapidement sur la question du bien-être animal, sur laquelle nous avons obtenu une avancée en décembre dernier avec un premier pas vers des cirques sans animaux sauvages. Au bout de la troisième demande du groupe des élus Ecologistes, Paris s'était engagée à devenir une ville sans animaux sauvages dans les cirques. La place des animaux sauvages n'est pas dans les villes ni dans les cirques et nous espérons que cette commission permettra d'accélérer et d'accompagner les acteurs vers ce chemin nécessaire, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous voterons le vœu proposé par le groupe PPCI.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. BONNET, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, décidément, le Président AZIÈRE a une nouvelle fois touché juste en proposant la création de cette commission parisienne des activités foraines et circassiennes.

Dans l'exposé des motifs, il retrace l'histoire de Paris et du monde forain. J'aurais rajouté à titre personnel le boulevard du Crime et ses attractions, si bien racontés dans "Les Enfants du paradis", peut-être parce que c'est entre autres grâce à Arletty que ma fille s'appelle Garance.

On peut aussi citer le musée des Arts forains et faire un clin d'œil à Luna Park de Paris, installé en 1909 à la porte Maillot et qui a disparu en 1949, laissant le temps à Yves Montand de nous offrir ces quelques vers : "Je sais qu'à Puteaux 'y a des gars plus riches que moi ; mais cela ne m'empêche pas de chanter ; Luna Park est ma réserve de gaité ; à tous les stands je suis salué ; des patrons et des habitués ; garçons et filles ; c'est ma famille ; partout ailleurs, je n' suis rien ; à Luna Park je suis quelqu'un ; vive Luna Park, vive la joie !"

Pour revenir à la proposition elle-même, elle est empreinte de sagesse. Depuis plusieurs années, les relations entre la Ville et le monde forain se sont détériorées, de tristes sires s'octroyant le monopole de la représentation des forains à Paris par des décisions unilatérales venant envenimer les relations historiques de la Ville de Paris et des forains. Oui, une ville comme la nôtre doit pouvoir trouver la place d'accueillir celles et ceux qui animent nos places et nos parcs. Oui, une ville comme la nôtre doit favoriser la mixité des populations que la fête foraine a toujours su défendre. Cela vaut pour le cirque Romanès comme Bouglione ; cela vaut pour le manège de quartier comme pour la Foire du Trône.

N'oublions jamais que l'urbanisation à outrance et les règles de sécurité ont peu à peu réduit la place du monde forain dans les villes et villages de France. Nous ne pouvons laisser les seuls grands opérateurs nationaux ou internationaux occuper une place monopolistique en matière de loisirs. Les parcs d'attraction ont leur utilité mais ne remplaceront jamais l'atmosphère des fêtes foraines itinérantes, parce que les forains ont un autre mode de vie, parce qu'ils sont depuis toujours dans notre imaginaire collectif associés au voyage et à la liberté, même si la réalité de leur vie et de leur travail est bien loin de cela.

Cette commission, si elle est mise en place, pourra débattre de tous les sujets, y compris de ceux qui fâchent, comme les questions du contrôle de la sécurité des manèges, de la place des animaux sauvages mais aussi de la place que nous octroyons aux forains dans une ville comme Paris.

Avancer avec les forains et leurs représentants est la meilleure solution. Ils reprochent souvent aux pouvoirs publics de prendre des décisions dans l'ignorance complète de leur métier et leurs contraintes. Retrouvons le chemin du dialogue, de l'entente, abandonnons les préjugés qui polluent de part et d'autre.

Je n'attends que cela de cette commission mais c'est déjà beaucoup. Nous voterons pour cette proposition avec enthousiasme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Nicolas BONNET.

Je donne la parole à la dernière oratrice, pour une minute.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - En une minute, je vous dirai que je voterai bien sûr pour la création de cette commission parisienne des activités foraines et circassiennes à Paris, car le monde forain, la culture foraine, de même manière que le monde du cirque, la culture circassienne font partie intégrante de la culture populaire de Paris.

Autrefois, il n'y avait pas une porte de Paris sans des manèges forains. Cette présence a été petit à petit réduite, rétrécie. Il faut absolument préserver cette culture et organiser un dialogue apaisé, car le monde forain s'est senti vraiment maltraité, malmené. Les différentes affaires, les dossiers successifs en l'espace de très peu de mois, en effet, ont pu laisser entendre une volonté de la Ville d'exclure la culture foraine de la Capitale.

Il est donc impératif de restaurer un dialogue constructif avec la culture foraine et aussi avec la culture du cirque, avec si possible, évidemment, la culture du cirque sans animaux, car j'aimerais vraiment que nous assumions le respect de la lutte contre la souffrance animale et la défense du cirque sans animaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET, merci à l'ensemble des orateurs et oratrices pour ce débat de grande qualité et finalement avec une belle unanimité, Monsieur AZIÈRE.

Je vais d'abord donner la parole à Olivia POLSKI, puis vous donner la parole pour conclure ce débat avant de procéder au vote.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Président, mes chers collègues, les activités foraines et circassiennes à Paris, cela a été beaucoup dit avant moi, sont des lieux de loisirs familiaux et populaires qui participent de l'animation de nos quartiers, de la convivialité et du maintien d'un lien social.

Je partage donc, comme l'ensemble des orateurs avant moi, la nécessité de maintenir et de développer à Paris ces emplacements à destination notamment des enfants et des familles franciliennes et parisiennes.

La Municipalité met, dans ce cadre, à disposition des emplacements sur le domaine public avec une offre diversifiée en activités ludiques de type manèges, des théâtres de marionnettes, etc. De nouveaux emplacements ont par ailleurs été récemment créés, tenant compte des demandes formulées par les mairies d'arrondissement, mais aussi suite au vœu du groupe RG-CI qui a été adopté au Conseil de Paris de février dernier, qui nous demandait de créer de nouveaux emplacements.

A ces emplacements s'ajoutent les petites fêtes foraines temporaires, qui sont au nombre de cinq et qui ont lieu chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année ou pendant les vacances scolaires. De plus, deux fêtes foraines de plus grande ampleur sont organisées chaque année par la Ville : la fête à Neu-Neu, dans le 16^e, qui se tient en septembre et qui rassemble 70 métiers forains, et la Foire du Trône, qui est la plus grande fête foraine d'Europe avec 2,5 millions de visiteurs par an et qui a lieu en bordure du bois de Vincennes dans le 12^e, de mars à mai.

Enfin, la Ville de Paris a une tradition d'accueil régulière de cirques sur son territoire... Il y a un petit brouhaha, c'est très désagréable !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, pouvez-vous laisser Mme Olivia POLSKI parler.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie. Enfin, la Ville de Paris a une tradition d'accueil régulière de cirques sur son territoire, de manière pérenne ou temporaire.

Au titre des structures circassiennes pérennes, Paris accueille ainsi le cirque Romanès, le cirque Bormann-Moreno et le Cirque Electrique. Nous aidons aussi et autorisons régulièrement des performances artistiques d'art dans la rue à caractère circassien comme la coopérative "2r2c", Cirque Ici.

Je précise pour finir d'ailleurs qu'un lieu de création et de répétition dédié aux arts du cirque ouvrira en 2019, rue Watt dans le 13^e arrondissement.

Comme vous le soulignez, l'Etat a créé une Commission nationale des professions foraines et circassiennes dans laquelle la Maire de Paris, par mon intermédiaire, a souhaité siéger et dont la Municipalité est donc membre aussi.

Vous souhaitez par le dépôt de cette proposition de délibération que la Ville crée également une Commission parisienne des professions foraines et circassiennes pour accueillir et proposer des avis consultatifs sur leur durée, la répartition géographique et permettre éventuellement la création d'une cartographie de ces emplacements et de nouveaux emplacements, si nécessaire.

Comme Mme la Maire l'a dit, nous sommes très favorables à cette proposition. Nous sommes aussi ravis de pouvoir proposer à notre Assemblée d'adopter votre proposition de délibération.

En ce qui concerne l'amendement déposé par le groupe PPCI proposant que la Commission formule des propositions afin d'accompagner les professions circassiennes dans une transition progressive vers un modèle économique sans présentation d'animaux sauvages en captivité, je veux souligner qu'un vœu de l'Exécutif a déjà été adopté sur ce point au Conseil de Paris de décembre dernier.

Ce vœu demandait que la Ville organise des réunions avec les cirques dans l'objectif d'évaluer l'impact socio-économique que pourrait avoir sur ces structures l'arrêt des spectacles avec animaux sauvages.

Pénélope KOMITÈS, qui est en charge de ce dossier, a rencontré à ce titre déjà à deux reprises, en janvier et en mars dernier, les représentants des cirques installés à Paris pour évoquer avec eux cette proposition. Ces derniers ont accepté de prendre part à ce dialogue avec les élus parisiens, et les groupes politiques seront invités à participer à une rencontre. Un courrier a déjà été envoyé par Pénélope KOMITÈS en ce sens.

Un travail étant déjà en cours réunissant tous les groupes politiques, pour ne pas multiplier les instances d'échanges et de propositions puisque je suis assez d'accord sur la multiplication des instances de commissions diverses, je vous propose le retrait de votre amendement au profit d'un amendement de l'Exécutif indiquant que la Commission des activités foraines et circassiennes, je cite, "sera associée, dans le cadre du cycle de réunions de travail initié par la Ville de Paris avec les cirques durablement installés ou se produisant avec autorisation sur le territoire parisien, dans l'objectif d'évaluer de façon objective l'impact socio-économique que pourrait avoir sur ces structures l'arrêt des spectacles avec animaux sauvages, suite aux réunions de janvier et de mars 2018 au cours desquelles les représentants des cirques installés à Paris ont accepté de prendre part à ce dialogue avec les élus parisiens".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame POLSKI.

Je donne la parole à M. AZIÈRE pour apporter les réponses et conclure ce débat avant les votes.

M. Eric AZIÈRE. - Merci à tous et merci à vous, Madame la Maire, de votre soutien. Il est vrai que la loi encadre maintenant la passation de ces marchés, mais cela reste un univers complexe. Je crois que vous allez envoyer, par l'annonce de la création de cette Commission, un signal très important et très attendu à une communauté qui, en plus, fait partie intégrante de Paris. Je vous remercie en leur nom du soutien que vous avez apporté à cette délibération et à cette proposition.

Je voulais remercier aussi la sénatrice du 16e arrondissement, Madame BOULAY-ESPERONNIER, pour son esprit de suivi sur la sensibilité animale et sur les animaux sauvages en captivité. Je suis sûr que l'on trouvera ensemble les voies et moyens d'une disposition définitive sur ce point.

Merci à M. Buon TAN du groupe RG-CI pour son soutien évidemment au spectacle vivant et, d'ailleurs, dans le 13e arrondissement, il y en a quelques-uns d'emblématiques, mais il a raison, ils nécessitent aussi une exigence bien comprise dans le respect des procédures et des usages pour éviter toute dérive et pour éviter tout abus.

Merci à Jean-Baptiste de FROMENT. J'ai enregistré sa demande de concision et d'efficacité dans le travail de cette instance. Bien sûr, c'est d'abord là encore un signal encourageant, mais aussi une volonté de transparence et, il a raison, d'accompagnement de ces métiers traditionnels vers des pratiques plus compatibles avec la sensibilité des opinions et des publics d'aujourd'hui.

Merci à Didier GUILLOT du groupe Démocrates et Progressistes. Oui, il y a en effet des enjeux économiques, des enjeux d'emploi, des enjeux d'éducation, des enjeux de culture et d'occupation de notre espace public. C'est donc pour cette raison que cette commission est nécessaire.

Merci à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste. C'est en effet à la recherche d'un climat nouveau que nous voulons, un climat d'apaisement que va cette proposition. L'avis de cette commission doit évidemment rester consultatif et ne pas devenir une mission permanente. Il s'agit, encore une fois, de dissiper ce qui a pu naître de malentendus dans les échanges anciens entre la Ville de Paris et les représentants de ces deux activités.

Merci à David BELLARD dont je reconnais l'antériorité des propositions sur les cirques, en particulier sur les petites structures que son groupe soutient. L'échange entre les politiques et les représentants forains et circassiens est en effet aussi un moyen et un lieu de dialogue régulier, une fois par an.

Merci à Nicolas BONNET-OULALDJ pour la qualité de ses références cinématographiques. Il a rappelé qu'il y a une place pour les petits et pour les grands acteurs de ce monde de l'attraction, ce qui devrait balayer tous les préjugés.

Madame SIMONNET, merci de votre soutien. Il compte et nous dissiperons le sentiment des forains qu'ils ont pu être, à un moment, bannis hors la ville. Je pense que c'est un signal assez fort qu'ils recevront avec beaucoup de compréhension.

Enfin, Madame POLSKI, merci aussi de votre soutien. Nous aurons besoin de votre contribution.

La proposition de délibération est ainsi amendée. Je vous en remercie. Merci à vous tous. Grâce à vous tous, on peut dire aujourd'hui "longue vie à la fête foraine et au cirque à Paris".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur AZIÈRE.

Je pense que c'est effectivement un signal important d'être dans un cadre de droit, mais j'ai toujours considéré que la fête foraine et les arts du cirque étaient totalement liés à l'existence des villes. Ils sont nés avec les villes, et ce sentiment est un sentiment que je garde comme quelque chose de très fort.

Bien sûr, nous devons être dans un respect total des règles, s'adapter aux nouvelles règles et à l'ordonnance d'avril 2017, ce que nous avons d'ailleurs fait plutôt par anticipation, mais être dans une démarche qui nous permette de garder le caractère très populaire de ces animations et, en même temps, de pouvoir être dans quelque chose de maîtrisé, de régulé puisqu'on ne parle pas de contrôle, mais de régulation pour que cette ville fonctionne bien et que ces arts et ces activités puissent vraiment se développer, comme il se doit, au cœur de notre ville, capitale de la France.

Monsieur BOUTAULT, vous avez demandé la parole pour une explication de vote.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, en effet, et je vous remercie de me l'accorder. Cela me donne l'occasion de me réjouir également de la qualité de ce débat et de remercier Eric AZIÈRE et le groupe UDI-MODEM pour son initiative.

Je tenais à prendre la parole pour préciser que je suis très heureux que nous avançons de façon très ferme en direction de la fin des cirques avec animaux à Paris. C'est une demande que le groupe Ecologiste porte depuis la précédente mandature, qu'il a réitéré depuis décembre 2015 et qui avait donné lieu à la création de la mission Animaux pilotée par Pénélope KOMITÈS.

Je voudrais dire à ma collègue Céline BOULAY-ESPERONNIER du groupe PPCI que son amendement est très intéressant, mais qu'il arrive un peu tard puisque, suite au vœu qu'avait déposé le groupe Ecologiste au Conseil de Paris de décembre 2017, a été organisé un cycle de réunions portant notamment sur la transition des cirques vers des spectacles sans animaux et leur impact économique.

J'ajoute à l'intention de mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, c'était une explication de vote, ce n'est pas une nouvelle intervention. Donc soyons corrects les uns avec les autres.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Je me réjouis qu'il soit favorable à un moratoire sur les cirques sans animaux et je m'étonne donc qu'il n'ait pas voté les vœux précédents que le groupe Ecologiste avait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous aviez une remarque à faire sur un amendement, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - ... déposés précédemment mais je me réjouis néanmoins que l'ensemble de notre collectivité progresse sur cet important sujet qui touche de plus en plus de Parisiennes et de Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. La prochaine fois, vous penserez à vous inscrire dans le débat. Il n'y a pas de séance de rattrapage.

Merci en tous les cas de soutenir, comme tous les autres groupes de l'Assemblée, cette belle proposition.

La prochaine fois, vous pourrez me dire plus honnêtement : "Je ne suis pas inscrit. J'ai loupé le débat. Est-ce que je peux y revenir ?" et je vous aurais dit oui. C'était plus clair mais tout va bien.

Nous allons à présent mettre aux voix l'amendement n° 16 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec la proposition d'amendement qui a été faite. Je pense qu'elle est acceptée, Madame GOLDGRAB.

Non, il y a une erreur dans ma fiche, puisqu'on me dit : "groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants" qui a déposé un amendement n° 16.

Par qui est-il déposé celui-là ?

D'accord, il y a une erreur. Merci.

Donc le groupe PPCI, avec la proposition d'amendement faite par l'Exécutif... C'est accepté !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 amendée est adoptée.

Je mets à présent aux voix, à main levée, la proposition de délibération UDI-MODEM 1, ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération amendée est adoptée à l'unanimité.

Mes chers collègues, nous poursuivons...

On peut applaudir cette proposition de délibération, adoptée à l'unanimité !

Nous pouvons poursuivre notre débat.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accueil des migrant.e.s et réfugié.e.s.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des repas pour les migrant.e.s.

Vœu déposé par Mmes MAQUOI, PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux migrant.e.s.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'hébergement des personnes migrantes.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un dispositif d'urgence pour l'accueil des réfugiés.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux exilés de la Villette.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la situation sanitaire au campement du Millénaire.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir du C.H.U. Jean Quarré de la place des Fêtes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous organisons à présent, conformément à la conférence d'organisation, un débat sur les réfugiés. De nombreux vœux ont été déposés sur cette question relative aux réfugiés et personnes à la rue. Ce débat - je le dis ici - inclura dans les temps de parole la présentation des vœux et amendements. Nous examinerons d'ailleurs dans le débat les vœux n° 142 à n° 149 bis relatifs à l'accueil des réfugiés.

Pour ouvrir ce débat, peut-être quelques mots...

Tout d'abord, la situation que nous connaissons est une situation dramatique. Le centre de la Chapelle a été une très belle expérience soutenue d'ailleurs par la majorité et au-delà de la majorité. Je tiens à remercier le groupe UDI-MODEM qui s'est toujours joint à la démarche qui était la nôtre pour trouver, je le rappelle, des alternatives à la rue, pour permettre aux réfugiés qui arrivent dans notre Capitale d'être accueillis dans des lieux qui leur permettent d'avoir un abri - je me souviens de nos débats -, de pouvoir se poser, se reposer, se laver, avoir un accès notamment à des médecins, pour qu'ils puissent, ensuite, accueillir les propositions relatives à leur situation et pouvoir se déterminer par rapport au cadre de droit, qui est le droit applicable en France.

Le centre de la Chapelle a permis d'éviter plus de 23.000 personnes à la rue. Cela a été un très grand succès. Lorsque nous nous sommes engagés dans cette démarche avec les associations, et je veux remercier toutes les associations, mais notamment "Emmaüs" et "Médecins du monde" qui ont accompagné de façon très directe et, pour "Emmaüs", géré directement le centre de la Chapelle, cela a été une aventure exceptionnelle. Les services de la Ville aussi se sont impliqués, avec les services de l'Etat et la Préfecture de Région, d'une façon extraordinaire. Chacune et chacun peut être fier du travail qui a été accompli. Je veux remercier Dominique VERSINI qui porte en notre nom à tous - en mon nom mais en notre nom à tous - cette politique extrêmement humaniste mais aussi pragmatique et réaliste, qui nous a permis de poser les bases d'un accueil qui a été reconnu de tous, y compris du Défenseur des droits, comme un accueil à la hauteur de ce qu'il fallait faire.

Bien sûr, nous nous étions engagés à ce que, fin mars 2018, ce centre puisse être fermé pour laisser place au projet d'un campus universitaire. Je remercie ici, bien sûr, le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE, d'avoir accompagné aussi cette démarche et soutenu auprès des habitants - avec, d'ailleurs, le soutien des habitants du 18e - cette démarche. Pour nous, il était important de respecter la parole donnée : fin mars 2018, le camp a été démonté pour laisser place au nouveau projet qui est celui d'un campus universitaire.

La proposition faite par l'Etat et la Préfecture de Région a été de nous dire, en proposition alternative : 700 places d'hébergement sont créées en Ile-de-France et 4 points d'accueil de jour, dans Paris, pour accueillir et renseigner les réfugiés sur leur situation administrative. Force est de constater que cette proposition alternative n'a pas permis de sortir de ce problème des campements de rue. Aujourd'hui, nous comptons, dans le 19e arrondissement, cher François DAGNAUD qui a eu l'occasion ici de parler, d'interpeller, aussi, M. le Préfet de police sur cette situation, ce sont autour de 2.000 personnes, entre 1.500 et 2.000 personnes, qui sont aujourd'hui dans le campement dit "du Millénaire", mitoyen d'Aubervilliers, au bord du canal. Des personnes qui sont là, depuis plusieurs mois maintenant, dans des conditions indignes, dans des conditions inhumaines, dans des conditions qui risquent de conduire au désastre si cette situation n'est pas prise en considération avec sérieux par les autorités, notamment par l'Etat.

J'ai décidé, puisque ce sujet était peu visible, de m'y rendre toutes les semaines, tous les vendredis après-midi, d'ailleurs les élus, y compris de l'opposition, qui souhaitent m'accompagner sont les bienvenus. Les élus de la majorité sont déjà venus régulièrement mais vous êtes tout à fait les bienvenus à venir également pour témoigner, toutes les semaines, du fait que cette situation n'est plus durable : une situation sanitaire qui n'est pas acceptable, des cas de tuberculose, des cas de gale qui ont été identifiés, et des personnes qui sont au bout du rouleau, exténuées, dans un état de fatigue et d'impossibilité de prendre elles-mêmes les décisions qui peuvent les concerner. Cette situation est aujourd'hui grave, préoccupante.

Elle est grave pour ceux qui sont dans ce campement. Elle est grave aussi pour les riverains de ce quartier, qui est un très beau quartier du 19e arrondissement, dans lequel nous avons décidé d'investir beaucoup sous les mandatures précédentes, dans cette mandature, de porter une ambition urbaine, architecturale car nous croyons dans ce quartier. Il y a aujourd'hui un urbanisme qui est beau. Il y a des équipements publics. On est allés chercher le meilleur : il y a des emplois, des entreprises qui sont là ; des espaces verts ; il y a un pôle culturel ; un pôle cinématographique. Il y a toutes les activités, bien sûr, du logement, avec la mixité de logement que nous souhaitons. Toutes ces personnes qui vivent dans ce quartier ne comprennent pas et ne supportent plus, ne supportent plus la situation réservée à ces réfugiés dans ce campement.

Il y a d'autres campements dans Paris. Il y a un campement dans le 10e arrondissement, le long du canal Saint-Martin, qui lui aussi pose des problèmes d'une inhumanité, d'une indignité totales. Il y a des campements tout autour de la porte de la Chapelle, avec plus de 300 personnes... entre 300 et 400 personnes, qui y sont également.

Cette situation n'est pas durable. D'ailleurs, lorsque nous avons évoqué avec le Préfet de Région la fin du dispositif du centre de la Chapelle, il s'était engagé à ce que l'on puisse réagir rapidement dès la constitution de campements pour éviter une installation de grands campements, et l'Etat s'était engagé auprès de la Ville à des interventions dites au fil de l'eau, pour éviter ce type de situation.

Je constate que le compte n'y est pas et que nous sommes aujourd'hui face à une absence de réponse. Au moment où nous nous parlons, je ne sais pas à quel moment la mise à l'abri des personnes étant dans ces campements est prévue.

Nous n'avons pas été contactés pour travailler comme je l'ai demandé, nous mettre autour de la table et poser très clairement la question du devenir de ces personnes et de vers quel type d'hébergement nous devons les orienter.

Bien sûr, c'est une compétence de l'Etat. La Ville a toujours souhaité accompagner l'Etat dans cette compétence, parce que cela n'a jamais été notre pratique et notre attitude de dire, ce n'est pas nous, ce sont les autres, donc nous nous en lavons les mains. Non ! Nous sommes là pour agir aussi, accompagner et chercher toutes les solutions.

Aujourd'hui, nous n'avons pas le début du commencement d'un rendez-vous.

J'ai entendu un certain nombre de représentants du Gouvernement dire qu'il suffisait que la Maire de Paris demande l'évacuation du campement auprès du Tribunal pour qu'effectivement il y ait une opération d'évacuation de ce campement.

Il se trouve que nous avons vécu depuis 2015, 30 évacuations de campements dans Paris, toutes gérées avec les associations et avec la Préfecture de Région. Mise à part la première d'entre elles au tout début 2015, où on ne savait pas comment faire, et où il avait été procédé à une demande d'évacuation devant le Tribunal, pour les 29 autres évacuations depuis 2015, jamais il n'a été demandé à la Maire de Paris, pour régler le problème, de procéder à une demande auprès du juge, parce que ce n'est pas comme cela que cela marche.

Comment cela marche pour que cela marche bien ?

Il y a une enquête sociale d'abord des services de l'Etat, qui vont sur place, regardent, examinent la situation de chaque personne pour savoir vers quoi elle va orienter chacune de ces personnes et vers quel type de dispositif ces personnes ont le droit ou non de pouvoir candidater.

Aujourd'hui, ce travail social n'a pas été fait. Le travail social qui est fait sur place est fait par la Ville de Paris, "France Terre d'asile" et "Médecins du monde".

Parce que nous avons décidé de faire ce que nous devons faire pour que les conditions d'insalubrité ne soient pas pires que ce qu'elles sont, avec les équipes de la propreté, un nettoyage du site est fait deux à trois fois par semaine. Des points d'eau ont été posés pour permettre aux personnes d'avoir au moins de l'eau. Des toilettes mobiles ont été posées. Un barriérage a été posé pour qu'effectivement la crèche et une salle de sports à proximité puissent avoir l'espace minimum pour accueillir les personnes qui fréquentent ces lieux.

"Médecins du monde" et "France Terre d'asile" viennent avec une camionnette mise à disposition dans le cadre du budget participatif de la Ville, et 4 camionnettes dans Paris viennent sur place. Ces camionnettes permettent d'accueillir chacune des personnes et de pouvoir faire un point sur leur situation pour savoir vers quoi les orienter et notamment, puisque nous avons vu lorsque nous y sommes allés, des femmes, des enfants, la semaine dernière un enfant de 12 ans tout seul, plus de famille. Comment était-il arrivé là tout seul à 12 ans ? Des femmes avec des enfants en très bas âge, ou des femmes enceintes. Pour ces publics-là évidemment, il y a immédiatement une prise en charge par nos équipes pour les conduire vers des lieux d'hébergement, mais il y a tous les autres.

C'est dans cette situation que nous nous trouvons aujourd'hui. J'ai fait beaucoup de propositions, nous avons travaillé ensemble à une proposition, y compris une proposition de loi dans laquelle intégration, apprentissage du français, tous les éléments du parcours d'un réfugié étaient proposés avec des propositions réalistes. A ce stade, nous n'avons pas de réponse.

Je suis extrêmement préoccupée, parce que je ne vois pas, en dehors du travail social qu'il faudrait faire avec les associations, la Ville de Paris, et l'Etat travaillant sur chacune des situations, je ne vois pas très sincèrement comment on peut sortir de cette situation sans qu'il y ait un drame. Il y aura un drame ou des drames.

Je ne vois pas, ce serait totalement irresponsable de ma part, je le dis ici, de solliciter la force publique pour venir faire quoi ? Disperser ce campement ? Pour venir faire quoi ? Conduire vers où les personnes qui y sont ? On pense vraiment que cela pourrait se faire dans le calme, sans difficulté, sans risque physique pour les personnes ou pour celles et ceux des forces de l'ordre qui seraient amenés à conduire ces personnes à l'extérieur de ce campement ?

Je pense qu'il faut sortir de cela et sortir de l'hypocrisie et se mettre autour de la table. C'est l'appel que je lance régulièrement, toutes les semaines, lorsque je vais sur place. Je veux vraiment prendre les Parisiens à témoin. C'est une responsabilité de l'Etat. La Ville ne se défausse pas. La Ville veut y participer. Participer en étant responsable et pragmatique et bien sûr humain.

C'est pour cela qu'il nous a semblé important, au vu de la gravité de cette situation qui concerne plusieurs arrondissements du Nord-Est parisien, que nous puissions en parler ici et bien sûr tout à l'heure avancer sur les pistes de propositions sur lesquelles Dominique VERSINI que je veux à nouveau remercier, reviendra en fin de débat.

Sans plus attendre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, d'abord je tiens à vous remercier au nom des élus communistes d'avoir accepté cette demande d'un débat organisé sur cette question dramatique et importante de la crise migratoire et de l'accueil des réfugiés sur notre territoire. Nous avons formulé pour ce Conseil plusieurs vœux en lien avec le contexte actuel.

Un premier vœu a été cosigné avec le groupe Ecologiste, ainsi que Carine PETIT et Nathalie MAQUOI, afin que la Ville de Paris mette en place les préconisations du manifeste dit "de Grande-Synthe", que la Ville de Paris appelle à supprimer le délit de solidarité, que la Ville de Paris alerte le Gouvernement sur les conséquences de la loi Asile-immigration.

Nous proposons également que l'Etat mobilise les sites disponibles sur l'ensemble du territoire parisien, afin de construire un ou des centres d'hébergement temporaires, par exemple un site que l'on a identifié dans le bois de Boulogne.

S'il y a une chose à retenir de l'ensemble de nos propositions, Madame la Maire, c'est d'abord et avant tout que l'ensemble des personnes vivant indignement dans ces campements insalubres soient mises à l'abri sans délai. Il faut sans cesse le rappeler, la question des migrants est d'abord une question d'humanité à laquelle nous devons répondre par la solidarité et la fraternité et non la sécurité.

Je voudrais vous féliciter personnellement, Madame la Maire, ainsi que votre adjointe Dominique VERSINI, pour votre courage politique, votre ténacité sur ce dossier. Le groupe Communiste soutien pleinement toutes vos démarches. La Ville n'a eu de cesse de se mobiliser sur la question depuis 2015. Pourtant, elle fait face à un contexte de restriction croissante de son budget et l'abandon de l'Etat. En attendant, elle tente de contribuer, de compenser les manquements de l'Etat.

Ce débat nous donne l'occasion d'interpeller collectivement le Gouvernement sur ses responsabilités. Le Gouvernement, plutôt que de régler de manière humaine et digne l'accueil des réfugiés, d'écouter les propositions que nous lui faisons, a préféré soumettre en première lecture à l'Assemblée nationale une loi répressive et stigmatisante.

Nous sommes face à une politique qui va à l'encontre des droits les plus fondamentaux, notamment des droits de l'homme, des textes européens et internationaux ; une politique qui va à l'encontre de toutes les actions que la Ville de Paris mène depuis 2015.

Alors que dire quand la rapporteuse de cette loi, Élise FAJGELES, est une élue du 10^e arrondissement - un arrondissement où les habitants et les élus se sont toujours engagés pour un accueil digne et solidaire ? De fait, elle tourne le dos à l'histoire même de l'arrondissement dans lequel elle est élue.

Faut-il le rappeler : de qui parlons-nous ? Des plus faibles parmi tous, des familles qui fuient les conflits, persécutions, guerres et crises climatiques. Ils arrivent souvent après des mois, des périples, avec pour seul objectif de survivre. Ce sont souvent des familles avec des enfants en bas âge qui subissent l'humiliation. Sous nos yeux se produit l'un des plus grands drames de l'humanité et certains préfèrent fermer les yeux.

Madame la Maire, vous avez fait un autre choix : celui de rendre visible cette inhumanité qui doit cesser, en vous rendant chaque vendredi auprès des réfugiés pour dire que cette situation n'est plus acceptable. Nous saluons

votre démarche et, même s'il n'en va pas de sa compétence, le Conseil de Paris doit se positionner clairement contre cette loi asile-immigration car elle a des conséquences directes sur le territoire parisien.

D'ailleurs, 470 associations nationales, syndicats, intellectuels ont alerté sur les difficultés qu'elles rencontreraient dans leur travail quotidien pour un accueil digne et solidaire des migrants. Avec les militants communistes, nous avons pris l'initiative d'organiser une grande chaîne humaine, samedi dernier, sous la banderole : "Une France hospitalière et fraternelle". Les démarches citoyennes ne sont pas absentes et, à travers nos vœux, nous appelons à les soutenir.

D'ailleurs, mes collègues, Sergio TINTI et Fanny GAILLANNE, élus du 19^e arrondissement, proposent un vœu relatif à l'organisation des repas pour les migrants qui ne disposent pas de petit-déjeuner ou de déjeuner car aucune association n'est subventionnée. Ce sont alors des collectifs citoyens qui s'en occupent, mais qui ont leurs limites.

Nous aurions aimé que l'Exécutif mette en avant cette question comme il l'a fait en juillet dernier en subventionnant des associations. Nous ne souhaitons pas que ces campements soient une solution pérenne pour ces personnes. Toutefois, en attendant qu'une solution soit apportée, il est indéniable que ces personnes doivent pouvoir subvenir à leurs besoins les plus essentiels.

Je terminerai avec l'une des propositions phares que l'on fait, Madame la Maire, c'est l'idée de créer un centre d'hébergement rapidement, temporaire. Pourquoi pas dans le bois de Boulogne ? Un site a été répertorié, il est disponible. Nous faisons cette suggestion et nous espérons, avec les élus du groupe Communiste, comme nous l'avons fait pour les sans domicile fixe, qu'un lieu leur sera attribué très prochainement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire, d'avoir organisé ce débat très important pour notre capitale.

En effet, plusieurs centaines de migrants arriveraient par semaine dans Paris pour s'entasser dans des camps de fortune - cela a été dit tout à l'heure - où les conditions de vie s'apparentent désormais plus à des conditions de survie. Nous nous retrouvons tous - je le sais - sur ce constat.

La fermeture récente du centre de La Chapelle nous impose désormais de prendre la pleine mesure de l'enjeu, sans idéologie, sans ambiguïté et sans entrer dans des tractations politiciennes qui, ici, s'avèreraient tout à fait mortifères.

L'Etat et le Gouvernement, contrairement à ce qui a été dit depuis le début de cette discussion, ont su prendre leurs responsabilités en faisant voter, la semaine dernière, le projet de loi asile et immigration que certains trouvaient d'ailleurs, à droite, très en-deçà de ce qu'il fallait faire et, à gauche, très au deçà de ce qu'il fallait faire également. Cela prouve que l'équilibre a été trouvé.

Ce projet de loi accélère le traitement des demandeurs d'asile, améliore les conditions d'intégration et d'accueil, mais aussi lutte contre l'immigration irrégulière et c'est tout à fait nouveau.

Nous sommes bien loin - je cite Mme PETIT dans son vœu - "de la politique migratoire d'une dureté sans précédent". Je ne sais pas à quoi elle fait allusion. Je cite trois exemples :

L'extension de la carte de séjour pour la famille d'un réfugié mineur à 10 ans, ce n'est pas, Monsieur BONNET-OULALDJ, tenter d'"invisibiliser" la question des réfugiés, c'est exactement l'inverse.

L'augmentation de la durée des titres de séjour pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, ce n'est pas, Madame SIMONNET, faire le tri entre les bons et les mauvais migrants ; c'est exactement l'inverse.

La réduction des délais de réponse des demandeurs d'asile, c'est précisément assumer et assurer la tradition historique d'accueil, Monsieur GLEIZES, car il s'agit de rendre les procédures plus justes, plus cohérentes et plus efficaces, à la hauteur des enjeux en présence.

Je vais reprendre les mots du Ministre de l'Intérieur, M. COLLOMB, que certains connaissent bien ici car ils étaient compagnons de route, si je puis dire, pendant des années ; maintenant, ils l'assassinent, mais peu importe : "il ne faut pas simplement accueillir, il faut bien accueillir".

Justement, Madame le Maire, il s'agit aussi de bien accueillir à Paris. Vous hésitez à faire le nécessaire en ce qui concerne l'évacuation du campement de La Villette. Vous renvoyez, depuis juin 2007, la faute sur le Gouvernement. Je ne comprends pas cette attitude. L'attitude a bien changé entre mai 2017 et juin 2017. Les enjeux sont trop importants pour se prêter à de tels comportements.

A porter à votre crédit, s'il y a une chose qu'en général, on ne peut pas vous retirer, c'est votre volontarisme que certains qualifieraient parfois d'autoritarisme. J'en prends pour preuve l'ouverture unilatérale, il y a deux ans, du centre de La Chapelle - car il faut tout de même se remémorer ce qu'il s'est passé -, que vous avez portée contre l'avis du Gouvernement de Manuel VALLS et qui, somme toute, aujourd'hui, crée une nouvelle situation. Il ne faut pas avoir la mémoire courte, tout de même, sur ces sujets !

L'Etat prend ses responsabilités comme il l'a prouvé, par exemple, avec le transfert de la PADA boulevard Ney. Vous ne pouvez pas le nier, c'est un accueil.

En choisissant de caricaturer le Gouvernement, en ne faisant pas le distinguo entre les migrants économiques et les réels demandeurs d'asile, en incitant ces derniers à ne pas se faire connaître, au mieux vous les condamnez à une vie dans la marginalité et au pire, vous les exposez à de graves risques sanitaires et sécuritaires qui auraient pu être évités. Pour ces migrants, le rêve français s'est transformé en cauchemar parisien.

Soyons clairs, l'enjeu des migrants ne se réglera qu'avec un effort commun et concerté à toutes les échelles : d'abord à l'international, en contribuant à développer les pays d'origine que sont parmi d'autres le Soudan, l'Érythrée ou encore l'Afghanistan. C'est précisément ce à quoi s'est engagé le Président de la République. Il faut arrêter de cautionner les aides...

Puis-je terminer dans le calme, s'il vous plaît, Madame la Maire ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous voyez ce que cela fait quand on intervient pendant que quelqu'un parle ?

M. Jérôme DUBUS. - Oui, merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien sûr que vous pouvez continuer dans le calme.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez M. DUBUS, c'est très important.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, tout à fait, absolument !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et surtout, rappelons-nous de ces propos, et même on pourra les reprendre.

M. Jérôme DUBUS. - Exactement !

Dans l'Union européenne, en plaidant pour une approche renouvelée de la question migratoire, comme le fait actuellement le Gouvernement. En France, en votant, à l'Assemblée nationale, le projet de loi asile et immigration plus juste et plus efficace.

En somme, tous les acteurs politiques nationaux prennent cette problématique à bras-le corps...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Maintenant, il faut conclure.

M. Jérôme DUBUS. - ...y compris le Gouvernement qui est attaqué ici, matin, midi et soir.

Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUBUS, pour avoir respecté votre temps de parole.

Madame Laurence GOLDGRAB, Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Il y a Stalingrad, La Chapelle, les quais d'Austerlitz, depuis plusieurs semaines Le Millénaire, Porte de La Villette, le canal Saint-Martin, les quais du Lot et de l'Allier, etc. Tous ces migrants, tous ces êtres humains vivent dans des tentes, dans des conditions sanitaires indignes.

Les mois passent, les années passent, les évacuations se succèdent et toujours cette même urgence et ce sentiment d'impuissance face à ce drame migratoire absolu, majeur que la France et plus largement l'Europe connaissent maintenant depuis plus de trois ans.

Paris, un nouveau Calais ? Nous ne pouvons l'accepter. Plus jamais nous ne devons tolérer que des enfants, des femmes et des hommes vivent...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande vraiment que l'on écoute Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - ... dans un lieu devenu une jungle.

Comment peut-on encore envisager que ces camps existent aujourd'hui en France, à Paris ? Nous ne le pouvons.

Nous connaissons votre engagement, Madame la Maire, et votre détermination pour mettre un terme à cette situation qui n'a que trop duré et offrir à ces femmes, ces hommes et ces enfants des conditions d'accueil dignes.

Vous interpellez l'Etat depuis des semaines sur cette situation pour apporter une réponse à hauteur de cette crise humanitaire et sanitaire. Oui, car l'Etat est responsable. Sa réponse : évacuer les lieux ; mais pour aller où ? De nouvelles places ont-elles été créées pour les accueillir ? Nous ne parlons a priori pas le même langage. Nous ne nous comprenons pas, mais nous ne désespérons pas de nous comprendre et trouver ensemble des solutions d'un accueil digne de la Ville de Paris et de la France, plus généralement.

Si la Ville est si investie et engagée à travers l'action de Dominique VERSINI, que je salue et remercie à nouveau comme le font tous nos collègues, c'est bien parce que le sens de notre engagement politique est de faire de Paris une ville solidaire. Les Parisiens nous le rappellent régulièrement, comme cela a été le cas pour la "Nuit de la solidarité". Eux aussi veulent un Paris solidaire. L'Etat est compétent et responsable en la matière. Nous ne pourrions y arriver seuls, mais nous sommes tous unis pour ce Paris solidaire et nous souhaitons que l'Etat vienne nous comprendre.

Chaque vendredi, vous vous rendez porte de La Villette pour interpellier encore et encore l'Etat sur l'urgence qu'il y a à agir. La situation n'est plus tenable, j'insiste, ni pour ces êtres humains - oui, parce qu'il faut bien rappeler, pour ceux qui l'oublieraient, que les migrants sont des êtres humains, désolée d'insister -, ni, et vous l'avez rappelé, pour les habitants. Il ne faut pas oublier les commerçants du quartier.

Nous entendons également les difficultés qu'ils rencontrent et les conséquences sur leur quotidien. La grande exclusion, grande cause municipale de la mandature : ce ne sont pas juste des mots, ce sont des actions. Assurer des repas : c'est ce que nous faisons. Offrir un minimum d'accès à l'hygiène : il faut des sanisettes, des points d'eau. C'est ce que nous faisons. Proposer des actions permettant la découverte de notre culture : c'est ce qui a été proposé, ou la pratique d'un sport. Engager un réel processus d'intégration ou encore renforcer l'accès au droit. Ce sont quelques exemples de l'implication de la Ville de Paris. Nous pouvons être fiers du travail accompli. Mais cela paraît bien peu, malheureusement, pour ces personnes qui vivent dans des tentes sous nos fenêtres.

Comme le rappelait Christiane TAUBIRA la semaine passée : "Avec plus de 65 millions de personnes déplacées dans le monde contre leur gré, accueillir 24.000 personnes en détresse, femmes, enfants et hommes, ce n'est pas accueillir toute la misère du monde". C'est loin d'être insurmontable, mais encore faut-il que chacun en responsabilité et avec humanisme souhaite trouver des solutions et des réponses dignes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie pour votre engagement, Madame GOLDGRAB.

Madame PAWLIK ? Ah, non ! Ah, si ! Pardon, je suis désolée.

Vous êtes trois pour le groupe les Républicains et Indépendants pour cinq minutes de temps de parole. Si vous prenez tout le temps de parole, les autres ne parleront pas. Je préfère annoncer la couleur. C'est cinq minutes par groupe.

Donc, Madame Déborah PAWLIK, je dis cela parce qu'il y a M. BOURNAZEL. Il y avait M. GOASGUEN, mais il n'est pas là. Il y a vous, Monsieur GABORIAU ? Non.

Allez-y.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire. Nous en avons bien conscience et nous sommes organisés en conséquence.

Madame la Maire, chers collègues, chaque vendredi, Madame la Maire, vous l'avez rappelé, vous vous rendez dans le nord-est de Paris accompagnée d'une nuée de médias. Chaque vendredi, vous semblez découvrir publiquement les campements de fortune installés dans notre ville. Chaque vendredi, vous vous indignez d'une situation qui dure pourtant depuis quatre ans et que, vous aussi, vous auriez dû gérer depuis bien longtemps. Personne n'est dupe de vos intentions, Madame la Maire : donner le sentiment que vous seule avez un cœur. Personne n'est dupe non plus de la réalité de la situation.

Le centre de premier accueil de La Chapelle, qui a fermé le 30 mars dernier, a contribué, certes, à résorber une partie des campements insalubres, mais, contrairement à ce que vous prétendez, ils n'ont jamais totalement disparu. Ce qui avait disparu, en revanche, avec la bulle, ce sont les opérations d'évacuation qui vous faisaient très mauvaise presse sur le territoire parisien. Reste qu'aujourd'hui, depuis la fermeture du centre, des campements indignes se sont reformés à grande vitesse dans le nord de Paris. Des installations d'une ampleur inédite. Près de 3.000 personnes vivent aujourd'hui dans des conditions sanitaires inhumaines et inacceptables en France.

L'Etat, dont c'est la compétence, n'est pas absent, bien au contraire et loin de là. Un dispositif a été mis en place et la loi Asile et Immigration suit son cours. Mais en attendant que l'ensemble des dispositifs puisse se déployer pleinement, il est indispensable que des mesures transitoires soient prises et que la Ville et l'Etat collaborent en ce sens, parce que la situation n'est plus vivable ni pour ces personnes, ni pour les riverains qui ont vu réapparaître des files de tentes. Au canal Saint-Martin, dans le 10^e arrondissement, les rats se sont aussi invités sur le campement, ce qui est juste le paroxysme de la honte dans notre arrondissement, à supposer même qu'il y ait des termes pour qualifier cette situation.

Agissez donc de manière responsable, Madame la Maire, en coordination avec l'Etat plutôt que de vous contenter de coups de "com" hebdomadaires qui ne font en rien avancer la situation de ces personnes. C'est tout l'objet du vœu que nous vous présentons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Oui, c'est un sujet extrêmement difficile et complexe parce qu'il touche à la vie d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne viennent pas par hasard puisqu'ils fuient la guerre, la mort, la famine, des conditions de vie déplorables. Face à cela, je crois qu'il y a des principes qu'il faut rappeler. Le premier de ces principes, c'est la dignité que l'on doit à ces hommes, à ces femmes et à ces enfants. La première des priorités, c'est de les mettre à l'abri. C'est l'hébergement.

Je suis favorable à ce que l'on puisse créer, sur la route des migrations, des lieux d'hébergement pour permettre à ces personnes de pouvoir simplement respirer, se nourrir, s'alimenter, défendre leurs droits, et ensuite, l'Etat de droit dira qui bénéficie du droit d'asile et qui n'en bénéficie pas. Il appartiendra ensuite, évidemment, à l'Etat d'assumer la responsabilité de l'intégration. Un sujet qui mérite toute notre attention aussi : il faudra renforcer notre politique d'intégration, notamment sur l'apprentissage de la langue, sur les politiques de formation et d'emploi. Et puis, pour celles et ceux qui ont vocation à être reconduits dans leur pays d'origine, il ne faut pas se désintéresser de leur sort et travailler sur la politique de coopération et de développement pour permettre à ces populations de se maintenir dans des conditions décentes dans leur pays.

Nous devons donc nous intéresser à leur sort et, notamment, cela passe par des investissements avec des partenaires privés à l'échelle européenne et à l'échelle internationale pour permettre à ces populations d'avoir accès à une alimentation de qualité durable, accès à l'école, accès à une formation et à leur développement économique.

Je ne vous ai pas interrompue et je vous écoute. Je pense que ce débat mérite un peu de respect des uns et des autres, Madame.

Je crois que nous avons vécu, d'ailleurs, citoyens parisiens et élus des quartiers Nord-Est de Paris, en première ligne ce sujet. Nous l'avons vu. Je pense que cela permet de dépasser les clivages politiques. J'ai un appel : dépasser les clivages, là aussi. Il faut que l'Etat et la Ville s'entendent. Chacun prend ses responsabilités. Je crois que, là, il y a un motif d'intérêt général. Il faut qu'au-delà de la Ville et de l'Etat, chacun prenne ses responsabilités : les élus locaux au-delà de Paris, à l'échelle de la Métropole, mais à l'échelle nationale aussi, parce

que chacun doit bien comprendre que c'est bien sur la route des migrations que l'on doit traiter au plus tôt les problèmes de ces personnes. Cela n'empêche pas cette humanité, cette dignité, la fermeté vis-à-vis des réseaux de passeurs. Celles et ceux qui se font du fric sur la misère humaine doivent être sanctionnés durement et nous pouvons avancer en bonne intelligence. C'est un appel pour que l'on avance sur cette question et que Paris n'ait pas un temps de retard sur le sujet des réfugiés et des migrants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Anne-Christine LANG, vous avez la parole, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Didier GUILLOT. - Non, c'est moi !

Madame la Maire, mes chers collègues, Paris et la France, ainsi que d'autres pays européens, sont confrontés à une crise migratoire d'une très grande ampleur. Tous les acteurs doivent être mobilisés et sont mobilisés : les acteurs associatifs, la Ville de Paris ainsi que l'État. De nombreuses actions sont menées conjointement et il est important de les intensifier. Je souhaite rappeler à cet égard qu'en Ile-de-France, car la question des migrants dépasse bien évidemment le périmètre de Paris intra-muros, l'État est très impliqué, avec l'aide des associations notamment. Il y met des moyens et ne s'est absolument pas désengagé de cette question, contrairement à ce que j'ai pu entendre depuis le début de ce débat.

Je souhaite donner quelques chiffres ici. Quatre structures d'accueil de jour dédiées aux femmes, hommes et familles ont été créées à Paris. Le centre de premier accueil a fermé dans le 18e, certes, et, aujourd'hui, 5 centres d'accueil et d'examen de situation - C.A.E.S. - ont ouvert en Ile-de-France, pouvant accueillir 750 personnes. D'ailleurs, plus qu'un vœu polémique et inutile, se pointe la question du 18e. Je ne peux que me féliciter de voir la belle idée de la bulle, en montrer ses preuves dans le 18e et être dupliquée dans d'autres départements autour de Paris. Paris ne peut accueillir - pour reprendre une célèbre formule - tous les migrants d'Ile-de-France, mais elle doit y prendre toute sa part.

Ces centres ont pour objectif d'héberger temporairement les demandeurs d'asile, d'organiser leur accès au guichet unique et de les orienter vers les structures adaptées. Ils disposent, par ailleurs, d'un pôle de soins, de traducteurs professionnels, outre l'hébergement, bien évidemment. C'est exactement ce qui a fait le succès de la fameuse bulle.

Depuis fin mars, ce sont, par exemple, 873 hommes isolés qui ont été accueillis et 573 demandeurs d'asiles orientés vers ce centre. Au total, ce sont 9.992 migrants qui, aujourd'hui, sont hébergés en Ile-de-France. Il existe 5.291 places de plus dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile, les C.A.D.A., et 3.221 places de plus en hébergement d'urgence de demandeurs d'asile.

En parallèle des moyens, témoignant de l'engagement fort de l'État, celui-ci accompagne bien sûr les réfugiés dans l'insertion par l'apprentissage de la langue, par la formation, l'emploi, le logement et la culture. C'est près de 1.792 personnes qui en ont bénéficié depuis janvier dernier.

Tandis que les places existent dans les C.A.E.S., nous devons aussi avoir conscience que des migrants refusent tout de même d'y aller. C'est ce que constatent les différents acteurs sur le terrain, notamment lors des maraudes. Ce sont les migrants eux-mêmes qui le disent, ainsi que les associations, à l'instar de "France Terre d'Asile" et les services de l'État.

Plusieurs migrants refusent d'être envoyés, hébergés et orientés dans les C.A.E.S., la raison soulevée étant que, "dublinés" ou déboutés du droit d'asile, ils préfèrent rester sur place afin d'éviter un examen de leur situation. Les places leur sont donc ouvertes. La procédure Dublin, reposant sur les textes de l'Union européenne, implique que le demandeur d'asile fasse sa demande dans le pays où il a été contrôlé. Nous connaissons donc la complexité de la situation, des règlements, la réalité du terrain, des refus, des questions sanitaires, humaines, sécuritaires que cela pose. Nous devons y répondre ensemble, de manière concrète et coordonnée. C'est bien le contexte international qui pourra répondre à cette question d'ampleur.

Par ailleurs, un mot sur la loi Asile et immigration, car j'en ai beaucoup entendu parler depuis le début de ce débat, qui entend répondre en partie à cette situation. Il s'agit d'une loi équilibrée, fortement amendée. Le texte initial n'est plus le texte de départ. Il est enrichi, juste, plus précis. C'est le rôle d'ailleurs du Parlement que d'enrichir un texte. Je pense notamment à l'amendement concernant le délit de solidarité qui a été réécrit pour plus de justice ou celui déposé et adopté par notre collègue Anne-Christine LANG, permettant de scolariser tous les enfants, même quand les maires des communes s'y opposent. L'État est donc fortement engagé. La Ville et l'État doivent travailler ensemble conjointement, sans posture, sans idéologie, avec pragmatisme, dans un esprit constructif, prenant en compte ce que chacun fait.

A la communication, à la compassion, à la récupération, l'État préfère tout simplement l'action. Tous les acteurs devraient n'avoir pour seule boussole que cela : l'action. C'est d'ailleurs ce qui avait prévalu au succès de La Bulle de la Porte de la Chapelle.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Olga JOHNSON, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, avec plus de 2.000 migrants qui campent dans le Nord-Est de Paris et 500 nouvelles arrivées chaque semaine, la Ville de Paris revit la situation dramatique des campements sauvages, qui préexistaient avant l'ouverture de La Bulle de la porte de la Chapelle. Vous le savez, cette crise n'est pas nouvelle, elle dure depuis trois ans déjà. Trois ans et 30 évacuations de campements sauvages.

J'en profite pour remercier toutes les associations qui se sont substituées à vos côtés à l'État. Parce que la gestion de cette crise nécessite la mobilisation et la coordination des différents pouvoirs publics à différentes échelles, la Ville, l'État, la Préfecture de police, la Région et l'Union européenne, il me semble que notre rôle n'est pas seulement d'incriminer l'un ou l'autre de ces acteurs en s'arrêtant uniquement sur ses défaillances, mais bien de réfléchir collectivement à la manière la plus efficace d'unir nos forces pour mettre fin à cette situation inhumaine.

Chers collègues, l'heure est très grave. Nous, UDI-MODEM, avons pris nos responsabilités et dépassé nos clivages politiques en soutenant dès le début cette initiative. Et parce que la gestion de cette crise majeure nécessite la mobilisation de toutes les forces, je regrette vraiment certains propos caricaturaux et excessifs figurant dans plusieurs vœux et plusieurs interventions. C'est pourquoi, bien que nous soutenions cette démarche humaniste en faveur de l'accueil des migrants dans des conditions dignes à Paris, le groupe s'abstiendra, s'ils étaient maintenus, de soutenir les vœux de nos collègues dont plusieurs postures politiciennes nous semblent hors de propos au sein du Conseil sur ce sujet aussi important.

Bien évidemment, l'État doit prendre toute sa part et ses responsabilités. Bien évidemment, il faut améliorer l'aide au développement, qui est un vrai sujet en soi. Mais, à l'échelle du Conseil de Paris, ne pouvons-nous pas plutôt réfléchir collectivement à des mesures locales, concrètes, nécessaires, d'amélioration des conditions de vie quotidiennes de ces milliers de migrants ? Par exemple, quels nouveaux espaces intercalaires de la Ville sont disponibles pour les mises à l'abri ? Est-ce que des repas de cantine non distribués pourraient être servis à ces migrants ? Quels moyens matériels et humains la Ville peut mettre à disposition pour mettre plus d'humanité dans la prise en charge ? Et surtout, quels sont les parcours d'intégration, de formation, pour ceux qui resteront sur notre territoire ? Nous sommes d'accord avec la proposition portée par les élus du groupe LRI d'un dispositif d'urgence à l'échelle régionale, en attendant que les structures d'accueil créées pour se substituer à La Bulle soient opérationnelles.

Madame la Maire, nous soutiendrons le vœu de l'Exécutif qui semble mettre, à juste titre, de côté les postures politiciennes et prendre en compte, de manière équilibrée, les préoccupations qui sont les nôtres et que nous avons eues l'occasion de porter lors de précédents débats : l'inconditionnalité du premier accueil, la dignité de ces personnes qui arrivent à l'issue d'un long et dangereux périple. Si la politique d'immigration n'est pas du ressort de la compétence communale, pour autant, il nous semble justifié que notre Assemblée demande un bilan objectif des nouvelles mesures.

Peut-être même qu'avant de faire le bilan de ces nouvelles mesures, il serait indispensable que, conformément à notre vœu adopté en novembre dernier, l'Exécutif réalise d'abord un bilan sur le fonctionnement de La Bulle de la Chapelle. Nous sera-t-il présenté prochainement ?

Nous sommes inquiets, Madame la Maire, et partageons votre préoccupation. D'ici là, nous vous demandons, avec M. le Préfet de police, de continuer à tout mettre en œuvre pour que les mises à l'abri soient organisées, pour ne pas laisser s'installer et perdurer l'indignité des campements sauvages à Paris, et pour rendre la sérénité aux riverains qui en ont bien besoin.

Nous notons votre invitation de vous accompagner lors d'une prochaine visite et nous prenons date pour cela. Je ne crois pas que ce ne soit là que de la "com". Quand vous êtes allés dans un centre d'accueil de migrants et que vous avez vu la situation des personnes, de mettre même un focus - je le dis à tous mes collègues -, de mettre de la "com" sur eux, je pense que l'on fait une action citoyenne en le faisant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame JOHNSON.

Vous avez parfaitement raison. Dire que l'on ferait de la "com", quand on voit la misère qu'il y a à ces endroits et que certains voudraient rendre invisible ce sujet, et que l'on participe à la visibilité d'un sujet que d'autres voudraient rendre invisible, franchement...

Il faut vraiment avoir un esprit strictement politicien pour porter ce genre de qualificatifs.

Très choquant !

Merci à vous.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Nous débattons cet après-midi d'un sujet crucial - nous l'avons tous dit - qui implique le sort de femmes, d'hommes, d'enfants qui ont fui des situations catastrophiques et qui cherchent refuge aujourd'hui en Europe. Ces dernières semaines, nous le savons, des campements de grande ampleur se sont constitués à Paris : sur le canal Saint-Martin, autour de la porte de la Chapelle et de la porte des Poissonniers et, surtout, autour de la Porte de la Villette. Aux côtés de nos actions, aux côtés des associations qui effectuent un travail remarquable, beaucoup de Parisiens se sont aussi spontanément mobilisés pour apporter leur aide. C'est évidemment une fierté pour notre ville.

Depuis le mois de juin 2015, c'est-à-dire il y a trois ans, nous avons ici même, au Conseil de Paris, voté à l'unanimité des groupes politiques un plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés. Il s'est traduit par l'installation de solutions concrètes, en partenariat avec l'État, comme le centre humanitaire de premier accueil de la porte de la Chapelle, qui a accueilli de manière inconditionnelle plus de 60.000 personnes en 18 mois.

Je voudrais remercier particulièrement Dominique VERSINI pour sa mobilisation et son implication, mais aussi l'ensemble de l'Exécutif parisien et des services de la Ville de Paris.

Mais la Ville de Paris ne peut pas à elle seule se substituer aux responsabilités de l'Etat, à qui revient, selon la loi, "l'accueil inconditionnel de toute personne sans-abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale".

C'est pourquoi avec la Maire de Paris, nous réclamons que l'Etat prenne des mesures concrètes pour mettre aujourd'hui à l'abri les femmes et les hommes qui s'entassent toujours plus nombreux dans des campements de fortune indignes de notre pays.

C'est le sens du vœu qui a été déposé notamment par Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, car nous n'acceptons pas que la réponse de l'Etat se limite aujourd'hui à renvoyer la balle dans le camp de la Mairie, demandant une démarche juridique pour une évacuation, comme s'il suffisait de saisir les forces de police pour régler le sort de femmes et d'hommes dont la problématique est humanitaire.

Nous n'acceptons pas que l'Etat se cache derrière ce que Sophia ARAM sur "France Inter" a décrit comme une "bulle spatiotemporelle" que constituent les "dublinés". Il n'est pas possible d'invoquer cette règle européenne déjà ancienne pour justifier l'inaction ou la volonté de répression, alors que des femmes et des hommes qui ont traversé les continents dorment aujourd'hui sous des tentes dans notre Capitale. Nous n'acceptons pas que des groupuscules identitaires fassent par ailleurs régner la terreur et alimentent l'illusion d'une invasion migratoire totalement fantasmée quand on connaît la réalité des chiffres.

Pour revenir à cette question du règlement européen Dublin 3, le Défenseur des droits, Jacques TOUBON, demande lui-même, comme nous le faisons dans notre vœu aujourd'hui, que l'Etat ne l'applique pas systématiquement, qu'il sache y faire des exceptions. Rappelons d'ailleurs que ce règlement ne fait pas obligation aux Etats de renvoyer les demandeurs d'asile dans le premier pays européen d'enregistrement, qu'il leur en donne la possibilité. Il leur donne aussi la possibilité d'y faire exception. C'est ce qui apparaît absolument nécessaire aujourd'hui.

Le projet de loi est intitulé "Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif" - si seulement c'était vrai ! -. Alors que ce projet de loi a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, et qu'il doit bientôt être examiné au Sénat, les parlementaires socialistes se battront bien sûr pour améliorer ce texte et rendre en effet effectif l'accès au droit d'asile.

On peut aussi l'amender avant de s'y opposer, n'en doutez pas, Madame SIMONNET, je crains que malheureusement nous ne soyons pas majoritaires pour l'améliorer, mais il faut aussi participer au débat parlementaire.

Il faut aussi que nous nous battions pour qu'une coordination opérationnelle réelle entre les Etats européens soit menée pour que justement nous puissions apporter une réponse efficace. Nous porterons dans le débat parlementaire aussi, les mesures qui ont été dans le projet de loi proposées, présentées par la Ville de Paris.

Je m'arrêterai donc ici pour dire bien sûr que nous voterons aujourd'hui le vœu présenté par l'Exécutif, en espérant qu'il rassemble le plus d'élus parisiens possible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci infiniment, Monsieur Rémi FÉRAUD.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre ville est en première ligne en ce qui concerne l'accueil des migrants, parce que Paris est une capitale, et que c'est dans les capitales que se concentrent les différents services et réseaux de soutien nécessaires à l'accueil des publics en recherche d'un meilleur avenir.

Dès lors, il est illusoire d'espérer freiner leur arrivée en mettant en place des techniques de découragement. L'appel d'air n'existe pas. Il n'y a que des personnes désespérées en situation de survie, en quête d'une nouvelle vie, comme tout être humain est en droit d'espérer.

Aussi longtemps qu'il y aura des entraves aux droits des hommes et des conflits géopolitiques, il y aura des migrants dans le monde, et à Paris. C'est pourquoi la priorité absolue doit être l'organisation de l'accueil dans des conditions dignes pour les migrants comme pour les riverains des campements : accès à l'eau et à des sanitaires, santé, sécurité, accès aux droits et dispositifs d'orientation.

Nous avons voté au Conseil de Paris de mars 2016, la mise en place d'un protocole d'intervention d'urgence dès l'apparition d'un campement. Nous ne devons pas nous contenter de fournir un strict minimum, mais tout mettre en œuvre pour organiser des conditions d'existence dignes. Ce protocole d'intervention d'urgence doit absolument être mis en place de façon automatique dès l'émergence d'un nouveau campement dans notre ville.

Dans ce sens, pour le campement "du Millénaire" apparu il y a plusieurs mois, les élus et militants écologistes du 19e arrondissement se sont mobilisés pour que la Ville installe poubelles, toilettes et accès à l'eau. L'accès à l'eau doit être établi des deux côtés du campement, y compris sur le quai de l'Allier. C'est le sens de notre vœu.

Nous remercions Mme la Maire et son adjointe Mme VERSINI, pour la force de leur engagement et leur détermination pour trouver une solution d'hébergement pour l'ensemble des migrants. C'est réellement nécessaire. Nous remercions également notre adjointe, Mme SOUYRIS, qui a alerté sur les risques sanitaires sur le campement "du Millénaire" en demandant une intervention sanitaire nécessaire pour ce public.

La seconde partie de notre politique d'accueil municipal doit être l'organisation de la mise à l'abri, en collaboration avec l'Etat. Nous savons les propositions réitérées par Mme la Maire pour obtenir un lieu d'accueil digne pour tous les migrants présents du canal Saint-Denis au canal Saint-Martin, et la surdité du Gouvernement qui semble aujourd'hui tout faire pour complexifier l'accès au droit des migrants.

Ce comportement ne peut mener qu'à l'aggravation de leur précarité. Cette politique est irresponsable. De plus, je souhaite rappeler qu'une enquête du "New York Times" a révélé que la France et d'autres pays collaborent très étroitement avec le Gouvernement soudanais pour expulser des réfugiés politiques, qui ont ensuite été torturés à Khartoum. Est-ce donc cela une politique humaniste ?

Le Gouvernement doit répondre à ces accusations et les dédire si elles ne sont pas avérées.

Après trois ans de gestion de l'accueil et différents dispositifs, nous pensons que la Ville doit prendre ses responsabilités pour organiser une mise à l'abri sûre et pérenne, comprenant un accompagnement sanitaire et social pour tous les migrants de passage à Paris ou souhaitant s'y installer.

Notre ville a tout à y gagner, tant pour le confort de ses habitants que dans ses responsabilités face à l'histoire, afin que Paris ville monde, ville refuge, prenne tout son sens.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On vous remercie, Madame KONÉ, merci infiniment.

La parole est à Mme SIMONNET, dernière oratrice.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la situation des migrants à la Villette comme ailleurs est la conséquence d'un manque d'anticipation de l'Etat suite à la fermeture du centre de la Chapelle. C'est le symptôme récurrent de l'échec de la politique européenne d'accueil des exilés.

Mes chers collègues, pensons à ces Soudanais exilés qui ont été expulsés par la France. Ces "dublinés" qui ont été depuis torturés au Soudan. La grande majorité des personnes présentes dans le campement de la Villette comme ailleurs sont "dublinées", c'est-à-dire qu'elles ont laissé leurs empreintes dans un autre pays membre de l'Union européenne avant d'arriver en France. Elles risquent par conséquent d'être reconduites dans ce pays.

Le Gouvernement, au lieu de travailler un dispositif prenant en compte l'urgence humanitaire et le respect des droits fondamentaux des exilés en proposant des mises à l'abri, envisage l'évacuation du campement renvoyant la balle à la Mairie de Paris censée, selon lui, demander une décision de justice d'évacuation.

C'est juste une honte. C'est juste une indignité pour la République. Ce projet de loi sur l'immigration, qui va maintenant passer au Sénat, oui ce texte est un texte dangereux qui consacre un très net recul pour les droits des personnes étrangères en France.

Mes chers collègues, que prévoit ce texte ? Ce texte prévoit la réduction à six mois des délais de la demande d'asile en réduisant à 15 jours au lieu d'un mois les délais de recours ; le doublement de la durée de rétention jusqu'à 145 jours au lieu de 45 actuellement ; la facilitation des reconduites à la frontière pour les déboutés et les "dublinés".

Alors non, ce qu'il faut à tout prix, c'est que notre Conseil de Paris s'engage clairement pour exiger une mise à l'abri des exilés présents dans le campement de la porte de la Villette comme ailleurs. Qu'il exige de l'Etat français qu'il n'applique plus les Accords de Dublin, que les exilés de la Villette comme d'ailleurs puissent voir leur demande d'asile étudiée en France même s'ils ont laissé leurs empreintes dans un autre pays, que des moyens soient débloqués immédiatement pour créer les places nécessaires de mise à l'abri pour l'ensemble des exilés, parce que nous sommes face à une urgence humanitaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à Mme SIMONNET, merci à l'ensemble des orateurs et des oratrices.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, mes chers collègues de vous être tous exprimés, nombreux, avec beaucoup de convictions, convergentes ou différentes, mais sur un sujet qui mérite ce temps de débat. Je remercie le groupe Communiste d'avoir proposé ce débat parce que c'est un temps extrêmement important, qui concerne une crise humanitaire qui dure depuis 2015 en Europe, en France, et qui va durer encore au moins dix, quinze, vingt ans. Donc autant réfléchir et agir.

Je crois que c'est ce que nous avons fait à Paris, tous ensemble, depuis le début. Nous avons été assez pragmatiques. Nous avons d'abord adopté à l'unanimité le Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés en 2015. Nous avons également tous, ou quasiment tous, décidé de la création de deux centres humanitaires en 2016 parce que l'on pensait que c'était une réponse nécessaire, ambitieuse, innovante aux arrivées de personnes et face à des campements absolument insupportables.

Je me souviens, Monsieur BOURNAZEL, que vous vous étiez abstenu, mais que vous aviez parlé d'une abstention constructive, si ma mémoire est bonne.

Le groupe UDI-MODEM, vous l'avez rappelé, Madame JOHNSON, avait, dès le départ, exprimé son soutien parce que c'était une démarche humaniste.

Je pense que, sur la démarche humaniste, nous étions tous d'accord, car en responsabilité, nous ne pouvions pas laisser les choses en l'état.

Il y a eu le temps des deux centres humanitaires, l'un qui fonctionne toujours, celui d'Ivry qui accueille femmes, familles, enfants, et l'autre de la porte de la Chapelle qui a été au cœur de nombreux débats, mais qui a eu une grande utilité, même s'il n'a pas réglé tous les problèmes puisque la fluidité à 100 % n'a jamais pu être atteinte par l'Etat, et quand je dis l'Etat, c'est l'Etat dans sa continuité de tous les gouvernements qui se sont succédé.

Néanmoins, la Maire l'a souligné, aujourd'hui, nous sommes face à une situation de "il n'y a plus la Chapelle, il y a certes un dispositif, mais les campements sont là et donc on est toujours face à cette crise humanitaire". Mais ma conviction extrêmement profonde est que l'on va y être très longtemps. C'est pour cela que l'on doit être extrêmement humble, sérieux, pragmatique, et agir le plus en concertation possible.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que la Maire avait présenté, en présence de tous les groupes politiques, un texte de loi qui pouvait être une sorte de projet, proposition de loi, projet de loi, qui pouvait inspirer les parlementaires, d'orientation et de programmation pour l'accueil des migrants humanitaires et pour une politique nationale d'intégration. Car il s'agit bien de migrants humanitaires, de réfugiés. Je ne sais pas s'ils ont le statut de réfugiés ou de déboutés, d'ailleurs personne ne le sait tant qu'ils ne sont pas passés devant l'O.F.P.R.A, mais a minima, ils sont des migrants humanitaires comme les appellent les grandes associations humanitaires, "Médecins du monde", "Médecins sans frontières".

C'est à ce titre que nous sommes allés au-devant d'eux pour les aider, les accompagner. Nous avons fait plus de trente opérations de mise à l'abri. Je rappellerai d'ailleurs que les deux dernières se sont faites avec le Gouvernement actuel, puisque c'était en juin et août 2017. Il y a eu des opérations de mise à l'abri et il n'y a jamais eu d'opposition de principe, que je sache.

Sur cette loi qui était un texte très riche et dont il appartient aux parlementaires de se saisir encore parce qu'il y a beaucoup de propositions très positives, j'ai constaté, Monsieur BOURNAZEL, que l'une de vos propositions "être favorable à la création sur la route de centres d'hébergement" est une des propositions qui était dans cette loi et que la Maire de Paris l'a proposée.

De toute façon, je suis convaincue qu'à un moment ou à un autre, nous devons repenser totalement l'accueil des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile, et que cela devra se faire en France et au niveau européen car, de toute façon, ils continueront d'arriver.

Pardon, je me permets une petite pointe quand même pour Jérôme DUBUS et Didier GUILLOT, sur le projet de loi Asile et Immigration. Non, je suis désolée de vous dire, ce n'est pas un projet équilibré et humaniste. Preuve en est, demandez son point de vue au Défenseur des droits, Jacques TOUBON, demandez son point de vue à Monseigneur de SINETY, demandez son point de vue à la CIMADE avec laquelle vous avez peut-être moins d'affinités, mais quand même, Monseigneur de SINETY et le Défenseur des droits, etc. Ce sont quand même des noms et des gens qui ne sont pas totalement écervelés et qui ne disent pas n'importe quoi. Je pense qu'il est très important de ne pas tomber dans les excès sur ce genre de sujet.

Pour répondre à différents sujets, sur le dernier campement dont on parle beaucoup et sur lequel la Maire va et a raison d'aller parce que sinon, dans la façon dont il est situé, il serait presque oublié du monde. C'est de notre devoir d'alerter sur le fait qu'il y a des gens dans le besoin, malgré les efforts que nous avons faits en matière d'hygiène, en matière de propreté, en matière alimentaire, puisque des distributions alimentaires ont commencé au canal Saint-Martin et commencent près du campement "du Millénaire" grâce à l'Armée du Salut, d'une part, et aux Restos du Cœur, d'autre part.

Ce que nous pouvons faire en tant que Ville, et nous le faisons parce que nous sommes une ville refuge, c'est assurer les besoins fondamentaux, répondre aux besoins fondamentaux. Mais moi je vais vous le dire, qui gère cela avec l'ensemble des équipes et mes collègues, on ne gère pas un centre dans la rue. Ce n'est pas une situation normale. Les gens doivent être quelque part où ils doivent être pris en charge, puis leur demande doit être examinée et ensuite, il doit être décidé s'ils sont ceci ou cela.

On voit bien qu'aujourd'hui, le dispositif qui est là, a été sans doute pensé de bonne foi, je le dis pour le Représentant du Préfet de police, nous en avons parlé, mais cela ne répond pas aux besoins. La preuve, c'est qu'il y a tous ces campements.

Ce que nous souhaitons, et nous sommes toujours partants pour travailler en partenariat très étroit avec l'Etat, comme on l'a toujours fait depuis le début de cette mandature, c'est apporter des solutions, mettre à l'abri, et ensuite permettre, dans un accueil digne, que les situations des gens soient examinées conformément à notre droit évidemment.

En tout cas, parmi tous ces gens qui sont là, beaucoup auront le statut de réfugiés, beaucoup l'ont eu. Leur première image de la France, ce sera cela, les trottoirs de Paris, le campement "du Millénaire". Il y en a un qui nous disait, quand on lui demandait d'où il venait : "Je suis un humain, je ne peux même pas vous répondre. Quand on est par terre pendant des jours, qu'on ne se lave pas, on ne sait même plus qui on est quand on se réveille. Je vous dis juste que je suis un humain. Considérez-moi comme un humain. Je ne vais même pas vous dire de quel pays je viens ou pas, je ne sais même plus où je suis". Peut-être que cette personne, un jour, aura son statut, il sera dans un métier formidable, il sera peut-être un élu de la République, mais son image restera celle-là.

C'est pour cela que l'on se bat, pour que le premier regard, le premier pas, ce soit sur cette France fraternelle, laquelle est totalement incarnée à travers nos associations et à travers les Parisiens.

Quelques mots sur le délit de solidarité, pas pour en faire un débat sans fin, mais à Paris, il y a des gens merveilleux, soit parce qu'ils sont dans des associations, soit parce qu'ils sont dans des paroisses, soit parce qu'ils sont dans des collectifs, soit parce qu'ils sont juste monsieur et madame qui passent par là et qui rentrent chez eux, qui ont accueilli, soigné, accompagné, permis aux gens de déposer leur demande d'asile. C'est cela, Paris, c'est cela la France, quand même. On ne peut pas appliquer à ces gestes...

(Vifs applaudissements).

On ne peut pas appliquer à ces gestes de fraternité la notion de délit. Ce sont des gestes naturels, qui viennent naturellement. Ces gens n'ont rien contre les institutions. Ils n'ont rien contre l'Etat. Ils n'ont rien contre la loi. Ils voient juste quelqu'un qui est à terre et ils s'en occupent. C'est normal. C'est pour cela qu'au nom de ces Parisiens, on ne peut pas dire, dans cette Assemblée, en tout cas, je ne peux pas vous dire "je trouve cela formidable de voter un délit de solidarité", même s'il a été un tout petit peu adouci dans le cadre du débat, parce que j'ai pris quand même la peine de lire l'ensemble des débats qu'il y a eu sur le projet de loi et, franchement, c'est assez édifiant par moment. Heureusement qu'il y a un certain nombre de parlementaires qui n'ont pas oublié.

Je terminerai juste pour répondre à quelques demandes précises qui ont été faites. Sur la distribution alimentaire, oui, on la met en place. Sur la demande d'un centre d'hébergement dans le bois de Boulogne, bien sûr, on propose à l'Etat que ce projet, qui a été proposé par Ian BROSSAT, puisse devenir un centre d'hébergement. Sur les choses positives, sur l'avenir, l'intégration, on va créer une Maison des réfugiés qui sera un lieu permettant à ceux qui ont le statut de réfugié de pouvoir se projeter en France et de pouvoir être accompagnés et aux autres d'avoir toutes les informations utiles que nous pouvons fournir.

Pardonnez-moi si je n'ai pas répondu à toutes vos questions, mais c'est un sujet tellement prenant et tellement humain.

Merci à tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI. Merci infiniment pour toute cette conviction, cette énergie et cette capacité à entraîner, à mobiliser et aussi à parler avec le cœur. Les élus que nous sommes, tous ont un cœur. Personne n'a le monopole du cœur, comme cela a été dit, mais le cœur, il faut de temps en temps aller le chercher.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris, je vais m'exprimer ici en tant que représentant du Préfet de police sur un sujet qui fait intervenir au sein de l'Etat, en Région Ile-de-France, également la P.R.I.F., comme cela a été rappelé tout à l'heure, qui comporte à la fois des dimensions territoriales et d'autres plus nationales.

Mon expression, ma prise de parole, évidemment, ne répondra pas à tous les sujets et à tous les problèmes soulevés. Je tiens néanmoins à vous apporter au nom du Préfet de police quelques éléments.

D'abord, pour rappeler que depuis 2015, période à laquelle le nombre de demandeurs d'asile accueillis en Région Ile-de-France a commencé à fortement augmenter, l'Etat a créé depuis cette période près de 10.000 places d'hébergement dédiées à ces demandeurs d'asile, soit un doublement du parc qui existait à l'époque. Environ 15 % de ces 10.000 places ont été créées à Paris.

Aujourd'hui, cet effort réalisé pour les demandeurs d'asile représente 150 millions d'euros pour l'année 2017, sur ces dispositifs spécifiquement dédiés aux demandeurs d'asile. Il faut savoir bien sûr que le dispositif d'hébergement d'urgence dans son ensemble accueille aussi un grand nombre d'entre eux.

Depuis juin 2015, ce sont plus de 50.000 personnes qui ont été prises en charge dans ce cadre et qui ont bénéficié des différents dispositifs mobilisés par l'Etat, que ce soit dans le cadre des opérations de mise à l'abri qui ont été évoquées tout à l'heure au travers du centre de premier accueil mis en place avec la Ville de Paris, ou à travers également les centres d'examen et d'accueil des situations administratives. Plus de 30.000 personnes ont bénéficié d'orientation au sein du dispositif national d'asile dédié à ces demandeurs sur l'ensemble du territoire national.

Vous l'avez évoqué au cours de vos interventions, 5 centres d'accueil et d'examen des situations administratives ont ouvert à l'automne dernier. Ils représentent à peu près une capacité d'accueil quotidienne de 630 places. Cette capacité sera portée d'ici le mois de juin à 750 places, ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil par rapport au C.P.A. face à des phénomènes toujours importants.

Nous intervenons également sur une dimension plus sociale à travers les opérations de mise à l'abri, sur la base du volontariat des personnes à qui nous le proposons. Plus de 2.500 personnes ont bénéficié de prise en charge grâce à ces interventions sur le terrain depuis le début de l'année 2018. 23 interventions de ce type ont eu lieu ; elles sont bien évidemment préparées par la P.R.I.F. avec le soutien de la Préfecture de police et en liaison étroite avec la Ville.

Enfin, je ne reviendrai pas dans le détail, mais des structures de jour ont ouvert au mois de mars et sont situées dans différents arrondissements de Paris, y compris dans le 4e arrondissement. Ce sont près de 1.500 personnes qui ont été accueillies à travers ces structures.

Je voudrais maintenant dire un mot pour ne pas être trop long après ce débat, un mot sur le campement "du Millénaire". Nul n'ignore la difficulté et les difficultés de la situation aujourd'hui, certainement pas la Préfecture de police. C'est difficile pour les migrants qui vivent dans des conditions extrêmement délicates et c'est difficile pour les riverains, forcés de supporter ou en tout cas de vivre avec ces campements en situation difficile. Le Préfet de police s'est lui-même rendu sur place, l'a constaté et a pu échanger avec un certain nombre de personnes. Depuis octobre, depuis le début de la formation de ce campement, ce sont 12 opérations de mise à l'abri qui ont été réalisées sur le secteur du quai de l'Allier avec le concours des services de la Ville, et près de 1.100 personnes ont été prises en charge dans ce cadre. Néanmoins, nous sommes conscients que ce n'est pas suffisant. Nous continuons d'évaluer les autres options disponibles pour aller au-delà et trouver une solution aux difficultés que nous rencontrons, non seulement au campement "du Millénaire" mais également sur les autres sites qui ont été cités au cours de ce débat.

Ce sont les éléments que je voulais vous communiquer aujourd'hui. Ils n'épuisent pas le débat mais il me semblait important de les porter à votre connaissance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Deux précisions complémentaires. La première, c'est que j'ai écrit trois fois aux autorités de l'Etat, au Préfet de Région, pour demander que nous puissions nous mettre autour de la table et travailler sur la mise à l'abri des réfugiés, qui sont notamment au campement "du Millénaire". Trois fois, et je n'ai pas d'accusé de réception. J'ai vu le communiqué du Préfet de Région cet après-midi, dans lequel il dit que c'est à l'étude, qu'il va y travailler mais que pour l'instant rien n'a été déclenché. Je tiens à le dire pour qu'il n'y ait pas de mise en cause de la volonté de la Ville de contribuer avec les associations à quelque chose, puisque j'en ai fait trois fois la demande par écrit, et je fais cette demande oralement chaque fois que j'ai une intervention publique qui me permet de le faire. D'ailleurs, François DAGNAUD ici même avait porté ce sujet haut et fort.

La deuxième chose, c'est que l'angle mort de la loi Asile Immigration, ce sont les "dublinés". L'angle mort, c'est qu'il y a des gens dont on nous dit qu'ils sont censés ne pas exister, qu'ils sont censés être accompagnés on ne sait où, d'ailleurs, vers le pays où ils ont posé leur empreinte, et on nous dit que la loi va régler le problème. Non. S'il n'y avait pas de campements de rue, oui, on pourrait dire que la loi peut peut-être régler le problème. Mais il y a les campements de rue. Il faut donc être pragmatique, réaliste sans esprit de polémique. Si ces personnes sont à la rue, c'est qu'il y a une faille dans le dispositif.

Il ne s'agit pas de dire que cette faille est coupable ou je ne sais quoi, non, il s'agit de dire que l'on y travaille. C'est exactement ce qui nous avait conduits en 2015 à proposer un centre d'hébergement de premier accueil, car nous avons bien constaté qu'il y avait une faille et que si nous voulions éviter les campements de rue, il fallait proposer ce premier accueil et cela a fonctionné, cela a marché. Ainsi, de façon très pragmatique, je pense que ce qui a fonctionné avec le centre de premier accueil de la porte de la Chapelle devrait pouvoir fonctionner là où la loi et les dispositifs mis en place par l'Etat, la Ville et bien d'autres n'ont pas permis de trouver la solution aux campements de rue, puisqu'ils se sont reconstitués.

Il me paraît très important de le dire. Notre démarche est humaniste et pragmatique. Le fait de vivre dans la rue n'est absolument pas un horizon. Même si certains disent ou pensent qu'en ne regardant pas ces personnes qui sont à la rue, finalement, comme dans une ardoise magique, elle serait effacée et elle n'existerait pas, non, la réalité est là. Ces personnes existent et aujourd'hui les dispositifs en place ne permettent pas de régler cette situation. Il faut donc travailler à cela.

Enfin, dernier point, ce n'est pas une crise. Une crise serait quelque chose de passager auquel il faudrait trouver une solution immédiate pour qu'elle soit résolue. Nous rentrons dans quelque chose qui est durable. Ce que ne supportent pas nos concitoyens, c'est le chaos. Ils ne supportent pas que les autorités publiques, quelles qu'elles soient, Ville, Etat, toutes celles et ceux qui ont quelque chose à voir avec la chose publique, laissent le chaos se déployer. Je pense que l'on peut parler à nos concitoyens. À Paris, on le sait très bien, puisque non seulement on leur parle mais qu'ils nous soutiennent, sur ce sujet. Ils nous soutiennent énormément, puissamment, puisqu'ils sont venus - ils étaient plus de 500 bénévoles dans le centre de la Chapelle, plus de 500 bénévoles. 1.700 Parisiens sont venus la Nuit de la Solidarité. Ainsi, les Parisiens savent que ce sujet-là est un sujet d'abord humanitaire et, cela a

été dit et très bien dit, ils s'y engagent. On commence à voir pointer quelques sujets liés au délit de solidarité avec des dénonciations et des mains courantes qui sont faites sur des personnes on en reparlera, mais c'est inadmissible.

Une personne qui porte assistance à une autre ne commet pas un délit. Elle commet un acte de solidarité et un acte de dignité humaine et de respect de la dignité humaine. Mais on en reparlera avec des cas précis.

Donc, la proposition qui est la nôtre, au nom des Parisiens, parce que si nous sommes ici, c'est au nom des Parisiens, c'est en travaillant avec eux, en les écoutant et en écoutant ce qu'ils nous demandent de faire. La proposition que nous faisons, c'est d'organiser durablement une solution qui soit une alternative à la rue et qui soit une solution humaine digne de Paris. On va fêter les 70 ans de la déclaration universelle des droits de l'homme, des droits économiques et sociaux de 1948 en décembre prochain.

Dans cette déclaration, il est écrit exactement ce que l'on est en train de proposer et on va se dire : "Ce n'est pas pour nous, on va fermer les yeux, on va laisser faire ?" Mais où on va aller quand on aura 5.000, 6.000 personnes dans des campements répartis dans Paris ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Qu'est-ce qu'on va dire aux Parisiens ? C'est normal à Paris d'agir comme cela, de passer à côté d'une personne à la rue et de se dire que c'est normal, qu'elle n'a pas à être là et qu'il suffit que je ne la regarde pas pour qu'elle n'y soit pas ? Ce n'est pas ma conception de Maire de Paris. Je sais que ce n'est pas votre conception pour la plupart d'entre vous qui êtes des élus de cette ville. Dans les valeurs de cette ville, il y a l'humanisme, comme dans les valeurs de notre République. Donc, je pense que ce débat a été utile.

Nous allons poursuivre, travailler avec l'Etat parce qu'il n'y a pas d'autre solution que celle-là et c'est toujours comme cela que l'on a fait. Mais encore faut-il être deux pour discuter. En tous les cas, j'ai besoin, maintenant, d'avoir une proposition très précise de réunion avec l'Etat et avec les associations pour que nous puissions trouver une solution humaine aux personnes qui sont aujourd'hui à la rue. La rue n'est pas un lieu pour y vivre.

Nous allons à présent procéder au vote.

Je vous remercie puisqu'il y a eu plusieurs vœux. Le vœu n° 142 du groupe Socialiste et Apparentés est-il maintenu ? Non, il n'est pas maintenu.

Le vœu n° 143 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Non plus.

Le vœu n° 144 ? Non plus.

Le vœu n° 145 ? Non plus.

Le vœu n° 146 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 147 de Mme SIMONNET est-il maintenu ? Oui ? Non. Merci beaucoup.

Le vœu n° 148 du groupe Ecologiste de Paris ? Retiré ? Merci.

Le vœu n° 149 du groupe Communiste - Front de Gauche ? Retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 149 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 181).

Je remercie les groupes qui acceptent le dépassement. Nous allons travailler dans ce sens-là, forts de ce soutien du Conseil de Paris.

Merci infiniment.

(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux.

Je vais demander exceptionnellement à Pascal JULIEN, s'il veut bien m'écouter, car Claude DARGENT était absent lors de la 3e Commission. C'est donc son vice-président, Pascal JULIEN, qui va nous en faire le compte rendu en trois minutes.

M. Pascal JULIEN. - 34 minutes ! 34 minutes, c'est un record, c'est la plus rapide Commission de toute l'histoire de l'humanité ! Une Commission qui réunissait quand même 5 adjoints - excusez-moi du peu -, qui comptait 15 absents, dont 6 n'étaient pas excusés. Il y avait 17 présents.

Oui, mais, sur les 17 présents, il faut quand même prendre en compte ceux qui arrivent, parlent beaucoup, empêchent les gens de s'entendre, signent la feuille de présence, et hop, déguerpissent tout de suite. Ce qui fait qu'il faut nuancer quand même le chiffre de 17 présents face aux 15 absents.

Cela a pour effet qu'il faut rendre un hommage appuyé aux 3 conseillers qui ont pris la parole. On va les citer, bien sûr : M. LEFEVRE, mon camarade GOUJON, et puis Joëlle MOREL, qui, de toute façon, est toujours très active, très présente, à toutes ces Commissions. Voilà. Que vous dire d'autre ? A la prochaine fois. Merci.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Nous étions présents, nous, mais signalons quand même que c'est vrai que ce n'est pas simple pour tout le monde quand c'est organisé pendant les vacances scolaires qui ne nous concernent pas, mais, c'est vrai, concernent quelques-uns de nos enfants.

2018 DEVE 23 - Adoption de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une l'alimentation non carnée dans la restauration commerciale.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la création d'un marché alimentaire découvert dédié à l'agriculture urbaine dans le 17e.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 23, aux amendements n^{os} 69, 70, 71, 72, aux vœux référencés n^{os} 73, 74 et 74 bis, qui y sont rattachés. Il s'agit de l'adoption de la stratégie de Paris pour une alimentation durable.

Je vais donner la parole successivement à Yann WEHRLING, Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Fatoumata KONÉ, Jacques BOUTAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Baptiste MENGUY, Déborah PAWLIK, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL et Danielle SIMONNET. Célia BLAUDEL vous répondra à tous.

Monsieur Yann WEHRLING, vous avez la parole pour cinq minutes maximum.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, dans cette ambiance quelque peu dissipée, je vais tenter de dire quelques mots sur la stratégie alimentation durable de la Ville de Paris qui nous est présentée aujourd'hui. Pour vous dire, d'une part, que c'est une stratégie qui est bienvenue, même si l'Assemblée n'est pas très attentive à ce débat, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur Mao PENINOÛ, est-ce que vous seriez assez aimable pour dire à l'assistance d'être un peu attentive ? Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. WEHLING souhaiterait pouvoir être entendu dans le silence.

M. Yann WEHLING. - Oui, enfin, à peu près.

Je disais que c'est une stratégie qui est bienvenue, car l'impact de l'alimentation sur la planète est considérable. C'est précisé, d'ailleurs, dans les attendus de la stratégie : impact sur la planète important, tant sur la production que sur l'amont, sur le gaspillage qui est également cité, et qui sont évoqués comme des points à améliorer. Simplement, à mon sens, et je le redirai en conclusion, je pense que cette stratégie pêche par un manque de priorisation. On va un peu dans tous les sens, on aborde tous les sujets, comme beaucoup de nos stratégies, d'ailleurs. On veut un peu tout faire et être les bons élèves, mais, à un moment donné, il faut un peu prioriser.

A mon sens, il y a trois priorités, trois objectifs importants. La première, c'est de contribuer à ce que puisse enfin exister une ceinture maraîchère en Ile-de-France en voisinage de la grande couronne parisienne. Deuxième objectif et deuxième priorité, c'est de rééquilibrer les cultures entre les cultures céréalières, d'une part, qui doivent être un peu moins importantes, et aller plus vers les légumes, les fruits, le lait et les œufs. Ce qui est un grand manque en termes d'autonomie ou d'indépendance alimentaire à l'échelle de l'Ile-de-France et de Paris. Le troisième objectif... Pardon, j'en avais un quatrième. Le troisième objectif, c'est, évidemment, de faire en sorte qu'il y ait une meilleure adéquation entre la consommation de "bio" qui ne cesse d'augmenter à Paris et la production "bio" qui est très faible : 2,7 % de l'agriculture "bio" à l'échelle de l'Ile-de-France. Quand on sait qu'environ un quart des Parisiens se dit consommateurs de "bio" aujourd'hui, on voit bien une vraie différence importante qui pose problème.

Enfin, dernière priorité à mon sens, c'est la consommation de moins de viande. Je rappelle les chiffres donnés par plusieurs O.N.G. à l'échelle internationale. Si on ne faisait que manger deux fois moins de viande à l'échelle de la planète, ce serait à peu près un quart de l'impact de l'humanité sur la planète qui serait réduit. C'est vous dire à quel point l'alimentation est impactante - et la production de viande en particulier - sur notre planète.

Je voudrais faire un focus sur un point que j'ai lu dans la stratégie qui me questionne un peu, c'est la stratégie portée sur la question des déchets et sur les déchets verts précisément, les déchets fermentescibles. Je rappelle - et cela a été évoqué hier - que le taux de recyclage de Paris est un des plus mauvais de France. Nous sommes à 18 % quand, à l'échelle de l'Ile-de-France, on atteint les 30 %. A l'échelle nationale, on est à 60 %. On est donc très mauvais. Or, les poubelles parisiennes sur la partie putrescible, c'est environ 22 %. Effectivement, on a quelque chose qui est de l'ordre d'une vraie piste de travail.

Je dirais simplement que, de ce que j'ai pu constater sur le terrain, sur la question des composteurs de quartiers, par exemple, on en est à environ une petite dizaine aujourd'hui, ce qui est faible en nombre.

De ce que j'ai vu - en tout cas, dans un des arrondissements -, c'est confié à des associations, c'est très bien ; mais pourrait-on avoir plus de collaboration de la part du Service des espaces verts puisque vous savez que, pour faire un bon compost, il faut des déchets secs. Les espaces verts pourraient les procurer, ils ne les procurent pas visiblement ou, en tout cas, c'est l'objet de négociations un peu compliquées. Il y a peut-être un peu d'huile à mettre dans les rouages pour faciliter le compostage de quartier.

Deuxième point sur la question du traitement, c'est la seule annonce concrète, en réalité, de cette stratégie, sur la collecte séparée des biodéchets. C'est évidemment une bonne direction. Une expérimentation dans les 2e et 12e arrondissements a été faite. Je constate simplement que le délai annoncé pour la généralisation est de huit ans. Je me demande pourquoi huit ans.

Soit l'expérimentation a été bonne dans les 2e et 12e arrondissements, on peut donc y passer immédiatement et rapidement avant la fin de la mandature ; soit ce n'est pas concluant et, à ce moment-là, on ne le fait pas. Huit ans, c'est un vrai sujet qui me questionne, encore une fois, au regard des enjeux sur 22 % des poubelles qui sont composées de putrescibles et 30.000 tonnes de compost qui pourraient être produites par an. Je me demande pourquoi on ne va pas plus vite.

Je vous ai dit l'essentiel de ce que j'avais envie de dire sur la stratégie. La question essentielle, pour moi, c'est la priorisation des actions, ne pas aller tous azimuts dans tout et surtout se demander ce sur quoi nous sommes les plus utiles. Encore une fois, je ne crois pas que l'on puisse aller sur tout. Je crois qu'il faut voir ce sur quoi on est le plus impactant - je l'ai dit, ce sont les trois priorités - et ce sur quoi on est le plus utile et le plus efficace.

Je ne suis pas sûr que l'on puisse exactement être efficace sur tout, sur les cantines, sur la restauration collective dans la maîtrise de la Ville - je peux le penser. Sur tout le reste, je le pense un peu moins ; sur la restauration, par exemple, privée. Faire des guides, pourquoi pas ? Toutefois, je ne vois pas très bien sur quoi l'on peut être efficace réellement sur l'alimentation auprès des Parisiens. Donc, priorisation et aller à l'utile et à l'efficace.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. On vous répondra à ce sujet, mais il doit y avoir une confusion.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

L'alimentation représente 18 % de l'empreinte carbone de Paris et environ 70.000 foyers parisiens sont atteints par la précarité alimentaire. Ces chiffres dessinent, à mon sens, les deux axes qui doivent être ce que doit être notre politique alimentaire : d'abord être en première ligne face aux inégalités alimentaires qui touchent les Parisiens les plus fragiles ; ensuite, mettre en place une politique durable pour faire des Parisiens et des Parisiennes de véritables locavores.

S'il est anormal que des Parisiens soient atteints de précarité alimentaire, ce phénomène est d'autant moins compréhensible que Paris compte chaque année environ 59.000 tonnes de nourritures emballées qui finissent à la poubelle.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, un premier pas a été effectué à l'échelle nationale, en 2016, avec l'entrée en vigueur de la loi Garot. Elle a permis notamment d'accélérer la vente de produits à date courte, de valoriser les invendus et les déchets. Elle a surtout institutionnalisé les dons des grandes surfaces aux associations.

A l'échelle parisienne, nous nous sommes dotés de moyens ambitieux avec un Plan Alimentation durable qui a forgé les bases de notre action et qui nous permet aujourd'hui d'avoir une restauration collective avec 0 O.G.M., 0 huile de palme et 0 poisson d'espèces pêchées en eau profonde.

Année 2015 : adoption d'un plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire pour le réduire de moitié d'ici 2025.

Enfin, en 2017, élaboration de cette nouvelle stratégie pour une alimentation durable, issue d'une large concertation, enrichie par les contributions issues de l'application "Madame la Maire, j'ai une idée".

Deux mesures nous semblent importantes pour favoriser l'accès à toutes et tous à une alimentation durable. Je pense notamment aux actions 7 et 8 proposées. La première permet la généralisation de l'alimentation durable en restauration collective et sociale, la seconde promeut la diffusion du régime flexitarien.

Autre sujet d'importance : celui de notre autonomie alimentaire. Il nous faut développer les leviers de notre indépendance. Actuellement, 26 % des fruits et légumes que nous mangeons sont importés et seul 1 % de la nourriture que nous consommons est fabriquée dans le bassin parisien.

Si des progrès sont faits, notamment l'augmentation du nombre de producteurs locaux sur nos marchés, nous devons avoir l'ambition, demain, de manger francilien et pourquoi pas parisien à Paris - francilien, au moins.

Cela passe par un meilleur lien avec nos producteurs à l'échelle du bassin parisien. C'est l'objectif que poursuit ce plan, par la création et la valorisation, pour les filières locales franciliennes, des signes officiels d'identification de qualité et d'origine.

Manger parisien à Paris est avant tout une logique plus respectueuse de notre environnement, meilleure pour notre santé et vertueuse pour nos producteurs. L'accord trouvé avec Franprix pour mettre en tête de gondole les produits du bassin parisien va dans le bon sens. C'est, selon nous, une excellente opportunité pour soutenir les producteurs franciliens.

A l'avenir, nous devons poursuivre notre soutien à la production à Paris, comme le dispositif Parisculteurs qui a permis la création d'une champignonnière dans le 18^e arrondissement et d'une houblonnière rue de Lourmel dans le 15^e arrondissement.

Pour venir à bout du défi alimentaire, nous devons d'abord relever le challenge du prix, à l'heure où 84 % des personnes qui ne mangent pas "bio" expliquent être freinées par le prix. Il est nécessaire que soit développée une offre accessible à l'ensemble des ménages.

Un travail pédagogique aussi doit être exercé, expliquant que des aliments, certes, plus chers sont également plus riches et nourrissent plus que d'autres à moindre coût - c'est très important de le souligner - ou encore que le "bio" n'est pas toujours plus cher, en insistant sur la nécessité de manger des produits de saison.

La question de l'accessibilité se pose également à l'école. En ce sens, nous sommes attachés à un accès universel à la restauration scolaire. Il arrive, bien souvent, que le repas consommé à la cantine soit le seul repas

équilibré de la journée et ce, pour nombre de petits parisiens qui sont souvent encore les plus défavorisés. Garantir l'accès à un repas équilibré quotidien est une mesure de justice sociale.

Si manger local est un enjeu pour notre société, avoir une alimentation équilibrée l'est tout autant et cela s'apprend. Un travail de sensibilisation auprès des enfants et des familles est nécessaire.

Ces différents points nous amènent, enfin, à nous interroger sur les phénomènes d'obésité et de malbouffe qui, s'ils touchent moins notre capitale, restent préoccupants. Faut-il rappeler que la malbouffe cause plus de morts par an que l'alcool et le tabac réunis ? Faut-il encore rappeler qu'en CM2, 18 % des enfants sont en surcharge pondérale et que les enfants d'ouvriers sont parmi les plus touchés par ce phénomène ?

Cette stratégie ne prend que trop peu en compte ces enjeux, nous le regrettons. Néanmoins, par son travail transversal, sa prise en compte du lien avec les producteurs locaux, par la gouvernance qu'elle instaure à l'échelle municipale et métropolitaine, cette stratégie satisfait les membres du groupe RG-CI. C'est donc avec conviction et détermination que nous la voterons.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons aujourd'hui adopter une stratégie pour l'alimentation durable de tous les Parisiens, c'est-à-dire pour une alimentation plus saine, moins polluante et plus équitable.

L'alimentation durable, c'est une nourriture biologique, sans O.G.M., sans huile de palme, avec moins de viande ; c'est une nourriture produite localement et de saison. Elle a des bienfaits majeurs, elle protège l'écologie, la santé, l'économie agricole également.

Je voudrais d'abord faire un retour sur ce qui a été fait. Nous avons déjà adopté, en juillet 2015, un plan visant à diffuser l'alimentation durable à hauteur de 50 % en 5 ans dans nos 1.200 restaurants collectifs municipaux, comme les crèches, les écoles, les maisons de retraite, etc.

Je ne suis pas timide lorsqu'il s'agit de souligner les échecs ou les insuffisances de la Ville, mais vous avez peut-être aussi pu vous rendre compte que je n'hésite pas à noter les avancées positives aussi et c'est d'ailleurs ce que j'ai souvent fait pour la rénovation thermique des écoles.

Aujourd'hui, je vais faire une intervention en partie pour féliciter Mme la Maire, car en matière d'alimentation durable dans l'espace municipal, la Ville a plutôt fait du bon boulot ces dernières années et particulièrement avant l'arrivée de Mme HIDALGO.

En effet, la proportion de l'alimentation durable dans la restauration municipale a été multipliée par 5 en moins de 10 ans. Elle est passée de 7 à 38 % des repas servis entre 2008 et 2017 dans les établissements municipaux. Le chiffre est particulièrement positif dans les crèches, où 54 % des repas servis répondent aujourd'hui au critère durable et dans les écoles avec un taux de 40 % de repas conformes. Je tiens à ce titre à saluer l'efficacité tout à fait remarquable des caisses des écoles.

On n'est donc pas si loin de l'objectif fixé de 50 % d'alimentation durable dans les espaces publics municipaux en 2020. Même si l'on n'atteint pas exactement ces 50 %, on ne sera pour une fois pas trop loin du but.

Aujourd'hui, nous élaborons une stratégie globale pour Paris qui vise à ce que tous les Parisiens, et pas seulement les usagers des services publics, puissent accéder à une alimentation durable. On donc va améliorer le contenu des 8 millions de repas servis tous les jours sur notre territoire parisien avec des résultats concrets que nous devons atteindre d'ici 2030.

Cette stratégie a été construite pour une fois à partir d'une vraie concertation. Je dis bien pour une fois, car sur de nombreux autres sujets - je pense à la fermeture des voies sur berges - l'absence de concertation réelle est souvent votre plus grand défaut. Cette fois-ci, mais c'est aussi sans doute parce que l'alimentation durable est un sujet plutôt consensuel et ne soulève pas vraiment de polémique, la concertation a été efficace.

Il y a eu de nombreux ateliers d'échange, qui ont permis de réunir tous les acteurs concernés par la thématique de l'alimentation durable à Paris, qu'il s'agisse des producteurs, des distributeurs, des restaurateurs, des ONG ou des collectivités territoriales.

Tout cela a permis de déterminer tous ensemble les objectifs ambitieux qui reposent sur 40 pistes d'action. Le but principal est donc de passer de 25 à 50 % d'alimentation locale durable dans l'assiette quotidienne de tous les Parisiens avant 2030. Le but est clairement atteignable. Les actions sont claires : développer les halles, créer des cuisines partagées, des appels à projets, des campagnes d'information. C'est de manière générale plutôt assez concret.

Plusieurs remarques toutefois. D'abord parmi les différentes actions énoncées, il y en a beaucoup que la Ville de Paris ne peut malheureusement pas dérouler toute seule. Par exemple, pour atteindre les 20 % de surfaces agricoles "bio" en Ile-de-France, c'est-à-dire multiplier par quasiment 10 les surfaces actuelles, il serait sans doute utile de savoir ce qu'en pensent l'Etat et la Région et comment ils peuvent nous aider.

On ne peut pas agir sans la Région dans les départements limitrophes ni sans l'Etat pour soutenir l'ensemble de la filière agricole.

Un autre point, mais celui-là on peut le déplorer sur la plupart des sujets que l'on traite dans notre hémicycle : il n'y a pas de budget. On voudrait faire beaucoup de choses, aider les commerces, inciter les restaurateurs, créer des épiceries, mais tout cela a un prix. Combien cela coûte ? Comment on paye ? Voilà les deux éternelles questions que l'on pose sans cesse, et qui n'ont jamais de réponse à chaque fois qu'on lance ici une nouvelle politique.

Une dernière interrogation concernant le public précaire. Il est dit précisément dans notre projet de délibération, que 6,5 % des ménages parisiens sont en insécurité alimentaire à l'heure actuelle.

Cependant, si la stratégie d'aujourd'hui répond à la diffusion du durable dans les lieux de distribution solidaire, cette stratégie ne répond absolument pas à la question de l'insuffisance alimentaire. On parle du manger bien mais pas du manger à sa faim. Mettre plus d'alimentation durable dans les centres d'action sociale, c'est résoudre uniquement la partie superficielle d'un grave problème de fond.

Ces remarques étant faites, je veux vous assurer, Monsieur le Maire, de l'entier soutien de mon groupe à cette stratégie parisienne pour l'alimentation durable. Nous croyons réellement qu'elle peut fonctionner et nous voulons pleinement nous y associer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, pollution des eaux et de l'air, déforestation, désertification, les impacts de notre alimentation sur l'environnement sont nombreux et pour certains irréversibles.

Il s'agit du premier secteur d'émission de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale quand on intègre toute la chaîne du champ à l'assiette sans oublier l'impact du gaspillage alimentaire. Paris, ville pionnière en la matière depuis 2009, s'est dotée d'un Plan "Alimentation durable" dans la restauration collective municipale sous l'impulsion des élus écologistes aujourd'hui représentés par Mme Célia BLAUJEL, que je salue et remercie pour son engagement.

Notre Ville poursuit l'ambition de développer plus largement sa politique d'alimentation durable avec cette stratégie. L'objectif est double : améliorer la qualité de l'alimentation et réduire son impact environnemental, en cohérence avec le Plan "Climat Air Energie". La stratégie vise à développer, je cite, "un système alimentaire territorial plus juste, plus résilient, plus durable, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement". Nous sommes bien là au cœur des grands enjeux de l'avenir de notre humanité.

Avec mon groupe, je souhaite aujourd'hui insister sur 4 objectifs primordiaux de cette stratégie.

D'abord, la relocalisation de la production agricole qui nourrit les Parisiennes et les Parisiens, c'est-à-dire penser global, manger local. La relocalisation de la production agricole est un objectif important de la stratégie face aux enjeux climatiques. Avec 8 millions de repas quotidiens, le secteur de l'alimentation représente 18 % de l'empreinte carbone de la Ville, dont une part importante liée au transport des denrées. Ambition affichée, porter la part de l'alimentation produite localement à 50 % contre 25 % actuellement à l'horizon 2030. Les marchés alimentaires de nos quartiers devront répondre présents face à cette ambition. Mais produire local ne suffit pas, il faut produire local et en agriculture bio.

Ainsi, deuxième objectif, soutenir l'agriculture bio, c'est-à-dire soutenir une agriculture durable créatrice d'emplois et la juste rémunération des agriculteurs. C'est préserver la biodiversité en bannissant les entrants chimiques et les pesticides, qui sont à l'origine de la diminution des insectes et des oiseaux. C'est préserver la santé

de tous et cela ne doit pas être un luxe. Ainsi, la stratégie projetée d'amener 75 % des ménages à acheter régulièrement du bio et atteindre 20 % de surfaces agricoles dédiées au bio en Ile-de-France contre 2,7 % en 2017. C'est un objectif incontournable.

Troisième objectif, pour que l'alimentation de notre territoire devienne climato-compatible et respectueuse de l'environnement. Oui, il faut intégrer la réduction de la part carnée de nos régimes alimentaires.

C'est pourquoi nous proposons, par un amendement, que les missions pédagogiques du programme "Paris santé nutrition" soient élargies à cet enjeu. Ce programme pourrait devenir un outil de sensibilisation très pertinent au service de notre stratégie.

Enfin, nous nous félicitons que la stratégie consacre un grand volet à la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire. La mobilisation doit se faire à tous les stades de la chaîne alimentaire. Il faut que partout on modifie ses habitudes de consommation, acteurs de la restauration collective, commerces mais également particuliers.

Pour finir, je souhaite aborder la situation de la précarité alimentaire et l'accès à une alimentation saine pour l'ensemble de nos concitoyens, qui est pleinement intégrée dans la stratégie. Désormais, nous n'opposons plus à Paris alimentation saine et public précaire. La malnutrition est bien présente dans notre ville, notamment dans les quartiers populaires. Les enjeux sanitaires sont bien réels. Une alimentation saine permet de prévenir de nombreuses maladies, notamment les maladies cardiovasculaires, l'obésité et certains cancers. La stratégie ambitionne de diminuer le taux d'obésité de 10,7 % à 5 % grâce à une action ciblée dans les quartiers prioritaires et faire disparaître la précarité alimentaire, qui concerne aujourd'hui 6,3 % de la population parisienne. On ne peut qu'applaudir. Nous devons développer des solutions concrètes pour mettre fin à ces situations inacceptables.

Ces objectifs ambitieux nécessitent de s'adresser aux publics les plus touchés en leur permettant d'accéder à des produits frais peu ou pas transformés et à travers des actions de sensibilisation à une cuisine saine et locale. Les écologistes proposent donc plusieurs amendements sur ce point très précis. Une carte solidaire fruits et légumes qui facilitera l'accès des publics précaires à des produits frais. Dans cette même logique, la création à Paris de 10 épiceries sociales et solidaires supplémentaires proposant des produits frais. Trop souvent, ces épiceries proposent des aliments très transformés et aux faibles qualités nutritionnelles. Nous devons construire un maillage de notre territoire qui ambitionne de répondre aux besoins de tous nos quartiers.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Fatoumata.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Du champ à l'assiette ou de la fourche à la fourchette, les expressions ne manquent pas qui nous rappellent nos liens indélébiles avec la nature, la campagne et le travail des paysans qui produisent la matière première qui constitue notre nourriture.

Pourtant, si l'homme au fond n'est rien d'autre que ce qu'il mange, les citoyens des villes que nous sommes oublient le plus souvent ou préfèrent oublier ce lien fondamental qui les relie au vivant. Il était temps que Paris se dote d'une stratégie pour une alimentation durable. La production alimentaire, transport compris, contribue au tiers de la production de CO². Alors qu'un comité de 500 experts internationaux nous alerte, disant que si nous ne faisons rien, dans 15 ans il sera trop tard, notre agriculture continue à utiliser des néonicotinoïdes qui ravagent les populations d'abeilles et que le Gouvernement est incapable d'interdire, reculant sans cesse devant la F.N.S.E.A., le lobby des agriculteurs productivistes.

La situation est pourtant alarmante : 70 % des eaux de rivière et des nappes phréatiques sont polluées par les intrants chimiques de l'agriculture conventionnelle ou dite "raisonnée". Le mode de production de notre alimentation dopée aux nitrates et pesticides a détruit 80 % des insectes, pourtant essentiels à la biodiversité. Les populations d'oiseaux sont en chute libre, alouettes, tourterelles, perdrix, merles, mésanges, chardonnerets disparaissent des campagnes. Leur nombre s'est réduit de plus d'un tiers depuis 2005. Nous sommes presque au "Printemps silencieux" prophétisé par l'écologiste Rachel Carlson qui se battait dans les années 1970 contre le D.T.T., l'insecticide de l'époque finalement interdit dans les années 1980 et dont on trouve aujourd'hui encore des traces dans la nature. Interdit, le D.T.T. a toutefois été remplacé par le glyphosate de Bayer-Monsanto. Mais si l'on a changé la molécule, force est de constater que l'on n'a pas changé de méthode. L'agriculture doit être toujours plus rentable, productive et compétitive. Il lui faut des marchés à l'export, c'est comme si elle était devenue étrangère à sa mission première : nourrir les gens à proximité. Et tant pis pour la qualité sanitaire de l'alimentation qui nous est proposée, et tant pis pour notre santé, tant pis pour la biodiversité qui s'effondre.

Nous sommes à l'aube de la sixième extinction des espèces et, cette fois, c'est l'être humain qui en est responsable, notamment son mode de production alimentaire. Face à cette situation globale particulièrement dégradée, nous devons agir là où nous sommes, localement, et tout faire pour promouvoir une autre façon de s'alimenter comme le propose le Plan "Alimentation durable".

Nous devons susciter une nouvelle offre en amont en modifiant notre demande. Particulièrement, nous devons manger moins carné et davantage bio pour favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Le bio, c'est notre contribution à nous, citoyens des villes, au bien-être des campagnes et en plus c'est bon pour notre santé.

C'est pour cette raison d'ailleurs que les écologistes au cours de ce Conseil alerteront à nouveau leurs collègues sur la catastrophe annoncée d'"EuropaCity", ce centre commercial géant qu'"Auchan" et le groupe "Wanda" veulent ériger au Triangle de Gonesse, qui est pourtant l'une des dernières zones agricoles humides à proximité de Paris et constitue une partie de notre ceinture verte fertile et nourricière.

Le Plan "Alimentation durable" qui nous est proposé d'adopter à l'échelle du territoire parisien sera mis en cohérence avec les orientations du futur plan conçu à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Il est donc logique que notre collectivité se propose contre ce grand projet inutile et écocide, et qu'elle étudie avec attention le projet C.A.R.M.A. qui propose un autre modèle agricole pour manger francilien, alors qu'une infime partie de notre alimentation provient aujourd'hui d'Ile-de-France.

Le Plan "Alimentation durable" nous invite à lutter contre le mitage et l'érosion des terres agricoles soumises à la pression foncière, à travailler directement avec les producteurs, et se fixe des objectifs ambitieux mais réalistes et indispensables que les écologistes appellent de leur vœu depuis de longues années. Il s'agit, d'ici 2030, de diminuer de 40 % le bilan carbone de notre territoire, de faire évoluer le régime alimentaire vers moins de viande, de faire disparaître la précarité alimentaire, de diminuer le taux d'obésité à Paris pour le réduire de 10 à 5 %, de généraliser la part des transports électriques, doux et fluviaux pour notre approvisionnement alimentaire et, enfin, de soutenir le développement de l'agriculture biologique afin d'atteindre 20 % de surfaces agricoles "bio" en Ile-de-France contre à peine 3 % aujourd'hui.

Ces objectifs sont servis par une stratégie en quarante actions très transversales. Elles mobilisent par exemple l'offre commerciale, sous forme des enseignes de distribution ; l'action sociale, en promouvant la carte fruits et légumes pour les plus démunis qui ne peuvent accéder à une alimentation de qualité ; le soutien des producteurs d'Ile-de-France - je rappelle que Paris dispose de terres agricoles à proximité du Triangle de Gonesse, justement - qu'elle devrait encourager à la transition vers le "bio"...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il faudrait conclure, Monsieur le Maire.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Alors, je conclus.

On le voit : outre les crèches, les caisses des écoles, les résidences pour personnes âgées, de nombreuses directions de la Ville sont impliquées dans la lutte pour une meilleure alimentation, notamment la DPE, cher Mao PENINOU, qui met en œuvre la collecte des déchets alimentaires dans le 2e et le 12e arrondissement, collecte qui devrait être étendue rapidement à l'ensemble de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il n'y a pas que la collecte qu'il faut accélérer.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voulais dire en conclusion que, comme l'ensemble des directions sont concernées, je ne doute pas que, dans une phase ultérieure, ce plan soit doté de moyens conséquents et d'une direction administrative dédiée au service de ces objectifs transversaux en mesure d'assurer la nécessaire...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Maire...

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - ... à la coordination entre les différentes directions de la Ville concernées qui en fera un outil indispensable à la réussite de ce plan...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Maire...

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - ... tout simplement vital pour les générations futures.

Merci pour votre patience, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci ! Six minutes trente !

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'adoption par notre Conseil de la stratégie alimentation durable de Paris.

Vous connaissez la position et l'exigence du groupe Communiste sur les questions d'alimentation. Nous les avons exposées ici même dans notre proposition de délibération sur les quatre saisons de l'alimentation. Nous les avons aussi évoquées lors de la création des halles alimentaires et nous nous félicitons de ces expérimentations dans le 10^e et le 14^e arrondissement. Nous souhaitons les étendre à tous les arrondissements ayant des quartiers "politique de la ville". C'est nécessaire car, aujourd'hui, l'alimentation est un marqueur de classe. Les inégalités en matière alimentaire apparaissent dans les constats dressés dans la stratégie pour une alimentation durable. Je citerai un chiffre à cet effet : le taux d'obésité observé parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire est trois fois supérieur à la moyenne des Parisiens.

Il est donc primordial de garantir un accès à l'alimentation saine, de qualité, de saison et à un prix abordable. Puisque je parle du prix, j'en profite pour évoquer l'amendement que nous vous proposons : il s'agit de s'assurer de la juste rémunération des producteurs. Le monde agricole rencontre des difficultés importantes. Cela a notamment été souligné lors des Etats généraux de l'alimentation. La stratégie pour une alimentation durable doit mentionner explicitement cet objectif. Il s'agit d'une question de solidarité entre les producteurs et les consommateurs, de solidarité entre les territoires agricoles et urbains. Les Parisiens doivent pouvoir s'orienter vers des produits qui assurent une juste rémunération aux producteurs.

Je souhaite revenir sur certains aspects de la stratégie que nous voudrions voir approfondis. Une question me semble prioritaire, celle de la nécessité de recréer autour de Paris une ceinture maraîchère et fruitière capable de répondre aux besoins des Parisiens. Paris dépend encore trop des territoires éloignés pour s'approvisionner en fruits et légumes. Il faut renforcer l'action d'"Eau de Paris" pour, dans les zones de captage de l'eau de la Capitale, inciter les agriculteurs à produire "bio" ou en agriculture raisonnée. L'objectif de 3.500 hectares pour 2020 est un bon début et il convient d'être encore plus ambitieux à l'avenir.

Cela suppose des budgets significatifs pour inciter à la reconversion des terres agricoles et pour aider les installations de nouveaux agriculteurs. Il faut également travailler avec l'agence du bassin Seine-Normandie qui a des prérogatives en matière de protection de la ressource eau. Bien entendu, ces incitations à la reconversion pourraient se concrétiser plus facilement si les aides versées par la P.A.C. étaient réorientées en faveur d'une agriculture durable de proximité. Nous déplorons le fait que ce sont les grands céréaliers qui en sont les premiers bénéficiaires, en captant 80 % des aides européennes.

Je voudrais soulever un point de vigilance au sujet de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique. Nous partageons l'idée qu'il est nécessaire de se retourner vers une agriculture raisonnée, qui utilise moins d'intrants, qui respecte la saisonnalité. Nous sommes cependant méfiants quant à la surenchère en matière de produits bio sur le marché. Le "bio" est aujourd'hui trop souvent une niche pour le capitalisme et la grande distribution, qui y voit une nouvelle manière de trouver des débouchés, de diversifier son offre et d'engranger davantage de profits.

De plus, l'agriculture biologique ne représente que 7 % des surfaces cultivées en France. C'est encore bien trop faible pour répondre à la demande. L'approvisionnement en "bio" se fait alors avec des produits venant de l'étranger. Or ces produits ne répondent pas à des normes "bio" telles que nous les connaissons en France. En effet, des investisseurs ont acheté des terres agricoles de grandes dimensions, en particulier dans les anciens pays de l'Est ou au Brésil, pour produire soi-disant du "bio". En réalité, il s'agit de modes de production intensive. De plus, ces produits ont un bilan carbone catastrophique. Aussi, nous souhaitons davantage valoriser le circuit court et l'agriculture raisonnée. Le seul label "bio" cache des réalités diverses et est souvent détourné pour un argument marketing.

Un dernier point : celui du régime alimentaire. Nous convenons qu'il est nécessaire de limiter la consommation de viande et de poisson. Leur production a une forte empreinte écologique. Leur trop large consommation implique une industrie productiviste qui épuise autant les salariés du secteur que les ressources naturelles. Nous sommes donc pour un régime "flexitarien". Nous ne sommes pas favorables à l'imposition d'un régime alimentaire vegan. C'est au libre choix des Parisiens et des Parisiennes. Chacun doit pouvoir adapter son régime alimentaire en ayant conscience de son impact sur l'environnement, tout en tenant compte de ses goûts et de sa culture car l'alimentation est aussi une question de culture, de partage et, malheureusement, de pouvoir d'achat.

Je terminerai sur ce point.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, ensuite à Mme Déborah PAWLIK.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Madame la Maire, beaucoup de choses ont été dites avec lesquelles je suis parfaitement en phase, notamment cette question de la ceinture maraîchère évoquée par Yann WEHRLING, idée que nous rejoignons bien volontiers. Nous voterons cette stratégie, Madame la Maire.

Je crois que, malgré les bonnes idées, cela a été dit : il y a beaucoup trop de choses dans cette stratégie. Je pense que cette idée, ce document, même s'il a été fait en concertation et tant mieux n'a pas posé la vraie problématique qui se cache derrière l'alimentation à Paris.

A Paris, il y a encore beaucoup de familles qui ne mangent pas à leur faim. Il y a encore beaucoup d'enfants dont le seul repas équilibré - Mme GOLDGRAB l'a dit avec beaucoup de talent et de pertinence - est celui de la cantine, à l'école. Il y a encore beaucoup trop de pertes, de discriminations et d'injustices sociales qui se cachent derrière l'alimentation.

Je crois de façon très amicale...

Je pense que la stratégie qui nous est présentée fait fausse route. Il y a beaucoup de bonnes idées mais l'alimentation ne doit pas être une fin en soi. Elle doit être un moyen. Elle doit être un levier pour une collectivité publique de combattre les injustices sociales car on sait très bien que, derrière cela, ce sont toujours les mêmes populations qui sont visées : les Parisiennes et les Parisiens qui ont les moyens n'ont pas de problème pour acheter du "bio" et du circuit court et pour aller dans n'importe quel supermarché où l'alimentation est chère.

Cela doit être un levier contre l'injustice sociale, par exemple, de familles monoparentales qui n'ont pas assez de revenus pour assurer une alimentation de qualité. Cela doit être un levier contre l'injustice sociale d'enfants qui n'ont pas accès non seulement à l'alimentation, mais à ce qu'il y a derrière, c'est-à-dire l'éducation à l'alimentation et l'éducation au goût, aux aliments, à la diversité des plats. Certaines Caisses des écoles font beaucoup d'efforts par rapport à cela. Je peux citer beaucoup d'arrondissements de droite comme de gauche, nous le faisons dans le 15e, et je pense que cette stratégie pêche parce qu'elle ne priorise pas assez. C'est ce que Yann WEHRLING a dit. La seule priorité de l'alimentation, au-delà des questions de production, c'est d'être ce levier contre l'injustice sociale.

Dans la stratégie, vous évoquez, dans les associations qui ont contribué, les Restos du Cœur, ce n'est pas normal que les Restos du Cœur ne soient cités que comme contributeur à la fin, parce que ce sont des acteurs indispensables de cette lutte contre l'injustice sociale autour de l'alimentation.

Ce n'est pas normal, par exemple, que dans cette stratégie, vous n'évoquiez pas l'idée que la Ville assure les goûters en école élémentaire, ce qu'elle fait en maternelle, mais qu'elle ne fait toujours pas pour les élémentaires, alors même que nous savons que des enfants ont des paquets de chips pour le goûter. C'est cela une vraie stratégie d'alimentation.

Toutes les idées développées sont bonnes et nous les soutiendrons, mais nous devons prioriser. La priorité de l'alimentation, dans une ville comme Paris, c'est de lutter contre l'injustice sociale, c'est d'aller là où les Parisiennes et les Parisiens habitent, sous la responsabilité de bailleurs de la Ville, pour aller à la rencontre de ces familles, pour savoir comment les aider à accéder à une alimentation plus saine, moins chère et de meilleure qualité.

C'est aussi ce travail de l'éducation à la diversité alimentaire que nous devons faire, que nous devons développer et, je crois, qui n'est pas assez soutenu par la Ville dans cette stratégie. Il n'y a, à mon avis, que ce levier qui justifie une stratégie. Tout le reste accompagne cette stratégie.

On ne peut pas avoir une stratégie d'alimentation durable si le premier producteur et le premier fournisseur de cette alimentation à Paris, qui est la Région Ile-de-France avec ses terres agricoles, est aussi peu citée dans cette stratégie. Vous citez beaucoup la Métropole, vous ne citez pas beaucoup la Région Ile-de-France, alors même que nous savons que la Région Ile-de-France développe une politique par rapport à sa ruralité, par rapport à sa production agricole de premier plan, et dont Paris devrait être le premier bénéficiaire.

Là aussi, nous devons aller plus loin. Il y a donc, je le crois, des choses à faire et des avancées beaucoup plus prégnantes en termes de production, en termes d'alimentation, en termes de productivité parce que le seul objectif de cette stratégie, c'est d'être le levier efficace, et c'est notre responsabilité de lutter contre l'injustice sociale.

Vous n'avez cité qu'une seule fois "Paris Santé Nutrition" dans le document, ce n'est pas normal. "Paris Santé Nutrition" était un outil qui fonctionnait très bien, que vous avez voulu recentraliser et qui, du coup, a perdu en

efficacité. P.S.N. est un outil formidable pour lutter contre cela. Vous pourriez développer davantage des outils via les Caisses des écoles, les inciter financièrement, ce que la Ville refuse de faire, puisque la Ville a décidé de ne subventionner que l'alimentation et pas les actions d'éducation au goût et à l'alimentation autour.

Voilà des axes qui ne sont pas évoqués, qui permettraient justement que cette stratégie soit plus crédible, plus durable, si j'ose dire.

Pour terminer, il faudra aussi des indicateurs plus efficaces pour mesurer le succès de cette stratégie, une clause de revoyure peut-être à deux ans, à voir en fonction du plus efficace.

Mais je le dis et c'est vraiment une conviction, l'alimentation n'est pas une fin en soi, c'est un moyen de lutter contre les injustices sociales qui existent profondément à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - L'alimentation est un peu une fin en soi.

Madame PAWLIK, vous avez la parole. Ensuite, M. BOURNAZEL.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la richesse de nos terres et le savoir-faire de nos agriculteurs font de notre pays l'un des piliers mondiaux de l'agriculture. Cette situation nous honore, mais elle est aussi exigeante et elle exige de nous une exemplarité, une rigueur dans la gestion de notre écosystème aujourd'hui.

L'alimentation durable doit nous amener à nous interroger sur l'ensemble de la chaîne d'alimentation depuis la production jusqu'à la distribution. Il est important de poser les mots, de faire les diagnostics, de formuler des propositions concrètes en la matière. Mieux s'alimenter en limitant l'empreinte écologique est un objectif qui est partagé par tous, et mettre en place une stratégie d'alimentation durable, c'est d'abord et avant tout répondre à une question d'intérêt général, je pense que vous en conviendrez.

Les quarante propositions formulées dans le document que vous nous soumettez vont dans le bon sens. Je pense qu'il faut le dire. Je crois notamment à la généralisation de l'alimentation durable en restauration collective et sociale ou à l'objectif qu'un plat végétarien complet soit proposé à la carte de chaque restaurant parisien. A mon sens, ce sont des mesures qui vont dans le bon sens.

Mais nous pourrions aller encore plus vite et plus loin en la matière, être plus ambitieux, par exemple quant à la part durable dans nos assiettes, car l'objectif de 90 % d'alimentation durable en 2050, dans les 1.300 restaurants collectifs de la Ville, est certes louable, mais semble finalement assez timoré puisque 2050 est tout de même encore à des années-lumière.

Il en est de même du choix de fournir des fruits et légumes de saison dans les cantines de nos enfants. Pourquoi 30 % sont encore hors saison ? Chacun pourra aisément comprendre que l'on ne sert pas, dans les assiettes de nos bambins, des tomates toute l'année.

Par ailleurs, il n'est pas évident, comme vous le soulignez, que l'accès à l'alimentation durable doit s'ouvrir à tous. Les Parisiens s'approvisionnent en premier lieu aux supermarchés. Favoriser la diffusion des produits "bio", locaux et de saison dans ces enseignes est une piste à creuser, mais à quel prix ? Car rappelons, en effet, que les Parisiens dépensent 23 % de leur budget mensuel à l'achat de denrées alimentaires. C'est plus qu'au niveau national.

Le développement d'une telle offre est donc nécessaire, mais encore faut-il que cela se fasse évidemment à un prix abordable. Le contre-exemple serait bien sûr les 227 commerces de produits biologiques qui, pour leur part, pratiquent, vous en êtes conscients et nous en sommes conscients, des tarifs encore bien trop élevés. Il y a donc encore fort à faire en la matière, à commencer par inciter à multiplier l'offre et les initiatives.

Vous proposez, à ce titre, le développement des halles alimentaires. C'est effectivement souhaitable et une piste à creuser. Mais espérons que la naissance de nouvelles halles alimentaires rencontrera moins de difficultés que celles auxquelles a dû faire face récemment l'alimentaire du 10e, qui malheureusement a bien failli ne jamais voir le jour.

Vous proposez également le développement de modes de commerce itinérants dans les quartiers déficitaires en offre durable. C'est un moindre mal. Mais il faut aussi, en la matière, ne pas négliger du tout la lutte contre la mono-activité qui reste à Paris un fléau véritable dans nos quartiers, et évidemment est un frein au retour des commerces de proximité.

Certes, "Vital' Quartier" a permis quelques progrès ici ou là. Mais le dispositif n'est pas suffisamment déployé dans la Capitale pour produire des effets tangibles. Il est nécessaire d'affiner les cibages en passant à une échelle au niveau de la rue, voire de la portion de rue, comme l'avait préconisé mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, il y a peu.

Pour cela, rien de tel que de s'appuyer, par exemple, sur les associations de quartier qui connaissent extrêmement bien le territoire.

Diversifier l'offre peut aussi passer par certaines actions à destination de nos marchés. Par exemple, pourquoi ne pas réfléchir à des redevances qui seraient minorées, et donc à une répercussion à la baisse sur le prix de vente au client, lorsque la provenance des marchandises est locale ou bio ? C'est une piste qui pourrait être envisagée.

Enfin, j'émettrai un regret qui est l'échelon choisi. Parmi les quarante actions figure en effet "faire émerger une gouvernance métropolitaine de l'alimentation". Pourtant, en matière d'alimentation durable, la Région semble être l'échelon le plus pertinent pour développer une stratégie, associant zones urbaines denses et terres agricoles. Cette pertinence est d'ailleurs de bon sens puisqu'il faut rappeler que la Métropole du Grand Paris n'a, pour sa part, pratiquement pas de terres agricoles.

Pourquoi ne pas avoir choisi la Région, Monsieur le Maire ? Il faut dire que Mme HIDALGO, c'est évident, a un souci avec la Région Ile-de-France, et nous le savons tous. La Région Ile-de-France est présidée par Valérie PÉCRESSÉ, qui fait bouger les choses, et cela lui pose un grand problème. Mais il est dommage, en la matière, que l'assiette des Parisiens et des Franciliens pâtisse de cette rancœur.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous soutenons cette stratégie, mais nous serons vigilants quant à sa mise en œuvre car fixer le cap, c'est bien, mais se donner les moyens de mettre en œuvre une politique publique efficace, c'est évidemment encore mieux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, ensuite à M. Pierre-Yves BOURNAZEL qui sera le dernier intervenant avant la réponse.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début de la mandature, les élus de cet hémicycle sont à intervalles réguliers abreuvés de plans, de stratégies ou de communications aux intentions louables, que nous ne pouvons que soutenir, mais dont la réalisation est rendue incertaine par le flou qui les entoure.

En effet, comment, par exemple, ne pas soutenir l'objectif de réduction de 40 % de l'empreinte carbone de l'alimentation ou la promotion des transports doux électriques pour laquelle la Région Ile-de-France s'est d'ailleurs fortement engagée à travers "Ile-de-France Mobilité" ?

Nous soutenons la stratégie globale qui nous est présentée, mais comment s'assurer de l'efficacité des mesures prônées quand nous ne bénéficions pas d'un calendrier fixe de réalisation des actions contenues dans le document qui nous est présenté ?

Vous traduisez une moindre consommation de viande et de poisson par du "flexitarisme". J'ai donc fait du "flexitarisme" au déjeuner. On en apprend tous les jours.

Plus sérieusement, Monsieur le Maire, si vous souhaitez entraîner avec vous les Parisiens dans votre action, encore faut-il qu'ils puissent s'approprier cette stratégie.

Outre cette sémantique singulière, je m'interroge également sur la pertinence de l'échelle choisie pour la mise en œuvre d'une telle stratégie. Paris n'est pas une forteresse isolée, comme la Région Ile-de-France connaît de profondes mutations. Certaines de vos actions sont d'ailleurs prévues dans un cadre régional, mais encore faut-il avoir la compétence, comme l'ont rappelé Jean-Baptiste MENGUY et Déborah PAWLIK, d'agir sur un tel périmètre.

De même, comment comptez-vous imposer la mise en œuvre des cartes de fidélité solidaires fruits et légumes pour les plus démunis ? Comment la Mairie de Paris peut-elle imposer de telles réductions ? Fournir des produits de qualité aux Parisiens est une obligation sur laquelle nous ne pouvons transiger, notamment dans le cadre de la restauration scolaire, dont nous assumons la responsabilité dans les arrondissements. Et cela marche, Monsieur le Maire. Les maires d'arrondissement sont capables et n'ont pas besoin d'être mis sous tutelle. Dans le 17^e arrondissement, par exemple, ce sont près de 10.000 repas qui sont servis chaque jour dans 44 écoles, 50

établissements, 4 collèges. 50 % des aliments servis proviennent de l'alimentation durable. 46 % des produits préparés sont issus de l'agriculture biologique.

Alors que la distance moyenne parcourue par un aliment consommé à Paris est de 600 kilomètres, il nous faut agir et vite pour adapter notre alimentation à notre temps. Si certains perçoivent encore l'agriculture urbaine comme un gadget ou un simple accessoire à la mode, je souhaite que nous prenions pleinement conscience du potentiel formidable que ce type d'agriculture représente pour ceux qui vivent en zone urbaine. Faire venir dans Paris de nombreux produits que nous pourrions produire à l'échelle parisienne ou régionale n'a pas de sens et doit nous pousser à adopter des mesures ambitieuses, incitatives pour développer une filière d'agriculture urbaine qui s'intègre pleinement à la vie parisienne.

Dans le 17e, nous avons, par exemple, demandé que le parc Martin-Luther-King accueille un espace dédié à l'agriculture urbaine, dont les produits pourraient directement être revendus sur un marché alimentaire dédié, le premier en France situé à proximité. Cette demande fait d'ailleurs l'objet d'un vœu qui permettra, avec un amendement de l'Exécutif, de lancer une étude de commercialité en vue d'une délégation de service public.

S'engager pour une alimentation durable qui profite à tous. La question n'est pas de savoir si nous sommes d'accord ou pas avec la trajectoire fixée, mais plutôt sur les moyens d'y parvenir. C'est la faiblesse de la stratégie qui nous est présentée : comment s'assurer de la mise en œuvre de toutes ces actions ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Maire adjointe.

La question de l'alimentation est au cœur d'une stratégie globale de ville durable. Elle interroge notre système de production alimentaire, notre système de distribution ainsi que notre système de gestion des déchets. Elle s'inscrit dans des défis nationaux et européens d'un point de vue global et, plus directement pour nous, dans notre capacité à agir concrètement dans une dimension parisienne et régionale. Une alimentation durable est une condition fondamentale de la qualité de vie de notre engagement pour l'environnement, pour la qualité de notre santé et aussi une question de justice sociale.

Sur le plan national, le projet de loi Egalim, en discussion à l'Assemblée nationale à la fin du mois, sera l'occasion de faire de véritables avancées dans la répartition de la valeur en faveur des producteurs, dans la production des produits n'ayant, je cite : "pas contribué à la déforestation importée", dans la part des produits issus de l'agriculture durable et biologique pour l'approvisionnement de la restauration collective. L'interdiction des œufs coquilles issus d'élevage en cage d'ici 2022, est également une décision importante pour la condition animale et la qualité des produits. C'est le gouvernement qui s'y engage.

Je porterai, avec plusieurs de mes collègues parlementaires, des propositions concernant le développement des menus végétariens. Je soutiens notamment l'idée, initiée depuis longtemps par mon collègue Yves JÉGO, d'une alternative végétarienne quotidienne pour ceux qui le souhaitent dans les cantines scolaires. Je suis également favorable à l'instauration d'un menu végétarien hebdomadaire pour tous, qui aurait une vertu pédagogique extrêmement forte. Paris doit s'engager de façon plus volontariste dans la promotion de la diversification des sources de protéines. C'est une voie qui correspond, je le crois, à une demande des habitants et c'est une voie qui correspond aussi au développement durable.

Des grandes villes comme Bordeaux, Toulouse ou Grenoble sont engagées dans la mise en œuvre d'une alternative végétarienne quotidienne. Saint-Étienne propose d'ores et déjà des menus 100 % bio et locaux. A cet égard, pour la caisse des écoles du 18e arrondissement, la seule à ne pas être gérée en régie directe, le cahier des charges prévu dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, apparaît bien loin des exigences que les habitants seraient en droit d'attendre en termes de qualité des prestations. Dans la perspective de la stratégie d'alimentation durable de Paris, on ne peut éviter l'enjeu de l'utilisation des contenants plastiques dans la restauration collective. Je soutiendrai donc un amendement pour les interdire à horizon 2022 au sein de la restauration collective. C'est un enjeu de santé publique.

Dans une étude de 2015, on a pointé, en effet, les risques de migration de certaines molécules cancérigènes et perturbateurs endocriniens contenus dans les récipients en plastique dans les aliments. C'est également un enjeu environnemental, car les barquettes à usage unique utilisées à chaque repas dans la restauration collective, sont responsables de quantités vertigineuses de déchets. Rarement recyclables et encore moins souvent recyclées, elles

finissent en incinérateurs ou en décharges aux frais de la collectivité. Notre Ville, Paris, doit prendre l'initiative dès maintenant et ne plus attendre. Il faut les bannir des cantines scolaires et municipales.

Madame la Maire adjointe, vous l'évoquez dans votre projet de délibération : la logistique urbaine de marchandises constitue une question essentielle dans une stratégie d'alimentation durable. Il me semble qu'elle est même l'enjeu clé pour l'action municipale et métropolitaine. Tout d'abord, parce qu'il s'agit d'un levier puissant sur lequel nous avons les moyens d'agir directement et même maintenant sur le plan de l'urbanisme, mais aussi parce que les modes et les circuits de distribution sont en pleine mutation.

Les acteurs du secteur ont fait de Paris le laboratoire des nouvelles pratiques de consommation et sont en train de révolutionner leur modèle. Nous devons travailler avec eux, ainsi qu'avec la Région et la Métropole, pour élaborer un plan innovant et cohérent de la logistique urbaine dans la capitale. Aujourd'hui, nous risquons d'être en décalage par rapport à la révolution qui est en train de se jouer. Certes, Chapelle International constitue un projet d'envergure, mais les besoins logistiques sont encore bien trop absents de la réflexion dans les projets d'urbanisme de la Ville.

Je pense, par exemple, au projet de Bercy-Charenton, ou encore au tunnel Henri-IV fermé à la circulation qui pourrait représenter un espace utile pour la livraison propre du dernier kilomètre au cœur de Paris.

Madame la Maire de Paris, Madame l'adjointe au Maire, dans le processus de transformation de Paris en ville durable, le défi qui s'annonce est de réinventer la logistique urbaine. Je souhaite que Paris lance, avec ses partenaires métropolitains et les professionnels du secteur, des assises de la logistique urbaine pour élaborer collectivement un plan innovant et durable, et que Paris soit exemplaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Des assises et un plan, cela va faire plaisir à M. BOULARD.

Pour vous répondre à tous, la parole est à Mme Célia BLAUDEL. Sept minutes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, de cette générosité sur le temps de parole.

Merci à vous toutes et tous pour vos interventions. Je crois qu'effectivement, on a déjà eu cette discussion à l'occasion d'autres projets de délibération. Nous partageons tous ici l'idée que le choix de notre alimentation est bien un choix qui influence toute une série de facteurs, de l'assiette à la planète, comme l'a dit Jacques BOUTAULT. Manger, cela a une influence sur notre santé. C'est aussi un choix de soutien à une filière, à un développement économique local. C'est le choix aussi d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des agriculteurs. Un choix aussi pour la planète puisque l'alimentation, faut-il encore le rappeler, pèse pour 29 % dans l'empreinte carbone mondiale. A Paris, elle pèse pour 18 % de notre bilan carbone.

C'est donc vraiment avec ces enjeux en tête, auxquels s'ajoute le fait que nous avons aussi à l'esprit que ce sujet d'alimentation est une préoccupation de plus en plus croissante pour nos concitoyens, que nous avons lancé ce travail d'élaboration de cette stratégie alimentaire pour Paris, dans la continuité du succès du plan d'alimentation durable que citait Marie-Laure HAREL. Je peux vous dire qu'effectivement, nous atteindrons les 50 % en 2020 puisque nous avons dépassé en 2017 la barre des 40 % d'alimentation durable dans la restauration collective de la Ville. Je n'ai pas encore le chiffre exact, mais nous sommes au-dessus des 40 %.

Une stratégie alimentaire qui se veut aussi en cohérence avec le Plan Climat Energie de la Ville qui répond à des enjeux à 360. Il faut des priorités, mais nous tenions à cette dimension 360 de l'environnemental, de l'économique et du social, et qui repose sur une logique de politique publique et sur un important travail de mobilisation des acteurs, de construction de nouveaux partenariats, avec toutes celles et ceux qui ont participé à la concertation. Cela a été un très bel exercice que de mettre autour de la table les producteurs, les distributeurs, les logisticiens, les O.N.G., les institutions, dont la Région Ile-de-France, les commerçants, les consommateurs, etc., sur un sujet qui est, contrairement à ce qui a été dit, pas forcément toujours consensuel, mais en tout cas dans une dynamique extrêmement positive.

Le temps étant limité pour ma réponse, je vais d'abord m'atteler à donner les avis sur les amendements et vœux pour, après, répondre sur deux sujets.

Avis, d'abord, favorable, au premier amendement du groupe Ecologiste de Paris, l'amendement n° 69 relatif à l'accessibilité des produits frais et durables pour tous sous réserve que vous preniez un amendement technique pour préciser que sera étudié ce dispositif de carte solidaire fruits et légumes pour les populations en situation de précarité.

Avis favorable aussi sur l'amendement n° 70 du groupe Ecologiste, qui vise à fixer un objectif cible de 10 nouvelles épiceries sociales et solidaires.

Avis favorable là aussi sur l'amendement n° 71 pour développer un programme spécifique de sensibilisation des Parisiens à la consommation des produits "bio".

Avis favorable aussi à l'amendement n° 72 proposé par le groupe Communiste avec un petit amendement technique car il manque un mot dans votre amendement.

Ensuite, revenir rapidement sur deux vœux.

Le vœu n° 73, qui revient sur la question de la journée Veggie et sans viande pour donner là aussi un avis favorable sous réserve d'acceptation par le groupe Ecologiste des 3 amendements qui précisent les choses sur les assises annuelles de l'alimentation, sur la célébration le 20 mars d'une journée Veggie parisienne.

Enfin, un avis là aussi pas tout à fait favorable mais une demande de retrait du vœu n° 74 du groupe Les Républicains, pour vous proposer de le retirer au profit du vœu de l'Exécutif qui va dans votre sens et engage une étude de faisabilité pour la création d'un marché alimentaire de producteurs locaux dans le nouveau quartier Clichy Batignolles.

Voilà sur les vœux et amendements. Je voulais répondre sur un certain nombre de sujets que vous avez soulevés dans vos interventions.

Le premier, la question de la ceinture maraîchère. Effectivement, je crois que nous partageons tous cet objectif aujourd'hui de la remise en place d'une ceinture maraîchère, du rééquilibrage des cultures, etc. C'est un enjeu majeur parce qu'on parle d'une modification très forte d'un système global de la préservation des espaces agricoles franciliens.

C'est très politique comme question et je me dois à mon tour de me tourner vers les élus régionaux qui sont au sein de cette Assemblée. C'est facile de dire que nous n'avons pas totalement la compétence, mais la Région n'est pas non plus totalement au rendez-vous sur ces questions. J'en veux pour preuve les coupes régulières qui ont été faites dans les budgets de soutien aux acteurs et actions en faveur de l'agriculture biologique.

Je ne mesure pas l'enthousiasme de la présidente de la Région pour ce sujet quand je vois le nombre de personnes qui frappent à la porte de la Ville de Paris pour avoir des soutiens sur ces sujets.

En écho toujours à l'intervention de Nicolas BONNET-OULALDJ, il va falloir regarder de très près dans les semaines qui viennent ce que Paris va proposer, puisque nous sommes en passe avec l'agence Seine Normandie de faire une proposition très innovante qui dérogerait au système bruxellois pour développer un outil de soutien aux agriculteurs engagés pour une alimentation durable et biologique dans la région francilienne.

Deuxième sujet sur lequel vous êtes beaucoup revenus, c'est la question sociale et de l'accessibilité à une alimentation de qualité. Relisez bien la stratégie, cette question est au cœur de la stratégie. J'en profite pour remercier Fatoumata KONÉ qui a fait des propositions pour enrichir ce volet de la stratégie via les trois amendements auxquels je viens de donner un avis favorable.

Monsieur MENGUY, faites un "contrôle F" "Paris santé nutrition" est plus présent que cela dans la stratégie. C'est effectivement un sujet incontournable et sur lequel nous travaillons énormément avec cette stratégie.

Troisième et dernier élément sur lequel je souhaitais revenir, je voulais vous donner une illustration pour dépasser le discours de dire que ce n'est qu'une stratégie, il n'y a pas de moyens.

Je vais vous donner un exemple concret sur lequel nous travaillons, et cela se construit dans la durée. Dans le cadre du plan "Alimentation durable", nous avons identifié qu'il y avait un vrai problème sur les filières, qui étaient insuffisantes pour répondre à la demande parisienne.

Nous avons donc lancé un travail avec les agriculteurs sur les aires d'alimentation de captage pour favoriser l'émergence d'une agriculture plus "bio" et plus durable.

La première intention était évidemment de protéger l'eau, mais le deuxième effet a été un soutien à une filière nouvelle sur le territoire autour de Paris.

L'étape suivante, c'était de "plugger" cette action avec le marché parisien. C'est chose faite avec une première action mise en œuvre avec la caisse des écoles du 11^e arrondissement, puisque nous avons lié des productions agricoles présentes sur une aire d'alimentation de captage avec la caisse des écoles du 11^e arrondissement qui reçoit des denrées alimentaires de ces agriculteurs.

Cette action a permis aux agriculteurs locaux de se structurer en coopérative, de développer une offre nouvelle et d'être plus forts sur leur capacité d'ouverture. Ils sont aujourd'hui en relation avec une grande chaîne de magasins parisiens pour être distribués à une échelle plus globale.

Côté Ville, cela nous a permis d'avancer sur une réflexion avec l'Association des maires ruraux de France pour développer cette action de manière encore plus forte, mais aussi de prévoir tout un argumentaire pour monter au créneau quand il s'agira de faire des propositions sur les politiques nationales et sur les politiques européennes.

J'en profite pour dire à Pierre-Yves BOURNAZEL que je ne peux que vous encourager à reprendre l'exemple parisien pour illustrer vos interventions à l'Assemblée nationale, puisque nous allons déjà bien plus loin que ce qui est proposé dans la loi Egalim, et par ailleurs il faudra aussi s'appliquer à ce que vous dites dans vos interventions, c'est-à-dire ne pas que poser des objectifs et mettre des moyens. J'en veux pour preuve l'objectif posé de 20 % d'agriculture "bio" dans la restauration collective à l'échelle française, mais pour cela il faut aussi les moyens côté agriculture pour que la production agricole "bio" puisse se développer. Nous n'avons pas encore la preuve que l'essai soit transformé. Je suis à votre entière disposition si vous souhaitez des éléments pour étayer vos prochaines présentations au sein de l'Assemblée sur ce sujet.

Voilà ce que je souhaitais dire avec cet exemple. C'est ce qu'est cette stratégie alimentation. Nous sommes là pour bâtir des projets nouveaux, étape par étape, pour être des catalyseurs, pour impulser et accompagner.

Nous n'avons pas toutes les compétences, mais j'assume très fortement le fait que nous prenions notre part à ce débat très global qui participe d'un changement de système global et vient répondre à tous ces enjeux que nous avons mentionnés de l'assiette à la planète.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 69 déposé par le groupe Ecologiste a reçu un avis favorable si amendé. L'amendement est accepté ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 69 amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 69 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 70 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 70 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 71 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 71 est adoptée.

Concernant l'amendement n° 72 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'amendement technique est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 72 amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 72 amendée est adoptée.

Concernant le vœu n° 73 du groupe Ecologiste de Paris ?

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Favorable avec un amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les amendements sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 212).

En réponse au vœu n° 74 des groupes les Républicain et Indépendants et UDI-MODEM, un vœu n° 74 bis a été déposé. Le vœu est-il maintenu ? Maintien.

J'ai une explication de vote pour le groupe socialiste, Annick LEPETIT...

Auquel cas, l'explication de vote se fait sur le vœu de l'Exécutif, j'imagine ?

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, j'ai eu l'impression qu'il n'était pas retiré, donc finalement il est retiré. Cela aurait été plus simple que le maire du 17e dépose le vœu que nous avons amendé, j'avais fait un amendement et c'est pour cela que j'ai voté en conseil d'arrondissement ce vœu proposé par les élus du 17e. Mon amendement était ce que reprend le vœu de l'Exécutif. C'eut été plus simple que le vœu soit redéposé tel qu'il a été voté.

J'aimerais quand même que les conseils d'arrondissement servent à quelque chose, pas uniquement les Conseils de Paris même s'ils sont bien évidemment très importants. Les deux vont ensemble.

Lorsque nous votons un vœu en Conseil d'arrondissement et qu'il est déposé sans tenir compte du vote que nous avons fait des amendements qui sont faits, je n'en vois pas l'utilité.

Bien évidemment, je suis en plein accord avec le vœu de l'Exécutif, mais puisque les élus républicains retirent leur vœu, il n'y a pas de problème, nous sommes tous d'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous aurons donc, je j'espère, un vote unanime de ce vœu n° 74 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 213).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2018, DEVE 23).

Il est donc adopté à l'unanimité, merci Célia BLAUDEL.

2018 DEVE 78 - Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 78 relatif aux arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement, dites "I.C.P.E.".

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération a pour objet d'informer notre Assemblée sur les autorisations délivrées par le Préfet de police pour l'exploitation de trois installations classées pour la protection de l'environnement, situées dans les 13e, 17e et 15e arrondissements.

Je limiterai mon intervention à l'arrêté portant sur l'exploitation de la centrale en béton Lafarge, implantée dans le 15e arrondissement sur le port de Javel-Bas. Pour remettre le projet dans son contexte, je rappelle que, dans le cadre de la reconquête des berges de Seine du 15e arrondissement, Philippe GOUJON a demandé à Ports de Paris de procéder au réaménagement du port de Javel-Bas et d'y réaliser une promenade continue de bords à quais.

Amorcée sous la précédente mandature et enfin engagée en 2017, cette opération fait l'objet de plusieurs chantiers :

- le réaménagement des quais par Haropa ;

- le départ des installations de Raboni ;

- la démolition/reconstruction de Point P ;

- et le chantier dont il est question dans ce projet de délibération qui porte, lui, sur la reconstruction de la centrale de Lafarge dont la production en béton prêt à l'emploi alimente les chantiers parisiens ; cet important projet prévoyant, entre autres, la construction d'énormes silos pour le stockage des granulats.

Sur le fond, la présence de cette installation industrielle dans Paris et en bords de Seine peut se justifier sur deux plans : d'une part, parce que cette centrale produit du béton prêt à l'emploi dont la durée d'utilisation est inférieure à deux heures ; d'autre part, parce que 80 % du transit pour l'approvisionnement des matériaux se feront par le fleuve, soit l'équivalent de 10.000 camions en moins dans les rues de Paris.

En revanche, ce projet ne doit pas se faire au détriment du cadre de vie des riverains. L'installation de la nouvelle centrale Lafarge relevant des installations classées pour l'environnement, une enquête publique s'est tenue en mairie en septembre 2017.

A cette occasion, les riverains ont fait part de leur vive opposition à ce projet, considérant qu'une installation industrielle de cette ampleur n'a pas sa place au pied du pont Mirabeau qui est l'un des deux seuls monuments historiques du 15e arrondissement ; que cette activité ne va pas dans le sens de reconquête des berges en lieu de promenade et de détente ; qu'en dépit des engagements de Lafarge, la présence de la centrale à béton existante génère des problèmes de pollution récurrents, notamment atmosphérique, sonore et fluviale. Enfin, les riverains ont également dénoncé le non-respect des horaires de fonctionnement des activités.

Si quelques réponses nous ont bien été apportées par Lafarge, ces éléments ne sont pas de nature à satisfaire les riverains qui sont excédés par les divers dysfonctionnements et nuisances à répétition observés et subis au cours de ces dernières années. J'ajoute que les problèmes de pollution, de circulation et de stationnement occasionnés par la flotte de camions-toupies est loin d'être réglé.

En dépit de toutes les préoccupations formulées et des différentes saisines effectuées, que ce soit par le maire du 15e arrondissement ou par les riverains, il est consternant de constater que les autorités ont passé sous silence la quasi-totalité des préoccupations soulevées lors de l'enquête publique, ce qui n'est pas de bon augure pour l'avenir.

Les installations de Lafarge étant classées en I.C.P.E., l'autorisation d'exploitation du site relève de la compétence du Préfet de police qui est absent - je le constate -, le Conseil de Paris devant, pour sa part, être saisi en amont pour avis.

Cela, en l'occurrence, n'a pas été le cas puisque le projet de délibération que nous examinons précise que, "du fait de l'incompatibilité des délais réglementaires et du calendrier des séances du Conseil de Paris, le Conseil n'a pas été en mesure de se prononcer sur la demande d'exploitation formulée par Lafarge". Cette réponse est assez incompréhensible dans la mesure où nous aurions tout à fait pu débattre de ce projet lors de nos séances précédentes.

La communication que nous examinons nous demandant d'acter l'autorisation d'exploitation de la centrale Lafarge délivrée par le Préfet de police le 20 décembre, vous comprendrez, Monsieur le Maire, qu'étant mis devant le fait accompli, nous ne prenions pas part au vote.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire ; et merci, Madame la Maire pour cette intervention.

Je note avec intérêt, effectivement, vos remarques sur cette installation. Vous l'avez dit, nous sommes un certain nombre d'élus attachés au maintien de ces espaces logistiques de stockage et de production de matériaux en bords de Seine pour utiliser la voie d'eau pour des raisons évidentes de transport. Cela n'a, comme vous l'avez dit, que des avantages pour réduire les nuisances liées aux circulations des camions pour les riverains, baisser les sources de pollution de l'air, mais aussi les émissions de gaz à effet de serre.

Toutefois, effectivement, si nous sommes attachés à ce maintien, ces installations doivent se conformer aux législations en vigueur et notamment en respectant l'environnement et faire l'objet, désormais, de réelle intégration dans le nouveau cadre urbain : intégration paysagère, mais aussi respect des continuités piétonnes sur les berges. Ce sont donc des interrogations légitimes sur ce site que vous faites remonter.

Je souhaitais vous dire que, depuis le premier échange que j'ai eu avec le maire du 15^e arrondissement, lors de la 3^e Commission, j'ai eu un premier échange avec Jean-Louis MISSIKA. Nous nous repencherons sur le dossier d'aménagement très rapidement pour voir comment nous pouvons encore intervenir.

Sur le sujet des nuisances, nos services se sont effectivement rapprochés et nous sommes en train de regarder avec les services de la Préfecture de police - puisque, vous l'avez dit, beaucoup d'éléments relèvent sur ce sujet de la P.P. - pour voir quelles procédures, quelles démarches, quelles actions nous pouvons engager pour aller vérifier cette installation et, le cas échéant, prendre les mesures adéquates.

Je vous propose que l'on continue les échanges, à l'issue de ce Conseil, ensemble sur ce sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 78).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à l'état du bassin de la Villette et des canaux de l'Ourcq et Saint-Denis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 75 est relatif à l'état du Bassin de la Villette, des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis.

La parole est à M. Roger MADEC.

M. Roger MADEC. - Le Bassin de la Villette est devenu un quartier très animé, l'un des plus fréquentés en période estivale. C'est un élément favorable, mais cela apporte aussi un certain nombre de nuisances.

Depuis quelques années déjà, la Direction de la propreté de l'eau a donc adapté son dispositif pour le nettoyage et l'évacuation des déchets sur les berges. La Ville installe également des sanitaires supplémentaires, avec le soutien de la mairie d'arrondissement. Ce dispositif estival permet de garantir la qualité et la propreté de l'espace public dans un quartier - comme je l'ai indiqué - fréquenté par plusieurs milliers de personnes chaque soir.

Le présent vœu se propose d'adapter également nos moyens d'entretien de l'eau du Bassin et notamment en termes de récupération des déchets flottants, ce qui est une véritable réalité en période estivale. Aujourd'hui, ces moyens ne sont manifestement plus adaptés. Des objets et déchets flottants sont nombreux et renvoient une image à rebours du travail considérable effectué par l'adjointe ainsi que les services sur la qualité de l'eau, permettant ainsi l'ouverture, l'an passé - et qui sera renouvelée cette année - du bassin flottant en eau vive.

C'est pourquoi ce présent vœu propose de renforcer les moyens de nettoyage, d'encourager les péniches à assumer leurs responsabilités prévues dans les conventions d'occupation de l'espace public fluvial, notamment en termes de nettoyage des zones comprises entre les coques des péniches et les berges, de déployer dès que possible l'expérimentation des poubelles flottantes - expérimentation adoptée dans le cadre du précédent budget participatif - et d'encourager les équipes de la DPSP à la vigilance sur les comportements inciviques de jets de déchets dans l'eau.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci.

Ce sera une réponse très rapide, puisque je ne peux effectivement que rejoindre tout ce que vous venez de dire.

Je crois qu'il faut effectivement se réjouir de l'engouement que suscitent les canaux, un très beau lieu qui, au-delà de l'image de carte postale, est très prisé par les Parisiens. C'est un lieu de convivialité au succès, vous l'avez dit, amplifié par l'ouverture de la baignade publique l'année dernière, mais il n'en reste pas moins que c'est aussi par conséquent un lieu qui souffre de l'incivilité de ceux qui font peu de cas du site et qui laissent leurs déchets sur les quais et par répercussion dans l'eau.

Je voulais en profiter pour saluer le travail des équipes et de la propreté et des canaux, qui déploient une énergie folle sur ce site, et vous confirmer que nous avons depuis le 15 avril intensifié les actions, en cette période estivale qui débute, de nettoyage, que nous allons effectivement expérimenter dès cet été ces poubelles flottantes desquelles nous attendons des résultats très positifs, et que nous allons poursuivre ce travail de sensibilisation encore et toujours pour que cet espace soit mieux respecté et reste le plus agréable possible.

C'est donc un avis très favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Un avis, vous m'avez dit ? Favorable. Excusez-moi, j'avais mal entendu, j'ai eu très peur !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 214).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement du compteur Linky.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rendez-vous de pose des compteurs "Linky".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à des réunions d'informations sur le compteur "Linky".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la communication des informations de consommation des compteurs "Linky".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux coûts et économies liés au compteur "Linky".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au déploiement d'un afficheur déporté lors du remplacement des compteurs électriques.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compteurs "Linky".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 76 à 82 sont relatifs au déploiement du compteur "Linky".

Je vais donner la parole à Pascal JULIEN pour la présentation du vœu n° 76, à Alix BOUGERET pour les présentations des vœux n^{os} 77, 78, 79, 80 et 81 en faisant un effort de synthèse, et à Danielle SIMONNET pour le vœu n° 82.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Le compteur "Linky" est utile car il apporte plusieurs fois par jour à Enedis une connaissance sur la consommation d'électricité. C'est ce qui permet à Enedis d'intégrer dans la distribution les énergies renouvelables, qui sont irrégulières dans leur production. C'est le grand avantage du compteur "Linky" et, je crois, personne ne le nie, pas même les anti-"Linky".

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas voter les vœux - il y a quand même 7 vœux sur le même sujet -, qui demandent un moratoire sur le "Linky". En revanche, "Linky" a un autre intérêt : c'est qu'il permet à chaque usager de mieux maîtriser sa consommation. Mais pour que cela puisse se faire, faudrait-il encore que le "Linky" fonctionne et qu'il soit efficace rapidement, pas un an ou un an et demi après son installation. Faudrait-il qu'Enedis n'ait pas multiplié les bourdes de communication, faudrait-il qu'Enedis ait fait le boulot correctement. De ce point de vue, cela n'a pas marché. Or, on ne peut pas contraindre des gens à quelque chose qu'ils ne comprennent pas.

C'est la raison pour laquelle, si nous sommes opposés au moratoire, nous demandons le droit individuel de refuser ; c'est d'ailleurs l'objet d'un amendement déposé par le député, amendement qui avait été battu à l'époque.

Or, et je vais en terminer, et je ne ferai qu'une seule intervention sur l'ensemble, comme cela on gagnera du temps, or Enedis a l'obligation de couvrir 90 % de l'ensemble des compteurs. Il y a 10 % qui peuvent rester à l'ancien, aux risques et périls de ceux qui le gardent. Aujourd'hui, le taux de refus est très inférieur à 10 %, il n'est même pas de 1 %.

Voilà pourquoi, parlant pour le territoire parisien, mon groupe demande à la Maire de Paris de s'entendre avec Enedis pour que l'opérateur, face à un refus, n'insiste pas, de sorte qu'il y ait une tolérance d'Enedis à l'égard de ceux qui formulent un refus individuel, parce que c'est par la conviction et la pédagogie que l'on persuadera les gens d'accepter le "Linky" et non pas en forçant les armoires dans lesquelles se trouvent ces compteurs. Je le dis au passage et là, je suis aussi en désaccord avec beaucoup de gens, ils ne présentent pas de danger sanitaire particulier, bien moins qu'une plaque d'induction par exemple, et ils ne présentent pas plus de difficultés au regard de la sécurité des données personnelles que votre carte de sécurité sociale, votre carte de transport ou votre carte Vélib' - on a le droit de rire à une heure tardive.

Ainsi, j'ai résumé notre position. Je ne m'exprimerai plus sur les autres vœux. Nous voterons bien sûr notre vœu. Nous voterons contre les vœux qui prétendent qu'il y a danger sanitaire ou danger pour la liberté individuelle et contre les vœux qui demandent un moratoire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis désolée, je vais présenter chaque vœu, rapidement, l'objet n'étant pas le même. Vous voulez que je vous les présente...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous faites comme vous le souhaitez. Vous avez le temps de présenter l'ensemble de vos 5 vœux, mais...

Mme Alix BOUGERET. - Alors on y va, je vais faire vite.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Voilà.

Mme Alix BOUGERET. - Le déploiement des compteurs "Linky" souffre du manque de sérieux des sous-traitants, de certains sous-traitants d'Enedis.

Trop souvent, les Parisiens doivent s'y reprendre à plusieurs reprises pour que la pose du compteur soit réalisée. Il n'est pas rare que le prestataire d'Enedis n'honore tout simplement pas son rendez-vous et parfois à plusieurs reprises pour un même client, alors qu'il faut la plupart du temps prendre une demi-journée de disponibilité, évidemment sans prévenir le client qui attend inutilement et qui n'a pas d'autres moyens pour joindre le prestataire directement. Il est compréhensible que le consommateur ne veuille pas reprendre un rendez-vous ultérieurement.

Ces défaillances ont finalement un coût pour Enedis dans la mesure où le déploiement prendra forcément plus de temps, obérant les économies d'échelle attendues pour assurer l'équilibre économique du projet.

Aussi, le vœu demande à la Ville de Paris en tant qu'autorité concédante, que son concessionnaire Enedis assure que ses prestataires honorent en temps et heure leur rendez-vous.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Enchaînez.

Mme Alix BOUGERET. - J'enchaîne. Excusez-moi, cela va être un peu répétitif.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le déploiement de "Linky", pourtant prévu depuis de longues années, souffre d'un déficit d'information. Il nourrit logiquement toutes les craintes et les inquiétudes sur les effets sanitaires du compteur et l'utilisation qui est faite des données. Je ne rentrerai pas ici dans le débat sur les impacts de "Linky" sur la santé, ni sur l'utilisation des données qui a été encadrée par la C.N.I.L.

Malheureusement, certains fournisseurs d'électricité ont eu accès à des données précises sans l'accord du client. Ce vœu propose donc de renforcer l'information des Parisiens sur "Linky". En associant l'A.N.S.E.S, ils pourront être à même de juger de la nocivité ou non du compteur sur leur santé. Aussi, la C.N.I.L. pourra être en mesure de rappeler par ailleurs les droits des consommateurs en matière de gestion des données personnelles.

Je continue.

J'en suis au vœu n° 79. Pour le consommateur, l'un des avantages supposés de "Linky" est la possibilité de connaître quasiment en temps réel sa consommation. Sa courbe de charge lui permet ensuite d'identifier les appareils les plus énergivores. Une étude du C.N.R.S. montre d'ailleurs qu'un relevé précis des consommations conduit l'individu à diminuer sensiblement sa consommation d'énergie.

Par ailleurs, les données fines permettent aux fournisseurs d'électricité, avec l'aval du consommateur, de proposer une offre tarifaire adaptée. L'objectif est d'inciter par des tarifs plus faibles le consommateur à différer la consommation de ses appareils les plus énergivores aux heures les plus creuses. Il peut se passer plusieurs mois pendant lesquels le consommateur n'a aucune plus-value après la pause de son compteur "Linky". Le compteur reste parfois désespérément silencieux et donc inutile.

Enedis nous explique qu'il faut un taux de raccordement de 70 % dans le quartier pour mettre en œuvre la remontée des données. On ne comprend pas d'ailleurs très bien l'argument technique. Pendant ce temps, les usagers réticents se disent qu'après tout, il n'y a pas d'urgence à permettre la pose du compteur. C'est un peu le chat qui se mord la queue : faute d'un nombre suffisant de compteurs installés, le système "Linky" se grippe. Le calendrier de déploiement "Linky" repose pourtant sur une cartographie assez fine. Peut-être faudrait-il mieux concentrer réellement sur un quartier ce déploiement et le terminer, plutôt que de disséminer ici et là des compteurs. C'est donc l'objet de ce vœu : inciter Enedis à rendre les compteurs communicants au plus vite après leur installation.

Le vœu n° 80, cette fois-ci, revient sur le fait que cet instrument devait être un instrument de premier plan de la transition énergétique. En ajustant au mieux les consommations et les productions d'énergie, il devrait permettre de réduire notre empreinte carbone. Malheureusement, le déploiement un peu chaotique des compteurs communicants sème le doute. Je ne reviendrai pas sur la Cour des Comptes qui s'est penchée sur les coûts de redéploiement de "Linky", particulièrement importants.

Contrairement à ce qui est dit, ici ou là, les consommateurs "in fine" paieront bien le redéploiement de "Linky". En 2021, date de la fin du déploiement, si les économies attendues ne sont pas au rendez-vous, la facture d'électricité pourrait bien s'envoler. A l'heure où les questionnements sur "Linky" sont nombreux, il est donc important de mettre en œuvre des outils rigoureux de suivi de son déploiement. Aussi, nous vous demandons d'annexer au contrat de concession un tableau de suivi des coûts de déploiement du compteur à Paris, année par année, ainsi que des gains obtenus pour le distributeur.

Le dernier vœu a trait cette fois-ci à la connexion Internet. "Linky", sans connexion Internet, est dénué de tout intérêt pour les consommateurs. Ce dernier n'affiche que des informations pour le moins difficilement accessibles et intelligibles. En effet, seule la transmission des données à Enedis, puis au fournisseur d'électricité, permet ensuite d'accéder à ces informations sur un portail Internet.

Or, ce qu'attend le client, c'est de connaître directement et aisément le coût en euros de sa consommation pour connaître sa courbe de charge. C'est d'ailleurs fondamental pour susciter la réduction des consommations d'énergie. L'afficheur déporté, qui permet d'accéder aux informations essentielles sans connexion déportée, permet d'accéder aux informations sans connexion Internet.

Autre avantage, il rend possible la lecture des données en s'affranchissant du lieu, souvent pas commode, d'installation du compteur. La loi a prévu de le rendre disponible, pour les populations précaires, gratuitement, même si son financement n'est pas encore assuré aujourd'hui. Le compteur intelligent déployé au Royaume-Uni comprend d'ailleurs systématiquement un afficheur déporté pour favoriser les économies d'énergie. Il serait donc utile que la Ville de Paris demande à son concessionnaire Enedis de mettre à disposition des Parisiens qui le souhaitent l'afficheur déporté dès que celui-ci sera disponible.

Je vous remercie pour votre patience.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame BOUGERET.

C'était un bel exercice. Je vous en félicite !

Danielle SIMONNET, qui raccroche son téléphone, reprend son compteur "Linky", allume son micro.

Mme Danielle SIMONNET. - Et voilà ! Et elle est opérationnelle : tout va bien.

Comme vous le savez, je suis totalement opposée au compteur "Linky". Ce n'est pas nouveau. Je pense d'abord que c'est une gabegie économique. Cela va coûter plus de 5 à 10 milliards d'euros selon les sources. Un déploiement aussi énorme est, par ailleurs, totalement anti-écologique : c'est un gâchis énergétique de refabriquer ces 35 millions de compteurs d'électricité alors que les actuels fonctionnent très bien. En plus, la technologie du "Linky", oui, pose des problèmes concernant la santé, parce que cela nous expose à un supplément d'ondes électromagnétiques problématique, notamment pour les personnes électrohypersensibles, mais pas que. Ensuite, cette technologie permet une mise sous dépendance et sous surveillance commerciale, policière, judiciaire, de l'ensemble de la population. C'est un vrai problème avec une manipulation, une exploitation de "big data" qui fait courir un risque conséquent.

J'ai toujours été pour que la Ville s'oppose à l'installation des compteurs "Linky". Maintenant, la Ville est propriétaire de ces compteurs. Je propose donc à travers ce vœu le choix suivant : soit la Ville de Paris renonce aux compteurs "Linky", ce que je défends ; soit le cas échéant, à cette étape, que les Conseillers de Paris soient informés du devenir des anciens compteurs, dont la Ville est propriétaire, et des engagements municipaux relatifs à la prise en charge des nouveaux compteurs, afin que les citoyens n'aient pas à en payer le coût, puisqu'ils ont vocation, comme

les anciens, à rester propriété de la Ville de Paris. J'aimerais donc des réponses sur cette question précise de ce que la Ville compte faire des anciens compteurs et des nouveaux compteurs.

Maintenant, je vais vous dire une chose : il commence à y avoir de fortes mobilisations, partout en France, sur ces compteurs "Linky". Le problème, ce n'est pas qu'Enedis fasse plus de pédagogie ; c'est qu'Enedis arrête de faire du bourrage de crâne ! Nous ne sommes pas là, nous, Conseillers de Paris, pour être des passe-plats de ce lobby, comme fonctionne Enedis.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre à tous, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Décidément, depuis trois ans, notre Conseil se passionne pour le sujet "Linky" qui s'invite très régulièrement dans nos discussions, ce qui révèle les interrogations et les inquiétudes persistantes et souvent très légitimes que suscite ce déploiement du compteur par Enedis.

Je voudrais rappeler, avant de rentrer dans le débat et dans chacun des vœux, que "Linky" est un projet d'abord national, décidé par le Gouvernement, mis en œuvre par Enedis, et que les collectivités, et donc la Ville de Paris, bien que propriétaire de leurs réseaux de distribution et des compteurs - comme vient de le dire Mme SIMONNET - n'ont pas de pouvoir de décision en la matière, ce que l'on peut regretter mais c'est un autre débat que nous aurons sans doute un autre jour.

Même si nous n'avons pas de compétences en la matière, nous avons pris le parti, dès le début du déploiement, d'être très présents sur le sujet. Avec la mission Energie de la Ville de Paris, les membres de la Commission de contrôle de l'électricité que je remercie d'ailleurs pour leur implication, Pascal JULIEN, François VAUGLIN, Didier LE RESTE...

Je rappelle que tous les groupes sont membres de cette commission et je vous invite vraiment à y participer, même les non-inscrits - Madame SIMONNET, je vous envoie à chaque fois l'information -, car il s'y passe beaucoup de choses.

Nous nous sommes mis en position d'exigence par rapport à Enedis pour qu'il déploie tous les moyens d'information nécessaire au bon déroulement de la pose des compteurs dans le respect du droit des Parisiens.

Je vais donc maintenant essayer de brièvement répondre à tous ces vœux et d'être le plus clair possible pour dire, d'abord, sur le vœu porté par le groupe Ecologiste de Paris, que je partage largement les points de vigilance et les améliorations possibles soulevées par Pascal JULIEN. Il y a encore vraiment besoin d'information, de pédagogie. Vous leur avez d'ailleurs fait une belle démonstration des problèmes de communication lors de la commission de contrôle et je m'associe pleinement à votre demande faite à Enedis, déjà formulée par la Ville d'ailleurs, cet impératif de ne pas insister auprès des Parisiens opposés au compteur "Linky" et de faire respecter ce droit par ces sous-traitants. C'est donc un avis favorable au vœu n° 76.

Sur le deuxième vœu, porté par le groupe LRI, nous restons aussi, côté Ville, très favorables à ce que des échanges directs puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles avec les mairies d'arrondissement. Je rappelle d'ailleurs qu'il y a déjà eu différentes réunions publiques dans les arrondissements. Enedis a même mis en place un numéro vert pour faciliter ces contacts directs avec les Parisiens. C'est là aussi un avis favorable à votre vœu n° 78, sous réserve de l'amendement technique que je vous ai proposé pour préciser les modalités d'organisation de ces réunions.

Au-delà de la question de l'information préalable, il est bien sûr également indispensable que les contacts directs avec les usagers, au moment de l'installation, soient d'abord un moment consacré à répondre aux questions des Parisiens sur ce compteur intelligent. On a effectivement encore trop de remontées d'insatisfaction. Dans certains cas, ce sont même les rendez-vous qui ne sont pas honorés, ce qui n'est pas acceptable, vous l'avez soulevé. Nous insistons auprès d'Enedis sur l'importance "via" ces sous-traitants d'honorer ces rendez-vous et d'être complètement prêts à répondre aux questions. C'est donc là aussi un avis favorable au vœu des Républicains sur le vœu n° 77 sur le déploiement et le respect des rendez-vous.

Sur le vœu n° 79, demandant une activation de la fonction des transmissions de données du compteur à l'utilisateur tout de suite après la pose, je ne peux pas vous répondre favorablement sur ce vœu simplement pour des questions qui sont que, techniquement, c'est tout à fait impossible. Je me ferai un plaisir, en dehors de ce Conseil, de vous expliquer pourquoi si vous voulez mais je propose de ne pas m'étendre sur ce sujet maintenant. C'est donc un

avis défavorable sur le vœu n° 79. Par contre, Enedis s'est engagé à ce que cette communication des données se fasse très rapidement, dans un délai de deux mois, qui n'est pas toujours respecté à Paris. Ce vœu me donnera l'occasion de leur rappeler cet engagement.

Sur le vœu pour un déploiement d'un afficheur déporté lors du remplacement des compteurs électriques : c'est le vœu n° 81 déposé par les Républicains. Là aussi, je partage en partie la préoccupation que vous soulevez sur la question de l'accessibilité aux données. Malheureusement, c'est une question qui a été tranchée par la loi, qui a décidé que cette fonction était attachée au fournisseur d'électricité, ce que rappelle d'ailleurs le vœu des écologistes, et donc, cela ne peut plus être une fonction de "Linky". Je vous demande donc de retirer ce vœu parce qu'il n'est pas tout à fait dans le sujet.

Ensuite, j'en arrive au vœu n° 80, là aussi toujours déposé par le groupe LRI, qui porte sur la nécessaire transparence des données économiques et financières liées à "Linky", et plus largement à la concession d'électricité.

Je ne peux que vous dire "avis très favorable" puisque je me réjouis que désormais, cette question soit soutenue par l'ensemble des groupes de ce Conseil, puisque c'est une demande récurrente de la Commission de contrôle de l'électricité que je préside, et que de nombreux autres élus locaux à l'échelle française relaient à l'heure actuelle, et pour laquelle nous n'avons pas aujourd'hui de réponses satisfaisantes d'Enedis. C'est un sujet sur lequel il faut avancer.

Sur le vœu n° 82 de Danielle SIMONNET, sur la question des déchets, Enedis a indiqué se soumettre à l'obligation réglementaire de valorisation de 75 % de ses déchets, comme le prévoit la directive européenne. Je pourrai, là aussi en dehors du Conseil, vous donner le détail de ce qu'ils nous ont fourni en termes de recyclage, réutilisation, etc., des composants du compteur.

Enfin, sur la question du renoncement de la Ville au compteur "Linky", je crois que l'on n'en est plus à ce stade, et redire encore une fois que la généralisation des compteurs "Linky" est une décision nationale, encadrée par de nombreuses textes réglementaires. C'est donc hors du champ des compétences municipales de pouvoir demander cet arrêt.

Je rappellerai simplement pour terminer que, oui, il y a des interrogations légitimes, mais sur ce dernier sujet, attention quand même aux positions caricaturales et à l'agitation des peurs parfois un peu excessives et vous rappeler que vous êtes tous membres de la Commission supérieure du contrôle de l'électricité. C'est toujours très bien quand beaucoup d'élus y siègent, et une nouvelle réunion de travail, principalement sur "Linky", aura lieu avant le 1er juin, à laquelle vous serez conviés. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Avant de soumettre tous ces vœux à vos voix, j'ai une explication de vote du groupe Communiste.

La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous allons faire une explication sur plusieurs vœux. Nous suivons les votes proposés par l'Exécutif. Mais je tenais à souligner quelques points sur lesquels nous sommes sensibles puisque cela fait longtemps, même si nous ne l'avons pas fait sur ce Conseil, que nous nous exprimons sur "Linky".

Le premier point, c'est celui de la protection des données personnelles, abordée dans le vœu n° 80. Nous sommes favorables à l'utilisation des données pour un pilotage public de la transition énergétique avec, comme objectif, la réduction des consommations énergétiques que les compteurs, intelligemment utilisés, pourraient permettre. En ce sens, ces compteurs peuvent être utilisés clairement dans un sens écologique, contrairement à ce qui a pu être dit.

Cependant, avec la libéralisation du marché de l'énergie, nous craignons que les compteurs Linky et leurs données soient utilisées non pas pour développer le service public, mais pour multiplier les offres tarifaires et servir les fournisseurs qui se partageront le gâteau du marché de l'électricité. Bien évidemment, dans ce sens, nous serons plus que vigilants. Nous nous étions d'ailleurs opposés à la suppression des tarifs réglementés par le passé.

D'autre part, la protection des données personnelles est fondamentale. Elles sont la propriété des usagers. En matière de "Big data", les questions sont techniques. Les possibilités offertes par ces données sont infinies. Aussi, le consentement des usagers semble insuffisant, si ce n'est pas un consentement éclairé. C'est la loi et la réglementation qui doivent protéger les données personnelles des usagers.

Le deuxième point, et je serai beaucoup plus court, concerne celui de la pose à marche forcée des compteurs et le recours massif à la sous-traitance. Il est évoqué dans le vœu n° 76. La réalité de la sous-traitance, c'est souvent le recours à des salariés qui travaillent dans des conditions de précarité, des normes de sécurité parfois remises en

question, et un management agressif. En l'occurrence, pour la pose des compteurs, c'est parfois le cas, et ce sont tant les usagers que les salariés qui en pâtissent. Là aussi, nous alertons Enedis sur la marche forcée du développement de ces compteurs.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 215).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77, déposée par le groupe Les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 216).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78, déposée par le groupe Les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 217).

Le vœu n° 79 du groupe LRI est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 79, déposée par le groupe Les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80, déposée par le groupe Les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 218).

Le vœu n° 81 est-il maintenu ? Non. Je vous en remercie.

Le vœu n° 82 est-il maintenu ? J'imagine que oui, Madame SIMONNET ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la péniche Demoiselle.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la péniche Demoiselle.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 83 et 84 sont relatifs à la péniche Demoiselle.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, puis à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les péniches culturelles sont un facteur essentiel de la culture à Paris et permettent une ouverture de celle-ci à un large public.

Le groupe Communiste présente un vœu relatif à la péniche Demoiselle, qui n'a toujours pas eu de proposition d'emplacement satisfaisant par la Ville de Paris. Cette péniche propose bon nombre d'activités culturelles variées, comme des soirées salsa, tango, des concerts, ou encore des bals.

Elle fait partie intégrante du bassin de la Villette car elle existe depuis onze ans maintenant. Tous les riverains et participants s'accordent à dire que ce lieu est riche et nécessaire.

La Ville de Paris nous a prouvés son attachement à toutes les formes de culture parisienne, grâce à sa politique culturelle, comme nous l'avons détaillée mercredi. Nous demandons donc à la Ville de Paris de respecter son engagement en proposant rapidement une alternative à la péniche Demoiselle dans Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - En d'autres termes, mon vœu défend exactement la même chose, parce que la péniche Demoiselle, nous y sommes attachés, parce que c'est une péniche culturelle qui, depuis onze ans, fait un travail remarquable. Elle ne fait pas simplement un travail culturel, elle fait aussi un travail d'implication sur le quartier qui permet une appropriation sociale de la culture. C'est vraiment une structure très fortement implantée et il n'y aurait pas de sens de l'envoyer ailleurs, de façon totalement déconnectée, avec justement tous les partenariats tissés depuis longue date.

Je pense que nous devons absolument tout faire pour permettre à la péniche Demoiselle de pouvoir rester. Il y a de l'espace pour pouvoir permettre un nouvel anneau afin que la péniche Demoiselle puisse continuer ses activités sur le bassin de la Villette, le bassin élargi ou le bassin de Pantin.

Surtout, je voudrais vous dire une chose, dans l'appel à projets, parmi les onze projets qui ont été retenus dans le cadre du premier appel à candidatures, sachez que certains projets sont encore totalement fictifs, ils n'ont même pas encore acquis leur propre péniche pour pouvoir se réaliser. Ce serait quand même fort de café que cette péniche qui, depuis onze ans, fait un travail remarquable, qui n'a jamais essuyé la moindre critique négative, ne puisse être défendue. J'espère que ces deux vœux seront votés l'unanimité de ce Conseil.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Vos deux vœux me posent un vrai problème philosophique parce qu'on ne peut pas, d'une part, exiger un cadre plus fort, unique et clair sur la mise à disposition de l'espace public, et ce tout particulièrement dans le cadre d'activités commerciales qui génèrent un revenu économique, et, dans le même temps, demander via un vœu une solution d'exception à ce cadre global pour cette péniche.

Il y a un an maintenant, j'ai lancé une procédure extrêmement transparente et claire d'appel à candidatures pour le renouvellement des conventions d'occupation sur le bassin de la Villette et pour les péniches dites culturelles et d'animation avec, pour objectif, d'en finir avec des solutions de gré à gré qui n'étaient clairement plus satisfaisantes et puis pour renouveler l'offre culturelle pour les Parisiens sur les canaux.

La péniche Demoiselle, comme toutes les autres péniches, a été informée de cette procédure, elle a d'ailleurs déposé un dossier de candidature, mais elle fait aussi partie de ceux qui n'ont pas été retenus par le jury qui a considéré que son dossier n'était pas suffisamment solide.

Je ne suis d'ailleurs pas du tout d'accord avec ce qu'a dit Danielle SIMONNET sur la solidité des dossiers des différents postulants à cet appel à candidatures. Je ne rentrerai pas ici pour des raisons de confidentialité dans le détail du projet Demoiselle, mais j'assume totalement le choix qui a été fait en lien avec le jury.

Pour autant, nous travaillons, en ce moment, à chercher une solution de relogement provisoire pour la péniche Demoiselle qui devra, pour le coup, rentrer dans le cadre d'une convention validée par le Conseil de Paris, qui bordera totalement l'activité qui se fera sur l'anneau, si l'anneau est retenu, qui devra aussi revenir sur un certain nombre d'équipements et de scellage de cuve sur le bateau qui n'est pas équipé pour traiter des eaux usées, ce qui est un vrai sujet aujourd'hui sur la Villette.

Je dois vous dire que plusieurs alternatives ont été proposées aujourd'hui par les services de la Ville à la propriétaire de la péniche, que des discussions sont en cours, mais n'ont effectivement pas abouti. Mais, en tout cas, pour toutes ces considérations, je vous propose de retirer vos vœux.

Dans le cas contraire, je donnerai un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. J'imagine que les deux vœux sont maintenus.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux barrages hydroélectriques.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 85 est relatif aux barrages hydro-électriques.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ ? Non. A Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Plus de 10 % de l'électricité provient des barrages hydro-électriques. Lors de nos Conseils, puisque nous nous vantons de n'acheter que de l'électricité verte, c'est donc plus de 60 % de l'électricité qui sert à nous éclairer qui vient

des barrages hydro-électriques. On comprend donc l'importance de ce sujet pour notre collectivité. Ils sont essentiels, ces barrages, à plusieurs titres : pour la production de la puissance électrique en premier lieu, je viens de le dire, mais aussi pour la stabilité du réseau électrique, car c'est l'énergie renouvelable par excellence et parfaite car non-intermittente.

Et enfin, les barrages sont aussi essentiels en matière de gestion de la ressource en eau. Quel est donc le problème avec les barrages hydro-électriques ? Encore une fois, la volonté du gouvernement d'être le bon élève ultralibéral des diktats européens. MACRON et ses acolytes prévoient donc une cession au privé de 150 barrages sur les 400 d'ici à 2022.

L'ouverture à la concurrence et à la cession, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, à des grands groupes industriels, puisque ce seront principalement eux qui pourront répondre, est une erreur triple. Tout d'abord, elle va inmanquablement se traduire par une hausse des prix, non seulement pour rémunérer les actionnaires, mais aussi par des pratiques potentiellement agressives pour faire artificiellement monter les cours de l'électricité par le relargage des eaux, comme les opérateurs privés suisses savent si bien le faire.

Ensuite, cette privatisation va aussi poser le problème de la perte de contrôle public sur la gestion de l'eau, bien commun ô combien important à gérer par la puissance publique. Notons que le gouvernement se défait sur les injonctions européennes, comme souvent. Mais il est piquant de noter que l'Allemagne, l'Espagne, la Suède ont réussi, eux, à négocier avec la Commission européenne la non-ouverture à la concurrence des concessions hydro-électriques. Jupiter serait-il donc en petite forme ?

Par notre vœu, nous demandons donc que le gouvernement renonce à la privatisation des concessions hydrauliques. Nous le répétons encore et toujours : seuls les services publics sont garants de l'intérêt commun et de la maîtrise à long terme des enjeux des biens communs comme l'énergie et l'eau. "Il n'y a pas de planète B", nous disait notre président. Il y a certainement une politique B alternative à l'ultralibéralisme.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Célia BLAUDEL, pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est décidément un Conseil très riche en sujets pour moi. Je voulais saluer ce vœu très intéressant déposé par le groupe Communiste, qui fait écho à la fois à des enjeux nationaux, mais, vous l'avez aussi écrit dans votre vœu, qui fait écho à notre Plan Climat, qui fait la part belle à la question de l'énergie en posant l'objectif ambitieux de faire de notre ville une ville 100 % énergie renouvelable en 2050. Cette finalité pose évidemment la question de la production, puisque 80 % de cette énergie devra être produite à l'extérieur de Paris, et, dans cette perspective, la ressource hydraulique tient une place incontournable, que vous avez rappelée. 12 % de la production électrique française est d'origine hydraulique aujourd'hui.

La question de la cession et du devenir des concessions hydro-électriques présente donc un réel enjeu pour la transition énergétique. Le sujet est important. Je suis d'accord avec vous pour constater que le projet de privatisation tel que présenté actuellement n'est absolument pas souhaitable. Cependant, la rédaction de votre vœu m'interroge et je souhaitais exprimer aussi un certain nombre de divergences d'appréciation, notamment sur la question de l'opérateur national unique, qui, pour ma part, est loin de l'idée que je me fais aujourd'hui d'une entreprise publique garante du bien commun.

Contrairement à sa gestion des barrages qui est largement saluée par les acteurs engagés sur ce sujet, E.D.F. n'est quand même pas toujours un modèle de respect de l'intérêt général. J'en veux des choix industriels en contradiction avec la loi de transition énergétique, ou encore le rappel à l'ordre très récent par le médiateur de l'énergie, qui l'a rappelé avec d'autres fournisseurs d'énergie, sur la pratique qui consistait à réclamer des arriérés anciens aux clients, souvent aux ménages modestes, pratique interdite par la loi de transition énergétique.

Je crois que nous sommes à un moment de la transition énergétique où, justement, l'interrogation des modèles d'organisation, tant sur la production et la distribution, doit aussi nous permettre de faire émerger des nouveaux acteurs parmi lesquels les collectivités, sujet sur lequel il faut évidemment avancer. Au-delà de ces divergences, je le redis : le sujet que vous portez à notre attention aujourd'hui est très important, au cœur des débats de la transition énergétique, mérite que l'on s'en empare, mais fait l'objet d'un débat d'ampleur plus nationale qui ne relève pas des prérogatives de ce Conseil et ne touche que très indirectement les Parisiens.

C'est pourquoi l'Exécutif, une fois n'est pas coutume, n'exprimera pas d'avis sur ce vœu et s'en remet à la sagesse du Conseil de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'est donc une non-consigne de vote du côté de l'Exécutif. On la retrouvera d'ailleurs sur d'autres vœux dans ce Conseil. Cela s'appelle "sagesse de l'Exécutif au nom de l'Assemblée".

Monsieur Yves CONTASSOT, pour exprimer l'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Nous avons cosigné ce vœu, donc nous allons le voter, d'autant plus que, de ce point de vue, je peux entendre quelques réserves. L'alternative est simple : soit on maintient cet opérateur, soit c'est le privé. Il n'y a pas d'alternative aujourd'hui. Nous disons que ce n'est pas la bonne solution, le privé, parce qu'on sait qui les aurait : soit les grands groupes, soit Veolia, soit Suez. Ce n'est franchement pas ce que l'on a envie de voir.

Donc, en attendant, nous préférons le statu quo. C'est d'autant plus important que si l'on veut que la France remplisse ses obligations, et notamment l'accord de Paris, il faut impérativement qu'effectivement, les énergies renouvelables se développent. Ce n'est pas en les privatisant que l'on aura une amélioration du "mix" énergétique, parce que l'on sait bien ce qui se passera. Ils ne vendront de l'énergie renouvelable qu'au moment où cela sera absolument nécessaire, pour la vendre plus cher. Donc, ce n'est pas une bonne solution que de vendre ces barrages.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 219).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au projet de la Bassée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 86 est relatif au projet de la Bassée.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les épisodes de crues exceptionnelles se sont multipliés ces dernières années dans le bassin de la Seine. Paris et l'Île-de-France ont connu trois crues majeures : en mai 2013, en juin 2016 et en janvier 2018. Elles ont touché directement des centaines de milliers de personnes, avec des conséquences matérielles considérables.

En effet, pour exemple, le bilan des dégâts matériels engendrés par la crue de 2016 a été estimé à 1,5 milliard d'euros. L'établissement public Seine Grands Lacs gère aujourd'hui, en amont de Paris, 4 lacs réservoirs d'une capacité totale de 850 millions de mètres cubes. Or, en cas de pluviométrie exceptionnelle, voire de crue centennale, les 4 lacs réservoirs pourraient atteindre le niveau maximum de leur capacité et les conséquences seraient sans précédent pour Paris et l'Île-de-France.

Le projet de la Bassée, situé en amont de la confluence Seine et Yonne, qui reste en état de projet depuis une vingtaine d'années, permettrait de réduire significativement le niveau de la Seine et ainsi, de prévenir des dégâts pouvant se compter en milliards d'euros. Le coût de la réalisation de ce projet est estimé à 500 millions d'euros. Aussi, nous souhaiterions, compte tenu du rôle contributeur majoritaire de Paris et en liaison avec les 3 autres départements membres fondateurs, que Seine Grands Lacs lance sans tarder la réalisation de ce projet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces deux dernières années, effectivement, la Capitale a éprouvé plusieurs épisodes de crues, rappelant la vulnérabilité de notre ville face à cet événement climatique. Notre Ville a, d'ailleurs, plutôt bien fait face à ces événements grâce à l'activation des dispositifs de prévention, dont les grands barrages, et de protection dans Paris intra-muros, et à la mobilisation des agents, qu'il faut saluer. Cela nécessite tout de même la poursuite du travail sur l'anticipation de ce type d'événement. Nous sommes, dans ce travail, extrêmement mobilisés à travers les grandes stratégies qui conduisent ce travail de prévention, mais aussi en lien avec tous les acteurs du bassin concerné et, évidemment, avec l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs.

Je voudrais, pour répondre à votre vœu, dire deux choses. D'abord, que l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs est totalement au rendez-vous sur ce travail de la Bassée, notamment sur les travaux sur le casier pilote dans sa première tranche, dont la mise en œuvre fait, aujourd'hui, l'objet d'une vraie accélération, avec un premier coup de pioche en 2020.

Toutefois, effectivement, il y aurait un élément important pour accélérer la situation et le dossier dans sa globalité. Néanmoins, votre vœu s'adresse à la mauvaise Assemblée - j'ai envie de dire - puisqu'aujourd'hui, ce qu'il nous faut, c'est réunir le tour de table financier.

Vous l'avez dit, c'est un projet d'envergure, ce ne sont plus 500 millions d'euros, mais plutôt 800 millions d'euros à un milliard d'euros qu'il faut mobiliser. Dans ce cadre, nous avons besoin d'un acteur clé qui est celui de la Métropole du Grand Paris. Depuis les lois territoriales, c'est effectivement à la Métropole qu'incombe le financement de ces grandes infrastructures, par la levée notamment d'une taxe dite "Gemapi" prévue par la loi.

C'est une demande renouvelée des acteurs qui travaillent sur les questions de la crue depuis la création de la Métropole. Il semble que l'on avance, que cette question sera débattue au Conseil métropolitain de juin.

Je vous propose donc de vous faire, à l'occasion, ou que vos conseillers métropolitains puissent se faire l'écho, lors de ce Conseil, de cette demande et de bien vouloir retirer votre vœu pour, peut-être, le redéposer à la Métropole. En tout cas, elle ne concerne plus directement l'action de la Ville au sein de l'E.P.T.B.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame BOILLOT, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Julie BOILLOT. - On le retire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, je vous en remercie.

Nous libérons ainsi Célia BLAUDEL qui peut cependant rester au Conseil.

2018 DDCT 68 - Subventions (341.500 euros) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 68. Il s'agit de l'attribution de subventions à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'adjointe, chers collègues, les attentats qui frappèrent notre ville ont rappelé à tous que les valeurs de notre République - liberté, égalité, fraternité - et ses principes, à commencer par celui de laïcité, devaient se conjuguer au présent. Ils nous ont rappelé que rien, hélas, n'est jamais acquis, ni en matière sociale ni en matière philosophique.

Or, la République n'est rien sans citoyenneté, c'est-à-dire sans l'engagement de ceux qui détiennent la souveraineté : les citoyens. La citoyenneté est le ciment de notre vivre ensemble. C'est ce qui, pour paraphraser Renan, nous permet de nous projeter ensemble dans un avenir commun.

Ainsi, ce sont entre 66.000 et 77.000 associations qui sont présentes sur notre territoire, pour lesquelles se mobilisent plus de 660.000 de nos concitoyens. Cet investissement est essentiel pour notre collectivité.

C'est donc avec plaisir que j'interviens sur ce projet de délibération qui permettra à notre Ville d'épauler, à hauteur de 341.500 euros, 63 associations œuvrant à la promotion des valeurs de la République et du principe de laïcité, à la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme et à l'épanouissement de la citoyenneté. L'action de ces associations s'imbrique avec les nombreuses initiatives de notre Municipalité en ces domaines, comme la carte Citoyenne-Citoyen de Paris, le service civique, la formation à la citoyenneté, etc.

Ce projet de délibération complète celui concernant les associations agissant dans les quartiers "politique de la ville", pour lequel je vous appelais à voter lors de notre précédent Conseil.

La lutte pour l'égalité, la liberté, la fraternité a pour socle l'égalité des droits. Ce socle, pour être efficient, doit reposer sur deux fondements : le développement d'un service public permettant de transcrire dans le réel l'action publique, d'une part, l'effectivité de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, d'autre part.

Sur cet axe, je salue, par exemple, l'initiative "citoyenneté, laïcité et valeur de la République" de l'association "Culture Berbère" ou celle du Théâtre du Chaos, "la bonne couleur de l'arc-en-ciel", du quartier des Portes.

Toutes ces associations promeuvent, auprès des enfants et de leurs familles, grâce au théâtre et au cinéma, l'égalité filles/garçons, comme la lutte contre les discriminations et les préjugés. Ces associations ne sont, bien sûr, qu'un exemple parmi des dizaines d'autres qui mériteraient également d'être citées.

L'éducation à la citoyenneté passe par l'apprentissage de la chose publique et le débat. Elle nécessite le développement du sens critique et les capacités d'analyse face aux informations reçues. Beaucoup d'associations sont porteuses de tels projets, comme "Accueil Goutte d'Or" ou l'association "Crescendo".

Etre citoyen suppose de savoir comment ces principes ont émergé, ce qu'ils ont coûté en investissement et en vies avant de pouvoir s'imposer comme une évidence. C'est ce que fait "ACTIVE", association pour le texte et l'image vivante, qui porte le beau projet "Vivre et comprendre ma ville républicaine". Elle propose une immersion dans l'histoire des quartiers parisiens, pour que nos concitoyens puissent s'approprier des éléments historiques sur l'importance et la genèse des valeurs de la République et se forger un sens critique et citoyen.

Globalement, notre Conseil peut saluer les trésors d'imagination dont fait preuve le milieu associatif parisien pour promouvoir ces valeurs, la diversité des supports développés, la multitude de projets participatifs incluant les Parisiennes et les Parisiens de nos quartiers, telle "La laïcité en images" de l'Actisce dans le 17e arrondissement ou "Marianne dans nos yeux" du C.A.M.R.E.S. dans le 10e arrondissement.

Ce projet de délibération montre que la lutte pour revivifier les valeurs de la République est actuelle et est une réponse moderne à notre époque. Le succès de cet appel à projets et la richesse des réponses en sont un témoignage.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Même s'il y a eu une décroissance de la violence à caractère raciste et antisémite depuis le pic de 2015, nous ne pouvons nous satisfaire de ces chiffres alors que des propos ou des comportements racistes et antisémites perdurent dans notre pays.

Nous le savons, les actes terroristes sont des actes ultimes. Il nous faut les combattre, tout en maintenant notre état de droit et en évitant les lois d'exception. Le rôle de la police, du renseignement, de la justice est indispensable, mais ils ne peuvent être l'alpha et l'oméga des politiques publiques.

En 2015, nous avons été nombreux, sur ces bancs, à parler d'éducation et de sensibilisation, particulièrement des plus jeunes, afin de tenter de les vacciner contre la maladie du racisme et de l'antisémitisme. C'est ce qui nous a décidés collectivement à travailler à un appel à projets autour des valeurs de la République et de la laïcité.

Nous examinons aujourd'hui le troisième volet de ces mesures qui concernent 65 projets portés par 63 associations. Au-delà du montant parfois modeste de ces subventions, il faut apprécier ces mesures à l'aune du travail qui est fait et de la motivation de ces promoteurs. Il n'est pas facile de monter des actions sur des sujets qui peuvent, de prime abord, paraître ardu, mais cela est nécessaire.

Je ne détaillerai pas la totalité des projets, je vous rassure, mais je veux mettre une focale sur ceux qui traitent de comprendre et décrypter l'information. Ils sont, à mon sens, indispensables alors que le monde connecté avance et que nous sommes informés, en permanence, par les chaînes d'information directe, radio, télévision, mais aussi par les informations qui arrivent sur nos portables.

Déjà, pour nous qui avons des responsabilités politiques, il est parfois difficile de se retrouver dans ce flot d'information, alors pensons aux plus jeunes.

Le Gouvernement réfléchit, en la matière, à une loi sur les "fake news", mais la frontière semble être franchie, dans les effets d'annonces tout du moins, avec une nouvelle forme de censure aux ordres d'un Gouvernement qui ne renonce pas aux coups de force ; une nouvelle forme de censure peut-être moderne dans sa forme, mais qui rappelle dans son fond les bonnes vieilles censures de l'ancien monde ; une nouvelle forme de censure qui renforce un néolibéralisme liberticide.

Je pense, pour ma part, qu'il faut faire confiance aux professionnels et aux associations qui œuvrent à aider les plus jeunes à comprendre les informations. C'est d'un public éduqué dont nous avons besoin, pas forcément de lois de censure.

Pour être lucide, il faut s'inquiéter que, lorsque vous tapez, par exemple, "antisémitisme" sur un moteur de recherche, vous verrez apparaître dans les premiers sites des sites révisionnistes comme ceux de SORAL ou d'autres. Il en va de la responsabilité des maîtres d'Internet.

Comme par le passé, nous avons appris aux plus jeunes à décrypter la presse. Il devient urgent et indispensable de les former à trier le bon grain de l'ivraie en matière d'Internet. Je le sais, j'enfonce des portes ouvertes, mais le travail de fourmi que nous aidons, par le biais de subventions à ces associations, est essentiel - et je le salue ici. Il est l'espoir que la génération de demain saura retrouver le chemin d'un esprit critique, libre et indépendant.

Puisque nombre de ces actions parlent de la laïcité, permettez-moi, en conclusion, de dire qu'il ne s'agit pas, une énième fois, de faire revenir les cultes dans le domaine public, mais bien de les cantonner à la sphère privée.

Contrairement à ce que le Président de la République a laissé entendre au cours de sa conférence devant les évêques de France, la République n'a certainement pas à s'excuser devant les représentants des cultes, quels qu'ils soient. En revanche, la République doit garantir à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire. Là est son rôle.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci très sincèrement pour vos interventions car elles mettent en lumière l'ensemble de ceux qui mènent un travail de fourmi, pas à pas, en remettant le métier sur l'ouvrage parfois, parce que des projets de cette nature peuvent avoir besoin de plusieurs années pour s'installer et commencer à produire leurs effets... Merci d'avoir mis ces associations en lumière.

Les sujets dont nous parlons aujourd'hui ne sont pas nécessairement des sujets simples et faciles à appréhender pour des acteurs associatifs. Les mettre en lumière aujourd'hui, c'est aussi leur adresser une part de reconnaissance de la part des élus de Paris que nous sommes, et je suis pour elles, pour tous ceux qui s'activent sur ces sujets, très reconnaissante de vos interventions.

Trois chiffres pour vous rappeler en effet que c'est la quatrième fois que vous votez sur les propositions sur cet appel à projets. Cette année, ce seront 341.500 euros qui seront proposés à 63 associations pour le financement de 65 projets.

33 associations, une moitié, avaient déjà été financées dans le cadre de l'appel à projets "Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République" : nous continuons donc à voir émerger de nouveaux acteurs, de nouveaux projets, ce qui nous permet de continuer cette entreprise de pollinisation de la société parisienne... Nous continuons à mailler le territoire parisien.

Nous avons réussi, c'est une interrogation que vous aviez les uns et les autres exprimée les années précédentes, à avancer le calendrier de passage du projet de délibération, juillet l'année dernière, mai cette année, ce qui nous laisse cependant le temps de réorienter les projets sur temps scolaire vers l'appel à projets porté par ma collègue Hélène BIDARD "Collèges pour l'égalité" ainsi que vers la fondation Seligmann, puisque les associations et les projets ici ne concernent pas le temps scolaire.

Permettez-moi deux derniers mots, d'abord vous dire que nous continuons à faire des petits à Paris, puisque dans le plan "Lire à Paris" présenté par Bruno JULLIARD aujourd'hui, vous l'avez vu, les bibliothèques parisiennes s'investissent et vont animer des ateliers à destination du public sur les sujets notamment en lien avec la capacité à décrypter l'information et l'image. Et derrière ces mots, c'est bien le libre-arbitre de chacun et chacune d'entre nous qui est posé. Nous continuons à faire des petits.

Je vous ai envoyé un mail ce matin, à chacune et chacun d'entre vous, pour vous proposer, lors du Conseil de Paris du mois de juin, de venir voir dans le couloir qui mène à notre hémicycle, l'exposition "Je dessine" de l'association "Dessiner, créer, liberté", qui a été soutenue lors de la première édition de l'appel à projets.

Cette association a collecté l'ensemble des dessins d'enfants et d'adolescents arrivés à "Charlie Hebdo" après les attentats de janvier 2015, et depuis - au-delà de ce travail de collecte, l'ensemble des dessins seront transmis aux archives de Paris - mène un Tour de France des collèges, des lycées, des MJC, des centres d'animation.

On a déjà eu le plaisir de les accueillir plusieurs fois à Paris. Un Tour de France qui leur permet de travailler, dialoguer avec les enfants autour de ces questions. Je suis ravie que nous puissions les accueillir à l'Hôtel de Ville. Merci en tout cas à tous les deux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 68).

2018 DDCT 70 - Mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires" voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de huit locaux associatifs (652.092 euros).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose que nous terminions, pour ce soir malheureusement, par le projet de délibération DDCT 70. Il s'agit de la mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires" voté au budget participatif parisien.

La parole est à Eric LEJOINDRE, puis Christian HONORÉ.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Je voulais dire quelques mots pour saluer ce projet de délibération que je vous invite à voter avec conviction.

Depuis 2016, 30 millions d'euros sont consacrés directement chaque année à des projets localisés dans les quartiers populaires parisiens lors du budget participatif. Cette particularité témoigne de l'importance que nous accordons à ces quartiers et à leur totale inclusion dans notre politique de participation citoyenne et démocratique, ainsi que de la priorité qu'ils constituent dans chacun des aspects de la politique publique que nous menons.

En 2016, le projet "Agir en faveur de la vitalité associative dans les quartiers populaires" avait attiré les suffrages de milliers de personnes et ce projet de délibération correspond au versement de la cinquième enveloppe de financement de ces projets à travers un soutien financier important, 652.000 euros, à 8 associations dans les 10^e, 13^e, 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements.

Cet apport permettra de rénover, d'aménager ou de réorganiser les locaux de ces 8 associations au sein des quartiers populaires où elles sont situées pour en faire des espaces de rencontre, des lieux de référence pour les habitants de ces quartiers et pour la mise en œuvre de leurs activités associatives, sociales, éducatives, ou culturelles.

Dans le 18^e, ce sont 250.000 euros ainsi consacrés pour la seconde phase de rénovation de la salle Saint-Bruno, une ancienne chapelle du quartier de la Goutte d'Or où l'association déploie ses activités pour favoriser le vivre ensemble et mettre en avant les valeurs d'égalité, de laïcité et de solidarité à travers des ateliers, des conférences, ou des événements culturels.

L'objectif est de faire en sorte également que cet espace qui accueille le siège de plusieurs associations du 18^e soit mieux identifié et plus visible dans le quartier. Sa façade sera donc rénovée et rendue plus belle et plus avenante. Des bureaux et espaces de réunion seront également aménagés pour encourager le développement de l'association et de projets au sein de ce quartier qui en a toujours besoin.

Notre engagement pour les quartiers parisiens qui en ont le plus besoin constitue un élément central de notre politique et sans doute l'un de ceux dont nous sommes les plus fiers. Voilà pourquoi je voterai avec plaisir ce projet de délibération qui allie à la fois la réalisation du choix des Parisiens lors du budget participatif, et des investissements importants pour la vie associative, et donc pour la culture, l'éducation et la solidarité dans nos quartiers.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 18^e.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur les actions menées dans les quartiers populaires, mais j'aimerais attirer votre attention sur l'un de ces quartiers. Je veux parler de Château-Rouge.

Nous avons inauguré dernièrement le dispositif "Paris Respire". Je vais régulièrement dans le quartier. La situation s'améliore incontestablement, en particulier rue Dejean, cependant beaucoup reste à faire, car la situation n'est pas stabilisée. La prostitution demeure, les riverains se plaignent de la présence de vendeurs à la sauvette, qui se réinstallent rue des Poissonniers, rue Poulet.

Rue de Panama et rue de Suez, des personnes sous l'effet de l'alcool font du bruit, gênent le voisinage, sont parfois agressives, transforment la rue en urinoir. Ce n'est pas acceptable.

Ce qu'attendent les habitants et les commerçants est que le calme et la tranquillité publique prennent un caractère pérenne et ne dépendent plus de la présence et de la réactivité de la police, dont je salue ici le travail.

Au-delà des pétitions de principe et des opérations de communication, c'est l'amélioration des conditions de vie de tout un quartier sur le long terme, qui doit être l'objectif à atteindre.

Pour le moment, la présence et l'intervention de la police sont encore nécessaires. Il est indispensable de faire un travail de fond en lien avec les associations de riverains et les commerçants. Le rôle est déterminant pour dynamiser le quartier, chacun avec ses projets, dans la durée.

Nous attendons maintenant une véritable politique d'aménagement d'envergure dans ce quartier. Faciliter, accompagner le développement de la vie commerciale avec des commerces diversifiés de qualité est une voie dans laquelle la Ville doit s'engager avec plus de détermination.

Je vous rappelle les diverses interventions que nous avons effectuées depuis des mois avec Pierre-Yves BOURNAZEL sur ce sujet. Le secteur Château-Rouge a besoin de la synergie de tous les acteurs socio-économiques sur place. Il s'agit d'un quartier populaire, mais quartier populaire ne signifie pas que ses habitants doivent accepter et s'habituer à l'insécurité, la saleté, les incivilités, la dégradation de leur environnement. Nous sommes disposés à vous aider et à vous soutenir dans cette action qui doit s'inscrire, je le répète, dans la durée.

La Mairie doit s'appuyer sur les projets élaborés par les habitants et les commerçants. La police doit maintenir une réactivité sans faille pour empêcher la vente à la sauvette, et pour lutter contre la prostitution. Ce quartier ne parviendra à trouver une solution durable, que dans la mutualisation des actions et des projets de tous les acteurs. Ne relâchez pas vos efforts.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Devant de tels encouragements, la parole est à Mme Colombe BROUSSEL.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe. - Je peux vous garantir une chose, que ce soit sur le sujet du projet de délibération ou sur tous les autres sujets, je vous promets que je ne relâcherai pas mes efforts, soyez en assurés pour ceux qui avaient le moindre doute. Merci de vos interventions, bien qu'elles aient été d'une nature un peu différente.

Merci à Eric LEJOINDRE d'avoir salué l'engagement qui n'est pas que le mien, mais qui est évidemment aussi celui de Pauline VÉRON et de la Maire de Paris, parce que le choix de territorialiser dans les quartiers populaires un

tiers du budget participatif est un engagement de la Maire de Paris. Et merci à Pauline VÉRON avec qui nous travaillons formidablement bien.

Cela nous permet en effet d'agir en même temps à l'échelle parisienne, et dans la finesse, dans le maillage le plus précis, le plus territorialisé dans nos quartiers. De beaux projets émergent, de beaux projets continueront à émerger et vous pouvez compter sur notre engagement le plus absolu pour que l'ensemble des projets votés par les Parisiens au budget participatif soient mis en œuvre le plus rapidement possible.

Nous sommes en tout cas très présentes sur ce sujet avec Pauline VÉRON, ce qui fait finalement le lien entre vos deux interventions, Monsieur LEJOINDRE, Monsieur HONORÉ, c'est la participation des habitants. C'est aussi comme cela que nous avançons. C'est bien parce que ce sont aussi - et merci d'avoir salué cette première étape : nous sommes tous conscients que ce n'est qu'une première étape à Château-Rouge - les habitants, les commerçants qui sont au cœur de ce qui est en train d'être construit.

C'est la raison pour laquelle, avec nombre de mes collègues - je ne peux évidemment pas ne pas citer Mao PENINOU en premier lieu -, nous allons continuer sur la méthode "Tous mobilisés", à décliner dans un certain nombre de quartiers de Paris, la même méthodologie, le même engagement, pour arriver à résoudre des sujets de difficulté car il ne sert à rien de détourner les yeux des difficultés. Il faut aussi, et surtout, que chacun et chacune soit au cœur des propositions, au cœur de ce qui est fait, au cœur de l'évaluation.

C'est du budget participatif à "Tous Mobilisés", ce que nous essayons de construire depuis 2014.

Merci en tous les cas à tous les deux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

J'imagine que Célia BLAUDEL n'a rien à rajouter sur "Suez" et "Panama".

Je voulais terminer sur ce sujet !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 70).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprendrons demain matin par la suite des dossiers de Colombe BROSSEL.

Rendez-vous demain à 9 heures, bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 3 mai 2018 à vingt-et-une heures, est reprise le vendredi 4 mai 2018 à neuf heures, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bonjour à tous, je vous propose de reprendre nos travaux.

2018 DDCT 72 - Subventions (63.100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des fonds de participation des habitants (F.P.H.).

2018 DDCT 73 - Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils citoyens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 72. Il s'agit de l'attribution de subventions de 63.100 euros à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des fonds de participation des habitants.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, au nom du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai sur les projets de délibération DDCT 72 et 73 en même temps. Ce dispositif des fonds de participation des habitants existe depuis 2002. Il permet de soutenir des initiatives locales qui favorisent la participation des habitants dans les quartiers "politique de la ville".

Ces fonds d'un montant de 63.000 euros permet de soutenir financièrement des petits projets ponctuels et de proximité. Il est géré de manière autonome dans chaque quartier "politique de la ville" par un collectif d'habitants et des associations locales. C'est un dispositif qui permet de soutenir des petits projets portés par des collectifs qui ne sont pas forcément en associations. Le dossier pour demander une aide financière pour organiser une fête de quartier, une sortie collective est rapide à établir et ce processus, tout en étant très contrôlé, a l'avantage d'être très réactif.

A l'heure de la sortie, il y a quelques jours, du nouveau rapport "Vivre ensemble, vivre grand pour une réconciliation nationale" de Jean-Louis BORLOO sur les quartiers "politique de la ville", il est important de dresser un bilan de ce dispositif à Paris et d'avoir un état des lieux des bénéficiaires des porteurs de projets, des types d'actions qui ont été financés, des sorties, des activités culturelles, des fêtes, des activités sportives, des activités environnementales. Il est d'autant plus urgent de faire ce bilan que le rapport BORLOO n'inscrit pas, me semble-t-il, la participation des habitants comme une priorité.

Je me permets d'enchaîner sur l'autre projet de délibération, le DDCT 73, et sur le financement du Conseil citoyen. Les Conseils citoyens sont récents, puisqu'ils ont été créés pendant cette mandature en 2015 suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale de février 2014. Le rapport BORLOO, me semble-t-il, ne fait pas non plus vraiment référence aux Conseils citoyens. Je me permets donc de faire aussi cette demande, de faire un état des lieux des Conseils citoyens à Paris.

Des informations concrètes sur le fonctionnement de ces Conseils sont aujourd'hui indispensables en cette période de débat sur la politique de la ville.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL, et merci de votre concision.

Pour vous répondre sur les projets de délibération DDCT 72 et DDCT 73, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, chère Joëlle MOREL, pour votre intervention.

Deux points sur ce sujet. D'abord, un point plus spécifique sur les interrogations que vous avez sur les projets de délibération et, au-delà des projets de délibération, sur les dispositifs. Merci en tout cas de saluer cette palette d'outils d'intervention pour favoriser, améliorer, encourager la participation des habitants. Nous avons d'ailleurs terminé notre séance hier soir sur ce sujet et nous la reprenons ce matin sur ce sujet : nous ne pouvons transformer Paris, nous ne pouvons améliorer la vie quotidienne dans les quartiers populaires qu'en mettant au cœur de ce que nous faisons, de ce que nous portons, les habitants, car nous sommes souvent les accompagnateurs de projets, d'envies de réalisation. C'est déjà un très beau rôle. Il est extrêmement courant que ce soit les habitants qui soient porteurs de ces dynamiques de transformations.

Vous m'aviez interrogée en Commission sur le fonds de participation des habitants et j'ai déjà quelques éléments de réponse que je peux vous apporter ce matin. Comme j'en ai pris l'engagement en Commission, j'écrirai aux présidents des différents groupes pour leur donner un état des lieux plus détaillé.

Pour mémoire, en 2016, nous avons pris, vous aviez pris en la votant, la décision de renforcer les moyens sur les territoires "politique de la ville" qui disposaient déjà d'un fonds de participation des habitants. Et surtout d'étendre le dispositif sur 5 nouveaux territoires qui n'étaient jusqu'alors pas couverts par des fonds de participation des habitants. Nous avons demandé aux équipes de développement local d'utiliser au maximum cet outil dans les quartiers dits "nouveaux entrants", les quartiers qui avaient rejoint la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014, car dans ces quartiers c'est justement un vrai rôle de levier que peut jouer le fonds de participation des habitants.

C'est la raison pour laquelle en 2016 nous avons attribué 70.000 euros pour 99 projets. Nous avons continué en 2017 et ce sont 116 projets qui ont été financés. En 2018, vous votez un projet de délibération d'un montant de 63.100 euros. Le montant ne baisse pas mais il y a des reliquats qui n'ont pas été utilisés par quelques-uns des porteurs qui donc les décalent sur cette année budgétaire.

En 2017, 60 % des projets concernent le soutien, soit des fêtes de quartier, soit des animations de quartier, soit des sorties en famille. Cela va d'une sortie à la Tour Eiffel ou au zoo, à une journée, ou plus d'ailleurs, au bord de la mer et à des repas partagés. Cela porte donc sur un sujet de convivialité et de moments partagés.

Par ailleurs, 30 % des projets concernaient des activités culturelles ou sportives, que ce soit des vernissages d'exposition, que ce soit de l'achat de matériel de musique, que ce soit l'organisation de tournois sportifs.

Les 10 % restants sont en lien avec des activités relatives à la parentalité, cafés des parents, fêtes d'école.

Voici donc la répartition des projets soutenus. Pour votre bonne information, parmi les arrondissements les plus actifs, on a le 19e avec 35 projets, le 17e avec une vingtaine de projets, le 13e et le 18e. Nous vous détaillerons tout cela dans le courrier que j'adresserai.

Sur les Conseils citoyens, merci d'avoir salué le fait que la Ville de Paris a souhaité, depuis le début, pouvoir accompagner financièrement les Conseils citoyens. C'est une participation qui nous permet de pouvoir les accompagner dans leur structuration et leur organisation. Les Conseils citoyens ont vécu des histoires territoriales différentes mais aujourd'hui les 8 sont installés et proposent, participent à nos instances de pilotage, qu'elles soient d'arrondissements ou parisiennes, et portent des projets dans le cadre du budget participatif. Là aussi, on vous fera un bilan d'étape.

Soyez bien assurés en tout cas que la participation des citoyens est au cœur de tout ce que nous faisons.

Merci à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 72).

Nous examinons à présent le projet DDCT 73, enfin nous le mettons aux voix plus exactement, puisqu'il vient d'en être question.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 73).

2018 DPSP 1 - Subventions (264.280 euros) et conventions à 16 associations et S.C.I.C. dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2018.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPSP 1 et l'amendement technique n°87 qui y est rattaché. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions à 16 associations dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2018.

La parole est, dans un premier temps, à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en ce début de journée très calme, on a des sujets très intéressants, très importants soutenus par Colombe BROSSEL que je remercie pour son action exemplaire.

Depuis désormais plusieurs années, comme vous le savez, la Ville de Paris, en partenariat avec l'Etat, a développé le dispositif "Ville Vie Vacances" qui permet à des jeunes de 11 à 18 ans, notamment issus des quartiers

populaires et ne partant pas en vacances, de bénéficier d'activités et de découvertes culturelles, sociales et sportives dans les périodes d'été.

J'ai eu l'occasion, quand j'étais premier adjoint dans le 11e arrondissement entre 2001 et 2008, puisque c'était une de mes délégations, de travailler énormément sur ce sujet qui avait été impulsé à l'époque par Bertrand DELANOË, nouveau Maire de Paris et qui, évidemment, a été poursuivi par Anne HIDALGO, notre Maire actuelle. C'est un programme important, mes chers collègues, et significatif de notre politique d'inclusion et d'intégration de tous à la cité par le développement d'un sentiment d'appartenance et la construction d'un esprit de citoyenneté pour tous nos jeunes. C'est l'exemple absolu d'une politique publique ambitieuse et utile.

Ce projet de délibération apporte donc la première enveloppe de financement du dispositif pour l'année 2018 à hauteur de 264.280 euros et détaille les conventions signées avec 16 structures. Elle permettra de financer 138 actions sélectionnées par la DPSP parmi les projets déposés par de très nombreuses associations. Un nouveau soutien financier sera apporté en cours d'année par une deuxième enveloppe pour parvenir, comme l'an dernier, à plus de 300.000 euros de subvention annuelle pour toucher 30.000 jeunes Parisiens.

Les objectifs des actions proposées cette année sont, en plus des visées déjà évoquées, la participation des jeunes filles, l'usage de la réappropriation de l'espace public, et se caractérisent par leur très grande diversité. Une fresque murale sera ainsi créée par les jeunes dans le 15e arrondissement, grâce à un partenariat avec "Paris Habitat" et l'espace jeunes 15, dans le quartier des Frères-Peignot.

Dans mon arrondissement, le 11e arrondissement, et dans un tout autre domaine, c'est l'association "A.C.P. la Manufacture Chanson", à qui je rends hommage pour le travail qu'elle effectue au quotidien, qui va leur faire découvrir les comédies musicales à Londres grâce à un séjour organisé et financé par cette enveloppe. Après avoir réalisé un atelier de création, de chanson au collège Voltaire, l'occasion d'ouvrir tous les jeunes des quartiers "politique de la ville", particulièrement à la culture, au sport, aux arts, à la citoyenneté, en somme en la vie de la cité, mérite un tel soutien et un tel engagement de notre part. Dans le 18e arrondissement également, l'association "Les enfants de la Goutte d'Or" organisera une opération sport prévention et santé pour tous, grâce à un soutien de 7.000 euros de la Ville.

Comme l'an dernier, le choix a été fait d'étendre la période d'action du dispositif "V.-V.-V." au mois de juin pour mettre à profit les établissements scolaires fermés en fin d'année pour cause d'examen. L'extension de ces activités au mois de juin permet d'accentuer encore le choix et la diversité de celles-ci, avec une trentaine de projets, comme des collectifs de danse, de cuisine, dans les quartiers Flandre-Stalingrad, mon cher François DAGNAUD. Pour les jeunes approchant les 18 ans, des activités nocturnes sont également prévues avec des visites, des sorties culturelles ou des ateliers, des débats citoyens. Tous les champs de la vie en commun, mes chers collègues, sont explorés par ce dispositif. Le modèle "Ville-Vie-Vacances" constitue un outil important d'inclusion sociale, de découverte et d'accès à la culture, au sport et à de nombreux domaines que l'impossibilité, pour de trop nombreux jeunes Parisiens, de partir en vacances limite trop souvent.

La France de 2018 mérite que ces jeunes réussissent et souhaite apparemment qu'ils dépassent les carcans et les conventions et parviennent à construire le monde qu'ils veulent en se donnant les moyens d'y parvenir. Avec cette action et grâce au financement apporté, cette année encore, par ce projet de délibération, notre Ville participe à cette émancipation en les accompagnant et en leur donnant la possibilité de prendre leur juste place dans la cité. Une attention particulière est donnée ces derniers jours et dernières semaines - cela a été rappelé par certains d'entre vous - à la situation des jeunes, notamment dans les quartiers les moins favorisés de notre pays avec le rapport de M. BORLOO ou les évolutions nationales de la politique la ville. Ce projet de délibération DPSP 1, que je présente devant vous ce matin, s'inscrit dans une perspective claire d'engagement de la collectivité parisienne pour les jeunes qui ne partent pas en vacances, particulièrement dans les quartiers prioritaires de notre ville.

C'est pour cette raison, même si nous ne sommes pas encore très nombreux, que j'espère que la majorité, et à l'unanimité, nous voterons ce beau projet de délibération. Je rends une nouvelle fois hommage au travail mené par mon amie Colombe BROSSSEL sur un sujet qui est toujours difficile mais qui a été exemplaire à Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSSEL.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Cher Philippe DUCLOUX, merci d'avoir salué, une année encore, ce projet de délibération.

En effet, l'engagement de la Ville de Paris, de notre collectivité, dans le cadre des opérations "Ville-Vie-Vacances" est renouvelée cette année encore. Les "V.-V.-V." nous permettent d'agir de deux façons, l'une structurelle et, l'autre, en nous permettant d'avoir un outil pour apaiser un certain nombre de tensions. Je dis cela à dessein après votre intervention, élu du 11^e arrondissement.

Une intervention structurelle, je n'y reviendrai pas : vous avez détaillé ce à quoi peuvent servir ces opérations "Ville-Vie-Vacances". Vous avez rappelé notre engagement, qui est celui uniquement de la Ville de Paris, et je comprends que, pour l'Etat, ce soit plus compliqué de s'engager à faire en sorte qu'au mois de juin, quand force est de constater que de nombreux établissements scolaires n'accueillent plus les collégiens ou les lycéens, il puisse leur être proposé des activités éducatives, citoyennes, sportives ou des séjours.

De ce point de vue, je me permets une incise pour signaler au maire du 15^e arrondissement que notre travail conjoint a payé puisque, dans le 15^e arrondissement, nous avons cette année six projets qui seront soutenus, suite à des propositions d'actions déposées par des associations.

Les "V.-V.-V." sont bien dans l'ensemble des quartiers populaires de Paris et ne sont pas restreints aux quartiers "politique de la ville".

Monsieur le Maire, nous sommes arrivés ensemble à faire en sorte que des projets soient proposés. Ils vont donc concerner - vous l'aurez compris - l'ensemble des quartiers populaires de Paris. C'est près de 30.000 jeunes qui, tous les ans, peuvent bénéficier de ces actions.

C'est une action d'ampleur et c'est aussi un levier pour l'accompagnement d'un travail socio-éducatif et de prévention, lorsque nous en avons besoin dans des quartiers qui ont besoin de moments d'apaisement. C'est évidemment le cas dans le 11^e arrondissement, où l'ensemble des associations seront très présentes, notamment autour du square de la Roquette, parce que nous avons besoin de pouvoir travailler sur les questions de citoyenneté, d'accès à la culture, au sport ou de séjour, pour les jeunes du 11^e arrondissement.

Nous savons quels ont été les événements tragiques qui ont émaillé la vie quotidienne de ce quartier.

Permettez-moi un mot car vous avez fait allusion, cher Philippe DUCLOUX, au rapport remis par Jean-Louis BORLOO au Premier Ministre à la demande des Ministres MÉZARD et DENORMANDIE.

Permettez-moi juste de rappeler que, lorsqu'il y a maintenant un an, une décision techniquement et politiquement absurde a été prise de couper l'ensemble des crédits non engagés et bien dans un certain nombre de villes, ce sont des projets de "V.-V.-V." qui n'ont plus été financés. Par exemple, pour les projets de "V.-V.-V." qui étaient programmés pour les vacances de la Toussaint, les crédits n'étaient pas engagés le 15 juillet.

Catherine ARENOU, la Maire de Chanteloup-les-Vignes, raconte très bien que, dans sa ville, ce n'était plus 50 enfants qui pouvaient partir en séjour aux vacances de la Toussaint mais seulement 25. Olivier KLEIN, le Maire de Clichy-sous-Bois, raconte très bien que, dans sa ville, ce sont l'ensemble des séjours pour les vacances de la Toussaint qui ont été annulés. Cela nous permet de nous rappeler que l'engagement dans les quartiers populaires n'est pas un engagement uniquement comptable. Ce sont des actions quotidiennes, concrètes, qui permettent de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires.

C'est la raison pour laquelle nous continuerons à faire en sorte que les propositions, la palette de propositions, chère Joëlle MOREL, qui ont été portées dans le rapport qu'a remis Jean-Louis BORLOO, qui sont le fruit d'une aventure collective associant associations, habitants, élus, soient réellement mises en œuvre car ce ne sont pas que des engagements financiers. Ce n'est pas le énième plan de banlieue qui pourra être proposé. C'est du concret : des solutions pour que, dans les quartiers populaires, réellement, la lutte contre les inégalités soit au cœur de l'engagement républicain et de l'engagement de l'Etat.

Merci à vous, cher Philippe, d'avoir salué l'engagement et le volontarisme de la Ville de Paris en la matière.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Nous passons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 87 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 87 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DPSP 1).

2018 PP 38 - Fourniture de denrées alimentaires pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (B.S.P.P.).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération PP 38. Il s'agit de la fourniture de denrées alimentaires pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

La parole est en premier lieu à M. Pascal JULIEN, pour 5 minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Voilà un projet de délibération bizarrement ficelé, dont on ne comprend pas tout. On y trouve des phrases du genre : "L'objectif posé pour l'année 18 est de dépasser les 20 % au regard des chiffres actuels". De quels chiffres s'agit-il ? On ne sait pas.

Un peu plus loin, on nous dit : "L'engagement des 20 % du budget alimentation dans l'acquisition de produits "bio"...". Le problème, c'est que 20 % du budget Alimentation "bio", cela ne veut pas dire que l'on a 20 % de "bio" dans l'assiette.

Alors que hier, nous avons adopté une stratégie de Paris pour une alimentation durable, franchement les ambitions affichées dans ce projet de délibération sont un peu faiblardes.

Je vous rappelle que pour la Ville de Paris, c'est 50 % de "bio" en 2020 dans ses cantines. Même ce Gouvernement affiche, pour 2022, cette ambition de 50 %. Là, on est à 20 % du budget ; enfin bref ! On ne sait pas trop, quand on lit, s'il s'agit de viande seulement ou de l'ensemble des fournitures. Il y a beaucoup d'ambiguïtés dans ce projet de délibération - je trouve - mal écrit.

J'en profite pour dire qu'il serait intéressant aussi d'introduire, dans les repas pris quotidiennement par les pompiers de Paris, au moins une fois par semaine, un repas végétarien. Nous avons cette ambition pour Paris. Nous contribuons au financement de la B.S.P.P. Je suggère donc que demande soit faite d'envisager l'introduction d'un repas végétarien dans les repas des pompiers de Paris.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, cher Pascal JULIEN.

Je laisserai, évidemment, M. le représentant de la Préfecture de police répondre sur le fond. Juste un mot pour dire que la ténacité de Pascal JULIEN et de son groupe sur le sujet est réelle, permet et permettra à l'avenir de continuer à faire bouger les lignes.

Nous avons commencé un début d'échanges en Commission et Célia BLAUDEL, qui était avec nous en Commission, a proposé que la Préfecture de police mais également la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris puissent rejoindre la structure en matière d'alimentation durable qu'elle met en place afin que chacun et chacune puisse tirer bénéfice des expériences des uns, des bonnes pratiques des autres, voire mutualise un certain nombre de sujets ou de marchés.

C'est donc une proposition que nous ferons officiellement, à l'issue de ce Conseil, à la Préfecture de police et à la B.S.P.P.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

La parole, à présent, à M. le Représentant du Préfet de police qui nous dira si la ténacité de Pascal JULIEN a porté ses fruits - si je puis me permettre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc bien d'un lot de viande qui correspond à l'un des 10 lots du marché Alimentation de la B.S.P.P. Ce lot porte sur un périmètre plus restreint. L'objectif de 20 % d'alimentation "bio" dans le budget Alimentation de la B.S.P.P. porte sur la totalité des lots de la B.S.P.P. puisque certains types de produits se prêtent, plus ou moins, à l'achat de produits "bio".

Au second semestre 2017, la proportion exacte était environ supérieure à 15 %. L'objectif pour 2018 est de dépasser cet objectif de 20 % et d'aller au-delà, en tenant compte aussi des contraintes budgétaires qui existent pour la B.S.P.P. et qui peuvent parfois ralentir l'atteinte de ces objectifs.

En tout cas, nous partageons avec vous cette volonté de continuer à diversifier et améliorer la qualité des produits qui font partie des produits constituant l'alimentation de la Brigade.

S'il faut apporter des précisions supplémentaires et mieux rédiger notre projet de délibération, je m'y engage, bien évidemment, devant vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, PP 38).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des distributeurs automatiques de billets.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 88 est relatif à la sécurisation des distributeurs automatiques de billets.

La parole, pour la présentation de ce vœu des Républicains et Indépendants, est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, partons du fait que de nombreuses agressions à des distributeurs automatiques de billets sont recensées dans la capitale - 317, par exemple, en 2017 - et qu'en ce début d'année, plus d'une centaine de ces attaques ont déjà été commises avec une accélération de leur rythme - en moyenne, deux par jour - et plus particulièrement dans les 5e, 6e, 8e, 11e, 14e, 15e et 16e arrondissements et également ailleurs.

Ces faits sont souvent l'œuvre - on le sait - de mineurs isolés ou issus de filières familiales aux mains des réseaux habituels issus de l'Europe des Balkans, avec des scénarios répétitifs, assez efficaces d'ailleurs, mais aussi commis par des mineurs, ce qui rend la répression difficile.

Nous souhaitons que, d'abord, les distributeurs, les D.A.B., soient mis en conformité avec la réglementation de la Préfecture de police, à savoir : choisir le montant de retrait après avoir tapé le code de sa carte bancaire, même si cela représente un coût pour les banques ; que le plan de vidéo-protection soit mobilisé pour sécuriser les retraits des distributeurs les plus exposés, avec peut-être la mise en place de caméras supplémentaires mobiles ou provisoires ou autres ; que l'aide au retrait pour les personnes âgées soit de nouveau pleinement assurée, encore plus qu'aujourd'hui, par la D.P.S.P. qui réalise un gros travail sur ce sujet ; et que, bien sûr, le démantèlement des réseaux mafieux soit une priorité pour la Préfecture de police. Je pense que c'est le cas, je ne suis pas convaincu que ce soit autant le cas pour l'autorité judiciaire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GOUJON.

Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police vous répondre sur le bilan des actions engagées par ses services, en lien notamment avec les établissements bancaires, afin de lutter contre les agressions et vols aux distributeurs automatiques de billets.

Concernant la D.P.S.P., l'accompagnement des personnes âgées dans leurs démarches bancaires reste pleinement une priorité. Chaque circonscription continue, évidemment, de bénéficier d'une brigade M.A.P., Mission Accompagnement et Protection. Ces accompagnements sont assurés sur rendez-vous, en civil et en véhicules climatisés.

En 2017, pour votre information, 1.872 accompagnements ont été réalisés au niveau parisien dont, par exemple, 187 pour la circonscription 7-15, Monsieur GOUJON. Depuis le début de cette année, ce sont près de 500 accompagnements qui ont déjà été réalisés en un peu plus de trois mois et demi. Nos chiffres sont arrêtés au 15 avril.

Il faut - je vous rejoins à ce sujet - amplifier la communication au niveau local sur l'existence de ce service. Je sais qu'un travail s'effectue parfois au niveau des arrondissements. Dans le 5^e arrondissement, la M.A.P. participe par exemple ce week-end à un forum à la mairie du 5^e pour présenter le dispositif "Tranquillité seniors". Nous sommes, évidemment, à votre disposition pour accompagner ces éléments de communication et d'information.

Je me permettrai de proposer deux amendements à votre vœu et d'y apporter un avis favorable. Ce sont des amendements de forme qui permettent de rappeler que ces propositions existent à la DPSP et que ce service peut être renforcé, mais qu'il n'a pas disparu. Je crois que nous sommes d'accord à ce sujet. J'apporterai donc un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, phénomène effectivement en cours d'augmentation depuis le début de l'année. Vous avez rappelé les chiffres. Ce sont effectivement ceux dont nous disposons. Il faut tout de même rappeler que ces faits sont majoritairement commis sans violence, c'est de la délinquance parfois astucieuse. Néanmoins, ils visent des personnes vulnérables : touristes, bien évidemment ; et quand je parle de personnes vulnérables, je pense évidemment, particulièrement, aux personnes âgées.

Les modes opératoires sont assez sophistiqués. Ils font intervenir effectivement des mineurs - comme vous l'avez rappelé - dans des fonctionnements familiaux-claniques quasiment, impliquant notamment des personnes ou des ressortissants originaires d'Europe de l'Est. Les jeunes mineurs mobilisés dans ce cadre sont souvent sous pression. Cela peut conduire à les rendre, malgré tout, agressifs.

Tout cela est assez sophistiqué. On encercle d'abord la victime âgée, on dissipe son attention alors même qu'elle vient de rentrer le code - c'est le fonctionnement de certains distributeurs automatiques qui facilite ce type de vols - et puis, on choisit à sa place le montant avant, évidemment, de l'emporter "illico presto". Cet argent est souvent réexpédié vers les pays dont sont originaires justement ces mineurs et leurs familles où il est massivement investi et recyclé.

Que fait-on vis-à-vis de cela ? Il existe peut-être quatre types d'action que je souhaiterais mettre en avant aujourd'hui. D'abord, il y a un travail assez important réalisé à partir de la présence sur la voie publique assistée par la vidéo patrouille. Nous avons un certain nombre de caméras de vidéo-protection à proximité des distributeurs les plus exposés dans les secteurs que vous avez évoqués. Cela a permis et permet encore aujourd'hui de réaliser des interpellations en flagrant délit.

Pour vous donner un seul exemple : en 2017, sur les 5^e et 6^e arrondissements, nous avons réussi, à la fois par la présence sur la voie publique assistée par ces caméras de vidéo-protection, à réaliser 68 interpellations en flagrant délit. C'est loin d'être négligeable.

Le deuxième élément, c'est le rôle des missions de prévention et de communication de chacun des commissariats d'arrondissement qui sont largement investis dans cette dimension de prévention, qui ont organisé avec les responsables d'agences des actions de sensibilisation, des actions d'information également mises en œuvre à l'égard de la population.

Le troisième type d'action est une action plus structurelle, plus durable sur la lutte contre les réseaux. Deux brigades en particulier sont mobilisées pour lutter contre ce type de délinquance. D'une part, la Brigade de protection des mineurs qui, depuis 2011, a réussi par son action assez déterminée à démanteler 11 réseaux familiao-claniques s'engageant ou reposant sur ce type de délinquance.

D'autre part, la brigade des fraudes aux moyens de paiement, qui travaille beaucoup avec les établissements bancaires sur des solutions techniques permettant de rendre les modalités de distribution d'argent aux DAB moins sensibles ou vulnérables, et sur l'amélioration de la qualité des caméras de vidéo-protection qui appartiennent aux établissements bancaires dont les images sont souvent de trop piètre qualité pour permettre de diligenter des procédures qui tiennent ensuite devant l'autorité judiciaire.

Voilà les différentes actions que nous menons.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote du vœu n° 88 amendé ainsi que l'a proposé Colombe BROSSEL avec l'assentiment de Philippe GOUJON.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 220).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux joueurs de Bonneteau.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 89 et 89 bis relatifs aux joueurs de bonneteau. Cela concerne le 18^e arrondissement et la rue Steinkerque en particulier, je crois.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez deux minutes pour le présenter, au nom du groupe Républicain et Indépendants.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'en venir au fond du sujet, vous me permettrez de vous dire tout d'abord mon soutien et ma solidarité pour vous personnellement après les attaques ignobles dont vous avez été l'objet, clairement antisémites et homophobes sur Twitter.

Je voudrais le dire parce qu'on ne peut pas laisser passer ces propos. On ne peut pas les laisser se banaliser. Je pense qu'unaniment nous avons été tous choqués. Il est temps que des réponses soient faites contre ces propos tenus sur les réseaux sociaux. Il est temps là aussi de durcir la législation. On va s'y atteler.

Je voudrais revenir au fond du sujet sur les joueurs de bonneteau. C'est un vœu adopté à l'unanimité au conseil du 18^e, et je remercie l'ensemble des groupes politiques qui l'ont permis. C'est un sujet d'intérêt général parce que c'est du vol, c'est du "racket" de touristes notamment.

Je note aussi et les riverains le disent, l'agressivité de ces joueurs de bonneteau vis-à-vis des habitants du quartier, des violences ont été commises, verbales et physiques. Cette situation est inacceptable et ne peut plus durer. C'est un trouble extrêmement grave à l'ordre public. L'image du quartier, l'image de Paris est aussi en jeu.

Nous avons donc fait trois demandes. La première, c'est d'intensifier la présence quotidienne de la brigade de lutte contre les incivilités de la Ville de Paris. C'est une demande aussi à la Préfecture de police d'accroître la fréquence et le nombre de contrôles, en coordination avec la police roumaine notamment, afin d'effectuer un travail de remontée des filières et des mafias et de lancer aussi une campagne de communication visant à sensibiliser l'ensemble des touristes face à ces pratiques illégales et profondément choquantes.

Je vous remercie en tout cas de continuer à faire voter à l'unanimité ce vœu. C'est important, merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL, et merci pour vos propos liminaires.

Pour vous répondre sur ce sujet des joueurs de bonneteau, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL. Vous l'avez dit, le vœu a été déposé en Conseil du 18^e arrondissement, a été amendé au cours des échanges et du débat collectif, avant d'être voté à l'unanimité. Je vous propose donc, et je crois que tout ceci nous convenait à tous, que nous votions avec un avis favorable de l'Exécutif le vœu tel qu'il a été amendé dans le 18^e arrondissement.

Sur le fond, vous avez raison, c'est un sujet éminemment complexe et le travail a été engagé en lien avec la Préfecture de police et le parquet, notamment pour avoir les outils juridiques nécessaires pour endiguer ce phénomène.

Je rappelle que jusqu'en 2013, les joueurs étaient en général poursuivis sous la qualification de jeux de hasard. Pour dire les choses franchement, les suites pénales en la matière ne semblaient pas dissuasives. C'est pourquoi nous avons saisi à l'époque le procureur de la République sur cette question. Le procureur avait demandé à la D.S.P.A.P. d'incriminer les joueurs de bonneteau sous la qualification d'escroquerie, qui permet des sanctions renforcées pour les délinquants.

L'une des difficultés, et nous pouvons y travailler, c'est que parfois, souvent d'ailleurs, les touristes ne portent pas plainte, ce qui empêche les policiers de poursuivre leur travail d'investigation malgré la présence des effectifs de police.

C'est pourquoi nous continuons à travailler, notamment avec Jean-François MARTINS, sur le guide "Paris en toute sécurité" à destination des touristes, qui alerte spécifiquement sur les dangers du bonneteau. Je vous rassure, l'implication des inspecteurs de sécurité de la Ville est totale et réelle et notamment sur le secteur que vous ciblez, y compris avec des opérations nocturnes deux fois par semaine entre 20 heures et 1 heure du matin. Cette mobilisation continuera.

Nous avons tout à gagner à unir les uns et les autres nos forces pour rendre à un certain nombre de rues dans le 18^e par exemple, mais également à d'autres endroits de Paris, le calme et la tranquillité qui conviennent.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police sur le même sujet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques mots en complément, sujet et constat que nous partageons, je n'y reviens pas. Type d'action que nous mettons en œuvre : d'abord une présence sur la voie publique, qui passe notamment par l'action des brigades anticriminalité du commissariat du 18^e et du district, qui peuvent procéder à l'interpellation en flagrant délit des joueurs de bonneteau, ce qui permet en termes judiciaires d'obtenir les suites les plus favorables.

Deuxième type d'action, ce sont les patrouilles communes avec les policiers roumains. Le partenariat avec les autorités roumaines a été confirmé cette année et sera réengagé, et jusqu'à présent il a porté vraiment ses fruits. Tout le monde se satisfait de cette action.

Troisième mode d'action également, c'est la "vidéo-patrouille". C'est un outil que nous cherchons à développer à l'échelle de Paris. Sur le bas de la rue de Steinkerque, au niveau de la station de métro Anvers, nous avons une caméra de vidéo-protection qui permet d'assurer une surveillance de cette voie et de mieux coordonner les actions entre les policiers qui se trouvent sur le terrain et les opérateurs qui se trouvent en station.

Pour vous donner une idée, le 20 avril nous avons réussi à réaliser quatre interpellations en flagrant délit sur la voie publique par ce moyen.

Un deuxième volant est celui de la prévention. Nous sommes engagés à l'échelle de Paris dans un plan de sécurité des touristes, qui se décline notamment dans certains secteurs les plus fréquentés, en particulier le secteur de Montmartre. Nous avons édité des "flyers" dans 5 langues, français, anglais, chinois, japonais et coréen, qui reprennent ces mises en garde à l'égard des touristes sur ces jeux de hasard. Sans doute pouvons-nous encore mieux développer et diffuser ces supports et surtout nous assurer en effet que les touristes déposent plainte par la suite, ce qui est évidemment nécessaire pour pouvoir réaliser les enquêtes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Monsieur BOURNAZEL, décidez-vous de retirer le vœu initial au profit du vœu de l'Exécutif ou pas ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, bien sûr.

M. Ian BROSSAT, adjoint, présent. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 221).

Il est donc adopté à l'unanimité, comme vous le souhaitiez !

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au quartier de l'Étoile.

M. Ian BROSSAT, adjoint, présent. - Nous passons au vœu référencé n° 90 relatif au quartier de l'Etoile.

La parole est en premier lieu à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes de présentation, au nom du groupe les Républicains et Indépendants.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs mois, les riverains du quartier de l'Etoile subissent de nombreuses nuisances qui viennent troubler leur tranquillité, notamment dans plusieurs rues.

Je voudrais citer et synthétiser ces nuisances liées à une recrudescence des incivilités de type dépôts sauvages rue Brey, les nuisances engendrées par la présence de certains établissements de nuit rue Troyon et rue de Tilsitt. À tout cela s'ajoute la présence de salons de massage, qui appelle à une vigilance.

Il est donc nécessaire de réagir en mobilisant davantage sur ce secteur les agents de la DPSP et en déployant davantage de caméras de vidéo-protection. Il est également nécessaire de renforcer les contrôles des établissements de nuit, afin de s'assurer qu'ils respectent bien la législation en vigueur.

C'est l'objet du vœu que nous présentons au nom du groupe les Républicains et Indépendants, vœu qui a été adopté au Conseil du 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur BOULARD. J'apporterai un avis favorable à ce vœu. Permettez-moi deux observations.

D'abord, oui, la réforme de la DPSP a également consisté à affecter des moyens humains supplémentaires les week-ends et en soirée, voire d'ailleurs sur la nuit, parce que c'étaient des créneaux sur lesquels nous n'étions pas assez présents et il y a des incivilités qui doivent être soit prévenues, soit verbalisées, y compris sur ces créneaux. Vous avez raison d'appeler notre attention collective sur ces moments qui sont des moments de vie à Paris dans lesquels nous ne devons rien laissé passer.

On commence, d'ailleurs, à en sentir les effets sur le quartier de l'Etoile. Juste un chiffre : la DPSP a dressé sur ce secteur 429 P.V. en 2017 et, au cours des trois premiers mois de l'année, ce sont déjà 155 P.V. qui ont à nouveau été dressés. Si l'on affine encore et que l'on arrive dans les rues Troyon, Brey et Tilsitt, ce sont déjà 25 P.V. sur les trois premiers mois. On voit que cette présence est réelle.

Vous le savez, parce que vous demandez à la Maire de Paris de renforcer la présence de la B.L.I. : je crois au dialogue direct entre le maire d'arrondissement, les élus d'arrondissement et le responsable de la circonscription.

Vous avez une très bonne responsable de circonscription. C'est au plus près du terrain que les priorités doivent être déterminées.

En tout cas, soyez bien persuadés que notre engagement en la matière est résolu et que nous accompagnerons tous les mouvements autant que possible. Je laisserai M. le Représentant de la Préfecture de police vous répondre sur les autres points, mais j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, plusieurs signalements de riverains sont effectivement arrivés au commissariat du 17e.

Concernant les trois rues que vous avez évoquées, ce qui a conduit à la mise en place de différentes actions par la suite, d'abord, des actions de contrôle des établissements de nuit et des débits de boissons. Un établissement situé rue de Troyon, "Le Ghost", a fait l'objet d'une fermeture administrative l'année dernière. Rue Brey, un établissement a été verbalisé, notamment pour des faits de tapage nocturne. Il fait, d'ailleurs, l'objet actuellement d'une procédure de sanction administrative qui est toujours en instruction. Je tairai donc son nom. Et puis, rue de Tilsitt, un établissement fait l'objet d'une surveillance particulière. Vous savez que le Préfet de police est particulièrement déterminé à veiller au respect de la réglementation applicable à ces établissements, s'agissant notamment des risques de trouble à l'ordre public ou de tapage nocturne.

Deuxième chose, c'est une présence sur la voie publique. Rue Brey, par exemple, depuis le début de l'année 2018, 21 rondes et patrouilles ont été effectuées sans qu'elles mettent en avant de difficulté particulière, mais nous continuerons à les réaliser pour prévenir d'éventuels troubles.

Vous avez évoqué la question des salons de massage. C'est un sujet qui se trouve à l'articulation entre les problématiques de proxénétisme, de travail dissimulé, très souvent également. Plusieurs arrondissements de Paris sont concernés par le phénomène qui nécessite la mise en place d'actions de la part des services, notamment des services de la Direction régionale de la police judiciaire, assez complexes et assez sophistiquées, qui nécessite des investigations de longue durée, mais nous les menons et nous continuerons de le faire. Nous avons aujourd'hui de bons résultats, notamment parce que l'action des services de la police judiciaire est réalisée et conduite en lien avec les services fiscaux. C'est souvent par l'adjonction des compétences respectives de ces différents services que nous obtenons les meilleurs résultats et les suites judiciaires les plus solides.

Enfin, dernière chose concernant la couverture en caméras de vidéo-protection de ce secteur. Il existe déjà deux caméras situées à proximité immédiate : l'une est située à l'angle de la rue de Tilsitt et de l'avenue de Wagram, et une autre sur l'avenue de Wagram, donc dans le périmètre du secteur que vous avez évoqué.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 222).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la vidéo-protection sur les quais bas rive gauche.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 91 relatif à la vidéo-protection sur les quais bas rive gauche.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que des rassemblements festifs se produisent - c'est plutôt sympathique, évidemment - sur les quais bas, notamment à proximité du square Tino-Rossi, et sur le reste des quais également. Mais ceci provoque des attroupements, des nuisances sonores, la présence de personnes fortement alcoolisées en soirée.

C'est la raison pour laquelle Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ et Rachida DATI proposent, dans ce vœu, de sécuriser davantage les quais bas pour pacifier leur usage, notamment en soirée et la nuit et par l'implantation de caméras pour améliorer la sécurisation. J'ajouterai les quais du 15e prochainement ouverts au public.

Or, il se trouve qu'"Haropa Ports de Paris" a étudié un plan de vidéo-protection sur les quais bas. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Maire de Paris et le Préfet de police sollicitent à nouveau "Haropa Ports de Paris" pour rendre les conclusions de cette étude, afin que soit déployé ce plan de vidéo-protection sur les quais et qu'un calendrier de réalisation soit également présenté à notre Conseil.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Monsieur GOUJON.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur GOUJON.

La demande de Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ et Rachida DATI et des élus de votre groupe est, en effet, tout à fait légitime. Je sais que Florence BERTHOUT a rencontré "Haropa" il y a peu de temps et qu'ils ont mis en place une étude sur le déploiement de caméras de vidéo-protection sur les quais bas. Ma foi, je crois que nous aurions intérêt à porter une demande conjointe avec la Préfecture de police pour pouvoir nous mettre autour de la table pour voir quels sont les résultats de cette étude. J'apporterai donc un avis favorable.

Cela me permet, et j'en profite, de nous rappeler collectivement que le déploiement de caméras de vidéo-protection à Paris, dans l'espace public, est en effet une compétence qui peut et doit être partagée par plusieurs opérateurs : la Préfecture de police, évidemment, en premier lieu, la Ville de Paris - nous en débattons régulièrement dans cet hémicycle -, mais également les opérateurs. Je crois que nous avons intérêt - les sujets d'interconnexion sont ensuite des sujets particulièrement importants - à ce que chacun assume sa part de responsabilité pour pouvoir veiller à un déploiement qui soit utile, juste. Nous avons des débats régulièrement sur ce sujet, qui est de l'utilité. Mettre les opérateurs face à leurs responsabilités est, à mon avis, un engagement qui doit nous unir.

Merci, en tout cas.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, les problématiques que nous rencontrons chaque année sur les quais bas de la Seine sont nombreuses. Vous avez évoqué en particulier la nécessité de caméras de vidéo-protection. Il y a un travail conjoint entre la Ville, la Préfecture de police et "Haropa" mené sur l'ensemble des problématiques liées à la fréquentation de ces quais, au cours duquel nous avons évoqué cette question de la vidéo-protection. Les services de la Préfecture de police, le Service opérationnel de prévention situationnelle en particulier, le commissariat du 5e, ont apporté une expertise technique portant notamment sur les meilleurs lieux d'implantation de ces caméras pour contribuer à l'objectif de sécurité et de prévention des risques de trouble à la tranquillité. Donc, ce travail, cette discussion a déjà eu lieu.

Le directeur de l'agence Paris d'"Haropa" vient de changer. Je dois le rencontrer prochainement avec les services de la Préfecture de police pour évoquer tous les sujets communs en cours. Bien évidemment, nous poursuivons la réflexion avec la Ville de Paris. Nous avons déjà évoqué un certain nombre de pistes de travail communes avec la maire du 5e lors d'une réunion qu'elle avait organisée avec les services de la Ville et de la PP le 12 avril dernier.

Je profite de cette occasion pour signaler deux éléments complémentaires. D'abord, nous avons été sollicités de nouveau pour prendre sur les quais bas de la Seine un nouvel arrêté restreignant la consommation d'alcool à l'occasion des beaux jours, demande que nous examinerons et discuterons notamment avec les élus et la Maire de Paris. Deuxième sujet, c'est la réflexion plus générale que nous avons sur la sécurisation des accès aux quais bas pour prévenir le risque d'intrusion de véhicule qui pourrait se trouver au milieu de la foule. Sujet qui sera, je crois, évoqué à l'occasion d'un prochain vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe des Ecologistes de Paris.

La parole est à vous, Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Sortir de la vidéosurveillance prendra des années, comme sortir du nucléaire, tellement tout le système de sécurité est fondé là-dessus. L'addiction, cher Philippe GOUJON, de la Préfecture à la vidéosurveillance est telle qu'elle n'a pas besoin de vos vœux, de vos conseils pour en déployer davantage. Le constat est là, sans que jamais il n'ait été démontré que le déploiement de la vidéosurveillance ait fait baisser la délinquance ou la criminalité, ou les incivilités. Sans cela, vous ne seriez pas toujours à déplorer plus fort la montée de l'insécurité. Si cette vidéosurveillance, qui, maintenant, est ancrée dans le système, était efficace, alors vous applaudiriez la baisse de la délinquance et de l'insécurité. Cela n'est pas le cas. Vous demandez toujours de nouvelles caméras : il n'y a pas besoin de vous. L'addiction de la préfecture est telle qu'ils le feront de toute façon.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 223).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accès des riverains à leur domicile lors des manifestations.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons en toute logique au vœu référencé n° 92 qui est relatif à l'accès des riverains à leur domicile lors des manifestations.

La parole est à M. POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGO. - Ce n'est pas un sujet fondamental, mais cela concerne quand même un peu l'ensemble des manifestations dans le 7e arrondissement. Je regrette, Monsieur le Préfet, mais mes collaborateurs n'ont pas pu avoir les chiffres des manifestations sur l'ensemble de Paris. Pour ma part, j'ai le souvenir de plusieurs années où le nombre des manifestations dans le 7e arrondissement correspondait à peu près à la moitié des manifestations à Paris.

En effet, c'est un lieu où il y a l'Assemblée nationale, il y a Matignon, il y a des Ministères très dynamiques comme l'Education nationale et les Affaires sociales qui provoquent beaucoup de manifestations. Il y a aussi le patronat.

C'est vrai qu'il y a deux phénomènes concernant cet arrondissement. Le premier, et j'ai souvent attiré l'attention des autorités du Préfet de police sur ce point : quand vous avez dix à quinze personnes qui manifestent, vous avez dix cars de C.R.S. La prévention, face à ce type de manifestations, est terrible.

Quand on est dans cet arrondissement, on est tellement habitué que l'on a l'impression d'être toujours en état de guerre. Je dis cela parce que c'est quelque chose qui doit être un coût énorme.

Deuxièmement, c'est vrai que cette surcharge de l'appareil policier pour protéger les choses se traduit souvent par des policiers qui sont plutôt agréables, mais quand les gens veulent rentrer chez eux, on leur dit non, qu'ils ne peuvent pas.

Ce n'est pas fondamental, mais c'est un état d'esprit qui n'est pas simple à faire passer dans vos troupes. En général, cela se passe bien, mais il y a souvent des problèmes comme ceux-là. C'est la raison pour laquelle j'attire l'attention sur ce sujet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

Pour vous répondre d'abord Colombe BROSSEL, puis le Représentant du Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Vous demandez par ce vœu que le Préfet de police rappelle aux forces de maintien de l'ordre qui sécurisent les abords d'une manifestation publique de porter une attention particulière à ce que les riverains puissent sans encombre rejoindre leur domicile. A l'évidence, nous apporterons un avis favorable. C'est, bien entendu, une demande légitime.

Vous mentionnez le 7^e arrondissement. Je me permettrai de rajouter que le sujet concerne Paris plus largement et, nous l'avons d'ailleurs encore vécu, il y a quelques jours, et nous le revivrons dans quelques heures, d'autres arrondissements possèdent des voies régulièrement empruntées par des parcours de manifestation. Je pense évidemment à nos amis des 12^e, 13^e ou 11^e arrondissements ou aux grandes places de Paris. J'apporterai évidemment un avis favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

M. le Représentant du Préfet de police qui a, je crois, des éléments qui sont à même de vous rassurer.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, je vous prie tout d'abord de bien vouloir nous excuser de ne pas vous avoir transmis ces données en amont.

Je tiens à vous rassurer. Le 7^e arrondissement ne concentre pas la moitié des manifestations de voies publiques de Paris.

Je vais vous donner des chiffres. En 2016, à l'échelle de Paris, manifestations revendicatives et non revendicatives, donc cela va de la fête de quartier, de la procession sur voie publique jusqu'aux grandes manifestations telles que celles du 1^{er} mai, nous avons compté 5.145 manifestations à Paris. En 2017, elles étaient au nombre de 4.873.

Cette même année 2017, s'agissant du 7^e arrondissement, nous avons compté 317 manifestations revendicatives qui ont emprunté en toute ou partie cet arrondissement, et 60 manifestations non revendicatives dont 17 courses.

Pour terminer, j'ajoute à ces données les grands événements, à savoir le concert du 14 Juillet, le Tour de France, le Téléthon, le festival de Kazan sur le Champ-de-Mars, la 2^e édition de la Formule-e, et la fête de la Gastronomie.

Vous avez, à travers ces données, l'essentiel des manifestations revendicatives et non revendicatives qui se sont déroulées dans l'arrondissement. J'en profite pour donner ces informations également à Mme la maire du 7^e.

S'agissant de l'organisation de ces manifestations, il est bien évident qu'elles ne se font pas sans perturber le quotidien ou la vie des arrondissements concernés.

Vous l'avez rappelé, nous pouvons être amenés, en fonction de la sensibilité des événements, notamment s'agissant des manifestations revendicatives, à mettre en place des points de filtrage, des itinéraires de déviation, à protéger des bâtiments, à gérer des flux, voire parfois, lorsque la tournure des événements devient compliquée, à mettre en œuvre des barrages. Nous le faisons à la fois de façon préventive ou réactive.

Bien évidemment, nous sommes conscients que cela peut perturber le quotidien des riverains. Des consignes sont régulièrement transmises pour que les forces de l'ordre prennent en compte à chaque fois la nécessité de maintenir pour les riverains une vie agréable, mais j'avoue que parfois l'articulation de ces différentes préoccupations n'est pas simple.

Je reviens, à cet égard, sur un point que le Préfet de police a expliqué hier lors des questions d'actualité.

En matière de manifestations sur la voie publique, les déclarants, puisqu'il ne s'agit pas d'un régime d'autorisation préalable, ont le choix de leur itinéraire. A la Préfecture de police, depuis des années, compte tenu de la simultanéité des événements et de la sensibilité des sites parisiens, nous sommes engagés dans un travail de dialogue avec les organisateurs de manifestations revendicatives et non revendicatives. Mais en droit, ceux-ci sont libres de déterminer leur itinéraire. La seule solution pour le Préfet serait alors de refuser la manifestation, ce qui en droit est très étroitement encadré par le juge administratif.

Voilà le cadre juridique dans lequel nous évoluons. Mais je tiens à vous redire aujourd'hui, à vous-même, conseiller du 7^e arrondissement, et à la maire du 7^e arrondissement ainsi qu'à l'ensemble des élus de Paris, que nous essayons à chaque fois de concilier la liberté de manifester et la nécessité pour les riverains de pouvoir continuer à vivre sereinement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet.

Je vous propose de passer au vote. Ce vœu a un avis favorable de l'Exécutif, Colombe BROSSEL l'a dit.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 224).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au trafic de stupéfiant rue de La Jonquière.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 93 relatif au trafic de stupéfiants, rue de La Jonquière.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour deux minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une vieille histoire que ces rassemblements, rue de La Jonquière. Cela fait à peu près sept/huit ans que cela dure. Il y a des hauts et des bas. On était plutôt dans une période basse concernant ces trafics qui se déroulent tout le long de cette rue, et plutôt vers le côté de la piscine, pour ceux qui connaissent.

Bien évidemment, avec les beaux jours, tout ceci est en train de reprendre, et cette fois-ci, on a des nuisances avec les commerçants. On a des rassemblements de jeunes qui commencent à partir de 17 heures et qui se terminent tard dans la nuit, et qui font que cette rue est devenue difficile de fréquentation, alors qu'elle a été améliorée, végétalisée, que les trottoirs ont été élargis et que donc la présence piétonne est de plus en plus importante dans cette rue, et ceci tard le soir.

C'est un vœu que nous avons présenté au Conseil d'arrondissement du 17^e et qui a été voté à l'unanimité de l'ensemble des groupes.

Madame Colombe BROSSEL et Monsieur le Représentant du Préfet, il me semble qu'un certain nombre d'actions peuvent être à nouveau entreprises par le commissaire du 17^e, bien évidemment. Je crois qu'il ne faut pas relâcher la pression. Tel est l'objet de ce vœu.

Il ne s'agit pas de donner trop d'importance à cette affaire, mais il ne faut pas relâcher la pression.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur DUBUS.

J'apporterai un avis favorable à ce vœu. C'est un endroit du 17^e arrondissement sur lequel nous avons régulièrement l'occasion d'échanger tant avec Geoffroy BOULARD, qu'avec Mme KUSTER, auparavant Mme LEPETIT. C'est donc une adresse bien connue et sur laquelle, en effet, il ne faut relâcher aucun effort.

Votre vœu me permet de revenir sur la priorité majeure qui doit être la nôtre en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants. Je sais l'action conduite par la Préfecture de police au niveau parisien, mobilisant notamment les services spécialisés contre ces phénomènes, et particulièrement lorsqu'il s'agit de réseaux d'ampleur.

En parallèle, les commissariats sont mobilisés au quotidien sur un certain nombre de lieux de trafic présents dans les territoires. Je l'ai écrit au Préfet de police et au Procureur, je suis absolument persuadée qu'il nous faut aujourd'hui agir davantage sur ces points de trafic de stupéfiants dont l'importance, parfois faible, pose pour autant des vrais problèmes de tranquillité publique, occasionnant des nuisances et des dégradations. Somme toute, les rues Berzélius et de La Jonquière sont finalement une belle illustration de cela.

Dans un certain nombre d'arrondissements, les riverains signalent, parfois depuis des années, des adresses précises, des angles de rue et ne comprennent pas la persistance des trafics.

J'ouvre et je fermerai immédiatement une parenthèse : je vous laisse imaginer la réaction des habitants riverains de ces lieux de trafic lorsqu'ils se trouvent, par exemple, à 50 mètres d'un commissariat. Ceci existe. Pour nos concitoyens, c'est aujourd'hui devenu inacceptable et je sais que ces sites sont par ailleurs généralement connus de la Préfecture de police et des commissariats. Et qu'ils font par ailleurs l'objet d'une action renforcée, par exemple entre les agents du G.P.I.S. et les effectifs du commissariat lorsqu'on est à l'intérieur de certains immeubles. Il faut aujourd'hui remettre ce sujet dans les priorités de la Préfecture de police.

Je vous l'ai dit et j'ai écrit en ce sens, et au Procureur de la République et au Préfet de police, en incluant évidemment la rue de La Jonquière qui nous avait été signalée avant ce vœu et qui fait donc bien partie de ces points.

Merci et pardon d'avoir dépassé, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame Colombe BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller.

Pour vous répondre tout d'abord sur la rue de La Jonquière, ce sont non seulement les services du commissariat du 17^e qui interviennent mais également ceux de la Direction régionale de la Police judiciaire, puisque la rue de La Jonquière se trouve dans l'un des deux secteurs couverts par le Plan de lutte contre les stupéfiants à l'échelle de Paris. C'est le secteur Clichy/Saint-Ouen, c'est ainsi qu'il est dénommé en interne à la P.P.

Depuis le début de l'année 2018, dans le cadre de réquisitions du Procureur de la République, les services de police ont réalisé plus de 20 opérations de sécurisation, 150 opérations de sécurisation de halls d'immeuble au cours desquels nous avons contrôlé près d'une trentaine d'individus et identifié des auteurs susceptibles de faire l'objet de suites judiciaires.

Au cours des trois premiers mois de l'année 2018, nous avons également procédé à la saisie de produits stupéfiants. Je ne vais pas rentrer dans les détails ici, mais c'est pour vous dire qu'à la fois du cannabis et des produits un peu plus lourds ont été saisis. Trois personnes ont été placées en garde à vue pour trafic de stupéfiants, 2 d'entre elles ont été déférées devant l'autorité judiciaire et nous avons également interpellé 25 clients, dont 21 placés en garde à vue et 7 déférés. Nous continuerons cette action en ayant bien conscience encore une fois qu'elle nécessite d'une part l'engagement des services spécialisés sur des actions ou pour des investigations de longue durée susceptibles de conduire au démantèlement de réseaux ou à la mise en cause de revendeurs, et d'autre part une action plus quotidienne de la part des services de police pour lutter contre ces petits points de "deal" que l'adjointe à la Maire de Paris vient d'évoquer.

Enfin, dernier point, même si cela confortera mon image de personne addictive à la vidéo-protection, je souhaite indiquer que nous sommes en train d'examiner à la demande du maire du 17^e l'implantation d'une caméra à l'angle de la rue de La Jonquière et de la rue Berzélius. La vidéo-protection n'est évidemment pas l'alpha et l'oméga de l'activité policière sur le ressort parisien mais elle est en tout cas un complément qui s'est avéré et qui se confirme être indispensable, notamment pour établir dans le cadre des procédures judiciaires la responsabilité des différents individus. Elle est donc un outil et non pas l'unique outil de notre action contre les trafics de stupéfiants notamment.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je vous propose donc de mettre aux voix le vœu...

Pardon, M. Geoffroy BOULARD, maire d'arrondissement, demande la parole. Il l'a, c'est de droit.

C'est à vous.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, pour réagir et apporter évidemment un avis favorable sur ce vœu qui est un vœu un peu d'opportunité, on ne le cache pas, puisque la rue de La Jonquière fait partie des priorités du Contrat local de sécurité dans le cadre de l'axe stratégique notamment de lutte contre le phénomène des bandes.

Je suis ravi d'entendre, Monsieur le Représentant du Préfet, que vous êtes en train d'étudier favorablement notre demande de pose d'une caméra sur le secteur. Il faut dire que le secteur s'est amélioré depuis plusieurs mois maintenant et qu'on a d'autres lieux plus problématiques en ce moment dans le 17^e arrondissement, pour citer Curnonsky Pitet et le 164 Saussure.

Ce sera un avis favorable de notre groupe et nous sommes ravis d'entendre, Monsieur le Préfet, que les choses avancent.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 225).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux ventes à la sauvette.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 94 est relatif aux ventes à la sauvette.

La parole est, là encore, à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe PPCI.

Vous avez deux minutes pour présenter ce vœu.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Là également, un problème récurrent dans Paris, les ventes à la sauvette. Simplement, on vient d'avoir les chiffres de la délinquance arrondissement par arrondissement et merci, Monsieur le Préfet, de nous les avoir communiqués, et pour Paris en 2017. On voit une explosion des interpellations sur ce problème de vente à la sauvette. C'est une bonne chose car il y a de plus en plus d'interpellations mais cela veut dire aussi que le nombre de trafiquants augmente.

Avec les intempéries, ils avaient un peu disparu. Les beaux jours revenant, la vente à la sauvette réapparaît autour des stations de métro. Vous savez parfaitement que les produits qui sont vendus sont parfaitement illicites, souvent des fruits et légumes moins chers, vendus évidemment sous le manteau si je puis dire et dont les conditions d'hygiène sont épouvantables.

Tout cela est évidemment répréhensible par le Code pénal. Je crois qu'il y a deux choses qu'il faut faire. La Ville de Paris avait lancé dans la mandature précédente une action, en 2011, de prévention contre la vente à la sauvette pour prévenir les consommateurs des dangers et cela avait donné de très bons résultats, d'ailleurs. Il serait bon peut-être de revoir si on ne peut pas relancer une campagne. Cela, c'est pour la Ville de Paris. Pour la Préfecture, nous demandons une intensification des contrôles, puisque la multiplication des ventes à la sauvette va se poursuivre. Avec les chiffres que j'ai indiqués pour 2017, il n'y a aucune raison, si des actions de prévention et de répression ne sont pas menées, que l'on n'ait pas les mêmes chiffres pour 2018.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, dans un premier temps, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur DUBUS.

Les ventes à la sauvette sont un phénomène qui est une réalité et peut parfois prendre des proportions de très grande ampleur dans certains quartiers de la Capitale. Je pense aux puces de Montreuil, à la porte Montmartre, au

boulevard de la Chapelle, au boulevard de Ménilmontant. Ce sont souvent des centaines de vendeurs présents sur la voie publique, source de problèmes de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres personnes sur l'espace public.

Vous le savez, je me permets de le rappeler, la vente à la sauvette est un délit et les agents de la DPSP ne sont donc pas compétents pour agir. Les ventes à la sauvette ne sont pas une incivilité et relèvent donc de la compétence des agents de la Préfecture de police. Nous conduisons pour autant un travail en binôme avec les effectifs des commissariats, qui permet - là aussi, tout cela est fragile et il ne faut jamais relâcher la présence et la pression - d'apporter des réponses aux phénomènes de dérégulation de l'espace public, notre priorité étant que ces espaces publics bénéficient à toutes et tous et soient des espaces communs.

Nous accompagnons régulièrement, dans ce que nous disons et écrivons, le fait que nous continuons évidemment ce travail en commun. Parce que toutes les ventes à la sauvette ne se ressemblent pas à Paris et parce que les ventes à la sauvette peuvent être aussi le fait de réseaux qui profitent de la misère sociale, nous souhaitons que le travail de l'investigation pour démanteler ces réseaux soit accéléré, car c'est ce qui nous permettra d'avancer. Nous relayons en effet au quotidien le besoin de présence de services de police mentionné dans votre deuxième attendu, nécessaire pour lutter contre ces délits et réguler l'espace public sur les lieux concernés par la vente à la sauvette.

J'émettrai donc un avis favorable de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, le sujet des sauvettes est un sujet ancien, persistant, qui a fait l'objet d'un renforcement très significatif des actions menées par la Préfecture de police en lien non seulement avec la Ville de Paris mais aussi avec le Parquet et les maires d'arrondissement.

Il faut effectivement distinguer les différents types de sauvettes que l'on observe à l'échelle parisienne. Je mettrai de côté les sites touristiques pour y revenir tout à l'heure. Nous avons une concentration du phénomène, notamment dans le Nord-Est parisien depuis plusieurs années, qui a justifié justement la mobilisation de différentes unités de la Préfecture de police, renforcées le cas échéant, comme c'est le cas par exemple régulièrement à Ménilmontant, par des unités de la Garde républicaine.

Depuis le début de l'année, sur tout le secteur du Nord-Est de la Capitale, allant de la porte de Montreuil, porte de la Chapelle, porte de Saint-Ouen, Montmartre, secteur du boulevard de Strasbourg-Château-Rouge - donc un large quart Nord-Est -, nous avons réalisé sur l'ensemble de ces secteurs un travail assez considérable, que je me permets de souligner devant votre Assemblée : 28.000 évictions ; 4.100 procès-verbaux simplifiés dans le cadre d'une procédure validée par le Parquet de Paris ; 78 interpellations, donc 58 gardes à vue et 14 tonnes - je dis bien "14 tonnes" - de marchandises saisies.

Sur les sites touristiques, problématique différente : peut-être moins de produits alimentaires, mais davantage de produits importés, de contrefaçons diverses et variées. Pour vous donner un exemple, nous avons réalisé - toujours depuis le début de l'année - sur le secteur Tour-Eiffel/Champ-de-Mars plus de 586 procédures. Nous avons saisi près de 13.400 objets, saisis puis détruits.

Une action assez lourde : à la fois par la présence sur la voie publique, des interventions pour procéder à la saisie des objets vendus, des procédures pour mettre en cause les personnes à l'origine de la sauvette, des mesures réglementaires aussi qui, parfois, viennent appuyer l'action des services de police et contribuer à la diminution du phénomène. De ce point de vue, dans certains secteurs du 18^e arrondissement, des résultats encourageants ont été observés. Néanmoins, l'effort devra se poursuivre.

J'ajoute une troisième dimension, celle qui concerne la sensibilisation et l'information des clients de ces vendeurs à la sauvette car, rappelons-le, s'il y a des vendeurs, c'est qu'il y a un marché. Nous souhaitons, peut-être en lien avec la Ville, mobiliser davantage cet axe de notre action. La Direction départementale de la Protection des Populations est non seulement compétente pour saisir les produits contrefaits qui représentent des dangers pour les consommateurs, mais également pour mettre en œuvre des actions de communication et d'information susceptibles de les sensibiliser non seulement aux infractions qu'ils commettent, mais également aux risques associés à ces objets.

Nous souhaitons donc poursuivre l'ensemble de ces actions. Nous nous réunissons, je crois, à la fin du mois de mai avec la Ville de Paris pour déterminer, à l'échelle de la Capitale, de nouveaux modes opératoires permettant, encore une fois, de lutter contre un phénomène dont nous mesurons la sensibilité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. Pascal JULIEN, au nom du groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Le problème de ce vœu, c'est que toute son argumentation permettrait aussi d'agir contre ce que l'on appelle couramment les "biffins", c'est-à-dire les gens qui récupèrent nos déchets et les revendent.

Il y a, dans le 18^e arrondissement, un carré des "biffins" qui fonctionne selon une charte qui distingue clairement, justement, les objets acceptables et ceux qui ne le sont pas. Toutes vos interventions - et y compris, d'ailleurs, les lieux que vous avez cités, Monsieur le Représentant du Préfet - me laissent craindre, nous laissent craindre que ce vœu puisse se retourner contre les "biffins". Nous avons besoin, sur Paris et dans la couronne, d'ouvrir d'autres carrés des biffins, sur des modalités différentes, parce qu'il faut effectivement réguler l'espace public et, en quelque sorte, offrir à la misère au moins un moyen de survie.

Nous voterons donc contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 226).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux crimes et délits "anti-L.G.B.T."

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 95, relatif aux crimes et délits anti-L.G.B.T.

La parole est à Danielle SIMONNET, qui va nous le présenter.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Il y a eu - ne serait-ce que ces derniers mois - des crimes et délits anti-L.G.B.T., particulièrement préoccupants dans la Région parisienne. Je pense notamment à l'agression lesbophobe au début du mois de février 2018 d'un couple de femmes dans le R.E.R., lors d'un trajet en direction de Paris. Je pense également à l'agression transphobe de plusieurs personnes par une brigade anti-trav dans le 12^e arrondissement de Paris au courant du mois de mars. Je pense également à l'agression homophobe dans un supermarché à Rueil-Malmaison, à deux pas de Paris, d'un couple d'hommes le 3 mars. Je pense aussi à l'agression homophobe à Bruxelles d'un couple d'hommes commis dans la nuit du 14 avril. On pourrait hélas démultiplier le nombre d'exemples des nombreuses autres agressions anti-L.G.B.T.

Il faut prendre conscience que, dans son rapport sur l'homophobie, parue en mai 2017, l'association "S.O.S. Homophobie" avait constaté une augmentation des cas de gayphobie de 15 %, des cas spécifiquement lesbophobes de 16 %, des cas biphobes de 48 % et des cas spécifiquement transphobes de 76 %. Ces chiffres sont extrêmement problématiques. Il y a aussi l'enquête "Cadre de vie et sécurité" de l'INSEE qui nous interpelle à ce sujet. Egalement, les recensements par le Ministère de l'Intérieur, dans le cadre des procédures des forces de sécurité en 2016, publiés en septembre 2017, ont montré que plus de 1.000 victimes de crimes ou de délits anti-L.G.B.T. avaient été recensés. Il faut d'ailleurs savoir que ce recensement par les chiffres du Ministère fait l'objet d'une mobilisation et d'une revendication de la part de l'association "Flag !", dont je tiens à saluer le travail à ce sujet.

Pour que les services du Ministère de l'Intérieur puissent recenser l'ensemble de ces chiffres, il faut bien que la Préfecture de police, dans chaque département, remonte ces chiffres. A travers mon vœu, je souhaiterais que la

Maire de Paris sollicite la Préfecture de police et le Ministère de l'Intérieur afin que les chiffres relatifs aux crimes et délits anti-L.G.B.T. à Paris soient transmis aux élus et aux associations qui luttent contre les L.G.B.T.-phobies.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Danielle SIMONNET pour son vœu. Les discriminations et la haine sont une atteinte grave au Pacte républicain. Elles doivent être prévenues, dissuadées et être sanctionnées avec la plus grande sévérité. Vous comprendrez que j'apporte évidemment un avis favorable à votre vœu afin que les chiffres relatifs aux crimes et délits à l'encontre des personnes L.G.B.T. soient transmis aux élus et associations qui luttent contre les L.G.B.T.-phobies.

Malheureusement, je crois que nous pourrions, sur Paris, rajouter un autre considérant. "S.O.S. Homophobie" a signalé, hier, si ma mémoire est bonne, chère Hélène BIDARD, l'agression d'un de leurs bénévoles, qu'il reçoive toute notre sympathie et notre accompagnement.

Le sujet que vous posez est important parce que la connaissance des faits est aussi ce qui doit nous permettre de mieux travailler ensemble et d'améliorer la prévention et la lutte contre les discriminations et les faits de violence. C'est un sujet qui fait partie des priorités du Contrat parisien de prévention et de sécurité qui lie un certain nombre d'acteurs, dont la Ville, la Préfecture de police et le Parquet de Paris. Nous devons en effet continuer à pouvoir travailler et travailler mieux ensemble.

Permettez-moi de dire un mot de remerciement. Vous avez parlé de "Flag !". Vous le savez, Hélène BIDARD travaille avec le "M.A.G. Jeunes L.G.B.T.", "S.O.S. Homophobie", et a mis en place le "Réseau parisien de repérage des discriminations" avec de nombreuses associations et fédérations associées. Permettez-moi un mot de remerciement, notamment à l'"Amicale des jeunes du Refuge", car c'est bien grâce à eux et, grâce à leur mobilisation dans le 17^e arrondissement, lorsqu'ils ont signalé des agressions extrêmement graves, que la Préfecture de police a pu monter avec efficacité un dispositif qui a permis l'interpellation de plusieurs personnes. Depuis, les associations "Mousse", "Flag !", le "comité IDAHO France", "Stop Homophobie", l'"Amicale du Refuge" ont déposé plainte pour violences transphobes en réunion afin que les auteurs soient poursuivis et jugés. Nous voyons bien que cette coopération est aussi ce qui nous permettra d'être plus efficace et lutter plus efficacement. Pour mieux coopérer, il faut savoir.

C'est pourquoi j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, vous l'avez rappelé, la communication sur les faits de délinquance, en raison de l'orientation sexuelle ou supposée, ou l'identité de genre, se fait pour l'instant au niveau national. Vous avez rappelé les chiffres du service statistiques du Ministère de l'Intérieur qui ont été rendus publics en septembre 2017. Je me permets de les préciser. Ils valent pour l'ensemble du territoire national : 1.084 infractions recensées, subies par 1.020 victimes. Parmi ces infractions, on compte environ un tiers d'injures ou d'outrages, près d'un quart de violences et 17 % de menaces. Il est vrai que ces chiffres n'ont pas été déclinés par département. A l'occasion de la prochaine communication qui aura lieu, nous examinerons non seulement avec le Ministère de l'Intérieur, mais aussi avec la D.I.L.C.R.A.H. particulièrement mobilisée sur ce sujet, votre demande pour voir comment décliné ces chiffres par département comme vous le demandez.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rappeler que les services de police, notamment ceux de la Préfecture de police, sont aujourd'hui spécifiquement formés à ce type d'infraction pour en comprendre exactement la gravité et la teneur. C'est désormais intégré dans le cursus de formation des policiers pour assurer, au moment des dépôts de plainte autant qu'au moment des signalements divers et variés qui peuvent remonter, une réactivité, une action efficace.

Cela a été le cas lorsque ces signalements sont remontés par le biais d'associations s'agissant d'agressions contre des travestis dans le 17^e arrondissement. Nous continuerons de le faire, évidemment, face à un phénomène qui ne se traduit pas que par les statistiques "délinquance" que je viens d'évoquer.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 227).

2018 DEVE 71 - Convention de partenariat avec le C.N.F.P.T. et l'A.D.A.F.A. pour la formation d'apprentis de collectivités territoriales au sein de l'Ecole Du Breuil.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons, à présent, le projet de délibération DEVE 71. Il s'agit de la convention de partenariat avec le C.N.F.P.T. et l'A.D.A.F.A. pour la formation d'apprentis de collectivités territoriales au sein de l'Ecole Du Breuil.

Plusieurs personnes se sont inscrites sur ce projet de délibération.

Je commence par donner la parole à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste est intervenu à plusieurs reprises concernant le futur projet de l'Ecole Du Breuil, en particulier le projet de changement de statut de l'école et la création de la régie personnalisée prévue au 1er juillet 2018.

Ce projet de délibération concerne la convention de partenariat, à titre expérimental, entre le Centre national de la Fonction publique territoriale, l'Association pour le développement de l'apprentissage francilien agricole et la Ville de Paris en tant que gestionnaire de l'Ecole Du Breuil. Cette convention permettra à l'Ecole Du Breuil d'assurer, dès la rentrée 2018, les enseignements en apprentissage au brevet professionnel agricole Travaux d'aménagements paysagers et de délivrer le diplôme correspondant.

Nous intervenons ici, d'une part, pour nous réjouir de ce partenariat qui permettra d'augmenter les effectifs d'apprentis de l'école et, d'autre part, pour revenir sur le vœu que nous avons déposé au dernier Conseil.

Nous souhaitons connaître le calendrier précis des prochaines échéances concernant le changement de statut de l'école qui doit intervenir dans les deux mois. Nous souhaitons également savoir quand seront communiqués le projet d'établissement, le contrat d'objectifs et de moyens. De plus, le G.E.P. souhaite être associé au processus de travail.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Mme Raphaëlle PRIMET prend la suite, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Plan Climat, Plan Biodiversité, stratégie Alimentation durable, les Conseils de Paris se succèdent et l'Ecole Du Breuil y est toujours présente d'une manière ou d'une autre. Cela nous montre l'importance de cet établissement pour notre ville, tant pour son rayonnement que pour le développement de l'écologie urbaine.

Aujourd'hui, nous nous apprêtons à voter un projet de délibération établissant une convention de partenariat entre le Centre national de la Fonction publique et l'Association pour le développement de l'apprentissage francilien. Nous nous félicitons de ce projet de délibération qui permet d'utiliser deux outils publics pour former de futurs agents.

Nous vous félicitons de la volonté, ici manifestée, de dynamiser les effectifs du brevet professionnel agricole. Nous voterons donc pour ce projet de délibération.

Nous avons insisté, par un vœu, sur la nécessité de conserver toutes les formations professionnelles à l'Ecole Du Breuil. Elles font la spécificité de cet établissement et sont le cœur de l'action pédagogique des enseignants.

C'est vrai pour les formations en apprentissage, c'est vrai également pour les formations initiales et infra-bac. Nous serons également vigilants quant à leur devenir.

Un dernier point de vigilance, c'est celui du changement de statut de l'école. Nous l'avons déjà soulevé à plusieurs reprises devant ce Conseil, notamment en déposant des vœux aux Conseils de février et de mars dernier. Nos inquiétudes portent sur plusieurs points, notamment sur la hauteur des investissements que la Ville consacra à l'école une fois le changement de statut acté.

Au vu des importants travaux à réaliser, au vu du sous-investissement chronique dont a pâti cet établissement, le projet de changement de statut ne semble pas l'urgence. Nous souhaiterions voir les travaux réalisés, la communication de l'Ecole Du Breuil renforcée, ses filières sécurisées avant d'envisager le changement de statut qui comporte encore trop d'inconnues.

L'association de tous les personnels de l'école à ce projet est impérative. Ce sont eux qui font vivre l'école aujourd'hui. Il est donc nécessaire de les associer pleinement au projet de la Ville pour cet établissement. Il ne s'agit pas uniquement d'organiser des réunions d'information sur le changement de statut. Nous savons que la Ville l'a fait les dernières semaines.

Il s'agit surtout de collaborer avec les personnels, de prendre en compte leurs remarques, leurs inquiétudes, d'écouter leur souffrance et ce qui pourrait les aider dans l'accomplissement de leurs missions. Ils sont la richesse de l'école, ils sont dépositaires des savoir-faire et de l'histoire de cet établissement. Il est donc fondamental de travailler, main dans la main, avec eux.

Vous l'avez compris, nous continuerons donc d'avoir cet œil vigilant sur l'avenir de l'Ecole Du Breuil. Ce sujet repassera devant notre Conseil dans les prochaines semaines. Nous ne manquerons pas de l'aborder à nouveau. Dans cette attente, nous voterons pour ce projet de délibération qui va, pour le moment, dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est, à présent, à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, il s'agit d'un partenariat extrêmement positif avec le C.N.F.P.T., qui permettra donc de former de jeunes adultes au métier de jardinier pour plusieurs collectivités territoriales demandeuses d'agents municipaux, mais qui ne trouvent pas et ont du mal à recruter. Elles ont donc expressément demandé à l'Ecole Du Breuil d'être leur site de formation. Cela montre bien toute la force ressource de cette école.

Les employeurs de ces apprentis seront les collectivités territoriales au sein desquelles se dérouleront l'apprentissage et la formation aura lieu à cheval entre le C.N.F.P.T. à Pantin et à l'Ecole Du Breuil.

En plus du fait que cela amène de nouveaux étudiants à l'école, cela montre bien que l'on est à la fois en train d'apporter un métier et un emploi aux personnes formées.

Vraiment, on ne peut être que, chers collègues, ravi de ce partenariat, d'où l'enjeu de bien comprendre que défendre cette école et bien la garder dans le giron de la DEVE, de la Ville de Paris, est essentiel. En effet, nous avons besoin de cette école qui permet de former à l'ensemble des métiers si déterminants pour l'agriculture urbaine, pour la biodiversité.

Sinon, tout ce que nous racontons à longueur de Conseils de Paris dans de belles communications ne serait pas adossé à une structure qui est là pour former et pour bien s'assurer du renouvellement à des qualifications, sauf que, arrêtons de penser que l'alpha et l'oméga, c'est le changement de statut.

Au contraire, l'enjeu, c'est vraiment le travail du projet pédagogique. L'enjeu, c'est de donner les moyens aussi en travaux, en investissement dans le bâti de cette école.

Je le redis : le changement de statut pour économiser, fragiliser et précariser ceux qui y travaillent n'est pas la solution. J'espère donc que, d'ici juillet, on aura plus de précisions.

Je souhaite bon courage à tous les membres de l'Ecole Du Breuil qui travaillent activement au projet d'établissement. En effet, il faut se souvenir que le projet pédagogique devait être renouvelé depuis bien longtemps ; qu'hélas, il y a eu des rapports d'inspection que l'on n'a pas suivis. Le dernier projet d'établissement date de 2006. On est tout de même en 2018 et, tout d'un coup, c'est dans la précipitation que l'on demande aux équipes de retravailler ces projets.

Toutefois, il me semble que l'on est face à une équipe très attachée à ces métiers et il me semble déterminant de ne pas les fragiliser par un changement de statut.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre à toutes les trois, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Merci aux intervenants d'avoir pointé l'intérêt de la signature de cette convention avec le C.N.F.P.T. et à l'A.D.A.F.A. pour la formation à Du Breuil d'apprentis.

Nous n'avons pas encore toutes les remontées des inscriptions pour septembre, mais les premiers éléments que nous avons sont rassurants par rapport à l'année dernière. Il n'y aura bien - comme nous l'avons indiqué - pas de fermeture de classe à la rentrée. Nous aurons donc suffisamment d'élèves à Du Breuil cette année.

Pour répondre notamment à Mme MOREL et continuer à vous informer sur ce qu'il se passe à Du Breuil aujourd'hui, vous dire que, comme je m'y étais engagée, la concertation se poursuit avec les personnels et il n'y a pas de précipitation dans la concertation, Madame SIMONNET.

Nous avons notamment travaillé, et ce ne sont pas uniquement des réunions d'information, mais bien des réunions de concertation et des réunions où nous échangeons et faisons des modifications. Cela a été notamment le cas sur l'organigramme avec les enseignants.

Aujourd'hui, conformément au vœu de l'Exécutif qui avait été adopté au précédent conseil, nous travaillons avec tout le personnel sur le projet d'établissement et le contrat d'objectifs et de moyens, et bien évidemment je souhaite le finaliser d'abord avec le personnel pour pouvoir ensuite vous le présenter comme je m'y suis engagée en amont du Conseil de Paris. Comme je me suis également engagée à vous communiquer le travail et l'étude du programmiste et le cahier des charges.

C'est un projet de délibération qui est une étape parmi d'autres à venir. Nous avançons et nous avançons sans précipitation avec l'ensemble des personnels sur ce sujet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 71).

2018 DEVE 74 - Subventions (11.790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 74. Il s'agit de l'attribution de subventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières".

Quatre orateurs sont inscrits. Nous commençons par vous, Monsieur Eric AZIÈRE.

Vous avez 5 minutes sur ce projet de délibération.

M. Eric AZIÈRE. - Un projet de délibération qui va être l'occasion pour moi de vous montrer à quel point le groupe UDI-MODEM est à la fois constructif et lucide.

Sur le côté constructif, cette opération du "Printemps des cimetières", au début elle nous avait laissés un peu sceptiques. L'idée d'adapter à un lieu de recueillement un concept de fête au printemps en l'occurrence nous semblait pouvoir dériver ou nous amener à des types d'animation qui n'auraient pas été encore une fois adaptés au calme, au recueillement, et à la sérénité que sont ces lieux de cimetière et de repos de nos défunts.

Néanmoins, ce scepticisme a laissé place à une certaine satisfaction de voir que la plupart des projets présentés s'appuient sur des associations préexistantes, qui sont utiles aux cimetières, utiles à l'art funéraire, utiles aux visites, et aux visites guidées quelquefois des cimetières, qui sont autant d'associations qui célèbrent la mémoire de ceux qui y sont, en sachant où ils sont et qui souvent, préservent les monuments funéraires, l'art funéraire faisant pleinement partie du patrimoine parisien.

Je pense que sur ce plan, on a obtenu une répartition des animations sur ces associations qui me semble utile et satisfaisante.

J'ajoute un deuxième point positif, qui est aussi une bonne surprise, c'est le budget raisonnable de ce "Printemps des cimetières", qui est de 11.790 euros, et le montant des subventions sur l'ensemble est là aussi extrêmement raisonnable. Sur ce plan, il n'y a pas de mauvaise surprise.

Célébrer les cimetières, reconnaître les cimetières, mettre en avant les cimetières parisiens, les cimetières existants, cela ne nous empêche pas de penser aussi aux cimetières disparus d'ailleurs, à Paris. Je pense aux cimetières des innocents, au Saint-Eustache, ou celui de la Madeleine. Tout ceci me paraît mettre en valeur le patrimoine parisien.

Quelques remarques cependant sur quelques types d'animation étonnante. Le "Funeral pursuit", qui est une animation organisée dans plusieurs cimetières pour tester nos connaissances funéraires. Le thème ou le titre de "Funeral pursuit" est assez ludique, mais fait aussi penser quelquefois que nos vies ressemblent à un "funeral pursuit" et nous ne sommes pas pressés de franchir la ligne d'arrivée.

J'ai une remarque particulière sur la "Balade gourmande au Père-Lachaise". Je suppose qu'il s'agit d'une balade surréaliste autour de cadavres exquis, ce qui peut être un hommage à Marcel Duhamel, Jacques Prévert et Yves Tanguy. Néanmoins, encore une fois, satisfecit général sur la nature des animations proposées.

C'est le côté lucide.

Je voudrais insister sur une animation qui a peut-être un peu plus paru discrètement, l'animation "En parler ne fait pas mourir", qui aura lieu dans tous les cimetières et qui, si j'ai bien compris, Madame KOMITÈS vous allez me rassurer ou me renseigner sur ce sujet, à travers un dialogue engagé à cette occasion avec les visiteurs, est une véritable promotion du service public funéraire de la Ville de Paris.

Je comprends mieux encore une fois l'utilité du "Printemps des cimetières". C'est vrai, je vous le rappelle, cela n'est peut-être pas un hasard, nous venons de lancer la consultation concernant les services des pompes funèbres de la Ville de Paris au mois de mars dernier. Je comprends maintenant que ce "Printemps des cimetières" prépare en fait l'automne de la future délégation de service public, et est un coup de projecteur sur la qualité de notre service public funéraire. Elle est reconnue. Ce sera sans doute mis à profit. Cela peut constituer un argument de négociation entre la Ville de Paris et le futur délégataire.

Je voulais souligner cette coïncidence qui n'en est peut-être pas une. Mais au fond, quand il s'agit de défendre la qualité d'un service public parisien, il n'y a pas de mal à se faire du bien.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Eric AZIÈRE.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voudrais prendre la parole très brièvement pour saluer ce projet de délibération et cette initiative, puisque nous avons voté ici même le lancement de l'appel à projets.

Aujourd'hui, nous votons la subvention aux 17 associations retenues pour le "Printemps des cimetières", événement original qui aura lieu le 26 mai prochain et permet de valoriser les cimetières parisiens, ceux qui sont très connus et très visités par les touristes, mais aussi les plus petits cimetières parisiens qui sont beaucoup moins connus des Parisiens eux-mêmes et présentent, en dehors de leur caractère propre aussi, un grand intérêt paysager. Ce sont 80 hectares d'espaces verts précieux à Paris.

L'événement du 26 mai va bénéficier d'une programmation variée, destinée à un public très large sous les angles historique, patrimonial, environnemental et artistique, Eric AZIÈRE l'a dit lui-même. Ce sont des visites déjà très pratiquées dans des cimetières comme le Père-Lachaise ou le Montparnasse, mais qui justement seront bien réparties sur l'ensemble des cimetières parisiens.

Je tiens par ailleurs à rappeler que cette initiative, organisée par une soixantaine de villes en France, est labellisée par le Ministère de la Culture cette année. On a pu voir sur les réseaux sociaux certains crier au scandale. Il n'y a absolument pas de quoi.

Je voudrais féliciter Pénélope KOMITÈS pour cette initiative, à la fois originale et respectueuse des lieux de recueillement que sont les cimetières. Les cimetières parisiens constituent des espaces à part et à part entière qu'il faut valoriser. Cette initiative y contribue, nous la voterons très volontiers.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - L'idée d'organiser le "Printemps des cimetières" pourrait paraître une bonne idée. En effet, nous sommes d'accord, les cimetières sont des lieux patrimoniaux exceptionnels, mais c'est vrai, encore mal connus pour la plupart d'entre eux.

Toutefois, la lecture du programme prévu pose parfois question. Les visites guidées historiques, à thèmes, par exemple sur les personnages célèbres, la biodiversité, sur les arbres, des expositions, l'information du public, ne présentent aucune difficulté.

La présence de lieux de rencontre qui permettent d'échanger avec les Parisiens sur le service public funéraire est une proposition intéressante et utile.

En revanche, je suis très dubitatif sur ce qui peut s'apparenter à des manifestations festives, telles que diffusion d'un film, ou animation. Je suis très réservé sur les balades chantées, les concerts, les promenades concert, airs d'opéra et d'opérette interprétés dans les tombes des auteurs ou interprètes renommés, même s'il est précisé dans les projets "en respectant le lieu".

Chaque culture, religion, chaque pays a une relation aux sépultures et aux cimetières qui lui est propre, pour ne pas dire singulière. Je crois pouvoir dire qu'en France, la tradition est plutôt au recueillement. Le cimetière peut être un lieu de méditation, c'est vrai, mais c'est avant tout un lieu de tristesse, voire de douleur. Il va falloir être très prudent, ne pas oublier la charge émotionnelle dans le fait même, parfois, d'entrer dans un cimetière.

Devant une tombe, celle d'un inconnu, comme celle d'une personnalité, quel que soit son champ d'activité - artistique, scientifique, politique ou autre -, ne jamais oublier que celle ou celui qui y repose a été porteur d'amour et que son départ a été source de souffrance. Pardon, mais j'ai du mal à imaginer le ressenti d'une personne qui va se recueillir sur la tombe d'un être aimé et qui va entendre "L'Heure exquise", de Reynaldo Hahn, "L'air du toréador" de "Carmen", ou "Marguerite" de "Faust", comme le prévoient certains projets.

Je crois, encore une fois, que nous devons être très prudents pour ne pas heurter et encore moins blesser. Nous allons voter contre ce projet de délibération. Si ce projet de délibération est voté, je souhaite qu'un retour d'expérience soit réalisé après cette journée pour que puissent être apportées les modifications qui apparaîtraient nécessaires à l'organisation de cet événement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

La parole est à présent à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Au moment de la discussion de l'appel à projets, tous, sur les bancs, nous avons appelé à l'extrême prudence, parce que nous craignons, justement, une évolution trop brutale sur quelque chose qui relève de l'anthropologie. J'avais ajouté également qu'il fallait que ce genre d'initiative reste absolument exceptionnel parce que le cimetière est un lieu de silence, indépendamment de son aspect religieux. C'est l'un des rares lieux à Paris où l'on trouve le silence. Il faut pouvoir le garder. Donc, on a eu cette discussion. Mais j'estime, à la lecture du programme, qu'il a été tenu compte de nos avertissements. C'est un programme qui reste quand même très mesuré. J'entends ce que vient de dire M. HONORÉ, mais restons raisonnables. Il y a quelque chose d'intéressant à aller chanter un air du chanteur enterré là. C'est un hommage qu'on lui rend.

Il y a aussi autre chose. Là, je remercie Pénélope KOMITÈS parce que son initiative est audacieuse. C'est qu'il y a un tabou de la mort, de la mort quotidienne. En revanche, la mort accidentelle, on la voit, que ce soit celle des attentats, des films, des cowboys, tout ce que l'on veut, on en a beaucoup. Mais la nôtre, la quotidienne, est taboue. D'ailleurs, pour ceux qui ont lu Philippe Ariès, "Essais sur l'histoire de la mort en Occident", les cimetières étaient dehors, les centres-villes sont passés à l'extérieur. Je trouve intéressant, au plan anthropologique, de rapprocher les

vivants et les morts. On ne rapproche pas forcément les morts en pleurant, Monsieur HONORÉ. Un cimetière n'est pas forcément un lieu d'extrême tristesse. On peut être dans le respect et dans la joie.

Je pense que ce que tente la Ville de Paris avec Pénélope KOMITÈS, est audacieux, intéressant. D'ailleurs, il y a des évolutions qui se font. Voyez l'explosion de la demande de crémations à l'échelle du pays, et singulièrement à Paris qui est championne en la matière et qui nous pose les problèmes que l'on sait au Père-Lachaise.

Donc, on n'est pas figé. En votant non, vous figez les choses. Je pense qu'il ne faut pas les figer. En plus, on a la chance, pour une fois, d'avoir un projet de délibération où l'on nous fait voter quelque chose avant que cela n'ait lieu. La plupart du temps, on vote des "trucs", c'est déjà fait. Pour une fois, on vote avant que cela n'ait lieu. Avec mon groupe, on va aller regarder comment cela se passe. J'ai choisi personnellement d'aller à celle qui, a priori, pourrait poser le plus de problèmes. Je verrai bien. Alors là, je vous rejoins : il faut qu'il y ait un bilan. Je pense, d'ailleurs, que ce bilan devrait même se faire autour d'une table, une sorte de groupe de réflexion, en faisant appel à des universitaires, à des intellectuels, à des historiens pour nous aider à évoluer sur ce sujet.

En tout cas, j'applaudis finalement alors que j'étais très réservé. Je me suis beaucoup retrouvé dans l'intervention d'Eric AZIÈRE. J'applaudis cette initiative en restant extrêmement vigilant, en disant : attention, restons consensuels. Il y a des gens qui font une demi-heure, une heure, qui viennent de loin parfois pour aller se recueillir quelques minutes dans un cimetière. Si ce jour-là, ils arrivent et qu'ils entendent une musique, une déclaration, qu'ils voient des gens manger, que sais-je, il faudra évidemment avoir une capacité d'explication ou de pédagogie. Il y a une prise de risque, mais vous dites assez que l'on ne fait rien sans risque. J'assume cette prise de risque. Il faudra qu'il y ait un bilan.

Au global, je dis : merci d'avoir tenu compte de nos avertissements, merci d'avoir pris cette initiative et à bientôt, sans tarder, pour un retour d'expérience.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Pour répondre à vous quatre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Merci aux différents intervenants d'avoir pointé et rappelé la qualité de la programmation qui vise essentiellement à mettre en valeur le patrimoine architectural, historique et naturel des cimetières parisiens, et qui a amené des propositions très variées.

J'en profite pour féliciter toutes les associations qui nous ont proposé des projets de grande qualité. Je ne vais pas tous les citer, mais on a, par exemple, l'association "Les Appels d'Orphée" qui fait un travail remarquable pour la valorisation du patrimoine funéraire, qui va proposer des visites guidées interactives et techniques sur la restauration des monuments dans le cimetière Montmartre, l'association "Passerelles 17" qui va proposer des visites sur la biodiversité.

Pour répondre à M. AZIÈRE sur le service des cimetières, c'est le service des cimetières, et pas la S.E.M., qui va proposer ces activités, qui va rester très mobilisé pour répondre aux Parisiens sur les questions qu'ils peuvent se poser, aussi bien sur leurs droits et leurs obligations. C'est une volonté de mieux faire partager le service public. Dire également, peut-être vous répondre, Monsieur AZIÈRE, sur les balades gourmandes. Bien évidemment, il ne s'agit pas de pique-nique. Ces visites sont organisées par des conférencières, dont l'une est un ancien conservateur de la Ville, sur les grands gastronomes français, notamment Sarah Félix qui était la sœur de la tragédienne Rachel qui est enterrée. On est sur des grands noms de la gastronomie qui sont enterrés au Père-Lachaise.

Bien évidemment, nous veillerons au respect du recueillement. J'entends ce que vous dites, Monsieur JULIEN, sur le silence. C'est ce qui nous a guidés dans le choix de nos projets. Il n'y aura pas, comme je m'y étais engagée, de musique amplifiée. Bien évidemment, toutes ces prestations resteront à distance respectueuse des tombes, et, bien évidemment, comme je l'avais dit, les obsèques et les cortèges funéraires resteront prioritaires pendant cet événement, de même que l'ensemble des organisateurs s'est engagé à une charte d'occupation de manière à prévoir un respect des lieux.

Peut-être répondre à M. HONORÉ que, bien évidemment, nous devons aux défunts et aux proches un strict... On doit leur permettre de pratiquer leur deuil, mais, en même temps, il faut bien considérer qu'aujourd'hui, il y a tout un travail à faire sur le tabou autour de la mort. C'est un sujet dont nous reparlerons.

Je suis d'accord pour que l'on puisse faire un bilan, y compris un bilan un peu élargi avec des historiens.

Merci pour vos commentaires, et puis, j'espère vous voir pendant cette journée.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 74).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés relatif à l'ouverture à la promenade la Petite ceinture dans le 19e.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 96 est relatif à l'ouverture à la promenade de la Petite ceinture dans le 19e arrondissement.

La parole est, en premier lieu, à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, l'ouverture de la Petite ceinture dans le 19e va permettre aux nombreux habitants de notre arrondissement, ainsi qu'à tous les Parisiens, d'accéder à un nouveau lieu de fraîcheur, de loisir et de calme, essentiel en particulier durant l'été. En témoigne le succès de l'ouverture des Buttes-Chaumont, la nuit en période estivale, que nous portons depuis des années.

Or, l'enchaînement des éléments n'est pas pour nous rassurer. En 2016, le Plan "Programme Petite ceinture", qui précisait le calendrier d'ouverture des tronçons, présentait dans le 19e l'ouverture d'un tronçon entre la rue Petit et le canal de l'Ourcq, un choix pertinent au regard de l'accessibilité du site et des connexions qu'il rend possibles entre la trame verte et la trame bleue, à travers le parc de la Villette et le canal de l'Ourcq.

C'est aussi l'inscription, dans une démarche globale, de transformation de la Petite ceinture à cet endroit, en lien avec le projet de la Ferme du rail, lauréate du concours "Réinventer Paris", dont l'ouverture est prévue en septembre 2019. Une véritable opportunité de créer un pôle d'écologie urbain, en toute cohérence avec les investissements importants déjà réalisés dans ce quartier.

Suite à l'émergence de réserves, l'ouverture de la Petite ceinture dans le 19e se déplacerait en 2019, sur le petit tronçon de 400 mètres situés au Nord de la gare du Pont de Flandre.

Si nous nous réjouissons que la promesse d'ouverture d'un tronçon dans cet arrondissement soit respectée, nous déplorons le recul sur le tronçon du quartier de l'Ourcq. L'ouverture de ces deux tronçons dans le 19e correspondrait à moins de 800 mètres, soit la moitié du tronçon qui sera ouvert dans le 12e arrondissement, par exemple.

Aussi, nous insistons sur la nécessité de l'ouverture, en 2019, du tronçon situé entre le pont de l'avenue Jean-Jaurès et le canal de l'Ourcq, en cohérence avec l'ouverture de la Ferme du rail.

Dans un objectif d'équité entre les quartiers du Nord au Sud de Paris, nous demandons un projet de qualité et d'ampleur identiques aux aménagements prévus dans les autres arrondissements de Paris.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

La parole est à M. François DAGNAUD, maire du 19e.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

La Petite ceinture fait en effet partie du patrimoine parisien et de son patrimoine d'avenir. Sa reconquête reste un engagement fort de cette mandature.

Je confirme que le 19e arrondissement entend bien prendre toute sa part au mouvement engagé qui permet aux Parisiens de se réapproprier, tronçon après tronçon, étape après étape, la Petite ceinture. C'est aussi l'occasion d'élargir le patrimoine végétal de Paris accessible aux Parisiens.

Pour y participer et pour y contribuer, nous souhaitons prendre appui sur des dynamiques locales. C'est ainsi qu'après l'ouverture réussie de la gare du Pont de Flandre, transformée en gare jazz, nous voulons donner vie à un nouveau tronçon du côté de l'avenue Corentin-Cariou, sur lequel nous allons, j'espère, continuer à avancer.

Le projet de la Ferme du rail, un projet d'agriculture urbaine, lauréat de l'appel à projets "Réinventer Paris", nous offre en effet une nouvelle opportunité d'ouvrir un second tronçon, dans un secteur plus central de l'arrondissement, sur un linéaire d'environ 300 à 400 mètres qui présente objectivement de nombreux avantages.

Il est d'ores et déjà arboré et planté, il présente des sur-largeurs intéressantes et il offre, de toute évidence, de réelles facilités d'accès dans ces deux extrémités, du côté de la rue de Thionville, d'un côté, et du côté de la Ferme du rail et du pont Jean-Jaurès, de l'autre côté.

L'objet de ce vœu est donc d'acter l'engagement d'un travail réel et avec un agenda solide, pour nous permettre d'avancer sur ce nouveau tronçon attendu par nos concitoyens.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, François DAGNAUD.

Pour vous répondre à vous deux, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci. Merci à Fatoumata KONÉ et à François DAGNAUD de s'être exprimés sur l'ouverture de la Petite ceinture dans le 19e arrondissement, et de nous avoir signalé avec beaucoup d'enthousiasme cet espace situé entre l'avenue Jean-Jaurès et la rue de Thionville, qui couvre une longueur d'un peu plus de 330 mètres et qui, comme vous l'avez signalé, jouxte le site de la future Ferme du rail qui est issue de l'appel à projets "Réinventer Paris", qui va ouvrir fin 2019.

Bien évidemment, nous en avons discuté, je suis tout à fait favorable à l'ouverture de ce nouveau tronçon, de manière concomitante avec l'achèvement et l'ouverture de la Ferme du rail, y compris parce que cela fait du sens.

Je voudrais vous dire qu'effectivement, cette ouverture interviendrait en plus des ouvertures qui sont déjà programmées dans les autres arrondissements, que ce soit le 12e, le 14e, le 17e, l'autre partie d'ouverture dans le 19e, et le 20e, et que, dans le 19e arrondissement, elle vient bien évidemment s'ajouter et non pas se substituer, c'est toujours mieux en le disant, au tronçon prévu dans le prolongement de la gare Rosa Parks.

J'indique que, comme sur toutes les autres sections de la Petite ceinture, nous serons bien évidemment très attentifs aux différents principes que nous nous sommes fixés, aussi bien le principe de réversibilité des surfaces, et bien évidemment, la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine qui font l'identité de la Petite ceinture.

Il y a un certain nombre d'études techniques et un préalable à l'ouverture de ce tronçon Thionville-Jaurès. C'est pourquoi je vous ai proposé une version amendée de ce vœu qui fixe un agenda, un engagement d'ouverture et de calendrier précis, mais qui réserve un tout petit peu les limites de l'emprise en fonction du résultat des études que j'ai demandées à la DEVE de bien vouloir engager.

J'émet un avis favorable sur votre proposition, sous réserve de cet amendement. Je vous remercie encore pour votre proposition.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 228).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la Petite ceinture (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 97 relatif à la Petite ceinture dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK, pour le groupe les Républicains et Indépendants. Vous avez deux minutes pour le présenter.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu qui a été déposé par Valérie MONTANDON qui ne pouvait pas être là ce matin puisqu'elle attend un heureux événement.

La Petite ceinture, par son identité, son histoire et sa présence au cœur de neuf arrondissements, est un élément essentiel du patrimoine de Paris. Elle offre des paysages pittoresques, très surprenants en milieu urbain, et des vues inédites sur Paris et les communes limitrophes.

Les riverains ont émis un certain nombre de préoccupations concernant ce site, sur le caractère inesthétique du grillage prévu pour protéger les accès de la Petite ceinture, sur les risques d'intrusion en dehors des heures d'ouverture et sur la sécurité du site, sur la rampe d'accès au niveau de la villa du Bel-Air, considérée comme trop haute et trop imposante.

Par ailleurs, d'autres lieux, comme la passerelle au niveau du passage des Meuniers, présentent un accès difficile pour les personnes en situation de handicap, les personnes munies de poussette et les personnes âgées.

C'est pour répondre à ces différentes préoccupations que Valérie MONTANDON demande par ce vœu que soient améliorés les accès à la Petite ceinture, notamment au niveau de la villa du Bel-Air et que soit étudié un accès au niveau du passage des Meuniers en remplaçant la passerelle actuelle et en permettant un parcours plus fluide, que soit amélioré l'aspect esthétique des grillages retenus et enfin, que la Maire de Paris et le Préfet de police organisent une réunion spécifique au sujet de la sécurité sur cette future passerelle ouverte au public avec tous les acteurs concernés, et présente des mesures concrètes pour assurer la surveillance et la sécurité de ce nouvel espace, notamment la nuit, et pour garantir la tranquillité des riverains. C'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

J'ai un peu de mal à comprendre le vœu, surtout suite à la réunion publique que nous avons tenue, avec la maire du 12^e arrondissement sur ce projet.

En effet, s'agissant de l'accessibilité au site, il y a déjà un accès programmé villa du Bel-Air par une rampe qui va être adaptée pour les personnes en situation de handicap et que rue des Meuniers, il y a un accès prévu par un escalier et une rampe, et en même temps, on va conserver la passerelle existante.

Je voudrais signaler quand même que cette passerelle fait partie du paysage ferroviaire et que cela semble quand même très problématique de la remplacer. Je signale qu'on a eu le même cas dans le 20^e arrondissement : si on veut mettre en accessibilité, cela nécessite la construction de deux rampes d'à peu près 60 et de plus de 80 mètres, avec un impact encore plus important pour les riverains.

Concernant l'aspect inesthétique des clôtures, il est prévu, comme sur tous les tronçons de la Petite ceinture, un garde-corps en treillis métallique, mais qui bien évidemment va garantir une transparence du site. Ce sont des équipements qui sont sobres, qui sont par ailleurs conformes à l'esprit ferroviaire des lieux, qui sont donc tout à fait adaptés et, je le dis, qui ont par ailleurs reçu l'aval des architectes des bâtiments de France.

S'agissant de la sécurité, je n'ai pas le sentiment que chaque fois que l'on ouvre un jardin on fasse une réunion publique pour examiner les conditions de sécurité et d'ouverture du jardin. Ce site, comme je l'ai dit pendant la réunion publique, fera l'objet d'une fermeture nocturne et d'une surveillance comme tous nos parcs et jardins par la DPSP. Bien évidemment, les agents du commissariat de police seront en mesure d'y accéder. Je signale d'ailleurs qu'en assurant une fréquentation dans la journée - on l'a vu sur d'autres sites et notamment sur l'ouverture du 13^e arrondissement -, l'ouverture au public permet généralement une meilleure régulation.

Au vu de tous ces éléments, j'émet un avis tout à fait défavorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Nicolas BONNET.

Pardon, Madame PAWLIK, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Déborah PAWLIK. - Je maintiens le vœu, tout à fait.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et je suis saisi... Vous vouliez... Non.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste et pour une explication de vote. C'est Catherine BARATTI-ELBAZ qui m'a induit en erreur.

Monsieur Nicolas BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, ma chère collègue Pénélope et Madame la maire du 12e, chère Catherine, vous avez organisé une réunion publique très importante qui a connu un grand succès, puisqu'on a été obligé de fermer les portes tellement il y avait de monde dans l'école. Cela veut dire que les préoccupations des habitants du 12e sont très importantes concernant l'ouverture de la Petite ceinture.

Je pense qu'à travers ce vœu le sujet n'est pas forcément la question de l'esthétique des grillages et vous avez rassuré notre collègue sur l'accès handicapé. Moi, je voudrais vous interpeller sur la gestion de l'ouverture. Je voudrais vous redire ce qui était dit par plusieurs personnes à cette réunion publique et qu'il faut entendre. Hier encore, des jeunes ont caillassé certaines habitations, dont une crèche qui est de l'autre côté de la villa du Bel-Air. Je siége au conseil d'école Montempoivre, qui a été régulièrement caillassée.

Vous savez que l'hôpital Trousseau a été régulièrement caillassé par des jeunes. Vous argumentez en disant : "En ouvrant, on va réguler ces problèmes d'incivilité que l'on connaît sur la Petite ceinture." Je veux bien vous croire mais je pense que l'ouverture doit s'accompagner d'une présence humaine et doit s'accompagner de travaux qui permettent et qui évitent justement le caillassage. Jusqu'à présent, j'entends des riverains qui ne sont pas rassurés sur cet aspect, sur à la fois qui va gérer, qui va ouvrir, qui va fermer, qui va intervenir si des jeunes continuent ces incivilités et quelle sera la hauteur de ces grillages pour éviter ce type de caillassage.

Voilà les préoccupations qui sont remontées. J'ai été moi-même victime, et vous le savez, puisqu'un des riverains a porté cette question lors de la réunion publique... Je sais que Mme PAWLIK est du 10e arrondissement, je vous le dis aussi en tant que riverain, ce sont des choses récurrentes. Dès qu'il fait beau, il y a des jeunes, ce qui est tout à fait normal, qui se promènent mais qui aussi amènent des dégradations chez les riverains.

La question est donc là, elle n'est pas sur l'esthétique ni sur la question de l'accès au handicap.

Merci.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2018 DVD 41 - Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'événementiel dans Paris intramuros.

Vœu déposé par Mmes DATI, BERTHOUT, M. LEGARET, Mme d'HAUTESERRE, M. GOUJON et Mme DAUVERGNE relatif aux tournages.

M Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 41 relatif à la tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'événementiel dans Paris intramuros, ainsi que l'amendement technique n° 98, les amendements n° 99 et n° 100 et le vœu référencé n° 101.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous parlons ce matin, au travers de ce projet de délibération, des activités liées notamment aux tournages et activités commerciales qui sont exercés sur le domaine public, sur l'espace public et sur les bandes de stationnement. Il est nécessaire et indispensable de mieux coordonner ces autorisations et l'information des riverains qui les accompagne.

Or, il s'avère que ces annonces, ces neutralisations de l'espace public ne sont pas toujours présentées, annoncées dans les délais nécessaires et empêchent ainsi les riverains de prendre leurs dispositions.

Nous demandons par un amendement avec mes collègues maires, Florence BERTHOUT, Jean-François LEGARET, Jean-Pierre LECOQ, Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine BÜRKL, Danièle GIAZZI et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, qu'il y ait un avis préalable des maires d'arrondissement pour les autorisations d'occupation de l'espace public et que soit insérée, notamment dans ce projet de délibération, la possibilité que les maires soient systématiquement saisis pour avis de toutes les demandes d'autorisation, ce qui n'est pas le cas, ce qui arrive partiellement, ponctuellement mais qui n'est pas complet.

Dans un autre amendement, nous demandons que les 75 % de redevance affectés aux mairies d'arrondissement, au titre des recettes perçues par la Ville et reversées aux arrondissements, le soient désormais, à l'instar de ce qui se fait pour les locations de salle dans les mairies d'arrondissement, cette redevance pouvant donc ainsi être ajoutée à l'état spécial de l'arrondissement concerné par l'occupation temporaire.

Voilà les deux amendements que nous formulons au nom du groupe les Républicains et Indépendants.

M Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mme DATI a demandé la parole.

Rachida DATI, vous avez demandé la parole, je crois. Madame la Maire, cela, c'est la lampe, et cela, c'est le micro.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une intervention, c'est un vœu relatif à la voirie publique. Le budget dédié à la réparation de la voirie parisienne est insuffisant, comme vous le savez. D'ailleurs, tous les élus le reconnaissent, pour une ville dont les dépenses représentent un total de près de 8 milliards d'euros chaque année, on ne peut que regretter que l'une de ses compétences principales, l'entretien des voies de circulation, ne fasse pas l'objet d'un investissement à la hauteur de la situation.

Aujourd'hui, le quotidien des Parisiens, c'est de circuler sur une voirie totalement dégradée, notamment sur les grands axes. Cette situation met en danger les usagers de la voie publique, les conducteurs étant contraints de faire des écarts pour éviter les obstacles et les piétons risquant la chute, sans parler des cyclistes.

Cette situation n'est absolument pas réglée par le seul rebouchage des ornières naissantes ; il faudrait une réelle volonté, un engagement financier pour y faire face. Alors que l'Exécutif parisien promeut le vélo à grands coups de pistes cyclables - on le voit dans le 7^e - et de partage de la voie publique, c'est un paradoxe de laisser la voirie dans un tel état.

Sur les grands axes, nous observons en effet une dégradation beaucoup plus importante ; la voirie est plus usée là où elle est plus sollicitée.

En raison des moyens trop limités dont disposent les agents des services techniques, ils ne sont pas en mesure de procéder aux chantiers d'ampleur que requiert la voirie. Aujourd'hui, les services techniques assument avec rigueur leur mission de service public, identifient par une expertise visuelle le patrimoine de voirie dont la réfection doit être programmée, mais il y a un indicateur supplémentaire lié à l'importance de la fréquentation qui permettrait de compléter cette expertise en dégagant plus nettement les voies qui font l'objet d'une dégradation accélérée.

A cet égard et c'est pour cela que ce vœu se rattache à ce projet de délibération, les demandes d'occupation du domaine public à des fins d'exploitation commerciale ou de tournage témoignent précisément du degré de sollicitation de la voirie et de sa dégradation accélérée. Elles fournissent une appréciation objective de la surexploitation de certains tronçons de voirie particulièrement fréquentés et donc extrêmement exposés.

Dans le 7^e, les demandes ont fortement augmenté au cours de ces dernières années s'agissant d'ailleurs des tournages, puisque cela nous a amenés à faire des vœux, voire à revoir des projets de délibération. L'usure accélérée des voies les plus exploitées le confirment, vu l'état de l'avenue de Breteuil, de la rue Saint-Dominique ou encore du boulevard Saint-Germain. En plus d'être fréquentés, ces axes sont régulièrement occupés par les véhicules de production, qui génèrent d'ailleurs d'autres nuisances pour les riverains. Les ornières se multiplient, la programmation des réfections ne prend pas suffisamment en compte cette exploitation supplémentaire du domaine public.

De la mise en place de ce nouvel indicateur, en plus de l'évaluation actuelle, une conséquence simple pourrait être tirée, c'est-à-dire que l'usure accélérée devrait faire l'objet d'une intervention prioritaire. Il va sans dire que ce mécanisme d'évaluation doit être appliqué à l'échelle de l'ensemble de la voirie parisienne de manière à ce que les arrondissements concernés par cette exploitation supplémentaire voient leur enveloppe d'investissement de voirie revue à la hausse.

Je vous remercie.

M Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre à ces interventions, amendement technique, amendements et vœu n° 101, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération vise à instaurer des tarifs applicables aux autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et plus généralement de la voie publique, liées à l'occasion d'événements ponctuels dans Paris intra-muros ; cela peut concerner les tournages de films de cinéma ou les événements sportifs, par exemple, pour lesquels il y a des besoins de stationnement des véhicules liés à la logistique pendant une journée entière.

Ce projet de délibération instaure ainsi la procédure d'autorisation d'occupation ainsi que des tarifs adaptés. Ces nouveaux tarifs, minorés par rapport aux tarifs en vigueur en matière de stationnement rotatif de manière à maintenir un niveau d'attractivité de la Ville de Paris, sont donc définis à la journée en fonction du nombre de véhicules stationnés et dans la limite d'un linéaire déterminé.

Tout comme pour les tarifications applicables aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public, des exonérations sont prévues pour les événements portés par des associations à vocation d'animation des quartiers, de développement du lien social et de la solidarité ou soutenant des actions sociales, humanitaires, caritatives et également culturelles, comme spécifié dans l'amendement technique proposé.

En ce qui concerne les trois propositions d'amendement, relatives à la saisine des maires d'arrondissement pour les autorisations de tournage, j'apporterai les réponses suivantes.

Concernant l'amendement n° 99 relatif à l'avis des mairies d'arrondissement. Aujourd'hui, la Direction de la Communication - la DICOM - saisit systématiquement les mairies d'arrondissement pour avis sur tout projet qui se déroule sur leur territoire. Après cette saisine, les mairies sont tenues informées de la décision finale. L'avis de la mairie d'arrondissement est suivi pour tout projet local, sauf en cas d'impossibilité technique ou réglementaire. Ce principe est respecté alors même qu'il ne s'agit pas d'une stricte obligation fixée par le Code général des collectivités territoriales.

Je m'étonne donc de cet amendement porté par des maires d'arrondissement. Le flux quotidien d'échanges sur les projets traités est particulièrement dense : 1.400 autorisations pour la seule DICOM en 2017, auxquelles il faut ajouter les autorisations de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi pour les ventes au déballage qui relèvent d'une procédure similaire. J'ajoute, en parallèle, que la DICOM autorise directement, sans instruction préalable, les projets

portés directement par les mairies d'arrondissement dès lors qu'ils ne soulèvent pas de difficulté particulière, ce qui permet d'accélérer et simplifier les procédures. J'invite donc nos collègues à ne pas rigidifier les choses et à rester dans la souplesse nécessaire à ce type de sujet.

Concernant l'amendement n° 100 relatif à l'inscription des recettes perçues par la Mairie centrale sur la dotation d'animation locale des mairies, je rappellerai que, d'une part, le calcul de cette dotation d'animation locale est très encadré par le C.G.C.T. et que celui-ci ne prévoit pas de part variable intégrant ce type de recettes.

D'autre part, l'occupation du domaine public est une compétence qui relève de la Mairie de Paris qui délivre les autorisations de tournage ou d'occupation après avis des mairies d'arrondissement. De fait, c'est donc bien le budget général qui doit comptabiliser les recettes liées à l'exercice de cette compétence.

Pour ce qui est du vœu n° 101, concernant des éventuelles dégradations sur la voirie, les tournages ne sollicitent pas spécialement plus la voirie que la circulation habituelle. Le niveau de dégradation n'a, de ce fait, pas de lien direct avec la tenue du tournage. L'expertise de la Direction de la Voirie et des Déplacements intègre, bien entendu, l'ensemble des sollicitations sur la voirie pour prioriser les projets en fonction des dégradations les plus importantes.

Par ailleurs, la mission Cinéma veille à déplacer ou réorienter les tournages quand il y a surexposition d'une zone, en concertation avec les mairies d'arrondissement. Enfin, s'il s'avère qu'un tournage dégrade la voirie, un signalement est fait par les services techniques et c'est la production du film qui assure, si nécessaire, les travaux de réfection pour remise à l'identique du site sollicité.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif émettra un avis défavorable aux amendements et vœu déposés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 98 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 98 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 99 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 99 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 100 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 100 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 101, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DVD 41).

2018 DVD 58 - Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une campagne de mesures d'émissions réelles des polluants atmosphériques des véhicules motorisés en circulation dans Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 58 concernant une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une campagne de mesures d'émissions réelles des polluants atmosphériques des véhicules motorisés en circulation dans Paris.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Lors d'une conférence de presse que la Maire de Paris a organisée le mois dernier pour parler de l'impact de la pollution sur la santé, notre Maire s'est encore félicitée de son bon travail. Or, s'il y a bien un sujet sur lequel il n'y a pas de débat et concernant lequel tous les chiffres convergent contre l'Exécutif, c'est bien celui de la pollution à Paris et précisément quand il s'agit de particules émises par les véhicules, ce dont il est ici précisément question.

Je n'ai pas du tout l'intention d'entrer dans un clivage idiot sur la place de l'automobile dans la Capitale avec ceux qui seraient pour l'écologie et la santé publique et les autres, pour la voiture et la pollution. Cela n'a aucun sens. Je pense que nous sommes tous dans cet hémicycle pour une ville respirable et pour le remplacement des véhicules sales par des modes de transports propres mais sans toutefois handicaper les Parisiens. Mon groupe va d'ailleurs clairement dans votre sens concernant les mesures emblématiques que vous avez récemment prises au niveau de la circulation.

Sur l'interdiction des véhicules à essence à partir de 2030 et des véhicules diesel dès 2024, la position de mon groupe est claire : nous vous avons soutenus sans hésiter mais avec le souci particulier de voir la Municipalité devenir exemplaire en la matière, puisque les véhicules qui dépendent de la Ville sont loin de rouler propre.

Sur la fermeture des voies sur berges, la position du groupe PPCI est, là encore, sans ambiguïté : nous sommes aussi en faveur de la piétonisation. Nous avons même récemment déposé un vœu pour proposer l'organisation d'un grand concours international d'architectes pour améliorer l'utilisation des berges de Seine piétonnes, qui pourraient devenir bien plus attractives pour les Parisiens et pour les touristes également. Cette idée, venant de nous, a tout naturellement été balayée, comme si le projet était tout à fait parfait.

Le problème avec l'Exécutif, particulièrement lorsqu'il s'agit d'éradiquer les voitures, c'est la méthode. Vos idées sont intéressantes mais toujours imposées de manière brutale. C'est la technique du marteau-piqueur, sans véritable concertation, sans possibilité d'amélioration et en dépit même des règles imposées par l'administration, puisque le Tribunal administratif a lui-même annulé votre décision de fermeture des bas quais en février.

Le deuxième problème, c'est que ces décisions, qui doivent aller dans le sens d'une ville responsable et durable, produisent pour l'instant l'effet exactement inverse. Les résultats sont objectivement contre-productifs. Le bilan rendu par le Comité de suivi régional sur la piétonisation des voies sur berges a été longuement commenté, parfois même exagéré. Il n'empêche que les faits sont là : le temps de parcours d'une porte à l'autre de Paris a augmenté de 40 % ; la circulation sur les quais hauts s'est alourdie de plus de 67 % aux heures de pointe - soit une saturation totale - et, surtout, la pollution n'a absolument pas diminué, au contraire. Vous vous félicitez que le niveau de dioxyde d'azote ait diminué sur les quais mais, d'abord, ce taux reste extrêmement élevé et, ensuite, depuis la fermeture des quais bas, les émissions se sont déportées en même temps que le trafic vers l'Est de la Capitale où les niveaux de pollution ont augmenté de 10 points.

Il va falloir faire le travail de lutte contre la pollution jusqu'au bout, sans se contenter de simplement fermer et interdire. Par exemple, que faisons-nous pour démultiplier les offres de transport public efficaces ? Y a-t-il plus de bus ?

A-t-on relancé les réflexions pour une véritable offre de transport fluvial sur la Seine maintenant que les berges sont fermées ? Non. Pire même, vous avez saboté l'une des seules initiatives qui marchaient jusqu'à présent : Vélib' !

Que faisons-nous pour encourager le recours aux voitures propres, aux voitures électriques ? Rien : le manque de bornes de recharge est toujours abyssal ; les mesures incitatives sont néant, comme l'accès aux couloirs de bus pour les voitures non polluantes.

Aujourd'hui, dans ce projet de délibération, nous allons mettre en œuvre un dispositif pour mesurer la pollution réellement émise par les véhicules après les différents scandales industriels, "Dieselgate" et "Volkswagengate". Ce que nous voudrions surtout, c'est qu'il n'y en ait plus du tout, des émissions de ce type !

A Paris, l'air pur est une denrée rare, voire inexistante. Dans une étude publiée par l'Organisation mondiale de la santé, tout récemment, notre ville décroche haut la main la palme d'or de la ville la plus polluée de France. On ne peut pas admettre que cette situation soit en partie engendrée par nos décisions, par des politiques municipales, qui sont très clairement bonnes, mais dont les conséquences n'ont pas été anticipées.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

On l'a appris très récemment, selon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution de l'air tue de manière prématurée chaque année près de 7 millions de personnes à travers le monde. C'est plus que les morts cumulés du Sida, de la tuberculose, du diabète et des accidents de la route. Toujours à l'échelle de la planète, 9 habitants sur 10 respirent quotidiennement un air trop chargé en particules fines.

Sans surprise, Paris est une des villes très polluées en France. En 2015, Paris a affiché une concentration annuelle moyenne de particules fines PM10 de 35 microgrammes par mètre cube et de 14 microgrammes par mètre cube pour les PM2,5.

Or, ces particules fines proviennent en très grande partie des véhicules automobiles. Il y a donc un lien entre pollution et circulation automobile. Depuis le scandale du "Dieselgate", il n'est pas possible de se fier aux mesures réalisées en laboratoire et affichées par les constructeurs automobiles car des mouchards permettent à la voiture de détecter qu'elle est en phase de test. Difficile dans ces conditions de construire des modélisations de la pollution de l'air.

C'est pourquoi notre Ville fait légitimement appel à l'I.C.C.T., une organisation non-gouvernementale américaine et - je le rappelle - à l'origine du "Volkswagengate".

Dans le domaine de la pollution de l'air, si l'excès de particules tue, l'abondance de données ne nuit pas, bien au contraire. Plus nous collecterons des informations - que ce soit à travers ce dispositif "Pollutrack" que nous avons adopté récemment ou, plus classiquement, Airparif -, plus nous serons en mesure d'analyser finement la situation et de proposer des réponses adéquates en matière d'aménagement de la voirie pour réduire les flux où cela s'impose. C'est donc nécessaire.

Les efforts de notre actuelle majorité commencent à porter leurs fruits, contrairement à ce qui était dit. Le trafic s'évapore comme prévu et la pollution diminue également.

Il est important de faire connaître précisément aux Parisiennes et aux Parisiens la qualité de l'air qu'ils respirent. Nous souhaitons que les résultats fassent l'objet d'une publication sur le site de la Ville.

Cependant, à l'échelle nationale - le Gouvernement si cher à Mme HAREL -, ce Gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure de la tâche qui est la sienne. La feuille de route présentée par Nicolas HULOT n'est pas à la hauteur des enjeux et la France reste sous la menace d'un renvoi devant la Cour de justice de l'Union européenne pour des dépassements répétés des normes de qualité de l'air. La Commission européenne devrait rendre sa décision courant mai.

Madame HAREL, adressez-vous donc au Gouvernement, adressez-vous à Mme PÉCRESSE, mais ne vous trompez pas sur les responsabilités qui sont celles de la Ville, celles de la Région en matière de transport collectif et celles de l'Etat en matière de politique globale.

En attendant, 14 habitants de la Vallée de l'Arve en Haute-Savoie ont déposé plainte contre l'Etat pour carence fautive. Ils estiment que l'Etat n'a pas pris les mesures nécessaires pour réduire la pollution de l'air et les problèmes sanitaires qu'elle provoque.

En tant qu'écologistes, nous invitons les Parisiennes et les Parisiens qui s'estiment victimes de cette carence fautive de l'Etat à faire de même. Nous souhaitons que la Ville s'engage à soutenir celles et ceux qui entreprendront cette démarche car elle sera profitable à l'ensemble de la population parisienne et même au-delà.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Yves CONTASSOT.

M. Thomas LAURET a la parole.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais saluer cette campagne de mesures d'émissions réelles et son caractère international.

Je voulais en profiter pour interroger le Préfet et Christophe NAJDOVSKI sur les modalités pratiques et les conséquences pour les automobilistes qui seraient contrôlés. Est-ce une action menée en rapport avec la Préfecture de police ? Y-a-t-il des amendes pour ceux qui ne respecteraient pas les règles en vigueur ?

Je voulais inviter aussi la Préfecture à multiplier les contrôles anti-pollution. Je les trouve particulièrement rares à Paris et aux portes de Paris. Nous pourrions essayer de multiplier ces contrôles pour que soient respectées les mesures éliminant certains véhicules polluants de la circulation parisienne. Cela ne semble pas encore être le cas.

Je n'ai, pour ma part, depuis que je suis à Paris et que je roule à deux-roues motorisés, jamais été contrôlé pour des contrôles anti-pollution. J'espère donc l'être bientôt.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans un nouveau rapport publié le 2 mai, l'Organisation mondiale de la santé nous rappelle, une nouvelle fois, que la pollution atmosphérique tue, avec une estimation de 7 millions de morts par an dans le monde, en hausse par rapport aux dernières prévisions.

91 % de la population mondiale est exposée à des niveaux de pollution supérieurs aux recommandations sanitaires. L'action des villes telles que Paris qui souhaite en finir rapidement avec le diesel est d'ailleurs saluée par l'OMS.

Toutefois, afin d'améliorer notre action, nous avons besoin de mieux connaître les sources d'émissions polluantes. Nous savons que le trafic routier est le plus important contributeur de polluants à Paris. C'est Airparif qui le dit puisque cet organisme mesure à la fois les émissions en fonction du trafic et en fonction d'autres paramètres. Il est montré que, pour ce qui est des particules fines comme pour les dioxydes d'azote, c'est bien le trafic routier qui est le premier contributeur de polluants à Paris.

Or, l'industrie automobile prend parfois quelques arrangements avec le respect des normes d'émissions polluantes. Les très médiatisés scandales du "Dieselgate" ont levé le voile sur une effroyable réalité : un véhicule pourtant capable de répondre à des normes d'émissions polluantes en laboratoires peut avoir un comportement très différent quand il circule et émettre plusieurs fois, jusqu'à 10 fois, dans la rue ce qu'il émet en laboratoire.

Aussi, pour affiner notre connaissance des émissions réelles, le 29 mars 2017, la Maire de Paris, avec le maire de Londres, Sadiq KHAN, et le maire de Séoul, Park WON-SOON, ont annoncé la mise en place du projet "Air'volution" visant à mieux évaluer les émissions polluantes liées au trafic routier. Le projet de délibération proposé aujourd'hui décrit le protocole de mesures mis en place. La campagne de mesures devrait se dérouler au début du mois de juin sur une dizaine de jours pour des résultats publiés après l'été.

Notre partenaire, l'I.C.C.T., est à l'origine de la découverte des logiciels truqueurs sur les véhicules Volkswagen. C'est une organisation non gouvernementale, indépendante, à l'expertise mondialement reconnue.

Le dispositif de mesure est capable de mesurer les émissions polluantes des véhicules qui circulent devant un laser analysant en temps réel la composition des gaz d'échappement. L'interrogation du fichier des cartes grises permet de faire le lien avec les données techniques du véhicule. Et cette campagne est conforme aux exigences de la C.N.I.L. car aucune donnée personnelle ne sera exploitée. Ce n'est pas - je le dis à M. LAURET - avec des objectifs de verbalisation.

Toutefois, par ailleurs, des mesures sont effectuées par la Ville de Paris. Par exemple, nous avons décuplé les contrôles de vignettes Crit'Air depuis que les A.S.P. sont sous l'autorité de la Mairie de Paris. Nous aurons besoin de l'Etat pour améliorer le dispositif et l'efficacité de ce dispositif. Nous demandons - et j'espère que vous nous soutiendrez pour cela - une automatisation des contrôles.

J'espère aussi que nous aurons le soutien de la Préfecture de police. Je crois savoir, d'ailleurs, qu'il est d'ores et déjà acquis. Je souhaite que l'on puisse travailler avec l'Etat pour obtenir et aller vers cette automatisation des contrôles, notamment pour améliorer la qualité de l'air à Paris.

Ces résultats seront donc publiés sous une forme qui reste encore à déterminer. Le but poursuivi est d'abord d'acquérir des connaissances exploitables sur les émissions réelles des véhicules qui circulent dans Paris et d'informer aussi le public sur les différences qu'il peut y avoir entre des informations données par les constructeurs automobiles et la réalité.

Je répondrai à Mme HAREL qui a évoqué la question de la qualité de la flotte automobile et du parc de la Ville de Paris que, d'ici 2021, toute la flotte automobile de la Ville de Paris sera en mode non diesel. C'est à mettre en relation avec la flotte des bus de la R.A.T.P. qui sont aujourd'hui pilotés par Ile-de-France Mobilités, c'est-à-dire par la Région Ile-de-France et Mme PÉCRESSE. Il faudra attendre l'échéance 2025 pour ne plus avoir de bus diesel à Paris.

Vous citez le fameux Comité de suivi régional qui avait été mis en place par Mme PÉCRESSE, une instance qui était purement partisane et pas du tout objective, sur la question de la piétonisation des berges de Seine. En revanche, vous ne citez ni le rapport du Préfet de police de juin 2017 qui validait et avalisait la piétonisation des berges de Seine ni le rapport d'Airparif d'octobre 2017 - comme c'est curieux - qui était beaucoup plus mesuré que ce que vous dites et qui montrait qu'il y avait jusqu'à moins 25 % de pollution atmosphérique sur les voies sur berges ainsi que sur les quais de Seine.

Je citerai même l'article en question - je l'ai sous les yeux : "On a une amélioration globale de la qualité de l'air le long des quais, jusqu'à moins 25 %, puisque la suppression totale de deux voies de circulation sur les quais bas compense les augmentations des quais hauts dont le nombre de voies est resté identique".

Vous évoquez ensuite la question du transport fluvial, mais je vous rappelle que, là aussi, c'est une compétence de la Région Ile-de-France. La Maire de Paris a, par exemple, travaillé avec le projet privé "Sea Bubbles" qui - je l'espère -, malgré toutes les difficultés que l'on a eues avec l'Administration de l'Etat, pourra voir le jour dans les prochaines semaines.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur le Maire, il faudrait conclure.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Enfin, donc, je terminerai en disant que, globalement, la qualité de l'air s'améliore à Paris, la pollution atmosphérique diminue à Paris. C'est aussi le fruit et le résultat du travail que nous menons ; et c'est ce que dit le rapport Airparif pour 2017.

Nous continuons donc notre action.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup de ces précisions, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Un mot rapide puisque le conseiller a interpellé le Préfet de police. Je n'ai pas de données précises à vous indiquer en séance, je vous les communiquerai par écrit.

Simplement, nous sommes mobilisés sur le sujet et nous veillons également à la complémentarité des actions avec les agents de la DPSP pour permettre de procéder aux verbalisations aux infractions que vous avez indiquées.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 58).

Je vous remercie.

2018 DVD 65 - Conventions pour l'encaissement et le reversement de recettes privées pour le stationnement sur voirie payé par téléphone mobile et Internet.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 65 relatif à des conventions pour l'encaissement et le reversement de recettes privées pour le stationnement sur voirie payé par téléphone mobile et Internet.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

La question du stationnement payant s'invite, à nouveau, dans notre Conseil, avec la question du paiement par Internet, de l'encaissement et du versement des recettes privées pour le stationnement sur voirie par téléphone mobile ou par Internet. La volonté de multiplier les moyens de paiement spontanés semble louable.

Néanmoins, vous comprendrez la prudence et la retenue qui nous animent au regard de ce que l'on peut déplorer en matière de contrôle du stationnement payant par un prestataire privé.

Depuis que la réforme du stationnement de surface est débattue dans notre Assemblée, nous n'avons eu de cesse d'affirmer que cette compétence régaliennne de notre collectivité devait conserver le caractère public de sa gestion. Depuis, de dysfonctionnements en situations regrettables, force est de constater que nous avons raison.

Mon camarade Didier LE RESTE a alerté sur les risques de confier la verbalisation du stationnement au secteur privé à de nombreuses reprises. Il vous avait expliqué par le menu, bien avant son entrée en fonction, le principe de la sulfateuse à P.V.

Obéissant à des logiques de rentabilité financière, le prestataire a pour objectif de faire progresser le taux de respect du stationnement rotatif, soit d'augmenter le nombre de contrôles, quitte à "flirter" avec la légalité, quitte à réaliser des contrôles de stationnement fictifs, quitte à infliger illégalement des contraventions.

La logique de la rentabilité financière ne connaît pas de limite et notamment en matière de ressources humaines : la formation apparemment insuffisante, la prime mensuelle au nombre de contrôles.

Alors, nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles les marchés sont passés. Nous nous interrogeons sur la pertinence de payer une entreprise privée pour une prestation qui pourrait être effectuée directement par notre collectivité.

Les conséquences sont aujourd'hui lourdes : confiance dégradée des Parisiens, contentieux nombreux, usagers floués. Au regard des évolutions de ce triste feuilleton, le groupe communiste considère que la Ville de Paris dispose de suffisamment d'éléments pour mettre un terme au contrat avec "Streeteo".

En conséquence, nous vous demandons des garanties sur ce projet de délibération. Le fait d'ajouter encore des prestataires à un marché qui ne donne pas satisfaction nous inquiète. Nous voulons des garanties sur le fait que les prestataires chargés du contrôle du stationnement aient bien les informations et les moyens opérationnels de vérifier ces paiements. Nous ne voulons pas que les automobilistes soient contraints de faire réclamation sur réclamation pour pallier les insuffisances du prestataire.

En conséquence de quoi, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

M. Jean-Baptiste de FROMENT a la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le principe, nous sommes évidemment favorables aux projets portés par ce projet de délibération. J'interviens assez régulièrement dans cet hémicycle pour défendre la digitalisation des procédures, la possibilité pour les Parisiens d'accéder au maximum de services en ligne, et de façon générale je trouve que la Ville est plutôt en retard dans ce domaine.

Pouvoir s'acquitter via une applicable smartphone de sa redevance de stationnement est extrêmement utile, c'est d'ailleurs déjà possible. Il est souhaitable que l'offre d'applications soit suffisamment large pour couvrir la grande majorité de celles dont disposent déjà les automobilistes qui ont un smartphone, afin de ne pas obliger, par exemple, ceux qui ont déjà téléchargé une application de paiement qui fonctionne dans la ville où ils résident, à en télécharger une nouvelle.

C'est l'objet du présent projet de délibération d'ouvrir à trois nouvelles sociétés. Je m'étonne que ce projet de délibération, dont le principe est bon, intervienne comme si de rien n'était dans le contexte que nous connaissons tous, qui est celui de la défaillance du principal opérateur de contrôle de stationnement, "Streeteo", qui opère sur les 2/3 du territoire parisien.

Je ne reviens pas sur les fraudes et les nombreux dysfonctionnements attestés et reconnus par la société elle-même lors de la réunion de crise organisée à l'Hôtel de Ville, il y a quelques semaines.

Nous allons d'ailleurs présenter à nouveau un vœu demandant tout à l'heure la résiliation du contrat. Dans ce contexte, il me paraît tout à fait prématuré d'ajouter une couche à un dispositif pour l'instant dysfonctionnel, notamment en ce qui concerne le paiement.

Commençons par nous assurer que les bases de la maison sont solides avant de penser aux étages. Il faut une bonne fois pour toutes en finir avec cette logique de fuite en avant de la Ville sur tous les dossiers. A chaque fois qu'il y a un mur, c'est le cas pour Vélib', c'est le cas pour "Streeteo", on a l'impression que la réponse de l'Exécutif est d'accélérer.

C'est la raison pour laquelle, en l'absence de garanties sur l'opérationnalité du dispositif, nous demanderons le report de l'examen de ce projet de délibération, faute de quoi nous voterons contre.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je voterai contre ce projet de délibération. Oui, c'est un fiasco la privatisation du contrôle de la verbalisation du stationnement. Pourquoi encore plus augmenter l'implication des intérêts privés dans cette affaire ?

Reprenons rapidement. Vous vous souvenez quand même, ce contrôle de la verbalisation du stationnement par "Streeteo" a donné lieu à de faux contrôles, de faux P.V., parce que quand on sort cette tâche de la fonction régaliennne de l'Etat, dont elle n'aurait jamais dû sortir, et que l'on donne à des entreprises privées le soin de faire du chiffre, tout est bon pour chercher à assumer les obligations quantitatives du marché.

Je ne comprends pas ce projet de délibération. Il s'agit de permettre à "Flowbird", "ParkNow France", "Mobile payment service", de proposer leur service de paiement par téléphone, or c'est déjà possible de payer par téléphone. Pourquoi proposer à de nouvelles plateformes de le faire ? Je ne comprends pas.

Le paiement par téléphone ou par tablette serait sans surcoût pour l'utilisateur. Heureusement. Quel est l'intérêt ?

L'intérêt pour ces trois entreprises privées, ce sera notamment de pouvoir dégager des recettes privées supplémentaires en proposant des options payantes, par exemple un petit SMS de rappel de l'échéance prochaine du ticket. Pourquoi ces options ne seraient pas proposées par le service public et la régie publique qui gère cela ?

On va permettre à des entreprises privées de faire des recettes privées en proposant des options supplémentaires qui devraient par ailleurs relever de la modernisation de l'opérateur par téléphone public, par notre système public.

Ensuite, ces collectes de recettes publiques et privées, c'est-à-dire ce que vous devez payer dans votre stationnement et ensuite l'option supplémentaire que vous pouvez décider ou non de contracter, tout cela entre dans le même compte. Je découvre dans les conventions, que c'est la Ville qui va d'abord payer l'ensemble des frais bancaires, puis les répartira entre la Ville et les prestataires pour que les prestataires paient dans un 2e temps.

On fait donc là en plus un cadeau quelque part d'anticipation des dépenses aux partenaires privés. Je ne vois nulle part dans la convention, mais peut-être l'ai-je lue trop rapidement, car il y a beaucoup de sujets à ce conseil, ce que ces partenaires doivent payer à la Ville pour avoir la possibilité d'entrer dans le système, de pouvoir faire de la "pub" sur leurs services et de se faire du beurre grâce à cette tâche qui devrait relever du service public. Là, rien. Il n'y a même pas de recettes supplémentaires pour la Ville.

Je ne comprends pas. On est en train, à tous les niveaux, de mettre à chaque fois des nouveaux loups dans la bergerie. Les intérêts privés ne sont pas compatibles avec l'intérêt général. La verbalisation du stationnement n'aurait jamais dû être dépenalisée parce que c'est une question d'éthique républicaine, de civisme de comprendre qu'on ne peut pas se payer le droit de ne pas respecter le stationnement. Cela n'aurait jamais dû cesser d'être une amende.

De plus, laisser le soin au privé de collecter quelque chose qui s'apparente à de l'argent public et donc de l'impôt, il y a déjà une révolution dans ce pays sur ces questions des collectes, c'est totalement inacceptable.

Quand on voit à quel point "Streeteo" s'est comportée comme une entreprise de voyous et que la Ville n'est pas capable de casser le marché...

C'est qui "Streeteo" ? "Streeteo" dépend d'ex-Vinci Park, d'Indigo. Quelle est l'autre entreprise avec laquelle nous ne sommes pas simplement en disgrâce mais nous considérons aussi qu'elle est responsable d'un fiasco énorme ? C'est "Smoovengo" !

On continue avec ces entreprises qui ne respectent rien, à part leurs propres intérêts, et on va permettre à d'autres entreprises de continuer dans cette même logique. On n'a pas à vendre Paris aux intérêts privés. Je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur LAURET ?

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Je constate qu'il y a eu des excès, ils sont éminemment condamnables et le rôle de l'Exécutif est de faire en sorte que cela ne se reproduise pas. Il faut être vigoureux sur ce point. Je crois que vous l'êtes.

Je constate aussi que finalement, cette réforme est d'une grande efficacité. On se plaint que c'est le privé, pas le public, mais que s'est-il passé depuis 4 mois ? On a d'abord probablement des recettes pour la Ville qui sont en forte croissance, et j'en profite pour demander que l'on ait un point en Conseil de Paris sur les sommes encaissées sur le premier semestre.

Deuxièmement, on a quand même un taux de rotation des places de parking qui a augmenté et on constate évidemment qu'il y a plus de places de parking disponibles.

On a peut-être aussi, il faut le mesurer, un effet négatif qui est que les Parisiens, pour ne pas payer les places de stationnement, ont peut-être tendance soit à utiliser plus leur voiture, c'est plutôt négatif, soit à choisir de la garer dans des parkings en sous-sol, et c'est plutôt positif, donc on ne peut pas considérer que cette réforme soit un échec.

Ce serait parfaitement illégitime d'expliquer que cette réforme est un échec. En revanche, il faut, pour qu'elle soit un réel succès, éviter que les excès fassent la une de la presse, que les Parisiens se retrouvent à payer des sommes indues et que les sociétés dérapent du fait de contraintes et de pressions importantes sur les salariés.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En dehors de l'intervention de M. LAURET, donc de la dernière intervention, que d'interventions hors sujet et qui n'ont strictement rien à voir avec ce projet de délibération ! De quoi s'agit-il ? Il s'agit des services de paiement du stationnement par téléphone mobile. Ce service a été mis en place il y a quatre ans. Aujourd'hui, un tiers des paiements est effectué par téléphone. Le premier marché qui arrive à son terme, nous le renouvelons en autorisant trois prestataires différents à collecter les droits de stationnement. Cette évolution permet d'offrir aux conducteurs automobilistes la possibilité d'utiliser une application qu'ils ont déjà installée sur leur téléphone. A l'issue de la mise en concurrence, ce sont "Flowbird" et son appli "Whoosh", "ParkNow" et "Mobile Payment Service" et son application P Mobile, qui ont été choisis. Ces trois services seront opérationnels très prochainement.

Outre le paiement du stationnement sur voirie, ces trois opérateurs peuvent facturer d'autres services, comme la localisation de la voiture, ou encore des S.M.S. supplémentaires de notification. Ces services ne génèrent pas de recettes pour la Ville, mais font l'objet d'une transaction unique pour le client. L'ensemble des fonds générés par ces transactions est versé sur un compte public de la régie du stationnement. Pour permettre de transférer les fonds privés liés à la facturation des services annexes, nous devons signer cette convention avec chacun des opérateurs pour autoriser le reversement. C'est l'objet de la présente convention. Ici, il s'agit de faciliter le paiement pour les usagers, d'offrir de nouveaux services pour un meilleur service public de stationnement et un service qui soit au service d'une politique de mobilité soutenable.

Je parlais d'interventions hors sujet puisque ces interventions concernaient la question du contrôle du stationnement. Mais, puisqu'elles ont eu lieu, je vais malgré tout dire quelques mots sur ce sujet. D'abord, il n'y a pas un opérateur, mais deux opérateurs qui interviennent à Paris. Il y en a un, d'ailleurs, qui fait très bien son travail et dont on ne parle absolument pas, et c'est très bien ainsi. Nous avons un opérateur qui a connu des difficultés, mais qui, si vous me permettez l'expression, "a fait le ménage" dans ses équipes de direction. Il y a eu une remise en ordre effectuée depuis le mois de février. Il faut le rappeler. Nous sommes au mois de mai, maintenant. La situation, aujourd'hui, s'améliore. Les choses rentrent dans l'ordre.

Ce que nous pouvons constater depuis plusieurs mois, désormais, ce sont des effets positifs dans l'espace public. Nous avons un taux de respect du stationnement qui a doublé en quelques mois. Nous avons plus de places disponibles dans les rues de Paris. Aujourd'hui, le stationnement est facilité à Paris, notamment pour les artisans qui viennent travailler dans la capitale. C'est cela, les principaux effets bénéfiques que nous devons mettre en exergue et que nous pouvons aussi retirer de cette réforme du stationnement. Je ne nie pas les difficultés qui ont eu lieu par le passé. J'ai d'ailleurs réuni, il y a quelques semaines de cela - un certain nombre de conseillers de Paris étaient présents à cette réunion pour faire le point avec les deux opérateurs. Aujourd'hui, les choses ont été remises en ordre. Nous avons une politique du stationnement qui prouve son efficacité par rapport à la situation antérieure.

Ce projet de délibération n'a que peu à voir avec la question du contrôle du stationnement, donc je vous demande de l'adopter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 65).

Ah, si ! Il est adopté !

Nous examinons le projet DVD 66...

On va refaire le vote.

Qui est pour le projet de délibération ?

On compte. Allons-y : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8... 32, 33, 34, 35.

Contre ?

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8... 21.

Donc, vous avez perdu. Voilà. Il est adopté. C'est aussi simple que cela !

2018 DVD 66 - Plan d'action contre la pollution atmosphérique et l'amélioration de la qualité de l'air. Dispositif d'aides complété.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la pollution sonore des deux roues motorisés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons. Nous examinons le projet de délibération DVD 66 relatif au plan d'action contre la pollution atmosphérique et l'amélioration de la qualité de l'air. Dispositif d'aides complété, et le vœu référencé n° 102 qui s'y rattache.

La parole est à M. LAURET.

M. Thomas LAURET. - Je voulais simplement saluer ce plan d'action complémentaire, en fait, ces précisions qui sont données au plan d'action qui a été voté et qui, si je l'ai bien compris, prend en compte les remarques que vous avez prises en compte et constatées à l'usage de ces nouvelles aides.

Je voulais en profiter pour vous interroger aussi sur le volume des aides qui ont été attribuées. Qu'est-ce cela représente en nombre de demandeurs parisiens ? Est-ce que cela reste symbolique, Christophe, ou est-ce que le volume des demandes est significatif par rapport au nombre de Parisiens qui utilisent des véhicules ?

Et puis, vous inviter, évidemment, à poursuivre les efforts qui sont faits pour compléter le dispositif de recharges électriques Belib', à continuer à travailler sur la question des voies réservées aux véhicules propres, que ce soit sur le "périph" ou sur les grands axes, qui nous tient particulièrement à cœur, et vous aussi, je sais.

Enfin, une dernière petite préconisation : faire en sorte que ce ne soient pas seulement les tout-petits scooters électriques qui puissent bénéficier de ces aides. Vous savez que le volume de scooters à Paris est extrêmement important et il faut inciter les propriétaires de scooters à passer au scooter électrique. Si on limite les aides aux scooters équivalents à moins de 50 centimètres cubes, vous n'arriverez pas à les inciter à passer au scooter électrique. Or, certaines villes, y compris des villes chinoises, sont en avance par rapport à nous sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la pollution sonore est l'un des maux de la vie urbaine parmi les plus pénibles. Pourtant, comme la pollution de l'air, ce n'est pas une fatalité et la volonté politique pourrait permettre de la réduire. Le trafic routier, et particulièrement celui des deux-roues motorisés, est en grande partie responsable de cette pollution sonore. Les solutions techniques pour la réduire existent, comme les échappements silencieux.

Comme l'indique notre vœu, certaines motos puissantes et voitures sportives bénéficient d'une dérogation sur leur carte grise, leur permettant ainsi d'augmenter considérablement le seuil de décibels autorisé. Or, les Parisiennes et les Parisiens sont de plus en plus nombreux à vouloir mettre fin à ces tapages diurnes et nocturnes qui ne disent pas leur nom. Ainsi, le collectif "Ras le scoot", qui rassemble des associations comme la Fédération nationale des associations d'usagers des transports, "Paris en Selle" ou encore "60 millions de piétons", demande que les élus agissent pour faire respecter la loi, notamment en matière de normes réglementaires sur le bruit.

Nous partageons pleinement ces revendications et demandons trois choses. Premièrement, que la Préfecture de police puisse présenter son plan d'action contre les nuisances sonores dues au trafic routier, en particulier les deux-roues motorisés, devant le prochain comité de pilotage du Plan de prévention du bruit dans l'environnement parisien - P.P.B.E. - du 22 mai prochain. Deuxièmement, et conformément à ses engagements de 2015 inscrits dans le document du P.P.B.E. 2015-2020, que la Ville de Paris propose à la Métropole du Grand Paris, maintenant qu'elle est en charge de la lutte contre les nuisances sonores, d'organiser une conférence métropolitaine sur le bruit dans l'environnement. Enfin, troisièmement, que la Ville de Paris, en lien avec la Métropole du Grand Paris, porte un plaidoyer auprès de l'Etat pour faire cesser les droits à pollution sonore donnés à certains véhicules, contraires au droit d'égalité.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame Aurélie SOLANS. Non, pardon.

Monsieur Christophe NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je répons sur le projet de délibération et Mme SOLANS sur le vœu.

Nous avons adopté, en décembre dernier, un ensemble de mesures visant à faire évoluer nos aides financières dans le cadre du Plan d'amélioration de la qualité de l'air. Ces nouvelles mesures rencontrent un certain succès puisque, depuis le mois de janvier 2018, ce sont plus de 130.000 euros d'aides financières qui ont été attribuées dans le cadre de ce Plan d'amélioration de la qualité de l'air. Cela concerne des aides concernant des vélos cargos, des scooters électriques, des taxis, des véhicules utilitaires légers notamment.

Ce présent projet de délibération propose quelques ajustements techniques, suite à l'analyse des premiers dossiers et aux remarques formulées par différents acteurs de la mobilité à Paris.

Ainsi, l'aide à l'acquisition d'un vélo cargo par un professionnel, qui était fixée à 1.200 euros pour un véhicule à trois roues et à 600 euros pour un véhicule à deux roues, alors que les prix de vente sont identiques, va être unifiée.

Nous proposons donc désormais une aide unique fixée à 1.200 euros par vélo cargo, ce qui doublera l'aide qui existait pour les véhicules à deux roues.

D'autres précisions sont apportées sur les tonnages des poids lourds, les systèmes de motorisation propre des bateaux, les secteurs d'activité éligibles à l'aide pour les autocars. Je rappelle aussi que les taxis, les auto-écoles peuvent désormais bénéficier d'une subvention pour l'acquisition d'un véhicule au G.N.V.

Enfin, avec ce projet de délibération, des précisions sont apportées à propos des bénéficiaires des aides pour l'installation d'équipements de recharge électrique dans les copropriétés. L'aide est en effet éligible aux syndicats d'immeubles et bailleurs sociaux prenant à leur charge l'installation dans la copropriété.

Aujourd'hui, nous avons un panel d'aides, environ une quarantaine d'aides, qui est, me semble-t-il, quelque chose de totalement inédit à l'échelle de la France. On adapte les choses au fur et à mesure. On poursuivra les discussions que l'on a pu avoir aujourd'hui. En tout cas, en tout état de cause, regardons déjà comment fonctionne ce dispositif, sachant qu'il pourra encore être amené à évoluer dans le temps.

Je me réjouis que nous ayons un dispositif aussi inédit et aussi en volume par rapport aux aides qui sont proposées par d'autres collectivités locales. Je me réjouis aussi que ces aides décollent véritablement puisque, par rapport aux années précédentes, on a beaucoup plus de demandes, ce qui montre qu'elles atteignent désormais leur cible, avec l'objectif d'améliorer la qualité de l'air à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, Madame Fatoumata KONÉ, merci pour ce vœu qui permet de parler de la lutte contre la pollution sonore, en lien avec notre dispositif d'aides contre la pollution de l'air.

Nous sommes là sur deux problématiques distinctes qui ont en commun le trafic routier comme cause majeure en termes de santé. En visant à l'accélération du renouvellement des motorisations plus respectueuses de l'environnement, notre plan d'aides comprend de nombreux co-bénéfices contre la pollution au bruit dans l'environnement. L'apologie du vélo et de tous les cyclo-transports n'est plus à faire comme solution efficace contre le bruit. Les motorisations électriques, hydrogène et même G.N.V. apportent aussi, en termes de décibels, des gains considérables à la fois pour la santé et pour le bien-être en ville.

Car, oui, les enjeux sanitaires sont réels et nous sommes encore loin des valeurs guides de l'O.M.S. du fait du trafic routier. Bien évidemment, nous avons les risques dans le champ auditif et de la perturbation du sommeil, mais aussi des impacts moins intuitivement liés comme sur les maladies cardio-vasculaires, puis les effets psycho-sociaux ou cognitifs incluant l'apprentissage scolaire, l'acquisition du langage, et même de la lecture qui sont parfaitement avérés et reconnus.

Le nombre des deux-roues à moteur thermique constitue une source importante de la pollution sonore à Paris, d'autant qu'ils ont été longtemps en forte augmentation. Non seulement ils contribuent trop souvent au dépassement des seuils limites, et donc à la surexposition de dizaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens, mais ils sont les premiers responsables des bruits dits émergents, générateurs de stress et d'inconfort, et dénoncés d'ailleurs par les habitants lors de la consultation publique sur le P.P.B.E. de 2015.

Aussi, si la Préfecture de police en est d'accord, nous proposerons, comme vous le demandez par votre vœu, que cette question soit intégrée à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage du P.P.B.E. de Paris.

Bien évidemment, oui, la problématique du bruit dans l'environnement tout comme l'air est à l'échelle de la ville dense, donc oui, elle est à l'échelle de la métropole. Aussi, nous proposerons, dans les mois qui viennent, de travailler avec la Métropole du Grand Paris sur cet enjeu, avec une conférence métropolitaine, vous l'avez dit, et d'ailleurs, comme prévue dans notre P.P.B.E. Aussi, nous en sommes tout à fait d'accord, à un plaidoyer auprès de l'Etat sur les seuils de décibels autorisés, je pense notamment aux grosses cylindrées.

Réglementation, aménagement, accompagnement, pédagogie, nous devons avancer pour abaisser l'exposition au bruit routier des habitants de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Pour préciser simplement que la Préfecture de police sera présente au comité de pilotage du P.P.B.E., que nous répondrons à la demande d'information exprimée par le groupe Ecologiste et relayée par vos adjoints, Madame la Maire, et nous détaillerons les actions que nous menons sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 229).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 66).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la fermeture de certains accès de la station Barbès-Rochechouart.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accès du métro Barbès Rochechouart.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 103 relatif à la fermeture de certains accès de la station Barbès-Rochechouart.

Monsieur Paul SIMONDON, vous avez la parole.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Madame la Maire.

La R.A.T.P. a choisi sans concertation de fermer l'un des accès de la station Barbès-Rochechouart, rue Guy-Patin, les jours de marché, mercredi et samedi. Elle entend, de cette manière, éviter la présence de vendeurs à la sauvette à l'intérieur de la station.

Cette décision met en cause la sécurité des piétons à l'extérieur de la station, ces derniers devant, compte tenu de la très forte fréquentation des lieux, descendre sur la chaussée, et rend très difficilement accessible les ascenseurs internes de cette station, situés juste à côté de l'accès. Cela pénalise les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées qui souhaitent les utiliser.

Enfin, cette décision renvoie sur l'espace public une problématique sans la régler, au détriment des habitants qui sont aussi des usagers de la R.A.T.P. Nous avons déjà eu une discussion du même type sur les accès de la station La Chapelle sur laquelle on commence enfin à avancer.

Avec ce vœu, qui reprend ceux adoptés par les Conseils des 10^e et 18^e arrondissements, Alexandra CORDEBARD, Eric LEJOINDRE et les élus du groupe Socialiste et Apparentés souhaitent que la R.A.T.P. entende les remarques des habitants et des commerçants, et revienne à une action partagée.

Nous demandons donc à la R.A.T.P. de rouvrir cet accès tous les jours de la semaine et nous souhaitons trouver des solutions communes, Ville, Préfecture de police et R.A.T.P., pour que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SIMONDON.

Il y a un vœu n° 104 également relatif à l'accès du métro Barbès-Rochechouart.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, depuis le 28 mars, l'un des accès du métro Barbès-Rochechouart est fermé de 9 heures à 17 heures, les mercredis et samedis, jours de marché.

Cette fermeture, décidée sans concertation ni information préalable, a pour but évoqué d'empêcher les vendeurs à la sauvette de s'installer dans l'enceinte du métro.

Les riverains et les commerçants protestent, à juste titre, d'être pénalisés et de n'être ni écoutés ni entendus. A défaut de police municipale, la présence de la Brigade de lutte contre les incivilités de la Ville de Paris permettrait de sanctionner l'occupation illégale du domaine public. En outre, le renforcement d'agents de sécurité de la R.A.T.P. permettrait de sécuriser cet accès du métro.

Dans l'attente du déploiement de la Police de sécurité du quotidien de ce secteur, le renforcement des patrouilles de la police nationale s'avère nécessaire dans le quartier Barbès pour lutter contre les trafics.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons la réouverture de l'accès au métro Barbès-Rochechouart dans des conditions normales, un plan d'action concerté entre la Ville de Paris, la R.A.T.P. et la Préfecture de police afin de renforcer les différents effectifs de sécurité, et une concertation avec les riverains et les habitants porteurs de projets d'aménagement urbain.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

Je voudrais juste que vous ayez en tête le fait que l'on a pris un très grand retard et que j'ai la préoccupation, de par ma délégation, des agents de la Ville de Paris, qu'ils ne terminent pas ce soir à des heures absolument impossibles.

Merci de faire des réponses concises.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, je ferai une réponse groupée aux deux vœux.

Les vœux de Mme CORDEBARD et de M. LEJOINDRE ainsi que de MM. BOURNAZEL et HONORÉ portent tous deux sur la mesure décidée récemment par la R.A.T.P. de fermer un accès à la station de métro située rue Guy-Patin les jours de marché ; c'est la station de métro Barbès-Rochechouart.

Les espaces des stations de métro appartiennent à la R.A.T.P. et sont ainsi sous sa responsabilité. A ce titre, seule la R.A.T.P. est habilitée à ouvrir ou à fermer les accès de la station de métro. Si la fermeture de l'accès rue Guy-Patin est justifiée par la R.A.T.P. par sa volonté de lutter contre la présence de vendeurs à la sauvette, il est indéniable que cette mesure pénalise les habitants et les usagers du métro et il apparaît que d'autres moyens, notamment une plus forte présence d'agents, pourraient permettre de lutter contre ces ventes à la sauvette.

Nous sommes donc favorables à ce que la Ville de Paris demande à la R.A.T.P. de revenir sur cette décision, de prévoir une présence suffisante d'agents de sécurité et de poursuivre le travail entrepris en lien avec la Préfecture de police et les services de la Ville.

L'avis de l'Exécutif sera favorable aux deux vœux. Toutefois, concernant le vœu déposé par MM. BOURNAZEL et HONORÉ, un amendement s'avère nécessaire : il s'agit de supprimer un considérant demandant de renforcer la présence de la Brigade de lutte contre les incivilités. En effet, les agents de la DPSP n'ont pas vocation à se déployer dans les espaces du métro. Ils ne peuvent s'attaquer à la vente à la sauvette, qui est un délit contrôlable par les agents de la Préfecture de police.

Il convient donc de poursuivre une concertation sur ce sujet, d'abord avec les experts de la sécurité, puis avec les riverains et les usagers. Il semble en effet nécessaire de poursuivre les actions et de mobiliser les acteurs de la sécurité publique pour poursuivre l'effort engagé. Moyennant cette modification, nous pourrions, si les auteurs l'acceptent, adopter ces deux vœux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre à votre souhait de concision. La fermeture a été décidée à titre expérimental et, de notre point de vue, l'expérimentation n'est pas nécessairement très concluante, en effet. La fréquentation des seuls accès restant accessibles à la station est beaucoup plus forte, ce qui peut poser des problèmes de répercussion sur la voirie et, à proximité immédiate, des problèmes à la fois de sécurité routière et de sécurité publique en général. Je crois qu'il y a aussi des difficultés d'accessibilité pour un certain nombre de personnes.

Nous souhaitons donc pouvoir avec la R.A.T.P., qui reste gestionnaire de cet espace, avec la Ville de Paris, travailler à des solutions plus durables et plus structurelles permettant à la fois de traiter la problématique de la sauvette et de maintenir un accès facilité pour les riverains.

Nous provoquerons sans doute, en lien avec la Ville, une réunion avec la R.A.T.P. pour traiter ce sujet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 230).

Je vous en remercie.

Concernant le vœu n° 104, il y a un amendement.

Acceptez-vous cet amendement, Monsieur HONORÉ ? Juste oui ou non ?

M. Christian HONORÉ. - Il s'agit de l'intérêt général, il faut faire consensus. Nous sommes d'accord.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 231).

Je vous remercie.

Anniversaires.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant de passer au projet de délibération suivant, je voudrais signaler deux anniversaires dans notre enceinte, celui de notre huissier Mamadou, qui est là, et celui de notre collègue Léa FILOCHE.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gratuité des transports lors des pics de pollution.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous abordons maintenant l'examen... C'est la Saint-Sylvain. Nous abordons maintenant le vœu référencé n° 105 relatif à la gratuité des transports lors des pics de pollution.

Monsieur David BELLIARD ? Non.

Allez-y, Monsieur JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - C'est surtout un vœu relatif à la cagnotte d'"I.D.F. Mobilités". En effet, les comptes administratifs 2017 d'"I.D.F. Mobilités" montrent une recette bien supérieure - 90 millions d'euros - à celle qui était prévue dans le budget primitif. Cela à cause de l'augmentation du "pass" Navigo.

Outre que cela traduit une très mauvaise gestion prévisionnelle, cette hausse des recettes voyageurs contredit le discours alarmiste et anxiogène de la présidente d'"I.D.F. Mobilités" sur cet établissement public qui n'a pas vocation, je le rappelle, à faire du profit. Or, par ailleurs, on sait que la même présidente avait décidé de supprimer la gratuité des transports et d'instaurer lors des pics de pollution, un ticket à 3,80 euros par jour.

Considérant que la gratuité des transports en commun a un coût d'environ 4 millions d'euros par jour, nous souhaitons que la Maire de Paris propose à la présidente d'"I.D.F. Mobilités" de rétablir la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution aux particules fines en s'appuyant sur cette augmentation imprévue des recettes voyageurs, laquelle permettrait de financer la gratuité des transports en commun pour 22 journées.

Voilà, en bref. Il y a une cagnotte imprévue qui, paradoxalement, est le résultat d'une mauvaise gestion prévisionnelle. Nous demandons que cet argent soit investi dans la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution aux particules fines.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2017, la présidente d'"Ile-de-France Mobilités", Valérie PÉCRESSE, a remis en cause la mesure de gratuité des transports en commun pendant les jours marqués par des pics de pollution. Cette mesure de gratuité était pourtant essentielle pour diminuer l'impact de la pollution atmosphérique dans une situation d'urgence sanitaire. A la place de la gratuité, un forfait spécifique journalier fixé à 3,80 euros a été mis en place.

En cas de pic de pollution, il est impératif de réduire les émissions de polluants et, par conséquent, les flux de circulation automobile. Lorsque la gratuité était instaurée, une hausse de 5 % du trafic voyageurs dans le métro et dans le RER était constatée. La mise en place de ce forfait payant constitue donc une régression par rapport à la

situation antérieure et traduit davantage une volonté de privilégier un objectif d'économies budgétaires à une nécessité de répondre à une situation d'urgence sanitaire.

De plus, le budget de fonctionnement d'"Ile-de-France Mobilités" a dégagé en 2017 des recettes, de sorte qu'une cagnotte a été constituée. Il est donc légitime et financièrement soutenable de rétablir la gratuité des transports en commun en cas de pic de pollution.

Votre vœu vise donc à demander le retour à une situation antérieure et l'Exécutif y est tout à fait favorable. Il l'est d'autant plus qu'"Ile-de-France Mobilités" a récemment adopté la gratuité du covoiturage pendant les pics de pollution. Il est parfaitement incompréhensible et illogique que les transports en commun soient payants pendant les pics de pollution alors qu'il y a désormais gratuité pour utiliser une voiture, certes pour covoiturer, pendant les pics de pollution. Il y a donc, je dirais, une double raison de voter votre vœu.

Nous proposons simplement une petite modification, dont la principale est de demander cette gratuité non uniquement lorsqu'il y a des pics de pollution aux particules fines, mais tout simplement lorsque nous sommes en situation de pic de pollution atmosphérique, car il peut y avoir par exemple des situations de pics aux oxydes d'azote. Il est donc nécessaire de faire cette petite modification.

Je précise par ailleurs que la problématique de la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution pourra bien entendu être intégrée à la réflexion engagée par la Ville de Paris sur la gratuité générale des transports en commun.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police ? Non.

Mme Julie BOILLOT pour une explication de vote.

Pour les explications de vote, je veux rappeler que c'est une minute maximum et que ce n'est pas une reprise de parole - je le dis pour tout le monde - d'une délibération ou d'une explication. C'est oui ou non, on vote ou pas.

Mme Julie BOILLOT. - Très Bien.

Je vais mettre les pieds dans le plat et je vais vous parler finances. Une journée de gratuité, c'est 4 millions d'euros. Actuellement, en moyenne à l'année, on est à 22 journées de pics de pollution, ce qui permet un calcul très rapide de 88 millions d'euros. 88 millions d'euros, cela représente par exemple 3 fois le coût des aménagements de voirie à Paris pour le Plan Bus ou 220 bus électriques achetés.

Oui, nous assumons avec Valérie PÉCRESSE et la majorité à "Ile-de-France Mobilités" de préférer utiliser ces 80 millions d'euros à l'investissement sur les transports collectifs. Oui, nous assumons de maintenir un dispositif incitatif avec la création de ce ticket unique.

Nous voterons donc contre ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame BOILLOT.

Nous allons au vote du vœu n° 105 du groupe Ecologiste de Paris, amendé.

Acceptez-vous cet amendement ?

Ainsi amendé et accepté par les auteurs du vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 232).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux prix des transports en commun.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une tarification sociale des transports en commun.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 106 relatif aux prix des transports en commun.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je serai bref puisque je vais prolonger le débat qui vient d'avoir lieu, notamment l'intervention de nos camarades du GEP.

A l'occasion du dernier conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France du 14 février 2018, il est apparu que les recettes voyageurs étaient supérieures de 80 millions par rapport au prévisionnel. Dans ce contexte, il nous apparaît aussi inutile qu'injustifiable d'augmenter les tarifs des titres de transports collectifs pour les voyageurs et voyageuses utilisant notre réseau de transport Ile-de-France.

J'entends dans les rangs de la droite de grandes envolées, parfois écologiques. Nous avons eu droit, à nouveau, à une petite leçon tout à l'heure sur la question des particules fines mais, alors que les transports en commun sont - on le sait - le moyen privilégié pour lutter contre la pollution de l'air, j'ai du mal à comprendre que l'on puisse augmenter les prix des transports en commun dans ce cadre, qui est pour le moins une mesure anti-écologique.

A l'heure où Mme la Maire a lancé un débat sur la gratuité des transports en commun, il nous semble logique que notre vœu se prononce "a minima" pour que les tarifs d'"Ile-de-France Mobilités" n'augmentent pas.

C'est l'objet du vœu que nous présentons.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a un deuxième vœu, le n° 107, présenté par M. DUBUS mais il n'est pas là.

Oui ?

Monsieur AURIACOMBE, en moins de deux minutes. Merci beaucoup.

M. Pierre AURIACOMBE. - En une minute, Monsieur le Maire !

Je prends la parole car c'est un vœu de mon collègue Jérôme DUBUS. C'est en son nom que je prends la parole pour une étude sur la tarification sociale, son intérêt et sa capacité de mise en place.

Il existe déjà des tarifs spéciaux faits par "Ile-de-France Mobilités" en faveur de certaines catégories. C'est vrai qu'également la Ville de Paris a fait un effort sur la carte Navigo pour les personnes de plus de 65 ans. Il existe donc déjà différent type de tarifs.

Parallèlement à cela, les exemples qui ont existé en matière de gratuité, tant en France qu'à l'étranger, ne sont pour l'instant pas apparus très probants. C'est pour cela que, sur proposition de mon collègue Jérôme DUBUS, nous demandons que soit lancée une étude par un comité d'experts sur l'opportunité de mettre en place une tarification sociale, son intérêt et sa capacité et, dans le même temps, engager un dialogue avec les autres acteurs institutionnels concernés, notamment la Région.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

La parole est à M. NAJDOVSKI, sur les deux vœux.

Il y aura ensuite une explication de vote - j'imagine identique - de Mme BOILLOT sur le vœu n° 107.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La tarification des transports collectifs est un élément majeur pour assurer l'attractivité du réseau de transports en commun. C'est d'ailleurs partant de ce constat que la Maire de Paris a souhaité engager une étude sur la gratuité des transports. Aujourd'hui, l'attractivité des transports est pourtant menacée en Ile-de-France par les augmentations répétées du prix du "pass" Navigo, passé de 70 euros par mois à 73 euros par mois durant l'été 2016, puis à 75,20 euros par mois à l'été 2017, soit une augmentation de 7,5 % en deux ans, depuis que Mme PÉCRESSE est présidente d'"Ile-de-France Mobilités". On ne peut pas dire pour autant que la qualité de service se soit sensiblement améliorée.

De plus, le budget de fonctionnement d'"Ile-de-France Mobilités" met en évidence un surplus de recettes apparu en 2017 et, dans ce contexte, il apparaît injustifiable d'augmenter une nouvelle fois les tarifs des transports collectifs en Ile-de-France. Aussi, nous souscrivons totalement à votre vœu pour demander qu'"Ile-de-France Mobilités" n'augmente pas les tarifs des transports en 2018.

Les amendements que nous proposons sont d'ordre purement formel et de précision. Je rappellerai aussi que nous proposerons, à l'occasion de l'étude sur la question de la gratuité des transports, que l'on aborde la question du financement de la mobilité dans sa globalité et que des pistes de financement innovantes soient explorées.

Je répondrai également au vœu suivant en disant que nous sommes tout à fait favorables à ce que différentes possibilités de tarification sociale soient étudiées. Toutefois, nous vous proposons d'intégrer cette étude dans le cadre de l'étude sur la gratuité que la Maire de Paris a confié à Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et à moi-même, qui associera un panel d'acteurs du transport francilien mais aussi des experts spécialistes de la tarification. C'est l'objet de l'amendement que nous proposons sur le vœu n° 107.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 107, oui.

Madame BOILLOT, vous avez la parole.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le vœu de mes collègues communistes, réjouissons-nous de l'augmentation des recettes voyageurs : 80 millions d'euros, ce n'est quand même pas une bagatelle. C'est bien la preuve que les investissements massifs portés par "Ile-de-France Mobilités" attirent de nouveau les usagers vers les transports publics collectifs.

Sur l'augmentation des tarifs, je vous rappellerai que, pendant 17 ans, Jean-Paul HUCHON et sa majorité ont régulièrement augmenté le coût des transports publics et sans pour autant déployer des plans d'investissement.

Enfin, vous aimez vous souvenir très souvent - nous ramener très souvent - à ce "pass" unique. Je vous rappellerai que Jean-Paul HUCHON a fait cette proposition sans même la financer et qu'il a bien fallu à la nouvelle majorité de Valérie PÉCRESSE trouver des financements à ce "pass" unique.

Sur le vœu de mes collègues PPCI, sur le fond, la proposition qui est faite est très intéressante. La tarification sociale des titres de transport peut être une piste pour optimiser l'utilisation des transports publics par l'ensemble des Franciliens, notamment par les plus précaires. Je rappellerai que la Région va au-delà de ses obligations S.R.U. en accordant 190 millions d'euros par an aux politiques sociales de tarification.

En revanche, nous avons un problème sur la forme, puisque le sujet de la tarification relève de la compétence de la Région et d'"I.D.F.-M." et que, par ailleurs, "I.D.F.-M." va revoir toute la tarification globale à l'occasion de la réforme du "Smart Navigo" qui doit être mis en place à l'été 2019.

C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur le vœu de nos collègues PPCI.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame BOILLOT.

Premier vœu présenté par Jean-Noël AQUA, qui accepte le vœu ainsi amendé. Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106, déposée par le groupe Communiste - Front de gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 233).

Vœu n° 107 présenté par M. AURIACOMBE, du groupe PPCI, amendé. Acceptez-vous l'amendement ?

Ainsi amendé, avec avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 234).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux aires piétonnes : Les Halles (1er), Montorgueil Saint-Denis (2e), Sainte-Avoye (3e), et Saint-Merri (4e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 108 relatif aux aires piétonnes : les Halles 1er arrondissement, Montorgueil Saint-Denis 2e arrondissement, Sainte-Avoye 3e arrondissement, et Saint-Merri 4e arrondissement.

Monsieur BOUTAULT, pour deux minutes.

Monsieur NAJDOVSKI, en l'absence de M. BOUTAULT, peut-être auriez-vous une réponse concise ?

Le vœu n'étant pas présenté, ni le Préfet de police ne s'exprimera.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux déplacements à vélo.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu suivant.

Le vœu référencé n° 109 est relatif aux déplacements à vélo.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, du groupe PSG.

PC-FG, pardon.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il s'agit également de sport, Monsieur le Maire, et je sais que c'est un sport que vous aimez et que vous pratiquez comme moi, comme bon nombre d'élus dans cet hémicycle qui se déplacent en vélo et qui pratiquent le vélo.

Un chiffre : 162 cyclistes ont été tués en France dans un accident de la route en 2016, et ce chiffre a encore augmenté en 2017.

Peut-être que ce chiffre ne vous parle pas. C'est un mort tous les deux jours. Il ne vous parle pas jusqu'au jour où quelqu'un de votre famille, un ami, est concerné. Un de mes amis, avec qui j'ai fait l'ascension du mont Ventoux l'an dernier, est mort cette année, en début d'année, à Arcueil, tué par un camion, alors qu'il pratiquait le vélo. Evidemment, cela fait réfléchir. Cela donne envie d'agir. Cela responsabilise les élus que nous sommes.

Je voudrais dire aussi que, dernièrement, le 13 avril 2018, sur la piste cyclable du boulevard Saint-Denis, à l'initiative de "Paris en Selle", une chaîne humaine a été faite pour défendre les pistes cyclables qui connaissent, d'ailleurs, une augmentation d'incivilités : 124.836 amendes ont été infligées à Paris et 10.225 contraventions ont été dressées pour circulation dans les couloirs de bus et pistes cyclables à Paris.

Alertés aussi par les fédérations cyclistes qui ont créé un mouvement citoyen "Mon vélo est une vie", soutenu par la Fédération française de cyclisme, la Fédération française de cyclotourisme, la Fédération française et gymnique du travail et l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique qui interpellent sur ce danger que sont aujourd'hui la circulation routière et les vélos.

Le vœu, j'y viens, propose que Paris couple sa volonté de développer le vélo à une campagne permanente de prévention et de sensibilisation à l'utilisation multimodale ; que la Ville mette en place prioritairement des voies protégées dédiées aux cyclistes ; que la Ville interpelle le Gouvernement afin de dispenser une heure de formation à vélo parmi les 20 obligatoires pour obtenir le permis de conduire ; que la Ville de Paris mette en place des activités de roulage à vélo pour les enfants et élèves des écoles primaires et des collèges, en mettant notamment à disposition un parc de vélos partagés. Enfin, que le Gouvernement mette en place une recette dédiée, pérenne, finançant un fonds national vélo doté d'au moins 200 millions d'euros. C'est une préconisation qui est faite par la fédération des usagers à bicyclette.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous avez un peu dépassé, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous alertez sur la nécessité de proposer prioritairement des pistes cyclables protégées. Je vous rassure, c'est bien l'objectif principal du Plan Vélo que nous avons voté ensemble en 2015 et que nous déployons depuis cette date.

Notre priorité demeure bien d'aménager des pistes sécurisées reliées entre elles formant un réseau continu d'aménagements sécurisés, notamment sur les grands axes. C'est le cas des aménagements actuellement en cours sur la rue de Rivoli ou Saint-Antoine, sur les quais rive gauche par exemple. Ce que l'on appelait réseau express vélo était en partie réalisé. Je prendrai l'exemple des aménagements de l'avenue de la Grande Armée, de la voie Georges Pompidou dans le 16^e arrondissement, ou dans des rues de moindre importance comme la rue de Turbigo. Ces travaux se poursuivent.

Nous avons des travaux quai d'Austerlitz, boulevard Voltaire, nous effectuons des aménagements de liaisons cyclables aux portes de Paris, Porte de la Villette, de Montrouge, de Chatillon, 20 franchissements de porte sont prévus pour améliorer les liaisons cyclables à l'échelle métropolitaine, pour résorber les discontinuités cyclables et améliorer la sécurité des cyclistes à vélo et en particulier ceux qui l'utilisent comme mode de déplacement quotidien pour aller travailler.

Cette politique de développement des infrastructures porte déjà ses fruits. Les chiffres de fréquentation évoluent à la hausse. 12 % de fréquentation sur 6 sites emblématiques dans Paris sur le troisième trimestre 2017 par rapport au troisième trimestre 2016.

Vous insistez également dans votre vœu sur la nécessité d'accompagner le Plan Vélo par des dispositifs de prévention et d'apprentissage. C'est un point crucial. Le Code de la route doit être mieux respecté. Nous précisons toutefois dans un amendement que concernant la prévention, c'est bien en partenariat avec la Préfecture de Police, compétente en matière de sécurité routière, qu'il faut agir.

Nous menons déjà des actions communes, une grande opération de contrôle sur les pistes cyclables a ainsi été organisée le 12 avril dernier.

Je terminerai en disant également, comme le dit le journal "le Parisien" du jour, le vélo, c'est la santé, et la pratique du vélo quotidienne améliore aussi la santé, notre santé. C'est aussi une invitation à pratiquer davantage le vélo au quotidien.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Si nous ne rallongeons pas les débats nous aurons le temps de le lire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Le nombre de cyclistes tués à Paris reste relativement faible au regard du nombre total de tués, mais il est trop important. Cela reste un enjeu important en matière de sécurité routière qui figurera dans le futur document global d'orientation en matière de sécurité routière pour la période 2018-2022, qui devrait probablement être signé par le Préfet de police avec la Maire de Paris, le recteur, et le procureur d'ici la fin du mois de mai.

Nous continuerons à mettre en œuvre non seulement des opérations de contrôle dont j'avais eu l'occasion de présenter le bilan en réponse à Mme HAREL lors du dernier Conseil de Paris, mais également des opérations de prévention et de sensibilisation de l'ensemble des usagers de la route.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, beaucoup.

Madame BOILLOT, vous avez la parole, pour le groupe LRI.

Mme Julie BOILLOT. - Dans ce vœu tout nous convient, la prévention en apprenant aux automobilistes et aux motocyclistes que la chaussée doit être partagée. La répression en verbalisant les automobilistes et les motocyclistes qui utilisent les voies cyclistes. L'apprentissage des bonnes pratiques chez les plus jeunes et si je ne me trompe pas, ma collègue Delphine BÜRKL dans le 9e a déjà mis en place un permis vélo en partenariat avec les écoles primaires.

Tout nous convient à l'exception de la dernière proposition impérative de création d'un fonds national doté de 200 millions d'euros.

Franchement, sommes-nous en position de demander au Gouvernement une telle mesure alors qu'à deux ans de la fin de la mandature, nous n'avons mis en œuvre du Plan Vélo que 11 % de ses 150 millions d'investissement. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur ce vœu.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 236).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux aires piétonnes : Les Halles (1er), Montorgueil Saint-Denis (2e), Sainte-Avoye (3e), et Saint-Merri (4e). (Suite).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Sur le vœu n° 108, allez-y, Monsieur BOUTAULT, mais plus court que prévu puisque normalement vous ne pouviez pas reprendre la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'étais en séance, mais je n'ai pas entendu que vous m'appeliez.

C'est un vœu qui a été initié par les conseils de quartier des 4 arrondissements centraux, qui anticipe la fusion des 4 arrondissements en 2020 et demande que les aires piétonnes des 4 quartiers centraux soient mieux respectées.

Vous savez que ce sont des quartiers qui connaissent de nouveaux usages, notamment avec l'aggravation et la multiplication des locations saisonnières, les V.T.C. qui entrent dans la zone, et les livraisons qui se font à toute heure en raison notamment du développement du e-commerce.

Ce sont aussi des quartiers particulièrement fréquentés par les touristes, qui viennent s'y promener à pied. Or, les conflits d'usage entre ces livraisons, ces automobilistes qui ne respectent pas les interdictions d'accès, et ces piétons, sont souvent l'objet de tensions qui peuvent mal tourner.

Le Conseil du 2e arrondissement a débattu de ce vœu, l'a un peu amendé, puis adopté à l'unanimité. J'espère qu'il a été aussi débattu aux Conseils des 3e et 4e arrondissements. C'est la raison pour laquelle il est présenté ici en Conseil de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, très rapidement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souscrivons globalement à ce vœu, en rappelant simplement que la DPSP met en place depuis le 2 janvier 2018, au premier jour de l'exercice des compétences nouvellement dévolues à la Mairie de Paris, des équipes dédiées au contrôle de la circulation motorisée sur l'ensemble du secteur de Montorgueil, de manière à faire respecter les arrêtés réglementant les accès au quartier, les livraisons, l'interdiction de stationner.

Les équipes seront d'ailleurs prochainement installées au cœur du secteur, dans l'ancien poste de Léopold Bellan actuellement en cours de rénovation, et leur aménagement est prévu dans les prochaines semaines.

Pour ce qui est du contrôle physique de la zone, un marché de bornes escamotables est en cours de passation. Ces nouvelles bornes seront disponibles d'ici la fin de l'année pour un déploiement envisageable début 2019.

Pour ce qui concerne le plateau piétonnier des Halles, nous sommes également dans une action forte des contrôles des comportements et pratiques illicites, avec les A.S.P. toujours. Nous menons des actions quasi quotidiennes comme c'était le cas avant-hier rue Montmartre et rue Bachaumont.

Pour ce qui est des deux voies piétonnes, Saint-Merri et Savoie, elles sont de moindre importance et ne concentrent pas autant de difficultés, pas ou peu de trafic de transit, mais principalement du stationnement illégal et des livraisons à organiser notamment.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de d'abord rappeler les règles existantes, puis de différencier la situation pour ce qui concerne les dispositifs de contrôle d'accès. C'est l'objet des amendements que nous vous proposons d'adopter.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Comme c'est de droit, la parole est au maire du 3e arrondissement, M. AIDENBAUM, dont c'était l'anniversaire hier.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Je suis très, très déçu que tu ne l'aies pas signalé hier. Ce n'est pas grave.

Deux réflexions, premièrement, ce vœu, contrairement à ce qu'a dit le maire du 2e arrondissement, n'a pas été présenté en conseil du 3e arrondissement, par aucun groupe politique. C'est un vœu en effet des conseils de quartier, avec lesquels nous avons discuté. Il n'y a eu aucune présentation en conseil d'arrondissement.

Deuxièmement, peut-être que la raison en est qu'il n'y a pas de zone piétonne à sécuriser dans le 3e arrondissement. Nous n'avons pas de zone piétonne. Nous n'avons donc pas de problème de transit illégal, comme c'est le cas, en effet, notamment dans les 2e et 1er arrondissements.

Voilà pourquoi cela n'a pas été présenté. C'était juste la rectification que je voulais faire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Là encore un mot rapide.

J'avais eu l'occasion, lors du dernier Conseil, de présenter les actions que nous réalisons dans le secteur de la rue Montorgueil. Nous continuons de le faire sur l'ensemble de ce périmètre piéton dans un cadre qui, aujourd'hui, permet également aux agents de la DPSP de la Ville d'intervenir, ce qu'ils font d'ailleurs, bien évidemment.

J'insiste, encore une fois, sur la complémentarité des actions que nous devons mener pour améliorer la couverture des secteurs concernés et nos actions.

Le deuxième sujet sur lequel nous intervenons également, c'est la prévention situationnelle, c'est-à-dire la réflexion sur l'ensemble des aménagements, dispositifs et autres qui peuvent permettre de prévenir ces infractions.

Je crois que, lors du dernier Conseil de Paris, toujours s'agissant de la rue Montorgueil, des présentations avaient été effectuées sur l'amélioration des dispositifs d'accès aux aires piétonnes qui devraient aller dans le sens des vœux exprimés par les Conseils de quartiers. Nous avons participé, encore une fois, à cette réflexion.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets au vote ce vœu ainsi amendé par Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 235).

Je vous remercie.

Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes MAQUOI, DASPET et PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux mobilisations contre la réforme de la S.N.C.F.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au service public ferroviaire et à la R.A.T.P.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons, maintenant, à l'examen des vœux référencés n^{os} 110 et 111 relatifs aux mobilisations contre la réforme en cours de la S.N.C.F. et à la R.A.T.P.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présente un vœu qui rassemble le groupe des élus communistes, le groupe des Ecologistes, Pascal CHERKI, Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Carine PETIT.

Je voudrais commencer par une citation : "Je suis ici pour dire notre soutien à tous ceux qui luttent contre la destruction d'une civilisation associée à l'existence du service public, celle de l'égalité républicaine des droits". Ainsi parlait, en ces termes, Pierre Bourdieu, en 1995, devant les cheminots en grève Gare de Lyon.

23 ans plus tard, ces mots sont, hélas, toujours bien d'actualité. Cela fait plusieurs semaines que le Gouvernement reste sourd aux oppositions à sa réforme. Nous l'avons déjà évoqué lors du précédent Conseil, Didier LE RESTE avait posé une question d'actualité. Toutefois, force est de constater que cela ne suffit pas.

Bien au contraire, le Gouvernement s'entête, s'enferme et pousse à la provocation jusqu'à annoncer la filialisation de la branche Fret de la S.N.C.F., filialisation qui ne rime pas par hasard avec privatisation. Il s'agit ici d'un cadeau du Gouvernement aux transports routiers pourtant déjà bien subventionnés et plus polluants et accidentogènes. L'heure est grave et notre Assemblée doit avoir une nouvelle expression sur cette question.

L'ouverture à la concurrence du rail porte en germe la création d'entreprises à bas coûts qui se livreront une guerre commerciale dégradant la qualité du service public, les conditions de travail et de sécurité du transport ferré. C'est incompatible avec les objectifs sociaux et environnementaux que nous poursuivons.

J'ajoute que l'attitude du Gouvernement, qui reste sourd aux revendications, nous interroge aussi sur sa vision de la démocratie. L'expression des corps intermédiaires est constitutive de la démocratie que l'on ne peut réduire à un bulletin de vote glissé dans une urne tous les cinq ans.

Ainsi, nous vous demandons d'interpeller, à nouveau, le Gouvernement pour qu'il revienne sur sa réforme de la S.N.C.F., sur sa décision de filialisation du fret. Nous souhaitons que de véritables négociations soient ouvertes pour élaborer un véritable plan de développement du service public ferroviaire afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de notre temps.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette bataille contre la contre-réforme - il faut appeler cela plutôt "contre-réforme" - de casse de la S.N.C.F. est essentielle. On sait pertinemment qu'elle ne vise qu'à une chose. Conformément aux injonctions de l'Union européenne, il s'agit de mettre en concurrence le rail pour contribuer, "in fine", à la mise à mal du service public ferroviaire. Les lignes rentables feront l'objet de prédation d'entreprises privées tandis que les lignes moins ou non rentables risqueront d'être abandonnées et fermées comme nombre d'entre elles et petites gares ont, d'ores et déjà, été fermées ces 50 dernières années.

Il est important que notre Assemblée s'engage clairement contre cette mise en concurrence, contre cette casse du rail, conformément à nos engagements en faveur du climat.

Toutefois, nous savons que ce problème de la mise en concurrence touche également la R.A.T.P. D'ailleurs, dans le cadre du calendrier envisagé pour la mise en place du passage à la concurrence sur les réseaux de T.E.R., la Région Ile-de-France a obtenu un calendrier spécifique intégré dans la loi. Elle aura jusqu'en 2033 pour émettre des appels d'offres pour les Transiliens et 2039 pour les lignes de R.E.R.

La Direction de la R.A.T.P. envisage d'exploiter des lignes de T.E.R. La R.A.T.P., elle-même, se prépare à l'ouverture de la concurrence du marché des bus à la fin 2024, puis des tramways fin 2029 et enfin, celui des métros et R.E.R. A et B en fin 2039. La R.A.T.P. sera candidate, en Ile-de-France, à toute une série d'appels d'offres comme la liaison Charles-de-Gaulle Express, les tramways T9 et T10, puis des lignes du Grand Paris ainsi que le marché des bus Optile et de la grande couronne.

Je n'ai pas, hélas, le temps pour présenter l'intégralité des éléments de ce vœu qui montre bien l'ensemble des dangers que cela provoque. On sait pertinemment que, pour la sécurité des transports publics, il faut absolument des effectifs conséquents en termes de maintenance et que c'est un des problèmes de nos transports publics.

Nous devons donc, à tout prix, pour des raisons écologiques, pour des raisons sociales et pour des raisons de sécurité, nous opposer à cette contre-réforme et exprimer notre attachement au service public parisien de la R.A.T.P. comme de la S.N.C.F., à l'unité des réseaux, à ces services publics.

Voilà pourquoi je voterai le vœu précédemment présenté et que j'appelle également mes collègues à voter mon vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Au nom de l'Exécutif - je dis bien "au nom de l'Exécutif" -, Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci de le préciser.

La réforme de la S.N.C.F. et l'élaboration par le Gouvernement de ce qu'il a appelé "nouveau pacte ferroviaire", en cours de discussion, permettent de s'interroger sur le devenir du système ferroviaire national et régional. En effet, le transport ferroviaire joue un rôle majeur en transportant quotidiennement des millions de Franciliens et de Parisiens.

Nous avons ainsi voté, lors du dernier Conseil de Paris, un vœu Mobilité dans le cadre du Plan Climat qui demandait que la politique nationale de relance du transport ferroviaire soit pleinement orientée vers une densification du réseau, un soutien aux lignes secondaires, un maintien des trains de nuit, la rénovation du réseau existant, un développement soutenu du fret ferroviaire et une meilleure accessibilité des tarifs aux usagers du train.

Sur le plan régional, nous soutenons, dans le cadre des décisions prises au sein du Conseil d'Ile-de-France Mobilités, les démarches d'investissement dans le réseau ferroviaire francilien, qu'il soit exploité par la S.N.C.F. ou par la R.A.T.P.

Nous sommes favorables aux travaux d'amélioration des infrastructures, aux évolutions du plan de transport. Nous souhaitons également travailler, main dans la main, avec les opérateurs en charge d'aménager les gares qui sont des espaces de première importance pour l'intermodalité.

Pour autant, en tant que fervents défenseurs du service public ferroviaire, nous pouvons avoir, au sein de cet hémicycle, des divergences quant au niveau de réforme nécessaire du système actuel. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif ne donnera pas de consigne de vote sur votre vœu. Il s'en remet donc à une liberté de vote et à la sagesse de notre Assemblée concernant les deux vœux présentés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à la sagesse du Conseil de Paris et donc, en votre vote individuel, ce qui est une très bonne chose, la proposition de vœu référencée n° 110.

Qui est pour ce vœu ? 19 pour.

Qui vote contre ? 22 contre.

Qui s'abstient ? 6 abstentions.

La proposition de vœu est repoussée.

Non, on a compté à trois ; on ne recalcule pas ce qui a été dit et fait de façon extrêmement claire.

Concernant le vœu n° 111 de Mme SIMONNET maintenant, sommes-nous sur le même vote ?

Je mets donc aux voix, à la sagesse du Conseil de Paris, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET.

Vous souhaitez que l'on recompte ?

Monsieur PENINO, vous êtes d'accord ? Très bien. Alors, on recompte. C'est comme cela.

Qui est pour le vœu de Mme SIMONNET ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

On n'influence pas le vote, Madame.

Donc, un de moins.

On n'intervient pas.

18 pour. Non, il y avait un de moins. Il y a un de moins. Je vois, d'où je suis. Alors, on recompte. Bon, c'est pareil : 18 ou 19. OK.

Qui est contre ?

32 contre.

Qui s'abstient ?

2 abstentions.

Merci beaucoup. Donc, la proposition de vœu de Mme SIMONNET est ainsi repoussée.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à Autolib'.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la délégation de service public Autolib'.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 112 et n° 113 relatifs à Autolib'.

Madame GOLDGRAB, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

S'il est très facile de s'abonner à Autolib', notamment via le "pass" Navigo, il est impossible aujourd'hui de modifier son abonnement, ce qui conduit au désabonnement de nombreux utilisateurs. Notre proposition est celle de la simplicité : c'est que les Parisiens devraient pouvoir changer d'abonnement en un clic. On ne va pas le cacher : le modèle économique d'Autolib' est aujourd'hui remis en cause. On peut difficilement se permettre la perte de nombreux abonnés. De plus, il n'aura échappé à personne que la qualité du parc s'est dégradée depuis 2011. Certaines voitures sont sales, d'autres dégradées. Nous demandons donc à Autolib' d'assurer un meilleur entretien des véhicules, dans une même logique de préservation de la qualité de l'offre. Bien entendu, cet entretien ne peut se faire sans les usagers. Il faut mener une politique de sensibilisation en leur direction.

Nous demandons donc que la Ville de Paris, en concertation avec le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", prévoit un assouplissement des règles d'abonnement pour permettre aux utilisateurs de basculer d'une formule

d'abonnement "un an premium" à une formule sans engagement "prêt à rouler", et inversement, et s'engage dans la sensibilisation des utilisateurs pour un meilleur entretien des véhicules, réalise davantage de contrôles du parc de véhicules et assure un meilleur entretien des véhicules.

Merci beaucoup.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Madame GATEL, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Après des débuts prometteurs, le service Autolib', cela a été dit, fait l'objet aujourd'hui d'une sorte de désaffection liée à la concurrence des V.T.C. et à la dégradation du parc. La baisse du nombre d'abonnés, qui s'élève à 6 %, pèse sur les comptes de la Ville de Paris en dépit de l'augmentation, il y a un an, des tarifs d'abonnement. Selon les estimations, on est entre 179 millions et 250 millions d'euros de déficit d'ici à la fin de la D.S.P., soit, a minima, une prise en charge à hauteur de 95 millions par la Ville de Paris. Un rapport d'audit a été réalisé à la demande du syndicat mixte "Autolib' Vélib' Métropole" et un comité de conciliation a été réuni qui a également remis un rapport. Deux documents clés pour envisager les suites à donner à la D.S.P. Autolib'. Deux documents indispensables, mais pourtant, qui n'ont pas été communiqués en dépit des multiples demandes des élus.

On ne peut, naturellement, que regretter ce manque de transparence qui nous empêche d'avoir une discussion éclairée sur les suites à donner à ce service, sur les impacts en termes de finances sur la Ville et sur les modalités de service, notamment l'augmentation des tarifs.

Pour protester contre ce manque de transparence, un certain nombre de maires se sont abstenus sur le budget Autolib'.

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter un vœu au mois de décembre dernier, demandant que ces documents soient présentés et qu'une communication soit faite aux élus de la 3e Commission. Il nous avait été répondu favorablement. Néanmoins, cela n'a pas été fait. C'est la raison pour laquelle nous redéposons ce vœu et nous ne donnerons pas suite aux demandes d'amendements oraux de l'Exécutif qui reviennent, finalement, à la demande que nous avons faite au mois de décembre dernier. Nous souhaitons vraiment que soient communiqués ces deux rapports pour que l'on puisse avoir un débat éclairé sur cette question d'Autolib' qui concerne tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, et d'avoir respecté scrupuleusement le temps de parole. Je vous remercie.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

On a pris beaucoup de retard. Je voulais vous le signaler.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pour ce qui concerne le premier vœu du groupe Radical de Gauche, le premier objectif du vœu est d'obtenir l'assouplissement des conditions d'abonnement à Autolib' de manière à permettre le passage d'une formule "abonnement un an" à une formule "prêt à rouler". La définition des règles d'abonnement relève directement du prestataire qui, d'ailleurs, pourrait créer de nouvelles formules d'abonnement, outre les deux formules actuelles. Notre amendement vise simplement à resituer le rôle de la Ville de Paris vis-à-vis d'Autolib' et du syndicat "Autolib' Vélib' Métropole". Il en est de même concernant le deuxième objectif de votre vœu qui vise que les utilisateurs d'Autolib' soient davantage sensibilisés à la nécessité d'entretenir les véhicules.

Si vous acceptez les deux amendements, je pourrai donner un avis favorable à votre vœu, Madame GOLDGRAB.

Pour ce qui est de l'intervention de Mme GATEL, la société Autolib' a annoncé début 2017 un plan d'affaires à horizon 2023, présentant un déficit de 179 millions d'euros. Or, vous le savez, le contrat Autolib' prévoit qu'au-delà d'un déficit de 60 millions d'euros, c'est aux collectivités de prendre en charge ce déficit. C'est la raison pour laquelle un audit externe des comptes de la délégation de service public Autolib' et des comptes des filiales du groupe BOLLORÉ engagées dans ce service, a été lancé par le syndicat "Autolib' Métropole". Cet audit a été réalisé et a servi de base aux négociations menées dans le cadre d'un comité de suivi rassemblant des élus du bureau du syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" et des représentants de la société Autolib'.

Le comité de suivi n'ayant pas permis d'aboutir à une position acceptée par les deux parties, c'est un comité de conciliation rassemblant une personnalité désignée par le syndicat et une autre personnalité désignée par la société Autolib', qui a été institué. Dans les deux cas, les conclusions de l'audit ont servi de base aux discussions. Toutefois, l'audit ne peut être considéré comme validé aujourd'hui. Il constitue, en quelque sorte, une simple base de travail nécessaire à la discussion. Il ne peut donc pas être communiqué tel quel. Les grandes lignes de l'audit ont cependant été présentées...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je réponds à deux vœux en même temps, Monsieur le Président.

Les grandes lignes de l'audit ont cependant été présentées lors de diverses réunions du conseil syndical. La présidente du syndicat a indiqué que le document était consultable dans les locaux du syndicat, ainsi que vous le précisez dans votre vœu. Il en est de même du rapport de consultation qui ne constitue, en quelque sorte, qu'un rapport d'étape. Les négociations entreprises entre le syndicat et Autolib' n'ont en effet pas encore abouti, mais devraient être achevées ce mois-ci ou au mois de juin. Ce n'est qu'à l'issue de ces négociations que l'état des lieux que vous souhaitez pourra être présenté en 3e Commission du Conseil de Paris. C'est la raison pour laquelle nos amendements ont été présentés. Il acte, comme je m'y étais engagé lors d'un précédent Conseil, qu'un état des lieux de la D.S.P. soit présenté en 3e Commission du Conseil de Paris d'ici l'été. J'ajouterai qu'un élu de votre groupe, Madame, siège, au titre de la Région Ile-de-France, au bureau du syndicat et qu'il peut aussi vous communiquer un certain nombre des informations que vous demandez.

Je vous invite à accepter nos amendements. Si vous ne les acceptez pas, je serais obligé de donner un avis négatif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les acceptez-vous, Madame GOLDGRAB ? Ils sont acceptés.

Ainsi amendé, nous passons au vote du vœu n° 112.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 237).

Concernant le vœu n° 113, acceptez-vous l'amendement, Madame GATEL ? Non. Sans accepter l'amendement, vous le maintenez néanmoins ? C'est donc un vote contre de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée. J'ai compté.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au déploiement des scooters trois-roues en libre-service.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant, malgré le grand retard, au vœu référencé n° 114 relatif au déploiement des scooters trois-roues en libre-service.

Monsieur Thomas LAURET, vous avez la parole, pour 1 minute 30.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, très rapidement, en moins de 30 secondes, vous dire qu'il faut que cette nouvelle société qui met à disposition des scooters tricycles, soit bien rencontrée en amont du démarrage pour éviter que l'on retrouve les scooters sur les trottoirs, pour mettre en place des systèmes incitatifs pour que les locataires rangent les scooters au bon endroit, et que l'on ne se retrouve pas avec le même bazar que l'on a eu avec certaines sociétés de vélo en libre-service. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup et bravo pour la modernité de la concision.

Monsieur NAJDOVSKI.

Messieurs... Monsieur NAJDOVSKI... On prend du retard. Pensez aux agents. Si vous ne faites pas d'intervention, vous sortez pour vous parler, mais faites-le maintenant. M. NAJDOVSKI à M. LAURET qui a été très concis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous ciblez, dans votre vœu, l'arrivée d'un nouvel opérateur de scooters en libre-service et vous nous demandez de rappeler à ce nouvel arrivant les règles de sécurité, de stationnement et d'occupation de l'espace public.

Sachez que c'est un opérateur que nous connaissons. Mon cabinet les a déjà rencontrés à deux reprises avant leur lancement, et un nouveau rendez-vous est prévu avec les services de la DVD la semaine prochaine.

Comme nous le signalons aux autres opérateurs de scooters et vélos en "free floating", les frais d'enlèvement d'épaves et de fourrière sont facturés aux opérateurs. Nous leur proposerons, ainsi que vous le demandez, qu'ils mettent en place des dispositifs incitant à respecter scrupuleusement les règles de stationnement, et notamment à se garer sur les emplacements dédiés aux deux-roues motorisés.

Il n'y a pas de dérogation particulière accordée aux scooters en libre-service. Le stationnement sur le trottoir est donc pour eux comme pour les autres illicite et considéré comme gênant. A ce titre, ils peuvent tout à fait être verbalisés.

Par ailleurs, dans un considérant de votre vœu, vous évoquez le fait que ces scooters ont un impact positif sur l'environnement. Nous pouvons estimer que cette assertion est un peu hâtive. Rien ne nous permet aujourd'hui de dire quel sera l'impact environnemental réel de ces services qui utilisent des scooters thermiques et non des scooters électriques, comme c'est le cas des deux autres opérateurs déjà présents.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'ôter ce considérant. Sous réserve de cette modification, nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur LAURET, acceptez-vous le retrait de ce considérant seulement ? Très bien, ainsi amendé et accepté, je le mets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 238).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au contrat avec "Streeteo".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 115 relatif au contrat avec "Streeteo".

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, le point de non-retour a été atteint avec la société "Streeteo". Je ne reviens pas sur les nombreux dysfonctionnements, salariés arrêtés pour conduite sans permis ou sous l'emprise de stupéfiants, dizaines de milliers de contrôles frauduleusement réalisés pour tenir les objectifs fixés par la Ville de Paris, 5.000 forfaits pour stationnement dressés de manière illégale par des agents, le tout couronné par une information judiciaire ouverte à l'encontre de cette société pour faux et escroquerie.

Il nous semble que l'appât du gain immédiat ne peut pas tout justifier. C'est la raison pour laquelle ce vœu demande à nouveau la résiliation, aux frais exclusifs de la société "Streeteo", du contrat qui lie la Ville et cette société.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. NAJDOVSKI, dont je pressens la réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire. Ecoutez, nous avons déjà donné une réponse tout à l'heure.

Nous avons effectivement déjà largement commenté et débattu cette question. Ces pratiques, qui appartiennent au passé, ont été condamnées. Vous signalez d'ailleurs qu'une plainte pour faux, usage de faux et escroquerie a été déposée par la Ville de Paris. Nous attendons désormais que la justice juge ces faits.

Pour autant, la société "Streeteo" a depuis remis de l'ordre dans son fonctionnement. Nous les avons d'ailleurs convoqués le 3 avril dernier en audition. Vous avez pu, comme moi, entendre leurs explications et être informé des actions correctives mises en place depuis. Donc l'Exécutif donnera un avis défavorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Proposez-vous de vous retirer, Monsieur de FROMENT ? Non. Parfois, c'est bon de se retirer.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

On va compter si vous ne levez pas la main. Le contre l'emporte.

La proposition de vœu est repoussée.

On a pris du retard. Ce qui est laborieux, c'est le retard.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux cartes de stationnement résidentielles et professionnelles.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 116 relatif aux cartes de stationnement résidentielles et professionnelles.

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

M. Franck LEFEVRE. - Depuis le 1er janvier dernier, la mise en œuvre de l'externalisation du contrôle du stationnement payant conduit les Parisiens à s'équiper très largement en cartes de stationnement. Ces cartes sont désormais dématérialisées, ce qui devrait théoriquement raccourcir les délais de mise en œuvre. Les Parisiens peuvent donc demander leur carte de stationnement résidentiel par Internet, avec un délai théorique qui est annoncé de dix jours, mais qui, dans les faits, est très au-delà du mois.

Quant au seul guichet physique pour la délivrance de ces cartes, il accuse un délai de prise de rendez-vous d'une dizaine de jours auquel doit s'ajouter un délai d'édition de ces cartes de plusieurs semaines.

Les professionnels comme les Parisiens sont également touchés par ces arrangements de délai. Par conséquent, nous demandons à ce que la Maire de Paris prenne les dispositions afin de ramener ce délai de délivrance de carte à dix jours. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEFEVRE.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu n'est plus d'actualité puisqu'il y a un mois, le délai de traitement pouvait effectivement être supérieur à dix jours. Mais désormais, nous avons des délais de neuf jours ouvrables pour les résidents et de cinq jours et demi ouvrables pour les professionnels.

Le renforcement de personnels et la baisse du nombre de demandes ont ainsi permis la résorption du nombre de dossiers à traiter depuis le mois de décembre. Nous avons eu un pic de demandes de 3.400 dossiers par semaine, soit un doublement du nombre de demandes par rapport à l'année précédente.

Aujourd'hui, nous sommes toujours à un niveau élevé, mais nous sommes redescendus à 2.300 demandes par semaine. Nous terminons les recrutements pour renforcer les effectifs nécessaires au traitement de ces volumes.

Comme votre vœu réclamait un délai de traitement supérieur à celui que nous tenons désormais, il est donc sans objet. Avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur LEFEVRE, vous retirez-vous ?

M. Franck LEFEVRE. - Je maintiens le vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - En l'absence du retrait, c'est un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Mesdames et Messieurs de la majorité, pas de commentaire pendant les votes.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

C'est majoritairement contre.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement à l'institut Curie et à la Maison des parents Irène Joliot-Curie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Dernier vœu, le vœu référencé n° 117 est relatif au stationnement à l'institut Curie et à la Maison des parents Irène Joliot-Curie.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET, du 5e arrondissement.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'une situation qui avait déjà été évoquée au Conseil de Paris de février dernier. Elle concerne les facilités de stationnement pour les patients de l'institut Curie, rue d'Ulm, les patients et leur famille, accueillis à la Maison des parents Irène Joliot-Curie, rue Tournefort dans le 5e arrondissement.

Un premier vœu avait été adopté à l'unanimité, le 22 janvier 2018, par le Conseil du 5e arrondissement pour demander des facilités de stationnement. Soulignant d'emblée qu'il ne s'agit en aucun cas ici de mettre en cause la nécessaire maîtrise de la circulation automobile dans Paris, cette maîtrise est indispensable, mais elle doit être conduite avec discernement.

Cette absence de discernement, les patients de l'institut Curie et leurs accompagnants l'ont éprouvée pour se garer rue d'Ulm, pour une consultation, une courte hospitalisation ou encore lorsqu'ils sont hébergés à la Maison des parents. Pas tous les patients, mais en moyenne la petite cinquantaine qui quotidiennement, habitant souvent hors de Paris, viennent avec leur voiture particulière en consultation en hôpital de jour.

Ces derniers et leurs familles ont alerté de multiples fois la Mairie de Paris, la mairie d'arrondissement, et la direction de l'institut Curie sur cette situation difficile. Ces patients n'ont pas recours aux ambulances, aux voitures sanitaires légères ou aux taxis conventionnés alors qu'ils en auraient souvent le droit. Ils épargnent donc les finances de l'Assurance maladie.

Lors de la présentation de notre vœu au Conseil de Paris de février, l'Exécutif avait apporté un avis défavorable en méconnaissant la situation de tolérance qui prévalait alors jusqu'au 1er janvier 2018 de la part des ex-agents verbalisateurs de la Préfecture et du commissariat qui pouvaient délivrer un permis temporaire de stationner aux personnes munies d'une convocation ou d'un rendez-vous médical.

La réponse de l'Exécutif avait été de plus très surprenante parce qu'elle encourageait les patients à utiliser les transports sanitaires et recommandait donc indirectement de ne pas épargner les deniers de l'Assurance maladie. Je rappelle que le montant annuel des transports sanitaires en France est de 4 milliards d'euros.

L'Exécutif s'était néanmoins engagé "à envisager avec l'institut Curie comment nous pouvons organiser des facilités pour les patients qui ont un besoin de stationner sur une longue durée, par exemple sur une journée". Aucune avancée n'a eu lieu jusqu'aujourd'hui pour trouver une solution.

C'est pour toutes ces raisons que nous émettons le vœu qu'un accord puisse être passé entre l'institut Curie et la Ville de Paris pour permettre l'octroi d'autorisations de stationnement spécifiques et temporaires aux patients de l'institut Curie, aux patients et à leur famille venant à la Maison des parents.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, docteur STOPPA-LYONNET.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Des contacts ont été pris ces jours-ci afin de travailler à la question du stationnement des véhicules des patients et des accompagnants se rendant à l'institut Curie. Les conditions dans lesquelles des dérogations étaient attribuées par la Préfecture de police sont encore assez floues. Nous avons besoin de les préciser avant de travailler à leur adaptation éventuelle à nos nouveaux outils et moyens de contrôle du stationnement payant et gênant, et de réfléchir aux différentes solutions qui pourraient être proposées.

Je souligne qu'il est important que nous puissions réunir les éléments nécessaires à l'arbitrage concernant ces mesures qui, si elles étaient mises en œuvre, constitueraient un cas unique dans Paris. Comme je le rappelais dans ma réponse au vœu déposé en février, le stationnement est en effet payant autour de nombreux établissements de santé de Paris ou de banlieue.

Pour reprendre les exemples pris lors du Conseil de février, l'hôpital Saint-Louis possède un parc de stationnement payant ; l'hôpital Lariboisière n'a pas de parc à disposition : les visiteurs stationnent dans les rues alentour ou bien dans les parcs publics de la gare du Nord au tarif en vigueur. La situation est identique en banlieue : l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne-Billancourt, n'a pas de parc de stationnement. Les visiteurs et accompagnants stationnent sur la voirie qui est payante.

Je propose donc le retrait de votre vœu en l'attente des discussions avec l'institut Curie. A défaut, je donnerai un avis négatif. Sachant que votre proposition est rédigée de manière trop fermée, nous ne pouvons garantir un accord à ce stade sans en savoir davantage sur les mesures qui étaient en vigueur et mises en place par la Préfecture de police avant le 1er janvier mais nous reviendrons bien entendu sur cette question. J'en prends l'engagement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Docteur STOPPA-LYONNET, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Je remercie d'abord M. NAJDOVSKI et son cabinet d'une démarche...

Il est vrai : il y a un premier contact, une tentative de contact. Nous allons y arriver, pour trouver une solution ; pour, dans un premier temps, examiner plus précisément la situation.

Je l'en remercie.

Je maintiens le vœu...

Le vœu, pardon.

Je maintiens le vœu, qui est une sorte de pression très amicale mais ferme.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Soyons vieux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance à 14 heures 25 car les trains partent toujours à 14 heures 30.

Il restera 14 vœux pour la 3e Commission pour M. NAJDOVSKI, un vœu pour M. PENINOÛ et 2 vœux pour Mme SOLANS, ce qui fait 17 vœux en tout.

Nous avons pris beaucoup, beaucoup, beaucoup de retard.

Merci, bon déjeuner.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une extension du stationnement professionnel mobile.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre notre séance par l'examen du vœu référencé n° 118 relatif à une extension du stationnement professionnel mobile.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, on a un statut qui s'appelle "professionnel mobile" à Paris, qui est favorable aux entreprises, aux artisans, aux commerçants, mais qui ne concerne, malheureusement, que Paris et la première couronne, c'est-à-dire que les quatre départements de la grande couronne - Yvelines, Seine-et-Marne, Val-d'Oise et Essonne - sont exclus de ce dispositif.

Par ce vœu, cela fait plusieurs fois que l'on propose que l'on ait une information et une discussion sur ce sujet. A chaque fois, c'était refusé ; l'Exécutif ne souhaitait pas élargir ce dispositif.

J'ai vu que, pour la première fois, il y avait un contre vœu de l'Exécutif favorable à une étude. Dans ces conditions, bien évidemment, nous souscrivons à participer à cette étude et à faire en sorte que ce statut "professionnel mobile" à Paris, compte tenu de l'évolution du montant des amendes depuis le 1er janvier 2018, puisse être étendu aux quatre départements de la grande couronne, sous réserve évidemment des conclusions de l'étude que propose de l'Exécutif.

Nous retirerons donc, bien évidemment, notre vœu et nous voterons le vœu commun ou le contre vœu de l'Exécutif, comme vous le souhaitez.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La question de l'accès à la carte "pro mobile" aux entreprises de grande couronne est effectivement une question importante. Nous avons d'ailleurs eu des discussions avec certaines entreprises ou fédérations professionnelles. Nous avons déjà engagé une réflexion sur cette possibilité.

Nous devons, toutefois, analyser les conséquences juridiques et financières de cette mesure afin de ne pas fragiliser le système en place aujourd'hui et qui - je le dis - est déjà, d'une certaine manière, dérogatoire puisque nous ouvrons - vous l'avez déjà signalé - des facilités de stationnement à des non Parisiens à l'échelle de la petite couronne.

Nous regarderons donc, d'un point de vue juridique, la possibilité d'étendre à l'ensemble du territoire francilien cette carte "pro mobile" qui offre des facilités de stationnement aux professionnels de Paris et de la petite couronne aujourd'hui et qui favorise le stationnement des artisans et des commerçants.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons donc non pas, Monsieur DUBUS, de retirer votre vœu, mais de l'amender. Vous voyez, nous avons des pratiques ouvertes, ici, au Conseil de Paris, contrairement à d'autres enceintes que je ne citerai pas. Néanmoins, si vous me le demandez, je peux le dire.

Nous proposerons une mise à l'étude de cette mesure plutôt que d'annoncer d'emblée sa mise en œuvre alors que l'on n'a pas fini encore de cerner les conséquences de cette mise en œuvre. Moyennant l'adoption de ces amendements, nous pourrions donc adopter ce vœu dans le sens duquel nous souhaitons effectivement aller, nous aussi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. DUBUS avait répondu par anticipation à votre proposition d'amendement.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 239).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien de la voirie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 119 est relatif à l'entretien de la voirie.

La parole est à Mme BÜRKLİ, pour deux minutes maximum.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame BROSSEL, Madame la Maire.

Je souhaiterais aborder une problématique assez criante à Paris ces derniers mois.

Pas que ? Depuis longtemps alors ! Parlons-en alors, Monsieur NAJDOVSKI !

La problématique des nids-de-poule. Le 6 mars 2018, la Maire de Paris a envoyé une note à la directrice de la Voirie et des Déplacements pour lui demander de mettre des moyens supplémentaires pour l'entretien de la voirie. Cette note, elle ne l'a pas seulement envoyée à la seule directrice, Mme Caroline GRANDJEAN. J'espère qu'elle l'a envoyée à M. NAJDOVSKI surtout. Elle l'a fait passer à la presse et c'est là que nous en avons pris connaissance.

L'objet de ce vœu est d'avoir des précisions sur ce plan anti nids-de-poule car, au-delà des mots, il faut des actes et surtout des travaux de remise en état et des budgets.

Je comprends que la Maire de Paris incrimine l'hiver 2017-2018 comme responsable de l'état de la voirie parisienne. Franchement, la réalité est tout autre et les causes évidentes. Rien que sur la période 2014-2018, le budget dédié à l'entretien courant de la voirie a diminué de 61 %, donc rien n'est dit au hasard. Ce sont des chiffres douloureux à rappeler et si, comme moi, vous vous baladez à pied dans Paris, on se rend vite compte qu'il existe un vrai problème d'entretien, d'ailleurs remarqué par toutes les associations de piétons comme les usagers de l'application "Waze".

Apparemment, la Maire de Paris a pris conscience de l'état déplorable de la voirie, tant mieux ! Pour ma part, je me félicite que nous ayons été entendus. Néanmoins, nous attendons désormais les modalités de ce plan et des engagements précis.

Augmenterez-vous le budget dédié à l'entretien ? Abonderez-vous exceptionnellement les deux ILL espace public ? Passerez-vous un marché pour une rénovation exceptionnelle des chaussées ? Achèterez-vous un autre enrobeur projeteur ? Sur toutes ces questions, nous attendons des réponses concrètes et surtout une mise en œuvre de ce plan en lien avec les maires d'arrondissement.

Je vous demande également de nous communiquer le rapport mensuel demandé à la directrice de la DVD qui nous permettra d'apprécier le résultat de votre volonté politique.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame BÜRKL. Merci beaucoup.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Pour terminer, maintenant que vous apparaissez convaincus de la nécessité d'entretenir la voirie, je forme le vœu que le budget d'investissement, pour 2019, prendra en compte cette volonté politique nouvelle. Je veux être optimiste. Je remercie donc M. NAJDOVSKI de ne pas nous décevoir.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je nous rappelle collectivement qu'il serait bien que nous arrivions à tenir, même si j'en connais la difficulté, les deux minutes de présentation et de réponse pour les vœux ; sinon, nous risquons, à bien peu nombreux - je n'ai aucune ambiguïté sur le sujet -, de terminer cette séance très, très tardivement.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La voirie parisienne, comme de nombreuses voiries d'autres villes de notre Région et même ailleurs en France, a subi des conditions climatiques rudes cet hiver et nous avons, effectivement, un nombre important de nids-de-poule sur la voirie à traiter.

Pour garantir la sécurité de tous les usagers - automobilistes, cyclistes, conducteurs de deux-roues motorisés -, la Maire de Paris a annoncé un plan d'urgence anti nids-de-poule début mars. Depuis, deux machines dédiées enrobeurs projeteurs ou encore "blow patcher" - comme on dit - fonctionnent tous les jours et 100 agents de la Ville sont dédiés au rebouchage manuel des trous et autres nids-de-poule de la voirie parisienne. En juillet-août, par ailleurs, débiteront des travaux plus lourds de réfection qui peuvent être menés, notamment pendant la période estivale pendant laquelle il y a moins de trafic. Cette action s'appuie sur un effort budgétaire conséquent puisque les budgets d'entretien chaussée-trottoir sont de 1,65 million d'euros au budget de fonctionnement en 2018 et ils sont de 5,6 millions d'euros en investissement d'intérêt local. Vous savez que c'est le budget localisé des mairies d'arrondissement pour les voiries secondaires et, en plus, supplémentairement, 1,6 million pour ce qui est du budget des voiries primaires pour l'année 2018.

Les résultats de cet engagement commencent à porter leurs fruits puisqu'à ce jour, ont été rebouchés près de 2.500 nids-de-poule, 718 en janvier, 755 en février et 1.000 en mars, donc avec une montée en charge progressive. En trois mois, l'effort de travaux a été multiplié par deux par rapport aux années 2016 ou 2017. Bien entendu, il faut poursuivre l'effort. L'objectif est de traiter les trous les plus dangereux d'ici l'été...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - ... et de mener au mois d'août des actions complémentaires pour les chaussées les plus abîmées et, compte tenu de toutes ces remarques et réponses...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - ... l'Exécutif donnera un avis défavorable aux demandes portées dans votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux dysfonctionnements de Vélib' 2.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux compensations prévues en raison du retard de déploiement du réseau Vélib'.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la continuité du service public de Vélib'.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 120, 121, 122 et 122 bis sont relatifs au dysfonctionnement de Vélib'.

La parole sera successivement à M. de FROMENT, Mme GATEL et Mme SIMONNET, qui n'est pour l'instant pas là.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Il n'y a pas un jour où le dossier Vélib' 2 ne nous apporte de nouveaux sujets d'inquiétude du fait des nombreux dysfonctionnements déjà constatés que je ne rappelle pas et qui sont énumérés dans les considérants de notre vœu. S'ajoute l'annonce hier du report "sine die" du dispositif de vélos électriques et du système Park+ qui permet de se garer à une station, y compris quand toutes les bornes sont utilisées, ces deux dispositifs représentant les deux innovations majeures de Vélib' 2, et on nous annonce qu'il faut y renoncer, au moins temporairement mais on ne nous donne aucun délai.

Il semble que la société "Smoovengo" a été sélectionnée sur le critère prix car son offre était moins chère que celle de ses concurrents. Aujourd'hui, je ne suis pas dans le secret des délibérés mais tout porte à croire que cette offre était sous-évaluée. Je prends un seul exemple, qui est celui de la rémunération des personnels : il n'est pas sérieux de penser que l'on peut simplement offrir une prime de 10 % à des personnes qui font un travail difficile, toute la nuit - tout ce travail de régulation, nécessaire pour assurer le service. Il est clair que, dans la facture qu'a présentée "Smoovengo", il y avait une sous-évaluation de ce poste, d'où la grève, qui est un des problèmes auxquels nous avons à faire face.

Face à cette situation qui est dramatique, la réponse de l'Exécutif est de demander "à "Smoovengo" de présenter un plan de sortie de crise". Il nous semble que, dès lors que la capacité de "Smoovengo" à faire est à ce point mise en cause, la réponse ne peut pas être de simplement s'en remettre à la bonne volonté de cette entreprise. Il faut prendre les choses en main nous-mêmes. Il faut que la Ville prenne ses responsabilités et propose elle-même un plan de sortie de crise...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - ... en mettant toutes les hypothèses sur la table, y compris celle d'une défaillance. C'est le sens de notre vœu de demander ce plan de sortie de crise de la Ville elle-même.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame GATEL, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est le troisième vœu de notre groupe sur le sujet et je souhaite sincèrement que ce soit le dernier.

L'objet de ce vœu est de s'assurer que les abonnés puissent bénéficier du dédommagement auquel ils ont droit. Nous sommes bien d'accord : cela ne compensera pas les conséquences du dysfonctionnement mais cela symbolisera au moins le fait que les conséquences sur les abonnés ont bien été prises en compte.

Sur le fond, vous le savez, c'est grâce à la mobilisation du groupe UDI-MODEM que le remboursement a été mis sur la table pour les abonnés, pour les mois de janvier à mars. Par ce vœu, nous souhaitons qu'il soit étendu jusqu'à ce que le dispositif soit totalement opérationnel, donc "a minima" - compte tenu des annonces d'hier - au moins jusqu'à juillet. C'est une demande que nous avons déjà faite et que nous souhaitons réitérer, en espérant, à nouveau, que nous n'ayons pas besoin de le faire à nouveau.

Sur la forme, aujourd'hui, peu nombreux sont les abonnés au courant de ce dispositif de remboursement. Pour ceux qui le sont, il n'est tout de même pas extrêmement simple de s'y retrouver sur le site de Vélib' Métropole. Résultat : uniquement 30.000 demandes de remboursement ont été enregistrées sur les 220.000 qui pourraient y prétendre.

Ce que l'on souhaite par ce vœu, c'est qu'un véritable dispositif de communication pour informer les abonnés soit mis en place à travers l'envoi systématique et régulier de mails, l'affichage sur les stations Vélib' - enfin, celles qui fonctionnent - et en améliorant la visibilité du dispositif sur le site.

J'ajoute un élément d'actualité, compte tenu des annonces faites hier. "Smoovengo" a annoncé la suspension du déploiement des vélos électriques. Nous souhaitons également savoir comment seront dédommages les abonnés Vélib' ayant pris un abonnement Vélib' électrique. Est-ce qu'on peut prévoir un dédommagement, à travers la prolongation de l'abonnement ou un remboursement ?

Nous maintiendrons notre vœu, par rapport à celui de l'Exécutif car nous considérons qu'il va plus loin que le vœu de l'Exécutif...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame GATEL.

Mme Maud GATEL. - ... qui est relativement flou sur les modalités de communication. Or, aujourd'hui, il convient d'être véritablement volontariste.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà beaucoup parlé de Vélib' mais nous allons en reparler. Je crois que nous sommes, je l'espère en tout cas, tous ici, sur les bancs de cette Assemblée, déterminés à la réussite de Vélib'. Je l'espère car, quand on entend certaines interventions, parfois on peut douter de la volonté de certains à ce que Vélib' réussisse. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où il y a effectivement ce que l'on appelle un plan de sortie de crise avec...

Ah oui, mais...

Un plan de sortie de crise qui, d'ailleurs, a été suggéré par la Ville de Paris, qui n'est pas restée du tout inactive. Aujourd'hui, nous en sommes à la réinitialisation du système. Il s'agit d'enlever les vélos qui dysfonctionnent et qui entraînaient ces dysfonctionnements en chaîne, qui ont fait que le système s'est bloqué. Par ailleurs, nous avons la priorité, une fois que cette réinitialisation sera faite, je l'espère, d'ici la fin de cette semaine ou au tout début de la semaine prochaine, en fonction de ce que pourra nous dire le prestataire, que l'on puisse enclencher le plan de redémarrage, tel qu'il a été présenté hier par la société "Smoovengo" qui consiste notamment à donner la priorité absolue à l'électrification des stations qui fonctionnent aujourd'hui sous batterie, de manière à ne plus avoir les dysfonctionnements en chaîne générés par le fonctionnement des stations sous batterie.

Par ailleurs, nous souhaitons aussi que "Smoovengo" discute avec les salariés et nous essaierons de faire, autant que faire se peut, un travail de médiation, s'il le faut, entre "Smoovengo" et les salariés, de manière à accélérer la sortie de crise de ce point de vue également.

Il est préférable, dans ces conditions, effectivement, puisque le prestataire dit que, pour redémarrer, il vaut mieux temporairement retirer les vélos électriques et retirer la fonctionnalité Park+...

Il est préférable, dans ce cas, d'essayer d'y aller progressivement, plutôt que de vouloir remettre à nouveau la charrue avant les bœufs et se retrouver à nouveau dans quelques semaines dans des difficultés. De ce point de vue, il est nécessaire de pouvoir enlever certaines fonctionnalités pendant quelques semaines, mais je préfère, selon l'adage "qui va piano, va sano", à ce que, désormais, nous ayons des stations qui fonctionnent, même si elles sont peut-être moins nombreuses que celles qui étaient prévues contractuellement. L'important, aujourd'hui, est de redémarrer le système, de faire en sorte que les vélos soient disponibles, que l'on puisse prendre un vélo et le déposer simplement. C'est cela la priorité. C'est ce qu'attendent les Parisiens aujourd'hui et c'est bien le sens de ce plan d'urgence et de redémarrage, qui est en cours.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, vous êtes arrivée entre-temps et je ne vous avais pas vue. Est-ce que vous voulez, en dehors de toute organisation normale, présenter votre vœu même si la réponse a déjà été apportée ?

Mme Danielle SIMONNET. - Evidemment, parce que dans la série des fiascos libéraux d'HIDALGO, on demande la rupture du contrat avec "Smoovengo", parce que c'est totalement hallucinant ce qu'il se passe. Cela rime, c'est magnifique, mais la réalité l'est beaucoup moins.

Puisque vous avez le vœu sous les yeux, je ne vais pas le présenter, je vais vous poser les questions.

Quand allez-vous vous décider à transmettre à chaque conseiller de Paris le contrat ? C'est un droit. Sinon, chaque conseiller de Paris ici présent devra faire sa démarche pour y accéder via la Commission d'accès aux documents administratifs. C'est un peu absurde.

Deuxièmement, quand "Smoovengo" va donc payer les pénalités puisqu'on a remarqué que "Smoovengo" avait déclaré qu'il avait la facture mais qu'il n'était pas pressé ?

Il y a beaucoup de sous sur la table. Ils n'ont pas du tout respecté le contrat. Ils ne respectent pas le contrat, pourquoi ne pas engager la rupture du contrat ?

Vous venez de dire qu'ils s'engageaient à mettre en place les stations électrifiées et non plus sur batterie et que la priorité était que cela fonctionne, donc de réduire le nombre de stations. Eh bien oui, mais ce n'étaient pas dans les clauses du contrat !

"Smoovengo" décide de renoncer à installer 30 % de Vélib' avec assistance électrique, on n'est plus dans le contrat, à mon avis.

Rien que pour ces raisons-là, on devait rompre le contrat.

Est-ce que oui ou non quand il y a eu ce marché, vous avez choisi "Smoovengo" parce que c'était le moins-disant social ? Que constate-t-on à travers la grève qu'il y a en ce moment ?

Sous JCDecaux, ils étaient plus de 300, là ils sont à peine une centaine. On les fait travailler de nuit, avec des salaires majorés de même pas 10 %, et le dimanche, avec des paniers repas dérisoires. Ils font une grève, que leur propose-t-on ? Quelques centimes d'augmentation sur le panier repas. Bref, un mépris social hallucinant, avec des assignations par huissier à domicile. C'est un mépris complet.

Voilà pourquoi dans ce vœu, je demande la municipalisation de Vélib', le passage de Vélib' en régie directe.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous voterons pour le vœu de l'Exécutif et le vœu n° 122. Le vœu de l'Exécutif mentionne une reprise du dialogue avec les salariés de "Smoovengo". C'est un des nœuds du problème.

Nous avons appris la semaine dernière que l'entreprise "Smoovengo", titulaire du marché nouveau Vélib', aurait recours à des salariés intérimaires en remplacement des salariés en grève, et ce au mépris du Code du travail.

Plutôt que de chercher à casser la grève de ses salariés, "Smoovengo" s'honorerait à dépenser son temps et son énergie à négocier avec eux. D'autant que ses salariés sont dépositaires de tout le savoir-faire acquis sous Velib' 1 en tant qu'anciens de "Cyclocity".

Notre exigence est bien la mise en place rapide de Velib' 2, mais cette mise en place ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des salariés, ni au mépris du Code du travail. Dès l'attribution du marché, nous dénonçons le choix du moins-disant social. Nous regrettons malheureusement d'avoir eu raison en avance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Je vais mettre aux voix successivement les vœux n^{os} 120, 121 et 122 avec un avis défavorable, puis le vœu n° 122 bis avec un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 120, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 121, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 122, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 122 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 240).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la requalification de l'avenue de Clichy.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 123 est relatif à la requalification de l'avenue de Clichy.

La parole est, pour deux minutes maximum, à Alix BOUGERET, puis à Olga JOHNSON, qui n'est pas là.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu très simple, notre demande n'est pas nouvelle et s'inscrit dans le prolongement des travaux de requalification partielle de l'avenue de Clichy entre la Place et la Fourche réalisés en 2013.

Nous vous demandons l'extension du périmètre de cette requalification à la portion de l'avenue de Clichy qui n'a pas bénéficié à ce jour de ces travaux, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et des commerçants de l'avenue de Clichy.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Des investissements importants sont déjà prévus d'ici 2020 sur cet axe de l'avenue de Clichy, qui fait déjà l'objet de projets de réaménagement avec un couloir de bus dans le cadre de la restructuration du réseau de bus parisiens, et l'aménagement d'une piste cyclable.

Pour ce qui est de la partie comprise entre la place de Clichy et la Fourche, elle a déjà été requalifiée en 2013. Cet axe est loin d'être délaissé. Vous nous proposez une requalification complète qui aurait pour conséquence d'augmenter de près de 2 millions d'euros la facture de l'aménagement.

Or, il n'est pas prévu dans le plan d'investissement de la mandature une telle somme d'ici 2020. Je rappellerai que d'autres investissements de voirie conséquents sont réalisés dans le 17^e arrondissement sur l'avenue de Saint-Ouen, les boulevards des Maréchaux requalifiés jusqu'à la Porte d'Asnières dans le cadre du projet du tramway, ainsi que le prolongement jusqu'à la Porte Maillot.

On a aussi les voies et passerelles qui sont créées dans le nouveau quartier des Batignolles et de nombreux projets de moindre importance, mais liés au budget participatif et qui sont soit en cours d'étude, soit en cours de réalisation.

Il faut plutôt regarder ce que vous évoquez dans une perspective de moyen terme en intégrant une approche globale à partir d'une étude des usages et un objectif de végétalisation.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif donnera un avis défavorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy et de l'avenue de Saint-Ouen.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 124 est relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy et de l'avenue de Saint-Ouen.

La parole est à Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci. Même secteur effectivement.

Comme vous le savez, Monsieur NAJDOVSKI, vous le rappelez à l'instant, le 17^e fait l'objet d'une profonde restructuration sans précédent avec l'achèvement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", les 3.400 logements, la mise en service du nouveau tribunal, l'installation du siège de la D.R.P.J., le prolongement du T3, etc. La liste est longue.

Dans ce contexte, vous souhaitez réorganiser le trafic routier en mettant en sens unique deux artères majeures du 17e, sans même qu'une étude de trafic et d'impact ait été réalisée.

L'impact pourtant d'une telle mesure sera important sur le quotidien de milliers d'habitants, de commerçants, d'habitants du 17e et même au-delà de Franciliens.

Nous souhaiterions pouvoir anticiper au mieux les conséquences d'une telle décision. C'est l'objet de ce vœu présenté notamment par Geoffroy BOULARD, Valérie NAHMIAS et Olga JOHNSON, qui vous demande de réaliser une étude d'impact sur la mise en sens unique des avenues de Clichy et de Saint-Ouen.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - La première réunion publique qui s'est tenue le 8 mars dernier pour présenter la mise en sens unique de l'avenue de Clichy a fait l'objet d'un accueil favorable de la part des participants, comme nous avons pu le constater d'ailleurs avec M. le Maire du 17e arrondissement.

Au cours de cette réunion publique, quelques participants se sont interrogés sur l'évolution de la circulation dans le cadre du nouveau schéma de desserte proposé dans le quart nord-est du 17e arrondissement et fondé sur une mise à sens unique des avenues de Clichy et de Saint-Ouen pour ce qui est de la circulation générale, sachant que les bus pourront circuler dans les deux sens de circulation sur les deux avenues.

A partir des données de circulation, les représentants de la Direction de la voirie et des déplacements ont pu apporter des premiers éléments de réponse. Il en sera de même lors d'une prochaine réunion publique qui portera sur la mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen et devrait se dérouler avant la fin du mois de mai.

Par ailleurs, j'ai demandé qu'une étude de trafic puisse être engagée sur ce secteur. Celle-ci va pouvoir être engagée en tenant compte de l'ouverture du tribunal de grande instance et du projet du tramway, donc cela rejoint la demande exprimée dans votre vœu.

Simplement, je vous demanderai de remplacer les termes "étude d'impact", qui peuvent prêter à confusion avec une étude d'impact à portée environnementale, par les termes "étude de trafic".

Moyennant cet amendement, nous pourrions adopter ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cette proposition d'amendement étant acceptée par Mme BOUGERET, je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 241).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des accès aux quais bas rive gauche.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 125 est relatif à la sécurisation des accès aux quais bas rive gauche.

La parole est à Mme BOUGERET, pour deux minutes maximum.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

En effet, un vœu relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche du pont d'Austerlitz au pont d'Iéna, qui font régulièrement l'objet, on a eu l'occasion d'en parler encore ce matin, de rassemblements festifs ou d'attroupements sur les quais bas à proximité du square Tino Rossi et sur le reste des quais.

On ne peut pas également nier, au-delà de ces attroupements, les risques en termes de sécurité. Pour autant, les quais et l'accès aux quais bas rive gauche ne font l'objet d'aucune interdiction physique de type barriérage. Nous approchons de la période estivale et de nombreux rassemblements sont à prévoir.

C'est l'objet de ce vœu porté notamment par Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ et Rachida DATI, que la Mairie de Paris mette en place des dispositifs d'accès sécurisés aux quais bas entre le pont d'Austerlitz et le pont d'Iéna avant la fin mai 2018.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes en cours de consultation pour attribuer le marché qui va nous permettre de fournir des bornes rétractables reliées au P.C. de la DPSP. Le marché devrait être attribué au début de l'été. Les premières mises en place sont attendues pour la fin de l'année.

Je rappellerai que la Préfecture de police est compétente en matière de sécurité publique. La Ville posera donc ces bornes sur les sites en relation avec la Préfecture de police et sur proposition de la Préfecture de police. Pour l'heure, ni le jardin Tino Rossi ni les promenades sur les quais bas entre les ponts de Sully et Royal n'ont fait l'objet de demandes particulières.

C'est la raison pour laquelle je ne peux donner d'avis favorable à votre vœu, même si, comme je le disais en introduction de ma réponse, nous sommes en cours d'attribution du marché, et que cette sécurisation sera donc réalisée normalement pour la fin de l'année.

Pour le reste, je laisserai peut-être M. le Représentant du Préfet de police apporter des précisions complémentaires. Mais en tout état de cause, pour l'instant, nous ne pouvons pas donner d'avis favorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'adjoint à la Maire de Paris vient de le rappeler, c'est un travail plus général entre la Ville de Paris et la Préfecture de police qui vise à travailler sur la sécurisation des quais bas avec deux points de préoccupation.

Le premier est de maintenir des points d'accès facilement accessibles pour les véhicules de sécurité et de secours, que les dispositifs qui seront installés puissent préserver cette capacité d'accès à tout moment.

Le second, de prévenir l'intrusion sur ces quais, qui sont fortement fréquentés, notamment en cette période de beaux jours, de véhicules qui pourraient provoquer des accidents.

Il y a peut-être deux périmètres à distinguer, s'agissant de ces quais. C'est celui qui est sous la responsabilité de la Ville et celui qui relève plus particulièrement du domaine géré par "Haropa".

Comme je l'indiquais ce matin, en réponse au vœu relatif à la vidéo protection sur les quais bas, notamment dans le 5e arrondissement, nous devons rencontrer prochainement le nouveau directeur de l'Agence "Haropa" avec lequel nous reprendrons ce dossier qui fait déjà l'objet d'échanges depuis de nombreux mois, pour essayer d'aboutir plus rapidement et d'assurer sur l'ensemble du linéaire des quais bas cette sécurité que nous devons aux personnes qui les fréquentent.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci pour cet ensemble de réponses très complet. Il vous est donc proposé, Madame BOUGERET, de retirer le vœu et vous le maintenez.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au calendrier de restructuration du réseau de bus.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au nouveau plan bus parisien.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un comité des engagements financiers pour la mise en œuvre des opérations de réaménagement ayant un impact sur le réseau de bus.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la réalisation des aménagements de voirie pour le nouveau plan bus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous enchaînons avec les vœux référencés n^{os} 126, 127, 128 et 129 qui sont relatifs au nouveau Plan bus.

La parole sera à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ pour présenter le vœu n° 126, Mme BÜRKLİ présentera les trois suivants en une seule intervention. Christophe NAJDOVSKI répondra et Mme BOILLOT aura une explication de vote.

Madame BARATTI-ELBAZ ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, écoutez, je suis embêtée parce que je ne sais pas répondre aux questions de mes habitants et je ne sais pas répondre aux questions que me posent les maires des communes riveraines du bois de Vincennes concernant le calendrier de déploiement du nouveau réseau de Grand Paris des bus.

Il y a presque dix-huit mois que nous avons, nous élus parisiens, étroitement accompagné la concertation sur la réorganisation de ce grand réseau de bus à l'échelle de la zone dense autour de Paris. Concertation lancée d'ailleurs par la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités, accompagnées par la Ville de Paris et l'opérateur qui est la R.A.T.P.

Je sais que tous les élus sur tous les bancs se sont mobilisés pour que cette concertation soit la plus large possible. Effectivement, il faut revoir ce réseau pour qu'il soit plus équilibré, plus efficace et, en particulier, permettez-moi de le dire, qu'il desserve beaucoup mieux les arrondissements périphériques comme le mien et qu'il permette également d'améliorer la desserte du bois de Vincennes, qui m'est chère bien sûr, mais j'imagine aussi pour mes collègues de l'ouest, le bois de Boulogne, et allant jusque dans ces communes riveraines du périphérique.

Il y a eu une très forte mobilisation de nos habitants, des élus des communes riveraines et qui a abouti, je crois, à un schéma général qui donne satisfaction à tout le monde. Nous nous en étions tous réjouis. Nous avons depuis beaucoup travaillé en lien avec la R.A.T.P. pour imaginer les aménagements qui doivent être discutés et mis en œuvre. Ces aménagements ont été validés, nous savons ce que nous devons faire. Ils sont parfois conséquents, mais nous sommes prêts à les faire.

Ils ont été transmis à la région Ile-de-France. En tant que maire du 12^e arrondissement, j'ai même donné mon accord de principe pour qu'un centre de bus soit mis en place dans mon arrondissement. Alors qu'attendons-nous ? Nous, nous sommes prêts et nous sommes impatients. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BÜRKLİ.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, et merci à Mme BARATTI-ELBAZ.

J'ai été très attentive à ses propos qui contiennent un certain nombre d'informations que j'ignorais jusqu'alors. Merci infiniment.

Le vœu que nous présentons avec mon groupe s'inscrit dans un état d'esprit constructif mais vigilant. Nous avons abordé le sujet au dernier conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités où nous siégeons, Christophe NAJDOVSKI, Julie BOILLOT et moi-même.

Je comprends, aux propos tenus ce matin, que nous sommes bien au Conseil de Paris et que M. NAJDOVSKI ne tient pas le même discours lorsqu'il est à Ile-de-France Mobilités ou au Conseil de Paris.

Ceci étant dit, nous avons vraiment tous hâte que le Plan... Je vous ai entendu parler de certaines mesures prises par Ile-de-France Mobilités et le travail de Valérie PÉCRESSE. Ce n'était pas vraiment le discours que vous teniez encore la semaine dernière.

Ceci étant dit, nous avons tous hâte que le plan adopté par Ile-de-France Mobilités, sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSE, soit mis en place rapidement et dans les meilleures conditions, et là je rejoins Mme BARATTI-ELBAZ, mais pour qu'il soit pleinement mis en place, plusieurs conditions sont nécessaires, notamment la réalisation d'aménagements pour le bon fonctionnement des lignes et l'ouverture de centres bus. Pour l'instant, le compte n'y est pas de la part de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, clairement, nous avons des inquiétudes par rapport à la réalisation de ces aménagements de voirie par les services de la Ville. Pas moins de 130 aménagements de voirie sont nécessaires. Je rappelle qu'Ile-de-France Mobilités apporte 70 % du financement à la Ville pour les réaliser et, pour l'instant, ce sont cinq dossiers de subvention Ile-de-France Mobilités qui ont été déposés. On est encore un peu loin du compte.

Nous avons besoin d'un calendrier, Monsieur NAJDOVSKI, de visibilité, d'un rétro planning sur lequel nous baser pour réaliser concrètement la restructuration du réseau. Nous avons besoin d'avoir des garanties sur ces aménagements et leur capacité à faire fonctionner le nouveau réseau, bien sûr, mais aussi sur l'absolue nécessité d'améliorer la vitesse commerciale des bus pour faire du bus un véritable mode de transport fiable et rapide.

Or, les chiffres en la matière sont très préoccupants puisque la vitesse commerciale a baissé de 20 % ces quinze dernières années, 4 % depuis 2014. Elle est maintenant à 9 kilomètres/heure sur les heures de pointe, voire 7 kilomètres/heure sur certains axes. Ce n'est pas acceptable. Et je suis désolée de le dire, mais la Ville est clairement responsable de cette dégradation de service.

Même inquiétude sur les centres de bus, même si j'ai entendu les propos encourageants de Mme BARATTI-ELBAZ. Nous avons besoin de deux centres bus supplémentaires équipés pour les bus électriques et les bus au gaz naturel de ville.

A ce jour, comme pour les aménagements de voirie, on ne voyait rien venir jusqu'à maintenant. Il y a urgence. 80 % des bus qui circulent sont au diesel, 15 % sont hybrides et s'avèrent aussi polluants que les autres. Ile-de-France Mobilités n'achète plus de bus polluants. Contrairement à la mandature précédente, les discours sont suivis d'actes.

La présidente Valérie PÉCRESSE s'est engagée à 100 % de bus propres, donc il faut trouver des sites propres, des couloirs de bus, des mises en sens unique avec des contresens bus. Ce vœu est donc l'expression d'une volonté politique, que ce plan soit effectivement mis en œuvre et le plus rapidement possible, j'allais dire dès 2019. Il nous reste six mois avant cette date. La balle est désormais clairement dans le camp de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je réponds aux deux vœux conjointement et j'espère que vous me laisserez un peu plus de temps.

La Ville de Paris a souhaité que soit mise en œuvre la restructuration du réseau de bus parisiens qui était resté quasiment identique depuis cinquante ans.

Nous avons sollicité le S.T.I.F. dès 2015, devenu depuis "Ile-de-France Mobilités" pour que la concertation nécessaire soit initiée.

Je précise et rappelle que c'est la Ville de Paris qui a pris l'initiative du lancement de cette restructuration du réseau de bus puisque la première réunion a été organisée à l'occasion d'une commission extra-municipale des déplacements, le 1er juillet 2016, ici même, dans ces locaux de l'Hôtel de Ville, en présence du directeur général du S.T.I.F. de l'époque qui était nouvellement nommé.

Mais c'est très clairement la Ville de Paris qui a été à l'origine avec "Ile-de-France Mobilités" de cette demande de remettre la question de la restructuration du réseau de bus à l'ordre du jour.

Cette concertation s'est déroulée fin 2016-début 2017. Le schéma cible a été adopté par le conseil d'administration du S.T.I.F. le 28 juin 2017 et, depuis, les services de la Ville ont élaboré une liste de plus d'une centaine d'aménagements de voirie. Je rappelle à Mme BÜRKL que ces 130 aménagements ne sont pas tous obligatoires. Certains sont facultatifs et consistent par exemple simplement à créer de nouveaux points d'arrêt de bus, puisqu'à partir du moment où des lignes nouvelles vont être créées ou que des lignes vont voir leur itinéraire modifié, il est nécessaire de faire de nouveaux points d'arrêt de bus. Cela correspond donc aux aménagements à réaliser.

Il y a ainsi 130 aménagements, dont certains sont très simples, mais un certain nombre d'entre eux sont en revanche considérés par "Ile-de-France Mobilités" comme des aménagements indispensables à la réalisation de la restructuration du réseau de bus. Cela consiste notamment à faire des aménagements de type couloirs bus de manière à donner la vitesse commerciale nécessaire aux bus, accompagnés du déploiement de dispositifs de vidéo-verbalisation de manière à assurer, là aussi, la vacuité des aménagements bus et faire en sorte que les bus puissent circuler rapidement et qu'ils ne soient pas occupés indûment par des véhicules qui n'ont rien à y faire.

En février 2018, la Ville a adressé 5 dossiers de demande de cofinancement qui représentent 10 aménagements. En avril, elle a envoyé 13 dossiers supplémentaires qui représentent 20 aménagements supplémentaires. Les prochains dossiers seront déposés d'ici l'été.

Nous avons partagé avec les services d'"Ile-de-France Mobilités" un calendrier de dossier de cofinancement lors du dernier comité de pilotage bus qui s'est tenu le 29 mars 2018. Il est faux, ainsi qu'il est écrit dans votre vœu, que la Ville n'aurait transmis que 5 dossiers à "Ile-de-France Mobilités", comme vous l'avez également mentionné.

En revanche, ce qui est vrai, c'est que nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part d'"Ile-de-France Mobilités" à nos demandes de cofinancement. Malgré cela, la Ville de Paris planifie bel et bien les travaux nécessaires à la restructuration du réseau de bus, mais vous comprendrez bien que l'on ne va pas faire aujourd'hui un couloir de bus alors que l'on n'aura pas de bus qui y circulera avant un an. Les Parisiens pourraient nous reprocher à juste titre de dépenser de l'argent un peu n'importe comment si nous tracions aujourd'hui des couloirs bus et qu'aucun bus n'y circulait avant l'année prochaine. Faisons donc chaque chose en son temps et, bien entendu, nous serons prêts pour l'échéance du printemps 2019.

Pour ce qui est du remisage des bus, donc les centres bus, c'est un autre enjeu. Le vœu n° 127 sous-entend que nous n'aurions pas proposé de solution foncière, ce qui est également faux. Nous travaillons cette question de manière partenariale avec la R.A.T.P., avec "Ile-de-France Mobilités". Des places de stationnement au sein des parcs de stationnement de la Ville ont été sanctuarisés. Je pense notamment au parc S.A.E.M.E.S. Autocars de Bercy, au parc de stationnement de la porte de la Villette. Pour ce qui est du long terme, la Ville de Paris a proposé plusieurs solutions foncières dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton", toujours dans le 12e arrondissement, avec un projet immobilier qui intégrera un atelier bus - I.D.F.M. a engagé les études. Au sein de la gare des Gobelins, dans le 13e arrondissement, il est également envisagé d'implanter un atelier et I.D.F.M. a engagé les études dont on attend les résultats. Nous avons aussi des projets urbains, Fillettes dans le Nord de Paris, également identifié, tout comme des entreprises proches de Balard.

Pour ce qui est du vœu n° 128 qui demande un comité des engagements financiers, sachez que dans le cadre des comités techniques bus qui se tiennent de manière régulière, l'ensemble des aménagements sont présentés, discutés et leurs impacts évalués. Ensuite, le comité de pilotage qui réunit l'ensemble des partenaires est le lieu où les décisions sont prises à partir des propositions techniques formulées dans les comités techniques bus et sur la base de la concertation menée avec les mairies d'arrondissement. Il est donc également faux de prétendre que les mairies d'arrondissement ne sont pas associées aux choix retenus.

Vous n'êtes pas sans savoir que des réunions ont lieu avec les mairies d'arrondissement concernées par les aménagements. La Direction de la Voirie et des Déplacements et mon cabinet se sont ainsi réunis avec l'adjointe de Mme BERTHOUT et avec d'autres élus d'arrondissement, et nous sommes en contact régulier avec la mairie du 9e arrondissement, avec la mairie du 16e par exemple, pour travailler de manière concertée et intelligente sur les aménagements de voirie et loin, je l'avoue aussi, des effets de tribune que l'on peut avoir ici même dans cette enceinte.

Compte tenu de ces éléments, je donnerai un avis défavorable aux trois vœux déposés par les élus du groupe les Républicains.

Pour ce qui concerne le vœu déposé par Mme BARATTI-ELBAZ, nous sommes effectivement inquiets du respect du calendrier suite aux récentes annonces d'"Ile-de-France Mobilités". Nous proposons donc un vote favorable à ce vœu pour que nous soient confirmés les engagements pris. Je précise que nous attendons également un engagement clair d'"Ile-de-France Mobilités", non seulement sur le calendrier mais également sur le

niveau d'offres qui sera mis en œuvre, c'est-à-dire la fréquence, les horaires de chaque ligne et, bien entendu, les moyens financiers.

La Ville de Paris, de son côté, est très mobilisée pour mener à bien cette restructuration du réseau de bus. Elle tient ses engagements sur les aménagements mais, en revanche, nous attendons d'"Ile-de-France Mobilités" que l'autorité organisatrice joue pleinement son rôle pour permettre le succès de cette restructuration qui bénéficiera non seulement aux Parisiens mais aussi, plus largement, aux Franciliens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Mme BOILLLOT ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 126, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 242).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 127, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 128, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 129, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la transformation des stations-service à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 130 est relatif à la transformation des stations-service à Paris.

La parole est à Mme GATEL, pour deux minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, parallèlement à la diminution du nombre de voitures en ville, il n'est pas illogique de voir également le nombre de stations-service diminuer. Simplement, la tendance à la baisse concernant les stations-service est beaucoup plus forte et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas forcément une bonne nouvelle car de nombreux véhicules en ont besoin, y compris chez les professionnels et les services publics.

Comme le recommande l'APUR, nous avons besoin de veiller à conserver un maillage pour permettre à ceux utilisant un véhicule thermique de pouvoir s'approvisionner sans obliger à de longs trajets. Car ce n'est pas en coupant l'approvisionnement qu'on diminuera ainsi la pollution.

Parallèlement, notre vœu souhaite favoriser la transition des professionnels concernés. Les stations-service telles que nous les connaissons ont naturellement vocation à disparaître. Mais, comme vous le savez, nous sommes en retard sur le plan de déploiement des bornes de recharge électrique - 174 bornes disponibles uniquement à Paris. Accompagnons les professionnels dans l'évolution de leur métier en permettant le déploiement de systèmes de fourniture de sources d'énergie alternatives - G.N.V., hydrogène ou électrique.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La distribution de carburant est une activité relevant de l'initiative privée. Elle n'entre dans les compétences de la Ville que dans les cas très minoritaires de stations situées sur des terrains qui sont propriété municipale. L'évolution du nombre de stations n'est donc que très marginalement liée à l'action municipale.

Par ailleurs, vous soulignez qu'il y a à Paris moins de stations par véhicule qu'en moyenne nationale. Or un véhicule particulier parisien est moins utilisé qu'ailleurs. Vous le savez, seul un Parisien sur 10 utilise un véhicule particulier au quotidien, ce qui peut expliquer aussi cette différence avec la moyenne nationale.

En revanche, comme vous le soulignez, il est de notre responsabilité de favoriser l'émergence de nouvelles énergies alternatives aux carburants fossiles classiques. Comme vous l'avez noté, nous agissons sur plusieurs fronts pour développer les alternatives comme le G.N.V. ou l'électricité. Nous venons de lancer une consultation de concession de travaux pour deux sites, quai d'Issy et porte d'Aubervilliers, avec l'intention d'y développer au plus vite des stations de ravitaillement au gaz, nécessaires pour faire le plein de nos véhicules mais également ceux des nombreuses entreprises de livraison qui s'équipent avec ce carburant.

Le Conseil parisien de la mobilité, lancé à l'initiative de la Maire de Paris le 27 avril dernier, a aussi pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique et de développer ces énergies nouvelles, en particulier la mobilité électrique et plus particulièrement la recharge électrique. Ainsi, au-delà de la question de la fermeture de stations-service classiques, l'enjeu nous semble davantage de favoriser des alternatives moins polluantes et cette question concerne les services de secours comme l'ensemble des autres usagers.

Compte tenu de ces éléments, nous donnerons un avis défavorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Oui, c'est pour répondre à l'une des questions qui est formulée dans le vœu concernant l'approvisionnement des services publics en carburant.

En temps normal, chaque service public s'organise comme il le souhaite. La Brigade des sapeurs-pompiers, par exemple, est en train de réinternaliser ses modalités d'approvisionnement par l'intermédiaire de cuves situées directement dans les centres de secours. D'autres services publics s'organisent différemment, notamment en allant s'approvisionner dans les stations-service accessibles à chacun.

En revanche, en situation de crise, nous avons bien un plan hydrocarbures qui permet de réquisitionner un certain nombre de stations dites prioritaires et assurant un maillage territorial équilibré pour qu'au moins 25 % de leurs capacités de distribution de carburant soient réservées aux services publics dits "prioritaire", afin de garantir la continuité de service en ces périodes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'embellissement et la végétalisation de la rue de La Jonquière.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 131 est relatif à l'embellissement et à la végétalisation de la rue de La Jonquière.

La parole est à M. DUBUS... Ce sera M. HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

En effet, la rue de La Jonquière s'étend entre l'avenue de Saint-Ouen et le boulevard Bessières ; notre vœu vise justement à l'amélioration et à une revitalisation et végétalisation de cette rue commerçante, à laquelle la mairie du 17^e arrondissement et les associations de commerçants ont déjà largement participé.

C'est donc pour la continuation de cette amélioration de rue. Sur proposition de Jérôme DUBUS et des élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, le Conseil de Paris émet le vœu que l'embellissement de la rue de La Jonquière, par l'élargissement des trottoirs, que sa végétalisation soit prolongée jusqu'à l'avenue de Saint-Ouen et que ces travaux d'embellissement fassent l'objet d'un chiffrage imputé au budget d'investissement 2019.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, pour un vœu présenté par M. DUBUS, en tout cas déposé par M. DUBUS mais présenté par M. HODENT. Ce n'est pas la première fois que j'ai l'impression que l'on nous demande d'arbitrer entre la majorité municipale du 17^e, ici. En l'occurrence, on nous demande d'arbitrer sur des questions de réaménagement d'une partie de la rue de La Jonquière. Sachez que cette rue, qui est située en zone 30, a déjà été recalibrée sur une partie de son linéaire. Plus récemment, en 2017, d'autres jardinières ont été installées dans le cadre du budget participatif d'arrondissement 2016. Reste une partie de la rue qui pourrait être traitée, mais la mairie du 17^e arrondissement n'a pas fait part, pour l'instant, de son souhait d'aménager ce dernier secteur lors des discussions pour les futurs budgets d'investissement 2019-2020.

Des permis de végétaliser pourraient toutefois être mis en œuvre par les habitants ou les associations du secteur pour compléter cette végétalisation. Ce sujet pourrait être utilement évoqué lors de l'un des comités de végétalisation de manière à mobiliser localement.

Sur ce point, je vous invite plutôt à vous rapprocher, si besoin, de ma collègue Pénélope KOMITÈS.

Compte tenu de tous ces éléments, je donnerai un avis défavorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au déroulement de carrière des agents de la DPE.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 132 est relatif au déroulement de carrière des agents de la DPE.

La parole est à Mme PRIMET, pour présenter ce vœu, pour deux minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, la M.I.E. Propreté et nos débats en Conseil de Paris nous ont montré que le travail des agents de la DPE était plus difficile qu'il y a quelques années, notamment à cause d'une augmentation des volumes traités et des effectifs insuffisants. Cela génère absentéisme et souffrance au travail. Pour répondre à ces enjeux, nous vous faisons trois propositions.

La première, qu'un travail soit effectué sur la revalorisation des rémunérations et sur le déroulement des carrières des agents pour favoriser la polyvalence.

La deuxième, qu'une augmentation des effectifs soit programmée d'ici la fin du mandat.

La troisième, qu'un travail soit engagé pour que les arrondissements couverts par des prestataires privés soient repris en régie.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. PENINO.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je vais essayer de vous répondre aussi rapidement que vous m'avez interpellé. C'est un débat qui n'est pas tout à fait nouveau entre nous. On l'a eu à plusieurs reprises.

Simplement vous confirmer que, sur les déroulements de carrière, le dialogue est continu à la DPE et qu'il y a actuellement, depuis le mois de décembre notamment, des réunions multilatérales et bilatérales qui se tiennent avec les organisations syndicales sur ce sujet, qui est un sujet de dialogue permanent.

L'amélioration des conditions de travail est une priorité et l'une de mes priorités. Ce sont des travaux difficiles qui nécessitent régulièrement d'essayer d'améliorer les conditions. Investir dans le renouvellement des engins en fait d'ailleurs partie. Vous savez que nous avons investi 50 millions là-dessus cette année. Je vous signale que c'étaient des sujets très importants lors du dernier C.H.S.C.T. le 24 avril dernier, où l'ensemble des points a été adopté à l'unanimité par les organisations syndicales, ce qui montre bien que nous sommes en dialogue sur cette question.

Sur l'augmentation des effectifs, vous savez que nous avons fait un effort important depuis le début de la mandature, avec 260 postes supplémentaires qui ont été créés. Je voudrais saluer le travail de la DRH et le travail de mon collègue, Christophe GIRARD, qui permet que tous les postes soient pourvus, ce qui n'a pas toujours été le cas à la Ville, notamment à la DPE, ce qui nous permet d'avoir les effectifs sur le terrain aujourd'hui. Nous n'allons pas relancer une série d'embauches aujourd'hui. Il faut déjà mettre en place l'ensemble des réformes que nous avons programmé depuis le début de la mandature.

Enfin, vous savez que nous avons une divergence sur la question de la remunicipalisation de la collecte. On en a discuté déjà à plusieurs reprises. Je l'ai indiqué aux organisations syndicales qui, pour certaines d'entre elles, le regrettent - je le comprends, comme vous -, mais nous maintiendrons l'équilibre actuel dans les nouveaux marchés de collecte : soit 50 % des arrondissements en régie et 50 % des arrondissements en marchés.

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable à votre vœu. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la pollution sonore place de la bataille de Stalingrad et autour du bassin de la Villette.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 133 est relatif à la pollution sonore place de la Bataille-de-Stalingrad et autour du bassin de la Villette.

C'est M. François DAGNAUD qui le présente.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Ce vœu part d'un constat. Le bassin de la Villette a changé. C'est une fierté pour le 19e arrondissement et, je crois, pour Paris. Il a changé grâce à l'engagement de nombreux porteurs de projets. Il donne à voir le meilleur d'une ville qui a su reconquérir ses berges et en faire des lieux de vie. C'est aussi le fruit de l'engagement de la Ville pour réfléchir à ses aménagements, apaiser la circulation et, ensemble, nous y avons les uns et les autres contribué.

Cette nouvelle dimension du bassin est encore plus évidente l'été, avec "Paris Plages", avec le bassin de baignade et bien d'autres événements. Les Parisiens s'y pressent pour des moments de détente, de joie et de fête. Sans vouloir chasser personne, nous pensons que la fête peut vivre sans empêcher les riverains de vivre. Nous savons que le bruit peut être très intrusif, très envahissant jusque dans les logements, et dérégler les rythmes biologiques des adultes et des enfants. Ce n'est pas une crispation conservatrice. Les habitants sont fiers de vivre dans un quartier attractif, mais veulent eux aussi être entendus.

Ce que propose ce vœu est simple : mieux anticiper, réguler, mesurer, prévenir et organiser la médiation. Nous proposons donc que "Bruitparif" puisse être missionné pour étendre ses outils de mesure sur le secteur du bassin de la Villette. Nous proposons qu'un outil puisse être déployé qui puisse prévenir en temps réel les acteurs, d'abord les commerçants et les organisateurs d'événements, en cas de dépassement des seuils. Nous proposons également que soit encouragé le déploiement de l'application "Ambiciti", développée par l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, qui permet la mesure individuelle et collaborative de la pollution sonore. Nous souhaitons la rédaction d'une charte de partage des usages comprenant des critères d'horaires et de volumétrie sonore.

Nous pensons utile, enfin, que les outils, comme le Plan de prévention du bruit dans l'environnement, puissent évoluer et intégrer les événements en plein air et les quartiers festifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Paris est à la pointe de la lutte contre la pollution de l'air. La lutte contre la pollution sonore ne peut plus être passée sous silence.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Bravo. Quelle magnifique chute ! Merci beaucoup.

Pour vous répondre, La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour deux minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Je vous proposerai une réponse à deux voix, comme cela a été convenu avec M. HOCQUARD.

Nous sommes, avec la problématique du bruit, face à une préoccupation majeure des Parisiennes et des Parisiens, un vrai enjeu sanitaire, vous l'avez dit, avec plus de 100.000 personnes à Paris qui sont impactées au quotidien par des dépassements de valeurs. Si le trafic routier arrive au premier plan des émissions sonores, effectivement, les bruits de voisinage, les bruits d'activité participent du paysage sonore de notre ville, avec des conséquences réelles sur la santé des personnes.

Loin de nier l'importance de la lutte contre ces nuisances sonores, le Plan parisien de prévention des bruits dans l'environnement se concentre, conformément au Code de l'environnement, sur les bruits des infrastructures routières. Il n'existe aujourd'hui pas de document ni de lieu de concertation équivalent au P.P.B.E. pour les bruits dits

"de voisinage". C'est ce sur quoi nous travaillons, en particulier avec M. HOCQUARD sur les quartiers dits "festifs", en lien avec le Conseil de la nuit qu'il préside. Il y reviendra.

Aussi je vous propose un amendement à votre quatrième attendu, à savoir qu'un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des directions et des acteurs institutionnels concernés par le bruit en ville, soit mis en place dès 2018 afin de compléter les actions du P.P.B.E. Et puis, pour ce qui concerne en particulier le quartier du bassin de la Villette et la place Stalingrad, évidemment nous nous accordons sur une densité d'activités de loisirs et de convivialité qui sont non sans conséquence en termes de bruit pour les riverains.

Il y a lieu de nous doter d'outils de régulation, avec une charte et aussi en missionnant "Bruitparif" avec qui nous avons un travail en cours sur cinq quartiers festifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à conclure, Madame SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Je vais laisser M. HOCQUARD, justement, compléter sur le pilotage de ce projet et avec un avis favorable, évidemment, si amendé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, je suis la fille la plus cool et détendue du monde, mais le co-rapport sur des vœux auxquels on est censé répondre en deux minutes me paraît compliqué.

Néanmoins, sur ce sujet important et qui tient à cœur aux élus du 19^e arrondissement, je vous propose, Monsieur HOCQUARD, de compléter la parole de Mme SOLANS, avec plaisir.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je complète très brièvement et pas en deux minutes, je vous remercie, pour vous dire que ce dispositif que nous avons déjà développé dans d'autres quartiers, que nous étendons régulièrement à d'autres arrondissements, est un dispositif, avant tout, qui est une méthode de régulation.

Je dis cela parce que cette méthode de régulation peut être accompagnée par d'autres dispositifs, mais offre la possibilité de mettre en place une méthode qui peut permettre de réguler et de régler des problèmes liés à des partages de responsabilité entre nous et la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais mettre aux voix le vœu ainsi amendé.

L'amendement vous convient, Monsieur DAGNAUD, je crois.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, amendée d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 243).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux cantines sans plastique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 134 est relatif aux cantines sans plastique.

La parole est à Mme KONÉ, pour deux minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues.

Il est décidément difficile de se débarrasser du plastique. Chaque jour qui passe permet de se rendre compte de son omniprésence dans notre vie quotidienne.

Si les cantines de la restauration collective parisienne sont dotées de couverts en inox et d'assiettes en céramique ou en verre, le transport des repas se fait encore, en très grande majorité, dans des barquettes en plastique. Cela pose deux problèmes majeurs. Le premier concerne l'environnement car les barquettes à usage

unique pour chaque repas sont responsables de quantités vertigineuses de déchets. Rarement recyclables, elles finissent en incinérateurs ou en décharges aux frais de la collectivité.

Le deuxième concerne notre santé car l'utilisation de plastique comme contenant alimentaire n'est pas neutre. Notamment en cas de réchauffement, la matière relâche certaines substances chimiques dans les aliments, des perturbateurs endocriniens accusés, à terme, de causer des désordres hormonaux et des maladies.

Depuis plusieurs mois, des collectifs de parents et des associations de défense de l'environnement se mobilisent pour alerter les pouvoirs publics et les informer qu'il est possible de faire autrement. J'en profite pour les saluer. Ces mobilisations sont plus qu'utiles. Plusieurs villes telles que Strasbourg, Bordeaux ou Toulouse ont d'ailleurs déjà entamé cette démarche.

En tant qu'écologistes, il nous semble donc important de débarrasser la restauration collective parisienne de ces barquettes en plastique. Notre Ville s'est dotée d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Elle a adopté un schéma de la commande publique responsable et va prochainement signer la charte des villes sans perturbateurs endocriniens.

C'est donc au nom de la cohérence que nous appelons à supprimer toutes les traces de plastique dans nos cantines. Nous proposons, dans notre vœu, un calendrier et une méthode afin que tous les acteurs de la restauration collective soient impliqués dans ce changement.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Il y a quelques jours, la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a refusé d'adopter un amendement qui allait dans le sens de notre vœu - je termine. Nous le regrettons, mais nous avons l'opportunité, collectivement, de donner l'exemple à Paris.

J'invite donc l'ensemble des groupes à voter en faveur de celui-ci.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Je vous remercie.

Oui, le principe de précaution s'impose, comme nous l'avons fait, d'ailleurs, en retirant, avant toute réglementation, les biberons au bisphénol A. Notre Ville avance dans ce domaine avec une grande convergence de nos politiques environnementales et sanitaires.

Tout d'abord, bien sûr, notre Plan "Climat" qui, adopté ce printemps et dans la foulée de notre plan de réduction des déchets et de notre schéma de la commande publique responsable, acte un objectif zéro déchet non valorisé en 2050 et préconise la réduction des déchets à la source.

Ensuite, notre Plan "Paris Santé Environnement", complété d'un engagement - vous l'avez dit - à signer la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.

Enfin, notre stratégie "Alimentation durable", adoptée tout juste hier, et le Plan "Alimentation durable" de notre restauration collective qui avance à grands pas. Cela a d'ailleurs été dit hier par Célia BLAUDEL dans le débat, avec aujourd'hui 40 % d'alimentation durable dont 35 % de biologique. Vu les volumes, avec 30 millions de repas par an, nous sommes, à Paris, le premier acheteur public de "bio" en France.

Le contexte national démontre toute l'actualité du sujet - vous l'avez dit : stratégie nationale pour l'économie circulaire, la stratégie en réflexion sur les perturbateurs endocriniens à laquelle, d'ailleurs, nous participons avec Anne SOUYRIS en ce moment et la loi interdisant la vaisselle jetable en plastique. Ainsi, vous l'avez dit, la loi Alimentation en débat où le sujet s'est invité. Encore, la Ville de Strasbourg a proscrit, depuis l'année dernière, dans ses nouveaux marchés, l'usage des barquettes plastique de ses cantines.

Aussi, nous nous accordons pour acter aujourd'hui des objectifs concrets en faveur d'une restauration collective sans plastique, tout particulièrement les contenants alimentaires de nos chaînes de liaison froide servant justement au réchauffage.

Le changement des pratiques dans la restauration collective nécessite de nouvelles solutions techniques et organisationnelles qui, pour la plupart, restent à inventer ; alors, un gros chantier est ouvert.

Aussi, un avis favorable, bien sûr, de votre vœu, en vous proposant, toutefois, de reformuler le délibéré pour repreciser.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame SOLANS. Merci beaucoup.

Mme Aurélie SOLANS. - Si amendé, avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai vu Mme KONÉ hocher favorablement de la tête. L'amendement est donc accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 244).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons entamer les travaux de la 4e Commission. Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme ATALLAH, pour trois minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la 4e Commission s'est réunie le 23 avril à 9 heures 06, en présence de 19 élus et 7 élus absents ou excusés. A l'ordre du jour de la Commission sont inscrits 49 projets de délibération et 17 vœux.

Après présentation des projets de délibération par les adjointes présentes, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Colombe BROSSEL et Mme BIDARD, les sujets qui ont fait débat ont notamment porté sur des questions relatives à la santé, après présentation par Anne SOUYRIS du bilan du dispositif "Paris Med" et "M.S.P.", un dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes en secteur 1. Un document a été distribué aux membres de la Commission.

Une autre question portait sur le projet de délibération DASES 14 concernant l'approbation du principe de la création du groupement hospitalo-universitaire "Paris Psychiatrie et Neurosciences".

Une autre question a été abordée après présentation des projets de délibération de Mme Hélène BIDARD concernant le harcèlement sexuel. Une plaquette concernant la lutte contre le harcèlement sexuel a été distribuée aux membres de la Commission.

Mme BIDARD a également signalé le dépôt d'un vœu de l'Exécutif en 1ère Commission au sujet d'un hommage à Mme Maudy Piot Jacomet, militante de la cause des femmes handicapées, décédée le 25 décembre dernier.

Pour présenter les 17 vœux à l'ordre du jour, Mme Fatoumata KONÉ a présenté les 4 vœux du GEP et Mme STOPPA-LYONNET a présenté le vœu du groupe les Républicains et Indépendants, UDI-MODEM. La séance a été levée à 10 heures 23.

Je vous remercie, en vous souhaitant un bon débat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci pour la précision de ces éléments.

2018 DDCT 43 - Subventions (265.000 euros) à 22 associations, 10 conventions et 7 avenants aux conventions, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DDCT 43 relatif à l'attribution de subventions à 22 associations, 10 conventions et 7 avenants aux conventions, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La parole sera successivement à Mme Fatoumata KONÉ, Mme PREMEL en l'absence de Mme GAILLANNE, puis Mme MÉHAL. C'est évidemment Hélène BIDARD qui vous répondra.

Madame KONÉ, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, l'association contre les violences faites aux femmes, l'A.V.F.T., dont la qualité du travail est unanimement reconnue par les professionnels du secteur, a fermé son standard, le 31 janvier 2018, pour la troisième fois de son histoire. Submergée d'appels et n'étant plus en capacité d'ouvrir de nouveaux dossiers, la permanence téléphonique a été fermée pour permettre aux cinq salariés de faire avancer les dossiers en cours. Cette association réalise un travail essentiel d'appui juridique et d'accompagnement militant qui permet d'aider les victimes de violences sexuelles au travail à avancer dans leur démarche.

Depuis plusieurs mois, les témoignages de victimes d'agressions sexuelles, de viols et de harcèlement se multiplient. La "visibilisation" est un progrès formidable. Cependant, l'A.V.F.T. n'a reçu aucune augmentation de ses subventions de l'Etat depuis 14 ans. Depuis novembre 2017, à moyens constants, l'A.V.F.T. s'occupe du double de dossiers par rapport à 2015 : 1 femme sur 4 a été victime de harcèlement sur son lieu de travail ; la France entière s'est indignée devant l'essor du "#metoo". Pourtant, toujours aucun plan d'action de la part de l'Etat ; aucune augmentation réelle de budget.

Alors que le 25 novembre 2017, en décrétant l'égalité femmes-hommes grande cause du quinquennat, le Président de la République a déclaré que la lutte contre le harcèlement sexuel au travail était inscrite au titre des priorités de l'inspection du travail, les alertes émises par cette association nous obligent à nous intéresser sur les réels moyens que le Gouvernement met en place pour soutenir cette cause. Or, nous ne pouvons que constater que la réponse de l'Etat n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Les écologistes se réjouissent tout de même de la réaction de Paris sur le sujet. En effet, suite à un amendement budgétaire proposé par notre groupe et adopté au Conseil de Paris de décembre 2017, la somme de 80.000 euros a été ajoutée au budget de fonctionnement pour abonder l'enveloppe des subventions aux associations qui luttent contre les violences faites aux femmes. La Ville de Paris subventionnait l'association A.V.F.T. à hauteur de 15.000 euros depuis trois ans. Cet amendement a permis d'augmenter la subvention de 10.000 euros. Ce sont 25.000 euros qui lui seront, cette année, alloués.

Toutes les associations soutenues dans ce projet de délibération sont des références en matière de lutte contre les violences faites aux femmes : "Collectif Féministe Contre le Viol", "Centre Primo Levi", "Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines", "Halte aux femmes battues", "Femmes pour le dire femmes pour agir", la "Fédération nationale Solidarité Femmes", et nous pouvons nous en féliciter. Ces associations font un travail indispensable dans une politique d'égalité qui vise à éradiquer les violences faites aux femmes.

Alors que le 23 avril dernier, un homme a jeté sa voiture dans les rues de Toronto dans l'intention affirmée de tuer des femmes ; alors que, toutes les semaines, de nouvelles accusations ou de viols contre des personnalités publiques sont publiées ; alors que plus de 100 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint en 2017, le soutien à ces associations est plus que jamais nécessaire pour que le couvercle ne se referme pas.

J'en profite donc pour inviter Mme la Maire à interpeller le Gouvernement afin que les moyens et compétences de tous les acteurs concernés par la lutte contre les violences faites au travail, particulièrement les acteurs publics, soient renforcés pour que les inégalités et les violences envers les femmes cessent de prospérer dans notre pays.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame KONÉ.

La parole est à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

L'actualité de ces derniers mois a permis que les bouches s'ouvrent ou, pour être plus juste, que les paroles de femmes, si souvent criées dans le désert, soient enfin entendues car ce que certains semblent découvrir, les associations féministes le savent depuis longtemps. Elles sont à l'écoute de celles qui ont été victimes de harcèlement, d'agressions, voire de viols. Dix-huit femmes décédées sous les coups de leur compagnon en six ans à Paris ; 225.000 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par an en France ; 84.000 femmes qui ont à subir un viol ou une agression sexuelle. C'est la dureté et la cruauté de ces chiffres, aujourd'hui, en France, au XXI^e siècle.

Grâce à l'Observatoire contre les violences envers les femmes, que nous avons créé en 2014, nous avons un baromètre précis et, surtout, nous déterminons avec les représentants de l'Etat - police et justice -, avec les associations, des mesures concrètes pour améliorer la situation des femmes victimes dans notre ville.

Nos actions ont eu une visibilité importante autour de la date du 25 novembre - Journée internationale contre la violence faite aux femmes - et du 6 février, autour des questions d'excision et de mutilations sexuelles. Le travail de notre collègue et amie, Hélène BIDARD, comme l'ensemble des services de la Ville ou des associations subventionnées, ne s'arrête pas là.

Deux étapes importantes : c'est toute l'année qu'il faut agir pour prévenir et réparer. J'insisterai sur deux points originaux et spécifiques à la Ville de Paris. Il s'agit de l'aide apportée aux associations qui interviennent auprès des hommes violents ou qui pourraient le devenir. Nous soutenons ces mesures car si les hommes ne changent pas leur regard et leur attitude, nous serons toujours dans la réparation du côté des femmes.

C'est la société patriarcale qu'il faut combattre et son cortège de stéréotypes qui influencent grandement les comportements des hommes et les maintient dans une attitude de reconduction des images et des stéréotypes dégradants à l'égard de la femme. C'est donc légitime de favoriser ces groupes de parole d'hommes violents. La Suède le pratique depuis longtemps, à la fois sur injonction des juges mais aussi sur la base du volontariat. Nous souhaitons que ces expériences se développent.

Les moyens que nous avons voulu accorder à ce dossier de la lutte contre les violences faites aux femmes par un amendement au cours du débat budgétaire de décembre sont bien utilisés. Si la Région semble être revenue sur ses décisions de couper dans les budgets des associations féministes, il n'en n'est pas de même de l'Etat qui a, au mieux, maintenu, au pire, diminué ses subventions faites aux femmes, alors même que la violence faite aux femmes était mise en avant pour cette année de grande cause nationale.

Pourtant, depuis l'affaire WEINSTEIN, les différentes initiatives ont permis à des femmes de ne plus se taire. Les associations sont débordées et l'Etat est encore trop absent pour accompagner ce mouvement de fond. La peur commence à changer de camp et cela ne s'arrête pas : la culture, le sport, le monde de l'entreprise, les formations politiques doivent, à leur niveau, en prendre conscience et agir.

Je tiens à profiter de ce projet de délibération pour féliciter la Ville de Paris, sa Maire, son adjointe, de rejoindre la Seine-Saint-Denis en signant avec le Tribunal de Grande Instance, en juin prochain, le dispositif "mesure d'accompagnement protégé", qui permettra aux enfants de profiter de leurs parents mais dans un contexte sécurisé et évitera ainsi le traumatisme de nombre d'enfants qui assistent aux scènes de violences familiales.

Alors, encore bravo aux associations qui font un excellent travail et aux collectivités qui leur donnent les moyens de le réaliser.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues.

Chacun s'accorde à dire que le degré de civilisation d'une société se mesure à la place qui est donnée aux femmes. Et donc combattre les violences qui leur sont faites, c'est à la fois respecter cet enjeu civilisationnel mais c'est aussi préserver leur dignité et leur intégrité.

Je suis heureuse que la Ville de Paris apporte son soutien à des associations engagées dans la lutte contre ces violences tant cet enjeu gangrène notre société, que ce soit dans la sphère familiale ou professionnelle. En France, vous le savez, selon un dernier sondage, 53 % des femmes affirment avoir été victimes d'agression ou de harcèlement sexuel au moins une fois dans leur vie. Six mois après les révélations des actes commis par Harvey WEINSTEIN, la parole des femmes s'est libérée. Elles se sont fait entendre plus fortement avec l'accélération des réseaux sociaux. Nous l'avons vu avec les campagnes "#metoo" ou "#balancetonporc". Cette visibilité

exceptionnelle, dont certains déplorent les excès ou dont certains aussi font semblant de découvrir, pour nous, n'est pas nouvelle. Avant, les femmes essayaient de parler aussi mais ce qui a changé aujourd'hui, c'est que la société est enfin prête à les entendre.

Cette mobilisation mondiale sans précédent, nous la devons à leur travail ou à ces milliers, millions d'anonymes qui, malgré les conséquences sur leur travail et leur vie privée, ont le courage de témoigner, ont le courage de dire non. Nous savons combien il est important que cette parole soit accueillie avec bienveillance, avec responsabilité.

Je voudrais saluer, comme l'ont fait mes collègues, le travail remarquable des écoutants des diverses plateformes, qui connaissent bien les difficultés des victimes à se confier. Savez-vous qu'il faut deux ans en moyenne pour qu'enfin des victimes puissent prendre la parole ou passer un coup de fil ?

Nous le savons encore, les femmes hésitent à parler, à dire, à dénoncer ces violences dont elles sont victimes, à porter plainte. Elles sont souvent enfermées dans la détresse et la peur.

C'est d'ailleurs la stratégie de l'agresseur qui inverse la honte et la culpabilité, les reportant sur sa victime. C'est pourquoi ces femmes ont tant de mal à parler, résumait une récente enquête du magazine "La Croix".

Autre certitude, les victimes se trouvent dans tous les milieux socio-économiques, y compris les plus aisés, et toutes les générations, chez les très jeunes comme les plus âgés. Ce n'est pas l'apanage des quartiers populaires comme certains voudraient nous le faire croire, même si l'irruption du religieux dans l'espace public et la montée des communautarismes créent des tensions palpables pour les femmes, qui deviennent des marqueurs privilégiés du contrôle social du groupe sur leur vie et sur leur corps.

Les violences sont diverses, elles sont variées, morales, physiques et c'est vrai que les actions locales et nationales doivent se coordonner. L'Etat fait déjà beaucoup, parce que c'est une administration de mission qui est confiée à la secrétaire d'Etat et ce sont toutes les politiques publiques qui doivent irriguer cette formation, cette éducation à l'égalité.

Je voudrais saluer le travail fait par la Mairie et son adjointe et notamment avec la création en 2014 de l'observatoire dédié à ces actions de sensibilisation.

Vous savez, je le redis, l'Etat est aussi très engagé. Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat chargée de l'égalité, et Nicole BELLOUBET, ministre de la Justice, ont présenté il y a quelques semaines un projet de loi novateur avec 4 mesures très importantes qui pourront, en complément du travail mené par les associations, transformer les comportements et la prise de conscience, agir concrètement sur les violences sexuelles :

- interdiction des relations sexuelles entre majeurs et moins de 15 ans renforcée, cela fait suite à un comité d'experts ;

- allongement des délais de prescription pour les crimes sexuels sur les mineurs à 30 ans, contre 20 ans aujourd'hui ;

- création d'une contravention d'outrage sexiste allant de 90 à 750 euros ;

- définition plus élargie du harcèlement sexuel.

Enfin, le renforcement des condamnations en matière de cyber harcèlement.

Ce combat est le nôtre, il est partagé par tous les membres de cet hémicycle.

Permettez-moi de terminer avec une note d'espoir et peut-être recourir à la culture et leur dédier cette phrase de René Char, qui est si d'actualité et pour les honorer je leur dirai, "serre ton bonheur, va vers ton risque, impose ta chance à te regarder, ils s'habitueront".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Chers collègues, je vous remercie vraiment pour vos interventions sur ce projet de délibération qui consacre l'engagement de la Ville de Paris en augmentant les subventions aux associations qui luttent contre les violences faites aux femmes, avec une augmentation de 23 %. Cette décision a été prise dans une période spécifique. Jamais, en effet, nous n'avons autant parlé des violences sexistes, des viols et agressions ou

du harcèlement. La chape de plomb a sauté, et c'est grâce à cela aussi que nous pouvons augmenter les subventions aux associations qui luttent contre les violences.

Comme vous l'avez dit, Mesdames PREMEL et MÉHAL, il n'y a rien de nouveau dans ces violences faites aux femmes. Elles ont toujours existé. On ne peut pas dire qu'il y ait une augmentation de ces violences. Aujourd'hui, on considère plus la parole des femmes victimes de violence, qui avant était dénigrée. Aujourd'hui, il faut saluer vivement ce mouvement de libération de la parole, la recueillir, agir pour mettre fin à ces violences.

On a constaté une augmentation de près de 30 % des dépôts de plaintes des femmes victimes de violence. Les associations ont signalé l'augmentation des appels et des femmes reçues lors de leurs permanences.

C'est dans ce contexte que je vous propose donc que la Ville de Paris continue à se distinguer et poursuivre son engagement auprès des associations qui sont au plus près des victimes, les orientent et les accompagnent dans un travail de longue haleine.

Ce que nous regrettons, c'est que pour l'instant, ce ne soit pas le cas de l'Etat, qui a annoncé une grande cause nationale mais ne la consacre pas avec une augmentation des moyens et une reconnaissance du travail et de l'expertise des associations féministes.

Pour notre part, nous augmentons donc de 10.000 euros notre subvention au collectif féministe contre le viol, "viols femmes info 0 800 05 95 95". Nous augmentons de 10.000 euros aussi celle pour l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, l'A.V.F.T", qui malheureusement en effet a connu de grandes difficultés en début d'année et que nous tenons à aider dans son travail très important. Nous augmentons de 10.000 euros aussi la Fédération nationale solidarité femmes-F.N.S.F., avec sa plateforme téléphonique nationale, 3919,

- de 8.000 euros le C.I.D.F.F., qui nous accompagne dans des permanences mais qui est aussi partenaire du "Téléphone Grave danger", dispositif que nous avons à la Ville de Paris,

- de 5.000 euros l'association "Elle's Imagine'nt ", qui travaille dans le sud de Paris,

- et puis de 1.000 euros plusieurs associations parisiennes qui accueillent les femmes victimes de violence dans les différents arrondissements avec des spécificités : "Femmes de la terre", "Ligue des femmes iraniennes", "l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf", "Voix de femmes", "Espace 19", "La maison des femmes de Paris", "Femmes pour le dire, femmes pour agir-F.D.F.A." dont la fondatrice Maudy Piot nous a malheureusement quittés le 25 décembre dernier, et à laquelle nous rendrons hommage dans un instant.

Cette action est concomitante d'un travail en continu à Paris via l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, avec nos partenaires pour développer des dispositifs très concrets de protection des femmes victimes tels que le "Téléphone grave danger" ou l'ordonnance de protection.

Il me reste quelques minutes pour vous apporter des précisions sur le "Téléphone grave danger" avec Colombe BROSSEL que j'associe bien sûr à ce travail. La Ville de Paris, par le biais de l'O.P.V.F. coordonne et cofinance le dispositif d'alerte, donc "Téléphone grave danger".

En 2017, 32 personnes ont été suivies dans le dispositif T.G.D.

Suite au bilan très positif que nous avons de ce dispositif et à son utilité réelle pour les femmes victimes de violences conjugales, une demande conjointe de la Maire de Paris et du Procureur de la République de Paris a été faite en décembre 2017 au Ministère de la Justice et nous avons obtenus cinq téléphones supplémentaires pour la Ville de Paris nous permettant ainsi en 2018 de disposer de 25 téléphones à Paris.

Une dernière minute au sujet de l'ordonnance de protection, qui permet de mettre en place des mesures pour éloigner l'ancien partenaire violent. C'est la loi, elle vise notamment à interdire à l'auteur des violences de s'approcher de la victime, de porter une arme. Elle statue sur la résidence séparée des époux et attribue la jouissance du logement vide à la victime. Elle se prononce sur l'exercice de l'autorité parentale également.

Nous avons une convention triennale que nous allons renouveler en 2018 et nous allons continuer à faire connaître ce dispositif.

Comme vous pouvez le constater, nous développons chaque année un peu plus nos partenariats avec des propositions d'accompagnement et de protection des femmes victimes de violence en parallèle de nos actions de sensibilisation du public, de formation des professionnels, et de prévention à destination des jeunes notamment. C'est très important.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 43).

2018 DASES 137 G - Subvention (16.000 euros) à l'association Ceraf Solidarités et signature d'une convention pour une expérimentation d'une année.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 137 G relatif à l'attribution d'une subvention de 16.000 euros à l'association "Ceraf Solidarités" et la signature d'une convention pour une expérimentation d'une année.

Mme Nawel OUMER a la parole, puis Mme BIDARD lui répondra.

Mme Nawel OUMER. - Dans la suite du débat qui vient d'avoir lieu, cette subvention propose l'expérimentation de la mesure d'accompagnement protégé, et donc je m'en réjouis et je souhaitais que nous puissions nous en réjouir collectivement publiquement, parce que c'est une expérimentation et c'est enfin la mise en place d'une mesure qui était longuement attendue, existe dans les textes depuis très longtemps, mais qui sans le dynamisme et sans le volontarisme de notre collectivité, mais également du parquet du TGI de Paris, de la Caisse des allocations familiales et de tous les acteurs qui sont au quotidien au contact des personnes concernées par cette mesure, n'aurait pas pu voir le jour.

Je m'en félicite, parce que c'était une carence et c'était un maillon qu'il manquait dans l'ensemble des dispositifs et des outils qui ont été exposés préalablement et sur lesquels reviendra Hélène BIDARD, justement pour à la fois réparer et prévenir les conséquences des violences conjugales. Là, on s'attache et on s'occupe des enfants particulièrement, pas des enfants victimes directes d'une violence de la part des parents, mais des enfants qui deviennent des victimes parce que témoins de ces violences au sein de la cellule familiale.

Nous le savons tous, parce que c'est un sujet qui n'est pas nouveau, que nous travaillons depuis très longtemps, qui est porté avec beaucoup de détermination par Hélène BIDARD et également, dans le cadre de la Protection de l'enfance, par Dominique VERSINI et tous les services qui s'y attellent quotidiennement, ce sont des conséquences qui peuvent être extrêmement dommageables pour les enfants puisqu'assister une fois ou plusieurs fois, quel que soit l'âge, à des violences de ce type, crée des troubles psychiques pour les enfants, un sentiment de culpabilité.

Cela peut être aussi ce que l'on appelle la "parentification", c'est-à-dire l'abandon de sa place d'enfant au sein de la cellule familiale, une aliénation parentale, c'est-à-dire faire siens les propos du parent auteur ou du parent victime. Cela peut provoquer des troubles de l'apprentissage, des troubles psychosomatiques, des troubles du comportement.

Plus cette exposition dure, plus les conséquences seront importantes. La première prévention pour ces enfants, c'est de stopper cette situation, en tout cas cette exposition, et bien évidemment, la première chose à faire et la première chose qui doit intervenir, c'est la séparation des parents.

Malheureusement, les conséquences ne s'arrêtent pas du jour au lendemain avec une séparation. Il faut les accompagner. Il y a la suite de la séparation. C'est dans le cadre de cette séparation et dans des mesures décidées par les juges aux Affaires familiales dans le cadre de l'exercice de cette parentalité parallèle - on ne va pas parler de co-parentalité dans ce cas, mais de parentalité parallèle - qu'intervient cette mesure d'accompagnement protégé, parce qu'il convient dans un certain nombre de situations que les parents ne se croisent pas pour prévenir une récurrence ou pour prévenir la survenance de propos violents, si ce n'est un passage à l'acte, dès lors qu'il y aura eu des propos violents préalablement.

C'est cette mesure qui nécessite un travail extrêmement fin, une approche professionnalisée qui ne peut pas s'improviser, qui doit tenir compte de la spécificité de chaque famille, et du cas de chaque enfant et de chaque parent. C'est précisément ce que prévoit cette mesure d'accompagnement protégé, qui est beaucoup demandée par les professionnels, que ce soit le parquet ou le juge aux Affaires familiales, et qui nécessitait un travail préalable de

co-construction, un co-pilotage partenarial, pour ne pas être dans les grands principes. Parce qu'avoir des grands principes, c'est une chose, les appliquer, c'en est une autre, et s'en donner les moyens, c'en est encore une autre.

Vous noterez là encore que, certes, l'Etat est partenaire par l'intermédiaire de la Caisse des allocations familiales. Mais la dynamique, en tout cas la détermination et le volontarisme ont été ceux des échelons locaux. Nous sommes très peu nombreux en France, comme département, à porter et à mettre en œuvre ces mesures.

Je souhaite de tous mes vœux que, d'une part, ce projet de délibération recueille l'unanimité de notre Assemblée, et d'autre part, qu'il ait une longue vie autant que ce sera nécessaire puisque, bien évidemment, le but ultime, c'est qu'un jour, plus aucun enfant n'ait besoin d'être protégé de la sorte.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame OUMER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Nawel OUMER, je vous remercie vraiment pour votre intervention, qui nous a permis aussi de constater vos compétences et connaissances sur le sujet. Merci de nous donner l'occasion d'expliquer, en quelques mots, ce dispositif très concret.

Les violences conjugales ont des conséquences graves et durables sur les enfants qui sont directement victimes ou exposés à ces violences. Les violences conjugales ont notamment un impact néfaste sur leur bien-être psychologique, neurologique et social. Des souffrances post-traumatiques, dépressives, psychosomatiques et comportementales sont extrêmement fréquentes. Les violences conjugales ne s'arrêtent pas avec la fin de la relation du couple. De multiples recherches démontrent que l'auteur continue souvent à exercer des violences envers son ex-conjointe par le biais du seul lien qui continue à les unir, celui de la parentalité.

Ainsi, les enfants se retrouvent au cœur de la violence. Ces constats, nous les avons faits à l'occasion d'une des rencontres interprofessionnelles de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, en novembre 2015, que nous avons intitulée ensemble, chère Nawel OUMER, "Protéger la mère, c'est protéger l'enfant".

A cela s'ajoute un fait indéniable, l'augmentation du danger au moment de la séparation. La moitié des meurtres de femmes a lieu durant cette période de séparation. Trente-cinq enfants ont été tués en France lors de meurtres conjugaux en 2017. Avec le Procureur de la République, la coordinatrice des J.A.F., la Préfète de Paris de l'époque, nous avons engagé un travail pour réfléchir à une expérimentation du dispositif de mesures d'accompagnement protégé, tel que prévu par la loi du 9 juillet 2010, relatives aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Elle a donné la possibilité au juge des Affaires familiales, lorsque la remise directe de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un des deux, de prévoir qu'elle s'effectue avec l'assistance d'un représentant d'une personne morale. Cette mesure, inspirée du modèle suédois, permet, d'une part, d'éviter tout contact entre l'auteur des violences conjugales et la victime, et d'autre part, à l'enfant de s'exprimer librement auprès du tiers accompagnateur, formé à cette problématique.

Ainsi, il s'agit d'une mesure de protection pour les femmes victimes de violences et d'une mesure de protection et d'accompagnement des enfants, une mesure qui dure six mois et prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte, lors d'un déplacement entre le domicile de la mère ou le lieu d'exercice du droit de visite du père.

Il permet d'éviter tout contact entre la mère et le père, auteur de violences, et permet en outre à l'enfant de s'exprimer librement avec ce tiers. Cette personne morale qualifiée, c'est-à-dire appartenant à une association et formée, accompagnera donc l'enfant.

Je remercie bien sûr ma collègue Dominique VERSINI avec laquelle nous avons travaillé sur ce dossier. Je remercie aussi les services de la DASES, de l'Observatoire contre les violences faites aux femmes, du parquet, de la C.A.F. et de la Préfecture qui ont conduit le travail pendant plusieurs mois pour aboutir à la sélection d'une association, CERAF-Solidarités, qui mettra en œuvre ledit accompagnement des enfants lors des droits de visite.

Ce projet de délibération vise donc à porter à votre vote la subvention de Paris à cette association. Il s'agit d'un co-financement Paris, Préfecture de Paris, parquet et C.A.F. pour vingt mesures d'accompagnement protégé.

Paris sera ainsi le deuxième département en France, après la Seine-Saint-Denis, à mettre en place ce dispositif qui vise à protéger la mère et les enfants co-victimes dans le cas de violences conjugales. Je suis extrêmement fière que collectivement, nous ayons réussi à nous lancer dans ce dispositif inédit et tellement indispensable pour protéger les femmes et les enfants contre les récidives de violences.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 137 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DASES 137 G).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au protocole d'arrivée du Tour de France sur l'avenue des Champs-Élysées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 135 relatif au protocole d'arrivée du tour de France sur l'avenue des Champs-Élysées.

La parole est à Mme MÉHAL, pour deux minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues.

Aujourd'hui, en matière de parité, une ère nouvelle souffle dans nos entreprises, dans nos administrations, dans nos universités, ou même à l'Assemblée nationale.

Pourtant, il reste encore des symboles forts qu'il faut bousculer. Je pense au sport, et au plus prestigieux d'entre eux, je pense au tour de France.

C'est vrai que si on s'est habitué à voir, à chaque fin d'étape, le gagnant récompensé par une médaille ou un bouquet de fleurs, remis bien évidemment par une hôtesse jeune et jolie de préférence, cette pratique marque la permanence de stéréotypes sexistes de plus en plus décriés, dont on ne veut plus en 2018.

Il n'est plus acceptable que les femmes restent encore associées à des rôles de potiche, ou pire encore, peut-être au repos du guerrier. Il est temps d'y mettre fin.

Notre vœu, qui reprend une idée émise par Alexandre LE BARS, élu du 20^e arrondissement, est celle tout simplement de modifier durablement les mentalités en faisant en sorte que le protocole d'arrivée du tour de France sur l'avenue des Champs-Élysées permette désormais à des jeunes champions ou à des jeunes championnes, de remettre au vainqueur les fleurs et la médaille si méritée.

D'ailleurs, la Formule 1 l'a déjà fait. Notre Ville, qui clôturait le parcours du tour de France, s'honorait d'afficher dans cette fête du sport légendaire, la fin des préjugés et la seule célébration des talents sportifs.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MEHAL.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie beaucoup, Madame MÉHAL, pour ce vœu.

Vous avez rappelé la dimension sexiste de l'actuelle cérémonie qui voit des hôtesse revêtant les couleurs d'un sponsor, tenues de remettre trophées, bouquets de fleurs et d'embrasser le vainqueur de cette course cycliste, événement sportif international majeur et particulièrement populaire qui arrive sur les Champs-Élysées.

En ce jour du départ du Giro, le Tour d'Italie, dont l'organisateur a d'ores et déjà annoncé, dans une logique toute berlusconienne, qu'il n'entendait pas renoncer à cette habitude, vous avez raison de souligner qu'elle est représentative d'une autre époque, celle qui tolérait que les femmes soient cantonnées à des rôles de faire-valoir. J'ajouterai que ce type de cérémonies, avec sa mise en avant de sponsors, reste le symptôme d'une marchandisation du sport, d'une société qui crée des rapports de domination.

Mais, en France, l'organisateur "Amaury Sport Organisation", lié au Journal "L'Equipe", dont je profite pour saluer la une consacrée le 26 mars dernier aux violences conjugales dont a été victime l'ex-compagne d'un joueur professionnel de football, a décidé d'y réfléchir et probablement d'y renoncer. Cela serait une excellente nouvelle pour Paris qui consacre des moyens non négligeables à cette arrivée sur les Champs-Élysées et dont l'image, reprise et relayée dans plusieurs centaines de pays, est associée à cette épreuve.

Je tiens juste à dire qu'avec Jean-François MARTINS, qui a rappelé hier l'engagement de notre Ville pour le développement du sport féminin, nous avons souhaité consacrer le 25 novembre dernier, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, à la question du sport et de l'omerta qui y règne. En France, les athlètes seraient 11,2 % à avoir subi des violences sexuelles, contre 6,6 % hors sphère sportive. Ensemble, nous pensons qu'il est tout à fait possible de changer de modèle en faisant remettre les prix par des enfants, des jeunes sportifs, des binômes femme/homme pourquoi pas, de jeunes athlètes, d'ailleurs, cela se fait dans le football.

Nous pourrions ainsi véhiculer une image exemplaire, ce à quoi nous nous associons. C'est pourquoi nous apportons un avis favorable à votre vœu, en ajoutant que nous interpellons à ce sujet la Ministre des Sports.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote d'Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu nous permet de mieux comprendre, d'une part, le temps que l'on perd, et, deuxièmement, le lien qu'il peut y avoir entre l'élu et ses concitoyens.

Je voudrais demander à Mme MÉHAL ou à M. BARGETON si, à l'heure du réchauffement climatique, de la transition énergétique, de la dénonciation de l'accord sur le nucléaire iranien ou, plus terre à terre, de l'avenir des mobilités en Ile-de-France, de l'accueil des migrants à Paris, si, un vendredi après-midi à 16 heures 10, troisième jour d'un Conseil de Paris, il n'y a pas autre chose à proposer ou autre chose à faire qu'un vœu sur les conditions de félicitation et d'accueil des champions du Tour de France à Paris.

C'est la raison pour laquelle, je suis désolé, nous ne prendrons pas part à ce vote dérisoire. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 245).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Maudy Piot-Jacomet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 136 déposé par l'Exécutif, relatif à un hommage à Maudy Piot-Jacomet.

Le vœu sera présenté par Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Avec ce vœu, auquel j'associe ma collègue Hélène BIDARD, nous proposons de donner à un espace public parisien - ou à une rue, ou à un jardin, pourquoi pas - le nom de Maudy Piot-Jacomet, récemment disparue. C'est là un engagement qui a été pris par la Maire de Paris lors du très bel hommage qui lui a été rendu à l'Hôtel de Ville le 27 mars dernier, d'honorer la mémoire de cette militante féministe au parcours remarquable.

J'en profite d'ailleurs pour saluer la présence en tribune de son mari, Alain, qui est aujourd'hui avec nous.

Il s'agit là d'un geste symbolique dûment mérité, car Mme Piot-Jacomet était assurément une femme exceptionnelle. Militante infatigable des droits des femmes handicapées, psychanalyste et fondatrice de l'association "Femmes pour le dire, femmes pour agir", elle-même en situation de handicap, elle était aussi Parisienne. Vous êtes et nous sommes nombreux, dans les travées de ce Conseil de Paris, à l'avoir rencontrée et avoir pu apprécier son tempérament hors du commun. Il en fallait très certainement, du tempérament, pour étudier et se construire un avenir professionnel contre vents et marées, alors que l'on perd progressivement la vue dès l'adolescence, et aussi pour faire de la lutte contre toutes les discriminations faites aux femmes en situation de handicap, le combat d'une vie.

Nous lui devons collectivement beaucoup, notamment la création du premier numéro d'appel d'urgence pour les femmes handicapées victimes de violence. Elle a également participé de façon incontestable à la prise de conscience par les pouvoirs publics des carences en matière de connaissances statistiques sur le handicap, plus particulièrement de données genrées. Elle a aussi, avec son association "Femmes pour le dire, femmes pour agir", mis en lumière le fait que les femmes en situation de handicap encouraient deux fois plus de risques d'être victimes de violence que les femmes valides.

Attribuer le nom de Maudy Piot-Jacomet à un lieu ou à un équipement public parisien, c'est inscrire ce combat, son combat pour l'égalité, de manière durable dans l'espace public. C'est aussi une invitation qui est faite à nous tous de poursuivre ce combat et cette mobilisation contre les discriminations, notamment les discriminations faites aux femmes en situation de handicap.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, c'est avec un immense plaisir que nous avons pris connaissance du vœu de l'Exécutif proposant que Maudy Piot-Jacomet ait à Paris une rue ou un établissement public qui porte son nom. J'ai eu la chance de connaître et de travailler avec Maudy Piot sur les questions du féminisme et du handicap, en particulier sur les femmes atteintes de cécité. Ses conseils, ses interventions étaient toujours pertinentes. Elle savait convaincre et elle maniait l'humour et l'ironie comme peu. Maudy a conjugué deux combats : celui pour le droit des femmes et celui pour le droit des handicapés. Pour elle, les blocages des discriminations dans notre société étaient cumulatifs et être une femme, qui plus est handicapée, ne facilitait pas les choses de la vie.

Maudy, avec son grand pouvoir de conviction, était capable de faire vaciller les moins convaincus. Elle nous a fait prendre conscience qu'il y avait plus de femmes victimes de violence chez celles qui sont porteuses de handicap. C'est Maudy qui a prouvé que les abus sexuels sont encore plus courants chez les femmes handicapées que chez les valides. C'est Maudy. Maudy restera celle qui a fait le lien entre ces deux combats. Femme courageuse engagée, avec des convictions bien trempées : voilà ce qui me vient à l'esprit quand on évoque Maudy Piot.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à tous les deux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 246).

Merci pour cette unanimité, mes chers collègues.

2018 DASES 14 - Approbation du principe de la création du groupement hospitalo-universitaire "Paris-Psychiatrie & Neurosciences".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 14 relatif à l'approbation du principe de la création du groupement hospitalo-universitaire "Paris-Psychiatrie & Neurosciences".

La parole est de nouveau à Fanny GAILLANNE.

Chère Fanny, tu continues.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, une fusion de trois hôpitaux va s'effectuer : le centre hospitalier Sainte-Anne spécialisé en psychiatrie et neurosciences, l'établissement public de santé Maison Blanche et le groupe public de santé Perray-Vaucluse, tous les trois dédiés à la psychiatrie. Cette fusion va permettre de créer le groupement hospitalo-universitaire "Paris-Psychiatrie & Neurosciences". Le G.H.U. "Paris-Psychiatrie & Neurosciences" aura une stratégie hospitalière commune aux trois entités. Cette stratégie est sur trois axes : un projet médical d'excellence au service des Parisiens, une politique de partenariats ouverte sur le territoire et une organisation support au service des soins de demain.

Le groupe Communiste s'est toujours opposé, par principe, aux regroupements hospitaliers. Plusieurs arguments justifient cette position : la question de la fracture territoriale, de l'offre de soins, de la réduction des effectifs qui accompagnent souvent les regroupements. Bien souvent, ils sont motivés par des questions dites "d'efficacité" et justifiés par l'objectif de réduction budgétaire, plus que par le service rendu à l'utilisateur pourtant si indispensable en matière de santé.

L'hôpital subit des coupes budgétaires importantes depuis quelques années, nous le savons. La stratégie qui nous est présentée s'accompagne d'un projet social, mais nous n'avons pas encore les détails de ce projet social. Les salariés ont des craintes sur l'avenir de leurs droits sociaux concernant le temps de travail, les œuvres sociales du personnel et sur les primes de fin d'année. La direction ne veut pas répondre aux revendications des acteurs sociaux. Or, quelles garanties apporter aux acquis sociaux ?

Une convocation en urgence de la direction et des acteurs sociaux pour qu'une réelle négociation ait lieu afin de garantir les acquis sociaux des salariés, est essentielle. Il est important que le projet social soit dévoilé. Des garanties en matière d'offre de soins pour les usagers doivent aussi être clairement explicitées.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste et ses élus ne voteront pas favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Il se trouve que moi, je suis particulièrement heureuse de pouvoir vous présenter ce projet de délibération, car il approuve le principe de la création d'un groupement hospitalo-universitaire à Paris, "Paris Psychiatrie & Neurosciences".

Ce regroupement, Madame GAILLANNE, existait en fait déjà mais, à la différence de ce qui préexistait, il devient universitaire. Cela signifie qu'il n'y a pas de diminution salariale, qu'il n'y a pas de fusion particulière mais une réorganisation qui permettra un pôle d'excellence et à la recherche de s'exprimer et d'avoir plus voix au chapitre en matière psychiatrique, ce qui est très important en matière psychiatrique et de neurosciences.

Je vous rappelle que c'est un Parisien sur 40 qui a recours aux services du G.H.T. Paris actuellement, soit 95 % de la file active du G.H.T. Je ne veux pas vous assommer avec des chiffres, mais ce sont 77.600 patients pris en charge, dont 6.000 suivis pour addiction. Vous le savez, c'est très importante à Paris et nous faisons pour cela des efforts particuliers.

Cette direction commune de ce groupe hospitalier existe déjà depuis 2014. Cela n'est pas un regroupement nouveau, je le répète. Il est important aussi car il va permettre néanmoins, en plus de ce qui existe déjà, une meilleure articulation des soins de proximité avec les filières de soins spécifiques. C'est une manière aussi de favoriser le partenariat avec les différents acteurs. Enfin et je vais mettre l'accent sur ce point, c'est aussi une manière de favoriser l'"empowerment" des patients et de faire en sorte que le patient soit vraiment au centre de son parcours, à la fois en ville et à l'hôpital, ce qui est encore problématique en général en matière de soins, mais en particulier en matière de soins psychiatriques.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 14).

2018 DASES 69 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Comede" (94 Le Kremlin Bicêtre).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 69 G relatif à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros et d'une convention avec l'association "Comede", au Kremlin-Bicêtre.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais dédier mon intervention à Moussa CAMARA, militant d'A.I.D.E.S., actuellement en rétention. Vous comprendrez pourquoi je fais cet hommage à Moussa CAMARA, en espérant qu'il va être libéré.

L'association "Comité pour la santé des exilés", plus connue pour son acronyme "Comede" ou "Comité médical des exilés", qui était son ancien acronyme, est gestionnaire du centre de soins dans l'hôpital de Bicêtre. C'est surtout un acteur historique d'une importance primordiale dans la défense du droit à la santé des étrangers, qui a été créé en 1979 par "la Cimade", "Amnesty International" et le groupe "Accueil Solidarité" pour promouvoir la santé des exilés en France.

Il a notamment été pionnier concernant les personnes atteintes du virus du Sida, notamment avec le soutien d'A.I.D.E.S. et d'"Act Up", qui risquaient de perdre l'accès à leur trithérapie si elles avaient été expulsées. Les deux tiers des patients qui fréquentent ce centre présentent des antécédents de violence - 40 % des maladies graves ou chroniques qui y sont dépistées sont des troubles psychiques. Ce centre exerce également une vigilance particulière concernant les soins liés aux violences sexuelles et liées au genre.

Chers collègues, les actions menées aujourd'hui par "M.S.F." dans son accueil de jour pour les jeunes, qui a ouvert fin 2017 à Pantin, témoignent de l'importance cruciale de l'approche sanitaire dans l'accueil des migrants. 68 % des consultations sur 3 mois mettaient en évidence des cas de torture et de violence. Sur près de 400 admissions, 320 nécessitaient une consultation psychiatrique. Ces personnes ne sont pas prises en charge aujourd'hui par le dispositif d'Etat.

Chers collègues, il faut peut-être rappeler ici que les migrants, lorsqu'ils arrivent sur notre territoire, ont vu et vécu des violences que nous ne pouvons imaginer. Au fait d'avoir quitté son pays parfois dans des circonstances atroces, il faut ajouter toutes les violences qui peuvent jaloner le parcours d'exil, esclavage en Lybie, violences sexuelles, noyades en Méditerranée, travail forcé, etc. Ces personnes arrivent ici dans ce que l'on appelle un mode de survie. Elles sont concentrées avant tout sur leurs besoins primaires, avoir un toit et de quoi manger, et prendre soin d'eux-mêmes ne passe qu'après.

Malheureusement, ce parcours marqué par la fuite permanente ne permet pas de pallier les pathologies qui surviennent en cours de route. Lorsque les personnes entrées dans le droit commun sont prises en charge dans un dispositif administratif, il est souvent déjà trop tard pour soigner certaines pathologies.

Je me félicite donc de l'attribution de cette subvention à cette association, qui contribue modestement à revenir en partie sur le hiatus trop souvent présent entre les déclarations d'intention de promotion des droits humains dans notre pays et la réalité de ces situations.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Jérôme GLEIZES, de cette intervention et en particulier de cette mention pour Moussa, qui effectivement est dans une situation encore compliquée maintenant.

En effet, je crois que son sort est en train d'être discuté en ce moment pour savoir s'il va être expulsé ou non. Il faut quand même savoir que ce sont des cas comme celui-là. Il s'agit en plus, en l'occurrence, d'une personne qui

travaille, si je me souviens bien, à A.I.D.E.S., et qui est dans une situation compliquée, puisqu'étant homosexuelle et étant poursuivie dans son propre pays, elle est littéralement en danger. C'est un vrai problème que de voir l'Etat français - c'est juste un petit liminaire - procéder à ce type d'expulsion.

En tout cas, "le Comede", pour en revenir à notre sujet, est une association que nous finançons, que la Mairie finance depuis longtemps. La subvention qui est donnée est pour le centre de santé du "Comede", qui est situé à l'hôpital de Bicêtre et c'est un lieu d'accueil, de soins et de soutien aux exilés.

L'association y réalise un travail remarquable et indispensable, alors que continuent d'affluer à Paris des migrants aux parcours chaotiques, douloureux et malheureusement trop souvent endeuillés. On le sait, ces parcours d'exil sont ponctués de violences, ainsi que de précarité sociale et provoquent des troubles psychiques qui représentent plus de 40 % des maladies dépistées et observées chez les patients du centre de santé. Ils constituent la principale cause de morbidité chez les personnes migrantes, un phénomène encore plus prégnant chez les femmes. En outre, les troubles psychiques dépistés annihilent souvent leur capacité à effectuer des démarches nécessaires à l'accès aux soins et au droit et entravent sans conteste leur insertion. C'est pour cela que les médecins du "Comede" orientent vers un psychothérapeute après les résultats du bilan de santé réalisé au centre de santé.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin mais je voudrais juste dire une chose très importante : nous finançons un bon nombre d'associations qui viennent en aide aux personnes migrantes sur le sol parisien et qui, en particulier, interviennent sur les questions de santé. J'ai été voir la plupart d'entre elles, je continuerai et la Maire, comme moi, nous allons aller tout à l'heure sur le camp "du Millénaire" et en particulier avec des intervenants sanitaires pour cette raison aussi, pour qu'à tous les niveaux, cette prise en charge sanitaire puisse s'effectuer de la manière la plus digne qui soit à Paris.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 69 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 69 G).

2018 DASES 93 G - Subventions (200.280 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de l'appel à projets "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DASES 93 G et l'amendement technique n° 193 G afférent. Ce sont des subventions et conventions avec 9 associations dans le cadre de l'appel à projets "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs". L'amendement technique est donc technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 193 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 193 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 93 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASES 93 G).

2018 DASES 114 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association pour la promotion et le développement du centre de ressources européen en clinique transculturelle (14e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 114 G relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros et d'une convention avec l'Association pour la promotion et le développement du centre de ressources européen en clinique transculturelle.

La parole est à Mme ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous nous demandez d'approuver l'attribution d'une subvention en faveur du centre Babel, un centre de ressources européen en clinique transculturelle.

Ce centre a pour mission d'optimiser la prise en charge des usagers des services publics en introduisant les concepts de clinique transculturelle. L'objectif de l'intervention du centre Babel est d'agir sur la barrière linguistique et la distance culturelle qui sont parfois des obstacles dans la communication entre professionnels et usagers, et aussi, la sensibilisation et la formation des professionnels aux enjeux de la multiculturalité.

Je me permets de signaler que ce centre Babel a été auditionné par la M.I.E. "Paris, ville interculturelle" que j'ai eu le plaisir de présider. Nous avons, à l'époque, appris qu'ils étaient aussi intervenus auprès des professionnels de l'accueil des mineurs isolés étrangers pour les sensibiliser et les former aux enjeux de la médiation inter ou transculturelle.

Pour revenir au présent projet de délibération, il s'agit ici, plus spécifiquement, de faciliter l'accès aux soins des populations migrantes. Les consultations de médiation interculturelle assurées par le centre Babel permettent de faciliter la compréhension mutuelle entre les patients et les professionnels de santé.

En effet, les représentations que se font les patients des pathologies génétiques, chroniques, psychologiques ou autres et des soins nécessaires peuvent varier en fonction de la culture des personnes et de leur parcours migratoire, ancien ou récent, parfois traumatique.

Les consultations de Babel permettent donc une approche globale des problématiques des personnes afin d'éviter les impasses dans les parcours de soins, dues parfois aux malentendus et incompréhensions entre le patient et le professionnel de santé.

Avec la présence d'un grand nombre de migrants primo-arrivants à Paris et l'engagement volontariste de notre collectivité dans l'accueil et l'accompagnement de ces populations ayant eu un parcours migratoire souvent traumatisant et douloureux, je me réjouis du recours de notre collectivité à ce type d'acteurs de médiation inter ou transculturelle.

Permettre à nos services publics d'innover, de réinventer leurs interventions sanitaires et sociales pour mieux les adapter aux nouveaux besoins des publics est une démarche qui mérite d'être saluée ici.

C'est pourquoi les élus écologistes voteront avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Marie ATALLAH, de cette intervention.

Effectivement, "Babel" est une association qui permet de faire en sorte que le soin soit vraiment à la hauteur de l'enjeu quand il s'adresse à des personnes qui ne sont pas de culture française et même francophone, je dirais, plus exactement, mais aussi française car la culture, ce n'est pas seulement la langue, c'est aussi l'endroit d'où l'on vient, la culture que l'on peut avoir, qui prend beaucoup de formes différentes.

Un des sujets importants sur cette question, c'est de pouvoir faire en sorte qu'entre le patient et le soignant, il puisse y avoir un espace qui se crée et qui part de l'endroit d'où est le patient. Or, vous savez comme moi, certainement, que les relations sociales entre les êtres humains ne sont pas les mêmes en fonction des cultures. Comme vous l'avez très bien dit, tout à l'heure, en dehors même de la barrière de la langue, cela peut impliquer carrément des malentendus graves sur des situations.

Je vais aussi vous parler d'une dernière question qui est celle de l'éthique et, du coup, de l'acceptation du soin par la personne. En effet, c'est aussi très important que les personnes qui seront soignées puissent comprendre et accepter, en sachant de quoi il est question, les soins, les médicaments, les traitements dont elles feront l'objet, non seulement pour être mieux soignées, mais aussi parce que cette acceptation est évidemment essentielle.

Je ne parlerai pas des questions en plus qui se joignent à cela, comme tout ce qui est de nature contraceptive ou l'avortement, qui peuvent évidemment aussi poser un certain nombre de difficultés. Donc, oui, cette association est très importante. Le développement de cette clinique transculturelle à Paris est un signal fort, pour nous, pour favoriser l'enrichissement interculturel de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 114 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 114 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une campagne de prévention des allergies au pollen.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 137 est relatif à une campagne de prévention des allergies au pollen.

C'est Mme MOREL qui le présente.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

25 à 30 % des Français souffrent d'allergies, 10 % souffrent d'asthme, 25 % d'eczéma. Grâce à l'O.M.S., on estime aujourd'hui que, d'ici 2050, une personne sur deux sera allergique, que les raisons pour lesquelles les maladies augmentent sont dues à deux causes majeures : le réchauffement climatique et la pollution de l'air.

Aussi, le groupe Europe Ecologie demande à la Ville de Paris :

- de continuer à s'engager à poursuivre son combat, la lutte contre la pollution de l'air et contre le dérèglement climatique ;

- de mettre en place une meilleure information à destination de tous les Parisiens et les Parisiennes lors des pics d'allergènes ;

- d'afficher, le plus largement possible, un guide des gestes au quotidien à suivre en cas de pics d'allergènes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Joëlle MOREL, et merci de ce vœu.

A l'arrivée des beaux jours, effectivement, comme vous venez de le dire, vient, chaque année, la saison des pollens qui, pour beaucoup, s'avère un véritable calvaire entre les yeux qui piquent, la gorge qui gratte, les étternuements, mais aussi l'asthme ainsi qu'un certain nombre de problèmes graves qui amènent les gens carrément à l'hôpital.

On estime, en effet, que 10 à 15 % de la population mondiale est touchée depuis des années, depuis les années 2000, par ces questions. 20 % des Françaises et des Français sont ainsi allergiques au pollen. Toutes les tranches d'âge sont touchées avec, vous le savez, une prédominance chez les adolescents et le jeune adulte.

L'allergie au pollen est un problème majeur de santé publique. La Ville de Paris est très engagée à la fois pour réduire les sources de pollen allergisant à la source, mais aussi pour renforcer le dispositif de surveillance pollinique. Elle travaille en collaboration avec le Réseau national de surveillance aérobiologique depuis déjà plus de 30 ans.

Le S.P.S.E. a ainsi pris en charge le capteur de pollens installé à l'institut Pasteur. Ce partenariat permet d'établir, chaque semaine, des bulletins allerge-polliniques. Ces bulletins sont - comme votre vœu le rappelle - actuellement diffusés sur les panneaux lumineux de la Ville et sur le site d'Airparif.

Afin de renforcer l'information et la sensibilisation des Parisiens et des Parisiennes, nous sommes en train de préparer un plan de communication dans le cadre du Plan parisien de santé environnementale qui devrait voir le jour d'ici le second semestre 2018.

Il est proposé d'étudier tous les canaux de diffusion de l'information pour élargir la cible : mailing-list grand public, Paris.fr, Intra Paris.fr, bulletin spécial de professionnels de santé et/ou d'espaces verts, la presse et tous les médias possibles. Des affiches, des plaquettes et de courtes vidéos sur le pollen, les risques et les bons gestes à adopter au quotidien, comme se rincer les cheveux le soir ou encore aérer au moins 10 minutes par jour avant le lever et après le coucher du soleil, sont également proposées.

Nous allons - comme vous le voyez - poursuivre la sensibilisation et l'éducation des enfants et du grand public. Le S.P.S.E. mène également de nombreuses actions pédagogiques auprès des enfants et du grand public depuis la fin 2016.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à conclure, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Pas plus tard qu'il y a deux semaines, ils ont ainsi proposé une animation autour de l'allergie et des pollens dans le cadre de l'édition 2018 du Paris vert des enfants, "un rêve durable", au parc Floral.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - J'ai presque terminé, j'ai une phrase.

Une réflexion est également en cours sur un sentier de découverte et d'information du pollen, en lien avec la création d'un pollinarium sentinelle à Paris.

Nous donnons donc un avis favorable.

Excusez-moi, Madame la Maire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote d'Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Je voudrais d'abord saluer le vœu déposé par le groupe GEP, le groupe Ecologiste de Paris, car le sujet des allergènes dans les grandes villes, en particulier dans une ville comme Paris qui est en train de monter en puissance...

Je vais vous faire part, par exemple, d'un cas personnel. Il y a quelque temps, alors même que je n'ai absolument aucun cas de prédisposition dans ma famille, j'ai découvert que j'étais - ne pas rire - allergique au bouleau - l'arbre. Comme c'est vendredi après-midi, je me suis dit que l'on pouvait peut-être faire une petite plaisanterie.

Derrière cette plaisanterie, il y a un aspect très sérieux. Il est assez pénible, pour le coup, d'être allergique au pollen de l'arbre du bouleau, quand vous êtes dans un jardin, un square où il y a du bouleau.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur VESPERINI, je vous invite à garder l'œil sur le chronomètre ; c'est une minute de temps d'explication.

M. Alexandre VESPERINI. - Oui, j'ai une minute, mais si vous me dites de regarder le chronomètre, je vais perdre ces secondes.

Je termine donc en disant que c'est un vœu très nécessaire, très important. 50 % de la population mondiale sera atteinte de ces allergènes, sera allergique au bouleau d'ici 2050. Il est très important que la Ville se mobilise - vous l'avez dit - au niveau des enfants.

C'est la raison pour laquelle nous voterons naturellement favorablement sur ce vœu et nous serons très attentifs sur son application concrète.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 247).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal-Saint-Louis.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UID-MODEM relatif à l'organisation d'un débat sur l'A.P.-H.P.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 138, 139, et 139 bis, relatifs au groupe hospitalier Lariboisière-Fernand-Widal-Saint-Louis et à l'organisation d'un débat sur l'A.P.-H.P.

Je donnerai la parole à Fanny GAILLANNE, puis à Alix BOUGERET. Anne SOUYRIS vous répondra, bien entendu.

J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote de M. VESPERINI.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les élus communistes ont tenu par ce vœu à faire venir encore une fois au sein de ce Conseil une question d'importance capitale pour les Parisiennes et les Parisiens, celle de la continuité de l'offre de soins. La politique d'austérité que l'A.P.-H.P. entend mener à marche forcée met en péril la capacité des groupes hospitaliers à disposer de moyens suffisants pour le maintien et le développement d'une offre de soins de qualité dans Paris.

La situation de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris est globalement préoccupante. Celle du groupe hospitalier Lariboisière-Fernand-Widal-Saint-Louis dans le 10^e arrondissement l'est tout particulièrement et ce, alors que l'hôpital Lariboisière est l'un des plus gros services d'urgence de Paris.

Sont notamment prévues des suppressions de poste pour les personnels techniques ou administratifs, la suppression du standard de Lariboisière, la suppression de formations professionnelles, le non-remplacement de congés annuels... Les personnels sont pourtant déjà à bout. Jusqu'à quel point Martin HIRSCH et le Gouvernement comptent-ils pressurer les personnels ? Quelles en seront les conséquences pour la santé des Parisiennes et des Parisiens ?

Face à cette situation qui ne peut que mener à des drames pour les soignants et pour les patients, le Conseil de Paris ne peut rester silencieux. C'est pourquoi nous souhaitons par ce vœu que la Maire de Paris, présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., puisse avec l'appui du Conseil de Paris interpellier la direction de l'A.P.-H.P. et s'opposer à ces mesures de réduction budgétaire risquant de mettre à mal, de manière durable, la capacité de l'A.P.-H.P. à assurer ses missions de service public.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'aujourd'hui, alors que le Gouvernement poursuit sa politique d'exonération des cotisations patronales, l'A.P.-H.P. continue de payer la taxe sur les salaires à hauteur de 400 millions d'euros. Cette somme pourrait certainement être utilement mobilisée en direction de la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu déposé, notamment par Florence BERTHOUT, Bernard DEBRÉ, François HAAB et Dominique STOPPA-LYONNET, avec les élus de mon groupe et UDI-MODEM. Il concerne la présentation du plan de transformation de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et l'organisation d'un débat à son propos.

On le sait, l'hôpital public va mal et son bateau amiral, l'A.P.-H.P., encore plus. L'A.P.-H.P. est un paquebot de 39 établissements essentiellement sur le territoire parisien. Avec 100.000 personnes, c'est le plus grand employeur de la Région Ile-de-France. L'A.P.-H.P. a un budget de près de 7 milliards, quasiment équivalent à celui de la Ville de Paris. Notre bateau-amiral ne va pas bien et l'A.P.-H.P. est en danger.

Lors du dernier Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. en avril - dont on rappelle qu'il est présidé par la Maire de Paris - son directeur général a indiqué que le résultat prévisionnel pour 2017 serait négatif et estimé à moins 199 millions d'euros. Le compte financier 2017 définitif sera présenté au Conseil de surveillance de juin. Le résultat prévisionnel de 2018 sera également négatif et de -169 millions d'euros, certes avec un déficit de 30 millions d'euros de moins, mais qui restera élevé. Pour y parvenir, le directeur général de l'A.P.-H.P. a indiqué notamment que 0,5 % de la masse salariale des groupes hospitaliers serait gelée, de même que 1 % de celle de ses services centraux et généraux, soit, si l'on retient que 100.000 personnes constituent la masse salariale, 1.000 à 2.200 emplois supprimés ou "gelés", terme qui se veut prudent. Ce serait une réduction importante du personnel, lorsque l'on sait que les hôpitaux sont en tension, surtout le personnel soignant.

Nous sommes inquiets aussi pour la pérennité de l'A.P.-H.P. Nous sommes d'autant plus inquiets que nous sommes attachés à l'A.P.-H.P., qui est sur tous les fronts : elle assure des soins de proximité, ne serait-ce qu'avec sa participation à la permanence des soins "via" les services d'urgence et le Samu ; elle assure une assistance médicale aux démunis avec la permanence d'accès aux soins de santé ; elle assure une médecine de pointe hyperspécialisée avec de nombreux services qui sont des référents nationaux.

L'A.P.-H.P. fait donc intimement partie de la Ville de Paris, de son histoire, de son développement. On perçoit intimement, d'ailleurs, cette histoire commune en sortant de l'Hôtel de Ville, son siège donnant sur la place. Pour toutes ces raisons, nous émettons le vœu que la Maire de Paris présente ce plan de transformation à l'ensemble des groupes du Conseil de Paris et organise un débat sur l'avenir de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, Madame GAILLANNE et Madame BOUGERET pour vos interventions.

En effet, nous partageons cette inquiétude face à la situation de l'A.P.-H.P. que vous dénoncez toutes les deux par vos vœux. Vous avez voulu attirer l'attention du Conseil sur la situation vraiment préoccupante de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris au regard de l'annonce des résultats déficitaires de 2017, dont je rappelle - vous l'avez rappelé également - qu'ils seront formellement arrêtés par le Conseil de surveillance après la certification des comptes, qui est en cours, et les perspectives que cela implique pour l'exécution du budget 2018 et du plan de transformation à moyen terme, annoncé par la direction générale de l'A.P.-H.P.

Ces deux vœux font également suite à un vœu du groupe Ecologiste de Paris, adopté à la séance du Conseil de février sur cette même situation préoccupante. De nombreuses voix se sont élevées ces dernières semaines pour exprimer ces mêmes inquiétudes. La Maire de Paris, en qualité de présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. a dénoncé le fait que les moyens alloués par l'Etat n'étaient pas suffisants. Elle a également rappelé avec force

que la priorité devait être donnée à la qualité et à la sécurité des soins ainsi qu'à la qualité des conditions de travail, les effectifs ne pouvant pas constituer la variable d'ajustements face aux contraintes financières imposées à l'A.P.-H.P. Alors que la trajectoire économique était en redressement régulier depuis plusieurs années, 2017 marque un tournant avec un déficit annoncé de l'ordre de 200 millions, comme vous l'avez dénoncé tout à l'heure.

Le Conseil de surveillance a pris acte avec gravité de cette situation nouvelle, en dénonçant par un communiqué un système de financement à bout de souffle et en appelant de manière unanime l'Etat à donner les moyens à l'hôpital de fonctionner. Oui, l'hôpital doit être capable de se transformer pour s'adapter à un environnement et des enjeux qui évoluent fortement, mais cela ne veut pas dire, du moins-disant...

Cela ne veut pas dire, certainement pas, de fait, diminuer le personnel. S'adapter, cela veut dire s'adapter aux pathologies chroniques, s'adapter au vieillissement de la population, s'adapter aussi à l'évolution des connaissances scientifiques et aux nouveaux traitements qui peuvent évidemment avoir un coût certain. C'est plutôt une réévaluation positive et non pas une diminution budgétaire.

Pour aller vite, parce que je sais que M. le Maire va me couper extrêmement rapidement, nous avons fait un vœu de l'Exécutif qui reprend vos deux vœux qui, effectivement...

Je vous le dis : oui, nous sommes pour un débat qui aura lieu avant que le plan de transformation passe au Conseil de surveillance ; oui, aussi également - là, je réponds à Mme GAILLANNE -, nous réitérons nos inquiétudes et nous demandons que la Maire de Paris réaffirme auprès de la direction générale que la transformation nécessaire de l'A.P.-H.P. ne peut se faire au prix d'une réduction de l'offre de soins.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous remercie.

Trois minutes trente... Ce sont des interventions de deux minutes. Vu l'heure, vu l'avancée de nos débats, vu le nombre de personnes dans la salle, je vous demande vraiment de les respecter.

En réponse aux vœux n^{os} 138 et 139, l'Exécutif a déposé le vœu n° 139 bis.

Le groupe Communiste - Front de Gauche maintient-il son vœu n° 138 ?

Non, il est retiré. Je vous en remercie.

Le groupe les Républicains maintient-il son vœu n° 139 ?

Il est retiré. Je vous en remercie.

Monsieur VESPERINI veut-il toujours faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif ?

Une minute.

M. Alexandre VESPERINI. - Oui car il se trouve que j'avais déposé un vœu assez analogue au vœu du groupe les Républicains au mois de décembre.

Nous demandions, le groupe PPCI, l'organisation d'un débat plus vaste, pas seulement sur l'A.P.-H.P. - je ne reviens pas sur sa situation en effet très préoccupante -, mais aussi de manière générale sur la santé à Paris. Je pense en particulier à la désertification médicale. Vous savez que, depuis dix ans, depuis 2008, nous avons perdu 25 % de généralistes à Paris.

Je vous écrirai à nouveau. Je vous ai fait un courrier mais je n'ai pas eu la réponse. C'est pour cela que je me permets d'intervenir dans le débat au Conseil de Paris, pour que nous puissions ajouter à ce prochain débat sur l'A.P.-H.P. un autre sujet, qui est tout de même très lié à l'hôpital, qui est celui de la médecine de ville, qui est aussi celui de la prévention.

L'A.P.-H.P. a aussi des progrès à faire en matière de prévention, puisqu'un quart de ses médecins n'est pas vacciné contre la grippe chaque année. Je formule cette demande.

Nous aurons l'occasion d'en rediscuter et je formulerai de nouveau cette proposition par écrit en espérant cette fois-ci une réponse.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 248).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la formation aux gestes de premiers secours.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 140 est relatif à la formation aux gestes de premiers secours.

La parole est à M. Christian HONORÉ, 2 minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, les risques d'attentat sont toujours présents malheureusement sur le territoire français et en particulier à Paris. On ne peut écarter l'hypothèse que les établissements scolaires puissent être des cibles.

Les premières personnes à pouvoir porter secours sont les agents administratifs et les enseignants. Il est donc très important que les agents administratifs et le corps enseignant soient formés aux gestes de premiers secours. Les enseignants doivent être titulaires d'un diplôme de secourisme pour exercer leur profession, nous le savons. Mais, pour être efficaces dans l'immédiateté de l'événement, ces gestes de première urgence doivent être revus et remémorés régulièrement.

Pour améliorer et rendre plus performant le dispositif mis en place, avec Pierre-Yves BOURNAZEL nous émettons le vœu que chaque année, il soit proposé aux agents administratifs et au corps enseignant dans les établissements scolaires parisiens, une formation aux gestes qui sauvent, aux gestes de premiers secours.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci bien.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Chers conseillers, c'est avec une grande attention que nous avons pris connaissance de votre vœu relatif à une question fondamentale pour la Ville de Paris, la formation aux gestes qui sauvent de nos concitoyens.

Vous rappelez à juste titre avec solennité à quel point notre ville a été meurtrie par les attaques terroristes de ces dernières années, et qu'aujourd'hui encore les risques d'attentat, notamment en milieu scolaire, sont bel et bien présents.

Sachez également qu'aujourd'hui, seuls 8 % des victimes d'un arrêt cardiaque s'en sortent, alors que si notre population était mieux formée, nous pourrions faire grimper ce taux à 40 %, comme en Suède par exemple. A Paris, 3 personnes par jour sont victimes d'un arrêt cardiaque dans un lieu public et vont décéder dans les 8 à 10 minutes que vont mettre les secours à arriver si personne ne met en œuvre les gestes qui sauvent.

Nous avons entendu les Parisiens et Parisiennes désireux de se former. C'est pourquoi nous avons mis en place dès 2015 un grand plan d'action "Paris qui sauve" très complet en trois volets :

- former aux gestes qui sauvent 20.000 Parisiens et 5.000 agents par an.
- Installer des défibrillateurs à la portée de tous, notamment à proximité des 950 pharmacies de la ville.
- Former aux psychotraumatismes dans le cadre de "Paris, ville résiliente".

En milieu scolaire, si la formation des enseignants est du ressort de l'Education nationale, la Ville joue parfaitement son rôle dans l'accompagnement à la formation des collégiens et des personnes qui formeront à leur tour dans les collèges.

Aussi, je rappellerai que nous avons formé l'an passé 4.100 jeunes de CM2 aux gestes qui sauvent dans le cadre de notre opération "Tous les jeunes ont du cœur". Une subvention de 100.000 euros a été versée à l'Education

nationale pour la formation de formateurs internes au P.S.C. 1, afin que d'ici trois ans tous les collégiens puissent recevoir un enseignement P.S.C. 1.

La formation des Parisiens en milieu scolaire, et partout sur notre territoire, vous le constatez, est depuis plusieurs années pour nous une priorité, donc nous sommes favorables à votre vœu, avec l'amendement proposé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'amendement vous a-t-il été transmis, Monsieur HONORÉ ? A M. BOURNAZEL peut-être ? Je pense que vous êtes d'accord.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Il y avait un accord.

M. Christian HONORÉ. - Etant donné que c'est l'intérêt général, nous sommes d'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 249).

Vœu déposé par les groupes Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la prise en charge de l'endométriase.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 141 est relatif à la prise en charge de l'endométriase.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Chers collègues, le Conseil de Paris vient d'adopter un vœu il y a quelques minutes demandant de remplacer à la remise du Tour de France les hôtesse par de jeunes sportifs, je ne sais pas si cette mesure va aider les femmes à gagner la place qu'elles méritent dans la société.

En tout cas, je voudrais parler d'un sujet sur lequel les femmes ont vraiment une souffrance, souffrent vraiment, par rapport aux hommes, par définition, et qui empoisonne leur vie professionnelle, mais aussi leur vie personnelle.

Il s'agit de l'endométriase, maladie gynécologique chronique particulièrement grave, qui touche 10 à 15 % des femmes habitant dans les villes.

Excusez-moi, mais là...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je pense que vous allez y arriver.

M. Alexandre VESPERINI. - Il faut que l'adjointe m'écoute.

Par conséquent, nous avons déposé ce vœu pour que la Ville de Paris se saisisse davantage de cette maladie, qui touche 10 à 15 % des femmes, dont 40 % souffrent ensuite de problèmes de fertilité. Il n'y a pas seulement un enjeu médical, il y a aussi un enjeu d'avenir démographique pour la Ville de Paris.

Cette maladie, sans être forcément mortelle, empoisonne la vie professionnelle des femmes, puisqu'elle crée pour elles des conditions de règles extrêmement douloureuses face auxquelles il y a peut-être des solutions, des pistes de réflexion afin de pouvoir tenir compte de ces situations dans la vie du travail, notamment par des jours de congé.

Voilà le sujet que je voulais aborder avec vous. J'en termine là-dessus. Je vous demande de répondre à ce sujet. Un vœu bis a été fourni.

J'en profite pour dire que l'on sera d'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'en prends bonne note.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Alexandre VESPERINI, de ce vœu qui permet d'attirer notre attention sur une maladie gynécologique chronique trop souvent négligée, peu connue, et qui pourtant touche entre 10 et 15 % de nos concitoyennes en âge de procréer.

Dans votre vœu, vous rappelez que les symptômes et conséquences de cette maladie peuvent avoir des effets catastrophiques sur la vie d'une femme et vous avez raison. Parfois, les symptômes très aigus rendent ces dernières incapables de mener une vie professionnelle, scolaire, sociale, familiale et intime.

Dramatique aussi, une proportion importante des patientes endométriotiques est effectivement infertile. Malheureusement, le diagnostic tombe souvent au moment d'une consultation pour des difficultés à concevoir.

Dans votre vœu, vous affirmez à juste titre que l'endométriase est difficile à diagnostiquer, notamment par manque de communication sur le sujet et de sensibilisation.

C'est pourquoi je propose que nous facilitions l'accès à l'information sur cette pathologie aux femmes et aux publics jeunes qui fréquentent les structures de santé parisiennes et notamment les C.P.E.F., les structures d'accueil santé sexuelle des femmes, et les centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

Je propose également de multiplier et de systématiser les messages de prévention dans les séances d'éducation à la sexualité.

Je souhaite en outre que les structures de santé de la Ville puissent plus précocement dépister l'endométriase et orienter rapidement vers des prises en charge adaptées à la sévérité des symptômes.

Enfin, plusieurs études pointent du doigt l'existence de facteurs de risques environnementaux et les chercheurs s'interrogent notamment sur le rôle éventuel des perturbateurs endocriniens dans le développement de la maladie.

Nous resterons particulièrement vigilants en matière de prévention aux avancées de la recherche du sujet, donc nous sommes favorables à votre vœu tel qu'amendé, tel que l'amendement vous a été proposé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai cru comprendre qu'il était accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 250).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 150 relatif à une prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Ce vœu porte sur l'enjeu de l'accueil et de la prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs en difficulté ou en danger dans notre ville, et notamment les mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers en situation de rue.

Comme nous le savons, la protection de l'enfance est encadrée par la loi et c'est bien à ce titre que notre collectivité en a la charge. Depuis 2015, nos services de l'A.S.E. agissent dans le cadre du schéma de protection de l'enfance adopté par notre Assemblée pour la période allant de 2015 à 2020.

Pour faire face à l'ampleur et à la complexité du phénomène des mineurs isolés étrangers en errance sur notre territoire, un plan d'action spécifique a été adopté à l'unanimité par notre Assemblée en avril 2015.

Malgré tous les efforts importants déployés par notre collectivité, cette problématique de mineurs ou jeunes majeurs non accompagnés étrangers en errance dans notre ville reste pour nous entière, et le drame de la disparition du jeune Nour noyé dans la Seine en février dernier a amplifié nos inquiétudes.

C'est pourquoi nous demandons un bilan détaillé de l'action de l'A.S.E., un bilan spécifique concernant les mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, qu'une présentation de ce bilan soit effectuée et débattue en 4e Commission et que soit organisé à l'Hôtel de Ville un colloque sur le sujet en associant acteurs de l'A.S.E., associations de défense de l'enfance et de la famille, et experts universitaires spécialistes de ces questions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Marie ATALLAH, comme vous le savez et comme vous l'avez dit peut-être, le schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance pour 2015-2020, que notre Conseil a adopté à l'unanimité, a pour but d'organiser et de prioriser nos actions en matière de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs. Pour votre information, ce sont 9.000 enfants et jeunes majeurs parisiens qui bénéficient d'un accompagnement de protection de l'enfance, dont 4.200 en milieu ouvert. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est-à-dire des enfants qui restent au sein de leur famille, mais qui bénéficient d'un accompagnement éducatif.

Par ailleurs, 4.800 enfants qui font l'objet d'une mesure de placement nous sont donc confiés. Parmi les 4.800 enfants qui nous sont confiés et placés, 30 % - environ 1.400 ou 1.500 - sont des mineurs non accompagnés. Parmi eux, au moins 600 bénéficient d'un contrat jeune majeur qui nous permet de les accompagner au-delà de leur majorité, jusqu'à 21 ans, lorsqu'ils le souhaitent et qu'ils ont un projet.

Nous avons, et vous l'avez évoqué, adopté un plan spécifique concernant les mineurs non accompagnés, qui a aussi été voté à l'unanimité. Vous dites que la question des mineurs non accompagnés reste entière, mais vous verrez, lorsque nous présenterons le bilan du plan avant l'été ou à la rentrée en réunissant l'Observatoire de la protection de l'enfance, que tel n'est pas le cas, que le plan a fait l'objet de nombreuses mesures qui sont effectives et qui ont permis d'améliorer de façon tout à fait conséquente l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des mineurs non accompagnés. Certes, vous avez évoqué le cas d'un jeune qui s'est suicidé. Je l'évoquerai tout à l'heure en répondant au vœu présenté par Danielle SIMONNET.

Je voulais vous préciser que ces 4.800 enfants sont tous pris en charge de différentes manières, soit dans le secteur associatif pour 2.300 places, au sein de familles d'accueil, dans des foyers publics et 300 places en hôtels qui complètent notre offre d'accueil.

Juste pour votre information, un appel à projets va sortir avant l'été pour pouvoir transformer ces chambres d'hôtel en foyers collectifs ou en appartements partagés.

Je ne vais pas aller plus loin parce que je vois que le président de séance me regarde.

Je voudrais juste terminer en disant que le bilan d'étape de la mise en œuvre des engagements du schéma et de l'action des mineurs sera présenté avant la fin de l'année 2018, donc à la rentrée, par notre Observatoire parisien de la prévention de l'enfance. On pourra aussi, si vous le souhaitez, comme vous le demandez, avoir un débat en 4e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Si j'ai bien compris, c'est donc un avis favorable avec amendement ?

L'amendement est accepté, Madame ATALLAH ? Très bien.

J'ai une explication de vote de Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous saluons le groupe Ecologiste de Paris pour son vœu sur la prise en charge des jeunes mineurs isolés et des jeunes majeurs par la protection de l'enfance. Depuis le début de notre mandature, nous nous battons en faveur d'un meilleur accompagnement des mineurs non accompagnés. Les enfants doivent être traités comme tels et non comme des étrangers. Nous nous félicitons du succès du dispositif pour les jeunes scolarisés qui

a montré toute son utilité depuis que nous avons obtenu sa création. Nous pensons d'ailleurs qu'il faut le poursuivre et l'amplifier.

Le groupe Communiste - Front de Gauche avait demandé au Conseil de Paris de renforcer les moyens de la DEMIE, en demandant notamment la création d'une structure d'hébergement en collectif pour les jeunes mis à l'abri et en attente d'évaluation pour leur éviter l'hôtel. Nous venons d'apprendre que l'appel d'offres ira dans ce sens à partir du mois de juin et nous nous en félicitons.

Il est important que la Ville de Paris continue son effort budgétaire pour améliorer les conditions d'accueil des mineurs et des jeunes majeurs isolés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 251).

Vœu déposé par les groupes Démocrates et Progressistes et Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la présence des enfants à la rue.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 151 et 151 bis sont relatifs à la présence d'enfants à la rue.

Julien BARGETON ?

La parole est donc à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte en effet sur les enfants à la rue et sur leurs familles qui les utilisent souvent à des fins de mendicité. Dans certains arrondissements, la situation est vraiment difficile et choque, à juste titre, les Parisiens qui ne supportent pas de voir des enfants qui sont mis dans telle situation et qui sollicitent souvent les élus locaux en les sommant d'y mettre un terme, ce qui est bien normal. Il nous faut effectivement respecter les droits des enfants et la protection alimentaire de chaque enfant, qui n'a évidemment rien à faire dans une situation de mendicité à la rue. C'est d'ailleurs ce que fait le Département de Paris, dont c'est la responsabilité, qui accomplit en la matière un travail tout à fait remarquable.

Ce vœu s'appuie sur des expérimentations qui ont été menées dans certains arrondissements avec les élus locaux et au plus près du terrain, qui sont sans doute les plus à même de mener un travail de proximité au plus près de ces familles avec les associations, les services concernés. Parce qu'il semble que, dans de nombreux cas, les dossiers et les informations concernant ces familles sont plutôt centralisés et peu accessibles aux maires d'arrondissement.

Ce vœu demande très simplement qu'un dossier d'information complet des situations soit porté à la connaissance des maires d'arrondissements concernés, qu'un plan "Aucun enfant à la rue" soit établi avec tous les partenaires et qu'un groupe de travail interdépartemental soit créé pour assurer le suivi de ces enfants, de ces familles, de la scolarisation. Des familles qui vivent souvent à la fois dans des campements et dans leur pays d'origine, dans lesquels elles font régulièrement des allers et retours.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Anne-Christine LANG, vous abordez la question des familles en situation de rue en présence d'enfants et en situation de mendicité. C'est un sujet extrêmement important et, dès le début de la mandature, nous avons développé une offre globale d'accompagnement visant l'hébergement, la scolarisation des enfants et l'insertion sociale et professionnelle des familles. Pour cela, nous avons créé une équipe spécifique de maraude au sein de l'unité d'aide aux sans-abri - U.A.S.A. - de la ville, dotée d'une travailleuse sociale roumanophone et de travailleurs sociaux dotés de compétences de protection de l'enfance. Egalement, un lieu de mise à l'abri d'urgence, la nuit, qui est dans le 14^e arrondissement, que l'on appelle le "LIMA".

Nous avons créé également un espace de solidarité insertion, c'est-à-dire un lieu d'accueil de jour dédié à ces familles, qui allie accompagnement social et soutien à la parentalité, qui est géré par deux associations : le Centre d'action sociale protestant - C.A.S.P. - et l'OSE, qui est une association de protection de l'enfance. Ce lieu, qui était dans le 11^e, se trouve actuellement dans le 2^e arrondissement. Je salue le maire d'arrondissement qui l'a accueilli et qui accompagne l'ouverture de ce lieu.

Néanmoins, l'expérience des acteurs de terrain montre que de nombreuses familles déclinent l'accompagnement proposé et continuent à se livrer à des activités de mendicité répétées en présence d'enfants, voire en utilisant les enfants pour cette mendicité. Nous nous appuyons, pour avancer sur ce travail, sur un protocole que la Maire de Paris a signé avec le procureur de la République et le Préfet de police en avril 2016.

Nous avons, grâce au partenariat qui a été mis en place, progressé sur le volet protection de l'enfance. Depuis le mois d'octobre 2017, 150 informations préoccupantes ont été rédigées, c'est-à-dire que nous faisons des informations pour les enfants dont les familles refusent hébergement, accompagnement et scolarisation. A partir de là, il y a eu également 7 opérations qui ont été menées conjointement avec les commissariats de police des arrondissements concernés, sur des zones géographiques ciblées pour les familles qui, de façon manifeste, exploitent leurs enfants.

Dans ce cas, 37 mesures de placement provisoire ont été ordonnées par le parquet des mineurs sur 6 mois, alors qu'en 2016 ils avaient ordonné 30 ordonnances de placement.

Tout ce jargon pour dire que, dans ces cas-là, les parents sont en garde à vue pendant 48 heures, que, pendant ce temps, les enfants sont placés et que les parents passent devant un juge qui leur explique qu'en France, on ne vit pas en mendiant avec les enfants, qu'ils doivent aller à l'école et que, s'ils y vont, tout est possible pour les accompagner et les aider à s'insérer.

Je terminerai en disant que nous avons fait ce travail particulièrement avec les maires des 4^e, 5^e et 6^e arrondissements, qui sont beaucoup impliqués sur ces familles parce qu'il y en a beaucoup dans leurs arrondissements. Pour faciliter l'information des autres maires, on s'appuiera sur cette expérience pour développer un guide méthodologique qui permettra de mieux identifier les outils et les ressources disponibles.

Au vu des éléments de réponse apportés, je vous demande de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je rendrai un avis défavorable. Je pense que les éléments donnés vont dans le bon sens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Un mot rapide. Rappeler que nous sommes co-signataires et partenaires du protocole de prise en charge des mineurs qui sont susceptibles de faire l'objet d'une exploitation par leurs parents, que nous partageons le constat d'un protocole efficace et d'interventions coordonnées qui portent leurs fruits. C'est particulièrement manifeste dans les arrondissements que vous avez cités, Madame l'adjointe à la Maire.

Et puis, un deuxième sujet, c'est appeler l'attention de votre Conseil sur une autre dimension de cette problématique des mineurs étrangers isolés présents à Paris. C'est la part croissante que représente un certain nombre d'entre eux dans les faits de délinquance. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu, notamment dans le Nord-Est parisien, dans le 18^e arrondissement de Paris, mettant en avant cette problématique qui doit nous interpeller collectivement.

Je voudrais, ici, donner quelques informations. Sur le premier trimestre de l'année 2018, les services de police ont procédé à 1.592 interpellations de mineurs étrangers isolés. Cela ne représente évidemment pas 1.592 individus. On peut estimer que ceux-ci sont un peu moins de 300, mais cela appelle notre attention collective sur la présence

ou la proximité de plus en plus forte entre certains de ces mineurs livrés à eux-mêmes et des réseaux ou des trafiquants beaucoup plus expérimentés en la matière.

Il faudra maintenir, poursuivre l'approche sociale que l'adjointe à la Maire a développée.

L'autorité judiciaire elle-même doit pouvoir se saisir d'un certain nombre de ces cas en apportant des réponses adaptées et tenant compte de l'âge de ces individus. Nous comptons aussi sur les initiatives diplomatiques existantes déjà.

Le Préfet de police, en votre présence, Madame l'adjointe à la Maire, a déjà rencontré les autorités diplomatiques marocaines pour évoquer ce sujet, la nécessité de pouvoir identifier les familles d'origine de ces jeunes. Il faudra sans doute aller encore plus loin, et le Ministre de l'Intérieur et le Gouvernement en sont parfaitement conscients. Des initiatives seront prises en ce sens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame LANG, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Anne-Christine LANG. - Je remercie Mme VERSINI pour l'ensemble des explications que vous avez données et qui confirment ce que je disais, à savoir que le Département mène un travail tout à fait remarquable en la matière. Le vœu portait précisément sur la mise à disposition, pour chacun des maires d'arrondissement, des informations concernant les familles qui étaient sur leur territoire.

Je ne suis pas sûre que vous ayez parfaitement répondu à cette demande, et précisément de s'appuyer sur l'expérience des arrondissements que vous avez cités, notamment le 4e pour les généraliser. Je n'ai pas compris. Rien non plus sur la question des réunions interdépartementales. On va dire que je vous fais confiance pour donner suite à ces demandes et je veux bien retirer mon vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 252).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux jeunes mineurs isolés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 152 et 152 bis sont relatifs aux jeunes mineurs isolés.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Un mineur isolé, âgé de 17 ans, pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance de Paris, s'est donné la mort, le 14 février 2018. Il a été retrouvé noyé dans la Seine à Paris. Ce jeune avait été victime de tortures dans son pays d'origine et avait fui le Pakistan à l'âge de 15 ans. Il résidait en France depuis un an sous la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance de Paris. Il bénéficiait depuis peu de la protection subsidiaire accordée par l'O.F.P.R.A.

Depuis cinq mois, il était pourtant logé seul à l'hôtel, sans encadrement adéquat et en grande détresse psychique. Il avait déjà été pris en charge à deux reprises en hôpital psychiatrique, avant que l'Aide sociale à l'enfance ne décide de le mettre à l'hôtel, faute de place adaptée en foyer.

Quelques mois après son placement à l'hôtel, il avait été sauvé d'une première tentative de suicide dans la Seine et pris en charge, pour la troisième fois, en hôpital psychiatrique. Mais à sa sortie, il a de nouveau été relogé à l'hôtel, seul face à son traumatisme.

Mes chers collègues, la seule responsable légale de ce mineur non accompagné, c'est l'Aide sociale à l'enfant qui l'a maintenu à l'hôtel, dans un environnement manifestement inadapté pour assurer sa protection et malgré les risques avérés de suicide...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame SIMONNET. Non, franchement, surtout vu le sujet abordé...

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous devons être tout à fait conscients de la difficulté à laquelle nous sommes confrontés du fait du nombre croissant de mineurs isolés étrangers.

Je tiens à signaler que nous ne pouvons que comprendre la grande souffrance au travail aussi des personnels de l'Aide sociale à l'enfance car ils sont en effectif totalement insuffisant pour assurer leur mission.

La situation est extrêmement grave. Ce drame ne doit pas se reproduire. Une enquête est en cours. Je souhaite, à travers ce vœu, que le Conseil de Paris s'engage à augmenter fortement les places en foyer afin de mettre fin au recours à l'hôtel pour l'hébergement des mineurs isolés, les hôtels étant une solution inadaptée pour des jeunes victimes de traumatisme et ayant besoin d'un réel accompagnement.

Que la Ville s'engage à augmenter les moyens alloués à la mise à l'abri des mineurs isolés et à l'accompagnement médical et psychologique des jeunes mineurs, à respecter les préconisations du Défenseur des droits quant à la présomption de minorité des jeunes, à maintenir l'hébergement des mineurs isolés mis à l'abri jusqu'à l'obtention d'une décision judiciaire définitive prononçant leur majorité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET.

Effectivement, il y a eu le décès tragique d'un jeune mineur non accompagné confié à l'Aide sociale à l'enfance en février 2018. Vous avez souhaité intervenir à ce propos. Je tiens d'abord à vous informer que la Ville de Paris a, comme c'est le cas lorsque survient un événement d'une telle gravité, ordonné une enquête administrative conduite par l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Mais je tiens à dire très solennellement que l'équipe de l'Aide sociale à l'enfance, dont vous avez qualifié l'action d'inaction ou de non intérêt pour ce jeune, a d'abord été particulièrement affectée par le décès de ce jeune ainsi, bien évidemment, que les associations et les collectifs qui l'accompagnaient.

Mais vraiment, ce jeune, et l'Inspection générale de la Ville de Paris le montrera, disposait d'abord d'une référence éducative, comme c'est la loi. Je ne peux pas aborder tous les détails de son dossier parce qu'il y a du secret médical, mais néanmoins, sachez que toutes les décisions quant à son hébergement prises par l'Aide sociale à l'enfance l'ont été en concertation parfaite avec le médecin du secteur hospitalier qui le suivait.

Donc je ne peux pas accepter que vous parliez d'inaction de l'Aide sociale à l'enfance. L'A.S.E. de Paris accomplit une mission extrêmement difficile au quotidien. Nous n'arrivons d'ailleurs plus à pourvoir les postes au sein de ces services, tant la responsabilité est lourde, tant la pression est lourde et tant les personnels sont exposés.

Il ne faut pas que les élus de Paris cassent l'A.S.E. avec des discours accusateurs mais, au contraire, il faut aider nos agents à accomplir au mieux les missions essentielles qui sont les leurs.

Concernant les modalités d'évaluation et de prise en charge des mineurs non accompagnés, nous avons revu l'intégralité du dispositif depuis le début de cette mandature. D'ailleurs, le Défenseur des droits l'a reconnu.

J'ai eu l'occasion de vous le présenter à de nombreuses reprises au Conseil de Paris. J'ai répondu, en juillet dernier, à un e-pétition et j'ai présenté un vœu de l'Exécutif dont nous sommes en train de mettre en œuvre les engagements.

Le nouveau vœu de l'Exécutif que je vous présente rappelle les chantiers engagés, je n'y reviendrai pas. Vous le savez, nous avons dû faire face à un afflux de jeunes se présentant comme mineurs, passant de 2.000 jeunes se

présentant en 2016 à 6.700 en 2017, et nous avons dû augmenter significativement les moyens alloués pour renforcer les équipes du D.M.I.E. et de la DASES, mais évidemment de 2.000 à 6.700, c'est tellement énorme !

Nous avons également développé les places de mise à l'abri. C'est vrai que, dans ce cadre, nous avons eu recours à l'hôtel pour compléter dans l'urgence notre capacité d'accueil.

Par contre, je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait que l'hôtel ne peut être qu'une solution temporaire, et d'ailleurs comme je l'ai dit tout à l'heure en réponse à Mme ATALLAH, nous allons lancer, avant l'été, un appel à projets qui nous permettra de disposer de 300 places en remplacement de places en chambre d'hôtel pour développer de l'accueil collectif ou de l'appartement partagé.

Par ailleurs, sans attendre cet appel à projets, les services ont d'ores et déjà renforcé l'accompagnement des mineurs en matière de santé. Tous les jeunes qui sont actuellement à l'hôtel ont eu un diagnostic individualisé, réalisé par un professionnel de santé. L'appel à projets nous permettra donc d'avoir un accueil effectivement mieux entouré en collectif.

Enfin, sur les jeunes qui ont été évalués majeurs, nous continuerons à interpeller l'Etat sur la nécessité impérieuse de développer des solutions de prise en charge adaptées, car le rôle de l'Aide sociale à l'enfance est de prendre en charge des mineurs qui lui sont confiés et non pas des majeurs.

Au vu de tous ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif et, dans le cas contraire, je rendrai un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ou rejoignez-vous le vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 253).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 5e Commission. Je donne la parole à son président, M. Paul SIMONDON, pour trois minutes maximum.

M. Paul SIMONDON. - Chers collègues, lors de la réunion de la 5e Commission, Jacques BAUDRIER a présenté les projets de délibération logement, en particulier sur la possibilité de reloger les Parisiens concernés par une opération de réhabilitation ou de reconstruction, et la convention entre la Ville et la Région Ile-de-France sur le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Jean-Louis MISSIKA a présenté plusieurs projets de délibération dont celui sur une garantie d'emprunt à la R.I.V.P. pour des immeubles contenant un équipement économique, la subvention à l'association "Scientipôle Croissance", le projet "1.000 arbres" dans le 17e sur le site Pershing dans le cadre de "Réinventer Paris".

Il a répondu aux questions sur le projet de délibération DU 127 d'adaptation à une nouvelle jurisprudence sur la publicité extérieure et enfin, le projet de délibération sur la cotisation de la Ville au Forum métropolitain a été l'occasion d'une discussion assez large sur les enjeux liés à la Métropole et à son organisation.

Je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

2018 DLH 60 - Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la communication d'informations complémentaires.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DLH 60, ainsi que les amendements n^{os} 153, 154, 155, 194 et le vœu référencé n° 156.

Je vais donner la parole respectivement à Maud GATEL, Jérôme DUBUS, Geoffroy BOULARD, Danièle PREMEL, Nicolas BONNET, Thomas LAURET et Yves CONTASSOT.

Je commence par Maud GATEL, qui présentera aussi le vœu n° 156, pour cinq minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'âge moyen du parc social à Paris est de 52 ans. Naturellement, les rénovations sont nécessaires à la fois pour le cadre de vie des habitants, pour la bonne gestion du patrimoine de la Ville, mais également pour atteindre les objectifs du Plan "Climat" à travers le programme de rénovation thermique.

D'ores et déjà, lorsqu'il y a des travaux lourds de rénovation, des procédures sont mises en place pour procéder au relogement des locataires concernés. Mais compte tenu de l'accélération des besoins de relogement, liée notamment au déploiement du Plan "Climat", les besoins vont se multiplier. C'est indispensable, bien sûr. Pour autant, le projet qui nous est présenté suscite chez nous un certain nombre de craintes, car il manque réellement de précisions.

Sur le plan juridique d'une part. Toutes les rénovations ne nécessitent pas forcément un relogement des locataires, notamment lorsqu'il s'agit de travaux d'amélioration de la vie quotidienne. De combien de logements parle-t-on réellement ? La loi prévoit que, je cite, "le Conseil municipal peut fixer une liste de relogements prioritaires donnant lieu à attribution de logements par le maire de la commune". Vous listez certaines opérations de manière générale mais pas de manière précise. Quelles sont donc les adresses des opérations de réhabilitation concernées, les catégories et types de logements nécessaires au relogement des locataires et leur répartition par arrondissement ?

En l'absence de liste précise des besoins de relogement, le projet de délibération constitue un chèque en blanc, car si on compte en plus des réhabilitations les demandes de mutations, ce sont potentiellement plus de 40.000 relogements qui peuvent être considérés comme prioritaires. Comment déterminer et contrôler qui est le plus prioritaire ? C'est pourtant le rôle de la Ville d'être garante de la mission sociale des bailleurs sociaux.

Aussi, si la Maire a recours à une procédure dérogatoire d'attribution de logements sociaux, elle doit le justifier en établissant la liste des relogements prioritaires. C'est une question de transparence vis-à-vis des 134.000 demandeurs de logements parisiens, dont les chances d'en obtenir un s'amenuisent encore. C'est la raison pour laquelle, par notre vœu, nous demandons la communication de la liste des logements concernés et la justification des relogements.

Sur le plan juridique toujours, le projet de délibération prévoit que la Maire attribue des logements, alors qu'elle n'a normalement qu'un pouvoir de désignation des candidats, à charge pour le bailleur social d'attribuer le logement. Qui propose et qui dispose ? Par ailleurs, le relogement entraînera-t-il la rupture du premier bail et la conclusion d'un nouveau bail ou seulement la suspension du premier bail et un contrat ad hoc pour le relogement ? En cas de conclusion d'un nouveau bail, la Ville pourra-t-elle imposer au locataire de nouvelles conditions en raison de la mise à jour en fonction de ses revenus et de sa situation familiale ?

La situation des locataires nous interpelle également. Le projet de délibération prévoit que trois propositions de relogement seront faites aux locataires. Quelle assurance avons-nous que cela correspond bien à leurs demandes en termes d'espace, de montant du loyer, de localisation et de calendrier ? Que se passerait-il si un ménage refusait trois propositions de relogement ? En outre, le ménage devra-t-il revenir, à l'issue des travaux, dans son appartement d'origine ou bien pourra-t-il rester dans le nouveau ?

Pour nous, ces relogements doivent être l'occasion de renouveler les baux sociaux des locataires et mettre ainsi à jour leur situation sociale et familiale. En effet, beaucoup sont exonérés de l'enquête sociale et de l'enquête d'occupation en raison de la quasi-généralisation des exemptions de surloyer. Dépassent-ils les plafonds d'attribution de ressources ? Si oui, ils ne doivent pas être maintenus dans le parc social de la Ville.

Pour résumer, cette procédure, pour nous, doit être jugée à l'aune de trois critères.

Une exigence de bonne gestion d'abord. Nous l'avons vu, la gestion du parc social sur la question des vacances notamment n'est pas forcément exemplaire. Or dans la situation extrêmement tendue sur le marché du logement social que nous connaissons, les procédures doivent être les plus agiles possibles pour prévenir les vacances trop longues.

Ensuite, une exigence de proximité. Les procédures mises en place doivent se faire en partenariat avec les maires d'arrondissement afin d'anticiper les besoins en termes d'accueil sur le plan des services de proximité. Dès lors, un compte rendu semestriel à destination des maires d'arrondissement nous paraît insuffisant.

Exigence de transparence enfin, transparence car on la doit au locataire actuel mais également aux demandeurs d'un logement social à Paris.

En résumé, bien sûr nous partageons la nécessité d'exemplarité du parc social parisien et naturellement l'obligation d'apporter des solutions aux locataires actuels. Mais, en l'état, il y a trop d'incertitudes et pas suffisamment de garanties sur la transparence et l'exigence de bonne gestion que la procédure que vous proposez implique.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

De quoi parle-t-on dans ce projet de délibération DLH 60 ? On parle d'opérations de rénovation de grande ampleur qui vont être faites, pour le moment dans le 13e arrondissement et dans le 20e arrondissement.

Depuis un certain nombre d'années, nous avons constaté que les bailleurs sociaux de la Ville entretenaient mal leur patrimoine - je parle notamment du patrimoine qui a été repris par "Paris Habitat" et qui appartenait à feu la "S.A.G.I.". Beaucoup de locataires se plaignent. Il y a donc un certain nombre de besoins qui n'ont pas été couverts et qui appellent des opérations de rénovation de grande ampleur.

On ne peut pas dire à la fois qu'on regrette que les bailleurs sociaux n'aient pas fait leur job de rénovation de leur patrimoine et, quand on a des opérations de rénovation, ne pas faire tout pour qu'elles réussissent et pour qu'elles soient réussies dans de bonnes conditions et dans des délais les plus courts possibles. En effet, ce sont des opérations très longues, on le sait, qui nécessitent des financements très importants, notamment de la part de l'Etat, et tout cela prend beaucoup de temps.

Ce projet de délibération permet précisément l'accélération des rénovations de grande ampleur. Je comprends que les maires d'arrondissement voient leurs quotas diminuer sur ces opérations mais de quoi parle-t-on ? On parle de 700 relogements sur 5 ans, c'est-à-dire à peu près 140 relogements par an. Combien d'arrondissements peuvent-ils absorber ? Il y en a à peu près 10. Il n'y en a pas 20, mais 10. Les grands arrondissements de la périphérie. Ce qui fait en tout et pour tout - 140 logements divisés par 10, si je compte bien - 14 logements par arrondissement. Voilà ce qui va être prétendument pris sur le contingent des maires d'arrondissement.

Je prends l'exemple du 17e. On attribue - la majorité, pas nous puisqu'on est dans l'opposition, paraît-il - 140 logements par an, ce qui fait 10 % du contingent du maire qui va passer dans une opération de rénovation.

Aujourd'hui, c'est le 13e et le 20e, mais demain cela pourra être le 17e, et dans le 17e, quand on fera une opération de rénovation, on sera bien content de trouver d'autres arrondissements pour accueillir les locataires qui

devront être logés. Il y a donc des réciprocitys, il y a une opération de solidarité qui est faite entre les arrondissements. Elle sera faite parfois dans le 17e, parfois aussi dans le 16e, parfois dans le 15e.

Par conséquent, moi, je ne m'opposerai pas à cette affaire. A titre personnel, je voterai pour ce projet de délibération. Je voterai contre les amendements qui ont été présentés car il s'agit d'aller vite, ce sont des opérations de rénovation attendues. Elles seront réciproques dans tous les arrondissements.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est donc à Mme BERTHOUT pour les amendements, pour cinq minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui vient d'être dit. En revanche, je suis parfaitement d'accord avec les arguments excellemment développés par Maud GATEL.

D'abord, je voudrais dire qu'aujourd'hui il y a des dizaines, pour ne pas dire des centaines, de logements qui sont vides en permanence. Je vais vous citer un seul exemple. Dans le 5e arrondissement, programme de rénovation rue Clovis, 70 ou 75 logements, je visite tous les logements pour voir ce que cela avait donné et je découvre qu'entre 20 et 25 logements sont vides. Entre 20 et 25 logements sont vides ; j'y suis allée par moi-même, j'ai vérifié. Depuis, on a peut-être ou sans doute attribué - en tout cas, ce n'est pas moi - des logements, mais 20, c'est énorme. L'argument que l'on m'a avancé, c'est de dire qu'il faut laisser ces logements vides, précisément pour les opérations de rénovation/réhabilitation.

Deuxièmement, depuis des années, fort heureusement on n'a pas attendu Mme la Maire de Paris pour faire des opérations importantes de rénovation/réhabilitation. Jamais on ne nous a dit qu'il fallait encore prélever sur des contingents, qui d'ailleurs avec M. DELANOË étaient un peu plus importants.

J'ai entendu les chiffres qui viennent d'être donnés, de 10 %. C'est tout à fait vrai. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, cela veut dire que, non pas moi mais la commission que j'ai mise en place, qui attribue une petite douzaine de logements par an, demain, elle peut en attribuer zéro.

Je m'honore - pardonnez-moi - d'avoir mis en place une Commission dans laquelle siège, évidemment - et c'est naturel et normal -, l'opposition, l'opposition qui m'a demandé, d'ailleurs, à juste titre, de faire cinq propositions de logement et non pas trois, ce que je fais. Maintenant, je m'astreins - depuis d'ailleurs deux ans - à ne pas participer au vote.

Tout cela pour dire que je ne comprends pas ce qui m'apparaît être - je le crains -, sauf à ce qu'il y ait des amendements de l'Exécutif, voire des amendements de l'opposition qui seraient repris par l'Exécutif, mais je ne veux pas trop rêver... Si ce dispositif est encadré ; après tout, pourquoi pas ? Néanmoins, aujourd'hui, il n'est pas du tout encadré.

On nous dit qu'il s'agit de prélever en amont des logements sur le contingent de la Ville pour des relogements liés à des opérations de réhabilitation-démolition, que près de 700 logements sont concernés sur plusieurs années - on ne sait pas combien au juste. On n'a absolument pas de précision.

Pourquoi ces relogements ne sont pas envisagés dans les arrondissements concernés par les opérations de réhabilitation ? Pour des raisons pratiques et évidentes, il semble logique que ces relogements n'impliquent pas, pour les Parisiens concernés, de devoir quitter leur arrondissement d'origine.

Pourquoi et surtout comment se fait-il que la Ville et ses bailleurs ne soient plus en capacité de régler en interne ce type de situations d'urgence comme cela pouvait être le cas auparavant ? Intéressant ! Peut-être qu'il faudrait voir pourquoi le taux de rotation - je l'ai dit hier dans mon intervention - est le plus faible de tous les bailleurs - je dis bien "tous les bailleurs" français.

Quid des logements vacants au sein du parc des bailleurs qui devraient servir, en partie, à ce type de logements - j'y faisais allusion à l'instant ?

Je vous propose, pour gagner du temps, de défendre les trois vœux et en version très résumée si cela vous convient, Monsieur.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le plus court.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le plus court, certes, mais cela arrive, comme par hasard, en fin de séance et c'est un sujet très important.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Ne perdez pas de temps, je vous ai dit "le plus court". Je ne vous ai pas coupé la parole.

Allez-y !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Allons-y, gagnons du temps !

Je propose, avec mon groupe, d'amender le projet de délibération, d'abord pour que la Ville restitue directement aux maires d'arrondissement les logements qu'elle compte prélever sur leur contingent afin qu'ils procèdent, au travers de leurs commissions pluralistes de désignation, aux relogements concernés par les opérations visées par le projet de délibération. C'est le premier amendement.

Je propose également, avec mon groupe, que soit institué un comité de relogement prioritaire destiné à identifier et attribuer les logements restant vacants dans l'ensemble du parc social des bailleurs et mobilisables pour les cas de relogement prioritaire par les associations de locataires siégeant dans les conseils d'administration des bailleurs. Ce sont des propositions concrètes.

Le troisième amendement est que le comité de relogement prioritaire soit composé, évidemment, de l'adjoint à la Maire de Paris chargé du logement, des dirigeants des bailleurs de la Ville, des élus des groupes politiques siégeant à leurs conseils d'administration, des maires d'arrondissement ainsi que des représentants des associations de locataires.

Si au moins l'on retenait ces trois propositions d'amendement, je crois que ce serait propre à rassurer tout le monde et ce serait dans l'intérêt de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne, à présent, la parole à Danièle PREMEL.

Nicolas BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Danièle PREMEL a dû s'absenter pour la Métropole.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, décidément, quand il s'agit de logement, "a fortiori" de logement social, M. DUBUS et Mme BERTHOUT sont incorrigibles.

Je résume l'ensemble des critiques que vous portez à notre action et ce, de manière réitérée depuis le début de la mandature :

Règle n° 1 : il faut laisser faire le marché, l'offre et la demande s'autoréguleront.

Règles n° 2 : le logement social, il en faut, mais pas chez nous ; du moins, pas comme cela ou pas de ce type.

Règle n° 3 : les maires d'arrondissement sont les mieux à même de déterminer les règles d'attribution. Il ne faut pas toucher à notre contingent.

Règle n° 4 : construire du logement social, transformer les bureaux en logements, préempter dans le parc privé, cela coûte trop cher. Ne vaudrait-il pas mieux acheter hors de Paris et construire du logement social hors les murs ? Politique de gribouille toujours animée par la même logique : maintenir l'entre-soi.

Dernière critique, celle d'aujourd'hui : les maires d'arrondissement refusent de voir une part de leurs attributions préemptée pour reloger les familles dont les appartements sont dans des immeubles bénéficiant d'opérations de renouvellement urbain. Il s'agit pourtant de 700 logements dont on estime avoir besoin, c'est-à-dire 1 % du parc des H.L.M. et quand on sait que les plus gros contingents sont dans les arrondissements de gauche, on peut se demander combien cela concerne de logements dans les arrondissements de droite. La belle affaire, tant de cris et de menaces pour, tout simplement, refuser un acte de solidarité que la loi nous permet.

Je n'inciterai pas à aller dans le corpus du projet de délibération que nous discutons. Il paraît normal que Paris mobilise toutes les ressources pour accélérer le processus de libération des logements avant réhabilitation afin de gagner du temps. Cette décision permettra ainsi aux Parisiens de rester dans leur ville durant la durée des travaux, dans leur logement d'origine.

Je sais que nombre de maires, en proches banlieues, ont souvent profité des opérations A.N.R.U. pour reloger une partie de leurs habitants dans les communes voisines, profitant ainsi d'une faille de la loi.

Tout sera fait dans la transparence, comme le projet de délibération s'y engage, et les maires d'arrondissement auront toutes les informations sur les nouveaux arrivants dont bon nombre ne seront là que temporairement.

On voit bien ici que la droite saisit ce prétexte afin, une nouvelle fois, de dire tout le mal qu'elle pense de la politique du logement à Paris et développer son égoïsme légendaire en matière de partage des efforts et des responsabilités.

Nous voterons, bien sûr, pour ce projet de délibération, non pas parce que vous le critiquez, mais bien parce que nous pensons qu'il est un instrument qui favorisera l'accélération des opérations de réhabilitation si nécessaires au parc parisien vieillissant.

La Région de votre amie, Valérie PÉCRESSE, l'a bien compris car elle accompagne nos projets A.N.R.U. de Paris par le versement d'une subvention à hauteur de 7,8 millions d'euros, comme le précise ce projet de délibération. Le montant de l'aide est symbolique quant à sa somme, mais c'est un acte intelligent qui montre bien combien la droite parisienne est isolée dans son refus quasi systématique sur le logement social à Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, une minute parce que je fais un rappel au règlement.

Monsieur BONNET-OULALDJ, j'écoute toujours avec beaucoup d'attention ce que vous dites. Même si je ne suis pas d'accord avec vous, vous faites souvent des interventions extrêmement subtiles. Toutefois, ce serait bien que, de temps en temps aussi, vous écoutiez ce que dit l'orateur même quand il est dans l'opposition.

Je ne sais pas de quoi vous parlez, mais ce n'est absolument pas ce que je viens de dire. Je viens de faire des propositions précises. Je ne dis pas qu'il ne faut pas qu'il y ait solidarité, je dis qu'il faut que cela se fasse différemment. Alors, écoutez juste. Je veux bien que l'on ne soit pas d'accord, mais au moins, répondez aux questions.

Par ailleurs, il faudrait éviter de s'injurier. Vous n'êtes pas propriétaire de la solidarité, pas plus que moi ; et vous n'attribuez pas de logements sociaux. Si vous faisiez partie, peut-être, d'une commission ad hoc, localement, peut-être que vous comprendriez comment cela se passe.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci. Ce n'était pas un rappel au règlement, mais vous avez le droit à une minute.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération qui nous est proposé vise à faciliter le relogement des ménages concernés par les projets conduits dans le cadre du N.P.N.R.U., nouveau projet national de renouvellement urbain, ou lors d'opérations de rénovation, restructuration d'immeubles gérés par les bailleurs sociaux. Dans les deux cas, il s'agit d'opérations qui visent à une amélioration importante des conditions d'habitat pour les familles.

Vous le savez, il est important - je dirais même nécessaire, indispensable, urgent - de ne pas laisser des immeubles dans des situations indignes pour les occupants ou qui les mettent, de fait, en situation de précarité énergétique compte tenu de l'état de certains immeubles.

Pour que les travaux puissent être effectués, il faut parfois passer par une étape de relogement intégral des habitants. En effet, il arrive que la démolition soit un passage obligé ou que l'ampleur des travaux ne permette pas de les effectuer en sites occupés. A première vue, il semble que, pour les années à venir, le nombre de relogements ne soit pas insurmontable, à conditions que l'on trouve quelques aménagements à nos règles actuelles.

En effet, la faible mobilité résidentielle dans le parc social, liée notamment à la spéculation immobilière renforcée par l'absence d'encadrement des loyers, rend difficile le relogement sur le seul contingent de la Ville, sauf à prendre le risque de bloquer les demandes en attente d'une attribution d'un logement social.

Nous sommes donc favorables à ce qu'il y ait une solidarité entre les différents "attributeurs", si je puis dire, du contingent de la Ville, donc de la Mairie de Paris et des mairies d'arrondissement. Pour autant, il ne faut pas déposséder les mairies d'arrondissement d'une des rares prérogatives qui leur sont reconnues actuellement.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement qui vise à conjuguer cette nécessaire solidarité avec le maintien d'une décentralisation dans les arrondissements.

Nous avons noté avec satisfaction la limitation aux seuls cas de péril, sinistre, catastrophe, opération de résorption de l'habitat insalubre, de rénovation, de réhabilitation et de démolition, alors que la loi permettrait d'aller bien au-delà de ces seuls cas.

Nous avons aussi souhaité apporter des précisions et donner des garanties aux arrondissements. C'est pourquoi nous proposons que les Conseils d'arrondissement soient consultés en amont des projets relevant de la liste que j'ai citée.

De même, nous préconisons que, dans toute la mesure du possible, ce soit l'arrondissement concerné par une telle opération qui fournisse prioritairement les logements nécessaires afin de permettre aux familles de ne pas perdre, par exemple, une place en crèche ou une inscription dans un établissement scolaire. La proximité dans les propositions de relogement nous semble devoir être une priorité car la plupart des familles souhaitent légitimement rester dans le même arrondissement, "priorité", pas exclusivité.

De plus, pour aller plus loin que la loi, nous proposons de limiter à 20 % des logements dont l'attribution relève du contingent de la Mairie centrale, contre 50 % prévus par la loi, le prélèvement qui peut être opéré sur le contingent des arrondissements.

Nous préconisons également que le maire d'arrondissement concerné par un relogement sur son contingent puisse participer à la commission de désignation de la Maire de Paris.

Enfin, nous souhaitons qu'un bilan annuel soit présenté à chaque arrondissement concerné afin que la transparence soit totale et que l'on sorte de la suspicion.

Nous sommes convaincus que ces propositions sont équilibrées et de nature à répondre aux inquiétudes des mairies d'arrondissement, tout en faisant preuve de la solidarité qui est due à toute Parisienne et à tout Parisien concernés.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Ian BROSSAT.

Oui, c'est vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

En réalité, il y avait d'autres inscrits dans le débat qui se sont manifestement désinscrits, estimant que beaucoup de choses avaient d'ores et déjà été dites.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'amélioration de la qualité de vie dans le parc social est une de nos priorités. Une partie du parc parisien, vous le savez, nécessite des réhabilitations lourdes et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons engager de très grosses opérations de renouvellement urbain, en particulier dans le 13^e arrondissement, à Bédier, et dans le 20^e arrondissement, à Python-Duvernois. Au regard du nombre de locataires concernés, les bailleurs sociaux ne pourront pas faire face seuls aux nécessités de relogement liées à ces réhabilitations. Or, vous le savez aussi, sans relogement, pas de travaux possibles, c'est une évidence mais il est bon de le rappeler.

Ce projet de délibération vise donc à accélérer le relogement des personnes afin de raccourcir la durée des chantiers et pour ce faire, pour reloger les centaines de personnes concernées - 700 familles concernées -, il est nécessaire de mobiliser une partie du contingent de la Ville de Paris, à la fois Mairie centrale mais aussi contingent des mairies d'arrondissement.

Dans ce cadre, j'entends tout à fait la demande d'informations précises sur ces opérations de la part des élus, c'est pourquoi, sous réserve de certains amendements tout à fait mineurs, je suis favorable au vœu déposé par Maud GATEL et Eric AZIÈRE.

De la même manière, je ne peux qu'être favorable aux amendements déposés par le groupe Ecologiste puisqu'il vient préciser le dialogue avec les maires d'arrondissement tout en affirmant la nécessaire solidarité dans l'effort de tous les quartiers parisiens. Je vous réponds donc favorablement, Yves CONTASSOT, à l'ensemble des propositions que vous venez de faire au nom de votre groupe.

En revanche, concernant les amendements des Républicains, je crois qu'il faut raison garder. Vous nous proposez de dénaturer l'essence même de ce projet de délibération, de contourner le droit. C'est la raison pour laquelle je ne peux qu'émettre un avis défavorable à vos propositions qui, en réalité, mettraient en péril ces opérations de réhabilitation que nous souhaitons mener à bien et dont chacun reconnaîtra qu'elles sont absolument nécessaires.

Il s'agit, je le répète, de droit. J'entends néanmoins la préoccupation des mairies d'arrondissement qui souhaitent être associées au dispositif. Je pense que l'on peut travailler de façon intelligente et ouverte. Je vous propose d'ailleurs d'acter que chaque maire d'arrondissement concerné par un relogement sur un logement de son arrondissement, au titre de ce projet de délibération, soit invité à la commission de désignation de la Ville qui validera ensuite le déménagement des familles.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 153 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 153 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 154 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 154 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 155 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 155 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 194 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 194 est adoptée.

Concernant le vœu n° 156 du groupe UDI-MODEM, l'amendement est-il accepté ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 254).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 60 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DLH 60).

2018 DLH 97 - Réalisation 2 bis rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de création de 5 logements étudiants PLUS - Modification de la garantie de la Ville (365.586 euros) demandée par REHABAIL.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DLH 97, sur le 2 bis, rue de l'Ourcq.

La parole est à Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion de souligner à quel point le Gouvernement fragilise et retarde les opérations de construction de logements sociaux.

La loi de finances 2018 a doublé le taux de la T.V.A. applicable aux travaux de construction et de rénovation entrepris dans le logement social. Cette décision intervient au moment où la construction de logements dans notre pays connaît une chute importante. L'association des organismes H.L.M. d'Ile-de-France fait état d'une diminution de la production de logements sociaux dans la région en 2017 de 17 % par rapport à 2016.

En impactant directement les capacités financières des organismes H.L.M., cette hausse est en effet négative sur leurs possibilités de développement et d'entretien de leur patrimoine existant. En construisant moins et en réhabilitant moins, le secteur H.L.M. affaiblit le secteur du bâtiment qui est un grand pourvoyeur d'emplois non délocalisables. C'est donc du chômage en plus.

Certains bailleurs sociaux sont déjà contraints de répercuter cette augmentation du taux de la T.V.A. sur les charges locatives. En leur montant la quittance, on diminue le pouvoir d'achat des locataires déjà fragilisés par la baisse des A.P.L. Cette situation est alarmante car elle va accroître la crise du logement. Les Français mal logés ne peuvent voir sans cesse reporter la mobilisation nationale sur le logement, sous prétexte de réduction de dépenses publiques. Le logement social est un bien de première nécessité et avoir un toit est un droit de l'Homme fondamental.

Si la fiscalité sur le logement social est alourdie, le secteur de l'immobilier est toujours anormalement dopé à coup d'avantages fiscaux, destinés prioritairement aux propriétaires et investisseurs, distribués sans contrepartie réelle en termes de loyer.

Face à une hausse de la T.V.A. injustifiée et contre-productive, la Ville de Paris, en relevant ici ses garanties montre à quel point elle est responsable. J'en profite pour saluer le travail de l'Exécutif parisien pour qui le logement reste un dossier prioritaire.

Comptez sur notre soutien pour les aider à atteindre l'objectif de la mandature de 7.000 logements sociaux par an.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Sergio TINTI pour son intervention. Vous intervenez spécifiquement sur une opération rue de l'Ourcq dans le 19e arrondissement. Or, du fait d'un certain nombre de décisions gouvernementales, nous avons été contraints de modifier la garantie de la Ville et c'est le sens de ce projet de délibération sur lequel vous vous êtes inscrit. La réalité est que le Gouvernement ayant fait le choix de diminuer l'A.P.L. et, du même coup, de demander aux bailleurs sociaux de faire un effort supplémentaire, il est nécessaire pour la Ville de Paris de les soutenir encore davantage.

Ce sont des décisions qu'à l'époque, la Ville de Paris avait dénoncées et vous avez tout à fait raison de redire à quel point ces décisions sont négatives pour l'équilibre financier des bailleurs sociaux. Heureusement, d'une certaine manière, que la Ville de Paris est là pour continuer à soutenir l'effort à Paris pour produire du logement social.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 97).

2018 DU 123 - Appel à projets IMGP - Porte Brancion (15e) - Désignation du lauréat. Principe de déclassement - Promesses de bail à construction - Conventions de Projet Urbain Partenarial pour les travaux de voirie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - En attendant qu'il arrive, nous allons passer à l'examen du projet de délibération DU 123 relatif à un appel à projets IMGP - Porte Brancion.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole, pour 5 minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pendant que les plus hautes sphères de l'Etat phosphorent sur le futur périmètre de la Métropole du Grand Paris, cette intercommunalité de 131 communes au service de plus de 7 millions d'habitants avance et relève les défis du développement et de l'aménagement économique et social, de la protection de l'environnement et de l'attractivité internationale.

C'est ainsi que la M.G.P. a lancé en octobre 2016 un premier appel à projets intitulé "Inventons la métropole du Grand Paris". Véritable succès avec 51 projets lauréats, cet important concours d'urbanisme et d'architecture va contribuer à dessiner la ville de demain.

Les différents sites mis à la disposition par les maires de la Métropole seront ainsi valorisés par des projets ambitieux et innovants avec plus de 7 milliards d'investissements privés et 2 millions de mètres carrés développés, plus de 50.000 emplois seront créés.

C'est dans ce cadre que nous allons "enfin" voir évoluer les dalles qui recouvrent le périphérique de part et d'autre de la Porte Brancion. Côté voies ferrées, il est prévu de réaliser un ensemble sportif exploité par le Five. Côté Porte de Versailles, ce sont 114 logements pour jeunes apprentis et une recyclerie sportive qui vont être construits avec un réaménagement complet des espaces publics.

Je dis "enfin", car depuis 2008, date de l'achèvement de la couverture du périphérique, les deux morceaux de dalle sont restés pendant des années à l'abandon, le site ayant ressemblé non pas à une entrée de ville mais à une décharge bordée de palissades et de panneaux publicitaires.

Nous pouvons nous réjouir qu'à travers le projet métropolitain partagé avec nos voisins de Vanves qui bénéficieront d'une résidence étudiante, la Porte Brancion offrira un nouveau visage tant pour l'image de Paris que pour le cadre de vie des habitants de ce secteur.

Des habitants qui attendent désormais que l'Exécutif parisien fasse preuve de détermination pour lancer le réaménagement du vaste îlot qui s'étend entre la rue Claude Garamond, l'avenue de la Porte Brancion et le boulevard Lefebvre.

Ce secteur présente des enjeux urbains importants. D'ailleurs, dès 2005, l'APUR a produit une étude dessinant des orientations d'aménagement pour ce site de 2,7 hectares, qui comprend plusieurs grands ensembles de logements sociaux, et un groupe scolaire très vétuste qui a récemment intégré le réseau d'éducation prioritaire.

Depuis, alors que de nouvelles études ont été réalisées et présentées, nous avons appris le report du projet de requalification initialement programmé sur l'ensemble Lefebvre. Ce report est difficilement acceptable pour un quartier en souffrance dont l'urbanisme vieillissant et la proximité des voies ferrées appellent un réaménagement ambitieux et concerté avec la mairie d'arrondissement, le conseil de quartier Brassens, et les différents acteurs locaux.

Si nous nous réjouissons de l'issue de l'appel à projets porté par la Métropole du Grand Paris sur les dalles du périphérique, nous attendons, Monsieur le maire, que l'Exécutif et "Paris Habitat" assument leurs responsabilités et engagent enfin le projet très attendu de requalification urbaine de l'îlot Lefebvre-Brancion.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

J'ai une demande d'explication de vote ensuite de M. CONTASSOT.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup pour votre intervention.

Il s'agit d'un très beau projet, qui a émergé dans le cadre de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", sur un terrain qui s'y prête puisqu'il est à cheval entre Vanves et Paris et donc traitait de ce lien entre Paris et les villes voisines.

Cela fait partie des projets qui créent du lien, qui contribuent à transformer les portes de Paris en place du Grand Paris. D'autant que le projet lauréat piloté par le promoteur WOODEUM avec les architectes HARDEL et LE BIHAN est un très beau projet, que ce soit au niveau architectural avec une proposition en bois très élégante, ou au niveau programmatique, puisqu'il intègre un programme mixte résidence étudiante, foyer de jeunes travailleurs, recyclerie au rez-de-chaussée, et un équipement sportif qui sera exploité par le Five de plus de 2.700 mètres carrés.

C'est aussi un projet qui sera exemplaire au niveau environnemental, avec un ensemble en structure bois, et qui sera labellisé bas carbone. Ce matériau correspond bien aux contraintes du site en réduisant la charge des bâtiments sur les ouvrages existants et en réduisant les nuisances de chantier en particulier l'impact sur la circulation. Les déchets de chantier recyclables seront réemployés dans une démarche d'économie circulaire. De nombreuses innovations liées aux usages et à la co-conception seront mises en place.

Pour permettre la réalisation du projet lauréat, et là je réponds à votre question et à votre interpellation, la Ville de Paris va engager un réaménagement des espaces publics existants et reprendre son projet de liaison cyclable pour le mettre en cohérence avec les nouvelles limites des espaces publics projetés. Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris, propriétaire, et le financement sera partagé entre la Ville de Paris et les porteurs de projet.

Comme vous l'avez dit, nous avons eu l'occasion de présenter le projet à la population avec le maire de Vanves et la mairie du 15e arrondissement au mois de mars dernier en réunion publique. Ce projet a reçu un accueil très chaleureux de la part des habitants de Vanves. Je me réjouis donc de cette nouvelle avancée opérationnelle, qui permettra de voir l'émergence concrète prochaine de ce projet. Merci à tous.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Merci Monsieur le Maire.

Nous n'allons pas voter pour ce projet, non pas parce que le projet en lui-même, et comme l'a dit Jean-Louis MISSIKA, la réalisation, le bâtiment ne nous pose pas de problème, un vrai travail a été fait.

On a par ailleurs une contradiction. On va construire à un endroit, même si le bâtiment se veut exemplaire au point environnemental, qui est un des endroits pollués au-dessus du périphérique. C'est un vrai souci au plan de la santé environnementale, et surtout comme on l'avait dit la dernière fois pour un autre projet, on est en train de réfléchir à la transformation à terme du périphérique.

Là, on nous propose que pour 65 ans, il y ait un bail à construction. Cela veut dire que ce bâtiment va rester pendant 65 ans. Si l'on veut reconvertir un jour le périphérique, on va se retrouver avec ici et là un certain nombre de bâtiments qui vont rendre extrêmement compliquée une reconversion et une transformation en boulevard urbain.

C'est pour ces raisons que nous voterons contre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je veux rappeler simplement que la partie en question du périphérique est déjà couverte.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 123).

2018 DLH 126 - Réalisation 98-102 rue des Orteaux, 45-47 rue de la Croix Saint-Simon, 32-34 rue des Rasselins (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 307 logements sociaux par la S.N.I.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accessibilité dans les logements sociaux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - M. HONORÉ étant arrivé, nous allons passer au projet de délibération DLH 126 et au vœu référencé n° 157 qui s'y rattache.

La parole est donc à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je vous remercie de votre compréhension.

Monsieur le Maire, le projet de délibération que nous allons voter porte sur la réhabilitation de logements sociaux, sujet très important.

Le vœu que je vous propose avec Pierre-Yves BOURNAZEL a pour principal objet de demander que la Maire de Paris, en lien avec les bailleurs sociaux et les associations concernées, élabore une charte qui prévoit pour chaque opération de réhabilitation de résidences de logements sociaux un nombre de logements à définir entre les partenaires rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, y compris quand elles n'y est pas contrainte par la réglementation.

Les textes de loi, la réglementation existe certes, mais nous avons vu l'exemple de la réhabilitation de la résidence de logements sociaux située 247-251 rue Marcadet dans le 18e arrondissement.

Le 11 décembre dernier, je vous soumettais un vœu attirant l'attention sur l'accessibilité des logements de cette résidence, vœu que nous avons voté à l'unanimité après amendement.

Sur 465 logements, et malgré un investissement de 36 millions d'euros, seuls deux logements situés en rez-de-chaussée seront adaptés, c'est manifestement trop peu.

Nous parlons de personnes en situation de handicap. Mais nous ne devons pas oublier les personnes âgées qui ont des difficultés pour se déplacer. Mes chers collègues, la vieillesse attend chacun de nous. C'est ainsi. Nous allons être de plus en plus nombreux, si j'en juge par les estimations de l'I.N.S.E.E. qui sont assez éloquentes, puisqu'en 2030, 23 % de la population aura plus de 65 ans et 12 % aura plus de 75 ans.

Nous devons penser aux locataires qui vont prendre de l'âge, qui auront de plus en plus de difficultés pour se déplacer et qu'il faudra bien reloger. Le mieux sera de les reloger autant que faire se peut dans leur résidence ou dans le secteur.

Nous devons être très vigilants car il s'agit d'une conception de la vie, du bien vivre ensemble, tant à l'égard des personnes en situation de handicap que des personnes âgées.

Si nous proposons une charte, c'est pour que nous puissions être au plus près des réalités et des besoins, il nous faut être le plus pragmatique possible.

Pour notre information, ce vœu demande également que la Maire de Paris communique, pour chaque réhabilitation de logements sociaux depuis 2014, la part des logements accessibles aux personnes handicapées, que la Ville de Paris respecte les dispositions réglementaires relatives à l'accessibilité des personnes handicapées lors des réhabilitations des immeubles de logements sociaux.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

J'ai une demande d'explication de vote de M. GLEIZES sur le vœu n° 157.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Chers collègues, cher Christian HONORÉ, c'est un sujet dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ensemble. L'accessibilité de notre parc social à toutes les personnes en situation de handicap est un objectif prioritaire, que la Ville a fixé à ses bailleurs. Notre objectif global, d'ici 2020, est d'avoir un parc accessible à 40 % et présentant 3 % de logements adaptés.

Cet objectif est ambitieux au regard de notre parc de logements H.L.M., qui est un parc ancien et sur lequel, pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de faire de gros travaux. Néanmoins, grâce aux efforts de la Ville de Paris et grâce aussi aux efforts des bailleurs sociaux, cet objectif est en passe d'être atteint puisque fin 2017, nous étions déjà à plus de 33 % de logements accessibles.

Pour atteindre ces objectifs depuis le début de la mandature, nous avons signé huit conventions bilatérales avec les plus gros bailleurs parisiens, ce qui correspond à 93 % du parc H.L.M. de la capitale. Depuis ces signatures, le nombre de chantiers pour atteindre les logements accessibles ou adaptés a fortement augmenté. Au titre de ces conventions, les bailleurs s'engagent à converger vers l'objectif de 40 % de logements accessibles en 2020 et à étudier, lors de chaque réhabilitation et opération Plan Climat, la faisabilité de travaux d'accessibilité.

Je suis donc heureux de vous dire que les choses avancent. Elles avancent bien. Et c'est la raison pour laquelle je ne peux qu'émettre un avis favorable à votre vœu, qui converge avec les objectifs et les résultats que nous avons enregistrés depuis maintenant plusieurs années.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Il est rare, mais nous voterons ce vœu des Républicains. En effet, le principe de l'accessibilité universelle est, pour nous, essentiel. C'est malheureusement un principe clairement mis en danger par le projet de loi relatif à l'évolution du logement et l'aménagement numérique dit "Elan".

J'espère que M. BOURNAZEL portera aussi ce débat à l'Assemblée nationale puisqu'il est signataire de ce vœu.

Ce texte sera discuté bientôt à l'Assemblée nationale à la fin du mois de mai et prévoit, dans son article 18, d'abaisser à 10 % le nombre de logements neufs accessibles au lieu des 100 % aujourd'hui, les 90 % restants devant être évolutifs, terme pour le moins lacunaire. Voilà ce qui est dans la loi.

C'est un véritable retour en arrière, dénoncé d'ailleurs par l'ensemble du monde associatif. La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 a posé le principe de l'obligation d'accessibilité de toutes et tous au logement neuf, puis la loi Handicap du 11 février 2005 et ses textes d'application ont défini les normes actuelles.

Cette loi Elan réinstaure des quotas. Concrètement, les personnes en situation de handicap, malades, accidentées ou vieillissantes et leur famille ne pourraient plus accéder...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir conclure !

M. Jérôme GLEIZES. - C'est deux minutes !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Non, c'est une explication de vote sur un vœu. C'est une minute.

M. Jérôme GLEIZES. - Mais adossée à un projet de délibération. Je vais être taquin.

Je ferai remarquer que les élus Républicains du 20^e arrondissement n'ont pas voté ce projet de délibération en arrondissement et je vois qu'ils ne sont pas signataires de ce vœu qui concerne le 20^e arrondissement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 255).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 126).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux locataires du 123, rue du Chemin Vert.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux locataires du 123, rue du Chemin Vert.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n^{os} 158, 159 et 159 bis, à propos du 123, rue du Chemin Vert.

La parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présente le vœu n° 158, qui a été présenté par le maire du 11^e arrondissement et les élus du groupe Socialiste concernant une opération qui consiste en la rétrocession d'un immeuble situé 123, rue du Chemin Vert, propriété de Paris Habitat, à la Foncière Mahdia.

Dans le cadre de cette opération, de nombreux locataires, dont certains peuvent être en situation délicate parce que dans des considérations financières modestes, ont besoin d'être accompagnés.

Nous demandons que la Ville procède à cet accompagnement de la manière suivante, notamment dans le cadre de cette opération, qu'il y ait un accord avec le futur propriétaire pour que le maintien dans le lieu des locataires se fasse après les six ans incompressibles légalement prévus, de manière aussi à ce que cet accord soit respecté, sous couvert de recourir au droit de préemption en cas de non-respect de cet accord, comme le prévoit également le Plan local de l'habitat, et en demandant à "Paris Habitat" qu'il puisse transmettre au futur propriétaire, puisque ceci reste encore à faire, la liste des travaux qui permettront de restaurer les espaces communs et privatifs afin d'améliorer la qualité de vie de ces locataires.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour présenter le vœu n° 159, la parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation du 123, rue du Chemin Vert dans le 11^e est inédite. En raison d'un vice de forme, la préemption du bâtiment de 61 logements de la Ville de Paris via "Paris Habitat" a été annulée en avril 2014. La décision de justice a ordonné la rétrocession de l'immeuble à une société immobilière privée. Pendant ces cinq ans, les locataires ont continué à payer leurs loyers et leurs charges à Paris Habitat.

A ce jour, il reste trente foyers dans cet immeuble, dont certains sont dans une situation sociale difficile. L'état de vétusté de l'immeuble dans les parties communes, mais aussi dans les espaces privatifs, s'est accentué pendant les cinq ans.

La loi prévoit le droit au maintien dans les lieux des locataires pendant les six années. Toutefois, le groupe Ecologiste émet le vœu que la Ville de Paris accompagne et soutienne les trente foyers au 123, rue du Chemin Vert, premièrement en organisant les travaux indispensables mais aussi en rassurant les locataires, que la Ville réalise une enquête auprès des locataires pour étudier les situations individuelles les plus urgentes et envisage les relogements rapides dans le parc social pour les plus modestes, avant les six ans incompressibles, puis à l'issue des six années, en demandant à "Paris Habitat" ou à un autre bailleur du parc social de prévoir le relogement, dans son parc immobilier, des locataires qui ne pourront pas assumer l'augmentation des prix des loyers.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à nos deux collègues pour ces deux interventions relatives au 123, rue du Chemin Vert dans le 11^e arrondissement. Il s'agit d'une situation qui est relativement rare, et heureusement, une préemption réalisée par la Ville lors de la précédente mandature qui, entretemps, a été invalidée par la justice pour une raison de pure forme. Le bien est donc revendu à l'acquéreur évincé. Il comporte environ 80 logements, dont une moitié de logements vides. Cette situation nous oblige à une grande vigilance sur le devenir de l'immeuble et ses habitants. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement, et son équipe, sont particulièrement mobilisés sur ce dossier. Ils souhaitent, par leur vœu, que la Ville puisse accompagner au mieux les habitants de cette adresse, sécuriser leur situation locative et échanger avec le nouveau propriétaire pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions.

Le vœu de nos collègues écologistes va dans le même sens, en demandant que le renouvellement du bail de six ans qui est de droit, puisse faire l'objet d'un accord permettant de maintenir les locataires au-delà de ces six années.

Autrement dit, nous souhaitons éviter une vente à la découpe à cette adresse. Vous savez que nous sommes très mobilisés sur le sujet des ventes à la découpe. Dans tous les cas, si jamais le propriétaire décidait de procéder à une vente à la découpe, alors nous utiliserions l'outil de la préemption pour protéger les locataires. Toutefois, en l'état de nos discussions avec le nouveau propriétaire, que nous avons déjà rencontré, nous avons bon espoir d'aboutir à un accord amiable permettant le maintien des locataires en place. C'est le sens du vœu de l'Exécutif, dont je souhaite qu'il puisse se substituer aux deux vœux initiaux.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 158 du groupe Socialiste est-il maintenu ? Remplacé par le vœu n° 159 bis de l'Exécutif. Donc, il est remplacé.

Le n° 159 du groupe Ecologiste est-il maintenu ou remplacé ? Il est remplacé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 256).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la transformation des bureaux vacants en logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un nouveau plan de transformation de bureaux en logements.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner les vœux référencés n^{os} 160, 161, 162 et 162 bis, relatifs au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Considérant les demandes exprimées dans le vœu de l'Exécutif municipal, qui a été adopté en février dernier, portant sur la mobilisation de l'ensemble des sites vacants de son patrimoine afin d'y développer des places d'hébergement et l'importance de mobiliser dans le même esprit l'ensemble des institutions publiques disposant de foncier disponible à Paris, le groupe Ecologiste de Paris émet le vœu que la Ville de Paris publie un état des lieux le plus précis possible du nombre, du statut et de la localisation des logements, bureaux ou bâtiments publics vacants à Paris, et que ce recensement puisse donner lieu à l'affectation rapide d'un certain nombre de ces surfaces vacantes aux agents de ménage ou de personnes sans-abri, dans le cadre d'une mobilisation conjointe des services de l'Etat et des collectivités locales pour trouver les montages juridiques et les solutions financières adaptées.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour le vœu n^o 161, la parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être extrêmement brève dans la mesure où j'ai déjà évoqué ce vœu lors de la séance de jeudi matin suite à la conférence citoyenne.

Nous déposons un vœu pour que Paris accompagne les mesures de la loi Elan, future loi Elan, visant à la transformation des bureaux vacants en logements. Nous demandons que soit porté à 350.000 l'objectif de conversion de bureaux vacants en logements sociaux d'ici 2020. Je dis tout de suite que nous accepterons ce que l'Exécutif demande, à savoir une prorogation de ce délai jusqu'en 2022.

Je ne reviens pas sur les arguments qui ont été évoqués largement sur l'accessibilité des classes moyennes au logement.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. DUBUS pour le vœu n^o 162.

M. Jérôme DUBUS. - Même chose : on constate aujourd'hui que nous n'avons pas vraiment de bilan sur la transformation de bureaux en logements. On demande donc que l'Exécutif nous présente un bilan des actions puisqu'il y a eu une volonté politique d'activer, depuis 2014, la transformation de bureaux en logements à Paris. C'est le premier point. Le vœu de l'Exécutif prévoit la présentation d'un bilan, donc cela nous va très bien.

Deuxièmement, on ne voit pas très bien quels sont les outils qui ont été mis en place pour accélérer cette transformation. Parce qu'en réalité, c'est bien de se fixer des objectifs. L'objectif était ambitieux. Il est encore plus ambitieux dans le projet de loi Elan puisque ce sont 500.000 mètres carrés sur l'hexagone qui doivent être transformés de bureaux en logements pour 2020. 500.000 mètres carrés sur la France, pas sur Paris. Sur Paris, je

pense que l'on peut faire mieux. Simplement, cela nécessite des outils. Or, les outils, nous ne les voyons pas très bien.

On va donc, bien évidemment, voter le vœu de l'Exécutif qui est un vœu qui récapitule et donne des objectifs ambitieux. Mais il faut vraiment que l'on ait à la fois la présentation de ce bilan et la mise en place d'outils nécessaires à l'accélération de cette transformation de mètres carrés de bureaux obsolètes en logements.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Très heureux que nous puissions évoquer ici la question des immeubles vacants. Le vœu des écologistes de Paris porte sur l'ensemble des surfaces vacantes : logements, bureaux, équipements publics. Le vœu des Radicaux de Gauche et celui présenté par Jérôme DUBUS portent plus spécifiquement sur la question des bureaux. En tout état de cause, il y a sur nos bancs, je crois, un consensus autour de l'idée que nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait autant de surfaces inutilisées alors même qu'il y a de tels besoins de logements à Paris.

Pour être précis sur l'ensemble de ces vœux, pour ce qui concerne le vœu des écologistes, j'y émets un avis favorable, avec une petite demande de modification à la marge. Vous nous demandez un recensement des espaces vacants dans Paris. Vous nous demandez que ce recensement puisse être communiqué. Nous sommes évidemment pour. Je me permettrai simplement de proposer, dans votre premier attendu, que l'on introduise la nécessité de consulter la C.N.I.L., parce que, lorsqu'on communique la liste d'immeubles vacants, il faut le faire après avoir eu l'accord de la C.N.I.L.

Concernant plus précisément la question des transformations d'immeubles de bureaux en logements, nous nous étions, au début de cette mandature, notamment dans le cadre du Programme local de l'habitat, fixés un objectif de transformation de 250.000 mètres carrés de bureaux en logements entre 2014 et 2020. Je vous l'annonce ici. Monsieur DUBUS, vous nous demandiez un bilan. Cet objectif ambitieux est en passe d'être atteint puisque nous sommes déjà à 176.000 mètres carrés de bureaux transformés en logements. Nous nous basons sur les permis de construire délivrés. En tout cas, les choses avancent. Elles avancent bien. Nous en sommes aujourd'hui à un rythme qui correspond à celui que nous nous étions fixés dans le cadre du Programme local de l'habitat, et c'est tant mieux.

Pour cela, pour y arriver, nous avons mis en œuvre trois réformes. La première, c'est l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les propriétaires s'engageant à ce type de travaux. Nous avons aussi incité à la réversibilité des usages. Nous avons, enfin, introduit une dérogation possible à certaines obligations sociales du P.L.U. Pour être très précis, lorsque, par exemple, un immeuble de bureaux est transformé en logements, nous avons permis que l'obligation sociale se fasse en usufruit locatif social.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Bref. Nous avons mis en place des mesures qui, je crois, vont dans le bon sens et répondent à votre attente.

C'est le vœu de l'Exécutif qui présente l'ensemble de ces éléments.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Concernant le vœu n° 160, les amendements sont-ils acceptés par le groupe Ecologiste ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 257).

Concernant le vœu n° 161, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Le vœu du groupe Radical ? Oui ? Favorable si amendé. Le deuxième aussi, favorable si amendé ? Il y avait un vœu n° 162 bis de l'Exécutif en réponse. Oui, il y a un vœu : c'est retiré au profit de l'Exécutif. Est-ce que vous êtes pour le retrait ou contre... ?

Le vœu n° 161 est-il maintenu ? D'accord, retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

Le vœu n° 162 est-il maintenu ou retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Idem.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 258).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des réhabilitations labellisées "plan climat".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 163 relatif à un bilan des réhabilitations labellisées "plan climat".

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait pas mal de temps déjà que nous souhaitons, en 5e Commission, avoir un bilan de ce qui a été fait en matière de réhabilitation et de rénovation dans le parc social, parce qu'il nous semble qu'il faut que maintenant, avec le recul, on puisse tirer des expériences menées ce qui est le plus efficace en termes d'investissement en argent, en euros, et les outils qui sont mis en œuvre, la nature des travaux, leur efficacité, etc. Ce que nous demandons, c'est que le plus vite possible, si possible lors de la prochaine réunion ou d'une commission spécifique, en tout cas avant le prochain Conseil, on ait ce bilan assez détaillé tel que nous le proposons dans le vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur CONTASSOT, vous venez de présenter le vœu n° 164, pas le vœu n° 163, non ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Vous êtes inscrit sur les deux vœux, Monsieur CONTASSOT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Parce que le vœu n° 163 concerne les impacts du projet de loi Elan et le n° 164 sur la lutte contre la précarité énergétique, les plans Climat, et il me semblait que votre intervention portait plutôt sur le n° 164.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, c'est l'inverse.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Très bien.

Ainsi, sur votre vœu relatif à la précarité énergétique et pour un bilan des réhabilitations énergétiques du parc social labellisé Plan Climat Air Energie, c'est un avis favorable et l'ensemble des éléments sera présenté en 5e Commission, comme vous le demandez.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 259).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux impacts du projet de loi dit "Elan".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons donc maintenant examiner le vœu référencé n° 164 relatif aux impacts du projet de loi dit "Elan".

La parole est toujours à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Oui, vous le savez, le futur projet de loi Elan est assez complet, puisqu'il comprend divers chapitres qui touchent à la fois aux logements sociaux, avec très clairement la volonté de démanteler les parcs de logements sociaux en confiant d'ailleurs éventuellement la vente au privé. Une deuxième partie porte sur l'architecture, une troisième partie sur le numérique.

Nous, il nous semble qu'en face de cela la Ville de Paris doit rappeler un certain nombre de choses en termes d'efficacité. C'est pour cela que nous déposons ce vœu, qui rappelle qu'il y a matière à progresser et pas simplement à régresser, lorsqu'on est face à la question du logement social.

Vu le temps, je vous renvoie évidemment au contenu du vœu lui-même.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - M. BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Yves CONTASSOT pour ce vœu.

Le projet de loi Elan est effectivement un projet de loi qui, à nos yeux, a une importance considérable, car le logement est le premier problème des Parisiens et que nous comptons beaucoup sur l'Etat pour nous donner des leviers supplémentaires afin de faciliter les conditions de logement des Parisiennes et des Parisiens. Nous en avons parlé hier au moment de la présentation de l'avis citoyen et, d'ailleurs, le panel de citoyens sélectionnés par l'Ipsos a fait un certain nombre de suggestions nous permettant de proposer au Gouvernement des modifications qui nous aideraient à mieux loger les Parisiens.

Je suis favorable aux propositions que vous faites à une nuance près. Vous nous demandez en matière de locations touristiques, qui aujourd'hui sont possibles 120 jours par an en résidence principale, de passer à 20 jours. A ce stade, nous n'avons pas la possibilité nous-mêmes de réaliser cette modification. Nous demandons surtout que la loi donne le pouvoir à la collectivité de décider elle-même de sa durée et il nous reviendrait ensuite, à nous, de trancher cette question.

A cette petite réserve près, je suis favorable à votre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai l'impression que M. CONTASSOT n'a pas lu le projet de loi Elan et qu'il le découvre. C'était tellement succinct, ce qu'il a dit, que je suis même persuadé qu'il ne l'a pas lu. Car, enfin, que contient ce projet de loi ? Ce projet de loi qui va être examiné seulement à la fin du mois. C'est donc un projet et il peut être amendé.

Généralisation de la cotation. Vous êtes contre, Monsieur CONTASSOT ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est une explication de vote.

M. Jérôme DUBUS. - La généralisation de la cotation, vous êtes contre ? Le bail mobilité pour accompagner la mobilité professionnelle, vous êtes contre ? Plus aucune norme jusqu'en 2022 pour accélérer la construction, vous êtes contre ? Le regroupement des sociétés des offices d'H.L.M. pour plus d'efficacité, vous êtes contre ? Ah... L'intervention de "Solibail" pour des garanties aux plus faibles, vous êtes contre ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, ce n'est pas vraiment une explication de vote, c'est une intervention.

Vous concluez...

M. Jérôme DUBUS. - La lutte renforcée contre les marchands de sommeil, vous êtes contre ?!

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, c'est une minute et il vous reste quatre secondes pour conclure.

M. Jérôme DUBUS. - Enfin, c'est absolument invraisemblable. Invraisemblable !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci; Monsieur DUBUS, merci pour cette explication de vote... Merci pour cette explication de vote.

Je vais donc mettre aux voix...

M. Julien BARGETON. - Explication de vote.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Non, elle vient d'avoir lieu, l'explication de vote.

M. Julien BARGETON. - Ce n'est pas le même groupe.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Pardon, allez-y.

M. Julien BARGETON. - Je me permets de dire, Monsieur le Président, de faire une remarque rapidement. Dans la présentation du vœu et dans ses considérants, il y a une critique de la loi Elan.

Entendez que l'explication de vote d'un groupe réponde à ces critiques pour la défendre et répondre sur ce qu'il y a dans le projet de loi Elan. C'est évidemment ce qui me gêne et qui fait que je ne voterai pas non plus ce vœu. En effet, à mon avis, la réalité de ce qui est dit et de ce qui est écrit dans la loi Elan, qui n'est pas encore votée, n'est pas traduite par ce vœu. C'est ce qui fait que le groupe Démocrates et Progressistes ne le votera pas.

On ne peut pas dire que l'on fait des explications de vote pour attaquer un texte. Souffrez que si dans la défense d'un vœu, on critique un texte, dans une explication de vote, on puisse y répondre !

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 260).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la vente de logements sociaux.

Vœu déposé par les groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à un plan pluriannuel de cession des logements H.L.M. aux locataires.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n^{os} 165 et 166 relatifs à la vente de logements sociaux.

La parole est à M. Nicolas BONNET.

Mme Danièle PREMEL. - Danièle PREMEL !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - D'accord, Madame PREMEL. J'avais dit Nicolas BONNET, mais allez-y.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Messieurs, écoutez, 64 ans après l'appel de l'abbé Pierre, le constat est terrible : 600.000 logements indignes, il manque 800.000 logements sociaux et un sans domicile fixe sur trois travaille alors qu'il est privé de logement. Des familles entières vivent dans l'angoisse de voir leur procédure d'expulsion aboutir.

C'est dans ce contexte qu'a été présenté le 4 avril dernier en Conseil des Ministres le projet de la loi Elan. Ce projet de loi n'apporte aucun avenir pour les millions de personnes qui souffrent de ne pas avoir un toit, car le niveau de construction de logements accessibles à tous est insuffisant. Aucun avenir aussi pour ceux qui vivent dans un habitat dégradé. Aucun avenir encore pour ceux qui peinent à payer les loyers insupportables du privé. Ce projet de loi veut détruire les derniers outils d'intervention publique pour le droit au logement pour tous et entérine autant la diminution des aides à la pierre que la baisse des A.P.L.

Fondamentalement, aujourd'hui, c'est l'ensemble du monde H.L.M. que ce Gouvernement veut faire disparaître, notamment avec l'ambition de vendre 40.000 logements sociaux par an. C'est la politique de l'illusion du "tous propriétaires" déjà voulue par Nicolas SARKOZY et sa Ministre Mme BOUTIN en leur temps. Rien d'étonnant, me direz-vous, pour un Gouvernement qui depuis un an privatise barrages hydro-électriques, bientôt la S.N.C.F., l'Aéroport de Paris et j'en passe.

Le dispositif de vente des logements des H.L.M., tel que présenté dans ce projet de loi, aura comme conséquence à terme la démultiplication des copropriétés dégradées de demain. Déjà, quelques organismes H.L.M. s'engouffrent dans la loi en incitant certains locataires à acheter leur logement. Je vais accélérer, mais c'était très important après l'intervention.

Le bien commun qu'est le logement social ne peut être bradé aux spéculateurs privés. C'est pourquoi nous refusons que les bailleurs sociaux présents sur le territoire parisien vendent des logements financés par l'argent public et nous demandons que la Municipalité interpelle les bailleurs en ce sens.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci d'être allée sur votre conclusion. Merci.

La parole est à M. DUBUS pour le vœu n° 166. Oui, je l'ai annoncé, n^{os} 165 et 166.

M. Jérôme DUBUS. - Que d'outrances, de réactions sur notre vœu, que nous avons déposé de manière commune avec le groupe Démocrates et Progressistes de Julien BARGETON.

J'ai entendu tout et son contraire sur cette affaire et, d'ailleurs, cela continue. J'ai entendu que nous allions encourager la spéculation. Mais qui préempte au prix du marché, si ce n'est la Ville de Paris aujourd'hui ? J'ai entendu que nous allions brader le patrimoine. Mais qui pille depuis 4 ans les bailleurs sociaux à hauteur de 300 millions d'euros par an ? J'ai entendu que nous allions, comme dans les années 1950, paraît-il, déplacer les locataires et les logements sociaux pour les mettre en banlieue. Mais, dans les années 1950, mes chers amis, il y avait encore une classe populaire à Paris et il suffit d'ailleurs de regarder les scores du Parti communiste français à Paris pour voir qu'aujourd'hui il n'y a effectivement plus de classe populaire à Paris.

Ainsi, votre comparaison avec les années 1950, vous la gardez pour vous.

Alors, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de décliner l'accord de 2007 qui avait été voté et signé par le Gouvernement et par le mouvement H.L.M., je le rappelle, qui prévoyait la vente de logements H.L.M. à ses locataires. Je rappelle que le protocole d'accompagnement, je l'ai pour ceux qui le veulent, qui a été signé il y a quelque temps, un mois, par le Gouvernement et par le mouvement H.L.M., prévoit l'accélération des ventes de logements H.L.M.

Par qui a été signé ce protocole très intéressant ? Jean-Louis DUMONT, Président de l'U.S.H., ancien député socialiste des Ardennes ; Marie-Noëlle LIENEMANN, vous la connaissez, sénatrice de Paris - elle a signé l'accord.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, il faudrait aller vers votre conclusion, s'il vous plaît.

M. Jérôme DUBUS. - C'est tout de même étonnant.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Un vœu, c'est deux minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Pas de provocation. 2.000 logements par an vendus, c'est tout à fait envisageable sur cinq ans. C'est ce que nous proposons, pas d'excitation. Tout cela pourra se faire dans le calme, dans la sérénité, au profit des Parisiens qui veulent devenir propriétaires.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour votre conclusion qui sera sereine, je n'en doute pas.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - J'ai entendu, évidemment, les réponses et je vois les réponses que peut faire l'Exécutif.

Je trouve dommage que le sujet ne soit même pas ouvert. Je comprends, certains ont des arguments que j'ai pu lire, ici ou là. Néanmoins, c'est dommage de ne pas évoquer, par exemple, l'idée de consulter des locataires qui seraient volontaires pour acheter leur logement.

Pourquoi ne pas réfléchir en fonction des types de logements ? Pourquoi ne pas réfléchir en fonction des arrondissements ? Evidemment qu'il ne faut pas appliquer la même situation partout. Pourquoi ne pas regarder aussi en fonction des quartiers, des résidences ?

Il faudrait peut-être expliquer quelles seraient les conséquences de ce choix. Certains chiffres sont dans le vœu, mais au-delà du fétichisme du chiffre, au moins ouvrons la question et n'ayons pas une grille de lecture uniquement idéologique d'un refus net, total, alors que le débat mérite d'être ouvert, par exemple, en 3e Commission...

Laissez-moi terminer !

Par exemple en 5e Commission. Voilà le sujet !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Laissez-le finir.

Et allez vers votre conclusion, Monsieur BARGETON. C'est une minute.

M. Julien BARGETON. - Au moins, admettons d'ouvrir les pistes plutôt que de vouloir les fermer avant même de les évoquer. Des maires de toutes tendances politiques le font. Je sais bien que l'on me dira que la situation de Paris est différente. Au moins, ouvrons le sujet en fonction des types de logements, en fonction des arrondissements et en fonction, peut-être, des besoins exprimés par les locataires.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Julien BARGETON. - Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Ian BROSSAT.

J'ai ensuite, je le dis, des demandes d'explication de vote de M. AZIÈRE, de M. CONTASSOT, de Mme SIMONNET et de M. de FROMENT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à l'ensemble des trois orateurs pour ces différentes interventions qui ne sont pas toutes du même registre. J'ai entendu un certain nombre de nuances et elles sont intéressantes.

Permettez-moi de vous rappeler que nous sommes à Paris et la situation du logement à Paris n'est évidemment pas celle que nous pouvons connaître dans les Ardennes où l'on doit avoir une proportion de logements sociaux vacants extrêmement importante et une tension du marché de l'immobilier qui n'a strictement rien à voir avec la Capitale.

Je ne suis pas favorable au vœu présenté par Julien BARGETON et Jérôme DUBUS pour plusieurs raisons. D'abord parce ce que ce que vous nous proposez est contraire à tout ce que nous avons cherché à faire depuis 2001.

Que M. DUBUS puisse défendre une telle option, que Julien BARGETON, très sincèrement, vous puissiez défendre l'idée de brader du parc H.L.M. alors même que, depuis 2001, nous nous sommes battus pour augmenter notre taux de logements sociaux pour atteindre le seuil de 25 % de logements sociaux, que nous avons donc décidé d'en finir avec une politique qui était menée à Paris lorsque Jean TIBERI était maire, la réalité est que vous nous demandez de revenir à la politique du logement de Jean TIBERI.

C'est un choix politique, mais c'est un choix politique qui n'est pas le nôtre parce que notre objectif est d'atteindre les 25 % de logements sociaux, comme la loi le prévoit. Or, la perspective que vous nous tracez nous éloignerait de cet objectif.

Par ailleurs, vous nous dites qu'avec un logement social vendu, on en construira trois. La réalité foncière de Paris, c'est que l'on n'a pas les moyens de construire trois logements pour le logement que l'on aura détruit en le vendant au privé. Par conséquent donc - et d'ailleurs, un certain nombre d'élus de vos groupes l'ont dit -, il s'agira de vendre du logement social à Paris pour construire du logement social en première et en deuxième couronne.

Que nous dites-vous ? Moins de logement social à Paris et des cités en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. Excusez-moi de vous le dire, mais les logements sociaux construits par la Ville de Paris à La Courneuve, on a vu, on a connu, ce n'est pas extraordinaire. De plus, c'est précisément aujourd'hui dans ces endroits que l'on est obligé d'injecter des millions d'euros d'argent public parce que cela a conduit à la construction de cités-ghettos.

Je vous le dis : ce n'est ce que nous souhaitons car cette politique, c'est le petit remplacement. Cela veut dire que l'on demandera à des Parisiens des petites classes moyennes de partir de l'autre côté du périphérique pour être remplacés par des gens qui ont les moyens. Ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Nous souhaitons la mixité sociale à Paris et cela suppose du logement social dans Paris et dans tous les quartiers de Paris. C'est la raison pour laquelle il n'est pas question, pour nous, de nous orienter vers une telle hypothèse.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne, pour une explication de vote, la parole à Eric AZIÈRE.

Si l'on peut respecter les orateurs, merci.

Monsieur CHERKI, si l'on peut respecter les orateurs, c'est M. AZIÈRE qui parle, pour une minute.

M. Eric AZIÈRE. - D'abord sur le vœu n° 166, je ne sais pas s'il était adroit de le présenter comme cela, il doit être manié avec précaution car attention au message qu'il peut envoyer et à la caricature à laquelle il vient de donner lieu. Ce vœu ne peut pas être une fin en soi. Il faut qu'il soit compris comme un tout d'une nouvelle approche d'une nouvelle politique pour le logement à Paris.

Il doit être encadré par la loi Elan. Il doit être évidemment appliqué dans les zones les moins tendues à Paris. Il doit être compris comme une voie d'accession à la propriété pour les classes les moins aisées habitant déjà le logement social.

C'est une mesure qui doit obligatoirement dégager des moyens supplémentaires pour produire plus de logements qu'il n'en vend. Si les bailleurs sociaux - car j'ai entendu cet argument - ont besoin d'augmenter leurs fonds propres, je rappelle qu'ils pourraient lever l'exonération des surloyers et les encaisser. Cela peut même être un préalable.

Enfin, peut-être sur les logements, cette privatisation ou cette vente de logements peut s'appliquer en priorité sur les logements qui relèvent d'une procédure de préemption dans le diffus parce que, pour des moyens de gestion évidents, ce serait beaucoup plus facile.

Quant au vœu suivant présenté par le groupe Communiste, j'en comprends l'esprit ; c'est dans leur culture. Néanmoins, en l'occurrence, je crois qu'il faut changer de paradigme en matière de logements sociaux. Il est anormal, à mon sens, que des gens qui payent leur loyer pendant 30 ans dans un logement social, ressortent les poches vides, privés au moins de la capitalisation que représente 30 ans de loyers.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour cette explication de vote.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il y avait longtemps que l'on n'avait pas vu une telle proposition du "vieux monde". Le "vieux monde", celui qui consiste à dire : chassons les pauvres ! Pourquoi ? Parce qu'il faut lire le vœu n° 166 avec le vœu n° 168 ; et le vœu n° 168 est beaucoup plus explicite.

Il dit clairement qu'il ne faut plus attribuer de logements sociaux dans Paris à un certain nombre de personnes, mais au sein de la Métropole, en leur disant : "Ce sera pour six ans, six ans avant que l'on réexamine votre situation".

On est vraiment dans la vision totalement archaïque d'une ville de Paris pour les riches, comme on a un Président pour les riches. Voilà ce qui est proposé et voilà ce que nous dénonçons.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole, pour une explication de vote.

Tout le monde aura la parole. Donc, chacun des groupes, un peu de calme.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour une explication de vote aussi.

Mme Danielle SIMONNET. - Voilà, les groupes "macronistes" du Conseil de Paris, version canal historique PS et version canal historique LR, viennent donc de se retrouver à travers un vœu commun, 100 % libéral, dans le strict héritage de Thatcher ! Ils souhaitent défendre la vente, chaque année, de 1 % du parc social de la Ville.

Ce vœu reprend l'article 29 du projet de loi Logement et est un non-sens complet. On manque de logements sociaux à Paris, comme en témoignent les plus de 200.000 demandeurs de logements sociaux en attente. La Ville devrait, au contraire, amplifier les préemptions dans le diffus pour inverser l'exode des couches populaires et moyennes du salariat ; et le Gouvernement devrait enfin instaurer un encadrement à la baisse des loyers et du foncier et restaurer une vraie aide à la pierre.

Mais vous voulez sacraliser Paris en ghetto de riches. La République En Marche se révèle aussi antisociale à Paris qu'au Gouvernement. Son projet pour Paris, c'est d'abord la casse du logement social. Oui, il y a le Président des riches et La République En Marche à Paris pour les riches.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - On n'en veut pas !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

Un peu de calme, Monsieur CHERKI, s'il vous plaît.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT et je voudrais un peu de calme...

M. CHERKI, un peu de calme pendant les interventions des autres.

La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Comme vous le savez et comme Jérôme DUBUS le sait bien, nous défendons depuis longtemps cette notion d'accession sociale à la propriété. Nous sommes favorables au vœu qui le propose.

Si, cela a complètement à voir.

Voilà, donc je ne serai pas plus long. Il est évident que cela doit être appliqué avec discernement et je rejoins les analyses qu'a pu faire Julien BARGETON sur le cas par cas. Il ne s'agit évidemment pas de faire de Paris un ghetto de riches, mais il est absolument indispensable de raisonner sur ce sujet du logement à l'échelle de la Métropole. Je suis tout de même très étonné des propos de Ian BROSSAT car il aura beau faire tout ce qu'il pourra, la question du logement est une question métropolitaine. Il faut raisonner à l'échelle métropolitaine. C'est ce que nous défendons.

Pour des raisons peut-être électoralistes - je ne sais pas comment les interpréter -, il y a maintenant clairement la volonté de cet Exécutif de raisonner à l'échelle exclusive des vingt arrondissements.

C'est une erreur majeure.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire d'abord que ce vœu et sa présentation montrent que, sur une question essentielle, il y a beaucoup de flou.

M. DUBUS dit qu'il faut y aller, en présentant son vœu. C'est un plan quinquennal - le mot est tout de même grand - pour vendre 1 % des logements. Je ne vois pas pourquoi 1 % et pas 2 %. Quand c'est Julien BARGETON qui présente le même vœu, il s'agit juste de commencer à réfléchir à la question. Bref, je ne suis pas sûr que vous ayez bien fait de signer ensemble ce vœu, vu la différence de présentation.

Ensuite, sur le fond, juste deux éléments.

D'une part, cette proposition est une rupture avec la politique que nous avons mise en œuvre depuis l'alternance de 2001 avec Bertrand DELANOË. Il faut aussi que cela soit dit clairement, merci M. PENINOÛ.

Deuxièmement, il faut aussi dire que oui, il faut aborder cette question à l'échelle métropolitaine. Et pour l'aborder à l'échelle métropolitaine, il faut que Paris participe, justement, à cette construction et ce vœu va exactement dans le sens inverse, c'est-à-dire se décharger du problème sur la Métropole hors Paris.

C'est avec cela que nous sommes en désaccord et c'est pour cela que nous voterons contre ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci à toutes ces différentes explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 165, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 261).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 166, déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la transparence dans l'attribution des logements sociaux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu référencé n° 167 relatif à la transparence dans l'attribution des logements sociaux.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ. Non ?

Danièle PREMEL, c'est cela ?

Mme Danièle PREMEL. - Oui, toujours.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Si Valérie PÉCRESSE, à son arrivée à la tête de la Région Ile-de-France, a drastiquement réduit le financement du logement social et, notamment, celui du logement P.L.A.-I. à Paris, il semble qu'elle ait remis en place des pratiques d'attributions floues, douteuses, sur les logements pour lesquels la Région est réservataire.

Ainsi, le 4 avril dernier, un article du "Parisien" nous apprenait qu'un très proche collaborateur de Mme PÉCRESSE aurait attendu seulement...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Attendez, Madame PREMEL.

Pourrait-on avoir un peu de calme ? Les discussions peuvent se faire à l'extérieur. Il y a une buvette avec un café à un tarif défiant toute concurrence.

Merci.

Mme Danièle PREMEL. - Je reprends.

Je disais que le 4 avril dernier un article du "Parisien" nous apprenait qu'un très proche collaborateur de Mme PÉCRESSÉ aurait attendu seulement six mois pour obtenir un H.L.M. PLUS, l'une des catégories les moins chères.

Et pas n'importe quel logement ! Un trois pièces, pour une seule personne, dans le quartier de la Muette, dans le 16e arrondissement...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Attendez, Madame PREMEL.

Les discussions !

Monsieur PENINOÛ.

A l'extérieur, s'il vous plaît. On ne s'entend pas et on n'entend pas la suite de l'intervention de Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Je sens que tout le monde veut un trois pièces dans le 16e arrondissement, refait à neuf qui dispose aussi d'une petite terrasse de 17 mètres carrés.

Cette attribution fait suite à la désignation d'un seul candidat sur le logement par la Région, lors de la Commission d'attribution du 18 octobre 2017 du bailleur "Paris Habitat". Il est piquant de relever que les logements sociaux du 16e arrondissement conviennent parfaitement à la droite dès lors qu'il s'agit de loger leurs amis.

Au-delà d'être illégales, le C.C.H. exigeant la présentation de trois candidatures, ces pratiques sont inacceptables alors que 130.000, et je vous le rappelle par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, 130.000 Parisiens sont demandeurs de logements sociaux !

Depuis 2001, la gauche parisienne a définitivement mis fin à la page des attributions discrétionnaires des logements sociaux. Nous souhaitons de nouveau souligner que l'action exemplaire de notre Municipalité en la matière...

Et j'observe par ailleurs que notre système de cotation est aujourd'hui pris en exemple par le Gouvernement dans le projet de la loi Elan. Vous voyez que l'on voit des choses positives !

Par ce vœu, nous souhaitons nous assurer que l'ensemble des réservataires présents sur le territoire parisien respectent la loi. En cas de non-respect des règles de désignation par un réservataire, nous proposons que les logements soient alors retirés aux réservataires et intégrés dans le contingent du bailleur qui procédera à une désignation et à une attribution conforme à la loi.

L'exigence d'une transparence totale...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faudrait aller vers votre conclusion, Madame PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - J'ai été souvent interrompue.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui mais bon... Là, c'est trois minutes...

Mme Danièle PREMEL. - ... des réservataires est complémentaire de celle d'une politique ambitieuse et de construction de logements sociaux et toujours sociaux, à Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Ian BROSSAT.

J'ai une explication de vote de M. de FROMENT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Sans entrer dans les détails de cette situation, plus la situation du logement est tendue, plus l'impératif de transparence doit prévaloir.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a mis en place toute une série de garde-fous depuis maintenant plusieurs années, visant à être transparent en matière d'attribution de logements sociaux.

C'est ce qui nous a guidés, en 2014, lorsque nous avons mis en place un système de cotation qui, maintenant, va être repris par l'Etat dans le cadre de la loi ELAN.

C'est ce qui nous a conduits à anonymiser les dossiers lorsqu'ils passent en commission.

C'est ce qui nous a conduits à mettre en place LOC'Annonces, ce site Internet dans lequel le demandeur peut lui-même se positionner sur un logement.

C'est ce qui nous conduits, depuis 2015, à permettre à des Parisiens tirés au sort d'assister aux commissions de désignation.

C'est ce qui fait que nous allons même aller plus loin, maintenant, en permettant que ces mêmes Parisiens, à partir du mois de septembre, puissent voter dans le cadre des commissions de désignation.

Ainsi, la logique, c'est la transparence et la transparence la plus totale. C'est le sens de l'ensemble des réformes que nous avons menées. Je sais d'ailleurs que beaucoup de mairies d'arrondissement de la majorité, comme de l'opposition, sont attachées à cet objectif et mettent en place les mêmes réformes que celles que nous avons mises en place à l'échelle de la mairie centrale.

Nous ne pouvons pas, par conséquent, accepter que d'autres réservataires ne pratiquent pas les mêmes systèmes. Je pense, en particulier, à une règle que nous nous sommes fixés, fixée par le Code de la construction et de l'habitat, qui est que chaque réservataire se doit d'indiquer trois personnes, trois ménages, pour chaque logement.

Dans le cas que vous évoquez, la Région Ile-de-France en l'occurrence nous a expliqué qu'elle n'a pas trouvé d'autres candidats sur un logement ; elle a par conséquent présenté sur un logement dans le 16e arrondissement un seul ménage. Très sincèrement, qui peut penser qu'on ne trouve pas trois ménages susceptibles d'accepter un logement de 50 mètres carrés dans le 16e arrondissement pour un loyer de 500 euros ?

C'est le sens de ce vœu. Nous souhaitons que tous les réservataires mettent bien trois ménages pour chaque logement, ce qui permet ensuite aux bailleurs de trancher en toute transparence.

C'est le sens de ce vœu. J'émet un avis favorable.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc le vœu n° 167 aux voix, avec un avis favorable...

Explication de vote.

Madame PAWLIK, vous avez la parole.

Mme Déborah PAWLIK. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Une explication de vote qui va surtout être une explication tout court. Nous ne pouvons évidemment pas accepter les propos qui ont été tenus ici à l'encontre de la présidente de la Région par Mme PREMEL qui ne relèvent de rien d'autre que de la pure et simple calomnie.

On va reprendre les éléments de manière très factuelle...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Une minute !

Mme Déborah PAWLIK. - ... et de manière très argumentée.

La personne qu'évoquait Mme PREMEL n'est ni membre du cabinet de la présidente de la Région, ni même l'une de ses proches. C'est une information très facilement vérifiable, puisque des éléments figurent sur Internet sur le sujet.

C'est par ailleurs un agent qui était en poste depuis 2014, soit bien avant que Valérie PÉCRESSE ne devienne présidente de la Région Ile-de-France.

Deuxièmement, concernant plus généralement l'attribution des logements sociaux, il faut rappeler que la commission d'attribution se prononce sur des dossiers qui sont anonymisés, ce qui est quand même extrêmement

important et tout à fait, Monsieur le Maire, ne faites pas cette tête, c'est la réalité, ce n'est pas ce que nous connaissons à Paris.

Troisièmement, la plupart du temps, il n'y a soit pas de candidat, soit un seul candidat présenté parce qu'il n'y a pas d'autres propositions de candidature. On a quand même été largement mis en cause...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est une explication de vote. On n'est pas dans l'enceinte du Conseil régional d'Ile-de-France.

Vous répondez en une minute.

Mme Déborah PAWLIK. - Nous sommes largement mis en cause !

Sur la politique de logement social de la Région, je rappellerai que depuis l'élection de Mme Valérie PÉCRESSÉ il y a deux ans, la Région a consacré plus de 172 millions d'euros à la construction de logements. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir, Monsieur le Maire, en la matière.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 262).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mobilité dans le logement social.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 168 est relatif à la mobilité dans le logement social.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, je vais présenter ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Julien BARGETON, pardon.

Monsieur LEGARET, s'il vous plaît !

M. Julien BARGETON. - Je vais présenter ce vœu dont l'esprit va susciter des débats. Il en a déjà d'ailleurs suscité, puisqu'on prononce le mot Métropole. Parfois, on a l'impression que c'est un peu un gros mot dans cette instance, parce qu'on propose que la question du logement puisse être traitée au niveau métropolitain avec une intégration renforcée, notamment via un fonds, via la mutualisation d'un certain nombre de logements sociaux, la construction à certains endroits.

On nous dit tout de suite, dès que l'on parle de la métropole, "vous ne voulez pas construire à Paris". Je note que ceux qui ne veulent pas construire à Paris sont souvent ceux qui nous reprochent de vouloir construire ailleurs. Dans une ville où le foncier est assez rare, évidemment cela nécessite soit de densifier, mais certains groupes de la majorité s'opposent à la densification, et donc la question posée est : où construit-on ?

On peut mutualiser, ce n'est pas un gros mot, réfléchir aux compétences au niveau métropolitain. C'est le sens de ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Tout le monde ici est très attaché à l'idée que la question du logement ne se réglera évidemment pas à la seule échelle de Paris. Il faudrait être stupide pour penser que les 200.000 personnes

qui ont fait une demande de logement à Paris...Vous n'avez pas besoin d'applaudir quand on dit une évidence, attendez la suite.

Il est évident que les 200.000 personnes qui ont fait une demande de logement à Paris, notamment des habitants de banlieue d'ailleurs, auront toutes une solution dans Paris. Evidemment qu'on a besoin de réfléchir à l'échelle de la Métropole.

Simplement, vos deux vœux, le vœu précédent que vous avez présenté et celui-ci sont à lire ensemble. D'un côté vous nous dites, il faut vendre du logement social à Paris, et de l'autre vous nous dites, Paris doit financer du logement social en banlieue.

On a bien compris ce dont il s'agit. Il s'agit de se débarrasser de nos logements sociaux parisiens, pour financer du logement social en première couronne, sachant que la première couronne...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ian BROSSAT a la parole, lui seul.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - ... sachant que la première couronne a déjà largement contribué, je pense à la Seine-Saint-Denis, à certaines villes du Val-de-Marne, largement contribué à l'effort en matière de logement social.

Le risque avec le vote de votre vœu est donc d'augmenter encore les déséquilibres en matière d'aménagement du territoire, de mettre à mal la mixité sociale. Nous ne pouvons évidemment pas être favorables à cette logique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix...

Je pense que vous aurez des mois et des mois pour mener ce débat. Vu l'heure, je propose qu'on ne le prolonge pas maintenant.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Explication du vote du groupe Ecologiste sur ce vœu.

Dans la continuité de ce qu'a dit mon ami Yves CONTASSOT, quand on lie la question de la vente du logement social à Paris, où le prix du mètre carré est à 9.000 euros, il faut s'endetter, à des classes moyennes qui n'ont pas la possibilité de s'endetter et en même temps on fait un vœu de mobilité sociale, on exclut les classes qui habitent aujourd'hui dans le logement social, incapables de payer ce logement social, vers la banlieue.

Expliquez-nous ce mécanisme autre, Monsieur BARGETON. Nous votons contre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux plateformes de meublés touristiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les vœux référencés n^{os} 169 et 169 bis déposés par le groupe les Républicains et Indépendants et l'Exécutif, relatifs aux plateformes de meublés touristiques, sont retirés de l'ordre du jour.

2018 DU 60 APUI - sur le site Pershing (17e) - Convention d'études et de travaux pour la mise en compatibilité du réseau Eau de Paris nécessaire à la réalisation du projet Mille Arbres.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 60. Il s'agit de l'appel à projets urbains innovants sur le site Pershing.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous voterons ce projet de délibération pour les raisons suivantes. Nous ne voulons pas mettre en difficulté "Eau de Paris", qui est concerné par cette convention d'études.

En revanche, nous poserons différentes questions sur ce projet de délibération.

La première : pourquoi la compagnie de Phalsbourg qui a gagné cet appui, ce n'est pas elle qui prend à sa charge les frais, les travaux, mais la Ville de Paris ?

Deuxième question : à quel horizon "Eau de Paris", qui va faire l'avance sur les frais et sur les travaux va être remboursée de ces travaux ?

Autre question, d'un point de vue un peu plus technique, ces travaux concernent les canalisations d'eau liées au projet. Or, ce projet va nécessiter beaucoup d'eau puisque c'est le projet 1.000 arbres, et que ces 1.000 arbres vont être construits sur le périphérique. Ils vont être mis hors sol. L'alimentation en eau ne se fera pas par le sol, mais au goutte-à-goutte, ou par d'autres techniques, de manière aérienne. Cela va nécessiter une quantité d'eau assez importante. Il y aura des travaux pour apporter cette eau pour ces 1.000 arbres.

Nous sommes assez surpris que l'on fasse des travaux pour déplacer les canalisations d'eau, puis que de nouveaux travaux soient faits pour acheminer cette eau sur ces jardins de 1.000 arbres. Pourquoi dans les travaux n'a-t-on pas lié les deux ?

Troisième élément, la quantité d'eau nécessaire pour alimenter cette forêt de 1.000 arbres a-t-elle été bien calculée, de façon que nous n'ayons pas un problème après d'impossibilité technique de réalisation de ce jardin de 1.000 arbres ?

Voilà les questions auxquelles nous attendons des réponses.

Merci de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Jérôme GLEIZES pour son intervention et son intérêt pour ce projet 1.000 arbres, projet emblématique de "Réinventer Paris".

Je voudrais juste rappeler que c'est normal que la Ville de Paris finance un déplacement d'infrastructures d'eau potable et non potable, et le fait que cette dépense ne soit pas prise en charge directement par "Eau de Paris", cela d'autant plus que c'est la Ville qui bénéficiera de la recette foncière de plus de 160 millions d'euros que représente ce projet.

Ce n'est pas au lauréat de payer ce déplacement d'infrastructures. Il incombe à la Ville de Paris de rendre possible le projet conformément aux règles du concours. In fine, cela ne change rien. Si nous avons imposé que le lauréat prenne en charge ce coût, la charge foncière aurait diminué d'autant.

Nous avons un calendrier assez serré pour réaliser ce projet, puisque l'arrêt de la canalisation principale est aussi lié au chantier du T3. Nous devons trouver rapidement un mode opérationnel entre le lauréat "Eau de Paris" et la Ville de Paris.

Ce déplacement d'infrastructures est nécessaire pour la mise en place du projet 1.000 arbres et sa réalisation avant les Jeux Olympiques, et nous permet de tenir les délais annoncés pour ce projet d'envergure. Le remboursement d'"Eau de Paris" se fera dans les 12 mois et il n'y aura pas de nouveaux travaux au-delà de ce déplacement de canalisation.

Enfin, sur la question de la consommation d'eau, il est évident que cela est discuté avec Eau de Paris. Il y a deux systèmes : arrosage en goutte-à-goutte avec approvisionnement sur les Hauts-de-Seine via le réseau d'eau non potable, arrosage en brumisation via le réseau d'eau potable.

Les besoins d'eau potable sont limités à 2.100 mètres cubes par an et bien évidemment, c'est anticipé par "Eau de Paris". Il faut bien comprendre que ce sont des besoins marginaux par rapport aux besoins du secteur.

Je reste à votre disposition ainsi qu'"Eau de Paris" pour des échanges complémentaires si c'est nécessaire.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 60).

2018 DU 127 - Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure applicable aux supports de publicité dépendant de contrats ou de conventions et assujettis à redevance d'occupation du domaine public.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 127 porte exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure applicable aux supports de publicité dépendant de contrats ou de conventions et assujettis à redevance d'occupation du domaine public.

Je vais donner la parole successivement à Maud GATEL, Jacques BOUTAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Baptiste de FROMENT, Julien BARGETON, Danielle SIMONNET et Jérôme GLEIZES.

Madame Maud GATEL ?

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sous un aspect presque anodin, ce projet de délibération en réalité est capital, et ce, à double titre. D'abord, il illustre la succession de déconvenues juridiques que connaît la Ville, et puis, il annonce la fin de la publicité à Paris au moins pour quelques mois. Par ce projet de délibération, la Ville renonce à demander une taxe sur la publicité préférant demander une redevance aux afficheurs publicitaires.

Par ce projet de délibération, la Ville se conforme à la loi. Mais, par ce projet de délibération, nous mettons également fin à deux consultations en cours ayant trait au marché publicitaire, compte tenu du fait que, justement, ce projet de délibération n'avait pas été pris plus tôt.

Par ce projet de délibération, nous offrons une porte de sortie à la Ville pour ne pas risquer à nouveau une déconvenue juridique. Effectivement, cela aurait fait beaucoup après la décision du tribunal administratif annulant l'attribution de la M.U.I., décision confirmée par le Conseil d'Etat au mois de septembre dernier. Et après la décision annulant le contrat de M.U.I. transitoire par le tribunal administratif au mois de décembre dernier.

Par ce projet de délibération, c'est la suspension de consultations en cours : la consultation pour l'attribution de la concession de services relatifs à l'installation et l'exploitation des mas et colonnes porte-affiches à partir d'avril 2019, et la consultation pour la concession de services des M.U.I., soit le cadre de la publicité pour les prochaines années. Or, compte tenu des délais pour la reprise des consultations, que l'on ne connaît pas, cela signifie que, quand bien même on relancerait une procédure aujourd'hui, il n'y aurait rien avant 20 mois.

C'est donc une décision de suspension compréhensible compte tenu de la succession d'erreurs plus ou moins grossières sanctionnées par la justice. Mais cela pose la question de la manière dont l'impact budgétaire de ces décisions va être comblé, car ces deux contrats représentent un montant cumulé de 50 millions d'euros par an. Il est désormais urgent d'avoir un débat sincère, sur le sujet sur la place et les missions de la publicité en ville, sur son rôle en matière de promotion des établissements culturels de la Ville, sur ses implications en termes tant budgétaires que de cadre de vie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, ma collègue Maud GATEL a parfaitement bien présenté la problématique. Je souhaite tout simplement questionner Jean-Louis MISSIKA sur la stratégie qu'il compte mettre en place suite à cette décision du tribunal qui ne permet plus à la Ville de prélever à la fois la taxe locale de publicité extérieure et, en même temps, la redevance d'occupation du domaine public.

Quelle est sa stratégie ? Est-ce qu'il souhaite réintégrer cette nouvelle donne dans le nouveau cahier des charges, poursuivre les consultations et remettre en place les consultations en cours ? Est-ce qu'il compte augmenter la redevance d'occupation du domaine public à concurrence de la perte de la taxe locale de publicité extérieure ? Et enfin, dernière question : quel est le nouveau calendrier en ce qui concerne notamment le mobilier urbain dit "d'information", les sucettes M.U.P.I. principalement, sur ce marché, compte tenu que le marché a déjà été invalidé par le tribunal administratif récemment, on le sait, lorsque vous aviez voulu nous imposer, en dépit du règlement local de publicité, la publicité sur écran vidéo sur voie publique ?

Quel calendrier avez-vous en tête et ne pensez-vous pas qu'il serait tout simplement plus sage de renoncer à ce mobilier urbain publicitaire sur voie publique ? D'ailleurs, si vous jetez un œil sur la concertation qui a été menée auprès des Parisiens par la Ville de Paris sur la publicité sur voie publique, 94 % des quelque 2.500 personnes qui ont répondu se disent opposées à cette publicité. J'aimerais savoir si vous allez en tirer les conséquences, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être rapide.

Ce projet de délibération nous demande de nous mettre en conformité entre notre réglementation et la jurisprudence sur cette question. Elle rappelle le principe de l'interdiction d'une double taxation. Elle vaut en particulier pour la publicité sur les kiosques parisiens. Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération, mais il nous permet de nous interroger sur la place de la publicité dans notre capitale. Nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises.

Dans cet hémicycle, certains considèrent qu'il n'y a pas de problème et que le marché doit réguler la publicité, comme il devrait tout réguler d'ailleurs. Mais nous voyons les conséquences de cette politique qui démultiplie les supports publicitaires dans notre ville. Les publicitaires n'ont parfois aucun scrupule, utilisant le patrimoine. Les arbres, les trottoirs, les murs sont détournés et on a ici-même critiqué parfois le "naming" qui rebaptise des équipements publics à vocation publicitaire.

Nous savons que la Ville intervient contre ces comportements. Il est regrettable que la justice ne prenne pas suffisamment au sérieux tous ces détournements de la réglementation. Nous avons un règlement local de publicité qui est en cours de révision. Nous plaçons pour un encadrement sévère des espaces réservés à la publicité et une réduction des possibilités de la mise en avant des publicités numériques. Voilà la position du groupe Communiste.

Je voudrais dire que nous voulons aussi que les Parisiens ne soient pas transformés en "homo publicitus", avec les réseaux sociaux qui désormais nous harcèlent partout et tout le temps, qui nous incitent en permanence à la consommation à outrance.

Notre proposition est simple : taxons et encadrons, car si nous voulons aussi que ne tarisse pas la ressource que nous rapporte la publicité, nous devons tout de même faire tout pour que recule la place de la publicité dans notre ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet n'est pas celui du projet de délibération, parce qu'il était juridiquement nécessaire depuis une décision du tribunal administratif de Nîmes. Ma collègue Maud GATEL a bien expliqué la problématique. Sauf que le sujet, c'est qu'il y a un certain nombre d'appels d'offres qui avaient été lancés et que nous perdons du temps. Le temps, en particulier sur ce sujet, c'est évidemment de l'argent. Il faut espérer que cette régularisation était vraiment nécessaire parce qu'après avoir péché par excès d'imprudence juridique, il ne faudrait pas pécher cette fois par excès de prudence, les conséquences sur le budget de la Ville étant importantes.

Je crois comprendre que l'on a perdu au moins 5 ou 6 mois de revenus publicitaires sur les deux marchés qui allaient être relancés. Si je suis Maud GATEL, qui dit que ce sont 50 millions d'euros par an, ces deux marchés, au prorata, cela nous ferait 25 millions de plus de perdus.

J'aimerais que M. MISSIKA confirme ou infirme ce chiffre. C'est très important de savoir quel est le manque à gagner de la Ville.

Question supplémentaire : nous sommes, et cela a été rappelé, engagés dans une révision du R.L.P. Le but, en tout cas le but de l'Exécutif ou d'une partie de l'Exécutif - et celui-là je le partage-, c'est de parvenir à un affichage partiellement numérique qui présente des intérêts et qui permet aussi de mieux rémunérer la Ville. Simplement, comme on va relancer ces marchés sous le régime de l'ancien R.L.P. et que l'on ne peut pas faire des contrats que pour trois ans, on va de facto reporter l'entrée en vigueur du nouveau R.L.P., et cela, c'est un manque à gagner supplémentaire qui s'ajoute et une perte de service pour les Parisiens aussi, puisqu'il y a l'intérêt, avec l'affichage numérique, d'avoir un affichage municipal contextualisé qui présente beaucoup d'intérêt. On aura le débat plus tard.

La question, c'est de savoir quand est-ce que va aussi effectivement entrer en vigueur le nouveau Règlement local de publicité, étant donné le retard pris par cette mesure de régularisation juridique ?

Merci à M. MISSIKA de répondre à mes questions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Dernière intervenante, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme les collègues l'ont dit précédemment, c'est un projet de délibération juridique puisqu'on ne peut plus cumuler la taxe locale de publicité extérieure applicable aux supports de publicité dépendant de contrats de convention assujettis. La question est : y aura-t-il une compensation, et donc une augmentation des concessions pour compenser, ou y aura-t-il un manque à gagner de la Ville ? Première chose.

Deuxième chose, profitons de ce projet de délibération, comme les autres collègues, pour aborder le problème de l'envahissement publicitaire. Les citoyennes et les citoyens de Paris ont en ras la "pub" de cet envahissement publicitaire qui enfreint toutes les réglementations en vigueur pour s'imposer sans cesse plus dans l'espace public.

Aujourd'hui, dans le cadre de la révision du Règlement local de publicité, les consultations sur Internet montrent qu'un grand nombre de Parisiens et de Parisiennes s'expriment contre les panneaux numériques. L'attachement affirmé souvent par l'Exécutif municipal de la démarche de démocratie participative va-t-il tenir compte d'une consultation qui, majoritairement, exprime un refus des panneaux numériques ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie tous les intervenants de leur intervention concernant un projet de délibération qui porte sur la régularisation de la réglementation liée à un jugement récent. Le droit administratif français, dans sa subtilité, dans sa complexité, dans son évolutivité, nous conduit à proposer ce projet de délibération pour éviter à la Ville de Paris de fragiliser nos nouveaux contrats et conventions en matière de mobiliers urbains, supports d'information et de publicité.

Ce mobilier représente un support important en matière d'informations municipales et culturelles, je vous le rappelle, notamment les colonnes Morris qui sont entièrement consacrées à la communication culturelle.

Si nous pouvons éviter de nouvelles ruptures de service dans ce domaine ainsi que des pertes financières, cela ne sera que bénéfique pour tout le monde.

Le jugement en question est un jugement du 22 février 2018 du Tribunal administratif de Nîmes, qui a révélé une fragilité juridique des contrats de publicité sur les mobiliers urbains de certaines villes françaises. Le Tribunal a

annulé le marché de mobiliers urbains d'Avignon, au motif du cumul de la taxe locale sur la publicité extérieure avec une redevance d'occupation du domaine public, cumul illégal. Les communes doivent choisir entre soumettre le concessionnaire à une redevance ou à la taxe locale sur la publicité extérieure.

Je rappelle également la très forte tension qu'il y a entre les opérateurs de ce marché concurrentiel puisqu'en réalité, toutes ces décisions de justice sont liées à des plaintes d'un concurrent contre un autre concurrent. Cela nous invite à la plus grande prudence et cela commande de lever toute éventuelle ambiguïté concernant le régime que la Ville entend appliquer.

Le juge considère désormais que les vices affectant la légalité de l'imposition à la T.L.P.E. peuvent engendrer l'annulation d'un contrat de mobilier urbain. Même si la Ville de Paris respecte la règle de fond, elle n'a pas formellement adopté de délibération exonérant ces contrats de mobiliers urbains de T.L.P.E., alors qu'elle pratique historiquement cette exonération.

Je rappelle : nous ne prélevons pas cette taxe. Ce que nous faisons simplement aujourd'hui, c'est de faire valider par le Conseil de Paris le fait que nous ne prélevons pas cette taxe.

Jusqu'à présent, cette absence de délibération d'exonération n'avait eu aucune conséquence car la ligne de conduite de la Ville de Paris était claire, mais ce jugement est désormais susceptible d'affecter et de fragiliser nos procédures en cours, en particulier le renouvellement de certains marchés importants, M.U.I. et colonnes Zemma.

La Ville de Paris vient d'ailleurs de déclarer sans suite les deux marchés afin de régulariser la situation au préalable, d'où le vote de ce projet de délibération, et de relancer de nouvelles consultations dans un cadre juridique fiable.

Pour répondre à la question qui m'a été posée, ce report va générer un glissement du calendrier de l'ordre de six à neuf mois pour ces deux procédures. Des solutions sont en cours d'étude pour continuer de diffuser des informations municipales et culturelles.

Il est donc nécessaire d'adopter ce projet de délibération portant sur le principe d'exonération de la T.L.P.E. Cela ne changera rien à nos méthodes car la Ville de Paris l'applique déjà. Nous pourrions ensuite lancer de nouvelles procédures dans un contexte stable.

Ce projet de délibération intervient d'ailleurs, mais beaucoup d'entre vous l'ont remarqué, au moment où la Ville de Paris a engagé une révision du Règlement local de publicité pour laquelle une phase de concertation a été lancée. Cela nous permet de réfléchir à la place de la publicité en ville, et je vois que cela suscite beaucoup de réflexions dans cette enceinte, en lien avec ces sujets de mobiliers urbains orientés vers la diffusion de la publicité. Mais tel n'est pas le sujet de ce projet de délibération, donc je m'arrêterai là sur ce sujet. Nous y reviendrons le moment venu.

Merci à tous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 127).

2018 SG 2 G - Versement de la cotisation 2018 au syndicat mixte ouvert "Le Forum métropolitain du Grand Paris" (300.000 euros).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération SG 2 G porte versement de la cotisation 2018 au syndicat "Le Forum métropolitain du Grand Paris".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous, au groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, nous ne voterons pas cette subvention parce que là, c'est vraiment la subvention de trop pour le Forum métropolitain du Grand Paris.

C'est une subvention qui nous semble mirobolante, 300.000 euros, soit 25 % du budget total de ce Forum qui regroupe quand même 141 communes. Au préalable, je m'interroge sur le fait de savoir si la Ville de Paris a bien défendu ses intérêts financiers dans cette affaire. Mais ce n'est pas la question la plus importante.

C'est une subvention qui me semble mirobolante et qui n'a pas vraiment grand sens. Premièrement, elle n'a pas beaucoup de sens parce que, si on fait un peu d'histoire récente, le Forum métropolitain n'est qu'en réalité, la continuation du syndicat "Paris Métropole" créé en 2009 par Bertrand DELANOË, pour faire du "lobbying" pour la création de la Métropole du Grand Paris.

La Métropole du Grand Paris, cela ne nous a pas échappé, a été créée. Par conséquent, pour défendre les intérêts de la Métropole du Grand Paris, qui mieux que la Métropole du Grand Paris et son président pour le faire ? Pas besoin d'une association ou d'un organisme supplémentaire, surtout financé par la Ville de Paris autour de 300.000 euros, pour faire la défense des intérêts métropolitains.

Quand on crée une association qui a un objet et que l'objet n'existe plus, que l'objet est nul, l'association doit être dissoute. En tout cas, c'est comme cela que le monde associatif fonctionne, et je crois que ce serait pas mal de s'en inspirer un petit peu de temps en temps dans cette enceinte.

Deuxièmement, c'est une subvention qui n'a pas beaucoup de sens parce que, quand on regarde les publications de ce Forum, quand on regarde le travail effectué, on ne peut pas faire autre chose que s'interroger sur la force de travail de ce syndicat.

Je remarque quand même que, depuis le début de l'année, nous avons eu un livre blanc sur les mobilités dont le retentissement m'a échappé, mais je suis peut-être le seul ici, dont les propositions et les recommandations sont du type favoriser l'auto-partage. Très franchement, je n'ai pas attendu le Forum métropolitain du Grand Paris pour savoir qu'il faut favoriser l'auto-partage dans la Région parisienne.

En plus, quand on va sur le site Internet de ce Forum, on va sur la rubrique "agenda", et alors, tenez-vous bien, il y a une réunion par mois, tantôt celle du Comité syndical 141 communes, tantôt celle du Bureau du syndicat qui regroupe 49 membres. Très franchement, avec 49 membres pour le Bureau de cette association, j'ai des doutes sur l'efficacité de la gouvernance de ce syndicat, de ce que je considère être finalement un comité Théodule.

Troisième et dernière raison pour laquelle je trouve que cette subvention n'a pas grand sens, c'est qu'évidemment, à force de vouloir mettre toutes les collectivités locales de la Région Ile-de-France et à force de vouloir, en même temps, faire de ce Forum métropolitain, comme c'est dans le projet de délibération, l'organe de "lobbying" auprès des parlementaires pour faire avancer le Grand Paris, je me dis quelle sera la version donnée aux parlementaires qui, demain, vont traiter de la prochaine gouvernance du Grand Paris ?

Quel sera le discours de ce Forum métropolitain ? Ce sera la version de la Région qui est membre du Forum métropolitain ? Celle de la Mairie qui est également membre de ce Forum métropolitain ? Celle des départements qui est encore différente ? Celle de la Métropole du Grand Paris ?

Très franchement, je m'interroge sur la cohérence, la lisibilité du message de cette association. En réalité, il n'y a pas à s'interroger, ce Forum, c'est comme beaucoup d'autres comités Théodule qui sont censés travailler et qui disent qu'ils travaillent sur le Grand Paris, c'est un vestige du monde ancien, du monde où on fait des présidences tournantes avec tout le monde réuni, toutes les familles politiques, plus exactement tous les vieux partis : "Et je te passe le sel, et je te passe le poivre, et tu auras la présidence à ce moment-là, et ne t'inquiète pas pour tes rémunérations, on va te mettre à telle S.E.M., etc."

Je pense que, vis-à-vis de l'Etat qui va faire des choix importants sur le Grand Paris en termes de gouvernance, vis-à-vis du Gouvernement, de l'Etat, du Président de la République qui n'a pas encore rendu ses arbitrages stratégiques sur le Grand Paris, les élus locaux seraient mieux inspirés de faire preuve d'un peu plus d'économie, notamment quand il s'agit de perdre autant de temps dans des débats qui n'ont pas vraiment grand sens, dans des débats qui se muent un peu en conversations de Café du Commerce et qui n'honorent vraiment pas le mandat qui nous est confié par nos électeurs.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à vous adapter, à vous moderniser et à cesser de financer indéfiniment des organismes dont l'utilité est très franchement limitée, et quand je dis qu'elle est limitée, je fais preuve d'euphémisme. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur VESPERINI, merci beaucoup pour votre intervention qui me paraît vraiment à côté de la plaque, car je voudrais juste vous dire une chose très simple. C'est un lieu, au niveau de la Région Ile-de-France, où toutes les collectivités peuvent dialoguer - la Région Ile-de-France, les départements, les communes, les E.P.C.I., les E.P.T., les associations -, ce lieu n'existe pas ailleurs. Et ce lieu, nous en avons absolument besoin, car cette conversation permanente entre les différentes parties prenantes de la Métropole du Grand Paris, de la Grande couronne, de la Région, elle est indispensable et le livre blanc sur les mobilités du futur en est une excellente illustration. Ce livre blanc auquel j'ai participé activement, je peux vous dire que vous ne l'avez pas lu, car si vous l'aviez lu, vous vous seriez rendu compte qu'il contient des choses extrêmement intéressantes, tout à fait nouvelles et qui sont d'autant plus intéressantes que c'est un livre blanc qui a été élaboré pour la première fois dans un dialogue entre communes de la grande couronne, communes de la petite couronne et Ville de Paris.

Un lieu où l'ensemble de ces élus et les citoyens, puisqu'il y a eu une conférence citoyenne sur le même sujet, peuvent dialoguer et élaborer ensemble des solutions consensuelles, ce lieu, à part le Forum métropolitain, je ne le connais pas et c'est la raison pour laquelle le Forum métropolitain est un lieu de discussions et un lieu où il est possible de faire un travail original et de dialoguer entre communes très éloignées.

Je vous rappelle également - de ce point de vue-là aussi, je pense que c'est quelque chose de très intéressant - que dans la foulée de ce travail sur "Mobilités 2030", il a été proposé à toutes les collectivités territoriales de lancer une réflexion sur le périphérique et sur les axes majeurs d'Ile-de-France, justement pour essayer de voir comment on pouvait transformer l'ensemble du dispositif routier et autoroutier de la Région Ile-de-France. Là aussi, c'est un projet qui va être cofinancé par la Ville de Paris, par la Région, par l'Etat, par les départements et même par certains E.P.C.I.

Le chantier de la construction de la Métropole est donc loin d'être terminé. Nous avons plus que jamais besoin d'une telle instance pour alimenter le débat sur les réformes à venir et pour travailler sur des sujets concrets, comme celui des mobilités dans notre Région.

Je propose ainsi à tous les élus, y compris à vous-même, Monsieur VESPERINI, de voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 2 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet "EuropaCity".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 170 est relatif au projet "EuropaCity" - débat nouveau dans notre hémicycle !

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Chers collègues, ce n'est pas la première fois que l'on débat d'"EuropaCity" dans cette enceinte mais il y a du nouveau. Après l'annulation de la Z.A.C. par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par défaut d'étude d'impact, cette fois, c'est l'Agence francilienne de la biodiversité qui se prononce défavorablement à ce projet et elle a raison, l'Agence francilienne de la biodiversité, car elle avait sans doute anticipé les débats que nous avons eus hier sur le Plan "Alimentation durable", où l'ensemble des intervenants de cet hémicycle avait considéré comme éminemment stratégique de conserver une ceinture verte autour de la Capitale pour approvisionner les Parisiennes et les Parisiens en produits "bio" et de proximité.

Or, le site qu'"Auchan" et le groupe "Wanda" voudraient bétonner ces terres humides agricoles pour en faire un gros complexe commercial et de loisirs. Une zone humide agricole rendrait pourtant des services beaucoup plus utiles, surtout que nous n'en prenons jamais conscience, ce jour est le jour du dépassement. C'est-à-dire que nous avons consommé au 4 mai l'ensemble des éléments nécessaires à la survie de l'humanité, bien avant la fin de l'année, bien avant qu'ils aient pu se reconstituer.

Je pense donc que notre collectivité devrait non pas se prononcer contre. J'ai bien compris que, s'agissant d'un projet qui se situe dans un territoire extérieur à la Ville de Paris, notre Conseil a des réticences à se prononcer contre. Néanmoins nous devrions rencontrer les communes alentour pour leur faire part de son inquiétude et leur indiquer que ce projet contrevient au principe majeur qu'a voté la Ville sur son Plan "Climat" et sur son Plan "Alimentation durable". Ce n'est pas une demande formelle de vote contre que les écologistes demandent au Conseil de Paris mais plutôt une demande de rencontre avec les autres collectivités pour bien leur faire comprendre et débattre de l'importance de cet enjeu pour l'ensemble des Franciliennes et Franciliens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jacques BOUTAULT, je vais être très bref. Comme vous l'avez dit, les vœux sur "EuropaCity" se succèdent et se ressemblent. Je ne détaillerai pas pour la énième fois les raisons qui font que non, nous ne sommes pas en position de faire ce que vous proposez et encore moins de soutenir un projet alternatif qui n'a pas été sélectionné sur le terrain voisin dans le cadre d'"Inventons la Métropole du Grand Paris".

Notre position est toujours la même : respectons les règles institutionnelles et les compétences de chacun en charge de ce dossier et je vous propose donc d'émettre un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, c'est bien compris, vous l'avez dit dans votre intervention préliminaire, je crois.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la révision du R.L.P. et à son diagnostic environnemental.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 171 est relatif à la révision du R.L.P. et à son diagnostic environnemental.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT à nouveau.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, c'est un vœu très simple qui demande - on l'a évoqué tout à l'heure - que le Règlement local de publicité, qui va être redébatu, soit précédé d'une étude d'impact pour évaluer les conséquences éventuelles de l'implantation d'écrans vidéos numériques sur la voie publique, en termes environnementaux des effets de lumière sur la faune et la flore, mais aussi les impacts sur le mode de vie des Parisiennes et des Parisiens notamment leur sommeil. Et en prenant en compte par ailleurs les dangers éventuels en termes d'addiction aux écrans mais aussi les dangers relatifs à l'attention des conducteurs lorsqu'ils sont dans leur automobile.

Bref, cette étude d'impact me paraît essentielle du fait que les tribunaux semblent très attentifs à ces études d'impact puisque c'est par défaut d'étude d'impact que la Z.A.C. du Triangle de Gonesse a été annulée par le juge. C'est aussi un défaut d'étude d'impact qui avait amené, même si on peut le regretter, le Tribunal à rendre une décision négative en ce qui concerne les voies sur berges.

Je souhaiterais donc que ce temps soit pris pour bien évaluer les conséquences de cette implantation, encore une fois hypothétique à ce stade, d'écrans vidéo numériques sur la voie publique. C'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

J'aurai ensuite une explication de vote de M. VESPERINI, s'il est toujours en séance.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur BOUTAULT, dans le cadre de la révision du R.L.P., la Direction de l'Urbanisme a saisi les services du Ministre de la Transition écologique et solidaire en mars dernier afin qu'ils déterminent, en application du droit européen, si ce R.L.P. relève du champ de l'évaluation environnementale systématique ou d'un examen au cas par cas ou encore s'il en est exempté.

Votre vœu anticipe donc la réponse de l'Etat et souhaite que nous décidions de lancer une étude environnementale qui réponde à un cadre très spécifique et réglementaire sur lequel nous avons questionné l'Etat.

Je vous propose donc d'attendre la réponse officielle de l'Etat pour relancer des échanges sur ce sujet et voir les suites à donner, et donc de retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'imagine que vous le maintenez, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Président de séance, je voudrais répondre à Jean-Louis MISSIKA la chose suivante.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, ce n'est pas possible.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Ah bon ? Je vais vous répondre à vous, alors.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non plus.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - En dépit de la réponse que fournira le Ministère nous pensons, nous, les écologistes, que cette étude d'impact, même si elle n'est pas obligatoire légalement, est tout à fait nécessaire. Nous sommes donc favorables à cette étude d'impact.

Néanmoins, nous ne souhaitons pas anticiper la réponse positive ou négative du Ministère. Nous allons retirer ce vœu, en attendant que le Ministère réponde. Ensuite, nous verrons bien si nous sommes amenés à redéposer un vœu pour que cette étude d'impact environnemental ait lieu, puisque même si elle n'est pas obligatoire, nous pensons qu'elle est néanmoins absolument nécessaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. L'explication était, en effet, nécessaire.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la requalification de l'échangeur de Bercy.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons, maintenant, le vœu référencé n° 172 relatif à la requalification de l'échangeur de Bercy.

La parole est à Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me permets donc de présenter ce vœu au nom de Valérie MONTANDON qui ne pouvait être là aujourd'hui.

Lors de sa présentation à l'enquête publique, le projet relatif à l'aménagement du secteur Bercy Charenton n'envisageait pas de remanier l'échangeur de Bercy, hormis une simple végétalisation.

Dans les conclusions rendues en juin 2017, la Commission d'enquête publique a attiré particulièrement l'attention sur la situation actuelle du trafic, notamment au niveau de l'échangeur de Bercy et a sollicité que des études de circulation soient menées rapidement sur un périmètre élargi notamment à cet échangeur.

De nombreux participants à la concertation ont également émis le souhait de la transformation radicale de l'échangeur et des quais de Bercy ; et les remarques de l'Association des usagers de transports publics, F.N.A.U.T Ile-de-France, vont, elles aussi, dans le même sens.

Enfin, les projets parallèles de Bercy Charenton sur le territoire parisien et Charenton Bercy, portés sur le territoire de la Commune de Charenton, ne peuvent évidemment être totalement complémentaires du fait même de

l'existence de cet échangeur. Lors des annonces des choix budgétaires 2018-2020, le Gouvernement a indiqué privilégier la rénovation de l'existant à la construction de nouvelles infrastructures routières.

Valérie MONTANDON se réjouit que le vœu qu'elle a présenté en Conseil d'arrondissement du 12^e arrondissement ait été adopté à l'unanimité et demande ainsi que la Maire de Paris, d'une part, engage une étude complémentaire à la rénovation de l'échangeur de Bercy dans le cadre de l'aménagement du projet de Z.A.C. du secteur "Bercy Charenton" et, d'autre part, interpelle le Gouvernement pour qu'il réfléchisse à la requalification de l'échangeur et à une participation financière pour ce réaménagement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame PAWLIK.

Je vais donner un avis favorable à ce vœu car je partage vos préoccupations et celles de Valérie MONTANDON.

Comme vous le savez, nous aurons l'occasion, avant l'été, d'échanger plus largement sur le projet de "Bercy Charenton" puisque le projet de délibération sera présenté prochainement au Conseil de Paris. Tout le projet de "Bercy Charenton" vise à créer du lien, du lien de part et d'autre du faisceau ferré, mais aussi du lien entre Paris et Charenton et enfin du lien vers la Seine. C'est ce que nous ferons faire avec la rue Baron Le Roy, la passerelle Nicolaï.

Par ailleurs, Charenton a, en effet, en coopération avec Paris, initié également un grand projet dans le cadre d'"Inventons la Métropole du Grand Paris", un projet de 360.000 mètres carrés sur plus de 12 hectares.

C'est pourquoi - je suis d'accord avec vous -, ce sujet de la transformation de l'échangeur sera, effectivement, fondamental pour permettre la création de ce lien et remédier à la coupure créée par cet ouvrage. Cette transformation ne pourra pas, bien sûr, être intégrée dans la Z.A.C. Nous n'en avons, en effet, pas encore de propositions, celles-ci devant être nécessairement en lien avec plusieurs maîtres d'ouvrage.

Je suis très favorable à ce que l'on étudie l'évolution de cet ouvrage très complexe puisqu'il s'agit du boulevard périphérique, de ses bretelles d'entrée et sortie, du quai de Bercy, mais aussi du débouché de l'autoroute A4.

Comme vous le savez - je viens d'en parler, à l'instant, à propos du Forum métropolitain -, nous avons lancé une grande consultation, en partenariat avec la Région Ile-de-France et l'Etat, sur les autoroutes métropolitaines. Le Comité de pilotage de l'étude pourra proposer, en lien avec les équipes sélectionnées dans cet appel à projets, des zooms sur certains secteurs particulièrement complexes.

Cet échangeur pourrait être un très bon cas d'étude pour que nous ayons des propositions s'inscrivant dans le cadre plus global de l'évolution de ces grandes infrastructures.

Nous pourrions voir également les études plus spécifiques qui pourront être intégrées dans le cadre de la Z.A.C., mais nous aurons l'occasion d'en discuter au moment du projet de délibération Bercy-Charenton.

Donc, avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 263).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 6e Commission.

Annick OLIVIER, sa présidente, nous la présente.

Mme Annick OLIVIER. - Notre Commission a commencé par la présentation des projets de délibération de la petite enfance. Ces projets de délibération étaient principalement des reconductions de subventions, souvent pour des équipements associatifs dont des structures parentales qui concourent à la diversité de l'offre à Paris.

Ensuite, Marie-Christine LEMARDELEY a présenté ses projets de délibération et particulièrement insisté sur le projet de délibération DAE 186 qui entre dans le cas de la mise en œuvre du budget participatif et concerne les espaces de travail public qui s'adressent aux étudiants, mais aussi aux chercheurs d'emploi.

Ensuite, Patrick BLOCHE a présenté les projets de délibération de sa délégation, en insistant plus particulièrement sur le projet de délibération DASCO 24 qui porte sur les projets d'animation dans les écoles publiques concernant les temps d'activités périscolaires.

Nous avons fini notre Commission par la présentation des vœux. Les vœux concernaient notamment Marie-Christine LEMARDELEY sur Parcoursup et l'ouverture des bibliothèques ; et ensuite, un ensemble de vœux avec un éventail large sur les affaires scolaires. Comme tous les mois, il y a eu des vœux sur les T.A.P. ; ensuite, sur la scolarisation des enfants de trois ans et un vœu sur la cité scolaire Fauré, la carte scolaire, les vacances "Arc-en-Ciel", le service minimum d'accueil. Nous avons fini sur le vœu sur les travaux concernant l'école Chabrol.

Voici la synthèse de nos travaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2018 DASCO 24 - Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en oeuvre dans les écoles publiques au titre des temps d'activités périscolaires.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une évaluation des rythmes scolaires.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la consultation.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la scolarisation des enfants de 3 ans.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons directement au projet de délibération DASCO 24 et aux vœux référencés n^{os} 173, 174, 175 et 176 qui y sont rattachés. Il s'agit de l'attribution de subventions d'un peu plus de 1 million d'euros sur les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre du temps d'activités périscolaires.

Je vais donner la parole successivement à Anne TACHÈNE, Sandrine MÉES, Alix BOUGERET, Gypsie BLOCH, Jean-Baptiste MENGUY, Anne-Christine LANG, Danielle SIMONNET et Nicolas BONNET-OULALDJ.

Anne TACHÈNE ?

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

En cette fin de Conseil, l'examen de ce projet de délibération relatif aux subventions et aux conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des temps d'activités périscolaires, est pour nous l'occasion de revenir sur nos préoccupations sur ces questions et sur les propositions que nous portons dans le même temps.

En effet, si les ateliers périscolaires, après les difficultés rencontrées au début, ont fini par trouver un rythme certain pour les enfants du primaire, il n'en est pas de même pour les enfants de maternelle qui sont dans une tranche d'âge située entre 2 ans et demi et 6 et demi ans environ.

En effet, pour les tout-petits, ces temps d'activités périscolaires restent inadaptés. Nous l'avons d'ailleurs rappelé à de très nombreuses reprises, mais également lorsqu'a été conduite la M.I.E. relative à la politique dédiée au périscolaire. Les deux tranches hebdomadaires d'une heure trente ne correspondent pas à la capacité de concentration des petits, pas plus qu'à leur chronobiologie. Les petits subissent de véritables phases de fatigue.

Vous ne nous aviez pas suivi sur ces préconisations, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'une consultation soit organisée, associant les Parisiens et les équipes éducatives des conseils d'école. C'est d'ailleurs l'objet de ce vœu et nous voterons les vœux allant dans ce sens. En effet, quoi de mieux et de plus légitime que de consulter les Parisiens sur ces questions ?

En complément, pour ce qui est l'animation même de ces ateliers, nous demandons que l'avis des maires d'arrondissement ou de leurs représentants soit prépondérant au sein des Commissions d'arrondissements.

Pour l'année scolaire qui vient, la répartition des ateliers entre le marché public et l'appel à projets reste similaire, avec 263 ateliers proposés par 79 organismes issus de l'appel à projets. C'est donc l'opportunité de faire confiance aux maires d'arrondissement.

Il s'agit donc, par-là, de répondre à une demande censée et légitime quant aux choix des associations locales intervenant sur l'arrondissement, à hauteur de 1,6 % du total des 16.575 ateliers. Je crois que cette demande peut être entendue.

Enfin, pour conclure, ces questions méritent d'avoir une réflexion adaptée et une approche ouverte, compte tenu de l'annonce faite de la scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans. En effet, si 93 % des enfants de 3 ans sont inscrits en maternelle, une part non négligeable des familles gardait les petits à la maison pour la sieste de l'après-midi.

Aussi, je souscris bien volontiers à la demande de réunion de la 6e Commission quant aux mesures envisagées par la Ville pour y répondre de façon concrète et appropriée. Néanmoins, je ne doute pas que vous aurez, d'ores et déjà, des réponses à nous apporter, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus, les rythmes scolaires font l'objet de critiques excessives. Bien entendu, la demande d'évaluation et de réajustement nous paraît juste, mais le dispositif ne nous semble pas estimé à sa juste valeur du fait d'un manque d'observations objectives et d'un certain parti-pris ; et la consultation ne nous semble pas opportune.

Un des objectifs de la réforme des rythmes scolaires était d'alléger la journée d'école, cet objectif a été atteint. L'emploi du temps des élèves est mieux réparti sur la semaine.

Ce qui doit continuer à animer notre réflexion collective, c'est la manière dont on pourrait organiser encore mieux ce temps qui était auparavant dévolu aux apprentissages relevant des programmes scolaires. Pour cela, selon nous, il faudrait plus de moyens :

- en personnel pour que le nombre d'élèves par atelier soit moins important ;

- en locaux : il faudrait, dans l'idéal, que certaines activités puissent avoir lieu hors de l'école, ce qui est souvent compliqué, voire impossible, car cela entraîne des problèmes de logistique. Cela permettrait pourtant que les enfants ne restent pas ainsi dans le même contexte toute la journée et cela enrichirait la portée de ces activités.

D'autre part, si l'objectif de faire découvrir aux enfants de nouveau domaine est atteint, les ateliers ne leur permettent pas de s'inscrire dans la continuité d'une pratique et, dans le cadre existant, l'organisation ne permet pas aux enfants qui voudraient approfondir un domaine de pouvoir le faire.

Nous voudrions poser aussi la question de la détente des enfants. Que ce soit à la maternelle ou à l'école élémentaire, des temps calmes ou des temps de jeux individuels ne sont pas du tout pensés, ni programmés. A partir du CP, il n'y a plus de coin réservé au jeu. Heureusement, les enseignants s'organisent pour disposer de quelques jeux de société mais les enfants, du matin au soir, sont obligés d'être en groupe, d'interagir. Le temps périscolaire ne prend pas assez en compte le besoin de repos, de calme et d'autonomie des enfants, pour que les enfants puissent s'organiser aussi entre eux et puissent, pas seulement en récréation, exercer une certaine autonomie et que des temps d'activité libre puissent exister.

A notre sens, le dispositif présente un intérêt réel mais ne permet pas d'aller plus loin que l'éveil à certains domaines et devrait favoriser davantage l'autonomie des enfants. Il ne s'adapte pas assez aux besoins réels des enfants de maternelle, comme l'a souligné notre collègue, qui sont différents de ceux des élèves d'école élémentaire en termes d'organisation du temps et de nombre d'intervenants.

Enfin, l'Observatoire de la mixité scolaire apporte des contributions très intéressantes au sujet de l'égalité et de la mixité scolaire. Notre groupe sera donc très attentif à ces discussions.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons l'Exécutif avec les nuances et les propositions que nous venons de réitérer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous avons quelques changements dans les présentations de vœu du groupe les Républicains et Indépendants.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET pour la présentation du vœu n° 173.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présenterai effectivement ce vœu n° 173 en disant tout d'abord qu'il est peut-être inutile, à cette heure tardive, de revenir une fois encore sur l'entêtement de la Mairie qui, au gré des séances et malgré les appels du pied d'élus de sa propre majorité, refuse de reconsidérer la question des rythmes scolaires dans les écoles parisiennes.

Si encore notre groupe était le seul, dans cet hémicycle, à relayer les difficultés générées par l'organisation actuelle de la semaine scolaire et périscolaire, nous resterions probablement muets, mais je rappelle que le groupe communiste a lui aussi, en référence au vœu qu'ils ont déposé le mois dernier et que nous avons voté, posé cette question. Le groupe UDI-MODEM dépose également un vœu ce mois-ci. Nous appelons l'Exécutif à ne plus faire semblant d'ignorer que le sujet fait débat. Pour que le débat soit objectif, nous devons disposer d'éléments précis d'évaluation. C'est l'objet du vœu que les élus de notre groupe ont déposé.

Nous demandons de procéder à une évaluation indépendante, objective et exhaustive de la réforme des rythmes scolaires que le précédent Maire de Paris a imposée et mise en place à la hâte en 2013 et qui a, depuis lors, été bricolée d'année en année sans aucune évaluation.

Au regard de l'évaluation que nous souhaitons, il y a une observation qui est faite, c'est que l'organisation actuelle continue de dysfonctionner. Les élèves ont toujours du mal à se repérer à cause de l'arythmie des emplois du temps et de la confusion qui plane entre les temps scolaires et périscolaires. Des conflits apparaissent quant à la conception et à la posture éducative de nombreux intervenants. Des difficultés de gestion de locaux scolaires nous sont signalées en maints endroits et de nombreuses défaillances sont également signalées sur le plan de l'encadrement et de la discipline nécessaire des enfants.

Au-delà de ces contingences matérielles et parce que le seul taux de fréquentation d'étape ne peut pas suffire pour conclure que tout est rentré dans l'ordre et que les élèves, comme leurs parents, ainsi que les enseignants, tout le monde est satisfait, nous devons nous interroger sur les thématiques de ces formations, "a fortiori" parce que c'était l'objectif de la réforme PEILLON qui était de favoriser les apprentissages des enfants pour améliorer leur réussite. Y sommes-nous parvenus ?

Ce que l'évaluation de l'Académie nous enseigne, c'est que parmi les points à améliorer figure la gestion des temps d'apprentissage à intégrer comme élément de réflexion pédagogique en travaillant sur les emplois du temps. Autrement dit, l'actuelle organisation des temps scolaires et périscolaires n'est pas optimale du point de vue des enseignants. Il est possible de mieux faire coïncider les temps d'attention des élèves avec les temps d'apprentissage. Malheureusement, cette évaluation n'ayant concerné qu'un petit échantillon d'écoles, moins d'une centaine, il nous semble délicat d'en tirer la moindre conclusion.

C'est pourquoi nous souhaitons que vous, en lien avec le rectorat, meniez une véritable évaluation des rythmes scolaires parisiens, exhaustive, pour que nous puissions répondre à la seule question qui vaille : les élèves parisiens ont-ils progressé dans leur apprentissage des connaissances ?

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Baptiste de FROMENT pour nous présenter le vœu n° 174, en lui précisant bien que le temps est de trois minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je serai très rapide.

C'est un vœu qui est présenté au nom également de Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement, et de Gypsie BLOCH, ma collègue du 9^e arrondissement.

Par ce vœu, nous vous demandons à nouveau d'accepter d'organiser à l'échelle parisienne une consultation sur cette question des rythmes scolaires. Vous savez que nous l'avons fait dans le 9^e arrondissement. Il y a des résultats très intéressants et instructifs ; nous avons d'ailleurs fait un compte rendu de ces résultats et nous en avons fait part à la Maire de Paris.

Le même exercice a été tenté et accompli dans le 6^e arrondissement. Un certain nombre de communes, énormément de communes, l'ont réalisé, de droite et de gauche, partout en France. Nous ne comprenons pas l'obstination de la Maire de Paris et de l'Exécutif parisien sur cette question.

Nous espérons, pour les raisons aussi qui ont été rappelées par Jean-François LEGARET, que vous entendrez enfin notre demande.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un rendez-vous maintenant régulier : septembre prochain sera la sixième rentrée avec cette réforme.

J'ai eu l'honneur de présider une mission d'information sur la politique périscolaire de façon globale avec, pour rapporteur, et ce fut un travail très cohérent, la maire du 12^e arrondissement, Mme BARATTI-ELBAZ, même si j'ai cru comprendre qu'elle ne partageait pas ou la réciproque n'était pas forcément vraie dans son analyse. Ce n'est pas grave. Je tiens quand même à vous rendre hommage publiquement et je pourrais même le refaire sur les réseaux sociaux comme vous l'avez fait.

Bref. Je crois...

Ce n'est pas vous.

Non, ce n'est pas grave mais dont acte, Madame la Maire. Ce n'est pas grave ; moi, j'estime que l'on a bien travaillé tous les deux.

Justement, il me semble que l'on fait dire beaucoup de choses à cette mission qui ne sont pas forcément pertinentes. J'ai écouté avec beaucoup d'attention mes collègues, en particulier votre intervention, Madame MÉES, du groupe Écologiste. Je ne crois pas du tout, contrairement à ce que vous dites, que la réforme et l'organisation actuelle aient permis d'alléger les journées des enfants. Pas du tout. Cela n'a pas été prouvé et, lorsque les enfants sont déposés à 8 heures 30 à l'école et récupérés à 18 heures 30, qu'ils aient une, deux ou trois activités, ou un, deux ou trois temps différents, cela n'allège pas du tout leur journée. Ce n'est pas vrai.

Sur les moyens, et c'est le second désaccord que j'ai avec vous, la Ville de Paris consacre, cela a été dit dans le rapport de la M.I.E., parfois 250 millions d'euros en fonctionnement sur le périscolaire au global. Vous reconnaîtrez que c'est déjà beaucoup de moyens. En revanche, ce qui est certain, c'est que notre responsabilité n'est pas de remettre en cause ces moyens.

J'estime que, pour la politique éducative ou périscolaire, il faut des moyens humains, matériels, financiers. Cela coûte de l'argent. Mais il faut mieux l'organiser. Je crois que c'est notre responsabilité d'élu - très tranquillement et avec beaucoup d'humilité - et que ce n'est pas un gros mot que d'évaluer régulièrement la pertinence des choix qui sont faits, l'efficacité. La M.I.E. que nous avons menée a été une étape, mais pas la seule, avec trois ans de recul.

Nous sommes maintenant avec six années de recul et je crois que tous les vœux déposés pour permettre de continuer d'évaluer cette politique périscolaire vont tout à fait dans le bon sens d'une bonne administration publique. Il ne faut pas avoir peur d'évaluer ce que nous faisons. Nous pouvons être en désaccord. Il y a beaucoup de désaccord sur le sujet, sur le contenu des ateliers, sur l'organisation, sur le contrôle de certains intervenants, mais c'est dans l'intérêt des enfants et c'est dans l'intérêt d'une politique périscolaire de qualité.

En revanche, vous avez raison, il y a un vrai sujet sur les locaux. Je fais partie de ceux qui estiment que la politique périscolaire n'a pas vocation à être toujours dans l'école, les bâtiments scolaires sont anciens, usés parce qu'ils sont très sollicités et mobilisés. Sortir de l'école pour le périscolaire, cela ne doit pas être un dogme, il faut avancer sur ce point.

Egalement, sur la continuité des pratiques, vous avez raison chers collègues, je crois que nous avons péché collectivement, mais l'Exécutif a une responsabilité étant décisionnaire sur cette idée de parcours de l'enfant, de parcours périscolaire pour capitaliser les savoirs qu'il pourrait acquérir, et c'est aussi cela la vocation d'une politique périscolaire.

Enfin, je considère que cette politique périscolaire a une vocation sociale qui doit permettre à des enfants d'avoir accès à des activités qu'ils n'auraient pas par ailleurs et qui ne sont pas de la vocation de l'école.

Une fois que l'on a dit cela, nous avons eu cette annonce de la scolarisation obligatoire des maternelles à partir de septembre 2019. Ce n'est pas une décision neutre, même si certains disent, on a déjà fait beaucoup et cela ne va pas changer grand-chose, je l'ai lu dans le vœu de l'Exécutif en réponse au vœu des communistes.

Je crois que cela va changer beaucoup, parce qu'on le sait, des enfants en maternelle viennent à l'école mais pas toute la journée. Cela va impacter ce rythme, et il faut le prendre en considération.

L'organisation des ateliers périscolaires en maternelle n'est pas efficace. Il y a beaucoup à revoir sur ce sujet. Beaucoup de choses à améliorer dans les rythmes, dans le contenu, sur le statut des A.T.S.E.M. Vraiment, je pense que nous avons une revoyure à un an et demi qu'il ne faut pas rater. C'est le sens de ce vœu et c'est aussi d'anticiper et voir quels sont les besoins réels des familles, en particulier celles avec des enfants en maternelle. C'est la proposition que nous faisons, d'avoir une nouvelle approche d'un service public d'accompagnement des enfants en maternelle en retournant la charge de la preuve et en proposant, pourquoi pas, si c'est possible, d'expérimenter un service de garde à domicile municipal en fonction des ressources dont la Ville dispose.

N'hésitons pas toujours à évaluer les politiques que nous menons surtout lorsqu'elles touchent des enfants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du projet de délibération annuel portant sur l'attribution des subventions aux organismes chargés de mettre en œuvre les ateliers périscolaires et de prendre en charge les élèves des écoles maternelles et élémentaires, le mardi et le vendredi à Paris, comme cela a été décidé lors de la mise en place des rythmes éducatifs en 2013.

Comme l'an dernier, ce sont 79 organismes qui seront chargés de mettre en œuvre 263 ateliers, pour un montant d'un peu plus de 1 million d'euros.

Ce projet de délibération est pour nous l'occasion de revenir sur cette réforme des rythmes éducatifs, qui a fait couler beaucoup d'encre et suscite encore de très nombreux débats. Fallait-il maintenir les 4,5 jours ou repasser à 4 jours ? Le débat fait rage.

Pour tenter de répondre à cette question, je pense qu'il faut rappeler l'origine de ce débat et ses enjeux. Ce débat, c'est d'abord un débat sur les apprentissages fondamentaux et la question posée est la suivante : comment mettre en œuvre des rythmes scolaires qui mettent les enfants dans les meilleures conditions pour acquérir les fondamentaux, lire, écrire, compter, etc. ?

Certains ont considéré, et je dois dire que c'était mon cas, que la façon la plus efficace pour acquérir durablement la lecture était de pratiquer 5 jours d'affilée les apprentissages.

D'autres, c'est le cas maintenant, considèrent qu'en l'absence d'étude véritablement fiable, l'essentiel est de limiter le nombre d'élèves devant les enseignants.

Pour être tout à fait franche, je pense que l'honnêteté intellectuelle nous oblige à constater qu'en l'absence d'études consolidées de suivi de cohorte personne n'en sait véritablement rien. C'est une des raisons pour laquelle, avec un certain pragmatisme, le ministre de l'Education nationale a laissé les collectivités, les communautés scolaires décider de savoir si elles voulaient, en fonction de leurs contextes locaux, garder 4 jours ou revenir à 4,5 jours sachant que la division des CP et des CE1 en REP plus et en REP lui paraissait être la meilleure solution pour remédier aux inégalités scolaires et permettre à tous les enfants d'apprendre les fondamentaux, puisque je le rappelle, c'est cela l'essentiel.

A nous après, me semble-t-il, de demander des études consolidées pour pouvoir se faire une idée pour éclairer nos décisions et savoir laquelle des deux méthodes franchement est la plus performante.

Pour revenir à ce projet de délibération, c'est vrai que la Ville de Paris a fait le choix de rester à 4,5 jours et de maintenir une offre périscolaire, je dois dire, de très grande qualité, qui permet effectivement aux enfants de tous les milieux sociaux de bénéficier d'une offre culturelle, artistique, sportive de grande qualité.

C'est encore une fois le 2e objectif de la réforme, qui était non seulement d'offrir un cadre pour permettre à tous les enfants y compris les plus défavorisés d'apprendre les fondamentaux, mais aussi de leur permettre d'avoir accès à toutes ces activités.

C'est précisément le sens du Plan Mercredi que va annoncer le Ministre BLANQUER, qui proposera en fédérant l'ensemble des énergies des associations et des ressources locales, de proposer encore une fois à tous les enfants dans toutes les communes, que celles-ci aient choisi les 4 jours ou les 4,5 jours, un plan d'activités culturelles artistiques totalement gratuites, qui permettront de tenir les deux bouts de ce débat, à savoir les meilleures conditions possibles, pense-t-on, pour que tous les enfants apprennent à lire, écrire et compter, et leur permettre en même temps, si j'ose dire, d'avoir accès à toutes ces activités.

Je terminerai par un tout petit point sur la question de la maternelle; qui nous laisse quand même assez dubitatifs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, quel est le bilan de l'aménagement des rythmes scolaires ? Quel bilan à Paris ? Un vrai bilan avec une évaluation indépendante, qui permet à l'ensemble des acteurs de s'exprimer ? On n'en a toujours pas réellement.

On sait qu'il y a énormément de problèmes qui n'ont jamais été levés, modifiés, les années d'application de la réforme coulant les unes après les autres.

Première chose. La réforme nous avait été annoncée comme devant contribuer à lutter contre l'échec scolaire, parce qu'elle devait contribuer à lutter contre la fatigue et permettre de renforcer les apprentissages et de lutter contre les inégalités scolaires.

En quoi avez-vous pu mesurer réellement qu'il y avait une réduction des inégalités scolaires ? Qu'il y avait eu une amélioration des résultats ? Une diminution de la fatigue ? Je crois que vous ne disposez d'aucunes données fiables permettant d'évaluer cela.

Ensuite, les activités des ateliers dans le cadre de l'A.R.E. devaient encourager et faciliter la pratique aussi à l'extérieur de l'école et la pratique pérennisée dans le temps d'activités, parce que nous estimons d'ailleurs que ce n'est pas simplement lire, écrire, compter, etc., comme dit Mme LANG, mais que nous devons contribuer à la construction de la personne, à son émancipation et que l'ensemble de ces activités contribuent à l'émancipation. Je pense que Mme LANG en conviendra. Cela fait partie du rôle de l'école.

Pour autant, je pense que vous n'avez pas non plus de bilan permettant d'évaluer cela, et d'ailleurs un certain nombre de structures de l'éducation populaire, de centres d'animation, de M.J.C. ont pu constater que puisqu'il y avait les ateliers dans le cadre de l'A.R.E., il y avait eu une chute assez forte d'inscriptions dans les structures, centre d'animation ou M.J.C., parce que justement il y avait concurrence.

Donc, il va falloir avoir un bilan avec les associations, car il y a les associations qui ont pu participer à ces ateliers et par ailleurs aussi percevoir des financements et des accompagnements, et celles qui n'ont pas pu y participer. Autre chose, d'autres collègues ont soulevé le problème des locaux non adaptés.

Oui, nous avons toujours, dans de nombreuses écoles, des problèmes très concrets qui se posent, car les locaux ne sont pas adaptés, car on a toujours un retard dans les travaux des écoles et que, aussi, la vétusté, l'ancienneté et la spécificité des écoles parisiennes ne rendent pas toujours possible leur adaptation. Mais le problème le plus central, c'est toujours la confusion entre les temps. Cette confusion entre les temps et les activités est toujours présente.

Maintenant, le discours du Gouvernement qui vise à dire : "Écoutez, finalement, à chaque collectivité de choisir de faire comme bon lui semble : 4 jours, 4 jours et demi, 5 jours. Que chacun choisisse l'aménagement de ses

rythmes", est juste une conception qui va renforcer plus encore la territorialisation de l'Education nationale et va d'autant plus renforcer les inégalités républicaines. Et surtout, les annonces que l'on nous promet cette semaine sur l'accompagnement pour les activités périscolaires gratuites, quand on sait que nous sommes à chaque fois sur des budgets contraints, que les collectivités sont asphyxiées.

Dans les faits, il y a de fait eu, dans la mise en place de l'A.R.E., des ruptures d'égalité de territoires. Un certain nombre de collectivités n'arrivent pas à faire face au coût que cela représente. On est bien sur le cœur du problème. Comment est-ce que l'on fait progresser l'école de la République de façon égalitaire sur l'ensemble du territoire ? Là, je regrette, mais nous avons toutes les raisons d'être encore plus inquiets sur les politiques du Gouvernement en la matière.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je voudrais d'abord dire à mes collègues de droite que s'ils avaient voté mon vœu au dernier Conseil de Paris, on n'aurait pas ce débat puisque la consultation aurait été mise en place par le vœu que j'ai proposé. J'avais d'ailleurs interpellé, un Conseil avant, Patrick BLOCHE en questions d'actualité. C'est donc bien de revenir sur les questions. Je suis content que l'on remette sur la table ce que j'ai proposé à deux reprises ici-même, dans ce Conseil de Paris.

Malgré nos inquiétudes sur la réforme des rythmes scolaires et son application à Paris, nous voterons pour ce projet de délibération parce qu'il a pour but de chercher à offrir un périscolaire de qualité aux petits Parisiens et il s'agit de subventions aux associations, ne l'oublions pas. Nous souhaitons que les efforts entrepris soient approfondis, notamment en réfléchissant à l'opportunité de l'amélioration de la filière animation. C'est la valorisation de ce métier, c'est la stabilité des équipes d'animation, c'est leur formation continue, qui permettront d'améliorer encore l'offre périscolaire à Paris, qui est déjà riche.

Tout cela a un coût, bien entendu. Si aujourd'hui l'Etat continue de compenser les dépenses liées à l'aménagement des rythmes éducatifs, l'avenir est incertain. Les 13 milliards d'euros d'économies imposées aux collectivités sur le quinquennat et les contraintes financières de limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, sont très inquiétantes. C'est la libre administration des collectivités qui est mise en question et, par-là, la possibilité de développer des politiques publiques facultatives, marqueuses d'une politique de gauche.

Aussi, j'en profite pour souligner que les ateliers des temps d'activité périscolaires ne doivent pas entrer en concurrence avec les ateliers bleus en justifiant une éventuelle économie, économie qui impacterait les enfants qui restent plus tard à l'école, les ateliers bleus étant proposés à la place des heures d'études et non des TAP. Nous y serons particulièrement vigilants, comme nous l'avons été pour les "Vacances Arc-en-ciel".

L'austérité du Gouvernement ne doit en aucun cas s'imposer à notre collectivité et nous contraindre à réduire nos politiques et les engagements que nous avons pris devant les Parisiens. D'ailleurs, les oppositions à la politique gouvernementale sont de plus en plus nombreuses. Le Ministre de l'Education nationale s'évertue à faire des annonces qui ne changent rien ou presque pour détourner notre regard des questions essentielles qui occupent la communauté éducative. Annoncer que le calcul mental doit être enseigné quotidiennement ou que la méthode globale doit être bannie, ce n'est ni plus ni moins répéter ce qui figure déjà dans les programmes, en jetant au passage l'opprobre sur les enseignants à qui l'on reproche un anarchisme pédagogique, bien loin des réalités du travail de ces fonctionnaires.

La réforme des rythmes scolaires de 2013 ne fut, hélas, rien d'autre qu'un habile tour de passe-passe pour faire croire qu'une matinée d'école était rajoutée à la semaine des écoliers. En réalité, les élèves n'ont toujours que 24 heures de classe chaque semaine. Les 2 heures hebdomadaires supprimées par Xavier DARCOS au moment du passage à la semaine des 4 jours, n'ont pas été rendues en 2013. Il manque donc aux écoliers 72 heures d'enseignement dans l'année, soit 360 heures sur leur scolarité élémentaire et 576 heures sur l'ensemble de la scolarité obligatoire qui commence désormais à 3 ans.

Nous souhaiterions que, pour renforcer les apprentissages fondamentaux, l'on puisse reposer la question de l'aménagement des rythmes scolaires. Si la volonté est celle d'un retour à la semaine des 4 jours et demi, qu'il s'agisse alors d'un réel retour aux 4 jours et demi, avec les 2 heures d'enseignement perdues en 2008 rendues aux élèves.

J'ajoute que nous continuons de déplorer la décision d'aménagement des rythmes, qui relève des collectivités et non de l'Etat. Nous demandons qu'une norme nationale identique pour tout le pays soit établie. La situation

actuelle engendre des inégalités fortes. Cela contrevient au principe républicain d'égalité du service public d'éducation. Nous avons vu dans cette réforme des rythmes la première pierre de la territorialisation de l'Education nationale et du développement d'un projet libéral. La réforme du collège, puis celle du lycée, puis celle du Bac, l'individualisation des parcours scolaires, nous donnent raison.

Le projet politique à l'œuvre veut imprimer l'idée que l'équité consiste à détecter et promouvoir les qualités liées au mérite et aux dispositions personnelles, auxquelles la compétition organisée à tous les étages du système permettra de se révéler. L'Etat organise la compétition faite pour les héritiers de classe. Ils sortent massivement vainqueurs avant d'arbitrer à leur tour. Le tourbillon des réformes masque à peine la cohérence politique de l'ensemble et la vision cynique qui préside.

Nous continuerons de nous opposer pour défendre le principe d'égalité et d'émancipation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole pour répondre aux différents intervenants sur le projet de délibération DASCO 24, ainsi qu'aux 4 vœux qui y sont rattachés.

Je remercie les différents intervenants d'avoir exprimé dans leur diversité leur opinion sur ce projet de délibération et d'avoir ainsi fait vivre un débat. Je voudrais commencer par cela, parce que c'est pour moi le plus important : cela montre que le dispositif de l'offre périscolaire qui a été mise en place à partir de 2013 est un dispositif en perpétuelle évolution. Je dis cela parce qu'en l'occurrence, nous avons renforcé, à l'occasion de ce nouvel appel à projets, ce que l'on appelle "la complémentarité éducative" qui est au cœur du projet éducatif territorial. C'est en cela que sont favorisés, par ce projet de délibération, par cet appel à projets, les projets co-construits entre les équipes enseignantes et les équipes éducatives de la Ville.

Je voudrais que l'on prenne en compte l'évolution qui s'est produite depuis cinq ans. On n'est plus aujourd'hui, en 2018, dans un affrontement entre ces enseignants en charge des enfants durant le temps scolaire, et les animateurs, les associations qui ont cette responsabilité sur le temps périscolaire. J'en veux pour preuve, d'ailleurs, que dans plus des trois-quarts, peut-être plus aujourd'hui, des conseils d'école, les directrices et les directeurs d'école convient les R.E.V., et que l'offre périscolaire est souvent un sujet inscrit à l'ordre du jour de façon beaucoup moins conflictuelle que ce n'était le cas il y a quelques années.

Je voudrais que notre débat soit un débat évolutif et qu'à chaque fois que l'on aborde cette question, on prenne en compte le fait que nous ne pouvons avoir en 2018 le débat que nous avons eu il y a cinq ans, lorsque Bertrand DELANOË avait fait le choix de la semaine de 4 jours et demi et d'une offre périscolaire, pour laquelle la Ville a mis les moyens que l'on sait.

De la même façon, dans cet appel à projets, à la demande de tous les maires d'arrondissement, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, nous avons répondu à une préoccupation qu'ils avaient exprimée très souvent. C'est celle de faire appel à des associations à rayonnement local. Je remercie d'ailleurs Nicolas BONNET-OULALDJ d'avoir rappelé que si nous supprimons le périscolaire à Paris du jour au lendemain, non seulement ce sont des associations qui seraient privées de financements et qui, sans doute, seraient mises dans une situation de grande précarité, mais encore, nous serions également amenés à supprimer plusieurs centaines d'emplois qui sont ceux de la filière animation qui s'est constituée au sein de la Direction des affaires scolaires.

Evolution également en ce qui concerne l'étape dans les écoles maternelles, qui a été, là aussi, un sujet de discussion, dont, quelquefois, les imperfections avaient été pointées dans la Mission d'Information et d'Evaluation à laquelle M. MENGUY a fait référence en y associant Catherine BARATTI-ELBAZ. Là aussi, il y a le souci d'évoluer, d'améliorer le dispositif pour prendre en compte de la meilleure façon le rythme des enfants à cet âge.

C'est en l'occurrence ce que prend en compte cet appel à projets.

J'en viens maintenant aux différents vœux...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il vous reste 50 secondes, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Certes, mais, si vous voulez, Monsieur le Maire, répondre à un projet de délibération sur lequel se sont inscrits plus de 8 collègues...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BLOCHE, je vais être souple, mais il faut, quand même respecter les temps de parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ecoutez, Monsieur le Maire, je ne répondrai pas aux intervenants ; ce n'est pas très grave.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Auquel cas, on fera tous cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ce sont eux qui en seront pénalisés, puisque je possède les réponses.

Ce que je voudrais vous dire, tout simplement, c'est que les évaluations ont lieu de manière constante. Lors du dernier C.D.E.N. et un certain nombre de collègues ici présents en sont témoin, l'Académie de Paris a présenté elle-même son évaluation, en indiquant au passage que dans seulement 2 % des réunions des conseils d'école du premier trimestre, c'est-à-dire dans 10 conseils d'école sur 500, il y avait eu une demande expresse de retour à la semaine des 4 jours.

De ce fait, je voudrais conclure en indiquant, Monsieur MENGUY, que je reviendrai ultérieurement sur la scolarisation obligatoire à 3 ans. Ainsi, cela permettra de répartir mon temps de parole. Mais je ne voudrais, évidemment, pas que la vision un peu alarmiste qu'il a produit puisse être validée, car nous sommes en capacité de scolariser tous les enfants de 3 ans à 6 ans, si cette scolarisation devient obligatoire. Par contre, il y a une conséquence financière que j'évoquerai ultérieurement.

Voilà, j'ai répondu imparfaitement, j'en suis désolé, mais cela m'amène, au nom de l'Exécutif, à demander aux quatre porteurs de vœux de les retirer, sinon ce sera un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Sur le vœu n° 173, M. LEGARET n'est plus là. Qui dit si on le maintient ou s'il est retiré ? Maintien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 174 ? Maintien aussi.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 175 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 176 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 24).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'obligation de scolarité des enfants de plus de trois ans.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons passer aux 12 derniers vœux. Il n'y a plus de projets de délibération. A partir de maintenant, nous ne décidons plus.

Nous passons donc à l'examen de ces vœux. Les vœux référencés n° 177 et n° 177 bis sont relatifs à l'obligation de scolarité des enfants de plus de 3 ans.

La parole est à M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, le Ministre commence à nous habituer à des annonces qui ne changent rien ou presque. Demander que les enseignants utilisent des cahiers Seyès ne change rien, ils le font déjà. Rendre la scolarité obligatoire dès 3 ans alors que 97 % des 3-6 ans fréquentent l'école maternelle, cela ne change rien ou presque.

En effet, il faut compter avec la loi Debré qui prévoit que les collectivités participent dans les mêmes conditions aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées. Le surcoût pour notre collectivité serait estimé aux alentours de 12 millions d'euros. En même temps, le Gouvernement n'a pas annoncé d'augmentation des moyens pour les collectivités, qu'il n'a d'ailleurs pas pris la peine de consulter.

Nous voilà donc face à une annonce qui, sous couvert de la volonté louable d'étendre la scolarité obligatoire, n'est ni plus ni moins qu'un cadeau à l'enseignement privé et un cadeau empoisonné aux collectivités, enseignement privé qui est grandement responsable de la ségrégation scolaire du territoire parisien. J'ajoute qu'en même temps, ce même Gouvernement impose aux collectivités la contractualisation et des contraintes budgétaires sans précédent en limitant la dépense de fonctionnement. C'est la libre administration des collectivités et leur possibilité de développer des politiques facultatives qui est remise en cause.

Vous comprendrez bien que dans ce contexte nous demandons que la Ville refuse de subventionner les écoles privées sous contrat et nous demandons également que la Ville plaide auprès du Gouvernement et de la représentation nationale, afin de revenir sur la loi Debré pour dégager les collectivités de leur obligation de financement des établissements privés. Cela permettrait de lutter contre la ségrégation scolaire. Depuis notre demande de l'observatoire de la mixité sociale et scolaire, cette question nous tient particulièrement à cœur.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à Nicolas BONNET d'avoir porté une préoccupation qui nous est commune et qui vise effectivement à pouvoir nous positionner sur les conséquences notamment financières de la

scolarisation obligatoire à 3 ans, conséquence de l'annonce qui a été faite par le Président de la République lors des Assises de la maternelle.

Vous l'avez rappelé très justement, Monsieur le Président, le cadre législatif actuel étendrait aux écoles maternelles privées sous contrat le bénéfice du forfait communal actuellement versé aux seules écoles élémentaires privées.

Nombre d'élus locaux s'en sont émus, pas seulement les élus parisiens, à tel point que l'A.M.F., l'Association des maires de France, qui soutient la mesure rendant obligatoire la scolarisation à 3 ans, indique que cette mesure ne peut se mettre en œuvre qu'à condition qu'elle n'entraîne aucun surcoût pour les communes et que les postes d'enseignants nécessaires soient créés. De ce fait, cette inquiétude que vous portez est réelle et elle est justifiée, puisque pour la Ville de Paris cela amènerait un coût supplémentaire estimé à 12 millions d'euros.

On attend un peu que le Gouvernement précise évidemment la façon dont serait appliquée la loi de 1959 sur le financement de l'école privée. De ce fait, à partir de votre vœu, j'ai souhaité que l'Exécutif puisse proposer un vœu qui, j'en suis sûr, nous réunira sur une préoccupation commune.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BONNET, maintenez-vous votre vœu n° 177 ? Il est retiré au profit du vœu n° 177 bis de l'Exécutif ? D'accord, vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 264).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Gabriel Fauré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 178 est relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Gabriel Fauré.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Cette cité scolaire est l'objet de travaux de restructuration très importants pour un montant de 43 millions dont la Ville assure 20 millions. Ces travaux se font en milieu occupé qui accueille plus de 1.200 élèves.

A l'été 2018 commence la deuxième tranche qui va être très impactante pour la vie des deux établissements, collège et lycée, puisqu'entre autres la moitié de la cour sera prise par le chantier et que la restauration scolaire n'étant pas complètement livrée, il y aura un déficit de capacité d'accueil et il faudra mettre en place une liaison froide pas forcément de la meilleure qualité possible.

Lors d'une réunion publique lorsque le chantier avait été présenté, la Région avait annoncé la constitution d'un comité de suivi qui, à notre connaissance, ne s'est pas réuni puisque nous n'avons jamais reçu d'invitation. Cette absence de communication envers les parents et la communauté éducative, bien sûr, suscite et accroît les inquiétudes légitimes.

Nous demandons ainsi que la Ville, le Rectorat et la Région, qui sont concernés par cette grosse opération, puissent échanger et prendre ensemble et chacun dans leurs responsabilités les meilleures solutions possibles pour permettre à l'établissement de fonctionner au mieux pendant cette phase du chantier, et que le comité de suivi se réunisse pour informer la communauté éducative et la mairie d'arrondissement sur l'avancement du chantier et sur les problèmes inhérents à cette opération importante.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Lors de la dernière séance du Conseil de Paris, Catherine BARATTI-ELBAZ portait une même préoccupation concernant le collège lycée Paul Valéry. Cette fois-ci, Annick OLIVIER avec Jérôme COUMET et les élus du 13e arrondissement portent leur préoccupation sur le collège lycée Gabriel Fauré.

Evidemment, comme lors de la dernière séance du Conseil de Paris, l'Exécutif donnera un avis très favorable, car il faut absolument savoir où en est la Région dans son engagement financier et, de ce fait, qu'il y ait des espaces nécessaires de dialogue et de partage d'informations avec les communautés éducatives, avec les riverains, avec la Ville de Paris et, bien sûr, les mairies d'arrondissement.

Je m'engage, à l'occasion de cet avis très favorable donné à ce vœu, à faire avec la DASCO - Mme la Directrice est présente à notre séance - un point d'étape sur les relations avec la Région Ile-de-France afin d'identifier, au-delà de ces deux opérations - Paul-Valéry et Gabriel-Fauré -, les points de blocage et les situations critiques, et construire les conditions de la nécessaire remobilisation de la Région. Car c'est bien le problème : nous avons une Région Ile-de-France démobilisée sur les enjeux scolaires qui sont, pourtant, légalement de sa compétence, lorsqu'il s'agit des lycées mais aussi des lycées-collèges.

Je le rappelle : dans ces cas, la Région Ile-de-France est maître d'ouvrage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 265).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Démocrates et Progressistes relatif à la rentrée scolaire 2018/2019 dans le 20e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 179 est relatif à la rentrée scolaire 2018-2019 dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai l'honneur de vous présenter un vœu présenté par l'ensemble du groupe de la majorité du 20e arrondissement, qui a été voté à l'unanimité, pour demander que le Conseil de Paris et que la Maire de Paris nous soutiennent par rapport à des fermetures et des ouvertures de classe du 20e arrondissement au regard des dernières données démographiques qui demandent que le Rectorat revoie sa copie sur différentes écoles du 20e arrondissement.

J'espère qu'il y aura l'unanimité de cette Assemblée pour nous soutenir dans cette démarche.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je comprends parfaitement ce que peut être la démarche des élus du 20^e arrondissement et Jérôme GLEIZES s'est exprimé en leur nom.

C'est un vœu, je dirai, assez classique, à ce moment précis. Nous avons eu un C.D.E.N. du premier degré en février dernier. C'était le 13 février, très exactement. Nous aurons un temps de "revoyure" - comme on dit - au mois de juin. Il est donc ce moment favorable pour que les Conseils d'arrondissement, le Conseil de Paris, s'expriment pour porter un certain nombre de revendications légitimes, surtout lorsqu'il s'agit d'établissements en réseau d'éducation prioritaire.

C'est la raison pour laquelle, évidemment, je ne peux que donner un avis favorable à votre vœu car je souhaiterais que la dynamique engagée en 2012, celle de la baisse des effectifs par classe - avec aujourd'hui une moyenne de 21,6 élèves par classe en R.E.P. et 25,2 élèves par classes hors R.E.P. -, soit maintenue et c'est l'esprit même de votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - A mon époque, on était 35.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Oui, c'était il y a longtemps mais c'était bien aussi !

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 266).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux vacances "Arc-en-ciel".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 180 est relatif aux vacances "Arc-en-ciel".

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet de la suppression des colonies de vacances municipales à destination des familles parisiennes des vacances "Arc-en-ciel" avait donné lieu à de vifs débats lors du Conseil de Paris de février dernier. Ces débats avaient été conclus par l'adoption d'un vœu de l'Exécutif, précisant la réintégration de ce dispositif.

Je rappelle également qu'une mobilisation des familles, suite à l'annonce de la suppression de ce dispositif, avait recueilli plus de 13.000 signatures. Le vœu de l'Exécutif a donc été suivi d'effet, puisque les inscriptions au séjour ont rouvert, le 5 mars 2018, proposant 160 séjours à petit prix, en partenariat avec les mêmes prestataires que les années précédentes. Or, il semble que la polémique ait visibilisé les séjours "Arc-en-ciel" car les inscriptions des familles ont été au rendez-vous. Malheureusement, tirage au sort oblige, plus de 1.500 enfants seront privés de ces séjours cet été.

Cette situation démontre que le dispositif "Arc-en-ciel" n'était nullement en régression mais reste plébiscité par les familles. Désormais, nous espérons vivement qu'il verra son budget augmenter d'année en année pour répondre, enfin, aux besoins réels.

Tel que nous l'avions promis, lors du débat de février, les écologistes ont suivi avec attention la réintégration de ce dispositif et, toujours dans une volonté de dialogue et d'optimisation, nous avons déposé un vœu demandant : la présentation d'un bilan complet des séjours "Arc-en-ciel" ; une communication sur le dispositif et son évolution auprès des familles parisiennes ; une refonte du système d'inscription afin d'améliorer le système qui repose sur le tirage au sort afin qu'il fasse preuve d'une meilleure transparence et équité.

Pour finir, je souhaite rappeler que les séjours "Arc-en-ciel" n'ont aucune équivalence dans l'offre de la Ville. Ils sont un vrai outil de mixité. Il est donc de notre responsabilité de les préserver et même d'optimiser le dispositif afin que nos enfants n'évoluent pas dans une société sans cesse plus cloisonnée.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci pour le dépôt de ce vœu car cela va me donner l'opportunité de faire le point sur la campagne d'inscription aux vacances "Arc-en-ciel" qui s'est achevée le 23 mars et de répondre aux préoccupations que vous avez exprimées.

Tout d'abord, quelques chiffres : au total, ce seront 4.092 places qui auront été proposées dans le cadre des vacances "Arc-en-ciel", soit "via" la DASCO pour la très grande majorité d'entre elles, soit "via" les caisses des écoles, en plus des places habituelles qu'elles proposent chaque année. A cela, il faut ajouter une augmentation des mini-séjours, de près de 1.000 places, même si nous en sommes d'accord, nous l'avons déjà dit, le public bénéficiaire est légèrement différent.

Dans ce contingent des 4.092 places, 608 places ont été réservées soit à des familles bénéficiant d'un suivi social - 538 places -, soit aux familles ayant un enfant porteur d'un handicap - 70 places -. Le reste des places a été tiré au sort sous contrôle d'huissier. Le tirage au sort a un avantage. Il permet de garantir un accès équitable à toutes les familles s'étant inscrite à un séjour sans prise en compte de la date à laquelle a été effectuée l'inscription. C'est un système identique à celui retenu pour les inscriptions aux conservatoires municipaux. Compte tenu de la publicité faite au dispositif, le nombre d'inscrits a été supérieur à celui des années précédentes, vous l'avez signalé, Madame KONÉ.

C'est la raison pour laquelle, dans un souci de transparence, il nous a semblé préférable que ces familles soient informées du résultat du tirage au sort, y compris lorsque le rang tiré ne permettait pas d'envisager une inscription afin qu'elles puissent prendre leurs dispositions.

Vous vous préoccupez légitimement de la question de la mixité. Je citerai simplement deux chiffres de la campagne de 2017 : 48 % des séjours bénéficient aux familles habitant dans les arrondissements allant du 17e au 20e arrondissement ; 70 % des familles bénéficient du tarif 1 à 5, le tarif 1 représentant à lui seul 10 % des bénéficiaires. Les vacances "Arc-en-ciel" jouent donc pleinement leur rôle, celui d'être une opportunité pour toutes les familles parisiennes mais bénéficient évidemment à tous les petits Parisiens.

De ce fait, j'ai souhaité que votre vœu soit repris. Je me suis permis de l'amender pour préciser un certain nombre de points mais sans en dénaturer le sens. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais, évidemment, que le vœu soit voté, une fois amendé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous l'amendement ?

J'ai une explication de vote pour le groupe LRI.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un nouvel épisode de ce fiasco incroyable que la Ville a mis en place concernant les séjours "Arc-en-ciel", qui était vraiment un raté monumental compte tenu de l'importance des séjours "Arc-en-ciel", que ce soit de la Ville ou de certaines caisses des écoles.

Le tirage au sort, compte tenu de la demande et de l'offre de séjour, reste une garantie dans certaines circonstances - et c'est le cas pour les séjours "Arc-en-ciel" - d'objectiver les attributaires de ces séjours. Il n'y a pas de système parfait ; cela n'existe pas, nulle part. Mais, à un moment donné, il faut avoir une organisation. Je crois qu'en l'occurrence, le tirage au sort est une garantie mais c'est une garantie si elle n'est pas seule. Il existe déjà des dispositifs qui permettent - Patrick BLOCHE l'a très bien dit - d'accompagner cela, compte tenu des réalités sociales de certaines familles. On peut même aller plus loin et travailler notamment avec les assistantes sociales scolaires pour ce faire. Les dispositifs existent déjà et peuvent compléter, à juste titre, le tirage au sort.

Néanmoins, nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif parce que, dans la troisième proposition, il n'y a pas de détails sur les modalités et les conséquences pour les séjours "Arc-en-ciel" des caisses des écoles. Est-ce que vous imposerez que ces règles doivent être suivies par les caisses des écoles également ou est-ce que c'est quelque chose qui restera au dispositif Ville ? Je rappelle tout de même que la Ville a supprimé les subventions "Arc-en-ciel" pour les séjours des petites vacances.

A un moment donné, il faudra être cohérent en globalité sur le sort des séjours "Arc-en-ciel".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, vous avez explosé votre temps de parole.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 267).

Je considère que ceux qui n'ont pas voté ont voté pour et je la considère donc comme adoptée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 181 relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite, par ce vœu, d'abord rendre hommage à la filiale animation, aux animatrices et animateurs de la Ville qui font un excellent travail, parfois difficile, dans des conditions professionnelles souvent limitées. C'est notamment le cas des R.E.V. qui n'ont pas tous un bureau, ce qui est l'élément de base pour travailler dans de bonnes conditions.

Mais il convient de revenir sur ce vœu, qui n'est pas un vœu anti-grève, qui est juste un vœu d'application de la loi. Le but n'est pas de casser la grève, lorsqu'elle a lieu, des animateurs. C'est un droit constitutionnel, le sujet n'est même pas là.

Néanmoins, il existe des dispositifs législatifs comme le S.M.A. qui doivent permettre d'accompagner les familles et de leur donner une solution lorsqu'elles sont mises devant le fait accompli, ce qui est très compliqué pour elles.

C'est la raison pour laquelle, encore une fois, nous ne désespérons pas et nous demandons à la Ville de prendre les mesures qui permettent aux maires d'arrondissement, en tant que président des caisses des écoles, d'assurer ce S.M.A., d'organiser les choses, évidemment en partenariat avec la Ville de Paris, pour qu'à tout le moins, les activités et l'accueil des familles soient assurés. Cela impacte, en particulier, le midi, le service de cantine, puisque les caisses des écoles sont tributaires des animateurs qui sont, eux, compétents pour l'organisation du service.

Je crois qu'il y a une réflexion à avoir sur ce point parce qu'on voit les limites aussi de cette division des compétences entre les caisses des écoles et les animateurs sur l'organisation du service de cantine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - La mise en œuvre du service minimum d'accueil revient régulièrement devant notre Assemblée, puisque nous l'avons évoquée la dernière fois, au mois de décembre dernier. Je rappelle donc, si cela était encore nécessaire, que la Ville de Paris met en œuvre le service minimum d'accueil, à chaque fois que cela est possible, sur la base du volontariat des agents, car nous pensons que le volontariat, d'une part, et la qualification professionnelle, d'autre part, sont deux conditions nécessaires pour l'accueil des enfants. Il n'y a donc pas de la part de la Ville, contrairement à ce qui est indiqué dans le vœu, un refus d'appliquer la loi.

A titre d'exemple, en 2017, ce sont 39 services d'accueil qui ont été organisés. En 2018, à la date du 26 avril, ce nombre est porté à 40, sur les trois journées de grève recensées depuis le début de l'année.

Qu'il y ait des difficultés dans la mise en œuvre de la loi de 2008 est une réalité, elle n'est pas nouvelle. Mais ces difficultés ne sont pas propres à Paris, et les évaluations faites postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi ont montré une inégale application de la loi de 2008.

Ce qui est peut-être le plus important, c'est le fond, car il n'est pas inutile de rappeler que les raisons pour lesquelles le Gouvernement de Nicolas SARKOZY a voulu cette loi, ce sont celles qui expliquent pourquoi vous y revenez si souvent.

Notre vision, en l'occurrence, est différente, mais c'est normal, puisque nous sommes la majorité et que vous êtes l'opposition. Au moins là, on revient à l'ancien monde. Donc il ne s'agit pas pour nous... Qui n'entend pas bien ? Il faut parler plus fort ? D'accord.

J'espère que le collègue, qui vient de nous interpeller, sera rassuré sur le fait que la vision entre la gauche et la droite, ou entre la majorité et l'opposition, est différente sur le service minimum d'accueil car, pour nous, elle n'est pas celle qui consiste à opposer une catégorie de personnes à une autre, ni les parents d'élèves aux personnels de l'Education nationale ou de la Ville, auxquels il faudrait rajouter les personnels des caisses des écoles. C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la réalisation de travaux à l'école Chabrol.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 182 est relatif à la réalisation de travaux à l'école Chabrol.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été alertée, à plusieurs reprises, par les parents d'élèves de l'école Chabrol, dans le 10e arrondissement. Une partie de cet établissement est en effet vétuste et il y a, dans cette école, notamment de grandes inquiétudes formulées à l'égard des sanitaires des enfants, puisque des tuyaux rouillés sont apparents, des moisissures sont présentes, etc.

Des travaux importants doivent donc être engagés rapidement dans cet établissement, c'est certain.

La cour est, quant à elle, difficilement praticable en raison notamment de la stagnation des eaux dès qu'il pleut, ce qui empêche bien évidemment la libre circulation des enfants et qui est extrêmement problématique.

J'ai écrit sur le sujet au premier adjoint à la maire du 10e arrondissement en février dernier et, en l'absence de réponse, j'ai donc déposé un vœu en Conseil d'arrondissement. Malheureusement, il m'a alors été répondu qu'il n'y avait aucune urgence en la matière, ce qui est relativement surprenant.

Je souhaiterais par ce vœu aujourd'hui, en Conseil de Paris, connaître précisément quels travaux sont envisagés dans cette école et en connaître le calendrier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Est-ce que je peux me permettre, chère collègue, de vous demander si vous vous êtes rendue dans cette école ?

Mme Déborah PAWLIK. - Non je n'ai pas pu...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est une question rhétorique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vous remercie de cette sincérité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Stop, c'était une question rhétorique, Madame PAWLIK.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole pour répondre. Allez-y.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Mais vraiment, ma question était d'une naïveté totale. Ceux qui me connaissent, connaissent ma naïveté. C'était simplement pour mieux comprendre le déphasage ou le décalage, entre ce vœu, et la réalité de cette école.

D'ailleurs, Eric ALGRAIN vous a déjà répondu lors de la séance du Conseil du 10^e arrondissement, le 16 avril dernier. En l'occurrence, vous évoquez la vétusté des locaux et, en l'occurrence, cette école a fait l'objet d'une restructuration complète en 2009. Elle a fait l'objet de travaux d'entretien chaque année depuis 2013, à l'exception de l'année 2014. Ces travaux consistaient notamment en la reprise des tirants en béton de l'auvent pour 23.550 euros en 2013. En 2018, des retouches du ravalement de la façade sont prévues pour un montant de 25.000 euros.

Parallèlement, en ce qui concerne les toilettes, il y avait des fuites de plomberie qui ont fait l'objet, en profitant évidemment des vacances de printemps, d'une intervention. Je précise s'il était besoin, mais il faut parfois avoir le souci du détail, qu'un distributeur de papier toilette par cabine a été installé pendant les vacances. Les cloisons entre les urinoirs ont été changées la semaine dernière par un modèle plus grand qui permet de respecter l'intimité des enfants.

Enfin, sur ce que vous nommez l'affaissement constaté dans la cour, pour ceux qui se sont rendus dans cette école, il existe effectivement deux pentes légèrement marquées de part et d'autre de l'auvent, mais qui ont un intérêt bien défini, celui de favoriser l'évacuation des eaux pluviales.

Il ne s'agit, en aucun cas, d'un affaissement qui rendrait la cour impraticable, mais au contraire, d'une installation permettant de sécuriser les terrains de jeu des enfants.

De plus, La CASPE va programmer le curage des siphons pour éviter la stagnation de l'eau en cas de pluie et optimiser la sécurité.

De ce fait, Madame la conseillère, je vous conseille de vous rendre dans cette école. Vous pourrez constater de visu par vous-même qu'il n'y a aucun problème. De ce fait, je vous invite à retirer ce vœu, ce qui serait en cohérence avec ma réponse.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme la maire du 10^e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Un mot rapide pour dire qu'en effet, je remercie l'ensemble de mes collègues de l'attention portée si précise à l'école de la rue de Chabrol.

J'engage Déborah PAWLIK à vérifier davantage ses sources à l'avenir et à être attentive au travail des services et respectueuse du travail des services qui est très régulier dans cette école, et à lui conseiller de plutôt s'intéresser au concours de dessin et de calligraphie lancé dans l'école, ou encore à l'ensemble des activités, notamment lors des ateliers, qui s'y déroulent, qui sont passionnantes.

Merci à Patrick BLOCHE de son soutien pour l'école de la rue de Chabrol.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Madame PAWLIK ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ONISEP et aux C.I.O.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 183 est relatif à l'ONISEP et au C.I.O. pas du tout dans son acceptation olympique d'ailleurs.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il s'agit des centres d'information et d'orientation. Je suis psychologue de l'Education nationale, c'est ce que l'on appelait avant les conseillers d'orientation psychologues.

Aujourd'hui, le Gouvernement a décidé, dans le cadre du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, de transférer la compétence de l'orientation scolaire aux Régions.

Son projet est catastrophique, parce qu'on va rattacher les centres d'information et d'orientation aux Régions, voire on va plutôt supprimer et fermer ces C.I.O.

Pourtant, le rôle de ces C.I.O. est essentiel dans l'accompagnement, pas simplement des élèves, mais aussi des familles, des jeunes en situation de déscolarisation, ou des élèves et des familles qui sont parfois en conflit avec les établissements scolaires. Fermer ces C.I.O., c'est vraiment casser, briser le droit des jeunes au conseil, à l'information et à l'orientation.

Les conseillers d'orientation psychologues interviennent dans les établissements scolaires, mais sont rattachés à un C.I.O., ce qui leur permet déontologiquement de pouvoir exercer un travail en dehors de l'autorité d'un établissement scolaire. C'est important pour respecter ce travail déontologique dans l'intérêt et la liberté des élèves.

De toute façon, à travers le programme "Parcoursup", qui va instaurer la sélection à l'université, on voit bien que ce Gouvernement n'a strictement rien à faire du droit des jeunes à l'orientation et au respect de ce processus continu que constitue l'orientation. Le Gouvernement prévoit également de casser l'ONISEP, cet organisme qui permet d'élaborer toutes les brochures sur les voies de formation et les métiers. C'est extrêmement important que l'ONISEP soit un organisme national indépendant, et avec des DRONISEP, des antennes régionales, mais rattachées à l'Education nationale et pas aux intérêts économiques des partenaires économiques d'une localité.

Or, là, on va casser, briser, privatiser l'ONISEP, ce sera l'étape suivante je n'en doute pas, en le basculant aux Régions.

J'ai déjà écopé mon temps. Je souhaite à travers ce vœu que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin de lui exprimer son attachement au maintien des centres d'information et d'orientation et de l'ONISEP dans le cadre de l'Education nationale, et son refus de voir le rattachement aux conseils régionaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Chers collègues, chère Danielle SIMONNET, je vous remercie très sincèrement d'avoir déposé ce vœu qui nous fournit l'occasion de dire notre attachement au caractère spécifique de ce qu'il est convenu d'appeler l'orientation scolaire, c'est-à-dire l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet scolaire, universitaire et professionnel.

C'est-à-dire cet attachement qui a guidé la création en février 2017 du corps unique des psychologues de l'Education nationale. L'orientation scolaire ne peut pas être la simple adaptation des demandes aux offres d'emploi, mais doit permettre l'élaboration par chaque jeune d'un projet d'avenir dans le cadre d'un développement psychologique et social harmonieux et émancipateur.

L'enjeu principal est bien non seulement de garantir à chaque jeune l'accès aux informations sur les différentes filières de formation, les diplômes, les métiers, mais surtout de l'accompagner dans les définitions de son parcours de réussite, de son projet personnel pour l'avenir.

C'est la promesse et l'ambition de l'école de la réussite pour toutes et tous, à laquelle nous sommes, vous le savez, profondément attachés. Je vais lever ce suspense insoutenable en vous disant à l'issue de cette déclaration et de cette réaction au vœu de Danielle SIMONNET, que l'Exécutif - je laisse de côté quelques désaccords sur telle ou telle formulation -, donnera un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 183 avec un avis favorable de l'Exécutif...

Vous voulez parler, Monsieur GLEIZES ? On ne me l'a pas signalé. Explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Le groupe Ecologiste soutient ce vœu et je pense même que ce vœu pourrait recueillir l'unanimité de l'Assemblée. Les partisans de "Parcoursup" devraient savoir que pour faire un choix de parcours après son bac, il faut avoir de l'information.

L'ONISEP donne l'information qui permet aux personnes qui sont en terminale de savoir ce qu'elles pourraient faire par la suite. J'en ai moi-même bénéficié. C'est par l'ONISEP que j'ai découvert l'école que j'ai faite par la suite.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 183 avec un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 268).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la dénomination des écoles maternelles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 184 est relatif à la dénomination des écoles maternelles.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La dénomination d'école maternelle renvoie implicitement à l'univers de la jeune enfance et de la maternité. C'est une appellation totalement sexiste, il faut absolument en changer. C'est un débat assez récurrent. Je ne suis pas la première à avoir cette idée. Il me semble que c'était Sandrine MAZETIER qui avait mené aussi cette bataille. Hélas, elle ne l'avait pas remportée. Il me semble important que l'on arrête d'appeler la première école, école maternelle.

Je n'impose pas une nouvelle appellation, il peut y en avoir plusieurs : première école, petite école, école préélémentaire.... Il pourrait y avoir un débat avec l'ensemble de la communauté éducative pour pouvoir choisir une nouvelle appellation.

Mais même si cela relève sans doute plus du registre du Ministère de l'Education nationale, Paris a souvent été en capacité d'être une ville précurseuse pour de nouvelles appellations, de nouvelles dénominations. On pourrait décider, sur l'ensemble des écoles maternelles, d'apposer une plaque avec cette proposition de nouveau nom et faire en sorte que le débat enfin dans ce pays évolue et que l'on arrête de croire que ce qui se fait dans cette première école est la continuité du travail de la maman. Non, le papa et la maman ou les deux mamans ou les deux papas travaillent de la même manière à l'éducation de l'enfant.

En revanche, ceux qui interviennent professionnellement dans les écoles dites hélas maternelles, peuvent être autant des hommes que des femmes, et on ne peut pas à la fois vouloir éduquer contre le sexisme dès le plus jeune âge et avoir une appellation de cette première école qui relève à ce point-là de la domination patriarcale.

J'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Chers collègues, chère Danielle SIMONNET.

Je ne vais pas entrer à cette heure dans un débat philosophique sur le nominalisme. Il est intéressant de questionner les noms que nous donnons aux choses, en l'occurrence aux institutions, puisqu'il s'agit ici de l'école.

Certes l'école est dite maternelle pour les petits enfants, mais en l'appelant ainsi en 1881 et en rejetant ainsi le terme de salle d'asile, la IIIe République a montré l'importance qu'elle accordait à la place de ces écoles dans le système éducatif. Ce fut donc à l'époque un progrès.

Autre fait paradoxal, cette école, certes maternelle, fut dès le départ mixte en accueillant des filles et des garçons, mixité qu'il fallut attendre bien longtemps pour les autres niveaux d'enseignement.

Beaucoup d'écoles parisiennes portent encore cette marque "école de filles", "école de garçons". De ce fait, je partage évidemment, comme j'imagine tous les collègues ici présents, votre souci de construire une école de l'égalité, et plus particulièrement une école de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les futures femmes et les futurs hommes.

De ce fait, faut-il que l'école ne soit plus maternelle pour favoriser cette culture de l'égalité ? Cette dénomination est-elle obsolète ? Cette question a déjà été posée dans le passé, en particulier par Sandrine MAZETIER. Elle est légitime. Si jamais il devait y avoir un changement, "première école" serait d'ailleurs de mon point de vue le plus pertinent, car c'est la seule dénomination parmi les trois que vous proposez, qui valorise à sa juste place cette étape fondatrice du parcours scolaire.

Cela dit, si l'on veut appeler les écoles maternelles "premières écoles", il faut modifier le Code de l'Éducation nationale, qui fixe les dénominations des écoles.

En cohérence avec ce que vous avez exprimé tout à l'heure sur les rythmes scolaires, chère Danielle SIMONNET, où vous avez dit que vous étiez contre une éducation territorialisée, et vous avez indiqué votre attachement viscéral à l'Éducation nationale, à l'unicité territoriale de l'école de la République, je vous remercie d'avoir porté le débat à travers votre vœu.

Néanmoins, en cohérence, parce que l'éducation ne peut être que nationale et qu'il revient aux parlementaires de changer en l'occurrence ce Code de l'Éducation nationale, je vous remercie de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explications de vote, une du groupe UDI-MODEM, une du groupe Ecologiste. Personne d'autre ?

Monsieur Eric AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - A vous entendre dans ce dialogue, Madame SIMONNET et Monsieur BLOCHE, on croit rêver, mais on ne rêve pas, c'est le cauchemar des vœux hors sol qui continue.

Tout à l'heure, on a eu droit au remplacement des hôtesses du Tour de France par des robots et au remplacement des bouquets de fleurs par une boîte de bonbons parce que les fleurs, ce n'est pas du développement durable et c'est périssable.

Il faut maintenant "dé-génrer" la maternelle à près de 21 heures un vendredi soir. Il reste, en plus, les maternités à rebaptiser en "pouponnières initiales" - quelque chose comme cela. La langue maternelle aussi pose un vrai problème. Peut-être que la langue de naissance suffirait à dire que c'est la première langue. Et puis, je ne parle pas des cartes mères de l'ordinateur.

Sincèrement, ce n'est pas de la compétence du Conseil de Paris. Il est tard. On est fatigués. On ne va pas réécrire le dictionnaire à cette heure. On a déjà perdu assez de temps. J'ai vraiment l'impression de perdre du temps avec cette discussion à cette heure.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - C'est lors de ce Conseil que M. AZIÈRE me fait perdre mon temps avec des interventions complètement hors sol et complètement sexistes.

Je vais donc prendre le temps de dire que le groupe Ecologiste de Paris soutient évidemment ce vœu, comme nous avons proposé l'appellation conjointe avec "Journée du Patrimoine, Journée du Matrimoine". Même si ce vœu aura effectivement, comme l'a dit l'adjoint, une portée essentiellement symbolique puisqu'il n'est pas réalisable en l'état, pour nous, c'est important de soutenir au moins la demande.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 184 avec...

Non, je ne vous l'ai pas demandé parce qu'il ne vous a pas demandé de la retirer.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salles d'études pour les étudiant.e.s.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 185 est relatif aux salles d'études pour étudiants-e-s, je lis ce que j'ai sous les yeux.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'espère ne pas dire de bêtise parce que...

Au vu de l'importance du sujet, au vu de l'actualité toujours brûlante, au vu du passage en force injustifiable du Gouvernement sur le sujet, au vu du nombre d'universités sur Paris, nous revenons sur ce sujet.

Nous avons alerté cette Assemblée dès décembre, puis à nouveau en février, puis en mars. Nous avons alerté, dès le début, sur le fait que la loi, désormais votée, introduisait une sélection généralisée à l'université.

Cette sélection a pour but et conséquence d'organiser, à grande échelle, un tri sélectif sur les étudiants. Comme le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter - 27.000 l'année prochaine - et comme les moyens pour l'université ne cessent de baisser, bien sûr une réponse facile est de décourager les étudiants en les aiguillant sur des filières qu'ils ne voudraient pas forcément.

La loi sur la sélection est donc une mauvaise loi, elle remet en question la démocratisation...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur BONNET-OULALDJ, je vous interromps une seconde. Je vous ai donné la parole sur le vœu n° 185 relatif aux salles d'études pour les étudiants. Je pense que vous parlez du vœu suivant, le n° 186. Il y a d'autres vœux avec le vœu n° 186.

Pas de problème, Madame LEMARDELEY ?

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien aux mobilisations étudiantes.

Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, MM. BELLIARD et CONTASSOT relatif au soutien du mouvement étudiant.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au mouvement étudiant.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je redonne la parole tout de suite à Nicolas BONNET-OULALDJ. Nous examinons donc les vœux référencés n^{os} 186, 187 et 188 relatifs aux mobilisations étudiantes.

Je vous en prie, reprenez.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - La loi sur la sélection est donc une mauvaise loi, elle remet en question la démocratisation de l'enseignement supérieur. Alors que nous avons besoin de plus en plus de jeunes bien formés, ayant eu accès à un savoir complexe, le Gouvernement enclenche plutôt en marche arrière.

Toutes les difficultés et injustices de cette loi vont bientôt apparaître et plutôt qu'attendre de voir le gâchis, nous prenons les devants, nous soutenons les mobilisations étudiantes et nous continuons de demander, dans notre vœu, le retrait de l'application de cette loi, non pas pour rester dans le statu quo, mais pour ouvrir un réel processus de négociation, visant à transformer le supérieur, mettant les moyens en face des besoins.

Le savoir est un atout ; négocier sur le savoir, le distiller au compte-gouttes n'est pas à la hauteur de ceux qui se prennent pour Jupiter. Promouvoir l'émancipation par le savoir pour tous reste notre objectif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris s'implique très fortement dans l'enseignement supérieur alors que c'est une compétence qui n'est pas municipale. Elle le fait, en tout cas, depuis 2001, de deux manières :

- premièrement, en finançant des projets de réhabilitation de bâtiments universitaires - je n'en ferai pas la liste et elle a raison ;

- deuxièmement, en développant très fortement le logement étudiant car elle sait très bien que l'une des conditions pour que les étudiants, notamment des classes populaires et moyennes, puissent poursuivre des études, est qu'ils puissent se loger.

La Ville, sur un sujet qui relève de la compétence de l'Etat, n'est donc pas insensible à ce qu'il se passe sur le terrain universitaire, ne serait-ce que parce que Paris est une grande ville universitaire.

Il se trouve donc actuellement qu'il y a une mobilisation importante des étudiants et de la communauté universitaire contre une réforme, un projet du Gouvernement qui est la loi d'orientation et réussite des étudiants qui, à un système qui aujourd'hui était devenu sélectif par manque de moyens et désorganisation de l'orientation, a substitué un système encore plus sélectif et encore plus injuste socialement qui provoque une forte réaction d'une partie importante de la communauté universitaire.

Il ne nous appartient pas ici de discuter à la place des étudiants de la pertinence de leurs moyens d'action et de mobilisation, chacun peut avoir son avis. Toutefois, force est de constater trois éléments sur lesquels la Municipalité pourraient se prononcer et c'est l'objet de ce vœu :

Premièrement, confronté à une mobilisation de la jeunesse et à une partie du personnel universitaire, le Gouvernement ne peut pas avoir la force comme seule méthode. De ce point de vue, l'envoi systématique des C.R.S. pour procéder à des évacuations est une première pour la gestion des conflits à l'université depuis très longtemps.

Deuxièmement, nous exprimons, bien sûr, notre soutien non pas sur telle forme de mobilisation, mais sur le principe de la mobilisation par rapport au refus de cette loi ; et la Ville doit avoir une position sur le contenu de la loi et pas simplement suivre l'évolution de la réforme. Elle peut se prononcer sur cette réforme qui aura un impact pour des centaines de milliers d'étudiants à Paris.

Troisièmement, en conséquence, nous demandons l'abandon de cette réforme et nous proposons qu'un dialogue se réengage avec les acteurs de la communauté universitaire.

Tel est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme plusieurs autres collègues ici, un de mes premiers engagements militants, c'était 1986 contre la loi Devaquet et contre la sélection à l'université ; et aujourd'hui, rebelote.

On est tout de même une ville avec 322.000 personnes qui étudient à Paris. C'est la première ville étudiante de France. 10 % des Parisiens et des Parisiennes sont des étudiants. La liberté de choisir ses études, c'est la liberté de choisir sa vie ; ce n'est pas rien.

Oui, ce sujet nous interpelle donc, en tant que conseillères et conseillers de Paris. On ne doit pas l'aborder simplement comme un sujet national qui serait déconnecté de la vie parisienne. Paris ne serait pas Paris sans ses étudiants, sans ses universités.

A travers le vœu que je dépose, comme d'autres vœux, je souhaite que :

- la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il renonce à imposer la loi O.R.E. et engage, au contraire, une politique volontariste afin de donner les moyens à l'université d'accueillir toutes les étudiantes et tous les étudiants qui voudraient y accéder, sans mise en place de sélection ni du dispositif Parcoursup ;

- la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement pour que cessent les décisions répressives, les évacuations et les occupations d'universités parisiennes par les forces de l'ordre afin de garantir l'accès de toutes et tous aux lieux universitaires et de rétablir la vocation démocratique de l'université française.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chers collègues pour vos trois vœux auxquels j'apporte une réponse groupée.

La préoccupation de l'Exécutif pour ces questions évoquées est double. Premièrement, la démocratie universitaire, en effet, est pour nous un principe fondamental. Les universités sont des lieux de débat et de dialogue et nous condamnons toutes les formes de violence, dégradation et entrave au dialogue qui pourraient affaiblir cette démocratie universitaire.

Deuxièmement, l'intérêt des étudiants, c'est pour nous un objectif essentiel. A cet égard, je rappelle la position de l'Exécutif déjà affirmée au sujet du dispositif Parcoursup et de l'ensemble de la loi O.R.E., qui est une position de vigilance quant aux effets que pourrait produire ce dispositif. Nous maintenons cette vigilance en lien étroit avec le rectorat.

Toutefois, j'ajouterai que l'ensemble des questions évoquées dans ces vœux relèvent avant tout d'un débat national. Tout en rappelant ces principes fondamentaux, l'Exécutif ne donnera pas de position de vote par rapport à vos vœux, tant ils relèvent d'enjeux et de positions qui dépassent les strictes compétences de notre Assemblée. Je m'en remets donc, selon la formule désormais consacrée, à la sagesse de notre Assemblée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je m'exprimerai ici sur un aspect seulement des problèmes ou des questions qui ont été évoquées, en réaction notamment à certaines formulations écrites contenues dans les vœux mentionnant les violences policières, pour rappeler, comme le Préfet de police l'a fait hier lors des questions d'actualité, quelques points.

D'abord, les forces de l'ordre n'interviennent pas d'initiative dans les universités. Elles interviennent sur réquisition des présidents de l'université qui ont, selon le Code de l'éducation, article L. 712-2, la responsabilité du maintien de l'ordre à l'intérieur des enceintes universitaires. Donc, pas d'intervention d'initiative. Nous intervenons dans un cadre juridique bien bordé.

Deuxième sujet : aucune intervention n'est automatique ni systématique. Le Préfet de police l'a rappelé hier : une intervention se prépare. Les lieux ne sont pas forcément simples, pas forcément connus des forces de l'ordre. La configuration de l'occupation ou du blocage nécessite de préparer l'opération avec sérénité, calme, précision et rigueur pour qu'aucun dérapage, aucune violence, aucun incident ne soit commis lors de ces opérations d'évacuation.

Je me permets de faire remarquer ici qu'aucune des opérations d'évacuation d'université réalisées à Paris ces dernières semaines - je pense aux plus emblématiques, Tolbiac, Censier ou La Sorbonne dans son quadrilatère historique, ou celles qui sont passées sous les radars médiatiques mais qui interviennent régulièrement - n'ont donné lieu à des violences ou des incidents qui auraient pu faire l'objet de plaintes.

Troisième sujet : nous n'occupons pas les universités. Nous intervenons pour les évacuer. Aucune présence des forces de l'ordre n'est aujourd'hui réalisée dans les enceintes universitaires. En revanche, les forces de l'ordre

peuvent parfois sécuriser les abords immédiats. Mais je vous confirme aujourd'hui qu'il n'y a pas de forces de l'ordre présentes dans les universités. Il appartient aux présidents de décider de rouvrir ces bâtiments, s'ils le souhaitent.

Quatrième élément : comme le Préfet de police l'a fait hier, je dénonce de nouveau ici les fausses rumeurs qui ont couru après l'évacuation de Tolbiac, complaisamment colportées et propagées par certains médias dits "indépendants" notamment. Malgré les démentis de la Préfecture de police, de la Ville, de l'AP-HP, la rumeur de Tolbiac a couru pendant des semaines. Je me permets de la dénoncer ici. Nous intervenons dans le respect du droit et avec le souci de préserver l'intégrité de chacun.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Florence BERTHOUT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je crois que Mme LEMARDELEY a dit quelque chose de très juste, qui nous ramènera sans doute, Monsieur le Maire, à la manière dont il va falloir réfléchir à la réforme de notre règlement. Si l'on doit, sur tous les sujets d'intérêts nationaux qui sont susceptibles de concerner Paris, par définition, Paris ville monde peut être impactée par toutes les lois. On va finir par tout confondre. Je sais bien que tout est dans tout, et inversement, mais il y a des législateurs. Cela ne veut pas dire que l'on ne s'en préoccupe pas, mais ce n'est plus trois jours qu'il va falloir. Je pense qu'il va falloir siéger en permanence.

Si j'interviens, c'est aussi à un deuxième titre. C'est que je suis maire d'un des arrondissements qui compte le plus d'étudiants. Je ne peux pas rester tout à fait insensible à des propos que j'ai lus dans les vœux qui, soit me choquent, soit me gênent énormément.

Je trouve tout à fait légitime que l'on soit opposé, voire très opposé, à une mesure comme Parcoursup qui n'est pas sans poser de questions, pour des raisons que vous avez évoquées à juste titre. Pour autant, quand je lis des phrases du style....

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est une explication de vote, Madame BERTHOUT. Vous avez peu de temps !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pardonnez-moi. Bref. Accordez-moi que je n'ai pas été très volubile cet après-midi.

Je voudrais juste rappeler un fait concernant Tolbiac, si vous le permettez, parce que quand même. On ne peut pas dire que tout cela se passe dans l'harmonie et la démocratie. M. le Représentant du Préfet de police a d'abord rappelé que si les forces de l'ordre intervenaient, c'est sur réquisition.

Je suis bien placée pour savoir que, par exemple, pour ne citer que cet exemple, le président de Paris I, dont dépend Tolbiac, a été obligé de faire intervenir les forces de l'ordre et qu'il y a aujourd'hui 800.000 euros de dégradations, non pas 300.000 comme je l'ai lu, qu'il y avait des "rave parties" - pourquoi pas, de la consommation de stupéfiants - il paraît que c'est normal, qu'il y avait aussi...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Du sexe, paraît-il !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le sexe, Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas jouer les bigotes, mais le sujet n'est pas le sexe. Le sujet, c'est beaucoup plus grave : c'est qu'il y avait de la prostitution et de la prostitution organisée, voilà, avec des messieurs qui récupéraient un peu d'argent avant. J'espère qu'il y aura... Non, non, mais...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, on s'éloigne quand même des... J'entends bien, mais on s'éloigne...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, on ne s'éloigne pas. Conseil d'administration de Paris I.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Beaucoup, beaucoup, là...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - On peut peut-être dire deux ou trois choses.

Ecoutez, Monsieur CHERKI, vous pouvez dire deux ou trois choses.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ecoutez, Madame BERTHOUT...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Dernière chose, pardonnez-moi. Dernière chose, j'en termine par-là.

Ayez bien en tête que, maintenant, dans chaque occupation, comme me l'a confirmé tout à l'heure M. le directeur de Normale Sup, il y a de manière systématique des "blacks blocs" qui viennent et qui cassent.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Sans vouloir commenter, je crois que nous avons tous connu nos autonomes, nos casseurs.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 186, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, à la sagesse du Conseil de Paris.

Qui est pour ?

9.

Qui est contre ?

Minoritaire.

Absentions ?

Concernant le vœu n° 187. Même avis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu, déposée par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, MM. BELLIARD et CONTASSOT, à la sagesse du Conseil de Paris.

Qui est pour ?

C'est le même vote ? Je vous pose la question.

C'était 9 et on était à plus de 10, donc j'ai arrêté de compter.

Ce n'est pas parce qu'il est 21 heures passées que c'est la récré. On en a tous assez !

Donc, je mets aux voix le n° 187.

Qui est pour ?

9. Les mêmes.

Contre ?

Il y en a moins. Non, ce n'était pas pareil tout à l'heure. Ça va ! Merci. Je demande quand même. On est à combien ? Bon, si vous voulez, pas de problème.

Je suspends la séance une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt-et-une heures neuf minutes, est reprise à vingt-et-une heures dix minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Allez. S'il vous plaît, regagnez vos places.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien aux mobilisations étudiantes.

Vœu déposé par M. CHERKI, Mmes DASPET, MAQUOI, PETIT, MM. BELLIARD et CONTASSOT relatif au soutien du mouvement étudiant.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au mouvement étudiant. (Suite).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vraiment, demander le quorum pour les deux vœux qui restent, enfin les trois vœux qui restent... Ce n'est pas à moi que cela pose problème.

Alors, je vous demande de vous asseoir, de lever le bras et je demande, de la part de l'ensemble des groupes, une confiance dans la présidence. Autrement, en effet, je la quitte.

Je remets aux voix, à main levée, la proposition vœu n° 186 à la sagesse du Conseil.

Qui est pour ? 9, les mêmes.

Qui est contre ? Je n'ai pas compté, moi. 7.

Alors, je mets aux voix le vœu n° 187... Oui, il est adopté.

Abstention, si vous voulez ? Cela ne change pas, de toute manière, ce que fait le président. Le président, quand sa voix change les choses, il se prononce. Là, en l'occurrence, cela ne change pas. Mais vous connaissez le fond de ma pensée.

8 abstentions.

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 270).

Concernant le vœu n° 187.

Je le mets aux voix, à main levée, à la sagesse de Conseil de Paris.

Qui est pour ? Les 9 mêmes.

Qui est contre ?

Ce que je peux vous demander, c'est si le même vote. Même vote.

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 271).

Pour le vœu n° 188. Même vote ?

Je le mets donc aux voix, à main levée, à la sagesse de Conseil de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 272).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salles d'études pour les étudiant.e.s.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous revenons au vœu référencé n° 185 relatif aux salles d'études pour les étudiants.

Nicolas BONNET ?

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Aujourd'hui, les difficultés pour trouver un logement, les petites surfaces des appartements familiaux obligent bien des étudiants à chercher des lieux pour étudier au calme et dans de bonnes conditions.

Nous présentons donc ce vœu relatif à un plan pour des ouvertures de salles de lecture pour les étudiants. En effet, nous considérons d'une part que ce n'est ni le métier ni le rôle des bibliothèques municipales et d'autre part

qu'elles ne sont de toute façon pas en mesure d'accueillir tous les étudiants qui le souhaiteraient et que cela ne peut pas être un argument pour l'ouverture du dimanche.

Pour cela, nous demandons qu'une étude soit menée pour analyser les besoins réels et la part des étudiants dans les fréquentations constatées le dimanche. Entre-temps, nous avons appris ce matin dans "Le Parisien" le lancement par l'Etat du Plan NoctamBU, qui prévoit l'ouverture de 5 bibliothèques universitaires au moins 10 dimanches par an et en priorité pendant les révisions. Cela donnerait 2.000 à 3.000 places supplémentaires et pourrait répondre en partie à l'objet de notre vœu.

Pour nous, effectivement, les bibliothèques universitaires sont plus adaptées pour accueillir les étudiants. Néanmoins, nous réservons notre avis définitif à la connaissance complète des conditions d'ouverture, notamment pour les personnels, et cela ne dispense en aucun cas de la réflexion sur ce sujet, notamment sur l'ouverture de 5 salles de lecture dans d'autres types de lieux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci de mettre en lumière la problématique des espaces de travail pour les étudiants de Paris.

Je rejoins l'analyse présentée en disant qu'en effet il est très important de créer des espaces nouveaux pour la réussite universitaire et l'égalité des chances. La Ville de Paris a mis en œuvre une politique volontariste qui offre de meilleures conditions de travail et je vais donner trois exemples.

En partenariat avec le C.R.O.U.S., nous avons ouvert 12 lieux de vie étudiante dans des locaux du C.R.O.U.S., comme des restaurants universitaires ou des lieux de convivialité, en faisant des travaux pour adapter l'ergonomie des postes de travail mis à disposition ou l'insonorisation des lieux, l'accès à Internet. Les 12 sites représentent en tout un peu plus de 1.500 mètres carrés. Cinq sites ont été ouverts en 2017 et les 7 autres sont prévus pour 2018. L'investissement total de la Ville sur ces 12 sites est de 620.000 euros.

Deuxième exemple. Grâce au budget participatif de 2014, nous avons ouvert 19 espaces de travail collaboratifs pour les étudiants.

Ces 19 espaces, tous ouverts - je le précise mais nous ferons l'inventaire complet plus tard -, représentent 3.000 mètres carrés pour un investissement de 2 millions d'euros.

Troisième exemple : à la suite du vote des Parisiens au budget participatif 2017, nous avons récemment lancé la réalisation d'espaces de travail partagés pour étudiants et/ou chercheurs d'emploi ; 9 projets sont lauréats, dont 7 projets qui prévoient des espaces de travail pour les étudiants à hauteur d'un investissement de 500.000 euros.

Pour dire que l'Exécutif continue d'innover pour répondre aux enjeux d'une vie étudiante très intense à Paris, et poursuit cette politique qui vise à offrir des conditions de travail meilleures pour les étudiants.

Pour votre vœu, je propose un amendement qui serait la création d'un groupe de travail avec des référents d'université - on l'a fait pour d'autres sujets et cela fonctionne très bien -, plutôt qu'une convention qui serait impossible à mettre en œuvre avec les universités autonomes. En effet, dans cette réflexion, les bibliothèques universitaires, dont je rappelle qu'elles ne dépendent absolument pas de la Ville, doivent bien sûr être étroitement associées. Ce groupe de travail permettra d'approfondir l'état des lieux et d'envisager des formes d'échanges de bonnes pratiques et de mutualisation.

Sous réserve d'acceptation de cet amendement, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame PRIMET, acceptez-vous l'amendement ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 269).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Établissement Public "Campus Condorcet" (Conseil d'Administration) (R. 29) :

- M. Didier GUILLOT.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des métaux" (Conseil d'Administration) (R. 30) :

- Mme Huguette PUTTERMILEC.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 29 à R. 30).

Fonds de dotation en faveur de l'ESPCI Paris (Conseil d'Administration) (R. 15 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Didier GUILLOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 16 et 17 juin 2014 :

- M. Patrick BLOCHE.

Société Publique Locale d'Aménagement de Paris "SEMAPA" (Assemblées générales) (R. 16 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Didier GUILLOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Bruno JULLIARD.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des métaux" (Conseil d'Administration) (R. 17 G) :

- Mme Huguette PUTTERMILEC.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (R. 18 G) :

1 titulaire :

- M. Richard BOUIGUE.

3 suppléants :

- Mme Nicole BISMUTH LE CORRE ;

- Mme Nathalie LAVILLE ;

- Mme Hélène DUVERLY.

Commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris (R. 19 G) :

1 titulaire :

- M. Richard BOUIGUE.

3 suppléants :

- Mme Nicole BISMUTH LE CORRE ;

- M. Eric THIEBAULT ;

- Mme Martine DEBIEUVRE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 15 G à R. 19 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, mes chers collègues, de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous nous retrouverons pour le prochain Conseil de Paris les 4, 5, 6 et 7 juin prochains.

Je vous remercie pour votre présence jusqu'à cette heure-ci et remercie la présence des représentants du personnel des services du Conseil de Paris.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à vingt-et-une heures quinze minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe UDI-MODEM.

QE 2018-08 Question de Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au stationnement pour les professionnels.

Libellé de la question :

"Il existe actuellement à Paris plusieurs régimes de stationnement pour les professionnels parmi lesquels :

- le statut Pro Sédentaire : après avoir acquis une carte Pro Sédentaire (45 euros par an), ce statut permet de rester stationné 24 heures maximum dans les 4 zones autour de l'adresse de l'entreprise, située à Paris, au tarif journalier de 1,50 euro ;

- le statut Pro Mobile : il permet aux véhicules de professionnels dont les entreprises sont basées à Paris ou en Petite couronne de rester stationné 7 heures d'affilé à la même place au tarif préférentiel de 0,5 centime d'euro par heure. Le coût de la carte Pro Mobile est de 240 euros par an.

Ces cartes de stationnement dédiées aux professionnels ne sont actuellement délivrées qu'à un nombre limité de professions, à savoir essentiellement les commerçants et les artisans.

Alors que le groupe UDI-MODEM a déposé deux vœux aux Conseils de Paris de février et septembre 2016 afin de faciliter le stationnement des professionnels de santé, l'Exécutif a accepté d'étendre ces dispositifs aux professions médicales.

Ainsi, le vote de la délibération 2016 DVD 157 au Conseil de Paris de décembre 2016 a permis d'étendre le régime de stationnement Pro Mobile aux professions médicales. De même, le vote de la délibération 2017 DVD 68 par le Conseil de Paris en juillet 2017 a permis d'ouvrir le statut Pro Sédentaire aux professions médicales et de créer un statut Pro Santé par lequel les professionnels de santé réalisant plus de 100 déplacements par an peuvent bénéficier d'une gratuité de stationnement pendant 7 heures d'affilé.

Cependant, de nombreuses professions sont encore aujourd'hui exclues du régime Pro Mobile, alors même qu'elles nécessitent des déplacements fréquents. De même, certains artisans et commerçants ne peuvent bénéficier du régime Pro Sédentaire, ce qui ne permet pas de trouver une cohérence dans le choix des professions autorisées ou non à bénéficier de ce statut. Par exemple, alors que, pour ne citer que quelques professions, des opticiens, des réparateurs d'ordinateur ou encore des bijoutiers le peuvent, il est impossible pour les professionnels de la coiffure d'avoir une carte Pro Sédentaire (alors même qu'ils peuvent bénéficier d'une carte Pro Mobile s'ils exercent à domicile).

De plus, en plus de son caractère restrictif, la politique actuelle de stationnement des professionnels à Paris peut présenter un effet pervers en poussant certains professionnels à utiliser leur véhicule pour effectuer certains trajets dans la mesure où le fait de rester garer longtemps au même endroit peut leur revenir très cher.

Mme Maud GATEL et les élu-e-s du groupe UDI-MODEM souhaitent donc vous adresser les questions suivantes :

- selon quels critères les professions éligibles aux régimes Pro Mobile et Pro Sédentaire ont-elles été sélectionnées ?

- quelles seraient les conséquences d'une extension du dispositif de stationnement pour les professionnels à de nouvelles professions ?"

Réponse non parvenue.

II - Question de Conseillers de Paris.

QE 2018-09 Question de M. Jérôme COUMET et de Mme Annick OLIVIER à M. le Préfet de police relative aux modalités de transmission des comptes rendus de visite des établissements scolaires par la Commission de sécurité.

Libellé de la question :

"Nous souhaitons attirer votre attention sur les problèmes récurrents engendrés par les modalités actuelles de transmission des comptes rendus établis après le passage de la Commission de sécurité dans les établissements scolaires.

En effet, parmi les acteurs territoriaux qui auront à donner suite aux préconisations émises par la Commission, aujourd'hui seul le Directeur d'école reçoit ces éléments directement de votre administration.

Les services déconcentrés de la Ville qui ont précisément pour mission de répondre aux besoins fonctionnels des écoles - Circonscriptions des Affaires Scolaires, Sections Locales d'Architecture - réceptionnent ces documents avec retard car ils sont envoyés uniquement aux services centraux. Or, ils ont la charge de répondre aux prescriptions dans les meilleurs délais possibles.

Enfin, la mairie d'arrondissement, qui est concernée au premier chef puisque les équipements en question sont inscrits à son inventaire et qu'elle devra supporter le coût des prescriptions émises sur son budget, n'est même pas destinataire du compte rendu ! Elle n'a l'information qu'au coup par coup, au gré d'une copie adressée par les uns ou par les autres.

Vous comprendrez aisément que cette situation paradoxale où l'ensemble des acteurs ne reçoivent pas - ou du moins pas selon le même calendrier - les conclusions des Commissions de sécurité n'est guère satisfaisante : elle ne facilite pas le dialogue entre les différentes parties et est source d'incompréhension et de dysfonctionnement.

Il nous semble que les moyens modernes de communication devraient permettre une information simultanée de tous les interlocuteurs sans trop de difficulté. Cela permettrait, en outre, une meilleure prise en considération des préconisations de la Commission de sécurité, notamment de celles qui nécessitent une réponse rapide ou impliquent une programmation au regard de leur coût.

Monsieur le Préfet de police, pourriez-vous indiquer quelles mesures vous comptez prendre afin que la diffusion de ces comptes rendus soit désormais plus fluide et qu'elle comprenne toutes les parties intéressées ?

Nous vous remercions par avance de la suite que vous réserverez à cette démarche et nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Préfet de police, l'expression de notre haute considération."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Célia BLAUDEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 66.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Christophe NAJDOVSKI et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 141.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 142.

Mme Laurence GOLDGRAB ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 213 et DAC 226.

MM. Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 24.

MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 94 et DASCO 24.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 41 et DASCO 24.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 100, DU 101, DU 41 et DU 45.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 32, PP 38, PP 41, PP 44 et PP 45.

Mmes Pénélope KOMITÈS, Nathalie MAQUOI, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 22.

M. Hervé BÉGUÉ, Mme Annick LEPETIT, MM. Jérôme GLEIZES, Eric LEJOINDRE, Pascal CHERKI et Yves CONTASSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 14.

Mme Marie ATALLAH, MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 60.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON et Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 71.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 114 et DLH 120.

MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 33, DLH 82 et DLH 83.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 69.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 68.

Nawel OUMER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 110.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 23.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 20 et DAC 4 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 185 et DASES 85 G.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 122.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 16.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 740, DLH 105, DLH 119 et DFPE 102.

MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 179.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 551.

M. David BELLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 24.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 78 et DFPE 158.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, MM. Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Mao PENINO, Atanase PÉRIFAN, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Yann WEHRLING et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 11.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Jérôme COUMET, Jean-Jacques GIANNESINI, Sergio TINTI et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 1 G.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 129.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 31.

M. Julien BARGETON et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 43.

MM. Claude DARGENT et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 27.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 8 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON, et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PECHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET et ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 8 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

Votes spécifiés.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 60.

M. Yann WEHLING s'abstient sur le vœu n° 85.

Le groupe UDI-MODEM ne prend pas part au vote sur le vœu n° 17.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2018 DDCT 38 Approbation de la convention Régionale de Développement Urbain entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2018 DEVE 66 Convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit avec Airparif pour l'installation et l'exploitation d'une station de mesure de la qualité de l'air dans le jardin des Halles (1er).

2018 DPE 23 Avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville de Paris et l'UPMC concernant la septième phase (2015-2019) du PIREN Seine. Modification du cocontractant.

2018 DVD 27 Port de Plaisance de Paris Arsenal et halte nautique du Bassin de la Villette. Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public avec la société Fayolle Marine.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2018 DASCO 5 Installation d'un SSI commun à l'ESPE et à l'école élémentaire 17-23, rue Boileau (16e). Convention de transfert de MO et avenant à la convention de répartition des charges pour le site Boileau.

2018 DASCO 9 Subvention (10.500 euros) et convention avec l'association départementale PEP 75 pour le fonctionnement du service d'aide pédagogique à domicile (SAPAD).

2018 DASCO 10 Subvention (23.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (CAP SAAA) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

2018 DASCO 23 Lycées municipaux - Subventions d'équipement (341.873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35.062 euros).

2018 DDCT 36 - DFPE Subventions (23.150 euros) au titre de la vie associative et des actions en direction des familles à 2 associations.

2018 DFPE 9 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (72.000 euros) à six associations, dont une avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

2018 DFPE 13 Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (54.000 euros) à six associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

2018 DFPE 14 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subvention (46.000 euros) et convention pour le fonctionnement d'une ludothèque parisienne (11e).

2018 DASCO 8-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires (55.694 euros), subventions (318.333 euros) et subventions pour travaux (463.630 euros).

2018 DASCO 38-G Envoi d'attestations tarifaires de restauration scolaire pour les élèves des collèges publics parisiens dont les familles sont allocataires CAF - Convention CAF/Département de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2018 DASES 116-G Subvention (2.500 euros) à l'association L'Esprit Jazz pour son action de prévention en faveur des seniors par l'accès à la culture.

2018 DASES 124-G Subventions (15.000 euros) à deux associations dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2018 DLH 33 Réalisation 41-43 rue Pixérécourt (20e) d'un programme de construction d'un logement social (1 PLA-I adapté) par HSF.

2018 DLH 82 Réhabilitation Plan Climat Énergie de 79 logements 41-43, rue Pixérécourt (20e) par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf) - Octroi de garantie.

2018 DLH 83 Réhabilitation Plan Climat Énergie de 17 logements 10-20, rue Cité Saint Chaumont (19e) par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf) - Octroi de garantie.

2018 DLH 89 Réalisation 50 rue de Clichy (9e) d'un programme de création de 21 logements sociaux - Modification des garanties de la Ville (2.298.167 euros) demandée la Société Foncière d'Habitat et Humanisme.

2018 DLH 96 37, rue Saint-Georges (9e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2018 DLH 98 Transformation 51 boulevard Masséna (13e) d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale - Modification de la garantie de la ville (2.276.148 euros) demandée par Adoma pour 230 logements PLA-I.

2018 DLH 100 Réalisation dans les 2e, 5e, 9e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e et 18e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement de 53 logements sociaux (17 PLA-I et 36 PLUS) par AXIMO.

2018 DLH 105 Transfert de baux emphytéotiques et de baux à construction entre Paris Habitat OPH et l'Habitation Confortable. Modification de la délibération 2016 DLH 90-2.

2018 DLH 107 Réalisation 24, rue Darcet (17e) d'une pension de famille - Modification de la garantie de la ville (1.685.129 euros) demandée par Adoma pour 18 logements PLA-I.

2018 DLH 108 Location de l'immeuble 10, passage Courtois (11e) à Logirep - Bail emphytéotique.

2018 DLH 110 Réalisation 14, rue Nollet (17e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 55 logements par le Logement Français.

2018 DLH 112 Terrain communal 114-116 rue de la Haie Coq, 36-38 avenue de la Porte d'Aubervilliers (19e) - Mise à disposition des terrains au profit de la SCI FAIMIN et de la SEM Plaine Commune Développement.

2018 DLH 113 Réalisation 148-150, boulevard de la Villette (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par France Habitation.

2018 DLH 114 Location de l'immeuble 64, boulevard de la Chapelle (18e) à Elogie-SIEMP - Avenant au bail emphytéotique.

2018 DLH 118 Réalisation 51, rue Saint Maur (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 16 logements par la société Logirep.

2018 DLH 119 Location de l'immeuble 4, rue d'Aix (10e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2018 DLH 120 Renouvellement de garantie accordée par la Ville de Paris, pour la réalisation d'un programme de 26 logements sociaux (26 PLA-I) 5 rue Houdart (20e), par Élogie-SIEMP.

2018 DLH 130 Avenant n° 1 à la convention de délégation à l'Anah de la gestion des aides municipales pour l'amélioration de l'habitat privé.

2018 DLH 5-G Réfaction des loyers concernant l'occupation de la caserne des Minimes 12, rue du Béarn (3e) - Protocole d'accord avec l'État (Gendarmerie Nationale).

2018 DLH 8-G Avenants 2018-4 aux conventions 2017-2022 signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, en matière d'aide au logement et d'habitat.

2018 DU 6 Cession de lots de copropriété 35-37 rue de Trévise (9e).

2018 DU 41 Vente à Aximo de 9 lots de copropriétés 35 rue de Trévise (9e) en vue de la réalisation de logements sociaux.

2018 DU 45 Cession à Aximo d'un lot de copropriété préempté par la Ville de Paris en vue de réaliser un logement social au 26, rue d'Enghien (10e).

2018 DU 87 Biens sans maître - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris des biens sans maître situés 11, rue Marc Seguin (18e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2018 DASES 135-G Subventions (123.000 euros) et conventions avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour son Service Insertion Jeunes (11e) et sa Permanence d'Accueil Jeunes (20e).

2018 DDCT 69 Subventions (115.477 euros) à quatorze associations et un bailleur social situés en quartiers populaires.

2018 DDCT 71 Subventions (286.700 euros) à 48 associations porteuses de 61 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.

2018 DPSP 4 Subventions (27.000 euros) à deux associations au titre de la lutte contre les dérives sectaires.

2018 DPSP 5 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama, 75018 Paris)

2018 DPSP 7 Subvention (180.000 euros) et convention avec le Fonds social juif unifié.

2018 PP 29 Tierce maintenance applicative du cœur progiciel du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) de la Préfecture de police.

2018 PP 30 Abrogation de plusieurs délibérations portant dispositions statutaires applicables aux corps des agents de surveillance de Paris et des préposés de la Préfecture de police.

2018 PP 31 Modification de plusieurs délibérations portant dispositions statutaires et indicielles applicables à certains corps de fonctionnaires de la Préfecture de police.

2018 PP 32 Modification de la délibération n° 2017 PP 33-2 des 9, 10 et 11 mai 2017 portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins civils de la brigade de sapeur-pompiers de Paris.

2018 PP 33 Modification délibérations n° 2013 PP 32-1° et 2013 PP 32-2° des 10 et 11 juin 2013 portant dispositions statutaires et indicielles applicables au corps des conseillers socio-éducatifs de la PP.

2018 PP 34 Dispositions statutaires et échelonnement indiciaire applicables au corps des assistants socio-éducatifs de la Préfecture de police.

2018 PP 35 Dispositions statutaires et échelonnement indiciaire applicables au corps des éducateurs de jeunes enfants de la Préfecture de police.

2018 PP 36 Dispositions fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de la PP pour les années 2018 à 2020.

2018 PP 37 Convention groupement commandes avec services État de PP concernant acquisition vêtements de travail à destination personnels techniques, scientifiques et spécialisés des services PP et SGAMI IDF.

2018 PP 39 Fourniture et réalisation d'objets de communication et de relations publiques pour les services de la Préfecture de police.

2018 PP 40 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2018 PP 41 BSPP - Protocole d'accord transactionnel avec société Bernard ROPA - ACHR relatif à marché maîtrise d'œuvre relatif à modernisation du centre opérationnel BSPP à la caserne Champerret (17e).

2018 PP 42 Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Guy JEAN-BAPTISTE, expert en automobile, demeurant 37 rue du Général Michel Bizot (12e).

2018 PP 44 Don en numéraire à la BSPP par l'UBFT.

2018 PP 45 BSPP - Concours restreint en vue marché public maîtrise d'œuvre pour construction centre de secours pour brigade sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) - Individualisation d'une autorisation de programme.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2018 DFPE 27 Subvention (159.663 euros) et convention avec l'association "la maison kangourou" (10e) pour la création d'une crèche collective Voltaire (11e).

2018 DFPE 28 Subvention (310.047 euros) et convention avec l'association "la maison kangourou" (10e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Temple (10e).

2018 DFPE 48 Subvention (37.785 euros) et avenant n° 2 à l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2e).

2018 DFPE 49 Subvention (44.322 euros) et avenant n° 2 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2018 DFPE 50 Subvention (54.678 euros) et avenant n° 2 à l'association La Porte Entr'ouverte pour la crèche parentale (14e).

2018 DFPE 51 Subvention (22.015 euros) et avenant n° 2 à l'association Les Petits Lardons pour la crèche parentale (10e).

2018 DFPE 56 Subvention (48.546 euros) et avenant n° 2 à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2018 DFPE 72 Subvention (143.032 euros) et avenant n° 2 à l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18e).

2018 DFPE 76 Subvention (15.898 euros) et avenant n° 2 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2018 DFPE 89 Subvention (144.038 euros) et avenant n° 2 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).

2018 DFPE 91 Subvention (96.784 euros) et avenant n° 2 à l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2018 DFPE 93 Subvention (115.330 euros) et avenant n° 2 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil (11e).

2018 DFPE 98 Subvention (121.930 euros) et avenant n° 2 à l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).

2018 DFPE 102 Crèche 22 rue de la Procession (15e) - Convention de recouvrement des frais de fourniture d'eau avec Paris Habitat.

2018 DFPE 106 Subvention (96.588 euros) et avenant n° 2 avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10e).

2018 DFPE 125 Subvention (49.086 euros) et avenant n° 2 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e).

2018 DFPE 127 Subvention (125.657 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2018 DFPE 129 Subvention (16.404 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2018 DFPE 130 Subvention (15.551 euros) et avenant n° 2 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2018 DFPE 136 Subvention (44.363 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e).

2018 DFPE 138 Subvention (73.595 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2018 DFPE 158 Rénovation extérieure de la crèche collective située 7 rue de Cotte (12e) et de son logement de fonction - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2018 DASES 85-G Subvention (244.300 euros) et avenant avec l'association la Mission Locale de Paris pour la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé vers l'insertion des jeunes les plus en difficulté.

2018 DASES 138-G Convention avec l'État pour bénéficier du Fonds d'Appui aux politiques d'insertion - Présentation du bilan 2017 et autorisation à signer un avenant pour 2018.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2018 DAE 44-G Subvention (185.000 euros) et convention avec l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (15e).

2018 DAE 181 Budget participatif "Espaces de travail publics" (volet 2) - Subventions d'investissement (177.702 euros) et conventions avec deux organismes.

2018 DAE 185 Budget participatif "Aide aux personnes en situation de précarité" - Subventions (111.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif.

2018 DAE 186 Subventions (57.735 euros) et conventions avec 2 organismes dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif "Espaces de travail Publics".

2018 DAE 19-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Solidarité et Jalons pour le Travail (93100 Montreuil).

2018 DAE 28-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Activ Action (67960).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2018 DAJ 4 Subvention (1.721,28 euros) à l'association CASP-ARAPEJ qui gère les Points d'accès au droit (PAD) des 15e et 19e arrondissements pour l'accueil de deux services civiques en 2018.

2018 DAJ 9 Refus de legs particulier consenti à la Ville de Paris.

2018 DRH 23 Fixation du ratio promus-promouvables au titre de l'année 2018 pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal.

2018 DRH 16 Convention entre la ville de Paris et la société Chateaufort relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'oraux.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2018 DFA 13 Association "Œuvre de la Mie de Pain". Réaménagement de prêt. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2018 DFA 19 Convention d'exécution de prestations de services d'agence de voyage et de services associés avec l'UGAP.

2018 DFA 7-G Convention d'exécution de prestations de services d'agence de voyage et de services associés avec l'UGAP.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DAE 180 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Tout Autre Chose (9e).

2018 DAE 30-G Subvention (340.000 euros) et avenant avec Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris - FLES (3e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2018 DAC 374 Subvention (20.000 euros) à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris (15e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2018 DAC 16 Subventions (70.000 euros) à quatre compagnies œuvrant en faveur des arts de la rue et du cirque et convention avec l'association Cirque Ici.

2018 DAC 17 Subventions (1.070.000 euros) et avenants à conventions avec les lieux de création et de diffusion du spectacle vivant (13e).

2018 DAC 4-G Contribution (500.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métaux (11e).

2018 DAC 21 - DGRI Subventions (25.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2018 DAC 22 Subvention (1.180.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - Centre culturel hip hop (1er)

2018 DAC 23 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2018 DAC 24 Subventions (1.559.200 euros) et avenants avec l'association l'Été Parisien (15e) et l'association du Festival d'Automne à Paris (1er).

2018 DAC 26 - DGRI Subventions (1.312.000 euros) et avenants à conventions avec les lieux de création et de diffusion du 20e arrondissement.

2018 DAC 27 Subventions (1.300.000 euros), avenant à convention et conventions avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2018 DAC 31 - DGRI Subventions (11.411.300 euros), avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

2018 DAC 40 Subvention (255.000 euros) et avenant à convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (4e).

2018 DAC 41 Subventions (834.000 euros), avenants à convention et convention avec des associations de création et de diffusion de la danse.

2018 DAC 43 Subventions (480.000 euros), convention et avenant à convention avec les lieux de création et de diffusion (5e).

2018 DAC 72 Subventions (30.000 euros) à deux festivals de musiques du monde.

2018 DAC 77 Subventions (380.000 euros), conventions et avenant à convention avec trois associations œuvrant pour la musique symphonique.

2018 DAC 78 Subventions (85.000 euros) à quatorze structures au titre des aides aux projets musicaux.

2018 DAC 85 Subvention (15.000 euros) à l'association Slam Productions.

2018 DAC 86 Subvention (15.000 euros) à l'association Sonic Protest.

2018 DAC 87 Subvention (15.000 euros) à la société Oriza.

2018 DAC 88 - DJS Subvention (72.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Hip-Hop Citoyens.

2018 DAC 89 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

2018 DAC 90 Subventions (35.000 euros) aux associations Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e), la Muse en Circuit (94) et Le Cabaret Contemporain (3e).

2018 DAC 91 Subventions (180.000 euros) et avenant avec deux associations Les Cris de Paris et ERDA (10e).

2018 DAC 92 Subvention (10.000 euros) à l'association l'Orchestre-Atelier Ostinato (7e).

2018 DAC 95 - DAE Subvention (58.000 euros) et avenant à convention avec l'association Club Action des Labels Indépendants Français.

2018 DAC 130 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fetart (19e).

2018 DAC 133 Subvention (4.000 euros) à l'association 4 Paris art (4e).

2018 DAC 135 Subventions (14.000 euros) aux associations Glassbox, et L'Entre Prise (11 et 20e).

2018 DAC 136 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

2018 DAC 140 Subventions (14.000 euros) aux associations Artistes à la Bastille et Génie de la Bastille (11e).

2018 DAC 142 Subvention (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e, 15e).

2018 DAC 180 Subventions (28.500 euros) à trois associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

2018 DAC 211 Subvention (46.500 euros) à 6 associations au titre de l'aide au court-métrage.

2018 DAC 213 Subventions (324.000 euros) à 4 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, convention et avenants à convention.

2018 DAC 214 Subvention (5.000 euros) avec l'association Centre audiovisuel Simone de Beauvoir.

2018 DAC 223 Subventions (16.500 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

2018 DAC 224 Subvention (7.000 euros) à l'association Cinéfondation.

2018 DAC 225 Subvention (10.000 euros) à l'association Transmedia Immersive University (18e).

2018 DAC 250 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Municipal d'animation culturelle du 1er arrondissement (1er).

2018 DAC 251 Subventions (10.000 euros) à trois associations (6e) au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 262 Subvention (4.000 euros) à l'association Les 200 ans du Guignol des Champs-Élysées (8e).

- 2018 DAC 290 Subvention (200.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).
- 2018 DAC 291 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).
- 2018 DAC 292 Subvention (2.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art (5e).
- 2018 DAC 293 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).
- 2018 DAC 296 Subvention (20.000 euros) à l'association Futur Composé.
- 2018 DAC 297 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).
- 2018 DAC 298 Subvention (3.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).
- 2018 DAC 299 Subvention (75.000 euros) avenant et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).
- 2018 DAC 300 Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).
- 2018 DAC 301 Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).
- 2018 DAC 302 Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).
- 2018 DAC 304 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art Exprim 18 (18e).
- 2018 DAC 305 Subvention (10.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).
- 2018 DAC 306 Subventions (28.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine (18e).
- 2018 DAC 307 Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Fu-Jo (83000 Toulon).
- 2018 DAC 309 Subvention (3.000 euros) à l'association Théâtre de l'Aquarium (12e).
- 2018 DAC 310 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival.
- 2018 DAC 313 Subventions (7.000 euros) à l'association Difé kako (13e).
- 2018 DAC 320 Subvention (2.000 euros) à l'association Orchestre d'Harmonie des Agents de la Ville de Paris.
- 2018 DAC 370 Subvention (15.000 euros) à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (5e).
- 2018 DAC 371 Subvention (3.000 euros) au Syndicat national de l'édition pour l'organisation du salon Livre Paris.
- 2018 DAC 376 Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires.
- 2018 DAC 377 Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires.
- 2018 DAC 378 Subvention et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).
- 2018 DAC 381 Subventions (21.500 euros) à trois associations organisant des actions en faveur de la littérature jeunesse et signature d'une convention.
- 2018 DAC 548 Subvention sollicitée auprès de l'État pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise en conformité du théâtre du Rond-Point sis 2 bis avenue Franklin Roosevelt (8e).
- 2018 DAC 740 Convention avec Paris Habitat fixant les règles de remboursement des charges de chauffage de la bibliothèque Assia Djébar (20e).
- 2018 DAC 742 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de Dotation Générale de Décentralisation pour contribuer au financement des bibliothèques.

2018 DICOM 13 Convention de co-organisation de l'exposition "Les Jeux Olympiques de Raymond Depardon" avec Reporters Sans Frontières.

2018 DLH 64 Mise à disposition de locaux communaux relevant du domaine public - 99 rue Olivier de Serres (15e) à l'association PEN Club français.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2018 DGRI 13 Subvention (5.000 euros) à l'association Batik International (13e) en soutien à son projet en faveur des droits des femmes en Égypte.

2018 DGRI 14 Subvention (7.000 euros) à l'association Yalla ! Pour les enfants (11e) en soutien à son projet en faveur des enfants réfugiés syriens au Liban.

2018 DGRI 21 Cotisations à plusieurs réseaux internationaux de villes au titre de 2018.

2018 DLH 122 Convention d'occupation du domaine public et minoration de redevance avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris - 29 rue de Rivoli (4e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2018 DEVE 69 Cession à titre gratuit de jeux et pièces de jeux destinés à la production d'œuvres d'art dans le cadre d'une exposition au Palais de Tokyo - Convention de don.

2018 DEVE 84 Contrat de concession de droits d'auteur avec C215 dans le cadre du "printemps des cimetières".

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2018 DAC 430 Subvention (5.000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART.

2018 DAC 433 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2018 DAC 438 Subvention (2.000 euros) à l'association Belleville, un esprit de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2018 DAE 14 Subvention (400.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association UNIS CITE (18e).

2018 DAE 15 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

2018 DAE 16 Subvention (50.000 euros) et convention avec Paris & C° (19e).

2018 DCPA 10 "Paris fait Paris" - Travaux de désamiantage avant restructuration de la piscine René et André Mourlon 19, rue Gaston de Caillavet (15e) - Indemnisation de la société SET Environnement.

2018 DJS 4 Subventions (9.800 euros) à 6 associations sportives locales (4e).

2018 DJS 5 Subventions (17.100 euros) à 9 associations sportives locales (5e).

2018 DJS 6 Subventions (1.500 euros) à 2 associations sportives locales (6e).

2018 DJS 8 Subventions (1.400 euros) à 2 associations sportives locales (8e).

2018 DJS 9 Subventions (12.000 euros) à dix associations sportives locales (9e).

2018 DJS 10 Subventions (8.250 euros) à 9 associations sportives locales (10e).

2018 DJS 14 Subventions (15.850 euros) à 9 associations sportives locales (14e).

2018 DJS 21 Subventions (10.750 euros) à 4 associations sportives parisiennes.

2018 DJS 23 Subventions (7.200 euros) à 5 associations sportives parisiennes.

2018 DJS 24 Subventions (20.000 euros) à 4 organismes locaux de fédérations nationales sportives.

2018 DJS 27 Subventions (19.100 euros) à 9 associations sportives parisiennes handisports.

2018 DJS 33 Subventions (30.800 euros) à 15 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2018 DJS 41 Plan Nager à Paris - Subventions (109.000 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 clubs résidents de natation.

2018 DJS 42 Plan Nager à Paris - Subventions (46.000 euros) et conventions pluriannuelles avec 5 clubs sportifs aquatiques.

2018 DJS 44 Subvention (50.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris".

2018 DJS 51 Subventions (52.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations sportives locales (1er).

2018 DJS 52 Subvention (35.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2e).

2018 DJS 54 Subventions (55.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs à deux associations sportives parisiennes.

2018 DJS 56 Subvention (15.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'A.S. Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olivier (6e).

2018 DJS 57 Subventions (30.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs à deux associations sportives locales (7e).

2018 DJS 60 Subventions (27.400 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations sportives locales (10e).

2018 DJS 70 Subventions (149.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales (20e).

2018 DJS 114 Subvention (60.000 euros) au CFFP au titre de l'année 2018.

2018 DJS 166 Espace de remise en forme au sein du stade Sébastien Charléty (13e) - Avenant de résiliation de la convention d'occupation du domaine public avec la société Les Cercles de la Forme Développement.

2018 DJS 1-G Subvention d'investissement (2.415.955 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi (94).

2018 SG 19 Adhésion de la Ville de Paris au club des sites d'accueil de la coupe du monde de rugby 2023.

2018 DAE 1-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Parisien d'un Jour, Parisien toujours (Paris Greeter) (4e).

2018 DAE 2-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France) (15e).

2018 DAE 3-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Vacances et Familles Ile de France (93).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2018 DAE 78 Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10e, 13e, 14e, 16e et 20e) - Garantie d'emprunts à la RIVP et convention.

2018 DAE 90 Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Scientipôle Croissance (18e).

2018 DAE 129 Subvention de fonctionnement (35.000 euros) et convention avec Télécom ParisTech (13e).

2018 DU 101 Cession à Aximo de deux lots de copropriété dans l'immeuble 14 rue Brillat Savarin (13e), suite à leur appréhension par la procédure de bien sans maître.

2018 DU 106 - DVD ZAC Clichy-Batignolles (17e) - Remise d'un équipement public par Paris Batignolles Aménagement à la Ville de Paris correspondant à la réalisation de la 1ère phase du parvis du Palais de Justice.

2018 DU 127 Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure applicable aux supports de publicité dépendant de contrats ou de conventions et assujettis à redevance d'occupation du domaine public.

2018 DU 132 Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e) - Rectification des objectifs poursuivis.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2018 DVD 44 Recouvrement des redevances dues à la Ville de Paris par le gestionnaire du réseau de transport de gaz (GRTgaz). Avenant n° 1 à la convention du 3 octobre 1953.

2018 DVD 60 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (109.292,32 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2018 DASES 59-G Restructuration des établissements gérés par l'association Œuvre de l'Hospitalité du Travail (OHT) sur son site du 16e : conventions d'habilitation à l'aide sociale pour son FH et ouverture du FAM.

2018 DASES 107-G Subvention (1.500 euros) à l'association Rencontres Internationales de l'Autisme (10e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 110-G Subvention (2.000 euros) à l'association ARPEJEH (7e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 132-G Subvention (8.000 euros) à l'Association PACT (14e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 133-G Subvention (3.000 euros) à l'association Les Auxiliaires des Aveugles (15e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 139-G Subvention (3.000 euros) à l'association Artkatfilms (11e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles et/ou permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 140-G Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Bête à Bon Dieu Production (14e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles à destination de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 141-G Subvention (3.000 euros) à l'association Bibliothèque Braille Enfantine (11e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles à destination de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 142-G Subvention (1.000 euros) à l'association GAIF (17e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles et/ou permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 143-G Subvention (8.000 euros) à l'association Ciné-Ma-Différence (14e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles et/ou permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 144-G Subvention (6.000 euros) à l'association La Possible Echappée (9e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles et/ou permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 145-G Subvention (3.000 euros) à l'association Mode et Handicap (16e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles et/ou permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 151-G Subvention (4.500 euros) à l'association Les Chemins de la Danse (3e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles à destination de personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2018 DAE 99 Subvention (5.900 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2017 (11e).

2018 DAE 102 Subvention (7.800 euros) au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2017 (7e).

2018 DAE 103 Subvention (8.000 euros) et convention avec le Comité Sèvres Croix-Rouge 6e/7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (7e).

2018 DAE 149 Subvention (1.800 euros) au village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (2e).

2018 DAE 166 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2018 DDCT 39 Convention de partenariat avec le Forum Civique Européen et Jeunes Européens dans le cadre du projet Initiatives Nouvelles pour la Citoyenneté Locale et Urbaine Des Européens INCLUDE.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2018 DASES 12 Adhésion de la Ville de Paris à la campagne mondiale de mobilisation pour la protection de la santé et de la planète des effets de la pollution BreatheLife.

2018 DASES 13-G Subventions (24.000 euros) à 4 associations menant des actions de soutien aux malades.

2018 DASES 16-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association Droits d'Urgence (10e).

2018 DASES 70-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Exil (11e).

2018 DASES 79-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2018 DASES 94-G Subventions (20.414 euros) et conventions avec deux associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention en milieu festif.

2018 DASES 100-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Fédération Addiction (11e).

2018 DASES 125-G Subvention (4.000 euros) et convention avec la FASTI (20e).

2018 DASES 128-G Subvention (13.500 euros) et convention avec l'association TRACES (10e).

2018 DFPE 3 - DASES-G Subventions (285.991 euros et 70.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Estrelia" pour le fonctionnement de l'Hôpital Mère Enfant de l'Est Parisien.

2018 DFPE 7-G Participation (155.644 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat", pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité dans la maternité de l'hôpital Pierre Rouquès - Les Bluets.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2018 DDCT 5 - DASES-G Subventions (14.200 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations.

2018 DDCT 9 Subventions (20.500 euros) au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne à 9 associations (10e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2018 DDCT 75 Subventions (8.000 euros) au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne à deux associations du 11e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2018 DJS 101 Mise en œuvre du dispositif Pass-Jeunes pour l'année 2018.

2018 DJS 130 Lancement de la 2e édition de l'appel à projets "Talents #Paris2024".

2018 DJS 141 Subventions (18.000 euros) et une convention annuelle d'objectifs, au titre de la jeunesse, avec 5 associations (19e).

2018 DJS 142 Subvention (6.000 euros), au titre de la jeunesse, à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (14e).

2018 DJS 143 Subvention (2.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne.

2018 DJS 145 Subventions (9.000 euros), au titre de la jeunesse, à 2 associations (La Camillienne et Progéniture) et convention annuelle avec l'association Progéniture (12e).

2018 DJS 148 Subvention (60.000 euros), au titre de la jeunesse, et avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Hauts de Belleville (20e).

2018 DJS 150 Subvention (1.500 euros) à l'association Culture Prioritaire - Courbevoie (92) pour son action dans le 17e.

2018 DJS 154 - DDCT Subventions (17.000 euros) au titre de la jeunesse à 7 associations (10e).

2018 DJS 161 - DDCT Subventions (11.500 euros) au titre de la jeunesse à 5 associations (11e).

2018 DJS 162 Subventions (5.500 euros) à 2 associations de jeunesse et convention annuelle d'objectifs avec l'une d'elles APASO (14e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2018 DASES 38-G Subventions (427.500 euros) à sept associations organisant des accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion - Conventions.

2018 DASES 75-G Subventions (420.510 euros) pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance présents sur la voie publique ou dans des campements de fortune.

2018 DASES 126-G Subventions (228.030 euros) à 13 associations, conventions et avenants avec huit d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2018 DAC 485 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (Comité départemental de Paris).

2018 DAC 496 Subvention (3.000 euros) à l'Association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN).

2018 DAC 499 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de l'Île-de-France

2018 DAC 500 Subvention (8.000 euros) à l'Association Choeur Melomen de Paris.

2018 DAC 501 Subvention (50.000 euros) et avenant avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

2018 DAC 502 Subventions (3.150 euros) à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

2018 DAC 503 Subvention (500 euros) à l'Association Fonds Mémoire d'Auschwitz.

2018 DAC 504 Subvention (3.000 euros) à l'association Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos.

2018 DAC 506 Subvention (3.000 euros) à l'association Mémoire et traditions des Juifs d'Algérie MORIAL.

2018 DAC 507 Subvention (8.000 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie.

2018 DAC 508 Subvention (2.000 euros) à l'association Mémoire d'Aincourt.

2018 DAC 509 - DEVE Subventions (10.500 euros) et convention avec l'association Le Souvenir Français.

2018 DAC 510 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20e).

2018 DAC 511 Subvention (800 euros) à la Fédération nationale du train.

2018 DAC 512 Subvention (1.000 euros) à l'association Union des Amicales des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et TOE de la région Paris.

2018 DAC 513 Subvention (400 euros) à l'association Les fils des morts pour la France, Les fils des tués d'Île-de-France - Paris.

2018 DAC 514 Subvention (500 euros) à l'association Aide aux anciens militaires et anciens combattants A.A.M.A.C.

2018 DAC 515 Subvention (500 euros) à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris.

2018 DAC 516 Subvention (900 euros) à l'association Productions Grand Angle.

2018 DAC 518 Subvention (4.000 euros) à l'association Réseau Mémoires-Histoires en Ile-de-France.

2018 DAC 519 Subvention (6.000 euros) à l'Association pour l'Histoire vivante - Centre d'organisation annuelle d'histoire expliquée.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2018 DAJ 10 Communication de la liste des marchés conclus du 2 février au 15 mars 2018 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2018 DAJ 3-G Communication de la liste des marchés conclus du 2 février au 15 mars 2018 au titre de la délégation donnée à la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DEVE 25 Communication sur la signature de la convention d'occupation et d'usage avec l'association "L'Accueillette du 9e" pour la mise à disposition d'un jardin partagé 24, rue Rochechouart (9e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2018 DU 115 Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 24 avril 2018

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI et Danielle SIMONNET.

MM. David BELLIARD, Geoffroy BOULARD, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT, François VAUGLIN.

Excusé :

M. Jean-Bernard BROS.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Danièle PREMEL, MM. Julien BARGETON et Nicolas BONNET-OUALDJI.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 06.

Présentation des tableaux de bords financiers par M. GRÉGOIRE.

M. GRÉGOIRE souligne que les agences de notation "Fitch" et "Standard & Poor's" ont confirmé la notation de la Ville.

Interventions de Mme de LA GONTRIE et MM. SAINT-ETIENNE, GLEIZES, de FROMENT.

Réponse de M. GRÉGOIRE. Au sujet de la contractualisation avec l'Etat, ce dernier indique qu'un projet de délibération sera présenté au Conseil de Paris de juin.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à son ordre du jour (dont 8 au Conseil départemental) :

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Mme GUHL, rapporteure.

DAE 179 : subventions, cotisation (980.500 euros), et convention avec l'association "Paris Initiative Entreprise" : intervention de Mme SIMONNET, et de MM. de FROMENT, BOULARD, LEGARET, GABORIAU.

Réponse de Mme GUHL.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes. - Mme POLSKI, rapporteure.

DAE 136 : attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (2.618 euros) : interventions de Mme SIMONNET, MM. SAINT-ETIENNE, BELLIARD et GIRARD.

Réponse de Mme POLSKI.

DU 115 : réaménagement du quartier des Halles (1er). - Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles : intervention de M. LEGARET.

Réponse de Mme POLSKI.

UDI-MODEM 1 : création d'une commission parisienne des activités foraines et circassiennes à Paris.

Présentation de la proposition de délibération par Mme GATEL.

Interventions de Mme BARATTI-ELBAZ et M. SAINT-ETIENNE.

Réponse de Mme POLSKI.

Politiques de l'emploi. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

DAE 173 : avenant à la convention avec l'association "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée" et "13 Avenir", et adhésion (500 euros) à l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée" : intervention de M. GLEIZES.

Réponse de Mmes GABELOTAUD et GUHL.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics. - M. GIRARD, rapporteur.

DRH 6, 7, 9, 10, 11 relevant du statut et de l'échelonnement du corps des ingénieurs : interventions de Mme SIMONNET, MM. GABORIAU, de FROMENT, SAINT-ETIENNE, GLEIZES, GOASGUEN.

Réponse de M. GIRARD.

Budget, financement et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DFA 19 : convention d'exécution de prestations de service d'agence de voyage et de services associés avec l'UGAP : intervention de M. GLEIZES.

Réponse de MM. GRÉGOIRE et ROBERT, directeur des Ressources humaines.

DFA 26 : communication de la synthèse relative au diagnostic global d'entrée établi par la FIJ (Cour des comptes et C.R.C.) dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes : intervention de M. GLEIZES.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

DU 127 : exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure applicable aux supports de publicité dépendant de contrats ou de conventions et assujettis à redevance d'occupation du domaine public : interventions de Mme GATEL, MM. GLEIZES et SAINT-ETIENNE.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Vœux et amendements :

6 amendements, 44 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 16.

Prochaine Commission le mardi 29 mai 2018 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 23 avril 2018.

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Nathalie FANFANT, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Véronique LEVIEUX, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD.

Excusés au sens du règlement intérieur :

M. Philippe DUCLOUX, Mme Danièle GIAZZI.

Excusée :

Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Absent-e-s :

Mmes Catherine DUMAS, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Marielle de SARNEZ, et MM. Grégoire CHERTOK, Bernard GAUDILLÈRE.

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 114 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

DAC 550 : communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris.

Présentation par M. JULLIARD du bilan de la politique culturelle de la mandature ainsi que des projets en cours.

M. JULLIARD a également énuméré les grands principes de la politique culturelle de la Ville.

M. HOCQUARD a souligné la politique menée dans le domaine de l'économie culturelle.

Interventions de Mmes MÉES, MÉHAL et LECOUTURIER.

Réponse de M. JULLIARD.

Vie nocturne, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté les projets de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

M. HOCQUARD a apporté des éléments de réponse au vœu relatif à la communication sur la politique culturelle de la Ville - Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage et au vœu relatif au surcoût postal pour les librairies et éditeurs indépendants.

Culture et relations avec les arrondissements. - M. JULLIARD, rapporteur.

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

Patrimoine. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Mme LEVIEUX a émis des réserves concernant le vœu relatif au ravalement de façade de l'église Saint-Pierre de Chaillot. Elle signale également un amendement technique sur le projet de délibération DAC 431 : subventions (20.000 euros) à sept associations historiques.

Mme LEVIEUX rappelle que les membres de la 2e Commission sont invités le 23 mai à une réunion au sujet des cadenas d'amour.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense. - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

En l'absence de Mme VIEU-CHARIER, son directeur de cabinet, M. ABADIE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAC 449 : apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Shoah d'origine Judéo-Espagnole, 7, rue Popincourt (11e).

DAC 500 : subvention (8.000 euros) à l'association "Chœur Melomen de Paris".

DAC 509 - DEVE : subventions (10.500 euros) et convention avec l'association "Le Souvenir Français".

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 5 vœux rattachés et 17 vœux ont été déposés.

Mme MÉHAL a présenté les vœux relatifs au développement d'expositions itinérantes à Paris et relatif à la médiation du "street art" parisien.

Réponse de M. JULLIARD.

M. HODENT a présenté les 4 vœux déposés par le groupe PPCI.

Réponse de MM. JULLIARD et ABADIE.

Mme PRIMET a présenté les vœux relatif à la péniche Demoiselle et relatif au Tarmac.

Réponse de M. JULLIARD.

Suite à un vœu relatif aux handicapés mentaux morts durant la Seconde guerre mondiale adopté au Conseil de Paris, Mme MÉHAL signale que le film l'hécatombe des fous, sur le sujet, sera projeté le soir même dans une salle parisienne.

Séance levée à 13 heures 23.

Prochaine Commission le lundi 28 mai 2018 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 23 avril 2018.

Présent.e.s :

Mmes Célia BLAUEL, Colombe BROUSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Jeanne d'HAUTESERRE, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Aurélie SOLANS, MM. Pierre CHARON, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFEVRE, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINO, Dominique TIBERI.

Excusé.e.s au sens du règlement intérieur :

Mmes Pénélope KOMITÈS, Carine PETIT, MM. François DAGNAUD, Christophe NAJDOVSKI, Patrick TRÉMÈGE.

Excusé.e.s :

Mme Aurélie SOLANS, M. Claude DARGENT.

Absent.e.s :

Mmes Julie BOILLOT, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. Didier LE RESTE, Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 60 à l'ordre du jour :

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris. - M. PENINO, rapporteur.

M. PENINO a présenté le projet de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

Environnement, développement durable, eau, Plan Climat. - Mme BLAUEL, rapporteure.

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de Mme MOREL sur la votation citoyenne organisée dans les mairies d'arrondissement sur les enjeux du climat et réponse de Mme BLAUEL.

Projet de délibération 2018 DVD 78 concernant les arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement : intervention de M. GOUJON et réponse de Mme BLAUEL.

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROUSSEL, rapporteure.

Mme BROUSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Projet de délibération 2018 PP 38 concernant la fourniture de denrées alimentaires pour la B.S.P.P. : intervention de M. JULIEN, et réponse de Mme BROUSSEL ainsi que du Représentant de la Préfecture de police.

Projet de délibération 2018 DDCT 72 concernant la subvention à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de participation des habitants : intervention de Mme MOREL et réponse de Mme BROUSSEL.

Espaces verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires. - Mme BLAUEL, rapporteure, en lieu et place de Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de Mme KOMITÈS en son absence. Pas d'intervention.

Transports, voirie, déplacements, espace public. - Mme BLAUEL, rapporteure, en lieu et place de M. NAJDOVSKI, rapporteur.

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. NAJDOVSKI en son absence.

Projet de délibération 2018 DU 123 concernant l'appel à projets IMGP : intervention de M. LEFEVRE et réponse de Mme BLAUEL.

Vœux et amendements :

3 amendements et 57 vœux ont été déposés.

Les vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Séance levée à 11 heures 06.

Prochaine Commission le lundi 28 mai 2018.

4e COMMISSION

Réunion du 23 avril 2018.

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, et Mercedes ZUNIGA.

MM. Bernard DEBRÉ et Christian HONORÉ.

Excusé-e-s :

Mme Dominique VERSINI, MM. Nicolas NORDMAN et Atanase PÉRIFAN.

Absent-e-s :

Mme Leïla DIRI, MM. Hervé BÉGUÉ, François HAAB, Bernard JOMIER.

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 09.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à son ordre du jour (dont 37 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Personnes en situation de handicap et accessibilité. - M. NORDMAN, rapporteur.

En l'absence de M. NORDMAN, Mme FILOCHE a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Suite à la demande des membres de la Commission, Mme SOUYRIS a présenté un bilan des dispositifs d'aide à l'installation Paris Med' et MSP. Un document a été distribué aux membres de la Commission.

Interventions de Mmes STOPPA-LYONNET, EL KHOMRI et M. HONORÉ.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme SOUYRIS a ensuite présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 14 : approbation du principe de la création du groupement hospitalo-universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences : intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance. - Mmes VERSINI et FILOCHE, rapporteures.

En l'absence de Mme VERSINI, Mme FILOCHE a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme FILOCHE a présenté les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Une plaquette concernant la lutte contre le harcèlement sexuel a été distribuée aux membres de la Commission.

Elle signale également qu'un vœu de l'Exécutif au sujet de Maudy Piot-JACOMET sera déposé en 1ère Commission.

Personnes âgées et autonomie. - Mme BRIDIER, rapporteure.

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

17 vœux ont été déposés.

Mme KONÉ a présenté les vœux relatifs à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air et à une campagne de prévention des allergies au pollen.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme STOPPA-LYONNET a présenté le vœu sur l'organisation d'un débat sur la situation de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris.

Interventions de Mme ATALLAH et de M. DEBRÉ.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme KONÉ a fait une présentation globale des vœux relatifs à la politique migratoire menée par le Gouvernement.

Mme SOUYRIS précise qu'une demande d'inspection sanitaire auprès de l'ARS sur la question du dépistage de la tuberculose sur les sites a été faite.

Mme BIDARD apporte des précisions sur le vœu relatif à l'évolution du protocole d'arrivée du Tour de France sur l'avenue des Champs-Élysées.

Séance levée à 10 heures 23.

Prochaine Commission le lundi 28 mai 2018 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 23 avril 2018.

Présent.e.s :

Mmes Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie MONTANDON, Annick LEPETIT, MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Daniel-Georges COURTOIS,

Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Jean-Louis MISSIKA, Paul SIMONDON, Alexandre VESPERINI.

Excusé.e.s au sens du règlement intérieur :

Mmes Frédérique CALANDRA, Valérie MONTANDON, M. Eric LEJOINDRE, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huong TAN.

Excusé :

M. Ian BROSSAT.

Absent.e.s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Agnès EVREN, Valérie NAHMIAS, MM. Yves CONTASSOT, Roger MADEC.

Début de la séance à 14 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence. - M. BAUDRIER, rapporteur en lieu et place de M. BROSSAT.

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. BROSSAT.

Pas d'intervention sur les projets de délibération.

Intervention de M. DUBUS sur la réunion prévue le 30 avril concernant la présentation du rapport de la conférence citoyenne sur le logement des classes moyennes et réponse de M. SIMONDON.

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur.

Projets de délibération 2018 DU 127 concernant l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure : intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE et réponse de M. MISSIKA.

Intervention de Mme BÜRKLI sur les panneaux publicitaires Decaux présents sur l'espace public et réponse de M. MISSIKA.

Projet de délibération 2018 SG 2 G concernant le versement de la cotisation 2018 au syndicat mixte ouvert "le forum métropolitain du Grand Paris" : intervention de MM. COURTOIS et DUBUS et réponse de M. MISSIKA.

Vœux et amendements :

3 amendements et 14 vœux ont été déposés. Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 24.

Prochaine Commission le lundi 28 mai.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 23 avril 2018.

Présent.e.s :

Mmes Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Jean-Pierre LECOQ.

Excusée :

Mme Sandrine CHARNOZ.

Absent.e.s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Anne-Christine LANG, MM. Pascal CHERKI, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER.

Séance ouverte à 15 heures 36.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à l'ordre du jour dont 2 à destination du Conseil départemental.

Petite enfance. - M. BLOCHE, rapporteur en lieu et place de Mme CHARNOZ.

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de Mme CHARNOZ en son absence. Pas d'intervention.

Education, petite enfance et familles. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Projet de délibération 2018 DPE 23 concernant l'avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville de Paris et l'UPMC concernant la 7ème phase du PIREN Seine : intervention de M. LECOQ et réponse de Mme LEMARDELEY.

Vœux et amendements :

14 vœux ont été déposés.

Intervention de M. JULIEN sur le vœu relatif au soutien de la Ville aux étudiants et personnels mobilisés et réponse de Mme LEMARDELEY.

Intervention de M. AQUA sur le vœu sur les salles d'études pour les étudiants et réponse de Mme LEMARDELEY.

Intervention de M. LECOQ concernant les vœux sur les temps d'activités périscolaires (T.A.P.) : intervention de Mme BOUGERET et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOUGERET concernant le vœu sur la scolarisation des enfants de 3 ans : intervention de MM. LECOQ et JULIEN et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme OLIVIER par rapport au vœu sur la cité scolaire Gabriel Faure et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de M. JULIEN à propos du vœu sur les vacances "arc-en-ciel" : intervention de MM. AQUA et LECOQ et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de M. LECOQ concernant le vœu sur le service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes : intervention de M. JULIEN et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOUGERET sur le vœu sur l'école Chabrol et réponse de M. BLOCHE.

Séance levée à 16 heures 12.

Prochaine Commission le lundi 28 mai 2018.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 24 avril 2018.

Présent.e.s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Sergio TINTI.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jacques BOUTAULT.

Excusés :

MM. Pierre LELLOUCHE, Hermano SANCHES RUIVO.

Absent :

M. Rémi FÉRAUD.

Séance ouverte à 17 heures 02.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 73 à l'ordre du jour dont 5 à destination du Conseil départemental.

Relations internationales et francophonie. - M. KLUGMAN, rapporteur.

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Projet de délibération 2018 DGRI 20 concernant la convention (MoU) avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID) : intervention de M. BERTHAULT et réponse de M. KLUGMAN.

Europe. - M. KLUGMAN, rapporteur en lieu et place de M. SANCHES RUIVO.

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. SANCHES RUIVO en son absence. Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques. - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse. - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Projet de délibération 2018 DJS 101 sur la mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour 2018 : intervention de M. JULIEN et réponse de Mme VÉRON.

Vœux et amendements :

8 vœux ont été déposés.

Intervention de M. JULIEN à propos du vœu relatif au traité de libre-échange Europe-Mercosur et réponse de M. KLUGMAN.

Intervention de Mme BLADIER-CHASSAIGNE concernant la convention autour de la Ryder-cup et réponse de M. MARTINS.

Intervention de M. JULIEN relatif au vœu concernant la maîtrise budgétaire des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 : intervention de M. AURIACOMBE et réponse de M. MARTINS.

Tour d'horizon par Mme VÉRON des vœux de sa délégation.

Intervention de M. AURIACOMBE sur la présence des groupes politiques au sein des jurys pour les appels à projets ou autres et réponse de Mme VÉRON.

Séance levée à 17 heures 47.

Prochaine Commission le lundi 28 mai 2018.

Listes des membres présents

Mercredi 2 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, M. Didier LE RESTE, Mme Fadila MÉHAL, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Mercredi 2 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M.

Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Pierre LELLOUCHE.

Jeudi 3 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme

Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON.

Absents :

M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Jeudi 3 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON.

Absents :

M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Buon-Huong TAN.

Vendredi 4 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON, M. François VAUGLIN.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Caroline MÉCARY.

Vendredi 4 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M.

Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du Règlement :

M. Philippe GOUJON, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON, M. François VAUGLIN.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Célia BLAUEL, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Caroline MÉCARY.

Annexe n° 1 - Conférence citoyenne : "Comment continuer à rendre accessible aux classes moyennes le logement à Paris ?".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le thème de "Comment continuer à rendre accessible Paris aux classes moyennes", à travers le logement bien évidemment.

Une Conférence citoyenne a été organisée. Je vous propose d'accueillir les membres qui vont s'exprimer dans un instant au sujet de cette conférence de citoyens. Je vous propose d'accueillir Mme Lucille KAYANAKIS et M. Slim REGNIER, bienvenue.

Permettez-moi d'introduire notre débat avant de vous donner la parole, ce qui vous laissera le temps de vous acclimater à cette Assemblée.

Je veux bien sûr remercier Ian BROSSAT, l'ensemble des équipes de la Ville autour de lui pour le travail qui a été accompli et notamment le travail de réponse, d'accompagnement de cette conférence de citoyens.

Tout d'abord, vous dire que le droit au logement est un droit humain essentiel. C'est bien sûr la condition de possibilité d'une vie digne et épanouie. A Paris, notre action pour le logement s'inscrit dans la promotion et la mise en œuvre d'une ville inclusive, solidaire et bienveillante.

Lorsque je dis notre action, permettez-moi d'engager notre action depuis 2001. Depuis 2001 cette équipe, précédemment avec Bertrand DELANOË, a posé la question du logement et du logement social, de l'accès au logement comme une question essentielle de ce qui fonde notre vision de Paris.

Paris la ville pour qui, avec qui, c'est une question fondamentale.

A l'époque, dès 2001 nous avons engagé une politique résolue pour faire du logement social là où il n'y en avait pas assez, politique de rééquilibrage et faire du logement social, c'est-à-dire du logement accessible y compris aux classes moyennes bien évidemment, dans tous les arrondissements de Paris, en ayant une politique de construction et d'aménagement qui nous permettait d'augmenter le nombre de logements à Paris.

Cette politique, nous l'avons conduite à partir de 2001 avec, c'est vrai, beaucoup de critiques à l'époque où l'on comparait souvent Paris et Londres en nous expliquant que Londres avait fait le bon choix, c'est-à-dire celui de ne pas avoir une politique volontariste en matière de logement social et de laisser une promotion immobilière se déployer de façon très libre sans aucune contrainte et sans vocation à travailler sur le peuplement de la ville.

Nous, nous avons fait un choix délibéré, différent, qui a supposé, c'est vrai, d'investir beaucoup de moyens publics, beaucoup de budget public, pour justement venir, non pas contrecarrer le fonctionnement d'un marché de l'immobilier, mais apporter des solutions auxquelles le fonctionnement libre et ouvert du marché de l'immobilier ne pouvait pas apporter de réponse.

Apporter une aide pour la construction, la fabrication, la proposition de logements, qui soient des logements ouverts à des femmes et des hommes qui ne vivent pas de leurs rentes, qui ne vivent pas de leurs héritages mais qui vivent tout simplement de leur travail. Des femmes et des hommes, dont on a besoin à Paris car Paris est une ville dans laquelle nous avons besoin que celles et ceux qui travaillent, qui font fonctionner notre écosystème, qu'il soit public et privé, puissent se loger dans la ville. Quinze ans après ce choix de 2001, si l'on regarde la trajectoire des deux villes, Londres et Paris, je pense que nous avons eu raison de faire ce que nous avons fait.

Nous avons vraiment eu raison de faire ce que nous avons fait car, aujourd'hui, à Londres, il n'y a plus de classe moyenne. Les personnes qui vivent de leur travail n'arrivent pas à vivre à Londres. A Paris, nous avons une population qui est composée à plus de 60 % de classes moyennes.

En 2014, nous avons décidé de poursuivre et d'amplifier cette politique en faveur du logement avec Ian BROSSAT.

Soyez respectueux de la parole, cher Monsieur DUBUS. Vous aurez toute l'occasion de parler et nous aurons toute l'occasion de vous écouter respectueusement, même si nous ne partageons pas toujours votre point de vue.

Cette politique, que nous avons relancée en 2014, a tenu compte de la situation, du contexte qui est le nôtre aujourd'hui. A Paris, il y a, c'est vrai, moins d'opportunités de construction, même si toutes les zones d'aménagement, toute la production de logements, et notamment de logement social et de logement neuf, toutes ces opportunités sont bien exploitées et mises en œuvre. Mais nous avons aussi joué sur d'autres leviers, notamment la

transformation de bureaux en logements, de garages en logements, pour permettre justement à ces classes moyennes de pouvoir rester à Paris.

Nous avons aussi utilisé d'autres leviers sur lesquels, d'ailleurs, nous travaillons avec le Gouvernement pour les réinscrire dans le champ juridique. Je pense à l'encadrement des loyers. Je pense, bien sûr, à un certain nombre de mesures qui, sur le terrain de la location notamment, doivent nous permettre aussi de proposer aux classes moyennes d'accéder à du logement à un prix moins élevé que celui du marché actuel.

Pour cela, nous avons construit une stratégie avec Ian BROSSAT et toute mon équipe, qui a consisté à mettre tous les acteurs du logement public et privé ensemble autour de cette stratégie pour conjuguer, que ce soit des promoteurs, des constructeurs, la fédération nationale des agences immobilières, pour travailler ensemble, bien sûr avec les bailleurs sociaux aussi, à une proposition d'actions qui permettent justement de mieux loger les Parisiens, ceux qui vivent de leur travail. Cette stratégie nous a permis de produire, depuis 2014, 10.000 logements par an - dont un peu plus de 7.000, et même 7.500 logements sociaux sur les premières années de cette mandature - et de travailler avec l'ensemble des acteurs.

Cette politique nous a permis d'être aujourd'hui à un niveau qui est exceptionnel dans le monde pour une capitale mondiale, c'est-à-dire quasiment à 20 % de logements sociaux. Bien sûr, ces résultats, ces constats n'empêchent pas et que nous ayons des inquiétudes, et que nous observions et que nous agissions sur des phénomènes qui viennent percuter le marché de l'immobilier avec des outils de régulation. Je pense notamment au travail que nous avons accompli, qui n'est pas encore abouti complètement, sur la question de "Airbnb", puisque cette question est nouvelle : comment des plates-formes de location saisonnière viennent perturber à la fois un marché de l'immobilier, et forcément une offre de logements locatifs pour les Parisiens. Par exemple, sur les arrondissements 1, 2, 3 et 4, le cœur de Paris, ce sont 26.000 logements en moins que l'arrivée de ces plates-formes a généré, ce qui est un problème : 26.000 logements en moins, cela veut dire un logement privé plus cher et un logement plus rare pour celles et ceux qui en ont besoin.

Au vu de ces évolutions, nous avons ressenti le besoin, avec la méthode qui est la nôtre, c'est-à-dire avec une implication des citoyens dans le cadre d'une conférence de citoyens, de réfléchir et de travailler sur la question spécifique du logement des classes moyennes à Paris, premièrement, pour voir qu'elle était l'expertise citoyenne, l'avis de citoyens sur ce sujet, et quelles étaient les pistes d'évolution, d'inflexion, d'accélération, de modification qu'il faudrait entreprendre pour aller vers cet objectif.

Je pense que cet objectif, nous pouvons le partager sur les bancs de cette Assemblée, que l'on soit à droite ou à gauche de cet hémicycle, à savoir maintenir, le plus possible, la possibilité pour les classes moyennes de se loger à Paris. Nous savons que cette possibilité passe par une intervention des pouvoirs publics pour non pas administrer, mais pour réguler un marché de l'immobilier qui, de fait, exclut ces catégories populaires et classes moyennes du logement à Paris.

Voilà ce que je voulais dire en introduction et, sans plus attendre, je voudrais donner la parole aux deux représentants de cette conférence citoyenne qui ont travaillé.

Je veux les remercier, ainsi que les autres membres qui sont en tribune, du temps qu'ils ont accepté de passer car une conférence de citoyens, c'est d'abord l'identification d'un panel représentatif de Parisiens, représentatif en termes de sociologie, catégories socioprofessionnelles, d'âge et, bien sûr, de sexe. Une conférence de citoyens, c'est l'acceptation par les citoyens de passer du temps pour comprendre un sujet, pour se former à ce sujet, pour pouvoir, ensuite, formuler un avis éclairé. C'est donc du temps citoyen. C'est du temps gratuit. C'est du temps que vous acceptez de prendre sur votre propre temps. Je ne peux donc que vous remercier d'avoir pris ce temps.

A présent, je vous donne la parole. Je crois que c'est Mme Lucille KAYANAKIS qui va être la première à intervenir.

Non, c'est M. Slim REGNIER ?

Monsieur Slim REGNIER.

M. Slim REGNIER. - Bonjour, Slim REGNIER. Je suis habitant du 15e arrondissement.

A mon tour, je voudrais remercier la Ville de Paris, ainsi que l'Institut I.P.S.O.S. avec lequel nous avons travaillé pendant deux semaines, deux week-ends complets, avec environ 25 personnes. Au cours de ces deux semaines et de cette conférence citoyenne qui s'intitulait "Comment rendre l'accès au logement accessible aux classes moyennes et populaires à Paris ?", axée aussi bien sur le parc locatif que l'accès à la propriété dans le privé, dans le parc social et dans les logements intermédiaires, il est ressorti environ 28 propositions. Quelques-unes de ces propositions ont suscité un intérêt et, d'après ce que j'ai compris, ont de fortes chances d'être adoptées.

Personnellement, et je pense que c'est le cas aussi de mes collègues, j'ai pris part à cette conférence citoyenne car j'ai connu les vicissitudes de la recherche d'un logement, vivre dans des réduits, que vous payez plus de 600 euros par mois. Je pense que l'on a toute la légitimité pour en parler. On apprécie également le fait d'avoir été consultés. C'est ce qu'on appelle la démocratie.

Je vais donc passer, après cette présentation et ces remerciements, la parole à ma collègue Lucille qui va évoquer quelques-unes de ces recommandations. Là, il s'agit de recommandations ; on ne parle pas de faisabilité. Cela, c'est de la compétence des experts, sur lesquels on compte également pour régler ce problème.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci infiniment.

Mme KAYANAKIS.

Mme Lucille KAYANAKIS. - Bonjour, Lucille KAYANAKIS.

Je suis habitante du 1er arrondissement. J'ai également participé à cette conférence citoyenne et je vais vous faire part des quelques recommandations qui nous ont paru être les plus pertinentes, car on en avait tout de même une cinquantaine.

En ce qui concerne le logement social, l'une des recommandations dont nous allons vous faire part, c'est de créer une bourse d'échanges inter-bailleurs et inter-catégories. Nous sommes conscients que ce type de système existe déjà, notamment chez certains bailleurs comme "Immobilière 3F", mais là, l'idée, vraiment, serait que ce soit inter-bailleurs et surtout que les échanges se fassent sans classification, qu'il s'agisse d'un logement en P.L.I. ou en P.L.S., du moment que les personnes sont d'accord pour faire l'échange, que l'échange puisse se faire.

Nous avons des exemples concrets de personnes effectivement prêtes à échanger leur logement parce que leurs besoins ont évolué, la composition de la famille a évolué, mais l'échange n'est pas possible car les personnes ne sont pas de la même catégorie et auraient par conséquent une hausse de leur loyer, si bien qu'elles ne donnent pas suite au changement.

Une autre recommandation est l'exploitation des bases de données du recensement informatisé pour cibler les personnes qui ont une modification de leur composition familiale et leur proposer un logement en fonction de leur situation. L'idée serait de revoir régulièrement l'évolution de la composition des familles et donc de favoriser les échanges, du moins la mobilité dans le parc social.

En ce qui concerne la construction, nous avons mis en avant le fait de développer les surélévations dans les immeubles le permettant, aussi bien dans le privé que dans le social, de développer également la propriété partagée, dans laquelle le ménage pourrait acheter progressivement le bâti, et aussi de transformer les immeubles non classés à faible densité avec un projet public ou privé dans lequel les occupants seraient gagnants à terme.

Pour ce qui est des locations de meublés touristiques, auprès d'Airbnb et autres, les recommandations sont de responsabiliser les plates-formes en les obligeant à déclarer le numéro d'enregistrement du logement, réduire la durée autorisée de location de 120 jours à 5 semaines et créer un numéro unique spécifique au logement pour toutes les plates-formes. L'annonce pourrait être bloquée ou invisible sur la plate-forme en cas de non-respect des règles.

Concernant les logements et bureaux vacants, les recommandations seraient de moduler la taxe foncière à la baisse pour les primo-accédants et les personnes qui font l'effort de remettre leur logement dans le locatif, qu'il soit social ou privé.

Enfin, une des recommandations dont nous voulons vous faire part consisterait à proposer une aide aux propriétaires pour leurs logements vacants qui ne seraient pas aux normes, afin de les aider à rénover et de les inciter à les mettre sur le parc locatif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces propositions.

Je crois qu'on peut vous applaudir et applaudir l'ensemble des membres de cette conférence de citoyens. Nous avons, conformément à nos débats et après cette présentation, un tour de parole qui a été défini dans une conférence d'organisation qui donne un temps de parole à chaque groupe politique en fonction de sa représentativité liée à l'élection.

La première à prendre la parole est Mme Florence BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants et maire du 5e arrondissement.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Madame la Maire, Madame, Monsieur les représentantes et représentants de la conférence citoyenne, chers collègues, je tiens d'abord à vous remercier chaleureusement, à remercier cette conférence citoyenne, son implication, le travail accompli porteur de remarques et de propositions très judicieuses, j'y reviendrai dans mon propos.

Je trouve regrettable, et là, je m'adresse à l'Exécutif, que ce rapport ne soit pas accompagné d'une présentation exhaustive quant aux modalités de l'élaboration dudit rapport, la méthodologie et le coût, ce qui n'est pas un mince détail. Je rappelle que sur la propreté, nous avons découvert un rapport qui avait coûté la bagatelle de 225.000 euros.

On regrettera également que l'étude apparemment réalisée par l'institut de sondage ne soit pas annexée au rapport de la conférence citoyenne. Seul le document succinct fourni par l'APUR confirme clairement ce que nous constatons dans nos arrondissements : l'exode des classes moyennes, qui est une réalité incontournable. 43 % des ménages concernés disent vouloir quitter Paris. Voilà donc bien un sujet majeur pour notre Capitale, mais, comme dit l'adage, tout est dans l'art de poser la question.

Or vous imposez une formulation de la question pour le moins contestable, puisque vous insinuez que votre politique agit pour le maintien des classes moyennes à Paris. Je cite : "Comment continuer - continuer - à rendre accessible aux classes moyennes le logement à Paris ?" Petite diversion, je le crois, je le crains, de communication. Je reposerai donc la question pour mieux mettre en perspective les réponses de la conférence citoyenne : comment éviter de rendre difficile, voire trop souvent inaccessible aux classes moyennes, le logement à Paris ?

Dès les premières lignes du rapport, le constat dressé est très sévère. Je cite : "L'offre est aujourd'hui largement insuffisante pour les classes moyennes." Cette introduction s'appuie sur des éléments avérés et permettez-moi de les rappeler.

Une augmentation continue des demandeurs de logements sociaux à Paris - près de 135.000 demandeurs intra-muros alors que la population baisse - et un taux de rotation très faible au sein du parc social : 4,5 % alors qu'il est de 10 % en France pour les bailleurs sociaux et 27 % dans le parc privé.

Une accession sociale à son plus bas niveau. Le budget 2018 de la Ville y consacre 2 millions d'euros - c'est la réalité des chiffres que j'aime toujours rappeler - sur un budget de 400 millions pour l'intégralité du logement social. C'est peut-être une interprétation, ici jusqu'au-boutiste de votre célèbre précepte, cher Ian BROSSAT, tout en nuance : pas de propriétaires à Paris. Il faut y ajouter le gel idéologique des ventes de logements du parc social, mais ce qui ressort de la future loi ELAN devrait vous inciter prochainement à revoir votre copie.

Autre point central qui explique le départ ininterrompu des classes intermédiaires de Paris, c'est le budget annuel consacré aux préemptions, qui est passé de 71 millions en 2014 à 180 millions en 2017 et 174 millions en 2018. 180 millions, cela représente 7.200 logements réhabilités, soit plus du double des réalisations actuelles ou encore 2.600 logements neufs ; c'est l'équivalent des constructions neuves en moyenne annuelle depuis 2014. Cherchez l'erreur. Je ne suis pas certaine que l'on ait bien expliqué à la conférence citoyenne qu'en achetant des biens au prix fort, souvent occupés dans le secteur privé, la Ville les transforme ensuite en logements, dont à peine 30 % sont destinés aux classes moyennes.

En réalité, un tel dispositif ne crée pas de logements mais a raréfié, ne vous en déplaît-il pas, l'offre à la vente en dopant les prix à la hausse. Voilà pourquoi l'offre ne répond plus à la demande de Parisiens, qui sont considérés par la majorité municipale, je le crains, comme trop aisés pour obtenir un logement social mais qui sont également exclus, par leurs revenus trop justes, de pouvoir aller dans le secteur privé parisien. J'ajoute que les capacités d'investissement des bailleurs sociaux ont été réduites, puisqu'en transférant les logements privés appartenant à la Ville aux bailleurs sociaux, vous avez exigé d'eux le versement rubis sur l'ongle en une fois de 50 ou 60 années de loyers capitalisés, c'est-à-dire 860 millions d'euros en trois ans.

Le compte de cette opération est que l'argent est arrivé non pas en section d'investissement comme le veulent les règles comptables, mais en section de fonctionnement pour boucher les trous. C'est tout de même assez choquant. Cette manœuvre a été sévèrement critiquée par la Chambre régionale des comptes parce qu'elle compromet aussi les investissements indispensables d'entretien, de réhabilitation et de construction de nouveaux logements sociaux auxquels, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, je suis totalement évidemment favorable.

J'ajoute un autre élément déterminant que la Ville s'est gardée de préciser à la conférence citoyenne. Il s'agit des opérations de conventionnement menées à marche forcée depuis ces dernières années. A travers ce terme technique quasi anesthésiant se cache une réalité un tout petit peu plus délicate : 10.000 logements à loyers libres depuis 2014 ; en moyenne, 3.000 par an appartenant aux bailleurs sociaux, occupés par des ménages à revenus

moyens, sont transformés à 70 %, depuis 2014, en logements de catégorie sociale, voire très sociale. Je dis "pourquoi pas", mais aucune équivalence à due concurrence n'a été opérée pour les familles aux revenus intermédiaires et c'est bien cela le problème.

L'Exécutif compte renouveler ce type d'opérations jusqu'à la fin de la mandature pour vider le parc social de logements encore disponibles pour les classes moyennes ; et ceci pose évidemment question. Les arrondissements de l'Est ne sont pas épargnés par cette politique, 1/3 des conventionnements les concernait lors de la séance de décembre 2017 dont 500 logements dans le 12^e arrondissement.

J'ajoute que la Ville maintient une production peu équilibrée de ses logements sociaux, en majorité P.L.A.-I. PLUS, dans les 13^e et 19^e arrondissements alors qu'ils sont déjà respectivement à 38 % et 40 % de la loi S.R.U.

Je voulais, dans un premier temps, rappeler ces réalités pour aborder le plus lucidement possible les recommandations de la conférence citoyenne, notamment en matière de logement social et de construction.

Certaines dispositions sont pertinentes et ont fait également l'objet - je tiens à le préciser - de vœux ou d'amendements proposés à plusieurs reprises par les élus de notre groupe et d'autres groupes, d'ailleurs également. "Donner davantage accès aux classes moyennes au logement social" est-il écrit dans ce rapport, nous sommes naturellement, à 100 %, d'accord avec cette proposition. Néanmoins, la Ville n'a jamais appliqué une telle politique et ne la mettra pas en œuvre pour toutes les raisons que je viens d'indiquer.

Autre exemple inquiétant : le Plan local de l'habitat, voté en 2015 par la majorité municipale, affichait un plan P.L.I. de 3.000 logements pour les classes intermédiaires sur la durée de la mandature, soit 500 logements par an. A ce jour, nous sommes très loin du compte car ce sont à peine 200 logements par an qui ont été réalisés. Nous avons demandé que ce plan P.L.I. soit relancé, mais on nous oppose une fin de non-recevoir. On l'a bien compris : ce n'est pas votre priorité.

Autre point soulevé dans le rapport : la sous-location d'appartements sociaux par les plateformes de location touristique. Nous avons proposé de créer des passerelles entre les bailleurs sociaux et les plateformes de meublés touristiques pour faire cesser, au plus vite, ces pratiques illégales. Idem, notre proposition a été rejetée, mes chers collègues.

L'augmentation de la transformation de bureaux vacants en logements sociaux : depuis 2014, nous avons demandé de doubler le plan actuel pour dégager une production de 800 logements annuels, ce que, Madame la Maire, vous avez refusé.

La dissociation du foncier et du bâti : nous soutenons la création d'un organisme de foncier solidaire permettant à des Parisiens d'accéder, à moindre coût, à la location comme à l'achat des logements. Toutefois, encore faudrait-il que les classes moyennes soient incluses dans le concept et que le dossier connaisse une réelle impulsion de la part de la Ville en termes foncier et également financiers.

La conférence citoyenne cite l'exemple de Vienne. Je les en remercie parce que cet exemple est particulièrement intéressant. Vienne est une des capitales les plus riches d'Europe et s'y loger coûte moins cher qu'à Paris. Le bailleur social de cette capitale est le plus grand bailleur communal d'Europe. 500.000 Viennois sur 1,7 million de personnes louent 220.000 logements sociaux à la ville. On notera que l'accès à ces logements est très diversifié. Les étudiants, les jeunes travailleurs y ont leur place comme les classes moyennes.

Autre pilier du logement bon marché à Vienne : l'habitat coopératif qui gère plus de 235.000 logements, soit 1/4 des habitations de la Ville, et qui continue à construire. En 2015, 5.000 logements neufs livrés à prix coûtant. Cela permet des loyers modérés, en moyenne de 20 % inférieurs à ceux du reste du secteur privé.

Oui, vous avez raison - conférence citoyenne - de citer ce bel exemple. Est-il besoin d'ajouter que l'on fait exactement l'inverse à Paris ? Cerise sur le gâteau : vous avez même ressorti une vieille lune post Seconde Guerre mondiale...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - ... le D.P.U.R., le droit de préemption urbain renforcé, qui autorise la Ville à acquérir des logements au sein de copropriétés privées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure. Vous avez dépassé vos 10 minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Je vais conclure, Madame la Maire.

Les Parisiennes et les Parisiens méritent une authentique - pour le coup, vous avez raison - et productive démocratie participative au seul service de leur bien-être et de l'attractivité de notre cité pour tous : les moins riches, les plus riches et les pauvres.

Je laisse la parole au philosophe Aristote dans sa politique...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut surtout laisser la parole au groupe suivant car vous avez vraiment dépassé votre temps de parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je termine. Si vous me laissez juste citer : "L'association politique est la meilleure quand elle est formée par des citoyens de fortune moyenne".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Oratrice suivante, je crois que vous avez partagé votre temps de parole avec un autre orateur de votre groupe, Mme Anne-Christine LANG, pour le groupe DP.

Mme Anne-Christine LANG. - M. GUILLOT interviendra après, il est coincé dans la ligne 13.

Madame la Maire, mes chers collègues, merci d'abord aux intervenants pour votre présentation et votre travail. Comment rendre le logement accessible aux classes moyennes ? Je me permets de reformuler la question car il ne s'agit pas de continuer à rendre le logement accessible aux classes moyennes, mais bien de trouver d'autres solutions pour qu'elles puissent se loger et ne soient pas contraintes de quitter Paris à l'arrivée du deuxième enfant comme cela se produit encore malheureusement trop souvent - les classes moyennes, ainsi d'ailleurs que les autres catégories les jeunes, les familles, les classes populaires, confrontées aux mêmes difficultés.

Une des pistes pour répondre à cette question sur les classes moyennes en particulier réside dans l'accession à la propriété envisagée dans la loi ELAN et sur laquelle nous serons amenés à débattre. Je n'y reviens donc pas dans le cadre de cette intervention.

Pour répondre à ce défi, un des problèmes les plus épineux auquel sont confrontés les Parisiens, il faut, en effet, augmenter l'offre de logements accessibles. Dans notre groupe, nous avons soutenu la politique d'investissement massif en faveur du logement social, initiée dès 2001 par Bertrand DELANOË. Les besoins étaient criants : 100.000 demandeurs, à l'époque - je crois -, étaient en attente sur les listes parisiennes.

Aujourd'hui et alors que la collectivité parisienne investit 3 milliards d'euros sur la mandature, 3 milliards d'euros sur le logement, nous comptons 135.000 demandes pour le parc social. Force est de constater que la politique du logement telle qu'elle est pratiquée est à bout de souffle.

Deux axes principaux de cette politique, nous semble-t-il, ont aujourd'hui trouvé leur limite :

La préemption dans le diffus qui ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la création de logements sociaux, notamment en raison de son coût exorbitant par rapport aux résultats obtenus : aucune création nette de logements, de fait, et des problèmes récurrents sur l'entretien des immeubles, notamment des parties communes comme cela avait été constaté dans le 18e arrondissement au moment où ce test avait été effectué, les copropriétaires ayant tendance à se défausser sur la Ville pour l'entretien des parties communes. Au-delà des symboles que j'entends et de la communication, cela peut-il donc tenir lieu de stratégie pour le logement ? Nous pensons que non.

Même chose pour le conventionnement qui montre également ses limites, d'une part, car, là aussi, il ne permet aucune création nette de logements et, d'autre part, car il peut entraîner - comme c'est le cas dans le 13e arrondissement, par exemple, où 3.000 logements sont concernés - une paupérisation, voire une ghettoïsation de certains quartiers où nous étions parvenus à maintenir, bon an mal an, une certaine mixité avec encore de nombreuses familles de petite classe moyenne dans les immeubles concernés.

Enfin, la question de la densification, que nous comprenons et que nous soutenons, encore une fois, dans une certaine mesure. Là aussi, comme la préemption, comme le conventionnement, nous arrivons au bout de l'exercice. Dans le 13e, autant nous nous félicitons de certains programmes de surélévation particulièrement réussis, comme à la cité Daviel, autant nous sommes très réservés sur les projets en cours ou à venir qui consistent à bétonner la moindre parcelle, la moindre dent creuse et à priver les habitants des quartiers de la moindre respiration dans des arrondissements déjà très minéraux.

Il faut le dire sans ambages, et même si certaines des préconisations exposées sont pertinentes : nous ne parviendrons pas à régler ce problème à l'intérieur du périphérique sur les 102 kilomètres carrés de Paris intra-muros. La solution ne peut être que sur la zone dense, avec un projet ambitieux de construction de mixité assortie d'équipements publics, d'embellissement de l'espace et, plus généralement, de mutualisation des richesses et de

métropolisation des politiques publiques. Il ne s'agit évidemment pas de ghettoïser, mais, au contraire, de faire respirer Paris et le Grand Paris en y installant plus de mixité à travers une politique globale du logement. C'est la seule solution à ce défi considérable de loger les centaines de milliers de Parisiens et de Franciliens qui attendent de pouvoir être logés dignement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LANG.

Je donne la parole à Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues.

Je voudrais, d'abord, vous remercier d'ouvrir un débat sur le logement des classes moyennes à Paris. L'implication de la conférence citoyenne me semble parfaitement justifiée et j'en remercie les deux représentants. Le logement des classes moyennes à Paris est un débat central. C'est un débat capital. Pourquoi ? Parce que, ces classes moyennes, d'abord, c'est 50 % de la population de Paris. Deuxièmement, parce que le logement constitue la première préoccupation de ces classes moyennes. Troisièmement, parce que, avec un budget d'investissement de la Ville de près de 3 milliards d'euros, la Ville aurait les moyens d'agir sur la mandature. Et l'avis citoyen éclairé par les économistes a bien compris que la base du problème du logement à Paris, c'est que, malgré tous les efforts que vous faites, vous ne suffisez pas à augmenter l'offre pour répondre à une demande qui est constante et progressive.

C'est quoi, aujourd'hui, le constat du logement à Paris ? C'est un parc social dans lequel vivent 470.000 personnes totalement saturé. Une fois rentré dans le parc, on n'en sort plus, avec des loyers variant entre 6 euros le mètre carré et 13 euros le mètre carré. Inutile de penser pouvoir ensuite, d'ailleurs, sortir sur le marché privé qui est, lui, trois fois plus élevé. La marche est, évidemment, beaucoup trop haute. Résultat : le taux de rotation est anémique et les effets de rente pour les privilégiés de cette résidence se multiplient. Du coup, le parc social offre à peine 10.000 attributions nouvelles par an pour 240.000 demandeurs. Autrement dit, 95 % de la demande de logement n'est pas satisfaite.

Après, c'est le parc privé. Le parc privé, c'est le plus cher de France. Il est saturé. Il est autour de 24 euros à 25 euros le mètre carré et il oblige les ménages parisiens des classes moyennes à un taux d'effort plus près des 40 %, quelquefois au-dessus, que des 30 % traditionnels, ou alors, il oblige à habiter petit.

Enfin, pour tous les autres, mais les plus aisés surtout, il y a l'accession à la propriété, avec un marché à 9.000 euros le mètre carré, lui aussi, d'ailleurs, totalement saturé. Les acquéreurs, dont le revenu moyen est de 8.000 euros par mois, ne sont plus les classes moyennes, mais ce sont, cette fois, les plus aisés.

La baisse globale de l'offre n'est pas prête de s'arrêter parce que le nombre des résidences principales à Paris diminue de l'ordre de 5.000 à 10.000 par an, sous l'effet, d'une part, de la rénovation urbaine, qui supprime des logements plus qu'elle n'en crée de nouveaux, et par la transformation de beaucoup de ces biens en résidences secondaires - c'est un deuxième phénomène des temps modernes -, en meublés touristiques responsables de l'évaporation d'à peu près 20.000 logements ces trois dernières années.

Voilà la situation, disons, catastrophique à laquelle sont confrontés tous ceux qui sont en quête et en recherche d'un logement à Paris et qui appartiennent à la classe moyenne. Une demande qui ne cesse de croître et une offre qui ne cesse de baisser.

"Argent trop cher", disait Téléphone, "la vie n'a pas de prix". Par contre, à Paris, la vie a un prix, mais il est exorbitant. Dommage pour ceux qui n'ont pas assez d'argent : logement trop rare égale logement trop cher. Alors, à Paris, on se tasse ou on se casse. Ce n'est pas simplement une formule facile, c'est la réalité. 26 % des ménages parisiens vivent en surpeuplement. 43 % des ménages relevant des classes moyennes disent vouloir quitter Paris, poussés par les prix du logement. Alors, que peut faire la Mairie de Paris ? D'abord, la Mairie de Paris densifie sur les dernières opportunités foncières par le biais des Z.A.C., celles de Saint-Vincent-de-Paul, Chapelle/International, en passant par la gare des Mines. Tant pis si, parfois, les espaces verts y représentent moins de 15 % des emprises au sol. Là encore, la Ville va chercher des territoires hostiles, les dernières friches disponibles. A ce niveau de mobilisation du foncier, il ne manque plus que la construction en-dessous et au-dessus du périph' - vous me direz : "C'est prévu !" - et au sous-sol. Il ne faut pas désespérer des dents creuses, des territoires perdus ou improbables de la ville.

Ensuite, la Mairie surélève, avec des tours toujours plus hautes, forcément : Chapelle/International, Bercy/Charenton. Les citoyens les trouvent acceptables si elles sont écologiques, élégantes, n'obèrent pas le paysage et n'induisent pas de charges trop importantes. Autant dire qu'il n'y en a pas beaucoup. Autant dire qu'ils n'en veulent pas. Alors, on leur en sert le moins possible. Les Parisiens veulent plutôt un cadre de vie préservé - des

jardins, des espaces de respiration -, incompatible avec une course à la densification. Alors, la Mairie de Paris sort la grosse artillerie à coup de préemptions et de conventionnements, et met en place une sorte d'usine à produire du logement social, quand même, et dans Paris, à coup de milliards. Trois milliards d'euros sur la mandature. Les fameux conventionnements qui gonflent les chiffres du logement social, mais ne permettent pas d'augmenter l'offre globale de logements. C'est à peine un millier de logements qui viennent effectivement augmenter l'offre du parc social.

Le paradoxe de cette politique, au passage, est qu'au final, on fait du logement social dans les arrondissements qui comptent déjà 40 % de logements sociaux - 19e, 13e, 20e, 14e - mais qu'en plus, le parc social compte à peine 3,7 % de logements P.L.A.-I. pour les ménages les plus modestes alors qu'ils représentent 70 % de la demande. Il reste, pour tenter d'augmenter l'offre, la traditionnelle boîte à outils de la Mairie de Paris en matière de logement. Il y a la transformation de bureaux en logements. L'APUR estime que le potentiel est de 840.000 mètres carrés de bureaux transformables en logements, mais, pas de chance, le taux de vacance moyen de bureaux à Paris est tombé à son plus bas niveau depuis 10 ans. Ce n'est pas non plus ce qui va augmenter l'offre. On joue simplement sur les marges.

Il faut donc remettre sur le marché ces fameux biens de mainmorte, ces fameux logements vacants qui pourrissent sur pied, mais pas si nombreux qu'on le croit cependant. Subventionner la remise des logements vacants ? Cela ne fonctionne pas. La Ville espérait remettre sur le marché 40.000 logements vacants avec le dispositif "Multiloc", mais seulement 150 conventions ont été signées. Pour le dispositif "Louez solidaire", ce sont 83 baux seulement signés chaque année. Alors, on va taxer les résidences secondaires. Il suffit de louer trois nuits sur Airbnb pour compenser la majoration de 20 % à 60 % de la taxe. On va encadrer les loyers. Cela permet effectivement de limiter certains abus, mais cela n'a pas d'impact macroéconomique sur l'évolution des prix des marchés, car les loyers de référence de cet encadrement sont justement indexés sur les loyers du marché.

Enfin, il y a la lutte contre le développement de l'offre - voilà une offre qui augmente - des meublés touristiques à Paris : 53.000 appartements parisiens mobilisés par ce marché nouveau. La Ville de Paris attend systématiquement le dernier moment pour agir, malgré nos recommandations, alors qu'elle aurait dû prendre des mesures de régulation et de sanction bien plus sévères et bien plus tôt.

Nous voilà arrivés au fond du sac à outils. Les aides à l'accession à la propriété : n'en parlons plus, c'est de l'histoire ancienne, avec l'abandon du prêt "Paris logement", dont les conditions restrictives sont de plus en plus restrictives, et l'abandon du prêt "Parcours résidentiel" qui prévoyait déjà l'achat d'un logement social. Non, décidément, vous avez tout essayé pour tenter d'augmenter l'offre de logements pour les classes moyennes à Paris sans parvenir à desserrer l'étau dont les deux mâchoires se resserrent inéluctablement, entre une demande exponentielle et une offre enfermée dans un périmètre foncier immuable.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'équipe municipale actuelle a échoué à augmenter l'offre de logements des classes moyennes pour rendre une plus grande fluidité de parcours résidentiel pour les Parisiens. Le débat d'aujourd'hui en est une forme d'aveu. Il faut, je crois, de nouvelles frontières à la politique du logement. Il faut penser et développer une approche du logement à Paris qui prend en compte les opportunités offertes par la périphérie. C'est un autre horizon, une autre dimension, une autre solution. Il y a du foncier disponible et des projets de rénovation urbaine dans la Métropole du Grand Paris auxquels Paris pourrait participer, augmentant l'offre globale de logement dans son aire urbaine prise dans sa globalité.

Aujourd'hui, ce sont 9.000 hectares, c'est-à-dire 11 % de la surface du Grand Paris, qui font l'objet d'un aménagement ou d'une étude. Paris doit offrir aux Parisiens une nouvelle ambition, pour une nouvelle politique du logement pour Paris pleinement intégrée à l'échelon métropolitain.

Le nouveau métro du Grand Paris va transformer la mobilité quotidienne des habitants, et peut briser la barrière psychologique entre Paris et sa banlieue. Saint-Ouen sera mieux reliée à Paris que Beaugrenelle ou Saint-Fargeau.

Dans ce nouveau cadre, la participation financière de Paris, oui à hauteur de 3 milliards, à la co-construction d'un habitat social nouveau en dehors de son périmètre intra-muros, en contrepartie du traitement mutualisé des demandes de logement, est certainement la nouvelle politique qu'il faut mettre en œuvre.

Sur ce projet, nous nous rejoignons et nous rejoignons la vision de ceux qui ont la vision métropolitaine en matière de logement.

Un nouveau périmètre, un nouveau logiciel, deux nouvelles frontières, c'est ainsi qu'on agira efficacement sur l'augmentation de l'offre pour les classes moyennes. Pas seulement de l'offre sociale, pas seulement de l'offre locative privée, pas seulement de l'accession à la propriété aidée ou non, mais à l'augmentation d'une offre diversifiée et métropolitaine qui répond à une demande diversifiée et métropolitaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT, pour les 5 minutes de son groupe DP.

M. Didier GUILLOT. - Sur le logement social, nous sommes pour la mobilité et la mixité sociale, c'est d'ailleurs l'un des objectifs de la loi ELAN. Il en est de même pour la transparence dans les attributions. Ce sont des propositions auxquelles nous souscrivons. Bien évidemment, il est important de prendre en compte l'évolution des situations, en fonction des revenus par exemple. Ces mesures a priori simples doivent être renforcées.

Il existe, par ailleurs, de nombreux moyens pour favoriser la construction de logements. La Métropole est une solution à cela parce qu'il y a encore du foncier disponible en première couronne, là où il y a encore des transports publics performants. Je rejoins ce qui vient d'être dit : à titre d'exemple, la future station Saint-Denis-carrefour Pleyel sera le hub du Grand Paris et sera l'équivalent d'un Châtelet-Les Halles dans le centre de Paris.

C'est l'objet d'un vœu que nous avons déposé. Il s'agit de répartir les demandeurs des villes en tension dans des logements créés au sein de la Métropole, près des nouvelles lignes, et de proposer des baux de six ans pour favoriser la mobilité avant réexamen des profils.

Mais favoriser le logement des classes moyennes ne réside pas seulement dans l'attribution d'un logement social, mais également dans le parcours et dans l'accession à la propriété. C'est l'objet d'un autre vœu qui est co-signé. J'entends d'ailleurs beaucoup de réserves, notamment au sujet de l'exemple des copropriétés dégradées, mais la plupart des copropriétés dégradées qui existent en Ile-de-France, en particulier à Clichy-sous-Bois, n'étaient pas des H.L.M., mais d'emblée des propriétés à bas niveau d'accession.

Je fais d'ailleurs une proposition simple. La Ville a procédé à ce type de transaction jusqu'en 2004-2005. Je me souviens notamment d'opérations dans le quartier Paris Rive gauche dans le 13^e arrondissement. Evaluons tout simplement cette expérience pour répondre à la question : existe-t-il une seule copropriété dégradée dans ce quartier, quinze ans après ?

En matière de mobilité, la bourse aux échanges est une très bonne idée, mais il faudrait aussi pouvoir évaluer précisément, dans le parc de la Ville, le nombre de grands logements familiaux occupés par des personnes âgées seules - je sais que dans les H.B.M., il y en a beaucoup - pour avoir une politique plus proactive de mobilité accompagnée. C'est beaucoup de mètres carrés perdus pour les familles.

La surélévation est un moyen technique permettant de construire de nouveaux logements. Attention tout de même à prendre en compte la densification de la ville. Cela pose également la question des tours et de leurs impacts, notamment environnementaux, esthétiques et financiers. Nous savons que les prix sont importants en termes de maintenance, de sécurité par la présence des pompiers notamment, et de la rénovation des ascenseurs. Nous devons prendre en compte toutes ces données dans les futurs projets.

En termes de foncier, je pense que nous ne sommes pas allés au bout non plus de la réflexion sur la couverture des zones de voies S.N.C.F. L'opération Paris Rive gauche est une très belle réussite. Je trouve qu'il y a encore beaucoup de zones, notamment autour de Bercy Charenton et sur les voies est-ouest et nord qui, un jour, devront être couvertes même si cela coûte cher. Après tout, notre politique de logement coûte très chère. Il faudra donc se projeter sur ces dernières grandes emprises foncières à Paris ou encore sur Saint-Lazare.

Un des thèmes étudiés est relatif aux logements et aux bureaux vacants. Nous avons à Paris de nombreux espaces vides, des logements, des bureaux qui, alors qu'ils peuvent être occupés, ne le sont pas alors même que nombre de Parisiens ont des difficultés à se loger.

Nombreux sont les acteurs engagés, y compris privés, pour transformer les bureaux vides en logements. Il faut un état des lieux de ces espaces vides, même si l'APUR a effectivement commencé à faire une carte, pour réfléchir à ce qui est possible de faire. La loi Elan tend à favoriser et faciliter cette transformation.

Concernant les meublés touristiques, nous connaissons l'importance des nouvelles formes d'économie, notamment de partage, mettant en relation des particuliers au travers de plates-formes numériques. Airbnb participe au pouvoir d'achat des usagers, répond à des demandes et est un service utile. Cela assure une vraie fluidité dans le parc parisien.

Cependant, cela pose un certain nombre de questions juridiques, notamment sans parler du soutien au secteur traditionnel qu'il faut bien sûr accompagner, mais responsabiliser les plates-formes, insister sur la transparence, sur l'éthique est bien sûr souhaitable.

Il ne s'agit pas non plus d'être restrictif ou prohibitif. Nous ne sommes donc pas favorables à limiter la location des meublés touristiques à cinq semaines. Nous pensons à l'intérêt des jeunes, des familles, des voyageurs qui viennent, au pouvoir d'achat, sans qu'il y ait d'abus, bien évidemment.

Par ailleurs, certaines préconisations existent déjà. Je pense à la déclaration du loyer de référence et de l'ancien loyer dans les baux.

Sur la surélévation des immeubles bas, votée dans le dernier P.L.U. par exemple, les premiers exemples qui sortent de terre sont riches d'enseignements positifs.

Pour terminer, je souhaite dire que nous devons avoir une politique de logement efficace et cohérente, pensée globalement de manière concertée avec l'ensemble des acteurs. Il ne s'agit pas simplement que des classes moyennes de Paris, il s'agit des classes plus modestes des communes de la petite couronne. Il faudra bien qu'un jour, l'ensemble des habitants du Grand Paris se considèrent tous comme parisiens. Je pense que cela changera nettement la donne en termes de rapport à cette frontière que nous avons créée et qui s'appelle le périurbain, qui n'a aujourd'hui plus de sens et en particulier en matière de logement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je vais donner la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je tiens d'abord à remercier les citoyens qui viennent de s'exprimer, qui ont participé à cette conférence citoyenne, car c'est vrai que leur avis est précieux pour confronter notre action dans un domaine essentiel, à leurs réflexions et au caractère très concret des propositions qu'ils ont faites ce matin. Car, oui, aussi, nous concertons, nous associons les citoyens à l'action menée.

Cela a parfois modifié l'ordre du jour du Conseil de Paris, mais c'est nécessaire dans la pratique démocratique aujourd'hui. Cette conférence citoyenne sur le logement des classes moyennes est un moyen de réintégrer la parole des citoyens dans des débats d'experts dont ils sont trop souvent exclus.

La question du logement, chacun le sait, c'est la priorité de notre action dans cette mandature. Notre mobilisation est très forte et, avec 3 milliards d'euros d'investissement, le logement constitue le premier budget de cette mandature.

Chaque année, ce sont 10.000 logements à prix abordable dont 7.000 en logement social qui sont produits dans la Capitale, et cela correspond aux engagements que nous avons pris avec Anne HIDALGO lors de la campagne des dernières municipales.

Comme cela a été mentionné, le parc social existant est aussi accessible à toute une part de la classe moyenne dont les revenus sont pour une personne seule par exemple, compris entre 1.500 et 3.760 euros mensuels. Nous, nous n'opposons pas sans cesse le logement des classes moyennes et le logement des plus modestes car nous devons travailler pour les deux.

Pour autant, la question de l'accès au logement des classes moyennes dans notre ville ne se résume pas seulement au logement social, nous le savons. Cela nécessite, pour que nous y répondions correctement, des constats et une approche globale.

Car Paris ne doit pas être seulement une ville pour celles et ceux qui ont les moyens d'y vivre. Depuis 2001, grâce à la politique volontariste menée par des majorités de gauche, nous avons pu agir pour maintenir à la fois les classes moyennes et les classes populaires dans la Capitale. Cette vision volontariste, nous devons la poursuivre car c'est dans la durée que la mixité sociale s'installe et se maintient.

Les propositions de la conférence citoyenne sont, dans cette perspective, particulièrement intéressantes pour nourrir le débat et construire nos réponses.

Je note d'ailleurs que votre approche pour maintenir les classes moyennes à Paris est extrêmement régulatrice, parfois même au-delà de ce que nous portons nous-mêmes. Sur les locations touristiques de courte durée ou sur les logements vacants, vos propositions démontrent bien le besoin de ne pas laisser se raréfier l'offre de logement pour les Parisiens, et comme nous, vous êtes favorables à des lois plus contraignantes dans une ville où la loi du marché fait que l'immobilier est cher, même s'il le reste nettement moins qu'à Londres.

Sur le logement social enfin, rappelons les faits. Le parc social locatif est désormais important à Paris et cela n'a pas toujours été le cas. C'est là encore le fruit d'un travail de longue haleine de la Ville de Paris et d'une volonté politique.

En 2001, année où Bertrand DELANOË était élu maire de Paris, nous ne comptons que 13 % de logements sociaux à Paris. Nous en comptons aujourd'hui 200.000, soit 21 % du parc immobilier parisien.

Le progrès est considérable, sa rapidité remarquable. C'est la conséquence d'une volonté politique. Toutefois, vous avez bien sûr raison, le nombre de demandeurs reste nettement supérieur aux attributions annuelles, et par ailleurs la rotation du parc social est faible. Plusieurs de vos recommandations en la matière vont dans le sens de ce que nous voulons mettre en œuvre pour permettre plus de mobilité, et par conséquent un meilleur accès au logement social.

Je pense bien sûr à votre recommandation nous invitant à créer une bourse d'échange interbailleurs et intercatégories. Je sais que cette bourse sera mise en place à partir du mois de septembre prochain et concrètement, deux locataires de logements sociaux pourront s'échanger leurs appartements via une plate-forme Internet sous réserve du respect des règles et de l'autorisation des bailleurs.

Nous poursuivons donc notre politique de simplification et de transparence pour le logement social comme vous nous y invitez. Et je veux saluer l'engagement de l'Exécutif parisien et en particulier de Ian BROSSAT en ce sens depuis 4 ans.

Après la mise en place des dossiers anonymes, d'un système de cotation des demandeurs ou de la possibilité donnée aux Parisiens d'assister aux commissions d'attribution des logements sociaux, nous permettrons cet échange direct de logements entre locataires du parc social.

Cette volonté de souplesse et de transparence touchera les commissions d'attribution, et en écho là aussi avec l'une de vos recommandations, après avoir ouvert les commissions aux Parisiennes et Parisiens, la Ville de Paris leur permettra de voter. Cette mesure sera testée très bientôt et si elle s'avère concluante, elle sera là aussi systématisée.

La rotation dans le parc social enfin, comme vous le notiez, est un autre enjeu. J'apprécie pour ma part votre approche pragmatique, car nous avons besoin de plus de souplesse pour permettre que cette rotation soit effective, notamment lors des demandes de changement au sein du parc social, par exemple lorsqu'une personne accepte d'aller vers un logement plus petit, ou en demandant de rester dans le même quartier, ou de garder deux ou trois pièces, je pense que nous devons étudier sa demande avec plus de pragmatisme.

Sur le Grand Paris enfin, je note votre extrême vigilance à ne pas faire de la Métropole un prétexte pour ne pas retenir dans Paris les familles modestes et la classe moyenne. Je crois que vous avez raison, la définition au niveau de la Métropole d'une politique de logement nous occupe actuellement, c'est un travail que nous devons mener sur l'ensemble de la zone dense. Mais nous devons le faire en veillant aussi à ne pas renoncer à nos ambitions en matière de mixité sociale et d'accès au logement à Paris. Il ne s'agit pas de reprendre une politique déjà ancienne qui consisterait à réserver Paris aux plus aisés et envoyer les plus modestes en banlieue.

L'approche métropolitaine doit être globale, elle ne doit pas être excluante et ne doit pas refaire justement du périphérique une frontière, et je vois qu'il y a sur ce point de vraies différences politiques entre nous.

Vos recommandations sont aussi très nombreuses. Je veux dire que nous partageons la plupart d'entre elles. Je veux souligner celles en matière de construction, notamment les pistes que sont les surélévations d'immeubles existants, la propriété partagée, la dissociation du foncier et du bâti. Ce sont des encouragements à poursuivre notre soutien à ces solutions innovantes qui restent aujourd'hui très limitées. Ce sont des sujets que nous abordons régulièrement au sein du Conseil immobilier de la ville que je préside.

Chers collègues, je m'arrêterai là pour ce matin, mais je veux vraiment rappeler que Paris n'aurait pas le même visage, la même identité sans sa mixité sociale, culturelle, générationnelle, c'est pour cette mixité que nous agissons depuis 2001, que nous avons renforcé notre action depuis 2014.

Je sais que c'est l'attente des citoyens que Paris reste une ville attractive, mais qui n'exclut pas. Une ville attractive qui reste accessible à toutes les catégories sociales, et une ville qui tire aussi sa richesse de sa diversité sociologique. Je suis certain que les propositions faites par la conférence citoyenne nous permettront d'améliorer et d'enrichir l'action que nous menons pour cela.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Je donne à présent la parole à David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, au nom de mon groupe je tenais à remercier chaleureusement les rapporteurs et les participants de la Conférence citoyenne pour leur travail, leur analyse et leurs recommandations que nous partageons en grande partie.

Permettez-moi de développer ici l'analyse de mon groupe sur la situation, qui recouvrera d'ailleurs en grande partie celle que vous faites dans le rapport et celle qui a été exprimée par certains de mes collègues ici.

Paris est devenue la ville des 5 %. Aujourd'hui, la moyenne des prix à l'achat s'y approche de 10.000 euros le mètre carré, des niveaux qui flirtent avec ceux de Londres, pourtant l'une des villes où l'immobilier est le plus cher d'Europe.

Une personne qui souhaite acheter un appartement de 30 mètres carrés dans la Capitale, si elle ne bénéficie d'aucun apport ni d'aucun héritage, devra faire partie de ces fameux 5 % des Français dont la rémunération est supérieure à 5.000 euros par mois, ou alors disposer de l'aide de sa famille et de ses proches pour bénéficier d'un apport significatif.

Paris est en effet devenue une ville d'héritiers ou de locataires, mais là aussi les prix très élevés interdisent à nombre de personnes l'accès à la Capitale. Un studio de 20 mètres carrés se loue à 600 euros par mois, tandis que le loyer des appartements familiaux pour les couples avec 2 enfants dépassent bien souvent les 2.000 euros.

Cette augmentation des prix n'a jamais vraiment cessé depuis 25 ans. Depuis 1998, ceux de l'ancien pour l'achat ont été multipliés par 3. Dans le même temps, les prix à la consommation n'ont crû, eux, que de 30 % sur la même période.

Ce décrochage illustre un marché spéculatif particulièrement discriminant pour 95 % de la population française, ce qui se traduit inévitablement par une accélération de l'exfiltration sociale de celles et ceux qui ne peuvent plus se payer le ticket pour vivre dans la Capitale. Ouvriers, employés, infirmiers, professeurs des écoles, secrétaires, comptables, cadres, aujourd'hui quand ils ne bénéficient pas de logements sociaux, j'y reviendrai, ils ou elles doivent quitter Paris quand ils ou elles ont pu y habiter et doivent pour la plupart s'éloigner de leur lieu de travail pour trouver des surfaces convenables.

Là où chaque Parisienne et Parisien disposait environ de 50 mètres carrés dans les années 1990 en moyenne, aujourd'hui cette surface s'est réduite à 31 mètres carrés. A cela s'ajoutent des questions relatives à la qualité de vie dans la ville, même si elle s'améliore, entre la pollution et les pathologies qui y sont associées, l'absence, la rareté des espaces verts et la surdensité de la population, la cherté de la vie quotidienne, une partie de la population est contrainte de quitter la Capitale.

Nous voyons se dessiner dangereusement une ville de l'entre-soi dont les récents résultats particulièrement atypiques comparés à ceux du national en sont des illustrations, avec au moins deux corollaires.

D'abord, des inégalités de plus en plus criantes. D'une part, entre Paris et le reste de la Métropole, avec une capitale qui continue d'engranger et de capter une grande part des ressources au détriment d'un développement territorial plus harmonieux. D'autre part, des inégalités à Paris elle-même, qui voit sa population tendre entre deux extrêmes.

Comme dans toutes les métropoles, c'est en effet à Paris que l'on recense déjà les plus fortes inégalités avec 1 foyer sur 8 qui vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Ensuite, deuxième corollaire, le risque d'une ville dont la majorité de la population relativement épargnée par les aléas économiques et environnementaux se sentirait désolidarisée du reste de la société. Beaucoup de travaux d'experts et d'intellectuels soulignent ce qu'ils appellent "le risque sécessionniste des riches" et depuis 2014 nous l'avons constaté à plusieurs reprises, par exemple avec le refus violent de certains habitants du 16^e arrondissement de voir se construire un centre d'hébergement, qui pourtant ne pose aucun problème, ou encore avec le refus répété de construction de logements sociaux par les élus issus des arrondissements les plus riches de la Capitale.

D'ailleurs, on peut se féliciter sur ce dernier point de l'effort sans précédent que nous menons en termes de production de logements sociaux.

Avec une construction de 7.500 logements par an depuis le début de la mandature, nous permettons à une population qui ne pourrait pas se loger dans le parc locatif privé d'habiter et de vivre dans la Capitale, mais cet effort est structurellement insuffisant et il ne pourra pas compenser complètement, malgré tout l'argent que l'on peut y mettre, les déséquilibres du marché privé.

Sans surprise, nous partageons en grande partie les conclusions de la conférence que vous nous présentez aujourd'hui. Ce constat vous a amenés à formuler des propositions très interventionnistes et régulatrices de ce marché de l'immobilier. Cette position se traduit pour nous par un combat, celui contre la spéculation immobilière avec, pour nous, une première mesure importante qui est celle du rétablissement de l'encadrement des loyers.

C'est d'ailleurs l'objet du vœu qui sera discuté plus tard dans ce Conseil qui demande aux députés, et notamment aux conseillers de Paris qui sont députés, qui nous représentent à l'Assemblée nationale et qui vont débattre du projet de loi Elan, de se positionner pour une mise en place automatique et systématique, dans les zones dites "tendues" comme Paris, d'un encadrement strict des loyers. Deux avantages à cette mesure : d'abord, elle facilite l'accès au logement au plus grand nombre, d'une part, et d'autre part, elle réduit la rentabilité locative.

De la même manière, nous voulons une réduction très forte du nombre de nuitées permises dans le cadre de location saisonnière de type Airbnb - vous proposez 5 semaines, nous proposons 20 jours ; on peut sans doute trouver un point d'accord sur ce sujet. Nous demandons au Gouvernement que la Maire puisse avoir la compétence de fixer elle-même le nombre de nuitées autorisées à Paris. Les abus liés à ces locations alimentent en effet la spéculation immobilière, en plus de retirer du marché locatif des appartements.

Enfin, nous demandons la possibilité d'une taxation supplémentaire pour les logements secondaires avec un objectif : plus de surfaces inutilisées à Paris. C'est cette même logique, d'ailleurs, qui nous pousse à vouloir optimiser l'utilisation des surfaces disponibles par la réquisition des bureaux ou des logements vides, ou encore la publicisation et la mise à disposition par la Ville de l'intégralité du domaine intercalaire. C'est cette même logique, encore, qui nous conduit aussi à vouloir dissocier - comme vous le proposez d'ailleurs - le foncier du bâti et à ne pas systématiquement céder le patrimoine de la Ville afin de garder une maîtrise de notre sol et de contribuer à réguler les prix, et donc à lutter contre la spéculation immobilière.

D'une manière générale, toutes ces questions posent celles du modèle de propriété privée qui, aujourd'hui, favorise les plus-values records sans aucune valeur ajoutée, ou très peu, quelques travaux peuvent être faits sur les appartements, mais, globalement, cela ne justifie pas la valeur ajoutée des appartements à la revente qui en font l'objet. L'immobilier spéculatif entretient la rente, ce qui devrait d'ailleurs faire bondir mes collègues libéraux dans cet hémicycle, qui devraient nous rejoindre sur l'idée, d'une certaine manière, de troquer la propriété, du moins dans les zones tendues, pour la remplacer par des contrats d'usage, de type baux emphytéotiques. C'était d'ailleurs l'esprit d'une niche, que nous avons déposée, proposant de créer un office foncier solidaire. Cela rejoint votre proposition de dissocier le foncier du bâti.

Enfin, cela a été rappelé, la question du logement ne se réglera pas uniquement à l'intérieur du Paris intramuros. Vous me permettrez de conclure mon propos sur la nécessité absolue de construire une Métropole dont le développement ne doit pas laisser perdurer des inégalités aussi criantes qu'actuellement entre les territoires qui la composent. Si sortir de la dynamique spéculative, c'est penser Paris au-delà de son périphérique, c'est donc penser Paris comme un acteur du développement plus harmonieux de l'ensemble du territoire métropolitain, accélérer la transformation du périphérique, investir dans les territoires métropolitains qui en ont besoin, choisir de mieux répartir les zones d'activités économiques. Au lieu de toujours vouloir concentrer tout dans la Capitale au nom de la sacrosainte attractivité économique, il faut plutôt participer à donner les mêmes aménités à l'ensemble des territoires de la Métropole - activités, transports, service public... - que ce que nous trouvons à Paris pour les rendre, d'une certaine manière, aussi attractifs que le territoire parisien.

En un mot, c'est passer d'un modèle de développement territorial fondé sur la coopération plutôt que sur la compétition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne à présent la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais saluer cette démarche citoyenne, cette démarche de faire participer les citoyens à la définition des politiques publiques, y compris par le biais des conférences citoyennes. Malgré les remarques de certains groupes de droite, j'y suis attaché et je pense qu'il faut continuer dans cette voie. Je tiens évidemment à remercier celles et ceux qui se sont livrés à cet exercice qui éclaire notre Assemblée.

Paris, comme l'ensemble des grandes métropoles, est confrontée au défi suivant : comment loger à des prix abordables les classes moyennes, les catégories populaires, mais aussi les étudiants, les retraités, sans les opposer,

sans faire une priorité sur l'un ou l'autre, mais en permettant à tout le monde de vivre et de travailler à Paris, alors que le foncier est très cher et que la ville est dense ?

Malgré ces contraintes, depuis l'arrivée de la gauche en 2001 et, plus encore, depuis 2014, Paris parvient à produire beaucoup de logements sociaux. C'est d'ailleurs la priorité de notre mandat. Il faut se souvenir de ce qu'était Paris avant l'arrivée de la gauche : peu de logements sociaux, concentrés dans les mêmes quartiers, bien souvent proches du périphérique, et des arrondissements réservés aux plus riches. C'est d'ailleurs précisément ce projet que souhaitent faire revivre certains à droite ou à En Marche, à l'unisson sur l'éloignement des classes moyennes. Il est intéressant de noter que ce n'est pas l'aspiration des citoyens consultés dans cette démarche.

Nous partageons bon nombre des propositions contenues dans le rapport. Nous savons aussi que bon nombre des choses demandées sont déjà mises en œuvre ou vont l'être dans les prochaines semaines grâce à l'action de lan BROSSAT. Je voudrais vous dire qu'au moins sur trois grands thèmes, mon groupe a présenté des vœux ou des amendements : évidemment, sur la location des meublés touristiques et leur encadrement, avec cette volonté de responsabiliser les plates-formes en les obligeant à déclarer le numéro d'enregistrement - chose faite par la Ville de Paris - ; la création d'un numéro unique spécifique au logement pour toutes les plates-formes, l'annonce pourrait être bloquée ou invisible sur la plate-forme en cas de non-respect des règles ; réduire la durée d'autorisation de location de 120 jours à 5 semaines ; taxer les plates-formes au chiffre d'affaires ; collecter directement l'impôt de la transaction sur la plate-forme ; augmenter fortement le nombre de contrôleurs, c'est d'ailleurs un amendement que j'ai présenté au dernier budget de la Ville et qui a été adopté.

Nous partageons évidemment ce qui a été dit sur les bureaux vacants. Il est inadmissible d'avoir aujourd'hui à Paris un nombre si important de bureaux qui ne sont pas utilisés, qui participent à la spéculation immobilière. Vos propositions de moduler la taxe foncière en fonction du type de logement, de moduler à la baisse pour les primo-accédants, de taxer les bureaux vacants sont des interventions que j'ai faites régulièrement dans cet hémicycle.

Enfin, réévaluer à la hausse la valeur locative des logements vacants pour inciter les propriétaires à mettre leur bien en location.

Proposer aussi une aide aux propriétaires pour que les logements vacants qui ne sont pas aux normes, pour les aider à rénover et les inciter à mettre sur le parc locatif.

Enfin...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Juste un instant, Monsieur le Président. Je demande à chacune et chacun d'écouter. Vous arrivez quand vous arrivez. Nous étions déjà là, nous étions sérieux et au travail, et nous comptons y rester.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, vous pouvez poursuivre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Enfin, mes collègues de gauche, David BELLARD et Rémi FÉRAUD, l'ont évoqué, c'est une mesure que le Gouvernement précédent de gauche avait portée : l'encadrement des loyers.

Pour nous, c'est une mesure inconditionnelle que le Gouvernement devrait porter et je m'associe à l'appel qu'a fait David BELLARD auprès des députés parisiens pour porter cette mesure, qui serait une avancée ou plutôt un retour, puisque cette mesure avait été portée par Cécile DUFLOT, dans le droit chemin des choses.

Enfin, un point mérite d'être souligné dans votre rapport. Nous devons informer davantage les Parisiens de nos actions et communiquer sur ce que nous faisons. Nous pensons toujours faire assez en matière d'information et de communication mais il est vrai que les procédures sont parfois complexes et peuvent présenter des difficultés. Pour cela, il faut aider à accompagner les Parisiens. C'est ce que nous faisons déjà et nous devons continuer nos efforts en matière de lisibilité et surtout de transparence. Il est vrai que chaque Gouvernement veut sa loi sur le logement et le temps que les mesures soient connues, une nouvelle législation vient remplacer la précédente.

Le Gouvernement actuel n'échappe pas à cette logique. Le nombre de demandeurs de logement à Paris reste important mais si nous avons rempli notre plan de création de logements sociaux de tous types, la volonté de vivre à Paris reste forte et légitime pour tout le monde, notamment pour des retraités qui aujourd'hui se demandent s'ils vont pouvoir continuer, à la retraite, à vivre à Paris. Il reste un écart important entre l'offre et la demande. Vous avez, Madame, Monsieur, bien repéré les verrous qu'il nous reste à faire sauter pour favoriser l'augmentation du nombre de logements sur le marché.

Objet de spéculation, le logement est rare et cher à Paris, alors que des milliers de mètres carrés de bureaux sont vides, que des propriétaires peu scrupuleux préfèrent soit laisser leurs biens en déshérence, soit les transformer en meublés touristiques. C'est une politique à la Picsou qui coûte des milliers de logements vides dans Paris et

oblige nombre de familles à sortir de Paris pour trouver plus grand et moins cher. Cela vaut pour l'achat comme pour la location.

Plus taxer les propriétaires de résidences secondaires, les propriétaires d'immeubles de bureaux, c'est une logique qui nous paraît saine, réduire le nombre de nuitées pour la location occasionnelle, surélever les immeubles existants lorsque c'est possible, faire du logement social dans tous les quartiers, favoriser la mobilité des locataires du parc social et, surtout, mieux informer leurs demandeurs de logement, voilà des propositions phares qui croisent votre volonté et nos volontés.

En effet, les Parisiennes et les Parisiens ne croient plus au marché comme régulateur, et croient beaucoup plus aux politiques publiques. Ils demandent une intervention publique forte, ce qui nous confirme dans les choix que nous avons faits et que nous continuerons à faire dans la création de logements sociaux.

Bien entendu, tout ne dépend pas de notre collectivité et le Gouvernement et le législateur doivent être interpellés. La loi ELAN, qui va arriver au Parlement, énième loi sur le logement, je le disais, apporte quelques améliorations, en particulier sur le retour de l'encadrement des loyers, sur la taxation des meublés touristiques, mais elle comporte des mesures qui nous paraissent gravissimes et qui vont fragiliser les bailleurs sociaux et le logement social.

On le sait, le recours à la vente de logements sociaux ne crée pas un logement supplémentaire. Il prive les pouvoirs publics de la possibilité de loger les demandeurs sur son territoire. Nous le savons, les bailleurs liés à la Ville ne prennent pas ce chemin. Je suis moi-même administrateur de la R.I.V.P. et Frédérique CALANDRA, qui en est présidente, comme d'autres élus qui y siègent aujourd'hui, ont porté dernièrement un vœu à la R.I.V.P. pour que celle-ci ne vende aucun de ses logements. Malheureusement, sur les bancs de cet hémicycle, certains des élus de la droite et du centre ont voté contre ce projet de délibération que la présidente de la R.I.V.P. a porté. La plupart des bailleurs sociaux, dans d'autres secteurs, se frottent les mains. Ce n'est pas le cas des bailleurs parisiens, mais des bailleurs plutôt du secteur privé, qui attendent ces mesures. Peut-être que cette mesure va dans leur sens.

Le sens du vœu que je présente vise à ce que le logement social à Paris ne soit pas bradé. Il faut le rappeler, sans l'argent public, sans la mobilisation des communes, sans l'utilisation des sommes du livret A, il n'y aurait pas de logement social en France. Nous ne pouvons spolier les citoyens d'un bien qui est le leur, qui est le bien commun. Je remercie à nouveau les citoyens, qui se sont investis dans la conférence citoyenne, pour leur travail et je propose que l'ensemble de notre débat soit transmis aux parlementaires parisiens afin que cela éclaire leur vote au moment de la loi ELAN.

Pour notre part, nous continuerons à populariser vos demandes et continuerons à appuyer la démarche d'associer les citoyens à l'évaluation et à l'élaboration des propositions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. VESPERINI pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, tout d'abord, je voudrais saluer la présence des deux membres de la conférence citoyenne sur le logement et je voudrais essayer dans cette intervention de nous rapprocher un peu du sujet qui est l'accès des classes moyennes au logement. En effet, j'ai l'impression que le débat commence à s'éloigner un peu de ce sujet, puisqu'on parle de la loi ELAN, on parle des bailleurs sociaux au niveau national.

On va donc parler des classes moyennes et de cette conférence citoyenne, en tout cas au vu des informations qu'on a pu en tirer. Je voudrais faire quatre observations, puisées dans les réalités que l'on observe, soit de manière microéconomique, chez nous dans notre écosystème, soit de manière statistique dans les études qui nous ont été communiquées dans le cadre de cette conférence.

La première observation, c'est que ceux qui ont désormais de plus en plus de mal à se loger à Paris et qui sont de plus en plus confrontés, lourdement confrontés à la crise du logement que l'on vit à Paris depuis une vingtaine d'années, appartiennent aux classes moyennes. Leur taux d'effort augmente - 25 % de leurs revenus sont consacrés à la charge du logement -, le taux de surpeuplement des appartements augmente et c'est n'est pas moi qui le dis mais l'Insee, et ils sont les plus confrontés à la hausse continue du prix du logement, que ce soit pour la propriété ou pour la location. Première observation. Ce sont eux qui sont le plus tributaires de cette crise du logement croissante.

La deuxième observation que je voudrais faire, c'est que face à cette difficulté croissante - Eric AZIÈRE le disait - que vit en particulier cette population qui représente quand même 50 % de la population parisienne, la Mairie de

Paris n'apporte pas de réponses concrètes, importantes, substantielles. La Mairie de Paris mène une politique du logement axée essentiellement sur le logement social.

Or la classe moyenne est exclue de l'accès au logement social. J'en veux pour preuve un chiffre qui figure dans l'étude de l'APUR et dans la conférence citoyenne, mais surtout dans l'étude de l'APUR : deux tiers d'entre eux sont accessibles aux critères du logement social mais ils représentent seulement 6 % des demandeurs de logements sociaux. J'en veux pour preuve également le fait que lorsqu'on appartient à la classe moyenne, qu'on habite dans le parc social et qu'on voudrait accéder à la propriété, c'est mission impossible. D'ailleurs, nous avons déposé un vœu avec les démocrates et progressistes pour justement essayer de déverrouiller l'accès à la propriété pour les classes moyennes qui sont dans le parc social.

Ensuite, à cette absence de réponse de la Ville de Paris sur le logement social qui exclut donc les classes moyennes, s'ajoute aussi la montée en puissance d'une catégorie qui est celle des plus aisés. C'est un élu du 6^e arrondissement qui le dit et qui connaît bien la montée en gamme d'un certain nombre de quartiers de l'hyper-centre, de l'hyper-attractivité qui évidemment pressure les classes moyennes. Ces dernières se retrouvent prises en sandwich entre d'un côté les catégories qui ont accès au logement social et qui ont accès, finalement, à la vie parisienne à des coûts qui sont artificiels et administrés, et de l'autre des gens de plus en plus riches qui peuvent, qui ont les moyens de s'acheter des appartements dont le prix, je le disais, augmente de plus en plus. Ainsi, la deuxième observation, la réalité, c'est que les classes moyennes sont confrontées à des difficultés de plus en plus importantes d'accès au logement et à un logement décent et de qualité pour notamment créer une famille ou vivre avec une famille. La deuxième réalité est donc celle-là.

Alors même qu'elles ont des difficultés de plus en plus importantes, la Mairie de Paris n'apporte pas de réponse. Rien n'est fait au niveau du logement social et rien n'est dit, d'ailleurs, sur la montée en puissance de ces ultra-riches - c'est vrai, tout le monde l'a dit, on est tous d'accord - qui participent à la spéculation immobilière. Le problème de Paris, ce n'est pas qu'elle manque d'attractivité, c'est plutôt l'inverse : Paris est en train de devenir une anti-ville-dortoir.

Troisième observation que je voudrais faire, c'est le résultat de cette politique, à savoir que les classes moyennes veulent quitter Paris. Dans la conférence citoyenne, on apprend que 40 % des classes moyennes disent vouloir quitter Paris : 30 % seulement parmi les ménages modestes et 35 % parmi les ménages les plus aisés.

Au-delà de ces chiffres, de ces sondages, de ces observations sur lesquelles on pourrait ergoter pendant des minutes entières, il y a à un moment donné des chiffres clairs, qui sont les chiffres de la démographie. Qui a prévu l'effondrement de l'Union soviétique ? Ce ne sont pas les historiens, ni les analystes ou les géographes, mais les démographes, essentiellement. Je crois qu'il faut donc toujours accorder une importance particulière à ce que nous disent les démographes. Les démographes nous disent une chose très simple, et le groupe GEP en parlait. D'un côté, 2009-2014, la population de la première couronne augmente - plus 135.000 habitants - et de l'autre, la population parisienne s'effondre. Nous avons perdu, sur la même période 2010-2015, 40.000 habitants. Quand je dis "s'effondre", j'en rajoute peut-être un peu, mais sur l'année 2017, nous avons tout de même perdu 9.000 habitants.

A cela, la Mairie de Paris dit que c'est la faute de la baisse du nombre de naissances. Oui, et pour cause. Pourquoi subit-on une baisse du nombre de naissances à Paris ? Tout simplement parce que les gens qui voudraient créer une famille quittent Paris. C'est tout simple. Je crois que c'est la raison pour laquelle on fait fuir les classes moyennes. Voilà la troisième réalité, la troisième observation que je voulais faire : les classes moyennes quittent Paris ; c'est une réalité qui malheureusement ne semble pas mobiliser davantage la Ville de Paris.

La quatrième observation que je voulais faire, c'est sur les recommandations de cette fameuse conférence citoyenne. Je ne suis pas favorable, évidemment, à toutes les recommandations qui ont été évoquées. C'est un peu une sorte de "patchwork". Il y a beaucoup de choses, beaucoup de mesures dont on a déjà entendu parler, mais, enfin, il y a quand même des propositions qui semblent avoir vraiment retenu l'attention de ces classes moyennes qui ont été interrogées. J'en retiens donc un certain nombre qu'il faudra, à un moment donné, tout de même mettre au débat de cette Assemblée municipale. Il y a le taux de rotation dans le parc social, qui est résiduel. Je sais que ce n'est pas seulement la Ville de Paris qui est concernée, c'est un problème qui concerne la France entière. Toutefois, ce taux de rotation est tellement faible que, à un moment donné, il fait naître non seulement des situations d'inégalités sociales, mais en plus un sentiment de frustration, un sentiment de tensions sociales qui se manifestent aussi aux élections.

J'en veux pour preuve l'augmentation du nombre de voix confiées aux partis extrêmes, pas seulement à gauche, mais aussi à droite, avec l'augmentation du nombre de voix données au Front National dans les quartiers où la Ville de Paris perd le plus de logement social et de mixité sociale.

La deuxième proposition qui a retenu mon attention, c'est la communication sur le critère d'attribution des logements sociaux. Vous avez tout à fait raison de le dire, on nous le dit souvent ici sur les bancs de ce Conseil de

Paris. Oui, c'est vrai, le manque de transparence, l'opacité dans laquelle on gère le parc social de la Ville de Paris. C'est également le cas en France. C'est une question qui a été évoquée, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les personnes qui ont été interrogées par l'IFOP. Il n'y a que la vérité qui blesse.

La troisième proposition importante qui retient mon attention - il faut tout de même en parler -, c'est que les personnes interrogées sont majoritairement, si j'ai bien compris, favorables aux surélévations d'immeubles. C'est un sujet qui n'est pas suffisamment traité. Il n'y a pas de choix stratégique fait par la Ville de Paris dans ce domaine, que ce soit négatif ou positif.

Ils sont favorables également à des constructions de tours de logements. Là encore, c'est un vrai sujet stratégique sur la construction de logements dont il faudra bien débattre ici.

Ensuite, une proposition qui, pour le coup, retient mon intérêt de manière très positive, c'est le fait de se servir davantage de la taxe de séjour comme d'un produit pour financer la construction et la rénovation de logements. J'attire également votre attention sur le fait que la taxe de séjour n'est pas seulement payée par l'hôtellerie, elle est aussi payée par le tourisme meublé, notamment par Airbnb.

Le développement du meublé touristique est une réalité. A un moment donné, il faudra aussi prendre cela comme un atout pour permettre à la Ville de Paris d'augmenter ses recettes s'agissant de la taxe de séjour pour ensuite financer ses rénovations et ses constructions de logements.

Voilà ce que je voulais dire sur les propositions qui ont été faites dans cette conférence. La dernière observation que je voudrais faire sera conclusive : quand on regarde toutes les réalités que j'ai énumérées, quand on regarde même la façon dont on débat ce sujet, on a vraiment l'impression que la Ville de Paris actuelle a fait une croix sur la priorité du logement social des classes moyennes.

C'est évidemment un débat sans fin dans ce Conseil de Paris. Les deux personnes qui représentent la conférence citoyenne ont dû avoir un échantillon depuis 9 heures ce matin. Je vais m'appuyer, tout simplement, sur les conditions dans lesquelles on débat de cette conférence citoyenne qui, à mon avis, est très éloquente tout de même.

D'abord, cette étude ne manque pas d'intérêt mais, très franchement, elle est lacunaire. Cette étude évoque des problèmes, effleure des problèmes. On effleure également quelques solutions mais, très franchement, je reste sur ma faim quand je lis cette étude. Je crois que je ne suis pas le seul à le dire, je crois que nous sommes très nombreux parmi les élus de la Commission en charge du logement à l'avoir dit. Sur tous les bancs, on le dit.

Je voudrais dire, pour information, notamment pour les demandes de cette conférence citoyenne, que la Commission chargée du logement n'a pas pu débattre du contenu de ce document qui, encore une fois, est assez lacunaire, assez sommaire alors même que, à mon avis, il y a eu beaucoup de débats très intéressants dans le cadre de cette démarche.

Nous n'avons pas pu en débattre il y a 15 jours, nous n'avons pu en débattre seulement, éventuellement, qu'au cours d'une réunion qui s'est tenue lundi dernier, la veille du 1er mai, en quatrième vitesse. Cela témoigne tout de même de l'intérêt très limité que porte l'Exécutif actuel à la question du logement des classes moyennes.

Je voudrais terminer sur ce point. C'est très inquiétant parce qu'une Métropole qui ne s'intéresse pas aux classes moyennes, c'est une Métropole qui ne s'intéresse pas à son avenir ni à ses jeunes familles, ses professions intermédiaires, ses jeunes cadres dynamiques, qui sont totalement exclus des prestations sociales, totalement exclus des dispositifs d'aide, en tout cas qui n'ont pas connaissance même, d'ailleurs, des dispositifs d'aide mis à leur disposition.

Je crois que c'est inquiétant de voir cette ville s'enfermer de plus en plus à l'intérieur du périphérique, qui finalement ne mène pas véritablement de démarches concrètes opérationnelles dans le domaine de la métropolisation de la politique du logement et qui semble se satisfaire de ce rétrécissement et cet appauvrissement de la classe moyenne, de l'exil des classes moyennes qui sont les plus prometteuses et donc, de cette double pressurisation entre, d'un côté, les ultras riches de plus en plus riches qui augmentent à Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur VESPERINI. Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Alexandre VESPERINI. - ... et, de l'autre, un public qui bénéficie de tarifs artificiels.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Je veux tout d'abord remercier les deux intervenants venus nous présenter le fruit du travail de cette conférence citoyenne et saluer l'ensemble des participants pour leur investissement et la qualité de leurs travaux. L'intérêt de ces travaux, c'est précisément que les citoyens puissent s'exprimer comme ils l'ont fait...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande vraiment de baisser d'un ton, d'aller discuter dehors si vous avez besoin de vous raconter des choses, mais il reste deux oratrices dont la présidente du groupe RG-CI.

Nous vous écoutons, Madame Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je disais que l'intérêt, c'est précisément que les citoyens puissent s'exprimer sur un sujet qui est un enjeu politique majeur pour la Ville de Paris.

Ce que vous exprimez, c'est précisément que Paris ne doit pas être la ville de l'entre-soi. En cela, cette conférence citoyenne présente donc un intérêt énorme. J'approuve, sans aucune concession, le rapport que vous avez fait et la force des propositions que vous avez développées. C'est un sujet qui intéresse au plus haut point tous les élus de cette Assemblée dont les élus du groupe RG-CI qui sont très attachés aux enjeux d'accessibilité du logement et de mixité sociale du parc social dans Paris.

Comment continuer de rendre Paris accessible aux classes moyennes pour le logement ? Se loger dans Paris - tout le monde l'a dit - relève de plus en plus du parcours du combattant pour les classes moyennes et demande de lourds sacrifices. L'envolée des prix de l'immobilier à Paris, alors même que la courbe des salaires ne connaît, malheureusement, pas la même inflation, en est la principale cause. Le prix moyen du mètre carré à Paris à l'achat dépasse aujourd'hui les 9.000 euros. Et qui peut encore investir à Paris dans des surfaces qui permettent de vivre dans des conditions décentes ?

Si l'achat n'est pas une fin en soi - mais je ne vais pas aborder le problème de l'accession à la propriété ; personnellement, je n'ai pas de barrière idéologique, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui -, la location dans Paris est tout aussi compliquée pour ne pas dire inaccessible : des garanties à n'en plus finir à fournir, des conditions de revenus totalement irréelles, sans parler de la concurrence des meublés touristiques.

Quand on est jeune actif, même avec un salaire moyen, on peut se voir obligé d'accepter de vivre dans un 10 mètres carrés pour la modique somme de 600 euros. Pour un couple avec deux enfants, alors évidemment, rien que dans le Nord-Est parisien réputé moins cher, il faudra déboursier jusqu'à 2.500 euros pour se loger. Le salaire moyen étant à Paris de 2.285 euros, je vous laisse faire le calcul, bien évidemment.

Dans ces conditions, devons-nous nous étonner que 26 % des ménages parisiens vivent en situation de surpeuplement ? C'est évidemment le cas des classes moyennes qui vivent, dans leur grande majorité, familles avec enfant(s), en situation de surpeuplement.

Nous avons voté, au sein de ce Conseil, des décisions audacieuses pour lutter contre la spéculation immobilière, pour encadrer les loyers, pour rééquilibrer l'offre de logements sociaux et mieux répondre aux demandes en attente. Les chiffres sont sans équivoque : le logement est le premier poste de dépenses des ménages.

C'est une priorité pour notre Ville : un objectif de 25 % de logements sociaux, 7.000 à 7.500 nouveaux logements sociaux par an, plus de 230.000 logements sociaux à Paris. Nous sommes au rendez-vous - je le pense - de nos engagements en matière de logements sociaux.

Néanmoins, à l'heure où d'autres collectivités se sont désengagées du logement social, notre action est de plus en plus nécessaire pour combler ces déficits. Nous devons préparer l'avenir et le transfert des compétences, notamment en matière de logements, vers la Métropole - aujourd'hui, ce sera le cas ; et bien entendu, nous sommes en droit de nous inquiéter de l'avenir des classes moyennes dans la Métropole du Grand Paris.

Nous devons, à cette occasion, renforcer notre volonté et nos objectifs de mixité sociale et nous devons tout faire pour garder à Paris l'ensemble des classes sociales dont les classes moyennes qui sont les premières à fuir en dehors de Paris. Nous devons empêcher cette fuite vers la périphérie - ce qui est le cas actuellement - où les loyers et prix au mètre carré permettent de se loger plus décemment.

Nous devons donc empêcher notre ville-lumière de se transformer, peu à peu, en ville-musée et en ville pour les plus riches. Je sais que ce souhait, vous le partagez et vos travaux le démontrent.

Quand on parle de logement social, beaucoup ont en tête l'image de barres H.L.M. avec de grands ensembles construits dans les années 60. Avoir cette image en tête est faux, c'est nier les progrès effectués en matière

d'accessibilité et de qualité des logements. Aujourd'hui, 71 % des Parisiens sont éligibles au logement social. Si tous ces clichés ont la dent dure, c'est aussi, vous le dites, par un manque d'information des Parisiens.

Vous le soulignez dans votre rapport. Nous devons impérativement faire un effort d'information des Parisiens sur l'accessibilité qu'ils ont au logement social puisqu'encore une fois 71 % y ont accès, mais ne le savent pas, donc ne font même pas la demande et ne postulent pas.

Il n'en reste pas moins que l'offre reste insuffisante malgré les objectifs fixés. Même si on avait une meilleure information, nous aurions une offre qui reste insuffisante. Vous faites des propositions qui rejoignent celles de notre Conseil, notamment la bourse aux logements sociaux qui sera lancée à la rentrée. C'est une très bonne initiative pour permettre un "turn-over" qui manque cruellement, mais les pouvoirs publics n'auront jamais les moyens de répondre à la demande pour le tout logement social, il faut en être conscient. Nous devons donc travailler à d'autres solutions afin de répondre à la question posée et rendre accessible le logement dans notre Capitale.

Vous proposez de réexaminer les dossiers tous les trois ans, d'adapter les logements aux évolutions des ménages, mieux informer, envisager la construction de tours respectueuses de l'environnement et plus vertes, transformer davantage de bureaux vacants en logements, qui sont des pistes que nous allons étudier tout à l'heure et que nous souhaitons poursuivre. Nous savons que certaines sont déjà envisagées ou déployées par notre ville.

Nous rejoignons la conférence citoyenne sur la mobilité, je l'ai dit, au sein du parc social afin d'optimiser l'occupation des logements de notre parc. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu en ce sens, proposant notamment une prime à la mobilité.

Concernant les meublés touristiques, vous proposez de réduire la durée autorisée de 120 jours à cinq semaines. Moi qui suis une élue du Centre de Paris, je ne peux qu'approuver cette proposition car, dans le Centre de Paris, vous le savez et comme le sait le maire Pierre AIDENBAUM du 3^e arrondissement, nous avons une énorme disproportion de logements meublés touristiques par rapport aux logements.

Je parle de notre groupe, mais nous déposons également un vœu pour que Paris accompagne les mesures de la future loi ELAN visant la transformation de bureaux vacants en logements. Aujourd'hui, on estime à Paris qu'il y a 700.000 mètres carrés vacants. J'ai entendu d'autres chiffres, mais grosso modo, c'est à peu près cela. Nous pensons que si la loi facilite les procédures, il faut en profiter pour revoir à la hausse nos objectifs. Nous demandons que 350.000 mètres carrés soient convertibles en logements sociaux d'ici 2020.

Telles sont vos propositions dont nous demandons qu'elles soient retenues, et voilà ce qui se dessine sur le Paris du logement social pour les classes sociales. Ce document est donc une belle opportunité pour nous de discuter de ces nouvelles pistes de travail et de garantir la mixité sociale dans notre belle ville.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

Dernière oratrice, Danielle SIMONNET pour 2 minutes. J'explique pourquoi Mme SIMONNET n'a que 2 minutes. Elle ne fait pas partie d'un groupe. Elle est non inscrite mais elle fait partie d'un parti qui est la France Insoumise. Mais comme aux dernières élections, son score ne lui a pas permis de constituer un groupe, elle a 2 minutes de temps de parole parce que nous avons tout de même souhaité, même s'il n'y avait pas de constitution de groupe, donner la parole aux élus dits non-inscrits.

Mme SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci pour cette présentation. Comme l'ensemble des collègues qui se sont exprimés précédemment, je salue l'implication des citoyennes et des citoyens sur ce sujet essentiel de l'accès au logement.

Je tiens néanmoins à signaler qu'il est faux de croire que les personnes à très faibles ressources seraient prioritaires dans l'accès au parc social. Dans les faits, c'est hélas l'inverse. Pour les logements les plus accessibles aux petits revenus, les désignataires doivent choisir entre des milliers de candidats et arbitrent entre des candidats ayant entre 25 et 40 points de cotation, alors que pour les nombreux P.L.S. et P.L.I., les candidats de 2 à 10 points de cotation peuvent être désignés. Pour un loyer de 1.200 euros, il y a beaucoup moins de candidats qui peuvent justifier d'un revenu trois fois plus élevé. Il est donc plus facile, hélas, d'avoir un logement social si on est classe moyenne supérieure que si on est pauvre. Voilà la triste réalité.

Et hélas, l'Exécutif municipal, en continuant de réserver 30 % de P.L.S. alors que plus de 90 % des demandeurs de logement sont éligibles aux logements réellement sociaux P.L.A.-I.-PLUS, poursuit l'aggravation de cette discrimination sociale.

Ceci étant dit, les revenus moyens du salariat ont également une difficulté dans l'accès au logement. Nous sommes face, y compris depuis 2001, à un exode des classes populaires et moyennes hors de la Capitale et même hors de la petite couronne.

Paris continue sa gentrification, d'où l'urgence d'exiger du Gouvernement non pas la privatisation du logement social à la Thatcher comme la République en marche parisienne la revendique, mais l'encadrement à la baisse des loyers et du prix du foncier, et une politique bien plus volontariste d'aide à la pierre en faveur du logement social et du logement public.

Par contre, nous devons respecter les exigences écologiques et refuser la construction de tours énergivores et néfastes, en termes de qualité de vie, arrêter l'hyper-densification de Paris et penser coopération à l'échelle métropolitaine.

Mes chers collègues, la spéculation immobilière se nourrit de la rareté. Il est donc urgent également que les logements libres, les bureaux vacants, les locations saisonnières soient bien plus taxés, que la Ville augmente les moyens de contrôle face au développement des Airbnb.

Le droit au logement doit enfin être considéré comme supérieur au droit de spéculer sur la logement, et la Ville doit imposer aux bailleurs qu'ils cessent les expulsions locatives qui, hélas, sont en train de reprendre en ce printemps dans la Capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SIMONNET.

Je veux remercier l'ensemble des orateurs de ce débat qui a permis de montrer les différences et, en même temps, sans doute, quelques points de convergence. Je veux remercier, bien sûr, les représentants de la conférence des citoyens qui sont venus ici.

Je donne tout de suite la parole à Ian BROSSAT pour répondre à l'ensemble des questions posées lors de ce débat et dresser également les pistes notamment de reprise de vos propositions dans les votes que nous allons opérer ensuite ici à la Ville. Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, à mon tour, remercier le panel des vingt citoyennes et citoyens qui ont travaillé sur la rédaction de cet avis, remercier aussi tous ceux qui vous ont aidés dans ce travail, la Direction du Logement et de l'Habitat, l'APUR, l'institut Ipsos, l'ensemble des intervenants qui ont contribué à vous former au début de cette conférence citoyenne jusqu'à ce que vous ayez l'ensemble des clefs en main pour produire cet avis. Vraiment, je veux vous dire à quel point le travail que vous avez fait sera pour nous utile afin d'infléchir notre politique en matière de logement.

J'en retiens au fond quatre choses. La première, et les orateurs l'ont beaucoup dit, c'est un objectif commun, celui de faire en sorte que notre ville soit plus accessible aux classes moyennes, celui de faire en sorte que ceux qui travaillent à Paris, ceux qui produisent des richesses à Paris puissent vivre à Paris. Cela paraît évident et, en même temps, quand on connaît la situation de Paris, quand on sait que c'est la ville la plus dense d'Europe, quand on sait à quel point il y a peu de parcelles disponibles, on voit que c'est un problème extrêmement compliqué à résoudre.

Un certain nombre de villes, Anne HIDALGO parlait de Londres tout à l'heure, ont fait une croix sur cet objectif. Nous, nous y sommes profondément attachés, et toute notre politique en matière de logement vise à faire en sorte que les classes moyennes puissent mieux habiter à Paris.

Je retiens aussi de ce que vous avez dit un constat : celui qu'il reste encore difficile pour beaucoup de classes moyennes de continuer à vivre à Paris parce que, et les uns et les autres l'ont beaucoup dit, le logement reste malgré notre action très cher, très cher à la location, très cher à l'accession. Cela évidemment, c'est une responsabilité de la Ville, mais pas seulement de la Ville parce que sur un territoire comme le nôtre, il n'y a pas que la Ville qui agit. Il y a évidemment l'action du marché immobilier, il y a la nécessité pour nous d'obtenir de l'Etat un certain nombre d'outils de régulation supplémentaires.

C'est bien sur l'ensemble des acteurs qu'il faut agir si nous voulons faciliter les conditions de logement des classes moyennes parisiennes.

Et puis, j'entends aussi dans ce que vous avez dit, dans votre travail, une stratégie. Vous ne nous demandez pas, Rémi FÉRAUD l'a très justement dit, de réguler moins, vous nous demandez de réguler mieux pour être plus efficace et pour faire en sorte que les classes moyennes puissent vivre plus aisément dans la Capitale.

J'entends aussi toute une série de propositions, de préconisations. Nous allons évidemment nous en inspirer très largement pour faire en sorte que les classes moyennes puissent mieux vivre à Paris.

Au fond, je retiens deux catégories de propositions. D'abord, il y a des propositions qui nous renvoient à nos propres responsabilités, les responsabilités de la Ville de Paris, et au fond vous nous encouragez à amplifier un certain nombre de politiques que nous avons d'ores et déjà lancées.

Je pense à la question du logement social, vous nous dites, on a besoin de logements sociaux, et on a besoin que ces logements sociaux soient accessibles aux classes moyennes.

On a surtout besoin que les classes moyennes sachent qu'elles sont éligibles au logement social, parce que aujourd'hui peu de classes moyennes sont demandeuses de logement social, parce qu'elles partent du principe que le logement social ne s'adresse pas à elles. Nous allons former nos agents dans les mairies d'arrondissement, afin qu'ils puissent mieux informer les classes moyennes parisiennes sur la possibilité qu'elles ont d'accéder au logement social.

Vous nous dites, il faut continuer la politique de rééquilibrage géographique en matière de logement social. Nous y sommes profondément attachés. Il n'est pas normal que le logement social se concentre dans les arrondissements du nord-est, nous avons d'ores et déjà fait beaucoup, le taux de logements sociaux dans les arrondissements du centre et de l'ouest parisien depuis 2001 a doublé, voire triplé, nous allons poursuivre et amplifier cette politique.

Je suis heureux qu'elle fasse l'unanimité sur les bancs du Conseil de Paris. Je constate quand même, si l'on se réfère à quelques votes, qu'il y a encore quelques mois, lorsqu'il s'est agi de transformer l'îlot Saint Germain en 251 logement sociaux, il n'y avait pas d'unanimité à ce conseil, mais au vu de ce qui s'est dit aujourd'hui, j'imagine que ce sera le cas la prochaine fois.

Vous nous dites, il faut mieux lutter contre la sous-occupation des logements sociaux. C'est très juste, aujourd'hui 2.000 Parisiens qui vivent en logement social voudraient changer de logement social pour en avoir un plus petit, et jusqu'à présent nous n'avons pas été capables de répondre à leur demande. Il faut que l'on avance sur cette question.

Je convoquerai dans les semaines qui viennent un comité interbailleurs avec l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour faire des propositions concrètes et apporter des solutions.

Ce sera gagnant-gagnant, ceux qui vivaient dans un grand logement en auront un plus petit et moins cher, et dans le même temps le grand logement pourra être occupé par une famille.

Vous nous dites, il faut une bourse d'échange. Elle sera mise en place au mois de septembre et élargie à l'ensemble de l'Île-de-France à partir de début 2019.

Vous nous dites, il faut avancer en matière de transparence. Effectivement, à partir de la rentrée, les Parisiens pourront non seulement assister mais aussi participer à la commission d'attribution de la Ville de Paris. Ils pourront voter au même titre que les élus et les associations.

Vous nous dites, il faut avancer en matière d'accession à la propriété. Il ne s'est jamais agi pour la Ville de Paris de contester idéologiquement la nécessité que les Parisiens et classes moyennes puissent accéder à la propriété. Nous allons donc avancer, notamment avec les dispositifs de dissociation foncier bâti, et d'ailleurs sur le site de Saint-Vincent de Paul dans le 14^e arrondissement, nous allons tester cette dissociation foncier bâti afin que cela puisse permettre à des Parisiens de la classe moyenne d'accéder à la propriété.

Enfin, vous nous proposez une série de propositions qui nécessitent des changements législatifs. Cela tombe bien, plusieurs orateurs l'ont dit, Nicolas BONNET-OULALDJ et David BELLIARD notamment, une loi sera discutée prochainement à l'Assemblée nationale sur les enjeux du logement, et vos propositions nous aideront à alimenter la discussion parlementaire. Nous allons nous nourrir de ce que vous avez écrit pour faire des propositions au Gouvernement.

Je pense à un certain nombre de sujets. A l'encadrement des loyers, oui, nous souhaitons qu'à Paris l'encadrement des loyers puisse de nouveau s'appliquer, puisque nous avons constaté que lorsqu'il était à l'œuvre, entre 2015 et 2017, enfin les loyers s'étaient stabilisés. Nous constatons que depuis que le Tribunal administratif a cassé cette décision, un certain nombre de loyers repartent à la hausse.

Il faut donc mettre un terme à cette hausse, encadrer de nouveau les loyers à Paris. Nous avons fait cette demande au Gouvernement, et pour l'instant nous avons plutôt le sentiment d'être entendus, ce qui est une bonne chose.

Vous nous dites, il faut avancer en matière de lutte contre les immeubles de bureaux vacants. Il est vrai qu'il y a trop d'immeubles de bureaux vacants à Paris et que les Parisiens ne comprennent pas comment on peut avoir d'un côté des surfaces vides en si grand nombre, et de l'autre autant de Parisiens qui galèrent, notamment des classes moyennes, pour accéder au logement.

Nous allons faire des propositions au Gouvernement en ce sens. Il n'y a par exemple pas de taxe aujourd'hui efficace sur les immeubles de bureaux vacants, alors même que les logements vacants sont taxés. C'est un problème et nous allons donc faire des propositions visant à ce que cette taxe puisse être créée.

Vous nous dites aussi : régulation des locations touristiques saisonnières. C'est pour nous une préoccupation majeure : responsabiliser les plates-formes. Nous avons traîné au Tribunal un certain nombre de ces plates-formes et le référé aura lieu le 12 juin prochain. Oui à l'économie du partage, mais non à une économie de prédation qui consiste à acheter des logements pour en faire de la location touristique toute l'année, et donc c'est un sujet de préoccupation pour vous comme pour nous et nous allons concrètement avancer en ce sens.

Un dernier mot sur les enjeux de la métropole. J'ai été très frappé par les débats qui ont eu lieu parmi vous sur ce sujet. Je crois que tout le monde fait le constat qu'on ne réglera pas le problème du logement à la seule échelle de Paris et qu'il est donc nécessaire de travailler avec nos voisins. Pour autant, ce n'est pas parce qu'on a besoin de travailler à l'échelle de la métropole, que cela nous dédouane de nos propres responsabilités.

S'il faut travailler sur cet enjeu à l'échelle de la métropole, il faut toujours le faire en ayant en tête l'exigence de mixité sociale. Si notre politique consistait à dire, le logement social, c'est en banlieue, et le logement privé, donc les très hauts revenus, c'est dans Paris, ce serait un désastre absolu et ce serait revenir à une politique des années 1960 et 1970 au cours de laquelle la Ville de Paris construisait des cités à La Courneuve ou à Champigny, qui sont aujourd'hui dans des situations compliquées nécessitant la mobilisation de deniers publics importants pour les réhabiliter.

Surtout pas cela. En revanche, travailler avec nos voisins pour un développement harmonieux en ayant en permanence le souci de la mixité sociale cela oui, évidemment, et nous comptons bien y travailler. Voilà ce que je voulais vous dire.

Merci pour ce travail et nous vous tiendrons évidemment au courant des suites qui lui seront données.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT, pour cette réponse.

J'ajouterai un point, dans la discussion que nous avons avec le Gouvernement nous essayons, et les choses avancent plutôt bien, dans la discussion avec M. MEZARD et M. DENORMANDIE, d'avoir un pacte parisien dans lequel on tient compte des spécificités du marché parisien en matière d'immobilier, et de la situation particulière de Paris.

Il est clair que Paris est une zone ultra tendue, d'ailleurs toutes les zones tendues ne se ressemblent pas, et le fait que cette zone hyper tendue ait des caractéristiques qui ont été rappelées et que vous avez très bien analysées dans cet avis citoyen fait que nous appliquer un certain nombre de règles nationales, cela pourrait avoir un effet contraire à ce qui peut nous motiver et sur lequel on peut se rejoindre, à savoir le maintien des classes moyennes et des catégories populaires à Paris. Ce, même si j'entends dans la discussion et les différences de positions que tout le monde ne met pas autour des classes moyennes le même niveau de revenu.

Quand on connaît les niveaux de revenu praticables pour accéder au logement social pour une famille avec 2 enfants, c'est de l'ordre de 7.000 euros.

On est sur des niveaux de revenu qui ailleurs en France pourraient paraître très élevés, mais par exemple pour un ménage qui n'aurait aucune possibilité via sa famille ou via une épargne qui aurait été constituée depuis longtemps pour accéder au logement, ces personnes seraient aussi en difficulté sur le marché locatif privé, cela a été dit tout à l'heure.

Notre politique en matière de logement social couvre très largement les classes moyennes, de vraies classes moyennes. Je laisse donc de côté la question de ce qu'on appelle les classes moyennes. Il suffit de se référer au niveau de revenu que je viens d'évoquer.

Toujours est-il que si des règles juridiques nationales, qui pourraient être utiles là où nous ne sommes pas en zone tendue, là où peut-être l'accession à la propriété apparaît comme quelque chose de plus simple, nous étaiement appliquées purement et simplement, cela pourrait avoir un effet désastreux par rapport à cet objectif de maintien à Paris des classes moyennes et des catégories populaires.

Et donc, c'est cette discussion que nous avons actuellement avec le Gouvernement en espérant non pas demander un statut d'exception pour Paris, mais considérer que Paris peut être un territoire d'expérimentation et d'innovation qui nous permette, comme c'est le cas lorsqu'on applique, et je l'espère, on réappliquera l'encadrement des loyers, ou pour d'autres mesures, par exemple des mesures sur la possibilité donnée d'augmenter la taxe pour les résidences secondaires ou d'autres formes très spécifiques à Paris.

Nous sommes dans cette discussion. J'espère pouvoir revenir devant vous assez rapidement avec les propositions d'un pacte logement spécifique pour Paris. Nous attendons que la discussion puisse se conclure avec le Gouvernement. Mais je voulais faire état aussi de cette information devant vous. Peut-être un mot de conclusion, si vous le souhaitez, l'un et l'autre, cher Slim REGNIER et chère Lucille KAYANAKIS.

M. Slim REGNIER. - Tout à fait. Merci, Madame la Maire.

Nous sommes très satisfaits de voir qu'il y a quand même quelques-unes, pour ne pas dire la majorité, de nos propositions - je le répète pour ceux qui sont arrivés en cours de route - ce sont des propositions. On ne parle pas de faisabilité. Ce n'est pas de notre compétence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, ce n'est pas mal d'écouter les orateurs.

M. Slim REGNIER. - Satisfaits, donc, que ces propositions remportent un certain succès. Je crois que l'on peut dire cela. Maintenant, j'entends aussi que ce ne soit pas compris par une autre partie de l'Assemblée puisque je pense que ces personnes ne sont pas concernées et vivent complètement hors sol, n'ont jamais dû fournir de fausses fiches de paye pour pouvoir accéder à un logement ou, à la limite, à une analyse de sang. C'est encore autre chose. Nous, en tout cas, on a toute la légitimité pour en parler.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour votre franc-parler.

Lucille ?

Mme Lucille KAYANAKIS. - Je tenais également à vous remercier pour l'intérêt que vous avez porté aux recommandations que nous avons transmises. C'est vrai que nous avons fait partie de cette conférence pour vraiment exprimer les besoins des Parisiens et aussi les axes d'amélioration en termes de propositions de logement pour les Parisiens. Le "panel" était composé de personnes assez variées, aussi bien en termes d'âge, de profession que de situation familiale. C'est vrai que les recommandations que nous avons apportées suscitaient vraiment l'intérêt de toute cette population.

Donc, on espère vraiment que nos recommandations seront traitées et pourront apporter des solutions pour les familles et les citoyens parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci infiniment.

Les citoyens ont toute légitimité à parler dans cette enceinte. Cela ne retire rien à la légitimité des élus, cela ne vient qu'ajouter. Merci à vous.

Je vais maintenant accompagner nos citoyens parisiens qui sont venus à cette tribune. Merci.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Politique culturelle de la Ville de Paris- Les Arts et la Culture à Paris : d'infinies richesses en partage.			
2	1	169	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DAC 550	relatif au lieu La Place et à la place des femmes dans la culture hip-hop.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	2	170	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DAC 550	relatif la simplification des démarches administratives pour l'organisation d'événements culturels sur l'espace public.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	3	171	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DAC 550	relatif à la culture de proximité.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	4	172	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DAC 550	relatif au soutien aux entreprises culturelles indépendantes qui favorisent la diversité culturelle.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	5	173	DP	MEHAL	V	2018 DAC 550	relatif aux expositions itinérantes.	JULLIARD	Adopté (amendé)	2-mai-18
2	6	174	DP	MEHAL	V	2018 DAC 550	relatif à la médiation du street art.	JULLIARD	Adopté (amendé)	2-mai-18
2	7		LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif à un comité d'engagement pour le "1% marché de l'art".	JULLIARD	Rejeté	2-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	8		LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif à la création d'ateliers d'artistes.	JULLIARD	Rejeté	2-mai-18
2	9	175	LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif à un bleu budgétaire Culture.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	10	176	LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif à une déclinaison par arrondissement du plan inclusion par les arts et la culture.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	11	177	LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif à l'opération Plus Belle Paris.	JULLIARD	Adopté (amendé)	2-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	12	178	LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif au recensement et à la restauration des œuvres d'art sur l'espace public.	JULLIARD	Adopté (amendé)	2-mai-18
2	13		LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif à la rénovation des orgues et des œuvres d'art inventoriées au sein du patrimoine culturel.	JULLIARD	Rejeté	2-mai-18
2	14	179	LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif à la publicité du tirage au sort pour la sélection des conservatoires municipaux.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	15	180	LRI	BERTHOUT, de FROMENT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQ, BURKLI, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT	V	2018 DAC 550	relatif à la valorisation numérique des œuvres dans les établissements culturels.	LEVIEUX HOCQUARD	Adopté (amendé)	2-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Proposition de délibération : Création d'une Commission parisienne des activités foraines et circassiennes à Paris.			
1	16		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	A	2018 UDI - MODEM 1	relatif à l'insertion de la protection des animaux sauvages.	POLSKI	Adopté (amendé)	3-mai-18
							Débat organisé : MIGRANTS			
4	142		SOCA	PETIT	VNR		relatif à l'accueil des migrant.e.s et réfugié.e.s.	VERSINI	Retiré	3-mai-18
4	143		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, GAILLANNE, TINTI, BEGUE	VNR		relatif à l'organisation des repas pour les migrant.e.s.	VERSINI	Retiré	3-mai-18
4	144		PCF-FG, GEP	BONNET-OUALDJ, GLEIZES, BELLARD, MAQUOI, PETIT	VNR		relatif aux migrant.e.s.	VERSINI	Retiré	3-mai-18
4	145		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PREMEL	VNR		relatif à l'hébergement des personnes migrantes.	VERSINI	Retiré	3-mai-18
4	146		LRI	PAWLIK, BOURNAZEL, HONORE, ONGHENA, GIANNESINI	VNR		relatif à un dispositif d'urgence pour l'accueil des réfugiés.	VERSINI	Rejeté	3-mai-18
4	147		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux exilés de la Villette.	VERSINI	Retiré	3-mai-18
4	148		GEP	BELLIARD, KONE, JULIEN, GLEIZES, ATALLAH, MOREL	VNR		relatif à la situation sanitaire au campement du Millénaire.	VERSINI	Retiré	3-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	149		PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-OULALDJ, TINTI	VNR		relatif à l'avenir du CHU Jean Quarré de la place des fêtes.	VERSINI	Retiré	3-mai-18
4	149bis	181	Exécutif		VNR		En réponse aux V142 à 149.	VERSINI	Adopté	3-mai-18
Autres Dossiers										
7	17	182	GEP	GLEIZES, ATALLAH, BELLIARD	VNR		relatif au traité de libre-échange Europe-Mercosur.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	2-mai-18
7	18		GEP	BOUTAULT, GLEIZES, JULIEN, BELLIARD	V	2018 SG 21	relatif à la maîtrise budgétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.	MARTINS	Rejeté	2-mai-18
7	19	183	GEP, PCF-FG	GLEIZES, BONNET-OULALDJ, TINTI, DASPET	VNR		relatif au déroulement du Semi-Marathon et du Marathon.	MARTINS	Adopté (amendé)	2-mai-18
7	20		NI	SIMONNET	VNR		relatif au contrat de naming du Palais omnisport Paris Bercy.	MARTINS	Rejeté	2-mai-18
7	21	184	SOCA, DP, GEP, PCF-FG	CALANDRA, BARGETON, GLEIZES, PRIMET	VNR		relatif à la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des Conseils de quartiers.	VERON	Adopté	2-mai-18
7	22		LRI	BERTHOUT, BUFFETEAU	VNR		relatif au suivi du dispositif Pass Jeunes.	VERON	Retiré	2-mai-18
1	23	185	Exécutif		VNR		relatif au soutien de l'Etat à la Mission Locale de Paris.	GABELOTAUD	Adopté	2-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	24	186	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, BEGUE, JULIEN, PETIT, CHERKI	VNR		relatif à la fermeture de bureaux de poste.	GABELOTAUD	Adopté	2-mai-18
1	25	187		CALANDRA, BARGETON, GLEIZES, PRIMET	VNR		relatif à l'emploi dans le quartier Saint-Blaise.	GABELOTAUD	Adopté	2-mai-18
1	26		Exécutif		A	2018 DRH 7	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	2-mai-18
1	191		GEP	CONTASSOT, GLEIZE, BELLIARD,	A	2018 DRH 7	Statut particulier du corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administration parisienne.	GIRARD	Rejeté	4-mai-18
1	192		GEP	CONTASSOT, GLEIZE, BELLIARD,	A	2018 DRH 28	Fixation des ratios promus-promouvables pour les corps des ingénieurs et architectes pour les années 2018 à 2021.	GIRARD	Rejeté	4-mai-18
1	27	188	GEP	CONTASSOT, GLEIZES	VNR		relatif au devenir des emplois en contrats aidés.	GIRARD	Adopté (amendé)	2-mai-18
1	189		Exécutif		A	2018 DFA 18	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	4-mai-18
3	28	189	GEP	GLEIZES, BELLIARD, MEES, BOUTAULT, KONE	VNR		relatif à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	2-mai-18
1	29		DP	GUILLOT	VNR		relatif à l'application "Dans ma rue".	GREGOIRE	Rejeté	2-mai-18
1	30		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET	VNR		relatif à la publication du budget 2018.	GREGOIRE	Retiré	2-mai-18
1	31		DP	LAURET	VNR		relatif à la suppression de tous les plastiques évitables à Paris.	GUHL	Rejeté	2-mai-18
1	31bis	190	Exécutif		VNR		En réponse au V31.	GUHL	Adopté	2-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	32	191	GEP, PCF-FG	MORFI, RFLIARD, BONNET-OULALDJ, CHERKI, DASPET	VNR		relatif à la promotion des espaces de gratuité et de l'échange non marchand.	GUHL	Adopté (amendé)	2-mai-18
1	33		LRI, UDI - MODEM	BOURNAZEL, AZIERE, BERTHOUT, BOILLOT, BUFFETEAU, CHARON, DUMAS, FANFANT, GALLOIS, HELARD, JOHNSON, LEFEVRE, PAWLK, TACHENE, AURIACOMBE, BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif à la lutte contre les prospectus.	GUHL	Rejeté	2-mai-18
1	34		Exécutif		VNR		Annulé et remplacé par le V34bis. relatif aux nouveaux modes de vente et de livraison.	POLSKI		2-mai-18
1	34bis	192	Exécutif		VNR		Annule et remplace le V34. En réponse aux V35, V36 et V38.	POLSKI	Adopté	2-mai-18
1	35		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au développement des supérettes et supermarchés et à la concurrence.	POLSKI	Rejeté	2-mai-18
1	36		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux commerces de proximité et aux véhicules de livraison.	POLSKI	Retiré	2-mai-18
1	37		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif à l'extension de Paris en Zone Touristique unique.	POLSKI	Rejeté	2-mai-18
1	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture des magasins à 21h hors ZTI.	POLSKI	Rejeté	2-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	39		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône.	POLSKI	Retiré	2-mai-18
1	39bis	193	Exécutif		VNR		En réponse au V39.	POLSKI	Adopté	2-mai-18
1	40		LRI	BOULARD, LECOQ, d'HAUTESERRE, GIAZZI	VNR		relatif à l'évolution du règlement municipal des étalages et terrasses.	POLSKI	Rejeté	2-mai-18
1	41		LRI, UDI - MODEM, DP, PPCI, NI	BERTHOUT, AZIERE, BARGETON, VESPERINI, LEGARET, LECOQ, DATI, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVREN, LECOQUIER, GIAZZI, CRAVENNE, FANFANT, HELARD, GALLOIS, TACHENE, MEHAL, TIBERI	VNR		relatif au classement de l'activité des bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.	POLSKI	Rejeté	2-mai-18
1	41bis	194	Exécutif		VNR		En réponse au V41.	POLSKI	Adopté	2-mai-18
2	42	195	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la circulation du métro la nuit.	HOCQUARD	Adopté (amendé)	2-mai-18
2	43		DP, PPCI	LANG, VESPERINI	VNR		relatif à la protection des personnes contre le GHB.	HOCQUARD	Retiré	2-mai-18
2	44		LRI	BERTHOUT, GOJJON, PECHENARD	VNR		relatif à une campagne de sensibilisation sur le GBL dans les établissements de nuit.	HOCQUARD	Rejeté	2-mai-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	44bis	196	Exécutif		VNR		En réponse aux V43 et V44.	HOCQUARD	Adopté	2-mai-18
2	45	197	LRI	BERTHOUT, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, KUSTER	VNR		relatif au surcoût postal pour les libraires et éditeurs indépendants.	HOCQUARD	Adopté	2-mai-18
2	46	198	PPCI	DUBUS	V	2018 DAC 94	relatif à une exposition sur l'œuvre de Pierre Henry.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	190		Exécutif		A	2018 DAC 319	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	4-mai-18
2	47	199	UDI - MODEM	NAHMIAS, LECOUTURIER	V	2018 DAC 344	relatif aux conservatoires municipaux.	JULLIARD	Adopté	2-mai-18
2	48	200	GEP	MEES, BELLIARD	VNR		relatif à la préemption du cinéma La Clef.	JULLIARD	Adopté	3-mai-18
2	49	201	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la fermeture du cinéma La Clef.	JULLIARD	Adopté	3-mai-18
2	50		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PRIMET	VNR		relatif au Tarmac.	JULLIARD	Rejeté	3-mai-18
2	51		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la reprise du théâtre de la Vieille Grille.	JULLIARD	Rejeté	3-mai-18
2	52	202	UDI - MODEM, LRI	GATEL, TACHENE, WEHLING, GOUJON, LEGARET, LECOUTURIER	VNR		relatif à l'espace Krajcberg.	JULLIARD	Adopté (amendé)	3-mai-18
2	53		PPCI	VESPERINI, HAREL, BOULAY ESPERONNIER, HODENT	VNR		relatif à l'avenir du Musée Carnavalet.	JULLIARD	Rejeté	3-mai-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	54		LRI	BERTHOUT, BURKLI, GOUJON	VNR		relatif au déménagement du Tribunal d'Instance.	JULLIARD	Retiré	3-mai-18
2	55		NI	SIMONNET	VNR		relatif au maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements.	JULLIARD	Rejeté	3-mai-18
2	55bis	203	Exécutif		VNR		En réponse aux V54 et V55.	JULLIARD	Adopté	3-mai-18
2	56		Exécutif		A	2018 DAC 431	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	3-mai-18
2	57		LRI	KUSTER	VNR		relatif à la façade de l'église Saint-Pierre de Chaillot.	LEVIEUX	Rejeté	3-mai-18
2	58		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO	VNR		relatif à la verbalisation des vendeurs de cadenas à la sauvette.	LEVIEUX	Rejeté	3-mai-18
2	59	204	Exécutif		VNR		relatif à la réalisation d'une stèle en hommage à Maurice AUDIN.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-mai-18
2	60	205	SOCA	SIMONDON	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Pierre Hadot.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-mai-18
2	61	206	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PRIMET, PREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Higelin.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-mai-18
2	62	207	DP	MEHAL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Higelin.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-mai-18
2	63	208	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Mireille Knoll.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-mai-18
2	65	209	LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à une dénomination en hommage au colonel Arnaud Beltrame.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	66			POZZO DI BORGO	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Arnaud Beltrame.	VIEU-CHARIER	Retiré	3-mai-18
2	67	210	LRI	GOUJON, LAMOUR, MENGUY, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative rue Olivier de Serres.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-mai-18
2	68	211	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jim Morrison.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-mai-18
3	69		GEP	KONE, BELLIARD	A	2018 DEVE 23	relatif à l'accessibilité à des produits frais et durable pour tous.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	3-mai-18
3	70		GEP	KONE, BELLIARD	A	2018 DEVE 23	relatif à l'ouverture de nouvelles épiceries sociales et solidaires.	BLAUUEL	Adopté	3-mai-18
3	71		GEP	KONE, BELLIARD	A	2018 DEVE 23	relatif à la sensibilisation du public à l'agriculture biologique.	BLAUUEL	Adopté	3-mai-18
3	72		PCF-FG	BONNET-OULALDI	A	2018 DEVE 23	relatif à une juste rémunération des producteurs.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	3-mai-18
3	73	212	GEP	BOUTAULT, BELLIARD	V	2018 DEVE 23	relatif à une l'alimentation non carnée dans la restauration commerciale.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	3-mai-18
3	74		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIA, JOHNSON	V	2018 DEVE 23	relatif à la création d'un marché alimentaire découvert dédié à l'agriculture urbaine dans le 17e.	BLAUUEL	Retiré	3-mai-18
3	74bis	213	Exécutif		V	2018 DEVE 23	En réponse au V74.	BLAUUEL	Adopté	3-mai-18
3	75	214	SOCA, PCF-FG, GEP	DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE	VNR		relatif à l'état du bassin de la Villette et des canaux de l'Ourcq et Saint-Denis.	BLAUUEL	Adopté	3-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	76	215	GEP	JULIEN, MOREL	VNR		relatif au déploiement du compteur Linky.	BLAUUEL	Adopté	3-mai-18
3	77	216	LRI	BERTHOUT, FANFANT	VNR		relatif aux rendez-vous de pose des compteurs Linky.	BLAUUEL	Adopté	3-mai-18
3	78	217	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à des réunions d'informations sur le compteur Linky.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	3-mai-18
3	79		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la communication des informations de consommation des compteurs Linky.	BLAUUEL	Rejeté	3-mai-18
3	80	218	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux coût et économies liés au compteur Linky.	BLAUUEL	Adopté	3-mai-18
3	81		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au déploiement d'un afficheur déporté lors du remplacement des compteurs électriques.	BLAUUEL	Retiré	3-mai-18
3	82		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux compteurs Linky.	BLAUUEL	Rejeté	3-mai-18
3	83		PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-OULALDI, TINTI	VNR		relatif à la péniche Demoiselle.	BLAUUEL	Rejeté	3-mai-18
3	84		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la péniche Demoiselle.	BLAUUEL	Rejeté	3-mai-18
3	85	219	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDI, AQUA, LE RESTE, CONTASSOT, GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif aux barrages hydroélectriques.	BLAUUEL	Adopté	3-mai-18
3	86		LRI	LECOQ	VNR		relatif au projet de la Bassée.	BLAUUEL	Retiré	3-mai-18
3	87		Exécutif		A	2018 DPSP 1	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	88	220	LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la sécurisation des distributeurs automatiques de billets.	BROSSEL	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	89		LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux joueurs de Bonneteau.	BROSSEL	Retiré	4-mai-18
3	89bis	221	Exécutif		VNR		En réponse au V89.	BROSSEL	Adopté	4-mai-18
3	90	222	LRI	BOULARD, KUSTER, PECHENARD, BOUGERET	VNR		relatif au quartier de l'Étoile.	BROSSEL	Adopté	4-mai-18
3	91	223	LRI	BERTHOUT, LECOQ, DATI	VNR		relatif à la vidéoprotection sur les quais bas rive gauche.	BROSSEL	Adopté	4-mai-18
3	92	224	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à l'accès des riverains à leur domicile lors des manifestations.	BROSSEL	Adopté	4-mai-18
3	93	225	PPCI	DUBUS	VNR		relatif au trafic de stupéfiant rue de la Jonquière.	BROSSEL	Adopté	4-mai-18
3	94	226	PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux ventes à la sauvette.	BROSSEL	Adopté	4-mai-18
3	95	227	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux crimes et délits "anti-LGBT".	BROSSEL	Adopté	4-mai-18
3	96	228	GEP, SOCA	KONE, DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif à l'ouverture à la promenade la petite ceinture dans le 19e.	KOMITES	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	97		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la Petite ceinture (12e).	KOMITES	Rejeté	4-mai-18
3	98		Exécutif		A	2018 DVD 41	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	99		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, BURKLI, GIAZZI	A	2018 DVD 41	relatif à l'avis préalable des maires d'arrondissement.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	100		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, BURKLI, GIAZZI	A	2018 DVD 41	relatif à l'affectation des redevances.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	101			DATI, BERTHOUT, LEGARET, d'HAUTESERRE, GOUJON, DAUVERGNE	V	2018 DVD 41	relatif aux tournages.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	102	229	GEP	KONE, JULIEN, BELLIARD	V	2018 DVD 66	relatif à la pollution sonore des deux roues motorisés.	NAJDOVSKI	Adopté	4-mai-18
3	103	230	SOCA	CORDEBARD, LEJOINDRE	VNR		relatif à la fermeture de certains accès de la station Barbès-Rochechouart.	NAJDOVSKI	Adopté	4-mai-18
3	104	231	LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'accès du métro Barbès Rochechouart.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	105	232	GEP	BELLIARD	VNR		relatif à la gratuité des transports lors des pics de pollution.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	106	233	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif aux prix des transports en commun.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	107	234	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une tarification sociale des transports en commun.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	108	235	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif aux aires piétonnes : Les Halles (1er), Montorgueil Saint-Denis (2e), Sainte-Avoye (3e), et Saint-Merri (4e).	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	109	236	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif aux déplacements à vélo.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	110		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDI, LE RESTE, GLEIZES, CHERKI, MAQUOI, DASPET, PETIT	VNR		relatif aux mobilisations contre la réforme de la SNCF.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	111		NI	SIMONNET	VNR		relatif au service public ferroviaire et à la RATP.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	112	237	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à Autolib'.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	113		UDI - MODEM	GATEL, AZIERE, LECOOUTURIER, HELARD, TACHENE	VNR		relatif à la délégation de service public Autolib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	114	238	DP	LAURET, BARGETON, MEHAL, LANG, GUILLOT	VNR		relatif au déploiement des scooters trois-roues en libre-service.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	115		LRI	BERTHOUT, LECOQ, GOUJON	VNR		relatif au contrat avec Streeteo.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	116		LRI	BERTHOUT, LEFEVRE, BOILLOT	VNR		relatif aux cartes de stationnement résidentielles et professionnelles.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	117		LRI	BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif au stationnement à l'institut Curie et à la maison des Parents Irène Joliot-Curie.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	118	239	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une extension du stationnement professionnel mobile.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	119		LRI	BERTHOUT, BURKLI, BOURNAZEL, DUMAS	VNR		relatif à l'entretien de la voirie.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	120		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT	VNR		relatif aux dysfonctionnements de Vélib' 2.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	121		UDI - MODEM	GATEL, AZIERE, LECOOUTURIER, TACHENE	VNR		relatif aux compensations prévues en raison du retard de déploiement du réseau Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	122		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la continuité du service public de Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	122bis	240	Exécutif		VNR		En réponse aux V120, V121 et V122.	NAJDOVSKI	Adopté	4-mai-18
3	123		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, JOHNSON	VNR		relatif à la requalification de l'avenue de Clichy.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	124	241	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIA, JOHNSON	VNR		relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy et de l'avenue de Saint-Ouen.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	125		LRI	BERTHOUT, LECOQ, DATI	VNR		relatif à la sécurisation des accès aux quais bas rive gauche.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	126	242	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif au calendrier de restructuration du réseau de bus.	NAJDOVSKI	Adopté	4-mai-18
3	127		LRI	BERTHOUT, BURKLI, BOILLOT, FANFANT, MONTANDON, LEGARET	VNR		relatif au nouveau plan bus parisien.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	128		LRI	BERTHOUT, BURKLI, BOILLOT, FANFANT, MONTANDON, LEGARET	VNR		relatif à un comité des engagements financiers pour la mise en œuvre des opérations de réaménagement ayant un impact sur le réseau de bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	129		LRI	BERTHOUT, BURKLI, BOILLOT, FANFANT, MONTANDON, LEGARET	VNR		relatif à la réalisation des aménagements de voirie pour le nouveau plan bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	130		UDI - MODEM	GATEL, HELARD, LECOUTURIER, TACHENE	VNR		relatif à la transformation des stations-service à Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	131		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'embellissement et la végétalisation de la rue de la Jonquière.	NAJDOVSKI	Rejeté	4-mai-18
3	132		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BEGUE, PRIMET, LE RESTE	VNR		relatif au déroulement de carrière des agents de la DPE.	PENINO	Rejeté	4-mai-18
3	133	243	SOCA, PCF-FG, GEP	DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE	VNR		relatif à la pollution sonore place de la bataille de Stalingrad et autour du bassin de la Villette.	SOLANS	Adopté (amendé)	4-mai-18
3	134	244	GEP	KONE, BOUTAULT, JULIEN, BELLARD	VNR		relatif aux cantines sans plastique.	SOLANS	Adopté (amendé)	4-mai-18
4	135	245	DP	BARGETON	VNR		relatif au protocole d'arrivée du Tour de France sur l'avenue des Champs-Élysées.	BIDARD	Adopté	4-mai-18
4	136	246	Exécutif		VNR		relatif à un hommage à Maudy Piot-Jacomet.	NORDMAN	Adopté	4-mai-18
4	193G		Exécutif		A	2018 DASES 93G	Amendement technique.	SOUYRIS	Adopté	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	137	247	GEP	BELLARD, MOREL, JULIEN, KONE, ATALLAH	VNR		relatif à une campagne de prévention des allergies au pollen.	SOUYRIS	Adopté	4-mai-18
4	138		PCF-FG	BIDARD, BEGUE	VNR		relatif au groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal-Saint-Louis.	SOUYRIS	Retiré	4-mai-18
4	139		LRI, UDI - MODEM	BERTHOUT, STOPPA-LYONNET, DEBRE, HAAB	VNR		relatif à l'organisation d'un débat sur l'AP-HP.	SOUYRIS	Retiré	4-mai-18
4	139bis	248	Exécutif		VNR		En réponse aux V138 et V139.	SOUYRIS	Adopté	4-mai-18
4	140	249	LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la formation aux gestes de premiers secours.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	4-mai-18
4	141	250	PPCI, DP	VESPERINI, BARGETON	VNR		relatif à la prise en charge de l'endométriose.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	4-mai-18
4	150	251	GEP	ATALLAH, JULIEN, KONE	VNR		relatif à une prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs.	VERSINI	Adopté (amendé)	4-mai-18
4	151		DP, PPCI	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, VESPERINI	VNR		relatif à la présence des enfants à la rue.	VERSINI	Retiré	4-mai-18
4	151bis	252	Exécutif		VNR		En réponse au V151.	VERSINI	Adopté	4-mai-18
4	152		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux jeunes mineurs isolés.	VERSINI	Rejeté	4-mai-18
4	152bis	253	Exécutif		VNR		En réponse au V152.	VERSINI	Adopté	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	153		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, GOASGUEN	A	2018 DLH 60	relatif au contingent des maires d'arrondissements.	BROSSAT	Rejeté	4-mai-18
5	154		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, GOASGUEN	A	2018 DLH 60	relatif à la création d'un Comité de logement prioritaire.	BROSSAT	Rejeté	4-mai-18
5	155		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, GOASGUEN	A	2018 DLH 60	relatif à un Comité de logement prioritaire.	BROSSAT	Rejeté	4-mai-18
5	156	254	UDI - MODEM	AZIERE, GATEL	V	2018 DLH 60	relatif à la communication d'informations complémentaires.	BROSSAT	Adopté (amendé)	4-mai-18
5	194		GEP		A	2018 DLH 60	Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18
5	157	255	LRI	BOURNAZEL, HONORE	V	2018 DLH 126	relatif à l'accessibilité dans les logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	158		SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif aux locataires du 123, rue du Chemin Vert.	BROSSAT	Retiré	4-mai-18
5	159		GEP	MOREL, BELLIARD	VNR		relatif aux locataires du 123, rue du Chemin Vert.	BROSSAT	Retiré	4-mai-18
5	159bis	256	Exécutif		VNR		En réponse aux V158 et V159.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18
5	160	257	GEP	MEES, BELLIARD, BOUTAULT	VNR		relatif au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants.	BROSSAT	Adopté (amendé)	4-mai-18
5	161		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la transformation des bureaux vacants en logements sociaux.	BROSSAT	Retiré	4-mai-18
5	162		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à un nouveau plan de transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Retiré	4-mai-18
5	162bis	258	Exécutif		VNR		En réponse aux V161 et V162.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18
5	163	259	GEP	CONTASSOT, KONE	VNR		relatif à un bilan des réhabilitations labellisées plan climat.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18
5	164	260	GEP	BELLIARD	VNR		relatif aux impacts du projet de loi dit ELAN.	BROSSAT	Adopté (amendé)	4-mai-18
5	165	261	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PREMEL	VNR		relatif à la vente de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18
5	166		PPCI, DP	DUBUS, BARGETON	VNR		relatif à un plan pluriannuel de cession des logements HLM aux locataires.	BROSSAT	Rejeté	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	167	262	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à la transparence dans l'attribution des logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18
5	168		DP	LANG, BARGETON, MEHAL, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la mobilité dans le logement social.	BROSSAT	Rejeté	4-mai-18
5	169		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, BOURNAZEL	VNR		relatif aux plateformes de meublés touristiques.	BROSSAT	Retiré de l'ODJ	4-mai-18
5	169bis		Exécutif		VNR		En réponse au V169.	BROSSAT	Retiré de l'ODJ	4-mai-18
5	170		GEP	BOUTAULT, BELLiard, GLEIZES, CONTASSOT	VNR		relatif au projet EuropaCity.	MISSIKA	Rejeté	4-mai-18
5	171		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la révision du RLP et à son diagnostic environnemental.	MISSIKA	Retiré	4-mai-18
5	172	263	LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la requalification de l'échangeur de Bercy.	MISSIKA	Adopté	4-mai-18
6	173		LRI	BERTHOUT, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, PAWLIK, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	V	2018 DASCO 24	relatif à une évaluation des rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	181		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18
6	182		LRI	PAWLIK	VNR		relatif à la réalisation de travaux à l'école Chabrol.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18
6	183	268	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ONISEP et aux CIO.	BLOCHE	Adopté	4-mai-18
6	184		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la dénomination des écoles maternelles.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18
6	185	269	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif aux salles d'études pour les étudiant.e.s.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	4-mai-18
6	186	270	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au soutien aux mobilisations étudiantes.	LEMARDELEY	Adopté	4-mai-18
6	187	271		CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT, BELLiard, CONTASSOT	VNR		relatif au soutien du mouvement étudiant.	LEMARDELEY	Adopté	4-mai-18
6	188	272	NI	SIMONNET	VNR		relatif au mouvement étudiant.	LEMARDELEY	Adopté	4-mai-18

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Comm mission ODJ	N° Fondre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vn, V, LR	N° 0418	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche FC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants FG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Contraintés PPCI		Les Républicains LR		LIAN/NITE			
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.				
							Politique culturelle de la Ville de Paris - Les Arts et la Culture à Paris : d'effluves richesses en partage.																							
2	1	169	FG-CI	GOLDGAR, TAN	V	2018 DAC 550	relatif au lieu de la Place et à la place des Femmes dans la culture ligéops	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																				
2	2	170	FG-CI	GOLDGAR, TAN	V	2018 DAC 550	relatif à la simplification des démarches administratives pour l'organisation d'événements culturels sur l'espace public	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																				
2	3	171	FG-CI	GOLDGAR, TAN	V	2018 DAC 550	relatif à la culture de proximité	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																				
2	4	172	FG-CI	GOLDGAR, TAN	V	2018 DAC 550	relatif aux relations avec entreprises culturelles indépendantes qui favorisent la diversité culturelle	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																				
2	5	173	DP	MICAL	V	2018 DAC 550	relatif aux expositions itinérantes	JULLIARD	Adopté (amendé)	2 mai 18																				
2	6	174	DP	MICAL	V	2018 DAC 550	relatif à la médiation du street art	JULLIARD	Adopté (amendé)	2 mai 18																				
2	7		LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif à un comité d'engagement pour le "15 ^e marché de Fart"	JULLIARD	Rejeté	2 mai 18	X			X						X										
2	8		LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif à la création d'ateliers artistiques	JULLIARD	Rejeté	2 mai 18	X			X						X										
2	9	175	LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif à un lieu budgétaire Culture	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																				
2	10	176	LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif à une sélection par enrôlement du plan inclusion par les arts et la culture	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																				
2	11	177	LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif à l'opération Plus Belle Paris	JULLIARD	Adopté (amendé)	2 mai 18																				
2	12	178	LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif au recensement et à la restauration des œuvres d'art sur l'espace public	JULLIARD	Adopté (amendé)	2 mai 18																				
2	13		LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif à la rénovation des œuvres et des œuvres d'art inscrites au sein du patrimoine culturel	JULLIARD	Rejeté	2 mai 18										X										
2	14	179	LR	BERTHOUD, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif à la publication du triage au sort pour la sélection des conservateurs municipaux	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																				
2	15	180	LR	BERTHOUD, DE FROMENT, BOURNAZEL, DUMAS, KUSTER, EVIEN, LECOQ, BURKEL, GIAZZI, CRAVENNE, FANFARE	V	2018 DAC 550	relatif à la valorisation numérique des œuvres dans les établissements culturels	LEVEUX NOURCOURT	Adopté (amendé)	2 mai 18																				
2						2018 DAC 550	COMMUNICATION		Pas de vote	2 mai 18																				
1	16		PPCI	BOUJAY ESPERONNIER	A	2018 MDI - BOUJAY 1 2018 MDI - MODERNA 1	relatif à l'interdiction de la protection des animaux sauvages	POLESNI	Adopté	3 mai 18																				
1							Débat organisé : MIGRANTS																							
4	142		SOCA	PETIT	VNR		relatif à l'accueil des migrants et réfugiés	VERGNE	Retiré	3 mai 18																				
4	143		PCF-FG	BONNET-OUALADI, GAILLANNE, TINTI, BESLIEU	VNR		relatif à l'organisation des repas pour les migrants	VERGNE	Retiré	3 mai 18																				
4	144		PCF-FG, GEP	BONNET-OUALADI, GILLES, BELLARD, MADOUX, PETE	VNR		relatif aux migrants	VERGNE	Retiré	3 mai 18																				
4	145		PCF-FG	BONNET-OUALADI, PREAMEL	VNR		relatif à l'hébergement des personnes migrantes	VERGNE	Retiré	3 mai 18																				
4	146		LR	PAWLIK, BOURNAZEL, HONDRÉ, GOUYER, GARNIER	VNR		relatif à un dispositif d'urgence pour l'accueil des réfugiés	VERGNE	Rejeté	3 mai 18	X		X		X		X													
4	147		LR	SIMONNET	VNR		relatif aux élus de la Ville	VERGNE	Retiré	3 mai 18																				
4	148		GEP	BELLARD, KONE, JUIER, GIEZES, ATAHLAH, MADOUX	VNR		relatif à la situation sanitaire au campement du Mâtineur	VERGNE	Retiré	3 mai 18																				
4	149		PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-OUALADI, TINTI	VNR		relatif à l'avenue du CHU Jean Quarré de la place des Hêtres	VERGNE	Retiré	3 mai 18																				
4	149bis	181	Exécutif		VNR		En réponse aux V142 à 149	VERGNE	Adopté	3 mai 18																				
							Auxes Dossiers																							
7						2018 SC20 12		KLUCCMAN	Adopté	3 mai 18																				
7						2018 DG20 20		KLUCCMAN	Adopté	3 mai 18																				
7	17	182	GEP	GIEZES, ATALLAH, BELLARD	VNR		relatif au traité de libre-échange Europe-Mexique	KLUCCMAN	Adopté (amendé)	2 mai 18																				
7						2018 DS 168		MARTINS	Adopté	2 mai 18																				
7						2018 SG 20		MARTINS	Adopté	2 mai 18																				
7	18		GEP	BOHFAUT, GIEZES, BURKEL, BELLARD	V	2018 SG 11	relatif à la maîtrise budgétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024	MARTINS	Rejeté	2 mai 18					X		X		X		X				X					
7						2018 SG 21		MARTINS	Adopté	2 mai 18				X																
7						2018 SG 22		MARTINS	Adopté	2 mai 18																				
7	19	183	GEP, PCF-FG	GIEZES, BONNET-OUALADI, TINTI, DASPEY	VNR		relatif au déroulement du Semi-Marathon et du Marathon	MARTINS	Adopté (amendé)	2 mai 18																				
7	20		LR	SIMONNET	VNR		relatif au contrat de maintenance du Palais omnisport Paris Bercy	MARTINS	Rejeté	2 mai 18				X		X		X		X					X					
7						2018 DICOM 17		MARTINS	Adopté	2 mai 18																				
7	21	184	SOCA, DP, GEP, PCF-FG	CALANDRIA, BARCELOU, GIEZES, PRINET	VNR		relatif à la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des Conseils de quartiers	VERGNE	Adopté	2 mai 18																				

N° Comm. ou N°	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Électif	Élus	A, V, Viv, LR	N° déib	Objet	Adja rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes et Constructifs PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITÉ		
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
2	22		LR	BERTHOUD, BIFFETEAU	VNR		relatif au vote du dispositif Pass Jeunes	VERON	Retiré	2 mai 18																			
1						2018 DAC 173		GABELOTAUD	Adopté	2 mai 18																		X	
1	23	185	Exécutif		VNR		relatif au soutien de l'Est à la Mission Locale de Paris.	GABELOTAUD	Adopté	2 mai 18											X								
1	24	186	PCF-FG, GEP	BONNET-DUVAL, BEGUE, JULIEN, PETH, CHERKI	VNR		relatif à la fermeture de bureaux de poste	GABELOTAUD	Adopté	2 mai 18						X													
1	25	187		CAIANORA, BARBETON, GILLES, FOURMET	VNR		relatif à l'emploi dans le quartier Saint Médard	GABELOTAUD	Adopté	2 mai 18																		X	
1	26		Exécutif		A	2018 DRH 7	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	2 mai 18																		X	
1	191		GEP	CONTAASSOT, GILHEZ, BELLARD,	A	2018 DRH 7	Statut particulier du corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administration paritaire.	GIRARD	Rejeté	4 mai 18							X			X		X						X	
1	192		GEP	CONTAASSOT, GILHEZ, BELLARD,	A	2018 DRH 28	Fixation des règles pour le recrutement des corps des ingénieurs et architectes pour les années 2018 à 2023.	GIRARD	Rejeté	4 mai 18							X			X		X						X	
1						2018 DRH 6		GIRARD	Adopté	2 mai 18												X						X	
1						2018 DRH 7		GIRARD	Adopté	2 mai 18												X						X	
1						2018 DRH 9		GIRARD	Adopté	2 mai 18												X						X	
1						2018 DRH 10		GIRARD	Adopté	2 mai 18												X						X	
1						2018 DRH 11		GIRARD	Adopté	2 mai 18												X						X	
1						2018 DRH 18		GIRARD	Adopté	2 mai 18												X						X	
1	27	188	GEP	CONTAASSOT, GILLES	VNR		relatif au devenir des emplois en contrats aidés.	GIRARD	Adopté (amendé)	2 mai 18												X						X	
1	189		Exécutif		A	2018 DPA 18	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	4 mai 18												X						X	
1						2018 DPA 18		GREGOIRE	Adopté	4 mai 18												X						X	
1						2018 DPA 26		GREGOIRE	Adopté	4 mai 18												X						X	
1	28	189	GEP	GILLES, BELLARD, MEES, BONJAFIT, KOPPE	VNR		relatif à la responsabilité du secteur de l'assurance dans la pollution de l'air	GREGOIRE	Adopté (amendé)	2 mai 18																		X	
1	29		DP	GUILLOT	VNR		relatif à l'application "Paris ma ville"	GREGOIRE	Rejeté	2 mai 18							X			X									
1	30		LR	BERTHOUD, DE TROCHENT, GABORIAU, LEGAZET	VNR		relatif à la publication du budget 2018.	GREGOIRE	Retiré	2 mai 18																			
1						2018 DAC 179		GUHL	Adopté	2 mai 18																			
1						2018 DPE 11		GUHL	Adopté	2 mai 18																			X
1	31		DP	LAURET	VNR		relatif à la suppression de tous les glorieux d'antennes à Paris.	GUHL	Rejeté	2 mai 18											X								
1	31bis	190	Exécutif		VNR		En réponse au V31	GUHL	Adopté	2 mai 18																			
1	32	191	GEP, PCF-FG	MOREL, BELLARD, BONNET-DUVAL, CHERKI, DASSPET	VNR		relatif à la promotion des espaces de gratuité et de l'échange non marchand.	GUHL	Adopté (amendé)	2 mai 18																		X	
1	33		LR, UDI- MODEM	BOURNAZEL, AZI NI, BERTHOUD, BONJAFIT, BIFFETEAU, CHAMOU, DUMAS, FANFANT, GALLOS, HELARD, JOHNSON, LEFEVRE, FAVILLIC, TACHENI, AUBIAUME, BRANER-GRASSANOYE	VNR		relatif à la lutte contre les prospectus.	GUHL	Rejeté	2 mai 18							X			X									
1						2018 DAC 136		FOLSKI	Adopté	2 mai 18																			
1						2018 DAC 141		FOLSKI	Adopté	2 mai 18																			
1						2018 DAC 206		FOLSKI	Adopté	2 mai 18																			
1	34		Exécutif		VNR		Annule et remplace le V31bis.	FOLSKI	Adopté	2 mai 18																			
1	35		PCF-FG	BONNET-DUVAL	VNR		relatif aux travaux de rénovation de la voirie et de bornage.	FOLSKI	Rejeté	2 mai 18																			
1	36		RG-CI	GONDGAR, TAN	VNR		relatif au développement des supérettes et supermarchés et à la concurrence.	FOLSKI	Adopté	2 mai 18											X								
1	38		LR	SMONNET	VNR		relatif aux commerces de proximité et aux véhicules de livraison.	FOLSKI	Retiré	2 mai 18																			
1	34bis	192	Exécutif		VNR		relatif à la fermeture des magasins à 23h hors ZIL.	FOLSKI	Rejeté	2 mai 18																			
1	37		LR	BERTHOUD, DE FÉDÉMENT	VNR		Annule et remplace le V34.	FOLSKI	Adopté	2 mai 18																			
1	39		LR	MONTANDON	VNR		En réponse au V32, V33 et V33bis.	FOLSKI	Rejeté	2 mai 18																			
1	39		LR	MONTANDON	VNR		relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône.	FOLSKI	Retiré	2 mai 18																			
1	39bis	193	Exécutif		VNR		relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône.	FOLSKI	Adopté	2 mai 18																			
1	40		LR	BOULARD, LECOQ, #FRAUDES LERE, GILLET	VNR		relatif à l'évolution du règlement municipal des étalages et terrasses.	FOLSKI	Rejeté	2 mai 18																			
1	41		LR, UDI- MODEM, DP, PPCL, LR	BERTHOUD, AZÉRE, BARBETON, VESPERINI, LEGARET, LECOQ, DANL, BOURNAZEL, DUMAS, RUSTER, EVERE, LECOUFAURE, GAZZU, CRAVENNE, FAIFANT, HELARD, GALLOS, TACHENE, MAILLÉ, TORPE	VNR		relatif au classement de l'abbaye des bouquinières au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.	FOLSKI	Rejeté	2 mai 18												X							
1	41bis	194	Exécutif		VNR		En réponse au V41.	FOLSKI	Adopté	2 mai 18																			
1	42	195	RG-CI	GONDGAR, TAN	VNR		relatif à la circulation du métro la nuit.	HOCQUARD	Adopté (amendé)	2 mai 18																			
1	43		DP, PPCI	LANG, VESPERINI	VNR		relatif à la protection des personnes contre le GHB.	HOCQUARD	Retiré	2 mai 18																			
1	44		LR	BERTHOUD, GOUJON, FECHERARD	VNR		relatif à une campagne de sensibilisation sur le GHB dans les établissements de nuit.	HOCQUARD	Rejeté	2 mai 18																			
1	44bis	196	Exécutif		VNR		Annule et remplace le V44.	HOCQUARD	Adopté	2 mai 18																			
1	45	197	LR	BERTHOUD, CRAVENNE, DUMAS, FAIFANT, RUSTER	VNR		relatif au service postal pour les libraires et éditeurs indépendants.	HOCQUARD	Adopté	2 mai 18																			
1						2018 DAC 20		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																			
1						2018 DAC 25		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																			

N° Comm. Votion	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Échéant	Elus	A. V. VNR	N° délib.	Objet	Agré rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes GP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Partiens Progressistes et Constructifs PFCI		Les Républicains LR		URANIMITE	
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
2	46	198	PFCI	DUBUS	V	2018 DAC 94	relatif à une exposition sur l'écrivain de Pierre Henry.	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		
2						2018 DAC 94		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		X
2						2018 DAC 141		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		
2						2018 DAC 285		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		
2						2018 DAC 222		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		
2						2018 DAC 226		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		
2	190		Échéant		A	2018 DAC 319	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	4 mai 18																		
2						2018 DAC 319		JULLIARD	Adopté	4 mai 18																		
2	47	199	UDI - MODEM	NAIDIAS, LECOUDRIER	V	2018 DAC 344	relatif aux conservatoires municipaux.	JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		
2						2018 DAC 344		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		
2						2018 DAC 551		JULLIARD	Adopté	2 mai 18																		X
2	48	200	GEP	MES, BELLARD	VNR		relatif à la préemption du cinéma La Cité.	JULLIARD	Adopté	3 mai 18																		
2	49	201	LR	BERTHOUD	VNR		relatif à la fermeture du cinéma La Cité.	JULLIARD	Adopté	3 mai 18																		X
2	50		PCF-FG	BONNET-QUAIADI, FRIMET	VNR		relatif au Terrain.	JULLIARD	Rejeté	3 mai 18			X				X		X									
2	51		LR	BERTHOUD	VNR		relatif à la reprise du théâtre de la Vieille Grille.	JULLIARD	Rejeté	3 mai 18			X		X			X										
2	52	202	UDI - MODEM, LR	GATEL, FACHEL, VIEHRIEG, GOUJON, LEGARET, LECOUDRIER	VNR		relatif à l'espace Kragberg.	JULLIARD	Adopté (amendé)	3 mai 18																		X
2	53		PFCI	VIEFFRUI, HANEL, BOULAY, ESTERONNIER, HODENT	VNR		relatif à l'avenir du Musée Carnavalet.	JULLIARD	Rejeté	3 mai 18			X				X											
2	54		LR	BERTHOUD, BURAU, GOUJON	VNR		relatif au déménagement du Tribunal d'Instance.	JULLIARD	Retiré	3 mai 18																		
2	55		LR	SMORNET	VNR		relatif au maintien des tribunaux d'instance dans les arrendements.	JULLIARD	Rejeté	3 mai 18			X		X			X		X								
2	55bis	203	Échéant		VNR		En réponse aux VSA et VSS.	JULLIARD	Adopté	3 mai 18																		
2	56		Échéant		A	2018 DAC 431	Amendement technique.	LEVEUX	Adopté	3 mai 18																		
2						2018 DAC 431		LEVEUX	Adopté	3 mai 18																		X
2						2018 DAC 439		LEVEUX	Adopté	3 mai 18																		X
2	57		LR	KAJSTER	VNR		relatif à la façade de l'église Saint Pierre de Chailot.	LEVEUX	Rejeté	3 mai 18				X				X										
2	58		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à la verbalisation des vendeurs de cadenas à la sauvette.	LEVEUX	Rejeté	3 mai 18								X										
2						2018 DAC 449		VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		X
2						2018 DAC 493		VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		X
2	59	204	Échéant		VNR		relatif à la réalisation d'une stèle en hommage à Maurice AUDRY.	VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		X
2	60	205	SOCA	SI-MONDON	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Pierre Hadot.	VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		X
2	61	206	PCF-FG	BONNET-QUAIADI, FRIMET, PREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Hégin.	VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18				X														
2	62	207	DP	MÉHAL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Hégin.	VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		
2	63	208	DP	BARGEON, MÉHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Mireille Knott.	VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		X
2	65	209	LR	BERTHOUD, GOUJON, FECHERARD	VNR		relatif à une dénomination en hommage au colonel Armand Boissac.	VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		X
2	66			POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Arnaud Beltrame.	VIEU-CHARBIEU	Retiré	3 mai 18																		
2	67	210	LR	GOUJON, LANGOUR, MENGIF, EVREM, COURTOS	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative rue Olivier de Serres.	VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		X
2	68	211	PFCI	DUBUS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jim Morrison.	VIEU-CHARBIEU	Adopté	3 mai 18																		X
3	69		GEP	KONE, BELLARD	A	2018 DEVE 23	relatif à l'accessibilité à des produits frais et durable pour tous.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	3 mai 18																		X
3	70		GEP	KONE, BELLARD	A	2018 DEVE 23	relatif à l'ouverture de nouvelles épiceries sociales et solidaires.	BLAUDEL	Adopté	3 mai 18																		X
3	71		GEP	KONE, BELLARD	A	2018 DEVE 23	relatif à la sensibilisation du public à l'agriculture biologique.	BLAUDEL	Adopté	3 mai 18																		X
3	72		PCF-FG	BONNET-QUAIADI	A	2018 DEVE 23	relatif à une juste rémunération des producteurs.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	3 mai 18																		X

N° Commission ODJ	N° Ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, VNI, IR	N° 441b	Objet	Adjp rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Gauche GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants Rd-G		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Paritaires Progressistes et Constructifs PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITÉ		
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
3	108	235	GEP	BOUHAULT	VNR		relatif aux aires piétonnes - Les Halls (1er), Montorgueil-Saint-Denis (2e), Saint-Jacques (3e) et Saint-Médard	HAUDOVSKI	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
3	109	236	PCF-FG	PCF-FG	BONNET-OUAIADI, AQUA	VNR	relatif aux déplacements à vélo.	HAUDOVSKI	Adopté (amendé)	4 mai 18														X			X		
3	110		PCF-FG, GEP	BONNET-OUAIADI, LE RISTE, GIEZES, CHEPEL, MAGUICH, DASSET, PETIT	VNR		relatif aux médiations contre la réforme de la SNCF.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18			X							X	X							X	
3	111		NI	SIMONNET	VNR		relatif au service public ferroviaire et à la RATP	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18									X		X							X	
3	112	237	RG-CI	GOLDBAR, TAN	VNR		relatif à Auribus*	HAUDOVSKI	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
3	113		UDI - MODERN	GATEL, AZERIE, LE COUATURIER, HEAARD, TACHEHE	VNR		relatif à la dégradation de service public Auribus*	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	114	238	DP	LAURET, BARGEON, MICHAL LANG, GUILLOT	VNR		relatif au déplacement du 2e secteur à titre onéreux en libre service.	HAUDOVSKI	Adopté (amendé)	4 mai 18																		X	
3	115		IRI	BERTHOUD, LECOQ, GOUZON	VNR		relatif au contrat avec Sitréto.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	116		IRI	BERTHOUD, LEEVEUR, BOLLLOT	VNR		relatif aux cartes de stationnement résidentielles et professionnelles.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	117		IRI	BERTHOUD, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif au stationnement à l'Insoluit Guie et à la maison des Parents kéne Jolot-Guie.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	118	239	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une extension du stationnement professionnel mobile.	HAUDOVSKI	Adopté (amendé)	4 mai 18														X					
3	119		IRI	BERTHOUD, BURRILL, BOURMAZEL, GIBIAS	VNR		relatif à l'entretien de la voirie.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	120		IRI	BERTHOUD, DE FROMENT, BOLLLOT	VNR		relatif aux dysfonctionnements de Vélib' 2	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18																			
3	121		UDI - MODERN	GATEL, ABELIL, LE COUATURIER, TACHEHE	VNR		relatif aux compensations prévues en raison du retard de déploiement du réseau Vélib'	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	122		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la continuité du service public de Vélib'	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	122bis	240	Exécutif		VNR		En réponse aux V120, V121 et V122.	HAUDOVSKI	Adopté	4 mai 18													X		X				
3	123		IRI, UDI - MODERN	BOHARD, BOUGERET, JOHNSON	VNR		relatif à la requalification de l'avenue de Clichy	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	124	241	IRI, UDI - MODERN	BOHARD, BOUGERET, NAHMAS, JOHNSON	VNR		relatif à la mise en service unique de l'avenue de Clichy et de l'avenue de Saint-Ours.	HAUDOVSKI	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
3	125		IRI	BERTHOUD, LECOQ, DATI	VNR		relatif à la sécurisation des accès aux quais bus rive gauche.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	126	242	SOCA	BANATHILIM	VNR		relatif au calendrier de restructuration du réseau de bus.	HAUDOVSKI	Adopté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	127		IRI	BERTHOUD, BURRILL, BOLLLOT, FANFANT, MONTANDON, LEGARET	VNR		relatif au nouveau plan bus parisien.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	128		IRI	BERTHOUD, BURRILL, BOLLLOT, FAURET, KOPPELBERG, LEGARET	VNR		relatif à un comité des engagements financiers pour la mise en œuvre des opérations de restructuration avec un impact sur le réseau de bus.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	129		IRI	BERTHOUD, BURRILL, BOLLLOT, FANFANT, MONTANDON, LEGARET	VNR		relatif à la réaffectation des aménagements de voirie pour le nouveau plan bus.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	130		UDI - MODERN	GATEL, HEAARD, LE COUATURIER, TACHEHE	VNR		relatif à la transformation des stations service à Paris.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	131		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'emboussement et la végétalisation de la rue de la Sorquetterie.	HAUDOVSKI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
3	132		PCF-FG	BONNET-OUAIADI, BIGUEL, FRAMET, LE RISTE	VNR		relatif au déboussement de canalisations de la DPE.	PEIROU	Rejeté	4 mai 18			X		X		X		X									X	
3	133	243	SOCA, PCF-FG, GEP	DAGHAUD, MADEC, THIFI, KOHL	VNR		relatif à la pollution sonore place de la bataille de Stalingrad et autour du bassin de la Vilette.	SOLANS	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
3	134	244	GEP	KORF, BOUHAULT, JULIEN, BELLARD	VNR		relatif aux canchons sans plastique.	SOLANS	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
4					VNR	2018 DDC1 43		BIGARD	Adopté	4 mai 18																			
4					VNR	2018 DASE1 137 G		BIGARD	Adopté	4 mai 18																			
4	135	245	DP	BARGEON	VNR		relatif au protocole d'arrivée du Tour de France sur l'avenue des Champs-Élysées.	BIGARD	Adopté	4 mai 18																			
4	136	246	Exécutif		VNR		relatif à un hommage à Maudy Piat Jacquet.	HORNEMAN	Adopté	4 mai 18																		X	
4					VNR	2018 DASE1 14		SOUVRIS	Adopté	4 mai 18																			
4					VNR	2018 DASE1 49 G		SOUVRIS	Adopté	4 mai 18																			
4	137G		Exécutif		VNR	A 2018 DASE1 93G	Amendement technique	SOUVRIS	Adopté	4 mai 18																			
4					VNR	2018 DASE1 93 G		SOUVRIS	Adopté	4 mai 18																			
4					VNR	2018 DASE1 114 G		SOUVRIS	Adopté	4 mai 18																			
4	137	247	GEP	BELLARD, MOREL, JULIEN, KOHL, ATALLAN	VNR		relatif à une campagne de prévention des allergies au pollen.	SOUVRIS	Adopté	4 mai 18																			
4	138		PCF-FG	ERBAUD, REGUE	VNR		relatif au groupe hospitalier Lariboisière-Fernand-Widal-Saint-Louis.	SOUVRIS	Retiré	4 mai 18																			
4	139		IRI, UDI - MODERN	BERTHOUD, STOPPA-LYONNET, DEBRE, LERAN	VNR		relatif à l'organisation d'un débat sur l'AP-HP.	SOUVRIS	Retiré	4 mai 18																			
4	139bis	248	Exécutif		VNR		En réponse aux V138 et V139.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
4	140	249	IRI	HONORE, BOUJAZEL	VNR		relatif à la formation aux gestes de premiers secours.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
4	141	250	PPCI, DP	VESPERHIL, BARGEON	VNR		relatif à la prise en charge de l'endométriose.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
4	150	251	GEP	AFANJAN, BUREN, KONE	VNR		relatif à une prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs.	VERSINI	Adopté (amendé)	4 mai 18																			
4	151		DP, PCF-FG	BARGEON, MICHAL LANG, LAURET, GUILLOT, VESPERHIL	VNR		relatif à la présence des enfants à la rue.	VERSINI	Retiré	4 mai 18																			
4	151bis	252	Exécutif		VNR		En réponse au V151.	VERSINI	Adopté	4 mai 18																			
4	152		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux jeunes mineurs isolés.	VERSINI	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X									X	
4	152bis	253	Exécutif		VNR		En réponse au V152.	VERSINI	Adopté	4 mai 18																			
5	153		IRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, CHATELÉRIER, BURRILL, GOUZON, CHATEL, BOHARD, JOUSSIER	VNR	A 2018 DHI 60	relatif au contingent des maires d'arrondissements.	BROSAT	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
5	154		IRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, CHATELÉRIER, BURRILL, GOUZON, CHATEL, BOHARD, JOUSSIER	VNR	A 2018 DHI 60	relatif à la création d'un Comité de logement prioritaire.	BROSAT	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
5	155		IRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, CHATELÉRIER, BURRILL, GOUZON, CHATEL, BOHARD, JOUSSIER	VNR	A 2018 DHI 60	relatif à un Comité de logement prioritaire.	BROSAT	Rejeté	4 mai 18	X		X		X		X		X										
5	194		GEP		VNR	A 2018 DHI 60	Relèvement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.	BROSAT	Adopté	4 mai 18																		X	

N° Comm. Vainc. (DD)	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Indépendants	Elus	A, V, Vnr, IR	N° de la loi	Objet	Adju. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Approuvés SOCA		UDI - Modem		Partis Progressistes et Constructifs PFC		Les Républicains LR		UMANNATE				
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.					
5	156	254	UDI-MODEM	AZIERE, GATEL	V	2018 DNH 60	relatif à la communication d'informations complémentaires.	BROSSAT	Adopté (ensemble)	4-mai-18																		X			
5						2018 DNH 60		BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5	157	255	LR	BOURNHAZEL, HONORE	V	2018 DNH 126	relatif à l'accessibilité dans les logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5						2018 DNH 126		BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5						2018 DU 123		BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5	158		SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif aux locataires du 123, rue du Chemin Vert.	BROSSAT	Retire	4-mai-18																					
5	159		GEP	MOREL, BELLARD	VNR		relatif aux locataires du 123, rue du Chemin Vert.	BROSSAT	Retire	4-mai-18																					
5	159bis	256	Écrouil				En réponse aux V158 et V159.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5	160		GEP	MALES, BELLARD, BOUFAUT	VNR		relatif au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants.	BROSSAT	Adopté (ensemble)	4-mai-18																					
5	161		RG-CI	COGNET, TAN	VNR		relatif à la transformation des bureaux vacants en logements sociaux.	BROSSAT	Retire	4-mai-18																					
5	162		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à un nouveau plan de transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Retire	4-mai-18																					
5	162bis	258	Écrouil				En réponse aux V161 et V162.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5	163	259	GEP	CONFASSOT, KONÉ	VNR		relatif à un bilan des réhabilitations labellisées plan climat.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5	164	260	GEP	BELLARD	VNR		relatif aux impacts du projet de loi de ELAN.	BROSSAT	Adopté (ensemble)	4-mai-18																					
5	165	261	PCF-FG	BONNET-QUALDI, FREMEL	VNR		relatif à la vente de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5	166		PPCI	DUBUS, BARCETON	VNR		relatif à un plan pluriannuel de cession des logements HBM aux locataires.	BROSSAT	Rejeté	4-mai-18	X			X																	
5	167	262	PCF-FG	BONNET-QUALDI, FREMEL	VNR		relatif à la transparence dans l'attribution des logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	4-mai-18																					
5	168		PP	LANG, BARCETON, MEHAL, LAURET, GUILLET	VNR		relatif à la mobilité dans le logement social.	BROSSAT	Rejeté	4-mai-18	X			X																	
5						2018 DNH 60		MESSIKA	Adopté	4-mai-18																					
5						2018 DU 127		MESSIKA	Adopté	4-mai-18																					
5						2018 SG 2 G		MESSIKA	Adopté	4-mai-18																					
5	170		GEP	BOUFAUT, BELLARD, GLEIZES, COUJASSE	VNR		relatif au projet EuropaCity.	MESSIKA	Rejeté	4-mai-18																					
5	171		GEP	BOUFAUT	VNR		relatif à la révision du RSP et à son diagnostic environnemental.	MESSIKA	Retire	4-mai-18																					
5	172	263	LR	MONFARDON	VNR		relatif à la requalification de l'échangeur de Berry.	MESSIKA	Adopté	4-mai-18																					
6	173		LR	BERTHOUD, LÉCOQ, DATI, d'HAUTESEPERE, BURELL GOUJON, GAZZU, BOULARD, PANNIC, MONTANDON, BOURHAZEL, OUCHENIA, PÉRISSAN	V	2018 DASCO 24	relatif à une évaluation des rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18	X			X																	
6	174		LR	BERTHOUD, LÉCOQ, DATI, d'HAUTESEPERE, BURELL GOUJON, GAZZU, BOULARD, PANNIC, MONTANDON, BOURHAZEL, OUCHENIA, PÉRISSAN	V	2018 DASCO 24	relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18	X			X																	
6	175		UDI-MODEM	TACHEMI, LÉCOUDURIER	V	2018 DASCO 24	relatif à la consultation.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18	X			X																	
6	176		LR	MENOUY, GOUJON, LEGARET, DATI, BURELL GOUJON, BLOCH, COUJASSE	V	2018 DASCO 24	relatif à la scolarisation des enfants de 3 ans.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18	X			X																	
6						2018 DASCO 24		BLOCHE	Adopté	4-mai-18																					
6	177		PCF-FG	BONNET-QUALDI, AQUA	VNR		relatif à l'obligation de scolarité des enfants de plus de trois ans.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18																					
6	177bis	264	Écrouil				En réponse au V177.	BLOCHE	Adopté	4-mai-18																					
6	178	265	SOCA	COUMET, DERRIER	VNR		relatif aux travaux de reconstruction de la cité scolaire Gabriel Faure.	BLOCHE	Adopté	4-mai-18																					
6	179	266	SOCA, GEP, PCF-FG, DP	CAJANDON, GLEIZES, PRINET, BARCELON	VNR		relatif à la rentrée scolaire 2018/2019 dans le 20e.	BLOCHE	Adopté	4-mai-18																					
6	180	267	GEP	KORE, ATALAH, BELLARD	VNR		relatif aux vacances Arc-en-ciel.	BLOCHE	Adopté (ensemble)	4-mai-18																					
6	181		LR	BERTHOUD, LEGARET, LÉCOQ, d'HAUTESEPERE, BURELL GOUJON, GAZZU, BOULARD	VNR		relatif au service minimum d'accueil dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18	X			X																	
6	182		LR	PAWLIK	VNR		relatif à la réhabilitation de travaux à l'école Chabrol.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18	X			X																	
6	183	268	NI	SIMONNET	VNR		relatif à FONISIP et aux CIO.	BLOCHE	Adopté	4-mai-18																					
6	184		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la dénomination des écoles mairiennes.	BLOCHE	Rejeté	4-mai-18																					
6	185	269	PCF-FG	BONNET-QUALDI, AQUA, FREMEL, PRINET	VNR		relatif aux salles d'études pour les étudiants e.s.	LEMARDELEY	Adopté (ensemble)	4-mai-18																					
6	186	270	PCF-FG	BONNET-QUALDI, AQUA	VNR		relatif au soutien aux méritations étudiantes.	LEMARDELEY	Adopté	4-mai-18																					
6	187	271	PCF-FG	CHEVAL, DASSÈRE, MARQUOIS, PETIT, BELLARD, COUJASSE	VNR		relatif au soutien du mouvement étudiant.	LEMARDELEY	Adopté	4-mai-18																					
6	188	272	NI	SIMONNET	VNR		relatif au mouvement étudiant.	LEMARDELEY	Adopté	4-mai-18																					